

ANNLIESE NEF

CONQUÉRIR ET GOUVERNER
LA SICILE ISLAMIQUE
AUX XI^e ET XII^e SIÈCLES



ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XI^e et XII^e siècles

Annliese Nef

DOI : 10.4000/books.efr.5336
Éditeur : Publications de l'École française de Rome
Année d'édition : 2011
Date de mise en ligne : 8 juillet 2019
Collection : Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
ISBN électronique : 9782728313600



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN : 9782728308897
Nombre de pages : 829

Référence électronique

NEF, Annliese. *Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XI^e et XII^e siècles*. Nouvelle édition [en ligne]. Rome : Publications de l'École française de Rome, 2011 (généré le 12 août 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/efr/5336>>. ISBN : 9782728313600. DOI : 10.4000/books.efr.5336.

© Publications de l'École française de Rome, 2011
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

Cet ouvrage est diffusé en accès ouvert dans le cadre du projet OpenEdition Books Select.

Ce programme de financement participatif, coordonné par OpenEdition en partenariat avec Knowledge Unlatched et le consortium Couperin, permet aux bibliothèques de contribuer à la libération de contenus provenant d'éditeurs majeurs dans le domaine des sciences humaines et sociales.

La liste des bibliothèques ayant contribué financièrement à la libération de cet ouvrage se trouve ici :

<https://www.openedition.org/22515>.

This book is published open access as part of the OpenEdition Books Select project.

This crowdfunding program is coordinated by OpenEdition in partnership with Knowledge Unlatched and the French library consortium Couperin.

Thanks to the initiative, libraries can contribute to unlatch content from key publishers in the Humanities and Social Sciences.

Discover all the libraries that helped to make this book available open access: <https://www.openedition.org/22515?lang=en>.



OpenEdition

couperin.org

Consortium des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques

CONQUÉRIR ET GOUVERNER
LA SICILE ISLAMIQUE
AUX XI^e ET XII^e SIÈCLES

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
Fascicule trois cent quarante-sixième

CONQUÉRIR ET GOUVERNER
LA SICILE ISLAMIQUE
AUX XI^e ET XII^e SIÈCLES

par

Annliese NEF

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

2011

Nef, Annliese, 1971-

Conquérir et gouverner la Sicile islamique

aux XI^e et XII^e siècles / par Annliese Nef

Rome : École française de Rome, 2011.

(Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome; 346)

1. Normands -- Italie -- Sicile (Italie) -- Moyen âge 2. Arabes -- Italie -- Sicile (Italie) -- Moyen âge 3. Sicile (Italie) 827-1072 4. Sicile (Italie) -- 1072-1458 5. Sicile (Italie) -- Civilisation -- Moyen âge

ISBN 978-2-7283-0889-7

CIP – *Bibliothèque de l'École française de Rome*



© - École française de Rome - 2011

ISBN 978-2-7283-0889-7

REMERCIEMENTS

Je n'aurais pu mener ce travail à son terme sans le soutien de ceux qui ont cru à ce projet et des institutions qui m'ont accueillie. C'est à Françoise Micheau que je dois d'avoir été dirigée vers Henri Bresc lorsque j'ai décidé de m'intéresser à l'Occident islamique. Le séminaire d'Henri Bresc m'a mis en contact avec des étudiants qui, comme moi, avaient choisi d'étudier l'histoire médiévale de la Sicile, en particulier Georges Caron, Hadrien Penet, Kristjan Toomaspoeg et Benoît Grévin, qui sont devenus des amis auprès desquels mettre à l'épreuve mes hypothèses de travail. Parallèlement, les séminaires de Ghalib Al-Hakkak et de Françoise Micheau m'ont permis de rencontrer de jeunes chercheurs, Allaoua Amara, Cyrille Jalabert, Emmanuelle Tixier, Dominique Valérian, Éric Vallet, Vanessa Van Renterghem et Élise Voguet, avec lesquels j'ai noué des liens étroits. Durant ces premières années de recherche, Ghislaine Noyé, Chiara Raimondo et Raffaella Biundo m'ont initiée à l'archéologie en Pouille et en Calabre.

Devenue membre de l'École française de Rome en 1999, j'y ai bénéficié d'un cadre de travail exceptionnel, comme tous les membres de cette institution. La disponibilité de son directeur André Vauchez et l'amitié de François Bougard, directeur des études médiévales, y ont été constantes. Les échanges avec mes compagnons d'études et les chercheurs rattachés à l'institution, en particulier Jean-Marie Martin, y ont été fructueux et amicaux. Aujourd'hui encore, le directeur de l'École, Michel Gras, la directrice des études médiévales, Marilyn Nicoud, le service des publications, permettent à cet ouvrage de voir le jour dans les meilleures conditions.

Ces quatre années passées en Sicile m'ont également permis de rencontrer des amis irremplaçables, dont la compétence et l'acharnement à la discussion n'ont eu d'égal que l'extrême générosité (et le talent culinaire!) : Elena Pezzini, qui m'ouvrit la première sa porte; Rosa di Liberto qui m'a introduite à l'architecture normande de Sicile et son époux, Sergio Aiosa; Fabiola Ardizzone, archéologue médiéviste, et son mari Andrea Lo Bue; Lucia Arcifa, avec qui les longues conversations et prospections archéologiques ont été si instructives. Sans Antonio Miccichè qui m'a accueillie durant toutes les années précédant mon séjour romain sans jamais se lasser, Barbara

Fodale, Concetta Romano, Linda Scaccio, Daniela Lucido, Salvatore Maniscalco et Francesco Filangeri, ces années n'auraient pas eu la même saveur; tous ont réussi à me faire croire que j'étais devenue, un peu, palermitaine.

Salvatore Fodale et Laura Sciascia m'ont accueillie à l'Istituto di Storia medievale de Palerme. À Alessandra Bagnera, Pietro Corrao, Marilì De Luca, Jeremy Johns, Alex Metcalfe, Alessandra Molinari, Giuseppe Petralia et Benedetto Rocco je dois la stimulation de multiples discussions. À Adalgisa De Simone de l'Istituto di Studi orientali de Palerme, je ne saurais dire tout ce que je dois : elle m'a inlassablement fait profiter de son savoir et de sa bibliothèque personnelle. Enfin, je ne saurais oublier la générosité de Franco d'Angelo, toujours prêt à encourager le chercheur débutant.

La gentillesse et la disponibilité des archivistes de l'Archivio di Stato de Palerme, comme des bibliothécaires de la Biblioteca regionale et de la Biblioteca comunale de Palermo ne peuvent être passées sous silence. Diego Cicarelli m'a, quant à lui, permis d'accéder aux photographies de documents normands prises par Carlo Alberto Garufi qui sont conservées à l'Université de Palerme.

Huit années se sont écoulées entre la soutenance de ma thèse et l'achèvement de cet ouvrage et il serait trop long d'énumérer les séminaires et les expériences archéologiques qui ont nourri ma réflexion, mais sans eux ce livre ne serait pas ce qu'il est.

Certains, enfin, ont été sollicités, parfois sans pitié, pour des relectures toujours attentives et utiles. Je tiens donc à remercier Cyrille Aillet, Alessandra Bagnera, Cécile Besc, Henri Besc, Sulamith Brodbeck, Caroline Callard, Adalgisa De Simone, Sophie Gilotte, Alexis Grémois, Jean-Marie Martin, Sophie Métivier, Igor Mineo, Marilyn Nicoud, Christophe Pébarthe, Vivien Prigent, Elena Pezzini, Mario Re, Cristina Rognoni, Emmanuelle Tixier et Éric Vallet.

L'énergie inépuisable et les idées stimulantes d'Henri Besc, mon directeur de thèse, m'ont poussée à aller toujours plus loin, qu'il en soit ici remercié.

Enfin, je ne saurais terminer sans souligner tout ce que je dois à ma famille dont le soutien a été toujours été sans faille.

Paris, le 23 novembre 2009¹.

¹ Il n'a pas été possible de prendre en compte la bibliographie et ses apports depuis cette date, sauf très rares exceptions.

TRANSCRIPTION DES LETTRES ARABES

ا : ā	ط : t
ث : th	ظ : z
ج : j	ع : ‘
ح : ḥ	غ : ğ
خ : kh	ق : q
ذ : dh	ه : h
ش : sh	و : ū
ص : ṣ	ي : ī
ض : ḍ	

N.B. : Nous avons choisi de transcrire le terme *raḥal* ainsi, plutôt que *rahl* car la vocalisation de sa transcription, systématique en latin, suggère qu'il était prononcé ainsi en Sicile.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ACFUP : *Acta Curiae Felicis Urbis Panormi*, 1-11, Palerme, 1982-1994.
- A. du M. : Aimé du Mont-Cassin, *Ystoire de li Normant (Storia dei Normanni)*, éd. V. De Bartholomeis, Rome, 1935 (FSI, 76).
- Amico et Starraba : A. Amico, *I Diplomi della cattedrale di Messina raccolti, pubblicati e illustrati da Raffaele Starraba*, Palerme, 1888 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 1).
- ASA : *Acta Siculo-Aragonensia. I,1. Documenti sulla luogotenenza di Federico d'Aragona*, éd. F. Giuffrida, N. Giordano et M. Scarlata, Palerme, 1972 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 17); *I,2. Documenti sulla luogotenenza di Federico d'Aragona*, éd. M. Scarlata et L. Sciascia, Palerme, 1978 (*Fonti per la Storia di Sicilia*).
- Barberi : G.L. Barberi, *I Capibrevi. I. I Feudi del Val di Noto; II. I Feudi del Val Demone; III. I Feudi del Val di Mazara*, éd. G. Silvestri, Palerme, 1888 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 3, 8 et 13).
- BAS : M. Amari éd., *Biblioteca arabo-sicula, versione italiana*, Rome-Turin, 1880-1881.
- BAS, ar. : *Biblioteca arabo-sicula*, version arabe, rééd. revue par Umberto Rizzitano, Palerme, 1988 (*Edizione nazionale delle opere di Michele Amari. Serie arabistica*).
- Battaglia : G. Battaglia, *I diplomi inediti relativi all'ordinamento della proprietà fondiaria in Sicilia sotto i Normanni e i Svevi*, Palerme, 1895 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 16).

- BEFAR* : *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*
- Belmonte : E. Mazzaresse Fardella, *Il Tabulario Belmonte*, Palerme, 1983 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 30).
- Bresc, 1995 : H. Bresc, «La propriété foncière des musulmans dans la Sicile du XII^e siècle», dans *Del nuovo sulla Sicilia musulmana (Giornata di studio dell'Accademia nazionale dei Lincei, Rome, 3 mai 1993)*, Rome, 1995 (*Accademia Nazionale dei Lincei, Fondazione Leone Caetani*, 26), p. 69-97.
- Caspar, *Reg.* : Régeste en annexe de E. Caspar, *Roger II (1101-1154) und die Gründung der normannisch-sicilischen Monarchie*, Innsbruck, 1904; cité dans la trad. ital. *Ruggero II e la fondazione della monarchia normanna di Sicilia*, Rome-Bari, 1999.
- Catalioto : L. Catalioto, *Il Vescovato di Lipari-Patti in età normanna (1088-1194). Politica, economia società in una sede monastico-episcopale della Sicilia*, Messine, 2007.
- Cod. Diplo.* : C. Brühl, *Rogarii II. Regis Diplomata latina*, Cologne, 1987 (*Codex diplomaticus regni Siciliae, Series prima : Diplomata et principum regum et gente normannorum*, II, 1); T. Kolzer, *Constantiae imperatricis et reginae Siciliae diplomata*, Cologne, 1983 (*Codex diplomaticus regni Siciliae, Series secunda : Diplomata regum et gente Suevorum*, I, 2); H. Zeliniski, *Tankredi et Willelmi III regum diplomata*, Cologne, 1982 (*Codex diplomaticus regni Siciliae, Series prima : Diplomata et principum regum et gente normannorum*, V).
- CEFR* : *Collection de l'École française de Rome*
- Collura : P. Collura, *Le più antiche carte dell'archivio capitolare di Agrigento (1092-1282)*, Palerme, 1902 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 25).
- Collura, *Reg.* : P. Collura, «Appendice al Regesto dei diplomi di Re Ruggero compilato da Erich Caspar», dans *Atti del Convegno Internazionale di Studi Ruggierani. VIII Centenario della Morte di Ruggero II (Palerme, 21-25 avr. 1954)*, Palerme, 1955, 2, p. 545-627.
- Cosentino : G. Cosentino, *Codice diplomatico de Federico III Aragonese, re di Sicilia (1355-1377)*, Palerme, 1885 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 9).
- Cusa : S. Cusa, *I diplomi greci ed arabi di Sicilia*, I, 1-2, Palerme, 1868-1882 et rééd. Cologne-Vienne, 1982.
- D'Angelo, 1973 : F. D'angelo, «I casali di Santa Maria la Nuova di Monreale nei secoli XII-XV», *Bollettino del Centro di Studi filologici e linguistici siciliani*, 12 (1973), p. 333-339.
- De Grossis : J. B. De Grossis, *Catana sacra*, Catane, 1654.
- Del Giudice : M. Del Giudice, *Notizie dello stato antico e moderno dell'arcivescovado di Monreale*, Palerme, 1849.
- EI* : *Encyclopédie de l'Islam*, 2^e éd., Leyde.
- FSI* : *Fonti per la Storia d'Italia*
- von Falkenhausen, 2000 : V. von Falkenhausen, «Nuovi contributi documentari sul monastero greco di S. Maria di Gala (Sicilia orientale) in epoca normanna», dans *Medioevo Mezzogiorno Mediterraneo. Studi in onore di Mario Del Treppo*, éd. G. Rossetti et G. Vitolo, Pise, 2000, 1, p. 111-131.

- Galvez : E. M. Galvez, «Noticia sobre los documentos arabes de Sicilia del archivo ducal de Medinaceli», dans *Del nuovo sulla Sicilia musulmana (Giornata di studio dell'Accademia nazionale dei Lincei, Rome, 3 mai 1993)*, Rome, 1995 (*Accademia Nazionale dei Lincei, Fondazione Leone Caetani*, 26), p. 167-182.
- Garufi, 1940 : C. A. Garufi, «Per la storia dei monasteri di Sicilia nel tempo normanno», *Archivio storico per la Sicilia*, 6 (1940), p. 1-96.
- Garufi, *Doc. ined.* : C. A. Garufi, *Documenti inediti dell'epoca normanna in Sicilia*, Palerme, 1899 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{re} sér., 18).
- Garufi, *Gli Aleramici* : C. A. Garufi, «Gli Aleramici e i Normanni in Sicilia e nelle Puglie», dans *Centenario della nascita di Michele Amari*, Palerme, 1910, 1, p. 47-83.
- Garufi, *Le donazioni*, C. A. Garufi, «Le donazioni del Conte Enrico di Paternò al monastero di S. Maria di Valle Giosafat», *Revue de l'Orient latin*, 9 (1902), p. 206-230.
- Garufi, *Monreale* : C. A. Garufi, *Catalogo illustrato del tabulario di S. Maria la Nuova di Monreale*, Palerme, 1092 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{re} sér., 19).
- Garufi, *Per la storia*; (1912) ou (1913) : C. A. Garufi, «Per la storia dei secoli XI e XII. Miscellanea diplomatica», *Archivio storico per la Sicilia orientale*, 9 (1912), p. 159-197 et p. 324-365; 10 (1913), p. 160-180 et p. 346-373.
- Girgensohn et Kamp, *Urkunden* : D. Girgensohn et N. Kamp, «Urkunden und Inquisitionen des 12. und 13 Jahrhunderts aus Patti», *Quellen und Forschungen*, 45 (1965), p. 1-240.
- G.M. : Geoffroi Malaterra, *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae Comitis et Robertis Guiscardi ducis fratris eius*, éd. E. Pontieri, Bologne, 1927-28 (*RIS*, 5).
- Grégoire : H. Grégoire, «Diplômes de Mazara (Sicile), *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire de l'Université de Bruxelles*, 1932, p. 79-107.
- Gregorio, *Biblioteca* : R. Gregorio, *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum imperio retulere*, 1, Palerme, 1791; 2, Palerme, 1792.
- Guillou, *Actes grecs de S. Maria di Messina* : A. Guillou, *Les actes grecs de Santa Maria di Messina. Enquête sur les populations grecques d'Italie du Sud et de Sicile (XI^e-XIV^e siècle)*, Palerme, 1963 (*ISSBN, Testi*, 8).
- H.B. : J.-L.-A. Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici Secundi*, Paris, 1859-1861.
- Idrîsi : al-Idrîsi, *La première géographie de l'Europe*, trad. et int. H. Bresc et A. Nef, Paris, 1999.
- ISSBN : Istituto Siciliano di Studi Bizantini e Neoellenici
- Johns : J. Johns, «I titoli arabi dei sovrani normanni di Sicilia», *Bollettino di numismatica*, 6-7 (1986), p. 11-54.
- Johns, Appendice I : J. Johns, *Arabic Administration in Norman Sicily. The Royal Dīwān*, Cambridge, 2002, appendice I, regeste des actes publics siciliens émis par le dīwān.
- Johns, Appendice II : J. Johns, *Arabic Administration in Norman Sicily. The Royal Dīwān*, Cambridge, 2002, appendice II, regeste provisoire des actes privés siciliens en arabe.

- Kehr : K. A. Kehr, *Die Urkunden der normannisch-sicilienischen Könige. Eine diplomatische Untersuchung*, Innsbruck, 1902.
- La Mantia : G. La Mantia, *Codice diplomatico dei Re Aragonesi di Sicilia. I : 1282-1290, Palerme, 1917; II. 1291-1292*, éd. A. De Stefano et F. Giunta, Palerme, 1956 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 23 et 24).
- Lettera : Pseudo-Falcand, *Lettera a un tesoriere di Palermo*, version latine, trad. et comm. S. Tramontana, Palerme, 1988.
- Magione : Tabulario della Chiesa della Ss.ma Trinità (Archivio di Stato di Palermo).
- Maurici, Agr. : F. Maurici, «L'insediamento medievale nel territorio di Agrigento : inventario preliminare degli abitati», *Sicilia archeologica*, 83 (1993), p. 7-71.
- Maurici, Trap. : F. Maurici, *Medioevo trapanese. Gli insediamenti nel territorio della provincia di Trapani dal tardo antico alle soglie dell'età moderna*, Palerme, 2002.
- Ménager, Amiratus : L.-R. Ménager, *Amiratus – Amêras. L'Émirat et les origines de l'Amirauté (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1960.
- Ménager, Les actes latins : L.-R. Ménager, *Les actes latins de S. Maria di Messina (1103-1250)*, Palerme, 1963 (ISSBN, Testi, 9).
- Ménager, Notes et doc. : L.-R. Ménager, «Notes et documents sur quelques monastères de Calabre à l'époque normande», *Byzantinische Zeitschrift*, 50 (1957), p. 7-30 et p. 321-361.
- Ménager, Notes critiques : L.-R. Ménager, «Notes critiques sur quelques diplômes normands de l'Archivio Capitolare di Catania», *Bullettino dell'Archivio Paleografico Capitolare Italiano*, n. s., 2 et 3 (1956-1957), p. 145-174.
- MEFRM : *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*.
- Messina, il ritorno della memoria : *Messina, il ritorno della memoria (Exposition Messine, 1^{er} mars-28 avr. 1994)*, Palerme, 1994.
- Mongitore : A. Mongitore, *Bullae, privilegia et instrumenta Panormitanae Ecclesiae*, Palerme, 1954.
- Mongitore, Mag. : A. Mongitore, *Monumenta historica Sacrae Domus Mansionis SS. Trinitatis Militaris Ordinis Theutonicorum Urbis Panormi*, Palerme, 1721.
- N.D., reg : *Notai Defunti*, registre (Archivio di Stato di Palermo).
- Patti, Fond. : Archivio della Cattedrale di Patti, registro *Fondazioni*.
- Picone : G. Picone, *Memorie storiche agrigentine*, Agrigento, 1866; rééd. anastat., Agrigento, 1986.
- Pirro : R. Pirro, *Sicilia sacra*, 3 éd. revue par A. Mongitore, Palerme, 1733. PL : *Patrologia Latina*.
- P. R. : Protonotaro del Regno (Archivio di Stato di Palermo).
- Pseudo-Falcand : Pseudo-Falcand, *Liber de regno Sicilie*, éd. G. B. Siragusa, 1897, Rome (FSI, 22).
- QqE14 : G. M. Amato, *Basilianae abbatiae S. Mariae de Crypta Panormi monumenta greca, latina, sicula, italica, hispanica ex privatis, publicis, rebusque tabulis collecta* (Biblioteca Comunale di Palermo).
- QqH6 : *Diplomata, literae, etc. ad episcopalem ecclesiam Agrigentinarum pertinentia* (Biblioteca Comunale di Palermo).

- QFIAB : *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*.
- Rat. Dec. : P. Sella, *Rationes Decimarum Italiae nei secoli XIII e XIV. Sicilia*, Cité du Vatican, 1944.
- R. C. : *Real cancelleria* (Archivio di Stato di Palermo).
- RCA : R. Filangeri, *I Registri della cancelleria angioina ricostruiti con la collaborazione degli archivisti napoletani*, I-, 1950-
- RIS : *Rerum Italicarum Scriptores*.
- Regentschaft : V. von Falkenhausen, «Zur Regentschaft der Gräfin Adelasia del Vasto in Kalabrien und Sizilien (1101-1112)», dans *AETOS Studies in honour of Cyril Mango presented to him on April 14, 1998*, Stuttgart-Leipzig, p. 87-115.
- Rizzo : M. S. Rizzo, *L'insediamento medievale nella Valle dei Platani*, Rome, 2004 (*Studi e materiali. Dipartimento di beni culturali, sezione archeologica, Università di Palermo*, 11).
- S. Bened. di Catania : M.-L. Gangemi, *Il tabulario del monastero San Benedetto di Catania (1299-1633)*, Palerme, 1999 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 34).
- S. Maria di Malfinò : D. Ciccarelli, *Il tabulario di S. Maria di Malfino. I. 1093-1302*, Messine, 1986.
- Scaturro : I. Scaturro, «La contessa normanna Giulietta di Sciacca», *Archivio Storico Siciliano*, n.s. 43 (1921), p. 203-250.
- SMS : M. Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, rééd. et révision C. A. Nalino, Catane 1933-1939; rééd. anastat. Catane, 1991.
- Sciascia : L. Sciascia, *Pergamene siciliane dell'archivio della Corona d'Aragona (1188-1347)*, Palerme, 1994 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 38).
- Spata, *Diplomi greci* : R. Spata, *Diplomi greci ricavati da alcuni manoscritti della Biblioteca Comunale di Palermo*, Turin, 1870.
- Spata : R. Spata, *Le pergamene greche esistenti nel grande archivio di Palermo*, Palerme, 1862.
- Tab. Cef. : Tabulario della Chiesa di Cefalù (Archivio di Stato di Palermo).
- Tab. S. Martino : Tabulario di San Martino delle Scale (Archivio di Stato di Palermo).
- Wettinger : G. Wettinger, *Place-names of the Maltese Islands ca. 1300-1800*, Malte, 2000.
- White : L.T. White, *Latin Monasticism in Norman Sicily*, Cambridge (Mass.), 1938 (*Medieval Academy of America, Publication*, 31); trad. ital., *Il monachesimo latino nella Sicilia normanna*, Catane, 1984.
- Winkelmann : E. Winkelmann, *Acta Imperii inedita saeculi XIII et XIV*, Innsbruck, 1880-1885, rééd. 1964 (*Urkunden und Briefe zur Geschichte des Kaiserreichs und des Krönigreichs Sicilien in den Jahren 1198-1273*).

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ruggero guardava con muta bramosia quella città che pareva fatta d'oro e pensava alle malinconiche e tetre città della sua Normandia, sepolte fra la nebbia, povere, quasi barbare. In quel mattino, dall'alto della torre, egli riconosceva che veramente Palermo era quale i racconti dei viaggiatori la dipingevano, una città meravigliosa, incantevole, la terza città del mondo! Ah essere padrone di quella terra, essere signore di quel paradiso, farne la sede e la reggia di una nuova signoria, di una monarchia forte e potente...

[Luigi Natoli (William Galt), *Storie e leggende di Sicilia*, Palerme, 1982, 1, p. 125-126].

À partir du milieu du XI^e siècle, les troupes commandées par les Hauteville entreprirent la conquête de la Sicile arabo-musulmane. Cette aventure militaire qui donna naissance à un royaume original mit en contact des populations diverses. Du côté des conquis, la population est arabo-musulmane¹, intégrant des chrétiens hellénophones; du côté des conquérants, venus du sud de l'Italie, se mêlent des Latins venus d'horizons lointains, d'autres Latins, installés depuis plusieurs générations dans la région, des Calabrais hellénophones, pour ne citer que les plus nombreux. Ces groupes ne peuvent toutefois être désignés qu'avec approximation et le terme de groupe lui-même ne peut être utilisé qu'avec beaucoup de prudence, en raison de la rareté des informations précises sur ces deux ensembles, de leur diversité interne et des interactions constantes entre eux. La notion de «groupe» retenue ici en raison de sa polysémie na va pas elle-même sans soulever de problèmes².

¹ Pour la définition de ces termes, cf. *infra*.

² On verra sur cette notion et les difficultés de son utilisation pour les sociétés médiévales, V. Van Renterghem, «Introduction» au dossier *Groupes sociaux et catégorisation sociale dans le dār al-islām médiéval (VII^e-XV^e siècles)*, *Annales islamologiques*, 42 (2008), p. XXIX-LI. L'auteur y insiste, en particulier, sur l'impossibilité de délimiter des groupes ethniques.

La diversité culturelle sicilienne n'a rien d'exceptionnel pour l'époque mais elle soulève plusieurs problèmes de gouvernement qui, à l'échelle de l'Occident chrétien médiéval, ne se retrouvent que dans la péninsule ibérique, un peu ultérieurement³.

La cohabitation de groupes et individus de religion, de langue et de droit distincts, est la situation la plus commune dans la Méditerranée du XII^e siècle, dans le monde islamique en particulier, où est apparu le dernier des trois grands monothéismes, comme dans l'Orient chrétien. Elle est moins visible dans l'Occident chrétien et concerne en général des voyageurs qui relèvent d'un droit spécifique⁴ ou des individus de statut servile⁵, deux catégories qui sont considérées, en partie, comme des étrangers. On a souvent souligné, à l'inverse, la situation exceptionnelle de la Sicile dans la chrétienté latine du temps. Or, l'exception réside plutôt dans la situation de l'Occident médiéval. La coexistence des langues et des droits y est générale, mais il s'agit de la seule aire chrétienne à ne pas avoir eu à concevoir et définir avant le XI^e siècle les conditions et les modalités d'exercice d'un gouvernement chrétien sur des sujets majoritairement musulmans⁶. La difficulté découle de ce qu'en théorie l'islam y est considéré comme une hérésie, alors même que cette hérésie correspond à une entité politique puissante et de nature impériale, contrairement à de nombreuses autres.

La Sicile est donc le premier espace politique de l'Occident latin où une population majoritairement arabo-musulmane est soumise entièrement à une domination chrétienne très minoritaire numériquement. Cette situation originale a donné naissance à des solutions souples et nécessairement nouvelles qui mêlent droit, fiscalité

³ Si les débuts de la conquête sont caractérisées par une synchronie, l'établissement d'autorités chrétiennes qui dominent l'ensemble de la population est plus tardive dans la péninsule Ibérique. Pour une vue d'ensemble, cf. H. Bresc, «Le choc des reconquêtes et de la Croisade», dans *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval X^e-XV^e siècle. I. L'évolution politique et sociale*, dir. J.-Cl. Garcin, Paris, 1995, p. 173-203.

⁴ Les questions soulevées par la mobilité ont été abordées de manière ample dans trois volumes nés d'un programme de recherche sur la mobilité dirigée par C. Moatti, deux traitent particulièrement des modalités de contrôle et du droit : *La mobilité des personnes en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, éd. C. Moatti, Rome, 2004 (CEFR, 341) et *Gens de passage dans les villes méditerranéennes, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, éd. W. Kaiser et C. Moatti, Paris, 2007.

⁵ La bibliographie sur le sujet est infinie. Sur le lien entre altérité et esclavage, on verra l'introduction à *Esclavage et dépendances serviles. Histoire comparée*, éd. M. Cottias, A. Stella et B. Vincent, Paris, 2006, p. 9-23.

⁶ La question s'est posée pour Byzance lors de la reconquête du X^e siècle.

et pratiques de gouvernement d'une grande fluidité. Ces élaborations sont le produit d'une interaction constante entre les choix politiques des élites dominantes et les réactions de la population dominée.

La religion musulmane ne bénéficie pas du même statut que le judaïsme dans un cadre chrétien. Il requiert de la part des nouveaux conquérants des décisions, marquées du sceau de la nouveauté, dans au moins trois domaines principaux. Si l'ethnicité en tant que telle n'a pas sa place dans les sources médiévales et si la notion elle-même est très discutée⁷, il reste que le droit, la langue et la religion sont trois critères majeurs⁸ de différenciation des individus aux marges de l'Europe médiévale, dans les régions de contact entre cultures diverses⁹.

Le premier critère est le droit. La solution promue de ce point de vue par les Normands fut adoptée aussi dans d'autres régions juridiquement hétérogènes dominées par des Latins¹⁰ : chaque groupe est régi selon son droit et jouit d'une autonomie juridique aussi longtemps que les cas traités concernent des individus de la même communauté et ne relèvent pas de la justice criminelle qui est le monopole de la justice royale. C'est donc le principe de la personnalité des lois qui s'applique.

La dimension linguistique était plus complexe : du latin, du grec ou de l'arabe, quelle serait la langue du pouvoir? Fallait-il en privilégier une? N'en privilégier aucune? Leur reconnaître des rôles et des valeurs distincts? Le choix de préserver la pluralité linguistique, notamment dans l'administration, imposait aux Hauteville de s'entourer d'agents fidèles, maîtrisant ces différentes langues. Soit la dynastie maintenait en place une partie des élites en leur assurant un minimum de protection et de considération, soit elle prenait le soin de former une élite *ad hoc*, les deux solutions n'étant pas exclusives. Cette politique linguistique a donc eu des retombées sur la composition des élites, la construction de l'État¹¹, et les modalités d'agrégation de l'aristocratie insulaire.

⁷ Cf. P. Poutignat et J. Streiff-Feinart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, 1995.

⁸ Il est évident que dans d'autres contextes, ces critères ne sont pas valables et que sous une apparente homogénéité linguistique, juridique et religieuse, peuvent jouer le même rôle des éléments aussi divers que l'imaginaire social, la nourriture, les habitudes vestimentaires, etc. Tous ces critères valent aussi pour la Sicile du XII^e siècle, mais aux confins entre le politique et le culturel, il semble que la langue, le droit et la religion soient déterminants.

⁹ R. Bartlett, *The Making of Europe. Conquest, Colonization and Cultural Change 950-1350*, Londres, 1993, spéc. chapitres 8 et 9.

¹⁰ Par exemple, dans l'Orient des Croisades.

¹¹ Le terme est ici à entendre dans son acception la plus large de structures administratives et politiques organisant le royaume de Sicile.

La question religieuse, enfin, n'était pas moins délicate, pour au moins deux raisons principales. D'une part, on identifie en effet souvent les points de crispation avec des questions religieuses; d'autre part, la religion joue un rôle important dans la légitimation du pouvoir politique au Moyen Âge. Or, la population insulaire était composée d'une majorité de musulmans et de chrétiens de rite grec. Le changement de domination fut-il synonyme pour la Sicile de christianisation, voire de latinisation des offices, et, si oui, quelles furent les modalités de ces transformations? Les Normands reprirent-ils à leur compte une idéologie qui tendrait à «ordonner» et «exclure»¹² ou bien promurent-ils un œcuménisme discret, voire revendiqué?

Bilan historiographique

Les études portant sur la cohabitation de groupes culturels distincts au sein d'une même population ont privilégié des approches théoriques contrastées. Ces divergences ont entraîné, dans le contexte sicilien, des prises de position historiographiques fondées sur des a priori conceptuels qui ne sont pas toujours clairement exprimés.

L'histoire récente de la Sicile elle-même, ou de l'Europe, n'est pas en effet sans influencer sur les chemins suivis par l'historiographie. Les périodes arabo-musulmane et normande de l'île, souvent conçues comme un tout¹³, sont perçues par beaucoup comme l'âge d'or d'une région victime par la suite de toutes les dominations. Toutefois, cette vision a été développée dans des contextes conceptuels et politiques contrastés.

À partir des XVIII^e-XIX^e siècles, l'aventure normande a suscité l'admiration, voire la fierté patriotique, en France¹⁴ (Ferdinand Cha-

¹² D. Iogna-Prat, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam (1100-1500)*, Paris, 1998.

¹³ Sur cet aspect, cf. A. Nef, «Fortuna e sfortuna di un tema : la Sicilia multiculturale», dans *Rappresentazioni e immagini della Sicilia tra storia e storiografia (Atti del Convegno di Studi, Enna 19-21 décembre 2002)*, éd. F. Benigno et C. Torrisi, Caltanissetta-Rome, 2003, p. 149-169. Ead., «Michele Amari ou l'histoire inventée de la Sicile islamique : réflexions sur la *Storia dei Musulmani di Sicilia*», dans *Maghreb-Italie : des passeurs médiévaux à l'orientalisme moderne (XIII^e-milieu-XIX^e siècle)*, éd. B. Grévin, Rome, 2010 (CEFR, 439), p. 285-306.

¹⁴ Sur ce point, voir une rapide mais éclairante mise au point dans J.-M. Martin, *Italies normandes, XI^e-XII^e siècles*, Paris, 1994, p. 25-27. On en veut pour preuve la mission qui fut confiée dans les années 1840 à l'érudite français Adolphe Noël des Vergers par le ministre français de l'instruction publique et que le savant résume ainsi : «(...) recueillir, dans les bibliothèques ou archives du royaume de Naples, tout ce qui concerne l'établissement des Normands et les traces françaises laissées par eux dans les deux Siciles (...)» («Lettre à

landon, un siècle plus tard n'en est pas totalement libéré¹⁵), mais aussi en Sicile, puis dans l'Italie naissante¹⁶. Des générations d'historiens ont cherché à expliquer la surprenante ascension de ces conquérants en Italie du sud et particulièrement en Sicile. Construction nationale et écriture d'une histoire qui, en dépit de sa rigueur croissante, exaltait les vertus des peuples, sont, d'évidence, intimement liées à l'essor de la production historiographique de l'un et l'autre pays.

Les Français louaient la combativité et le sens de l'État de ces aventuriers d'origine française; les Italiens, souvent des savants siciliens, quant à eux, célébraient, comme Luigi Natoli, la domination d'une île prospère par un peuple entreprenant. Tous concevaient la conquête normande comme l'origine de la Sicile moderne¹⁷. Sur ce point, Rosario Gregorio¹⁸ et Michele

M. Caussin de Perceval sur les diplômes arabes conservés dans les archives de la Sicile», *Journal asiatique*, 1845, p. 3 du tiré à part). Ce n'est que par intérêt personnel qu'A. Noël des Vergers a élargi sa recherche à la domination musulmane. Sur ce savant et ses travaux sur la Sicile normande, cf. P. Delbianco, «Studi di Adolphe Noël des Vergers sulla dominazione normanna nell'Italia meridionale e sulla convivenza arabo-normanna in Sicilia», dans *Adolphe Noël des Vergers (1804-1867). Un classicista eclettico e la sua dimora a Rimini*, éd. R. Copioli, Rimini, 1996, p. 161-179.

¹⁵ F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1907, rééd. New York, 1960.

¹⁶ La frénésie de récolte et d'édition de documents qui saisit les érudits siciliens à partir du milieu du XVII^e siècle répond à deux motivations différentes qui se succèdent dans le temps : d'abord le désir d'ecclésiastiques locaux de rassembler des informations exhaustives sur les diocèses siciliens, puis la quête de savants, souvent engagés en politique, visant à trouver dans un passé lointain des explications à la situation politique régionale dont ils sont les contemporains.

¹⁷ Nous n'insistons pas ici sur les débats qui ont lieu à partir de la fin du XVIII^e siècle autour de l'«impossible modernité sicilienne», idée que les recherches érudites sur les Normands visaient à critiquer. Sur ce thème, on peut voir, par exemple, F. Brancato, *Storiografia e politica nella Sicilia dell'Ottocento*, Palerme, 1973 (*Collana di saggi e monografie*, n. s. 33).

¹⁸ R. Gregorio, *Considerazioni sopra la storia di Sicilia dai tempi normanni sino a i presenti*, Palerme, 1805-1811, rééd. Palerme, 1972. L'auteur écrit ainsi : (...) *apparisce ora assai manifestamente, che a comprendere la costituzione normanna non dee più oltre risalirsi dei tempi normanni (...). Noi tanto piu volentieri ci siamo deliberati di cominciare i nostri travagli dall'epoca della conquista ossia dai Normanni, quanto da essa incomincia la nostra storia moderna* (vol. 1, p. 48). Rappelons que R. Gregorio est, aussi, le premier historien à avoir traduit un certain nombre de sources arabes concernant la Sicile et avoir proposé une histoire de la domination arabo-musulmane (*De supputandis apud Arabes Siculos temporibus*, Palerme, 1786 et *Rerum Arabicarum quae ad historiam Siculam spectant ampla collectio*, Palerme, 1790). Pour le contexte de ses travaux, menés pour dévoiler la supercherie de l'abbé Vella, cf. l'introduction de M. Amari à la *Storia dei Musulmani di Sicilia* et sur l'ouvrage de l'abbé Vella, H. Bresc, «De l'abbé

Amari¹⁹, malgré ce qui les différençait, se retrouvent : les dominations arabo-musulmane et normande ont été des moments d'indépendance et de grandeur pour l'île. L'œuvre monumentale de Michele Amari, qui marque jusqu'à aujourd'hui l'historiographie sur le sujet, ne peut se comprendre en dehors du parcours politique de son auteur²⁰. Toutefois, le passé islamique insulaire ne pouvant guère être revendiqué, au XVIII^e comme au XIX^e siècle, les Arabo-musulmans se voient seulement reconnaître d'avoir mis fin au joug byzantin et apporté une réelle prospérité au territoire insulaire, à travers le recul de la plaie du *latifondo*. Sans provoquer de changement culturel profond, les Arabo-musulmans ouvrent la voie aux Normands installés dans le sud de l'Italie qui, eux, autorisent le retour de la Sicile dans le giron italien²¹.

Les Normands seraient ainsi à l'origine de l'émergence d'un royaume de Sicile qui s'étend au continent et d'un État dont l'historien des XVIII^e-XIX^e siècles peut être fier. Cette conception historiographique laisse poindre l'admiration que suscite la construction politique élaborée par une poignée de conquérants, devenus souverains d'un vaste territoire regroupant l'Italie méridionale, la Sicile et, pendant une période, une partie de l'Ifrīqiya. Le contraste entre la modestie des origines et l'efficacité de l'administration sicilienne du

Vella à l'histoire romantique : Sicile de synthèse et Islam imaginaire», dans *Maghreb-Italie*, p. 235-263.

¹⁹ Cf. la somme que constitue la *Storia dei Musulmani di Sicilia*; sur l'auteur, cf. I. Peri, *Michele Amari*, Naples, 1976.

²⁰ Favorable, dans un premier temps, à l'autonomie sicilienne, ce qui lui a valu l'exil, Michele Amari s'est ensuite rallié à l'unité italienne et a fait son chemin dans les hautes sphères politiques de la nation italienne en construction. Sur le parcours politique de Michele Amari, on peut voir l'article de R. Romano dans le *Dizionario biografico degli Italiani* et les actes du colloque *Michele Amari storico e politico (Atti del seminario di studi, Palermo 27-30 novembre 1989)*, *Archivio Storico Siciliano*, ser. IV, 16 (1990).

²¹ Voilà comment Michele Amari résume les choses : *Breve del resto il dominio musulmano, nè arrivò a compiere la assimilazione degli abitanti che avea trovati nell'isola. Sfaciandosi da un canto la società musulmana in Sicilia come per ogni luogo, e spuntando dall'altro canto la novella nazione italiana, questa trovò, come per caso, la insegna di ventura, gli esempi d'ardire e gli ordini di guerra dei Normanni; talchè, verso la fine dell'undicesimo secolo, passò il Faro sotto la bandiera di quelli; ripigliò la Sicilia, che le appartenea per ragione di geografia e di schiatta; si aggregò le popolazioni cristiane rimastevi, e raccolse i frutti delle proprie e delle altrui virtù. Perchè, essendo pochi i Normanni che le avevano insegnato a vincere, e ad ordinare lo Stato, la nazione italiana, per la ineluttabile maggioranza del numero, assorbì quella forte schiatta, in guisa che a capo d'un secolo ne rimasero appena pochi nomi di famiglia. De' Musulmani intanto parte si dileguò nel seno della società italiana di Sicilia, parte emigrò o fu mietuta dalle spade cristiane. Ma già si era mandata ad effetto, sotto gli auspicii del nuovo popolo, l'opera cominciata dagli Arabi quattrocento anni avanti : la Sicilia tornata a potenza e splendore primeggiò per tutto il duodicesimo secolo tra le provincie italiane (...)* (SMS, I, p. 107).

XII^e siècle – présentée, avec quelque exagération, comme l'une des plus grandes de son temps en Occident²² – a souvent été rappelé²³. Cette historiographie s'est appuyée sur un corpus de sources de plus en plus conséquent : à l'orée du XX^e siècle, a ainsi débuté une vaste entreprise de publication de chroniques²⁴ et de documents due, notamment, à Carlo Alberto Garufi, tandis que se multipliaient des études plus pointues sur la Sicile normande. Toutefois, le cadre conceptuel de ces travaux n'a pas connu d'évolution fondamentale au cours de la première moitié du XX^e siècle et l'œuvre imposante de Michele Amari a longtemps bloqué toute recherche historique portant sur la période islamique proprement dite.

L'historien de la seconde moitié du vingtième siècle, moins sensible à l'émergence et à l'essor des peuples qu'on pouvait l'être au début du siècle, prête attention à d'autres phénomènes, moins liés à l'État et aux Normands en tant que tels. Dans les années 1960, des motivations nouvelles portaient à exalter une cohabitation culturelle, perçue comme sans égal. Le choc de la guerre, la critique du colonialisme et les débuts de la décolonisation nourrissaient la réflexion des médiévistes²⁵. Dans ce cadre, ceux qui étudiaient l'histoire de la Sicile, tenaient à différencier l'expérience des Hauteville de celle des croisades et de l'aventure coloniale²⁶. Aussi des travaux ont-ils chanté la *convivencia* qui aurait été promue par les souve-

²² A. Marongiu, « A Model State in the Middle Ages : The Norman and Swabian Kingdom of Sicily », *Comparative Studies in Society and History*, 6/3 (avr. 1964), p. 307-320. L'auteur y analyse plus généralement la conception de la souveraineté par les Normands de Sicile. Définissant l'État normand comme non-féodal et non-ecclésiastique, il le considère comme un précurseur de l'État moderne. Les conclusions de ce type d'analyse quant à l'efficacité de l'administration sont évidentes.

²³ Aussi C.H. Haskins écrivait-il : « It is not too much to call the kingdom of Roger and his successors the first modern state, just as Roger's non feudal policy, farsightedness and diplomatic skill have sometimes won for him the title of the first modern king », dans *The Normans in European History*, New York, 1935, p. 233.

²⁴ Elles sont souvent déjà connues, mais font alors l'objet d'éditions critiques.

²⁵ Dès le début des années 1950, J. Præwer développe dans une série d'articles les thèses qui trouveront leur forme la plus aboutie dans son célèbre *The Crusader's Kingdom. European colonialism in the Middle Ages*, New York-Washington-Praeger, 1972.

²⁶ Cf. F. Giunta et U. Rizzitano, *Terra senza crociata*, Palerme, 1967. La préface l'exprime clairement : *L'altro motivo – indubbiamente importante anche per la sua scottante attualità – posto in rilievo è quello che il Medioevo siciliano può essere assunto ad esempio della possibilità di convivenza di uomini di razza e di religione diverse : nel Regno, infatti, vissero gli uni accanto agli altri Latini, Saraceni, Greci ed Ebrei, riuscendo a dar vita a una realtà politico-sociale-culturale che contrastava con le idee di quell'epoca* (p. 9).

rains siciliens et, surtout, qui aurait prévalu au quotidien entre les différents groupes culturels insulaires. Parallèlement, une plus large place était réservée à l'histoire rurale et aux conditions faites aux vaincus²⁷. La féodalité a naturellement trouvé sa place dans cette relecture et il n'est guère étonnant que Claude Cahen se soit intéressé à l'Italie normande en pendant à sa thèse sur la Syrie²⁸.

Même si l'on a renoncé à utiliser le colonialisme contemporain comme modèle d'explication des conquêtes et reconquêtes médiévales²⁹, l'historiographie actuelle met toujours l'accent sur l'expansion commerciale et militaire de l'Occident latin à partir de la fin du XI^e siècle. Dans les travaux des historiens européens qui se penchent sur la question à partir des années 1980, le ton change pour céder la place à la dénonciation d'un mythe de la cohabitation qui dissimulerait de fortes tensions entre groupes culturels, décelables dès la conquête insulaire³⁰. On a récemment insisté sur la violence intrinsèque à la domination normande en Sicile³¹ que l'on aurait eu tendance à oublier, tout en soulignant les spécificités de la politique des Hauteville. Ce dernier aspect est le plus stimulant, si l'on veut dépasser les débats qui n'en sont pas sur la «tolérance» des souverains normands.

Dans le même temps, en effet, les études portant sur l'élément islamique au sein de la royauté des Hauteville en Sicile ont connu un renouveau, de la part de chercheurs islamisants (Albrecht Noth, Jeremy Johns, Adalgisa de Simone). Un tel mouvement a permis à la fois de dépasser le stade des généralités pour s'interroger sur la réinterprétation dont les références islamiques ont été l'objet dans le cadre sicilien et d'intégrer ces interrogations aux évolutions qu'ont

²⁷ I. Peri, *Uomini, città e campagne in Sicilia dall'XI al XIII secolo*, Rome-Bari, 1978.

²⁸ C. Cahen, *Le régime féodal de l'Italie normande*, Paris, 1940.

²⁹ Cf. pour un exposé sur le développement de ces théories et leur critique : J. Torrò, «Jérusalem ou Valence : la première colonie d'Occident», *Annales. E.S.C.*, 55/5 (sept.-oct. 2000), p. 983-1009.

³⁰ C'est la tonalité générale des travaux menés par Ferdinando Maurici ou Jeremy Johns dont on trouvera les ouvrages référencés dans la bibliographie. A. Metcalfe, quant à lui, nuance ces propos en critiquant une conception monolithique de l'identité (même s'il ne théorise guère cette position) : les Normands ne sont guère «normands» et les interactions entre les différents groupes nombreuses, cf. *Muslims and Christians in Norman Sicily. Arabic Speakers and the end of Islam*, Londres-New York, 2003, p. 24 et 27-28.

³¹ Cf., par exemple J. Johns, «Monreale Survey. L'insediamento umano nell'alto Belice dall'età paleolitica al 1250 D. C.», dans *Giornate internazionali di Studi sull'area elima. Atti*, 1, Pise-Gibellina, 1992, p. 407-421, qui souligne la ségrégation et le regroupement dont sont, selon lui, victimes les communautés arabomusulmanes de la région et F. Maurici, *Breve storia degli Arabi di Sicilia*, Palerme, 1995. Cet ouvrage de vulgarisation entérine les positions de J. Johns et met l'accent sur la violence inséparable de l'entreprise normande.

connu les recherches sur l'islam, en faisant profiter l'histoire de la Sicile des progrès récents de ces dernières.

L'histoire de la Sicile normande : une recherche en plein renouvellement

Une recherche est toujours le fruit d'un moment scientifique et d'une réflexion collective internationale. Ce travail n'échappe pas à la règle.

Cet ouvrage est la version profondément remaniée d'une thèse de doctorat soutenue en décembre 2001, qui participait d'un mouvement de recherche plus large, difficilement perceptible à l'époque, mais qui en une décennie est apparu clairement. En effet, le panorama a beaucoup évolué depuis, sur la scène historiographique tant italienne qu'européenne. Le renouvellement est venu des philologues et historiens spécialistes de l'islam : Adalgisa de Simone et Jeremy Johns, d'abord, dont l'ouvrage sur le *dīwān* sicilien a été publié en 2002, Alex Metcalfe ensuite qui avait proposé l'année précédente un livre moins technique mais bienvenu en raison de la critique, en partie implicite, qu'il faisait de l'approche ethnocentriste, la plus commune, de la question.

Ce filon a été le plus novateur pour l'histoire de la Sicile normande car, de manière paradoxale, elle a bénéficié, au même titre que l'histoire de la domination islamique insulaire, d'un double mouvement qui affecte le champ de l'histoire de l'islam médiéval. D'une part, s'y manifeste un intérêt croissant pour les régions périphériques par rapport aux terres centrales de l'islam et en particulier pour l'Occident islamique et, d'autre part, les travaux sur les documents d'archives en islam se sont multipliés. La position de la Sicile au sein de l'empire islamique a rejailli sur l'étude des XI^e-XII^e siècles. Sa situation pose en effet la question des spécificités de la société sicilienne au moment de la conquête normande. En outre, la Sicile des XI^e-XII^e siècles est considérée comme une sorte de périphérie du *dār al-islām*. Enfin, la documentation sicilienne en arabe datant de la période post-islamique, exceptionnelle, n'a pas manqué de susciter l'intérêt des spécialistes qui se penchent actuellement sur ce type de sources.

Au sein de l'historiographie italienne, du point de vue, cette fois, de l'histoire médiévale de l'Italie, la recherche reflète des évolutions historiographiques qui concernent plus largement l'Europe médiévale. L'histoire politique et institutionnelle de la fin du Moyen Âge a laissé la place à des interrogations sur l'encadrement des campagnes et la redistribution des ressources qu'elles procuraient, mais aussi sur les modalités de domination des élites. Si ce thème n'est pas nouveau, il est revenu au centre des intérêts après avoir été victime

d'une désaffection relative. En outre, l'histoire du haut Moyen Âge et du Moyen Âge central a repris le pas sur les siècles ultérieurs, selon un mouvement de balancier assez régulier.

Plus largement, les contacts entre religions ou cultures différentes, en particulier Islam et christianisme, ont fait l'objet, non seulement de réflexions abondantes et passionnées depuis le 11 septembre 2001, mais aussi de recherches scientifiques privilégiant des approches nouvelles, qui, bien qu'initiées avant cette date, sont alors devenues d'une brûlante actualité. Si la littérature généraliste a surtout mis en avant les relations entre des entités souvent perçues comme civilisationnelles, les études scientifiques se sont concentrées sur les contacts entre groupes au sein d'un même ensemble politique ou ont mis en question la réalité et la définition des entités ainsi opposées³². La première a donc insisté sur le particularisme et le conflit; là où les secondes s'interrogeaient sur l'universalité de certaines pratiques et sur la permanence des échanges.

L'histoire de la Sicile normande a été relativement peu affectée par ces évolutions, pour des raisons qui tiennent à la production historiographique qu'elle a suscitée. Or, la construction des souverains normands plutôt que d'être pensée en termes de «tolérance» – notion totalement anachronique pour l'époque et, pour cette raison peu utile – et d'emprunts, mais aussi de limites que connaîtraient ces phénomènes, peut être abordée différemment. En effet, les réalisations des Hauteville ne supposent-elles pas que ces derniers comprennent, traduisent et réinterprètent en partie ce qu'ils empruntent et font leur? Ne supposent-elles pas qu'ils considèrent ceux à qui ils l'empruntent comme un autre eux-mêmes? De la sorte, la question n'est plus de définir ce qui serait «tolérable» pour les Hauteville ou leurs représentants, ou pour tel ou tel autre groupe, mais de s'interroger sur les espaces, tant concrets que symboliques, partagés – sans que cela nécessite une quelconque politique de tolérance ou d'ouverture – au sein de la société sicilienne. Cela n'exclut pas, par ailleurs, qu'en d'autres lieux, des crispations et des tensions se développent et il convient également de les analyser. Une telle

³² Nous nous limitons ici à la période médiévale car la bibliographie est très abondante, l'historiographie italienne s'est surtout concentrée sur la période moderne. Paru avant cette date, l'ouvrage de D. Nirenberg, *Violence et minorités au Moyen Âge*, Paris 2001, a été publié en anglais en 1996. Postérieurs sont les ouvrages de H. Bresc, *Arabes de langue, juifs de religion. L'évolution du judaïsme sicilien dans l'environnement latin XII^e-XV^e siècles*, Paris, 2001, de B. Catlos, *The Victors and the Vanquished. Christians and Muslims of Catalonia and Aragon, 1050-1300*, New York, 2004, de K. Miller, *Guardians of Islam*, New York, 2008 et de C. Aillet, *Les mozarabes : christianisme, islamisation et arabisation en péninsule ibérique (IX^e-XII^e siècle)*, Madrid, 2010 (*Bibliothèque de la Casa de Velázquez*, 45).

modification de l'approche retenue implique de repenser les contacts entre les groupes culturels au sein des sociétés médiévales, pour lesquelles est souvent postulée l'existence d'entités peu ouvertes, faute de sources essentiellement, mais aussi de dépasser l'étude de la seule politique des souverains, pour la replacer dans le cadre de la société sicilienne des XI^e-XII^e siècles.

En finir avec l'histoire des « dominations » de la Sicile

Le poids de l'histoire d'époque risorgimentale sur l'histoire de la Sicile byzantine et islamique a été souligné³³, mais le constat peut être étendu à l'époque normande. Cette historiographie envisageait l'histoire de la Sicile comme une suite de dominations conçues comme autant de moments durant lesquels un groupe conquérant imposait sa culture à la population insulaire. Dans le même temps, au bout du compte, l'« identité sicilienne » était présentée comme persistant, passivement, dans son être. Or, cette conception est demeurée très présente dans les études sur la Sicile, bien qu'elle ait adopté des formulations renouvelées.

Il importe donc de la dépasser afin de redonner sa place à l'analyse historique dans un cadre moins tributaire des débats qui ont accompagné la construction des nations européennes au XIX^e siècle.

Une telle position revient à postuler, en particulier, l'existence d'« identités culturelles » tranchées et contrastées, porteuses de valeurs et de pratiques définies. Elle évacue donc, de fait, la dynamique de l'histoire qui fait de chaque société une entité en devenir et ouverte. Elle équivaut également, dans le cas de la Sicile « normande », à nier une seconde évidence : la population arabisée et islamisée de Sicile n'est pas « la » société islamique, laquelle n'existe pas en soi³⁴, assertion qui vaut également pour les « Grecs » ou les « Normands » de Sicile. Les identités individuelles, notion elle-même complexe d'un point de vue psychologique et anthropologique, nous échappent pour cette époque, faute de sources adéquates³⁵. Les iden-

³³ A. Nef et V. Prigent, « Per una nuova storia dell'alto medioevo siciliano », *Storica*, anno XII, 2006 (publié en 2008), p. 9-64.

³⁴ B. A. Catlos, *The Victors and the Vanquished*. L'auteur propose une tentative de modélisation des changements culturels et sociaux liés aux conquêtes et contacts, tout en reconnaissant les limites de l'exercice.

³⁵ Si tant est que celle-ci soit jamais connaissable; cf. le résultat du séminaire interdisciplinaire, *L'identité*, dir. C. Lévi-Strauss, Paris, 1981. On verra les difficultés similaires auxquelles fait face A. Peters-Custot dans la définitions des groupes de culture grecque en Italie méridionale à la même époque : A. Peters-Custot, *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine (IX^e-XIV^e siècles). Une acculturation en douceur*, Rome, 2009 (CEFR, 420), p. 32-50.

tités de groupe, quant à elles, identités «culturelles», même si elles peuvent refléter en partie des constructions médiévales, sont surtout des projections contemporaines difficiles à appuyer sur une exploitation rigoureuse des sources, la notion même d'identité collective étant loin d'aller de soi.

Un second obstacle méthodologique mine cette position conceptuelle : il suppose que les conquérants imposent un modèle à une population qui serait une sorte de substrat malléable. En outre, en opposant des entités culturelles qu'elle simplifie et fige, cette conception gomme de véritables diversités sociales. Est-il pertinent de penser les dynamiques insulaires essentiellement en termes d'interactions culturelles ou convient-il d'analyser les processus de domination, politique, économique et sociale en distinguant, par exemple, les élites du reste de la population et les citadins des paysans des zones rurales? Même si les termes de cette analyse ne doivent pas être systématisés, il ne fait nul doute qu'un courtisan latin et un courtisan d'origine arabo-musulmane ont plus en commun que ces mêmes courtisans et un paysan de leur «culture».

Si le renouvellement de perspective oblige à mieux prendre en compte la fluidité des interactions sociales, religieuses ou linguistiques, ainsi que l'évolution historique de manière générale³⁶, il rend également nécessaire de redéfinir les termes utilisés en tenant compte des sources du XII^e siècle. Or, ces dernières établissent une distinction entre *Sarraceni*, *Graeci* et *Latini*, même si l'occurrence de ces trois termes est rare³⁷ et même s'il ne s'agit jamais d'une appartenance revendiquée. Quels sont les fondements d'une telle distinction? Il est probable que l'aspect extérieur (vêtements, coiffures) peut jouer un rôle, mais dans ce domaine les emprunts ne sont pas moins nombreux qu'ailleurs. Les langues d'usage peuvent constituer un critère de distinction, mais le trilinguisme n'est pas antithétique avec le développement d'une *lingua franca*³⁸. La religion, quant à elle, a surtout des conséquences fiscales, juifs et musulmans devant payer un impôt de capitation qui souligne leur infériorité religieuse et, pour les musulmans, leur statut de vaincus. Le facteur le plus important pourrait donc être le droit qui s'applique à tel ou tel individu ou

³⁶ La période «normande» est encore trop souvent vue comme un tout, même si se multiplient les études sur des règnes précis.

³⁷ Cf., pour les occurrences de ces termes dans les textes siciliens des XI^e-XII^e siècle, A. Nef, «Les souverains normands et les communautés culturelles en Sicile» dans les actes du séminaire *Pouvoirs et communautés dans le Maghreb et en Italie. Moyen Âge et Temps Modernes* (Rome, 26-27 oct. 2001), *MEFRM*, 115, 2 (2003), p. 611-623.

³⁸ Pour une synthèse sur cette question, même si l'ouvrage porte essentiellement sur l'époque moderne, cf. J. Dakhli, *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Arles, 2008.

communauté et qui est reconnu et garanti par les souverains. Or, d'une part, le droit ne régit pas l'ensemble des interactions sociales et le domaine de l'infra-juridique a toujours été étendu. D'autre part, il n'est pas rare de se soumettre à un droit autre que celui du groupe auquel on est censé appartenir si une affaire ou un litige se déroule entre personnes qui en temps normal relèvent de droits distincts. En bref, aucun de ces paramètres n'est essentiel et la construction dont il est le résultat est susceptible de variations infinies, tout comme les interactions qui en découlent, qu'elles soient apaisées ou non.

Toutes ces mises en garde doivent être présentes à l'esprit du lecteur lorsqu'est utilisée dans cet ouvrage, faute de mieux, l'expression volontairement vague de «groupes culturels». «Arabo-musulman», caractérise, de même qu'«islamique», des individus ou des groupes majoritairement, mais non exclusivement, de langue arabe³⁹, et musulmans⁴⁰. On utilisera les termes de «Grecs», d'«hellénophones» et de Latins avec la même souplesse, les critères religieux et linguistique étant ici aussi prépondérants, mais exclusifs cette fois. Rappelons que nous n'avons aucun moyen de savoir ce qui était considéré par les acteurs du jeu social sicilien au XII^e siècle comme relevant de pratiques ou références culturelles différentes des leurs au point de devoir être qualifiées d'une manière spécifique et clairement distinctive.

Cette nécessaire prudence méthodologique oblige également à se poser la question de la signification que peut revêtir ce qui nous apparaît comme un emprunt conscient et construit. Ce «déplacement» est-il perçu comme tel dans la Sicile du XII^e siècle? Repris dans un contexte qui n'est pas celui de son élaboration première, un élément change-t-il de sens? Qu'en est-il, par exemple, de la *jiziya*, ou taxe de capitation levée sur les non-musulmans en Islam, mais appliquée aux musulmans dans la Sicile du XII^e siècle? des titulatures en arabe des souverains siciliens? d'une iconographie islamique dans un lieu de culte chrétien?

Limites et interstices

Cet ouvrage ne prétend pas dresser un tableau exhaustif de l'évolution de la Sicile du milieu du XI^e à la fin du XII^e siècle. Sans revenir davantage sur le questionnement qui est le sien, il faut souligner que l'on ne reprendra pas tout ce qui a déjà été établi de manière définitive. Nous nous concentrerons plutôt sur les inter-

³⁹ Il faut prendre en compte les langues berbères, le persan peut-être, et surtout le grec pour la Sicile.

⁴⁰ Ce qui n'exclut ni les chrétiens de langue arabe, ni les chrétiens hellénophones ou latinophones ayant adopté des références culturelles islamiques.

stices et les possibilités de nouveaux questionnements. Il ne s'agit donc pas de reprendre tout ce qui a été produit sur le sujet mais de le compléter et d'en proposer une nouvelle interprétation.

Il est en outre des limites à cette enquête. Si notre connaissance du Duecento sicilien a progressé notablement au cours de la dernière décennie, en dépit des lacunes de la documentation souvent mises en avant, cette amélioration, qui peut profiter à la réflexion sur la période immédiatement antérieure, ne doit pas donner naissance à des interprétations anachroniques ou téléologiques qui sont monnaie courante pour les XII^e et XIII^e siècles, la période «normanno-souabe» étant souvent présentée comme un tout.

Plus grave est la méconnaissance de la période islamique (mais aussi byzantine) de la Sicile. Il est apparu toujours plus clairement que pour mieux comprendre la période «normande», on devait réécrire l'histoire de la domination islamique en Sicile. L'entreprise est engagée mais doit encore être complétée; quant à la Sicile byzantine, une publication prochaine devrait combler bonne part des lacunes actuelles⁴¹.

Cette recherche porte sur les modalités de domination mises en place par les Hauteville et ceux qui les entouraient en Sicile, dans un contexte où la majorité de la population était arabo-musulmane. L'accent a été mis sur les relations entre les conquérants et la société arabo-musulmane conquise, la population hellénophone et chrétienne sera également évoquée, mais elle ne sera pas au centre de l'enquête. Le défi le plus grand pour les Hauteville était de penser la place de l'islam et de ses adeptes en Sicile. Il nous retiendra donc de manière prioritaire.

À l'issue d'un préambule («La conquête de l'espace insulaire par les Hauteville : les faits et la geste») qui revient sur les modalités de la conquête sicilienne et les conceptions qui y président, le propos est organisé en deux volets complémentaires. Le premier porte sur ce qui est appelé ici «la sphère de la souveraineté»⁴² et qui a souvent

⁴¹ Grâce à la publication du doctorat de V. Prigent, *La Sicile byzantine du VI^e au X^e siècle*.

⁴² La distinction établie par M. Foucault entre souveraineté et fait de domination nous semble particulièrement utile pour notre propos. L'étude parallèle de l'histoire politique et de l'histoire sociale de la Sicile du XII^e siècle, souvent disjointes, nous paraît aujourd'hui indispensable pour renouveler l'analyse. cf. M. Foucault, «*Il faut défendre la société*». *Cours au Collège de France (1975-1976)*, dir. F. Ewald et A. Fontana, Paris, 1997 et C. Jouhaud, «Pouvoir, souveraineté, domination», *Critique*, 660 (2002), p. 368-380.

été analysé comme l'espace dans lequel se déployait la construction multiculturelle que l'on attribue aux Hauteville. Nous en proposons une lecture renouvelée qui permet de mettre en évidence, parallèlement aux convergences, des utilisations instrumentales et distinctes des différentes traditions culturelles⁴³ en présence. Cette analyse (Partie I : «La conception œcuménique de la royauté normande de Sicile : mythes et réalités») se déploie en trois temps : le premier porte sur la langue et les stratégies linguistiques du pouvoir (chapitre 1), le second sur les images du souverain (chapitre 2), tandis que le troisième traite du mécénat littéraire royal (chapitre 3). La sphère de la souveraineté est étroitement liée à la «sphère de la domination» dans la Partie II «(État, administration et service du roi dans la Sicile des XI^e-XII^e siècle») qui aborde la question de l'administration centrale et locale (chapitre 4), des élites qui lui sont liées et de celles qui évoluent à la cour (chapitre 5). La Partie III («Les fondements de la domination : organisation du territoire et structuration des élites en Sicile, XI^e-XII^e siècle») analyse de manière plus frontale les instruments de la domination d'une population majoritairement arabo-musulmane par une minorité de conquérants. On y passera en revue les modes de concessions et de construction du consensus qui permettent à ces derniers de tirer profit de la production agricole et d'obtenir le soutien d'élites composites, sans pour autant se placer dans une dépendance trop grande à leur égard. Un tableau de l'organisation du territoire sicilien (chapitre 6) précède un nouvel examen de la question de la féodalité en Sicile (chapitre 7). La Partie IV («La population arabo-musulmane dans la Sicile du XII^e siècle. Statuts juridiques et conditions sociales») traite de la population dominée. L'analyse des statuts personnels élaborés par les conquérants constitue le premier volet (chapitre 8) d'une étude qui vise à montrer à la fois la complexité de ces cadres juridiques et la variété interne de la société qui y est soumise (chapitre 9). L'épilogue («Un précipité du XII^e siècle sicilien : l'évolution intérieure et l'horizon du *dār al-islām*») revient sur la trame événementielle intérieure et extérieure et sur les dynamiques qui la lie à l'évolution sociale et politique sicilienne.

Deux thèmes, qui trouveraient pourtant leur place dans cette lecture de l'histoire de la Sicile aux XI^e-XII^e siècle, ne seront pas traités ici : l'activité commerciale et le monde des villes. Ces deux aspects mériteraient une recherche qui reprenne l'ensemble des

⁴³ Inutile de souligner que le mot tradition, de même que celui qui le qualifie, sont employés ici dans un sens dénué de tout essentialisme : la tradition est une invention perpétuellement renouvelée, cf. *Usages de la tradition*, numéro spécial de *Enquête*, 2 (1995).

données, très fragmentaires, et révisé entièrement les cadres de l'analyse. Ils seront donc abordés au cours de traitements distincts dans un avenir proche.

Description des sources

La présentation des grandes lignes de la documentation, plus qu'un passage obligé, permettra d'éclairer les contraintes et les partis pris de la démarche retenue⁴⁴.

À première vue, la documentation sur la Sicile normande est peu abondante et surtout lacunaire : les sources notariales ou, plus généralement, celles qui portent sur les villes sont ainsi presque totalement inexistantes, tandis que les séries de diplômes royaux sont discontinues. Les actes qui nous sont parvenus ont essentiellement été émis par le pouvoir royal, ce qui à la fois garantit la relative homogénéité du matériel utilisé et oblige à adopter une approche qui tienne compte de cette spécificité. Dans le même temps, ils sont exceptionnels. Nulle part ailleurs en Occident, un gouvernement latin ne rédigea une documentation royale dans trois des grandes langues savantes de la Méditerranée de l'époque. Aucun n'administra une région entière par des actes bilingues arabe et grec. Cette spécificité insulaire est d'autant plus extraordinaire que l'on conserve très peu de documents d'archives pour le monde islamique de la même époque. Malgré le filtre normand, certaines caractéristiques de la diplomatie islamique transparaissent dans les sources siciliennes.

Néanmoins, les diplômes royaux et les actes de l'administration royale ont été les victimes d'un véritable naufrage. Il subsiste, heureusement, quelques fonds particulièrement riches, comme ceux des cathédrales de Patti, de Cefalù ou d'Agrigente. Il existe aussi de nombreux recueils de copies d'actes plus tardifs, réalisés sous l'impulsion royale (campagnes de Barberi), puis des érudits du XVIII^e siècle essentiellement, qui nous transmettent un nombre non négligeable de documents disparus dans leur forme originale.

La nécessité de donner une idée de l'arabisation toponymique nous a toutefois amenée à recourir aussi à une documentation d'origine royale plus tardive et à pousser l'enquête jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Encore faut-il garder présent à l'esprit la destruction massive des archives angevines lors de la seconde guerre mondiale.

Les sources du XII^e siècle ne sont pas seulement lacunaires, elles sont aussi, et de ce fait, très hétérogènes (numismatiques, épi-

⁴⁴ On trouvera à la fin de l'ouvrage la description des fonds consultés.

graphiques, littéraires, archéologiques...). Plus qu'une vision globale, elles livrent, à chaque fois, depuis un angle particulier, un aperçu sur la question qui nous occupe ici. Nous avons donc tenté de restituer les présupposés et les limites interprétatives de chaque type de source et de résister à la tentation de supposer des continuités temporelles non documentées ou de généraliser des situations attestées seulement ponctuellement.

Pour les XII^e-XIV^e siècles, la documentation est essentiellement concentrée à l'Archivio di Stato de Palerme qui a deux sièges : la Catena, du nom de l'église voisine, et la Gancia, du nom du couvent qui abrite la seconde section. Le 11 février 1814, un décret donnait naissance à l'*Archivio Generale* dont la tâche était de rassembler en un seul endroit les archives publiques. En 1877, les fonds des *corporazioni religiose sopresse* étaient déposés auprès du premier noyau d'archives. Ce point est important, dans la mesure où, jusqu'à la fin du XIII^e siècle, la documentation qui nous est parvenue est exclusivement conservée dans des chartriers ecclésiastiques. L'histoire de la Sicile explique, en outre, qu'ils commencent au plus tôt avec la conquête normande à la fin du XI^e siècle; les fonds les plus anciens comprennent tous des documents en trois langues et proviennent pour l'essentiel de monastères grecs.

À la Catena, on trouve essentiellement les documents émis et archivés par les grands organes administratifs du royaume : les séries de la Real Cancelleria⁴⁵ et du Protonotaro del Regno. N'y est rassemblée en effet qu'une petite partie des fonds provenant d'institutions ecclésiastiques : ceux qui sont arrivés tardivement dans les archives publiques⁴⁶, sont incomplets⁴⁷ ou ont connu une histoire mouvementée⁴⁸. En revanche, le noyau initial, d'origine publique,

⁴⁵ Le fonds est catalogué rapidement dans *Real Cancelleria di Sicilia. Inventario sommario (sec. XIII-XIX)*, Rome, 1950 (*Ministero dell'Istituto pubblico degli Archivi di Stato*, 3).

⁴⁶ C'est le cas des archives de la Martorana – monastère fondé en 1194 à Palerme près de S. Maria dell'Amiraglio, qui lui est donnée en 1436. Cf. P. Burgarella, «Le pergamene del monastero della Martorana», *Archivio storico siciliano*, s. IV, 4 (1978), p. 55-110; ce fonds double comprend 111 parchemins des XII^e-XIV^e siècles. Il en est de même du chartier des monastères grecs de S. Maria della Grotta de Palerme et de Marsala qui comptent 17 parchemins rédigés entre le XII^e et le XIV^e siècle.

⁴⁷ Une partie des archives de la cathédrale de Cefalù (118 documents du XI^e au XIV^e siècle) est conservée à la Catena, tandis que les actes demeurés *in situ* sont inaccessibles aux chercheurs.

⁴⁸ C'est le cas du fonds de l'Ospedale Grande de Palerme qui regroupa, à partir de 1432, trois grandes séries : celles de S. Filippo di Fragalà, possessionné dans la partie orientale de la Sicile, de S. Maria di Maniaci (*id.*) et de S. Bartolomeo de Palerme, auxquelles s'en ajoutent d'autres petites et variées.

est cohérent, même s'il regroupe des sous-sections très diverses. À partir du milieu du XIII^e siècle, les actes royaux étaient enregistrés trois fois, par la Cancelleria, les Camériers et le Protonotaro⁴⁹. Le reste de la documentation susceptible de nous fournir des informations y est composite. Y sont conservés des ensembles constitués par des documents de provenances diverses, les *Pergamene Varie*⁵⁰ et les *Miscellanea*, nés pour l'essentiel de donations ou d'acquisitions. Ils regroupent des registres d'actes notariés qui sont parmi les plus anciens de l'île, ceux d'Adamo di Citella (1286-1287) et de Bartolomeo di Citella (1308-1309). On y trouve également les volumes contenant toutes les grandes enquêtes de révision de privilèges et concessions menées à partir des archives royales, essentiellement par Giovanni Luca Barberi⁵¹. Ils contiennent de précieuses informations que la disparition de nombreux recueils établis et conservés par les organes d'enregistrement monarchiques ne permet plus d'atteindre.

C'est également à la Catena que nous avons pu consulter les microfilms des archives emportées en Espagne après la révolte de Messine en 1677 et conservées à Tolède (fonds Medinaceli, 994 documents du XI^e au XIV^e siècle).

À la Gancia, les archives constituent des ensembles plus cohérents pour la période qui nous intéresse. On y trouve des fonds ecclésiastiques majeurs⁵² : ceux de S. Maria Maddalena di Valle Giosafat, ordre qui quitta la Terre-Sainte pour la Sicile après la chute d'Acre en 1291 (692 parchemins jusqu'à la fin du XIV^e siècle, qui concernent essentiellement la partie orientale de l'île), de la Magione des Teutoniques de Palerme (701 parchemins, relatifs à l'ensemble de l'île), de S. Martino delle Scale au sud de Palerme (640 documents des XIII^e-XIV^e siècles), de S. Maria del bosco di Calatamauro, monastère bénédictin de l'agrigentain (531 parchemins des XIII^e-

⁴⁹ Trente-sept volumes couvrent le XIV^e siècle.

⁵⁰ Huit parchemins s'étalent du XII^e au XIV^e siècle; derrière leur nombre réduit, se cachent deux importants documents : un en grec pour S. Maria dell'Ammiraglio datant de 1146 et un fragment de *jarīda* pour la cathédrale de Palerme datant de 1143.

⁵¹ Ils sont aujourd'hui tous publiés et nous renvoyons à la bibliographie des sources éditées; pour la description, voir la liste des archives consultées. Sur ce personnage cf. C. Trasselli, *Da Ferdinando il Cattolico a Carlo V. L'esperienza siciliana 1475-1525*, Soveria Mannelli, 1982, 1, p. 68 et sq. et l'introduction à G. Salteri Ragusa, *Il Magnum capribrevium dei feudi maggiori*, Palerme, 1993 (Documenti per servire alla storia della Sicilia, 1^{re} sér., 32).

⁵² Les éditions sont nombreuses. On se référera aux sources éditées (cf. *infra*).

XIV^e siècles, qui concernent le corléonais), de S. Maria della Giummare de Sciacca, monastère grec (17 parchemins du XII^e au XIV^e siècle), de S. Maria di Malfinò, monastère grec du diocèse de Messine (398 parchemins des XII^e-XIV^e siècles) et de S. Margherita di Polizzi, monastère bénédictin (87 parchemins pour la même période). Un dernier grand corpus est constitué par les registres notariaux qui s'étendent de la fin du XIII^e siècle à la fin du XIV^e siècle.

Trois fonds ecclésiastiques palermitains sont importants pour l'histoire du XII^e siècle : le *Tabulario di S. Maria di Monreale* conservé à Biblioteca Regionale de Palerme (150 parchemins pour les XII^e-XIV^e siècles), qui nous renseigne sur l'immense territoire de cet archevêché, essentiel pour notre recherche, le chartrier de la Chapelle Palatine (une cinquantaine de parchemins pour cette période) et celui de la cathédrale de Palerme, réorganisé et réouvert en 2000, qui contient une soixantaine d'actes utiles à notre travail. Enfin, l'Archivio Comunale conserve les archives du sénat de Palerme⁵³, dont la majeure partie se rapporte au territoire de Palerme.

Dans les autres villes de Sicile sont conservés des fonds moins abondants, mais non moins importants. Certains nous sont restés fermés, comme ils le sont depuis des décennies à tous les chercheurs : il s'agit de ceux de la cathédrale de Cefalù⁵⁴ et de S. Maria di Agira⁵⁵. D'autres, au contraire, autorisent une large consultation : la cathédrale de Catane (une soixantaine de parchemins pour la période considérée)⁵⁶, la Biblioteca Ursino Recupero de la même ville (fonds de S. Nicolò dell'Arena et de S. Maria di Licodia), la cathédrale de Patti où le fonds de la cathédrale est très riche (plusieurs centaines d'actes pour les XII^e-XIV^e siècles)⁵⁷.

L'histoire de la Sicile à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne explique que nombreuses soient les sources dispersées hors du territoire insulaire : à Tolède (fonds Medinaceli), on l'a dit, dans l'*Archivio de la Corona de Aragón* à Barcelone, mais aussi, pour

⁵³ L'édition en a été entreprise et concerne essentiellement le XIV^e siècle. Cf. *infra*.

⁵⁴ Mais il a été abondamment exploité, et surtout photographié, par C. A. Garufi au début du XX^e siècle. Ses clichés m'ont aimablement été montrés par D. Cicarelli.

⁵⁵ Décrit et catalogué par P. Sinopoli di Giunta (cf. *infra*).

⁵⁶ L'essentiel a été détruit par une série de tremblements de terre.

⁵⁷ Nous en profitons pour rendre hommage au père A. Sidotti qui, malgré la maladie qui l'affectait, nous a reçue lors de deux séjours de travail avec une très grande gentillesse en 1997 et 1998.

la partie orientale de la Sicile, à la Bibliothèque nationale de Paris (actes latins et grecs de S. Maria Latina de Messine)⁵⁸.

Enfin, des compilations manuscrites d'actes de l'époque normande se trouvent à la Biblioteca Comunale de Palerme et à la Bibliothèque du Vatican.

La consultation des archives ne saurait toutefois suffire⁵⁹. Les chroniques qui scandent le XII^e siècle de manière très inégale à l'intérieur comme à l'extérieur du *regnum*, nous informent, pour les chroniques latines, surtout sur les débuts et la fin de la présence normande en Sicile et, pour les chroniques en arabe, sur la politique de la Sicile dans le *dār al-islām*. Quant aux documents de la Gheniza⁶⁰, nettement moins abondants au XII^e siècle qu'au siècle antérieur, et aux *fatwās* maghrébines, ils éclairent surtout les échanges commerciaux et seront exploités sous peu dans un autre cadre. Seuls les éléments contenus dans les textes de la Gheniza et se rapportant à la conquête de la Sicile par les Hauteville ont été analysés dans le préambule.

L'étude de la représentation du pouvoir normand et de la place de l'élément islamique dans ce cadre s'appuient pour une part sur des sources textuelles. Ainsi, la célébration des souverains normands dans les panégyriques de cour rédigés en arabe constitue un indice important de la réception de cette élaboration idéologique dans un contexte islamique. L'ensemble de la production littéraire promue par les souverains sera prise en examen dans ce cadre. Un bon exemple en est la *Géographie* d'Idrīsī qui décrit le monde pour Roger II et offre une image de la Sicile d'une précision inégalée.

L'analyse de la sphère de la souveraineté requiert l'examen de nombreux autres éléments non textuels, comme les monnaies⁶¹. L'épigraphie monumentale⁶² – presque entièrement en arabe pour les édifices royaux – fournit également un apport substantiel, de même que les vestiges architecturaux et artistiques du mécénat des Hauteville.

L'archéologie, enfin, est indispensable à l'analyse de l'organisation du territoire insulaire au XII^e siècle.

⁵⁸ Pour une présentation plus précise de ces fonds, nous renvoyons aux éditions de documents qui en ont été tirés et qui contiennent tous les renseignements nécessaires.

⁵⁹ Nous détaillerons l'histoire et les spécificités des sources rapidement énumérées ici au cours de l'analyse, les sources d'archives ne bénéficiant pas du même traitement ont, pour cette raison, étaient présentées de manière plus précise.

⁶⁰ S. Simonsohn, *The Jews in Sicily. I. 383-1300*, Leyde-New York-Cologne, 1997 (*Studia Post-Biblica*, 48, 1).

⁶¹ L. Travaini, *La monetazione nell'Italia normanna*, Rome, 1995.

⁶² M. Amari, *Le epigrafi arabiche di Sicilia, trascritte, tradotte e illustrate. Parte Prima : Iscrizioni edili*, Palerme, 1875, rééd. revue par F. Gabrieli, Palerme, 1971.

PRÉAMBULE

LA CONQUÊTE DE L'ESPACE INSULAIRE PAR LES HAUTEVILLE

LES FAITS ET LA GESTE

L'histoire des conquêtes enseigne que le premier impact compte. Le nombre des conquérants, leur infériorité technique et militaire, ou leur supériorité, la nouveauté de leur contact avec les conquis ou l'histoire qui les lie antérieurement à la conquête, la rapidité ou la lenteur avec laquelle s'imposent les vainqueurs, les conceptions qui président à l'avancée militaire sont autant de données fondamentales, à la fois dans le déroulement de la conquête elle-même, dans la mise en place d'«une société de conquête» et dans l'évolution ultérieure des relations entre conquérants et conquis. Tous les mouvements qui conduisent à un changement de domination ne sont pas identiques. Il convient donc de revenir sur ce point en conjuguant une approche factuelle et une analyse des conceptions qui président à l'avancée des Hauteville en Sicile et influent sur son déroulement comme sur le traitement de la population. Non moins fondamentale est l'attitude des conquis.

La question est d'autant plus complexe que, dans la Sicile que découvrent, à partir de 1061, les Hauteville suivis de leurs troupes, la population insulaire se répartit en groupes culturels distincts et souvent mêlés. Cet aspect, qui n'est pas propre à la Sicile, explique les nombreuses tentatives menées par les historiens pour évaluer et localiser ces derniers. On peut se demander si tous ces groupes réagissent suivant les mêmes modalités lorsque les Normands envahissent l'île et si tous sont perçus de la même manière par les conquérants, même s'il est indispensable de rappeler que leur homogénéité est très relative. On peut se demander en effet ce que signifie être «grec», mais aussi «arabo-musulman», dans la Sicile des XI^e-XII^e siècle. Il faut également rappeler que cette conquête fut bien peu «normande» en réalité¹, même si nous utiliserons cet adjectif par commodité.

¹ La qualification de cette conquête ne va pas sans soulever de problèmes. Menée par des représentants de la famille des Hauteville, originaire de Normandie,

L'analyse que l'on mène de l'expérience des Hauteville en Sicile² influence la lecture que l'on fait de son commencement, la conquête, de manière quelque peu téléologique. C'est donc ce premier nœud qu'il importe de défaire en abordant les deux temps chronologiquement, sans préjuger du dénouement, quand bien même la tentation serait grande, tant le premier moment de la présence normande en Sicile est connu imparfaitement.

Il s'agit donc à la fois de s'interroger sur la chronologie et le déroulement événementiel de ces premières décennies mais aussi sur la manière dont elles sont rapportées par les auteurs qui en sont les témoins. Dès l'origine, l'avancée des Normands en Sicile pose la question des vocables utilisés pour la décrire : peut-on parler de croisade? de «pré-croisade»? La question peut être abordée d'un point de vue institutionnel, mais aussi spirituel; si la lettre de la croisade n'est pas présente dans le contexte sicilien, l'esprit pourrait bien l'être.

Le déroulement de la conquête conditionne, pour partie, le cours ultérieur des événements. La violence des protagonistes ou, au contraire, leur pragmatisme, ont pu influencer l'après-conquête, mais ils reflètent aussi les motivations et les conceptions qui président à ce changement de domination. Il est donc important de retracer les étapes de l'installation des Normands dans l'île, mais aussi de mettre en lumière la manière dont elle fut justifiée et mise en mots sous leur égide et au-delà. En somme, il s'agit de privilégier un aller-retour constant entre les événements que retracent les chroniqueurs et le récit qu'ils en font³.

I. UNE CONQUÊTE DE TRENTE ANS : RYTHMES ET MODALITÉS

Avant de se pencher sur la présentation des faits par ces auteurs, il convient de rappeler rapidement les étapes et les moda-

mais installée en Italie méridionale depuis une date mal définie, cette conquête qualifiée ici parfois de «normande», bien qu'elle ne le soit que peu (les troupes et les évaluations prennent en compte des Français de toutes origines et des Lombards), parfois de «latine», même si le sud de l'Italie est en partie helléno-phonie et si une partie des troupes devait utiliser cet idiome que pratiquaient les Hauteville. Il s'agit ici de commodités.

² Sur ce point, cf. l'introduction générale.

³ Cf. l'article de P. Toubert qui tente à la fois de dépasser la lecture positiviste des récits de la conquête «normande» de la Sicile et de dégager les conceptions générales qui président à l'écriture de chaque œuvre, afin de montrer leurs relations : «La première historiographie de la conquête normande de l'Italie méridionale (XI^e siècle)», dans *I caratteri originari della conquista normanna. Diversità e identità nel Mezzogiorno (1030-1130) (Atti delle Sedicesime Giornate normanno-sveve, Bari 5-8 oct. 2004)*, éd. R. Licinio et F. Violante, Bari, 2006, p. 15-50.

lités de la conquête de l'île. Michele Amari, Ferdinand Chalandon, Ferdinando Maurici⁴ et Huguette Taviani-Carozzi⁵ en ont proposé, chacun à leur manière⁶, une chronologie rapide et synthétique, dont nous reprendrons les grandes lignes, en indiquant éventuellement nos divergences avec leur reconstitution chronologique. De son côté, Jeremy Johns s'est penché sur les conditions faites aux vaincus⁷.

Un petit nombre de sources

Les sources qui permettent de faire le point sur la conquête sont peu nombreuses : quelques textes provenant du *dār al-islām*, vagues le plus souvent⁸, mais complémentaires des autres sources disponibles, on le verra; des lettres de la Gheniza, qui pour être succinctes n'en offrent pas moins des détails supplémentaires et originaux⁹, et des chroniques rédigées en latin et en ancien français¹⁰. Parmi ces dernières, on ne retiendra ici que les ouvrages qui contiennent plus qu'une mention rapide de la conquête sicilienne.

⁴ Dans *Castelli medievali in Sicilia*, Palerme, 1992, F. Maurici consacre des pages synthétiques à ce sujet, en s'intéressant plus particulièrement aux fortifications érigées par les Normands au cours de la conquête (p. 90-119).

⁵ Dans *La terreur du monde. Robert Guiscard et la conquête normande en Italie*, Paris, 1996, p. 373-379.

⁶ Les auteurs les plus récents se sont intéressés à des aspects partiels de la question : F. Maurici a lu cet événement à travers l'histoire des châteaux siciliens; H. Taviani-Carozzi a voulu y voir une reconquête, une pré-croisade normande contre la Sicile qui renforce la dimension épique de son héros, Robert Guiscard. D'autres auteurs, antérieurs, ont privilégié une approche plus strictement événementielle, tels M. Amari ou F. Chalandon.

⁷ J. Johns, *Arabic Administration in Norman Sicily. The Royal Dīwān*, Cambridge, 2002, p. 31-46.

⁸ On ne dispose pas, sur le sujet, de sources en arabe antérieures à la fin du XII^e siècle. Le plus ancien des chroniqueurs est Ibn al-Athīr (1160-1233), auteur du *Kāmil al-tawārikh* (éd. C.J. Tornberg, Leipzig, 1851-1876). Cette chronique universelle a été abondamment reprise par les auteurs postérieurs. Il sera cité dans la version de la BAS.

⁹ Cf. M. Gil, «Sicily 827-1072, in light of the Geniza Documents and Parallel Sources», dans *Gli ebrei in Sicilia sino all'espulsione del 1492 (Atti del V Convegno internazionale Italia Judaica, Palerme, 1992)*, Rome, 1995, p. 96-171 et Id., *Jews in Islamic countries in the Middle Ages*, Leyde-Boston, 2004 (*Études sur le judaïsme médiéval*, 28), 3^e partie, qui reprend ce texte.

¹⁰ Nous renvoyons ici à la présentation de ces textes et de leurs auteurs, très vivante, qu'en a faite H. Taviani Carozzi, dans le prologue de *La terreur du monde*. On peut voir aussi G. Fasoli, *Cronache medievali di Sicilia. Note d'orientamento*, Catane, 1950.

Aimé du Mont-Cassin est le premier chroniqueur latin à livrer des informations sur le sujet. Il écrit vers 1080 une *Histoire des Normands*¹¹ en latin, qui nous est parvenue dans une traduction en moyen français réalisée à Naples au XIV^e siècle. À la fin du XI^e siècle, Léon d'Ostie, dans sa chronique du monastère du Mont-Cassin, s'inspire de la version originale de ce texte, ce qui rend utile la confrontation des deux récits¹².

Geoffroi Malaterra écrit dans la dernière décennie du XI^e siècle, à la demande de Roger, comte de Calabre et de Sicile, principal acteur de la conquête de la Sicile, les *Gestes de Roger comte de Calabre et de Sicile et du duc Robert Guiscard son frère*¹³ dont il ne reste que des manuscrits tardifs, du XIV^e siècle. Les dates qu'il fournit sont, malgré leur utilité (car il est souvent le seul à les préciser), sujettes à caution¹⁴.

Guillaume de Pouille a, quant à lui, chanté en hexamètres latins la *Geste de Robert Guiscard*¹⁵. Il évoque les pressions exercées par Urbain II (1088-1099) et Roger Borsa (m. 1111), duc de Pouille et second fils de Robert Guiscard, pour qu'il mène à bien la rédaction de son ouvrage. Les passages qui concernent directement la conquête de la Sicile sont peu nombreux, mais fort intéressants.

Le *Chronicon* de Romuald Guarna, qui retrace l'histoire du monde depuis l'origine jusqu'à 1178, contient peu d'informations sur la conquête de la Sicile¹⁶. Enfin, il faut citer l'*Anonymi Vaticani Historia Sicula a Normannis ad Petrum Aragonensem*¹⁷. La date de sa rédaction n'est pas connue, mais se situe sous le règne de Roger II¹⁸. La prolongation du texte de 1091 à 1282, qui tient en deux pages, est le fruit d'un ajout postérieur. Si ce récit est

¹¹ Aimé du Mont-Cassin, *Ystoire de li Normant (Storia dei Normanni)*, éd. V. De Bartholomeis, Rome, 1935 (FSI, 76); abrégé A. du M.

¹² Léon d'Ostie (ou Leo Marsicanus) et Pierre Diacre, *Chronica monasterii Casinensis*, éd. H. Hoffmann, Hanovre, 1980 (MGH, Scriptorum, 34).

¹³ Geoffroi Malaterra, *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae Comitis et Roberti Guiscardi ducis fratris eius*, éd. E. Pontieri, Bologne, 1927-28 (RIS, 5); abrégé G.M. Il existe une traduction italienne de ce texte, *Imprese del Conte Ruggero e del fratello Roberto il Guiscardo*, trad. E. Spinnato et intr. V. d'Alessandro, Palerme, 2000. Nous retraduirons toutefois tous les passages que nous citons car, si cette version est élégante, elle s'éloigne parfois du texte latin.

¹⁴ Cf. H. Houben, «Adelaide "del Vasto" nella storia del regno di Sicilia», dans *Bianca Lancia d'Agliano. Fra il Piemonte e il Regno di Sicilia*, Alessandria, 1992, p. 121-147, spéc. p. 124-125.

¹⁵ Guillaume de Pouille, *Gesta Roberti Wiscardi*, éd. et trad. M. Mathieu, Palerme, 1961, (ISSBN, Testi e Monumenti, Testi, 4).

¹⁶ Romuald de Salerne, *Chronicon*, éd. C.A. Garufi, Bologne, 1914-1935 (RIS, 7).

¹⁷ Éd. I. B. Carusio, Milan, 1726 (RIS, Muratori, 8), p. 741-780.

¹⁸ F. Chalandon, *Histoire de la domination*, p. XXXVII, n. 3. On trouve dans le texte une allusion à la monarchie.

dépourvu de repères chronologiques précis, il livre des renseignements sur les personnages musulmans qui ont la charge de défendre les différentes localités.

Notre connaissance de la conquête normande est donc tributaire d'un petit nombre d'auteurs qui visent, pour les plus précis d'entre eux, à chanter les hauts faits des conquérants. Les conceptions de la conquête que véhiculent ces textes et la reconstruction qu'ils en proposent sont d'autant plus intéressants que, nous l'avons vu, les chroniqueurs dont il sera question ici sont très proches des acteurs de cette aventure militaire.

L'avancée normande : un tableau récapitulatif

Si pour les Normands la conquête de la Sicile apparaît comme le prolongement d'une activité militaire commencée en Italie méridionale, ils bénéficient également d'un contexte régional favorable sur lequel il convient de revenir avant de retracer les étapes de leur avancée dans l'île.

Retour sur les causes de la conquête

Jusqu'à la fin du premier tiers du XI^e siècle, la Sicile est sous l'autorité nominale des Fatimides, représentés par la dynastie émirale des Kalbides dans l'espace insulaire. Toutefois, les relations de Palerme avec les Zirides d'Ifrīqiya demeurent nourries, y compris après le départ des Fatimides pour le Caire. Dans ce contexte, ce n'est probablement pas un hasard si le début de l'offensive menée par les Hauteville contre la Sicile correspond plus ou moins à la date de la rupture entre les Zirides et les Fatimides¹⁹, suivie de l'« invasion hilalienne » en Ifrīqiya.

Il est également des circonstances plus siciliennes, mais inséparables de l'évolution ifrīqiyenne, qui expliquent l'implication des Hauteville dans les affaires insulaires. Les nouveaux conquérants ont ainsi été appelés, selon une chronologie maintenant bien connue, par Ibn al-Thumna²⁰, qui est cependant rapidement victime

¹⁹ R. H. Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides, X^e-XII^e siècles*, Paris, 1962, 2, p. 181 et svtes.

²⁰ Cf. H. Taviani Carozzi, *La terreur du monde*, p. 356-358. Selon les chroniques arabes, Ibn al-Thumna fait pénétrer les Hauteville en Sicile en raison de dissensions qui l'opposaient à son beau-frère Ibn al-Ḥawwās. Ibn al-Thumna aurait en effet maltraité son épouse qui, n'ayant échappé à la mort que de peu, se serait réfugiée auprès de son frère, Ibn al-Ḥawwās. Or, ce dernier aurait refusé de

d'un des *qā'ids* de l'île²¹. Pour comprendre cet épisode, au-delà des récits anecdotiques, il est nécessaire de se référer aux sources arabes et de remonter deux décennies en arrière environ, quand la dynastie des Kalbides voit son autorité remise en question à Palerme et que le pouvoir central disparaît pour donner naissance à des entités centrées sur quelques villes importantes²².

En 1036, en effet, une partie des élites palermitaines appellent les Zirides à la rescousse contre les Kalbides accusés de despotisme²³. Cette évolution peut difficilement être dissociée des événements ifrīqiyens, mal connus dans le détail mais qui aboutissent à la rupture entre Zirides et Fatimides. Il est probable que la proposition extraordinaire que fait l'émir kalbide al-Akhal en 1036 aux «Siciliens» de chasser les «Ifriqiyens» de Sicile²⁴ est à comprendre comme une manière de tenter de raffermir un pouvoir sicilien

la renvoyer auprès d'Ibn al-Thumna qui exigeait son retour (cf. Ibn al-Athīr, *BAS*, ar., 1, p. 318 et *BAS*, 1, p. 446-447). Les sources latines présentent une version un peu différente : pour Geoffroi Malaterra, l'émir Betumen (lire Ibn al-Thumna) avait tué le mari de sa sœur, Bennecler, raison pour laquelle l'émir Belcamed l'avait mis en fuite (G.M., p. 30). Ces deux derniers noms ne sont pas identifiés. Pour Aimé du Mont-Cassin, Ibn al-Thumna (Vultumine) aurait simplement eu à faire face à une révolte à Palerme et aurait gagné Catane avant d'appeler Roger à la rescousse. Il ne s'agit pas d'établir ou non la réalité de ces faits, mais de noter les similarités entre l'entrée des Hauteville en Sicile et celle des Arabo-musulmans en 827. Euphémios aurait alors fait appel aux Arabo-musulmans d'Ifriqiya, après avoir séduit et épousé une moniale, acte passible d'un châtement impérial sévère (sur ce point, cf. V. Prigent, «La carrière du tourmarque Euphémios, *basileus des Romains*», dans *Histoire et culture dans l'Italie byzantine. Acquis et nouvelles recherches*, éd. A. Jacob, J.-M. Martin et G. Noyé, Rome, 2006 (*CEFR*, 363), p. 279-317, spéc. p. 298-300. Vivien Prigent rejette, à juste titre, l'idée d'une influence directe de l'histoire de Julien, aux origines de la conquête de la péninsule Ibérique, sur les sources, uniquement byzantines, qui rapportent l'histoire d'Euphémios. Sur l'histoire du comte Julien, cf. G. Martinez-Gros, *Identité andalouse*, Paris, 1997, p. 87-96.

²¹ Dès 1062 (G.M., p. 36).

²² Le début de l'émergence d'unités centrifuges remonte à 1036, date à laquelle un groupe de Palermitains se rebelle contre l'émir kalbide Aḥmad al-Akhal au pouvoir depuis 1019. Ensuite, la chronologie est incertaine et l'on distingue plusieurs pouvoirs musulmans régionaux : Ibn Mankūd à Mazara et Trapani (jusqu'en 1053?), une *jamā'a*, ou conseil, à Palerme (après une parenthèse ziride vers 1036, suivie d'un retour au pouvoir temporaire des Kalbides) jusqu'en 1072, Ibn al-Ḥawwās à Castrogiovanni et Agrigente où il est remplacé par Ibn Ḥammūd jusqu'en 1087 (parenthèse ziride à Agrigente entre les deux), Ibn Maklātī à Catane, Ibn al-Thumna à Syracuse et Noto, et d'autres chefs locaux évoqués en passant par les sources latines.

²³ Nous renvoyons au seul Ibn al-Athīr qui est la source des auteurs postérieurs sur ces événements : *Kāmil al-tarīkh*, *BAS*, ar., 1, p. 317 et *BAS*, 1, p. 444-445.

²⁴ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, *BAS*, ar., 1, p. 317 et *BAS*, 1, p. 444.

affaibli dont l'autorité de référence est fatimide. Cette démarche d'al-Akhal fait, en outre, écho à la décision de son frère entre 1015 et 1019 de chasser les esclaves noirs et les Berbères hors de Sicile au profit des Siciliens²⁵. Ces décisions, qu'on peut difficilement croire appliquées systématiquement²⁶, renvoient, en fait, à des groupes plus politiques qu'éthniques, et la mesure devait viser des opposants politiques au pouvoir kalbide. Elles reflètent également des tensions et probablement des tentatives menées par les Zirides, présentés dans les sources de langue arabe comme berbères et «africains», rappelons-le, contre les Kalbides pro-Fatimides à un moment où la dynastie ifrīqiyenne s'éloigne du Caire fatimide. Dans l'implosion politique qui découle de cette évolution, il importe de trouver une légitimation qui peut passer par la soumission à des autorités de référence concurrentes (fatimide, ziride, ou normande, pour Ibn al-Thumna par exemple) ou par l'instauration d'une autorité autonome (pour les Hammūdidés de Castrogiovanni, cf. *infra*), même si nous sommes loin de connaître le positionnement de chaque chef local désireux de s'affirmer.

On comprend sans peine que ce contexte ait été favorable à la progression des Hauteville qu'il s'agit à présent de retracer.

Les étapes de la conquête

Afin d'établir les grandes phases de la conquête, nous avons recoupé les informations provenant des ouvrages d'Aimé du Mont-Cassin et de Geoffroi Malaterra²⁷, les plus riches de ce point de vue. En outre, pour ne pas négliger l'apport des sources arabes ou judéo-arabes qui sont souvent ignorées ou étudiées en même temps que les sources latines – ce qui leur enlève toute originalité – nous l'avons intégré dans le cadre que dessinent les deux chroniqueurs latins, tout en soulignant les divergences entre les données fournies par les différents types de textes²⁸ :

²⁵ *Ibid.*, p. 442-443.

²⁶ Sur ce point, cf. A. Nef, «La désignation des groupes ethniques de la Sicile islamique dans les chroniques en langue arabe : source d'information ou *topos*?», *Annales islamologiques*, 42 (2008), p. 57-72, spéc. p. 67-69. Nous y critiquons une interprétation ethnocentriste des événements mise en avant au XIX^e siècle. Il nous semble que ce point de vue peut encore être renforcé si l'on en fait une lecture politique, en liaison avec les événements ifrīqiyens.

²⁷ Respectivement A. du M. et G.M. dans la chronologie qui suit. Les références renvoient aux éditions citées *supra*.

²⁸ Cf. fig. 1.

– 1061 : début de la conquête proprement dite²⁹. Prise de Messine³⁰, de Rametta³¹, avancée dans le Val Demone, prise de Tripi³², Frazzanò³³, échec devant Centuripe³⁴, prise de Paternò (A du M.)³⁵ ou échec devant Paternò (G.M.)³⁶ et *Emmelesium* (non identifié, A. du M.)³⁷, échec devant Castrogiovanni³⁸ et Calascibetta, razzia dans l'Agrigentain, retour à Messine et prise de Troina³⁹. Au cours des opérations, les Normands doivent faire face à une tentative de contre-attaque navale organisée par les musulmans de Sicile dans le détroit de Messine.

– 1062 : Mort d'Ibn al-Thumna tué par les siens près d'Antilio⁴⁰. Cet événement provoque un mouvement de panique chez les Normands qui regagnent Messine⁴¹. Petralia tombe⁴², avant d'être abandonnée, en même temps que Troina, après une révolte des Grecs de la ville. Troina est ensuite reprise une nouvelle fois⁴³. En 1061-1062, un double débarquement a lieu à Palerme et Agrigente depuis l'Ifrīqiya (Ibn al-Athīr⁴⁴ et G.M.)⁴⁵.

– 1063 : victoire retentissante de Cerami contre des troupes musulmanes regroupant des contingents venus du Maghreb et des Siciliens⁴⁶.

²⁹ Les sources arabes indiquent 1052-1053 comme date du début des hostilités, une datation reprise par les successeurs d'Ibn al-Athīr. Les sources judéo-arabes avancent celle de 1056 selon certaines interprétations (pour un résumé des données et la critique de cette lecture, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 31, n. 3). Rien ne permet d'invalider, à partir des sources disponibles, la datation traditionnelle. Toutefois, ces variations nous paraissent suggérer que des actions militaires ont été lancées par les Latins du sud de l'Italie contre la Sicile dès avant le début de la conquête proprement dite.

³⁰ A. du M., p. 236-238; G.M., p. 33.

³¹ A. du M., p. 238; G.M., p. 33.

³² G.M., p. 33.

³³ A. du M., p. 238; G.M., p. 33.

³⁴ A. du M., p. 239; G.M., p. 33.

³⁵ A. du M., p. 240.

³⁶ G.M., p. 33-34.

³⁷ A. du M., p. 240.

³⁸ A. du M., p. 241-243; G.M., p. 34.

³⁹ G.M., p. 35.

⁴⁰ Localité longtemps identifiée avec Entella, ce qui paraît peu probable, étant donnée la localisation occidentale de cet établissement. Mieux vaut penser à Antillo dans la province de Messine. Cf. A. Corretti, «Appendice 1. Entella in un passo di Malaterra?», dans A. Corretti, M. Gargini, C. Michelini et M. A. Vaggioli, «Tra Arabi, Berberi e Normanni : Entella ed il suo territorio dalla tarda Antichità alla fine dell'epoca sveva», *MEFRM*, 116, 1 (2004), p. 145-190, spéc. p. 179-181.

⁴¹ Id., p. 36-40.

⁴² G.M., p. 35.

⁴³ Id., p. 40-41.

⁴⁴ *BAS*, ar., 1, p. 319-320 et *BAS*, 1, p. 448-449. L'émir ziride Tamīm envoie en effet ces deux fils, 'Alī et Ayyub dans l'île. Si l'on suit les sources latines, toutes ces attaques ont été repoussées; les sources arabes font entendre un autre son de cloche et il semble que les troupes ifrīqiyennes soient restées dans l'île jusqu'en 1068-1069.

⁴⁵ Geoffroi Malaterra ne précise pas le lieu du débarquement mais insiste sur le fait que les troupes mêlent des *Arabici* et des *Africani* (G.M., p. 41).

⁴⁶ G.M., p. 42 et sq.

Échec devant Castrogiovanni⁴⁷. Caltavuturo tombe⁴⁸. Razzias à Collesano, Brucato, Cefalù⁴⁹. Les Pisans attaquent Palerme⁵⁰. Razzia dans l'Agrigentini⁵¹.

– 1064 : *Buganum* est réduit et sa population déportée à Scribla (Calabre)⁵². Attaque navale contre le port de Palerme par les Normands⁵³.

– 1066 : fortification de Petralia qui permet de contrôler le territoire environnant grâce à des opérations régulières⁵⁴.

– 1068 : victoire normande contre les Palermitains à Misilmeri⁵⁵.

– 1068-1169 : à la suite d'affrontements avec les Siciliens⁵⁶, les troupes ifrīqiyennes rembarquent pour le nord de l'Afrique⁵⁷.

– 1071 : entre 1070 et 1071, chute de Catane⁵⁸. Palerme tombe (1072 pour A. du M⁵⁹).

– 1072 : reddition de Mazara dont les habitants ont été impressionnés par la chute de Palerme (A. du M.⁶⁰) ou construction d'un château à Mazara (G.M.)⁶¹. Construction d'un château à Paternò⁶².

– 1074 : l'édification d'un château à Calascibetta prouve que les Normands contrôlent la ville⁶³. Attaque musulmane contre Nicotera⁶⁴.

⁴⁷ G.M., p. 42.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ H. Taviani Carozzi pense que ces villes ont été conquises à cette date (*La terreur du monde*, p. 363), mais le texte est le suivant : *Golisanum una die, secunda Brucatum, tertia Cefaludum, praedatum aciem dirigit. Sicque Traynam multo abundantia replens* (G.M., p. 45) soit : «Il dirige son armée contre Collesano le premier jour, contre Brucato le deuxième et contre Cefalù le troisième, afin d'y faire du butin. De telle manière qu'il rapporte à Troina des biens en abondance». Le texte décrit donc des razzias plutôt que la réduction de villes.

⁵⁰ G.M., p. 45.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² G.M., p. 47. Voir G. Noyé, «Le château de Scribla et les fortifications normandes du bassin du Crati de 1044 à 1139», dans *Società, potere e popolo nell'età di Ruggero II (III Giornate normanne-sveve, Bari, 23-25 mai 1977)*, Bari, 1979, p. 207-224.

⁵³ M. Gil, «Sicily 827-1072, in light of the Geniza Documents», p. 123 : un marchand juif rapporte dans une lettre que des bateaux ont été brûlés dans le port de Palerme. A. du M., p. 246.

⁵⁴ G.M., p. 48.

⁵⁵ G.M., p. 50.

⁵⁶ Les sources en langue arabe mettent quant à elles l'accent sur des disensions internes entre les deux frères zirides, envoyés en 1062 par Tamīm (cf. *supra*), et Ibn al-Hawwās à Agrigente; cf. *BAS*, 1, p. 448 et *BAS*, ar., 1, p. 319.

⁵⁷ *SMS*, 3, p. 113 et p. 133 et sq. Cf. M. Gil, «Sicily 827-1072, in light of the Geniza Documents», p. 129 : deux lettres datées de mai 1069 rapportent la prise du pouvoir à Palerme par Ibn al-Ba'ba' contre les «Africains».

⁵⁸ A. du M., p. 276 et G.M., p. 52-53.

⁵⁹ A. du M., p. 278 et sq.

⁶⁰ *Id.*, p. 283.

⁶¹ G.M., p. 57.

⁶² *Ibid.*

⁶³ G.M., p. 61.

⁶⁴ *Ibid.*

– 1075 : attaque depuis l'Ifrīqiya, sous l'impulsion de Tamīm, contre Mazara. Mais les assaillants sont repoussés⁶⁵.

– 1075-1076 : Ibn 'Abbad (ou Benavert) fait son apparition à Syracuse et en coordonne la résistance⁶⁶.

– 1076 : réduction de Judica et déportation des habitants⁶⁷. Razzia autour de Noto⁶⁸.

– 1077 : chute de Trapani⁶⁹ et de Castronovo⁷⁰.

– 1079 : Taormine se rend⁷¹. Une attaque est lancée depuis l'Ifrīqiya, mais, interceptée, la flotte se justifie en arguant qu'elle devait combattre des pirates⁷². Les environs de Iato et de Cinisi se révoltent, puis sont repris⁷³.

– 1082 : Catane échappe aux Normands qui la reprennent ensuite⁷⁴.

– 1086 : chute de Syracuse⁷⁵. Attaque de Mahdiya menée par les Pisans auxquels Roger refuse d'apporter son aide en raison du traité qui le lie à Tamīm.

– 1087 : Castrogiovanni est livrée par le Ḥammūdide qui la tenait⁷⁶. Platano, Missar, Guastanella, Sutera, Raselbifar, Mocluse, Naro, Caltanissetta, Licata, Ravanusa sont soumises⁷⁷. Agrigente tombe⁷⁸.

– 1088 : Butera tombe⁷⁹.

– 1090 : Noto est la dernière ville de Sicile à se rendre⁸⁰.

– 1090-1091 : conquête de Malte et de Gozo⁸¹.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ G.M., p. 62.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ G.M., p. 62.

⁷⁰ G.M., p. 64.

⁷¹ G.M., p. 66.

⁷² G.M., p. 66-67.

⁷³ G.M., p. 69.

⁷⁴ G.M., p. 75.

⁷⁵ G.M., p. 86.

⁷⁶ G.M., p. 87. Le texte de Geoffroi Malaterra donne le nom latinisé de Chamutus. Jeremy Johns a avancé que Chamutus n'est pas un Ḥammūdide (*Arabic Administration*, p. 236-237). On peut toutefois douter du contraire à la lecture d'Ibn Khaldūn qui mentionne un Ḥammūdide qui combat entre Qaṣr Yanna (Castrogiovanni) et Agrigente vers 1086 : Abū-l-Qāsim 'Alī b. Ḥammūd. Cf. Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'Ibār*, 1967, Beyrouth, 1, p. 91 : le texte précise qu'avant les Normands, la Sicile était aux mains des Ḥammūdides et plus précisément des représentants de la branche de Malaga («aux princes de Malaga»). Sur l'immigration d'au moins un représentant de cette branche en Sicile, cf. A. Amara et A. Nef, «Al-Idrīsī et les Ḥammūdides de Sicile : nouvelles données biographiques sur l'auteur du *Livre de Roger*», *Arabica*, 67 (2000), p. 121-127.

⁷⁷ G.M., p. 88.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ G.M., p. 92.

⁸⁰ G.M., p. 93.

⁸¹ G.M., p. 94-96.

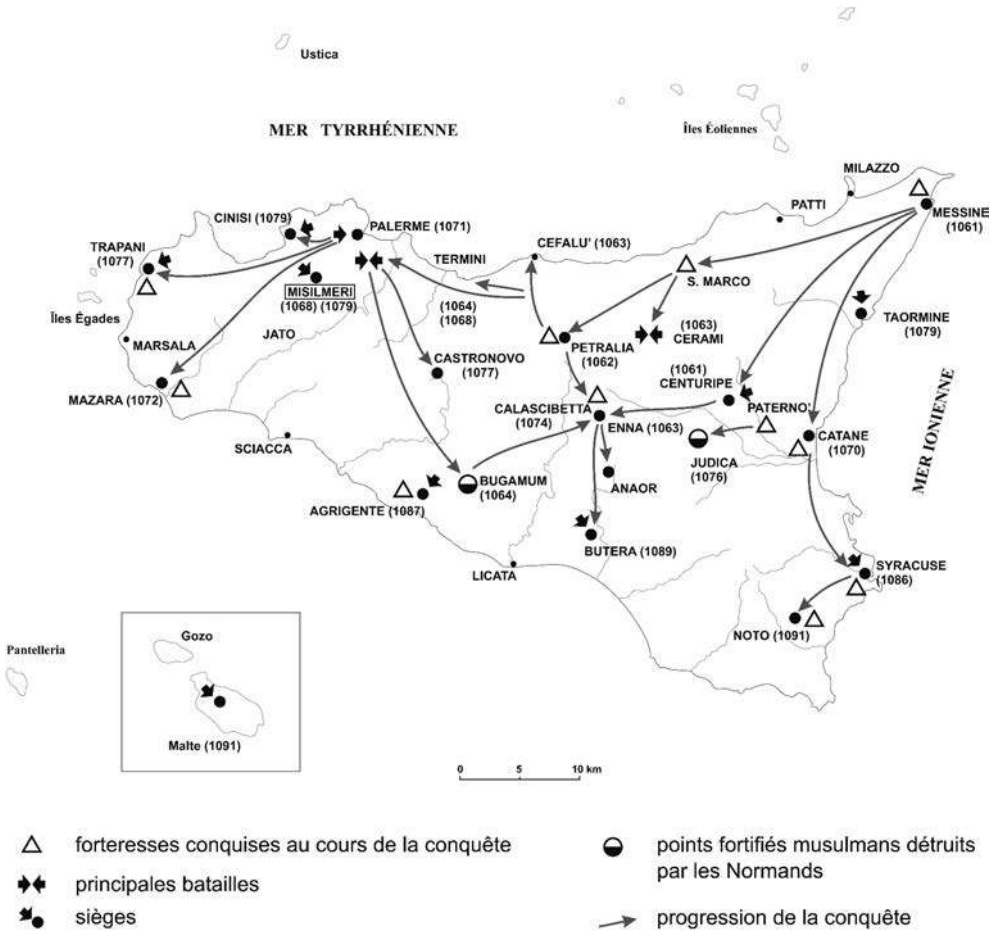


Fig. 1 – Les mouvements militaires liés à la conquête de la Sicile par les Normands (à partir de F. Maurici, *Castelli medievali*, carte 21).

Il a donc fallu trois décennies aux Normands pour s'assurer le contrôle de l'île⁸². Si le rythme de cette conquête n'a pas été régulier, c'est non seulement en raison des tâches continentales qui occupaient les deux frères et de l'entrain plus ou moins grand qu'ils manifestèrent au cours de cette entreprise selon les périodes, mais aussi parce que les habitants de l'île se révoltèrent à plusieurs

⁸² Nous reviendrons plus bas sur la géographie des mouvements militaires normands, car ils aident à comprendre la nature du contrôle que les conquérants exercent par la suite sur l'île.

reprises (notamment, en 1079). Il ne s'agit donc pas d'un changement de domination brutale, mais d'une lente prise de contrôle. Notons, pour finir, que les coups d'arrêt que l'on note parfois sont dus aussi à des interventions extérieures ifrîqiennes⁸³.

Non moins importantes que le rythme qui scande l'avancée des Normands sont les conditions de reddition des localités réduites. La lecture des chroniques les éclaire en effet également, ainsi que la nature des premiers contacts entre conquérants et insulaires.

Figures de conquis : un éventail d'attitudes variées, de l'accueil enthousiaste au refus

Dès le début, la conquête de la Sicile a été placée sous le signe de la collaboration des Hauteville avec une partie des chefs musulmans locaux contre d'autres. Comme en Italie du Sud, les Normands, peu nombreux, ont besoin d'appuis locaux pour accélérer leur avancée, mais ils rencontrent également des résistances, directes ou indirectes, qui influent sur le rythme de leur progression. Enfin, leur connaissance de la situation de l'île et leur préparation se reflètent dans leur manière d'appréhender la population insulaire.

La collaboration de certains chefs musulmans et des « Grecs »⁸⁴ insulaires

Les Normands trouvèrent des appuis temporaires en Sicile, au sein de la population d'origine arabo-musulmane⁸⁵. Certains chefs musulmans essaient ainsi d'amadouer les deux frères, comme le

⁸³ L'Égypte fatimide, dont dépend alors théoriquement la Sicile, est, en effet, beaucoup moins active, car elle s'est lancée dans une politique orientale qui accapare l'essentiel de ses forces. En outre, l'Égypte traverse entre 1065 et 1072 une crise économique profonde, qui s'accompagne de famines dévastatrices.

⁸⁴ Ce qualificatif est employé par commodité. Plusieurs problèmes se superposent ici. Celui de l'immigration qui a eu lieu depuis les parties orientales de l'Empire avant le IX^e siècle et que l'on a du mal à évaluer (mais sur laquelle on peut voir M. McCormick, « The Imperial Edge : Italo-Byzantine Identity, movement and Integration A.D. 650-950 », dans *Studies on the Internal Diaspora of the Byzantine Empire*, éd. H. Ahrweiler et A. E. Laiou, Washington, 1998, p. 17-52); celui de la byzantinisation de l'administration qui semble poussée (et le doctorat soutenu par V. Prigent en 2006, *La Sicile byzantine (VI^e-X^e siècle)* renforce l'impression qui se dégage des sources déjà connues); celui de l'hellénisation linguistique qui est loin d'être réglé, mais qui ne peut l'être avec les sources dont nous disposons (cf. A. Várvaro, *Lingua e storia in Sicilia. Dalle guerre puniche alla conquista normanna*, Palerme, 1981, 1, p. 60-80); celui enfin de la profonde hellénisation de l'Église sicilienne.

⁸⁵ Ainsi de la population de Castronovo qui, en 1078, se rend pour échapper aux abus d'Abū Bakr qui règne sur la ville (G.M., p. 64).

montrent, par exemple, les cadeaux que leur offre l'émir de Palerme au début de la conquête⁸⁶.

L'accueil réservé aux Normands par les communautés chrétiennes de la partie orientale de l'île est présenté par les sources latines comme enthousiaste dans un premier temps. Ainsi les chrétiens du Val Demone, qui se plaignent des tributs auxquels ils sont soumis par les musulmans, promettent monts et merveilles aux Normands en échange de leur aide⁸⁷. Si ces groupes étaient de culture grecque, les sources ne le précisent pas et ils ne semblent pas avoir été perçus comme tels. Le qualificatif est en effet réservé aux troupes de Byzance et sa connotation est négative.

Les chroniqueurs arabes et Geoffroi Malaterra convergent dans leurs modes de désignation des différents groupes insulaires⁸⁸. Ils distinguent les Africains, les Siciliens (qui désignent les autochtones arabisés sinon islamisés)⁸⁹ et les chrétiens sans autre précision, et réservent le terme de *Graeci* (ou de *Rūm*) aux ressortissants de Byzance. La seule occurrence de ce vocable appliqué à des Siciliens dans le texte de Malaterra apparaît à l'occasion d'une trahison orchestrée à Troina par les Sarrasins, alliés aux Grecs, contre les Normands⁹⁰. Dans l'ensemble des *Gesta*, le terme de *Sarraceni* n'est employé qu'une dizaine de fois et désigne clairement les différents groupes qui constituent les troupes ennemies, tandis qu'Aimé du Mont-Cassin divise simplement la population entre «Chrétiens» et

⁸⁶ Cf. A. du M., p. 244.

⁸⁷ G.M., p. 33 : *Hic Christiani, in valle Deminae manentes, sub Sarracenis tributarii erant. De Christianorum adventu gavisi, illis occurrerunt, multa exenia et donaria obtulerunt : hanc excusationem contra Sarracenos assumentes, quod, non causa amoris, sed ut seipsos et quae sua erant tuerentur, hoc facerent, fidelitatem vero suam illis inviolabilem se servaturos* («Là, les chrétiens qui résidaient dans le Val Demone, étaient tributaires des Sarrasins. Heureux de l'arrivée de chrétiens, ils coururent à leur rencontre et leur apportèrent de nombreux cadeaux et dons, s'excusant de leurs rapports avec les Sarrasins en disant qu'ils ne se pliaient pas à ces versements par amour, mais pour s'assurer la protection de leurs personnes et de leurs biens; ils se soumièrent à une fidélité inviolable à l'égard de [Roger et Robert Guiscard]»). A. du M., p. 244 : «Et puiz que la multitude li Chrestien, liquel habitoient en un lieu qui se clamoit lo Val Demone, vindrent por estre aidie de lo Duc, et qué desirroient de non estre subgette à li Paien, lui firent tribut de or et habondance de cose de vivre».

⁸⁸ L'article de M.-A. Lucas-Avenel, «Les populations de Sicile et les conquérants normands vus par Geoffroi Malaterra», dans *De la Normandie à la Sicile : Réalités, représentations, mythes*, éd. Ead. et M. Colin, Saint-Lô, 2004, p. 49-67 est à utiliser avec prudence...

⁸⁹ Cf. l'exemple très parlant donné par Ibn al-Athīr à propos d'un épisode qui se situe en 1019 (*BAS*, 1, p. 444 et *BAS*, ar., 1, p. 317) ou encore la présence des *Sicilienses* aux côtés des *Africani* dans les combats insulaires chez Malaterra.

⁹⁰ G.M., p. 39-40.

«Sarrasins»⁹¹. Les ensembles que dessine Malaterra reflètent non seulement une appréhension plus fine de la population insulaire, mais aussi une position qui pourrait être influencée par le contexte de la fin du XI^e siècle, moment où il termine son ouvrage et où la domination normande se structure en Sicile. L'opposition des conquis et des conquérants en termes strictement religieux semble alors dépassée et la population insulaire est évoquée comme un tout. Les «Siciliens» sont arabisés et/ou islamisés dans leur majorité; les chrétiens n'étant qu'une subdivision de la population insulaire. Cette conception pourrait correspondre à celle des Hauteville, commanditaires de l'ouvrage, et nous la retrouverons chez un auteur plus tardif, également proche de la dynastie, le Pseudo-Falcand⁹².

Le bon accueil réservé par une partie de la population aux Normands n'empêche cependant pas les tentatives de résistance de l'intérieur ou les interventions venues de l'extérieur.

La résistance à la conquête normande

L'argument est rarement abordé sous tous ses aspects. L'aide apportée aux Siciliens par les souverains musulmans est, il est vrai, peu évoquée par les sources elles-mêmes. Pourtant, le ralentissement remarquable des opérations militaires entre 1064 et 1068 est certainement le résultat d'une action fatimide, que seul Ibn al-Athîr mentionne⁹³. Selon lui, en 1061-1062, un double débarquement a lieu, à Palerme et à Agrigente, qui donne naissance à un conflit durable entre ces troupes venues de l'extérieur et les Siciliens; les soldats qui prennent part à cette opération rembarquent vers leur lieu d'origine en 1069⁹⁴. La coïncidence des dates ne peut être accidentelle. Leur mise en perspective permet également de nuancer le désintérêt total à l'égard de l'île attribué aux Fatimides, que pourrait conforter la lecture des seules sources latines.

⁹¹ Une seule fois, il évoque «les chrétiens et les catholiques», ce qui a été récemment présenté comme une redondance fréquente par H. Taviani Carozzi (*La terreur du monde*, p. 358) qui s'oppose, à juste titre, à la lecture qui y voyait une distinction établie entre chrétiens de langue grecque et chrétiens de langue latine. Mais il se pourrait que cette répétition remplisse une fonction : elle donne encore plus de vigueur à la mission des Normands, chargés aux yeux de l'auteur de la libération de tous les chrétiens.

⁹² Cf. *infra*, chap. 10 et A. Nef, «Les souverains normands et les communautés culturelles en Sicile».

⁹³ F. Chalandon, *Histoire de la domination*, I, p. 202.

⁹⁴ C'est le moment où Ibn al-Ba'bā' prend le pouvoir à Palerme (cf. la chronologie *supra* à cette date).

Pour tenter de repousser les Normands, d'autres actions sont lancées depuis l'Ifrīqiya, telle l'opération décidée en 1074 par Tamīm, l'émir ziride. Elle touche Nicotera, en Calabre, dont une partie de la population est emmenée en esclavage. En 1079, le même Tamīm aurait envoyé 14 bateaux contre Taormine, mais le comte Roger l'aurait dissuadé d'attaquer par des tractations. Dès 1086, en effet, les Normands refusent d'intervenir à Mahdiya avec les Pisans au nom d'un traité de non-agression conclu avec l'Ifrīqiya à une date inconnue, mais qui doit se situer entre 1079 et 1086⁹⁵. On voit donc, que, très vite, les Hauteville multiplient les moyens visant à faciliter leur avancée.

Les élites siciliennes sont visiblement plus proches des Ifrīqiyens que des Fatimides, peut-être pour des raisons qui tiennent autant à la proximité géographique et aux liens intenses qui existaient entre l'île et l'Ifrīqiya qu'au sunnisme majoritaire en Sicile. Les Zirides assurent l'essentiel des opérations, peu nombreuses au demeurant, après la première et unique intervention égyptienne. En réalité, les Zirides comme les Fatimides étaient alors occupés à d'autres tâches⁹⁶.

Il est des résistances, internes cette fois, qui diffèrent des actions menées par les «caïds» de l'île, les seules généralement évoquées par les historiens⁹⁷. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ceux qui s'opposent aux Normands sont en effet parfois décrits comme des chrétiens hellénophones. Ainsi à Troina en 1062, Grecs et Sarrasins s'allient contre les soldats normands et empêchent le comte Roger et son épouse de sortir de la ville. Parfois, c'est la population musulmane qui se révolte, comme en 1079, lorsque les habitants de la région de Iato se soulèvent contre le «cens» qu'ils doivent verser et «leur nouveau statut d'assujettis»⁹⁸, selon Malaterra⁹⁹. Le mouvement aurait rassemblé 13 000 familles et, même en faisant la part de

⁹⁵ Il faut tenir présent à l'esprit que les Zirides ont été affaiblis par l'arrivée des tribus hilaliennes au milieu du XI^e siècle.

⁹⁶ Du milieu à la fin du XI^e siècle, le régime fatimide connaît une crise profonde. Cf. T. Bianquis, «Les pouvoirs de l'espace ismaïlien», dans *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval X^e-XV^e siècle. I. L'évolution politique et sociale*, dir. J. C. Garcin, Paris, 1995, p. 81-121, spéc. p. 107-112.

⁹⁷ Ainsi de Brachiem à Castrogiovanni (G.M., p. 56), de Bechus à Castronovo (p. 64), de Chamutus qui est à Agrigente, puis à Castrogiovanni (p. 86), ou de Benavert qui attaque Nicotera depuis Syracuse en 1085 et profane les lieux sacrés de la ville (p. 85), entre autres.

⁹⁸ Nous reviendrons plus loin sur les conditions des vaincus.

⁹⁹ *Jugum nostrae gentis abhorrentes statutum servitium et census persolvere renuntiant* (G.M., p. 69). On peut prendre la phrase de manière très générale («Haïssant le joug imposé par notre peuple, ils refusent la servitude établie et le versement du cens») ou l'expliquer par ce que l'on sait de l'évolution fiscale sous les Normands (imposition de la *jizīya* aux musulmans qui en étaient auparavant

l'exagération, le nombre de rebelles a dû être élevé¹⁰⁰. Peut-être faut-il lire la décision prise par Tamīm d'intervenir à cette date comme une conséquence de ce mouvement, mais les sources ne permettent pas de l'affirmer.

L'opposition aux Normands prend aussi très tôt la forme du refus de la conversion au christianisme comme l'illustre l'histoire d'Elias Cartomensis, dont on ne connaît pas le nom d'origine. Converti, il est tué par ses ex-coreligionnaires à Castrogiovanni, après 1082¹⁰¹. Cette réaction violente est aussi l'indice de l'existence d'un mouvement de conversion dont l'ampleur nous échappe, mais qui ne se réduisait sans doute pas à l'apostasie de quelques individus.

Mais plus encore que la résistance opposée aux Normands, illustrée il est vrai seulement par les quelques rares noms que livrent les sources, le rôle des intermédiaires polyglottes dans la conquête apparaît clairement¹⁰².

Interprètes et espions arabophones

La direction de troupes musulmanes ralliées à la cause normande ou contraintes de la défendre rendait nécessaire la présence d'arabophones dans l'armée des conquérants. Elias Cartomensis devait l'être, par exemple¹⁰³. En outre, les pourparlers de paix et de reddition exigeaient de faire appel à ce type d'intermédiaires, sur lesquels nous avons peu de renseignements. Il est probable qu'une fois les opérations entamées, des habitants bilingues de l'île ont été utilisés à cette fin¹⁰⁴. Mais s'ils sont restés le plus souvent

exemptés, ce qui est le signe de leur nouvelle servitude, cf. *infra*). Pour l'interprétation de ce passage, cf., désormais, J. Johns, *Arabic Administration*, p. 33-39.

¹⁰⁰ *Erant enim usque ad tredecim milia familiarum* (G.M., p. 69).

¹⁰¹ G.M., p. 75 : (...) *Elias Cartomensis – qui ex Sarracenis ad fidem Christi conversus, postea apud Castrum-Johannis a sua gente hostiliter interfectus, quia negando apostata fieri noluit, martyrio vitam laudabiliter finivit* (...), c'est-à-dire : « Elias Cartomensis – qui, de Sarrasin qu'il était, s'était converti à la foi du Christ, fut ensuite tué à Castrogiovanni par les siens qui lui étaient hostiles, car refusant de devenir apostat, il finit sa vie, de manière louable, par le martyre ».

¹⁰² La question a été récemment traitée dans J. Johns, *Arabic Administration*, p. 33.

¹⁰³ Nous avons décrit sa mort dans le paragraphe précédent. Il est également cité dans le livre III, chap. 18 de Malaterra, lors de la prise de Taormine et paraît être à la tête d'un contingent au sein des troupes menées par Roger, peut-être constitué, précisément, d'arabophones, comme le suggère M. Amari, *SMS*, 4, p. 158.

¹⁰⁴ Sur la fluidité linguistique qui devait caractériser la population sicilienne lors de la conquête menée par les Hauteville, cf. A. Metcalfe, *Muslims and Christians*.

dans l'anonymat, il est quelques personnages que l'on voit sortir de l'ombre dans le cadre de négociations.

Les Normands ont en effet recruté des espions qui, bien que de culture grecque, maîtrisaient la langue arabe et, parfois, le latin. Ainsi en est-il de *Philippus filius Gregorii patricii* envoyé par Jourdain, un fils de Roger, ou par Roger lui-même selon les auteurs, à Syracuse pour y prendre des informations¹⁰⁵. Il est accompagné de douze marins bilingues en grec et en arabe (il n'est pas sûr qu'ils connaissent eux aussi le latin). De même, le diacre Pierre, arabo-phone, est expédié au tout début de la conquête à Palerme pour remercier l'émir de la ville des cadeaux qu'il a offerts à Robert Guiscard et à son frère Roger; il profite de son séjour pour se renseigner sur les défenses de la ville¹⁰⁶. Les contacts entre l'île et le continent n'ont jamais cessé et les Normands ont su, pendant leurs années calabraises, se préparer à la conquête d'une population majoritairement arabo-phone.

Les intermédiaires qui connaissent la langue arabe sont de culture au moins partiellement hellénophone, issus de l'aristocratie locale (cf. le «Philippe fils du patrice Grégoire» évoqué plus haut) ou membres du clergé. Les liens entre groupes de culture grecque et

¹⁰⁵ Dans Malaterra : *Hic Jordanus, filius suus, cum exercitu equestri sibi obvius factus, multa inter se de iis, quae facienda erant, conferentes, consilio habito, Philippum, filium Gregorii patricii, cum velocissima sagacia versus Syracusam, omnem terram exploratum, mandant. Qui jussa fideliter complens, de nocte inter classem Sarracenorum, ac si unus ex ipsis esset, circumnavigat : nam et lingua eorum, sicut et graeca, ipse et nautae omnes, qui cum ipso processerant, pertissimi erant* (G.M., p. 86) c'est-à-dire : «Ce Jourdain, son fils, ayant rejoint (le comte) avec son armée de chevaliers, ils discutent longuement ensemble de ce qu'ils doivent faire et, ayant tenu conseil, ils envoient Philippe, le fils du patrice Grégoire, vers Syracuse explorer rapidement et avec attention toute la côte. Celui-ci exécute les ordres fidèlement et il navigue de nuit au milieu de la flotte des Sarrasins, comme s'il était l'un d'entre eux. En effet, lui-même, et tous les marins qui l'accompagnaient maîtrisaient parfaitement la langue des Sarrasins et aussi le grec»; dans l'*Anonymus Vaticanus* : *Quod pius comes, et caeteri considerantes, securi de victoria grates Deo debitas cum laudibus referunt. Navibus, et Jordano apud Rasalinum convenientibus ex praecepto Comititis, quidam Philippus nomine fidelis eius, Latina, et Saracenicam lingua eruditus, loqui cum XII sibi electis sociis pro exploranda Syragusanorum continentia (...)* (p. 775), soit : «Le pieux comte et tous les autres considérant cela et sûrs de la victoire, rendent les grâces dues à Dieu en chantant ses louanges. Les bateaux s'étant rassemblés à Rasalinum et Jordanus les ayant rejoints, sur l'ordre du comte, un certain Philippe, un de ses fidèles, érudit en latin et en arabe, se voit demander d'explorer avec douze compagnons choisis par lui la côte de Syracuse».

¹⁰⁶ A. du M. : «Un qui se clamoit dyacone Pierre, liquel entendoit et parloit molt bien comment li Sarrazin» (p. 244).

Arabo-musulmans étaient étroits depuis longtemps dans les régions anciennement byzantines intégrées à l'empire arabo-musulman et ils existaient également en Sicile¹⁰⁷. Un certain nombre d'immigrés de l'Orient anciennement byzantin se sont réfugiés dans le sud de l'Italie après les conquêtes islamiques¹⁰⁸, mais cette région a aussi connu, à partir du milieu du IX^e siècle, l'installation de colonies arabo-musulmanes locales en plus d'un endroit¹⁰⁹, notamment en Calabre, où les contacts ont perduré¹¹⁰. Ces individus, qui ont également une connaissance, même limitée, de la langue latine, liée à l'histoire récente du sud de la péninsule, apparaissent donc comme les agents indispensables de l'aventure sicilienne des Hauteville.

S'ils se voyaient confier des missions d'espionnage, ces personnages étaient sans doute aussi utiles comme interprètes. Ils devaient faciliter, en particulier, les négociations de reddition entre les différentes parties.

La reddition des localités siciliennes

La reddition des localités siciliennes suit deux schémas que l'on retrouve à peu près à l'identique dans toute l'île¹¹¹. Le premier est illustré par Geoffroi Malaterra et le second par Aimé du Mont-Cassin. Chez Malaterra, les envoyés choisis parmi les anciens (*shuyūkh*, pl. de *shaykh*) de la ville vont trouver les Normands – que ceux-ci les assiègent ou que leur initiative soit spontanée – et négocient les conditions de la reddition. Elles comprennent le versement d'un tribut annuel et une prestation de serment par lequel la population s'engage à se soumettre à l'ordre normand. Lors de cet acte d'allégeance, les habitants sont représentés par une minorité d'entre

¹⁰⁷ Certains ont dû choisir l'exil vers le sud de la péninsule à partir des ces régions, mais il ne faut pas non plus négliger l'impact des opérations et de la présence arabo-musulmane dans le sud non-sicilien, bien que les sources soient avaries en informations. Cf. G. Noyé, «La Calabre entre Byzantins, Sarrasins et Normands», dans *Cavaliere alla conquista del Sud. Studi sull'Italia normanna in memoria di Léon-Robert Ménager*, éd. E. Cuzzo et J.-M. Martin, Rome-Bari, 1998 (*Centro europeo di studi normanni, Studi e Testi*, 4), p. 90-117.

¹⁰⁸ On sait que tel avait été le cas dès les débuts de la conquête (cf., pour un résumé des positions des uns et des autres, même si les conclusions de l'auteur sont à considérer avec la plus grande prudence, A. Várvaro, *Lingua e storia in Sicilia*, p. 100-109), mais il est probable que le mouvement a pu continuer, moins important, par la suite, notamment dans le milieu clérical.

¹⁰⁹ G. Noyé, «La Calabre entre Byzantins, Sarrasins et Normands», p. 90-92.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ On peut voir maintenant, J. Johns, *Arabic Administration*, p. 31-33.

eux, qui est garante du respect de l'engagement pris. Pour s'assurer le contrôle d'une ville, la prise d'otages était également pratiquée¹¹².

À Rametta, les musulmans de la ville jurent fidélité sur le Coran en 1061¹¹³. Parfois les portes des villes s'ouvrent plus facilement car les habitants sont majoritairement des chrétiens de langue grecque¹¹⁴. Lorsque la population est mixte, la délégation d'habitants représente les deux communautés¹¹⁵. L'identité de ceux qui se rendent n'est toutefois pas toujours précisée¹¹⁶. En outre, certaines villes font l'objet d'un traitement particulier, comme Palerme. En échange, du versement d'un tribut par les musulmans de la ville et de leur soumission, les Normands y respecteront la loi musulmane¹¹⁷.

Chez Aimé du Mont-Cassin, les événements sont présentés de manière légèrement différente, puisqu'on y voit le *cait*, ou le *cayte*, c'est-à-dire le *qā'id* («chef militaire») remettre la ville aux vainqueurs¹¹⁸. Il est probable que ces diverses modalités se conjuguèrent : les *shuyūkh* représentent en effet, la communauté, alors que les *quwwād* (pl. de *qā'id*) sont responsables de la défense militaire des sites, où ils jouent parfois le rôle plus important de représentants locaux de l'État, en tant que concessionnaires des revenus fiscaux de telle ou telle localité¹¹⁹. Le récit d'Aimé ne fait que confirmer le rôle essentiel de ces personnages, à la tête des communautés urbaines.

De son côté, l'auteur de l'*Anonymi Vaticani Historia Sicula* parle d'un *qādī* (ou *juge*)¹²⁰ qui aurait combattu aux côtés des habitants de

¹¹² Ainsi pour Palerme, Guillaume de Pouille, v. 340-344. Ces otages sont emmenés par Roger à Reggio, puis à Melfi.

¹¹³ *Libris superstitionis legis suae coram positis*, «avec les livres contenant leur loi superstitieuse (ou ancienne?) devant eux» (G.M., p. 33).

¹¹⁴ Ainsi dans le Val Demone (*ibid.*) ou à Troina (*ibid.*).

¹¹⁵ Ainsi à Petralia (G.M., p. 35).

¹¹⁶ Ainsi de la population de Castronovo en 1077 (G.M., p. 64).

¹¹⁷ G.M., p. 53.

¹¹⁸ Ainsi à propos de Castrogiovanni, A. du M. : *Et puis vindrent à une haute cité, laquelle se clamoit Chastel Johan (...) Et en la fin, Balchaot, liquel estoit plus fort et plus sage de bataille, o autre official, liquel se clamoient "Cayci", issirent defors* (1061, p. 240) ou : *Et qu'est besoigne de plus dire? O les bras ploiez et la teste enclinée, de toutes pars venent li Cayte; et aportent domps, et ferment pais avec lo Duc, et se soumetent à lui et lor cités* (1061, p. 243). Enfin, ce sont les «cayte» qui s'occupent de la reddition de la ville de Palerme (p. 281).

¹¹⁹ Cf., par exemple, pour al-Andalus, P. Guichard, *Les musulmans de Valence et la reconquête du XI^e-XIII^e siècles*, Damas, 1990-1991, 2, p. 350-353.

¹²⁰ Sur la figure du *qādī*, son importance à la fois religieuse et politique, qui l'autorise à prendre la relève du pouvoir politique lorsque celui-ci vient à faire défaut, cf. M. Fierro, «The *qādī* as Ruler», dans *Saber religioso y poder político en*

Messine et dont la mort aurait provoqué l'émoi de la population¹²¹. Dans un autre passage, il signale la mort du *qādī* de Palerme lors de la bataille de Cerami (1063), épisode que rapportait déjà Malaterra¹²². Michele Amari croyait à une confusion entre *qā'id* et *qādī*¹²³. Mais la définition précise de la fonction qui est donnée pour Messine s'oppose à cette hypothèse, d'autant que des cas similaires sont documentés pour la péninsule Ibérique¹²⁴. Le *qādī*, représentant éminent des élites locales, prend probablement part aux combats. Personnage en vue dans toute localité musulmane, il est partie prenante dans les négociations de paix.

Ces conditions de reddition reprennent peu ou prou les clauses de paix telles qu'elles ont été codifiées par les musulmans¹²⁵. Tout se passe en effet comme si les Normands avaient suivi ici l'ordre des vaincus : ils vont même jusqu'à «retourner» la *jizīya* que devaient les chrétiens et les juifs à l'État islamique en la prélevant, à leur tour, sur les musulmans et les juifs¹²⁶. L'hypothèse d'une application géné-

el Islam. Actas del Simposio Internacional (Grenade 15-18 octobre 1991), Madrid, 1994, p. 71-116.

¹²¹ *Anonymi Vaticani*, p. 748 : *Erat autem ex parte Sarracenorum quidam vocatus Archaydus, idem legis doctor, vel princeps, cui tantae vires, tantaque animositas inerat, quod nullus Graecorum vel Longobardum ei numquam impugne occurrebat (...)*, c'est-à-dire : «Chez les Sarrasins, il y avait un personnage appelé *archaydus*, c'est-à-dire docteur en loi, ou prince, il était doté d'une si grande force et d'une si grande animosité, que personne parmi les Grecs et les Lombards ne le croisait impunément (...)».

¹²² *Ibid.*, p. 762 : *E contrario Saraceni virtute atque animis omnino destituti, jamque Panormitano Archadio (...) lancea gloriosissimi Comitis interfecto (...)*, soit «En face, les Sarrasins sont abandonnés par le courage et la volonté de combattre, maintenant que l'*archadius* de Palerme (...) a été tué par la lance du très-glorieux Comte». Malaterra rapporte : *Comes ergo aciei suae primos exhortatus, Arcadium de Palerna, suam aciem, nostris exprobando, promptissime antecedentem, et splendenti clamucio, quo pro lorica utebatur, armatum, certamine inuito, fortissimo congressu hastili robore dejectum, caeteris metum incutiens, interfecit*, c'est-à-dire «Le Comte, ayant exhorté les premiers rangs de son armée, tua l'*Arcadius* de Palerme, qui devançait très rapidement ses troupes et provoquait les nôtres au combat, entrant dans la bataille revêtu d'un *clamucium* [sans doute une cote de mailles] splendide qu'il utilisait comme une cuirasse, en le renversant par le choc très violent d'une lance solide, ce qui fit naître la peur chez tous les autres» (G. M, p. 44).

¹²³ SMS, 3^e partie, 1, p. 99.

¹²⁴ Cf. M. Fierro, «The *qādī* as Ruler».

¹²⁵ On a l'impression qu'elles s'inspirent des deux types de reddition définis par le droit musulman et reconnus par les chrétiens de la Reconquête en al-Andalus : *'anwātan* (de force) ou après un pacte (*ṣulḥan*). Le premier cas de figure n'offre aucune garantie aux vaincus; dans le second, la communauté bénéficiaire de la *dhimma* (protection) des vainqueurs et de la sécurité (*amān*) en échange leur soumission.

¹²⁶ Sur le prélèvement fiscal après la conquête dans l'île, cf. chapitre 8; au

rale de ce principe (selon lequel la coopération fiscale des vaincus leur assure la protection du vainqueur) dès les premiers temps de la présence normande en Sicile se heurte toutefois à l'ignorance dans laquelle nous sommes des modalités de capitulation de la plupart des localités de l'île.

Il n'en demeure pas moins que la conquête de l'île telle qu'elle est menée par les Hauteville est caractérisée par un pragmatisme qui allie collaboration avec des chefs de guerre locaux et conditions de reddition supportables. Les quelques mises à sac et déplacements de population mentionnés au fil de la chronologie retracée plus haut ne sont exemplaires que parce qu'ils sont exceptionnels.

Si les modalités de reddition sont connues pour certaines localités seulement, nombreuses sont les régions qui échappent en apparence au contrôle étroit des conquérants.

Profondeur de la conquête et conversion de l'espace insulaire

La profondeur relative de la conquête

Au cours de leur longue campagne en Sicile, Robert Guiscard et son frère Roger ont eu le temps de prendre la mesure de ce qui les attendait et d'adapter leur politique au terrain rencontré; leur pragmatisme le prouve. Cette relative souplesse était d'autant plus nécessaire que la conquête ne semble pas – comme c'était souvent le cas à l'époque – avoir été systématique et que certains espaces étaient «tenus» de manière plus lâche que d'autres par les Normands.

Si l'on dresse une carte de la conquête insulaire, sur la base des chroniques citées plus haut¹²⁷, en localisant les mouvements de troupes et les villes tombées aux mains des Hauteville, certaines zones échappent manifestement à leur contrôle. La progression des conquérants, dont les grands axes¹²⁸ suivent, dans l'ensemble, les

sujet de la *jizya* sous domination islamique, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 26-27 et A. Nef, «La fiscalité en Sicile sous la domination islamique», dans *La Sicile de Byzance à l'Islam*, éd. A. Nef et V. Prigent, Paris, 2010, p. 131-156.

¹²⁷ Même si on peut penser que les chroniques ne donnent pas le détail de tous les mouvements, notamment ceux menés par d'autres chefs de guerre que les frères Hauteville, Malaterra est assez bien renseigné année par année et les mouvements qu'il décrit sont suffisamment «logiques», du point de vue à la fois de la topographie et des routes, pour qu'on lui accorde du crédit.

¹²⁸ La conquête suit, par exemple, les axes Messine-S. Marco-Petralia (1061-62), Messine-Centorbi (1061), Messine-Enna (1063), Petralia-Palermo (1064), Palermo-Agrigente (1064), Messine-Catane (1070), Palermo-Mazara

routes principales connues pour cette période¹²⁹, est ensuite renforcée par une politique de fondations monastiques situées le long de ces mêmes voies¹³⁰. Cependant certains axes sont curieusement absents de cette avancée (ainsi de la route Palerme-Agrigente, *via Corleone*¹³¹, de la Syracuse-Agrigente par la côte¹³² ou encore de la Marsala-Agrigente). Les aires délimitées par ces routes négligées ne sont pas nécessairement le lieu de révoltes¹³³ ou d'une résistance particulière, mais il serait imprudent de considérer que lorsque les voies de pénétration ou les sites fortifiés proches étaient investis par les conquérants, elles étaient soumises à un contrôle réel, surtout lorsqu'elles étaient vastes et les points forts qui les entouraient peu nombreux.

Ainsi de l'espace côtier entre Trapani et Mazara, qui s'étend vers l'intérieur sur une cinquantaine, voire une centaine, de kilomètres; du triangle Mazara-Iato-Agrigente; du plateau hybléen et de l'essentiel du Val de Noto. Jusqu'au milieu du XII^e siècle, les lacunes du réseau viaire calquent ces «vides», tandis que se densifient les routes de la zone «latinisée» par l'immigration suscitée de «Lombards», originaires du Nord de l'Italie, autour d'Enna et de Piazza Armerina¹³⁴.

(1072), Palerme-Trapani (1077), Catane-Syracuse-Noto (1088-1091), Palerme-Agrigente (1087) et Agrigente-Enna (1087). Cf. fig. 1.

¹²⁹ Ainsi des routes Messine-Syracuse, Palerme-Agrigente, Taormine-Termini.

¹³⁰ Cf. L. Arcifa, «Vie di comunicazione e potere in Sicilia (sec. XI-XIII). Insediamenti monastici e controllo del territorio», dans *Primo congresso nazionale di archeologia medievale (Pise, mai 1997)*, Pretiragi, éd. S. Gelichi, Florence, 1997, p. 181-186. Or, si les Nébrodes sont bien parsemées de fondations de lieux de culte de langue grecque, placés à proximité de ces axes, les régions qui seront confiées aux Teutoniques par Frédéric II recoupent en revanche en partie celles qui semblent mal contrôlées à l'époque normande.

¹³¹ Notons, toutefois, que cette absence reflète peut-être l'absence de ville importante sur cet axe, en dépit de son rôle stratégique, cf. G. Uggeri, «Viabilità antica e viabilità medievale. Un esempio di persistenza nella lunga durata, la via Palermo-Agrigento», dans *Società multiculturali nei sec. V-IX. Scontri, convivenza, integrazione nel Mediterraneo occidentale (Atti delle VII Giornate di studio sull'età romano-barbarica (Benevento, 31 maggio-2 giugno 1999))*, éd. M. Rotoli, Naples, 2001, p. 321-336.

¹³² L'axe Syracuse-Agrigente est bien connu et important depuis l'Antiquité (cf. G. Uggeri, *Sull'«Itinerarium per maritima loca» da Agrigento a Siracusa*, Florence, 1970), on le retrouve au XII^e siècle, chez al-Idrīsī (cf. Idrīsī, p. 315-316).

¹³³ Des révoltes contre les Normands ont toutefois lieu très tôt, telle celle qui secoue le Corléonais en 1079, cf. *supra*.

¹³⁴ Pour avoir une idée de ces évolutions, on peut consulter G. Uggeri, «Il sistema viario in Sicilia e le sopravvivenze medioevali», dans *La Sicilia rupestre*

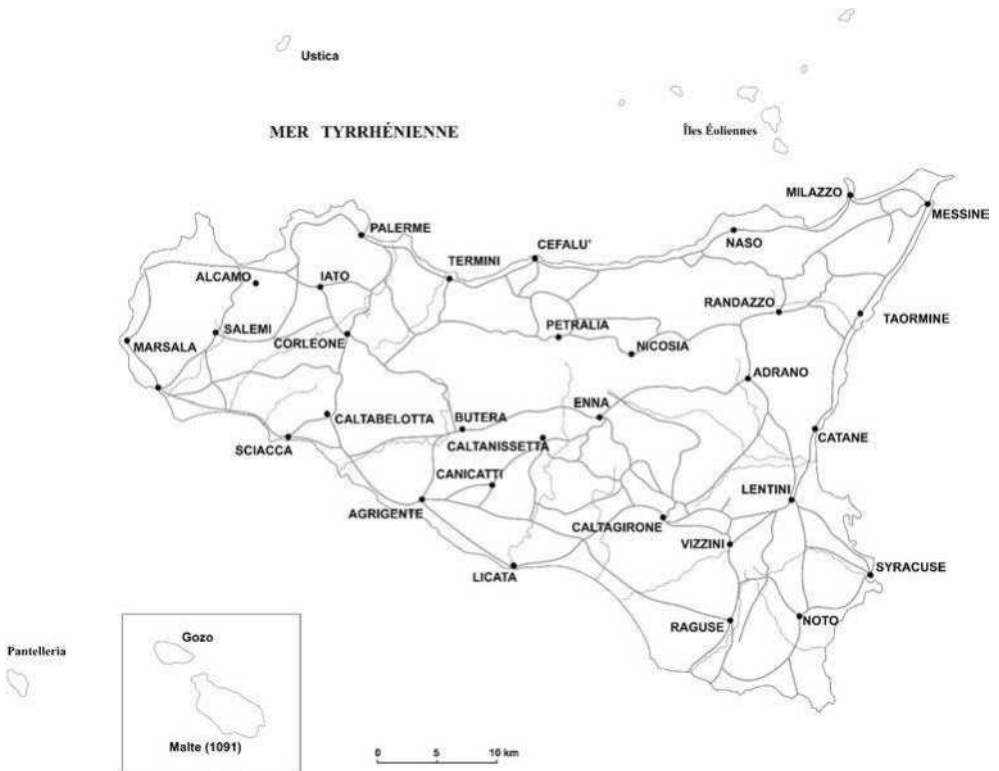


Fig. 2 – Les réseaux viaries dans la Sicile du XII^e siècle (à partir de G. Uggeri, «Il sistema viario in Sicilia...»).

Or, tous les «trous» de la carte du contrôle militaire correspondent aux aires les plus densément peuplées par les commu-

nel contesto della Civiltà mediterranea, éd. C.D. Fonseca, Galatina, 1986, p. 85-112 et les nombreuses cartes qu'il dresse, dont celle de la viabilité telle qu'elle est reflétée par la géographie d'al-Idrīsī (p. 107); cf. fig. 2. G. Uggeri insiste sur les permanences, mais aussi sur le lent démembrement du réseau romain et sur la dégradation des routes à partir du Bas-Empire, qui pourrait expliquer en partie l'absence de certains axes dans la conquête. Pour des considérations plus récentes sur le sujet, cf. S. Fiorilla, «Percorsi viari medievali nella Sicilia sud-orientale», *Sicilia Archeologica*, 98 (2000), p. 247-257. Cf. également C. Trasselli, «Les routes siciliennes du Moyen Âge au XIX^e siècle», *Revue historique*, 251 (1974), p. 27-44 et enfin, G. Uggeri, «Itinerari e strade, rotte, porti e scali della Sicilia tardoantica», dans *IX Congresso internazionale sulla Sicilia antica : Ruolo mediterraneo della Sicilia nella tarda antichità*, Kokalos, 43-44 (1997-1998), I, 1, p. 299-364.

nautés arabo-musulmanes, comme nous le verrons, et constitueront, par la suite, les foyers de la rébellion qu'elles opposeront au pouvoir royal¹³⁵. Peu ou mal maîtrisées, elles feront au cours du XII^e siècle l'objet d'une surveillance accrue, notamment par l'intermédiaire des colonies lombardes¹³⁶.

Dans ce processus de prise de contrôle du territoire insulaire, la conversion de l'espace musulman en espace chrétien constituait un enjeu non négligeable. Il importe donc de déterminer quels furent les choix privilégiés par les Normands dans ce domaine.

Approche de l'espace musulman par les Normands

L'appropriation d'un espace géographique passe, en effet, aussi par l'introduction de symboles nouveaux, surtout si la religion du groupe qui prend le contrôle d'une région diffère de la foi des habitants. Des exemples significatifs d'une telle politique sont le Saint-Sépulcre de Jérusalem et l'ensemble des lieux saints des États latins d'Orient qui firent l'objet d'une *liberatio* et parfois d'une récupération au christianisme. L'exemple de la péninsule Ibérique n'est pas moins éclairant. Si la reconquête religieuse de l'espace a pu y prendre la forme de construction sans destructions préalables, nombreux y sont aussi les cas de démolitions ou de transformation d'une mosquée en église, surtout dans les chefs-lieux¹³⁷.

¹³⁵ Cf. *infra*, chapitre 5.

¹³⁶ Cf. I. Peri, «La questione delle colonie "lombarda" in Sicilia», *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 57 (1959), p. 253-280; H. Bresc, «Gli Aleramici in Sicilia : alcune nuove prospettive», dans *Bianca Lancina d'Agliano. Fra il Piemonte e il Regno di Sicilia (Atti del Convegno, Asti-Agliano, 28-29 avr. 1990)*, éd. R. Bordone, Alessandria, 1992 (Ricerca di Storia locale, 4), p. 147-165. B. Di Bartolo, «Les minorités gallo-italiennes en Sicile à l'époque normanno-suève», *Studi Medievali*, 35, 2 (1994), p. 797-816 et, sur le rôle des Aleramici dans cette immigration, C. A. Garufi, «Adelaide nipote di Bonifazio del Vasto e Goffredo figliuolo del gran Conte Ruggiero», *Rendiconti e memorie della Reale Accademia degli Zelanti di Acireale*, ser. III, 4 (1904-1905), p. 185-216 et «Gli Aleramici e i Normanni in Sicilia e nelle Puglie», dans *Centenario della nascita di M. Amari*, Palerme, 1910, I, p. 47-83 et, enfin, A. Messina, «Onomastica "lombarda" nelle carte normanne di Sicilia», *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 94, 1 (1996), p. 313-331.

¹³⁷ Cf. A. Echevarría, «La transformación del espacio islámico (siglos XI-XIII)», dans *À la recherche de légitimités chrétiennes. Représentations de l'espace et du temps dans l'Espagne médiévale (IX^e-XIII^e siècle) (colloque Casa de Velázquez, 26-27 avril 2001)*, dir. P. Henriët, Lyon-Madrid, 2003 (*Annexes des Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, 15), p. 53-80. L'auteur reprend la périodisation établie par Pascal Buresi dans sa thèse (*Une frontière entre chrétienté et Islam dans la péninsule ibérique (XI^e-XIII^e)*, Paris, 2004) : fin XI^e-début XII^e siècle, conversion des mosquées de Tolède, Coria,

En Sicile, on le sait, aucune mosquée de la période musulmane n'a été retrouvée¹³⁸. On pourrait donc penser que les destructions ont été massives, mais seule une intensification des fouilles menées par des spécialistes de l'archéologie islamique permettrait de s'en assurer¹³⁹. Dans l'état actuel des recherches, s'il est probable que les guerres menées par Frédéric II, et sans doute les luttes intestines plus tardives, jouèrent un rôle dans ce processus, rien n'atteste pour l'époque normande l'existence d'une politique délibérée de transformation du paysage religieux sicilien. Seule la cathédrale de Palerme est restaurée, et encore les modifications qu'elle subit semblent-elles limitées dans un premier temps¹⁴⁰. La christianisation de l'espace se fait plus par la construction *ex novo* de monastères et de cathédrales, que par la récupération de lieux de culte préexistants; la superposition l'emporte sur le remplacement pur et simple. L'espace est christianisé, certes, mais plutôt à travers l'insertion de repères nouveaux dans le tissu en place que par la suppression des lieux considérés comme sacrés par les musulmans¹⁴¹.

C'est ce qui explique la description d'Ibn Jubayr, agréablement surpris, à la fin du XII^e siècle. Il cite les mosquées de Termini¹⁴², le château de Qaṣr Ṣa'd, près de Palerme, dont la mosquée attire les

Valence, Huesca, Tudèle et Saragosse en églises; en 1147, c'est le tour d'Almeria et de Calatrava; au XIII^e siècle, ce sont Alcaraz, Cordoue, Valence, Jaén et Séville dont les mosquées sont transformées en églises; après 1492, dans un contexte différent, suivent celles de Cadix, Grenade et Malaga. Cf. P. Buresi, «Les conversions d'églises et de mosquées en Espagne aux XI^e-XIII^e s.», dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à J.-L. Biget*, Paris, 2000, p. 333-351, spéc. p. 335.

¹³⁸ Le seul *mīhrāb* connu en Sicile, a été découvert lors de fouilles à Ségeste, mais il date au plus tôt du milieu du XII^e siècle, si l'on suit la datation d'A. Molinari dans *Segesta II. Il castello e la moschea (scavi 1989-1995)*, *Ricerche storico-archeologiche*, Palerme, 1997. Nous ne retenons pas ici les hypothèses avancées et reprises récemment par Aldo Messina concernant l'existence de trois mosquées rupestres à Caltabellotta, Rametta et Sperlinga, en l'absence d'étude rigoureuse et systématique de ces sites : cf. A. Messina, *Le chiese rupestri del Val Demone e del Val di Mazara*, Palerme, 2001 (*Istituto siciliano di Studi bizantini e neoellenici, Monumenti*, 7), respectivement p. 51-52, p. 96-99 et p. 111-113.

¹³⁹ Sur ce point, cf. la mise au point méthodologique de E. Galdieri, «Sull'architettura islamica in Sicilia. Lamento di un architetto ignorante sopra una architettura inesistente», *Rivista degli studi orientali*, 74, 1-4 (2000), p. 41-73.

¹⁴⁰ Nous y reviendrons.

¹⁴¹ Pour le cas particulier des cimetières musulmans, les recherches menées jusqu'à aujourd'hui ne démontrent pas de volonté explicite de les détruire ou de les christianiser par l'implantation de monuments chrétiens, sur ce point, cf. E. Pezzini, «Problemi di topografia», dans Ead. et A. Bagnera, «I cimiteri di rito musulmano nella Sicilia medievale. Dati e problemi», *MEFRM*, 116, 1 (2004), p. 234-259.

¹⁴² Nous nous contentons de renvoyer pour ce texte connu à la traduction

fidèles sur un large rayon¹⁴³. Il évoque la bonne tenue de la religion musulmane dans la capitale¹⁴⁴. Alcamo a également conservé ses lieux de culte¹⁴⁵, tout comme Trapani¹⁴⁶. En somme, du petit nombre de villes visitées par le voyageur, seule Messine lui apparaît majoritairement chrétienne et hostile aux musulmans. Si l'on considère qu'il ne s'est pas rendu dans les régions qui abritent la plus large population musulmane (partie méridionale et occidentale de l'île, Trapani exceptée), l'impression qui se dégage n'est certes pas celle d'une politique active de conversion religieuse de l'espace insulaire au moment de la conquête. Cela ne signifie pas, bien entendu, que toute volonté de christianisation soit absente chez les conquérants, mais sa manifestation emprunte d'autres voies. De manière générale, elle procède plutôt par superposition (fondations de lieux de culte chrétiens dans un contexte majoritairement musulman) que par la conversion des espaces.

L'établissement d'une chronologie et d'une géographie de la conquête normande ne constitue que la première étape de sa reconstruction. En effet, plus encore que par les informations qu'ils livrent, les chroniqueurs retiennent l'attention du lecteur par la présentation qu'ils font des événements. Comment la conquête normande, contemporaine des débuts du mouvement qui devait porter tant de combattants et de fidèles de l'Occident vers l'Orient, fut-elle perçue à la fin du XI^e siècle et décrite *a posteriori*? Peut-on parler de pré-croisade, ou d'«esprit de croisade», sans anachronisme?

II. L'«ESPRIT DE CROISADE» DES NORMANDS DURANT LA CONQUÊTE

L'élaboration d'un royaume chrétien qui s'inspire pour partie de pratiques et de conceptions islamiques, motivée par la présence d'une forte population arabo-musulmane et par la proximité géographique du *dār al-islām* découle-t-elle de conceptions repérables dès les débuts de la conquête, ou bien d'une politique pragmatique élaborée progressivement, au contact de la réalité insulaire? Ou bien encore ce choix a-t-il succédé dans l'esprit des conquérants à une volonté originelle de destruction portée par des motivations reli-

française, Ibn Jubayr, *Relation de voyages*, trad. P. Charles-Dominique, dans *Voyageurs arabes*, Paris, 1995, p. 349.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 350 : «Il est entouré de nombreux tombeaux de fidèles, ascètes et dévots. Ce château est réputé pour sa grâce et sa bénédiction. On y vient de partout».

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 353.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 355.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 356.

gieuses? Le débat est ancien, mais aucune réponse définitive n'a été apportée à ces questions, faute d'un examen systématique de l'ensemble du dossier, et aussi probablement parce que ce dernier ne permet pas d'y répondre de manière univoque.

En revanche, les textes présentés plus haut, dont la rédaction répond à des motivations variées, et, en particulier, religieuses, véhiculent chacun une interprétation des événements élaborée une fois que le succès des Hauteville était acquis. Porteurs de conceptions qui sont celles de leur temps, ils illustrent la manière dont les Hauteville étaient perçus par les acteurs du contexte italien méridional et dont eux-mêmes interprétaient leur entreprise. On peut se demander quel succès ils rencontrèrent.

Une croisade avant la lettre? Les termes du débat

Si l'on ne pense plus aujourd'hui à qualifier de croisade tout combat mené contre les ennemis de la foi, la question de la définition de l'aventure des Hauteville en Sicile n'en demeure pas moins. La difficulté tient à ce que l'histoire de la conquête de la Sicile est prise dans un double contexte historiographique.

L'historiographie de la croisade a connu des renouvellements importants au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. L'accent qui avait été mis sur la dimension militaire (guerre au service de la papauté contre les ennemis de l'Église) a été déplacé vers le spirituel (prolongement des pèlerinages et acte de pénitence)¹⁴⁷, tandis que le mérite revient à Jean Flori d'avoir insisté sur la complémentarité des deux volets et d'avoir proposé une nouvelle chronologie de l'émergence de l'idée de croisade¹⁴⁸. Cette dernière est liée aux notions de «guerre juste» et de «guerre sainte», dont la genèse a également fait couler beaucoup d'encre¹⁴⁹. En outre, plus tournées vers la péninsule ibérique et la Reconquista¹⁵⁰, les études n'ont guère porté sur la

¹⁴⁷ Pour une relecture des conceptions religieuses et des références bibliques à l'œuvre chez les historiens de la Croisade, cf. H. Bresc, «Les historiens de la Croisade. Guerre sainte, justice et paix», *MEFRM*, 115, 2 (2003), p. 727-753.

¹⁴⁸ Pour une synthèse, cf. J. Flori, *Pierre l'Ermitte et la première croisade*, Paris, 1999.

¹⁴⁹ Pour une bibliographie conséquente sur l'étape médiévale, cf. J. Flori, *La guerre sainte. La formation de l'idée de croisade dans l'Occident chrétien*, Paris, 2001. Pour une vision plus large, cf. le numéro spécial des *Studi Storici*, 43, 3 (2002) : *Guerra santa e guerra giusta dal mondo antico alla prima età moderna*.

¹⁵⁰ Pour un aperçu de l'importance accordée à la péninsule ibérique, cf. J. Flori, «Guerre sainte et rétributions spirituelles dans la deuxième moitié du XI^e siècle (Lutte contre l'Islam ou pour la papauté?)», *Revue d'histoire ecclésiastique*, 85 (1990), p. 617-650. On peut voir, pour les difficultés que soulève l'analyse

Sicile, si l'on excepte celles de Jonathan Riley-Smith¹⁵¹ et de Jean Flori¹⁵², ou l'ont fait de manière trop peu systématique.

Le débat a toutefois vu le développement d'un versant «sicilien» qui rencontre peu d'échos hors du cadre italien. Pour les uns, la Sicile est une «terre sans croisade»¹⁵³, tandis que, pour les autres, l'arrivée des Normands constitue une étape dans l'élaboration des conceptions qui donneront naissance à l'idée de croisade¹⁵⁴. Huguette Taviani-Carozzi¹⁵⁵ évoque, quant à elle, dans son *Robert Guiscard*, un «esprit de croisade» et Glauco Maria Cantarella, une croisade à part entière¹⁵⁶. Enfin, Mario Gallina est revenu récemment sur l'ambiguïté de la notion de «pré-croisade» appliquée aux entreprises normandes, particulièrement contre Byzance¹⁵⁷, mais ses conclusions peuvent être étendues à d'autres contextes.

C'est donc en revenant aux sources, c'est-à-dire aux chroniques latines les plus anciennes qui furent commanditées par les souverains normands ou leur entourage, qu'il est possible de réexaminer le dossier et de redéfinir les termes utilisés. Ouvrages exaltant la dynastie et sa victoire sur les musulmans de Sicile, destinés à des lecteurs qui comprennent le latin, aussi bien dans l'île qu'au dehors, ces récits se prêtent particulièrement bien à une relecture de ce type.

de la formation de l'idée de guerre sainte dans la péninsule Ibérique P. Henriot, «L'idéologie de guerre sainte dans le Haut Moyen Âge hispanique», *Francia. Moyen Âge*, 29, 1 (2002), p. 171-220, à propos du livre d'A. P. Bronisch, *Reconquista und Heiliger Krieg. Die Deutung des Krieges im christlichen Spanien von den Westgoten bis ins frühe 12. Jahrhundert*, Munster, 1998 (*Spanische Forschungen der Görresgesellschaft, zweite Reihe*, 35).

¹⁵¹ Le seul auteur qui le fait de manière un peu extensive est J. Riley-Smith, *The First Crusade and the Idea of Crusading*, Londres, 1986, p. 16-20. Il illustre son propos à travers la correspondance de Grégoire VII et d'Urbain II.

¹⁵² Cf. J. Flori, «Réforme, reconquista, croisade (L'idée de reconquête dans la correspondance pontificale d'Alexandre II à Urbain II)», *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 40 (1997), p. 317-335, maintenant dans *Croisade et chevalerie. XI^e-XII^e siècle*, Paris-Bruxelles, 1998 p. 54-80, spéc. p. 54. Plus récemment, il a repris l'argument dans J. Flori, *Pierre l'Ermite*, spéc. p. 140.

¹⁵³ F. Giunta et U. Rizzitano, *Terra senza crociata*. Sur le contexte à la fois politique (ère post-coloniale) et historiographique (développement des thèses de J. Prawer sur le colonialisme des croisades) de la publication de ce livre, cf. A. Nef, «Fortuna e sfortuna di un tema».

¹⁵⁴ Cf. J. Flori, *Pierre l'Ermite*, spéc. p. 132-142.

¹⁵⁵ H. Taviani Carozzi, *La terreur du monde*, p. 376-379.

¹⁵⁶ G. M. Cantarella, «La frontiera della crociata : i Normanni del Sud», dans *Il concilio di Piacenza e le crociate*, Plaisance, 1996, p. 225-246. L'auteur y défend l'idée que Geoffroi Malaterra n'exalte guère l'idée de croisade parce qu'il chante ce qui lui apparaît comme la croisade des Hauteville.

¹⁵⁷ M. Gallina, «La «precrociata» di Roberto il Guiscardo : un'ambigua definizione», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo e le Crociate (XIV Giornate normanno-sveve, Bari, 17-20 oct. 2000)*, éd. G. Musca, Bari, 2002, p. 29-48.

En premier lieu, soulignons que l'on ne saurait parler de «reconquête» à propos de l'avancée normande en Sicile, puisque ses acteurs viennent d'un tout autre contexte que celui qu'ils découvrent et n'ont donc rien à «reconquérir»; seule l'Église de Rome pouvait espérer récupérer dans cette opération ce qu'elle avait perdu avant la conquête arabo-musulmane¹⁵⁸ et même récupérer intégralement ce qu'elle considérait comme son patrimoine (en arguant de la donation de Constantin). Or, ce terme, employé par analogie avec la Reconquista ibérique, se trouve dans tous les ouvrages¹⁵⁹. Il n'est pourtant pas utilisé dans le contexte sicilien de l'époque et le seul mouvement qu'il pourrait légitimement désigner est celui des campagnes de Frédéric II contre les musulmans au début du XIII^e siècle.

Dans le déroulement de la conquête et dans le traitement des populations conquises, tels qu'ils ont été retracés, rien ne permet jusqu'ici d'identifier le changement de domination en Sicile à une croisade. Peut-on parler néanmoins de «croisade sicilienne» par analogie, d'une part d'un point de vue institutionnel (en se demandant quel fut le rôle de la papauté dans cette opération et quels moyens elle mit en œuvre); et d'autre part, d'un point de vue spirituel, puisque nous avons vu que cette dimension constitue, de l'avis des spécialistes, le deuxième aspect fondamental de ce mouvement vers l'Orient?

La dimension institutionnelle

Si dans un premier temps les rapports entre la papauté et les Normands ont été plutôt orageux, les deux parties ont rapidement compris tout ce qu'elles avaient à tirer d'une meilleure entente. Malaterra rapporte qu'après la bataille de Civitate, à l'issue de laquelle Léon IX est fait prisonnier par les Normands qui le libèrent rapidement, le pape aurait confié à Robert Guiscard «en fief héréditaire de Saint-Pierre (...) la Pouille qu'il avait occupée ainsi que la Calabre et la Sicile qu'il pouvait conquérir»¹⁶⁰. Un tel geste semble

¹⁵⁸ Sur ce point qui a fait coulé beaucoup d'encre, cf., en dernier lieu, V. Prigent, «Les empereurs isauriens et la confiscation des patrimoines pontificaux d'Italie du sud», *MEFRM*, 116, 2 (2004), p. 557-594.

¹⁵⁹ Ainsi de H. Taviani Carozzi ou de J. Flori.

¹⁶⁰ Traduction dans P. Bouet, «Les Normands, le nouveau peuple élu», dans *Les Normands et la Méditerranée (Colloque de Cerisy-la-Salle, sept. 1992)*, Caen, 1994, p. 239-253, spéc. p. 248. Le texte latin est le suivant (G.M., p. 15) : *Quorum legitimum benevolentiam vir apostolicus, gratanter suscipiens, de offensis indulgentiam et benedictionem contulit, et omnem terram suam pervaserant et quam ulte-*

confirmer que le pontife romain soutenait une éventuelle conquête de l'île avant même qu'elle ne débute.

Un peu plus tard, le pape Nicolas II, lors du concile de Melfi, en 1059, investit Robert Guiscard et reconnaît son titre de duc (de Pouille et de Calabre)¹⁶¹. Il lui confie alors la conquête de la Sicile¹⁶². Deux textes vont dans ce sens : celui de Léon d'Ostie qui rapporte que le pape reconnaît alors à Robert Guiscard la haute main sur le « duché de Pouille, de Calabre et de Sicile »¹⁶³ et le texte du serment de Robert Guiscard qui le présente comme « futur duc de Sicile »¹⁶⁴. Toutefois, ni Aimé du Mont-Cassin, favorable au rapprochement entre le pape et les Normands, ni Malaterra ne mentionnent cet épisode. Graham Loud¹⁶⁵, comme Jean-Marie Martin¹⁶⁶, ont replacé ce geste dans son contexte : il s'agit pour le pape de s'assurer l'aide de Robert contre ses ennemis romains, une entrée fiscale supplémentaire (par le biais du tribut versé par les Hauteville) et surtout l'autorité religieuse sur les terres qui seront dans le futur sous le contrôle de la dynastie. Cette situation explique que Robert Guiscard n'ait guère besoin du pape et, par conséquent, que les chroniqueurs aient été peu diserts sur cet événement qui n'exalte pas particulièrement les Hauteville.

Même l'épisode de Melfi ne présente toutefois pas la conquête de l'île comme une entreprise spirituelle particulièrement soutenue par l'Église de Rome. Il s'agissait pour la papauté de revendiquer l'autorité spirituelle sur les terres à conquérir. En outre, les récits dont nous disposons interprètent ce geste comme le résultat d'un échange de bons procédés et non comme l'indice d'une institutionnalisation de l'avancée normande. En reconnaissant la légitimité de l'autorité pontificale, les Hauteville obtiennent son soutien pour leur action dans le sud de l'Italie.

rius versus Calabriam et Siciliam lucrari possent, de Sancti Petri haereditali feudo sibi et haeredibus suis possidendam concessit circa annos MLIII.

¹⁶¹ Sur cet épisode, cf. désormais J.-M. Martin, « Les institutions politico-administratives liées à la conquête. Le duché », dans *I caratteri originari della conquista normanna*, p. 305-333.

¹⁶² H. Taviani Carozzi, *La terreur du monde*, p. 237-244. L'auteur tranche en faveur de l'affirmative.

¹⁶³ Léon d'Ostie, III, 15.

¹⁶⁴ L.-R. Ménager, *Recueil des actes des ducs normands d'Italie (1046-1127). I. Les premiers ducs (1046-1087)*, Bari, 1981 (*Documenti e Monografie*, 45), doc. 6 et 7 et *Liber Censuum de l'Église Romaine*, éd. P. Fabre et L. Duchesne, Paris, 1905, 1, p. 421-422 (*BEFAR*, 2^e série, 6).

¹⁶⁵ G. Loud, *The Age of Robert Guiscard : Southern Italy and the Norman conquest*, Harlow, 2000, p. 186-194.

¹⁶⁶ J.-M. Martin, « Les institutions politico-administratives liées à la conquête », p. 316.

Une seconde intervention pontificale, qui aurait eu lieu en 1063, renforce l'impression que les chroniqueurs limitent les relations entre Rome et les Hauteville à des rapports de cette nature. L'épisode est rapporté par Geoffroi Malaterra; peu commenté¹⁶⁷, il mérite d'être repris¹⁶⁸. Il se déroule peu après la victoire normande de Cerami, en Sicile¹⁶⁹ :

L'apôtre (Alexandre II 1061-1073) réjouit plus par la victoire accordée par Dieu contre les païens que par les trésors¹⁷⁰ qui lui avaient été remis, envoie au comte et à tous ceux qui aident à soustraire la Sicile aux païens, à la gagner et à la conserver pour toujours dans la foi du Christ, sa bénédiction et, usant de son pouvoir, leur accorde l'absolution (des offenses), si, repentants, ils prennent soin de les éviter dans l'avenir. Il leur envoie aussi, depuis le siège romain, la bannière confiée à l'autorité apostolique, comme prix de ceux qui se battent contre les Sarrasins de manière plus assurée, confiants dans la protection de saint Pierre.

Ce passage, le seul à mentionner la remise de la bannière de saint Pierre par le pontife romain, est souvent discuté dans un contexte un peu différent où l'on s'interroge pour savoir si Guiscard reconnaissait par là sa vassalité envers le siège pontifical¹⁷¹. On

¹⁶⁷ On trouve une mention chez V. D'Alessandro, «Lettura di Amato di Montecassino», dans Id., *Storiografia e politica nell'Italia normanna*, Naples, 1978, p. 51-99, spéc. p. 68.

¹⁶⁸ Le texte de Malaterra, très rarement cité dans le débat sur les origines de la croisade, est le suivant : *Apostolicus vero plus de victoria a Deo de paganis concessa quam de sibi transmissis donariis gavisus, benedictionem apostolicam et potestate qua utebatur, absolutionem de offensis, si resipiscentes in futurum caveant, comiti et omnibus, qui in lucranda de paganis Sicilia et lucrata in perpetuum ad fidem christiani retinendo auxiliarentur, mandat, vexillumque a Romana sede, apostolica auctoritate consignatum; quo praemio, de beati Petri fisci presidio tutius in Saracenos debellaturi insurgerent* (p. 45). Il présente une difficulté qui a entraîné un certain nombre d'erreurs. Il s'agit du membre de phrase : (...) *et potestate qua utebatur, absolutionem de offensis, si resipiscentes in futurum caveant* (...). Ainsi, la version italienne (*Imprese del Conte Ruggero...*) ne traduit pas la condition qui est mise à l'absolution; Jean Flori, quant à lui, la traduit par «s'ils se repentent dans le futur» (*Pierre l'Ermite*, p. 140). Le problème est sans doute dû à une erreur de ponctuation et la virgule devrait être placée après *absolutionem, caveant* se comprenant en liaison avec *de offensis*. Cf., en dernier lieu, la lecture de ce passage par Jean Flori, dans le cadre d'une réflexion sur le *vexillum Sancti Petri*, dans *La guerre sainte*, p. 169-172. Il y répète sa position.

¹⁶⁹ Pour des détails sur la bataille de Cerami, cf. *infra*.

¹⁷⁰ Il s'agit de quatre chameaux qui lui ont été envoyés par Roger. Pour un contexte plus large, F. Bougard, «Trésors et mobiliers italiens du haut Moyen Âge», dans *Les trésors de sanctuaires de l'Antiquité à l'époque romane*, éd. J.-P. Caillet et P. Bazin, Nanterre, 1996, p. 161-197, spéc. p. 176.

¹⁷¹ Cf. V. D'Alessandro, «*Fidelitas Normannorum*. Note sulla fondazione dello Stato normanno e sui rapporti col papato», dans Id., *Storiografia*, p. 99-221, spéc. p. 183, n. 414.

répond, en général, par la négative, ou en insistant sur la portée religieuse du geste¹⁷², signe de l'affirmation de l'autorité apostolique. Il semble toutefois que la question soulevée par ce passage soit autre.

Malaterra est le seul à mentionner cet épisode, ce qui ne peut manquer d'étonner. Il insiste sur la dimension religieuse de l'acte et prend bien soin de placer l'intervention pontificale après et non avant le début de la conquête, à la suite de la victoire de Cerami, au cours de laquelle saint Georges se serait manifesté (cf. *infra*). Le chroniqueur, qui chante les hauts faits accomplis par les Hauteville, donne une lecture de l'événement qui limite ainsi strictement la portée du geste d'Alexandre II. Que le pontife n'ait pas appelé au combat en instituant pour cela un statut spirituel favorable, ce qui était inconcevable à cette époque¹⁷³, n'a rien de surprenant. En revanche, si Geoffroi fait de cette conquête une préfiguration de la croisade, ce qui lui confère toute sa légitimité, il convient de souligner qu'il le fait en rapportant une manifestation divine. Ce faisant, il défend une conception précise des relations entre le pape et les Normands. Le premier est cantonné dans un rôle strictement spirituel exercé *a posteriori*; l'accent est mis sur la pénitence : il convient de se repentir et d'éviter de pécher. La remise du *vexillum Sancti Petri* aux combattants renforce la décision pontificale, mais là aussi elle a lieu *a posteriori*¹⁷⁴, après Cerami. En revanche, elle donne une autre dimension à la suite des événements.

Les deux principaux chroniqueurs ne manifestent guère, du point de vue qui nous intéresse ici, de sympathie pour la papauté, au moins dans sa version pré-Urbain II¹⁷⁵. À leurs yeux, elle a peu fait pour lutter contre les musulmans dans le sud de l'Italie, au contraire des Normands, qui apparaissent guidés par Dieu. En outre, les rela-

¹⁷² Sur les bannières, on peut consulter le chap. 1 («Holy Banners») et surtout le chapitre sur le *Vexillum Sancti Petri* du livre de C. Erdmann, *The Origin of the Idea of Crusade*, Princeton, 1977, p. 35-56 et p. 182 et sq. Sur cet épisode particulier, p. 190-193. Cf. J. Flori, «Réforme», p. 54.

¹⁷³ Le seul cas de la même époque avancé jusqu'ici, celui de l'expédition vers Barbastro, a été l'objet d'une critique attentive et l'on n'y voit plus une pratique précoce, même «archaïque», de l'indulgence. Cf., sur ce point, J. Flori, «Réforme...», p. 54 et sq.

¹⁷⁴ Cf. le texte, *supra*. Sur le *vexillum Sancti Petri*, cf. J. Flori, *La guerre sainte*, p. 161-176.

¹⁷⁵ Pierre Toubert a rappelé qu'Urbain II est le «surdestinataire» des œuvres d'Aimé et de Geoffroi, mais que tous deux sont également les rédacteurs d'un *speculum principis*, en particulier Geoffroi; cf. P. Toubert, «La première historiographie», p. 24 et p. 40. Il est des domaines dans lesquels l'équilibre des deux autorités est complexe et la conquête de la Sicile ainsi que sa définition en font partie.

tions entre les Normands et Alexandre II, particulièrement en 1063, étaient très mauvaises; le contexte de cette année se prête donc mal à un tel geste¹⁷⁶ et il pourrait s'agir d'une reconstruction tardive, par le seul Malaterra, motivée par le réchauffement postérieur des relations entre Roger et Urbain II¹⁷⁷ et par le contexte porteur de la première croisade. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ici le pontife romain qui confère sa dimension spirituelle à l'événement et son rôle est strictement encadré.

Si la réalité institutionnelle et canonique de la croisade est absente des textes, un «esprit de croisade», selon l'expression d'Huguette Taviani-Carozzi – même s'il serait peut-être plus exact d'évoquer ici un «esprit de guerre sainte» –, s'y donne néanmoins à lire. Repérable à travers des motifs, des *topoi* ou des épisodes, il faut le rapprocher d'autres mentions du même ordre, récurrentes dans les textes qui évoquent les premières croisades, les plus proches, chronologiquement, de la conquête sicilienne. Nous en proposons donc un relevé, en renvoyant à l'ouvrage d'Huguette Taviani-Carozzi lorsqu'ils y sont cités.

La conquête de la Sicile : une entreprise portée par un élan spirituel?

Comme Jonathan Riley-Smith l'a noté, l'idée de *liberatio* ou de *libertas* redonnée d'une part aux chrétiens orientaux et, de l'autre, à la ville de Jérusalem fait figure de leitmotiv dans les discours qui prêchent la première croisade¹⁷⁸. Or, les récits de la conquête normande déclinent ces mêmes thèmes sous une double forme : la libération des chrétiens de l'île¹⁷⁹ et la reprise de la ville de Palerme

¹⁷⁶ Sur ce point, cf. H. E. J. Cowdrey, *The Age of Abbot Desiderius. Montecassino, the Papacy and the Normans in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Oxford, 1983, spéc. p. 119 et sq.

¹⁷⁷ Urbain II rédige ainsi des lettres félicitant Roger de sa victoire contre les musulmans en Sicile : en 1093 à Roger, évêque de Catane (Lettre 93, *PL*, t. 151, col. 370-371) et en 1098 au duc Roger lui-même (Lettre 239, *ibid.*, col. 506).

¹⁷⁸ J. Riley-Smith, *The First Crusade*, p. 18-22.

¹⁷⁹ Chez Aimé, Robert Guiscard sur son lit de mort prononce les paroles suivantes : «Je voudroie delivrer li christien et li chatolici, liquel sont constreint à la servitude de li Sarrazin; et desire molte de chacier les de la servitude lor, et faire venjence de la injure de Dieu» (p. 234). Chez Malaterra, on trouve le passage suivant : *Inde Traynam veniens, a christianis civibus qui eam incolebant, cum gaudio susceptus, urbem intrat : quam pro velle suo ordinans, ibidem natalem Domini celebravit* (p. 35. «Ensuite, il se rendit à Troina, où il fut accueilli avec joie par les habitants chrétiens qui y vivaient. Il organisa la ville selon son désir, puis il y fit célébrer la nativité du Seigneur»). Cet épisode se situe à la fin de l'année 1061.

et de sa cathédrale «souillée» par sa transformation en mosquée, bien que le parallèle avec Jérusalem ne soit pas fait pour des raisons évidentes¹⁸⁰. En outre, la cathédrale de Palerme ne focalise pas seule l'attention des Normands car le lieu ne se prête pas à la même élaboration mystique et eschatologique que Jérusalem sur laquelle se concentrent les aspirations des croisés¹⁸¹. Toutefois, cette conception n'est jamais exprimée avant le début de la conquête et le premier épisode où se manifeste clairement la dimension spirituelle de cette aventure est la bataille de Cerami.

Selon Huguette Taviani-Carozzi, tous les ingrédients y sont réunis : l'infériorité numérique des Normands (36 chevaliers affrontent 3000 musulmans) et l'intervention divine manifestée par l'apparition de saint Georges qui porte le *vexillum sancti Petri*¹⁸². Elle montre que Geoffroi Malaterra se livre à une reconstruction influencée par la première croisade et souligne l'origine byzantine du culte de saint Georges¹⁸³. Malaterra élabore donc *a posteriori* cette scène en reprenant des croyances qui s'étaient alors diffusées dans

¹⁸⁰ Cf. G.M., p. 53. Aimé du Mont-Cassin écrit à ce sujet : (*Robert Guiscard s'en ala, o grant reverence, plorant à l'église de Saint Marie, laquel eclize avait esté temple de li Sarrazin. Et en fist chacier toute l'ordescie et ordure, et fist dire messe a lo catholique et saint archeveque* (p. 282). La page suivante rapporte le miracle qui se produit dans l'église : *Une grant merveille apparut devant celle eglise, quae furent aucun bon chrestien qui oirent en celle eclize la voiz de li angele et molt douz chant; en lequel cant looient Dieu. Et apparut alcune foiz enluminee celle eglise de la lumiere de Dieu, plus resplendissant que non est nulle autre lumiere mundane* (p. 283). Guillaume de Pouille en traite dans ces termes (L. III, v. 335-336) : *Et quae Machamati fuerit cum daemone sedes / Sedes facta Dei, fit dignis ianua coeli* («[la cathédrale] qui fut la demeure de Muhammad et du démon / Devenue demeure de Dieu, il en fit la porte du ciel pour ceux qui en étaient dignes»).

¹⁸¹ Sur cette élaboration, cf P. Alphanféry et A. Dupront, *La chrétienté et l'idée de croisade*, rééd. Paris, 1995 (postface de M. Balard) et, pour la diffusion de cette idée chez les croisés eux-mêmes, la première analyse de J. Riley-Smith, «The Idea of Crusading in the Charters of Early Crusaders, 1095-1102», dans *Le Concile de Clermont de 1095 et l'appel à la croisade*, Rome, 1997, p. 155-166 (CEFR, 236).

¹⁸² G.M., p. 44 : *Dum talia versus certamen properando perorantur, apparuit quidam eques, splendidus in armis, equo albo insidiens, album vexillum in summitate hastilis alligatum ferens et desuper splendidam crucem, quasi a nostra acie progrediens, ut nostros ad certamen promptiores redderet, fortissimo impetu hostes, ubi densiores erant, irrumpens*, soit : «Tandis qu'ils priaient ainsi pour se préparer au combat, un cavalier apparut, éblouissant dans son armure. Il chevauchait un cheval blanc. Il brandissait un étendard blanc, [attaché] au sommet de sa lance, et [sur lequel] se trouvait une croix éblouissante. Comme s'il sortait de nos rangs, pour hâter les nôtres au combat, il se rua dans un formidable élan là où les ennemis étaient les plus nombreux» (trad. d'H. Taviani-Carozzi, *La terreur du monde*, p. 375). À la fin du combat, les soldats prient Dieu et saint Georges, bien que celui-ci ne soit pas formellement identifié dans le passage.

¹⁸³ *Ibid.*

tout l'Occident¹⁸⁴. En outre, il est un modèle qui inspire plus directement le chroniqueur et que Henri Bresc a bien mis en évidence¹⁸⁵ : celui de Gédéon (*Juges*, VII)¹⁸⁶. L'épisode l'évoque à la fois par la topographie décrite et la stratégie suivie. Le pontife, qui envoie le *vexillum Sancti Petri* aux combattants à la suite de cette victoire (cf. *supra*), ne fait qu'entériner ainsi l'apparition surnaturelle si l'on suit le chroniqueur.

S'il tait l'identité du cavalier¹⁸⁷, qui rappelle le cavalier céleste qui donne la victoire aux Maccabées¹⁸⁸, le passage correspondant de l'*Anonymi* mentionne la présence d'une croix rouge sur l'enseigne blanche, une manière d'évoquer le *vexillum sancti Petri*. Si cette chronique se démarque en partie de celle de Malaterra, elle en est, sur ce point, le prolongement unique. La piété qui porte les combattants au cours de la bataille de Cerami se retrouve en effet à plusieurs reprises chez Guillaume de Pouille, mais sans miracle (et sans intervention pontificale, alors même que l'auteur compose son poème à la demande d'Urbain II)¹⁸⁹.

Autre *topos* évoqué, celui du repentir collectif¹⁹⁰ et de l'exhortation religieuse avant la bataille¹⁹¹. Le premier n'est mis en scène qu'avant la bataille de Cerami, le second est très peu présent et l'exemple le plus achevé de ces différentes manifestations de piété

¹⁸⁴ En dernier lieu, J. Flori, *La guerre sainte*, p. 125-134.

¹⁸⁵ Cf. H. Bresc, «Les historiens de la Croisade», p. 739.

¹⁸⁶ Notons tout de même que si les *Gesta* peuvent trouver leur place dans l'archéologie du récit des croisades, les textes postérieurs sont bien plus riches en références bibliques (cf. l'intervention d'H. Bresc citée à la note précédente).

¹⁸⁷ p. 762 : *miles quidam incognitus cum niveo equo, et niveis armis, et albo vexillo crucem habente rubeam (...)* («un cavalier inconnu sur un cheval blanc, portant des armes blanches et un étendard blanc orné d'une croix rouge»).

¹⁸⁸ H. Bresc, «Les historiens de la croisade», p. 739.

¹⁸⁹ Ainsi Guillaume de Pouille : «(Roger) combattit toujours contre les Siciliens, ennemis du nom divin, et, désirant exalter la sainte foi dans laquelle nous vivons tous, consacra principalement à cette œuvre sa jeunesse, jusqu'à ce que la soumission des Siciliens lui permit de prendre un repos mérité» (v. 195-204). Le chroniqueur décrit les Ifrīqiyens venus défendre Palerme comme jouant de la musique sur des bateaux tendus de rouge dans un passage qui les feraient facilement passer pour des démons, mais la comparaison n'est pas faite (v. 231-245).

¹⁹⁰ Ainsi, avant la bataille de Cerami, *Nostri vero, hostilem affinitatem ditius impugnitatem ferre nolentes, cum magna devotione, presbyteris testibus, Deo confessi, poenitentia accepta, Dei miserationi sese commendantes et de eius auxilio confisi, bellum hostibus inferre vadunt* (G.M., p. 42), soit : «Les nôtres, en vérité, ne supportant pas le voisinage de l'ennemi plus longtemps sans combattre, avec une grande dévotion et en présence des prêtres, s'étant confessés à Dieu et ayant reçu la pénitence, se recommandant à Dieu et confiants dans son soutien, vont porter la guerre contre les ennemis».

¹⁹¹ Ainsi du discours de Roussel de Bailleul tenu toujours avant ce même combat, G.M., p. 43-44.

est également celui de 1063. La concentration de *topoi* propres à la guerre sainte autour de cet épisode est particulièrement dense mais relativement isolée, d'autant que c'est aussi le passage où l'auteur cite le plus abondamment la Bible, comme si le seul moment susceptible d'être l'objet d'une telle interprétation était soumis à une reconstruction systématique.

En revanche, aucun des récits ne fait usage d'un *topos* qui revient régulièrement dans les chroniques de la croisade, celui du dénigrement de la religion musulmane, probablement parce que la dimension religieuse de ce combat demeure limitée dans l'esprit même des auteurs¹⁹².

Si une religiosité diffuse n'est donc pas absente de l'aventure normande en Sicile, elle occupe une place réduite et Henri Bresc a montré que les citations ou les références aux Écritures sont bien moins nombreuses que dans les écrits des chroniqueurs de la première croisade, postérieurs tout au plus d'une décennie. On peut donc s'interroger sur la présentation de la conquête sicilienne dans la littérature extérieure au *regnum* normand et/ou postérieure aux événements. Y est-elle lue comme un combat religieux ou rapprochée de la Croisade? La présentation des faits par les auteurs passés en revue était-elle partagée et reprise par les auteurs contemporains des événements, hors du sud de l'Italie?

La première croisade fut lancée environ une génération après le début de la conquête de la Sicile, alors que la victoire y était acquise. On pouvait donc espérer trouver dans le Cycle de la première croisade les indices d'une promotion *a posteriori* de l'aventure normande en Sicile au rang de «répétition générale» de cette croisade¹⁹³. Or, si Tancrède et Bohémond sont régulièrement cités – ce dernier est le chevalier le plus souvent mentionné¹⁹⁴ –, et s'il est fait allusion à leur

¹⁹² Pour une conception contraire, cf. P. Toubert, «La première historiographie», mais sans élément nouveau.

¹⁹³ Nous avons passé en revue les textes se rapportant à la première croisade, en particulier les *Anonymi Gesta Francorum* (édités par Louis Bréhier, *Gesta, Histoire anonyme de la première croisade*, Paris, 1924 et rééd. Paris, 1964) qui furent vraisemblablement rédigés par un Normand du sud de l'Italie. La bibliographie concernant cette œuvre est considérable. Nous n'en citerons que l'article de E. Jamison, «Some Notes on the *Anonymi Gesta Francorum*, with Special Reference to the Norman Contingent from South Italy and Sicily in the First Crusade», maintenant dans *Studies on the History of Medieval Sicily and South Italy*, éd. P. Clementi et T. Kölzer, Darmstadt, 1992, p. 275-300 et la mise au point sur les sources de la première croisade et les débats qui se sont succédés à propos des *Gesta* par J. Flori, dans *Pierre l'Ermite*, p. 34-38. Cet ouvrage ne fait quasiment jamais référence à la Sicile et jamais pour y comparer les opérations militaires qui s'y sont déroulées à une croisade avant la lettre.

¹⁹⁴ Si l'on en croit L.A.M. Sumberg, «Au confluent de l'histoire et du mythe :

glorieuse ascendance¹⁹⁵, jamais, sauf une fois rapidement¹⁹⁶, les combats siciliens ne sont évoqués. Cela prouve que la reconstruction de Geoffroi n'a pas connu de diffusion notable en Occident, à tout le moins dans le premier cycle de la croisade où l'on pouvait s'attendre à la retrouver, y compris lorsque les auteurs sont (ou sont probablement) des Normands¹⁹⁷.

Dans les chroniques anglo-normandes, normandes, voire du sud-ouest de la France¹⁹⁸ et même, plus généralement, françaises, le thème n'apparaît que très peu, quand bien même y est reconnue la bravoure dont ont fait montre les Normands en Italie du Sud¹⁹⁹. Adémar de Chabannes, dans son *Chronicon* qui va jusqu'en 1028²⁰⁰,

la Chanson d'Antioche, chronique en vers de la première croisade», dans *Les épopées de la Croisade (1^{er} colloque international, Trèves, 6-11 août 1984)*, éd. K.H. Bender, Stuttgart, 1987, p. 58-66 (*Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 11). Bohémond apparaîtrait dans 84 épisodes, Godefroid de Bouillon dans 64 et Tancrède dans 58. Tous les trois sont en tête de ce «palmarès».

¹⁹⁵ Ainsi l'épisode suivant qui met en scène Évrard de Puisac et Bohémond (cité dans l'adaptation de M. de Combarieu Du Grès) : «Fais demi-tour, seigneur duc, dit Évrard. Tu es déjà renommé pour ta prouesse. Et tu es fils de ce Robert Guiscard qui reçut tant d'honneurs et qui était venu tout seul de Normandie, armé de son seul bouclier comme on le sait. Or, à force d'exploits, il réussit à se rendre maître des Pouilles et de la Calabre. Il y a bien lieu de te rappeler le souvenir de ton père et de ses belles qualités» (*Chanson d'Antioche*, dans *Croisades et Pèlerinages*, dir. D. Regnier-Bohler, Paris, 1997, p. 77). On se contentera de renvoyer à un songe de Bohémond (p. 111) et à une scène qui le décrit combattant aux côtés de saint Georges (p. 191).

¹⁹⁶ Raoul de Caen, *Gesta Tancredi (Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Occidentaux)*, III, Paris, 1866, p. 605 : *Excipiendus est Rogerius, cui subacta gentilia sicula gloriam peperit inter fratres a Wiscardo secundam*.

¹⁹⁷ La contribution de Jean Richard au colloque de Bari qui s'est tenu en 1997 ne modifie pas ce tableau général, même s'il réaffirme le soutien apporté par les souverains normands de Sicile en argent, en vivres et en donations aux établissements et aux ordres de la Terre Sainte. Cf. «Le Midi italien vu par les pèlerins et les chroniqueurs de la Terre Sainte», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo visto dall'Europa e dal mondo mediterraneo (XIII giornate normanno-sveve, Bari, 21-24 oct. 1997)*, Bari, 1999, p. 341-359.

¹⁹⁸ Cf. les articles de E. Jamison, «The Sicilian Norman Kingdom in the Mind of Anglo-Norman Contemporaries», rééd. dans *Studies on the History*, 6, p. 159-207 et E.-R. Labande, «La Sicile dans les sources narratives de la France de l'Ouest aux XI^e et XII^e siècles», dans *Atti del Congresso internazionale sulla Sicilia normanna (Palerme, 4-8 déc. 1972)*, Palerme, 1973, p. 146-161.

¹⁹⁹ Bravoure, comme P. Delogu l'a noté, bien peu chrétienne dans les sources du sud de l'Italie. P. Delogu, «La "militia christi" nelle fonti normanne dell'Italia meridionale», dans *Militia Christi e crociata nei secoli XI-XIII*, Milan, 1992, p. 145-165 (*Miscellanea del Centro di studi medioevali*, 13).

²⁰⁰ Cf. Adémar de Chabannes, *Chronicon*, éd. J. Chavanon, Paris, 1897, L. III, c. 55, p. 178.

et Raoul Glaber (m. 1047), dans ses *Histoires*²⁰¹, présentent les premières actions des Normands comme le résultat d'une intervention du pape Benoît VIII qui aurait appelé à lutter contre les Grecs, les plaçant ainsi *a posteriori* sous la protection romaine²⁰². Nombreuses sont les références à leurs hauts faits²⁰³, mais la perspective est le plus souvent exclusivement guerrière. Même Orderic Vital, qui peint Guiscard en croisé avant la lettre, le fait en relation avec les actions qu'il a menées contre Constantinople en Italie du Sud et non en Sicile²⁰⁴. Pierre Bouet a, en outre, souligné les limites de son approbation des Hauteville²⁰⁵. Dans un milieu *a priori* plus réceptif, où les glorifications de l'aventure normande dans la péninsule ne manquent pas, et surtout, où circulent les manuscrits des textes de Guillaume de Pouille et de Malaterra²⁰⁶, on ne trouve pas d'écho de cette vision méridionale de la conquête, qui peut apparaître en filigrane comme une épopée mais jamais comme une pré-croisade²⁰⁷. En outre, comme le souligne Olivier Guyotjeannin, «après la mort de Guiscard, après les événements liés à la première croisade, l'Italie est en retrait. Elle n'est plus guère présente (et cette tendance se retrouve chez d'autres auteurs) que comme un élément de la glorification normande si l'on évoque le passé, ou présentée, pour l'époque contemporaine, comme le lieu de troubles»²⁰⁸. Seul Pierre le Vénérable fait exception dans son panégyrique à Roger II, mais son «*leitmotiv*, la lutte contre les Sarrasins et pour l'ordre social, dit sans doute les véritables motifs de ce bref filon cluni-

²⁰¹ R. Glaber, *Les Cinq livres de ses histoires*, éd. M. Prou, Paris, 1887, III, c. 1, § 3, p. 52-53.

²⁰² Ce qui montre bien d'ailleurs que les chroniqueurs n'hésitaient pas à inventer des épisodes de ce genre.

²⁰³ Cf. l'introduction de M. Mathieu à son édition et traduction de Guillaume de Pouille et E. Jamison, «The Sicilian Norman Kingdom».

²⁰⁴ D'abord dans ses interpolations aux *Gesta Normannorum Ducum* de Guillaume de Jumièges, *The Gesta Normannorum ducum of William of Jumièges*, éd. et trad. E.M.C. Van Houts, II, Oxford, 1992-1995, L. VII, 23, 29 et 30, p. 142 et 152-158 (*Oxford Medieval Texts*). Orderic Vital, *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, éd. et trad. M. Chinball, 4, Oxford, 1969-1980, p. 28-38.

²⁰⁵ P. Bouet, «La conquête de l'Italie du Sud et de la Sicile vue par les chroniqueurs de Normandie des XI^e et XII^e siècles», dans *De la Normandie à la Sicile*, p. 33-48 et spéc., p. 42-43.

²⁰⁶ Cf. l'introduction de M. Mathieu à Guillaume de Pouille, p. 9-10 et Orderic de Vital, *The Ecclesiastical History*, 2, p. 100, qui précise qu'il connaît l'œuvre de Malaterra.

²⁰⁷ Pour la mise au point la plus récente et la plus complète sur le sujet, cf. O. Guyotjeannin, «L'Italie méridionale vue du royaume de France», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo visto*, p. 143-175. Ce colloque qui aborde ce thème de divers points de vue, péninsulaires et plus lointains, ne fait que renforcer cette conclusion.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 152-153.

sien»²⁰⁹. Ce qui se rapproche le plus d'une projection de la Croisade sur l'aventure normande en Sicile, c'est l'attribution d'actions menées par les Normands en Italie à des guerriers luttant contre les musulmans de la péninsule Ibérique²¹⁰.

Le seul écho clair de la religiosité des conquérants, mais sans référence à la Croisade, apparaît dans les milieux Plantagenêt au cours des années 1170, changement probablement lié au rapprochement de la Sicile et de l'Angleterre qui débouche sur le mariage en 1177 de Guillaume II avec Jeanne d'Angleterre, fille d'Henri II Plantagenêt et Aliénor d'Aquitaine. *L'Hystoria Rotberti Guischaridi* est une histoire anonyme qui s'inspire très directement de la chronique du moine clunisien Richard le Poitevin et qui chante Robert Guiscard en tant que conquérant et grand souverain²¹¹. Elle retrace ensuite les principales étapes de la construction du royaume de Sicile jusqu'en 1130. Le texte aurait commencé à exister à part avant 1172²¹². Si la piété de Robert n'est pas sa principale vertu, il est tout de même décrit comme le combattant de deux empires hérétiques, celui de Byzance et celui des Perses²¹³.

On ne rencontre donc l'écho d'une spiritualité proche de celle de la croisade que chez Geoffroi Malaterra et encore, de manière limitée. Cet auteur est exceptionnel de ce point de vue et ses liens étroits avec les conquérants dont il relate les hauts faits d'armes amènent à s'interroger sur la diffusion de cette spiritualité dans les rangs des combattants. L'absence de ce thème tant chez Guillaume de Pouille, pourtant au service du «pape de la Croisade», que chez les auteurs de la première Croisade ne plaide pas en faveur d'une réponse positive.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 154, où l'auteur cite le passage (n. 36). Ajoutons aussi le court extrait, cité par O. Guyotjeannin toujours et qui s'inscrit dans le même filon, de la chronique universelle de Richard le Poitevin, éd. G. Waitz, Hanovre, 1882 (*MGH, Scriptores*, 26), p. 80, qui chante Roger I^{er} et évoque la Sicile au milieu de ses autres faits d'armes.

²¹⁰ R. Lejeune, «La Sicile et la littérature française du XI^e au XIII^e», dans *Dai trovatori arabo-siculi alla poesia d'oggi. Atti del congresso internazionale di poesia e di filologia per il VII Centenario della poesia e della lingua italiana*, Palerme, 1953, p. 85-107, spéc. p. 90 et sq.

²¹¹ Sur ce texte, cf. J.-M. Martin, «Une «histoire» peu connue de Robert Guiscard», *Archivio storico pugliese*, 31 (1978), p. 47-67. Le texte est édité aux pages 63-67.

²¹² En fait, rien n'empêche de penser à un texte-source antérieur utilisé à la fois par cette histoire et par Richard le Poitevin ou que ce dernier s'est inspiré de l'histoire de Robert Guiscard plutôt que le contraire.

²¹³ *Ibid.*, p. 59. Le texte ouvre sur les lignes suivantes : *Robertus Wischaridi de Normannia exiens, vir pauper, miles tamen, ingenio et probitate sua Apuliam, Calabriam sue dititioni submisit et insulam Siciliam de manu Ysmaelitarum liberavit, ibid.*, p. 63.

La circulation des récits sud-italiens hors de Sicile fut, de manière générale, réduite et, pour l'essentiel, tournée vers la Normandie et l'Angleterre, les régions les plus à même d'apprécier la célébration des hauts faits accomplis par les Hauteville comme autant de réalisations du peuple normand, élu de Dieu.

Les Normands, peuple élu investi d'une mission?

En effet, une conception originale des événements retracés se dégage de ces chroniques : elles visent moins à présenter les faits d'armes des Normands dans le sud de l'Italie comme une pré-croisade qu'à chanter la réalisation des desseins de Dieu par ces hommes du Nord. Le champion de cette idée²¹⁴ est Aimé du Mont-Cassin qui centre son ouvrage sur le destin des Normands dont il retrace l'épopée. Partis de rien, ils sont appelés à conquérir le monde²¹⁵. Dans sa version, leur expédition en Italie du Sud débute par l'épisode des quarante pèlerins arrivant de Jérusalem et défendant Salerne contre les musulmans en l'an mille²¹⁶. Ce point a toutefois été suffisamment démontré pour que l'on ne s'y attarde pas.

Ce mythe, qui n'a pas eu de postérité, rappelons-le, contient une symbolique religieuse forte. Ainsi Aimé du Mont-Cassin, avant 1095, décrit l'action normande en Italie du sud comme guidée par Dieu, même lorsqu'elle s'oppose à la volonté du pape. Désireux de rapprocher de Rome les nouveaux hommes forts de la région, il place ce peuple longtemps craint au cœur de son récit, au point que ce dernier inspire le titre de son ouvrage. Malaterra défend la même conception, mais montre un plus grand souci du souverain pontife qui, par son appel à la croisade et à une mobilisation des esprits, a profondément modifié le contexte religieux en Occident à l'époque où Malaterra compose ses *Gesta*. Les conquérants sont présentés comme un peuple éternellement vainqueur et toujours situés du « bon côté » d'un point de vue religieux.

Ce n'est pas la seule distinction que l'on peut établir entre ces auteurs. En effet, les chroniqueurs du sud de l'Italie proposent

²¹⁴ Cf. V. D'Alessandro, «Lettura di Amato di Montecassino». Cf. également pour le contexte théologique de cette conception et pour le détail de ses différentes dimensions, P. Bouet, «Les Normands».

²¹⁵ Nous citons la traduction d'Huguette Taviani-Carozzi : «Ils abandonnaient peu pour acquérir beaucoup. Ils ne suivirent pas l'exemple de ceux qui vont par le monde pour se mettre au service des autres, mais, semblables aux guerriers des temps anciens, ils voulaient avoir les peuples en leur soumission, en leur seigneurie (...)» (*La terreur du monde*, p. 29; A. du M., I, 1-2). Cf. également, H. Taviani-Carozzi, «Le mythe des origines de la conquête normande en Italie», dans *Cavalieri alla conquista del Sud*, p. 57-89.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 32 et sq.

l'image d'une conquête pragmatique de la Sicile à travers deux types d'épopées. Tandis qu'Aimé du Mont-Cassin présente la mission normande comme celle d'une *natio* élue de Dieu, Malaterra et, dans une certaine mesure, Guillaume de Pouille sont influencés par le contexte de la croisade et relisent les événements en termes religieux; toutefois, la réalité plus terre à terre de la conquête et, peut-être, l'idéologie élaborée par les souverains normands limitent la portée de cette reconstruction. Ainsi, les musulmans de l'île ne sont jamais dépeints en des termes méprisants ou haineux, sans que cette absence soit motivée par le souci de ne pas déprécier l'adversaire car dévaloriser la religion de l'ennemi n'équivalait pas nécessairement à dévaluer sa combativité.

* * *

L'ensemble des sources de la fin du XII^e siècle reflète le caractère pragmatique, tant sur le plan politique que militaire, de la conquête normande, ainsi que sa relative lenteur. Commencée dans un contexte régional favorable qui voit l'affaiblissement du Maghreb oriental et le développement des activités fatimides en Orient, cette avancée conjugue des combats, dont l'échelle était réduite, et des tractations avec les représentants des localités assiégées. L'infériorité des musulmans sur le champ de bataille les pousse en effet à adopter une attitude essentiellement défensive. Quant au soutien que les « Grecs » de l'île apportent aux Normands, il est présenté sous la forme d'un accueil enthousiaste plutôt que comme une participation militaire active. Les conquérants sont préparés, accompagnés d'interprètes, sachant jouer des rivalités intestines, plus favorables aux négociations qu'à l'intransigeance. Leur faible effectif n'est probablement pas étranger à cette attitude et certaines régions échappent jusque tard dans le siècle à un véritable contrôle de la part des nouveaux maîtres de l'île, qui ne développent pas de politique visant à la destruction ou à la conversion des lieux de culte musulmans et se contentent, en général, de construire de nouveaux points de repère religieux chrétiens. Les sources latines contemporaines de la conquête ne la présentent donc pas comme une lutte à mort entre deux ennemis de fois différentes. Cette manière de relater les événements reflète certes l'état d'esprit de leurs commanditaires, mais les sources arabes, plus tardives, n'en diffèrent guère sur ce point.

Il est difficile de voir dans ces campagnes militaires successives une étape fondamentale dans l'émergence de l'idée de croisade, si l'on s'en tient aux sources qui nous sont parvenues. Rien de ce qui fait la spécificité de la croisade (appel universel aux chrétiens, pour combattre les infidèles et libérer les chrétiens avant tout, impulsion

pontificale et mesures juridico-canoniques promulguées par la papauté, dans un deuxième temps) ne se retrouve ici, sinon en embryon. À la différence des événements militaires contemporains en Espagne, ceux de Sicile ne semblent donc pas, avoir constitué un véritable jalon dans la lente émergence de l'idée de croisade pour les acteurs de l'époque. C'est à première vue surprenant lorsqu'on sait le danger qu'ont pu représenter les Arabo-musulmans de Sicile pour l'Italie méridionale, jusqu'à Rome comprise; sans doute cela tient-il en partie à la guerre menée par la papauté contre les Normands en Italie du Sud une décennie auparavant et au fait que cette mission n'était pas généralisée à l'Occident tout entier. Aucun pape n'a défini de statut particulier pour les *milites* qui combattaient en Sicile, si l'on exclut l'épisode de Cerami. L'absence de troupes non soumises au commandement des Normands à l'inverse de ce qui se passait en Espagne au même moment²¹⁷, renforce cet aspect²¹⁸.

Parler d'«esprit de croisade» serait également forcer le trait. Le seul morceau de bravoure à tonalité religieuse, la description de la bataille de Cerami (1063), qui concentre l'essentiel des *topoi* propres à la croisade figurants dans l'œuvre de Geoffroi Malaterra, participe certes d'une atmosphère religieuse répandue au moment où il est écrit, mais il reste isolé. De ce point de vue, la perception extérieure de ce mouvement de conquête est encore plus significative. Jamais, elle n'est présentée comme une pré-croisade, même de loin. Quant aux chantres du nouveau pouvoir, ils sont plutôt attentifs à célébrer la mission confiée par Dieu au peuple normand.

Ce n'est donc pas à proprement parler la politique religieuse des Hauteville qui permet de les présenter comme des champions de Dieu, mais une conception téléologique de l'histoire, commune à l'époque. Si l'impact de la conquête normande à l'extérieur fut, somme toute, faible, on peut se demander pourquoi les conquérants

²¹⁷ P. Guichard avance qu'un front commun chrétien contre l'Islam serait apparu dans la deuxième moitié du XI^e siècle, dont l'aventure sicilienne aurait participé dans «Combattants de l'Occident chrétien et de l'Islam. Quelques remarques sur leurs images réciproques (fin X^e-XII^e s.)», dans *Identidad y representación de la frontera en la España medieval (siglos XI-XIV)*, éd. C. de Ayala Martínez, P. Buresi et P. Jossierand, Madrid, 2001 (*Coll. de la Casa de Velázquez*, 75), p. 223-251, spéc. p. 231, mais les exemples de Normands qui sont cités sur des théâtres extra-siciliens (Robert Crispin dans la péninsule Ibérique et Roussel de Bailleul en Orient ont bien peu à voir avec les Normands de Sicile, p. 232).

²¹⁸ Lorsqu'elles sont mentionnées, ces interventions non exclusivement normandes sont dépréciées. Ainsi Malaterra décrit sans aucun enthousiasme les Pisans qui, ayant proposé aux Normands de mener cette action en commun, attaquent seuls Palerme, brisent la chaîne qui fermait le port et pillent la ville (G.M. II, 34), événement célébré par une inscription sur la façade de la cathédrale de Pise (cf. F. Gabrieli, «Pisa e i Sarraceni nell'XI-XII secolo», dans *Il Duomo e la civiltà pisana del suo tempo*, F. Gabrieli et alii éd., Pise, 1986, p. 9-16).

normands, commanditaires des *Gesta* de Geoffroi Malaterra, n'ont pas mis l'accent sur cette dimension dont on ne trouve qu'un écho ponctuel dans cette chronique. Sans doute faut-il y voir en partie l'effet de la présentation des Normands comme des parias après 1130 dans la plupart des chroniques occidentales²¹⁹. Mais cette caractéristique doit aussi être mise en relation avec la politique des Hauteville. Plutôt que l'échec d'une «propagande» légitimante, peut-être faut-il y voir le résultat d'un choix de leur part.

La représentation chrétienne de la guerre menée contre les musulmans de Sicile, dans les limites que nous avons indiquées, ne fut, en effet, l'objet que d'une transmission en latin. Or, les destinataires latins locaux ne constituent qu'un groupe culturel parmi d'autres dans le Sud de l'Italie. Plus qu'à établir une base idéologique, cette perception de la conquête servit à exalter, dans la langue qui était la sienne, un groupe peu nombreux, d'autant plus restreint qu'au passage les Normands avaient combattu un certain nombre de ces «Latins» qui ne pouvaient donc se montrer réceptifs à cette auto-célébration de la *natio* normande²²⁰. Par la suite, le thème n'est ni repris ni amplifié dans la littérature latine alors que les Hauteville auraient pu chercher à le promouvoir. Il est donc probable que l'horizon de leurs ambitions était autre...

²¹⁹ T. Reuter, «Wom Parvenu zum Bündnispartner : das Königreich Sizilien in der abendländischen Politik des 12. Jahrhunderts», dans *Die Staufer im Süden. Sizilien und das Reich*, éd. T. Kölzer, Sigmaringen, 1996, p. 43-56.

²²⁰ S. Fodale souligne avec raison que ces œuvres latines visaient à «justifier et légitimer l'entreprise (des Normands) du point de vue de l'Occident latin» («La Sicilia tra crociata e convivenza», dans *Verso Gerusalemme. Il convegno internazionale nel IX Centenario della Prima Crociata (1099-1999)*, Bari 11-13 janv. 1999, éd. F. Cardini, M. Belloli et B. Vetere, Martina Franca, 1999, p. 47-55), mais ne dit pas assez que l'entreprise échoua.

PREMIÈRE PARTIE

LA CONCEPTION ŒCUMÉNIQUE
DE LA ROYAUTE NORMANDE DE SICILE :
MYTHES ET RÉALITÉS

INTRODUCTION

Nouveaux venus, sans tradition régnante, les souverains normands de Sicile, pour asseoir leur légitimité, ont dû bâtir une royauté dans un contexte culturel et linguistique qui n'était ni latin, ni grec et de tradition byzantine, ce qui ne les aurait guère dépaysés après leur séjour en Italie méridionale, mais majoritairement islamique et arabophone, même si une partie de la population demeurerait chrétienne et certains groupes, au moins, hellénophones¹. S'ils ne furent certes pas les seuls à relever un tel défi, on considère en général que les Hauteville imposèrent rapidement une souveraineté aux références multiples.

Cette élaboration, longtemps considérée comme une réussite évaluée à l'aune de ses réalisations architecturales et artistiques, continue d'être chantée dans les ouvrages de vulgarisation². Les réalisations des Hauteville, mêlant des apports divers, sont conçues comme les symboles d'une politique tolérante, donnant une place à chacun. Cette image a été mise à mal depuis deux décennies environ, que l'on insiste sur le caractère absolu de ce pouvoir³ ou sur sa dimension spectaculaire, certes, mais peu tolérante et d'une efficacité toute relative⁴. Ce débat en prolonge un, plus ancien, entre les tenants d'une conception nouvelle, non-féodale, et profondément orientale de la monarchie normande de Sicile⁵ et un courant qui

¹ Il est difficile de savoir quelle diffusion connurent les pratiques de bilinguisme.

² Par exemple, dans *L'arte siculo-normanna. La cultura islamica nella Sicilia medievale*, Palerme, 2007 (*Ciclo Internazionale di Mostre Museo Senza Frontiere. L'arte islamica nel Mediterraneo*).

³ H. Bresc, par exemple, dans «De l'État de minorité à l'État de résistance : le cas de la Sicile normande», dans *État et colonisation au Moyen Âge et à la Renaissance*, dir. M. Balard, Lyon, 1989, p. 331-347.

⁴ C'est la conclusion à laquelle parvient J. Johns dans son *Arabic Administration*.

⁵ Ce sont essentiellement les juristes qui ont mis en relief la dimension sacerdotale de la fonction royale telle qu'elle est définie par les souverains normands d'Italie – sous l'influence d'une conception byzantine et, plus largement, impériale – et sa modernité (A. Marongiu, dans «Concezione della sovranità di Ruggero II», dans *Atti del Convegno internazionale di studi*, Palerme, 1955, 1, p. 213-233). Il est logique que convergent sur cette opinion des chercheurs plus

tend à minimiser l'originalité de ses principes de gouvernement⁶. Un tel questionnement revient, entre autres, à se demander si Byzance et l'Islam ne sont pas convoqués par les Hauteville seulement comme un décor vide de toute substance, qui ne reflèterait pas le traitement réservé aux différents groupes culturels de la population sicilienne.

Les Normands ont eu à faire face à un véritable défi pour asseoir leur pouvoir⁷. Ce résultat que la force seule ne permet jamais d'obtenir, est encore plus difficilement atteint dans un milieu potentiellement hostile. La solidité d'un pouvoir politique dépend, selon une proportion qui varie, non seulement de ses méthodes d'administration et de la contrainte qu'il est en mesure d'exercer sur la population soumise à son autorité, mais aussi du consensus rencontré par l'idéologie qu'il promeut à travers les formes qu'il prend et les symboles ou les représentations qu'il en donne⁸.

En simplifiant, on peut dire que tout souverain médiéval dispose de trois moyens pour établir son pouvoir, lesquels interagissent les uns avec les autres : la puissance militaire (la contrainte plus généralement), l'administration (entendue au sens large comme les moyens institutionnels qui lui permettent d'asseoir sa domination sur la société), dont l'organisation véhicule une certaine conception du pouvoir et, enfin, la construction idéologique élaborée et véhiculée par le roi et ses fonctionnaires. Cette dernière est en effet le lieu de fabrication d'une légitimité susceptible de créer un consensus dans le public qu'elle vise (et il est essentiel d'identifier ce public) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire que le souverain et ses représentants administrent.

sensibles à la représentation du pouvoir par lui-même qu'aux principes politiques qu'il met en avant (parmi les plus récents on peut ranger J. Johns et H. Houben).

⁶ L.-R. Ménager, «L'institution monarchique dans les États normands d'Italie. Contribution à l'étude du pouvoir royal dans les principautés occidentales aux XI^e-XII^e siècles», *Cahiers de Civilisation médiévale*, 2 (1959), p. 303-331 et 445-468; repris dans Id., *Hommes et institutions de l'Italie normande*. H. Wieruszowski soulignait que L.-R. Ménager y distinguait les principes de gouvernement, somme toute classiques, des souverains normands et le «symbolisme d'État et le cérémonial», dans «Roger II of Sicily, «*Rex-Tyrannus*» in Twelfth Century Political Thought», *Speculum*, 38 (1963), p. 46-78, spéc. p. 50.

⁷ P. Delogu a exposé clairement ce problème dans «Idee sulla regalità : l'eredità normanna», dans *Potere, società e popolo tra età normanna e età sveva (1189-1210)*, (*V Giornate normanno-sveve, Lecce, 1981*), Rome-Bari, 1983, p. 185-214.

⁸ Nous renvoyons ainsi à la distinction foucauldienne entre l'analyse de la souveraineté et celle du «fait de la domination». Cf. C. Jouhaud, «Pouvoir et publication dans la France d'Ancien Régime», dans *L'Écriture publique du*

La domination politique n'est pas sans entretenir de nombreuses relations avec la sphère de la souveraineté, mais avant d'aborder l'administration ou le contrôle territorial, il convient d'analyser ce qui a souvent été conçu comme le cœur du système normand, comme le lieu où s'exprimait son originalité. Dans cette perspective, trois grands thèmes se distinguent : les langues du roi, leur utilisation et sa signification; les images du souverain, à travers l'étude du cérémonial royal et de son cadre; le mécénat des Hauteville, essentiellement dans le domaine de l'écrit.

Les thèmes retenus ouvrent sur la question de la réception extérieure qui fut réservée à la construction des Hauteville. Si pour vraiment connaître l'administration de l'île ou les particularités de sa vie de cour, il faut avoir vécu dans l'île, en revanche, la correspondance des souverains ou les ouvrages qui sont composés ou traduits à leur demande visent un horizon beaucoup plus large, méditerranéen, et soulèvent des problèmes de réception distincts. Le cérémonial, quant à lui, peut être observé par tout voyageur de marque, tel Ibn Jubayr, ou tout hôte de passage de la cour, tels les ambassadeurs venus d'autres royaumes.

Les langues du roi. L'administration normande dans le sud de l'Italie est souvent qualifiée de trilingue. Un tel choix, avance-t-on, découle de ce que les nouveaux maîtres de la Sicile auraient tenu à préserver l'existence d'un *populus trilinguis*⁹ et à s'imposer comme les souverains de tous, du moins jusqu'à une certaine date, ce que démontrerait, entre autres, la rédaction de documents dans trois langues différentes. Si les souverains normands qui s'installent en Sicile maîtrisent le latin et le grec, il est plus surprenant qu'ils aient tenu à maintenir la langue arabe dans leurs pratiques du pouvoir. On peut donc s'interroger sur leurs motivations.

La coexistence de plusieurs langues – au-delà de la question de la diglossie qui devient toujours plus du bilinguisme avec le temps¹⁰ – est loin de caractériser la seule Sicile au Moyen Âge.

pouvoir, éd. A. Bresson, A.-M. Cocula et C. Pébarthe, Bordeaux, 2005, p. 103-123, spéc. p. 103.

⁹ L'expression est de Pierre d'Eboli dans son *Liber ad honorem Augusti*. Il y décrit Palerme de la manière suivante : *Urbs felix populo dotata trilingui* (L. I, v. 56, éd. Siragusa, p. 9). L'expression renvoie aux différents groupes linguistiques de Palerme qui pleurent la mort de Guillaume II, représentés par des traits distinctifs (vestimentaires et capillaires) et répartis en fonction des grands quartiers de la capitale, sur la miniature qui illustre le passage (cf. Annexe I). On peut toutefois voir dans cette représentation l'utilisation de *topoi* afin d'illustrer la diversité de la population urbaine, plutôt que le reflet de pratiques sociales et d'une répartition des groupes culturels dans l'espace urbain.

¹⁰ La bibliographie sur ce thème est infinie, on peut voir pour une synthèse

L'exemple de l'Angleterre, qui présente un certain nombre de ressemblances avec la Sicile, de ce point de vue, est instructif : à partir de la conquête normande de 1066, l'anglo-saxon y côtoie le français et le latin. Or, dès les années 1070, la production écrite de la chancellerie se fait en latin, alors que l'on utilisait jusque-là l'anglais¹¹. Ce faisant, les Normands d'Angleterre ne font que reprendre une pratique qui était la leur sur le continent et qui, en outre, correspondait à celle de la grande majorité des chancelleries de l'Occident chrétien de l'époque. Les Hauteville, quant à eux, découvrent en Sicile un contexte linguistique assurément différent, mais ne décident pas d'importer leurs pratiques antérieures, ou, plus exactement, ils y renoncent avec le temps. Il s'agit donc de s'interroger sur les raisons de ce choix, d'autant que nulle part à l'époque dans l'Occident chrétien ne prédomine l'idée que les langues parlées localement doivent nécessairement avoir un statut écrit et, surtout, un statut « royal »¹². Une éventuelle motivation par le souci d'utiliser la langue parlée par la majorité de la population ne peut donc rendre raison du choix des Hauteville.

Deux domaines distincts, mais tous deux liés à l'utilisation de la langue, seront analysés : la production de la chancellerie normande en Sicile et la titulature des souverains siculo-normands car les langues du souverain disent aussi le souverain et son pouvoir. L'usage de l'arabe par les Hauteville dans ces domaines mérite une interrogation propre. Cette langue occupe-t-elle une place particulière ? Que sait-on de ses usages royaux ? À quelle(s) dimension(s) de la titulature royale correspond-elle ?

Les images du roi. La question de la représentation non langagière du pouvoir soulève des interrogations à la fois semblables et distinctes : quelle place y occupent les trois traditions¹³ suscep-

rapide B. Grévin, « L'historien face au problème des contacts entre latin et langues vulgaires au bas Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle) : espace ouvert à la recherche. L'exemple de l'application de la notion de diglossie », dans *La résistible ascension des vulgaires. Contacts entre latin et langues vulgaires au bas Moyen Âge. Problèmes pour l'historien*, MEFRA, 117, 1 (2005), p. 447-469.

¹¹ Cf., sur ce point, M. T. Clanchy, *England and its Rulers 1066-1272. Foreign Lordship and National Identity*, Oxford, 1983 et *From memory to Written Record. England 1066-1307*, 2^e éd., Londres, 1993, même si la question de la motivation des choix linguistiques n'est jamais vraiment abordée.

¹² Cf. la tardive affirmation du français aussi bien en France qu'en Angleterre dans S. Lusignan, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, 2004.

¹³ Étant bien entendu que les traditions en question sont l'objet d'une évolution et d'une invention permanentes ; cf., entre autres, *Usages de la tradition*, numéro spécial de la revue *Enquête*, 2 (1995).

tibles d'être mobilisées par les Hauteville (byzantine, islamique et latine)?

La construction royale sicilienne combine trois apports distincts : celui de l'Occident chrétien de l'époque¹⁴ (cérémonie du couronnement), celui de Byzance¹⁵ et celui de l'Islam (cérémonial et symboles du pouvoir). Si les modalités et les motivations qui président à l'adoption d'éléments appartenant à une tradition islamique sont complexes à déterminer dans le domaine de l'administration, elles ne le sont guère moins lorsque l'on aborde la représentation du pouvoir. Le peu de données dont nous disposons ne permet pas de répondre véritablement à ces questions. En effet, le cérémonial royal lui-même est souvent mal connu, quelle que soit l'aire culturelle prise en considération (et l'abondance des descriptions, comme à Byzance, n'est pas toujours un gage de certitude). Ensuite, le cadre concret dans lequel il se déroule doit être analysé, mais les témoignages architecturaux et artistiques de cette époque sont rares et souvent remaniés. En outre, une approche « philologique » (ou régressive) des données disponibles a souvent prédominé, plus intéressée par l'« origine » de tel ou tel élément que par son rôle ou sa signification dans le contexte sicilien du XII^e siècle. Il convient, plutôt, de concentrer la réflexion sur la place respective occupée par les trois traditions culturelles qui se côtoient en Sicile dans l'entreprise de légitimation du pouvoir normand et, en particulier, sur celle de l'Islam. Notre démarche sera donc moins philologique que fonctionnaliste, même si cette dernière ne peut suffire à expliquer complètement ce qui ressortit aux domaines du symbolique et du rituel. Il est vrai, toutefois, que le poids de ces deux catégories, dont l'usage est pour le moins délicat, gagne à être limité et nous les prendrons donc moins en considération que de coutume¹⁶.

Le mécénat royal. Une analyse du contenu de l'épigraphie royale, des panégyriques composés en l'honneur des Hauteville et des célébrations poétiques de leurs réalisations, au sein desquels prédomine la langue arabe, permet de dégager les conceptions du roi véhiculées par ces supports. Les images retenues appartiennent-elles à une tradition islamique? Chantent-elles plutôt un souverain universel?

¹⁴ L.-R. Ménager, « L'institution monarchique dans les États normands d'Italie ».

¹⁵ Cette dimension ne sera évoquée que lorsque cela pourra éclairer l'utilisation de la composante islamique. Rappelons qu'il est toujours difficile de savoir si l'influence byzantine s'exerce indirectement – à travers le passé insulaire ou à travers les relations établies avec des ensembles qui s'en inspirent, tels l'empire carolingien et la papauté – ou directement.

¹⁶ Cf. Ph. Buc, *Dangereux rituel. De l'histoire médiévale aux sciences sociales*, Paris, 2003.

Dans ces célébrations, quel est le rôle des fondements religieux de l'autorité du souverain qui se retrouvent dans l'ensemble des aires culturelles au Moyen Âge? Sont-ils évacués ou christianisés?

Enfin, le mécénat des Hauteville dans le domaine de l'écriture savante permet de s'interroger sur une éventuelle spécialisation des langues au sein de ce dernier et sur le rôle joué par le royaume insulaire, dont la situation culturelle semblait favorable de ce point de vue, dans la traduction des textes grecs et arabes. Ces thèmes ne sont pas sans lien avec la place accordée aux différentes langues du royaume dans la construction de l'image royale.

CHAPITRE 1

LA SPHÈRE DE LA SOUVERAINETÉ

LES LANGUES DU ROI

Que la production documentaire de l'administration normande dans le sud de l'Italie ait utilisé tant le latin que le grec et l'arabe est un fait bien connu, mais il tend trop souvent à revêtir une dimension mythique qui ne laisse guère de place à l'analyse.

Roger II, Guillaume I^{er} et Guillaume II étaient probablement bilingues, connaissant le latin et le grec, même si la question de leurs compétences en arabe demeure en partie ouverte¹. Nous ne disposons en effet d'aucun indice certain dans ce domaine, la capacité à signer dans une langue n'en étant pas un. Toutefois, de Roger II (et même ponctuellement avant son règne) à Guillaume II, la chancellerie des souverains normands a utilisé le grec, l'arabe et le latin dans le cadre sicilien. Cette constatation ne signifie pas pour autant qu'une véritable convergence linguistique en ait découlé.

S'il apparaît clairement que les souverains n'entendaient ni renoncer à l'une des traditions administratives insulaires, ni dénier à l'un des trois groupes culturels la reconnaissance de son existence et de ses droits à exercer une partie du pouvoir, quel fut le rôle dévolu aux langues dans cette politique et quelles furent les conséquences linguistiques de ce choix? Les diplômes des souverains reflétaient la diversité linguistique du *populus trilinguis* qui leur était soumis, mais quelles étaient les motivations des Hauteville pour mener cette politique? Seule une analyse systématique de la documentation d'origine royale permet de répondre à ces questions.

Certaines interrogations, simples en apparence, nécessitent un nouvel examen : peut-on parler d'une véritable administration trilingue en Sicile et, si oui, à partir de quand? Quel rôle a joué la langue arabe dans ce cadre et quelle a été son évolution? Y répondre requiert d'étudier la répartition des langues au sein de la documentation royale tout au long du XII^e siècle². Seule une telle analyse

¹ A. Metcalfe, *Muslims and Christians*, p. 103.

² Une telle étude a été menée pour la production du *dīwān* par J. Johns (cf. le

permet d'appréhender la conception que se faisaient les souverains normands de leur pouvoir et de déterminer, plus particulièrement, s'ils furent les promoteurs conscients d'une politique linguistique³.

La titulature des souverains reflète également un choix linguistique, mais de même que l'expression d'un acte administratif dans une langue donnée mobilise, et éventuellement réarticule, des conceptions propres aux administrations qui ont utilisé cet idiome, de même une titulature renvoie à l'univers de références qui s'est élaboré au fil du temps dans la langue retenue. Dans le cadre sicilien, il est donc probable que la titulature du souverain n'est pas exactement équivalente en latin, en grec et en arabe. On se demandera en particulier quel est le rôle réservé à l'arabe dans ce domaine et s'il évolue au cours du siècle.

I. LA LANGUE ARABE DANS LA PRODUCTION DE LA CHANCELLERIE SICILIENNE

Les choix linguistiques des Hauteville, que ne pouvaient suivre la plupart des barons et des ecclésiastiques d'origine latine, pourtant premiers destinataires des diplômes royaux, répondent à des priorités et des contraintes variées. Si la langue d'un document reflète, en général, l'appartenance culturelle du destinataire, elle peut aussi être dictée par l'idiome utilisé dans les sources qui servent à l'établir ou par l'identité des agents qui ont participé à son élaboration⁴, autant de données qui interfèrent et peuvent brouiller les pistes.

Pour aborder ces questions, l'ensemble de la production de la chancellerie royale d'Adélaïde à Guillaume III sera passée en revue. On ne reprendra pas en revanche le débat ancien qui porte sur le fait de savoir si ces documents étaient produits par une chancellerie trilingue unique ou par trois chancelleries distinctes réunies autour du souverain⁵.

tableau 8.1, p. 208-209 de son *Arabic Administration*); elle est donc limitée aux documents provenant d'un seul organe administratif.

³ Cette expression peut paraître anachronique si on l'utilise dans son sens actuel. Toutefois, elle mérite d'être posée pour la Sicile qui présente un cadre particulier : l'utilisation de trois langues par les souverains suggère qu'ils avaient une conscience aiguë de la situation linguistique insulaire. La question est de savoir si l'on peut parler de choix cohérents dans ce domaine au XII^e siècle.

⁴ Cf. *infra*.

⁵ Il nous semble, en effet, que A. Noth a posé le problème clairement, dans «Die arabischen Dokumente Roger II», dans Brühl (C.), *Urkunden und Kanzlei König Rogers II. Von Sizilien (mit einem Beitrag : Die arabischen Dokumente Rogers II. Von Albrecht Noth)*, Cologne-Vienne, 1978 (*Studien zu den normanisch-staufischen Herrscherurkunden Siziliens*, 1), p. 217-261, spéc. p. 251-254. Il

L'utilisation de l'arabe par la chancellerie et l'administration royales pose la question de sa signification, mais aussi de l'efficacité technique d'un tel choix, deux aspects qui ont été abordés dans le passé, mais aussi plus récemment, par les historiens⁶. Quant à la correspondance en arabe à destination des souverains du *dār al-islām*, les informations disponibles sont très maigres.

*La place des actes en arabe dans les diplômes des Hauteville concernant la Sicile entre 1105 et 1194*⁷

La consistance relative des différents groupes linguistiques en Sicile au moment de la conquête a souvent été présentée comme l'élément qui justifiait le choix des idiomes utilisés par le pouvoir dans ses diplômes⁸, même si l'on nuance parfois le propos en mettant l'accent sur la nécessité pour les souverains d'écrire en latin pour la minorité latine qui réside dans des régions qui ne sont pas habitées majoritairement par une population latine⁹. Cette approche, tend à ignorer l'existence d'un multilinguisme régional¹⁰. Elle conduit, en outre, soit à émettre l'hypothèse, indémontrable, que de nombreux actes royaux rédigés en Sicile au XII^e siècle qui ne nous sont pas parvenus l'ont été en arabe, puisque la population était majoritairement arabophone, soit à considérer le corpus existant aujourd'hui comme un corpus fini et significatif par la répartition des langues dont il témoigne. Dans cette optique, les destinataires de diplômes royaux peu nombreux

souligne qu'il y avait nécessairement un bureau qui s'occupait de la rédaction en arabe, qu'il s'agisse d'une chancellerie à part entière ou non.

⁶ C'est un des thèmes centraux de J. Johns, *Arabic Administration*.

⁷ Le critère retenu n'est pas celui du lieu de rédaction mais celui de la région concernée par l'acte : sont donc pris en compte des actes rédigés hors de Sicile mais se rapportant à des affaires insulaires, tandis que certains actes rédigés en Sicile mais traitant d'autres régions ne le sont pas.

⁸ Exprimée ou non, cette supposition générale sous-tend la plupart des exposés sur le sujet.

⁹ Cf. H. Enzensberger, «La cancelleria normanno-sveva tra unità monarchica e tendenze regionali», dans *Unità politica e differenze regionali nel regno di Sicilia*, éd. C.D. Fonseca, H. Houben, B. Vetere, Lecce, 1992, p. 105-119 et spéc. p. 105.

¹⁰ En effet, autant, souvent, les grands latins ne semblent connaître que le latin, et encore avec des restrictions, autant la seule indication d'un nom d'origine grecque ou arabe nous paraît insuffisante pour décider de l'«identité linguistique», si tant est qu'une telle expression ait un sens, de l'individu qui le porte. De ce point de vue, le tableau de J. Johns qui indique d'un terme («grec», «latin» ou «arabe») l'identité des destinataires des actes du *dīwān* nous paraît trop simplificateur, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 208-209.

dont nous connaissons le nom, seraient représentatifs de l'horizon d'attente de cette production documentaire. Or, non seulement les motivations du choix d'une langue par les souverains dépassent largement le seul critère de la composition de la population mais la documentation de l'époque normande est également loin de nous être parvenue au complet.

Les caractéristiques strictement diplomatiques des actes rédigés par la chancellerie normande de Sicile ont déjà été bien étudiées. Pour chaque langue, les règles suivies sont proches de celles que l'on retrouve dans la production diplomatique en latin de l'Occident chrétien, en grec de l'empire byzantin et en arabe des pays islamiques¹¹. En arabe, les originalités résident surtout dans la titulature ou dans les marques d'authentification que nous passerons en revue plus bas.

Les critères de l'analyse

Seuls les diplômes d'Adélaïde à Guillaume III¹² ont été utilisés et énumérés dans les tableaux. La mise en place de la chancellerie sous Roger I^{er}¹³ et les turbulences de la Sicile sous Constance constituent des moments trop particuliers pour être intégrés à ce panorama. L'état de conservation fort lacunaire des diplômes concernant la Sicile entre 1101, date de la mort de Roger I^{er}, et 1194, date de la déposition de Guillaume III, n'autorise pas à faire un point exhaustif de la situation, mais de grandes tendances peuvent être dégagées. Les faux ont été écartés dans la mesure où ils reflètent le choix du falsificateur et non celui de l'autorité d'émission supposée. Les *deperdita* ont été négligés également, dans la mesure où leur langue de rédaction n'est pas toujours connue et où, dans le cas des actes bilingues disparus mais mentionnés dans

¹¹ Nous renvoyons pour l'arabe à A. Noth, «Die arabischen Dokumente Roger II» et à J. Johns, *Arabic Administration*, p. 129-140 et p. 275-280; pour le grec à V. von Falkenhausen, «I diplomi dei re normanni in lingua greca», dans *Documenti medievali greci e latini. Studi comparativi*, éd. G. De Gregorio et O. Kresten, Spolète, 1998, p. 253-309 et pour le latin, à C. Brühl, *Urkunden und Kanzlei*.

¹² En plus des éditions de documents mentionnées dans la liste des abréviations, on consultera V. von Falkenhausen, «Zur Regentschaft der Gräfin Adelasia del Vasto in Kalabrien und Sizilien (1101-1112)», dans *AETOS. Studies in honour of Cyril Mango presented to him on April 14, 1998*, Stuttgart-Leipzig, 1998, p. 87-115.

¹³ Sur les difficultés que pose la documentation attribuée à Roger I^{er}, on verra J. Becker, «Die griechischen und lateinischen Urkunden Grafs Rogers I. von Sizilien», *QFIAB*, 84 (2004), p. 1-37 et Ead., *Graf Roger I. von Sizilien. Wegbereiter des normannischen Königsreichs*, Tübingen, 2008 (*Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom*, 117).

des actes postérieurs, rien ne permet de connaître précisément la répartition des langues. En revanche, lorsqu'une traduction tardive précise la langue d'origine, il a été tenu compte du diplôme. La production de la chancellerie des Hauteville est aujourd'hui bien connue dans l'ensemble, si l'on excepte un point noir : le règne de Guillaume II, pour lequel aucun regeste systématique n'est encore disponible.

Des tableaux ont été élaborés, afin à la fois de mettre en lumière les évolutions générales qui se font jour tout au long de la période normande¹⁴ et de tenter de comprendre si certains critères piment sur d'autres pour expliquer le choix d'une langue de rédaction¹⁵. Seuls les diplômes comtaux puis royaux, qui sont l'émanation de la volonté du souverain, ont été retenus, ainsi que les actes établis par l'administration centrale sur son ordre.

TABLEAU 1 – Nombre d'actes comtaux et royaux concernant la Sicile dans les différentes langues d'Adélaïde à Guillaume III (pour les actes bilingues, la première lettre renvoie à la langue principale)

	Adélaïde	Roger II	Guillaume I ^{er}	Guillaume II	Tancrède	Guillaume III	Total
Actes latins	1	12	6	23	2	3	47
Actes grecs	8	40	2	4	1	0	55
Actes arabes	0	3	2	0	1	0	6
Actes G/A	2	12	2	1	0	0	17
Actes A/G	0	5	0	4	0	0	9
Actes G/L	1	2	0	1	0	0	4
Actes L/A	0	0	0	1	0	0	1
Actes L/G	0	0	0	1	1	0	2
Total	12	74	12	35	5	3	141

¹⁴ Cf. les tableaux 1 et 2.

¹⁵ Cf. Annexe II, dans laquelle les catégories « objet de l'acte » et « destinataire » visent à permettre une meilleure approche de la question.

TABLEAU 2 – Proportion d'actes comtaux et royaux concernant la Sicile dans les différentes langues d'Adélaïde à Guillaume III

	Adélaïde	Roger II	Guillaume I ^{er}	Guillaume II	Tancredè	Guillaume III
Actes latins	8%	16%	50%	65%	40%	100%
Actes grecs	66%	54%	16%	11%	20%	0%
Actes arabes	0%	4%	16%	0%	20%	0%
Actes G/A	16%	16%	16%	3%	0%	0%
Actes A/G	0%	6%	0%	11%	0%	0%
Actes G/L	8%	2%	0%	3%	0%	0%
Actes L/A	0%	0%	0%	3%	0%	0%
Actes L/G	0%	0%	0%	3%	20%	0%

La diversité régionale du *regnum* normand induit-elle des choix linguistiques qui la reflètent? On a avancé, par exemple, que les documents grecs auraient constitué 75 à 80% de la documentation royale sous Roger II¹⁶, mais ces évaluations ne distinguent jamais Sicile et Italie péninsulaire dont les situations linguistiques diffèrent¹⁷. De plus, un certain nombre de documents latins sont le fruit de la traduction de textes grecs. Seule la documentation relative à la Sicile a donc été prise en compte.

On peut certes s'interroger sur la représentativité d'un ensemble de cent quarante-et-un textes et certaines périodes (sous Tancredè ou Guillaume III par exemple) se prêtent mal aux statistiques. Plusieurs tendances apparaissent cependant clairement. La latinisation croissante et la diminution constante des actes grecs étaient escomptées, mais n'en sont pas moins nettes. Le petit nombre d'actes entièrement rédigés en arabe est également frappant. Mais seule une analyse plus serrée pouvait permettre de dégager des critères de choix linguistique. On a précisé à cette fin le destinataire et l'objet de chacun des actes retenus (cf. Annexe II).

¹⁶ Cf. C. Brühl, *Urkunden und Kanzlei*, p. 22-23.

¹⁷ Toutes les études un tant soit peu quantifiées sur le sujet gomment cette distinction. Cf., par exemple, H. Enzensberger dans son article pourtant intitulé : «Le cancellerie normanne : materiali per la storia della Sicilia musulmana», dans *Del nuovo sulla Sicilia musulmana (Giornata di studio dell'Accademia nazionale dei Lincei, Rome, 3 mai 1993)*, Rome, 1995 (*Accademia Nazionale dei Lincei, Fondazione Leone Caetani*, 26), p. 51-69; le même dans «La cancelleria», traite surtout de l'unité et assez peu des différences régionales.

Les motivations du choix linguistique

L'identité du destinataire a un poids indéniable dans le choix d'un idiome de rédaction. Les souverains normands font mettre par écrit pour les évêques siciliens, qui sont tous des Latins¹⁸, et pour les ordres monastiques latins¹⁹ des chartes en latin dans la très grande majorité des cas²⁰. Les *burgenses* des villes siciliennes et les *barones* du souverain en sont également les destinataires, dans une société où les seconds sont Latins²¹. Certaines lettres patentes sont aussi adressées aux officiers royaux dans cette langue²². Ces différentes catégories regroupent l'écrasante majorité des actes établis en latin. L'objet même des actes n'est pas non plus indifférent. Il ne s'agit jamais de concession de vilains et lorsqu'ils entérinent une donation foncière, la délimitation des terres n'est qu'exceptionnellement incluse²³.

Les actes grecs sont adressés avant tout, mais non exclusivement, à des monastères de rite grec, tels S. Filippo de Fragalà, S. Barbaro, S. Maria della Grotta, S. Salvatore de Messine, S. Angelo de Brolo, qui ont pu les préparer, à l'administration centrale²⁴ ou bien ils sont émis sur ordre du souverain par des fonctionnaires locaux travaillant dans des régions fortement hellénisées²⁵. Toutefois, le but de l'acte joue aussi un rôle : ainsi presque toutes les concessions de terres rédigées en grec contiennent la délimitation de domaines localisés dans la partie orientale de l'île²⁶. Enfin, les confirmations par les successeurs de Roger I^{er} d'actes rédigés sur l'ordre de ce dernier, dont on sait que la chancellerie utilisait surtout le grec, constituent un autre contingent important de diplômes composés dans cette langue.

¹⁸ N. Kamp, «I vescovi siciliani nel periodo normanno : origine sociale e formazioni spirituali», dans *Chiesa e società in Sicilia, I. L'età normanna (Atti del I Convegno internazionale organizzato dall'arcidiocesi di Catania, 25-27 nov. 1992)*, éd. G. Zito, Turin, 1995, respect. p. 21-51, 51-63 et 63-91. Cf. également chapitre 7.

¹⁹ Ainsi de S. Maria de Latina à Agira (1126), de S. Maria delle Scale à Messine (1168), de S. Maria di Valle Giosafat (1185), de S. Maria la Nuova (1194), etc.

²⁰ Sur la latinisation des évêchés siciliens on peut voir H. Enzensberger, «Fondazione o "rifondazione"? Alcune osservazioni sulla politica ecclesiastica del Conte Ruggero», dans *Chiesa e società*, p. 21-50 et S. Fodale, «Fondazione e rifondazioni episcopali da Ruggero I a Guglielmo II», *ibid.*, p. 51-63.

²¹ Cf. Annexe II, tableau 1, les actes latins de 1131, 1132, 1160 et 1183.

²² Ainsi des actes latins de 1118 et 1186, dans l'annexe II, tableau 1.

²³ L'acte latin de 1170 (annexe II, tableau 1) apparaît, en effet, comme une exception.

²⁴ Cf. Annexe II, tableau 2, les actes grecs 1142c et 1172?

²⁵ Actes grecs 1157, 1168 et 1183 de l'annexe II, tableau 2.

²⁶ Les actes grecs de 1126 et 1142a (annexe II, tableau 2) sont des exceptions.

Les actes entièrement établis en arabe sont rares. Si l'identité du destinataire ne paraît pas déterminante, en revanche, la nature du diplôme l'est : concessions de vilains, achats ou ventes par le *dīwān*²⁷, donations foncières dans l'ouest de la Sicile forment les trois grandes catégories d'actes concernés.

Il apparaît donc que la langue de rédaction d'un document est choisie, dans des proportions qui varient, en fonction certes du destinataire en partie (le grec étant utilisé de manière plus indistincte) mais, surtout, de son objet et donc de l'organe administratif qui l'établit. La dimension « technique » prime donc sur la langue de référence du récipiendaire. L'analyse des actes bilingues, qui semblent particulièrement adaptés à une situation linguistique complexe, devrait permettre de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. Les deux idiomes y convergent-ils pour faciliter la compréhension du contenu par le plus grand nombre ou bien chaque langue se voit-elle, là aussi, attribuer une fonction ?

Les actes bilingues : une réelle convergence linguistique ?

Les problèmes de traduction et les difficultés inhérentes à la diversité culturelle de la Sicile étaient sans doute présents à l'esprit des fonctionnaires royaux²⁸. Or, aucun des textes conservés n'est trilingue, comme s'il n'y avait jamais eu de tentative de convergence complète. La juxtaposition a été la règle dans ce contexte linguistique et culturel, où le nombre d'individus, et plus encore de communautés capables de maîtriser trois idiomes était fort réduit. Cependant, dans un souci d'homogénéité lexicale des documents bilingues, certaines règles de traduction et de transcription auraient pu être établies. Manifestement, il n'en fut rien : souvent un traducteur change de conventions au long d'un même texte²⁹. Ce constat suppose l'absence de toute formation unifiée et un certain cloisonnement des groupes culturels au sein du palais royal, même si la chancellerie était unique. Notons, toutefois, que le contraire eût été très surprenant à une époque où l'uniformité de l'orthographe des mots, et plus encore des noms propres, n'était pas un critère de

²⁷ Sur la définition de cet organe administratif, cf. chapitre 4.

²⁸ A. Metcalfe, « Trusting the text as far as we can throw the scribe : further notes on reading a bilingual *jarīdat al-ḥudūd* from the royal *dīwān* of Norman Sicily », dans *From al-Andalus to Khurasan. Documents from the Medieval Muslim World*, éd. P. M. Sijpesteijn, L. Sundelin, S. Torallas Tovar et A. Zomeño, Leyde-Boston, 2007, p. 81-98, où l'on trouvera la bibliographie de l'auteur sur le sujet.

²⁹ Cf. *infra* (chapitre 6) à propos de Monreale.

correction de la rédaction. Ces pratiques ne tranchent en rien avec celles des chancelleries contemporaines.

L'essentiel des trente-trois actes qui combinent deux langues³⁰ conjuguent grec et arabe. Ils enregistrent, pour l'essentiel, une concession foncière ou celle de vilains. Dans un premier temps, cependant, il s'agit d'actes grecs au sein desquels l'arabe joue un rôle essentiellement technique. À partir de 1145, les actes sont rédigés en arabe et les listes de vilains sont bilingues grec et arabe. Ce mouvement reflète non seulement une réarabisation de l'administration centrale sur laquelle nous reviendrons, mais aussi le fait que le pouvoir du souverain soit, toujours plus, exprimé en arabe. De diplômes où l'utilisation de l'arabe est très réduite (pour l'essentiel, une liste de vilains) à des actes dans lesquels il devient l'élément primordial, la documentation livre donc une évolution radicale dont le tournant se situe autour de 1145.

Notons, pour en finir avec les remarques générales, que la traduction n'est que rarement complète et systématique (six documents sur trente-deux)³¹. Enfin, le destinataire de l'unique acte bilingue arabe-latin est l'archevêché de Monreale³², de fondation tardive (1176) et destiné à prendre le contrôle d'un espace fortement arabisé qui s'était transformé progressivement en refuge pour les communautés arabo-musulmanes en butte à des mouvements d'hostilité. Cela pourrait refléter une véritable évolution de la place de la langue arabe dans la documentation royale qu'un document unique ne permet toutefois pas d'étayer.

Dans les textes bilingues, les deux langues utilisées ne remplissent jamais la même fonction et il s'agit rarement d'une véritable traduction. Pour les actes contenant de l'arabe, l'évolution est la suivante :

– 1109 : texte grec-arabe véritablement bilingue, mais il s'agit d'un ordre fort bref³³.

– 1111 : acte grec de concession de vilains contenant une liste en arabe³⁴.

³⁰ Nous avons pris en compte l'ensemble des actes bilingues ou mentionnés comme tels du moment que la répartition des langues apparaît clairement.

³¹ Actes indiqués comme « parfaitement bilingues » dans le tableau 4 de l'annexe II.

³² A. Metcalfe, *Muslims and Christians*, p. 127-140.

³³ Acte bilingue 1109, annexe II, tableau 4; cf. Johns, Appendice I, doc. 7.

³⁴ On conserve des concessions de vilains en grec et en arabe antérieures dans lesquelles la place du grec n'est pas encore codifiée (cf. Cusa, p. 1 et 541). Cf. Johns, Appendice I, doc. 8.

- 1133-1134 : deux actes en grec résumés en arabe³⁵.
- 1141 : trois actes en grec insérant quelques lignes de description de limites foncières en arabe³⁶.
- 1142 : acte grec avec limites foncières en arabe³⁷.
- 1143 et 1145? : deux documents grecs comprenant des listes de vilains en arabe et en grec³⁸.
- 1145 : cinq actes présentant d'importantes similitudes. Renouvellements de concessions rédigés en arabe et listes de vilains en arabe et en grec³⁹.
- 1151 : diplôme grec, avec une liste de vilains bilingue (en arabe et en grec) et une description de limites en arabe⁴⁰.
- 1161 : acte de vente d'une terre par le *dīwān*⁴¹, parfaitement bilingue
- 1164 : diplôme grec de concession foncière avec résumé en arabe⁴².
- 1167 : acte parfaitement bilingue en grec et en arabe confirmant l'archidiaconat de Messine à l'archevêque de la ville⁴³.
- 1169-1183 : trois actes (1169, 1178 et 1183) en arabe, avec liste de vilains bilingue en arabe et en grec⁴⁴.
- 1172 : diplôme grec-arabe, avec délimitation en arabe⁴⁵
- 1172 : acte latin-grec appliquant une décision de Guillaume II (concession des revenus d'une terre aux chanoines de la cathédrale de Cefalù)⁴⁶
- 1182 : diplôme parfaitement bilingue en latin et en arabe; délimitation de l'archevêché de Monreale.

³⁵ Actes bilingues 1133 et 1134, annexe II, tableau 4. Cf. Johns, Appendice I, doc. 12 et 13.

³⁶ Il s'agit d'actes rédigés sur l'ordre de Roger II confirmant à S. Giorgio de Triocala des concessions royales de terres et de biens : le premier contient quatre lignes en arabe qui traduisent les limites décrites (*Messina. Il ritorno della memoria*, partie *Pergamene*, p. 147-201, doc. 30); le second contient sept lignes en arabe qui reprennent les mêmes limites en les précisant à la suite d'un litige qui a éclaté à ce sujet (*ibid.*, doc. 31); le dernier reprend le premier mais ajoute quelques lignes sur des droits sur l'eau (*ibid.*, doc. 31). Nous mentionnons ces documents bien que nous n'ayons pu les consulter et que nous doutions de l'authenticité d'une partie d'entre eux. Cf. Johns, Appendice I, doc. 15, 16 et 17.

³⁷ Acte bilingue 1142a, annexe II, tableau 4. Cf. Johns, Appendice I, doc. 19.

³⁸ Actes bilingues 1143b et 1145?, annexe II, tableau 4. Cf. Johns, Appendice I, doc. 20 et 26.

³⁹ Actes bilingues 1145a, b, c, d, e, f annexe II, tableau 4. Cf. Johns, Appendice I, doc. 21-25.

⁴⁰ Actes bilingues 1151, annexe II, tableau 4. Cf. Johns, Appendice I, doc. 30.

⁴¹ Actes bilingues 1161, annexe II, tableau 4. Cf. Johns, Appendice I, doc. 35.

⁴² *Cod. Diplo.*, doc. 32, la datation de S. Cusa (1134) a été rectifiée par Horst Enzensberger. Actes bilingues 1164, annexe II, tableau 4. Cf. Johns, Appendice I, doc. 36.

⁴³ Actes bilingues 1167, annexe II, tableau 4. Cf. Johns, Appendice I, doc. 37. Erreur de datation.

⁴⁴ Actes bilingues 1169, 1178 et 1183, annexe II, tableau 4. Cf. Johns, Appendice I, doc. 38, 43 et 45.

⁴⁵ Cusa, p. 80.

⁴⁶ Acte bilingue 1172, annexe II, tableau 4.

La langue arabe apparaît donc clairement comme la langue du *dīwān* dont on verra qu'il a en charge l'administration financière du domaine royal. Elle est utilisée de manière prioritaire lors des renouvellements de 1145 et par trois fois par Guillaume II : il s'agit toujours de confirmations ou de concessions de listes de vilains arabo-musulmans⁴⁷. Le reste du temps, l'arabe est utilisé pour les délimitations foncières et les listes de vilains dans des actes rédigés en grec.

La documentation royale du XII^e siècle fait donc alterner, dans un contexte sicilien, des documents rédigés dans chacune des trois langues et d'autres bilingues, principalement grec et arabe, selon des critères techniques. Seul le latin paraît refléter la pratique linguistique des bénéficiaires des diplômes de manière fidèle. On peut s'interroger sur la signification de ces choix et sur leurs conséquences du point de vue de l'efficacité administrative.

Choix linguistiques et efficacité administrative

Le choix de rédiger des diplômes en partie ou en totalité en langue arabe trouve ses motivations, pour une part, dans l'idéologie royale développée par les Hauteville. Le contraste est en effet net avec la période comtale. Toutefois, les seules motivations idéologiques ne sauraient justifier la mise en place, ou la réorganisation, d'une administration multilingue coûteuse et complexe. Cette dernière ne découle-t-elle pas aussi d'un souci d'efficacité?

Retour sur la politique linguistique des Hauteville : maintien de l'arabe ou ré-arabisation⁴⁸?

Les tableaux établis mettent en évidence la mutation radicale qui affecte la documentation royale en Sicile entre les périodes comtale et royale. Après 1130, en effet, non seulement l'arabe fait une entrée massive dans la documentation royale, mais l'on passe aussi de concessions comtales, proches par leurs caractéristiques d'actes de piété privés, à des diplômes arabes dont la dimension publique et administrative est soulignée⁴⁹. C'est donc une nouvelle

⁴⁷ Nous reviendrons plus bas sur la nature exacte de ces listes.

⁴⁸ Sur ce point, on verra A. Nef, « Peut-on parler de 'politique linguistique' dans la Sicile du XII^e siècle? Quelques réflexions préliminaires », dans *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, dir. J. Dakhli, Paris, 2004, p. 41-58.

⁴⁹ Dans l'ensemble, le changement de « ton » de la documentation royale en

conception du pouvoir qui s'y reflète. L'argument de la continuité quasi obligée avec le système administratif antérieur pour justifier l'utilisation de la langue arabe n'est donc pas plus recevable que celui de la langue majoritaire en Sicile comme critère principal de la politique linguistique des Hauteville. Il s'agit d'une politique de réarabisation qui accompagne, nous le verrons, une réorganisation administrative amorcée à partir des années 1130-1140. La nécessité de rédiger des documents compréhensibles par les représentants locaux du roi et par ses sujets arabophones a pu jouer un rôle, mais l'exemple des États latins d'Orient montre que d'autres solutions pouvaient être envisagées⁵⁰. En revanche, la date de cette évolution lie étroitement cette politique avec l'avènement de la royauté et donc avec le changement d'échelle des prétentions rogiériennes.

Un choix technique et idéologique

La place occupée par chaque langue est en grande partie fonction de la nature du document ou de la partie du document qui l'utilise. Il était plus simple d'établir localement les délimitations foncières et les listes fiscales dans les langues pratiquées par la population, mais l'efficacité du dispositif exigeait que l'administration centrale utilise les mêmes langues afin de ne pas démultiplier les traductions et les intermédiaires. Un tel dispositif était également la garantie d'une centralisation aussi forte que possible, les agents de l'administration centrale pouvant régler les difficultés qui surgissaient au niveau local. Or, nous verrons dans la partie suivante que ce souci était au premier rang des préoccupations royales.

fonction des langues employées n'a pas été assez souligné : en latin et en grec, il est pieux et plutôt personnel, tandis qu'en arabe il est beaucoup plus solennel et administratif. En général, le souverain, dont toute la grandeur est soulignée, y donne l'ordre à l'administration d'accomplir telle ou telle tâche. Cf., pour une constatation analogue, J. Johns, *Arabic Administration*, p. 287.

⁵⁰ On sait que la documentation royale y est intégralement latine et que le relais linguistique se situe au niveau des communautés rurales, un intermédiaire bilingue y appliquant la politique du concessionnaire ou du souverain. Toutefois, ce choix ne tient pas au fait que les conquérants ignoraient l'arabe comme a commencé de le montrer H. M. Attiya dans «Knowledge of Arabic in the Crusader States in the Twelfth and Thirteenth Centuries», *Journal of Medieval History*, 25/3 (1999), p. 203-213, et aussi B. Z. Kedar, *Crusade and Mission. European Approaches towards the Muslims*, Princeton, 1984, p. 74-85. De manière plus générale, l'intensité des contacts inter-linguistiques au moment des Croisades tend à être revue à la hausse. Cf. *Occident et Proche-Orient : Contacts scientifiques au temps des Croisades (Actes du Colloque de Louvain-la-Neuve 24-25 mars 1997)*, éd. I. Draelants, A. Tihon et B. Van den Abeele, Louvain, 2000 (*Réminiscences*, 5).

Utiliser l'arabe est en effet aussi un moyen efficace pour tenir le pouvoir à distance des sujets latins en lui conservant une autorité forte dans des domaines qui relèvent des prérogatives essentielles de l'État : distribution de terres et de revenus variés, fiscalité et contrôle du commerce. Ce choix oblige, en revanche, à recourir à des agents de l'administration royale arabophones en cas de conflit et influe ainsi sur les rapports entre le pouvoir et les grands de l'île. Il introduit donc une distance, maintenue à dessein, entre le gouvernement royal et les grands⁵¹, qui vise à renforcer l'efficacité de l'administration.

Toutefois, l'ensemble de ces diplômes, de l'*intitulatio* au dispositif, est rédigé en arabe ou, plus souvent, en grec. Au-delà, de la dimension technique de ce choix linguistique, on assiste donc moins à l'élaboration d'une politique multiculturelle, anachronique pour l'époque, qu'à une entreprise de légitimation qui s'exprime en trois langues. La documentation royale n'est pas, en effet, un moyen adapté – en raison de sa faible diffusion – pour convaincre une population de la place honorable qui est faite à chaque groupe. Ces actes naissent et vivent dans un cercle restreint, celui d'une élite peu nombreuse, qui aide le souverain à définir son pouvoir et soutient (ou non) sa construction idéologique. L'utilisation des langues arabe et grecque permettaient à des princes, qui furent d'abord perçus par l'Occident chrétien comme des aventuriers, fort éloignés des canons en vigueur à l'époque, d'affirmer une autorité extraordinaire et une royauté sacrée⁵², caractéristiques qui étaient alors, sous une forme aussi marquée, le propre des monarques orientaux.

Les souverains siculo-normands dosèrent adaptation à un état de fait et choix politiques dans le domaine linguistique. Roger II joua sur les trois langues; ses successeurs tout en continuant dans cette voie, latinisèrent, bon gré mal gré, partiellement la documentation et les institutions du royaume, mais sans mettre en œuvre de politique systématique dans ce sens. La proportion de textes mis par écrit dans chacune des trois langues au cours du XII^e siècle montre une évolution claire⁵³, mais la latinisation demeure partielle.

⁵¹ Cf. H. Takayama, *The Administration of the Norman Kingdom of Sicily*, Leyde, 1993, p. 115-125.

⁵² Cf. *infra* et chapitre suivant.

⁵³ On trouvera une première approche dans H. Enzensberger, «Le cancelierie normanne», p. 51-69. Cet article pose plusieurs problèmes : toute la documentation est prise en compte, sicilienne ou non, ce qui empêche de mettre en valeur ce qui pourrait être propre à l'île; la question des documents traduits en latin n'est pas abordée, ce qui fausse le calcul; enfin, il y a des erreurs dans les graphiques finaux.

Certains actes arabes ont, en effet, été rédigés tardivement par la chancellerie. Cette politique, on y reviendra, ne fut pas sans occasionner de malentendus, faute pour certaines réalités⁵⁴ d'avoir été « traduites » – à la fois parce que, jusqu'à un certain point, cette traduction était probablement impossible, et parce que les souverains normands ne la favorisèrent pas.

Cloisonnement ou convergence linguistique?

Les fondements techniques et idéologiques des choix linguistiques promus par les Hauteville pourraient donc paradoxalement avoir favorisé un cloisonnement entre les différentes langues au sein de la documentation⁵⁵. Il convient pourtant, de ne pas passer d'un extrême à l'autre et de ne pas remplacer l'idée d'une convergence trilingue irénique par celle d'une imperméabilité inconcevable entre les langues.

On verra des exemples d'interactions entre les langues dans la toponymie et l'anthroponymie, mais à côté de ces domaines un peu particuliers, on trouve des exemples de convergences linguistiques dans le vocabulaire des diplômes en grec comme en arabe et en latin. Peu nombreux, mais cette limite tient aussi à la nature des documents en question, ces exemples n'en sont pas moins significatifs⁵⁶. Les diplômes comtaux puis royaux furent donc également le lieu d'une invention linguistique et de la création de néologismes.

Sans céder donc aux sirènes de la célébration du multilinguisme ou du multiculturalisme, il n'en demeure pas moins qu'opposer cette utilisation des langues et le statut fragile d'une partie de ceux qui les maîtrisent (l'arabe pour les eunuques du palais royal, par exemple)⁵⁷, de manière à insister sur l'illusion de la convergence,

⁵⁴ La question se pose par exemple pour les statuts personnels, notamment paysans, et pour les modalités de gestion du foncier, nous renvoyons aux chapitres 6 et 8.

⁵⁵ Les caractéristiques de la documentation sont à distinguer soigneusement des pratiques linguistiques à la cour, au sein de laquelle se développa probablement une *lingua franca*, au sens où cette expression est définie par J. Dakhli dans *Lingua franca*, même si aucun élément certain ne l'atteste.

⁵⁶ A. Metcalfe a dressé une liste non exhaustive mais non négligeable (*Muslims and Christians*, p. 137) de termes que l'on retrouve dans les trois langues des diplômes siciliens, mais qui à l'origine ne renvoient qu'à l'une des trois. Pour l'arabe, il s'agit avant tout de termes qui ont trait à la sphère ecclésiastique et à l'administration ou la féodalité : *sardaġus* (*stratēgos*, *stratigotus*); *al-bārūniyya* (*barounoi*, *baroni*); *al-tarāriyya* (*terrers*, *terrarius*); *banāfīsīyūw* (*benefikion*, *beneficium*); *disqūmī* (*beiskômēs*, *vicecomes*), etc.

⁵⁷ C'est ce que fait J. Johns dans le dernier chapitre de son livre *Arabic Administration*, mais il nous semble que politique linguistique et traitement des

paraît réducteur. Que le latin, le grec et l'arabe soient les langues royales en Sicile ne signifie pas que leur utilisation s'accompagne d'un traitement favorable des différents groupes culturels. Ce hiatus n'est pas nécessairement la preuve d'une duplicité des Hauteville, néanmoins. Une administration aussi complexe que l'administration sicilienne et le choix, coûteux, d'une chancellerie trilingue ne peuvent avoir été promus pour des raisons purement symboliques d'affichage des bons traitements réservés aux musulmans, y compris à destination de l'extérieur⁵⁸. On verra plus loin, au-delà de la sphère de la souveraineté, ce qui, au niveau de l'administration, explique la politique linguistique des Hauteville.

La position inverse a pu amener à penser que l'évolution engagée dans les années 1130, loin d'avoir développé l'efficacité de l'État normand en Sicile, qui n'était pas l'objectif unique des souverains siculo-normands mais ne pouvait être complètement absente de leurs préoccupations, l'avait sans doute limitée. Une «bizarrerie» documentaire a, en effet, été interprétée dans ce sens.

Peut-on parler de l'«incompétence» linguistique de l'administration sicilienne?

La question n'a pas peu d'importance car si l'on pense non seulement que la convergence linguistique est une illusion dans la Sicile du XII^e siècle au sein de la sphère gouvernementale, mais que cet état de fait est la conséquence de l'instrumentalisation de la dimension islamique de la royauté et de l'administration, alors la maîtrise incertaine de la langue arabe par l'administration est un indice supplémentaire de la gestion désinvolte des diplômes royaux en arabe par l'administration des Hauteville, visant plus à délivrer une image qu'à renforcer son efficacité. L'hypothèse de l'incompétence linguistique de l'administration sicilienne a été avancée dans un article consacré à un petit «mystère diplomatique».

Les archives de la cathédrale de Palerme conservent en effet deux diplômes royaux se référant à l'église grecque de Chùrchuro, fondée en 1141 dans les environs de la capitale⁵⁹ et concédée par l'archevêque de Palerme, au début du XIII^e siècle, à une commu-

groupes linguistiques ne sont qu'en partie liés, précisément parce que l'efficacité administrative et la construction de l'autorité royale sont les enjeux principaux de cette politique.

⁵⁸ Pour une opinion contraire, cf. J. Johns, *ibid.*, p. 299-300.

⁵⁹ J. Johns et A. Metcalfe, «The Mystery at Chùrchuro : Conspiracy or Incompetence in the Twelfth-Century Sicily», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 62 (1999), p. 226-259.

nauté cistercienne⁶⁰. Ces documents rédigés en arabe rapportent la donation à l'église de cinq vilains, dont quatre sans terre et de lopins prélevés sur le domaine royal destinés à installer ces derniers, ce qui est somme toute banal dans un contexte sicilien.

Le document de 1154 se présente comme une copie de la donation de 1149, elle-même parvenue sous la forme d'une copie d'un document datant de 1149 toujours, mais légèrement antérieur, réclamée par les moines de Chùrchuro en raison de l'absence sur cette dernière du sceau royal comme marque d'authentification⁶¹. Or, si les noms des vilains ainsi que les premières et dernières lignes des deux textes sont identiques, les terres allouées diffèrent. En 1149, il s'agit de lots compris dans les limites du *Raḥal al-Wazzān*, tandis qu'en 1154, l'ensemble du *Raḥal Ibn Sahl* est concédé. Enfin, précisons qu'en 1182, lorsque les terres relevant de l'archevêché de Monreale sont l'objet d'une délimitation effectuée en arabe et en latin, le domaine des moines de Chùrchuro est localisé par le rouleau royal en parchemin dans le *Raḥal al-Wazzān*⁶².

Comment expliquer, dans ces conditions, l'apparente aberration que constitue ce document de 1154, signé de la main de Maion de Bari, principal conseiller du roi de Sicile après la mort de Georges d'Antioche en 1151, et portant un sceau? Pour Albrecht Noth, il s'agissait d'une fraude orchestrée par les membres du *dīwān*, soit avec la complicité de Maion de Bari, soit, au contraire, effectuée à son insu afin de le compromettre. Jeremy Johns et Alex Metcalfe penchent, quant à eux, en faveur d'une erreur commise par des agents du *dīwān* incompetents. En effet, les limites décrites en 1154 sont identiques à celles de 1182, dont le *dīwān* est également l'auteur, et elles s'inspirent donc d'une source commune conservée dans les archives de l'administration centrale. Les *kuttāb* (pl. de *kātib*, scribe) de l'administration seraient donc revenus à la source du document de 1149 conservée dans les archives royales, afin d'en délivrer une copie, et auraient commis une erreur en reproduisant un passage différent de celui qu'ils voulaient mettre par écrit.

⁶⁰ Sur cette église, voir, entre autres, B. Rocco, «San Nicolò lo Gurguro», *Archivio Storico Siciliano*, ser. III, 21-22 (1971-1972), p. 29-40. M. Scaduto, *Il monachesimo basiliano nella Sicilia medievale. Rinascita e decadenza*, sec. XI-XIV, rééd., Rome, 1947 (*Storia e letteratura*, 18), rééd., Rome, 1982, p. 151-152.

⁶¹ A. Noth a été le premier à évoquer ce «mystère» documentaire dans «Die arabischen Dokumente Roger II», p. 226-229.

⁶² Respectivement Cusa, p. 28 (latin) et p. 34 (arabe).

Le débat n'est pas sans importance. L'administration normande de Sicile a souvent vu son efficacité soulignée, tout comme l'a été sa supposée précocité sur la voie de la construction de l'«État moderne». Cela reviendrait à élargir les critiques portées contre l'administration normande en Angleterre et contre le *Doomsday Book* aux Normands de Sicile⁶³. Cette erreur soulève, en outre, le problème de l'attitude des moines de Chùrchuro. En admettant qu'ils n'aient pas maîtrisé l'arabe, comparer deux documents dans une langue que l'on ne connaît pas est difficile, mais pas impossible, surtout s'il s'agit de différencier deux blocs de texte radicalement différents.

L'hypothèse d'une incompétence, d'une fraude, voire d'une conspiration orchestrée par l'administration, dont on ne voit pas quelles pourraient être les motivations, n'est pas satisfaisante. Peut-on sérieusement imaginer une confusion entre les deux toponymes d'Ibn Sahl et al-Wazzān? Une falsification par le monastère paraît donc nettement plus probable. La transcription à l'identique des lignes introductives et conclusives, des noms des vilains, des responsables de l'administration ou des témoins rend le faux vraisemblable⁶⁴. Justifier cette rédaction par la nécessité d'établir une nouvelle copie ne constitue qu'un artifice supplémentaire et la souscription de Maion, comme le sceau, qui a disparu, sont probablement des imitations ou des formes d'authentification subreptices.

Terminons en soulignant qu'il n'est pas dit que la falsification se soit soldée par un échec : en effet, le document de 1182 pour l'abbaye de Monreale ne mentionne pas les bénéficiaires des *raḥals* concédés dans leur totalité⁶⁵. Il est donc tout à fait possible que les

⁶³ C'est sur cette vision critique que J. Johns s'appuie pour relire l'histoire de l'administration sicilienne, cf., notamment, W.L. Warren, «The Myth of Norman administrative efficiency», *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e sér., 34 (1984), p. 113-132. Le courant critique qui est illustré par cet article avance deux arguments principaux : d'une part, les Normands n'ont rien inventé et, d'autre part, ils n'ont pas su faire fonctionner l'administration mise en place par les Anglo-Saxons qui a périclité une génération après l'arrivée des Normands en Angleterre. Autant le premier point est une évidence, autant on peine à comprendre, en Angleterre comme en Sicile (puisque J. Johns explique le recul de l'administration de langue arabe en Sicile au début du XII^e siècle de la même manière) pourquoi la transmission du savoir administratif serait impossible. Tous les administrateurs partent-ils sans laisser personne derrière eux? Refusent-ils de former qui que ce soit? Les prises de position relatives à l'Angleterre nous paraissent guidées par des préoccupations plus idéologiques que scientifiques.

⁶⁴ Cf., à propos du chartrier de S. Maria di valle Giosafat, H. Besc, «Gli Aleramici».

⁶⁵ Cf. chapitre 6.

moines de Chùrchuro aient bénéficié de terres dans deux localités différentes.

Reste inconnue l'origine de la remarquable information dont a fait preuve le falsificateur qui, de toute évidence, a eu accès aux archives royales pour rédiger l'acte dont celui de 1154 est la copie authentique, si l'on peut dire. Pourrait-il s'agir du fondateur du monastère, Théodore d'Antioche, dont on sait seulement qu'il fit construire cette église en 1141, date à laquelle Petros Markèsi lui vendit quatre vilains d'origine arabo-musulmane pour deux cents taris et un cheval? Son origine orientale, sa richesse supposée (suffisante pour lui permettre d'établir un monastère), la présence parmi les témoins de Iôannès *o tou amêrados Eugeniou uios* («Jean fils de l'émir Eugène») ⁶⁶ dans l'acte de fondation en 1141 et la proximité géographique de Chùrchuro avec Palerme, en font un parfait représentant du milieu composite des Grecs arabisés et des melkites de la capitale et, probablement, un Syrien, au moins d'origine. Il ne semble cependant pas qu'il existe de liens entre Théodore et la famille du célèbre Georges d'Antioche dont aucun des proches ne porte ce nom. Théodore était probablement lié à ce groupe qui travaillait pour l'administration royale et pour le *dîwân*. Quant à la motivation de la falsification, elle tient peut-être à la plus grande richesse du *Raḥal Ibn Sahl*, plus intéressant à exploiter que les terres du *Raḥal al-Wazzân*, de toute évidence abandonnées et à reconquérir en 1149 ⁶⁷. Mais cela prouverait également que le *Raḥal Ibn Sahl* n'était plus entièrement cultivé et n'était pas concédé en 1154, information accessible seulement à des personnes bien renseignées.

Il ne s'agit donc pas, là non plus, de maintenir le mythe de l'exceptionnalité de l'administration normande en Sicile, mais ces deux documents ne paraissent guère à même de nous dispenser d'une interrogation sur les raisons qui président à la mise en place ou à la réforme d'une administration complexe et trilingue dans les années 1130 et d'évacuer sans autre forme de procès l'idée que les Hauteville aient pu aussi vouloir renforcer l'efficacité de leur administration.

⁶⁶ Par ailleurs connu, cf. Ménager, *Amiratus*, p. 60-61.

⁶⁷ Mention de la ruine d'al-Wazzân, cf. Cusa, p. 192. Il ne semble pas que d'autres raisons puissent être avancées, telles que l'accès plus aisé aux routes, à des cours d'eau, ou même la proximité avec le monastère. Les deux sites offrent en effet les mêmes caractéristiques sur ces différents points, si les localisations supposées sont exactes (cf. J. Johns et A. Metcalfe, «The Mystery at Chùrchuro» et G. Nania, *Toponomastica e topografia storica nelle valli del Belice e dello Jato*, Palerme, 1995, p. 122-123 et p. 134-135).

Si le choix d'utiliser aussi la langue arabe pour administrer la population sicilienne ne va donc pas de soi, dans ce contexte on ne peut être surpris que la chancellerie des Hauteville ait également été à même de correspondre en arabe avec les souverains du *dār al-islām* contemporain. La disparition de l'essentiel des archives islamiques médiévales explique que seule une attestation indirecte de cette pratique nous soit accessible.

La correspondance en arabe des souverains de Sicile

Un responsable arabophone était chargé de la correspondance officielle entre Palerme et les capitales islamiques. Il est mentionné pour la période haute⁶⁸. Malheureusement, les éléments épistolaires attestant ces échanges ont quasiment tous disparu. Ne nous est parvenue qu'une lettre envoyée par le calife fatimide al-Ḥāfiẓ à Roger II en 1137 ou peu après. Recopiée dans l'ouvrage sur l'art des chancelleries islamiques composé par al-Qalqashandī⁶⁹, elle laisse entr'apercevoir les méthodes de rédaction de la correspondance royale en arabe en Sicile et les problèmes qui pouvaient se poser⁷⁰.

L'épître, rédigée en grande partie en prose rimée (*saj'*) répond point par point à une missive antérieure du souverain sicilien. Elle évoque ainsi une série d'échanges qui ont pris place entre les deux interlocuteurs et des éléments d'intérêt commun : tout d'abord, la prise de Jerba par Roger II est avalisée par le calife, puis, après une série de louanges à l'égard du souverain et de son conseiller, des remerciements sont adressés au roi. En effet, un navire du *dīwān* personnel du calife avait été intercepté par les Siciliens, mais une fois identifié, il a été placé sous la protection de Georges. En remerciement, al-Ḥāfiẓ accorde des exemptions fiscales sur les importations et exportations à Alexandrie et au Caire aux bateaux du roi, de Georges et de deux ambassadeurs. Le calife accepte ensuite les remerciements de Roger pour la libération de captifs chrétiens advenue peu avant. Après cette sorte de préambule, la missive aborde ce qui apparaît comme son argument principal, l'interces-

⁶⁸ Cf. *infra*, chapitre 5, sur le *kātib al-inshā*.

⁶⁹ Al-Qalqashandī (1355-1418), qui est surtout connu pour son encyclopédie sur l'art de la rédaction, y a inclus de nombreux documents recopiés par ses soins, en guise de modèles. Pour la lettre en question, cf. Id., *Ṣubḥ al-a'shā fī ṣinā'at al-inshā'*, 6, p. 458-463.

⁷⁰ Cf., pour une étude de cette lettre, M. Canard, «Une lettre du calife fatimide al-Ḥāfiẓ (524-544 / 1130-1149) à Roger II», dans *Atti del Convegno Internazionale di Studi Ruggeriani*, p. 125-146, rééd. dans *Miscellanea Orientalia*, Londres, 1973 (*Variorum Reprints*). Et, maintenant, J. Johns, *Arabic Administration*, p. 259-265.

sion de Roger en faveur du vizir arménien du calife, Bahram⁷¹. Enfin, dans la partie finale, le calife précise que les excuses présentées dans une lettre précédente à propos d'une erreur du scribe sicilien ont été acceptées et termine en remerciant Roger pour les présents qu'il lui a fait parvenir.

Le passage concernant la «gaffe diplomatique» de Georges reprend l'argument invoqué par la partie sicilienne : la difficulté de rendre certaines constructions d'une langue dans une autre serait à l'origine de l'erreur commise par l'émir, qui n'est pas autrement détaillée⁷². Marius Canard, pour une raison qui nous échappe⁷³, en a déduit que la correspondance entre les deux chancelleries ne se faisait pas en arabe, mais en grec, et que cette erreur de traduction devait avoir trait à la titulature du calife⁷⁴, ce qui n'est pas impossible, mais nullement assuré.

Il serait étonnant qu'il ne se soit trouvé personne à la cour sicilienne capable de rédiger une lettre en arabe, ne serait-ce que le principal conseiller de Roger II, Georges d'Antioche, qui était arabo-phonie. Aussi est-il probable que la lettre a été écrite en arabe mais qu'elle comportait des éléments curieux car difficilement traduisibles dans cette langue⁷⁵. Il se pourrait donc que le problème vienne de la titulature de Roger plutôt que de celle du calife, qu'il suffisait de recopier. Les titres du souverain normand dans cette lettre fournissent une clé de lecture dans ce sens. Le calife s'adresse à lui comme au «Roi de l'île de Sicile, de Longobardie, d'Italie et de Calabre, de Salerne et d'Amalfi, et de tout ce qui confine avec (ces territoires), que Dieu lui accorde de réussir dans ses projets»⁷⁶. L'insistance sur le

⁷¹ Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 261-264. Nous ne traiterons pas de cet aspect ici, pour les liens éventuels de Georges avec les Arméniens depuis sa jeunesse passée à Antioche, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 263-264.

⁷² Al-Qalqashandī, *Subḥ*, vol. 6, p. 463 : *Wa-ammā i'tidhār al-kātib 'ammā wujjiha ilay-hi bi-an min al-kalām mā idhā nuqila min lughatin ilā lughatin ukhrā iḍṭaraba mabnā-hu fa-ikhtalla wa-lā sīyamā in ḡurisa fī-hi lafzun laysa fī ihdā al-lughatayn sawā'uhu abāna fī-mā nusiba ilay-hi al-sahwu 'an wuḍūḥ sababi-hi wa-qad qubila 'udhrū-hu* : «Quant aux excuses présentées par le scribe au sujet de ce qui lui a été reproché, selon lesquelles dans un discours, ce qui a été traduit d'une langue dans une autre peut bouleverser sa construction et introduire une erreur, en particulier si une expression a été utilisée qui n'a pas d'équivalent dans une des deux langues, il s'est expliqué [ainsi] sur ce qui lui était reproché : la négligence de la clarté en était la raison. Son excuse a été acceptée».

⁷³ J. Johns rejette également cette lecture, cf. *Arabic Administration*, p. 264.

⁷⁴ M. Canard, «Une lettre du calife fatimide», p. 144-145.

⁷⁵ C'est l'opinion à laquelle se range Jeremy Johns, à la suite d'Albrecht Noth, cf. «I re normanni», p. 29 et *Arabic Administration*, p. 264.

⁷⁶ *Al-malik bi-jazīra Ṣiqilliyya wa-Ankūriya wa-Anṭaliya wa-Qalawriyya wa-S.t.r.l wa-Malf wa-mā inḍāfa ilā dhālika, waffaqa-hu Allāh fī maqāṣidi-hi*

terme de *malik* et sur la délimitation territoriale de l'autorité rogé-rienne, à une époque, qui plus est, où Roger ne reprend pas cette caractéristique, comme on le verra, est un indice clair de la volonté califale de limiter le pouvoir du souverain sicilien à une aire restreinte. Il est donc probable que Roger s'était affirmé de manière plus nette dans sa propre titulature, nous y reviendrons plus bas.

Si un exemple unique permet difficilement de tirer des conclusions générales, on peut tout de même retenir que les Hauteville firent le choix d'entretenir une correspondance en arabe. Ce dernier reflète la nature de leurs relations avec leurs partenaires méditerranéens arabophones. Il leur permet de revendiquer l'arabe comme une des langues de leur royaume et d'établir eux-mêmes leur titulature dans cette langue à destination de leurs correspondants. Plus encore que les diplômes émis par la chancellerie, cet espace de l'échange épistolaire paraît permettre le déploiement de revendications vis-à-vis de l'extérieur et en particulier du monde islamique.

* * *

Si les études consacrées à l'administration de la Sicile normande ne manquent pas, elles ne sont guère prolixes sur la question des langues et des cultures qui s'y mêlent et sont supposées converger⁷⁷. Or, seule une analyse rigoureuse de ces questions peut permettre de dévoiler à la fois le défi auquel devait faire face une dynastie sans tradition royale désireuse d'établir son autorité sur une population trilingue et les solutions qu'elle promut. Les Hauteville combinèrent trois dimensions dans leur usage des langues : la première, technique, visant à l'efficacité, la seconde, idéologique, qui accompagne la construction d'une autorité royale et la troisième qui développe un consensus au sein des élites qui mettent en œuvre cette politique linguistique. D'une part, l'utilisation d'un idiome n'était donc pas motivée uniquement par la pratique linguistique du destinataire du document, mais plutôt par la nature de l'organe administratif émetteur; d'autre part, il s'agissait ainsi d'exalter la royauté sicilienne, comme on va le voir à travers l'étude de la titulature, mais aussi plus simplement, par la maîtrise d'une écriture qui instaurait une distance indéniable entre les grands de l'île et le roi.

Les motivations des Hauteville sont donc variées et non exclusives. L'apparente complexité de leur politique linguistique, qui lie

(Cf. J. Johns, «I titoli arabi dei sovrani normanni di Sicilia», *Bollettino di numismatica*, 6-7 (1986), p. 11-54, n° 30 du catalogue).

⁷⁷ On exclura le dernier chapitre de J. Johns, *Arabic Administration*.

les sphères de la domination politique (administration) et de la souveraineté, ne présume pas de l'efficacité de l'une et de l'autre; il ne peut s'agir seulement de mise en scène du pouvoir, mais il s'agit aussi d'asseoir la légitimité royale auprès des élites du royaume⁷⁸, voire de légitimation régionale lorsqu'il s'agit d'échanges épistolaires.

Le latin, l'arabe et le grec disent en effet la royauté sicilienne : ils sont les idiomes du roi et de l'État. De ce point de vue, la titulature du souverain, telle qu'elle est exprimée dans les différentes langues pratiquées en Sicile, et en particulier en arabe, est particulièrement instructive.

II. LANGUE ET SOUVERAINETÉ : LA TITULATURE ET LA CONCEPTION DU POUVOIR EN SICILE, L'APPORT ISLAMIQUE

L'élaboration de la titulature royale en arabe a partie liée avec l'entreprise de légitimation des Hauteville. La titulature des souverains, mais aussi celle des fonctionnaires les plus importants, sont en effet un des « lieux » où s'énoncent le plus clairement à la fois les revendications et l'élaboration idéologique des souverains normands. L'analyse s'appuiera sur trois types de sources : les documents royaux, les sceaux⁷⁹ et la monnaie frappée dans le sud de l'Italie⁸⁰. En revanche, sauf exception, les inscriptions monumentales seront abordées dans le cadre d'une réflexion sur le cérémonial royal⁸¹.

⁷⁸ On verra que ce consensus n'est pas exclusif : y participent des arabophones qui ne sont pas des Arabo-musulmans; un exemple frappant de cette réalité est la signature en arabe de Guillaume Malconvenant, latin d'origine normande. Par deux fois, celui-ci signe dans cette langue en 1183 et en 1198, et l'on note une amélioration de son écriture entre les deux dates. Cf. N. Jamil et J. Johns, « Signs of the Times : Arabic Signatures as a Measure of Acculturation in Norman Sicily », *Muqarnas*, 21 (2004), p. 180-192, spéc. p. 184-186.

⁷⁹ Sur les sceaux normands dans le sud de l'Italie, on peut voir A. Engel, *Recherches sur la numismatique et la sigillographie des Normands de Sicile et d'Italie*, Paris, 1882, à compléter par F. Chalandon, « La diplomatie des Normands de Sicile et de l'Italie méridionale », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 20 (1900), p. 155-197 et C. Brühl, *Urkunden und Kanzlei*, p. 75-77. Les sceaux des souverains normands ne nous sont malheureusement parvenus qu'en petit nombre, une quinzaine en tout.

⁸⁰ Sur l'évolution monétaire générale dans le sud de l'Italie normande, on peut voir la présentation claire de J.-M. Martin, *Italies normandes*, p. 320-335. Pour plus de détails, cf. L. Travaini, *La monetazione* (qui renvoie de manière exhaustive à la bibliographie parue jusqu'à cette date) et A. M. De Luca, *Le monete con leggenda araba della Biblioteca Comunale di Palermo*, Partie 1, Palerme, 1998. Ce volume ne remet pas en cause ce que l'on savait déjà sur le sujet, mais il documente l'existence d'exemplaires supplémentaires de types déjà connus.

⁸¹ Les inscriptions ornent les monuments construits à la demande des souve-

L'intitulatio des rois normands figure sur des supports dont les caractéristiques diffèrent : la diffusion des sceaux et des documents est, par nature, plus réduite que celle de la monnaie, qui dépasse même le cadre des territoires relevant de l'autorité des Hauteville⁸². Les destinataires des actes sont moins nombreux que les utilisateurs de la monnaie et ils sont aussi avant tout chrétiens. En outre, les textes en arabe ne sont rédigés qu'en Sicile, alors que la frappe monétaire est répartie dans tout le territoire placé sous la domination des Hauteville, même si sa circulation connaît des particularités régionales⁸³. Autre différence notable : les sceaux, dont un petit nombre seulement nous est parvenu, permettent, comme les pièces, de jouer sur la représentation figurée.

Enfin, les titulatures normandes en grec ou en latin, bien connues⁸⁴, ne seront évoquées que dans le cadre de comparaisons ponctuelles.

La titulature des souverains siciliens sur les monnaies

Les études portant sur les titulatures véhiculées par les monnaies dans le monde islamique sont anciennes, mais ont connu récemment un développement nouveau. Ces titres expriment des conceptions du pouvoir et des prétentions politiques qui ne sont pas toujours perceptibles sur d'autres supports⁸⁵.

Si les dynastes chrétiens de la péninsule Ibérique ont pu frapper des monnaies d'or à l'imitation des royaumes islamiques de la péninsule sur lesquelles pouvait prendre place une titulature plus ou moins développée⁸⁶, si les souverains des États croisés ont copié le

rains relèvent d'une autre logique car elles visent à leur exaltation, avec l'inflation verbale qui en découle, plus qu'elles ne répondent à des objectifs précis d'authentification.

⁸² Les frappes ifrīqiyennes des Hauteville seront abordées dans l'épilogue.

⁸³ En outre, la place disponible sur une pièce est bien inférieure à celle qu'offre un diplôme.

⁸⁴ Cf. C. Brühl, *Urkunden und Kanzlei*, p. 80-83 et, pour le grec, V. von Falkenhausen, «I diplomati dei re normanni in lingua greca», p. 292-297.

⁸⁵ Nous ne ferons pas l'historique de ces recherches qui sont anciennes. Nous nous contentons de citer parmi les renouvellements, D. Wasserstein, *The Caliphate in the West. An Islamic Political Institution in the Iberian Peninsula*, Oxford, 1993 et F. Clément, *Pouvoir et légitimité en Espagne musulmane à l'époque des taïfas (V^e-XI^e siècle). L'imam fictif*, Paris, 1997.

⁸⁶ Cf., pour une approche générale de la question, A. M. Balaguer, «The influence of the Moslem Coinages upon the Monetary Systems of the Medieval Iberian Kingdoms», dans *Problems of Medieval Coinage in the Iberian area (Symposio Instituto politécnico de Santarém, 6-10 mai 1984)*, éd. M. Gomes Marques, Santarém, 1984, p. 307-334; et plus particulièrement sur la Catalogne,

monnayage de leurs voisins musulmans ou traduit leur titulature en arabe, aucun n'a été aussi loin que les souverains de Sicile⁸⁷. Ces derniers ont en effet élaboré une titulature en arabe qui prenait place sur une monnaie qu'ils avaient faite leur.

La titulature des deux Roger

La monnaie, qui circule, nécessite la mise en œuvre d'une stratégie spécifique, d'autant, comme l'a montré Lucia Travaini, qu'elle a joué un rôle important dans la diffusion de la propagande élaborée par les souverains normands en Italie du sud⁸⁸. L'adaptation de l'idéologie royale normande aux différentes régions du territoire soumis à l'autorité des Hauteville – espaces dont l'histoire, mais aussi les pratiques monétaires, étaient variées à l'heure de la conquête – est allée de pair, le plus souvent, avec une régionalisation de la production et de la circulation des pièces⁸⁹. Le règne des deux Roger témoigne des tâtonnements qui accompagnèrent la mise en place d'une frappe monétaire.

L'adaptation de la monnaie au contexte local : le cas de la Sicile

La Sicile arabo-musulmane frappait deux types de monnaies, le *tari* d'or et la *kharruba* d'argent; aucune monnaie de cuivre n'y a

concernée au premier chef, M. Crusafont i Sabater, *Numismatica de la Corona catalano-aragonesa medieval (785-1516)*, Madrid, 1982.

⁸⁷ On sait que rien de semblable n'eut lieu dans les royaumes latins d'Orient. On y assista, en revanche, à un développement des imitations de monnaies orientales. Cf. G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, Paris, 1878 et M. L. Bates et D. M. Metcalf, «Crusader coinage with Arabic inscriptions», dans *A History of the Crusades*, dir. K. M. Setton, vol. 6 : *The Impact of the Crusades on Europe*, éd. H. W. Hazard et N. P. Zacour, Madison-Londres, 1989, p. 421-482.

⁸⁸ Il faut insister sur la forte monétarisation de la région en raison de l'existence de multiples subdivisions monétaires et sur leur bon aloi (cf. L. Travaini, *La monetazione*, p. 22).

⁸⁹ V. von Falkenhausen a écrit un article éclairant sur ce point. Elle n'y traite que des mentions documentaires, mais celles-ci sont révélatrices au moins des références monétaires en cours à l'époque, même si l'on sait peu de choses sur la diffusion monétaire réelle (cf. «La circolazione monetaria nell'Italia meridionale e nella Sicilia in epoca normanna secondo la documentazione di archivio», *Bollettino di numismatica italiana*, vol. 6-7 (1986), p. 55-79. J. Johns souligne la distinction qui existe entre le *tari* amalfitain, qui ressemble au sicilien, et le *tari* salernitain qui porte mention du rôle joué par le souverain comme défenseur de l'Église. En effet, si la phrase de L. Travaini selon laquelle : *Ruggero I (...) qualificò il suo potere sulla Sicilia con titoli arabi (...) ma si pose anche come devoto fondatore di chiese e protettore della cristianità, sapendo cogliere l'importanza politica di una «cristianissima» azione come era quella di cristianizzare la moneta siciliana* (*La monetazione*, p. 43) est juste, elle demande à être nuancée sur le plan géographique.

jamais été frappée. Ce sont les Normands qui ont développé cette dernière à Messine tandis que, tout au long de la période, la diffusion des nouveaux modèles d'argent est restée très lente et n'a pas touché au premier chef la Sicile.

La monnaie frappée par les Hauteville se répartit en trois principaux types de pièces, selon le métal utilisé : le tari d'or, la *kharruba* d'argent (puis les fractions de dirhams), les *folles* de cuivre. Les deux premiers remontent à la domination musulmane, tandis que la dernière est d'origine byzantine. L'étymologie du mot *tari* a fait couler beaucoup d'encre : à l'origine, il s'agit d'un adjectif arabe, *ṭāṭī*, qui était accolé au mot *rubāṭī* (« quart » de dinar), il finit par désigner la monnaie elle-même en latin, peut-être après un passage par l'hébreu⁹⁰. Samuel M. Stern l'a traduit, comme d'autres, par « fraîchement frappé ». Cette version unanimement acceptée jusqu'à aujourd'hui, n'a toutefois guère de sens. Au contraire, tout le dossier réuni par ses soins dans l'article cité le poussait vers une autre signification du terme arabe, celle de « tendre ». L'adjectif renvoie en effet à la malléabilité de la pièce. Cette qualité est le signe de sa haute teneur en or, métal très malléable. Le choix de l'or est évidemment essentiel tant ce métal est rare dans l'Occident chrétien du temps; il met les Hauteville sur le même pied (au moins par leurs prétentions) que l'empereur de Byzance et le calife fatimide.

Sur le long terme, la tendance à la christianisation du décor des taris est nette mais limitée; en revanche, leurs légendes ne sont pas latinisées. En simplifiant, on peut distinguer quelques grandes phases. Dans un premier temps (sous le Comte Roger et Roger II), on trouve des monnaies portant uniquement des légendes arabes, auxquelles succèdent des « tari avec Tau »⁹¹, qui sont le plus souvent anonymes et ont dû apparaître dans les années 1085-1087⁹². D'un côté, figurent des lettres arabes dans un ordre incohérent et la profession de foi musulmane au centre; de l'autre, apparaît le même type de lettres, formant toujours une inscription pseudo-épigraphique, tandis que le centre est occupé par un Tau⁹³. De 1112 à 1130, les taris de Roger combinent au droit la titulature royale et le Tau, et au revers la profession de foi musulmane et la date d'émission.

À partir de 1130, la tendance se fait plus nette; d'un côté, on

⁹⁰ S. M. Stern, « Tari », *Studi Medievali*, 3^e ser., 11/1 (1970), p. 177-207.

⁹¹ L. Travaini, *La monetazione*, p. 40.

⁹² La succession est ici forcée, les types se côtoient un moment. Pour cette datation, cf. *ibid.*, p. 114.

⁹³ Celui-ci est aujourd'hui interprété comme une croix d'un type plus acceptable que la croix chrétienne pour les Arabo-musulmans de l'île; son inspiration pourrait bien être antique (*ibid.*, p. 39).

trouve toujours la titulature royale en arabe et le nom de l'atelier monétaire; de l'autre, dans les quatre carrés formés par une croix est écrit IC/XC/NI/KA («Jésus-Christ vainc»). Ce type est frappé avec des variantes minimales, jusqu'à Guillaume III. Les taris reflètent donc l'affirmation de la royauté normande, dans la continuité de la période islamique, mais ils sont aussi le fruit d'une série d'adaptations. Surtout, leurs caractéristiques mettent clairement en évidence le rôle symbolique que les souverains normands attribuent à la frappe de l'or, aux langues et à leur représentation calligraphique. La monnaie qui est frappée et circule en Sicile est donc à la fois chrétienne et islamique dans ses références.

Le latin, les mentions spécifiquement chrétiennes et les représentations de la Vierge, du Christ ou de saints locaux, le plus souvent d'origine grecque, sont réservés aux monnaies de cuivre frappées sur le continent et à Messine⁹⁴, même si on connaît un certain nombre de types de *folles*, émis à Messine, qui portent une légende arabe⁹⁵. Ces monnaies, de moindre valeur, sont aussi celles qui circulent le plus localement et dont la frappe est la plus dispersée⁹⁶; elles donnent donc naissance à des variantes régionales⁹⁷.

Il faut, enfin, relativiser l'impact des monnaies de cuivre et du ducat, monnaie d'argent introduite en Sicile par Roger II à partir de 1140⁹⁸. Dans l'ensemble, la situation monétaire dans le sud de l'Italie n'a pas été radicalement bouleversée par la conquête. Si les pièces de cuivre sont certainement celles qui circulaient le plus, on ignore la réalité de cette circulation faute d'études suffisantes. Toutefois, elles n'ont jamais fait office de monnaie de référence en Sicile, et leur diffusion, comme celle des nouvelles monnaies d'argent, y est moins développée qu'ailleurs. Ce trait s'explique d'autant mieux que l'existence de pièces d'or et d'argent de faible valeur, signe de la profonde monétarisation de l'économie, surtout en Sicile, a dû

⁹⁴ Cf. *ibid.*, p. 42.

⁹⁵ Cf. J. Johns, «I titoli arabi», n° 21, 22, 25, 40, 44, 46 et L. Travaini, *La monetazione*, tables 12 (ill. 193) et 14 (ill. 243-248).

⁹⁶ *Ibid.*, p. 235-341.

⁹⁷ Il me semble qu'il faut donc relativiser l'affirmation, par ailleurs juste, de Lucia Travaini qui écrit : *Sembrarebbe quindi che, volendo diffondere in tutto il Regno l'immagine del nuovo re, scegliersero forme greche per le monete di rame siciliane, e forme arabe per quelle continentali, con l'oro che prendeva forme marcatamente arabe a Salerno* (L. Travaini, *La monetazione*, p. 52).

⁹⁸ Ainsi des ducats créés par ce souverain et qui n'ont pas vraiment circulé en Sicile. Or, il s'agit d'une monnaie aux références très chrétiennes : cf. H. Houben, *Ruggero II di Sicilia. Un sovrano tra Oriente e Occidente*, Rome-Bari, 1999 (*Centro europeo di studi normanni, Testi e studi*, 8), trad. de Roger II. *Von Sizilien. Herrscher zwischen Orient und Okzident*, Darmstadt, 1997, p. 156.

permettre un tel maintien pendant au moins une bonne partie du XII^e siècle⁹⁹.

La titulature de Roger I^{er} et Roger II sur les pièces de monnaie : évolutions

Rappelons rapidement l'évolution de la titulature des deux premiers souverains normands sur les pièces. Dans un premier temps, très courte, elle se réduit essentiellement à un vocable qui souligne le rang de la personne désignée, associé à un nom propre et à la mention de la Sicile¹⁰⁰. Ce titre, lorsqu'il devient royal, est complété par un titre dynastique (*al-mu'azzam*, «le vénérable», pour les Hauteville) et par des épithètes royales qui varient en fonction du souverain.

À l'époque de Roger I^{er}, le vocable «*sulṭān*»¹⁰¹ apparaît sur les pièces. On a avancé qu'il rendait le titre de «comte» en arabe¹⁰². Or, il est d'autres manières de le faire, notamment par *qumūs* ou *qumīs*, qui transcrit le latin *comes*¹⁰³. À la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, on trouve le terme de «*sulṭān*» pour désigner le souverain dans un certain nombre de diplômes royaux rédigés en Sicile¹⁰⁴, mais il n'est pas sûr qu'il ait toujours le même sens. En effet, tant dans l'acte de

⁹⁹ Il est clair que se pose ensuite le problème de l'arrivée des métaux précieux en Sicile. Cf. D. Abulafia, «Maometto e Carlo Magno : le due aree monetarie italiane dall'oro e dell'argento», dans Id., *Italy, Sicily and the Mediterranean 1100-1400*, Londres, 1987 (*Variorum Reprints*).

¹⁰⁰ Cf. Annexe III, jusqu'au n° 8.

¹⁰¹ Sur ce terme et son sens en Islam, ainsi que sur ses usages en Sicile, cf. chapitre 3, p. 180-181.

¹⁰² J. Johns, «I titoli arabi», p. 17. L'auteur s'appuie sur des parchemins de la fin du XI^e siècle dans lesquels Roger est désigné en arabe comme *sulṭān* et en grec comme *komēs*, mais une telle démarche suppose que les actes bilingues proposent deux versions d'un même texte respecté au mot près, ce qui n'est pas le cas, comme on l'a vu.

¹⁰³ Cf. Annexe III, n° 4 et 6 et aussi, pour la période antérieure à celle prise en compte par nos tableaux, J. Johns, «I titoli arabi», n° 1-7 et 14.

¹⁰⁴ Nous confronterons ici textes et pièces car la chronologie et l'utilisation du vocable sont semblables sur les deux supports. Si l'on reprend la numérotation du catalogue établi par Jeremy Johns en annexe à son «I titoli arabi», il s'agit des n° 9 (Roger I^{er}, pièce, *sulṭān Siqilliyya*), n° 10 (Roger I^{er}, 1095, doc. royal, *al-sulṭān*), n° 11 (Roger I^{er} posthume, 1145, idem, *al-sulṭān al-kabīr qaddasa llāh rūḥa-hu wa-nawwara darītha-hu* : «le Grand Comte, que Dieu sanctifie son esprit et illumine son tombeau»), n° 12 (idem, *al-sulṭān al-kabīr qaddasa llāh rūḥa-hu wa-ba'atha darītha-hu*), n° 15 (Roger II, 1109-1110, pièce, *al-imām sulṭān Siqilliyya Rujjār*), n° 17 (Roger II, pièce, *sulṭān*). Notons que le titre *al-sulṭān al-kabīr* est une périphrase utilisée après la mort de Roger I^{er}, qualifié alors de «grand comte». Il s'agit donc d'une désignation tardive.

1095 rédigé pour l'évêque de Palerme¹⁰⁵, qui est le premier à l'utiliser, que sur la *tari* de Roger I^{er}, on a l'impression qu'il renvoie moins à une personne, fût-elle le roi, qu'au pouvoir central de manière abstraite. D'une part, aucun nom de souverain n'est précisé, ce qui ne vaut que si l'on utilise un *laqab*¹⁰⁶; d'autre part, l'usage de ce vocable comme un titre qui se suffit à lui-même aurait de quoi surprendre à cette date¹⁰⁷. En Orient, il ne s'est véritablement affirmé en effet qu'avec les Seldjûkides dans la première moitié du XI^e siècle, et surtout à partir de 1055, mais il s'est répandu lentement jusqu'à la fin du XII^e siècle et son usage n'a jamais été massif¹⁰⁸. Jusqu'au début du XII^e siècle¹⁰⁹, le terme apparaît moins en Sicile comme l'équivalent d'un titre latin ou grec que comme une des désignations du pouvoir central. Dans les années 1110, sous Roger II, il se personnalise sans jamais être utilisé seul, mais sous la forme *sultān Šiqilliyya*. En revanche, il est une innovation puisque les pièces siciliennes antérieures n'emploient pas un tel vocable. La question de l'origine de l'emprunt demeure ouverte, mais dans ce cas précis, l'Orient paraît plus indiqué que l'Égypte.

À partir de l'avènement de Roger II à la royauté, ce vocable disparaît des pièces, au profit de règles de titulature, plus respectueuses des pratiques islamiques classiques que les innovations des dynasties périphériques du *dār al-islām*.

Imām, autre terme à forte connotation islamique, se retrouve aussi utilisé au début de la période sur les pièces frappées par les Hauteville (en 1097-1098 et en 1109-1110)¹¹⁰, mais il s'agit d'une particularité de l'atelier monétaire d'Agrigente¹¹¹. Ce vocable appar-

¹⁰⁵ Cusa, p. 1-3; cf. Johns, Appendice I, doc. 2.

¹⁰⁶ Un *laqab* est un surnom honorifique, dynastique ou personnel, qui désigne une dynastie ou un souverain.

¹⁰⁷ Cf. l'article de J.H. Kramers, *sultān*, dans *l'EI*.

¹⁰⁸ Pour une position contraire, mais exprimée sur un ton très hypothétique et sans élément supplémentaire, cf. M. Bernardini, «Circa i Normanni e i Grandi Selgiuchidi ai tempi della Prima Crociata», dans *Scritti in onore di Giovanni M. D'Erme*, éd. M. Bernardini et N.L. Tornesello, Naples, 2005 (*Università degli Studi di Napoli «l'Orientale», Dipartimento di Studi Asiatici, Series Minor*, LXVIII), p. 125-146, spéc. p. 133-134.

¹⁰⁹ Cf. notamment note 104, l'exemple n° 13 de l'annexe III, qui date de 1109-1110, est la première véritable attestation de cette personnalisation du terme sur les monnaies frappées en Sicile. Sur les mises en garde de L. Travaini quant à la datation de cette pièce unique cf. L. Travaini, *La monetazione*, p. 117-118.

¹¹⁰ Cf. Annexe III, n° 5 et 13.

¹¹¹ N. Lowick, «Un ripostiglio di monete d'oro islamiche e normanne da Agrigento», *Bollettino di Numismatica Italiana*, 6-7 (1986), p. 145-167, spéc. p. 151 et J. Johns, «I titoli arabi», p. 17 et p. 29-30.

tient au champ de la titulature islamique depuis une haute époque. Il désigne celui qui dirige la prière à la mosquée, celui qui est la tête de la communauté des musulmans, voire, chez les shi'ites, son guide impeccable¹¹². La domination fatimide dans l'île n'est peut-être pas étrangère à la date précoce de ces frappes, mais elle ne rend pas raison de cette spécificité agrigentine. On peut émettre l'hypothèse d'un lien avec la présence dans cette aire géographique jusqu'à l'extrême fin de la conquête normande des Hammūdides, dynastie idrisside¹¹³. S'il y a une évolution nette entre les titres numismatiques¹¹⁴ de la période islamique et ceux de la période normande, ces derniers reprennent toutefois des éléments antérieurs. Ils se présentent plutôt comme des solutions forgées sur mesure que comme les calques de formules occidentales¹¹⁵.

Quant à Roger II¹¹⁶, il est désigné le plus fréquemment par l'un des deux titres suivants : outre le classique *malik al-Ṣiqilliyya* («roi de Sicile»), on rencontre le titre *al-mu'tazz bi-llāh* («le puissant par la grâce de Dieu»), son nom de règne, et *al-mu'azzam* («le vénérable»), qualificatif de la dynastie des Hauteville, deux désignations, classiques en Islam, qui combinent un participe passé et le nom de Dieu auquel le souverain est soumis¹¹⁷.

De manière exceptionnelle, enfin, Roger II est évoqué par l'expression *nāṣir al-naṣrāniyya* («soutien de la religion chrétienne»), parallèle exact du titre grec *tôn christianôn boêthos*, dans le contexte chrétien de l'atelier monétaire de Salerne. Cet élément est significatif pour deux raisons au moins : elle montre la déclinaison régionale de la titulature dans tous les cas (même en arabe dans un contexte peu arabisé!) et le caractère non antithétique de l'arabe et du christianisme pour les Hauteville.

¹¹² Cf. M. A. Amir-Moezzi, *Le guide divin dans le shi'isme originel*, éd. revue, Paris, 2007.

¹¹³ Cf. Préambule, p. 30, spéc. note 76.

¹¹⁴ N. Lowick, «Un ripostiglio di monete d'oro». Les monnaies portent, comme dans l'ensemble du monde islamique sauf exceptions, la profession de foi musulmane, le nom du souverain qui bat monnaie, le lieu et la date de la frappe. Il arrive, et c'est le cas dans la Sicile fatimide, que s'y ajoute une formule shi'ite (du type *'Alī walī Allāh*, *ibid.*, p. 151-153). Al-Mustansir (1035-1094), calife fatimide, porte le titre d'*imām* sur les monnaies, dont certaines sont frappées en Sicile. Cf. J. Johns, «I titoli arabi», p. 29-30 et le n° 273 du catalogue établi par M. A. De Luca.

¹¹⁵ C'est aussi la conclusion de Jeremy Johns («I titoli arabi», p. 30).

¹¹⁶ On se reportera tout au long de ce paragraphe à l'Annexe III.

¹¹⁷ Sur la distinction entre ces participes passés traditionnels qui laissent ensuite la place à des participes actifs dans la titulature des souverains arabomusulmans, marquant ainsi l'affirmation du souverain, cf. J. Johns, qui reprend C. E. Bosworth (cf. l'article *laqab* dans l'*EI*), dans «I titoli arabi», p. 23.

Au cours de cette première phase, l'instabilité de la titulature des Hauteville sur la monnaie est grande, on l'a vu. Ainsi, on n'y trouve pas toujours le *laqab*. En outre, les différents éléments constitutifs de la titulature changent de place très facilement. Les légendes arabes qui ornent les pièces, quelle que soit leur composition, varient de manière notable au sein d'une même période et d'un même atelier monétaire¹¹⁸. Dans un premier temps, les Hauteville ont utilisé les ressources de la titulature arabe, sans reprendre intégralement les règles qui la régissent dans un contexte islamique.

Qu'en est-il de la place respective des trois langues insulaires dans la titulature royale et de l'évolution des titres arabes sur les pièces de monnaie sous Guillaume I^{er} et Guillaume II, alors que la dynastie semble installée dans la durée et que la population connaît une latinisation croissante ?

Les titulatures royales monétaires sous les deux Guillaume

De manière à demeurer synthétique, ne seront indiquées ici que les évolutions par rapport à la période antérieure¹¹⁹.

Dès Roger II, et ensuite sous Guillaume I^{er} et Guillaume II, les souverains passent à l'utilisation exclusive du terme *malik* – quel que soit le support – beaucoup plus neutre en Islam que les titres qu'employaient les deux Roger dans un premier temps¹²⁰. La connaissance de la culture islamique se fait plus maîtrisée.

Un autre changement affecte les *laqab/s* employés après Roger II. Guillaume II est le premier à en faire un usage systématique¹²¹. C'est, en effet, à partir de son règne que sont adoptés des participes présents, sous la forme *al-hādī*, «celui qui guide»; tandis que Guillaume II adopte celui d'*al-musta'izz*, «le puissant (sous-entendu : par la grâce de Dieu)». Cette évolution rapproche les titulatures de la fin de la période d'une pratique plus contemporaine de la royauté normande en Sicile et qui se retrouve notamment chez les

¹¹⁸ Cf. Annexe III.

¹¹⁹ On verra les exemples à l'annexe III.

¹²⁰ Le titre avait été employé auparavant par Robert Guiscard (*malik Ṣiqilliyya*, en plus de ses autres titres), mais sa signification semble différente car il ne se suffit pas à lui-même, cf. Johns, «I titoli arabi», n° 1.

¹²¹ Annexe III et tableau n° 1 de J. Johns, «I titoli arabi», p. 22. Les *laqab/s* personnels des rois normands (excepté Guillaume I^{er} dont la titulature est mal connue) sont : *al-mu'tazz bi-llāh* («glorieux par la grâce de Dieu») pour Roger II, *al-musta'izz bi-llāh* («puissant par la grâce de Dieu») pour Guillaume II et *al-manṣūr bi-llāh* («victorieux par la grâce de Dieu») pour Tancred. Leur *laqab* dynastique est *al-mu'aẓẓam* («le vénérable»).

Fatimides. De manière générale, Guillaume II suit les règles islamiques communes de plus près que ses prédécesseurs.

Autre évolution : la disparition de la référence territoriale à partir de Roger II. Si, durant la première période, le pouvoir exercé par les Hauteville sur la Sicile est valorisé, il n'est plus mentionné par la suite sur les pièces. Or, ce deuxième temps est plus conforme à la pratique arabo-musulmane, au sein de laquelle le pouvoir ne se définit généralement pas par les limites territoriales dans lesquelles il s'exerce, mais comme universel.

Les transformations de la titulature royale telle qu'elle est véhiculée par les pièces de monnaies sont donc significatives mais limitées, tant il est vrai que ce support n'est pas celui qui se prête le mieux à des changements profonds en raison de sa taille.

Le contraste apparaît d'autant plus saisissant avec les informations que l'on tire des documents.

La titulature royale dans les diplômes de la chancellerie sicilienne

L'analyse s'attachera à la documentation à partir du règne de Roger II dont on a vu qu'il marque une arabisation renforcée des diplômes et de l'administration. Nous nous pencherons en effet surtout sur la titulature arabe¹²², particulièrement inventive et évolutive, contrairement à la titulature royale en grec et en latin, qui ne sera convoquée que comme terme de comparaison.

La titulature des souverains normands sur les documents écrits suit les règles appliquées dans les pays islamiques. Elles combine le titre dynastique des Hauteville (*al-malik al-mu'azzam*), qui n'est pas toujours utilisé, et un *laqab* personnel, c'est-à-dire un qualificatif renvoyant individuellement au souverain. Notons, toutefois, que, hormis Guillaume II, aucun des souverains siciliens ne l'utilisa dans la documentation écrite. Les formules qui désignent chaque roi dans les documents varient, même si quelques éléments sont toujours présents. Il importe de retracer cette évolution constante.

Roger II

Le terme *malik* («roi» et ses dérivés : *malikī* – «royal» –, etc.), utilisé systématiquement à partir de l'avènement de Roger II à la royauté en 1130, renvoie à une royauté générique et au pouvoir de manière universelle, non seulement parce qu'il appartient à une

¹²² Sur ce point, voir désormais J. Johns, *Arabic Administration*, p. 134-138.

tradition anté-islamique ou a-islamique, mais par ce qu'il est utilisé avec ce sens dans les miroirs des princes et les ouvrages de pensée politique médiévaux islamiques¹²³. Dans le même temps, il sert à désigner les souverains non musulmans en arabe, par opposition à la fonction califale, tout comme le titre grec, *rix*, porté par les Hauteville, désigne, dans un contexte byzantin, les rois autres que le *basileus*. *Malik* en est donc le pendant exact.

Traits généraux de la titulature de Roger II

Nous avons vu à propos de la monnaie, que le *laqab* de Roger II est *al-mu'tazz bi-llāh*¹²⁴. Notons toutefois que Roger II est toujours désigné dans les diplômes par une métonymie, celle de *al-amr* («l'ordre») qui est assortie d'adjectifs qui soulignent sa dimension royale. Parmi ceux-ci, deux sont systématiquement présents et se maintiennent par la suite dans la titulature des Hauteville : *al-'ālī* («le haut», «l'élevé»), dont l'usage est répandu dans la titulature islamique¹²⁵, et *al-mu'tā'* («celui qui est obéi»), que l'on retrouve également comme qualificatif de *amr* dans la diplomatie fatimide et ayyubide¹²⁶. Ces deux termes sont employés aussi bien dans les actes que le roi signe de sa main que dans ceux qui sont rédigés sur son ordre.

D'autres n'apparaissent que dans les diplômes à la rédaction desquels il préside, c'est-à-dire les renouvellements de concession, particulièrement solennels, datant de 1145. Il s'agit d'*al-malakī* («le très royal»), commun dans la diplomatie islamique contemporaine¹²⁷, d'*al-mu'azzamī* («le très vénérable»), qui renvoie au qualificatif dynastique des Hauteville qui est porté par des dynasties musulmanes à partir des X^e-XI^e siècles¹²⁸, d'*al-rujārī* («le rogérien»), qui se passe de commentaire, et d'*al-qiddīsī* («le très saint»), qui en appelle un nourri.

La racine q.d.s. et ses dérivés

Peu commune dans la diplomatie islamique, cette racine y est plutôt associée au christianisme¹²⁹. Le terme *al-qiddīs* était utilisé

¹²³ Sur ce terme, cf. chapitre 3, p. 186-187. Cf. également, M. Abbès, *Islam et politique à l'âge classique*, Paris, 2009, p. 26-30.

¹²⁴ Outre la monnaie, on retrouve ce titre chez al-Idrīsī et dans l'inscription de 1149 qui sera évoquée plus bas.

¹²⁵ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 136.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*, p. 137. C'est le cas notamment des Seljūkides.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 137-138.

pour qualifier le pape et les patriarches. Le -ī que l'on trouve parfois à la fin du mot est la marque d'une forme intensive¹³⁰. On peut s'interroger sur la signification de ce vocable dans le contexte sicilien. Roger I^{er} et Roger II, en grec comme en latin, sont désignés par une titulature dont la connotation chrétienne est forte¹³¹, mais nettement plus traditionnelle. Cette notion de sainteté, évoquée en arabe, pourrait néanmoins renvoyer à la sacralité du pouvoir royal. Or, on sait que le crime de lèse-majesté, présenté comme un sacrilège, fait sa réapparition en Occident précisément dans les *Assises d'Ariano*¹³², texte juridique dont la conception, traditionnellement attribuée à Roger II, est datée de 1140¹³³. Si elles sont probablement postérieures à cette date dans leur forme actuelle, les *Assises* n'en livrent pas moins une image de l'idée que les souverains siciliens se faisaient de la sacralité de leur pouvoir. Le contexte idéologique serait donc bien en place, mais cette conception du souverain comme « saint » ne se rencontre jamais dans les documents latins et, même si on la considère comme plus proprement byzantine¹³⁴, elle n'est jamais exprimée non plus dans les diplômes rédigés en grec¹³⁵. Pourquoi donc ne trouve-t-elle à s'exprimer qu'en arabe et d'où vient cette pratique ?

L'origine de cette titulature dans un cadre sicilien paraît relativement claire. Le premier à l'utiliser dans un acte privé est Georges d'Antioche en 1143¹³⁶ : il y désigne Roger II comme *mawlā-nā al-malik al-mu'azzam al-qiddīs* (« Notre seigneur, le roi vénérable et saint »)¹³⁷. En outre, dans ce même acte bilingue grec-arabe, on

¹³⁰ A. Noth, « Die arabischen Dokumente Roger II », p. 249.

¹³¹ Ce sont les notions de « bouclier de la religion chrétienne » (*Christianorum clipeus* ou *Christiane religionis clipeus*, *Cod. Diplo.*, doc. 7, 13, 14, 16, 18, 21, 22, 25, 26, 27, 29, 31-33 et 42, soit de 1126 à 1136) et de « défenseur des chrétiens » (« christianôn boêthos », Cusa, p. 292, p. 389, p. 383, de 1091 (?) à 1131). Cf. C.-F. Chalandon, *Histoire de la domination*, 1, p. 612-613.

¹³² J. Chiffolleau, « Le crime de lèse-majesté médiéval », dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historiques et anthropologiques des pratiques et des représentations (Actes des tables-rondes internationales tenues à Paris les 24-26 septembre 1987 et 18-19 mars 1988)*, Rome, 1993 (CEFR, 168), p. 183-213, spéc. p. 188-190. Cf. également, H. Houben, *Ruggero II*, p. 183-185 et C. U. Schminck, « Crimen laesae maiestatis ». *Das politische Strafrecht Siziliens nach den Assisen von Ariano (1140) und den Konstitutionen von Melfi (1231)*, Aalen, 1970 (*Untersuchungen zur deutschen Rechtsgeschichte N. F.*, 14).

¹³³ Nous y revenons plus bas, chapitre 8.

¹³⁴ Cf., G. Dagron, *Empereur et prêtre. Étude sur le « césaropapisme byzantin »*, Paris, 1996.

¹³⁵ Exceptées quelques mentions dans le corps de certains diplômes, sous la forme *o agios rēx*. Il ne s'agit jamais, dans ces cas, d'une titulature. Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 138.

¹³⁶ Il ne figure pas dans le tableau des titulatures de J. Johns (*ibid.*, p. 135) parce qu'il ne s'agit pas d'un acte du *dīwān*.

¹³⁷ J. Johns, « I titoli arabi », n° 33.

trouve, pour traduire *al-qiddīs* la première désignation connue de Roger comme *ho agios rēx*. *Al-qiddīsī* n'apparaît dans la titulature officielle que deux ans plus tard¹³⁸. Il s'agit donc d'un apport qui provient du milieu chrétien arabophone, dont Georges d'Antioche fait partie¹³⁹, même s'il est possible que convergent ici la conception byzantine de la royauté sainte¹⁴⁰ et une conception propre à la dynastie fatimide et aux shi'ites plus généralement¹⁴¹. On peut se demander, en outre, si ce vocable n'a pas été choisi à dessein pour rendre le statut particulier du souverain normand par rapport à l'Église insulaire et à Rome¹⁴². Là où le latin et le grec, langues partagées avec les autres souverains chrétiens, n'autorisent ni une telle prétention ni une telle inventivité, l'arabe permet de mettre en mots les visées universelles des Hauteville et d'exprimer en arabe le christianisme de la royauté sicilienne aux yeux des interlocuteurs arabophones du royaume, tout en n'entrant pas en conflit avec l'expression du pouvoir califal, universel mais musulman.

Il s'agit donc d'une solution universelle mais dont l'expression est islamique.

Un apport spécifique du milieu chrétien arabophone de Sicile?

Le rôle du milieu chrétien arabophone dans la mise au point de cette titulature nécessite un rapide excursus. Il est confirmé par des textes conservés sur un support différent et n'émanant pas de l'administration ou de ses représentants : il s'agit de deux stèles funéraires¹⁴³. La première, quadrilingue, date de 1149 et la seconde, trilingue, de 1153. Si elles doivent être étudiées conjointement, seule la stèle quadrilingue emploie l'adjectif *qiddīs* pour qualifier le

¹³⁸ Cf. Johns, Appendice I, n° 21, 24 et 25.

¹³⁹ Cf., sur ce milieu, cf. chapitre 5.

¹⁴⁰ Il est un texte qui souligne l'apport de la conception byzantine du pouvoir impérial dans ce domaine en Sicile : le qualificatif *d'agios* est le plus simple qui y soit utilisé pour qualifier Roger II; ce dernier y est comparé au Christ et son royaume à celui de Dieu. Il s'agit de la supplique anonyme d'un hellénophone emprisonné à Malte, qui l'adresse à Georges d'Antioche. Cf. M. Puccia, «L'anonimo *Carme di supplica a Giorgio di Antiochia* e l'elaborazione dell'idea imperiale alla corte di Ruggero II», dans *Byzantino-Sicula V*, p. 231-262, spéc. p. 250-254.

¹⁴¹ La notion même de sainteté d'une dynastie a été exploitée pour la première fois systématiquement en Islam par les Fatimides d'Égypte qui remplirent leur capitale de sanctuaires à la mémoire des 'Alides. Cf. *infra*. De manière plus générale, cf. M. Garcia-Arenal, *Messianism and Puritanical Reform. Mahdīs of the Muslim West*, Leyde-Boston, 2006.

¹⁴² Sur la base de l'idée de *legazia apostolica*, cf. S. Fodale, *L'apostolica legazia e altri studi su Stato e Chiesa*, Messine, 1991 (*Historica*, 5).

¹⁴³ Cf. Annexe IV, a et IV, b.

souverain¹⁴⁴. Le texte – latin, grec, arabe et judéo-arabe – rappelle la mort d'Anne, mère du prêtre Grisantus, advenue en 1148¹⁴⁵, et le transfert de ses restes dans l'église S. Michele en 1149. La version jusqu'ici retenue qui lisait dans le texte judéo-arabe que Grisantus était le «prêtre de Guillaume», a été abandonnée¹⁴⁶; on peut néanmoins se demander si la date de son élaboration coïncide avec celle de l'achèvement de la chapelle où Anne devait reposer. Elle pourrait, en effet, être postérieure, induisant une légère modification de la datation. Il faut noter que Grisantus se présente comme le prêtre du roi, et non comme celui de l'Église. Bien que l'on ne sache rien de ce prêtre par ailleurs, son nom, comme ceux de ses parents – Drogon et Anne – suggère qu'il n'est pas d'origine orientale, mais probablement locale. L'élaboration idéologique à laquelle se livrent

¹⁴⁴ Pour la dernière édition, cf. J. Johns, «Lapidi sepolcrali in memoria di Anna e Drogo, genitori di Grisanto», dans *Nobiles Officinae*, 1, VIII.7, p. 520-522 : *Al-hadra al-mālikiyya al-malakiyya al-āliyya al-aliyya al-mu'azzama al-saniyya al-qiddisiyya al-bahiyya al-mu'tazza bi-llāh al-muq̄tadira bi-qūdrati-hi l-manšūra bi-quwati-hi mālika Yintāliya wa-nkabardha wa-Qalawriyya wa-Šiqilliyya wa-Ifrīqiya mu'izza imām Rūmiya al-nāšira li-l-milla al-našrāniyya šammada llāh mamla-kata-hā*, c'est-à-dire «La majesté qui règne, royale, élevée, suprême, vénérable, splendide, sainte, magnifique, puissante grâce à Dieu, qui tire sa force de l'omnipotence de Dieu, victorieuse par le soutien de Dieu, régnant sur l'Italie, la Lombardie, la Calabre, la Sicile et l'Afrique, celle qui soutient le pape de Rome et défend la religion chrétienne, que Dieu préserve son royaume».

¹⁴⁵ Cf. W. Krönig, «Der viersprachige Grabstein von 1148 in Palermo», *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, 52 (1989), p. 550-558; J. Johns, «The Greek Church and the Conversion of Muslims in Norman Sicily?», p. 140 et J. Johns, «Lapidi sepolcrali...», p. 520-522. Les textes sont les suivants : en judéo-arabe (partie supérieure), «Anne la mère du prêtre Grisantus, prêtre du *malik al-mu'azzam šāh ib Itāliya wa-N.R. barda wa-Qalawriyya wa-Šiqilliyya wa-Ifrīqiya* («le roi vénérable, seigneur de l'Italie, de la Lombardie, de la Calabre, de la Sicile et de l'Afrique», pour ce dernier titre, cf. *infra*, épilogue) est morte le soir du vendredi 20 du mois d'août de l'année 4908 et elle a été enterrée dans la cathédrale (*al-jāmi' al-a'zām*, «la très grande église», qui pourrait aussi avoir le sens de «grande mosquée»). Puis son fils l'a transférée solennellement dans cette église Saint-Michel à la première heure du vendredi 20 mai de l'année 4909 et a construit au-dessus de son tombeau cette chapelle qu'il a appelée chapelle Sainte-Anne, du nom de la mère de Marie, mère de notre Messie. Dieu soit miséricordieux envers celui qui lit (ceci) et prie pour qu'Il le soit envers elle. Amen, Amen». En arabe, partie inférieure de la stèle : «Anne la mère du prêtre de (suit le titre donné à la note précédente) est morte le soir du vendredi 20 août de l'année 543 (la fin est identique à la version judéo-arabe)». En latin, partie gauche de la stèle : «*XIII. Kalendas septembris obiit Anna mater Grisandi et sepulta fuit in majori ecclesia Sancte Marie anno MCLVIII ind. XI et in XIII. Kalendas junii translata est in hac cappella quam filius ejus Domino et sibi edificavit, anno MCXLVIII, ind. XII.*». La version grecque, à gauche sur la stèle, donne le même texte que le latin.

¹⁴⁶ On était sans doute influencé par le texte grec de la stèle de 1153 qui le précise.

les souverains siciliens cesse donc rapidement d'être proprement orientale pour se diffuser dans une partie au moins du milieu ecclésiastique palermitain.

En outre, cette titulature permet d'exalter le christianisme du souverain à travers la sacralité de sa royauté et trouve à s'exprimer à partir de racines utilisées en Islam dans la sphère de la souveraineté¹⁴⁷. Elle doit beaucoup, certainement, au milieu chrétien arabophone, qui a joué un rôle important dans l'élaboration de l'idéologie royale sicilienne, à la fois résolument catholique et orientale, à cheval entre rite grec et latin, mais cette conception du pouvoir royal est relayée à l'extérieur du milieu qui l'a promue et sur des supports variés, même si sa diffusion demeure limitée aux élites arabophones qui fréquentent la cour.

Soulignons, enfin, la place attribuée au judéo-arabe sur la stèle de Grisantus. Si nous ignorons tout du rôle des juifs de langue arabe à la cour des souverains normands, ils apparaissent ici comme la quatrième composante de la population sicilienne et de ses élites, bien attestée pour les périodes précédente et successive¹⁴⁸. On a suggéré que le contenu des quatre versions, conforme à la doctrine de Rome, prouvait que l'arabe et le judéo-arabe s'adressaient à des convertis, juifs et musulmans à l'origine¹⁴⁹. L'hypothèse ne convainc guère et évacue la question de savoir si Grisantus connaît le judéo-arabe et surtout pourquoi il tient à le voir figurer sur une stèle funéraire familiale. Plus que la supériorité du christianisme latin sur les autres religions de l'île, cela pourrait suggérer qu'elles sont perçues comme suffisamment proches pour que les caractères de deux langues considérées comme sacrées (l'hébreu et l'arabe) puissent exprimer un message chrétien. On pourrait penser que Grisantus

¹⁴⁷ On retrouve la notion dans la formule *qaddasa llāh arwāḥa-hum* («que Dieu sanctifie leur esprit») utilisée à propos des califes al-'Azīz et al-Ḥākīm en 1024 [S.M. Stern, *Fātimid Decrees. Original documents from the Fātimid Chancery*, Londres, 1964 (*All Soul Studies*, 3), p. 16 et A. Noth, «Die arabischen Dokumente Roger II», p. 245].

¹⁴⁸ Cf. H. Bresc, *Arabes de langue, juifs de religion. L'évolution du judaïsme sicilien dans l'environnement latin XII^e-XV^e siècles*, Paris, 2001.

¹⁴⁹ H. Houben défend par exemple ce point de vue dans «Gli ebrei nell'Italia meridionale tra la metà dell'XI e l'inizio del XIII secolo», dans *L'Ebraismo dell'Italia meridionale peninsulare dalle origini al 1541 : società, economia, cultura (IX Congresso internazionale dell'Associazione italiana per lo studio del giudaismo, Potenza, 20-24 sept. 1992)*, éd. C. D. Fonseca, M. Luzzati, G. Tamani et C. Cola-femmina, Galatina, 1996 (*Università degli Studi della Basilicata-Potenza, Atti e memorie*, 17), p. 49-65, spéc. p. 55-56; rééd. dans Id., *Mezzogiorno normanno-svevo. Monasteri e castelli, ebrei e musulmani*, Naples, 1996 (*Nuovo Medioevo*, 52), p. 193-212.

reprend là une conception communautaire de la population de l'île, puisque la langue et la datation demeurent propres à chaque culture et qu'il s'agit plus d'une juxtaposition que d'une fusion. Le cadre privé de cette affirmation empêche toutefois de le faire : dans cette évocation funéraire, le prêtre développe les quatre références qui lui apparaissent comme constitutives de la population sicilienne et/ou palermitaine. Notons que le texte n'est pas en hébreu; c'est moins la religion qui compte ici que l'idée d'une religion unique s'exprimant dans quatre calligraphies différentes, mais en trois langues seulement (latin, grec et arabe). Enfin, la disposition des textes évite toute hiérarchisation des langues utilisées, ce qui est moins vrai dans la stèle qui commémore la mort de Drogon et place les trois versions l'une à la suite de l'autre, l'arabe figurant en position finale. Du point de vue qui nous intéresse, ce plurilinguisme renvoie à l'universalité du pouvoir royal.

En effet, au-delà du contenu de l'inscription, la force symbolique qu'assume la lettre elle-même est clairement mise en évidence. On doit à Irene A. Bierman une étude du rôle de la calligraphie dans l'espace public en Égypte sous les Fatimides qui offre sur ce point des perspectives éclairantes¹⁵⁰. L'utilisation par les souverains normands de calligraphies et de langues variées au sein de l'espace public¹⁵¹ stimule des initiatives privées comparables. Grisantus en est un bon exemple, qui constitue l'ensemble de la population en un destinataire unique de son message. L'idéologie véhiculée par son texte est importante, mais la forme concrète de la dédicace elle-même manifeste sa position.

On peut se demander, pour finir, si cette conception de l'autorité royale et sa forme arabe furent reprises dans les documents élaborés dans les pays islamiques à destination des Hauteville. Dans la missive adressée par le calife fatimide al-Ḥāfiẓ à Roger II, évoquée plus haut, la titulature employée diffère de celle des documents royaux normands¹⁵² : «Le roi de l'île de Sicile, de Longobardie, d'Italie et de Calabre, de Salerne et d'Amalfi, et de tout ce qui confine avec (ces territoires), que Dieu lui accorde de réussir dans ses projets¹⁵³». Cette diversité n'est pas surprenante car la titulature

¹⁵⁰ I. A. Bierman, *Writing Signs. The Fatimid Public Text*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1998. Dans son introduction, l'auteur écrit : *Beyond questions of alphabet and language, the display of writing signs in different alphabets in the public space signals for all members of the society social practices which enable the public space to be the site for such a display of difference* (p. XII).

¹⁵¹ Cf. *infra*.

¹⁵² Ce qui rend encore plus incertaine l'hypothèse d'une titulature normande forgée par les interlocuteurs fatimides des Hauteville.

¹⁵³ *Al-malik bi-jazīrat Ṣiqilliyya wa-Ankāriya wa-Anṭaliya wa-Qalawriyya*

employée par l'auteur et le destinataire d'une correspondance n'est pas nécessairement identique, mais le choix d'al-Ḥāfīz illustre la conception qu'avaient les Fatimides d'Égypte de la royauté normande, comme territoriale, centrée sur l'île, ainsi que leur réalisme politique. Il s'agit également d'une manière efficace de restreindre les prétentions de Roger à un espace géographique limité, ce qui renvoie à une conception plus occidentale qu'islamique de la souveraineté. Toutefois, al-Idrīsī et Grisantus utilisaient cette même formule territoriale¹⁵⁴, même si les documents élaborés par la chancellerie ne le faisaient pas.

On constate donc que dans le domaine diplomatique, une véritable compétition se jouait entre les Hauteville, qui affirment haut et fort en arabe des prétentions universelles, et les Fatimides (et peut-être d'autres dynasties) qui tentent de limiter cette affirmation par leurs propres usages dans le domaine de l'*intitulatio*. Cette rivalité est prolongée au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle, en particulier par Guillaume II.

L'évolution de la mort de Roger II à celle de Guillaume II

Trois grandes évolutions caractérisent la titulature diplomatique en arabe après le milieu du XII^e siècle : sa personnalisation croissante, son inclusion de la référence territoriale et sa forte dimension chrétienne.

Inflation et personnalisation de la titulature après la mort de Roger II

Avec la mort de Roger II, l'inflation de la titulature royale croît et l'accent est mis toujours plus sur la personne du roi et moins sur l'État. Les apparences sont donc trompeuses : l'évolution la plus importante ne réside pas tant dans l'«orientalisation» de la titulature à travers l'influence fatimide qui s'exercerait à partir de la fin du règne de Roger II, que dans la personnalisation marquée du pouvoir qui s'oppose à l'exaltation de l'État telle que Roger I^{er}, puis Roger II, dans une moindre mesure, l'avaient conçue; ce mouvement va de pair avec l'affaiblissement de fait du pouvoir royal.

wa-S.t.r.l. wa-Malf wa-mā indāfa ilā dhālika, waffaqa-hu Allāh fi maqāṣidi-hi (J. Johns, «I titoli arabi», n° 30).

¹⁵⁴ Pour Grisantus, cf. *supra*, notes 144 et 145. Quant à la titulature qu'al-Idrīsī attribue à Roger II, cf. Idrīsī, p. 58 : «Le grand roi Roger, glorieux par Dieu, et puissant par la puissance de ce dernier, roi de Sicile, d'Italie, de Lombardie et de Calabre, soutien de l'*imām* de Rome et de la religion chrétienne».

Au terme de ce processus, apparaît nettement la volonté de Guillaume II de maintenir le pouvoir royal à distance des grands, de lui conférer une majesté impressionnante pour tous. Sa titulature¹⁵⁵ en devient proprement incompréhensible pour un arabophone qui ne maîtriserait pas parfaitement la langue arabe¹⁵⁶. Elle s'enfle considérablement, alors même qu'il y réaffirme son rôle de souverain chrétien¹⁵⁷.

C'est également sous Guillaume I^{er} et Guillaume II, qu'est introduite dans la titulature royale arabe une dimension « territoriale », qu'on a vu disparaître des supports monétaires, amenés à circuler plus largement. Or, sa formulation ne s'inspire ni de leurs titres contemporains latins ni de leurs homologues grecs¹⁵⁸.

Les titres territoriaux des souverains siciliens

Deux périodes sont à distinguer : la première s'étend jusqu'à la fin du règne de Guillaume I^{er}¹⁵⁹, pendant laquelle cette dimension territoriale n'apparaît pas dans la titulature officielle. Cette absence

¹⁵⁵ La titulature de Guillaume II est la suivante pendant la régence, mais elle reste identique ensuite, la référence à Marguerite en moins : *Mawlā-nā al-malik al-mu'azzam al-qiddīs Gulyālim al-musta'izz bi-llāh al-mu'taḍid bi-qudrati-hi al-mustanṣir bi-quwati-hi malik Itāliya wa-Nkabardha wa-Qalawriyya wa-Siqiliyya mu'izz imām Rūmiya nāṣir al-naṣrāniyya wa-wālidatu-hu al-malika al-qiddīsa Margārīta khalāda llāh ayyāma-humā wa-naṣsara a'lāma-humā* (1169, J. Johns, « I titoli arabi », n° 47 soit « Notre seigneur le roi vénérable et saint, Guillaume, qui est rendu puissant par Dieu, est soutenu par sa force et victorieux grâce à son pouvoir, le roi de l'Italie, de la Lombardie, de la Calabre et de la Sicile, le défenseur de l'imām de Rome, le protecteur de la religion chrétienne, et sa mère, la sainte reine Marguerite, que Dieu rende leurs jours éternels et accorde la victoire à leurs drapeaux »).

¹⁵⁶ Ce qui reflète par ailleurs la bien meilleure connaissance de l'arabe qu'avait Guillaume II par rapport à ses prédécesseurs.

¹⁵⁷ Jeremy Johns attribue ces ajouts postérieurs à une imitation des Fatimides. Mais les modalités de diffusion de la « mode » fatimide en Sicile ne sont pas claires. La titulature profondément chrétienne de Guillaume II sera abandonnée par Tancredè qui reviendra à des usages plus simples et plus classiques dans l'histoire arabo-musulmane (*al-manṣūr bi-llāh*, « le victorieux par la grâce de Dieu » et/ou *al-malik al-mu'azzam*, « le roi vénérable »). Cf. J. Johns, « I titoli arabi », n° 56, 57 et 61 pour la première, et n° 55, 57, 58, 59 et 61 pour la seconde; les deux étant parfois combinées (voir recoupements, n° 57 et 61).

¹⁵⁸ Pour la période qui nous intéresse, après 1135, on trouve en latin : *X divina favente clementia rex Siciliae, ducatus Apulie et principatus Capue*; en grec : *X. en Cristō tō Theō eusebēs krataios rēx kai tōn christianōn boēthos*, ou, sous Guillaume I^{er}, *tou eusebestatou kai megalou rēgos*. Sur la titulature grecque des souverains normands et sa comparaison avec leur titulature latine, on peut voir V. von Falkenhausen, « I diplomati dei re normanni in lingua greca », p. 292-297.

¹⁵⁹ Les deux textes datant de Roger II/Guillaume I^{er} (cf. *supra*, note 154) qui la contiennent – la stèle funéraire de Grisantus et l'introduction à la géographie

est parfaitement logique dans un contexte islamique où les entités régionales ne sont pas des références indispensables à la définition du pouvoir politique. La seconde, postérieure, voit l'émergence de cette dimension dans *l'intitulatio* arabe¹⁶⁰. L'ordre d'apparition des territoires gouvernés par les souverains siciliens est le suivant : l'Italie, la Longobardie, la Calabre et la Sicile. L'île est systématiquement citée en dernier, à l'inverse de la formulation latine, qui renvoie à la hiérarchisation *rex/princeps/dux*. Or, rien dans les écrits historiques ou géographiques arabes ne justifie cette définition territoriale du pouvoir normand dans la région. L'origine de cette titulature est byzantine. La Longobardie renvoie à la zone habitée par les Lombards dans le sud de l'Italie; comme la Calabre et la Sicile, elle est bien connue du monde arabo-musulman. Quant à l'Italie, il s'agit d'une référence au catépanat, puis au duché byzantin d'Italie¹⁶¹. Il est néanmoins curieux que les titulatures soient si variées dans les trois langues et qu'en arabe, elle suive cet ordre. Différentes conceptions de la royauté sont donc juxtaposées, superposées, sans pour autant fusionner; les sources d'inspiration sont multiples. Il faut noter que c'est en arabe que l'on s'approche le plus d'une synthèse des titulatures latine et grecque à laquelle s'ajoute une dimension proprement islamique. Là encore, le rôle des chrétiens arabophones et hellénophones de la cour palermitaine se laisse deviner. Ils apparaissent comme les agents indispensables de l'élaboration d'une conception originale de la royauté sicilienne.

Le nombre des destinataires intérieurs d'une telle titulature est réduit, en raison des supports qui la véhiculent, et l'on peut se demander ce qu'en pensaient les interlocuteurs du royaume dans le monde musulman. Le terme « Sicile » n'a-t-il pas été placé en dernière position, quand bien même il s'agissait du cœur du nouveau *regnum*, pour ne pas heurter la sensibilité des partenaires diplomatiques musulmans du royaume? En outre, débiter par l'« Italie », équivalent certes de la Pouille, pouvait viser à une certaine grandeur, en raison de l'ambiguïté de cette désignation.

L'adoption par les souverains siciliens de cette titulature suggère également la mise en sourdine de leur prétention universelle

d'Idrīsī – pourraient faire penser le contraire, mais l'une est d'origine privée et l'autre est une source littéraire dont la date d'achèvement est incertaine (cf. chapitre 3).

¹⁶⁰ Cf. J. Johns, « I titoli arabi », n° 47, 50, 52 et 57 par exemple.

¹⁶¹ Sur ce sujet, cf. V. von Falkenhausen, *La dominazione bizantina nell'Italia meridionale dal IX all'XI sec.*, Bari, 1978, trad. de Wiesberden *Untersuchungen über die byzantinische Herrschaft vom 9. bis ins 11 Jahrhundert*, Wiesbaden, 1967, p. 46 et sq.

et de leur politique d'expansion. Elle manifeste la mobilisation d'une nouvelle source de légitimation : l'ancrage dans un cadre territorial dont ils revendiquent la maîtrise à un moment où les événements semblent leur donner tort. La référence territoriale donne une consistance plus concrète à l'hégémonie qu'ils proclament : ils entrent dans l'histoire en s'inscrivant dans un cadre régional, évolution sanctionnée par la perte définitive de l'Ifrīqiya en 1160¹⁶², et proclament leur volonté d'unifier les habitants du *regnum* normand du sud de l'Italie, dont l'extension est considérable, en un *populus* unique. Cette revendication atteint sa forme la plus achevée, une fois de plus, dans leur titulature arabe. On a vu que, sur les pièces qu'ils frappent, le mouvement est exactement inverse. Mais, ce décalage s'explique probablement par l'exiguïté de la surface disponible sur le support monétaire, qui ne permet pas de célébrer l'extension croissante du royaume, et par la plus grande circulation des pièces qui continuent d'affirmer l'universalité d'un pouvoir dont la monnaie est également utilisée dans les pays islamiques.

Parallèlement, l'affirmation du christianisme dans la titulature diplomatique, élaborée par Roger II, se poursuit sous Guillaume I^{er} et son fils.

L'élément chrétien dans les diplômes et la titulature arabes des rois de Sicile

L'élément chrétien tel qu'il est intégré par les souverains normands prend quatre formes différentes : trois reprennent et déplacent des usages que l'on retrouve en Islam, tandis que le dernier est plus spécifique à la Sicile.

Nous ne développerons pas ici l'utilisation que ces rois firent de la *'alāma* – ou « motto », le plus souvent une louange à Dieu, qui sert de signe d'authentification aux souverains islamiques – dans les diplômes à partir de Roger II. Elle est attestée par diverses sources, mais un seul exemple demeure, qui date de Roger II¹⁶³, lequel adopte la forme d'une *hamdallāh* (« louange à Dieu... »).

Étaient également utilisées la *basmala*¹⁶⁴, dont les chrétiens arabophones faisaient aussi usage, et des *ḥasballāh/s*¹⁶⁵ comme signe d'authentification. Notons que la désignation de Dieu par le nom

¹⁶² Cf. Épilogue.

¹⁶³ La question a été définitivement traitée par Jeremy Johns. Cf. J. Johns, « I re normanni », p. 17 et *Arabic Administration*, p. 277-278.

¹⁶⁴ Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 279.

¹⁶⁵ L'expression vient de la formule *ḥasbunā llāh* : « Dieu nous suffit... ». Cf. M. A. De Luca, « L'uso della lingua araba nelle iscrizioni edili e nelle monete normanne », dans *Storia di Palermo. III. Dai Normanni ai Vespri*, dir. R. La Duca,

«Allāh» laisse l'interprétation ouverte pour le lecteur; le Dieu célébré est celui des chrétiens¹⁶⁶, mais le mot renvoie à un contexte religieux plus large, éventuellement monothéiste, et un musulman peut en faire une lecture «musulmane»¹⁶⁷.

L'autre appropriation à laquelle se livre le souverain normand concerne les formules augurales (*ad'iya*, pl. de *du'ā*) dont la présence dans les diplômes arabes de Sicile a été soulignée par Jeremy Johns¹⁶⁸, à la suite d'Albrecht Noth. Elles appellent la protection de Dieu (Allāh) sur le souverain sicilien, mais là encore l'ambiguïté est maintenue. À nouveau, le procédé se systématisé sous Guillaume II. Notons que la question de l'effet produit sur les musulmans, que se posait Albrecht Noth, n'a pas lieu d'être¹⁶⁹. Les diplômes en arabe sont élaborés par des scribes chrétiens et, le plus souvent, pour des chrétiens, d'une part, et la formule est parfaitement œcuménique, d'autre part.

Pour ce qui est de la titulature, tout d'abord, on note la formule *al-nāṣir(a) li-dīn al-naṣrāniyya* («protecteur de la religion chrétienne») qui n'est utilisée qu'une fois sous Adélaïde¹⁷⁰, avant de réapparaître sous Guillaume I^{er}. Ce dernier – et Guillaume II renforça le trait – développa la composante chrétienne, et même catholique, de sa souveraineté dans la titulature arabe. En effet, jusque-là, si l'on excepte l'*hapax* sous la régence d'Adélaïde et un tari Salernitain – dont l'émission répond à d'autres exigences que la frappe insulaire en raison du contexte chrétien qui caractérise le Salernitain¹⁷¹ –, cette référence était discrète.

Palerme, 2003, p. 241-262, spéc. p. 248 et J. Johns, *Arabic Administration*, p. 279-280.

¹⁶⁶ Allāh désigne très tôt Dieu pour les chrétiens arabisés.

¹⁶⁷ C'est la lecture retenue par M. A. De Luca, «L'uso della lingua araba», p. 251. Insistons sur le fait que cette ambiguïté n'existe pas toujours, ainsi que l'a montré l'étude de la racine *q.d.s.*

¹⁶⁸ J. Johns, «I titoli arabi», p. 28-29. Il s'agit de : «La majesté... que Dieu la fasse durer éternellement et donne la force à ses drapeaux!» (Roger II, n° 32); «Le roi... que Dieu perpétue son règne!» (Roger II, n° 33); «Le grand comte... que Dieu sanctifie son esprit et illumine sa tombe!» (Roger I^{er}, acte de Roger II, n° 12); «Le roi et la reine... que Dieu perpétue leurs jours et porte la victoire à leurs drapeaux!» (Guillaume II, n° 47); «La majesté... que Dieu perpétue ses jours et porte la victoire à ses drapeaux et qu'il impose ses décrets!» (Id., n° 48 et 52); «La majesté... que Dieu perpétue sa royauté et ses jours, qu'il rende éternels son temps et ses années, qu'il porte la victoire à ses armées et à ses drapeaux et qu'il donne la force à ses épées et à ses écrits!» (Id., n° 53); enfin «Le roi... que Dieu perpétue son règne!» (Id., n° 59).

¹⁶⁹ A. Noth, «Die arabischen Dokumente Roger II», p. 232 et sq.

¹⁷⁰ J. Johns, «I titoli arabi», n° 13 (1109).

¹⁷¹ *Ibid.*, n° 27 du même catalogue.

D'autres pratiques prolongent des choix élaborés sous Roger II : ainsi de l'emploi des qualificatifs *qiddīs*¹⁷² et *qiddīsī*¹⁷³. Cette composante chrétienne n'apparaît cependant pas sur les pièces dont les concepteurs et les utilisateurs sont différents des rédacteurs et des destinataires de diplômes royaux, qui sont bien plus souvent chrétiens, même lorsqu'ils sont arabophones.

Pour être authentifiés, les diplômes royaux ont également besoin de porter des sceaux qui offrent un support supplémentaire à l'affirmation des prétentions royales avancées par les souverains siciliens.

Les sceaux des souverains normands

Sur les sceaux, peu nombreux, il y a moins à dire¹⁷⁴. Ils représentent tous, quelle que soit leur composition (or, plomb ou cire), le souverain dans les atours d'un *basileus* – bien que le titre qui y figure soit celui de *rix* – et ce y compris au bas de documents rédigés en arabe¹⁷⁵. Il est notable, néanmoins, que les souverains normands aient été les premiers d'Occident, après le pape, à utiliser des bulles d'or¹⁷⁶, dans la continuité de l'usage byzantin¹⁷⁷. L'influence de la pratique islamique, pourtant variée et ancienne, est nulle dans ce domaine.

Cela montre, paradoxalement, que les souverains siciliens n'innovent par le biais de l'élément islamique que dans le cadre d'une élaboration idéologique et de la légitimation de leur pouvoir. Lorsque l'authentification de leurs actes est en jeu, ils reprennent des traditions bien établies dans un contexte occidental et/ou byzantin.

En arabe, le modèle impérial demeure la référence, même si cela paraît contradictoire avec le redimensionnement territorial du royaume sicilien dont la titulature prend acte. En revanche, comme les autres langues ne permettent pas de l'affirmer, cette prétention est alors exprimée par le moyen des images et de certaines pratiques, telles celles des bulles.

¹⁷² *Ibid.*, n° 33, Roger II et 47, Guillaume II.

¹⁷³ *Ibid.*, n° 35 (trois occurrences), 36, Roger II et n° 48, Guillaume II.

¹⁷⁴ Cf. A. Engel, *Recherches sur la numismatique et la sigillographie*, à compléter par F. Chalandon, «La diplomatie des Normands de Sicile et de l'Italie méridionale», p. 187-194 et C. Brühl, *Urkunden und Kanzlei*, p. 75-77.

¹⁷⁵ Catalogue de A. Engel, *Recherches*, n° 20 (qui est multiple), p. 87.

¹⁷⁶ C. Brühl, *Urkunden und Kanzlei*, p. 75-77.

¹⁷⁷ Ils reprennent également l'usage de la *rota*.

* * *

La chronologie des évolutions qui affectent la titulature arabe des souverains siciliens n'est pas sans rappeler celle des usages linguistiques. La réarabisation est contemporaine de la conformité croissante de la titulature royale avec les pratiques islamiques (décennie 1130). Guillaume II semble attaché dans les titres royaux qu'il se donne tant à l'apport islamique et arabe qu'au latin et au christianisme, comme il l'est dans le domaine de la production diplomatique.

On constate un véritable décalage entre les titulatures des Hauteville telles qu'elles s'expriment dans les différentes langues. Elle est nettement plus développée en arabe et permet d'exprimer des prétentions impériales et de promouvoir la conception d'une royauté sacrée que ni le latin ni le grec n'autorisent aux souverains siciliens, hors de la littérature de langue grecque ou latine, étant donnée leur position par rapport aux deux empires chrétiens contemporains. Dans le même temps, elle le fait dans des termes qui ne sont pas susceptibles d'être perçus comme une compétition induite par les souverains islamiques : la référence califale n'est pas revendiquée et le christianisme est clairement mis en avant.

En outre, la titulature véhiculée par les diplômes royaux est incontestablement plus inventive que celle qui figure sur les monnaies. Cette différence reflète à la fois la place nettement plus réduite disponible sur ces dernières et le public extrêmement différent auquel s'adressent ces deux supports. Les pièces portent une titulature plus «islamique», même si elles limitent les prétentions des Hauteville à la Sicile, elles semblent donc s'adresser à des utilisateurs majoritairement arabophones non seulement en Sicile mais aussi dans les pays islamiques. À partir de Roger II, les diplômes soulignent à la fois la grandeur de l'État et de la dynastie, mais aussi la sacralité de la royauté. Sont conciliés christianisme et tradition islamique. Cette construction complexe est relayée par la partie arabophone des grands, mais elle ne dépasse guère un cercle restreint, la plupart des ecclésiastiques latins et des nobles qui bénéficient des renouvellements de 1145 n'étant certainement pas capables d'apprécier ces subtilités, au contraire des rédacteurs de l'administration eux-mêmes. Elle vise à créer un consensus parmi les constructeurs de la royauté en Sicile.

Par la suite, un certain nombre d'éléments prolongent les choix rogériens : la créativité majeure de la titulature sur diplôme et une conception du pouvoir royal comme sacré. D'autres, en revanche, tranchent ou prennent un tour plus accusé : il en est ainsi de l'essor de la dimension territoriale.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE 1

À l'issue de cette analyse, une évolution chronologique se dégage nettement. Le règne de Roger I^{er} correspond à l'ère des tâtonnements : l'usage de l'arabe, cantonné à la titulature du souverain aboutit à un décalque les titres latins et grecs. Roger II, probablement dans le prolongement de la politique menée par Adélaïde lors de sa régence¹⁷⁸, développe une politique de réarabisation de l'administration et des diplômes, ainsi que l'utilisation d'une titulature en arabe à la fois respectueuse des pratiques islamiques et inventive. Le court règne de Guillaume I^{er} n'apparaît pas porteur de spécificités et le faible volume de documents conservés permet difficilement de tirer des conclusions générales. Guillaume II, en revanche, reprend et prolonge nombre de pratiques rogéennes à la fois dans la production diplomatique et dans la titulature, tout en renforçant le lien entre arabe et latin.

Dans leurs diplômes royaux comme dans leur titulature, à partir de Roger II, les Hauteville font prévaloir la distinction sur la convergence linguistique. L'utilisation de trois langues en parallèle par la chancellerie et l'administration centrale, comme l'élaboration d'une titulature trilingue, expriment symboliquement leur volonté de faire une place à chaque idiome et à la tradition diplomatique qui l'accompagne, même si, ici comme ailleurs, ces traditions sont constamment réinventées et adaptées. Ce faisant, les Normands ménagent un espace symbolique à chacun des groupes culturels insulaires. Toutefois, ces choix ne s'accompagnent pas pour autant d'une véritable convergence linguistique, qui ne semble pas recherchée.

Le choix des langues royales correspond en partie à des nécessités techniques, même si les pratiques administratives promues découlent d'une conception de la royauté qu'elles contribuent dans le même temps à alimenter (nous y reviendrons). L'élaboration d'une titulature trilingue permet, quant à elle, d'affirmer des prétentions distinctes dans chacune des langues qui reflètent à la fois le tropisme méditerranéen des Hauteville et leur position inconfortable dans le contexte européen et à l'égard de Byzance. Cela explique en particulier l'élaboration d'une *intitulatio* en arabe dont les références sont à la fois chrétiennes et islamiques. Sa forme doit

¹⁷⁸ L'évolution de la titulature sur les pièces comme l'usage de l'arabe dans quelques diplômes le suggèrent.

être acceptable pour les serviteurs arabophones de l'État, censés être chrétiens pour une grande part, mais aussi hors de Sicile, pour les dynasties du *dār al-islām*.

Malgré ces limites, le choix des souverains siculo-normands se révèle nettement plus audacieux, inventif et conscient que l'eût été celui d'une traduction systématique entre les trois langues insulaires. Si convergence il y a, elle relie donc des références culturelles islamiques, la langue arabe et le christianisme, ce qui n'est pas nouveau en Islam, mais l'est dans l'Occident chrétien du XII^e siècle. En outre, une telle pratique renvoyait dans le *dār al-islām* à des communautés¹⁷⁹ et jamais à la dynastie régnante. Toute proportion gardée, une telle élaboration évoque les premiers temps de l'Islam, lorsque la construction de l'autorité politique s'inspirait de l'existant pour élaborer une administration et une souveraineté nouvelles.

On peut toutefois se demander si, dans le champ de la souveraineté, il n'est pas des domaines plus propices à cette convergence, à cet œcuménisme tant chanté. La représentation du pouvoir, qui fait plus appel à l'imaginaire social et politique, à l'image et à ses jeux, pourrait délimiter a priori un terrain plus favorable de ce point de vue.

¹⁷⁹ Celles des chrétiens en terre d'Islam.

CHAPITRE 2

LA SPHÈRE DE LA SOUVERAINETÉ

LES IMAGES DU ROI

Si l'usage des langues et de la calligraphie revêt une dimension fondamentale dans le cadre d'un royaume multilingue, la conception du pouvoir royal s'exprime également par le biais d'éléments qui ne sont pas linguistiques, tels les images, les constructions ou le cérémonial royal, autant de domaines considérés couramment comme emblématiques de l'œcuménisme culturel attribué aux Hauteville. L'étude des «images du roi» et des représentations du souverain sicilien au XII^e siècle pourrait faire l'objet d'un ouvrage en soi. Seuls les aspects qui apparaissent comme les plus significatifs dans l'interprétation généralement admise de la royauté siculo-normande seront donc ici abordés. En outre, l'analyse portera uniquement sur les éléments couramment considérés comme «islamiques», sur leur signification et leur place dans l'économie générale de la représentation du pouvoir des Hauteville.

Le premier point qui nous retiendra est le cérémonial royal. Les sources pour son étude dans la Sicile des Hauteville sont connues. Elles présentent la difficulté majeure d'être de nature très hétérogène. Le plus ancien des *ordines* pour le couronnement remonte à l'époque de Roger II¹, mais il est difficile d'étendre les informations qu'il contient au-delà de cette célébration². D'autres sources nous

¹ Sur l'*Ordo* normand, et pour l'édition des différents textes disponibles, on peut voir, R. Elze, «Tre *ordines* per l'incoronazione di un re e di una regina del regno normanno di Sicilia», dans *Atti del congresso internazionale sulla Sicilia*, 2, p. 438-459 et «The *Ordo* for the Coronation of King Roger II of Sicily : An Example of the Dating from Internal Evidence», dans *Coronations. Medieval and Modern Monarchic Ritual*, éd. J. M. Bak, Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1990, p. 165-178. Il s'inspire du Pontifical romano-germanique (cf. C. Vogel et R. Elze, *Le pontifical romano-germanique du X^e siècle*, Cité du Vatican, 1963-1972). Voir également E. H. Kantorowicz, *Laudes Regiae. Une étude des acclamations liturgiques et du culte du souverain au Moyen Âge*, trad. fr., Paris, 2004, p. 251-263, au sujet d'un manuscrit conservé à Palerme que l'auteur date à l'époque normande.

² Si le couronnement-intronisation d'un souverain n'avait lieu qu'une fois, d'autres couronnements «de circonstance», des «cérémonies couronnées», lors de fêtes religieuses notamment, pouvaient amener à reprendre le même cérémo-

renseignement sur le costume royal et sur le cadre du cérémonial. Les représentations des souverains normands sur les mosaïques siciliennes du XII^e siècle³, les vêtements royaux conservés dans la *Weltliche Schatzkammer* du Hofburg de Vienne⁴, l'édifice de la Chapelle Palatine de Palerme⁵ sont autant d'éléments qui véhiculent également une représentation du pouvoir royal. Enfin, ces données diverses peuvent prendre sens et être articulées en partie grâce à une biographie de Georges d'Antioche découverte récemment.

L'étude du cérémonial normand en Sicile gagne, en outre, à être confrontée aux pratiques byzantines et fatimides pour lesquelles nous disposons de sources exceptionnelles⁶ et d'études précises⁷, qui adoptent parfois une approche comparatiste⁸.

Le cadre de la mise en scène du pouvoir royal en Sicile constituera le second point de cette enquête. Si le palais royal de Palerme dans son ensemble a fait l'objet de remaniements nombreux et de

nial ou des parties de ce dernier. Cf. R. Elze, «Le insegne del potere», dans *Strumenti, tempi e luoghi di comunicazione nel Mezzogiorno normanno-svevo*, (XI Giornate normanno-sveve, Bari, 26-29 oct. 1993), éd. G. Musca et V. Sivo, Bari, 1995, p. 113-131, spéc. p. 116-119.

³ La bibliographie sur le sujet est importante. Pour une synthèse, on peut voir S. Tramontana, *Vestirsi e travestirsi in Sicilia. Abbigliamento, feste e spettacoli nel Medioevo*, Palerme, 1993, p. 85-94.

⁴ Et notamment le manteau royal de Roger II produit par l'atelier royal de Palerme, cf. *infra*.

⁵ La littérature sur le sujet est extrêmement abondante, nous renvoyons à un ouvrage qui fait le point et qui propose une lecture renouvelée de l'édifice : W. Tronzo, *The Cultures of His Kingdom. Roger II and the Cappella Palatina in Palermo*, Princeton, 1997 et à une synthèse récente qui fait le tour de la bibliographie sur le sujet : E. J. Grube et J. Johns, *The painted Ceilings of the Cappella Palatina*, Gênes-New York, 2005 (*Supplement to Islamic Art*, 1).

⁶ Cf., entre autres, Constantin Porphyrogénète, *Le livre des cérémonies*, éd. et trad. A. Vogt, Paris, 1935 dont de nouvelles édition et étude sont en cours, cf. le volume 13 des *Travaux et Mémoires*, Paris, 2000, consacré à cette question. Les listes de préséances et la littérature qui les analysent sont une autre source d'importance pour le cérémonial impérial byzantin.

⁷ Cf. A. Cameron, «The Construction of Court Ritual : the Byzantine Book of Ceremonies», dans *Rituals and Royalty. Power and Ceremonial in traditional Societies*, éd. D. Cannadine et S. Price, Cambridge, 1987, p. 106-136; M. McCormick, «Analyzing imperial Ceremonies», *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*, 35 (1985), p. 1-20 et bonne part de G. Dagron, *Empereur et prêtre*.

⁸ Cf. Parmi les sources arabes les plus utiles pour notre propos : al-Qalqashandī, *Subḥ* et al-Maqrīzī, *Kitāb al-muqaffā al-kabīr*, éd. M. al-Ya'lāwī, Beyrouth-Casablanca, 1991 et M. Canard, «Le cérémonial fatimide et le cérémonial byzantin – Essai de comparaison», *Byzantion*, 21 (1951), p. 355-420, même si l'étude est ancienne et mériterait d'être reprise. Plus récente est l'étude de P. Sanders, *Ritual, Politics and the City in Fatimid Cairo*, Albany, 1994 et toujours intéressante O. Grabar, *Ceremonial and Art at the Umayyad Court*, Ph.D., Princeton, 1954.

trop peu d'études fiables⁹, la Chapelle palatine a souvent été considérée comme un terrain d'enquête privilégié et comme symbolique de la conception que les Hauteville avaient de la royauté. La présence importante d'éléments décoratifs d'inspiration islamique, en particulier son célèbre plafond à *muqarnas*, lui confèrent en outre un intérêt particulier pour notre analyse.

I. LE CÉRÉMONIAL ROYAL DANS LA SICILE DU XII^e SIÈCLE : UN CÉRÉMONIAL « ORIENTAL » ?

Le cérémonial royal médiéval a fait l'objet de recherches nombreuses tant pour l'Occident chrétien que pour l'Orient byzantin et islamique. Il est souvent perçu comme un moyen de faire l'unité en assignant symboliquement sa place à chacun, dont l'intérêt dépasse le seul cadre du palais. Son rôle est donc particulièrement important quand des groupes culturels différents, voire des communautés organisées, se côtoient. Les caractéristiques du cérémonial de ce point de vue ne sont pas identiques au sein du palais et dans la ville; il ne vise pas non plus aux mêmes effets.

Une autre interrogation porte sur les continuités et les évolutions qui caractérisent le cérémonial après la conquête de l'espace insulaire par les Hauteville. Il est des invariants dans ce type de mises en scène, mais il est aussi des éléments qui sont spécifiques à une aire culturelle, voire à une dynastie.

Un réexamen de la question est d'autant plus nécessaire qu'à un matériel connu depuis longtemps – telles deux inscriptions attribuées à la Chapelle palatine¹⁰ – est venu s'ajouter récemment un ensemble de données nouvelles – textuelles principalement – qui permettent de préciser certains éléments du cérémonial normand en Sicile au XII^e siècle, et en particulier concernant sa dimension islamique.

Nouveaux éléments concernant le cérémonial royal : insignes, costumes et processions

Nos connaissances dans ce domaine sont lacunaires. Les deux moments du cérémonial royal pour lesquels les informations sont les plus abondantes concernent la *proskynésis*¹¹ et les processions

⁹ Sur le palais normand, on peut voir R. La Duca, *Il Palazzo dei Normanni*, Palerme, 1997. Pour un plan actuel de la Chapelle palatine, cf. fig. 4, *infra*.

¹⁰ Même si elles sont aujourd'hui au nombre de trois, la troisième ne modifie guère la signification des deux premières, cf. *infra*.

¹¹ Le terme renvoie à différents types de prosternation depuis la simple incli-

qui conduisent le souverain à travers la ville de Palerme. On se les représente d'autant mieux aujourd'hui que l'on dispose de nouveaux renseignements relatifs au costume du monarque.

Nouvelles données sur la *proskynésis* en Sicile

Un texte découvert depuis peu contribue à donner un peu plus de chair au cérémonial royal. Il s'agit d'une biographie de Georges d'Antioche, principal conseiller de Roger II, mort en 1151, par al-Maqrīzī. Ce dernier lui attribue la ré-arabisation de l'administration centrale sous Roger II, comme nous le verrons, mais il insiste également sur son rôle dans l'islamisation du cérémonial royal :

Georges devint vizir, il centralisa les finances, établit fermement les règles du royaume; il voila (la présence) de Roger à ses sujets (*hajaba 'an al-ra'iyya*) et lui fit porter des vêtements semblables à ceux des musulmans, il ne montait à cheval et n'apparaissait à ses sujets que lors des fêtes. Devant lui, (on voyait alors) des chevaux portant des selles d'or et d'argent, des couvertures incrustées de pierres, et des chaises surmontées de coupoles; des drapeaux dorés, le parasol et (le roi) portait le *tāj* (couronne) sur la tête¹².

Il est fondamental que l'auteur lui-même présente ces éléments comme islamiques. S'il n'est pas contemporain de la domination des Hauteville en Sicile, il doit reprendre une source plus ancienne¹³. Nous proposons ici une traduction plus littérale de l'expression *hajaba 'an al-ra'iyya*, qu'on ne l'a fait jusqu'à présent¹⁴. La description très précise qui suit et la racine choisie, d'où dérive le mot *ḥijāb* ou «voile», renvoient plutôt à une réalité concrète,

raison du buste jusqu'à la prosternation complète. Cf. la définition du *Oxford Dictionary of Byzantium*. D'autres éléments d'information sur cette pratique en Sicile se trouvent p. 142.

¹² Al-Maqrīzī, *al-Muqaffā*, p. 20 : *Fa-wallā Jurjī al-wizārat, fa-jama'a al-amwāl wa-rattaba quwā'id al-mulk wa-ḥajaba Rūjār 'an al-ra'iyya, wa-ja'ala la-hu ziyyān ka-ziyy al-muslimīn, lā yarkab wa-lā yahar li-l-ra'iyya ilā' fi al-a'yād, wa-bayn yaday-hi al-khayl al-musawwama bi-surūj al-dhahab wa-l-fadḍa, wa-l-ajilla al-muraṣṣa'a bi-l-ahjār, wa-l-qubbāb, bi-l-huwādij, wa-l-bunūd al-mudhdhahaba, wa-l-miḡalla wa-l-tāj 'alā rā'si-hi.*

¹³ L'auteur, égyptien, est célèbre pour sa bonne connaissance des sources fatimides.

¹⁴ A. De Simone, «Il Mezzogiorno normanno-svevo visto dall'Islam africano», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo visto dall'Europa e dal mondo mediterraneo (XIII giornate normanno-sveve, Bari, 21-24 oct. 1997)*, Bari, 1999, p. 261-293, p. 278, la traduit par : «il le tint éloigné de ses sujets» et J. Johns par : «He veiled Roger from [his] subjects» (*Arabic Administration*, p. 82).

bien attestée dans le monde islamique¹⁵. Le voilement/dévoilement du souverain sicilien, dissimulé aux regards de ses sujets par un rideau, peut avoir été emprunté aussi bien aux Byzantins (Georges étant originaire d'Antioche et de culture en partie byzantine¹⁶) qu'aux Fatimides, sans compter que la pratique est attestée dans la Sicile aghlabide¹⁷ et l'extrait d'al-Maqrīzī ne permet pas de trancher sur ce point.

Le dévoilement du souverain coïncidait en général avec la prosternation de celui qui en bénéficiait. Un rituel qui était, on le sait par ailleurs¹⁸, accompli à la cour des Normands de Sicile. Or, si le Maghreb est demeuré réticent à cette pratique, toujours suspecte en raison de sa proximité avec l'adoration de Dieu telle qu'elle est pratiquée en Islam¹⁹, en revanche, les Fatimides l'ont faite leur, qu'ils se soient inspirés des Abbassides ou des Byzantins²⁰. Rien ne permet donc de déterminer si Georges d'Antioche a repris des usages fatimides ou constantinopolitains, mais le voilement du souverain comme la prosternation devant ce dernier faisaient partie au XII^e siècle d'une véritable *koiné* de la représentation du souverain en Orient. Ces deux pratiques se distinguent, en revanche, nettement du cérémonial propre aux royautés latines d'Occident.

La cour de Palerme abritait un public double, grec et arabomusulman, susceptible d'être réceptif à ces éléments qui soulignent la majesté du souverain et la rendent intelligible à tous. La même raison explique sans doute que les processions du souverain hors de son palais s'inspirent également de pratiques orientales.

¹⁵ On trouve en arabe les mots *sitr* et *ḥijāb* dans ce contexte. Cf. M. Canard, «Le cérémonial fatimide», p. 379-381.

¹⁶ Sur ce personnage, cf. p. 311-314.

¹⁷ Sur cet élément du cérémonial fatimide, cf. M. Canard, *ibid.*, p. 380. Pour la Sicile aghlabide, cf. C. Rognoni, «Au pied de la lettre? Réflexions à propos du témoignage de Théodose moine et *grammatikos*, sur la prise de Syracuse en 878», dans *La Sicile de Byzance à l'Islam*, p. 205-228, spéc. p. 221-222.

¹⁸ Ainsi Uguccio de Pise avance-t-il que Guillaume II exigeait que «*episcopus flectere coram se et adorare se*», une claire référence à la *proskynésis*, qui est loin d'aller de soi dans l'Occident chrétien, d'autant plus si elle est appliquée aux évêques. Pour la citation, cf. S. Bordonali, «Presenza normanna in Sicilia : nota sulla Legazia apostolica», dans *La Cattedrale di Palermo*, éd. L. Urbani, Palerme, 1993, p. 85-91, spéc. p. 87.

¹⁹ Les auteurs arabes qui se sont exprimés sur le sujet étaient dans l'ensemble réticents, car ils y voyaient une forme de divinisation du souverain, prohibée en Islam. Pour l'émergence de cette idée, cf. R. Tottoli, «Muslim Attitudes towards Prostration (*sujūd*)», *Studia Islamica*, 88 (1998), p. 5-34 et la bibliographie à laquelle il renvoie, pour des périodes plus tardives.

²⁰ Pour une justification de la pratique du *salām* (prosternation) et du *taqḥīl* (fait d'embrasser le sol ou une partie du corps du souverain) dans le contexte fatimide, cf. P. Sanders, *Ritual, Politics and the City*, p. 17-19.

Les processions dans la ville

Le texte d'al-Maqrīzī livre des éléments succincts sur les processions royales dans la ville de Palerme. On note immédiatement les points communs avec les cérémonies fatimides, et islamiques en général, notamment dans l'ordonnancement de la chevauchée : le souverain et, probablement, quelques grands, sont à cheval; les précèdent des chevaux portant des couvertures de selle d'or²¹, sans doute tirés à la main, et des drapeaux²². On retrouve ces éléments dans de nombreuses processions urbaines en Occident; en revanche, les chaises sont surmontées de coupoles, constituant un décor plus nettement oriental. Les souverains normands reprennent donc un fond commun²³, mais sous une forme islamisée, la référence étant encore une fois, de ce point de vue, fatimide comme le montre, en particulier, l'utilisation du parasol et du *tāj*, sur lesquels nous reviendrons.

Nous ne disposons pas de représentations figurées de ces cérémonies sous les premiers Hauteville, mais l'itinéraire en est connu par les processions plus tardives dont le parcours invariable investit le centre de Palerme²⁴. Le cortège descend la Rue de Marbre (*via Marmorea*) à l'intérieur du Cassaro, depuis le palais en direction de la mer, en passant devant la cathédrale²⁵. On a conservé, en revanche, une illustration de l'entrée de Tancrede dans la ville grâce aux riches enluminures qui ornent le manuscrit de Berne de Pierre d'Eboli, *De rebus siculis Carmen*²⁶. On peut penser que le nouveau

²¹ Elles rappellent la *gashiyya*, couverture de selle dorée utilisée par les Mamlūks (H. Bresc, «Les entrées royales des Mamlūks. Essai d'approche comparative», dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historiques et anthropologiques des pratiques et des représentations*, p. 81-96, p. 83).

²² Cf. M. Canard, «Le cérémonial fatimide», p. 405 pour Byzance et p. 398-399 pour les Fatimides; on le retrouve plus tard en Occident mais on ne connaît pas de description contemporaine de celle de Roger II. Cf. N. Coulet, «Les entrées solennelles en Provence au XIV^e siècle. Aperçus nouveaux sur les entrées royales françaises au bas Moyen Âge», *Ethnologie française*, 7/1 (1977), p. 63-83.

²³ Pour une approche comparative entre Orient et Occident qui souligne le fond antique et la place importante de la Fortune, cf. H. Bresc, «Les entrées royales des Mamlūks».

²⁴ H. Bresc, «Spazio e potere nella Palermo medievale», dans *Palermo medievale, testi del'VIII Colloquio medievale*, éd. C. Roccaro, Palerme, 1998, *Schede Medievali*, 30-31 (1996), p. 7-18.

²⁵ Pour un plan de la Palerme du XII^e siècle, cf. fig. 3.

²⁶ Pierre d'Eboli, *De rebus siculis carmen*, éd. E. Rota, Città di Castello, 1904 (*RIS*, XXXI, 1), pl. 8 et *Liber ad honorem Augusti sive De rebus siculis*, éd. T. Kölzer, M. Stähli et G. Becht-Jördens, Sigmaringen, 1994, pl. du f^o 102r. Cf. Annexe V. Les limites méthodologiques propres à l'exploitation de sources iconographiques ne doivent pas être négligées, mais en isolant les éléments les moins courants dans ce type d'illustration, on peut espérer réduire la difficulté.

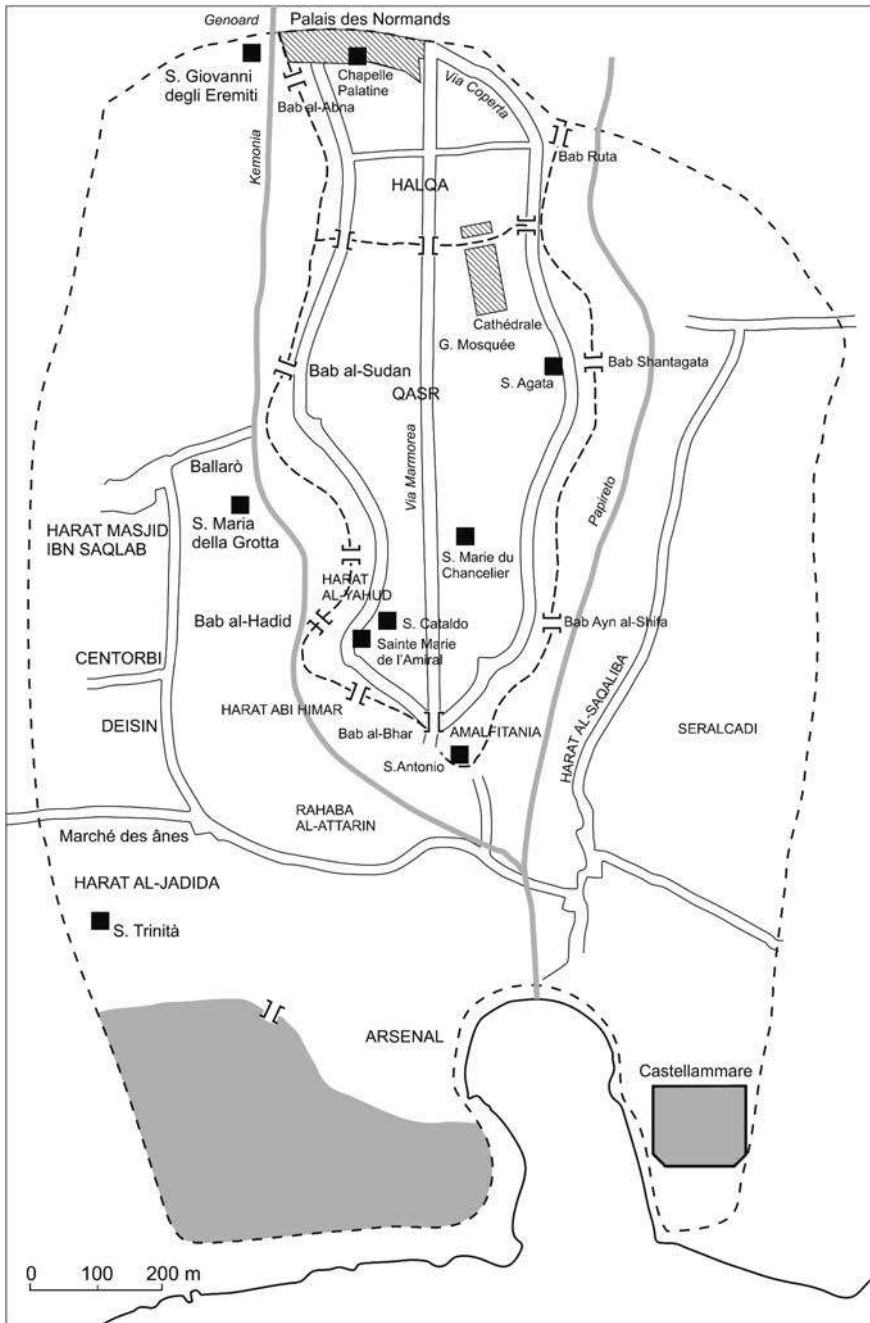


Fig. 3 – Plan de Palerme au XII^e siècle (dessin H. Bresc).

souverain, qui insiste sur le fait qu'il incarne la continuité avec les premiers représentants de la dynastie normande, reprend pour l'essentiel les caractéristiques des processions antérieures. À partir de cette illustration, on peut donc chercher à se faire une idée de ce type d'événement tel qu'il se déroulait quelques décennies plus tôt, en particulier si l'on n'exploite que les éléments les moins topiques pour un artiste occidental du XII^e siècle. On note ainsi la présence d'un important groupe de musiciens portant des turbans et des palefreniers tirant des chevaux couverts de selles décorées²⁷. Ces deux sources ne permettent pas de reconstituer avec exactitude ce type de cérémonie, mais toutes deux suggèrent une réalité au moins en partie «orientalisée».

Si l'on suit al-Maqrīzī, il semble donc que l'essentiel du cérémonial royal, au moins sous Roger II et probablement par la suite, n'était guère public. Comme à Byzance, ou au Caire, il devait prendre place le plus souvent à l'intérieur du palais. Cette visibilité réduite pose la question, soulevée pour l'empereur constantinopolitain par Averil Cameron²⁸, mais qui est de portée plus générale, du public visé par le cérémonial royal. Encore une fois, le cérémonial et les emblèmes royaux paraissent destinés à un petit cercle de courtisans et de serviteurs, de rang plus ou moins important. L'élaboration cérémonielle comme la construction idéologique des souverains normands n'avaient donc probablement guère de prise sur la population locale, y compris palermitaine, ce qui ne lui ôte rien de sa signification, mais amène à repenser sa fonction. Il s'agit d'assurer la cohésion des différents groupes culturels au plus près du prince et il conviendra de s'interroger sur le succès de cette politique.

Que le souverain le porte dans le palais ou à l'extérieur de celui-ci, le costume royal reflète une conception de la souveraineté à travers les images et les symboles qu'il véhicule. Il est un élément essentiel de sa représentation.

²⁷ Cf. Annexe V. Pour une description plus précise nous renvoyons à H. Bresc, «Spazio e potere», p. 9 (*re a cavallo seguito da alfiere e portatore di spada, dal cancelliere e da un vescovo, poi da musici, cembali, tamburi, guardie, trombe, palafreni, infine dal corpo degli arcieri*). Il convient, toutefois d'inverser l'ordre du cortège tel qu'il le décrit. Les deux personnages qui portent les emblèmes royaux, le chancelier et l'évêque, sont *devant* le souverain; le souverain et ses fils ferment la marche, comme le suggère le passage d'al-Maqrīzī; les archers viennent en tête, suivis des palefreniers à pied tirant des chevaux, puis de musiciens, enfin du souverain et de ses proches.

²⁸ A. Cameron, «The Construction of Court Ritual», p. 129 et sq.

Le costume des souverains siciliens : la couronne

Le texte d'al-Maqrīzī suggère que Roger II se vêtait à la mode orientale, on peut donc se demander de quel type était la couronne – un des symboles les plus forts et universaux de la royauté – du souverain normand. Al-Maqrīzī qualifie le couvre-chef de Roger II de *tāj*. Le *tāj* fatimide est connu mais l'on ne peut étendre la description dont on dispose à celui de Roger²⁹. Rappelons, plus généralement, que le *tāj* est la coiffure que l'on attribue couramment à l'époque médiévale au prophète Muḥammad³⁰. Un va-et-vient s'opère donc entre des représentations liées au prophète, et plus généralement aux premiers temps de l'Islam, et les symboles de la royauté. Notons, en outre, qu'un personnage, portant une barbe et un *tāj* réduit à la calotte, figure sept fois sur le plafond de la Chapelle palatine³¹. Il ne s'agit toutefois pas de représenter le souverain sicilien lui-même. De même que la mosaïque de la Martorana, où Roger apparaît vêtu en empereur byzantin, se réfère à un prototype byzantin et non au costume du souverain³², le motif du prince islamique qui figure sur le plafond de la Chapelle palatine renvoie à une idée universelle de la royauté que revendiquent Roger et ses descendants. Cette universalité est soulignée par les sources diverses auxquelles puise l'iconographie royale en Sicile. On a ainsi, dans le passé, rapproché le souverain enturbanné de la Chapelle palatine de Palerme d'un personnage sculpté sur une plaque de marbre retrouvée à Mahdiya et attribuée à un contexte fatimide³³, mais le contexte exact de fabrication et d'exposition de cette pièce à l'époque médiévale est trop mal connu pour que l'on puisse affirmer cette relation avec certitude³⁴. La question demeure donc ouverte de la forme précise que revêtait le *tāj* sicilien.

²⁹ Chez les Fatimides, le *tāj* désignait un turban orné de pierres qui entourait une structure rigide. Cf. M. Canard, «Le cérémonial fatimide...», p. 391-392 : «Ce *tāj* était orné d'une décoration particulière de pierres précieuses. Une grosse perle, la Yatīma (la «Non-pareille») encadrée d'autres bijoux plus petits, était placée dans le *hāfir*, rubis en forme de croissant, d'où son nom (le «fer à cheval»), qui était entouré de baguettes d'émeraudes, c'est-à-dire d'émeraudes enfilées sur des baguettes ou fils rigides sans doute. Le tout était fixé sur une pièce de soie cousue légèrement, mais solidement, au haut du turban».

³⁰ Cf. à ce mot, dans l'*EI* et J. Dakhliā, *Le divan des rois. Le politique et le religieux dans l'islam*, Paris, 1998, p. 88-89.

³¹ Pour J. Johns, il renverrait indirectement au souverain sicilien («I re normanni», p. 40-44).

³² Cf. E. Kitzinger, «On the Portrait of Roger II» et *I mosaici di Santa Maria dell'Ammiraglio a Palermo*, Palerme, 1990, p. 190-198 et 315-318 (*ISSBN Palermo, Monumenti*, 3).

³³ Ainsi, J. Johns, «I re normanni», p. 40-44.

³⁴ Pour une remise en cause de cette contextualisation, sans proposition ulté-

Cette couronne d'inspiration islamique était-elle pour autant la seule portée par les souverains normands? Dans la tombe de Constance, l'épouse de Frédéric II, morte en 1220, une couronne a été retrouvée lors de la première ouverture du sarcophage à la fin du XV^e siècle (1491). Le fond de fils d'or, dits «filigranes de vermicelles», qui l'orne, spécifiques à l'aire normande du sud de l'Italie, laisse supposer son origine locale. Mais elle paraît avoir fait l'objet de retouches dès le début du XIII^e siècle (notamment par l'ajout de bijoux), ce qui laisse à penser qu'elle était déjà utilisée antérieurement. Toute la question est de savoir par qui.

Notons que Claudia Guastella, confirmant définitivement une idée émise par André Grabar³⁵, a par ailleurs montré que l'identification de ce couvre-chef avec un *kamelaukion* ne peut être acceptée³⁶. La disposition des éléments qui le laisserait supposer n'est en effet pas originelle mais due à une série de «restaurations» dont une, définitive, exécutée au début du XIX^e siècle, s'inspirait précisément de ce modèle byzantin³⁷. Or, des dessins et des descriptions antérieurs³⁸ montrent que cette coiffe devait être, plus vraisemblablement, à l'origine, une couronne à arcs ouverte. Elle devait donc ressembler à celle portée par Guillaume II sur un chapiteau de Monreale, à celle sculptée sur le sarcophage de Frédéric II³⁹ ou encore à d'autres représentées dans diverses illustrations de la même période⁴⁰. La question, que l'on ne peut résoudre, est de savoir

rieure, cf. F. Maḥfūdh, «Bayn al-Mahdiya wa-Ṣiqiliyya, taḥlīl li-mashhad manḥūt», *Africa*, 20 (2004), p. 5-33.

³⁵ Compte-rendu d'André Grabar à propos de l'ouvrage de J. Déer, *Der Kaiserornat Friedrichs II*, Berne, 1952, paru dans les *Cahiers archéologiques*, 8 (1956), p. 265-273, sous le titre «Une couronne du début du XIII^e siècle et les coiffures d'apparat féminine».

³⁶ Sur le *kamelaukion*, cf. E. Piltz, *Kamelaukion et mitra. Insignes byzantins impériaux et ecclésiastiques*, Stockholm, 1977.

³⁷ C. Guastella, «Per l'edizione critica della corona di Costanza», dans *La cattedrale di Palermo*, p. 265-287 et «Il corredo funerario di Costanza d'Aragona e di Enrico VI. Vicende storiche e testimonianze documentarie», dans *Federico e la Sicilia. Dalla terra alla corona*, éd. M. Andaloro, vol. 2 : *Arti figurative e suntuarie*, Palerme, 1995, p. 59-74. Voir également, Ead. «Corona di Costanza d'Aragona», dans *Nobiles Officinae. Perle, filigrane e trame di seta dal Palazzo Reale di Palermo. I. Catalogo*, éd. M. Andaloro, Palerme, 2006, p. 371-379.

³⁸ Ainsi de celui de C. Manganaro, réalisé en 1791, lors d'une nouvelle ouverture du sarcophage, Cf. C. Guastella, «Per l'edizione critica della corona», p. 275 et p. 278 et sq.

³⁹ Sarcophage qui est en fait celui que Roger II avait fait fabriquer pour y placer sa sépulture à Cefalù au milieu du XII^e siècle. M. et C. Valenziano, «La supplique des chanoines de la cathédrale de Cefalù pour la sépulture du roi Roger», *Cahiers de civilisation médiévale*, 21/1 (janv.-mars 1978), p. 3-30 et 137-150.

⁴⁰ C. Guastella, «Per l'edizione critica della corona», p. 283.

qui fut le premier des rois normands à la porter. Rappelons qu'al-Maqrīzī ne décrit que les processions dans la ville. Faut-il imaginer qu'en d'autres occasions, Roger II portait un type de couronne plus byzantin, à arcs? Ses descendants abandonnèrent-ils le *tāj* pour celle-ci ou le terme de *tāj* utilisé par al-Maqrīzī l'est-il dans le sens générique de «couronne»?

Ce mélange d'inspirations diverses qui convergent au sein du costume royal des Hauteville ne se limite toutefois pas au couvre-chef du prince.

Un costume islamique?

Un élément de confrontation plus concret est constitué par le manteau de Roger II⁴¹. Fabriqué, au moins en partie, dans un atelier (*khizānat*⁴²) royal⁴³, il est orné de motifs orientaux et d'une légende

⁴¹ Le manteau, brodé d'or sur fond pourpre, est décoré de deux lions qui dominent deux gazelles, placés symétriquement de part et d'autre d'un arbre de vie. Les interprétations qu'on a donné de cette iconographie sont variées : symbole de la soumission des Arabo-musulmans de Sicile (les gazelles) aux Hauteville (les lions) ou symbolisme cosmologique (les fleurs portées sur la tête des lions reprennent la forme d'une représentation de la constellation du Lion telle qu'elle apparaîtrait sur une carte céleste réalisée en Égypte vers 1225); cf. R. Bauer, «Il manto di Ruggero II», dans *I Normanni. Popolo d'Europa 1030-1200*, catalogue d'exposition, Rome, 1994, p. 279-287, spéc. p. 280 et, «Manto di Ruggero II» dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 45-49.

⁴² Un débat fait rage depuis maintenant des décennies pour savoir quelle était l'organisation de cet atelier (*tirāz* islamique? *ergasterion* byzantin?) et comment il fut mis en place (dans la continuité de pratiques antérieures? après l'enlèvement d'artisans byzantins en Grèce en 1147?). Sans revenir sur ces aspects, qu'aucun élément nouveau ne nous paraît à même de permettre de trancher définitivement, nous renvoyons aux articles, dont les conclusions sont en partie contradictoires, du catalogue *Nobiles Officinae. Perle, filigrane e trame di seta dal Palazzo Reale di Palermo. II. Saggi*. On y trouvera : sur le terme *khizānat* et une position hostile à toute idée de *tirāz* sicilien, J. Johns, «Le iscrizioni e le epigrafi in arabo. Una rilettura», p. 47-68, spéc. p. 53; sur l'organisation de la production des textiles et des broderies : D. Jacoby, «Seta e tessuti in seta nella Sicilia araba e normanna : il contesto economico», p. 133-144; R. Bauer, «Il manto di Ruggero II e le vesti reggie», p. 171-181; W. Tronzo, «Il manto di Ruggero II. Le parti e il tutto», p. 257-263. Nous dirons plus loin ce que nous savons avec certitude, mais qu'un terme arabe (ici *khizānat*) soit utilisé en Sicile avec un sens différent de celui qu'il aurait dans un autre contexte n'est ni rare ni surprenant. Qu'ici, comme dans d'autres domaines, la continuité des structures et du contexte entre époques islamique et normande soit improbable ne l'est pas plus.

⁴³ Nous nous référons à la finition (broderies, etc.) du manteau et non à l'étoffe elle-même, dont le lieu de fabrication est encore l'objet de discussions. Nous ne reprenons pas ici le débat sur le fait de savoir si l'origine des ateliers royaux attestés à la fin de la période par la description du pseudo-Falcand est

en arabe qui chante le palais royal et le souverain à travers l'atelier où a été achevé le manteau⁴⁴. Toutefois, même ce vêtement, souvent présenté comme emblématique de la dimension islamique du costume royal, est orné d'éléments qui pourraient être d'inspirations diverses⁴⁵ et présentent des traits originaux par rapport aux productions des *ṭirāz* islamiques⁴⁶. Ses fermoirs mêlent ainsi «filigrane de vermicelles» et émaux de facture byzantine⁴⁷. Les points assurés concernant cet aspect du palais royal sont peu nombreux. Nous disposons simplement d'une description de la fin de la période qui ne laisse pas de doute sur le fait que la production de textiles qui se déroulait dans l'atelier royal palermitain allait de la préparation de la soie à la broderie, teinture comprise⁴⁸.

plutôt byzantine ou plutôt islamique, pour la première hypothèse, cf. U. Monneret de Villard, «La tessitura palermitana sotto i Normanni e i suoi rapporti con l'arte bizantina», dans *Miscellanea G. Mercati. III. Letteratura e storia bizantina*, Cité du Vatican, 1946 (*Studi e Testi*, 123), p. 464-489. Il est impossible de décider dans un sens ou dans l'autre à partir des éléments dont nous disposons et il est probable que savoirs islamique et byzantin ont convergé dans ce domaine.

⁴⁴ J. Johns, «I re normanni», p. 45-46. Pour la dernière lecture de ce texte, en prose rimée de type *saj*, cf. J. Johns, «Le iscrizioni e le epigrafi», p. 52 : *Mimmā 'umila bi-l-khizānat al-malakiyya al-ma'mūra bi-l-sa'd wa-l-ijlāl wa-l-majd wa-l-kamāl wa-l-ṭawl wa-l-ifdāl wa-l-qabūl wa-l-iqbāl wa-l-samāha wa-l-jalāl wa-l-fakhr wa-l-jamāl wa-l-bulūg al-amānī wa-l-amāl wa-ṭīb al-ayām wa-l-layāl bilā zawāl wa-lā intiqāl bi-l-'izzwa-l-ri'aya* [Johns : *di'aya*] *wa-l-ḥifz wa-l-ḥimāya wa-l-sa'd wa-l-salāma wa-l-nasr wa-l-kifāya, bi-madīna Siqilliyya sanat thamān wa-'ishrīn wa-khamsimī'at* : «Fait partie de ce qui a été fabriqué dans l'atelier (litt. : le magasin, la garde-robe) royal et riche en fortune, en magnificence, en gloire, en perfection, en durée, en excellence, en disposition au pardon, en bienveillance, en magnanimité, en supériorité, en joie, en beauté, en capacité à atteindre [s]es objectifs, en espérance, en bonté ininterrompue des jours et des nuits, en gloire qui ne décline pas, en soin, en préservation, en protection, en fortune, en intégrité, en victoire et en capacité, dans la ville de Palerme, l'an 528 (1133-1134)».

⁴⁵ Cette constatation a poussé U. Monneret de Villard à défendre l'idée d'un atelier royal proche d'un *ergasterion* byzantin, cf. U. Monneret de Villard, «La tessitura palermitana sotto i Normanni».

⁴⁶ W. Tronzo le suggère dans «Il Manto di Ruggero II», p. 257-263; cf., également O. Grabar, «The Shared Culture of Objects», dans *Byzantine Court Culture from 829 to 1204*, éd. H. Maguire, Washington, 1997, p. 115-129, spéc. p. 126.

⁴⁷ Cf. R. Bauer, «Il manto di Ruggero II», p. 281.

⁴⁸ Sur le Pseudo-Falcand qui serait son auteur, cf. chapitre 10. *Lettera a un tesoriere di Palermo*, éd. et trad. S. Tramontana, Palerme, 1988, p. 134-137 : *Nec vero nobiles illas palatio adherentes silentio preteriri convenit officinas, ubi in fila variis distincta coloribus serum vellera tenuantur et sibi invicem multiplici texendi genere coaptantur. Hinc enim videas amita, dimitaque et triamita minori peritia sumptuque perfici, hinc et examita uberioris materie copia condensari; hinc diarodon igneo fulgore visum reverberat; hic diapisti color subviridis intuentium oculis grato blanditur aspectu, hic exarentasmata circulatorum varietatibus insignita, maiorem quidem artificum industriam et materie ubertatem desiderant, maiori nichilominus pretio distrahenda. Multa quidem et alias videas ibi vari*

Cet aspect, qui n'est pas au cœur de notre analyse ne permet pas de régler la question d'une évolution de l'atelier entre les années 1130, date à laquelle est réalisé le manteau de Roger II et la description du Pseudo-Falcand. Les données de cette éventuelle évolution, tout comme l'organisation précise de ces ateliers, nous échappent dans le détail, mais des éléments toujours plus nombreux complètent le tableau.

Ainsi, lors d'une restauration récente de l'aube de Guillaume II, ont été découvertes trois inscriptions portées à l'encre sur une doublure de lin située au niveau des deux épaules du scapulaire et au niveau du poignet droit⁴⁹. La signification du texte n'est pas d'une limpidité totale⁵⁰, mais un certain nombre d'éléments sont assurés. Les inscriptions livrent le nom des artisans chargés de la décoration de l'aube, la nature de leur intervention et leur salaire⁵¹. Muḥammad

coloris ac diversi generis ornamenta in quibus et sericis aurum intexitur, et multiformis picture varietas gemmis interlucentibus illustratur. Margarite quoque, aut integre custulis aureis includuntur, aut perforate filo tenui connectuntur et eleganti quadam dispositionibus industria picturati, iubentur formam operis exhibere : «Il convient de ne pas passer sous silence ces nobles ateliers, annexes du palais, où les cocons de soie sont amincis pour faire des fils de différentes couleurs, qui, à leur tour, sont liés les uns aux autres de manière à les tisser de multiples manières. Tu verras en effet ici des *amita*, *dimita* et *triamita*, réalisés avec moins d'art et de dépense; là [tu verras] des *examita* s'épaissir en raison de la densité d'une matière plus abondante; là encore le *diarodon*, dont l'éclat est celui du feu, oblige à détourner le regard; là la couleur verte du *diapistus* carresse de son aspect plaisant les yeux de ceux qui regardent; là encore, les *exarentasmata*, rehaussés de divers types de cercles, requièrent certes une habileté majeure des artisans et la richesse de la matière, mais ils doivent être vendus plus chers. Tu verras là bien d'autres ornements de couleurs distinctes et de types divers dans lesquels l'or est tissé avec la soie et la variété multiforme des dessins est rehaussée de brillants bijoux. Les perles également, sont soit entières et intégrées dans des petites corbeilles d'or, soit percées et reliées par un fil fin, et grâce à une art élégant de la composition multicolore, tendent à faire ressortir le dessin de l'ouvrage», sur ce passage, on peut voir, R. Bauer, «Il manto di Ruggero», p. 173. La référence aux perles renvoie à des techniques décrites par les sources de l'époque et dont on a conservé des exemples. Cf. F. Pomarici, «L'oreficeria», dans *I Normanni*, p. 273-277. Ce texte retrace clairement les différentes étapes de la production d'un textile de luxe, depuis le filage jusqu'à la broderie de perles, en passant par le tissage et la teinture; il les localise, en outre, au sein du complexe palatial.

⁴⁹ Cf. Annexe VI.

⁵⁰ J. Johns propose deux autres lectures que celle retenue ici, sans trancher car ces inscriptions sont en partie lacunaires, elliptiques et rédigées dans une forme dialectale, cf. J. Johns, «Le iscrizioni e le epigrafi», p. 59-60.

⁵¹ Cf., pour la première édition de ce texte, T. Al Samman, «Arabische Inschriften auf den Krönungsgewändern des Heiligen Römischen Reiches», *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen in Wien*, 78 (1982), p. 7-34, p. 12, 15 et 16 et J. Johns, «Le iscrizioni e le epigrafi», p. 59-61. Cette dernière version est plus satisfaisante, nous la retenons donc ici.

ou Maḥmūd⁵², 'Alī⁵³ et Marzūq⁵⁴ ont dessiné le motif sur ordre d'un certain Damiyān, peut-être Damianus, probablement un chrétien d'origine arabo-musulmane (converti ou non) puisqu'il porte le titre de *qā'id*⁵⁵. Dans un deuxième temps, un certain Ṭumaṣ (Thomas) a dirigé la restauration de l'aube, dont on a changé peut-être le support de lin, ce qui expliquerait que les pièces ornées soient décousues et remontées, et a remplacé des perles qui devaient avoir subi l'effet du temps. Ṭumaṣ est un nom grec, mais le terme de *fatā* qui le qualifie fait soupçonner qu'il s'agissait d'un eunuque converti d'origine arabo-musulmane qui travaillait pour le palais⁵⁶. Ce type de mention, non destinée à être lue, est rare, elle suggère que la participation à la réalisation du costume royal était considérée comme une activité « noble » car liée à la sphère de la souveraineté. Y exercer un poste de responsabilité exigeait donc la conversion au christianisme, à l'égal des fonctions occupées au sein de l'administration royale⁵⁷; cela n'empêche pas la participation de musulmans

⁵² L'inscription du poignet droit est la suivante : *Hadhā awwāl al-thulth* [T. Al Samman lisait *thuluth*, par référence au style calligraphique du même nom] *al-ladhī 'amila-hu M.ḥ...*, soit : « Ceci est le premier tiers qu'a réalisé M.ḥ. [lacune] », cf. T. Al Samman, « Arabische Inschriften », p. 17 et J. Johns, « Le iscrizioni e le epigrafi », p. 59. Il faut entendre que les trois tiers renvoient aux trois restaurations évoquées.

⁵³ L'inscription de la manche gauche est la suivante : *Hadhā al-thulth* [T. Al Samman lisait *thuluth*, par référence au style calligraphique du même nom] *al-ladhī 'amila-hu 'Alī al-Mālītī. Dajjala-hu min al-lū'lū' 'alā yadd al-qā'id Dami[yān]... Ruji'a min dhalik 'inda fatqi-hi wa-taklīli-hi thānī karra 'alā yadd al-fatā* (au lieu de *al-fannī* proposé par T. Al Samman, correction également suggérée par J. Johns) *Ṭūmās bi-tā'rikh 12 (...)*, soit : « Ceci est le tiers qu'a réalisé 'Alī le Maltais. Il l'a orné de perles sur l'ordre du *qā'id* Damianus. [lacune]. Ont été restituées [lacune], lorsqu'il a été décousu et réassemblé une deuxième fois le 12 mai de la quatrième (indiction?) sur ordre du *fatā* Thomas », cf. T. Al Samman, « Arabische Inschriften », p. 15 et J. Johns, « Le iscrizioni e le epigrafi », p. 59.

⁵⁴ L'inscription de la manche droite, est la suivante : *Hadhā al-thulth* [T. Al Samman lisait *thuluth*, par référence au style calligraphique du même nom] *al-ladhī 'amila-hu Marzūq. Dajjala-hu min [mann? (sic); ce redoublement est probablement une erreur comme le suggèrent T. Al Samman et J. Johns; néanmoins, pour une possible lecture alternative, cf. J. Johns, « Le iscrizioni e le epigrafi », p. 60-61] al-lū'lū' 'alā yadd al-qā'id Damiyān tis'in dirham ruji'a min dhalik 'inda fatqi-hi wa-taklīli-hi thānī karra bi-tā'rikh 12 māyū al-rābi' 'alā yadd al-fatā* [au lieu de *al-fannī* proposé par T. Al Samman, J. Johns suggère la même correction] *Ṭūmās tis' khari*, soit : « Ceci est le tiers qu'a réalisé Marzūq. Il l'a orné de 90 dirhams de perles sur ordre du *qā'id* Damianus. Neuf *dirhams* de perles cassées, ont été remplacées lorsqu'il a été décousu et réassemblé une deuxième fois le 12 mai de la quatrième (indiction?) sur ordre du *fatā* Thomas », cf. T. Al Samman, « Arabische Inschriften », p. 12 et J. Johns, « Le iscrizioni e le epigrafi », p. 59-60.

⁵⁵ Cf. chapitre 5.

⁵⁶ Même conclusion dans J. Johns, « Le iscrizioni e le epigrafi », p. 60.

⁵⁷ Cf. chapitre 5.

et/ou d'individus de statut servile, mais implique une hiérarchie entre musulmans et chrétiens. Cette idée semble confirmée par la description d'Ibn Jubayr⁵⁸.

Quant à la date de cette opération de restauration, elle serait à situer soit en 1156, en liaison avec le couronnement de Guillaume I^{er} par le pape à Bénévent, soit en 1171, sans qu'une occasion particulière puisse être identifiée. Dans la mesure où l'inscription située dans la partie basse de l'aube précise qu'elle a été réalisée pour Guillaume II en 1181, on a suggéré que le scapulaire et les poignets, ornés de perles, dataient donc probablement de l'époque de Roger II ou, si l'on retient la date de 1171, de Guillaume I^{er}. Ils auraient été prélevés sur un vêtement antérieur et recousus sur l'aube, lors de sa réalisation, en 1181⁵⁹.

L'expression '*alā yadd* signifie «sous les ordres de», «sous la haute main de», et nous amène à la question de l'organisation de la production de ces textiles de luxe en Sicile. On rencontre une expression identique sur les étoffes provenant de *ṭirāz/s* islamiques. Dans les exemples islamiques connus, elle renvoie éventuellement au vizir qui a donné l'ordre de réaliser le textile et/ou à l'intendant de l'atelier califal privé ou public⁶⁰. On peut donc penser qu'ici Damianus et Tumaş ont été les intendants successifs de l'atelier royal de Palerme⁶¹, quelle que fût son organisation, celle des *ṭirāz/s* islamiques et des *ergasteria* byzantins⁶² étant de toutes les manières mal connue. Cet atelier palermitain, décrit par le Pseudo-Falcand⁶³, est désigné dans l'inscription du manteau de Roger (comme sur l'aube de Guillaume II⁶⁴) par le vocable *khizānat*, le terme renvoyant en Islam à la garde-robe du calife⁶⁵, et ici, par extension, à l'atelier royal.

⁵⁸ Ibn Jubayr évoque ainsi Yahyā b. Fityān al-ṭirāzī («l'employé du ṭirāz»), dont le nom suggère le christianisme ou plus probablement la conversion si l'on tient compte de la suite du récit : «La chose la plus extraordinaire que nous ait racontée, le serviteur dont nous avons parlé plus haut, un des pages eunuques, brodeurs qui exerçaient de la broderie d'or dans l'atelier royal, est la suivante : toute chrétienne franque qui est introduite dans le palais du roi devient musulmane...», Ibn Jubayr, *Relation de voyages*, p. 346 et *Rihla*, p. 298-299.

⁵⁹ Cf. R. Bauer, «Alba di Guglielmo II», dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 55-59, spéc. p. 59.

⁶⁰ Sur l'organisation des *ṭirāz/s* islamiques, cf. G. Cornu, «Les tissus dans le monde arabo-islamique oriental jusqu'à l'époque mamlūke», dans *Tissus d'Égypte. Témoins du monde arabe VIII^e-XV^e siècle (Collection Bouvier)*, Paris, 1993, p. 22-28.

⁶¹ Pour des exemples de textiles portant le nom d'intendants, cf. note précédente, catalogue n° 102 et 107.

⁶² Cf. A. Muthesius, *Byzantine Silk Weaving*, Vienne, 1997.

⁶³ Cf. *supra*, note 48.

⁶⁴ Cf. note 69.

⁶⁵ G. Cornu, «Les tissus», p. 24.

En bref, l'analyse de ces inscriptions ne règle pas le problème tant débattu de l'organisation de l'atelier textile royal, des activités qui s'y déroulent – même s'il joue probablement un rôle similaire à celui des ateliers impériaux et califaux à Byzance et en Islam⁶⁶ – ni, au-delà, de l'éventuelle continuité locale des techniques et du savoir-faire dans le domaine des textiles de luxe⁶⁷. En partie au moins, ici comme ailleurs, les souverains siciliens adaptaient donc les modèles dont ils s'inspiraient à leur goût et à la nécessité d'élaborer un cérémonial propre afin de mieux revendiquer leur caractère unique. À travers leur capacité à attirer des artisans de qualité et à renouveler les motifs et les techniques utilisés, les rois normands exaltent un État fort et prospère.

Les inscriptions brodées en fil d'or, tant sur le manteau que sur l'aube royale, chantent la gloire de Roger II⁶⁸ et de Guillaume II qui ont fait réaliser ces vêtements⁶⁹. Mais des évolutions sont perceptibles : l'accent est déplacé de la compétence de l'atelier royal sous Roger à la grandeur de Guillaume II⁷⁰, désigné par sa titulature classique, tout comme sur les chausses fabriquées sur son ordre⁷¹.

⁶⁶ Ainsi, comme dans ces deux empires, les vêtements fabriqués dans ces ateliers sont distribués aux représentants et alliés du souverain. Ainsi à Gabès, en 1147-1148, un prétendant local au gouvernement de la ville, Yūsuf, réclame de Roger II le vêtement et le diplôme qui feront de lui un *wālī* à l'égal des Banū Matrūh à Tripoli; Roger les lui fait parvenir. Cf. Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 331 et sq. et BAS, 1, p. 467.

⁶⁷ Pour un résumé des thèses en présence, cf. R. Varoli Piazza, «La produzione di manufatti tessili nel Palazzo Reale di Palermo : «tiraz» o «ergasterion», dans *I Normanni*, p. 288-290.

⁶⁸ Cf. *supra*, note 44.

⁶⁹ Sur l'aube, R. Bauer, «Alba di Guglielmo II», dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 55-59. cf. Le texte de l'aube est le suivant : en latin, *Operatum felici urbe Panormi XV anno regni domini Willelmi Dei gratia Regis Sicilie ducatus Apulie et principatus Capue filii regis Willelmi indictione XIII*; en arabe, *Mimmā amara bi-'amali-hi al-malik al-mu'azzam Gulyālim al-thānī al-musta'izz bi-llāh al-mu'ta-ḍid bi-qudrati-hi, al-mustanṣir bi-quwati-hi mālik Iṭāliyya wa-Ankuburda wa-Qalawriyya wa-Siqilliyya mu'izz imām Rūmiyya al-nāṣir li-l-milla al-naṣrāniyya bi-khizānat al-ma'mūra bi-dawām al-'izz min tā'rikh ulyān (?) al-rābi' 'ashar sanat alf wa-mā'ia wa-aḥad wa-thamānīn li-tā'rikh saydī-nā Yasū' al-masīh* («A été fabriqué sur l'ordre du roi vénérable Guillaume II, puissant par Dieu, soutenu par Sa force, aidé par Sa puissance, qui règne sur l'Italie, la Longobardie, la Calabre et la Sicile, soutien de l'imam de Rome, défenseur de la religion chrétienne, dans l'atelier (c'est-à-dire litt. «garde-robe») riche en gloire éternelle, le quatorzième jour de juillet (?) de l'an 1181 de notre Seigneur Jésus le Messie» (T. Al Samman, «Arabische Inschriften», p. 22).

⁷⁰ Comparer les expressions : *Mimmā 'umila bi-l-khāzinat al-malikiyya* (Roger II) et *Mimmā amara bi-'amali-hi al-malik al-mu'azzam Gulyālim* (Guillaume II); cf. *supra*.

⁷¹ R. Bauer, «Calze di Guglielmo II», dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 61. On

Il s'agit, là encore, de faire passer à la postérité l'État mis en place par les Normands, ou le souverain lui-même. Notons enfin une dernière évolution : le texte qui orne l'aube de Guillaume II est bilingue, en arabe et en latin, tandis que l'inscription de 1132-1133 était uniquement en arabe, et il est daté selon le calendrier chrétien, ce qui est souligné par la partie finale.

Il convient donc, pour finir, de distinguer, la question, ouverte, de l'origine des artisans et des techniques utilisées dans l'atelier royal palermitain, de celle des modèles des réalisations textiles siciliennes. Elles mêlent un apport double : byzantin (pourpre et perles) et des inscriptions islamiques, qui finalement leur donne leur signification aux yeux des souverains.

La description maqrīzienne des processions royales mentionne un dernier élément du cérémonial : le parasol qui n'est pas, lui non plus, sans poser de semblables problèmes de transfert culturel. Il est communément admis que son utilisation, qui caractérise également les cérémonies de la cour égyptienne fatimide, après celles de bien d'autres dynasties⁷², aurait été adoptée à Palerme, à la suite d'un cadeau du calife al-Ḥāfīz à Roger II⁷³. Mais, à quoi ressemble exactement le parasol? Le terme arabe employé en rapport avec la Sicile est «mizalla», qui, à l'origine, a le sens de «tente». Si Ibn Ḥammād décrit le parasol comme ressemblant à un bouclier posé sur une lance et serti de pierres précieuses⁷⁴, al-Qalqashandī le compare,

trouve deux inscriptions sur ces chausses : *Bi-rasmi al-malik al-mu'azzam al-qiddis Gulyālim* («Sur l'ordre du roi vénérable et saint Guillaume»), cf. T. Al Samman, «Arabische Inschriften...», p. 25; et sur la bordure en lin des chausses une inscription lacunaire qui semble reprendre exactement celle de l'aube : [...] *al-musta'izz bi-[llāh] al-mu'ta[ḍid] bi-qudrati-hi al-[mu]stanṣir bi-quwati-hi* («puissant par Dieu, soutenu par Sa force, aidé par Sa puissance...»), cf. *ibid.*, p. 27.

⁷² M. Canard donne des exemples de son utilisation dès les Abbassides (*ibid.*, p. 389). Il était déjà utilisé comme symbole de souveraineté par les Sassanides, cf. Al-Azmeh, *Muslim Kingship. Power and sacred in Muslim, Christian and Pagan Politics*, Londres-New York, 1997, p. 13.

⁷³ Cf. J. Johns, «I titoli arabi», p. 33. L'auteur s'appuie sur un passage d'Ibn Hammād (ou Ibn Ḥamādu), auteur berbère mort en 1231 qui a composé une histoire des souverains fatimides. Reprenant une sélection de M. Amari, (*BAS*, 1, p. 508), il traduit le passage ainsi : *Non si conosce altra dinastia che abbia usato il parasole se non i Banū 'Ubayd (i Fatimiti) e il re degli Europei (Rūm) in Sicilia. Io credo che questi l'abbia avuto tra gli altri doni che gli soleano mandare (i califfi fatimiti d'Egitto)* et souligne que les souverains auxquels le texte fait allusion devaient être Roger II et al-Ḥāfīz.

⁷⁴ Ibn Ḥammād, *Histoire des rois obaïdides*, éd. et trad. M. Vonderheyden, Alger-Paris, 1927, p. 27 («Le parasol distinguait les 'Obaïdides de tous les autres rois. Semblable à un bouclier monté au bout d'une lance, il était d'un travail si achevé, d'un aspect si magnifique, composé tout entier de joyaux et de pierreries

quant à lui, à une tente en forme de coupole de taille conséquente, placée au sommet d'une hampe⁷⁵. Il n'est pas impossible toutefois que cet auteur ait été influencé par la forme qu'avait pris l'insigne du même nom sous le sultan mamelouk de son époque, même s'il prend soin de fournir des mesures antérieures.

Notre connaissance du cérémonial et du costume royal des Hauteville est loin d'être exhaustive ou de pouvoir épuiser le sujet. Toutefois, trois inscriptions trouvées dans le palais royal de Palerme, et qui ont également été mises en relation avec le cérémonial royal des Hauteville, ouvrent l'analyse sur le cadre palatial de ce cérémonial.

Trois inscriptions arabes⁷⁶ en marbre du palais normand : apport pour l'étude du cérémonial

Si deux de ces inscriptions, conservées aujourd'hui à la Galleria Regionale della Sicilia du Palazzo Abatellis à Palerme ont été déchiffrées respectivement par Michele Amari et Bartolomeo Lagumina dès la fin du XIX^e siècle⁷⁷, elles ont dû ensuite attendre un siècle pour qu'une étude précise leur soit consacrée⁷⁸. Une troisième a récemment été mise au jour par le directeur du même musée et pourrait correspondre à un troisième fragment mentionné au XIX^e siècle et disparu depuis⁷⁹. Le renouveau de l'intérêt que les deux premières ont suscité est étroitement lié à l'accent qui a été mis

si précieuses que tout le monde l'admirait et qu'il charmait le regard. Le cavalier qui le portait s'appelait porte-parasol (*ṣāhib al-mizalla*) et c'était une fonction qu'on ne donnait qu'au plus digne. Le porte-parasol marchait à côté du prince pour le préserver des ardeurs du soleil (...). Le passage est entaché d'une erreur toutefois : la traductrice comprend que les Fatimides ont emprunté le parasol aux Normands, le texte arabe dit l'exact contraire. À propos du parasol dans le cérémonial fatimide, cf. P. Sanders, *Ritual, Politics and the City*, p. 25-26 et *passim*.

⁷⁵ Al-Qalqashandī, *Ṣubḥ*, 3, p. 469.

⁷⁶ Cf. leur reproduction Annexe VII.

⁷⁷ M. Amari, *Epigrafi arabiche*, p. 46-47, consacrait une demie-page à l'inscription que nous appellerons A; la B est abordée dans B. Lagumina, «Iscrizione araba del re Ruggero scoperta alla Cappella Palatina in Palermo», *Rendiconti della Reale Accademia dei lincei. Classe di Scienze morali, storiche e filologiche*, 5^a ser., 2 (1893), p. 231-234.

⁷⁸ J. Johns, «I re normanni», p. 31-40 et à présent J. Johns, «Tre lastre frammentarie con iscrizioni arabe in lode di Ruggero II dal Palazzo di Palermo», dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 499-501, qui intègre le troisième fragment. Nous tiendrons compte des lectures proposées dans ce dernier article; elles varient en partie de celles du premier article.

⁷⁹ Comme le rappelle V. Zoric dans un article consacré aux portes de bronze de la Chapelle palatine de Palerme, une troisième inscription avait disparu : «Le porte bronzee della Cappella Palatina», dans *Nobiles Officinae*, 2, p. 33-46.

sur la dimension royale de la Chapelle palatine depuis une décennie au moins.

On s'interrogera ici sur leur signification et leurs liens avec le cérémonial royal. Mais il convient, dans un premier temps, de revenir sur leurs caractéristiques concrètes.

Présentation des inscriptions : déchiffrement, technique et emplacement

Ces trois inscriptions arabes⁸⁰ sont en caractères *naskhī*, sans être exemptes d'une certaine raideur puisqu'elles suivent nettement la ligne de base calligraphique⁸¹. Jeremy Johns voit dans leur contenu une preuve décisive de la forte influence exercée par les Fatimides sur la royauté normande de Sicile.

En corrigeant légèrement Michele Amari, il propose pour celle, composée en mètre *ramal*, que nous désignerons par la lettre A, la lecture suivante :

...*r iltham rukna-hu ba'd iltizām wa-ta'ammal mā ḥawā-hu min jamāl wa-* («...r embrasse son angle après l'avoir étreint et contemple les belles choses qu'il contient et...»)⁸².

Et pour la seconde inscription (B), en mètre *kāmīl* :

*Munyan wa-tu'ājilu al-taqbīl wa-l-taslīm sāmā Rujār / dār al-[...] «un objet de désir et tu t'empresseras de l'embrasser et de faire acte de soumission. Roger a surpassé [...] / Demeure de...»*⁸³.

Toutefois, le vocable *munyan* peut être lu différemment⁸⁴ : un point est souscrit⁸⁵ sous la dernière lettre avant le *ha*⁸⁶. Or, les signes diacritiques sont indiqués de manière assez précise dans ces deux inscriptions. Nous proposons donc la lecture *munabahan* («négligé,

⁸⁰ Pour une illustration, cf. Annexe VII.

⁸¹ Vincenza Grassi suppose qu'elles ont été réalisées par des artisans non arabophones en raison de la grossièreté des caractères («Le iscrizioni normanne», p. 35-36). Il semble qu'il faille plutôt attribuer cet aspect à la technique choisie, peu diffusée à l'époque, qui s'apparente à la mosaïque et offre moins de souplesse que l'incision, d'autant que le style utilisé est encore marqué par le tracé géométrique du coufique. Pour une position similaire, cf. J. Johns, «Le iscrizioni e le epigrafi». Sur ce point, cf. *infra*.

⁸² J. Johns, «Tre lastre frammentarie», p. 500.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Jeremy Johns précise, lui aussi, qu'aucune lecture n'est vraiment satisfaisante (*ibid.*).

⁸⁵ La lecture proposée par Jeremy Johns en nécessiterait deux.

⁸⁶ Lu par Jeremy Johns comme un *ta marbuta*.

oublié»), qui pourrait se justifier poétiquement par l'opposition qu'il forme avec le mot suivant (*tu'ājilu* = «tu t'empresses»). Le sens serait donc plutôt le suivant : «... négligé, et tu t'empresseras (d'accomplir) le baiser et la prosternation. Roger a surpassé...», bien que les lacunes de l'inscription empêche toute position définitive sur le sujet.

Inscription C, lecture hypothétique⁸⁷ :

...[i]'jāb (ou 'ujāb ou 'ujjāb) 'alā al-ramz (ou al-zumar ou al-zamr)
ldh[...]? (ou lz[...]?) «... admiration à l'égard (ou en raison) du
geste (ou des multitudes ou du son d'un instrument à vent)...»

Se pose la question de l'emplacement des deux premières inscriptions, la troisième étant trop fragmentaire pour permettre la moindre hypothèse. En s'appuyant surtout sur B, Jeremy Johns a avancé qu'elles encadraient une porte de la Chapelle palatine⁸⁸. Dans la mesure où ces inscriptions n'ont pas été retrouvées en place, il est difficile de tirer une conclusion définitive⁸⁹...

La présence de l'expression «son angle» dans A, suffit-elle pour admettre que les deux inscriptions formaient un tout, autour d'une porte? En réalité, rien ne permet d'asseoir de manière certaine un lien étroit entre A et B, ni leur aussi grande proximité avec la Chapelle palatine⁹⁰. On peut même douter que les deux inscriptions faisaient partie de la même décoration. Elles ne sont ni de la même main, ni de la même facture : B est caractérisée par un tracé plus raide et vertical, tandis que A, ornée de motifs floraux plus achevés, plus amples, présente une calligraphie plus souple, moins attachée à la ligne de base que celle-ci. En outre, si la hauteur des lettres est

⁸⁷ J. Johns, «Tre lastre frammentarie», p. 501.

⁸⁸ Il s'appuie pour ce faire sur quatre arguments principaux : les deux inscriptions ont été retrouvées à proximité de cette dernière puisque l'une faisait partie d'un ensemble de bouts de marbre qui servaient à boucher une porte de la chapelle et que l'autre se trouvait dans l'entrepôt la jouxtant; le contenu de A fait explicitement référence à un angle; B dessine un angle droit et les vocables sont répartis de la sorte : un vers entier sur un bout et deux mots sur l'autre; la similitude entre B et une inscription provenant de Messine, qui dessine également un angle et contient aussi le mot *dār* à l'intérieur d'une expression (*dār al-khulūd*) qui se réfère au palais royal situé dans cette ville [sur ces inscriptions, cf. A. Nef, «Venti blocchi frammentari con iscrizioni arabe in lode di Ruggero II dal Palazzo di Messina», dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 503-510].

⁸⁹ L'argument de la proximité ne tient guère lorsqu'il s'agit de remploi. Ainsi les deux inscriptions de Messine, attribuées au palais royal de Messine, étaient-elles remployées dans la cathédrale et dans l'église S. Annunziata dei Catalani de cette ville. Sur ces inscriptions, cf., notamment pour le renvoi à la bibliographie antérieure, l'article cité à la note précédente. V. Zoric arrive à la même conclusion dans «Le porte bronzee».

⁹⁰ W. Tronzo propose pour A un emplacement à proximité d'un escalier qui menait à la chapelle (*The Cultures of His Kingdom*, p. 46).

bien identique dans les deux inscriptions, l'épaisseur des caractères et leur longueur (au niveau de la ligne horizontale de référence) sont supérieures dans A. Ces deux morceaux pourraient donc ne pas s'être trouvés exactement au même endroit à l'origine, même si la similitude de la largeur des plaques de marbre dans lesquelles sont insérées les tesselles de mosaïques et de la technique utilisée, associée dans les deux cas attestés (Messine et Palerme) au règne de Roger suggèrent que les deux inscriptions pourraient avoir orné un même ensemble architectural datant de ce règne.

Pour résumer, B dessine incontestablement un angle et entourait probablement une porte, même si rien n'indique que cette porte était la porte d'entrée de la Chapelle palatine. En revanche, le lien entre A et B est incertain. La mention du nom de Roger, leur technique commune et leur similitude avec l'inscription de Messine, suggèrent néanmoins qu'elles étaient localisées dans le palais royal de Palerme et ont été réalisées sous Roger II. Enfin, leur contenu renvoie incontestablement à la fois à un édifice et à des pratiques qui marquent la révérence.

La question de la technique utilisée demeure toutefois ouverte : ces inscriptions arabes en marbre blanc, serpentine et porphyre sont en effet un *unicum* dans le monde méditerranéen à cette date, si l'on excepte la Syrie⁹¹. Toutefois, l'inscription conservée à Messine, produit d'un travail très similaire, suggère une seconde hypothèse. Les relations ininterrompues de la région messinoise avec les régions byzantines du sud péninsulaire et avec Byzance durant la domination islamique et au-delà⁹², la technique et les matériaux choisis pointent en direction d'un héritage ou d'un emprunt liés à Byzance, que renforcent les motifs floraux présents sur l'ensemble de ces inscriptions⁹³. Ils sont proches des fleurs de lotus qui figurent, notamment, sur la frise supérieure des panneaux de marbre situés au bas des murs des nefs latérales de la Chapelle palatine⁹⁴.

⁹¹ D. Behrens-Abouseif, «The Missing Link in the Evolution of Cairene Architecture», dans *Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, éd. U. Vermeulen et D. De Smet, Louvain, 1995 (*Orientalia Lovaniensia Analecta*, 73), p. 285-313, p. 290. L'auteur est la seule à aborder la question de la technique utilisée.

⁹² Ce que montrent bien les travaux de V. von Falkenhausen, et par exemple, «I funzionari greci nel regno normanno», dans *Byzantino-Sicula V*, p. 127-163 et «The Greek Presence in Norman Sicily : The Contribution of Archival Material», p. 253-288, mais aussi, pour la période islamique, G. Noyé, «La Calabre entre Byzantins, Sarrasins et Normands», p. 90-117.

⁹³ J. Johns parvient à la même conclusion dans «Tre lastre frammentarie», p. 499.

⁹⁴ William Tronzo a toutefois souligné notre ignorance de la voie par laquelle

La technique employée, dont l'utilisation pour une inscription en langue arabe est attestée quasiment exclusivement en Sicile à cette époque, refléterait donc la collaboration de groupes d'artisans, porteurs de savoir-faires artisanaux distincts, à la réalisation des commandes royales ou bien la combinaison d'éléments d'origine variées, dans ce domaine comme dans d'autres⁹⁵.

La localisation probable de ces frises au sein du palais des Normands amène à s'interroger sur la signification de ces deux vers : faut-il ou non considérer qu'ils décrivent des gestes réellement accomplis?

Signification des deux inscriptions et liens avec le cérémonial royal

Si l'on considère que les inscriptions A et B font partie d'un même ensemble textuel, elles pourraient évoquer un rituel accompli à la Ka'ba par les musulmans lors du pèlerinage⁹⁶. Elles ont été rapprochées de deux textes qui suggèrent l'accomplissement de rites de nature religieuse à l'intérieur du palais califal fatimide⁹⁷ : une évocation anonyme de Mahdiya⁹⁸ et la description par Ibn Hānī' du

le motif du lotus lancéolé est arrivé en Sicile. D'origine islamique, on le rencontre en effet aussi dans l'art byzantin avant le XII^e siècle., cf. W. Tronzo, *The Cultures of His Kingdom*, p. 46-47.

⁹⁵ Probablement, faudrait-il comparer cette technique avec celle des panneaux muraux et des pavements des églises normandes de Palerme, tous anépigraphiques, il est vrai.

⁹⁶ C'est là l'hypothèse, séduisante, avancée depuis 1995 par Jeremy Johns et reprise dans J. Johns, «Tre lastre frammentarie», p. 500-501 : le pèlerin doit tourner autour de la Ka'ba sept fois en débutant et finissant à la Pierre Noire, qui doit demeurer sur sa droite. Celle-ci est localisée dans l'angle (*rukṅ*, inscription A) oriental de la Ka'ba. À chacun de ces passages devant la Pierre Noire, le pèlerin doit tenter de l'embrasser (*taqbīl*, cf. inscription B) ou au moins la toucher (*istilām*, même racine que *taslīm*, inscription B). Après les sept tours, afin de s'attirer une bénédiction particulière, le pèlerin se presse contre *al-multazam* (cf. *iltizām* dans l'inscription A), partie du mur située entre la porte et la Pierre Noire. Ensuite, il boit de l'eau de la source Zamzam et embrasse à nouveau la Pierre Noire.

⁹⁷ Cf. J. Johns, «I re normanni», p. 31-40.

⁹⁸ Il s'agit d'un poète anonyme cité, pour le dénoncer, par Ibn 'Idhārī, dans *al-Bayān al-Mughrib* (éd. et trad. G.S. Colin et E. Lévi-Provençal, Leyde, 1948-1951, 1, p. 184 et p. 261-262) : «(...) il est au Maghreb une noble demeure vers laquelle se tournent les faces de ceux qui prient et qui jeûnent : c'est la sacrée et respectable Mehdiyya, de même que l'on trouve au Tehama la ville sacrée. Mak'am Ibrahim peut n'y être pas, tes pieds en foulant le sol de cette cité font comme s'il y était; et si le pèlerin va à la Mekke donner un baiser au coin sacré (*rokn*), nous donnons le nôtre aux parois de ton palais!» (cité par J. Johns dans «I re normanni», p. 39).

palais califal du Caire⁹⁹ mentionnent en effet des gestes de déférence proches de ceux auxquels les deux inscriptions invitent leurs lecteurs¹⁰⁰. Une telle invitation dont l'existence poserait déjà problème dans le monde islamique, exprimée en arabe qui plus est, a toutefois de quoi surprendre dans un contexte palatial chrétien. Les seules références à de telles pratiques qui nous sont parvenues sont les vers de poésie cités, que l'on pourrait sans doute multiplier¹⁰¹, mais qui ne permettent pas d'assurer que ces rituels étaient accomplis dans un cadre palatial¹⁰². Rien n'indique, non plus, que des inscriptions de ce type auraient figuré dans les palais califaux de villes islamiques. Si les voies par lesquelles ces inscriptions auraient trouvé leur place dans le palais royal de Palerme sont donc difficiles à établir, en dépit du parallèle fatimide, la question de savoir si elles renvoient à des actes précis demeure également ouverte. On peut envisager deux hypothèses.

Première hypothèse : le rituel était réellement accompli. Elle semble peu vraisemblable. Une inscription invitant celui qui entrait dans un palais royal chrétien à se comporter comme il l'aurait fait dans le sanctuaire de la Ka'ba pouvait-elle être suivie par des chrétiens arabophones ou par des musulmans, principalement sunnites en Sicile? Ce courant religieux, qui reste majoritaire dans la population sicilienne sous la domination des Fatimides, puis des Kalbides, dynasties toutes deux shi'ites¹⁰³, considère en effet la divinisation du souverain comme blasphématoire, une opinion partagée par les chrétiens arabophones. Deuxième hypothèse : il s'agit d'une image poétique et les vers sont décoratifs, même s'ils reflètent une certaine conception du pouvoir royal et visent à exalter les Hauteville. Cette lecture est plus convaincante dans le contexte de la Sicile du XII^e siècle.

⁹⁹ J. Johns donne aussi le texte du poème d'Ibn Hānī' (*ibid.*), sur lequel on peut voir M. Yalaoui, *Un poète chiite d'Occident au IV^e-X^e siècle. Ibn Hānī' al-Andalusī*, Tunis, 1976.

¹⁰⁰ Ils mentionnent le baiser et non le fait de presser sa poitrine sur le mur.

¹⁰¹ Ainsi d'un poème de 'Umara al-Yamanī en l'honneur du calife fatimide al-'Adid qui évoque la prosternation devant l'imām (*al-sujūd*, v. 8 et *al-salām*, v. 10), mais aussi le fait de baiser la poussière de la cour intérieure (*saḥna*), tandis que le palais est qualifié de *bayt al-ḥarām*. Cf. P. De Smoor, «'Umāra's odes describing the Imām», *Annales Islamologiques*, 35/1, 2001, p. 549-626, spéc. p. 579-580.

¹⁰² Comme le souligne J. Johns, cf. «I re normanni», p. 31-40, spéc. p. 39 et «Tre lastre frammentarie», p. 501.

¹⁰³ Ainsi Ibn Jubayr, dans sa *Rihla* ne mentionne pas le shi'isme des habitants de l'île, décrits comme de bons musulmans, tandis qu'Ibn Ḥawqal, soupçonné d'être un propagandiste fatimide, fustige dans son *Ṣurāt al-arḍ* les Siciliens comme des gens de peu de foi.

Les inscriptions utilisent une image poétique reposant sur la transposition d'une référence sacrée dans la sphère de la souveraineté; elles invitent à marquer sa déférence devant la personne royale. Ce déplacement vise de manière générique à l'exaltation du souverain. Le transfert de traits ou de symboles de la figure du prophète de l'islam à la personne du souverain était monnaie courante et ces éléments finissaient par perdre leur dimension première¹⁰⁴. Il n'en reste pas moins que le contenu des inscriptions a partie liée avec l'idée d'une royauté sainte et avec la conception du palais royal comme un espace sacré que nous avons rencontrées déjà à plusieurs reprises. Ici encore, comme pour la titulature, les Hauteville semblent donc faire converger des éléments distincts qui soulignent la sacralité de leur autorité.

Si l'on considère que les deux inscriptions ne sont pas nécessairement liées, il est possible de suggérer une autre lecture, les deux propositions n'étant pas exclusives par ailleurs. L'inscription B peut en effet être relue dans le cadre de l'étude du cérémonial. Que les motifs ornementaux en général, et ceux-ci en particulier, entretiennent des rapports complexes avec la réalité est certain, mais ils peuvent s'ajouter à d'autres éléments pour illustrer des pratiques dont ils ne pourraient, à eux seuls, établir l'existence. Ainsi B mentionne les actions de «baiser» et de «se prosterner». Précédant la mention de Roger, elles pourraient renvoyer à sa personne. Il pourrait donc s'agir d'une référence poétique à un rituel de prosternation devant le souverain dont on a vu qu'il était accompli à la cour des Normands de Sicile. La *proskynésis*, dont Marius Canard a fourni une description pour Byzance et les Fatimides¹⁰⁵, est désignée en arabe par les termes *salām* ou *taqbil*¹⁰⁶, des mots fort proches des *taslīm* et *taqbil* de l'inscription B. Elle pourrait donc inviter à accomplir une *proskynésis* devant le souverain¹⁰⁷.

Le cérémonial ne peut certes être reconstitué, même partiellement, à partir de ces deux inscriptions, mais elles donnent une idée du cadre dans lequel ce dernier se déroulait ainsi que des concep-

¹⁰⁴ Cf. *infra*, chapitre 3.

¹⁰⁵ M. Canard, «Le cérémonial fatimide», p. 379-381.

¹⁰⁶ Probablement en réalité pour distinguer différents types de *proskynésis*, qui va de la simple salutation à l'inclinaison du buste, voire à la prosternation complète. Notons que certains dignitaires avaient le droit d'embrasser le pied, la main ou le buste de l'empereur. Cf. ce terme dans le *Oxford Dictionary of Byzantium*.

¹⁰⁷ Inutile de dire que si les inscriptions ne faisaient pas partie du même ensemble et que «rukṅ» renvoie à une autre réalité, le parallèle avec la Ka'ba pourrait ne pas être justifié.

tions qui s'étaient développées autour de la royauté en Sicile. Le cérémonial royal intègre des apports d'origines variées sur lesquels nous sommes aujourd'hui mieux renseignés. En outre, il apparaît clairement que les éléments de provenances diverses qui constituaient son ornementation sont réélaborés dans le contexte de la Sicile des Hauteville.

* * *

Les souverains normands ont élaboré en quelques décennies un cérémonial aussi complexe que mal connu, en puisant à des sources diverses qu'il est difficile de démêler. La part d'emprunt propre à Byzance, au Maghreb et à l'Égypte fatimides, par exemple, ne peut toujours être distinguée¹⁰⁸; d'abord parce que ces cultures puisent souvent aux mêmes sources d'inspiration (empires sassanide et romain entre autres), en particulier dans le domaine du cérémonial royal, qui plus qu'un autre se prête à la constitution d'une *koiné* de la souveraineté en dépit des différences de conception du pouvoir, mais aussi parce que ces imitations sont ensuite adaptées et intègrent des éléments locaux et contemporains. En outre, les canaux d'introduction de pratiques ou de caractéristiques architecturales nous échappent car les contacts avec le Maghreb central, l'Ifrīqiya, la Tripolitaine et l'Égypte ont été intenses. Toutefois, on aurait tort de ne regarder que vers l'Orient. En effet, si les Fatimides sont certainement un des modèles d'inspiration de la dynastie sicilienne, il n'est que d'observer le cérémonial pontifical au XII^e siècle qui est de mieux en mieux étudié¹⁰⁹, pour se rendre compte que les choses sont certainement plus complexes que les seuls textes ne le laissent deviner. Ce dernier combine en effet manteau pourpre, parasol¹¹⁰, chevauchées dans la ville, sans même évoquer les tombeaux de porphyre utilisés tant à Palerme qu'à Rome. Il est certain, en revanche, que tant les pratiques pontificales que l'élaboration des Hauteville, dont on connaît les relations difficiles avec le pape¹¹¹, visent à établir des prétentions universelles, impériales, ce

¹⁰⁸ Il paraît en revanche difficile d'évoquer la continuité avec la période précédente de manière massive. Roger II, on l'a vu, ré-islamisa la titulature, les pratiques de l'administration, la diplomatie, etc.

¹⁰⁹ Cf., notamment, A. Paravicini Bagliani, *Le chiavi e la tiara. Immagini e simboli del papato medievale*, Rome, 1998 et I. Herklotz, *Gli eredi di Costantino. Il papato, il Laterano e la propaganda visiva nel XII secolo*, Rome, 2000.

¹¹⁰ *Umbraculum* qui est un symbole cosmique et renvoie au ciel, cf. A. Paravicini Bagliani, *Le chiavi e la tiara*, p. 124.

¹¹¹ En raison du privilège de la *legazia apostolica*.

en quoi elles rejoignent par des voies différentes, celles des Fatimides.

Le cérémonial et le costume royaux expriment également les prétentions universelles des Normands de Sicile. Or, si certains de leurs traits étaient indubitablement orientalisants, ils ne semblaient choquer ni les Latins, ni les « Grecs » ni les Arabo-musulmans de la cour. Certains points du cérémonial pouvaient heurter les Latins de passage en Sicile, on verra que les voyageurs arabo-musulmans se montraient agréablement surpris du nombre d'éléments qui leur étaient familiers au palais, tandis que les Latins qui évoluaient en Italie méridionale étaient parfois hostiles à l'importance des eunuques à la cour mais pour les individus qui la fréquentaient, le cérémonial et le costume siciliens fonctionnaient comme autant d'éléments d'une *lingua franca* du pouvoir. Cette dernière se développe dans un cadre qui, lui aussi, mêle des apports divers et il est probable que les lectures en étaient également variées. Néanmoins, cette dimension synthétique de *lingua franca*, qui puise au sein d'une *koiné* méditerranéenne, ne doit pas non plus gommer la fonction polémique de ces différents éléments qui permettent d'affirmer la légitimité nouvelle des Hauteville dans un contexte sicilien et, plus largement, méditerranéen.

Les emprunts byzantins étaient, en effet, souvent de nature religieuse, on y reviendra, ce qui n'exclut pas que certains éléments islamiques soient probablement parvenus en Sicile, comme dans le sud de l'Italie, à travers une médiation byzantine¹¹². Les motifs islamiques pouvaient, en outre, s'insérer dans un cadre chrétien ou bien être lus, pour partie, en clé musulmane. Les références qui paraissent les plus clairement musulmanes peuvent en effet être perçues soit comme autant d'images, exactement comme en Islam – mais elles connaissent en outre un déplacement, qui tient à leur insertion dans un contexte différent – soit être prises au pied de la lettre. De ce point de vue, les références islamiques sont utilisées de la manière la plus souple.

Les élaborations des souverains siciliens que nous venons de passer en revue étaient susceptibles d'être vues à la fois par les grands de Sicile et par des étrangers de passage ou par des représentants des pouvoirs environnants. Les monuments dont ils furent les promoteurs avaient la même ambition, notamment lorsqu'il s'agis-

¹¹² Cf. M. V. Fontana, « Byzantine Mediation of Epigraphic Characters of Islamic Derivation in the Wall Paintings of Some Churches in Southern Italy », dans *Islam and the Italian Renaissance*, éd. Ch. Burnett et A. Contadini, Londres, 1999, p. 61-75.

sait du palais royal, cadre d'une partie essentielle du cérémonial comtal, puis royal.

II. RETOUR SUR LA CHAPELLE PALATINE DE PALERME : UNE EXALTATION DU POUVOIR ROYAL ?

Des études récentes ont insisté sur la dimension royale de la chapelle¹¹³. Cet aspect a même reçu une attention quasiment exclusive depuis une décennie. Cette tendance historiographique est sans doute due au fait que la Chapelle palatine de Palerme est l'un des ensembles datant de cette époque les mieux conservés, tandis que le reste du palais royal a été l'objet au cours de son histoire de modifications constantes qui en rendent la lecture plus difficile¹¹⁴.

Après avoir replacé la Chapelle palatine dans un cadre général, l'étude des modalités d'intégration de la dimension islamique dans cet espace permettra de dégager ses liens éventuels avec la représentation royale.

Données générales sur la Chapelle palatine de Palerme

La chapelle apparaît aujourd'hui complètement enveloppée par des structures tardives qui sont autant d'ajouts aux corps de bâtiments du palais normand initial.

À l'origine, néanmoins¹¹⁵, elle était reliée aux appartements royaux au niveau de la chapelle inférieure, mais aussi certainement par le premier étage, sans que l'on sache exactement comment. Elle était, selon toute probabilité entourée d'un déambulatoire étroit, dont il reste des traces et qui est souligné au sud-ouest par une colonnade¹¹⁶. Le narthex, qui modifia le plan d'ensemble, date de Guillaume II.

¹¹³ Cf. W. Tronzo, *The Cultures of His Kingdom*, mais aussi E. Borsook, *Messages in Mosaic, The Royal Programmes of Norman Sicily, 1130-1187*, Oxford, 1990.

¹¹⁴ Cf. D. Knipp, «Some aspects of Style and Heritage in the Norman Stanza», dans *Art and Form in Norman Sicily (Proceedings of an International Conference, Rome, 6-7 déc. 2002)*, éd. D. Knipp, Munich, 2005 (*Sonderbruck aus römisches Jahrbuch der Bibliotheca hertziana*, 35, 2003/2004), p. 173-207.

¹¹⁵ Cf. ill. 16 et 17 dans W. Tronzo, *The Cultures of His Kingdom*. La fig. 4 propose un plan de la seule Chapelle palatine.

¹¹⁶ Il a été interrompu par la suite. On peut voir les reconstitutions de Francesco Valenti reproduites dans G. Di Stefano, *Monumenti della Sicilia normanna*, éd. revue par W. Krönig, Palerme, 1979, pl. 52, fig. 86, qui cadrent assez bien avec ce que livre le plan aujourd'hui. Le déambulatoire y paraît en effet amputé par les travaux de fortification postérieurs.

(Soprint. Palermo)

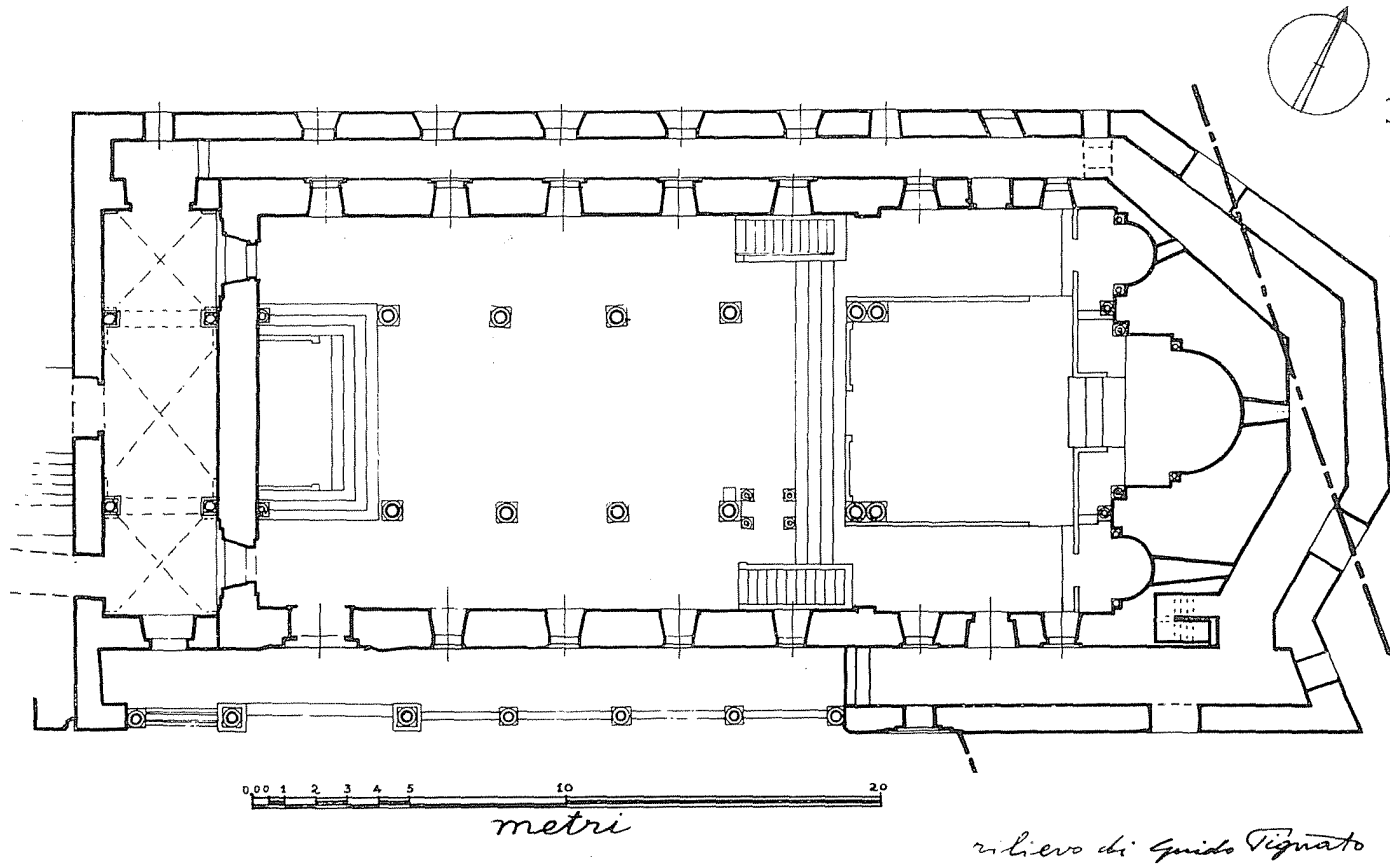


Fig. 4 – Plan de la Chapelle palatine de Palerme (G. Di Stefano, *Monumenti della Sicilia normanna*, table 52 – fig. 84).

La porte située au sud-ouest de la chapelle, qui correspond à l'entrée originelle car elle se trouve à l'endroit où l'espacement entre les colonnes qui la bordent est le plus large¹¹⁷, permet d'accéder directement à la chapelle proprement dite. L'estrade royale se trouve face à la porte, adossée au mur occidental, donc de profil par rapport à cette entrée. Elle est surmontée d'une imposante mosaïque¹¹⁸ représentant le Christ entouré des saints Pierre et Paul. Du mur occidental, part une double colonnade qui délimite la nef centrale, elle-même flanquée de deux nefs latérales. À l'exact opposé de l'estrade, l'espace du sanctuaire est couronné, au-dessus de l'autel principal, par un dôme couvert de mosaïques, coiffant de hauts murs. La figure centrale de cette mosaïque est un Christ *pantokratôr*. Les murs de la nef centrale sont couverts de mosaïques, de même que la partie haute des murs des nefs latérales tandis que les parties basses sont décorées de marbres polychromes. Toutefois, un des éléments les plus frappants est, sans conteste, le plafond en bois peint qui couvre les trois nefs, d'autant qu'ajoutant à l'effet produit, des *muqarnas* tombent du périmètre de la nef centrale.

Peu de sources d'époque normande nous renseignent sur la Chapelle palatine¹¹⁹. On a longtemps cru que, de chapelle privée, elle était devenue le centre d'une paroisse en 1132¹²⁰, mais cette lecture a été remise en cause¹²¹. Un diplôme du 28 avril 1140 dédie la nouvelle chapelle, achevée à cette date, à saint Pierre¹²², toutefois, la date du début des travaux n'est pas connue. Entre 1140 et 1150, dans un sermon de Philagète de Cerami prononcé le jour de la fête des saints

¹¹⁷ Cette correspondance a été mise en lumière par Francesco Valenti lors des travaux de restauration qu'il a menés dans les années 1920; il avait également dessiné l'escalier monumental qui devait mener à la porte (Cf. G. Di Stefano, *Monumenti*, pl. 52, fig. 86).

¹¹⁸ Sur les mosaïques, on peut voir E. Kitzinger, «The Mosaics of the Cappella Palatina in Palermo : An Essay on the Choice and Arrangement of the Subjects», *Art Bulletin*, 31 (1949), p. 269-292; E. Borsook, *Messages in Mosaic. The Royal Programmes of Norman Sicily*, p. 17-51 et «Messaggi in mosaico nella Cappella Palatina di Palermo», *Arte medievale*, 2^e ser., 5 (1991), p. 31-47, qui tente une interprétation des éléments surprenants ou incohérents du programme artistique de la Chapelle et fournit la bibliographie essentielle sur le sujet.

¹¹⁹ Ils ont été synthétisés, par exemple, dans G. Di Stefano, *Monumenti*, p. 37 et sq. et, plus récemment, par J. Johns, «The date of the Cappella Palatina in Palermo», dans E. J. Grube et J. Johns, *The painted ceilings of the Cappella Palatina*, p. 1-14.

¹²⁰ Garofalo, *Tabularium*, doc. 7.

¹²¹ J. Johns, «The date of the Cappella Palatina in Palermo», p. 1-2, pour un résumé des arguments.

¹²² *Cod. Diplo.*, p. 133.

Pierre et Paul, figure une description du lieu sur laquelle nous reviendrons et qui témoigne d'un avancement certain de la décoration intérieure¹²³. Il est également assuré que les mosaïques du sanctuaire furent exécutées au milieu des années 1140, après 1143¹²⁴, date d'une inscription grecque, située près de l'autel, qui commémore la construction de la chapelle¹²⁵. Enfin, selon Romuald de Salerne, Guillaume I^{er} augmenta le nombre de prébendes allouées à l'église et compléta le cycle des mosaïques¹²⁶. Les traits les plus remarquables de l'édifice datent donc du règne de Roger II, en particulier les célèbres *muqarnas* de la nef centrale¹²⁷, même si la décoration intérieure se poursuivit au-delà de cette date¹²⁸.

Proposer une vision d'ensemble du Palais des Normands et de l'insertion de la Chapelle palatine en son sein ne peut être l'objet que d'une analyse relevant de l'histoire de l'art et de l'architecture qui n'entre ni dans nos compétences ni dans notre propos. Nous concentrerons ici notre attention sur le plafond de la Chapelle palatine, qui constitue l'élément majeur de tradition islamique au sein de cet ensemble aux yeux des historiens et des historiens de l'art.

Quelles approches pour le plafond de la Chapelle palatine?

Cet édifice a fait l'objet de nombreuses recherches¹²⁹; les plus récentes ont montré que la comparer à des modèles extérieurs, qu'ils

¹²³ B. Lavagnini, «Profilo di Filagato da Cerami con traduzione della Omelia XXVII pronunziata dal pulpito della Cappella Palatina in Palermo», *Bollettino della Badia greca di Grottaferrata*, n.s. 44 (1990), p. 231-235 et E. Kitzinger, «The Date of Philagathos' Homily for the Feast of Sts Peter and Paul», dans *Byzantino-Sicula II*, Palerme, 1975, p. 301-306. J. Johns redat ce sermon au 29 juin 1143, «The date of the Cappella Palatina in Palermo», p. 6.

¹²⁴ J. Johns, *ibid.*, p. 5.

¹²⁵ On en trouve une reproduction dans *I mosaici del periodo normanno a Palermo*, Palerme, 1992-1994, fasc. 1, pl. 11. Cf. également G. Cavallo et F. Magistrale, «Mezzogiorno normanno e scritture esposte», dans *Epigrafia medievale greca e latina. Ideologia e funzione*, éd. G. Cavallo et C. Mango, Spolète, 1995, p. 295-297.

¹²⁶ Romuald de Salerne, *Chronicon*, p. 254.

¹²⁷ Cf. J. Johns, «The date of the Cappella Palatina in Palermo», p. 7.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Outre les titres déjà cités, d'autres seront mentionnés au fil de l'analyse. On doit à V. Zoric une belle étude de la chapelle préexistante à la construction de Roger II, «*Arx praeclara quam palatium regale appellant*. Le sue origini e la prima Cappella della corte normanna», dans *Contrade e chiese nella Palermo medievale*, Palerme, 1999, p. 31-141 (*Officina di Studi medievali*, 5). Il y montre qu'il ne s'agit pas originellement de la crypte de la Chapelle palatine, mais de la première Chapelle palatine du palais royal de Palerme, sur laquelle fut élevée celle qui nous intéresse ici. Cf., également, T. Dittelbach et D. Sack, *La chiesa inferiore della Cappella Palatina a Palermo : contesti-progetti-rilievi*, Palerme, 2005.

soient fatimides ou byzantins, ne pouvait rendre raison de sa profonde originalité¹³⁰. On ne songe plus aujourd'hui à isoler des éléments appartenant à telle ou telle tradition (plafond «islamique», mosaïques byzantines, etc.), et la Chapelle palatine de Palerme est appréhendée comme un tout, tant d'un point de vue artistique¹³¹ que fonctionnel. Cette évolution méthodologique a conduit à souligner à nouveau son utilisation comme cadre de manifestations cérémonielles royales¹³².

En effet, la Chapelle palatine surprend par l'intégration dans sa décoration et son architecture d'éléments de traditions diverses et en particulier par son plafond, dont l'inscription dans une tradition artistique islamique saute aux yeux. Nombreux sont donc ceux qui se sont interrogés sur l'articulation de ces éléments et surtout sur la place du plafond qui semble peu compatible avec la fonction de lieu de culte chrétien de l'édifice. Comme élément de réponse, on met souvent en avant une bipolarisation de l'espace entre un pôle religieux et un pôle royal. Ainsi les motifs empruntés à des cycles princiers islamiques qui figurent sur le plafond renverraient au pouvoir royal sicilien, à sa dimension politique, entendue comme non religieuse. En admettant que cette dernière idée ait un sens dans ce contexte au Moyen Âge, et même si la Chapelle palatine de Palerme n'est pas l'*Aula Regis*¹³³, il est probable que la présence du roi lors des

¹³⁰ Pour un cadre plus général, mais très détaillé, des débats entre historiens de l'architecture qui tendent à mettre en relief une tradition architecturale plutôt qu'une autre en Sicile, cf. G. Ciotta, *La cultura architettonica in Sicilia*, Messine, 1993, p. 23-61.

¹³¹ Comme le résume parfaitement W. Tronzo : *To call the Cappella Palatina a hybrid tout court is to give precedence to its «sources» at the expense of the «structure» that holds them together* (*The Cultures of His Kingdom*, p. 14).

¹³² Cf. *Ibid.*, p. 97-133.

¹³³ L'*aula regis* proprement dite est appelée *pissotus* par le Pseudo-Falcand qui la décrit comme un espace pour les assemblées; Ibn Jubayr la mentionne comme le lieu des repas royaux; elle est plus connue sous le nom de *sala verde* que lui donne Raimond de Montaner dans sa chronique. Les références les plus anciennes ont été rassemblées par V. Di Giovanni, *La topografia antica di Palermo al sec. X al XV*, Palerme, 1882, rééd. anastat., Palerme, 1995 et sont sans cesse reprises depuis. L'identification entre Chapelle palatine et *aula regis* a au contraire été proposée par G. M. d'Erme, cf., pour sa première partie, G. M. D'Erme, «Contesto architettonico e aspetti culturali dei dipinti del soffitto della Cappella Palatina di Palermo», *Bollettino d'Arte*, 92 (1995), p. 1-33 et C. Curcic, «Some Palatine Aspects of the Cappella Palatina in Palermo», dans *Studies on Art and Archeology in Honor of E. Kitzinger on His Seventy-Fifth Birthday*, éd. W. Tronzo et I. Lavin, *Dumbarton Oaks Papers*, 41 (1987), p. 125-144, où trop d'assertions, visant à faire entrer le bâtiment dans un cadre byzantin, prêtent à caution. Cf., également, B. Brenk, «La parete occidentale della Cappella Palatina a Palermo», *Arte medievale*, 2^e ser., 2 (1990), p. 135-150.

offices religieux suscitait de la part des grands ou des proches du roi présents l'accomplissement d'un certain nombre d'actes de déférence, surtout lors d'événements particuliers. Toutefois, un examen plus attentif démontre qu'une telle analyse ne saurait rendre raison des spécificités de la Chapelle.

Il se pourrait, en revanche, qu'une interrogation banale – que voit-on du plafond de la Chapelle palatine lorsque l'on est dans la nef centrale? – ouvre d'autres pistes de lecture quant à la fonction remplie par cet élément architectural.

La place du plafond de tradition islamique dans la Chapelle palatine : un pôle religieux et un pôle royal?

Dernier historien de l'art en date à proposer une analyse complète de l'édifice, William Tronzo, prolongeant le résultat d'études antérieures¹³⁴, a systématisé une idée ancienne à laquelle il a donné une forme plus ou moins définitive : l'espace est organisé autour de deux pôles qui ont chacun leur logique, tout en étant liés¹³⁵. D'un côté, l'abside et le transept, qui dessinent un espace religieux d'inspiration byzantine; de l'autre, l'estrade royale, qui est le centre d'un espace de représentation du pouvoir, auquel se rattache le plafond de la nef centrale de matrice islamique¹³⁶. Selon lui, les deux traditions ne sont pas véritablement fondues. L'élément latin n'est pas non plus absent. Sa présence, somme toute discrète, se développe avec le temps, notamment grâce à l'insertion dans les nefs principale et latérale du cycle de mosaïques retraçant la vie des saints Pierre et Paul, la modification de l'entrée rendue plus symétrique par l'agrandissement de deux portes à l'ouest en communication avec un narthex et la latinisation des inscriptions en mosaïques qui datent aussi de l'ère guillelme¹³⁷. William Tronzo a insisté sur le fait que toutes les modifications de la fin du XII^e siècle vont aussi dans le sens d'une christianisation croissante de l'espace extra-absidial¹³⁸. Cette politique siérait bien, en effet, à un souverain qui a

¹³⁴ Notamment celle de B. Brenk, «La parete occidentale».

¹³⁵ Cette idée était déjà développée par R. Ettinghausen, dans *La peinture arabe*, Genève, 1962 et rééd., Genève, 1977, p. 47.

¹³⁶ L'auteur le résume parfaitement : *Byzantine art was used for the sanctuary of the Cappella Palatina because it alone had a format capable of depicting the universal order of the Pantokrator, who was the only ruler above the king; Islamic art, on the other hand, was the true terrestrial realm for the Normans, citizens of Sicily, an Arab land, and especially of Palermo...* (W. Tronzo, *The Cultures of His Kingdom*, p. 124).

¹³⁷ W. Tronzo, *The Cultures of His Kingdom*, p. 62-68.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 125 : *The later additions and changes clearly worked together in two ways that have already been pointed out : first of all they served to «christianize» the*

entrepris la construction de l'abbaye de Monreale et sous le règne duquel l'agrandissement de la cathédrale de Palerme a été projeté¹³⁹.

L'exposé est rigoureux et échappe à deux écueils. En refusant l'idée d'une Chapelle palatine hybride et en liant la circulation dans la chapelle palatine de Palerme et les pratiques byzantines qui avaient cours au sein du palais constantinopolitain et de Sainte-Sophie, William Tronzo montre que les deux espaces ne se superposent pas complètement et il propose une chronologie pour l'évolution du bâtiment.

Que dans la chapelle les dimensions religieuse et royale soient mêlées est chose certaine, mais il convient de ne pas durcir le propos. On peut douter que leurs sphères de représentation soit aussi nettement séparées et que les usages de l'espace soient aussi contrastés et localisés. Lorsque William Tronzo avance que le souverain assistait aux offices depuis un balcon situé en hauteur à gauche de l'autel, au-delà du chancel, parce que c'était là le lieu le plus proche de Dieu, tandis que l'estrade avait un rôle de pure représentation¹⁴⁰, il quitte la lecture fonctionnelle qu'il a privilégiée pour introduire une forte dimension symbolique, qui existe certainement, mais n'exclut pas une démarche de type «fonctionnaliste». Que le souverain ait pu suivre les offices depuis les deux lieux, selon la nature de la cérémonie religieuse et l'importance de l'affluence qu'elle suscitait, paraît plus convaincant¹⁴¹. Tous les offices religieux ne requièrent pas une représentation royale aussi élaborée.

Pour accepter ce fait, il n'est nul besoin de polariser la chapelle en deux parties, l'une religieuse et l'autre laïque, qui correspondrait à sa dimension islamique. L'édifice dessine un espace sacré dans son entier, et le souverain y évolue avant tout en raison de sa propre

nave space which before had very little christian about it in appearance, and secondly, they reoriented that space, making it symmetrical and relating it more directly to the sanctuary of the chancel. W. Tronzo suppose, en particulier, que dans l'espace situé au-dessus de l'estrade royale se trouvait une fenêtre (que l'on voit effectivement de l'autre côté du mur, dans le narthex, mais qui a été bouchée par la suite) et que le motif qui le décorait n'était donc pas celui, qui y figure aujourd'hui, d'un Christ en gloire, daté par les spécialistes au règne de Guillaume II, mais probablement un thème plus profane, dans la continuité des deux lions, antérieurs, représentés plus bas.

¹³⁹ À partir de 1169, alors que la structure précédente, plus proche de la mosquée qui la précédait, avait vu le couronnement de deux rois normands.

¹⁴⁰ Cf. W. Tronzo, *The Cultures of His Kingdom*, p. 49 et sq.

¹⁴¹ Le thème de la proximité avec le lieu du mystère nous paraît peu pertinent. L'ensemble de la Chapelle palatine est loin d'être vaste et la proximité n'a jamais été un critère pour la position du roi dans une Chapelle palatine. Cf. *ibid.*

dimension religieuse¹⁴². On abordera donc le plafond de la Chapelle palatine en insistant sur deux points précis : quel est l'impact du contexte local (à la fois insulaire et, au niveau de l'édifice, religieux) sur cette œuvre à un moment où l'Islam n'est pas ou n'est plus la principale référence culturelle à la cour? Quelles sont les relations qui, éventuellement, s'y nouent entre la dimension islamique de l'édifice et la construction politique et idéologique des Normands?

Si ces deux questions se posent également pour l'analyse des mosaïques qui ornent les monuments édifiés par les souverains normands¹⁴³, elles s'imposent de manière encore plus évidente pour l'interprétation du plafond de la Chapelle palatine qui combine *muqarnas*, inscriptions en arabe (une collection de mots liés sémantiquement, mais non grammaticalement) et représentations humaines et animales¹⁴⁴. La nécessité de maîtriser à la fois des traditions artistiques distinctes et un contexte précis, sicilien, explique la variété des analyses proposées et l'abondance de la bibliographie sur le sujet.

Le plafond de la Chapelle palatine : description générale et principales lectures

Le plafond de cèdre orne les nefs centrale et latérales, souvent négligées¹⁴⁵, de la Chapelle palatine¹⁴⁶. Au centre, vingt étoiles à huit pointes, ornées de représentations figurées, sont disposées le long de

¹⁴² Et il n'est pas besoin pour cela de convoquer Byzance, ou du moins pas directement, il n'est que de considérer l'héritage carolingien. Le propos de William Tronzo a été repris par Maria Andaloro dans un article de vulgarisation : «La Chapelle palatine de Palerme et l'horizon méditerranéen», dans *La Méditerranée des Croisades*, dir. R. Casanelli, Paris, 2000, p. 236-256.

¹⁴³ Cf. pour une mise au point rapide, M. Andaloro, «I mosaici siciliani», dans *I Normanni*, p. 255-263.

¹⁴⁴ La première étude systématique est celle de A. Pavlovskij, «Décorations des plafonds de la Chapelle palatine», *Byzantinische Zeitschrift*, 2 (1893), p. 361-412. Le plafond, déjà au XII^e siècle, suscitait l'admiration. Philagète de Cerami le décrit ainsi : *Quanto poi al soffitto, è cosa che uno non si sazia di guardare, ed è meraviglia a vederlo e a sentirne parlare, perché è abbellito da intagli sottili variati in forma di canestri, e brillando tutto intorno per l'oro, esso imita il cielo, quando per l'aria serena è illuminato tutto intorno dalla folla degli astri* (trad. B. Lavagnini, «Profilo di Filagato da Cerami», p. 234-235).

¹⁴⁵ On peut dorénavant consulter L. Kapitakin : «The Paintings of the Aisle-ceilings of the Cappella palatina, Palermo», dans *Art and Form in Norman Sicily*, p. 115-147, L'auteur estime à 20% la proportion de peintures originales pour la nef sud et à 60% pour la nef nord (p. 115).

¹⁴⁶ Sur les aspects techniques de la construction du plafond, bien que toutes les questions soient loin d'avoir été épuisées, faute d'analyses adéquates, cf. V. Zoric, «Sulle tecniche costruttive islamiche in Sicilia : il soffitto della Cappella palatina di Palermo», dans *Scritti in onore di Giovanni M. D'Erme*, p. 1281-1352.

deux lignes parallèles. Elles sont décorées d'arabesques ou de figures de saints tardives et entourées d'une frise anépigraphique et d'inscriptions arabes (exceptées les deux étoiles les plus proches de l'autel qui sont anépigraphiques). Les caissons formés par les espaces situés entre les étoiles sont décorés de motifs géométriques et, plus rarement, figuratifs, dont quelques-uns sont accompagnés d'inscriptions. Enfin, encadrant le tout, tombent des « stalactites » (ou *muqarnas*) dont toutes les facettes ont été couvertes de figures humaines qui se livrent à différents divertissements, d'animaux et de végétaux, mais également de représentations, moins nombreuses, de scènes symboliques, voire mythologiques¹⁴⁷. Le plafond des nefs latérales, dépourvu de *muqarnas*, est décoré de motifs et d'inscriptions semblables même si les thèmes mythologiques y sont moins présents, mais il est vrai qu'il a été plus remanié à la fin du Moyen Âge¹⁴⁸.

Diverses lectures en ont été proposées, qui vont de pair avec des conceptions distinctes de la Chapelle palatine et de ses usages. Notons d'emblée que, dans l'ensemble, ces travaux s'intéressent en priorité, sinon exclusivement, aux peintures, aux dépens des inscriptions arabes. Poursuivant une analyse de Richard Ettinghausen qui soulignait la parenté entre ces peintures et celle de Samarra¹⁴⁹, Umberto Scerrato les rattache aux cycles princiers des palais abassides mésopotamiens, tout en rappelant que ces derniers se sont ensuite diffusés dans l'ensemble du bassin méditerranéen, ce qui nuance l'hypothèse d'un emprunt direct¹⁵⁰. Jeremy Johns conçoit ce plafond comme un décor islamique, d'inspiration fatimide, dont la présence à cet endroit hautement symbolique reflète la volonté royale d'intégrer les références culturelles de la population arabo-

¹⁴⁷ Pour un index complet des représentations, cf. E.J. Grube et J. Johns, *The painted Ceilings of the Cappella Palatina*, Appendice II, p. 497-511.

¹⁴⁸ Son étude est bien entendu incluse dans l'ouvrage d'E. J. Grube et J. Johns, mais un article spécifique lui a également été consacré : L. Kapitakin : «The Paintings of the Aisle-ceilings».

¹⁴⁹ R. Ettinghausen, *La peinture arabe*, p. 44.

¹⁵⁰ (...) *i soffitti della Cappella Palatina che seguono un programma figurativo tipico della pittura curtense islamica, elaborato sotto i califfi abbasidi in Mesopotamia, il cosiddetto ciclo de I piaceri della vita del principe (...) (sovrano in trono, bevitori, banchettanti, conversanti, suonatori, ballerini, giocolieri, acrobati, cacciatori, giocatori di scacchi o di tric-trac, duellanti, zoomachie e un bestiario reale e fantastico) divenuto patrimonio della cultura figurativa internazionale di gran parte del Mediterraneo*, U. Scerrato, «Arte normanna e archeologia islamica in Sicilia», dans *I Normanni*, p. 346. Ailleurs, il a évoqué les éléments persans, cosmologiques, etc., dans «Arte islamica in Italia», dans *Gli Arabi in Italia. Cultura, contatti e tradizioni*, éd. F. Gabrieli et U. Scerrato, Milan, 1979 (*Antica Madre*), p. 275-541, spéc. p. 376 et sq..

musulmane au système de représentation du pouvoir¹⁵¹. Ugo Monneret de Villard avait déjà développé cette lecture, en insistant aussi sur les éléments iraniens empruntés, selon lui, à l'art seljūkide¹⁵². Giovanni M. D'Erme nuance ce propos en y identifiant des éléments sassanides, et donc iranisans, plus nombreux que dans la culture islamique de l'époque. Mettant en lumière des motifs que l'on ne retrouve que dans les régions iraniennes, il y voit l'œuvre d'artisans arabo-musulmans d'origine persane vivant en Sicile¹⁵³. Toutefois, l'impact que devrait avoir cette hypothèse sur son interprétation générale du plafond n'apparaît pas clairement. Miriam Gelfer-Jørgensen, quant à elle, y a vu un cycle princier intégrant des symboles se rattachant à la représentation du paradis en Islam¹⁵⁴, tandis que William Tronzo résout la difficulté autrement, en interprétant les termes qui ornent le plafond comme une célébration de l'effet bénéfique du gouvernement royal, et non du souverain à proprement parler, sur la prospérité du royaume, parfaitement conciliable avec la tradition occidentale¹⁵⁵. Enfin, le dernier texte consacré à cette réalisation a été rédigé par Ernst J. Grube et présente l'avantage d'avancer quelques pistes de travail, sur lesquelles nous reviendrons plus bas, même s'il ne propose pas d'interprétation générale et définitive du plafond¹⁵⁶.

Staale Sinding-Larsen, quant à lui, a proposé une lecture du plafond de la Chapelle palatine qui fait une place non seulement à sa dimension royale, mais aussi au cadre religieux dans lequel il s'intègre, en tenant compte du contexte culturel et politique¹⁵⁷. Menant une étude systématique¹⁵⁸ des motifs et des inscriptions,

¹⁵¹ J. Johns, «I re normanni e i califfi fatimiti», p. 25.

¹⁵² U. Monneret de Villard, *Le pitture musulmane al soffitto della Capella Palatina in Palermo*, Rome, 1950, p. 47.

¹⁵³ G. M. D'Erme, «Contesto architettonico», toute la deuxième partie de l'article.

¹⁵⁴ M. Gersen-Jørgensen, *Medieval Islamic Symbolism and the Islamic Paintings in the Cefalù Cathedral*, Leyde, 1986.

¹⁵⁵ W. Tronzo, *The Cultures of His Kingdom*, p. 60 et sq.

¹⁵⁶ Cf. E. J. Grube, «The painted ceilings of the Cappella Palatina in Palermo and their relation to the artistic traditions of the Muslim World and the Middle Ages», dans *Id.* et J. Johns, *The Painted Ceilings*, p. 15-34.

¹⁵⁷ S. Sinding-Larsen, «*Plura ordinantur ad unum*. Some Perspectives regarding the «Arab-Islamic» ceiling of the Cappella Palatina at Palermo (1132-1143)», *Institutum Romanum Novergiae. Acta ad archeologiam et artium historiam pertinentia. Series altera in 8°*, 7 (1989), p. 55-96.

¹⁵⁸ Rappelons qu'à l'heure actuelle manque toujours une lecture de l'ensemble des vocables qui figurent sur le plafond de la Chapelle palatine : sont déchiffrés les bandeaux qui entourent les étoiles du plafond central et deux inscriptions localisées sur les plafonds des nefs latérales où elles sont les seules à figurer. En revanche, d'autres éléments portent des inscriptions, notamment la

trop souvent analysés séparément, il souligne que le vocabulaire employé n'est pas identique en tous points à celui qui désigne généralement la royauté islamique, pas plus qu'à celui qu'utilisent spécifiquement les souverains siciliens pour décrire leur souveraineté¹⁵⁹. Figurent, en effet, sur le plafond des termes isolés, que l'on rencontre, pour une part, lorsqu'il s'agit d'attirer le bon augure sur le dédicataire d'un présent ou de le célébrer¹⁶⁰, mais Staale Sinding-Larsen souligne que leur registre d'origine est probablement en partie celui de la théologie musulmane¹⁶¹. Il voit dans ce plafond une expression mesurée de la volonté de Roger II de convertir les musulmans de l'île et le met en relation avec d'autres peintures, de tradition byzantine, qui représentent la descente de l'Esprit-Saint sur les peuples non-chrétiens¹⁶².

Cette lecture a été vivement critiquée par Jeremy Johns qui rappelle dans un article que ces termes sont des *ad'iya*, utilisés en Islam pour attirer sur le destinataire d'un présent ou un souverain la bénédiction de Dieu, déclinée de multiples manières en énumérant une liste infinie de vocables¹⁶³. Il souligne, en outre, que nombre des

bordure en *muqarnas* du plafond, mais elles demeurent inédites, on en donnera un exemple plus bas. Cf. J. Johns, «Le iscrizioni e le epigrafi», p. 55.

¹⁵⁹ On peut consulter la liste de mots dans la réédition de M. Amari, *Le epigrafi arabiche*, révisée par F. Gabrieli; récemment J. Johns en a proposé une relecture dans «Le iscrizioni e le epigrafi», p. 56-57, qui entérine en substance les révisions de S. Sinding-Larsen. Ce dernier a en effet proposé des corrections et donné une liste intégrale des vocables en suivant l'ordre choisi par Michele Amari, sans éviter les répétitions («*Plura ordinantur ad unum*», p. 72-78).

¹⁶⁰ Nous les livrons dans l'ordre alphabétique, sans tenir compte des multiples occurrences, en reprenant la lecture, convaincante, de S. Sinding-Larsen. Il faut souligner que les adjectifs qualifient toujours des substantifs. Enfin, la traduction est la nôtre : *al-'āfiya* («le réconfort»), *al-ajmāl* («le plus beau»), *al-baraka* («la bénédiction»), *dā'im* («éternel»), *al-di'āya* («l'appel») que nous corrigeons en *al-ri'āya* («le soin», «le fait de garder»), *al-ġibṭa* («le bonheur»), *al-ḥ ifz* («la préservation»), *al-ḥimāya* («la protection»), *al-īfdāl* («l'excellence»), *al-ijlāl* («la magnificence»), *al-iqbāl* («la bienveillance»), *al-'izz* («la gloire»), *kāfi* («suffisant»), *al-kamāl* («la perfection»), *kāmila* («complète»), *al-kifāya* («qualité de ce qui suffit»), *mutawāṣila* («durable»), *al-naṣr* («la victoire»), *al-ni'ma* («le bienfait»), *qā'im* («existant»), *al-sa'āda* («la prospérité»), *al-sa'd* («la fortune»), *al-salāma* («l'intégrité»), *shāmila* («totale»), *al-ta'ayyud* («le soutien»), *al-ta'yīd* («le soutien»), *al-yumn* («la prospérité»), *al-zafar* («la victoire»). Il convient de rajouter un mot supplémentaire qui figure sur le plafond de la nef sud où deux inscriptions sont préservées : *baqā'* («vie éternelle»); les autres mots qui y figurent sont déjà présents sur le plafond central. Cf. L. Kapitakin, «The Painting of the Aisle-ceilings», p. 118.

¹⁶¹ S. Sinding-Larsen, «*Plura ordinantur ad unum*», p. 69-70.

¹⁶² *Ibid.*, p. 93-96.

¹⁶³ J. Johns, «Le iscrizioni e le epigrafi», p. 56 : *Contrariamente a quanto sostenuto da Sinding-Larsen, le ad'iya usate nell'epigrafia arabo-normanna sono interamente tratte dal lessico islamico standard, si riferiscono tutte al sovrano e costituiscono un completamento dei protocolli ufficiali; non sono state assoluta-*

termes présents sur le plafond de la Chapelle palatine se retrouvent sur d'autres supports liés au souverain sicilien¹⁶⁴ et dans la sphère de la souveraineté islamique¹⁶⁵.

On pourrait objecter, en effet, à cette lecture neuve et stimulante que l'inscription qui se trouve au bas du manteau royal porté par Roger II, et qui est souvent rapprochée de celles de la Chapelle palatine, reprend nombre de termes qui figurent sur le plafond et qu'il pourrait donc bien s'agir du lexique qui sert à exalter le souverain¹⁶⁶. Mais deux points s'y opposent. Tout d'abord, si le vêtement reprend ainsi, comme le plafond de la chapelle, un registre que l'on retrouve, pour une part, sur de nombreux objets médiévaux de facture islamique, le changement radical de contexte interdit de réfléchir sur les deux supports en parallèle. Deuxièmement, les deux listes de vocables présentent certes des points communs, mais aussi des différences dont il importe de tenir compte. Il nous semble en effet qu'une des particularités des vêtements royaux, comme des inscriptions monumentales et des diplômes royaux est de renvoyer explicitement au souverain¹⁶⁷ dans un contexte d'exaltation de sa figure qui ne laisse aucun doute.

Toutefois, en réalité, ces deux points de vue peuvent être conciliés. L'orientation prise récemment par les analyses du plafond suppose que des éléments sortis de leur contexte d'origine et insérés dans un autre, nouveau, acquièrent une signification différente, ce qui paraît de bon sens. Mais un problème de méthode se pose lorsqu'afin de mieux les déchiffrer, ces représentations sont mises en rapport avec les principes de gouvernement généraux que l'on croit dégager en Sicile¹⁶⁸. Il n'est pas évident, en effet, que le contexte de

mente adattate alle particolari circostanze socio-politiche della Sicilia normanna, né all'ambiente cristiano della Capella Palatina.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 56-57.

¹⁶⁵ En réalité, pour des questions de conservation (?), tous les exemples d'inscriptions provenant de plafonds, très rares, fournis par J. Johns dont l'origine est identifiée décoraient des mosquées..., *ibid.* Le reste des exemples renvoient à des objets. La lecture du catalogue de E. Anglade, *Catalogue des boiseries de la section islamique*, Paris, 1988, qui inventorie les pièces du Louvre, montrent toutefois que les fragments provenant de mosquées et autres édifices non identifiés comprennent surtout des versets coraniques. On ne sait donc quasiment rien des ensembles palatiaux et les *ad'ya* sont peu nombreux dans les édifices religieux. Ils figurent essentiellement sur des objets, et leur présence sur le plafond de la Chapelle palatine de Palerme n'est donc pas expliquée ainsi.

¹⁶⁶ Pour la dernière lecture de ce texte, cf. note 44.

¹⁶⁷ Soit son nom, soit sa titulature, soit, enfin, un élément (le palais, par exemple) qui le symbolise, est mentionné.

¹⁶⁸ S. Sinding-Larsen écrit ainsi : *To show that some of the motifs are Sassa-*

référence soit uniquement celui de la culture d'arrivée, d'autant que le milieu de la cour sicilienne véhiculait une conception et une connaissance de la culture islamique certaines. Se pose, en outre, le problème de la définition de la culture des conquérants : elle est certainement différente de ce qu'elle aurait été dans leur région d'origine à la même époque, même si certains éléments en sont conservés. Enfin, on ne peut négliger le contexte d'insertion des inscriptions. Les souverains de Sicile se définissent comme chrétiens et la Chapelle palatine est un édifice religieux.

On l'aura compris, si toutes ces approches sont convaincantes à leur manière, aucune n'est entièrement satisfaisante. Le plafond de la Chapelle palatine est original dans ses illustrations comme dans ses inscriptions, moins si l'on considère les éléments séparément que si l'on prend en compte l'ensemble qu'ils constituent, ainsi que le contexte dans lequel il prend place. En effet, ces motifs n'ont pas simplement été copiés et transférés dans un contexte totalement différent de celui dans lequel ils sont apparus; ils forment un tout, qui atteste une maîtrise notable des techniques utilisées. En somme, il ne faut ni évacuer le problème de l'identité des artisans qui l'ont réalisé ni négliger la question du public visé ni, enfin, renoncer à dégager la signification de cette réalisation. Sans prétendre donner une réponse définitive à ces questions, nous suggérerons ici quelques pistes de réflexion.

Programme royal ou décoration d'un édifice religieux?

Que l'on y voie des représentations plus proches des conceptions occidentales¹⁶⁹ ou que l'on y perçoive une influence islamique forte, ce plafond est souvent analysé comme une mise en images du pouvoir royal et/ou de son programme politique. Mais sa localisation en hauteur amène à s'interroger sur l'efficacité d'un tel programme et sur le projet réel du souverain qui ne pouvait ignorer ce facteur. Quel est donc en effet le statut d'un programme iconographique et épigraphique placé de telle manière qu'il est impossible de

nian in origin (...) is not very helpful, for the motifs quite obviously do not remain Sassanian when transferred to Roger II's Palermo, just as Rogers' Byzantine-type vestments in the Martorana mosaic do not remain Byzantine upon the transfer to the Norman monarchy, since his monarchy mainly adhered to Western ideals («Plura ordinantur ad unum», p. 81). Toute la question est de définir tant le contexte que le sens des divers éléments qui y sont intégrés.

¹⁶⁹ Cf., notamment, D. Jones, «The Cappella Palatina in Palermo, problems in attribution», *Art and Archeology Research Papers*, 2 (1972), p. 41-57.

le saisir dans le détail (alors qu'en général les commentaires proposés se placent à cette échelle)?

Ce trait n'est certes pas propre aux peintures de la Chapelle palatine de Palerme. Il existe dans toutes les aires culturelles et à toutes les époques. Paul Veyne a abordé la question dans le contexte romain antique¹⁷⁰ et avancé que la mise en images du pouvoir politique et/ou de son programme n'était pas là pour informer, mais pour exprimer la grandeur de celui qui exerce le pouvoir¹⁷¹. Il convient, toutefois, de ne pas pousser l'idée trop loin : si, dans le détail, ce type d'élaboration ignore ses spectateurs, son existence même vise un public. Il faut donc distinguer deux niveaux d'analyse : l'effet général recherché et le détail de la réalisation artistique qui est articulé de manière cohérente pour exprimer des conceptions précises.

Dans le cas de la Chapelle palatine de Palerme, il conviendrait d'examiner, par exemple, si sur le détail des images ne prime pas le rythme¹⁷² selon lequel reviennent les motifs, peu variés rappelons-le. Une étude systématique permettrait peut-être de dégager des modes de lecture alternatifs¹⁷³. Staale Sinding-Larsen évoque le problème, qui ne peut être résolu par l'établissement de listes de motifs et de vocables, même précises, parce qu'elles ne permettent pas de les replacer dans l'espace les uns par rapport aux autres. Il faudrait pour cela mener une campagne photographique systématique et utiliser un support informatique ainsi qu'un système de restitution en trois dimensions. Tel n'est toutefois pas l'objet de ce développement.

¹⁷⁰ P. Veyne, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, 1976, p. 675-682. Prenant l'exemple de la Colonne trajane, P. Veyne écrit : « Cette tendance du souverain à s'exprimer n'est pas plus rationnelle que son besoin de se justifier : elle ne mesure pas ses moyens à ses fins » (p. 675) et « le pouvoir tirait un prestige supplémentaire de l'irrationalité même de ses expressions, qui parlaient pour elles-mêmes et ignoraient superbement leurs auditeurs » (p. 676). Il dénonce la confusion entre information et expression.

¹⁷¹ Cette conception est à nuancer comme le montre le cas des inscriptions épigraphiques dans l'espace public, cf. *L'écriture publique du pouvoir*.

¹⁷² À cette distance, les images comme les inscriptions remplissent le rôle d'ornementations plutôt qu'elles ne véhiculent un message. Sur ce point et en particulier dans l'art islamique, cf. O. Grabar, *The Mediation of Ornament*, Princeton, 1992 (*The A. W. Mellon Lectures in the Fine Arts, 1989, Bollingen Series XXXV. 38*), spéc. p. 101-118. L'auteur y distingue les motifs qui sont compréhensibles ou déchiffrables du premier coup d'œil, ceux qui sont familiers mais demandent une observation plus fine et ceux qui ne sont appréhendés qu'à travers le rythme qu'ils dessinent.

¹⁷³ L'ouvrage collectif qui a été réalisé sur la Colonne Trajane sous la direction de S. Settis, avec la collaboration d'A. La Regina, G. Agosti et V. Farinella (*La Colonna Traiana*, Turin, 1988), donne une idée de ce sur quoi peut déboucher une telle recherche.

Il est certain que, du point de vue de l'effet recherché sur le spectateur, le plafond de la Chapelle palatine reflétait la grandeur royale par la dépense occasionnée et les prouesses techniques requises et que le détail, imperceptible depuis le sol, comptait moins que l'impression d'ensemble. Mais on ne peut faire abstraction des fonctions religieuses de l'édifice et penser qu'elles n'ont aucune incidence sur la lecture que l'on fait du plafond. On ne peut dire que cette dimension est totalement évacuée dans les analyses, mais même Staaale Sinding-Larsen, qui la prend en considération, demeure encore trop prisonnier d'une lecture politique, renvoyant à la politique religieuse du souverain, il est vrai.

Or, il se trouve, et le fait n'est jamais mentionné dans les études menées au sujet du plafond de la Chapelle palatine de Palerme, que celui-ci n'était pas le seul de ce type en Sicile à orner un édifice chrétien, même s'il était probablement le plus impressionnant, notamment d'un point de vue technique (*muqarnas*). En outre, on trouve des exemples d'inscriptions en arabe similaires à celle du plafond de la Chapelle palatine dans d'autres églises, ailleurs que sur les plafonds.

Ainsi, le plafond de Palerme rappelle celui de la cathédrale de Cefalù et il est probable que celui de l'abbaye de Monreale était similaire¹⁷⁴. Il est vrai que ces trois églises sont des fondations royales fortement liées à la dynastie des Hauteville¹⁷⁵ et l'on pourrait donc penser que la similitude de leur décor découle de ce que ces monuments étaient supposés célébrer la grandeur de la dynastie des Hauteville et étaient le fruit de commandes financées par un mécénat royal dont la richesse était immense.

Une telle lecture est infirmée par le fait que ce type d'inscriptions ne figuraient pas seulement dans les édifices cités, mais aussi dans un certain nombre d'édifices religieux, non royaux, dans un contexte palermitain. Il est probable que le plafond de la cathédrale de Palerme en était orné, mais les nombreux remaniements dont l'édifice a été l'objet à partir de la fin du XII^e siècle empêchent d'en être

¹⁷⁴ Sur la cathédrale de Cefalù, on peut voir M. Gersen-Jørgensen, *Medieval Islamic Symbolism* et M. G. Aurigemma, *Il cielo stellato di Ruggero II. Il soffitto dipinto della cattedrale di Cefalù*, Milan, 2004, son auteur aboutit à des conclusions partiellement semblables aux nôtres, p. 153-160; il est probable que le plafond de Monreale, redécoré au XVI^e siècle, puis détruit par un incendie en 1811, intégrait aussi des éléments de décoration islamiques, comme le suggère la présence d'étoiles à huit pointes (cf. W. Kronig, *The Cathedral of Monreale and Norman Architecture in Sicily*, Palerme, 1965, p. 202-204).

¹⁷⁵ La cathédrale de Cefalù était censée accueillir les dépouilles mortelles des représentants de la dynastie des Hauteville et celle de Monreale est une fondation de Guillaume II.

certain¹⁷⁶. Tel était en revanche certainement le cas du plafond de l'église de la Magione¹⁷⁷, détruit par les bombardements américains de Palerme en 1943¹⁷⁸. En outre, deux autres édifices religieux palermitains étaient ornés de ce type d'inscriptions : la tour campanile de l'église de S. Giacomo la Mazara, localisée à proximité du palais royal, et une colonne située dans l'église de S. Maria dell'Ammiraglio.

L'église de la Magione, dont les origines, difficiles à retracer¹⁷⁹ remontent, si l'on suit les analyses les plus récentes, entre 1169 et 1174¹⁸⁰. On peut douter que ce programme décoratif qui ornait le plafond ait été élaboré par les Teutoniques après qu'ils ont eu pris possession de l'église à la fin du XII^e siècle car, en dépit de fonds archivistiques abondants¹⁸¹, rien n'atteste le lancement d'un tel chantier, long et coûteux. Il est donc antérieur et doit être attribué au fondateur du monastère, datant probablement de 1190-1191, Mathieu d'Aiello, personnage-clé et figure complexe des règnes de Guillaume I^{er} et Guillaume II, dont on reparlera plus bas¹⁸². Si l'hypothèse est juste, il ne s'agit pas d'une copie mécanique car Mathieu d'Aiello, qui fut chargé de reconstituer les cahiers du *dīwān*, après leur destruction au moins partielle, dans un incendie lors des émeutes de 1161, était parfaitement arabophone.

L'histoire de S. Giacomo la Mazara est très mal connue; elle a été incluse dans un quartier militaire à proximité du palais royal et

¹⁷⁶ En faveur de cette hypothèse, cf. A. Zanca, *La Cattedrale di Palermo dalle origini allo stato attuale (1170-1946)*, Palerme, 1952, p. 241-251, mais aussi la rapide allusion d'Idrīsi : «Elle surprend les esprits par sa facture merveilleuse et l'originalité des motifs qui ont été inventés, choisis et élaborés pour les peintures, les dorures et les inscriptions», p. 308.

¹⁷⁷ V. Grassi, «Le iscrizioni normanne in caratteri arabi in Sicilia», *Studi Magrebini*, 24 (1992), p. 29-38, spéc. p. 34 : *Si legge nel terzo volume della Storia dei musulmani di Sicilia, a pag. 881 : nel soffitto della chiesa della Magione... si veggono ancora, su le correnti del comignolo, le voci Vittoria, Salute, Possanza, Contentezza e altri auguri scritti in arabico, or in caratteri neri su fondo bianco, or il contrario, ed ora in rosso con fili gialli su fondo nero; e coteste correnti alternansi tra loro e con altre che portan figure, le une di pesci e le altre di uccelli.*

¹⁷⁸ On trouvait peut-être le même type de décor dans d'autres églises encore, mais les exemples de cette pratique ont pu être détruits avant le XIX^e siècle, date du regain d'intérêt pour le Moyen Âge et en particulier l'époque normande.

¹⁷⁹ Nous ne rentrons pas dans les détails et nous contentons de renvoyer à E. Pezzini, *Halicia : un quartiere della città di Palermo nel primo Trecento*, doctorato dell'Università degli Studi di Palermo, IX ciclo, p. 156-168.

¹⁸⁰ K. Toomaspoeg, «Les Cisterciens de la Magione de Palerme : un essai de reconstruction des origines du monastère de la Sainte-Trinité», *Archivio Storico per la Sicilia Orientale*, 92 (1996), 1/3, p. 7-21.

¹⁸¹ Dont la thèse de K. Toomaspoeg donne une idée, cf. *Les Teutoniques en Sicile (1197-1492)*, Rome, 2003 (CRFR, 321).

¹⁸² Cf. Épilogue, *passim* et spéc. p. 606-607.

détruite au XVII^e siècle, tandis que son campanile demeurait en place jusqu'au XIX^e siècle, avant d'être lui aussi rasé au sol. C'est précisément cette tour qui était ornée d'une inscription de 12 m de long qui courait le long de ses quatre côtés. On a quelque idée de son contenu grâce à Michele Amari et nombre de termes qui la composent se retrouvent à l'identique sur le plafond de la Chapelle palatine¹⁸³.

Quant à la colonne de S. Maria dell'Ammiraglio, elle est ornée de quatre vocables : *al-naṣr wa-l-zaḡfar wa-l-'izz wa-l-iqbāl*¹⁸⁴.

Toutefois, on pourrait penser que, de même que Georges d'Antioche a représenté sur les murs de la Martorana la grandeur royale de Roger¹⁸⁵, il l'a fait également sur une colonne, tandis que Mathieu d'Aiello a exalté Guillaume II à travers l'épigraphie et la peinture islamiques, en s'inspirant de la Chapelle palatine; la proximité de S. Giacomo la Mazara avec le palais royal pourrait aller dans le même sens. Mais tandis que la mosaïque programmée par l'émir des émirs met en images la religiosité du roi couronné par le Christ, tel n'est pas le cas des plafonds d'église siciliens qui nous sont parvenus. La comparaison est d'autant moins évidente que si la mosaïque de la Martorana est didactique (les personnages sont aisément identifiables et le nom de Roger expressément écrit), les plafonds ne le sont pas, difficulté que renforce, répétons-le, leur éloignement par rapport au sol. En outre, il n'est pas inintéressant que dans la Martorana, précisément, une autre colonne porte deux inscriptions se référant directement à Dieu, dont une coranique¹⁸⁶.

Quel est donc le sens de la présence de ces inscriptions dans les églises palermitaines, dans celle de la Magione en particulier, et dans la Chapelle palatine de Palerme?

¹⁸³ La version amarinienne a récemment été revue par J. Johns, dans «Le iscrizioni e le epigrafi...», p. 48 : *wa-l-di'āya wa-l-yumn wa-l-shukr al-kā[mil? wa-]l-ni'ma [wa-?] l-kifāya wa-l-'izz[?] wa-l-birr wa-naṣr a[...]* wa-[...] wa-l-sa[']d wa-l-iqbāl[?]... wa-] l-naṣr wa-l-ijmāl[?] wa-l-[...], suit une date très incertaine. [...] et l'appel et la prospérité et la gratitude complète (?) et le bienfait et (?) la qualité de ce qui suffit et la gloire et la piété et la victoire de (...) et (...) et la fortune et la bienveillance (...) et la victoire et la totalité (?) et (...)]. À comparer avec les termes cités à la note 160.

¹⁸⁴ On ne tranchera pas ici la question de la datation de cette inscription. Qu'il s'agisse d'un remploi comme dans le cas de la colonne évoquée plus bas est sans importance : Georges d'Antioche était arabophone et le choix même de cette colonne serait significatif. J. Johns, «Le iscrizioni e le epigrafi...», p. 58.

¹⁸⁵ E. Kitzinger, «On the Portrait of Roger II in the Martorana in Palermo», *Proporzioni*, 3 (1950), p. 30-35, rééd. dans *The Art of Byzantium and the Medieval West : Selected Studies*, éd. W. E. Kleinbauer, Bloomington-Londres, 1976, p. 320-326.

¹⁸⁶ Le texte en est le suivant : *Bism Allāh al-rahmān al-rahīm ḡasbiya llāh wa-ni'ma l-wakīl* : «Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux, Dieu me suffit et il est le meilleur des gardiens», cf. J. Johns, «Le iscrizioni e le epigrafi», p. 58. Une inscription parfaitement «œcuménique»...

Le plafond de la Chapelle palatine : l'effet général recherché

Il est nécessaire, nous l'avons vu, de distinguer deux niveaux : l'effet général recherché et le sens plus précis de ces textes.

Pour le premier volet, au-delà de la présence sur le plafond d'une calligraphie arabe qui symbolise la place faite à l'élément islamique dans ce décor et dans la conception de la souveraineté par les Hauteville, chercher à donner une signification à l'iconographie qui l'accompagne suppose de ne pas négliger les réflexions sur les liens entre religion et art contemporaines de la construction de l'édifice dans l'Occident chrétien. Les débats étaient en effet animés entre les Cisterciens et ceux, nombreux, qui soutenaient que chaque détail d'un lieu consacré à Dieu célébrait sa grandeur et devait donc être soigné. Les rapports attestés entre Suger, grand défenseur de cette conception, et Roger ne font que renforcer l'idée que ces controverses ne pouvaient être ignorées dans la Sicile du XII^e siècle¹⁸⁷, d'autant que les sources témoignent également des contacts qui existaient entre Bernard de Clairvaux et Roger II, puis ses successeurs¹⁸⁸. Or, saint Bernard condamnait expressément l'utilisation d'images « monstrueuses », distrayantes dans les lieux sacrés¹⁸⁹. Quel était donc le statut de ces plafonds ?

La description du plafond de la chapelle palatine par Philagète de Cerami, dans son *ekphrasis* célèbre, semble justifier cette pratique, avec des arguments très classiques. Elle s'inspire de textes du même genre, propres à la littérature byzantine¹⁹⁰, afin de comparer le plafond de la chapelle palatine de Palerme à un ciel et le sol à un pré, reprenant un parallèle ancien entre l'église et le cosmos. On voit donc que cette lecture contemporaine du plafond, la seule disponible, banalise ce qui nous paraît si exceptionnel et

¹⁸⁷ On a conservé une lettre adressée par Roger à Suger (cf. Migne, *PL*, 186, Turnout, 1854 et rééd. anastat. en 1993, col. 1415, L. 143) et une autre de Suger à Roger (*ibid.*, col. 1417, L. 146).

¹⁸⁸ On a conservé des lettres de Bernard de Clairvaux adressées à Roger II dans les années 1140 : Migne, *PL*, 185, Turnout, 1854 et rééd. anastat. 1983, (col. 374, L. 207 ; col. 375, L. 208 et col. 375, L. 209). Cf. E. Dupré Theseider, « Sugli inizi dello stanziamento cistercense nel regno di Sicilia », dans *Studi medievali in onore di Antonino de Stefano*, Palerme, 1956, p. 203-218.

¹⁸⁹ Le problème du statut de ces images a été abordé régulièrement par les historiens de l'art, par exemple dans J. Wirth, *L'Image à l'époque romane*, Paris, 1999, spéc. p. 140 et sq.

¹⁹⁰ Cf., sur le sermon, note 123 et sur ce point, M. L. Fobelli, « L'ekphrasis di Filagato da Cerami sulla Cappella Palatina e il suo modello », dans *I Convegni di Parma 2. Medioevo : i modelli (Atti del Convegno internazionale di Studi. Parma, 27 sept.-1^{er} oct. 1999)*, éd. A. C. Quintavalle, Parme, 2002, p. 267-275. Pour un exemple à peu près contemporain de celui de Philagète de Cerami, cf. C. Mango et J. Parker, « A Twelfth-Century description of St. Sophia », dans C. Mango, *Studies on Constantinople*, Aldershot, 1993, texte XVII (*Variorum Reprints*).

montre qu'il était sans doute perçu comme une décoration parmi d'autres, même s'il était particulièrement imposant.

L'éloignement, la circonscription de ces éléments dans un espace défini les rendent aptes à louer Dieu et à imposer le respect aux fidèles. Il s'agit de célébrer le cosmos, la Création divine, en mobilisant un registre iconographique qui n'a certes pas été élaboré dans ce but dans un premier temps, mais n'en est pas moins intégré dans un contexte différent. Cela expliquerait également en partie la difficulté qu'il y a à retracer un véritable programme iconographique à partir des représentations *in situ*¹⁹¹.

De cette manière, les Hauteville ont choisi Suger contre Bernard de Clairvaux, et il n'est pas certain que pour les non-connaisseurs de l'art islamique, les motifs animaliers ou fantastiques des différents plafonds aient été très différents des griffons et autres animaux fantastiques chers à l'art roman de la même époque. Quant aux scènes de la vie quotidienne et de la vie de cour, elles ne se différenciaient que par leur cadre des scènes de la vie agricole ou courtoises que l'on pouvait observer dans les églises de l'Occident chrétien contemporain. La présence de scènes de la vie mondaine, voire fabuleuses, souvent attribuée à une influence de l'art princier islamique, ne surprend, en effet, pas, dans le contexte de l'art européen de l'époque. Il suffit de se remémorer la critique de certains chapiteaux romans par Bernard de Clairvaux pour s'en convaincre¹⁹². À ce propos, les chapiteaux des cloîtres des cathédrales de Monreale et de Cefalù montrent que des motifs clairement islamiques étaient intégrés également à d'autres endroits des édifices religieux où ils ne choquaient pas plus¹⁹³.

Le plafond de la Chapelle palatine : une lecture rapprochée

Si l'on change d'échelle, afin de s'interroger plus avant sur la signification de ce plafond, on aboutit à des conclusions convergentes. Une observation détaillée des motifs utilisés, en se plaçant

¹⁹¹ Ce qui n'est pas contradictoire avec l'idée que l'art islamique construit moins des séquences de motifs qu'il ne les juxtapose.

¹⁹² C'est le passage célèbre : « Du reste que vient faire dans les cloîtres, face aux frères qui lisent, cette ridicule monstruosité, cette étonnante beauté difforme et cette belle difformité? Que viennent faire ces singes immondes, ces lions cruels, ces centaures monstrueux, ces êtres moitié-hommes, ces tigres tachetés, ces chevaliers au combat, ces chasseurs sonnant du cor? On voit plusieurs corps sur une seule tête et plusieurs têtes sur un corps. On discerne ici un quadrupède à queue de serpent, là un poisson à tête de quadrupède (...) », cité par J. Wirth, *L'Image médiévale. Naissance et développements (VI^e-XV^e siècle)*, Paris, 1989, p. 203.

¹⁹³ On peut voir sur le cloître de Cefalù, G. Meli et M. Rotolo éd., *Clastrum significat Paradisum. Il chiostro della Cattedrale di Cefalù un luogo tra la terra e il cielo*, Palerme, 2006.

cette fois du point de vue de ceux qui réalisèrent les peintures, va en effet dans le même sens. On note ainsi la présence de scènes étrangères à la tradition persane ou islamique, telles que des sirènes¹⁹⁴, qu'il faudrait mettre en relation avec l'introduction de récits de la Table Ronde en Sicile selon Umberto Scerrato, mais qui pourraient aussi être rapprochées de l'utilisation du même motif dans l'art roman; de même, le Char du soleil, représenté deux fois, appartient à une tradition iconographique romaine que l'art islamique n'a pas reprise¹⁹⁵. Quant aux spectateurs de culture arabo-musulmane, l'insertion de ces motifs palatiaux dans un contexte chrétien avait nécessairement un impact sur la lecture qu'ils en faisaient.

Les vocables présents dans la Chapelle royale – on se place ici du point de vue des artistes et du commanditaire royal puisqu'ils sont illisibles depuis le sol – viennent conforter cette approche. Ils n'appartiennent pas au registre royal sicilien *stricto sensu* et ne recourent que partiellement le lexique du manteau royal et des inscriptions monumentales royales. Il n'est guère surprenant que ces inscriptions puisent pour une grande partie dans des registres pré-existants, mais la question demeure de savoir si leur insertion dans un contexte chrétien ne modifie pas leur lecture, surtout quand on les retrouve dans d'autres églises qui sont le fruit du mécénat de grands personnages proches du roi, certes, mais aussi très attachés au christianisme si l'on en croit le nombre de fondations religieuses dont ils sont les auteurs¹⁹⁶.

Il convient de poser la question à l'envers : quelque chose s'oppose-t-il à ce que ces vocables soient destinés à chanter Dieu? Une partie d'entre eux sont en réalité susceptibles de renvoyer à des attributs de Dieu en Islam¹⁹⁷. En outre, si ce lexique est commun en

¹⁹⁴ U. Scerrato reprend ainsi une idée avancée par U. Monneret de Villard. Pour les sirènes, cf. *Gli Arabi in Italia*, p. 392. Mais la perspective peut être élargie : sur la sirène et sa présence dans l'art roman contemporain de la réalisation du plafond de la Chapelle palatine de Palerme, cf. J. Wirth, *L'image dans l'art roman*, p. 141 et sq.

¹⁹⁵ U. Monneret de Villard, *Le pitture musulmane*, p. 46-47.

¹⁹⁶ C'est le cas notamment de Mathieu d'Aiello.

¹⁹⁷ Ce que S. Sinding-Larsen soulignait en les rapprochant de la sphère théologique (cf. *supra*). De fait, par exemple, la moitié des termes inscrits sur le plafond de la Chapelle palatine dérivent de racines utilisées pour former les noms de Dieu en Islam. On verra D. Gimaret, *Les noms divins en islam. Exégèse lexicographique et théologique*, Paris, 1988; les noms de Dieu concernés, dans l'ordre d'apparition des termes cités à la note 161, sont les suivants : *'afuww*, *ibid.* p. 415; *jamīl*, p. 215-217; *dā'im*, p. 182-183; *ḥafīz*, p. 395; *fāḍil*, p. 390-391; *jalīl*, p. 75-76 et 213-214; *qābil al-tawb*, p. 418-420; *'azīz*, p. 243-246; *kāfī*, p. 366; *kāmil*, p. 201; *nāṣīr*, p. 339-340; *qā'im*, *passim*; *salāma*, p. 204-205.

Islam pour célébrer entre autres le souverain, il n'y est pas réservé, à la sphère de la souveraineté *stricto sensu*, comme on l'a vu. Il est ici utilisé dans un contexte nouveau; il est l'objet d'un déplacement, fréquent dans le rapport des Hauteville aux éléments de la culture islamique dont ils s'inspirent¹⁹⁸. Rien ne s'oppose à ce que le lexique de la Chapelle palatine renvoie à Dieu, souverain ultime, d'autant que les rares participes actifs présents se rapportent à la nature divine plutôt qu'au monde terrestre¹⁹⁹.

Ugo Monneret de Villard, prenant en compte les peintures plus que les inscriptions il est vrai, avait suggéré que les motifs utilisés reflétaient une médiation de l'art byzantin plutôt qu'islamique car celui-là seul à mêlerait de manière aussi syncrétique des apports islamiques, romains et chrétiens²⁰⁰. Les souverains normands utilisent ici les éléments d'une *koiné* méditerranéenne afin de célébrer d'abord Dieu et, indirectement, leur propre grandeur à travers cette réalisation unique. Ils donnent ainsi au christianisme une expression arabe renouvelée.

Cette lecture est encore renforcée par la présence sur le plafond, limitée il est vrai, de représentations chrétiennes remontant au XII^e siècle, souvent passée sous silence. Benedetto Rocco, poursuivant une recherche entamée par André Grabar²⁰¹, qui y avait mis en évidence le motif d'une église dans les années 1950, a montré qu'il

¹⁹⁸ Staale Sinding-Larsen a souligné avec justesse la ressemblance entre les inscriptions du plafond et certains termes chantant le propriétaire et/ou le destinataire d'un cadeau, qui ornent nombre d'objets en céramique ou en métal provenant de pays islamiques. Cf. S. Sinding-Larsen, «*Plura ordinantur ad unum*», p. 70. Vincenza Grassi avait d'ailleurs été la première à le faire. Sans sortir de la Chapelle palatine, il n'est que de se référer au coffret de bois et d'ivoire conservé dans le trésor de la Chapelle palatine, daté des XII^e-XIII^e siècles, cf. B. Rocco, dans *L'età normanna e sveva in Sicilia. Mostra storico-documentaria*, Palerme 1994, p. 158-163 et M. P. Demma, «Il grande cofano con avori incrostati e iscrizione in caratteri naskhi», dans *Federico II e la Sicilia*, p. 168-170. Le coffret est exceptionnel par la richesse de sa réalisation comme par la longueur de son inscription, un véritable poème en cinq parties. La poignée d'une porte, située dans le transept sud de la Chapelle palatine, qui a conservé son aspect originel, est également ornée de caractères coufiques dont W. Tronzo a proposé une nouvelle lecture : *Ni'ma shāmila wa-baqā' wa-baraka li-ṣāhibi-hi* : «Bénédictio complète, vie éternelle et fortune à son propriétaire» (*The Cultures of His Kingdom*, p. 43). Toutefois, l'absence de syntaxe sur le plafond de la Chapelle palatine interdit d'exagérer ce rapprochement. Le champ sémantique est en partie identique, mais le contexte est radicalement différent.

¹⁹⁹ Cf. note 161.

²⁰⁰ Monneret de Villard, *Le pitture musulmane*, p. 56.

²⁰¹ A. Grabar, «Image d'une église chrétienne parmi les peintures musulmanes de la Chapelle Palatine de Palerme», dans *Aus der Welt der islamischen Kunst. Festschrift für Ernst Kühnel*, éd. R. Ettinghausen, Berlin, 1959, p. 226-233. Elle est référencée A9. 6 par E. J. Grube et décrite p. 501 de E. J. Grube et J. Johns, *The Painted Ceilings*.

faut y ajouter un autre exemple²⁰², tandis qu'une peinture identifiée comme un saint Georges tuant le dragon, présente en deux endroits du plafond, demeure problématique²⁰³.

Benedetto Rocco a en effet expliqué une des figures restées mystérieuses et lu l'inscription, jusqu'à présent non déchiffrée, qui l'accompagne²⁰⁴. Sous un personnage barbu et auréolé qui tient deux croix, une inscription²⁰⁵ précise : *al-'izz al-nuwār al-sa'd al-'izz*²⁰⁶ (« la gloire, l'éclat, la joie, la gloire »). Le personnage apparaît comme un religieux (saint?) qui accomplit une bénédiction suivant le rite byzantin, en utilisant deux croix.

Il n'est donc pas besoin de diviser l'espace de la Chapelle palatine en deux pour comprendre l'intégration du plafond dans l'espace de l'église. Cette véritable synthèse artistique s'opère autour d'un christianisme ample, dénominateur commun revendiqué par les souverains. Lui seul est censé permettre aux groupes culturels qui composent la population sicilienne de communiquer vraiment, de communier, puisque la convergence linguistique dans la sphère de la souveraineté est volontairement limitée comme on l'a vu²⁰⁷. Le rôle de l'image et de la lettre est essentiel afin de délivrer ce message²⁰⁸ et il est relayé par les grands fonctionnaires qui véhiculent cette conception dans les églises qu'ils fondent.

²⁰² Nous remercions B. Rocco pour cette information.

²⁰³ Cf., en dernier lieu, G. M. D'Erme, «Contesto architettonico», p. 19. La question est plus complexe dans la mesure où le motif vient du Proche-Orient ancien et a pu conserver un sens non chrétien dans un contexte persan, ce qui ne présume pas de son sens chrétien ici. Elles sont référencées A11. 1 et A23. 1 par E. J. Grube et décrites p. 502 de E. J. Grube et J. Johns, *The Painted Ceilings*.

²⁰⁴ Ce thème est localisé sur la bordure sud du plafond central ornée de *muqarnas*. B. Rocco, «'Altro' tema religioso con iscrizione araba fra le pitture musulmane della Cappella Palatina di Palermo», *Ho theologos. Rivista della Facoltà teologica di Sicilia*, 18/1 (2000), p. 128-133. Elle est référencée A5. 1 par E. J. Grube et décrite p. 500 de E. J. Grube et J. Johns, *The Painted Ceilings* de la manière suivante : «Bust of a man in scroll work above kufic inscription». L'auteur semble ignorer l'article de B. Rocco.

²⁰⁵ Il s'agit d'une de ces inscriptions qui ne sont jamais prises en compte, ces vocables, ne figurent donc pas dans la liste donnée *supra*.

²⁰⁶ Là où nous lisons *nuwār*, B. Rocco lit *al-nār*. Il nous semble que son *ra* est un *waw* et que ce qu'il lit comme un *rā* coufique est un *alif*, tandis que le *rā* est placé légèrement en arrière de celui-ci, alors que B. Rocco y voit un oubli du *alif* rajouté au dessus. *Nuwār* est le *maṣdar* (nom verbal) du verbe *nawara*, qui signifie «luire», «briller».

²⁰⁷ Bien entendu, il ne s'agit pas de nier les interactions linguistiques au sein de la population, le seul domaine qui nous retient ici est celui de la construction d'une royauté et d'une politique linguistique.

²⁰⁸ O. Grabar parlant du rôle de la calligraphie dans l'art islamique, mais le propos peut être étendu aux motifs de l'art islamique dans le contexte normand, écrit : *Words, spoken but especially written, held the whole community and later a number of independent communities together. They were the natural cement or glue*

Si l'on a insisté ici sur sa dimension religieuse, souvent passée sous silence, il va de soi que la dimension « palatine » de l'édifice ne doit pas non plus être occultée. L'effet produit par le plafond sur le spectateur rejoint le dessein du roi : le décor est inouï et sa richesse rejaillit sur le concepteur d'un tel espace religieux. La Chapelle palatine est aussi un espace royal et la décision d'y faire figurer des motifs appartenant à la sphère artistique islamique a en elle-même une signification. L'absence de cycles narratifs comme l'illisibilité des inscriptions depuis le sol convergent vers une seconde interprétation non exclusive de la première. Ce décor renvoie moins à une conception du pouvoir subtile qu'il faudrait déchiffrer qu'à une certaine idée de la royauté normande de Sicile. La juxtaposition de deux registres, calligraphique et imagé, donne symboliquement une place à l'élément islamique dans l'élaboration d'une conception de la royauté promue par un souverain qui se veut le roi de tous²⁰⁹.

Une question que nous n'aborderons pas ici, car pour la traiter les connaissances actuelles concernant les productions siciliennes des périodes islamique et normande doivent encore progresser, est celle de l'identité des artisans qui ont participé à cette œuvre. Tout semble indiquer, toutefois, on l'a vu, que leur origine devait être variée. Si la Sicile abrite au XII^e siècle un public composite à même d'apprécier de telles œuvres, rien ne permet en effet d'affirmer que s'y trouvaient des artisans capables de les créer²¹⁰. Cette éventuelle immigration artistique a partie liée avec la question de l'origine des motifs islamiques utilisés et à ce sujet, on peut dégager quelques pistes de réflexion.

Quelques pistes concernant les origines des registres artistiques et des techniques mobilisés dans la réalisation du plafond de la Chapelle palatine

S'il est toujours difficile d'identifier des « types architecturaux » et de retracer leur diffusion géographique, d'une certaine manière, la décoration picturale pose des problèmes encore plus insolubles

of society. But their importance was not in themselves, it was rather in their mediation between several different lives or levels of living : this life and eternal life, the life of the simple man and the authority of the ruler, the life of toil and the desire for pleasure (The Mediation of Ornament, p. 111).

²⁰⁹ De ce point de vue, la lecture de S. Sinding-Larsen est d'une très grande finesse : le christianisme a une vocation universelle, tout comme la royauté sicilienne.

²¹⁰ Trancher ce point est difficile et l'absolu scepticisme de Jeremy Johns, qui rejette l'idée d'une quelconque participation d'artisans locaux, semble aussi peu fondé que l'enthousiasme de Giovanni M. D'Erme. Cf. *infra*.

car elle ne survit que dans une proportion infime pour ces périodes reculées, surtout dans le monde islamique²¹¹. La question de l'origine des modèles repris sur le plafond n'est pas sans importance, car elle pourrait éclairer aussi la nature du programme décoratif et aider à mieux saisir la circulation des échanges culturels en Méditerranée. Disons, en prémisses, que les contacts culturels et les modalités d'introduction de nouveaux motifs ne sont pas attestés par les textes. En outre, il n'est pas de modèle pré-établi dans ce domaine : une culture donnée n'imité ou n'emprunte pas nécessairement à une autre parce que cette dernière est brillante et en position de force ; l'exemple gréco-romain le démontre. Nous n'avons pas ici la prétention d'apporter une réponse définitive à ces questionnements, mais simplement de tracer quelques pistes possibles. Deux problèmes doivent être distingués : la présence des *muqarnas* et la nature des motifs picturaux.

Notons, tout d'abord, que les différentes hypothèses défendues en général ne s'appuient pas sur la comparaison de répertoires conséquents, inexistantes, mais plutôt sur l'attestation de relations politiques ou diplomatiques entre la Sicile et telle ou telle région islamique.

Dans le cas du plafond de la Chapelle palatine, on a souvent tranché en faveur d'un modèle venu d'Égypte fatimide. Jeremy Johns l'a fait de la manière la plus articulée et la plus convaincante. Il a avancé que le califat shi'ite était seul digne d'intérêt pour les Normands, les Zirides étant trop faibles, les Ḥammādides trop indépendants et, surtout, à partir de 1117 engagés dans des bisbilles sans fin avec les souverains siciliens. En revanche, les relations de Roger II avec les Fatimides étaient excellentes, dans les années qui nous intéressent (1130-1140)²¹². Enfin, quelques-uns des témoignages conservés de l'art fatimide, rares certes, iraient dans le même sens²¹³. Cette conclusion l'amène à voir les relations entre la Sicile et les Fatimides comme un mélange de compétition et d'imitation admirative.

Il s'agit moins ici d'«influence» mal définie que d'emprunts conscients. Et ce d'autant, pourrait-on ajouter, que l'empire fatimide a été édifié par une dynastie qui se présentait comme l'élue de Dieu, une conception qui ne pouvait qu'attirer un *populus* et des individus qui se représentaient de la même manière dans l'Occident de

²¹¹ Cf. La synthèse rapide de M. V. Fontana, *La pittura islamica dalle origini alla fine del Trecento*, Rome, 2002. Le caractère unique, de ce point de vue, du plafond de la Chapelle palatine a été souligné par U. Monneret de Villard, *Le pittura musulmane*.

²¹² J. Johns, «I re normanni», p. 29 et sq.

²¹³ Cf. *ibid.*, p. 40-42.

l'époque²¹⁴. Toutefois, admettre l'existence de ces relations bilatérales ne fait pas de l'Égypte fatimide la seule région possible d'inspiration pour les Hauteville.

L'hypothèse ḥammādidе ne peut être écartée trop rapidement. Les Hauteville procurèrent un asile aux Ḥammādidеs en fuite devant l'armée almohade²¹⁵ et leur confièrent le gouvernement de Bône²¹⁶. Des liens devaient donc exister entre les deux dynasties avant le milieu du XII^e siècle, en dépit de soubresauts. Or, l'un des premiers exemples connus de *muqarnas* (présents dans presque tous les lieux de villégiature construits par les Hauteville) dans l'Occident islamique, est localisé à la Qal'a des Banū Ḥammād et date du XI^e siècle²¹⁷. Il est probable que les contacts entre Palerme et le nord du continent africain dans son ensemble, mal documentés dans leurs aspects les plus banals, furent multiples. Un exemple de la source d'inspiration que le Maghreb, surtout oriental, a pu constituer pour les Hauteville réside dans la diffusion du style calligraphique *naskhī* en Sicile, à une époque où les Fatimides ne l'utilisaient pas, tandis qu'il se développait au Maghreb²¹⁸. En outre, établir des liens trop étroits avec les anciens maîtres fatimides de la Sicile n'était peut-être pas l'unique politique privilégiée par les souverains normands, pour d'évidentes raisons stratégiques. Les liens entre les deux dynasties étaient en partie teintés de compétition.

Les Ḥammādidеs ne sont qu'un exemple et il faut tenir compte de tous les échanges non attestés par les sources écrites, tels ceux qui devaient exister avec l'Orient islamique et byzantin. On a vu que certains motifs figurant sur le plafond font partie de la *koiné* artistique islamique du XII^e siècle, qui trouve ses sources, entre autres, dans les cycles princiers abbassides : la forme des visages et des yeux, la coiffure avec boucle(s) sur le côté au niveau de l'oreille, les décors floraux, d'origine sassanide, sont autant d'éléments indénia-

²¹⁴ Sur la conception des Normands comme peuple élu, cf. le préambule.

²¹⁵ Cf. l'épilogue, *infra*.

²¹⁶ Ce que confirme al-Idrīsī, p. 193.

²¹⁷ Cf. L. Golvin, «Les plafonds à muqarnas de la Qal'a des Banū Ḥammād et leur influence possible sur l'art de la Sicile à la période normande», *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 17 (1974), p. 63-69. L'auteur insiste néanmoins sur le fait qu'il n'émet l'hypothèse de la Qal'a que parce que l'on ignore presque tout de l'art de cette époque en Ifrīqiya et en Égypte. J. Johns lui-même avance un argument qui va dans le sens d'influences variées : les édifices les plus proches des constructions normandes sont le Qaṣr al-Manār de la Qal'a des Banū Ḥammād et le palais de Ashīr. Cf. J. Johns, «I re normanni», p. 40-42.

²¹⁸ J. Johns, dans «Le iscrizioni e le epigrafi», p. 61-62.

blement répandus dans un contexte mésopotamien²¹⁹. Certains éléments sont, toutefois, plus fortement liés à une tradition persane : ainsi de l'auréole qui entoure la tête d'un grand nombre de personnages et a été reprise notamment dans l'art fatimide. Giovanni M. D'Erme a, en outre, établi la présence de motifs dont l'origine est indubitablement persane²²⁰. Ces données ne permettent toutefois en aucun cas de résoudre la question des relais qui ont permis leur introduction en Sicile.

Un faisceau d'éléments milite également pour la réévaluation des liens qui ont existé entre la Syrie-Palestine et la Sicile au XII^e siècle²²¹. On sait que le royaume normand a été un point de passage entre l'Occident et l'Orient pour de nombreux pèlerins; l'île a été une région d'approvisionnement pour les ordres militaires installés en Terre Sainte au XII^e siècle, puis un point de repli après la chute des dernières places-fortes de l'Orient croisé²²². En outre, il est au moins un épisode, souvent évoqué trop rapidement parce qu'il se solda par un échec, qui renforce l'hypothèse de liens nourris avec l'Orient : le mariage d'Adélaïde avec le roi de Jérusalem et le séjour de quatre ans qu'elle fit dans cette ville²²³. Enfin, si rien n'atteste l'existence de relations suivies entre la principauté normande d'Antioche et le sud de l'Italie, l'origine des fondateurs de cet ensemble politique et la présence de Georges d'Antioche en Sicile suggèrent de ne pas s'en tenir là.

Les inscriptions du plafond de la Chapelle palatine ne sont en effet pas les seuls indices de relations entre les deux régions²²⁴ : l'écriture *dīwānī* promue par les souverains normands rappelle celle en usage à la même époque dans de nombreuses régions islamiques

²¹⁹ Cf. G. M. D'Erme, «Contesto architettonico e aspetti culturali», p. 13.

²²⁰ Notamment des instruments de musique, des types de vaisselle, mais aussi des symboles qui ne sont pas passés dans le bagage islamique commun.

²²¹ Et plus largement avec les dynasties du Proche-Orient à l'époque, cf. M. Bernardini, «Circa i Normanni e i Grandi Selgiuchidi ai tempi della Prima Crociata».

²²² G. Bresc-Bautier, «Les possessions de Terre Sainte en Italie du Sud».

²²³ Cf., par exemple, E. Caspar, *Ruggero II e la fondazione*, p. 30-35.

²²⁴ Trois styles coufiques distincts ont été repérés sur l'ensemble du plafond : l'un est proche du style égyptien d'époque fatimide, le deuxième présente des traits moyen-orientaux, tandis que le troisième renvoie à des modèles iraniens. Le caractère pseudo-épigraphique de ce dernier suggère une influence indirecte, peut-être par l'intermédiaire de tissus arrivés d'Orient en Sicile. Ugo Monneret de Villard est le premier à les avoir distingués (*Le pitture musulmane*, p. 24) et J. Sourdel-Thomine a confirmé son analyse, en identifiant plus précisément comme d'influence bouyide-seljukide l'écriture classée comme «moyen-orientale» jusque-là («Le style des inscriptions arabo-siciliennes à l'époque des rois normands», *Études d'orientalisme*, p. 307-317).

orientales et en Égypte²²⁵. De même, les miniatures siciliennes du XII^e siècle, plus particulièrement celles qui ornent le manuscrit original du commentaire du *Pater Noster* par Maion de Bari, sont proches d'illustrations contemporaines réalisées à Jérusalem²²⁶, même si des influences se sont aussi exercées sur la Palestine depuis l'Italie du sud et le Mont-Cassin²²⁷. Un certain nombre de reliques du trésor de la Chapelle palatine suggèrent également l'existence de liens plus fournis qu'il n'y paraît à première vue²²⁸.

Enfin, on a récemment mis en lumière des coïncidences troublantes : certaines des pratiques artistiques de la Sicile du XII^e siècle existent sous une forme proche dans la Syrie contemporaine, tandis qu'on ne les retrouve au Caire qu'un siècle plus tard²²⁹. Si la prudence reste de mise, il convient toutefois de ne pas se focaliser sur les Fatimides et, surtout, de ne pas exclure l'apport du Levant.

²²⁵ Pour au moins une partie de la production du *dīwān* et avec la réserve que nous sommes loin de disposer d'un tableau complet des écritures de chancellerie islamiques à l'époque, faute de sources contemporaines (notamment pour l'Occident musulman), cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 275-277.

²²⁶ On reviendra sur ces manuscrits. H. Buchtal, «The Beginnings of Manuscript Illumination in Normann Sicily», dans *Studies in Medieval History presented to Miss E.M. Jamison, Papers of the British School at Rome*, 24, n.s. 11 (1956), p. 78-85 et rééd. dans *Art of the Mediterranean World AD 100 to 1400*, Washington, 1983, p. 88-98, spéc. p. 91. On pourrait rapprocher la décoration végétale commune à ces miniatures de ce qui pourrait être leur source : l'extrémité des lettres en coufique fleuri de l'époque, en insistant sur le fait que la seconde page du manuscrit de Maion est ornée de lettres coufiques pseudo-épigraphiques.

²²⁷ H. Buchtal, *Miniature Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Oxford, 1957. Rappelons, en outre, qu'Adélaïde arrive en Terre Sainte accompagnée de bateaux chargés de présents provenant de Sicile. À propos de la diffusion d'éléments d'inspiration moyen-orientale en Italie du Sud, cf. M. V. Fontana, «Byzantine Mediation of Epigraphic Characters» et Ead., «Un itinerario italiano sulle tracce dello pseudo-cufico», *Grafica*, 10-11 (1991), p. 67-84.

²²⁸ Le Trésor de la chapelle palatine contient notamment deux pierres calcaires portant une légende qui indique «trois pierres du Calvaire»; elles pourraient avoir été rapportées au XII^e siècle. Il abrite en outre des reliques de saint Babila, dont la didascalie en grec suggère, en raison des évolutions phonétiques dont elle témoigne, une datation identique (Cf. *L'età normanna-sveva*, p. 204-207).

²²⁹ D. Behrens-Abouseif, «The Missing Link in the Evolution of Cairene Architecture», dans *Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, éd. U. Vermeulen et D. De Smet, Louvain, 1995, p. 285-313 (*Orientalia Lovaniensia Analecta*, 73). L'auteur écrit ainsi : *We have seen that architectural features that were common in the XIIth century Sicilian architecture appear in Cairo in the second half of the XIIIth century in a most pronounced manner at the religious complex of Sultan Qalāwūn. Some of these features are documented in Syria about the same time as in Sicily. This could be due to more intense artistic exchange between Syria and Northern Sicily than with Egypt at that time* (p. 297-98).

La Chapelle palatine surprend par son relatif syncrétisme, indubitablement oriental, mais qui mobilise des registres variés et des artistes d'origines diverses autour d'un même projet. C'est sans doute là la caractéristique la plus frappante de l'expérience normande : les souverains furent capables, comme dans le sud de la péninsule²³⁰, de faire converger des traditions artistiques et des techniques qui s'étaient souvent côtoyées auparavant, mais qui atteignent dans l'île un important degré d'intégration²³¹. L'absence de lien grammatical entre les mots et de « cycles » de représentations sur le plafond de la Chapelle palatine – chaque image est auto-contenue, ce qui est commun dans la peinture islamique – pourrait avoir facilité cette synthèse.

Les *muqarnas* posent un problème distinct. On les repère pour la première fois en Asie centrale au milieu du XI^e siècle, puis dans un contexte persan. À la fin du siècle, ils sont attestés dans le Maghreb oriental et central et en Égypte²³²; mais au XII^e siècle, le célèbre Mouchroutas de Constantinople, réalisé par un artiste persan, en est décoré²³³. Rien ne permet donc d'établir quel est le canal exact de leur introduction en Sicile²³⁴, d'autant que les *muqarnas* de la Chapelle palatine présentent des spécificités (rôle

²³⁰ G. Ciotta, *La cultura architettonica*, p. 20-21.

²³¹ V. Zoric, « Il cantiere della cattedrale di Cefalù ed i suoi costruttori », dans *La basilica cattedrale di Cefalù. Materiali per la conoscenza storica e il restauro*, Palerme, 1989, p. 95-340, spéc. p. 121-124, où l'auteur montre la participation d'Arabo-musulmans à la construction de l'édifice. R. Di Liberto a avancé que les motifs qui ornent le sol de l'église de San Cataldo à Palerme suggèrent la collaboration d'artisans grecs et arabo-musulmans dans « Il pavimento a tarsie marmoree della chiesa normanna di San Cataldo in Palermo », dans *Atti del IV Colloquio dell'Associazione Italiana per lo Studio e la Conservazione del Mosaico (Palerme, 9-13 décembre 1996)*, Ravenna, 1997, p. 343-364; sur cette église toujours, Ead., « La chiesa normanna di S. Cataldo a Palermo », *Palladio*, 17 (1996), p. 17-32.

²³² Cf. *EI*, s. v. *Muqarnas*.

²³³ W. Tronzo, *The Cultures of His Kingdom*, p. 136-137 et Ch. M. Brand, « The Turkish element in Byzantium, Eleventh-Twelfth centuries », *Dumbarton Oaks Papers*, 43 (1989), p. 1-25, spéc. p. 20-21 et 23. Cette addition au palais impérial pourrait toutefois avoir été édiflée après 1140, mais l'influence de l'art islamique sur l'architecture et la décoration palatiales byzantines étaient, bien entendu, multiformes. Cf., par exemple, L.-A. Hunt, « Comnenian Aristocratic Palace Decoration : Description and Islamic Connections », dans *The Byzantine Aristocracy IX to XIII Centuries*, Oxford, 1984 (*British Archeological Reports, International Series*, 221), p. 138-170; rééd. dans *Byzantium, Eastern Christendom and Islam. Art at the Crossroads of the Medieval Mediterranean*, Londres, 1998, 1, p. 29-60.

²³⁴ Cf. *Muqarnas* dans l'*EI*. De ce point de vue, le lien, établi récemment par E. J. Grube avec les exemples hammâdides nous paraît le plus satisfaisant, cf. « The painted ceilings of the Cappella Palatina », p. 18.

structural et première attestation de la forme descendante dite «stalactite»²³⁵. Notons que l'hypothèse d'un développement local de cette technique, parallèle à celui qui est documenté dans le reste du monde islamique, a été défendue, mais les recherches devront être approfondies si l'on veut l'asseoir véritablement²³⁶.

* * *

Une lecture renouvelée du plafond de la Chapelle palatine gagnerait à tenir compte d'un vaste ensemble de données. Tout d'abord, le fait qu'il n'est pas «lisable» dans le détail depuis le sol suggère que l'effet recherché est global et repose sur la prouesse technique et le luxe de la décoration, qui chantent tant les souverains et leur richesse que la création divine (Philagète de Cerami). Cette première constatation ne doit toutefois pas amener à évacuer la question de la signification des représentations du plafond, localisées dans une des églises les plus importantes du royaume, mais simplement à distinguer deux niveaux d'analyse. Enfin, iconographie et épigraphie doivent être considérées de manière synthétique.

L'origine éventuelle des motifs ou des techniques employées apparaît donc moins décisive que le contexte de leur représentation et de leur mise en œuvre, d'autant qu'il convient probablement de démultiplier les hypothèses quant aux canaux possibles de leur introduction en Sicile.

Au terme de cette analyse, deux conclusions principales s'imposent : d'une part, le plafond de la Chapelle palatine a sans doute été décoré grâce à la collaboration d'artisans qui connaissaient les registres et les techniques occidentaux et orientaux, chrétiens ou non, sans que l'on puisse exclure a priori la participation de groupes locaux, y compris de chrétiens arabisés.

D'autre part, en choisissant cette décoration, les souverains normands ont opéré plusieurs «déplacements» : ils ont utilisé des éléments figuratifs, plus souvent présents dans un cadre palatial islamique, pour en orner une église chrétienne, mettant ainsi l'accent sur la fonction décorative du plafond et l'adaptant à un public varié; ils y ont fait figurer des vocables arabes dont le registre est ambigu et pour partie religieux. Si la Chapelle palatine est donc un élément fondamental pour comprendre la conception du pouvoir royal sous les Hauteville, c'est moins parce qu'elle serait le cadre du

²³⁵ V. Zoric, «Sulle tecniche costruttive islamiche», p. 1304-1309.

²³⁶ C. E. Nicklies, «The church of the Cuba near Castiglione di Sicilia and its cultural context», *Muqarnas*, 11 (1994), p. 12-30.

cérémonial royal, que parce qu'elle associe les trois cultures (et les trois langues) présentes en Sicile au sein d'une louange de Dieu, qui rejaillit sur le souverain, sans exclure ni la dimension islamique ni la langue arabe.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE 2

La convergence entre les trois cultures insulaires apparaît à première vue plus forte dans le domaine des images du roi que dans le cadre des langues de la souveraineté. Il est vrai que cette impression tient en partie à la difficulté qui est la nôtre de faire l'histoire de la plupart des pratiques et motifs abordés. Leur introduction en Sicile est-elle le fruit d'un choix politique conscient des Hauteville ou bien y parviennent-ils médiatisés? Sont-ils véhiculés par une *koiné* méditerranéenne? Pour pouvoir trancher ce point, il serait important de savoir comment les spectateurs du XII^e siècle percevaient ces éléments : comme radicalement différents de ce qu'ils connaissaient²³⁷? ou bien ces derniers faisaient-ils partie d'un contexte artistique insulaire (et surtout palermitain) plus large et aujourd'hui disparu?

Il demeure indubitable que les éléments d'origine islamique (costume, partie du cérémonial, palais royal) sont nombreux dans le domaine de la représentation royale, surtout si l'on compare la royauté des Hauteville à celles de l'Occident chrétien contemporain. Une telle assertion ne présume pas de la nécessité de repenser l'interprétation de certaines images et leurs fonctions (plafond de la Chapelle palatine de Palerme) mais aussi de l'impact sur ces images de leur insertion dans un cadre qui n'est pas exclusivement islamique. Il convient en effet de différencier le public de chaque manifestation cérémoniale ou artistique.

Le contexte des processions urbaines est palermitain. Or, Palerme a été la capitale de la Sicile islamique et est encore habitée par une abondante population arabo-musulmane au XII^e siècle. Le cadre du cérémonial royal est, quant à lui, essentiellement palatin. Or, les grands arabo-musulmans ou les eunuques de même origine sont nombreux à la cour (cf. chapitre 5), où passent, en outre, des représentants des grandes cours méditerranéennes et européennes qu'il s'agit d'impressionner. Conscients de leur faible légitimité au niveau européen, les Hauteville ont pu trouver dans cette mise en

²³⁷ Il est révélateur que le premier texte à décrire les motifs «islamiques» du plafond de la Chapelle palatine comme tels date du XIX^e siècle, cf. V. Zoric, «Sulle tecniche costruttive». De même, le costume des souverains siciliens n'est jamais qualifié d'«islamique» dans les textes de l'époque.

scène impressionnante et clairement distincte de celle des royautés occidentales latines un moyen de frapper les esprits, mais aussi de mobiliser des éléments familiers à une partie de la population et aux serviteurs du palais.

Le contexte du plafond de la Chapelle palatine de Palerme est très différent, bien qu'il ait souvent été lié par les commentateurs à la question du cérémonial. Sa localisation dans un édifice religieux ne peut être totalement évacuée. Il vise à chanter la grandeur de Dieu, par des motifs, il est vrai, peu communs dans l'Occident chrétien, mais si l'on se rappelle que les grands arabo-musulmans bénéficiaient d'une mosquée dans le Palais de Constantinople²³⁸, et qu'ils assistaient aux banquets impériaux le vendredi saint, le dimanche de Pâques et à Noël²³⁹, la Chapelle palatine de Palerme paraît moins extraordinaire. Son décor, compréhensible dans le cadre des débats qui se déroulent dans l'Occident chrétien au sujet de la place et de la forme des représentations artistiques dans les lieux de culte, est susceptible de s'adresser à un public varié. La pratique byzantine comme le décor palermitain souligne le statut particulier de l'islam aux yeux du christianisme : les adeptes de cette hérésie chrétienne sont toujours susceptibles de revenir dans le droit chemin chrétien²⁴⁰. Dans les faits, son acceptation, y compris dans un cadre royal, lui confère un statut, qui pour n'être pas théorisé, n'en est pas moins nouveau. D'autres indices allant dans ce sens seront passés en revue dans les chapitres suivants.

Cet œcuménisme est motivé au moins autant par une compétition entre construction politiques et cérémonial voisins, notamment avec les Fatimides (à un moment où les Omeyyades d'al-Andalus ont disparu, où les dynasties orientales font face aux Croisades et où les Almohades apparaissent comme une menace), mais aussi avec Byzance et les royautés latines occidentales, que par un positionnement par rapport à la population insulaire et aux groupes culturels qui la composent. Jouent moins des « influences » peu claires que

²³⁸ S. W. Reinert, « The Muslim Presence in Constantinople 9th-15th Centuries. Some preliminary observations », dans *Studies on the Internal diaspora of the Byzantine Empire*, p. 125-150, spéc. p. 128.

²³⁹ *Ibid.*, p. 129; pour l'auteur de l'article, il s'agit d'insister sur la victoire byzantine, mais on peut se demander si c'est là la seule motivation ou bien si l'empereur ne souligne pas ainsi également la dimension apostolique de sa fonction.

²⁴⁰ Cette situation ne peut manquer d'évoquer l'accent mis par Anne Comnène sur la dimension apostolique de la figure impériale, notamment face aux Turcs. Pour le contexte sicilien, la comparaison que l'on trouve dans un texte entre Roger II et le Christ va dans le même sens. Cf. M. Puccia, « L'anonimo *Carne di supplica a Giorgio di Antiochia* » p. 250-254.

l'appropriation consciente de motifs célébrant le califat, particulièrement exalté, il est vrai, chez les Fatimides et offrant donc des possibilités aux nouveaux venus que sont les Hauteville que les royautes chrétiennes latines contemporaines ne permettaient pas d'envisager. De ce point de vue, la dynastie normande innove, mais elle n'est pas la seule, dans sa volonté de faire converger christianisme et culture islamique.

Dans cette élaboration, le rôle de Roger II paraît particulièrement important, mais Guillaume II, le règne intermédiaire de Guillaume I^{er} apparaissant moins nettement, ne renonce à aucun de ces choix, tout en combinant plus étroitement apports latins²⁴¹ et islamiques. Une telle constance s'explique en partie par le recul des Fatimides, auxquels les souverains siciliens peuvent rêver de succéder, on le verra.

L'analyse du mécénat, architectural et littéraire, des Hauteville, qui s'accompagne nécessairement de choix conscients et donc significatifs, renforce-t-elle ce constat?

²⁴¹ Les inscriptions des vêtements royaux, latines et arabes, le rappellent; mais l'exemple de la cathédrale de Monreale, fondation de Guillaume II, est également très révélateur qui fait une plus large place que la Chapelle palatine de Palerme aux saints « latins » et en particulier liés aux Plantagenêt. Sur ce point, cf. S. Brodbeck, « Les relations artistiques entre la Sicile et les territoires Plantagenêt à la fin du XII^e siècle », dans *Puer Apuliae. Mélanges offerts à Jean-Marie Martin*, éd. E. Cuozzo, V. Déroche, A. Peters-Custot et V. Prigent 1, Paris, 2008 (*Centre de recherche et d'histoire et de civilisation de Byzance, Monographies*, 30), p. 89-103 et Ead., *Les saints de la cathédrale de Monreale en Sicile : iconographie, hagiographie et pouvoir royal à la fin du XII^e siècle*, Rome, 2011 (CEFR, 432).

CHAPITRE 3

DES PRÉTENTIONS UNIVERSELLES RELAYÉES PAR UN MÉCÉNAT ARCHITECTURAL ET LITTÉRAIRE

Qu'une dynastie développe un programme architectural n'a rien d'original, mais les Hauteville ont, en peu de temps, fait construire un nombre impressionnant de monuments, religieux ou civils – seuls ces derniers seront évoqués ici – non seulement à Palerme et dans la Conque d'or qui l'entourait, mais aussi dans l'ensemble de l'île¹. Que des souverains utilisent des écritures exposées pour célébrer leur gloire sur les murs qu'ils édifient n'est pas non plus une nouveauté. Chaque dynastie privilégie toutefois des thèmes particulièrement significatifs à ses yeux et le choix quasiment exclusif de la langue arabe par les Hauteville, surprenant, mérite une analyse détaillée. L'étude de la poésie arabe composée en Sicile en l'honneur de la dynastie, après celle des conceptions universelles développées par les rois siculo-normands (chapitre 2), permettra de compléter le cadre dans lequel il convient de replacer cette épigraphie monumentale.

L'existence de cette poésie célébrative en arabe pose une question plus large qui ouvre sur le mécénat des souverains siciliens dans le domaine de la production écrite. Faut-il voir dans ces odes une exception ou le symbole d'une «synthèse culturelle» qui aurait pris place à la cour sicilienne? Quelle place occupent-elles dans la production écrite qui s'épanouit autour des Hauteville? Pour répondre à cette question, on s'interrogera sur la nature des œuvres rédigées dans le royaume sicilien dans un contexte curial, en tenant compte de la répartition des trois langues insulaires au sein de cette production. Les choix qui président à cette distribution interne sont, en effet, essentiels pour évaluer à la fois la convergence des trois langues insulaires et ses limites, et la place assignée à chaque langue, en particulier à l'arabe, au-delà de la sphère administrative. De ce point de vue, la politique de traduction des Hauteville n'est pas moins significative.

¹ On verra la synthèse toujours satisfaisante de G. Di Stefano, *Monumenti*.

I. LES ROIS DE SICILE EN ROIS-BÂTISSEURS ET EN SOUVERAINS
UNIVERSELS : ARCHITECTURE ET POÉSIE DANS LA SICILE DU XII^e SIÈCLE

L'image que les Hauteville entendaient donner de leur pouvoir était véhiculée tant par leur programme architectural que par les pièces poétiques en leur honneur et les inscriptions gravées sur les monuments royaux, toutes composées principalement en langue arabe.

La capacité des «nouvelles» dynasties à attirer des poètes et des panégyristes pour chanter leurs prétentions a souvent été prise en compte pour éclairer la construction de leur légitimité politique². Les rois normands de Sicile ne font pas exception et s'entourent de lettrés qui célèbrent leur règne. Ces derniers les chantent comme bâtisseurs, déclinant ainsi le thème du souverain-démiurge. Reprenant une pratique très répandue en Islam, les Hauteville font également graver des vers sur les murs des édifices qu'ils font élever.

Leur volonté de faire converger des modes de légitimation propres à diverses cultures supposait qu'ils s'adressent à un public différencié³. Or, si l'architecture mêle des solutions d'origines variées⁴, cette production écrite laudative s'inscrit en Sicile avant tout à l'intérieur d'une tradition islamique et s'exprime en arabe, ce qui ne laisse pas de surprendre, mais suggère aussi que l'horizon visé était plus large que le simple cadre sicilien. L'unique exception est celle d'un panégyrique, probablement en l'honneur de Guillaume I^{er}, rédigé en grec par Eugène de Palerme⁵. Les similitudes que l'on relève entre les thèmes développés en grec et leur traitement dans la poésie de langue arabe consacrée aux souverains siciliens⁶ sont par ailleurs multiples, mais la seconde est indéniablement plus développée.

² Le trait est général. Cf., par exemple, M. Canard qui l'a mis aussi en exergue pour les Fatimides dans «L'impérialisme des Fatimides et leur propagande», *Annales de l'Institut des Études orientales*, 6 (1942-1947), p. 156-193.

³ Sur cette perception différenciée, cf. P. Sanders, *Ritual, Politics and the City*, introduction.

⁴ Sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas ici, faute de compétences.

⁵ Cf. Eugenius Panormitanus, *Versus iambici*, éd. et trad. ital. M. Gigante, Palerme, 1964, Carmen XXIV et *infra*. Il faut également mentionner un autre texte grec qui célèbre Roger II indirectement tout en étant adressé à Georges d'Antioche que l'auteur supplie de le faire libérer, cf. *infra*. Enfin, on trouve également des passages de ce type dans l'homélie de Philagète de Cerami prononcée dans la Chapelle palatine, cf. *infra*.

⁶ Sur ce point, cf. A. Nef, «Un poème d'Ibn Qalāqis à la gloire de Guillaume II», dans A. Nef, B. Grévin et E. Tixier, *Chrétiens, juifs et musulmans dans la Méditerranée médiévale*, Paris, 2008, p. 33-43. Sur Eugène de Palerme, cf. E. Jamison, *Admiral Eugenius of Sicily*; pour le poème en question, cf. Eugenius Panormitanus, *Versus iambici*, Carmen XXIV.

Deux thèmes, qui dominent ces compositions en langue arabe, serviront de fils directeurs à l'analyse : le roi comme souverain universel et comme ordonnateur du monde.

Constructeur et ordonnateur du monde : le pouvoir démiurgique du souverain

Les programmes « mis en mots » et « mis en images » des souverains normands ne jouent pas sur les mêmes ressorts et ne s'adressent pas exactement au même public. Les lecteurs de poésie arabe sont à la fois probablement plus rares en Sicile que les spectateurs du cérémonial et que les admirateurs des lieux de villégiature royaux, et potentiellement plus nombreux au-delà des limites insulaires. Or, parmi les textes qui seront analysés, une partie sont précisément des inscriptions placées au sommet des ensembles architecturaux édifiés par les souverains normands au sein d'espaces qui leur sont réservés. Situées, en outre, beaucoup trop haut pour être lisibles depuis le sol, à la manière des inscriptions du plafond de la Chapelle palatine de Palerme⁷, elles peuvent être abordées de deux points de vue. Leur présence même vise, à travers une calligraphie identifiable, à mettre en avant une des sources d'inspiration de la souveraineté sicilienne. Cet aspect ne sera pas repris ici. Parallèlement, leur contenu véhicule une conception du pouvoir proche de celle que développent les pièces poétiques en langue arabe destinées à chanter les Hauteville.

S'immortaliser par la pierre est commun à de nombreux types de souveraineté et les Normands n'échappent pas à la règle : les textes en langue arabe les mettent ainsi en scène comme architectes, mais aussi, plus largement comme porteurs de civilisation.

Le roi-architecte

Les prouesses techniques qu'est capable de mettre en œuvre le souverain sont, on l'a vu⁸, rappelées par un programme de construction qui se déploie dans l'ensemble de l'espace insulaire, mais plus particulièrement à Palerme, et par la richesse de l'ornementation des édifices⁹. Chez al-Idrīsī¹⁰, la calligraphie apparaît ainsi comme

⁷ Cf. chapitre 2.

⁸ Cf. chapitre 2.

⁹ On se reportera (chapitre 2) à l'inscription A citée plus haut qui invite celui qui évolue dans le palais royal à l'admirer : *wa-ta'ammal mā ḥawā-hu min jamāl* («et contemple la beauté qu'il contient»).

¹⁰ Idrīsī, p. 309 : «Ces (palais et salles) sont ornés des motifs calligraphiques

un élément fondamental de la décoration du palais royal, mais aussi de la cathédrale de Palerme, du moins avant qu'elle ne soit reconstruite à la fin du XII^e siècle¹¹. Les tentures d'une grande richesse qui, selon Philagète de Cerami¹², recouvraient les murs de la nef de la Chapelle palatine à l'époque de Roger II, qu'elles aient été réalisées par l'atelier textile palatial ou bien importées, devaient rehausser également les murs du palais. Les mosaïques, fruits d'un travail long et coûteux, abondent dans les édifices royaux palermitains. Enfin, l'omniprésence à l'intérieur de ces ensembles architecturaux de *muqarnas*¹³, fruits d'une technique complexe à maîtriser et relativement récente au XII^e siècle, converge avec ces différents éléments pour souligner à la fois la prospérité du royaume et la grandeur de ses maîtres.

On comprend donc que chanter les édifices royaux ait pu permettre de célébrer les souverains siciliens. Tant les poètes que les inscriptions monumentales, souvent versifiées, qui ornent ces constructions le font. Ainsi les fragments épigraphiques retrouvés à Messine¹⁴, évoqués plus haut¹⁵, désignent le palais royal de la ville comme le *qaṣr al-salāṭīn*, «château des souverains». Ce pluriel de *sulṭān*¹⁶ est volontairement universalisant¹⁷ et le vocable permet d'inclure les souverains tant islamiques, que non islamiques ou anté-

les plus merveilleux et couverts de peintures remarquables». Cette description renforce l'idée que les inscriptions A et B, passées en revue dans le chapitre précédent, étaient probablement insérées au milieu d'autres inscriptions et ne faisaient donc pas nécessairement partie d'un même ensemble.

¹¹ «C'est là qu'est située la grande mosquée ou du moins le bâtiment qui en tenait lieu dans le passé et qui est aujourd'hui redevenu ce qu'il était auparavant. Elle surprend les esprits par sa facture merveilleuse et l'originalité des motifs qui ont été inventés, choisis et élaborés pour les peintures, les dorures et les inscriptions» (*ibid.*, p. 308).

¹² Philagète de Cerami, dans la traduction de B. Lavagnini, «Profilo di Filagato da Cerami» : *Vi è inoltre sospeso nell'aria gran numero di veli la cui materia hanno fornito fili di seta, intessuti con fili d'oro e di diversi altri colori che i Fenici hanno abbellito con arte mirabile e singolare* (p. 235). Notons que le terme «Phéniciens» renvoie ici clairement à l'Orient.

¹³ Ainsi trouve-t-on des *muqarnas* à la Cuba, à la Zisa et au Scibene, trois constructions royales situées dans la campagne environnant Palerme, même si dans le dernier édifice, elles ne sont plus visibles aujourd'hui. Cf. G. Spatrisano, *La Zisa e lo Scibene di Palermo*, Palerme, 1982 et U. Staacke, *Un palazzo normanno a Palermo : la Zisa. La cultura musulmana negli edifici dei Re*, Palerme, 1991, spéc. p. 102-105. Sur les *muqarnas*, cf. chapitre 2.

¹⁴ M. Amari, *Le epigrafi arabiche*, p. 39-46 et A. Nef, «Venti blocchi frammentari».

¹⁵ Cf. p. 138, notes 88-89.

¹⁶ Sur ce terme, cf. p. 99-100.

¹⁷ Le sens premier en est très large («pouvoir»).

islamiques¹⁸. Le palais de Messine est également qualifié de *dār al-khulūd* («demeure de l'éternité»), expression qui renvoie au Paradis et souligne son caractère sacré¹⁹, mais qui exalte aussi la perfection de sa réalisation.

La célébration du roi-bâtitteur est également un thème prépondérant dans les poèmes en arabe à la gloire des souverains. On ignore s'il était préféré à d'autres car nous ne disposons que d'extraits transmis à travers des recueils, sous forme de citations, qu'au moins un compilateur, al-Iṣfahānī, a censurées : les louanges adressées aux rois normands chrétiens y étaient telles, selon l'anthologiste, qu'elles étaient en effet susceptibles de blesser les oreilles d'un croyant musulman²⁰. C'est toutefois ce recueil du XII^e siècle²¹ qui nous a transmis une poésie de 'Abd al-Raḥmān b. Muḥammad b. 'Umar al-Buthīrī²² qui attribue la beauté de la résidence royale à Dieu et compare l'eau qui coule dans ses jardins à celle du paradis²³. Si ces thèmes sont communs dans un contexte islamique, leur utilisation dans la Sicile du XII^e siècle ne manque pas de surprendre.

Vers 1168, l'Égyptien Ibn Qalāqis²⁴, averti de son départ pour la Sicile (et de son financement) par Abū l-Sayyid²⁵, adresse un premier poème de remerciement au *gaytus* Richard, alors tout-puissant à la cour, et à Guillaume II. On y lit le vers suivant :

*Nous pûmes jouir de la vue de la couronne et du palais royal et nous nous promenâmes dans les deux palais de Khawarnaq et Sadīr*²⁶.

¹⁸ Sur le terme *sultān*, cf. M. Abbès, *Islam et politique*, p. 26-30.

¹⁹ Sur ce point, on verra le parallèle avec le palais royal de Palerme, chapitre 2.

²⁰ 'Imād al-dīn al-Iṣfahānī le précise dans sa *Ḥarīdat al-qaṣr wa-jarīdat al-'asr*, lorsqu'il évoque al-Buthīrī : «J'ai ôté de ces deux *qasīda* plus que je n'en ai cité, parce qu'elles sont composées à la gloire des infidèles (*al-kuffār*). Les vers que j'en ai transcrits suffisent» (*BAS*, ar., 2, p. 708 et *BAS*, 2, p. 439).

²¹ Il s'agit de l'œuvre de 'Imād al-dīn al-Iṣfahānī, *Ḥarīdat al-qaṣr wa jarīdat al-'asr*, éd. M. al-'A. al-Matwī, M. al-Marzūqī et Ibn al-Hājj Yaḥyā, Tunis, 1986 (parties sur le Maghreb, al-Andalus et la Sicile). Elle s'inspire pour les poètes siciliens, dont elle transmet de nombreux extraits, essentiellement d'une anthologie composée par le Sicilien Ibn al-Qattā' (né vers 1041 en Sicile et mort en Égypte en 1121), cf. U. Rizzitano, «Ibn al-Qattā' : un Siciliano illustre», dans *Storia e cultura nella Sicilia sarracena*, Palerme, 1975 (*Biblioteca di lettere e di storia. Saggi e testi*, 5), p. 169-177.

²² Ce poète originaire de Butera écrit sous Roger II.

²³ *BAS*, ar., 2, p. 706 et *BAS*, 2, p. 437 : «Admire le séjour [des palais triomphaux], dont le Miséricordieux a parachevé la beauté».

²⁴ Nous reviendrons sur son œuvre en détail plus bas et en particulier sur le panégyrique qu'il a composé en l'honneur de Guillaume II, seul texte de ce type à nous être parvenu en entier.

²⁵ Sur ce personnage, cf. *infra*, Épilogue.

²⁶ Dans la traduction établie par A. De Simone : *Ci fu dato di goder [della*

Les réalisations des souverains normands (sans que l'on sache lesquelles avec précision) y sont comparées à un palais lakhmide (al-Khawarnaq) et à un palais voisin. Situés en Irak actuel (al-Sadīr)²⁷, ils étaient devenus deux références des plus classiques pour souligner dans la littérature en langue arabe la perfection d'un palais²⁸. Par cette métaphore, le poète convoque, en outre, par le biais d'une image très commune, le passé anté-islamique qui joue un rôle fondamental dans les *topoi* de la souveraineté islamique. Il insère donc l'architecture royale siculo-normande au sein d'une *koiné* islamique, tant architecturale que poétique. Cette référence est d'ailleurs utilisée également dans les écritures exposées siciliennes d'époque normande, puisque parmi les fragments retrouvés à Messine, et datés de Roger II, il en est un qui contient le nom du Khawarnaq²⁹.

La mobilisation de telles images, tout en développant des thèmes communs à l'ensemble des souverainetés méditerranéennes permet de les décliner à partir d'un registre islamique, mais qui demeure très universalisant. La célébration des souverains normands peut ainsi également dépasser les limites insulaires. De la même manière, la célébration du roi-ordonnateur du monde permet une convergence large autour d'un thème répandu.

Le souverain ordonnateur du monde

D'une manière générale, tout ce qui reflète une maîtrise technique et la capacité royale d'ordonner le monde naturel pour le modeler à l'image du paradis terrestre suscite l'intérêt des souverains normands³⁰ : jardins et animaux sauvages vivants utilisés

vista] della corona e della reggia e ci aggirammo nei due palazzi di al-Khawarnaq e di as-Sadīr, dans *Splendori e misteri di Sicilia*, p. 71.

²⁷ Cf. l'*EI* au premier de ces deux noms.

²⁸ On peut voir, par exemple, le poème de Ibn Ḥamdīs sur le palais ḥammāvide de Bougie, dans lequel se retrouve aussi bien cette comparaison, qu'une autre avec le palais sassanide de Ctésiphon. Le poète souligne également l'origine reconnue et surpassée du palais bougiote, un modèle persan et le fait que les Byzantins ne pouvaient rivaliser avec ses réalisations : *Le sue fabbriche sfidano l'abilità dei Persiani, che erressero edifizii e ben conobbero le regole d'arte / E lunghi secoli passarono sui Rum che pur non seppero edificare ai loro re niente di simile ed uguale ad esso* (trad. de F. Gabrieli, «Il palazzo hammadita di Bijaya descritto da Ibn Hamdis», dans *Aus der Welt der Islamischen Kunst-festschrift für Ernst Kühnel zum 75. Geburtstag am 26.10.57*, Berlin, 1959, p. 54-58, spéc. p. 55.

²⁹ Cf. A. Nef, «Venti blocchi frammentari», p. 507, fragment n° 12 : *...al-jamāl fa-mā al-Khawarnaq...* : «...la beauté si ce n'est le Khawarnaq...».

³⁰ Ce trait est commun à de nombreuses cultures de l'époque; s'y reflète un souci d'universalité. Sur la conception du jardin en Islam, on verra les synthèses générales D. F. Ruggles, *Islamic Garden and Landscapes*, Philadelphie, 2007 et

comme décor au sein de ménageries (Genoard)³¹, illustrant ainsi la capacité du souverain à les dompter; réserves de chasse (Altofonte³²); techniques de maîtrise, de transport et de mise en valeur de l'eau, qu'il s'agisse de fontaines³³ ou de viviers³⁴, sont autant d'éléments de cette démonstration en images. Giovanni M. D'Erme a

The Islamic Garden, éd. R. Ettinghausen et E. B. McDougall, Washington, 1976. Une synthèse récente en italien : *Il giardino islamico*, éd. L. Zangheri, B. Lorenzi et N. M. Rahmati, Città di Castello, 2006 (Giardini e Paesaggio 15), qui contient un article général sur la Sicile, B. Lorenzi, «Parchi e verzieri nella Sicilia islamica e normanna», p. 206-275. Pour Byzance (mais l'auteur donne aussi des exemples islamiques et dans l'Occident chrétien), cf. N. P. Sevcenko, «Wild Animals in the Byzantine Park», dans *Byzantine Garden Culture*, éd. A. R. Littlewood, H. Maguire et J. Wolschke-Bulmahn, Washington, 2002, p. 69-86 et A. R. Littlewood, «Gardens of the Palaces», dans *Byzantine Court Culture*, éd. H. Maguire, Washington, 1997, p. 35-38. Pour l'Islam, Cf. J. Dakhlia, *Le divan des rois*, p. 89-90.

³¹ Rappelons que l'immense parc élaboré au sud de Palerme au XII^e siècle et regroupant la Cuba, la Cuba de la villa Napoli (Cubula) et peut-être la Zisa, s'appelait Genoard, transcription de *Jannat al-Ard* («le paradis terrestre») dont il est sans doute révélateur que le nom ne soit pas traduit, mais seulement transcrit. Cf., H.-R. Meier, *Die normannischen Königspaläste in Palermo : Studien zur hochmittelalterlichen Residenzbaukunst*, Worms, 1994, et le très rapide G. Bellafiore, *Giardini e parchi della Palermo normanna*, Palerme, 1996.

³² S. Braida Santamura, «Il palazzo ruggeriano di Altofonte», *Palladio*, n.s., 2 (1973), p. 185-187.

³³ L'art des fontaines a été particulièrement développé à Palerme. Cf. le *shadirwān* de la Zisa (G. Spatrisano, *La Zisa e lo Scibene di Palermo*) et les fouilles menées à Palerme, à la villa Napoli (structure du XVII^e siècle qui entoure un pavillon de la fin de l'époque normande, la «Cubula»), cf. F. Ardizzone, «Palermo. Villa Napoli : Scavi 1998. Notizie preliminari», *Kokalos*, 43-44 (1997-1998), II, 2, p. 600-605.

³⁴ La Favara qui associait un parc, un édifice et un vivier, localisés à proximité de Palerme, est décrite en ces termes par Benjamin de Tudèle lors de son passage en Sicile en 1172 : «De là [Messine], il y a deux journées à la ville de Palerme. C'est une grande ville qui mesure deux milles de long et deux milles de large. C'est là que l'on trouve le palais du roi Guillaume. Il y a dans cette ville environ deux mille juifs, beaucoup de chrétiens et d'Ismaélites. C'est une terre qui abonde en sources d'eau, en rivières, en jardins, en vergers, en froment et en orge. Il n'y a point de ville semblable dans toute la Sicile. C'est là aussi que le roi possède un palais-jardin appelé al-Hacina. On y trouve toutes sortes d'arbres fruitiers. Au milieu, il y a une source d'eau qu'on a entourée d'une muraille, avec un bassin appelé Albouhira (*al-Buḥayra* : «la petite mer»), où il y a toutes sortes de poissons et les barques du roi, couvertes d'or et d'argent, sur lesquelles le roi et ses femmes se promènent. Dans le jardin, il y a un grand palais dont les murailles sont ornées de figures, d'or et d'argent. Le parterre est en marbre, où sont dessinées toutes sortes de formes qui sont dans le monde». Cf. H. Harboun, *Les voyageurs juifs du XI^e siècle*, Aix-en-Provence, 1986, p. 138. Ce vivier a également été chanté par Romuald de Salerne : *Pulcrum fecit vivarium, in quo pisces diversorum generum de variis regionibus adductos, iussit inmitti*, cf. B. Lorenzi : «Parchi e verzieri», p. 215.

interprété les nombreux panneaux floraux qui décorent le mur qui entoure l'estrade dans la Chapelle palatine (mais aussi la «Salle des Normands» du palais royal), comme une illustration de la même idée : l'ordre qui est imposé à la nature sauvage par le souverain³⁵.

Si les réalisations architecturales et les jardins élaborés sur l'ordre des souverains exaltent leur figure d'ordonnateurs du monde, cette célébration se donne aussi à lire plus directement dans l'épigraphie monumentale. Une inscription de la Zisa³⁶ désigne ainsi le souverain comme *malik al-zamān* («roi du temps»), locution célèbre³⁷, utilisée surtout dans un contexte shi'ite. Elle souligne ici la capacité du roi à mesurer, et donc à maîtriser, le temps séculier.

La fabrication d'une clepsydre localisée dans le palais royal illustre combien ce thème est développé consciemment par Roger II. L'inscription qui la célèbre est trilingue, latin, arabe et grec. Ce trilinguisme, exceptionnel au sein des inscriptions royales siciliennes, souligne l'universalité de certains symboles : la clepsydre est susceptible d'être admirée de tous. Les variantes entre les trois dédicaces sont toutefois significatives. Le latin est très sobre, dans la titulature comme dans l'évocation de l'ouvrage réalisé³⁸. La version grecque donne une description nettement plus détaillée de l'horloge; elle seule l'identifie comme une clepsydre³⁹. Quant à l'arabe, il reprend une titulature royale flamboyante et insiste sur l'utilité de la machine⁴⁰. Le mot *raṣad* appartient à un double registre : celui de l'observation, éventuellement astronomique, de la connaissance donc, et celui de la conjuration d'un malheur⁴¹. Ces deux champs

³⁵ Cf. G. D'Erme, «Contesto architetonico», p. 5-6.

³⁶ Il s'agit de celle du rez-de-chaussée M. Amari, *Epigrafi arabiche*, p. 77-82.

³⁷ J. Dakhli, *Le divan des rois*, chapitre 1 et également A. Al-Azmeh, *Muslim Kingship*, p. 161-162.

³⁸ *Hoc opus horologii precepit fieri dominus et magnificus Rex Rogerius. Anno...*; M. Amari, *Epigrafi arabiche*, p. 29-33.

³⁹ *Ô thauma kainon o krataios despotēs Rogerios rix ek theouskēptokratōr Roun Chalinoi tēs reousēs ousias gnōsin nemōn aptaiston ôrōn tou ib tēs basileias cronō mēni martiō ind. e et. schh.* [soit : «Oh! spectacle nouveau! Le seigneur Roger, roi qui tient son sceptre de Dieu, freine le cours de la substance liquide et diffuse la connaissance impeccable des heures du temps. Le mois de mars, indication V, l'an 6650 (1142)»], *ibid.*

⁴⁰ *Kharaja amr al-ḥaḍra al-malikiyya al-mu'azzamiyya al-rujāriyya al-'aliyya – abbada llāh ayāma-hā wa-ayyada a'lāma-hā – bi-'amal hadhihi al-ala li-raṣad al-sa'āt* («L'ordre de la majesté royale, très vénérable, rogréienne, élevée – Que Dieu prolonge ses jours et soutienne ses étendards! – a été donné de fabriquer cette machine pour observer (*raṣad*) les heures»); *ibid.*

⁴¹ On retrouve cette double dimension dans le poème d'Ibn Qalāqīs à la

sémantiques renvoient à la figure d'un souverain savant et dévoué à la protection de son royaume, la connaissance visant aussi, mais pas seulement nous le verrons, à une meilleure administration des sujets.

On retrouve, peut-être⁴², la même idée de maîtrise temporelle, dans une inscription de la Cuba qui célèbre Guillaume II et le décrit comme celui qui améliore son époque, «avec des périodes plus fastes et des moments plus heureux⁴³». Ici aussi, il est possible que le vers renforce la dimension temporelle en insistant sur la capacité qu'a le souverain de rendre le temps meilleur, et de non seulement contrôler son cours, mais également de l'améliorer⁴⁴.

La poésie n'est pas en reste. Eugène de Palerme développe cette dimension en soulignant que l'univers obéit à Guillaume I^{er} et ajoute : «la Fortune omnipotente se soumet à toi en révérançant ta puissance, ô monarque⁴⁵». Ibn Qalāqis, qui chante Guillaume II, reprend ce thème également⁴⁶, tout comme al-Idrīsī l'avait fait dans l'introduction à sa géographie pour Roger II⁴⁷.

Les lieux de vie du roi expriment la majesté de sa figure à travers le faste dont leur décoration fait montre et les inscriptions qui les ornent. Ils illustrent son pouvoir démiurgique, thème transversal à toutes les formes de souveraineté, mais visent dans le même temps à le situer au carrefour de traditions diverses. L'universalité de son pouvoir peut toutefois être célébrée de manière plus directe.

gloire de Guillaume II, cf. A. Nef, «Un poème d'Ibn Qalāqis». Ce panégyrique, jusque-là inédit, figure également dans l'annexe VIII.

⁴² L'inscription assez longue qui ornaît la Cuba (M. Amari, *Epigrafi arabiche*, p. 82 et sq.) est très mal conservée et lacunaire; le sujet exact de la phrase est donc inconnu, mais doit être Guillaume lui-même. Cf. M. A. De Luca, «Una proposta di rilettura dell'iscrizione araba della Cuba», dans *Rassegna siciliana di storia e cultura*, 9 (2000), p. 59-74.

⁴³ *Bi-aymin awqāt wa-as'ad ahyān; ibid.*

⁴⁴ Ceci demeure une hypothèse dans la mesure où l'inscription est incomplète, pour une relecture récente, cf. *ibid.*

⁴⁵ Eugenius Panormitanus, *Versus iambici*, Carmen XXIV.

⁴⁶ Ibn Qalāqis, *Dīwān*, éd. S. al-Furaih, Koweit, 1988, p. 145-147 et trad. dans A. Nef, «Un poème d'Ibn Qalāqis...» et dans l'annexe VIII. Sur ce thème, les vers 28-30 : «28. Tu soumets les destins à tes désirs / et ils accourent pour accomplir tes projets selon tes desseins. 29. J'affirme que les vicissitudes du sort t'ont rendu maître de leur gouvernement / et qu'elles ont prêté ce serment : 'on ne peut se soustraire à ce gouvernement'. 30. Il agit sur elles avec justice de manière expérimentée / avec la clairvoyance du cours des choses, en frère de l'entendement».

⁴⁷ Cf. Idrīsī, p. 58 : «Quel est le but éloigné que ce roi n'atteint pas et sur lequel il n'est pas informé? Quelle est l'aspiration difficile qu'il ne réalise et ne rend possible? D'autant que le cours des choses est en accord avec ses efforts et sa volonté, que la félicité le sert et dépend de sa préférence en toute circonstance».

Un souverain universel

Au sein de la tradition islamique, ce sont les motifs les plus anciens, d'origine pré-islamique, même s'ils sont intégrés dans la tradition islamique, qui sont mobilisés de manière prépondérante, dans les registres tant figuratif que calligraphique, pour évoquer cette universalité.

Des images anciennes puisées dans un fond commun : le *malik* sicilien

Le seul titre arabe employé sur les monuments royaux (comme sur les monnaies à partir du milieu du règne de Roger II), celui de *malik*⁴⁸, permet aux Hauteville de ne pas s'enfermer dans une tradition précise. Il n'a pas été choisi au hasard par les souverains normands; en effet, son absence de dimension religieuse en faisait un terme particulièrement adapté pour un prince chrétien. Vocabulaire d'origine pré-islamique, il a été réservé dans les premiers temps de l'Islam aux souverains non-musulmans. Cela explique que les musulmans l'aient d'abord évité, avant qu'il ne soit remis au goût du jour par les auteurs de miroirs des princes qui abordaient la royauté sous un angle non-exclusivement religieux⁴⁹, et par les dynasties non-arabes, dont la légitimité était suspecte, Bouyides en tête. Il a enfin été utilisé par les souverains islamiques pour multiplier les canaux de légitimation, de manière limitée à la fin du Moyen Âge, puis plus massive à partir de l'époque moderne⁵⁰. Ici encore les voies de l'emprunt normand sont incertaines, mais ce titre n'en est pas moins le fruit d'un choix conscient et d'une sélection : les Normands abandonnent les qualificatifs d'*imām* et de *sultān*, utilisés sur leurs premières monnaies, et évitent le mot de calife que portent leurs voisins égyptiens. Le terme de *malik* est également celui qui est utilisé par les poètes qui chantent les Hauteville en arabe⁵¹.

Si l'on reste dans le domaine de l'écrit, et plus précisément de la calligraphie, la figure a-musulmane et a-temporelle, mais néanmoins islamique, du roi apparaît également dans de nombreuses inscriptions retrouvées ou attribuées à des monuments construits par les souverains normands. Ainsi celle de Messine, déjà évoquée,

⁴⁸ Cf. chapitre 1.

⁴⁹ M. Abbès, *Islam et politique*, p. 26-30.

⁵⁰ Cf. J. Dakhliā, *Le divan des rois*, p. 37-40. Cf., pour l'évolution du terme, l'entrée *malik* dans l'*EI*.

⁵¹ Ibn Qalāqīs n'utilise que ce terme dans son panégyrique de Guillaume II pour désigner sa souveraineté. Cf. A. Nef, «Un poème d'Ibn Qalāqīs» et l'annexe VIII.

en célébrant le palais royal de la ville comme le *qaṣr al-salāṭīn* («château des souverains»), utilise un pluriel volontairement universalisant qui inclut l'ensemble des souverains du monde et des temps.

Deux autres inscriptions, palermitaines, reprennent ce thème, sous la forme d'une célébration du roi universel, roi du monde, voire des mondes. La première, qui orne la Zisa, loue Guillaume II comme *khayr malik ajall mamālik al-dunyā* («le meilleur roi du plus grand des royaumes du monde»); la seconde, à la Cuba, décrit ce pavillon de villégiature comme *khayr iwān li-khayr mulūk al-arḍ Ġulyālim al-thānī* («le meilleur des *iwans*⁵² pour le meilleur des rois de la terre, Guillaume II»). Ces désignations sont volontairement universalisantes, a-temporelles et a-topiques. Mais il ne s'agit ni du *malik al-mulk* arabe («roi de toute souveraineté»), ni du *malik al-mulūk* persan («le roi des rois»). Guillaume II puise, ici encore, dans le registre islamique, mais la périphrase retenue est le fruit d'une innovation réelle, même si elle s'inspire de modèles antérieurs. En outre, le terme *'iwan* pourrait bien renvoyer, au-delà de sa large diffusion comme terme architectural islamique, à l'*Iwan* persan par excellence⁵³, référence, commune en Islam, de la grandeur persane.

La royauté universelle : thèmes et symboles

Les souverains siciliens sont également comparés aux Césars, auxquels ils sont, bien entendu, supérieurs⁵⁴. Cette supériorité sur l'ensemble des souverains du monde est également affirmée par Eugène de Palerme⁵⁵ se référant à Guillaume I^{er} et par Ibn Qalāqīs dans son panégyrique de Guillaume II⁵⁶. Al-Idrīsī n'est pas en reste

⁵² Le terme renvoie soit à l'ensemble du bâtiment, soit à une pièce ouverte sur l'extérieur. Il pourrait également s'agir d'une référence à l'*iwān* par excellence, le palais de Ctésiphon (cf. *infra*).

⁵³ J. Dakhliā, *Le divan des rois*, p. 179-181.

⁵⁴ Cf. Le poème d'al-Buthūrī cité plus haut, p. 181.

⁵⁵ «Cessez Rome et Constantinople, faites silence et mettez fin aux anciens tumultes, rejetant les Césars au loin, dans les ténèbres.

La splendeur qui s'élève au-dessus de la Sicile éteint votre lampe et votre faste [...]

Un seul dépasse tous les autres de très loin, un seul est source de bienfaits pérennes. Qui est-il? Il se manifeste seul et n'a pas besoin de hérauts.

Mais, ô roi trois fois grand, trois fois béni, que tu foudroies l'ouïe, l'esprit, la bouche; que le début de ta couronne ne connaisse pas de terme, que ta vie soit sans fin, comme ta majesté. Les rois te porteront dons et tributs, ils seront tes assistants sur le trône, et t'appelleront d'une seule voix souverain.

Ils apprendront que la monarchie te revient de droit» (Eugenius Panormitanus, *Versus iambici*, carmen XXIV).

⁵⁶ Cf. le premier hémistiche du vers 20 : «On leur exprime, à l'est comme à l'ouest, de la vénération».

dans l'introduction à sa géographie⁵⁷. On en retrouve, enfin, un écho en latin après 1170 dans la France de l'Ouest⁵⁸, dans *l'Hystoria Rotberti Guischarði*, à propos de celui qui est présenté comme le fondateur de la dynastie, bien que l'on ne puisse retracer les voies de la diffusion du thème⁵⁹.

Il est des images qui convergent avec les mots pour convoquer ce fond commun de la souveraineté et du pouvoir politique qui n'a pas de connotation religieuse en Islam. Ainsi de motifs animaliers et floraux présents dans la décoration de nombre d'édifices qui tendent à l'universalité et pourraient avoir différentes origines, à l'image du lion⁶⁰, que l'on peut interpréter diversement, mais qui est souvent associé à la puissance guerrière. Elle est utilisée notamment par Ibn Qalāqis⁶¹,

⁵⁷ Cf. Idrīsī, p. 58 : «Le meilleur sujet auquel puisse s'intéresser un observateur, car il lui inspirera pensées et idées, est le grand roi Roger, glorieux par Dieu, et puissant par la puissance de ce dernier, roi de Sicile, d'Italie, de Lombardie et de Calabre, soutien de l'*imām* de Rome et de la religion chrétienne. Il est supérieur au roi des *Rūm*, par l'extension et la rigueur de son pouvoir. Il mène les affaires comme il l'entend. Qu'il confirme ou infirme ce qui est, il rend la justice dans le cadre de sa religion en se soumettant à l'équité, il comprend ses sujets sous la protection de sa générosité et de sa grâce. Il tient les rênes de son royaume de la manière la plus ferme et il soumet le déroulement de son règne au meilleur ordre et à la plus belle des harmonies. Il a conquis des pays à l'est comme à l'ouest; il a courbé les nuques des tyrans de sa religion au loin et à proximité [...]».

⁵⁸ À propos de ce court texte, cf. le Préambule, p. 59, pour l'auteur, seule la mort de Robert Guiscard l'empêche de devenir «empereur des Perses» et il affirme «il n'était le second de personne parmi les rois et les empereurs».

⁵⁹ L'hypothèse d'un emprunt à Richard le Poitevin par l'anonyme auteur de *l'Hystoria*, avancée par J.-M. Martin dans «Une «histoire» peu connue», pourrait être inversée. On pourrait émettre l'hypothèse que le chroniqueur poitevin, fort isolé dans son enthousiasme en France de l'ouest, a repris le texte en question dans sa chronique plutôt qu'il n'en est l'auteur. L'origine du texte, dans ce cas, pourrait ne pas être française mais plutôt italienne, voire sicilienne.

⁶⁰ Le lion est un symbole universel du pouvoir et il est difficile d'assigner une origine précise et certaine à l'utilisation de cette image par les Hauteville. Elle est omniprésente : comme symbole de la dynastie, sur les édifices (L. Kapitakin, «The Paintings of the Aisle-Ceilings», p. 118-120), sur les vêtements royaux (cf. G. D'Erme, «Contesto architettonico», p. 6 et cf. S. Tramontana, *Vestirsi e travestirsi*, p. 93), sur les monnaies (L. Travaini, *La monetazione*, table 20, ex. 370) et dans la poésie (cf. *infra*). Comme le rappelle W. Tronzo, Romuald de Salerne associait Roger II à une *facies leonina*, cf. «Il manto di Ruggero», p. 259.

⁶¹ Ainsi des trois vers suivants : «8. Il guide ceux qui ressemblent à des lions / mais ne sont motivés que par un roi puissant. 9. Les régions du monde tremblent à leur rugissement / qui précipite la beauté de la prospérité dans la désolation. 10. Ils mettent du zèle à s'emparer des marches frontières / de sorte que leurs défenses apparaissent au matin comme des bouches sous les coups».

Eugène de Palerme⁶² et l'anonyme prisonnier maltais⁶³. Son identification comme emblème de la dynastie des Hauteville pourrait, à l'inverse, expliquer une pique d'Ibn Ḥamdīs dans son poème sur la victoire musulmane d'al-Dīmās (1123) où il compare les Normands à des porcs et leurs ennemis à des lions⁶⁴. Ce trait d'esprit pourrait suggérer que l'idéologie normande et les symboles qu'elle promouvait n'étaient pas inconnus dans le monde arabo-musulman contemporain.

Ces motifs pré-islamiques font partie du patrimoine commun des souverains musulmans – et, pourrait-on ajouter, chrétiens⁶⁵ – qui ne puisent jamais leur légitimation, de manière univoque, dans un registre purement religieux⁶⁶. Cela explique qu'une partie des thèmes retenus soient communs à la littérature chrétienne de même nature : les références sont semblables, les vertus chantées souvent identiques.

* * *

Il faut donc, ici comme pour la Chapelle palatine, distinguer deux niveaux : celui du contenu et de la signification de ces constructions, inscriptions et poèmes, et celui de leur public et de leur impact.

⁶² «Les rois et les satrapes tremblent devant toi car ils reconnaissent clairement le lion à sa griffe, et craignent son rugissement, qui renverse et détruit les montagnes de l'injustice [...]» (Eugenius Panormitanus, *Versus iambici*, carmen XXIV).

⁶³ Dans un des passages les plus développés sur ce thème : «Les maîtres d'astrologie enseignent que tu tires profit du signe zodiacal du Lion et de ses petits [...] : toi qui est fils et père de roi, faisant entendre un rugissement du fond de ta poitrine, tu frappes parmi les animaux les bêtes féroces – les tyrans – leur ôtant peaux et queues, afin qu'ils apprennent à obéir au nouveau pouvoir» (v. 1385-1393; éd. et trad. dans M. Puccia, «L'anonyme *Carne di supplica*», p. 256.

⁶⁴ Il s'agit du v. 61 : «Les Bédouins menaient la Guerre Sainte contre les Barbares, porcs sur lesquels se déchaînaient des lions furieux», Ibn Ḥamdīs, *Il Canzoniere nella traduzione di Celestino Schiaparelli*, éd. S. E. Carnemolla, Palerme, 1998, p. 240. Pour le contexte de ce vers, on verra, A. De Simone, «Ruggero II e l'Africa islamica», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo e le Crociate (Atti delle quattordicesime giornate normanno-sveve. Bari 17-20 oct. 2000)*, éd. G. Musca, Bari, 2002, p. 95-130.

⁶⁵ Pour une tentative d'étude combinée de l'art princier musulman, byzantin et européen au Moyen Âge, on peut voir les premiers jalons posés dans A. et O. Grabar, «L'essor des arts inspirés par les cours princières à la fin du premier millénaire : princes musulmans et princes chrétiens», dans *L'Occidente e l'Islam nell'alto Medioevo (XII Settimana di Studio del centro italiano di Studi sull'Alto Medioevo, 2-8 avril 1964)*, Spolète, 1965, p. 845-892.

⁶⁶ Cf. J. Dakhliya, *Le divan des rois*, p. 31-43.

La langue arabe joue un rôle essentiel dans la célébration du souverain sicilien. Dans les autres langues en usage à la cour de Sicile, on ne trouve pas de pièces poétiques équivalentes, si l'on excepte les trois textes grecs cités, dont un seul se présente comme un panégyrique en l'honneur d'un souverain sicilien, celui d'Eugène de Palerme. L'épigraphie royale, hormis l'inscription trilingue sur l'horloge évoquée au fil du texte, est également avant tout en arabe. Cela suggère d'une part que l'élément arabo-musulman était peut-être encore plus important qu'on ne le pense à la cour, mais on ne peut, d'autre part, manquer de s'interroger sur l'effet produit par de telles pièces. Ces exemples montrent en effet que la convergence culturelle et linguistique qui caractérise indéniablement la cour de Palerme et la construction de la royauté des Hauteville n'est pas exclusive d'une spécialisation des langues. L'arabe est ici l'idiome de la royauté chantée. L'impact de ce choix est indépendant de l'appréhension du contenu exact des inscriptions. Au-delà de l'enchantelement et de l'admiration qui rassemblent les spectateurs dans un élan commun, la calligraphie – qui diffère clairement pour chacune des langues utilisées en Sicile – a un impact. Elle n'est certes pas déchiffrable depuis le sol, mais son existence même met l'accent sur l'importance de la culture islamique dans l'exaltation dynastique et suggère une certaine continuité avec la période antérieure⁶⁷. Elle a probablement également un horizon méditerranéen et notamment celui des dynasties du *dār al-islām*⁶⁸, mais les inscriptions localisées en Sicile ont nécessairement un impact réduit dans ce domaine, les poésies, susceptibles de circuler, sont ici les premières concernées.

Le contenu de ces inscriptions et poésies soulève une autre question : la personne royale est chantée en clé religieuse à l'intérieur de chaque tradition⁶⁹. De l'héritage islamique, les Hauteville retiennent des registres qui n'excluent pas complètement le religieux⁷⁰, convoqué de manière plus ou moins universalisante, même

⁶⁷ Une telle suggestion n'est évidemment pas contradictoire avec le fait que tous les éléments peuvent être l'objet de modifications et d'innovations et le sont par le fait même de leur intégration dans un contexte chrétien.

⁶⁸ Comme le rappelle M. A. De Luca dans «L'uso della lingua araba», p. 260-261.

⁶⁹ Au sujet des textes grecs, on verra, chapitre 1.

⁷⁰ On verra ce qui a été dit des inscriptions attribuées au palais royal palermitain (chapitre 2, p. 136 et suiv.), mais aussi les comparaisons entre demeure royale et Paradis (cf. *supra*); enfin, dans le panégyrique d'Ibn Qalāqis, on trouve les vers suivants : «13. Combien de malades du cœur sa volonté a-t-elle guéris? / Et combien d'esprits effrayés n'a-t-il pas rétablis dans leur corps? 14. Il a vaincu grâce à la lumière du Seigneur qui guide dans la voie droite / Il ressuscite pour nous les morts et libère de la maladie; 15. Il ajoute aux réalisations du Messie / ce que lui a enseigné le fil du sabre dans l'action de trancher; 16. Il y a eu un temps où il ne partageait avec aucun ami proche / ce que le Seigneur lui avait enseigné»

si les thèmes universels et anté-islamiques de la poésie sont également présents. Leur élaboration est donc plus complexe qu'on pourrait le penser à première vue. Ils cherchent délibérément à mobiliser chacune des traditions culturelles insulaires sans qu'il y ait réellement convergence, mais dans aucune ils ne renoncent à l'*aura* religieuse chrétienne de leur fonction.

L'étanchéité relative des trois volets de cette propagande apparaît nettement dès qu'elle utilise l'écrit, mais les motifs artistiques étaient également l'objet de lectures diverses. Le cas de l'architecture et des jardins jouent sur deux registres : la stupeur et la familiarité. Il est notable que les observateurs non siciliens, et en particulier occidentaux, ne soulignent jamais la dimension orientale de ce qu'ils admirent⁷¹. Les auteurs de culture islamique sont en revanche sensibles aux éléments de leur culture d'origine, mais aussi à la richesse des réalisations⁷².

Si les souverains commandent des œuvres qui les chantent directement, il en est d'autres qui témoignent de leur intérêt pour des disciplines variées et, surtout, qui les font apparaître comme des rois savants, soucieux d'attirer à la cour des personnages qui contribuent à leur renommée. Malgré le petit nombre de textes témoins de cette époque qui nous sont parvenus, la production savante et littéraire sous les Normands de Sicile ne peut manquer de surprendre par quelques traits généraux qu'il importe de passer en revue.

II. LE MÉCÉNAT DES HAUTEVILLE DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION ÉCRITE

Le contexte linguistique sicilien paraît a priori favorable à l'éclosion d'une production dans chacune des trois langues pratiquées dans l'espace insulaire, une situation que des souverains soucieux de leur image de rois savants ne pouvaient manquer d'exploiter. Qu'en

(cf. Ibn Qalāqis, *Dīwān*, p. 146 et trad. dans A. Nef, «Un poème d'Ibn Qalāqis» et dans l'annexe VIII).

⁷¹ Cet étonnement est parfaitement rendu par la description de la Chapelle palatine que dresse l'auteur de l'*Epistola* (nous citons la traduction de S. Tramontana) : *Inoltre a chi entra nel Palazzo da quella parte che guarda la città, si offre per prima la Cappella regia che, rivestita di un pavimento di splendida fattura, ha anche le pareti decorate in basso con lastre di prezioso marmo, in alto invece con tasselli musivi, alcuni dorati, altri di vari colori, che mostrano dipinta la storia del Vecchio e del Nuovo Testamento. Adornano poi il soffitto ligneo di notevole altezza la sorprendente leggiadria dell'intaglio, la splendida molteplicità di pitture e il fasto dell'oro che brilla da ogni parte* (*Lettera a un tesoriere di Palermo*, p. 137).

⁷² Cf., par exemple, la description du palais royal par al-Idrīsī (Idrīsī, p. 309).

a-t-il donc été dans la Sicile des XI^e-XII^e siècles de la production écrite en latin, grec et arabe? Dans quel cadre est-elle advenue? Le trilinguisme insulaire a-t-il donné lieu à de nombreuses traductions, à la naissance de genres au contact de courants littéraires distincts?

Ces questions ne sont pas nouvelles et des études récentes leur ont été consacrées, mais les compétences linguistiques de chacun expliquent que les trois langues soient rarement prises en compte ensemble. Volontairement plus historique que philologique, l'analyse portera ici sur la répartition des langues par genres et sur les formes de convergence linguistique et littéraire (ouvrages multilingues et traductions)⁷³.

Une répartition linguistique des genres

Il convient, pour établir si les langues pratiquées en Sicile ont donné naissance à une production différenciée dans le champ littéraire, de passer en revue les ouvrages composés sous les Hauteville dans chaque langue. L'étude sera limitée aux œuvres écloses en Sicile, dans l'entourage des souverains, de manière à dégager les grandes lignes de leur politique de mécénat dans ce domaine et, si possible, ses motivations.

Les ouvrages en latin et en ancien français

En latin, le genre le plus représenté est celui des chroniques : celle de Malaterra, en prose, et celle de Guillaume de Pouille, en vers, chantent la conquête⁷⁴. Il peut paraître étonnant, toutefois, que l'aventure normande n'ait pas donné naissance à une production plus abondante, en particulier en ancien français. Seule une œuvre épique disparue a probablement été rédigée en Sicile pour chanter les hauts faits des conquérants. Elle a ensuite été intégrée dans la deuxième partie du *Moniage Guillaume*⁷⁵. Elle serait l'œuvre de Graindor de Brie qui aurait écrit en Sicile vers 1170⁷⁶.

⁷³ Le seul ouvrage récent qui aborde ces questions est trop rapide : K. Mallette, *The Kingdom of Sicily 1100-1250*, Philadelphie, 2005. Précisons que la production sur ce sujet est infinie; on ne trouvera donc pas ici de bibliographie exhaustive.

⁷⁴ Cf. Préambule.

⁷⁵ Ce texte fait lui-même partie de la *Geste de Guillaume d'Orange*, il a été édité dans les deux versions qui nous sont parvenues : *Les deux rédactions en vers du Moniage Guillaume, chanson de geste du XII^e siècle*, éd. W. Cloetta, Paris, 1, 1906 et 2, 1911. Cf., sur sa dimension sicilienne, R. Lejeune, «La Sicile et la littérature française», p. 87.

⁷⁶ Celui-ci écrivit le poème épique intitulé *Aleschans* qui met en scène les

La construction par les Hauteville d'un ensemble politique fait d'entités relativement hétérogènes a donné naissance à une littérature que l'on peut qualifier de politique et qui a été le plus souvent commanditée de manière indirecte par le souverain. Alexandre de Telese⁷⁷ a ainsi rédigé à la demande de la comtesse Mathilde, sœur de Roger II, une *Ystoria Rogerii regis Siciliae, Calabriae atque Apuliae* qui est adressée au roi et retrace, à partir de sources variées et proches du milieu curial (ce qui renforce l'hypothèse d'un lien plus étroit que l'on ne l'a pensé jusqu'ici entre l'auteur et l'entourage du roi), les étapes de la construction rogérianne jusqu'en 1136, en insistant sur la sacralité du pouvoir politique qui en naît⁷⁸. Les intrigues de la cour ont aussi donné naissance à deux textes qui sont de véritables pamphlets et dont l'auteur, très probablement unique, n'est toujours pas définitivement identifié⁷⁹ : le *Liber de regno Siciliae*⁸⁰ et l'*Epistola ad Petrum Panormitane ecclesie thesaurarium de calamitate Siciliae*⁸¹, longtemps attribués à Ugo Falcandus. Glauco Maria Cantarella a souligné, après d'autres mais en accordant plus d'attention aux modèles classiques dont s'inspire l'auteur de ces textes, le niveau de culture que reflète son utilisation du latin et la vigueur de son style⁸².

luttons entre chrétiens et musulmans. Quelques années plus tard, il rédige probablement la *Bataille Loquifer* qui reprend les aventures du héros de ce récit, Rainouart. Ce dernier voyage en Sicile et se rend à Avallon où il rencontre Arthur et Morgane (A. Di Stefano, *La Cultura in Sicilia nel periodo normanno*, Bologne, 1954, p. 74).

⁷⁷ Le monastère du Saint-Sauveur de Telese est situé à proximité de Bénévent.

⁷⁸ *Alexandri Telesini Abbatis Ystoria Rogerii Regis Siciliae Calabriae atque Apuliae*, éd. L. De Nava et comm. de D. Clementi, Rome, 1991 (FSI, 112). On verra, en particulier, l'introduction de L. De Nava et le commentaire historique de D. Clementi p. 175 à 336.

⁷⁹ Sur l'identité de celui que l'on appelle le Pseudo-Falcand, cf. Épilogue, p. 598-600. On trouvera un résumé des controverses autour de son attribution dans A. De Lellis, «Il "Liber de regno Siciliae" e la "Epistola ad Petrum" del cosiddetto Ugo Falcando. Stato degli studi», *Archivio storico siciliano*, ser. IV, 33 (1974), p. 491-572. G. E. Hood a avancé à nouveau que l'auteur des deux textes était Hugues Foucauld, abbé de Saint-Denis, cf. G. E. Hood, «Falcandus and Falcaudus, *Epistola ad Petrum*, *Liber de Regno Siciliae*. Literary Form and Author's Identity», *Studi Medievali*, 40/1 (1999), p. 1-43. S. Tramontana, sans jamais citer cet article, s'est opposé à cette hypothèse, en maintenant l'incertitude quant à l'identité de l'auteur : S. Tramontana, «La lettera dello pseudo Ugo Falcando : una lettura filologica», dans *Nobiles Officinae*, 2, p. 81-90.

⁸⁰ G. B. Siragusa l'a édité en 1897 pour la collection des *Fonti per la storia d'Italia* (22) et une traduction annotée a récemment vu le jour en anglais sous le titre *The History of the Tyrants of Sicily by 'Hugo Falcandus' 1154-1169* grâce à la collaboration de G. A. Loud et T. Wiedemann, (Manchester-New York, 1998).

⁸¹ On dispose d'une édition critique, d'une traduction et d'un commentaire grâce à S. Tramontana, *Lettera a un tesoriere di Palermo*.

⁸² G. M. Cantarella, «Ripensare Falcando», *Studi Medievali*, 34/2 (1994),

Une dernière chronique importante en langue latine est la chronique universelle connue comme celle de l'archevêque de Salerne Romuald Guarna, proche de Guillaume II, qu'il a couronné et représenté dans de nombreuses tractations diplomatiques⁸³. Son ouvrage combine des annales depuis la période la plus haute et une chronique qui se fait relativement détaillée du vivant de son auteur, ou plus exactement de son dernier auteur, et qui se prolonge selon les versions jusqu'en 1177 ou en 1178. Sans rentrer ici dans des débats complexes sur les différentes versions de la chronique et sur sa rédaction⁸⁴, soulignons simplement que Romuald de Salerne était un proche des deux Guillaume, et en particulier du second. Même si l'ouvrage n'est pas présenté comme une commande, on peut donc s'interroger sur le rôle joué par ce dernier dans sa conception.

On dispose de peu d'informations sur la diffusion d'une culture arthurienne avant la fin du XII^e siècle (ce qui laisse perplexé si l'on prend la mesure de la postérité des thèmes qui s'y rattachent dès le XIII^e siècle en Sicile), mais cette absence s'explique peut-être par le nombre réduit de laïcs originaires du Nord de l'Europe venus jusque dans l'île⁸⁵. Gervais de Tilbury décrit, vers 1190, Arthur habitant sur le mont Etna dans ses *Divertissements impériaux* dédiées à l'empereur Othon⁸⁶. Enfin, le *Roman de Guillaume de Palerne*⁸⁷, texte anonyme composé de 9 662 octosyllabes, aurait été rédigé en Sicile à la fin du XII^e siècle⁸⁸, puis dédié à Yolande (1143-1207), fille aînée de Baudouin IV, comte de Hainaut⁸⁹.

p. 823-841. Sur ce point, cf., également, l'introduction à la version anglaise de ce texte *The History of the Tyrants of Sicily* by «Hugo Falcandus» 1154-1169.

⁸³ Sur le chroniqueur et sa place dans le panorama de son époque, cf. l'introduction étoffée de G. Andenna, H. Houben et M. Oldoni à la traduction italienne Romualdo Guarna, *Chronicon*, trad. C. Bonnetti, Cava de' Tirreni, 2001 (*Schola Salernitana, Studi e Testi*, 6).

⁸⁴ Pour un point sur la question et la bibliographie principale, cf. M. Zabbia, «Romualdo Guarna arcivescovo di Salerno e la sua cronaca», dans *Salerno nel XII secolo. Istituzioni, società, cultura (Atti del Convegno internazionale Raito di Vietri sul Mare 16-20 juin 1999)*, éd. P. Delogu et P. Peduto, Salerne, 2004, p. 380-398.

⁸⁵ Le peu que l'on sait de cette veine de la Table Ronde et de son introduction en Sicile est résumé dans H. Bressc, «Excalibur en Sicile», *Medievalia*, 7 (1987), p. 7-21 et «Paradis et enfer du monde européen», dans *Palerne 1070-1492. Mosaïque de peuples, nation rebelle : la naissance violente de l'identité sicilienne*, dir. H. Bressc et G. Bressc-Bautier, Paris, 1993 (*Autrement. Série Mémoires*, 21), p. 195-204.

⁸⁶ Gervais de Tilbury, *Le livre des merveilles. Divertissement pour un Empereur (Troisième partie)*, trad. A. Duchesne, Paris, 1992, p. 152.

⁸⁷ *Guillaume de Palerne*, éd. A. Micha, Genève, 1990.

⁸⁸ Les spécialistes ne sont pas unanimes sur ce point, certains l'attribuent au début du XIII^e siècle.

⁸⁹ Cf. R. Lejeune, «La Sicile et la littérature française», p. 90.

Si l'on excepte cette production, le reste est peu abondant. Maion de Bari a laissé un court commentaire du *Pater Noster* intitulé *Prologus et expositio orationis dominicae*⁹⁰, composé pour son fils Étienne entre 1154 et 1160. Et si, sous les deux Guillaume, le rôle culturel des Latins s'accrut à la cour, la production littéraire qui vit le jour demeura, somme toute, limitée⁹¹.

Citons, enfin, un ouvrage évoqué dans un *De viis maris* qui a été attribué hypothétiquement à Roger de Howden⁹². Il s'agit du *Tractatus Margariti ducis piratarum*, dont le texte est repris, probablement sous une forme synthétique et partielle⁹³, dans ce routier qui décrit l'espace maritime et côtier entre l'Angleterre et la Terre Sainte. Rares sont les informations disponibles sur Margarit, qui est à la tête de la flotte sicilienne, à partir de la fin des années 1170 semble-t-il, et qui joua un rôle important à la cour sous Guillaume II et au-delà⁹⁴. Les pages de son *Tractatus* qui figurent dans le *De viis maris* décrivent les routes caravanières entre le Nil et la Mer rouge et mettent en relation les deux villes d'Aydhab et de Bagdad avec les régions qui les avoisinent. Peu en rapport avec le sujet général du traité de Roger de Howden, elles semblent s'inspirer de sources géographiques arabes. Elles attesteraient que certaines informations provenant de ces dernières ont donné naissance à la cour de Palerme à un texte en latin, même limité, sur un sujet géographique, à la toute fin de la période normande.

On sait que le palais royal abritait un *scriptorium* et que des miniatures y ont été réalisées⁹⁵. En sortaient des manuscrits latins et, peut-être, arabes, tandis que pour les ouvrages grecs, la plus

⁹⁰ Il a été édité par P. B. Liacentini et publié en annexe d'un article de O. Hartwich, «Re Guglielmo I e il suo grande ammiraglio Majone di Bari», *Archivio storico per le province napoletane*, 8/1 (1883), p. 397-485, spéc. p. 464-485. L'auteur n'en connaissait, toutefois, qu'un manuscrit, conservé à Turin. Mais, l'original l'est à Paris (B.n.F, nouv. acq. lat. 1772, cf. *Manuscrits enluminés de la Bibliothèque Nationale. Manuscrits d'origine italienne. I : VI^e-XII^e siècles*, éd. F. Avril et Y. Zaluska, Paris, 1980). Cf. également, D. Matthew, «Maio of Bari's Commentary on the Lord's Prayer», dans *Intellectual Life in the Middle Ages. Essays presented to Margaret Gibson*, éd. L. Smith et B. Ward, Londres-Rio Grande, 1992, p. 119-139.

⁹¹ Nous renvoyons sur ce point à A. Di Stefano, *La Cultura in Sicilia*, p. 62-73.

⁹² P. Gautier Dalché, *Du Yorkshire à l'Inde. Une géographie urbaine et maritime de la fin du XII^e siècle (Roger de Howden?)*, Genève, 2005 (E.P.H.E., Hautes études médiévales et modernes, 89).

⁹³ *Ibid.*, p. 215-218.

⁹⁴ Ménager, *Amiratus*, p. 96-103.

⁹⁵ G. Orofino et V. Pace, «La miniatura», dans *I Normanni*, p. 263-271.

grande prudence reste de mise en dépit d'hypothèses récentes (cf. *infra*). Au sein de la production latine, outre le commentaire de Maion, on attribue à ce *scriptorium* les livres de chants de la Chapelle palatine⁹⁶ et un *Cantique des Cantiques* conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris⁹⁷. Plus tardivement, d'autres ouvrages liturgiques sont réalisés à Palerme, qui ne sont peut-être pas tous l'œuvre d'un seul atelier⁹⁸. Des débats ont eu lieu quant aux sources auxquelles puisaient cette production : on a d'abord insisté

⁹⁶ Ainsi du Missel du XII^e siècle conservé à la bibliothèque régionale de Palerme sous la cote ms. XIV.F.16; cf. le catalogue *Biblioteca centrale della regione siciliana*, éd. S. Masone Barreca, Florence, 1992, p. 34 et le bref M. G. Cacioppo, «Il Messale XIV. F. 16 della Biblioteca Centrale della Regione Siciliana. Osservazioni paleografiche e musicologiche», *Schede Medievali*, 38 (2000), p. 91-105. Il se rattache à une tradition normande qu'attestent aussi les tropaires de la B. N. de Madrid (mss 288, 289 et 19421). Cf. G. Orofino et V. Pace, «La miniatura», p. 270 et D. Hiley, «The Norman Chant Traditions. Normandy, Britain, Sicily», *Proceedings of the Royal Musical Association*, 107 (1980-1981), p. 1-33 et «Quanto c'è di normanno nei tropari siculo-normanni?», *Rivista italiana di musicologia*, 18 (1983), p. 3-28. Le *Liber cantus chori*, conservé également à la B. N. de Madrid (ms. Vitr. 20-4), est daté entre 1130 et 1154 car on y trouve une référence à Roger II dans l'*Exultet* du Samedi Saint (cf. M. C. Di Natale, «La miniatura a Palermo nell'età tardo-normanna», dans *Federico II e la Sicilia*, p. 385, qui renvoie à la bibliographie antérieure). Pour la période intermédiaire, un manuscrit, conservé à la Biblioteca Ambrosiana de Milan (ms. A 92 Inf.) et daté de 1166-1167, moment où Ansaldus, châtelain du palais royal de Palerme, le fait réaliser pour S. Savino di Puglia (*ibid.*), a longtemps été qualifié de bénédictionnaire, en raison du contenu du colophon du fol. 208r alors qu'il s'agit d'un *Ordo ad principem consecrandum*, cf. H. Schneider, «Ein unbekanntes *Ordo ad principem consecrandum* aus dem süditalianischen Normannenreich», *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 60-61 (2004), 53-95, qui revoit l'ensemble du dossier. M. L. Fobelli, «La vitalità dei motivi ornamentali dello "scriptorium" di Palermo e un inedito disegno tardo-normanno», dans *La Cattedrale di Palermo*, p. 221-231, suggère aussi de lui attribuer un évangélaire conservé à Mdina (Malte) (p. 223-224), un volume des lettres de Bède conservé à la bibliothèque bodléienne d'Oxford (Ms. Laud. Misc. 57), un martyrologe conservé à la Free library de Philadelphie et un fragment contenant des écrits de saint Cyprien conservé à la Columbia University de New York (p. 224). On a également suggéré qu'il fallait ajouter à cet ensemble, la Bible de S. Daniele di Friuli, cf. C. Tristano, «*Famuli, famulae*. Segni di autorità femminile nel sacramentario dell'ASDPa, ms. 3», dans *Storia e arte nella scrittura. L'archivio storico diocesano di Palermo a 10 anni dalla riapertura al pubblico (1997-2007)*, Palerme, 2008, p. 371-391, spéc. p. 373.

⁹⁷ Décrit dans *Manuscripts enluminés de la Bibliothèque Nationale. Manuscripts d'origine italienne*.

⁹⁸ Voir, par exemple, M. L. Fobelli, «La vitalità dei motivi ornamentali», p. 224 et p. 227, à propos du missel gallican de l'Archivio Storico Diocesano de Palerme (ms. 1) qui date de la fin du XII^e siècle. Il faudrait faire entrer dans ce groupe plus tardif, l'épistolaire de l'Archivio Storico Diocesano de Palerme (ms. 10) et l'évangélaire de Monreale (ms. 8) antérieur à 1189, cf. M. C. Di Natale, «La miniatura a Palermo nell'età», p. 385 et 386.

sur ses ressemblances avec les manuscrits provenant du royaume de Jérusalem et sur l'introduction de motifs byzantins et islamiques dans l'ornementation⁹⁹, avant de mettre l'accent sur des éléments d'origine anglaise présents dans les enluminures¹⁰⁰.

Certains ateliers, relativement productifs, ont été identifiés également hors de la sphère royale. Pour la fin de la période, un *scriptorium* est ainsi attesté à la cathédrale de Palerme, dont la mise en place coïncide sans doute avec l'élection de l'archevêque Gauthier. Cette production insulaire de *codices* latins a bénéficié à la fin du XII^e siècle de l'essor à Messine d'un autre *scriptorium*, sous l'impulsion de Richard Palmer, archevêque de la ville. Les copies qui y furent réalisées sont actuellement dispersées entre leur lieu d'origine, quelques grandes bibliothèques italiennes et, surtout, la Bibliothèque Nationale de Madrid¹⁰¹. Enfin, il faut probablement attribuer une origine agrigentine à un martyrologe¹⁰² conservé dans le trésor de la Chapelle palatine à partir d'une date inconnue au XII^e siècle. Il s'agirait d'un des deux martyrologes cités dans l'inventaire du trésor de la Chapelle palatine établi en 1309¹⁰³.

L'ouvrage d'al-Idrīsī, dont l'original ne nous est pas parvenu mais qui était illustré de nombreuses cartes, a, quant à lui, nécessité la collaboration de diverses compétences. L'étroite implication du souverain dans le projet, suggère que cette élaboration a eu lieu au Palais.

L'activité du palais royal dans le domaine codicologique est donc peu attestée et ne comprend pas d'ouvrage en grec.

Les ouvrages en latin commandités par les souverains, dont l'intervention est plus ou moins directement documentée, se concentrent donc autour de l'histoire – mais entendue le plus

⁹⁹ Cf. H. Buchtal, «The Beginnings of Manuscript Illumination».

¹⁰⁰ Cf. G. Orofino et V. Pace, «La miniatura».

¹⁰¹ Nous ne nous étendons pas sur cette activité qui touche de moins près les souverains normands. On peut voir les mises au point suivante : M. C. Di Natale, «I codici latini», dans *Federico II e la Sicilia*, p. 357-362 et M. R. Menna, «I codici della Biblioteca Nazionale di Madrid», *ibid.*, p. 363-372.

¹⁰² Demeure entière la question de savoir si seul le texte est d'origine agrigentine ou si le manuscrit lui-même l'est. Il s'agit du ms. 2 Qq E2 de la Biblioteca Comunale de Palerme. Sa composition est datée de la première moitié du XII^e siècle. Cf. *L'età normanna*, p. 136 et B. Rocco, «Il tabulario della Capella Palatina di Palermo e il Martirologio di epoca ruggierana», *Ho Theologos*, 14 (1977), p. 140-144. Cf. F. Aricò, «Il Martirologio di Usuardo della Biblioteca Comunale di Palermo (sec. XII)», *Schede medievali*, 43 (2005), p. 1-46. On y trouve les variantes par rapport au Martyrologe d'Usuard, qui est le texte de référence de ce manuscrit. Cf. A. Nef, «Sur les saints de la Sicile normande : à propos du martyrologe Ms 2 Qq E2 de la Biblioteca Comunale de Palerme», dans *Puer Apuliae*, 2, p. 477-490.

¹⁰³ Il était jusqu'ici plutôt attribué à Palerme. Cf., pour cette hypothèse, A. Nef, «Sur les saints de la Sicile normande».

souvent comme une histoire de l'aventure des Hauteville, ou d'une partie d'entre eux, en Sicile –, et de la liturgie, tandis que peu de textes en ancien français nous sont parvenus, même si les éléments disponibles laissent supposer qu'ils devaient traiter de l'épopée normande et du cycle arthurien. Si la production en grec promue par les souverains normands se révèle moins importante, elle est aussi nettement caractérisée.

Les ouvrages grecs

Au sein de la production littéraire en grec¹⁰⁴, la veine la plus prolifique est de tonalité religieuse. L'auteur le plus important qui ait composé en Sicile à cette époque est Nil Doxapater, qui a rédigé aussi bien l'*Ordre des sièges patriarcaux* (*Taxis tôn patriarchikôn thronôn*)¹⁰⁵, pour Roger II en 1143 à Palerme¹⁰⁶, qu'un *De œconomia Dei*¹⁰⁷. Le premier ouvrage entend remettre en cause l'idée de la prédominance de Rome sur les autres patriarcats défendue par le pape¹⁰⁸ et la légitimité du pouvoir pontifical exercé sur l'Église de Sicile. Dans le second, Nil traite un certain nombre de questions théologiques qui étaient l'objet de dissensions entre Latins et Byzantins au XII^e siècle, en adoptant le point de vue de ces derniers. Soulignons le statut de transfuge de Nil Doxapater¹⁰⁹, qui est un exilé de la cour byzantine, même si on ignore les raisons de son éloignement. Enfin, Nil serait peut-être aussi l'auteur d'une hagiographie de saint Philarète le Jeune¹¹⁰.

¹⁰⁴ Pour un aperçu général sur la culture grecque et la cour palermitaine sous les Hauteville, cf. F. Giunta, *Bizantini e bizantinismo nella Sicilia normanna*, p. 55-63 et p. 83-92 et V. von Falkenhausen, «Friedrich II. und die Griechen im Königreich Sizilien», dans *Federico II. Convegno Internazionale dell'Istituto Storico Germanico di Roma nell'VIII centenario della nascita*, éd. A. Esch et N. Kamp, Tübingen, 1996, p. 235-262, spéc. p. 238-245.

¹⁰⁵ L'ouvrage est publié dans Migne (PG, 132), col. 1083-1114, Paris, 1864, et rééd. anastat. Turnhout, 1984, dans G. Parthey, *Hieroclis synecdemus et notitiae graecae episcopatum*, Berlin, 1866, rééd. Amsterdam, 1967, p. 265-308. Cf. également l'analyse de la partie géographique de l'œuvre dans J. Darrouzès, *Notitia episcopatum Ecclesiae Constantinopolitanae*, Paris, 1981, p. 373-377.

¹⁰⁶ Ce patronage est rappelé au début du texte.

¹⁰⁷ S. Caruso, «Echi della polemica bizantina antilatina dell'XI-XII sec. Nel *De œconomia Dei* di Nilo Doxopates», dans *Atti del Congresso Internazionale*, p. 403-432.

¹⁰⁸ L'objectif de ce traité est de justifier historiquement le rattachement des églises de l'Italie méridionale à la juridiction de Constantinople. Cf. I. Spiteris, *La critica bizantina del primato romano nel secolo XII*, Rome, 1979, p. 126-153.

¹⁰⁹ Cf. V. von Falkenhausen, «Doxopates, Nilo», dans *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. 41, 1992, p. 610-613.

¹¹⁰ S. Caruso a suggéré qu'il faut en effet lui attribuer l'hagiographie anonyme (BHG 1513) de saint Philarète le jeune dans «Sull'autore del *Bios* di

Toujours dans le domaine religieux, on a conservé un certain nombre de sermons rédigés par Philagète de Cerami qui prêcha dans la Chapelle Palatine à plusieurs reprises et dont l'homélaire a connu une diffusion notable¹¹¹. Son texte le plus célèbre contient la description de la Chapelle palatine de Palerme et a déjà été évoqué à plusieurs reprises; cette homélie célèbre également de manière indirecte le souverain¹¹². Il faudrait, enfin, lui attribuer un manuel de grammaire grecque¹¹³ et, peut-être, une hagiographie de saint Barthélémy de Sieri¹¹⁴.

L'autre veine explorée dans cette langue est la poésie. Eugène de Sicile, à qui Evelyn Jamison a consacré une étude¹¹⁵, est relativement bien connu¹¹⁶. Il a composé un recueil de poésies, déjà évoqué, à la

S. Filareto il Giovane : Nilo Doxapatres?», *Epetêris Etaireias Bizantinôn Spodôn*, 41 (1979-1980), p. 293-304. Hypothèse rejetée par E. Follieri dans «I santi dell'Italia greca», *Rivista di Studi Bizantini e Neoellenici* n.s. 34 (1997), p. 3-36, spéc. p. 28-29.

¹¹¹ Philagète de Cerami, *Omèlie per i vangeli domenicali e le feste di tutto l'anno*, éd. G. Rossi Taibbi, 1, Palerme, 1969 (ISSBN, Testi, 11). Voir l'article de V. von Falkenhausen dans le *Dizionario biografico degli Italiani*, s.v. Filagato da Cerami et, surtout, G. Rossi Taibbi, *Sulla tradizione manoscritta dell'omiliario di Filagato da Cerami*, Palerme, 1965 (ISSBN, Quaderni, 1). L'ouvrage regroupe soixante dix-sept textes et un fragment, auxquels s'ajoutent onze textes incomplets ou qui ne sont pas à proprement parler des homélies; on en connaît une centaine de copies datées entre le XII^e et le XVIII^e siècle, et qui sont conservées de la Sicile à l'Orient.

¹¹² B. Lavagnina l'a traduite dans «Profilo di Filagato da Cerami».

¹¹³ Les *Erotemata grammatika* sont mentionnés dans un inventaire de la bibliothèque de S. Pietro dell'Arena rédigé en 1457 et inclus dans le *Liber visitationis* d'Athanase Chalkeopoulos qui y fait le compte rendu de la visite de soixante dix-huit monastères calabrais. Il a été édité : M.-H. Laurent et A. Guillou, *Le 'liber visitationis' d'Athanase Chalkéopoulos (1457-1458). Contribution à l'histoire du monachisme grec en Italie méridionale*, Cité du Vatican, 1960 (*Studi e testi*, 206), p. 115-117 pour S. Pietro dell'Arena, spéc. p. 115. Cf. B. Lavagnini, «Profilo di Filagato da Cerami», p. 232 et «Filippo-Filagato promotore degli studi di greco in Calabria», *Bollettino della badia greca di Grottaferrata*, n. s. 28 (1974), p. 3-12.

¹¹⁴ G. Zaccagni, «Il bios di s. Bartolomeo da Sieri (BHG 235)», *Rivista di studi bizantini e neoellenici*, n.s. 33 (1996), p. 3-21 et Ead., «Considerazioni sulla paternità del bios di s. Bartolomeo da Sieri», dans *Liturgia e agiografia tra Roma e Costantinopoli (Atti del I e del II Seminario di Studio, Rome-Grottaferrata 2000-2001)*, éd. K. Stantchev et S. Parenti, Grottaferrata, 2007 (*Analecta Kryptoferris*, 5), p. 33-44. Hypothèse critiquée dans un compte rendu de l'édition établie par l'auteur de ces deux articles par S. Caruso, dans *Bizantinistica*, 1 (1999), p. 305-349, mais soutenue par E. Follieri dans «I santi dell'Italia greca», p. 33-34.

¹¹⁵ E. Jamison, *Admiral Eugenius*.

¹¹⁶ Il est issu d'une famille grecque insulaire qui fut toujours liée au pouvoir royal : son grand-père était notaire à Troina, son père, Jean, était émir et ses oncles paternels, Philippe et Nicolas, étaient respectivement logothète et émir; lui-même est attesté comme *magister duane baronum* entre 1174 et 1189. Opposé

fin du XII^e siècle¹¹⁷, même s'il est surtout passé à la postérité pour ses traductions¹¹⁸.

En outre, l'existence d'un certain nombre d'épigrammes en grec servant d'épithaphes, dont les plus connues chantent la famille de Georges d'Antioche et supposent donc un lien étroit avec la cour¹¹⁹, suggère que la production poétique dans cette langue était plus abondante que celle qui a survécu¹²⁰. Serait à replacer au sein de cette production, même si on peut difficilement parler ici de «mécénat curial», un poème anonyme adressé à Georges d'Antioche par un individu emprisonné à Malte pour une raison que nous ignorons, mais dont on a avancé qu'elle équivalait probablement à un crime de lèse-majesté¹²¹.

à Henri VI, il fut emprisonné en Allemagne avant de revenir mourir dans le sud de l'Italie.

¹¹⁷ Pour une édition critique, cf. Eugenius Panormitanus *Versus Iambici*. Il s'agit de vingt-quatre poèmes dodécasyllabiques conservés dans un manuscrit unique du XIV^e siècle. La moitié est consacrée à une description des vices et des vertus et l'autre à des thèmes religieux, à l'exception du poème XXIV qui, comme nous l'avons vu, est un panégyrique de Guillaume I^{er}.

¹¹⁸ Cf. *infra*.

¹¹⁹ Cf., par exemple, trois épithaphes du XII^e siècle situées à Messine et Palerme (pour Georges d'Antioche, son épouse et sa mère). A. Acconcia Longo, «Gli epitaffi giambici per Giorgio di Antiochia, per la madre e per la moglie», *QFIAB*, 61 (1981), p. 25-59; B. Lavagnini, «L'epitaffio in Palermo di donna Irene consorte di Giorgio l'Ammiraglio», dans *Studi in onore di Francesco Gabrieli nel suo ottantesimo compleanno*, 2, éd. R. Traini, Rome, 1984, p. 435-442 ou Id., «L'epigramma e il committente» et, enfin, Id., «Cultura bizantina in Sicilia sotto i Normanni. Epigrammi greci a Palermo e a Messina», *Bollettino della Badia greca di Grottaferrata*, n. s. 36 (1982), p. 81-93. Elles ont été rééditées sans modification dans A. Guillou, *Recueil des inscriptions grecques médiévales d'Italie*, Rome, 1996 (*CEFR*, 222), p. 211-216.

¹²⁰ Pour une présentation synthétique sur le sujet, A. Jacob, «Épigraphe et poésie dans l'Italie méridionale hellénophone», dans *L'épistolographie et la poésie épigrammatique (Actes de la 16^e Table ronde du XX^e Congrès International des Études byzantines)*, Paris, 2003 (*Dossiers byzantins*, 3), p. 161-176, spéc. p. 173-175. Notons dans des milieux proches de la cour, ou probablement proches de la cour : les vers de la mosaïque qui dans l'église S. Maria dell'Ammiraglio, construite par Georges d'Antioche, représente la Vierge et le commanditaire et ceux, disparus mais redécouverts car copiés dans un manuscrit d'époque moderne, de l'église palermitaine de S. Giorgio de Balatis : M. Re, «La sottoscrizione del vat. GR. 2294 (FF. 68-106) : il copista Matteo sacerdote e la Chiesa di S. Giorgio de Balatis (Palermo, 1260/1261). Con una nota sulla presenza greca nella Palermo del Duecento», *Rivista di studi bizantini e neoellenici*, n.s. 42 (2005), p. 163-201 et pour le texte des vers concernés, cf. Id., «Postilla ad un articolo sul perduto mosaico della chiesa palermitana di S. Giorgio de Balatis», *Rivista di studi bizantini e neoellenici*, n.s. 43 (2006), p. 165-175.

¹²¹ Le manuscrit a été découvert par E. Tsolakis, «Agnōsta erga Italobuzantinou poiētē tou 12ou aiōna», *Ellenikā*, 26 (1973), p. 46-66. Voir aussi B. Lavagnini, «"Versi dal carcere" da un anonimo poeta italo-bizantino di età normanna (1135-1151)», *Rivista di studi bizantini e slavi*, 2 (1982), (Miscellanea Agostino

Enfin, en 1175, sous Guillaume II, le notaire Jean organise un recueil de textes de lois en grec, conservé à Venise (Ven. Marc. gr. 172)¹²², que l'on a supposé exécuté à Palerme¹²³. Il a toutefois été démontré que tel n'était pas le cas¹²⁴. Un *codex* contenant les *Vies des philosophes* de Diogène Laërce, attribué dans un premier temps au milieu curial palermitain (Neapolis III B 29)¹²⁵, a connu le même sort¹²⁶. De même, un exemplaire somptueux de la *Chronique* de Jean Skylitzès avait été attribué lui aussi à la capitale sicilienne et daté de Roger II¹²⁷. Or, cette hypothèse a été remise en cause et, sans prétendre résoudre ce qui est devenu un véritable casse-tête pour tous les spécialistes et l'objet d'une bibliographie abondante¹²⁸, dans

Pertusi, 2), p. 323-331 et, désormais, M. Puccia, «L'anónimo *Carme di Supplica a Giorgio di Antiochia*», p. 131-140 pour les éléments biographiques que le texte livre sur l'auteur.

¹²² La description de son contenu est dans *Bibliothecae Divi Marci Venetiarum codices graeci manuscripti. I. Thesaurus Antiquus. Codices 1-299*, Rome, 1981. Le recueil comprend : des extraits du Digeste, des nouvelles et des éclogues de différents empereurs, les lois navales de Rhodes et le *nomos geōrgikos*; enfin, il comprend des nouvelles attribuées à Roger II. Pour une analyse juridique, on peut voir L.-R. Ménager, «Notes sur les codifications byzantines et l'Occident», dans *Varia, études de droit romain*, 3, Paris, 1958 (*Institut de droit romain de l'Université de Paris*, 16), p. 239-303.

¹²³ G. Orofino et V. Pace, «La miniatura», p. 267.

¹²⁴ S. Lucà, «I Normanni e la 'rinascita' del sec. XII», *Archivio Storico per la Calabria e la Lucania*, 60 (1993), p. 1-91, spéc. p. 34. Selon l'auteur, il serait dû à un milieu de notaires.

¹²⁵ J. Irigoïn, «Manuscrits italiotes et traductions latines de traités scientifiques et techniques : quelques exemples», dans *La cultura scientifica e tecnica nell'Italia meridionale bizantina (Atti della sesta Giornata di studi bizantini, Arcavacata di Rende, 8-9 febbraio 2000)*, éd. F. Burgarella et A. M. Ieraci Bio, Soveria Mannelli, 2006, p. 125-136, spéc. p. 130 et Id., «L'apport de l'Italie méridionale à la transmission des textes classiques», dans *Histoire et culture dans l'Italie byzantine*, p. 5-20, spéc. p. 15. Sur ce texte cf. *infra*, à propos des traductions.

¹²⁶ S. Lucà, «I Normanni e la 'rinascita' del sec. XII», p. 85 et note 351, estime que la médiocre qualité du manuscrit ne permet de pas de penser au fruit d'un mécénat curial.

¹²⁷ *Ibid.* et A. Grabar et M. Manoussacas, *L'illustration du manuscrit de Skylitzès de la Bibliothèque Nationale de Madrid*, Venise, 1979 (*Bibliothèque de l'Institut hellénique d'études byzantines et post-byzantines de Venise*, 10).

¹²⁸ M. Re, «A proposito dello 'Skylitzes' di Madrid», *La Memoria, Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Palermo*, 3 (1984), p. 329-341. L'auteur excluait que le manuscrit ait pu être composé à Palerme. S. Lucà a attribué le manuscrit à un milieu messinois, en le datant de l'époque de Roger II. Cf. S. Lucà, «I Normanni e la 'rinascita' del sec. XII», p. 36-63. Depuis, V. Tsamakda a renforcé l'hypothèse messinoise, mais en mettant le manuscrit en relation avec l'archimandrite du Saint-Sauveur Onofrius (1159-1183?); cf. V. Tsamakda, *The illustrated Chronicle of Ioannes Skylitzes in Madrid*, Leyde, 2002, p. 397 et svtes. B. L. Fonkic, «Sull'origine del manoscritto dello Scilitze de Madrid», *Erytheia*, 28 (2007), p. 67-89, a reproposé une origine constantino-politaine pour le manuscrit, critiqué par S. Lucà dans «Dalle collezioni manoscritte

l'état actuel des connaissances, aucun manuscrit grec du XII^e siècle n'a été réalisé de manière certaine à Palerme¹²⁹.

Plus généralement, le rôle des souverains normands dans la «renaissance grecque» qui a eu lieu en Italie méridionale aux XI^e-XII^e siècles a été amplement redimensionné, ce qui n'empêche pas, on l'a vu, qu'ils se soient intéressés à la production en langue grecque¹³⁰. Le domaine le plus fréquenté par les auteurs de langue grecque proches de la cour est donc la théologie, ce qui confirme le relatif œcuménisme religieux des Hauteville, même si celui-ci se justifie en partie par leur volonté d'autonomie par rapport à Rome. Il est probable que la poésie n'était pas en reste, même si peu de chose nous en est parvenu. En revanche, les autres disciplines et genres ne peuvent être mis en relation avec le milieu curial.

À la cour des Hauteville, la production littéraire en arabe est, néanmoins, de loin la plus abondante et surtout la plus novatrice.

Les ouvrages arabes

La langue arabe est celle des trois qui nous a laissé le plus d'œuvres originales véritablement en relation avec le milieu curial en Sicile à cette époque¹³¹. Elle s'est illustrée principalement dans trois genres : la géographie, un miroir des princes et la poésie, qui sont trois veines susceptibles de donner naissance à des œuvres dans lesquelles la dimension religieuse est réduite et les thèmes royaux célébrés. En effet, si la langue arabe fut loin d'être au service exclusif de l'exaltation royale, elle fut, plus que le latin ou le grec, sollicitée dans ce sens. L'existence d'une production en arabe souligne les ambitions universelles des Hauteville dans le domaine du savoir; son contenu les chante souvent.

di Spagna : libri originari o provenienti dall'italia greca meridionale», dans *Ricordo di Lidia Perria III, Rivista di Studi bizantini e neoellenici*, 44 (2007), p. 39-96, p. 79-80.

¹²⁹ S. Lucà a réattribué le ms. Vat. gr. 300, dont le contenu est médical, au milieu messinois. Il montre également que Messine fut revitalisée par une immigration provenant de la région de Rossano. Cf. S. Lucà, «I Normanni e la 'rinascita' del sec. XII».

¹³⁰ S. Lucà, «I Normanni e la 'rinascita' del sec. XII».

¹³¹ On sait cependant peu de choses sur la culture arabo-musulmane en Sicile au XII^e siècle, cf. A. De Simone, «I luoghi della cultura arabo-islamica», dans *Centri di produzione della cultura nel Mezzogiorno normanno-svevo (XII Giornate normanno-sveve, Bari, 17-20 oct. 1995)*, éd. G. Musca, Bari, 1997, p. 55-87.

La géographie d'al-Idrīsī

La géographie universelle d'al-Idrīsī est sans doute l'œuvre la plus connue de cette production en arabe. Fruit de l'intérêt personnel et du patronage direct de Roger II, que l'introduction chante¹³², elle est remarquable à plusieurs titres. Il s'agit, d'abord, de la première géographie systématique de l'Occident chrétien en langue arabe; elle a bénéficié d'une vaste récolte de données qui ont été organisées pour aboutir à une description de l'oïkoumène aussi exhaustive et homogène que possible (ce qui requerrait un effort particulier pour l'Occident latin, peu décrit dans les ouvrages géographiques en langue arabe antérieurs), articulée en climats, selon la méthode ptoléméenne abandonnée depuis des siècles et peut-être reprise à la suite de la consultation de sources locales aujourd'hui disparues. Al-Idrīsī renonce donc à la géographie comme description exclusive du *dār al-islām*.

Al-Idrīsī a ainsi fait profiter un roi latin de l'avance islamique en matière de géographie, tout en renouvelant profondément le genre en arabe, et en permettant la diffusion d'une image de Roger en roi savant dans le monde arabophone¹³³. Son auteur, issu de la dynastie des Ḥammūdides, serait le fils d'un de ses derniers représentants en al-Andalus, réfugié dans l'île au milieu du XI^e siècle¹³⁴, ce qui donne à sa coopération avec Roger II et à sa description de la Sicile et de l'Italie méridionale une valeur particulière.

Un autre ouvrage attribué à al-Idrīsī, de géographie lui aussi, nous est parvenu : l'*Uns al-muhaj wa-rawḍ al-furaj* («La distraction des cœurs et les prairies de la contemplation»), à travers deux manuscrits de piètre qualité¹³⁵. Il intrigue par les substantielles diffé-

¹³² Cf. *supra*.

¹³³ Pour un point sur la méthode du géographe, cf. l'introduction d'H. Bresc et A. Nef à al-Idrīsī, *La première géographie*. Cf. également G. Martinez-Gros, «La division du monde selon Idrīsī», *Le Partage du monde*, éd. M. Balard et A. Ducellier, Paris, 1998, p. 315-334. On se saurait ici citer l'abondante bibliographie consacrée à l'auteur; on renverra à l'article du spécialiste, G. Oman, dans l'*EI*, qui y cite ses propres mises au point bibliographiques régulières.

¹³⁴ La source qui permet de l'avancer est le *Kitāb Wāfī bi-l-wafayāt* d'al-Ṣafadī, éd. H. Ritter, Wiesbaden, 1962, 1, p. 163-164. Pour un point sur la question, cf. A. Amara et A. Nef, «Al-Idrīsī et les Ḥammūdides de Sicile : nouvelles données biographiques sur l'auteur du *Livre de Roger*», *Arabica*, 48/1 (2001), p. 121-127. Cf., également, A. Nef, «Al-Idrīsī : un complément d'enquête biographique», dans *Géographes et voyageurs*, éd. H. Bresc et E. Tixier, 2010, Nanterre, p. 56-66. Mise au point récente sur la bibliographie d'al-Idrīsī, cf. *L'Afrique dans le Uns al-Muhaj wa-rawḍ al-furaj d'al-Idrīsī*, éd., trad. et comm. J.-Ch. Ducène, Louvain, 2010, p. XX-XXVIII.

¹³⁵ F. Sezgin en a proposé une édition fac-similée (al-Idrīsī, *Uns al-muhaj*, Francfort, 1984) à partir de deux manuscrits (Hekimoglu n° 688 et Ḥasan Ḥusnī, n° 1289) qu'il date respectivement et hypothétiquement du XIV^e siècle et du

rences qui le distinguent du *Kitāb al-nuzhat*, mais seule une étude systématique pourra faire la lumière sur les liens entre les deux textes¹³⁶.

Le géographe a en outre composé un ouvrage de botanique et de pharmacologie¹³⁷, encore inédit et conservé dans deux exemplaires (connus) à Istanbul et Téhéran, lesquels contiennent deux versions différentes. La première n'est pas datée et se présente comme un dictionnaire qui propose parfois pour un terme des équivalents dans de multiples langues (latin, grec, syriaque, *hindiyya*, turc, persan, kurde et berbère)¹³⁸, ce qui explique qu'il ait été abondamment utilisé par les auteurs postérieurs¹³⁹. La seconde version est datée de 1283 et a été copiée à Māgha. Elle ne fournit pas les équivalents dans les différentes langues mais précise les sources de l'auteur, ce qui n'est pas le cas du manuscrit d'Istanbul. On ignore si cet ouvrage fut écrit à la cour de Palerme et sous quelle forme, et son étude reste à mener systématiquement.

Al-Idrīsī, outre cette activité déjà abondante, est également l'auteur de poèmes, ce qui nous ramène à une discipline déjà évoquée.

La poésie en langue arabe

Al-Idrīsī a également composé, si l'on en croit al-Iṣḫānī un *Rawḍ al-uns wa-nuzhat al-nafs* («Le jardin de l'amitié et le diver-

XVI^e siècle. La partie concernant al-Andalus a été éditée et traduite : al-Idrīsī, *Los caminos de al-Andalus en el siglo XII*, éd. et trad. J. A. Mízal, Madrid, 1989, de même que celle qui décrit le Maghreb et le Bilād al-Sūdān : Al-Idrīsī, *Uns al-muhaj wa-rawḍ al-furaj : qism shamāl al-Ifrīqiya wa-l-Bilād al-Sūdān*, éd. Nūḥī al-Wāfī, 2007, Rabat. Un troisième manuscrit serait parvenu d'Alep à Londres avant la publication du travail de F. Sezgin. La partie concernant l'Afrique a été rééditée et traduite en français tout récemment par J.-Ch. Ducène, cf. *L'Afrique dans le Uns al-Muhaj wa-rawḍ al-furaj d'al-Idrīsī*.

¹³⁶ Une entreprise à laquelle s'est attelé J.-Ch. Ducène. Voir aussi V. Prévost, «Les itinéraires d'al-Idrīsī dans le Sud tunisien : deux versions bien différentes», *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 157/2 (2007), p. 353-365. Sur ce point, cf. A. Nef, «Al-Idrīsī, un complément...».

¹³⁷ Elle est mentionnée sous des titres divers : *Kitāb al-jāmi' al-ashtāt al-nabāt* (*Somme sur les différentes plantes*), *Kitāb al-mufradāt* (*Le livre des simples*) et *Kitāb al-adwiya al-mufrada* (*Le livre des remèdes simples*), deux manuscrits inédits sont conservés à la bibliothèque Fatih d'Istanbul et à la Kitābkhāna-i majlis-i Sanā à Téhéran. F. Sezgin en a proposé avec d'autres une reproduction anastatique sous le titre *Compendium of the properties of diverse plants and various kinds of simple drugs*, Francfort, 1995.

¹³⁸ Cf. M. Meyerhof, «Ueber die Pharmakologie und Botanik des arabischen Geographen Edrisi», *Archiv für Geschichte der Mathematik, der Naturwissenschaften und der Technik*, 12 (1930), p. 45-53 et 225-236.

¹³⁹ Toutes les traductions ne sont pas systématiquement données et des blancs, laissés «à remplir», parsèment le texte.

tissement de l'âme») qui ne nous est pas parvenu¹⁴⁰. Al-Iṣḫānī précise que l'ouvrage fut réalisé pour Guillaume I^{er}. On pourrait penser qu'il faut l'identifier avec le *Uns al-muhaj wa-rawḍ al-furaj* ou *Petit Idrīsī* évoqué plus haut, en raison des échos entre les deux titres. Certaines des compositions poétiques d'al-Idrīsī sont toutefois citées dans des anthologies¹⁴¹ et les deux titres pourraient renvoyer à deux ouvrages différents¹⁴².

Une hypothèse récente a, en outre, proposé d'identifier al-Idrīsī avec le Sharīf al-Makīn, qui s'opposa à Ibn Qalāqīs au cours d'une controverse en Sicile en 1167-68¹⁴³. Cette dernière portait sur le sens d'un terme utilisé dans un poème d'Ibn al-Labbāna¹⁴⁴. Si cette lecture doit demeurer hypothétique en l'absence d'éléments supplémentaires, l'épisode n'en atteste pas moins que des joutes de cette nature¹⁴⁵ prenaient place dans le cadre insulaire, peut-être au palais royal.

D'autres œuvres ont été rédigées en liaison avec le milieu curial, même si elles n'étaient pas directement commanditées par le souverain. Nous n'en évoquerons qu'un exemple poétique, en raison de son importance : le recueil composé en 1168-1169 par l'Égyptien Ibn Qalāqīs, le *Zahr al-bāsim wa-l-'arf al-nāsim fī madīh al-ajall Abī l-Qāsim* (*La fleur magnifique et le parfum qui s'élève en louange à Abū l-Qāsim*). Le titre est une référence au patron de l'auteur, le *qā'id* sicilien Ibn Ḥajar¹⁴⁶. On a vu plus haut que le poète l'avait remercié de son soutien, ainsi que le *gaytus* Richard et Guillaume II, dans un poème, ce qui suggère que l'invitation faite au poète de se rendre en Sicile par Ibn Ḥajar, représentant des élites insulaires¹⁴⁷, était approuvée en haut lieu.

¹⁴⁰ G. Oman, «Osservazioni sulle notizie biografiche comunemente diffuse sullo scrittore arabi al-Sharīf al-Idrīsī (VI-XII sec.)», *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, 30 [20] (1970), p. 209-239, spéc. p. 226.

¹⁴¹ Pour quelques exemples traduits, on se référera à «Un'ipotesi su al-Idrīsī geografo e poeta», dans *Azhar. Studi arabo-islamici in memoria di Umberto Rizzitano (1913-1980)*, éd. A. Pellitteri et G. Montaina, Palerme, 1995, p. 111-123.

¹⁴² Comme le pensait G. Oman, «Osservazioni sulle notizie biografiche».

¹⁴³ A. De Simone, «Un'ipotesi su al-Idrīsī geografo e poeta».

¹⁴⁴ Poète andalousien mort en 1113, sur lequel on peut voir H. Hadjadji, *Ibn al-Labbāna : le poète d'al-Mu'tamid, prince de Séville ou le symbole de l'amitié*, Paris, 1997.

¹⁴⁵ Un affrontement oral eut d'abord lieu en Sicile, puis Ibn Qalāqīs consacra une épître à attaquer son adversaire; on ne connaît que son titre peu amène : *Bu'd al-Makīn 'an al-Tamkīn [L'éloignement d'al-Makīn de la capacité (de penser?) ou plutôt L'incapacité ou l'Incompétence d'al-Makīn]*.

¹⁴⁶ L'œuvre a été présentée et traduite en italien par A. De Simone, sous le titre *Splendori e misteri di Sicilia*. On y trouvera la bibliographie essentielle. Sur ce personnage, voir chapitre 5, p. 324-326.

¹⁴⁷ Cf. p. 344-346.

Les pièces adressées au mécène commencent en général par un *nasīb*, prologue amoureux, dont les accents passionnés peuvent surprendre mais qui sont classiques dans les panégyriques arabes¹⁴⁸. La relation entre les deux hommes se gâtera progressivement et le poète assumera jusqu'au bout la posture d'un amoureux éconduit. L'ouvrage est intéressant à plus d'un titre car, mêlant prose assonantique et formes poétiques plus classiques, il retrace le voyage et les rencontres de l'auteur en Sicile. En outre, il mentionne dans ce recueil une autre œuvre, aujourd'hui perdue, qui était également dédiée aux mêmes individus¹⁴⁹.

Ibn Qalāqīs laisse entrevoir un milieu de poètes siciliens sur lequel les informations sont rares. Il cite ainsi Abū l-Ḥasan 'Alī b. Abī l-Faṭḥ b. Khalaf al-Umawī et quelques-uns des envois poétiques qu'il lui fit. On connaissait son existence et quelques vers de sa main grâce au recueil sur les poètes de son temps rédigé par al-İsfahānī¹⁵⁰, mais il acquiert un peu plus de consistance et semble avoir été relativement proche des grands.

On a vu que les poèmes¹⁵¹ à la gloire des souverains siciliens étaient probablement plus nombreux que ceux qui nous sont parvenus. Il est d'autres ouvrages à avoir disparu ou à avoir été l'objet de dédicaces variées.

Biographies royales et miroirs des princes

Dans un premier temps, Roger réussit à rassembler autour de lui des auteurs arabes, y compris pour chanter son règne. Ainsi, la biographie de Georges d'Antioche par al-Maqrīzī mentionne que le ministre du premier roi sicilien commanda à un scribe surnommé

¹⁴⁸ On pourrait citer de nombreux passages. On ne retiendra que la pièce finale adressée au mécène, dont les premiers vers sont les suivants : *Per fugare l'oscurità è stata predisposta la fresca luce [del mattino], né senza essa mai svanirebbe [la notte]. / Non sempre è d'uopo che chi ha estinto la fiamma la riaccenda, ché anche aspersa essa talor riprende a divampare. / E come potrebbe essere spento dall'acqua versata un tizzone che avvampa rossagiando fin sulle nostre gote. / E come potrebbe non più battere un cuore che dalla passione più del dovuto è stato dominato (...).*

¹⁴⁹ Ibn Qalāqīs, *Splendori e misteri*, p. 70. Il s'agit du *Naẓm al-sulūk fī madā'ih man laqī-hu min al-mulūk*.

¹⁵⁰ Cf. *supra*.

¹⁵¹ Il serait nécessaire de faire un point systématique et spécifique sur l'ensemble de la production poétique arabe en Sicile à cette époque, on a en effet conservé nombre d'extraits d'ouvrages ou de bribes d'informations sur des poètes variés. On trouvera des informations, par exemple, dans A. De Simone, «Alla corte di Ruggero II» et de nombreux extraits traduits dans la *BAS*, 2, *passim*.

al-Ḥanash («le serpent») une biographie du souverain¹⁵². Adalgisa de Simone a émis l'hypothèse que le nom de l'auteur pourrait être un surnom dépréciatif dont al-Idrīsī aurait été affublé et que la «biographie» royale renvoyait en fait à sa géographie couramment désignée comme le *Livre de Roger*. Rien, toutefois, n'indique que cette vie de roi ne fut pas écrite et le choix de l'arabe pour ce faire confirmerait à la fois que l'entourage royal était fortement arabisé et que Roger se projetait au-delà des limites insulaires.

S'ouvre ensuite une seconde période, au cours de laquelle le patronage de la production arabe semble revenir plutôt aux élites arabo-musulmanes de l'île. Toutefois, il est un ouvrage qui soulève une série de questions : le *Sulwān al-Mutā' fī 'udwān al-atbā'* (*Le réconfort de celui qui est en butte à l'hostilité de ses sujets*)¹⁵³ d'Ibn Zafar. Sa diffusion notable est attestée à la fois par le grand nombre de manuscrits conservés et par les notices biographiques consacrées à l'auteur, qui détaillent le contenu de l'ouvrage¹⁵⁴. Ce miroir des princes¹⁵⁵, en cinq parties¹⁵⁶, propose au prince en butte à l'hostilité des siens autant d'attitudes possibles, en prenant pour modèle *Kalīla*

¹⁵² Dans la traduction d'A. De Simone : *Egli fece sì che Ruggero avesse un posto tra le biografie reali e ordinò ad uno dei suoi segretari (kuttāb) noto come al-Ḥanash, di comporre un libro e quegli mise insieme per lui una biografia (ṣīra) («Il Mezzogiorno normanno-svevo»*, p. 278).

¹⁵³ Deux éditions sont désormais disponibles, celle de A. A. b. A. b. 'Abd al-Majid (Le Caire, 1978) et celle de M. A. Damaj (Beyrouth, 1995). Le texte a été traduit en italien Ibn Zafar, *Sulwān al-Mutā' ossiano Conforti politici*, trad. M. Amari, revue par P. Minganti, Palerme, 1973 et récemment en anglais : *The just Prince. A Manual of leadership including authoritative English translation of the Sulwan al-Mutā' fī 'Udwan al-Atba'*, trad. J. A. Kechichian et R. Hrair Dekmejian, Londres, 2003.

¹⁵⁴ Pour un point sur la vie de l'auteur, cf. l'introduction à la traduction de Michele Amari (*ibid.*). Un certain nombre des notices de dictionnaires biographiques concernant Ibn Zafar sont traduites par le même dans la *BAS*, telles celles de 'Imād al-dīn al-Isfahānī, *Ḥarīdat al-Qaṣr* (*BAS*, ar., 2, p. 729-730 et *BAS*, 2, p. 477-478), d'Ibn Khallikān, *Wafayāt al-A'yān* (*BAS*, ar., 2, p. 761-762 et *BAS*, 2, p. 523-525), d'al-Fāsī, *Kitāb al-'iqd al-tamīn* (*BAS*, ar., 2, p. 806-807 et *BAS*, 2, p. 568-571), d'al-Maqrīzī, *Kitāb al-Muqaffā* (*BAS*, ar., 2, p. 812-813 et *BAS*, 2, p. 581-585) et celle d'al-Suyūṭī, *Bughīyat al-wa'ā* (*BAS*, ar., 2, p. 820-821 et *BAS*, 2, p. 597-598), auxquelles on peut ajouter les annales d'Abū l-Fidā, *Kitāb al-Muḥtasir*, p. 103, l'ouvrage de Ḥājji Khalīfa, *Kashf al-zunūn*, p. 650, 653 et 656, ou celui d'al-Dawūdī, *Ṭabaqāt al-Musaffirīn*, éd. 'A. M. Umar, Le Caire, 1972, p. 167-168.

¹⁵⁵ Sur cette littérature qui a connu un développement précoce en Islam, cf. A. K. Lambton, «Islamic Mirror for Princes», dans Ead., *Theory and Practice in Medieval Persian Government*, Londres, 1980, texte VI. Voir également la très bonne mise au point de M. Abbès, *Islam et politique*, p. 19-22.

¹⁵⁶ Le premier est l'abandon à Dieu, le deuxième le réconfort, le troisième la persévérance, le quatrième le fait de s'en remettre à la volonté de Dieu et le dernier consiste à se convaincre de la vanité du monde.

et *Dimna*¹⁵⁷, le célèbre recueil d'apologues indiens largement diffusé dans le monde islamique et qui aurait été traduit de l'arabe en grec en Sicile à la fin du XII^e siècle¹⁵⁸. Ibn Zafar divise chaque partie en sous-sections selon la nature des sources qui peuvent servir à déterminer l'attitude du prince dans une situation donnée : versets du Coran, proverbes et sentences philosophiques, récits enfin, le plus souvent d'origine persane.

Si l'auteur et son œuvre, le *Sulwān al-Mutā'*, ne sont pas inconnus, certains points doivent être éclaircis. La chronologie exacte de la rédaction du livre est confuse. Le texte nous est en effet parvenu en deux versions; la première, la plus ancienne, suit un déroulement linéaire, tandis que la seconde enchâsse les récits les uns dans les autres. La première version est adressée à un roi qui n'est pas nommé et qui est victime de troubles dans son pays. La seconde l'est au *qā'id* Abū 'Abd Allāh Muḥammad Ibn Abī al-Qāsim b. 'Alī b. al-'Alawī al-Qurayshī, sicilien et mieux connu sous le nom d'Ibn Ḥajar ou Abū l-Qāsim¹⁵⁹, d'après la plupart des sources arabes. Or, cette deuxième version est unanimement datée de 1159-1160. Mais de quand date la première version et quelle est l'identité de son destinataire¹⁶⁰?

Les allées et venues de l'auteur ne sont pas précisément documentées. Selon certains auteurs, il est né en Sicile¹⁶¹ et a voyagé dans le Maghreb, le Ḥijāz (notamment à la Mecque), en Égypte et en Syrie où il est mort au début des années 1170 à Hamā. Si l'on ne connaît pas la date de ces déplacements, nous disposons de deux repères chronologiques fermes : en 1159-60, Ibn Zafar est en Sicile où il modifie son ouvrage et sa dédicace; le *Khayr al-bishar bi-khayr al-bashar* (*Les meilleures nouvelles à propos des meilleurs des hommes*) est adressé au *shaykh* Ṣafī al-dīn Abū l-Riḍā Aḥmad b. Qurnāṣ, qui le protégea lorsqu'il se réfugia auprès de Nūr al-dīn (1149-1174)¹⁶². L'auteur du *Sulwān* se trouve donc en Syrie à un moment qui se situe entre 1149 et 1159.

¹⁵⁷ Cf. Ibn al-Muqaffa', *Le livre de Kalila et Dimna*, trad. A. Miquel, Paris, 1957.

¹⁵⁸ Cf. *infra*.

¹⁵⁹ C'est au même qu'Ibn Qalāqis a dédié son ouvrage rédigé en Sicile, comme nous l'avons vu plus haut.

¹⁶⁰ Pour M. Amari (cf. SMS, 6, p. 741), il s'agit de Mujir al-Dīn et l'ouvrage aurait été rédigé dans les années 1150 en Syrie.

¹⁶¹ Les avis ne sont pas unanimes, cf. SMS, 6, p. 736-737. Al-Maqrīzī et Ibn Khallikān le font naître en Sicile.

¹⁶² Introduction au *Khayr al-bishar bi-khayr al-bashar* (BAS, ar., 2, p. 846-848 et BAS, p. 634-638).

Revenons aux deux préfaces successives du *Sulwān*. La première est dédiée à un prince en butte à la révolte de ses sujets et la description en est assez précise¹⁶³. Pour Michele Amari, cet épisode se situe en Orient¹⁶⁴. Or, rien ne permet de l'affirmer et l'on peut se demander pourquoi, dans ce cas, le nom du commanditaire de l'œuvre n'est pas mentionné. Un autre indice autorise une hypothèse différente. Un des manuscrits de la première version inclut dans la préface une liste des ouvrages d'Ibn Zafar dictée par ce dernier : elle énumère le *Khayr al-bishar* et un des trois livres (le *Durar al-ġurar*¹⁶⁵) dont l'auteur précise dans la deuxième préface¹⁶⁶ qu'il les a dédiés au *qā'id* auquel il adresse la seconde version du *Sulwān*. En revanche deux autres œuvres dans le même cas ne sont pas mentionnées. Ibn Zafar a donc composé le *Durar* pour le *qā'id* Ibn Hajar avant de partir pour la Syrie où il a écrit le *Khayr al-bishar*¹⁶⁷; il est ensuite retourné en Sicile où il a rédigé la deuxième version du *Sulwān* qu'il a dédiée en 1159-60 à Ibn Hajar, avant de lui adresser deux autres titres. Entre la fin des années 1140 et le début des années 1150, Ibn Zafar se trouve donc en Sicile où il écrit le *Durar*, avant de fuir en Syrie, où il compose le *Khayr al-bishar*, avant de revenir une nouvelle fois dans l'île, au plus tard en 1159. On ignore, en effet, si les deux textes qu'il rédige entre-temps pour le *qā'id* Ibn Hajar le sont en Syrie, afin d'accélérer son retour auprès de son patron sicilien, ou bien à son retour en Sicile, qui s'en trouverait anticipé d'autant.

Qu'a donc fui Ibn Zafar de Sicile jusqu'en Syrie? Un malheur temporaire de toute évidence, puisqu'il revient ensuite dans l'île. Or,

¹⁶³ *Continuando io dico, che un re (malik) di egregi fatti e di intenzioni che ognun sapea diritte; (principe) commendevole per uso alla riflessione e dotato di molta forza d'intelletto; pien d'amore per la scienza, alla quale egli avea dato albergo nel proprio cuore e nella propria mente, e vago sempre delle (speculazioni di) filosofia morale, (pati questa vicenda di fortuna, che furono) osteggiati i sudditi suoi da un ribelle, al quale venne fatto di alienargliene parte, onde già agognava a togli lo Stato per forza, ed era pervenuto perfino a sedurre una mano degli ottimati della sua corte. In questa condizion di cose il re mi richiese di confortarlo con un libro di filosofia insieme e di erudizione, e vedendo ch'io tenea l'invito e sperava di guarire il suo cuore dal cordoglio che affligealo, pensò che il mio dettato non avrebbe potuto mai dissipar l'uggia dell'animo suo, nè portargli rimedio, s'io non lo scrivessi ad imitazione di Kalila e Dimna...* (BAS, ar., 2, p. 840 et BAS, 2, p. 626).

¹⁶⁴ Cf. SMS, 6, p. 741.

¹⁶⁵ «Les perles frontales», qui reprend un ouvrage plus ancien du même auteur et qui est un recueil d'*exempla* mettant en scène des jeunes gens admirables.

¹⁶⁶ Cf. Ibn Zafar, *Sulwān al-Mutā' ossiano Conforti politici*, p. 3-4.

¹⁶⁷ C'est l'auteur lui-même qui précise qu'il s'est réfugié en Syrie dans la préface du *Khayr al-bishar*.

le passage qui décrit la rébellion contre le souverain dans la première version, peut être lu comme une référence aux événements siciliens des années 1155-1156¹⁶⁸. La situation est alors confuse, violente et n'est certainement pas favorable aux Arabo-musulmans insulaires. Que le livre ait été prévu pour un souverain chrétien expliquerait que son nom soit tu, mais cela rendrait également raison du choix du sujet puisque les miroirs des princes islamiques puisent largement dans les exemples pré-islamiques. Renforce cette hypothèse le fait que ce souverain est loué pour ses qualités intellectuelles et pour sa morale, mais jamais pour sa piété, contrairement aux autres destinataires, musulmans, des œuvres de l'auteur¹⁶⁹.

On peut donc suggérer une reconstitution hypothétique du parcours de l'auteur du *Sulwān* : en Sicile, à la fin du règne de Roger, Ibn Zafar a pour patron Abū l-Qāsim. Il lui destine un premier ouvrage. Il fait ensuite probablement partie de l'entourage de Guillaume I^{er}, qui est en butte à une opposition déclarée. Il fuit alors et finit son ouvrage en Syrie, ce qui explique que le *Sulwān* première version n'ait pas de dédicace claire. Il est protégé par un grand syrien pour qui il écrit le *Khayr al-bishar*, avant de rentrer, rappelé par Abū l-Qāsim. Mais, il ne réintègre pas l'entourage du souverain, ce qui s'explique sans doute par l'éloignement du *qā'id* de la cour¹⁷⁰.

L'existence d'une première version avec une première dédicace, même voilée, explique les changements formels de la seconde. Ibn Zafar reste fidèle à Abū l-Qāsim qui l'a accueilli en Sicile et a été son mécène. Il lui adresse non seulement la deuxième version du *Sulwān*, mais également trois autres ouvrages¹⁷¹, ce qui illustre la variété des intérêts de son patron sicilien.

¹⁶⁸ Cf. F. Chalandon, *Histoire de la domination*, II, p. 219 et sq. Les grands du sud de l'Italie se rebellent alors contre Guillaume I^{er} qui est malade et surtout contre Maïon de Bari; ils reçoivent l'aide des Byzantins et l'agitation s'étend à la Sicile. En 1156, Bari est détruite par Guillaume I^{er}.

¹⁶⁹ La différence est nette entre la dédicace au *qā'id* sicilien de la seconde préface (BAS, ar., 2, p. 835-839 et BAS, 2, p. 622-626) et celle de la première préface (BAS, ar., 2, p. 840-843 et BAS, 2, p. 626-630).

¹⁷⁰ Cf. *supra*.

¹⁷¹ Les trois ouvrages dédiés par Ibn Zafar au *qā'id* avant son départ définitif pour l'Orient sont le *Musannā al-istishāf fī-l-Ma'ūna wa-l-Ishrāf* (*Pour aider à la connaissance du Ma'ūna wa-l-Ishrāf*), explication d'un traité de droit malikite portant ce titre; le *Asālib al-ġāya fī aḥkām ayā* (*Les chemins qui conduisent vers l'explication d'un verset coranique*), traité de commentaire coranique, le *Durar al-ġurar*, déjà évoqué.



Les trois langues ne remplissent pas exactement la même fonction au sein de la production littéraire qui fleurit dans le milieu curial palermitain au XII^e siècle. Le latin paraît le plus directement soutenu par les souverains, ce qui s'explique par l'étroitesse du milieu à même d'exercer un mécénat dans cette langue¹⁷². Le grec semble se déployer surtout dans le milieu monastique, messinois, dans un contexte bibliothécaire particulièrement riche¹⁷³ et dans le cadre de relations avec Byzance et avec le monachisme helléno-phoné d'Italie méridionale. On pourrait, toutefois, se poser la question du rôle de la cour royale lorsqu'elle évolue à Messine dans cette production¹⁷⁴, mais les éléments disponibles ne permettent pas d'apporter de réponse claire. La production en arabe, enfin, est financée à la fois par la cour et par les représentants des élites arabomusulmanes insulaires, qui agissent en accord avec les souverains.

La répartition des langues par genres et disciplines est relativement nette, même si elle n'est pas exempte de recouvrements partiels. Ainsi, le latin est la langue qui célèbre l'histoire des conquérants siciliens¹⁷⁵, mais elle développe également une production religieuse qui rejoint en partie la production en grec. Ce dernier idiome partage avec l'arabe une production poétique qui n'hésite pas à chanter les souverains. Le plus grand nombre d'ouvrages est rédigé en arabe même si leur conservation partielle ne le reflète qu'imparfaitement : une géographie, des poésies dont nous ne conservons que des fragments au sein d'anthologies et un miroir des princes sont ainsi composés. Le recueil de poésie d'Ibn Qalāqis, quant à lui, est rattaché de manière un peu plus lâche à la cour.

La production en arabe dans la Sicile du XII^e siècle se caractérise donc par sa dimension a-religieuse, même si les textes poétiques étaient sans doute plus porteurs de cette dimension qu'ils ne le semblent aujourd'hui, comme le montre le panégyrique d'Ibn

¹⁷² Il est clair que nous restreignons la réflexion à la Sicile (et à la Calabre méridionale qui en est difficilement dissociable).

¹⁷³ Cf. notamment M. Re, «Il *typikon* del S. Salvatore de *Lingua Phari* come fonte per la storia della biblioteca del monastero», dans *Byzantino-Sicula III. Miscellanea di scritti in memoria di Bruno Lavagnini*, Palerme, 2000 (ISSBN. *Quaderni*, 14), p. 249-278.

¹⁷⁴ On a évoqué plus haut le palais royal de Messine qui fut dans un premier temps la capitale comtale. Le pouvoir royal sicilien, comme celui de la plupart des rois contemporains, était itinérant et non pas centré sur une seule capitale, ce que l'on a trop tendance à oublier.

¹⁷⁵ On ne peut citer qu'une exception à cette prédominance du latin dans la production historique : l'évocation de la conquête insulaire et du règne de Roger II par al-Idrīsī au début de sa description de la Sicile. Cf. Idrīsī, p. 306-307 et *Kitāb al-nuzhat*, 2, p. 589-590.

Qalāqis qui célèbre Guillaume II. Dans un premier temps, le mécénat est royal, contribuant au prestige des souverains, surtout sous Roger II, puis, avec Guillaume II, le patronage de cette production est repris, en partie, par les grands arabo-musulmans.

Il n'est sans doute pas négligeable que les deux auteurs non-latins les plus profondément originaux du XII^e siècle sicilien, al-Idrīsī et Nil Doxapater, qui réécrivent le monde pour, et à la demande de, Roger II, lequel renoue ainsi avec une tradition proprement impériale, se soient tous deux réfugiés à la cour de Sicile.

Cette répartition linguistique de la production littéraire sicilienne, pourrait surprendre à première vue, mais replacée dans le contexte que nous avons retracé jusqu'ici, cette caractéristique insulaire apparaît toutefois logique. Que les traditions littéraires et pratiques culturelles n'aient guère convergé à travers l'écrit, nous l'avons montré, mais, dans le même temps, on note que les souverains siciliens ne cherchèrent pas à inverser cette tendance. Dans chacune des trois langues pratiquées en Sicile sont produites des œuvres dont l'ambition est extra-sicilienne, ce qui explique en partie que la synthèse ne soit pas dans ce domaine le souci principal des souverains.

Jusqu'ici la production sicilienne n'atteste guère une convergence entre les diverses traditions littéraires et l'on pourrait y voir un écho du tableau dressé pour la documentation diplomatique. Étant donnée la situation linguistique de l'île, on pouvait s'attendre dans ce domaine à des rencontres plus nombreuses. Il faut néanmoins faire une place aux ouvrages multilingues, aux traductions et à une découverte récente, afin de mettre en lumière les contacts interlinguistiques et leurs limites dans la Sicile du XII^e siècle.

Une convergence limitée?

Il est probable que les recherches sur les ouvrages multilingues produits en Italie méridionale, qui n'en sont encore qu'à leurs débuts, seront étoffées dans le futur, mais on peut tout de même brosser un rapide tableau de la situation en trois points.

Les ouvrages multilingues : le monopole des textes scripturaires

Les liens entre les quelques ouvrages bilingues et trilingues des XI^e-XIII^e siècles utilisant l'arabe et le mécénat des Hauteville, ou même la Sicile, sont incertains. Il s'agit toujours de textes scripturaires¹⁷⁶; ce qui pourrait s'expliquer par l'existence dans l'île,

¹⁷⁶ La seule tentative de synthèse, rapide, est celle de A.-M. Piemontese,

jusqu'au XIV^e siècle, d'offices chrétiens en langue arabe, à côté des offices en grec et latin¹⁷⁷. Il convient de s'y arrêter dans la mesure où, si les souverains siciliens avaient promu une telle production, elle cadrerait parfaitement avec une conception œcuménique de la royauté sicilienne. La difficulté tient à ce que ces textes, exceptionnels, ont été peu étudiés, ou jamais de manière égale dans toutes les versions. Le plus souvent, la version grecque est la mieux décrite.

Le manuscrit le plus ancien contient l'Évangile selon saint Luc et date du premier XI^e siècle (Paris, BnF, suppl. gr. 911)¹⁷⁸. Il a été l'objet de recherches récentes qui en font un des manuscrits les mieux connus de l'ensemble pris ici en examen¹⁷⁹. Il provient de la bibliothèque du Saint-Sépulcre de Jérusalem et comprend une introduction lacunaire bilingue annonçant les chapitres de l'ouvrage, le texte lacunaire (il manque environ 22 pages pour un texte qui en compte aujourd'hui 328) de l'Évangile selon saint Luc bilingue, une page et demie qui présente, en arabe seulement, le texte (auteur, date et lieu de composition) et enfin un colophon bilingue qui livre les noms du copiste et du possesseur.

Le colophon indique que le *codex* a été composé en 1043; l'arabe est en caractères coufiques écrit dans une calligraphie qui a été d'abord qualifiée de maghrébine ou d'ibérique, avant d'être définie comme orientale¹⁸⁰, tandis que le grec est rédigé dans le style dit «as

«Codici greco-latino-arabi in Italia fra XI e XV secolo», dans *Libri, documenti, epigrafi medievali : possibilità di studi comparativi*, éd. F. Magistrale, C. Drago et P. Fioretti, Spolète, 2002, p. 445-466.

¹⁷⁷ L'utilisation des trois langues insulaires dans la liturgie chrétienne est attestée par Ludolf de Sudheim qui, en route pour la Terre-Sainte, passe en Sicile dans les années 1330 et évoque un *ritus sarracenorum*, à côté des rites grec et latin (Ludolph de Suchem, *De Itinere Terrae Sanctae*, éd. F. Deycks, Stuttgart, 1851, p. 20). Cf. A. Nef, «L'histoire des «mozarabes» de Sicile. Bilan provisoire et nouveaux matériaux», dans *¿Existe una identidad mozárabe? Historia, lengua y cultura de los cristianos de al-Andalus (siglos IX-XII)*, éd. C. Aillet, M. Peñelas et Ph. Roisse, Madrid, 2008 (*Coll. de la Casa de Velázquez*, 101), p. 255-286.

¹⁷⁸ Cf. A. Urbàn, «An Unpublished Greek-arabic Ms of Luke's Gospel (BnF Suppl. grec. 911, A. D. 1043) : A report», dans *Eastern Crossroads. Essays on medieval Christian Legacy*, Piscataway, 2007, éd. J.-P. Monferrer-Sala, p. 83-95, qui en fait désormais la présentation la plus complète. A.-M. Piemontese, «Codici greco-latini-arabi», p. 451-452.

¹⁷⁹ Par A. Urbàn et J.-P. Monferrer-Sala; on trouvera la bibliographie la plus à jour dans le texte cité à la note précédente.

¹⁸⁰ A. Urbàn, «An Unpublished Greek-arabic Ms of Luke's Gospel», p. 89, mais encore une fois l'étude de la calligraphie arabe est minimale, tandis que le grec est décrit dans le détail. P. Géhin, «Un manuscrit bilingue grec-arabe, BnF, Supplément grec 911 (année 1043)», dans *Scribes et manuscrits du Moyen-Orient*, dir. F. Déroche et F. Richard, Paris, 1997, p. 161-175. Pour une analyse linguistique

de pique», attesté en Italie du sud entre la deuxième moitié du X^e siècle et la première moitié du XI^e siècle¹⁸¹. L'utilisation d'un style occidental en arabe serait un *unicum* dans la série qui nous occupe et attesterait une présence chrétienne, mais originaire du Maghreb, dans le sud de l'Italie au XI^e siècle¹⁸². Combinée avec le style du texte grec, elle plaiderait en faveur d'une facture occidentale¹⁸³. Si, en revanche, le style est considéré comme oriental, le manuscrit a pu être composé en Italie du sud pour la partie grecque, puis complété en Orient pour l'arabe¹⁸⁴. La version arabe renvoie d'un point de vue linguistique à une version en moyen-arabe proche de celui de la région de Jérusalem¹⁸⁵. Ce manuscrit ne semble donc plus pouvoir être attribué en toute certitude à l'Italie méridionale et sa date est, quoi qu'il en soit, trop précoce pour imaginer qu'il puisse avoir été le fruit d'une collaboration soutenue par les Hauteville depuis leur première capitale calabraise de Mileto. En bref, il faut espérer que les recherches menées sur ce manuscrit aideront à retracer son histoire de manière plus assurée, mais dans l'état actuel de nos connaissances il faut l'exclure d'une production qui serait attribuée à une commande du milieu curial sicilien, faute d'éléments déterminants.

Le second manuscrit du XI^e siècle (Cod. Neapolitanus gr. 20), qui provient de la bibliothèque augustinienne de S. Giovanni de Carbonara, est plus tardif¹⁸⁶. Il est acéphale, apode et lacunaire. Ce

tique de la version grecque, cf. A. Urbán, «Los intercambios vocálicos en un manuscrito greco-árabe inédito del Evangelio de Lucas (BnF Suppl. gr. 911, s. XI), *Colectanea cristiana orientalia*, 2 (2005), p. 245-272.

¹⁸¹ Voir, P. Géhin, «Un manuscrit bilingue grec-arabe», p. 173, n. 29.

¹⁸² Il faut donc écarter l'hypothèse d'H. Bresc selon laquelle le manuscrit aurait été composé par une petite communauté d'origine orientale (cf. «Arabs Christian in the Western Mediterranean», p. 15, n. 50).

¹⁸³ Ph. Roisse insiste sur le fait que les différences entre écritures occidentales et orientales à une date aussi haute sont moins marquées qu'on ne tend à le penser en général et incite à la prudence dans la localisation de la fabrication de ce manuscrit qui provient de Jérusalem avant son arrivée à la BnF. Cf. Ph. Roisse, «La circulation du savoir des Arabes chrétiens en Méditerranée médiévale. Approche des sources manuscrites», *Colectanea Christiana Orientalia*, 1, 2003, p. 185-231, spéc. p. 229-230.

¹⁸⁴ A. Urbán, «An Unpublished Greek-arabic Ms of Luke's Gospel», p. 89.

¹⁸⁵ Cf. J.P. Monferer-Sala, «Descripción lingüística de la columna árabe del Suppl. grec 911 BnF (año 1043)», *Colectanea cristiana orientalia*, 2 (2005), p. 93-139. L'auteur y renvoie à sa bibliographie sur ce manuscrit.

¹⁸⁶ C'est le Ms gr., suppl. 94, de la B. N. de Vienne dans R. Devreesse, *Les manuscrits grecs de l'Italie méridionale*, Cité du Vatican, 1955, (*Studi e Testi*, 183), p. 54; aujourd'hui Cod. Neapolitanus gr. 20; cf. E. Mioni, *Catalogus codicum graecorum Bibliothecae Nationalis Neapolitanae (Indici e cataloghi, n. s. VIII)*, I, 1, Rome 1992, p. 32-33. Pour la bibliographie, cf. G. Cavallo, «La cultura italo-greca

psautier était en langue grecque à l'origine; par la suite, ont été ajoutées dans ses marges les versions arabe et latine du texte, la seconde étant incomplète¹⁸⁷. Le lieu de son élaboration est inconnu et rien ne permet de le relier à la Sicile, surtout si l'ajout des différentes versions est aussi étalé dans le temps que le suggère l'étude paléographique.

Du deuxième tiers du XII^e siècle date un psautier trilingue (British Library, Harley 5786¹⁸⁸) qui portait la mention, à présent illisible, d'une date (1153) qui fixe le *terminus ante quem* de sa mise par écrit¹⁸⁹. On a émis l'hypothèse qu'il était palermitain¹⁹⁰. On ne sait malheureusement rien de son élaboration ou de son histoire, mais la présentation des pages, aux marges larges qui accueillent les versions arabe (à droite) et grecque (à gauche), suggère que le projet d'une version trilingue existait dès le départ, d'autant que l'écriture en est soignée dans les trois langues. Jeremy Johns a avancé l'hypothèse que l'écriture arabe utilisée, similaire à une de celles du *dīwān* sicilien qui aurait été importée d'Égypte vers 1130¹⁹¹, pouvait faire penser à une origine proche du souverain; en outre, on y trouve des caractéristiques calligraphiques propres à l'Occident islamique¹⁹²; le texte grec, quant à lui, a été copié dans le style dit «de Reggio»¹⁹³. Les versions du texte retenues ne sont pas

nella produzione libraria», dans *I Bizantini in Italia*, Milan, 1982, p. 497-612, spéc. p. 525.

¹⁸⁷ Jusqu'ici on datait ces ajouts du XIII^e siècle, A.-M. Piemontese propose pour l'arabe le XII^e siècle, tandis que le latin daterait du XIV^e siècle, A.-M. Piemontese, «Codici greco-latini-arabi», p. 454.

¹⁸⁸ *A Catalogue of the Harleian Manuscripts, in the British Museum*, Londres, 3, 1808, no. 5786; A. G. Watson, *Catalogue of Dated and Datable Manuscripts c. 700-1600 in The Department of Manuscripts : The British Library*, Londres, 1979, no. 838 et *Summary Catalogue of Greek Manuscripts*, Londres, 1999, 1, p. 191-92.

¹⁸⁹ P. Canart et J. Leroy, «Les manuscrits en style de Reggio. Étude paléographique et codicologique», dans *La paléographie grecque et byzantine (Paris, 21-25 octobre 1974)*, Paris, 1977 (*Colloques internationaux du CNRS*, 559), p. 241-261, spéc. p. 256 et note 59.

¹⁹⁰ Cf. J. Johns, «The Greek Church», p. 141. L'hypothèse qu'il est sicilien serait renforcée par la présence de gloses en sicilien, cf. A.-M. Piemontese, «Codici greco-latini-arabi», p. 456.

¹⁹¹ J. Johns, «The Greek Church», p. 141-142.

¹⁹² Ch. Burnett, «The use of Arabic Numerals among the three language cultures of Norman Sicily», dans *Art and Form in Norman Sicily*, p. 37-48, spéc. p. 47.

¹⁹³ M. Re, «Lo stile di Reggio vent'anni dopo», in *L'Ellenismo italiota dal VII al XII secolo. Alla memoria di Nikos Panagiotakis (Venezia, 13-16 novembre 1997)*, Athènes, 2001 (*Fondazione Nazionale Ellenica delle Ricerche. Istituto di Ricerche Bizantine. Convegno Internazionale*, 8), p. 99-124, spéc. p. 107 et note 45. L'article revient sur ce style attesté entre le second quart du XII^e siècle et la fin du XIII^e siècle dans les monastères sous l'influence de San Salvatore de Messine en Calabre méridionale et en Sicile orientale

moins instructives : la Septante côtoie la Vulgate et la version melkite des psaumes établie par 'Abdallāh Ibn al-Faḍl, un diacre antiochénien qui a vécu au XI^e siècle¹⁹⁴. Ce manuscrit contient un des témoins les plus anciens de cette dernière. L'importance du milieu chrétien arabophone et des relations avec Antioche pour l'histoire de la culture sicilienne du XII^e siècle pourrait donc bien transparaître ici encore¹⁹⁵. Cet exemplaire, même en l'absence d'éléments l'assurant définitivement, est le plus susceptible d'avoir été élaboré dans un milieu curial palermitain.

Deux manuscrits, enfin, proviennent de la bibliothèque du Saint-Sauveur de Messine et ont ensuite conflué dans celle de Bessarion¹⁹⁶, mais les deux catalogues qui les mentionnent pour la première fois datent du milieu du XV^e siècle et on ignore leur histoire antérieure. Du milieu du XII^e siècle daterait le tétra-évangile bilingue grec et arabe conservé à Venise (Ven. Marc. 539)¹⁹⁷ qui porte une mention indiquant qu'il proviendrait du monastère San Michele de Troina. Le texte arabe présente des caractéristiques que l'on a déjà rencontrées : écriture orientale et signes diacritiques « occidentaux »¹⁹⁸. Le second manuscrit est un *praxapostolos* trilingue, dont la version latine est datée du XII^e-XIII^e siècle, la version grecque du milieu du XII^e siècle, tandis que l'arabe est rédigé dans un style oriental¹⁹⁹.

Si le lien de la quasi-totalité de ces textes avec la Sicile et le milieu curial est fort incertain, on peut tout de même noter que le seul véritable domaine de rencontre entre l'arabe, le grec et le latin au sein de la production littéraire du sud de l'Italie à l'époque normande est celui des textes scripturaires. En outre, rappelons que les Psaumes (*Zabūr*) et les Évangiles (*Injīl*) sont pour les musulmans

¹⁹⁴ H. Houben, « Possibilità e limiti della tolleranza », p. 228.

¹⁹⁵ On peut supposer, mais cette hypothèse mériterait une recherche en soi, que, conformément à la réévaluation du rôle d'Antioche au XII^e siècle par Ch. Burnett, cette ville a eu un impact plus grand qu'on ne le pense habituellement sur la Sicile, d'autant que jusqu'en 1119 ce sont des Normands originaires d'Italie méridionale qui président à ses destins. Cf. Ch. Burnett, « Antioch as a Link between Arabic and Latin Culture in the Twelfth and Thirteenth Centuries » et « The Transmission of Arabic Astronomy via Antioch and Pisa in the second quarter of the XIIth century », dans *The Enterprise of Science in Islam. New Perspectives*, éd. J. P. Hogendijk et A. I. Sabra, Cambridge-Londres, 2003, p. 23-52.

¹⁹⁶ A.-M. Piemontese, « Codici greco-latino-arabi », p. 462.

¹⁹⁷ Cf., entre autres, I. Furlan, *Codici greci illustrati della Biblioteca marciana*, 4, Milan, 1981, p. 20-22.

¹⁹⁸ A.-M. Piemontese, « Codici greco-latino-arabi », p. 461.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 462.

deux des trois textes anté-coraniques, avec la Torah, à avoir été révélés par Allāh, même s'ils ont en partie été dévoyés.

Toutefois, rien ne permet d'établir le véritable rôle de la dynastie des Hauteville dans la production de ces manuscrits, même si l'existence en Sicile d'espaces religieux où se déroulaient des liturgies en plusieurs langues (notamment la Chapelle palatine²⁰⁰) était incontestablement favorable à leur éclosion. Pour des questions de chronologie, de qualité de la réalisation, mais aussi, il faut bien le dire, de manque d'informations sur son histoire, le psautier trilingue de 1153 est celui qui a été le plus probablement réalisé dans le milieu curial palermitain. Il faut donc espérer qu'une étude plus approfondie de ces ouvrages sera menée, au fur et à mesure que la connaissance de la paléographie arabe progressera²⁰¹. On peut en effet imaginer qu'un style oriental, qui caractérise souvent les versions arabes des manuscrits passés en revue ici, s'est développé en Italie méridionale, en liaison soit avec une immigration chrétienne d'origine orientale, soit avec des communautés monastiques d'origine orientale²⁰².

Cela s'accorde assez bien avec ce que nous avons vu jusqu'ici et souligne le rôle – non exclusif – joué à la cour de Palerme par les chrétiens arabophones. C'est dans ce même contexte qu'il faut replacer un inventaire en arabe découvert dans le trésor de la Chapelle palatine de Palerme.

L'inventaire arabe du XII^e siècle conservé dans le trésor de la Chapelle palatine

Ce fragment bi-face²⁰³, découvert par Benedetto Rocco²⁰⁴, provient d'une liste de livres. Il a été utilisé comme une relique à partir d'une date inconnue et conservé dans une crosse épiscopale du trésor

²⁰⁰ Philagète de Cerami y a prononcé des homélies en grec, nous l'avons vu, et l'inventaire d'ouvrages évoqué plus bas, confirme qu'elle était fréquentée par des arabophones qui utilisaient des ouvrages liturgiques chrétiens.

²⁰¹ Les points diacritiques ne suffisent pas à établir à eux seuls le caractère «occidental» ou «oriental» d'un texte à cette date, mais notre connaissance de la paléographie arabe de cette époque, particulièrement en Italie méridionale, est toutefois loin d'être parfaite. En outre, les manuscrits liturgiques ou scripturaires chrétiens en arabe conservés sont souvent tardifs. Cf. Ph. Roisse, «La circulation du savoir des Arabes chrétiens en Méditerranée médiévale».

²⁰² Cette présence ne fait pas de doute, que l'on s'appuie sur des éléments liturgiques ou sur la présence de palimpsestes arabes dans des manuscrits grecs conservés en Italie du sud, cf. A.-M. Piemontese, «Codicci greco-latino-arabi», p. 447-450; l'auteur s'appuie notamment sur les études d'A. Jacob.

²⁰³ Le texte n'est pas disposé comme le serait une page qu'on tourne, mais doit être tourné verticalement.

²⁰⁴ Il a été exposé pour la première fois en 1994 à Palerme et reproduit de manière très lisible dans *L'età normanna e sveva in Sicilia*. Nous remercions

de la Chapelle Palatine, probablement parce qu'il n'était plus déchiffré. Ce type de «déplacement» n'est pas inconnu dans l'Occident latin médiéval, notamment pour les produits de l'artisanat de luxe islamique, souvent intégrés dans les trésors d'églises²⁰⁵. L'inventaire arabe, entièrement rédigé sur du papier, a été en partie lu par Henri Bresc qui l'avait, dans un premier temps, attribué à la cathédrale de Mahdiyya²⁰⁶. Une nouvelle lecture complète et une traduction en ont été proposées ailleurs²⁰⁷; elles sont reportées ci-dessous :

- Face A : « 1. [...] *Raḥima Allāh* (?) [...]»²⁰⁸
 2. [...]? *ā r.m Māstir Mā.ī 'ajuza*
 3. [*Z*]awj *kalandāriyyāt matā' Māstir Ġulyālm 'ajuzū*
 4. *Umūlāriyūs 'ajuza*²⁰⁹. *Zawj karāris al-a*[...]
 5. *Karāris Justīniyān 'ajuzat tafsīran*²¹⁰
 6. *Kitāb al-mūsiqā Māstir Tūmās 'ajuz 'an qawl*²¹¹
 7. *Kitāb Murāliya Ayyub 'ajuz Māstir Tūmās*²¹²

- Face B : 1. *Kitāb Marr al-ansāb Māthyū 'inda Juwān al-I[frīqī?]*
 2. *Kitāb marr al-s*[...] 'inda *al-Mustakhlif Sir L.n.sā* (?)
 3. *Kitāb tafsīr Bātir Nūstir 'inda al-h*[...]
 4. *Kitāb Kantikā Kantikūrum 'ajuz Māyū Kitāb*²¹³ [...]
 5. *Kitāb Bshtiyuwār 'izz faşlay al-naql al-w*²¹⁴[...]
 6. *Kitāb Uğ[niya] [...]līta 'ajuza*²¹⁵.

B. Rocco d'avoir accepté d'en parler avec nous et de nous avoir donné accès à l'inventaire pour analyse.

²⁰⁵ Cf. A. Shalem, *Islam christianized. Islamic portable Objects in the Medieval Church Treasuries of the Latin West*, Fancfort-sur-le-Main, 1996.

²⁰⁶ H. Bresc, «Le royaume normand d'Afrique et l'archevêché de Mahdiyya», dans *Le Partage du monde. Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, dir. M. Balard et A. Ducellier, Paris, 1998, p. 347-361, p. 354.

²⁰⁷ Cf. A. Nef, «L'histoire des «mozarabes» de Sicile».

²⁰⁸ Deux lettres indéchiffrables. Le texte a été l'objet d'une nouvelle analyse depuis notre première édition et quelques améliorations de lecture ont été suggérées. Elles sont proposées par A. De Simone, «Lingua, finalità, ambiente del documento della Palatina : considerazioni di un arabista» dans F. Martino et A. De Simone, «Un documento in arabo e il diritto comune alla corte di Ruggero II», *Rivista Internazionale di Diritto Comune*, 19 (2008), p. 93-136, p. 119. Sans détailler les nombreuses propositions de cet article, les suggestions selon lesquelles la ligne 1 de la face A est une lecture peu probable et la fin des lignes 5 et 6 de la face A doivent se lire comme un tout pris dans un cercle, soit : *tafsīran 'an qawl* («commentaire *super verbo*») nous semblent devoir être retenues.

²⁰⁹ Les deux premiers mots sont barrés.

²¹⁰ *Tafsīran* est un ajout, écrit à l'intérieur d'un cercle. Cf. note 208.

²¹¹ *'An qawl* est écrit dans le même cercle que celui évoqué à la ligne précédente; ajout.

²¹² Toute la ligne est barrée.

²¹³ Ce mot est barré.

²¹⁴ Deux mots indéchiffrables sont ensuite barrés.

²¹⁵ La traduction donne :

La première ligne indique que nous sommes en présence du début du document, puisqu'on y trouve une invocation à Dieu. En outre, l'autre bout du fragment est suffisamment rectiligne pour qu'il s'agisse de la fin de la page; on discerne également la trace de l'endroit où la feuille était attachée, mais étant donnée la disposition des mots, on peut penser qu'elle a été ôtée d'un cahier. La liste contient le titre, complet ou partiel, de seize ouvrages et elle continuait probablement car la page a été découpée sur la gauche. Elle faisait visiblement l'objet d'une remise à jour régulière, puisque certains titres sont barrés; enfin, elle porte mention de l'état des ouvrages qui sont, pour la plupart, qualifiés de «vieux»²¹⁶.

Le premier mot de la deuxième ligne confirme que l'inventaire provient de Palerme. L'analyse externe du fragment ne permet pas de le dater précisément, mais les noms cités, les titres énumérés, comme l'écriture, proche de celle de l'administration centrale sicilienne de la même époque, suggère qu'il remonte au XII^e siècle, tout comme d'autres indices internes qui permettent de resserrer la fourchette chronologique²¹⁷.

Il s'agit du seul inventaire de bibliothèque sicilien en arabe connu à ce jour. L'importance exceptionnelle de cette découverte réside également dans les titres qui y sont énumérés. Mais il convient, dans un premier temps, de répondre à quelques questions. Tout d'abord, la liste seule est-elle établie en caractères arabes ou les livres qu'elle énumère ont-ils aussi été composés dans cette langue?

Les titres sont pour l'essentiel des transcriptions du latin. Les deux calendriers mentionnés à la troisième ligne trahissent ainsi la langue de leur composition. Le fait qu'ils soient au nombre de deux est intéressant, mais notre curiosité est condamnée à rester insatisfaite. S'agit-il d'une division selon le temps liturgique, de calendriers

«Face A : ...Que Dieu accorde sa miséricorde... /... Palerme (?) maître Mā.y, vieux / Deux calendriers qui appartiennent à maître Guillaume, vieux / Homélie, vieux. Deux cahiers de .../ Cahiers de Justinien, vieux. / Livre de la musique de maître Thomas, vieux / Le livre des *Moralia in Job*, vieux, du maître Thomas / Dans un cercle ajouté à la fin des lignes 5-6 : Commentaire *super verbo*.

Face B : Le livre du passage des générations de Matthieu qui est en possession de Jean l'Ifriqiyyen (?) / Le livre du passage de [...] qui appartient au *Mustakhliḥ* Sire L.n.sā / Le livre du commentaire du Notre Père qui appartient à H... / Le livre du Cantique des Cantiques, vieux, de Maïon. Le livre... / Livre du psautier, en bon état, les deux volumes de la version d'*al-w...* / Le livre des chants?, vieux».

²¹⁶ Cette mention est commune dans les inventaires de bibliothèques, cf. H. Bresc, *Livre et société en Sicile*, Palerme, 1971.

²¹⁷ Les inventaires de bibliothèques du XII^e siècle en Occident sont mal connus, on verra pour un aperçu général, B. Munk Olsen, «Le biblioteche del XII secolo negli inventari dell'epoca», dans *Le biblioteche nel mondo antico e medievale*, éd. G. Cavallo, Rome-Bari, 1998, p. 137-163.

correspondant à deux rites différents (grec et latin par exemple)²¹⁸? On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit des deux martyrologes cités dans un inventaire de la Chapelle palatine datant de 1309²¹⁹ et dont un a été évoqué plus haut²²⁰.

L'homélaire qui suit, dont le titre latin est transcrit, révèle ainsi dans quelle langue il a été composé. La même observation vaut pour les *Moralia in Job*. Deux lignes plus bas, le *Commentaire du Notre Père* doit probablement être identifié avec l'*Expositio orationis dominicae*, œuvre composée par Maion (m. 1160) pour son fils, dont l'original est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (ms. nouv. acq. lat. 1772). Le titre suivant (4^e ligne de la face B), le *Cantique des Cantiques* suivi de la mention «Maion» est le *Cantica canticorum cum glossis* conservé au même endroit (ms. Lat. 245) et daté du milieu ou troisième quart du XII^e siècle. Ses enluminures et ses initiales présentent en effet de nombreux traits communs avec l'*Expositio orationis dominicae* évoquée. Maion de Bari semble donc avoir été, pendant son séjour à Palerme, le commanditaire, sinon l'auteur, de plusieurs œuvres latines dont le sujet est religieux²²¹. Les *Moralia in Job* de Grégoire le Grand, citées à la ligne 7, semblent avoir été très prisées par le ministre de Guillaume I^{er}, qui les cite abondamment dans son commentaire du *Pater Noster*²²². Notons que cet attachement à un christianisme latin s'accorde assez bien avec la politique pro-latine de Maion, comme nous le verrons.

La ligne suivante est étonnante : elle mentionne un psautier mais la transcription arabe ne renvoie pas au latin, mais au français. Si le contenu en était nécessairement latin, son titre atteste la pratique du français à la cour.

Revenons aux ouvrages a priori plus problématiques, tel le *Kitāb al-marr al-ansāb Māthyū*. Qu'il ait été conservé dans la Chapelle Palatine suggère d'y voir la traduction d'un ouvrage qui remplit une fonction liturgique. Il est donc probable que l'*incipit* ait été utilisé pour désigner le volume comme cela était courant à l'époque. Un livre du Nouveau Testament se prête à l'identification, l'Évangile selon Mathieu qui commence par l'expression «Liber generationis» et déroule les générations qui précèdent la venue du Christ, ce qui

²¹⁸ Pour un aperçu synthétique sur l'histoire des livres liturgiques en Occident, cf. E. Palazzo, *Le Moyen Âge, des origines au XIII^e siècle*, Paris, 1993.

²¹⁹ H. Bresc, *Livre et société*, p. 112.

²²⁰ Cf. *supra*, p. 197 et pour le second, l'hypothèse selon laquelle il serait latin et conservé à Philadelphie, cf. note 95.

²²¹ On sait que le *De iustitia et iusto* du cardinal Laborante lui est dédié [*Laborantis cardinalis opuscula*, éd. A. Landgraf, Bonn, 1932 (Florilegium Patristicum, 22), p. 6-42].

²²² D. Matthew «Maio of Bari's Commentary on the Lord's Prayer», p. 126.

pourrait expliquer la traduction arabe (*marr al-ansāb*). D'autant que dans un inventaire des livres de la Chapelle palatine datant de 1309, figure «librum unum, qui incipit *Amovendi* cuius rubrica incipit *Liber generationis*, et finis *Undecim discipuli abierant*», soit l'Évangile selon Mathieu jusqu'à 28, 16²²³, qui pourrait bien être ce texte, lequel serait donc en latin.

La langue des cahiers du *Code de Justinien* ne va pas de soi : latin? traduction grecque? version arabe? Rien ne permet de trancher. Leur présence est d'autant plus intéressante que le manuscrit est dit «vieux». Mais celui des *Cantica Canticorum*, que l'on doit dater entre 1154 et 1160 comme on l'a vu, est signalé comme «vieux» également. Ce qualificatif est, bien entendu, éminemment subjectif et relatif, mais on peut supposer que si le souvenir de son propriétaire, Maion, était encore vif, cet adjectif ne serait peut-être pas utilisé. Il faut donc placer la rédaction de l'inventaire au plus tôt dans les années 1170, voire plus tard. Ce recueil de textes justiniens pourrait ainsi dater du milieu du siècle, voire d'une période encore antérieure. On sait que les *Assises d'Ariano*²²⁴ sont imprégnées de certains concepts qui en dérivent directement et l'on a remis récemment en avant l'idée d'une diffusion précoce du droit justinien dans le sud de l'Italie. Dans un premier temps, toutefois, cette circulation ne concerne que certaines parties du *corpus*²²⁵. Cette attestation est donc importante car elle confirme ce que l'on savait par d'autres biais; malheureusement l'impossibilité de dater cet inventaire plus précisément empêche de tirer des conclusions plus détaillées sur ce point.

Les livres de musique et de chants (sixième ligne de chaque face) pourraient aussi bien avoir été rédigés en grec qu'en arabe ou en latin²²⁶. Ils pourraient renvoyer, notamment, aux tropaires que nous avons signalés plus haut, même si leurs titres sont traduits et non transcrits.

Mais si l'essentiel des ouvrages mentionnés sont des textes en latin, pourquoi avoir transcrit leurs titres en arabe? Doit-on penser que tous les chanoines de la Chapelle palatine étaient à même de lire

²²³ H. Bresc, *Livre et société*, p. 112.

²²⁴ Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur ce texte dont la datation pose une série de problèmes, mais il est hors de doute que le cœur du texte date bien des années 1140.

²²⁵ Sur les vicissitudes du droit justinien en Occident, on peut voir E. Cortese, *Il diritto nella storia medievale*, Rome, 1995, 1, p. 238-253, p. 378 et sq. et 2, p. 14-33 et E. Conte, *Tre Libri Codicis. La riscoperta del testo e l'esegesi scolastica prima di Accursio*, Francfort-sur-le-Main, 1990.

²²⁶ Il est vrai toutefois que les seuls qui n'ont pas été traduits sont en latin. À propos des tropaires de Palerme, cf. *supra*.

cette langue? Quelle serait l'utilité d'un inventaire rédigé dans une langue que seule une minorité du chapitre comprendrait? S'agit-il de la traduction d'une liste établie dans une autre langue? Ce qui est certain, c'est que son existence atteste la présence de chrétiens arabophones au plus près du souverain.

Faut-il penser que ces manuscrits sont le fruit du *scriptorium* du palais? L'écriture utilisée dans ce document ressemble à celle des chartes produites²²⁷ par l'administration royale, et ses membres devaient être proches du milieu de la Chapelle palatine de Palerme. La majorité des livres cités dans l'inventaire est utilisée lors des offices ou par les chanoines de la chapelle lors de leurs lectures : Homélies, *Livre de Job*, *Cantique des Cantiques*, psautier, mais aussi ouvrages de divulgation et d'enseignement (commentaire du Notre Père) ou destinée à servir durant les offices : livres de musique ou de chant. Si certains ouvrages sont possédés en commun, d'autres semblent appartenir nommément à des *mastru* qui sont vraisemblablement des chanoines (Thomas, Guillaume) de la Chapelle palatine.

Cet inventaire est une des rares traces siciliennes d'une véritable convergence (y compris linguistique) dans le domaine de l'écrit, avec la stèle du prêtre Grisantus et probablement le psautier trilingue évoqué ci-dessus. Le milieu de production est identique et l'élément commun privilégié est la religion chrétienne. Elle permettait de combiner une référence religieuse commune et une forte diversité culturelle et linguistique, mais, on le voit, rien ici qui relèverait d'une quelconque «tolérance», notion inconnue en tant que telle au Moyen-Âge, même si des pratiques qui en relèvent sont, elles, bien attestées.

Le cadre sicilien semblait a priori propice au développement d'une intense activité de traduction, mais la réalité se révèle néanmoins assez décevante.

Un petit nombre de traducteurs

Le contexte culturel était des plus favorables et la Sicile aurait, a priori, pu jouer un important rôle de transmetteur. Or, dans l'état des connaissances actuelles, la traduction ne repose que sur quelques individus au cours du siècle²²⁸, même si l'on peut s'interroger

²²⁷ Jeremy Johns a souligné l'évolution qui affecte l'écriture du *dīwān* au milieu du XII^e siècle, avec l'introduction d'un *ductus* plus clair et plus élégant. Cf. «I re normanni», p. 15-16.

²²⁸ Pour une vue rapide sur le sujet, R. Rashed, «Les traducteurs», dans *Palerme 1070-1492*, p. 110-117. Cf., également, C.H. Haskins, «The Sicilian Trans-

sur l'existence de groupes de traducteurs demeurés dans l'ombre, on le verra. L'apport majeur de la Sicile consiste dans les traductions latines exécutées directement à partir de la version grecque d'ouvrages rédigés originellement dans cette langue. Henri Aristippe, sous Guillaume I^{er}, aurait fait passer du grec au latin des opuscules de Grégoire de Naziance et aurait entrepris la traduction du *De vita et conversatione dogmateque philosophorum* de Diogène Laërce²²⁹. Plus important, il traduisit le *Phédon*²³⁰ et le *Ménon*²³¹ de Platon; enfin, il contribua à introduire Aristote dans le monde latin, en donnant une version latine du livre IV des *Météorologiques*²³².

C'est aussi Henri Aristippe qui rapporta de Constantinople le manuscrit grec de l'*Almageste* (*Mathématikê Syntaxis*) de Ptolémée²³³. Le confirme le traducteur anonyme du texte qui précise

lators of the Twelfth Century», dans *Studies in the History of Medieval Science*, Cambridge (Mass.), 1924, p. 155-193 et F. Micheau, «La transmission à l'Occident chrétien : les traductions médiévales de l'arabe au latin», dans *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval, X^e-XV^e siècles. II. Sociétés et cultures*, Paris, 2000 (*Nouvelle Clio*), p. 399-421; la Sicile n'y est quasiment pas évoquée, ce qui est révélateur de son rôle réduit dans les traductions de l'arabe au latin. Cf. également W. Berschin, *Medioevo greco-latino. Da Girolamo a Niccolò Cusano*, Naples, 1989, p. 292-297.

²²⁹ Henri Aristippe précise qu'il a commencé ces traductions dans le prologue de sa traduction du *Ménon*. Cf. K. M. Setton, «The Byzantine background to the Italian Renaissance», *Proceedings of the American Philosophical Society*, 100/1 (1956), p. 1-76, spéc. p. 19; G. Cavallo, «La trasmissione scritta della cultura greca antica in Calabria e in Sicilia tra i secoli X-XV, consistenza, tipologia, fruizione», *Scrittura e civiltà*, 4 (1980), p. 157-246, p. 199.

²³⁰ *Méno interprète Henrico Aristippo*, éd. V. Kordeuter, Londres, 1940 (*Plato Latinus*, I).

²³¹ *Phaedo interprète Henrico Aristippo*, éd. L. Minio-Paluello, Londres, 1950 (*Plato Latinus*, II).

²³² L. Minio-Paluello, «Henri Aristippe, Guillaume de Moerbeke et les traductions latines des *Météorologiques* et du *De generatione et corruptione* d'Aristote», rééd. dans Id., *Opuscula. The Latin Aristotle*, Amsterdam, 1972, p. 62-71. En revanche, contrairement à ce qu'affirmait ce dernier article les trois premiers livres des *Météorologiques* ne sont pas dus à Henri Aristippe. Pour l'édition, cf. Aristote, *Meteorologica : Translatio Henrici Aristippi (Liber IV) et Translatio Guillelmi de Moerbeka*, éd. H. J. Drosart-Lulofts et G. Vuillemin-Diem, dans *Aristoteles Latinus*, 10, 2-3. La traduction du *De generatione et corruptione* d'Aristote ne lui est plus non plus attribuée, elle l'est à Burgundio de Pise, cf. J. Durling, «The Anonymous Translation of Aristotle *De generatione et corruptione*», *Traditio*, 49 (1994), p. 220-230.

²³³ Tous deux sont des présents de Manuel Comnène à Guillaume I^{er}; le second est conservé sous la cote Ven. Marc. gr. 313. Sur les autres manuscrits rapportés ainsi en Sicile et sur leur sort postérieur, cf. G. Cavallo, «La trasmissione scritta della cultura greca», p. 201-202 et G. Derenzini, «All'origine della tradizione di opere scientifiche classiche : vicende di testi e di codici tra Bisanzio e Palermo», *Physis*, 18 (1976), p. 87-103.

dans sa préface qu'il alla trouver, depuis Salerne, Henri Aristippe avec le dessein de traduire ce traité dont il avait appris l'arrivée en Sicile²³⁴. La traduction aurait eu lieu vers 1165 à Palerme²³⁵; il pourrait donc s'agir de la plus ancienne traduction de l'*Almageste* en latin, même si l'on a suggéré récemment qu'une traduction antérieure de cet ouvrage avait déjà été réalisée à Antioche²³⁶. Rebuté par la difficulté du texte, le traducteur anonyme²³⁷ précise dans sa préface qu'il commença par s'entraîner, si l'on peut dire, en traduisant des traités d'Euclide (les *Données*²³⁸, l'*Optique*, la *Catoptrique* et, peut-être les *Éléments*²³⁹) et de Proclus (le *De Motu* ou *Éléments de Physique*²⁴⁰). La nature exacte de son travail sur ces textes n'est pas claire – et les questions de savoir si l'identité du traducteur de tous ces traités est unique et si les *Éléments* d'Euclide n'ont pas été traduits à plusieurs mains, demeurent ouvertes²⁴¹ – mais les éléments convergent pour suggérer une localisation sicilienne de la première traduction de ces textes²⁴². On a récemment souligné que ces traductions du grec au latin effectuées en Sicile ont eu régulièrement recours à des textes intermédiaires rédigés en arabe, qu'ils s'agissent de commentaires ou de traductions²⁴³.

²³⁴ Le manuscrit de la traduction est conservé sous la cote Ms. Vatican Pal. lat. 1371. Ch. H. Haskins, «The Sicilian Translators of the Twelfth Century», p. 157 et svtes.

²³⁵ Ch. Burnett, «The use of Arabic Numerals», p. 39.

²³⁶ Ch. Burnett, «Antioch as a Link between Arabic and Latin Culture», spéc. p. 13, n. 43. Mais, en tout état de cause, Aristippe n'a pas eu connaissance de cette première tentative.

²³⁷ Pour R. Lemay, il s'agit d'Hermann de Carinthie, mais cette hypothèse, critiquée par d'autres spécialistes, n'est pas assurée, cf. R. Lemay, «De la scolastique à l'histoire par le truchement de la philologie», dans *La diffusione delle scienze islamiche nel medio evo europeo*, éd. B. Scarcia Amoretti, Rome, 1987, p. 399-535.

²³⁸ S. Ito, *The Medieval Translation of the Data of Euclid*, Tokyo, 1980.

²³⁹ J. E. Murdoch, «Euclides graeco-latinus : a hitherto Unknown Medieval Latin Translation of the *Elements* made directly from the Greek», *Harvard Studies in Classical Philology*, 71 (1966), p. 249-302.

²⁴⁰ G. Cavallo, «La trasmissione scritta della cultura greca», p. 200; Ch. H. Haskins, «The Sicilian Translators», p. 179-181 et H. L. L. Busard, *The Mediaeval Latin Translation of Euclid's Elements*, Stuttgart, 1987.

²⁴¹ Cf. H. L. L. Busard, *The Mediaeval Latin Translation*, p. 2-5.

²⁴² *Ibid.*, p. 178 et svtes. L'auteur avance des arguments en faveur d'une attribution de la plus ancienne traduction latine de certains de ces textes au traducteur anonyme. Contre cette hypothèse, on verra l'article d'Edward Grant qui démontre que le traducteur travailla sur ces textes mais n'en établit pas de traduction, cf. E. Grant, «Henricus Aristippus, William of Moerbeke and Two alleged Medieval Translations of Hero's Pneumatica», *Speculum*, 46/4 (1971), p. 656-669, spéc. p. 4.

²⁴³ Cf. Ch. Burnett, «The Use of Arabic Numerals» et R. Lemay, «De la scolastique à l'histoire par le truchement de la philologie», p. 466.

La préface de la traduction du *Phédon* par Henri Aristippe mentionne également la présence en Sicile des *Pneumatica* de Héron d'Alexandrie, ce qui a suggéré là aussi qu'une version latine pouvait en avoir été composée en Sicile²⁴⁴. Enfin, on a également attribué à la Sicile la traduction d'un traité de Zénodore du grec au latin²⁴⁵.

L'autre grand nom de l'activité de traduction en Sicile est l'émir Eugène : après avoir aidé à la mise en latin de l'*Almageste*²⁴⁶, il réalisa entièrement la traduction de l'*Optique* de Ptolémée de l'arabe en latin²⁴⁷. Il a également traduit du grec en latin ce que l'on appelle le *Vaticinium Sibyllae Erithrae*, recueil d'oracles qui a connu par la suite une grande diffusion, à partir d'une version grecque établie par Nil Doxapater depuis le «Chaldéen»²⁴⁸ (le syriaque ?). Enfin, il aurait repris la version grecque de *Kalīla wa Dimna*, déjà traduite sous le titre *Stephanites et Ichneutes* en grec par Siméon Seth, en lui ajoutant des prémisses absentes de la version byzantine²⁴⁹. Eugène avait donc accès tant à l'arabe qu'au grec.

Enfin, est conservé à Paris un manuscrit latin d'une œuvre traduite de l'arabe sur l'ordre de Guillaume II. Ce *codex*, qui contient le texte d'un célèbre traité d'astrologie arabo-musulman²⁵⁰, le *De locis stellarum* d'al-Šūfī²⁵¹, était jusqu'à il y a peu considéré comme de

²⁴⁴ Ch.H. Haskins, «The Sicilian Translators», p. 181-183. Contre cette hypothèse, cf., à nouveau, E. Grant, «Henricus Aristippus, William of Moerbeke», p. 5-7.

²⁴⁵ H. L. L. Busard, «Der Traktat *De Isoperimetris*, der unmittelbar aus dem Griechischen ins Lateinische übersetzt worden ist», *Mediaeval Studies*, 42 (1980), p. 61-88.

²⁴⁶ Dans la préface de cette traduction, Eugène est décrit comme *virum tam grece quam arabice lingue peritissimum, latine quoque non ignarum*, cf. Ch. H. Haskins, «The Sicilian Translators», p. 172.

²⁴⁷ Cf. l'édition d'A. Lejeune, *L'Optique de Claude Ptolémée dans la version latine depuis l'arabe de l'émir Eugène de Sicile*, Louvain, 1956 et *L'Optique de Claude Ptolémée dans la version latine depuis l'arabe de l'émir Eugène de Sicile : édition critique et exégétique augmentée d'une traduction française et de compléments*, Leyde, 1989.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 12. Et surtout, Ch. H. Haskins, «The Sicilian Translators», p. 173-174; le manuscrit provenait du trésor de Manuel Comnène, *ibid.*, p. 174, note 76 : *Extractum de libro vasilographia in imperiali scriptura quem Sybilla erythrea babilonica ad petitionem Graecorum regis Priami edidit, quem caldaeo sermone Doxopater peritissimus transtulit, tandem de aerario Manuelis imperatoris eductum Eugenius regni Siciliae admiratus de graeco transtulit in latinum*.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 175-178 et G. Cavallo, «La trasmissione scritta della cultura greca», p. 201

²⁵⁰ Sur l'original arabe, cf. A. Caiozzo, *Images du ciel d'Orient au Moyen Âge*, Paris, 2003, p. 61-82.

²⁵¹ Ms. 1036 de la Bibliothèque de l'Arsenal.

confection sud-italienne et daté du XII^e siècle, mais il a été réattribué à un atelier bolonais du XIII^e siècle avec des arguments convaincants. En effet, si les illustrations qui le décorent sont originales et sont peut-être influencées par l'art islamique, les initiales ornées ne ressemblent en rien à celles que l'on trouve un siècle auparavant en Sicile²⁵². Toutefois, le texte renvoie par deux fois à Guillaume II, désigné comme le commanditaire de la traduction, qui doit donc bien, quant à elle, être considérée comme antérieure et d'origine sicilienne, ce que confirme d'autres indices, tels que des notes se référant à des calculs astronomiques accomplis à Palerme en 1183 et 1188²⁵³. Il est à noter que ces calculs, bien qu'établis à partir de tables arabes, l'ont été sous la direction d'un individu venu de Constantinople²⁵⁴.

Quatre traducteurs donc (en comptant les anonymes et en admettant que le nombre n'en est pas plus grand que ce que l'on a supposé jusqu'ici) et l'essentiel est rendu du grec en latin. Toutes ces personnalités évoluent autour des souverains, qui semblent avoir stimulé cette production, et soutenu les efforts de différents savants pour procurer des manuscrits aux traducteurs, sans toutefois avoir jamais développé une politique systématique dans ce domaine. On sait qu'il existait de riches bibliothèques en Sicile pour les textes grecs²⁵⁵ et les relations avec Constantinople étaient intenses dans ce domaine, nous l'avons vu²⁵⁶. Les ouvrages en arabe semblent avoir été moins nombreux en Sicile, reflétant probablement le rôle modeste de l'île pendant la période islamique dans le domaine scientifique et philosophique, mais surtout le plus grand intérêt qu'il y avait à traduire directement du grec quand cela était possible. Il ne semble guère y

²⁵² M.-T. Gousset, «Le *Liber de locis stellarum fixarum* d'al-Sūfī, ms. 1036 de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris : une réattribution», *Arte Medievale*, 2 (1985), p. 93-106. Sur les illustrations, cf. A. Caiozzo, *Images du ciel*, p. 79-80.

²⁵³ Ainsi, le manuscrit Ms 1036 de la bibliothèque de l'Arsenal contient des notes marginales qui témoignent que la position des étoiles était établie à Palerme en 1183 et en 1188 grâce à des tables arabo-musulmanes et donc que cet ouvrage était connu durant le règne de Guillaume II dans la capitale sicilienne. Cf. P. Kunitzsch, «The Astronomer Abū l-Husayn al-Ṣufī and his Book on the Constellations», *Zeitschrift für Geschichte der Arabisch-Islamischen Wissenschaften*, 3 (1986), p. 56-81, spéc. p. 72.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 73.

²⁵⁵ Ainsi de la bibliothèque de Syracuse riche en manuscrits grecs à l'époque et aujourd'hui disparue (cf. C. H. Haskins, «The Sicilian Translators of the Twelfth Century», p. 170) ou de celle de S. Salvatore *in lingua phari*, encore importante de nos jours. Cf. *supra*.

²⁵⁶ Et pas seulement pour les manuscrits. Ainsi, les instruments servant à positionner les astres utilisés à Palerme dans les années 1180 auraient été fabriqués grâce à un intermédiaire byzantin. Cf. Ch. Burnett, «The use of Arabic Numerals», p. 40 et P. Kunitzsch, «The Astronomer Abū l-Husayn al-Ṣufī», p. 73.

avoir eu d'équipes mixtes, travaillant à la fois sur les versions arabes et grecques d'un même texte, même si ces traductions, comme l'ont montré des travaux récents, mêlent, plus qu'on ne le pensait jusqu'ici, connaissance des textes grecs et arabes et pas seulement d'une des deux versions²⁵⁷. Nous ignorons également quel rôle exact joua l'île comme centre d'étude et d'accès aux manuscrits pour les savants de l'Europe chrétienne latine, mais il est probable, comme le suggère la venue de l'anonyme évoqué plus haut et de Jean de Salisbury au début des années 1150²⁵⁸, que tous les séjours de ce type ne nous sont pas connus, faute de sources. Étant donné le contexte favorable, les œuvres traduites offrent donc un visage contradictoire : elles sont à la fois majeures et peu nombreuses.

Il faudra toutefois attendre Frédéric II pour que soit développée par un souverain sicilien une politique systématique de traduction²⁵⁹. On a souvent souligné le paradoxe que constituerait l'opposition entre cet intérêt intellectuel et la latinisation violente de la Sicile par l'empereur, tandis que les Hauteville «tolérants» n'auraient pas porté leurs efforts sur cette transmission du patrimoine grec et arabe à l'Occident latin. Toutefois, ce qui apparaît comme un paradoxe tient sans doute à ce que le contexte culturel fortement hellénisé et surtout islamisé de la Sicile et de sa cour au XII^e siècle rendait peu nécessaire ce processus. L'intérêt des souverains siculo-normands pour les œuvres rédigées dans les trois langues du royaume est au moins aussi grand que leur zèle dans l'entreprise de traduction. La question demeure, de savoir si l'image que nous restituons non seulement les sources disponibles, mais aussi nos connaissances actuelles²⁶⁰, n'est pas en grande partie tronquée et si ne manquent pas des études précises permettant d'établir un panorama définitif. Des données récentes sur la diffusion des chiffres « arabes » en Sicile, qui amènent à élargir quelque peu l'impact des échanges entre groupes culturels dans le cadre insulaire et en Méditerranée, notamment à la cour de Palerme, le laissent à penser.

²⁵⁷ Ainsi, les manuscrits les plus anciens de la traduction anonyme de l'*Optique* d'Euclide, évoquée plus haut, contiennent, à côté de la traduction depuis le grec, la traduction de certaines phrases depuis l'arabe. Cf. K. Takahashi, T. Mori et Y. Kikuchihara, «A Paraphrased Latin version of Euclid's Optica : a text 'De Visu' in Ms Add. 17368, British Library, London», *Sciamus*, 3 (2002), p. 127-92.

²⁵⁸ Sur Jean de Salisbury qui se rend en Sicile au début des années 1150, cf. G. A. Loud, «Il regno normanno-svevo visto dal regno d'Inghilterra», p. 183.

²⁵⁹ On trouvera quantité de notations intéressantes dans G. Mandalà, «Il Prologo delle Risposte alle questioni siciliane di Ibn Sab'īn come fonte storica. Politica mediterranea e culture arabo-islamica nell'età di Federico II», *Schede medievali*, 45 (2007), p. 25-94.

²⁶⁰ Il n'est que de voir les progrès récents dans le domaine grec.

Une image tronquée? Le cas des chiffres indo-arabes en Sicile

Charles Burnett a récemment consacré un article à la diffusion des chiffres indo-arabes dans le monde latin²⁶¹ en prenant en examen l'exemple de la Sicile²⁶². On le sait, ces chiffres se diffusent entre la fin du X^e siècle et le XII^e siècle dans l'Occident latin, sous une forme «occidentale», qui est distincte par quelques traits de celle que l'on trouve en Orient et qui s'est finalement imposée en Occident²⁶³. Cette forme occidentale n'est toutefois pas attestée dans un manuscrit arabe avant le XIII^e siècle. Néanmoins, à partir de la seconde moitié du XII^e siècle, à Byzance et en Italie centrale (Pise), on rencontre dans les manuscrits les formes orientales des chiffres indo-arabes²⁶⁴. Or, un témoin probablement palermitain, connu depuis longtemps, mais jamais pris en examen par les historiens des sciences car il s'agit d'un texte liturgique, a été mis en avant par Charles Burnett au sein de cette étude. Le psautier trilingue grec-arabe-latin contenu dans le manuscrit Harleianus 5786 de la British Library, évoqué plus haut à propos des textes liturgiques multilingues, contient en effet des chiffres indo-arabes, utilisés pour numéroter les psaumes.

Ces chiffres sont intéressants à plus d'un titre : d'abord le manuscrit, on l'a vu, a été rédigé en 1153 au plus tard, ce qui fait de cette attestation l'une des plus précoces de ces formes orientales dans l'Occident chrétien. Ensuite, cet usage suggère non seulement la connaissance de ces chiffres mais aussi leur diffusion en Sicile hors de la sphère scientifique à laquelle ils étaient le plus souvent cantonnés à cette époque. Enfin, tant la calligraphie que les chiffres du manuscrit sont caractérisés par des traits à la fois orientaux et occidentaux²⁶⁵, ce qui en fait un cas à part, puisque le 6 et le 8 sont «occidentaux», tandis que le 2, le 3, le 5 et le 7 reprennent les formes «orientales».

²⁶¹ La bibliographie sur le sujet est vaste. Nous renvoyons à P. Kunitzch, «The Transmission of Hindu-Arabic Numerals reconsidered», dans *The Enterprise of Science in Islam*, p. 3-22, mais aussi à la vaste synthèse de G. Ifrah, *Histoire universelle des chiffres*, Paris, 1981.

²⁶² Ch. Burnett, «The use of Arabic Numerals».

²⁶³ Si les chiffres indiens sont attestés tôt en Islam, leur forme «orientale» s'impose dans les manuscrits en arabe. Alors que l'on ne connaît pas jusqu'à aujourd'hui de manuscrit arabe faisant usage des formes occidentales avant le XIII^e siècle, elles apparaissent dès 976 en Catalogne (cf. P. Kunitzch, «The Transmission of Hindu-Arabic»).

²⁶⁴ Ch. Burnett, «Indian Numerals in the Mediterranean Basin in the Twelfth Century, with Special Reference to the 'Eastern Forms'», dans *From China to Paris : 2000 Years Transmission of Mathematical Ideas*, éd. Y. Dold-Samplonius et alii, Stuttgart, 2002, p. 237-288.

²⁶⁵ Ch. Burnett, «The use of Arabic Numerals», p. 47.

Il est vrai que l'origine palermitaine de ce manuscrit n'est pas complètement établie, mais il a été montré qu'au moins un autre manuscrit, certainement sicilien cette fois, le *codex* contenant la traduction du grec au latin de l'*Almageste* de Ptolémée (ms. Vatican, Pal. lat. 1371) utilise des chiffres très semblables (notamment les formes occidentales du 6 et du 8 qui contrastent avec les formes orientales des autres chiffres)²⁶⁶. Cette dernière attestation suggère que le rôle de la médiation byzantine ne doit pas être sous-estimé.

En outre, d'autres supports semblent avoir porté ce type de chiffres en Sicile puisque l'on connaît deux pièces de monnaie (un follis de 1138-1139 et un autre de 1148-1149) frappées sous Roger II et portant une date de l'hégire en chiffres²⁶⁷ – ce qui n'est attesté nulle part ailleurs à cette époque que ce soit en Occident ou en Orient – dont la forme rappelle celle du psautier (notamment le 5, dont la forme sur les deux manuscrits cités ne ressemble à rien d'équivalent qui soit connu des chercheurs).

À propos de la diffusion des chiffres indo-arabes en Sicile, hors du milieu curial, on peut apporter de nouvelles pierres à l'édifice de Charles Burnett. On les rencontre en effet sur d'autres supports en Sicile au XII^e siècle, toujours dans le milieu curial. Ainsi la date portée sur le lin de l'aube de Guillaume II, évoquée plus haut²⁶⁸, l'est en chiffres indo-arabes. Cet usage est peu attesté dans les pays arabomusulmans et en Occident à la même époque où on les retrouve essentiellement dans les manuscrits traitant de sujets scientifiques.

Outre que ces éléments démontrent l'intérêt de la cour palermitaine pour le savoir en général, et mathématique en particulier, ils suggèrent également que la composition du manuscrit eut probablement lieu dans ce milieu de cour, fier de son savoir, mais aussi que la diffusion de ces connaissances a sans doute suivi un chemin plus complexe que l'on ne le soupçonne.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE 3

Les souverains siciliens confient donc à la langue arabe, à des symboles et à des constructions d'origine islamique le soin de porter leurs prétentions à exercer un pouvoir universel. Probablement, la

²⁶⁶ *Ibid.* et «Indian Numerals in the Mediterranean Basin in the Twelfth Century», tableau p. 266.

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ Le 12 dans «12 mai» est indiqué en chiffres et même si la date pose problème, la lecture de ce chiffre est très claire (pour l'inscription, cf. chapitre 2, p. 132 note 53 et 54).

compétition du souverain sicilien avec les deux empires chrétiens de l'époque aurait-elle été trop inégale. La synthèse entre culture islamique et christianisme proposée par les Hauteville avait le mérite de se déployer dans un espace moins balisé.

Cette synthèse ne passe pas par une convergence linguistique claire : la poésie laudative en leur honneur est rédigée exclusivement en arabe et la répartition par genre des ouvrages dont ils passent commande auprès des savants qui fréquentent leur cour en fonction de la langue utilisée, est nette. Là encore, seuls les ouvrages liturgiques échappent à cette division interne.

Notons, que la part latine de la production littéraire palermitaine est réduite et de dimension essentiellement régionale. Elle retrace pour l'essentiel les hauts faits des Normands d'Italie. Sa diffusion montre d'ailleurs qu'elle ne circula guère, que l'on se penche sur la localisation et le nombre de manuscrits concernés ou sur les citations et renvois aux œuvres latines siciliennes dans la littérature latine postérieure²⁶⁹. Par contraste, les compositions en arabe et en grec ont connu une diffusion non négligeable dans le monde islamique et byzantin.

Une autre caractéristique ne peut manquer de surprendre : l'inscription de cette production dans un environnement quasiment exclusivement curial²⁷⁰, qui tient probablement à l'absence de *scriptoria* et de bibliothèques hors du Val Demone dans un cadre monastique hellénophone. Ceci explique sans doute que ce mouvement ait abouti à la composition d'un petit nombre seulement d'œuvres importantes et de traductions. La cour palermitaine attira somme toute moins qu'on eût pu s'y attendre les savants occidentaux, et elle en fit fuir plus d'un²⁷¹. Elle fut certes fréquentée par des lettrés arabo-musulmans et byzantins, mais, outre que cette présence ne découlait pas toujours d'un choix, les premiers ne furent pas nécessairement invités par les souverains et d'autres personnalités exercèrent un patronage tout aussi important dans ce domaine.

²⁶⁹ Ce problème a été évoqué dans le préambule.

²⁷⁰ Un pôle grec est concentré à Messine où, en outre, Richard Palmer, l'archevêque de la fin du XII^e siècle, donne l'impulsion à la composition d'ouvrages en latin.

²⁷¹ Sur Pierre de Blois qui passe les années 1166-1168 en Sicile comme précepteur de Guillaume II et qui ne cessera de dépeindre l'île sous des traits noirs après l'avoir quittée à la suite de l'exil d'Étienne du Perche, on peut voir I. La Lumia, *Guglielmo II (detto il Buono). La Sicilia sotto il suo regno*, rééd. anast., Palerme, 2000, p. 101-104; G. M. Cantarella, *La Sicilia e i Normanni*, p. 25 et O. Guyotjeannin, «L'Italie méridionale», p. 167.

CONCLUSIONS DE LA PREMIÈRE PARTIE

Au-delà de traits qui sont communs à la Sicile du XII^e siècle et à nombre d'autres royaumes, contemporains ou non, quelques spécificités caractérisent la situation culturelle insulaire de l'époque. D'une part, la coexistence de trois langues savantes aux alphabets distincts et de trois cultures constitue une singularité par rapport à l'Occident chrétien du XII^e siècle; dans le même temps, le christianisme des souverains distingue la Sicile du *dār al-islām* contemporain.

Ce qui surprend le plus est le haut degré de conscience avec lequel les Hauteville ont pensé leur souveraineté et mis en avant leur prétention à un pouvoir dont les références étaient universelles. Ils baignaient dans une *koiné* méditerranéenne, certes, mais la seule «influence» d'éléments qui circuleraient de manière peu claire ne peut suffire à expliquer cette élaboration. L'invention permanente, le renouvellement et les transformations dont les éléments et symboles de la légitimité royale sont le fruit le démontrent amplement. L'utilisation de ces instruments visent à faire pièce à trois pouvoirs susceptibles, en théorie, de revendiquer une autorité sur la Sicile : la papauté, l'empire byzantin et le califat fatimide.

Si l'on considère l'ensemble des domaines pris en examen, le tableau qui se dégage n'est pas exempt de contradictions. L'usage des langues dans les diplômes royaux répond à des motivations fonctionnelles, qui reflètent moins l'identité du destinataire que l'objectif de l'acte et la nature de l'organe administratif en cause. La clé d'explication réside plutôt dans la réforme administrative qui se déroula dans les années 1140 et qui sera analysée dans le chapitre suivant. À l'inverse, le domaine de la titulature propose des solutions originales reflétant, plus clairement encore, les enjeux idéologiques d'une telle élaboration.

La titulature royale, support de l'expression du pouvoir que l'on peut aborder par le biais de la monnaie, de la documentation écrite et de la sigillographie, offre en effet un bon observatoire des choix promus par les Hauteville. L'élaboration de titres arabes est marquée par des évolutions fortes : la personnalisation de la titula-

ture et le choix du terme *malik*, plus neutre que les premiers termes utilisés, l'exaltation croissante de la sainteté du roi et le développement du versant islamique dans la titulature de Guillaume II.

Cette transformation est nette dans les diplômes destinés à un public restreint. Il reflète surtout la conception des scribes de la chancellerie royale dont la culture islamique et chrétienne explique en grande partie les choix opérés. La monnaie, dont les utilisateurs sont plus nombreux, reprend des traditions locales. Le tari sicilien se christianise de manière très limitée et les souverains siciliens sont les seuls monarques latins à frapper une monnaie portant une légende arabe qui n'est ni la copie d'une pièce islamique ni le lieu d'une simple transcription de titres occidentaux en arabe. Le tari allie tradition byzantine et islamique, ce qui ne saurait surprendre pour une monnaie d'or, et le résultat original qui en découle est un des instruments essentiels de légitimation promus par les Hauteville.

Le cérémonial royal comme le cadre palatial, Chapelle palatine comprise, puise volontiers dans le répertoire islamique, mais aussi plus largement oriental (byzantin, persan dans une moindre mesure) sans que l'on puisse faire la part des médiations, ni retracer les voies de l'emprunt. Le domaine des images pourrait bien être le lieu où la convergence culturelle s'exprime le plus clairement entre registres variés et christianisme, d'autant que la question de la réception demeure entière. Le plafond de la Chapelle palatine, dont la dimension islamique est moins liée à la royauté et plus à l'exaltation du christianisme que l'on a bien voulu le dire, illustre les questions qui se posent de ce point de vue.

L'épigraphie monumentale et la poésie qui exaltent les souverains siciliens présentent un autre cas de figure. Rédigées pour l'essentiel en arabe, puisant dans le répertoire islamique, elles renvoient néanmoins à des images du pouvoir qui sont universelles et dont on trouve parfois un écho, limité il est vrai, dans les autres langues insulaires.

Ce tableau est rendu plus complexe encore par les observations que l'on peut tirer de l'analyse du corpus d'œuvres produites en Sicile dans le milieu de cour et parfois même à la demande du souverain. L'utilisation des langues se répartit selon les genres représentés : le latin s'illustre particulièrement dans les chroniques et quelques textes religieux, le grec dans des œuvres religieuses et dans la poésie, l'arabe, enfin, le plus riche, dans la géographie, l'art du gouvernement et la poésie. Seuls des manuscrits trilingues contenant des textes scripturaires, un petit nombre de traductions et l'inventaire en arabe des ouvrages de la bibliothèque de la Chapelle palatine, laissent entrevoir une réelle convergence et le rôle de transmetteur joué par la Sicile.

De manière générale, les images se prêtent mieux que les langues à une célébration des souverains qui tiennent compte des trois cultures insulaires. Les questions qui reviennent tout au long de l'analyse concernent le public auquel s'adresse ces messages. La variété des perceptions que l'on peut en avoir n'est pas sans effet sur la signification d'une telle élaboration, mais cet aspect nous échappe en grande partie. L'imbrication de références culturelles d'origines variées est particulièrement poussée dans le cadre du palais et de la cour, même si les grands n'hésitent pas à en reprendre des aspects dans leurs constructions et fondations. Ceci suggère à la fois l'existence d'ateliers d'artisans à même de réaliser ce type de productions, celle d'un public à même de l'apprécier et, plus généralement, de liens entre société curiale et urbaine palermitaine sans doute plus nombreux que nous ne le soupçonnons aujourd'hui.

Si l'œcuménisme des souverains siciliens existe, il est donc plus complexe et subtil, plus partiel aussi, qu'il n'apparaît à première vue. On a vu, en particulier, à plusieurs reprises, l'importance d'un christianisme qui s'exprime en arabe ou par le biais de symboles perçus aujourd'hui comme islamiques, bien que la culture arabo-musulmane soit loin d'apparaître toujours dans un cadre chrétien en Sicile. Ce qui l'emporte clairement sur le reste est le souci d'universalisme des Hauteville qui affirment des prétentions impériales dans un cadre méditerranéen.

Reste à savoir comment ce programme ambitieux ainsi mis en mots et en images est réalisé concrètement dans le cadre insulaire et comment se construit et agit l'État qui est censé l'incarner.

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT, ADMINISTRATION
ET SERVICE DU ROI DANS LA SICILE
DES XI^e-XII^e SIÈCLES

INTRODUCTION

Beaucoup a été écrit sur l'État, sa construction ou son affaiblissement au Moyen Âge. On ne saurait toutefois proposer une bibliographie exhaustive sur le sujet ni donner une définition précise de l'État à l'époque qui nous intéresse pour une raison simple : les formes de l'État médiéval varient dans l'espace et dans le temps.

Sans reprendre l'ensemble du modèle d'explication proposé récemment par Chris Wickham¹, il est possible de s'appuyer sur les éléments de définition de l'État qu'il avance. Il définit l'État, de manière idéale, ainsi : l'État suppose une centralisation de l'autorité, une autorité qui est en mesure d'agir (monopole théorique de la justice et de l'armée) et une spécialisation des rôles gouvernementaux qui se reflète dans une hiérarchie officielle des fonctions remplies par les individus à son service. Les éléments qui le constituent sont les suivants : capacité à se procurer des ressources indépendantes et stables, grâce auxquelles il est à même de redistribuer une partie des revenus du royaume à l'aristocratie et à des fonctionnaires, et capacité d'agrégation politique déterminante pour la définition et la structuration des élites qui le servent et en font évoluer la nature².

Comment l'État sicilien articule-t-il ces divers éléments? Les Hauteville parviennent à financer des expéditions terrestres et maritimes extrêmement nombreuses tout au long du XII^e siècle; ils sont également en mesure de faire face à un programme de constructions civiles et religieuses particulièrement imposant. On s'interrogera donc sur la mise en forme des attributions de l'État sicilien et sur les modalités d'agrégation des élites qu'il a développées. On peut également se demander si cette conception de l'État et ses pratiques sont héritées de la période antérieure et si elles s'inspirent des concep-

¹ C. Wickham, *Framing the Early Middle Ages. Europe and the Mediterranean 400-800*, Oxford, 2005, p. 56-58. Ainsi ne sera pas reprise la distinction que l'auteur établit entre États forts et États faibles. Cette différence revient à faire entrer par la fenêtre, après l'avoir fait sortir par la porte, la conception téléologique de l'État pourtant dénoncée dans l'ouvrage.

² *Ibid.*

tions et des pratiques aussi bien byzantines qu'islamiques ou bien d'autres modèles, latins. Notre objectif sera donc de définir plus précisément la nature et le fonctionnement de l'État sicilien au XII^e siècle.

La solidité d'un État dépend, selon une proportion qui varie, non seulement de ses méthodes d'administration et de la contrainte qu'il est en mesure d'exercer sur la population soumise à son autorité, mais aussi du consensus rencontré par l'idéologie qu'il promeut à travers les formes qu'il prend et les symboles ou les représentations qu'il en donne. Après avoir traité la question de la souveraineté dans la partie précédente, la deuxième partie abordera surtout la domination³, à travers une étude de l'administration et de la conception de l'État véhiculée par son organisation, par ses agents et par leurs pratiques. Cette distinction est en grande partie artificielle, tant administration et idéologie royales sont inséparables, mais elle est motivée par les besoins de la clarté argumentative.

Pour asseoir son pouvoir, une administration efficace était indispensable à la nouvelle dynastie. Elle aurait pu reprendre l'administration en place (comme les Arabo-musulmans lors de la première phase de leur expansion militaire ou comme les Latins en Orient), mais elle ne fit pas ce choix. Toutefois, un paramètre essentiel de la construction politique et de la quête de légitimité des Hauteville réside dans la place accordée à chacune des trois traditions administratives⁴ susceptibles d'être mobilisées dans le contexte insulaire. L'étude de l'administration doit permettre de dégager les innovations et les continuités qui la caractérisent. Ce questionnement a partie liée avec le devenir des anciennes élites : furent-elles maintenues en place et intégrées au nouvel État? Ou, le cas échéant, comment furent recrutés des agents à la fois loyaux et familiers des réalités insulaires? La réponse à ces questions n'est certainement pas unique, puisqu'en presque un siècle et demi de domination, l'évolution de la situation sicilienne ne fut pas sans conséquences sur les décisions politiques prises dans ce domaine. Nous verrons donc quels types de relations les conquérants latins ont établies avec les élites en place à leur arrivée, quels critères ils ont retenus dans la promotion des administrateurs et des grands qui les entouraient et s'ils en ont été la seule source.

En outre, si l'appareil administratif « normand » constitue un terrain privilégié pour cette enquête sur les formes et les conceptions de l'État tout au long du XII^e siècle en Sicile, il importe de ne

³ Est reprise ici la distinction foucauldienne entre l'analyse de la souveraineté et celle du « fait de la domination », Cf. l'introduction générale.

⁴ Étant bien entendu que la tradition est constamment l'objet de constructions, interprétations et réinterprétations.

pas le considérer comme un ensemble monolithique. Du cœur du dispositif, au plus près du souverain, émanent les renseignements les plus précis sur la volonté du prince tandis qu'à la périphérie, les fonctions locales sont a priori plus sensibles au contexte régional immédiat et aux rapports de forces qui s'y établissent. Les deux volets de la question doivent donc être appréhendés successivement mais de manière complémentaire.

Ces nuances recourent aussi les divisions sectorielles de l'administration. En effet, si pour les membres de chaque groupe culturel, la justice est rendue par des institutions qui appliquent le droit dont ils relèvent⁵, en raison du principe de personnalité des lois dans le *regnum*, l'administration fiscale, plus centralisée, reflète les conceptions à la fois traditionnelles et novatrices du pouvoir normand de Sicile et constitue surtout un des domaines où la conception que se faisaient les Hauteville des relations entre les diverses traditions doit apparaître le plus clairement, en raison du lien étroit qui existe entre cette administration centrale fondamentale et le pouvoir royal.

La question sera abordée en deux temps : depuis les structures administratives qui sont mises en place par les Hauteville et leurs conseillers et à partir des données prosopographiques qui permettent de retracer, de manière certes lacunaire, la composition et les modalités d'agrégation des élites dans l'administration centrale et à la cour palermitaine. Toutefois, afin d'éviter de favoriser une présentation atemporelle de ces questions, il convient au préalable de retracer rapidement le contexte historique de leur évolution.

Préambule : une construction marquée par des tensions politiques récurrentes

Dans les pages qui suivent, on dégagera les étapes de la construction étatique et administrative lancée par les Hauteville en Sicile. Il serait imprudent de croire qu'elle se déroula dans un contexte dépourvu de heurts et de crises. Elle en fut accompagnée et en fut motivée sans doute, sans que l'on puisse relier les événements et les niveaux d'analyse de manière toujours claire. Il nous paraît donc utile de rappeler synthétiquement les crises politiques qui scandèrent ce XII^e siècle sicilien. Ce rapide panorama vise également à montrer que le découpage chronologique en fonction des règnes, qui

⁵ Même, lorsque, sous la monarchie, toutes les régions bénéficièrent de la présence de justiciers royaux, ces derniers furent essentiellement cantonnés aux affaires criminelles, aux causes ayant trait à l'organisation féodale et aux crimes de lèse-majesté (cf. F. Chalandon, *Histoire de la domination*, p. 678).

pourrait paraître peu adéquat, se justifie dans la mesure où les changements de souverain coïncident souvent avec des évolutions qui affectent les institutions ou le recrutement des serviteurs de l'État⁶.

Commençons par rappeler que les acteurs des révoltes, si l'on exclut quelques révoltes urbaines ponctuelles (parfois importantes), sont les grands latins (et/ou grecs, là où ils existent), que l'on prenne en considération la Sicile ou le Midi de la péninsule, l'une allant rarement sans l'autre. Sans entrer dans un dédale événementiel complexe, dans la mesure où souvent les rebelles sont appuyés ou rejoints par d'autres acteurs (pape, empire byzantin, etc), on peut distinguer quatre moments de tension politique avant celle qui emporta la dynastie des Hauteville. Ils coïncident tous avec des évolutions majeures de l'autorité politique : morts des souverains, mais aussi avènement de la royauté.

La première crise a lieu à la mort de Roger I^{er} (1101), durant la régence d'Adélaïde (qui dure jusqu'en 1112). La situation dans le sud de la péninsule est relativement chaotique, mais ne concerne qu'indirectement la régente, sauf lorsqu'elle affecte la Calabre. Toutefois, la Sicile n'est pas épargnée, dans sa partie nord-orientale, c'est-à-dire la moins islamisée, où évoluent la cour et les barons. Les sources sont extrêmement avares, mais suggèrent un affrontement brutal et répété entre les élites locales, les nouvelles élites et le pouvoir comtal qui se serait prolongé en différents points jusqu'à la fin des années 1110 et même au début des années 1120⁷. Au cours de ces années de régence, Adélaïde décide du transfert de la capitale de Mileto en Calabre à Messine, avant 1110, puis à Palerme, antérieurement à 1112, date à laquelle son fils Roger est fait chevalier à Palerme⁸. Ce transfert, qui déplace le centre de gravité du comté, reflète une réorientation politique que nous ne percevons que partiellement.

Un deuxième moment de tension débute avec la mort du duc de Pouille, Guillaume, sans héritier, en 1127. Elle est marquée par la conquête de l'Italie méridionale par Roger, que renforce son couronnement comme roi à Noël 1130; cette dernière se poursuit jusque dans les années 1140, alimentée dans une certaine mesure par la centralisation accrue de l'État, par comparaison avec ce qui existait jusque-là dans la région⁹.

⁶ Cf. chapitre suivant.

⁷ S. Tramontana, *La monarchia normanna e sveva*, dans *Storia d'Italia*, éd. G. Galasso, Turin, 1983, 3, p. 435-810, puis séparé Turin, 1986, p. 114-119; J. Johns, *Arabic Administration*, p. 64.

⁸ S. Tramontana, *La monarchia normanna*, p. 120.

⁹ *Ibid.*, p. 140-142.

Une troisième phase difficile suit la mort de Roger II et l'avènement de Guillaume I^{er} en 1154. Celui-ci désigne Maion de Bari pour succéder à Georges d'Antioche. Ce choix, et probablement le changement de souverain, entraînent des soulèvements dans toute la région à partir de 1155. Les soubresauts siciliens des années 1160-1161, qui aboutissent à l'assassinat de Maion, l'emprisonnement du roi et des émeutes anti-musulmanes qui les accompagnent, peuvent être lus comme le prolongement de ces premières difficultés¹⁰.

Une dernière crise, enfin, marque la régence de Marguerite (1166-1171). Celle-ci désigne comme chancelier un Français, Étienne du Perche, pour tenter, peut-être, d'atténuer les tensions entre Arabo-musulmans et Latins à la cour en introduisant un élément externe. Toujours est-il que le chancelier est contraint à la fuite en 1168¹¹. Le règne de Guillaume II (1166-1189), majeur en 1171, est par contraste marqué par le calme qui règne à l'intérieur et qui lui a valu le surnom de «Bon».

¹⁰ *Ibid.*, p. 184-193.

¹¹ *Ibid.*, p. 196-202.

CHAPITRE 4

ÉTAT ET ADMINISTRATION DANS LA SICILE NORMANDE

Un bilan historiographique

L'évolution de l'administration centrale en Sicile sous les Normands a fait l'objet de nombreuses études et bénéficié des renouvellements les plus récents de l'historiographie; elle n'en mérite pas moins un examen attentif car les constats auxquels ces analyses ont donné lieu apparaissent contrastés et peuvent être encore affinés. L'étude de l'administration locale visera à confirmer ou à nuancer les conclusions tirées de cette nouvelle lecture.

Le règne de Roger I^{er} (1059-1101) est souvent présenté comme celui d'une construction, celui de Roger II (1112-1154) comme un apogée, tandis que ses successeurs (Guillaume I^{er}, 1154-1166, et Guillaume II, 1166-1189) – les derniers représentants de la dynastie n'étant quasiment jamais évoqués – sont sévèrement jugés et leurs règnes associés à des périodes de troubles, de révoltes et de dissensions. Du point de vue de la stabilité de l'État et de l'administration, et de l'innovation administrative, l'évolution interne apparaît toutefois moins simple.

Si la première moitié du XII^e siècle nous paraît devoir être distinguée de la seconde c'est donc moins en raison de la trame événementielle que nous avons rappelée et du rôle joué par Roger II, que parce qu'elle correspond à la première étape de la construction d'un État original qui s'est poursuivi tout au long de la seconde moitié du XII^e siècle.

Après un retour sur l'historiographie consacrée à l'administration normande de la Sicile, entendue de manière générale afin d'exposer les problèmes qu'il convient d'affronter, les grandes lignes de l'administration centrale, au plus près des conceptions de la souveraineté exposées dans le chapitre précédent, seront retracées, avant de dresser un tableau de l'administration locale.

Les analyses du système administratif normand dans le sud de l'Italie sont aussi nombreuses que variées¹. Elles ne vont pas sans soulever de difficultés, aux lacunes de la documentation² s'ajoutant les obstacles linguistiques qui découlent de la désignation des organes administratifs dans les trois langues insulaires, d'autant que les ressemblances entre les systèmes administratifs insulaire et péninsulaire sont réduites³. La constante évolution de l'administration financière tout au long du XII^e siècle explique enfin la fécondité des études sur le sujet et la variété des interprétations dont elle a été l'objet.

Se pose de manière évidente, particulièrement au cours de la première période, la question de la part des continuités et des mutations qui président à l'édification du nouveau royaume, par rapport non seulement au système antérieur à la conquête, mais aussi, éventuellement, aux institutions du sud de la péninsule italienne et de la Normandie. Pour y répondre, une mise au point sur les pratiques administratives et sur la place respective des différents groupes culturels à l'intérieur de la sphère administrative, est nécessaire. Il s'agit de retracer la construction – ou l'appropriation – progressive d'un appareil administratif par les nouveaux souverains.

On peut distinguer trois temps au sein de l'historiographie sur l'administration sicilienne de l'époque normande. Le premier se situe au tournant des XIX^e-XX^e siècles, dans le contexte de la construction des nations européennes, qui n'est pas sans influencer la réflexion sur le sujet. Le deuxième temps fort date du milieu du XX^e siècle et correspond à un regain d'intérêt pour cette période de l'histoire de la Sicile. Le troisième débute avec le début des années 1980. Il développe un questionnement portant sur l'intégration des différentes traditions administratives, latine, byzantine et islamique, au sein de la construction des Hauteville, et plus particulièrement sur sa dimension islamique.

Les études classiques

La controverse qui a opposé Michele Amari à Otto Hartwig peut être considérée comme le véritable début des recherches sur l'admini-

¹ Pour une bibliographie, nous renvoyons à H. Takayama, *The Administration*.

² Sur la tentation à laquelle nous cédon tous de considérer les documents d'époque normande comme un corpus fermé à analyser systématiquement, cf. notre compte rendu de l'ouvrage de Jeremy Johns : « Sicilia islamica – Nef legge Johns », *Storica*, 24 (2002), p. 117-124.

³ Nous ne prendrons ici en compte que l'administration financière; la justice musulmane, rendue par des *qādīs*, sera abordée en deux temps, dans le chapitre suivant et lors de l'étude des communautés rurales arabo-musulmanes. Cf. chapitre 9.

nistration de la Sicile normande⁴. Ce dernier faisait remonter l'origine des grandes lignes de l'administration normande insulaire à l'Échiquier anglais⁵. Le savant sicilien lui répondit en 1878, en insistant sur la continuité de l'administration sicilienne avec les traditions byzantine et islamique et en soulignant la parenté entre les désignations insulaires et la terminologie fatimide⁶. Dès cette date, le cadre du débat était donc posé. Mais aucun arabisant ne s'est plus penché sur la question avant Hiroshi Takayama et Jeremy Johns; la documentation en arabe est donc demeurée hors des analyses.

En 1901, Carlo Alberto Garufi, auquel on doit de très nombreuses éditions de documents et études sur le Moyen Âge central sicilien, a élaboré une synthèse sur le sujet dans un article resté célèbre⁷. Il y proposait un organigramme promis à un succès durable⁸ : le souverain est assisté par un *consilio aulico* dont dépendent les deux branches principales de l'administration, judiciaire et financière. Cette dernière est chapeautée par la «Gran Secrezia» ou conseil financier; en dépend un organe de supervision (*duana* ou *megalos sekretos*, «le grand bureau») dont relèvent à leur tour la *duana de secretis* (*al-dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*, «le *dīwān*⁹ prospère de vérification»¹⁰), chargé du domaine royal, et la *duana baronum* (ou *sekreton tōn apokopōn*, «le bureau des (terres) découpées») qui traitait les affaires féodales. De ces *duanae* dépendaient un trésor (*al-dīwān al-ma'mūr*, «le *dīwān* prospère») et un bureau des profits (*dīwān al-fawā'id*¹¹) subordonné au précédent. Enfin, une

⁴ Pour la dimension idéologique de ces prises de position, cf. A. Nef, «Fortuna e sfortuna di un tema».

⁵ Otto Hartwig appuie sa démonstration sur des ressemblances formelles et sur un texte latin relatif à l'Échiquier où l'on voit intervenir un des officiers, Thomas Brown, qui avait été au service de Roger II comme le rappelle le texte (Richard Fitz Nigel, *Dialogus de Scaccario : De Necessariis Observantiis Scaccarii Dialogus, qui dicitur Dialogus de Scaccario*, éd. et trad. C. Johnson, Londres, 1950, p. 35-36).

⁶ Cf. «Su la data degli sponsali di Arrigo VI con la Costanza erede del trono di Sicilia, e su i *divani* dell'azienda normanna in Palermo. Lettera del dottor O. Hartwig e Memoria del socio Amari lette nella seduta del 28 aprile 1878», *Atti della Reale Accademia dei Lincei*, 275 (1877-1878), ser. III, *Memoria classe scienze morali*, II, p. 409-417. Cf. également M. Amari, *SMS*, 3, p. 324-331.

⁷ C. A. Garufi, «Sull'ordinamento amministrativo Normanno in Sicilia, Exhiquier o *diwan*?», *Archivio storico italiano*, 27 (1901), p. 225-263.

⁸ Cf. Tableau 3.

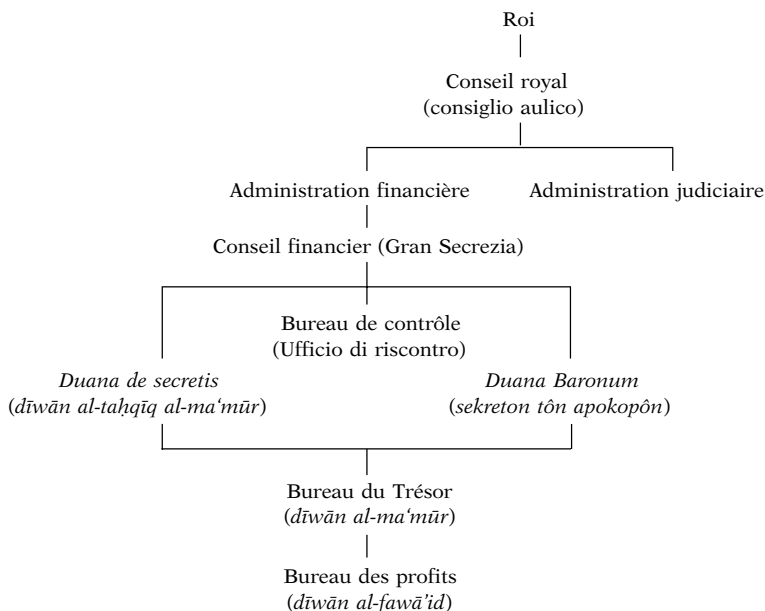
⁹ Nous renonçons à traduire le terme polysémique de *dīwān*, il recouvre les sens de «bureau», «administration»; un peu comme *sekreton* en grec. Cf. *dīwān* dans l'*EI* et J. Johns, *Arabic Administration*, p. 195 et suiv.

¹⁰ L'adjectif *ma'mūr* a des sens variés, de «peuplé» à «prospère», en passant par «mis en valeur» et «révéré», cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 195.

¹¹ Nous reviendrons sur la traduction de cette expression plus bas.

hiérarchie était établie par l'auteur entre les différentes fonctions repérables au sein des divers bureaux¹².

TABLEAU 3 – L'administration siculo-normande selon C. A. Garufi



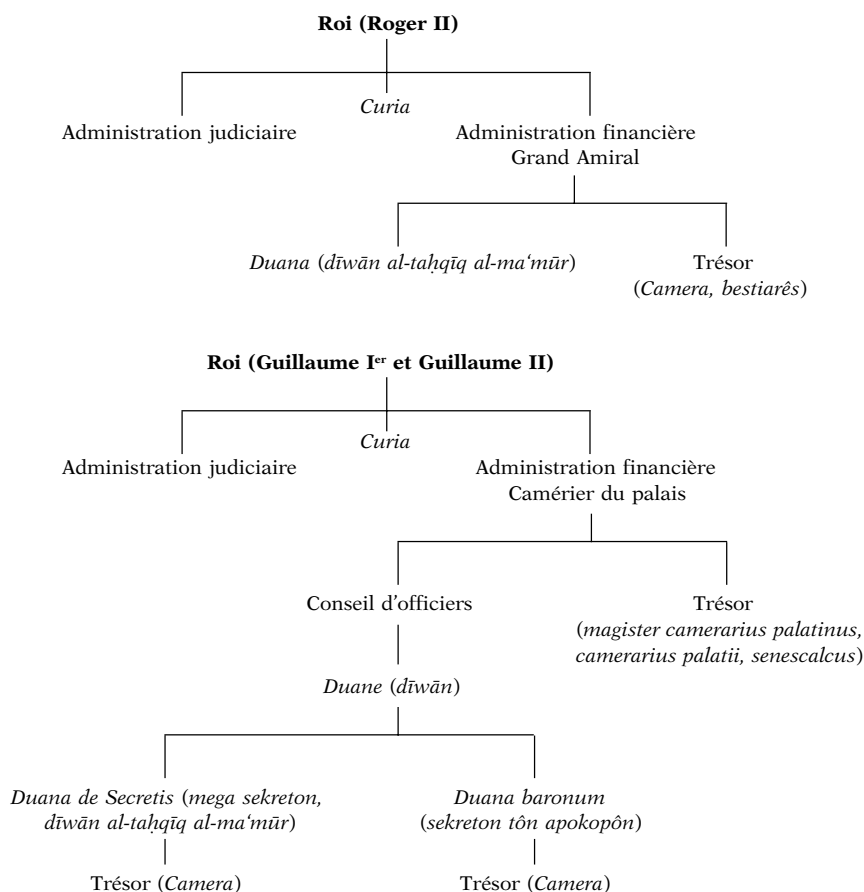
Ce modèle ne subit par la suite que quelques retouches de détail. Il fallut attendre 1957 pour qu'Evelyn Jamison, la première, proposât une image renouvelée de l'administration financière normande¹³. Elle y réintroduisit une dimension chronologique, distinguant les époques rogréienne et guillelmienne. Comme d'autres avant elle (et d'abord Michele Amari), elle assimilait les deux *dīwān/s* arabes : unique, le *dīwān* aurait été désigné par deux formules, une longue et l'autre abrégée (*al-dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* et *al-dīwān al-ma'mūr*). L'administration financière et judiciaire du royaume dépendait, selon elle, de la *Curia*. Sous Roger II, une séparation aurait été opérée entre le trésor (*camera sacri palatii* ou *bestiarēs, fiskos*, « fisc, trésor » ou *despotikon sakellion*, « trésor royal »), qui s'occupait des rentrées et des sorties d'argent, et la *duana* (ou *al-dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*), chargée de l'administration et des règlements judiciaires relatifs aux

¹² Cf. *infra*.

¹³ E. Jamison, *Admiral Eugenius*, p. 33-55. Pour un schéma récapitulatif, cf. Tableau 4.

finances du royaume. Sous les deux Guillaume, le Trésor se serait subdivisé en trois offices selon une hiérarchie décroissante : au camérier préexistant se seraient ajoutés un camérier du palais et un sénéchal. La *duana* (*sekreton*, « bureau » ou *al-dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*) aurait pris de l'importance : elle aurait géré le domaine royal et enregistré ce que ses vassaux devaient au roi. Enfin, entre 1172 et 1174, serait apparue la *duana baronum* (*sekreton tōn apokopōn*), chargée des affaires féodales. Ces deux sections, selon le schéma d'Evelyn Jamison, étaient subordonnées à un organe réunissant une dizaine d'officiers parmi lesquels les trois trésoriers et des *magistri* des deux *duanae*, dont dépendaient deux trésors distincts.

TABLEAU 4 – L'administration siculo-normande selon E. Jamison
(sous Roger II et après Roger II)



En 1964, Mario Caravale, proposant une relecture complète de la documentation¹⁴, entérinait l'analyse de Carlo Alberto Garufi. Mais il montrait aussi que les deux *dīwān/s* arabes ne furent séparés que sous Guillaume II et que les deux *duanae* se distinguaient non par la nature des affaires qu'elles traitaient, mais par leurs attributions géographiques; de la *duana de secretis* dépendaient la Sicile et la Calabre et de la *duana baronum* le reste de la péninsule sud-italienne.

Les apports de l'historiographie récente

Au début des années 1990, Hiroshi Takayama a fait le point sur un débat qui a longtemps opposé trois conceptions des origines de l'administration normande en Sicile : les hypothèses anglo-normande, islamique et byzantine¹⁵. Il a alors tranché en faveur d'une synthèse d'apports multiples étalée dans le temps. Cette approche de la question induit un changement drastique dans la manière d'aborder le sujet qu'amorçaient déjà certains travaux antérieurs, tels ceux de Carlo Alberto Garufi : la démarche étroitement philologique, qui visait à identifier les origines de telle ou telle pratique, est définitivement abandonnée au profit d'une réflexion plus fonctionnaliste sur les structures administratives¹⁶.

Si l'étude détaillée de la chronologie et des charges administratives entreprise par Hiroshi Takayama est aujourd'hui la base indispensable de toute recherche sur le sujet, l'ouvrage ne rend pas compte du lien étroit qu'entretient le système administratif avec l'idéologie des souverains normands. De plus, si la rédaction de documents en arabe et la création d'organes centraux portant un nom arabe tout au long du XII^e siècle y sont évoquées, ni les motivations ni les modalités de l'utilisation de cette langue ne sont abordées.

Cet aspect est en revanche au cœur de l'ouvrage le plus récent sur le sujet publié par Jeremy Johns¹⁷. Cette synthèse se concentre sur la production documentaire en arabe du *dīwān* de Sicile entre le XI^e et le XIII^e siècle et sur les organes qui en sont responsables, mais

¹⁴ M. Caravale, «Gli Uffici finanziari nel regno di Sicilia durante il periodo normanno», *Annali di storia del diritto*, 8 (1964), p. 177-223.

¹⁵ H. Takayama, *The Administration*, p. 11 et sq. Cf., également, Id., «The Great Administrative office of the Norman Kingdom of Sicily», *Papers of the British School at Rome*, 58 (1990), p. 317-335 et «The Financial and Administrative Organization of the Normann Kingdom of Sicily», *Viator. Medieval and Renaissance Studies*, 16 (1985), p. 129-159.

¹⁶ Comme le rappelait justement M. Caravale, *Il regno normanno di Sicilia*, Varese, 1966, 2^e ed., Rome, 1984, p. 174.

¹⁷ J. Johns, *Arabic Administration*.

aussi sur la signification qu'il faut attribuer au maintien de l'arabe dans ce domaine. Toutefois, si ce renouvellement d'intérêt pour une question nécessairement difficile à appréhender pour la majorité des historiens médiévistes était indispensable, on peut se demander si le parti pris volontairement « islamisant » ne distord pas la perspective, en mettant l'accent exclusivement sur la dimension islamique de l'administration sicilienne.

Pour Hiroshi Takayama, l'administration financière dépend de la *Curia Regis*, qui correspond, conception tout à fait nouvelle, au *dīwān al-ma'mūr*¹⁸. Celui-ci conserve les registres des taxes dues par les paysans qui relèvent du trésor royal (qu'ils résident sur des terres royales ou pas) et est chargé de les lever¹⁹. Ce *dīwān*, pour résumer, « regroupait l'ensemble des officiers royaux ainsi que la *curia regis* dans le palais royal de Palerme ». À celui-ci, il faut ajouter, d'une part, le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* (*duana de secretis* ou *sekretion*), chargé de renouveler les documents arabes qui décrivent des limites foncières ou énumèrent les noms de paysans concédés en Calabre et en Sicile, aussi bien sur le domaine royal que sur les terres féodales, sans que l'on comprenne si ses employés relèvent ou non du *dīwān al-ma'mūr*²⁰; de l'autre, la *duana baronum*, qui remplit des fonctions variées, certaines assumées également par le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* et d'autres de nature financière. Sa sphère d'activité est limitée au sud de la péninsule italienne, Calabre exceptée²¹. Hiroshi Takayama nie, fort justement, l'existence d'une *Gran secrezia*, qui n'apparaît jamais dans les documents²², et révisé la hiérarchie des fonctionnaires qui travaillaient pour le *dīwān* : les *archontes* ou *sekretou*²³ (« les archontes du bureau ») sont les équivalents des *magistri duanae*, des *shuyūkh* (« les anciens ») et des *aṣḥāb al-dīwān* (« responsables du *dīwān* »), contrairement aux conceptions garufiennes qui présentaient ces diverses fonctions comme organisées en trois groupes hiérarchisés²⁴.

La solution proposée par Hiroshi Takayama lui permet également de régler la difficile question que pose l'attestation du *dīwān*

¹⁸ Sur ce sens donné à l'expression arabe, cf. à H. Takayama, *The Administration*, p. 88-89.

¹⁹ *Ibid.*, p. 87.

²⁰ *Ibid.*, p. 81 et sq.

²¹ *Ibid.*, p. 150 et sq.

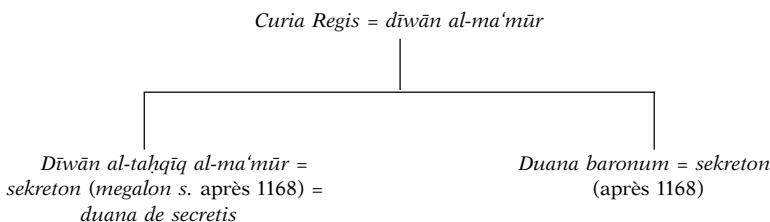
²² *Ibid.*, p. 141.

²³ *Ibid.*, p. 141-142.

²⁴ *Ibid.*, p. 139-140. C. A. Garufi plaçait les *magistri duanae* au-dessus des *sekretikoi*, eux-mêmes supérieurs aux *kuttāb*. Seul ce dernier point est avéré : les *kuttāb* ou scribes ont, en effet, une fonction subordonnée aux autres en raison de la nature, plus technique, de leur tâche.

al-ma'mūr à partir des années 1140 seulement; il l'explique par une évolution de la documentation qui donne plus de place à l'arabe et suscite la traduction dans cette langue de la notion de *Curia Regis*²⁵. Supposant que la désignation arabe dérive d'un terme latin, cette proposition permet de passer sous silence la création éventuelle d'un organe administratif nouveau et d'évacuer également l'hypothèse inverse d'une continuité du *dīwān al-ma'mūr* avec une institution antérieure, d'origine islamique²⁶.

TABLEAU 5 – L'administration siculo-normande selon H. Takayama



Jeremy Johns, de son côté, conçoit le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* et le *dīwān al-ma'mūr* comme deux organes étroitement liés, le premier exécutant les décisions prises par le second, qui gèrent le domaine royal au moyen de *dafātīr al-ḥudūd* («registres des limites» foncières) et de listes de vilains (*jarā'id al-rijāl*)²⁷. Le *dīwān al-ma'mūr* assumerait des tâches multiples centrées autour de la gestion du domaine royal. Ainsi, la collecte des taxes dues par les vilains vivant sur les terres concédées par le souverain et le contrôle des ventes de propriétés royales, entre autres, relèveraient de ses compétences, tandis que la *duana baronum* s'occuperait des affaires féodales de la péninsule et n'émettrait pas de documents en arabe, conclusion à laquelle était parvenu Hiroshi Takayama²⁸.

S'il passe en revue les principaux organes administratifs, ce rapide tableau souligne surtout la difficulté de parvenir à une synthèse claire. Rappelons tout d'abord la nature de la documentation disponible et les informations qu'elle contient. Dans un premier temps, nous ne recenserons que les renseignements provenant des

²⁵ H. Takayama, *The Administration*, p. 88-89.

²⁶ L'auteur reconnaît qu'une réorganisation a eu lieu vers 1140, mais selon lui elle n'a pas affecté principalement le *dīwān*.

²⁷ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 199-201.

²⁸ *Ibid.*, p. 207.

documents arabes, les premiers en date, pour les confronter ensuite aux éléments recueillis dans les textes rédigés en grec ou en latin. Il semble en effet préférable d'aborder la production documentaire dans chaque langue séparément, même si l'on ne doit en négliger aucune. La *duana baronum*, qui n'a pas d'équivalent arabe et dont l'apparition date de la fin de la domination normande en Sicile, sera analysée à part.

I. L'ADMINISTRATION DE LA SICILE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE

Si les travaux d'Hiroshi Takayama et de Jeremy Johns ont profondément renouvelé la conception de l'administration normande jusqu'alors en vigueur, la documentation mérite d'être soumise à un nouvel examen, et en particulier deux points d'importance. Le premier est relatif aux liens qui existent entre l'administration centrale et d'autres institutions, situées au cœur du pouvoir royal, telles la *Curia* et la *Camera* royales. Le second concerne la définition des fonctions des divers organes désignés différemment selon les langues – on établit trop souvent des équivalences là où il n'y a pas lieu de le faire – et leur place dans l'architecture administrative normande. Le premier aspect permet de poser la question des liens entre souverain et État dans la Sicile normande et de s'interroger sur la conception que les Hauteville se faisaient de l'un et de l'autre (avant de nuancer ce propos général en fonction des évolutions qui se font jour au cours du siècle). Une meilleure définition des différents organes administratifs centraux est indispensable pour répondre à cette question puisqu'elle permet de délimiter l'étendue de leur champ d'action respectif, c'est-à-dire celle du souverain et de ses représentants.

Les relations entre les organes centraux de l'administration et le souverain

Peut-on, sur la base d'activités liées à la gestion du fisc et du domaine royal, considérer le *dīwān al-ma'mūr* comme l'équivalent de la *Curia Regis*²⁹? L'expression «Curia Regis» réunit les sens très

²⁹ Cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 88-89. L'auteur avance que la désignation des terres du domaine royal par «bilād al-dīwān al-ma'mūr» en arabe et par «demanium curie nostre» en latin fait de ces deux organes des équivalents. Mais le vocable *curia* est ici à la fois vague et restreint; il signifie «du roi», «royales». L'arabe, en revanche, renvoie à l'organe financier qui a la charge du domaine.

variés de *palatium*, chancellerie, familiers, conseillers du roi, cour royale³⁰, mais aussi de trésorerie centrale, ou encore de tribunal royal³¹. En ce sens, la *Curia* recouvre des réalités très diverses, parmi lesquelles, peut-être, celle du *dīwān*. Elle participe autant, sinon plus, du politique que de l'administratif, si tant est que l'on puisse distinguer les deux domaines. Définir ses rapports avec le *dīwān al-ma'mūr* est donc essentiel. Pour cela, il est préférable de partir du latin plutôt que de l'arabe, afin de déterminer si la multiplicité des sens de *Curia Regis* est rendue par la terminologie arabe ou si, au contraire, certains ne sont pas traduits dans cette langue. En tout état de cause, cette équivalence supposée entre *Curia Regis* et *dīwān al-ma'mūr* doit être soumise à un nouvel examen.

Rencontre-t-on dans la documentation arabe un terme susceptible de désigner la *Curia Regis* comprise comme une assemblée de conseillers royaux dont la composition varie avec le temps? On a longtemps supposé que l'expression *al-majlis al-sāmīy* («le conseil élevé»), qui apparaît trois fois dans la documentation, en 1145, dans le cadre d'un contrôle des concessions faites jusque-là par le pouvoir, avait ce sens³². Mais cette lecture de l'expression, retenue par la plupart des historiens³³, a été contestée récemment par Albrecht Noth, qui souligne, en s'appuyant sur al-Qalqashandī³⁴, qu'à partir des Bouyides (X^e-XI^e siècle), dans un mouvement de dépersonnalisation du pouvoir, les souverains musulmans utilisent pour se désigner, par métonymie, le nom du lieu où ils résident³⁵.

Quant à J. Johns, il affirme : *The administration of the royal demesne was amongst the many and varied tasks carried out by the central administration, whether it was called al-dīwān al-ma'mūr or curia regis (Arabic Administration, p. 200).*

³⁰ C'est dans ce sens que l'utilise à peu près à chaque page le Pseudo-Falcand, à propos duquel, cf. chapitre 3 et épilogue p. 598-600.

³¹ Comme le rappelle T. Kölzer, «Magna Imperialis Curia», dans *Federico II e la Sicilia*, éd. P. Toubert et A. Paravicini Bagliani, Palerme, 1998, p. 46-62, spéc. p. 48.

³² Cf. Tableau 6. En théorie, les ecclésiastiques et des barons les plus importants du royaume sont réunis. Il est clair, cependant, que l'assemblée est réduite dans les différents exemples de 1145. Les assemblées devaient être convoquées au gré des déplacements du souverain, à l'échelle régionale. Cette formule permet d'associer les grands du royaume à l'élaboration de documents nouveaux en arabe.

³³ Ainsi dans les analyses des documents proposées par Salvatore Cusa et dans C. A. Garufi, «Sull'ordinamento», p. 258.

³⁴ Cet auteur égyptien a fini de rédiger en 1412 son célèbre manuel de chancellerie intitulé *Ṣubḥ al-a'shā fī sinā'at al-inshā'* (*Le matin de l'héméralope ou l'art de la rédaction*), éd. M. A. Ibrahim, Le Caire, 1913-1920.

³⁵ Cf. A. Noth, «Die arabischen Dokumente Rogers II.», p. 246-247. Jeremy Johns a repris cette idée en s'appuyant sur une base documentaire plus large et plus solide; cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 132-133. Il a également rapproché cette locution de celle de *santa sede* pour désigner le souverain pontife.

La question est donc de savoir si l'expression désigne un conseil ou bien renvoie au souverain, désigné par la métonymie «le conseil élevé».

TABLEAU 6 – Composition et rôles du *majlis al-sāmīy*
[Ne sont pris en compte que les actes comprenant de l'arabe et originaux]

	DOCUMENTS	RÔLES	DATE	COMPOSITION
<i>Al-majlis al-sāmīy</i>	1. Acte royal original. Préambule en arabe, liste de vilains bilingue arabe et grec. Chartrier de la cathédrale de Cefalù, ASP, n° 2. Cusa, p. 472-480. Johns, Appendice I, n° 24.	Renouvellement de la <i>jarīda</i> qui datait de 1132-1133 et échange des vilains de S. Angelo di Mileto résidant à Rocella qui reviennent à la cathédrale contre d'autres en Calabre.	7 février 1145, ind. VIII.	<i>Arākana</i> (arcontes) <i>asāqifa</i> (évêques), <i>qamāmisa</i> (comtes) et <i>tarāriyya</i> (barons terriers).
	2. Acte royal original. Préambule en arabe et liste bilingue arabe et grec. Chartrier de la cathédrale de Catane, n° 6. Cusa, p. 563-585. Johns, Appendice I, n° 21.	Renouvellement de la liste des vilains qui relèvent de la cathédrale, après 50 ans.	1 ^{er} janvier 1145, ind. VIII.	Les mêmes.
	3. Acte royal original. En arabe, avec une liste de vilains bilingue arabe et grec. Chartrier de la cathédrale de Monreale, n° 82. Cusa, p. 127-129. Johns, Appendice I, n° 25.	Renouvellement de la liste de vilains concédée à Roger Forestal pour Gautier Forestal.	24 mars 1145, ind. VIII.	Les mêmes.

Cf. J. Johns, «I titoli arabi», p. 25 : *Esiste un esatto confronto con la titolatura ecclesiastica occidentale, dove la cattedra episcopale (latino, sedes) giunse ad essere usata come un titolo, la Santa Sede : sembrerebbe, quindi, che la migliore traduzione del titolo arabo sia la sede esaltata.*

Cette seconde hypothèse est indubitablement séduisante, mais cette interprétation se heurte à des difficultés de plusieurs ordres. Tout d'abord, le *majlis al-sāmīy* semble distingué, dans les diplômes concernés, de l'«ordre haut» (*al-amr al-'ālī*)³⁶, qui porte tous les attributs royaux et désigne donc le souverain³⁷. Même si l'on pense que ces deux désignations du souverain (*majlis* et *amr*) s'expliquent simplement par le fait que sont rapportées deux étapes successives du processus de décision dans les trois documents (information du souverain, prise de décision), un autre élément empêche d'adhérer sans retenue à cette lecture. La désignation du souverain comme *majlis al-sāmīy* n'apparaîtrait qu'en 1145, moment où est appliqué l'édit *De resignandis privilegiis*³⁸. Or, cette opération de confirmation des concessions accordées aux grands s'accompagnait d'une vérification au moins théorique des documents en leur possession et du versement d'une somme par les bénéficiaires du renouvellement, modalités que l'on ne voit plus jamais mises en œuvre par la suite. L'expression *majlis al-sāmīy* pourrait donc précisément désigner l'assemblée formée par les grands laïcs et ecclésiastiques convoqués, de manière à souligner leur rôle. Cette désignation ne renvoie ni à Roger II avant ou après cette date ni à aucun autre souverain. Il est évidemment difficile de tirer des conclusions définitives sur ce point en raison des lacunes documentaires, mais la prudence est de mise, dans la mesure où les Hauteville, qui connaissaient les usages diplomatiques islamiques, n'hésitaient pas à les infléchir et à

³⁶ On trouvera une traduction anglaise des trois préambules dans J. Johns, *Arabic Administration*, p. 119-120, 123-126 et 128. Le passage est le suivant : *Ḥaḍara bi-l-madīna – Ḥamā-ha llāh – al-arākana, al-asāqifa wa-l-qamāmisa wa-l-tarāriyya wa-ghayru-hum (...) fa-tūli'a al-majlis al-sāmīy – Rafa'a llāh samaka majdi-hi bi-dhālik – fa-kharaja al-amr al-'ālī al-muṭā' al-malikī al-mu'aẓẓamī al-qiddīsī al-rujārī – zāda-hu Allāh 'alā'an wa-maḍā'an bi-(...)*; passage que J. Johns traduit ainsi : *There were present in Palermo (may God protect it!) the archbishops, bishops, counts, barons, and others from all Sicily (may God preserve her!) [...] Thus, the Most Exalted Seat (may God raise the roof of its glory!) was informed about the matter. Then there went forth the high, to-be-obeyed, the most royal, the most glorified, the most holy, the rogerian order (may God increase its high standing and efficacy!) [...]*, tandis que nous comprenons le passage ainsi : «Les archontes, les évêques, les comtes et les terriers, et d'autres, se sont rassemblés à Palerme («La Ville») – que Dieu la protège! – (...); l'affaire a alors été exposée au conseil très exalté [*al-majlis al-sāmīy*] – que Dieu élève le faite de sa grandeur – Ensuite l'autorité haute [*al-amr al-'ālī*], à laquelle il faut obéir, royale, très grande, sainte, rogérienne – que Dieu l'augmente! – a édicté que (...)».

³⁷ Ce que Jeremy Johns reconnaît dans le tableau qu'il dresse des *alqāb* (ou qualificatifs) qui soulignent la souveraineté des Hauteville. Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 134, *al-amr* y figure mais *al-majlis al-sāmīy* non.

³⁸ *Ibid.*, p. 115-118.

inventer à partir de l'existant, comme nous l'avons vu pour les titres royaux³⁹.

Un des sens de la *Curia regis* peut donc être traduit par l'expression *al-majlis al-sāmīy*, mais les deux expressions ne sont pas, pour autant, des synonymes parfaits. Plus important : la notion de *familiars regis* n'est pas rendue dans les diplômes arabes⁴⁰. Cette caractéristique va de pair avec une exaltation de l'administration en tant que telle, propre à la tradition islamique, d'autant que, dans leur manière de désigner le roi, les diplômes siciliens insistent également sur la dépersonnalisation du pouvoir, et sur la puissance de la royauté entendue comme incarnation de l'État, plus que sur le roi comme individu, comme nous le verrons.

Quant à la dimension judiciaire de la *Curia*, elle n'a pas d'équivalent arabe connu. Le *dīwān al-fawā'id* ne traduit qu'une partie de cette notion, nous y reviendrons plus bas. Les activités de la *Curia* liées au jugement des nobles n'ont pas lieu d'être rendues en arabe, et l'activité judiciaire assurée par le *dīwān al-ma'mūr* concerne seulement les délimitations foncières ou l'élaboration et la révision des listes de vilains.

Le *dīwān al-ma'mūr* ne recouvre donc qu'une partie des activités et fonctions de la *Curia*, celles afférentes au fisc et au domaine royal⁴¹. On peut donc se demander quels sont les liens entre cet organe et celui dont le nom semble très similaire : le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*.

Redéfinir les tâches de l'administration centrale (le dīwān al-ma'mūr et le dīwān al-tahqīq al-ma'mūr)

L'assimilation de la *Curia Regis* au *dīwān al-ma'mūr* conduit Hiroshi Takayama à disposer d'un argument supplémentaire en faveur d'une équivalence entre la *duana de secretis* et le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*. Mais, pour les besoins de sa démonstration, il

³⁹ Cf. O. Zecchino, «I "parlamenti" nel Regno di Ruggero II», dans *Alle origini del costituzionalismo europeo*, p. 71-73.

⁴⁰ Les notions les plus proches se retrouvent dans un texte bilingue de 1172 (Ménager, *Amiratus*, append. II, doc. 33, p. 214), sous la forme *archontes tēs krataias kortēs* «les archontes de la cour puissante» (Gautier, archevêque de Palerme, apparaît comme un *prōtofamiliarios* et Geoffroi, *sekretikos*, comme un *familiarios*). En arabe, on trouve *al-mawālī al-wuzarā'* («les seigneurs vizirs») et ensuite, devant le nom de ces personnages, *al-mawlā al-ajall* («le seigneur très sublime») nous y reviendrons, mais aucune référence à la notion de *familiaris regis*.

⁴¹ Nous reviendrons sur son équivalent latin plus loin.

reprend certaines erreurs commises par Carlo Alberto Garufi, car il s'appuie sur le même petit nombre d'éléments : d'une part, la traduction latine, à la fin du XIII^e siècle, d'un document arabe et grec émis par le *dīwān al-taḥqīq al-ma'mūr*, dont il ne retient qu'une partie, de l'autre une analyse des tâches de la *duana* qui ne s'appuie que sur trois documents et n'est pas entièrement convaincante⁴².

Son hypothèse repose d'abord sur la version latine tardive d'un texte administratif bilingue arabe-grec de 1175, exécutée en 1286, qui glose plus qu'elle ne traduit véritablement : *doan(a) de secretis qui arabice dicitur duen tahkik elmama hoc est doana veritatis*⁴³. Ce texte, composé à une époque où la connaissance du système administratif normand était devenue fort vague, a peu de poids⁴⁴. En outre, un autre passage de la même traduction précise : *duane mamur id est doane secreti*. Or, la mention du premier *dīwān* (*doan[a] de secretis qui arabice dicitur duen tahkik elmama* dans le document) se rapporte à l'activité d'Eugène Abū-l-Ṭayb, chargé d'établir plus clairement les limites entre une terre qui relève de la cathédrale de Cefalù (Charsa) et une autre qui appartient au domaine royal (Ottumarrano). Le *dīwān al-ma'mūr*, en revanche, est évoqué à propos d'un autre personnage, Sanson, le bayle d'Ottumarrano, qui assiste Eugène en s'aidant d'un document qui contient les limites déjà établies dans le passé et dont il est allé chercher copie précisément auprès de ce *dīwān*. Si ces gloses tardives font des deux *dīwān/s* des équivalents de la *doana secreti*, leurs activités sont clairement distinctes.

Il est donc indispensable de redéfinir les fonctions des différents organes fiscaux de l'administration normande.

Nouvelle définition du *dīwān al-ma'mūr*

Le *dīwān al-ma'mūr*, dont la première attestation date de 1141⁴⁵, s'occupe du domaine royal, des hommes qui en relèvent et des rentrées de l'État. Il est donc responsable de la centralisation des archives et des données relatives à ces domaines⁴⁶, et notamment de

⁴² Cf. à H. Takayama, *The Administration*, p. 133-135.

⁴³ Il s'agit du doc. 60 du fonds de la cathédrale de Cefalù conservé à l'Archivio di Stato de Palerme, publié par G. Spata, *Le pergamene greche*, p. 454.

⁴⁴ Comme l'a déjà souligné Jeremy Johns, dans *The Muslims of Norman Sicily c. 1060-c. 1194*, Ph.D. Thesis, Faculty of Modern History, University of Oxford, 1983, p. 71.

⁴⁵ On pensait jusqu'à la redécouverte du fonds de Medinaceli qu'il était attesté à partir de 1145. Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 106, pour le document de 1141 au bénéfice de San Giorgio de Triocala, cf. Tableau 7.

⁴⁶ Voir tableau 7, les documents 6 à 12, où les deux aspects sont bien illus-

«l'enregistrement des taxes levées sur les vilains»⁴⁷; il veille à l'encaissement des sommes dues au trésor royal et à l'organisation du service maritime⁴⁸. Au même titre, il contrôle également le commerce maritime⁴⁹, puisqu'il est probable qu'un certain nombre de fonctionnaires dont l'activité se situe dans la continuité de la période arabo-musulmane, parmi lesquels les *umanā' al-tujjār* (responsables de la surveillance du commerce, et plus précisément des exportations)⁵⁰ et les *'ummāl*⁵¹ (pl. de *'āmil*), sont rattachés, à partir des années 1140, au *dīwān al-ma'mūr*. En bref, de Roger II à Guillaume II, le *dīwān al-ma'mūr* constitue le cœur de l'administration financière en Sicile. Preuve supplémentaire, les documents arabes utilisent comme des synonymes l'annexion de l'expression *dīwān al-ma'mūr* à un mot et l'adjectif *dīwānī* («du *dīwān*»). Le *dīwān al-ma'mūr* est donc dans les textes de la chancellerie royale le *dīwān* par excellence.

trés. Les tâches du *dīwān* concernent essentiellement la préservation et l'authentification des actes. Le document 10 est le seul qui déroge à la règle, puisque Geoffroi se voit confier la délimitation d'un casal. Mais on précise qu'il est membre du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* et selon notre hypothèse, que confirmera l'analyse de cet organe administratif, c'est à ce titre qu'il établit ces limites.

⁴⁷ H. Takayama, *The Administration*, p. 87.

⁴⁸ Un passage du document (doc. 9, tableau 7) rédigé en 1169 pour un hôpital par Guillaume I^{er} et Marguerite souligne cette fonction. Il entérine la concession d'un *raḥal* à l'hôpital et ajoute : «le *raḥal* dont on a parlé est sous la juridiction du *dīwān al-ma'mūr*, on ne réclamera rien en plus (aux hommes concédés), ni au reste des habitants du *raḥal*, qu'ils soient marins ou pas [lacune d'un mot], ils continueront à se comporter en tout comme ils en avaient l'habitude avec les percepteurs» (*fa-al-raḥal al-madhkūr fī ḥukm al-dīwān al-ma'mūr min ġayr ziyāda 'alay-him wa-bāqī sukkān al-raḥal min al-baḥriyīn wa-ghayri-him min [lacune] yajrūn fī jamī' umūri-him 'alā 'ādati-him ma'a al-'ummāl*). De toute évidence ici, dépendre du *dīwān al-ma'mūr* revient à relever des percepteurs qui travaillent pour lui. La mention des «gens de mer» renvoie probablement aussi bien aux taxes spécifiques qui leur incombent qu'à leurs devoirs militaires, elle illustre donc la multiplicité des sphères qui dépendent de cet organe. Jeremy Johns mentionne simplement dans son Appendice I, doc. 38, qui en fournit l'analyse, une communication de Vera von Falkenhausen qui va dans le sens de l'interprétation que nous proposons.

⁴⁹ Cf. *infra*.

⁵⁰ Il s'agit de *portulani* en quelque sorte. Cf. Cusa, p. 517 et sq (1134), spéc. p. 517; cf. sur ce point A. Baviera Albanese, «L'istituzione dell'ufficio di Conservatore del real Patrimonio e gli organi finanziari del Regno di Sicilia nel secolo XV», *Il Circolo Giuridico L. Sampolo*, 29 (195), p. 227-381, spéc. p. 293. Même si l'auteur les rattache au *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*.

⁵¹ Chargés de lever les impôts, surtout fonciers, les *'ummāl* apparaissent dans quelques documents; cf. Cusa, p. 517 et sq. (1134), spéc. p. 518, et p. 402-403 (1109), spéc. p. 403; voir aussi tableau 15.

TABLEAU 7 – Composition et rôles du *dīwān al-ma'mūr*
 [Ne sont pris en compte que les actes comprenant de l'arabe et originaux]

	DOCUMENTS	RÔLES ET ÉQUIVALENTS DANS LES AUTRES LANGUES DU DOCUMENT	DATE	COMPOSITION
<i>Al-dīwān al-ma'mūr</i>	4. Acte royal, original, bilingue grec-arabe (limites foncières). Fonds Medinaceli, n° 1120. Johns, Appendice I, n° 16.	Roger confirme un diplôme émis pour l'archimandrite de S. Salvatore de Messine et concernant S. Giorgio de Triocala. Le <i>dīwān al-ma'mūr</i> entérine le règlement d'une dispute entre les moines de S. G. di T. et Richard de Sciacca.	Juin 1141, ind. IV.	
	5. Copie officielle?, bilingue grec-arabe (limites foncières). Fonds Medinaceli, n° 1117. Johns, Appendice I, n° 17.	Même contenu avec un ajout concernant les droits des moines sur l'eau.	Juin 1141, ind. IV.	
	6. = 2 , tableau 6.	Mention des <i>jarā'id</i> de ce <i>dīwān</i> .		
	7. = 3 , tableau 6.	Idem.		
	8. Acte royal, original. En arabe. Chartrier de la cathédrale de Palerme, n° 14. Cusa, p. 28-30. Johns, Appendice I, n° 29.	Concession de terres et de 5 vilains, et délimitation. Le <i>dīwān</i> n'apparaît qu'à travers deux <i>kuttāb</i> qui apposent la <i>'alāma</i> royale qui authentifie le document.	Décembre 1149, ind. XIII.	<i>Shuyūkh</i>
	9. Acte royal original, en arabe et liste bilingue arabe et grec. Chartrier de la cathédrale de Palerme, n° 25. Cusa, p. 37-38. Johns, Appendice I, n° 38.	Mention du <i>ḥukm dīwān al-ma'mūr</i> [ensemble des règles appliquées par le <i>dīwān al-ma'mūr</i> aux vilains] dont relève le casal où sont installés les vilains concédés.	Juin 1169, ind. II.	

(à suivre)

DOCUMENTS	RÔLES ET ÉQUIVALENTS DANS LES AUTRES LANGUES DU DOCUMENT	DATE	COMPOSITION
10. Acte royal original, en arabe et grec. Chappelle palatine, n° 13. Ménager, <i>Amiratus</i> , n° 33. Johns, Appendice I, n° 39.	Geoffroy en fait partie et est chargé de délimiter le casal d'al-Sha'rānī.	Oct. 1172, ind. VI.	Il est aussi présenté comme un membre du <i>dīwān al-tahqīq al-ma'mūr</i> et un <i>sekretikos</i> .
11. Acte royal. Préambule en arabe et liste de vilains bilingue arabe et grec. Chartrier de la cathédrale de Monreale n° 22. Cusa, p. 134. Johns, Appendice I, n° 43.	Le <i>dīwān al-ma'mūr</i> est seulement mentionné comme organe de conservation des <i>dafātīr</i> et des <i>jarā'id</i> .	Mai 1178, ind. XI.	
12. Acte royal. Préambule en arabe et liste de vilains bilingue arabe et grec. Chartrier de la cathédrale de Monreale, n° 45. Cusa, p. 245. Johns, Appendice I, n° 45.	Simple mention dans le préambule des vilains relevant du <i>dīwān al-ma'mūr</i> .	Avril 1183, ind. I.	

Le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* : nouvelle définition et relations avec le *dīwān al-ma'mūr*⁵²

La différence entre les deux *dīwān/s* réside moins dans une distinction des espaces concernés par leurs activités (domaine royal ou fiefs) que dans la nature de leurs fonctions⁵³. En effet, avant d'être

⁵² Pour des conclusions semblables, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 193-203.

⁵³ Les conclusions auxquelles nous sommes parvenue dans ce paragraphe sont identiques à celles de J. Johns, *Arabic Administration*, p. 193-203. Quant à H. Takayama, il a fort justement défini cet organe en ces termes : *I presume the dīwān al-tahqīq al-ma'mūr was created around the remaining land registers of former Muslim rulers in order to keep and revise the useful documents, although it is conceivable that this office extended its sphere of functions in due course* (H. Takayama, *The Administration*, p. 87). Pour lui, le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*, qui conserve des

conçédées⁵⁴, les terres domaniales font l'objet d'une délimitation (plus ou moins précise), conservée dans les archives du *dīwān al-ma'mūr*, qui garde la trace des domaines attribués et des charges éventuelles qui leur incombent. Ces charges ne sont donc jamais mentionnées dans les actes du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*. On ne peut donc dire que le *dīwān al-ma'mūr* aurait une compétence strictement domaniale, tandis que le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* engloberait l'ensemble des terres.

TABLEAU 8 – Composition et rôles du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*
[Ne sont pris en compte que les actes comprenant de l'arabe et originaux]

	DOCUMENTS	RÔLES ET ÉQUIVALENTS DANS LES AUTRES LANGUES DU DOCUMENT	DATE	COMPOSITION
<i>Dīwān al-tahqīq al-ma'mūr</i>	13 = 8 , tableau 7.	Ordonne au <i>'amīl</i> de Iato de délimiter 4 charruées pour S. Nicolo de Chūr-churo et lui concède 5 vilains. Conservera les limites.		
	14 . Copie de 8 , tableau 7.	Idem.	Juin 1154, ind. II.	
	15 = 10 , tableau 7.	Geoffroy, responsable de la délimitation d'al-Sha'rānī. Est aussi présenté comme un membre du <i>dīwān al-tahqīq al-ma'mūr</i> et un <i>sekretikos</i> .		
	16 . Acte bilingue arabe et grec. ASP, Chartrier de S. Maria della Grotta, n° 2. Cusa p. 622-626. Johns, Appen-dice I, n° 35.	Deux représentants du <i>dīwān</i> enregistrent la vente d'une terre du <i>dīwān</i> à un individu par les représentants du <i>dīwān al-tahqīq al-ma'mūr</i> .	Janvier 1161, ind. IX.	

(à suivre)

archives, est autonome par rapport au *dīwān al-ma'mūr*, équivalent de la *Curia Regis*. Or, nous l'avons vu, cette dernière assertion doit être rejetée.

⁵⁴ Ce sont plus exactement les revenus tirés de leur exploitation qui le sont, nous y reviendrons plus bas.

DOCUMENTS	RÔLES ET ÉQUIVALENTS DANS LES AUTRES LANGUES DU DOCUMENT	DATE	COMPOSITION
17. Acte royal bilingue arabe-grec. Fonds Medinaceli, n° 1118. Johns, Appendice I, n° 37.	Guillaume II et Marguerite ordonne au <i>dīwān al-tahqīq al-ma'mūr</i> de remettre l'archidiaconat de Messine à l'archevêque de Messine.	Novembre 1167, ind. XV.	
18 = 12, tableau 7.	Cet organe est chargé de vérifier l'adéquation entre les listes de vilains conservées par le <i>dīwān al-ma'mūr</i> et la situation dans le territoire de Monreale.		
19. Acte bilingue arabe et latin, pour l'abbaye de Monreale. Cusa, p. 179-244. Chartrier de la cathédrale de Monreale, n° 31. Johns, Appendice I, n° 44.	C'est de ce <i>dīwān</i> que dépend la conservation des descriptions de limites qui sont traduites en latin.	Mai 1182, ind. XV	

Un document de 1149, rédigé pour S. Nicolo de Chürchuro⁵⁵, peut aider à mieux comprendre les fonctions respectives des deux *dīwān/s* :

Ce document est destiné aux moines de l'église de Chürchuro déjà citée après que ses limites, sus-mentionnées, ont été inscrites dans le registre des limites (*daftar al-ḥudūd*) auprès du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* sur la base des limites fixées (...). On a écrit cette copie pour eux (les moines) afin qu'elle constitue une preuve entre leurs mains en leur faveur ou contre eux. Les *shuyūkh* du *dīwān al-ma'mūr*, le *qā'id* Barūn et le scribe 'Uthmān – que Dieu les préserve! – y ont apposé leur '*alāma* pour confirmer ce qu'elle contient (*ta'kīdan la-hā*) et comme indice de son authenticité (*dalīlan 'alā ṣiḥati-hā*)⁵⁶.

⁵⁵ Tableau 7, doc. 8 et tableau 8, doc. 13.

⁵⁶ Cusa, p. 30.

S'il est vrai que le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* établit les limites dont il conserve une copie, il est encore plus important que l'authentification de l'acte dépende des fonctionnaires du *dīwān al-ma'mūr* qui doivent y apposer leur *'alāma* (ou formule personnelle qui tient lieu de signature)⁵⁷. Cela signifie en effet que, sans son intervention, un document royal en arabe ne peut être pleinement valide. Le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* utilise, en outre, pour son enquête, les documents conservés par le *dīwān al-ma'mūr*. Les deux institutions sont donc inséparables : le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*, aux prérogatives essentiellement techniques, mène les enquêtes préparatoires aux concessions de terres et d'hommes et conserve les documents qu'il élabore, mais il ne jouit d'aucune autonomie. Il apparaît donc comme une sous-section du *dīwān al-ma'mūr*, ce qui explique les fortes similitudes des tâches que réalisent les deux organes administratifs.

Un acte de 1161 confirme cette analyse⁵⁸. Il entérine la vente d'une terre du domaine royal à un juif, Ya'qūb b. Faḍlūn b. Šālīḥ. Les fonctionnaires envoyés sur place dépendent du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*, mais l'argent est encaissé par le *dīwān*, sans autre précision (nous y reviendrons plus bas). Surtout, parmi les signatures que Salvatore Cusa n'a pas éditées figurent celles des deux *quwwād* du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*; appose, en outre, son nom, Ḥamza b. Ḥamza, *wakīl al-faḥṣ al-dīwānī al-ma'mūr*. En l'absence d'autres mentions de cette charge, ce titre est susceptible de deux lectures. La première en fait le « responsable de la surveillance (ou de l'enquête) du *dīwān al-ma'mūr* »⁵⁹. Dans ce cas, les activités du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* seraient contrôlées *a posteriori* par un employé du *dīwān al-ma'mūr* spécialement affecté à cette tâche. La seconde donne au mot « faḥṣ » un sens différent, attesté en Sicile⁶⁰, celui de « champ », « domaine »; ce personnage serait alors le préposé au domaine qui relève du *dīwān*. Il est impossible de trancher entre ces deux interprétations, mais il est clair ici aussi que le *dīwān al-ma'mūr* guide et confirme l'action du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*. Cette complémentarité se vérifie dans tous les cas où intervient le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*⁶¹.

⁵⁷ Sur les *'alāmas* qui nous sont parvenues dans les documents siciliens, cf. maintenant N. Jamil et J. Johns, « Signs of the Times ».

⁵⁸ Cusa, p. 622.

⁵⁹ Ce que Jeremy Johns traduit par : *the controller of the audit of the dīwān al-ma'mūr*, dans *Arabic Administration*, p. 200.

⁶⁰ Cf., entre autres, dans un document arabe de 1132 (Cusa, p. 7). Cette variété de significations se retrouve ailleurs, cf. D. Oliver Perez, « El arabe faḥs en la toponomía española », *Al-Qantara*, 18/1 (1997), p. 153-187.

⁶¹ Cf. Tableau 8.

Il faut dater l'apparition du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* après 1145, car les renouvellements qui ont lieu tout au long de cette année sont accomplis en présence des grands et sans référence aucune à cet organe⁶². Il est le fruit d'une réforme administrative du *dīwān al-ma'mūr* qui vise probablement à réduire la place des grands au bénéfice de l'administration centrale. S'ils n'apparaissent jamais séparément, le *dīwān al-ma'mūr* conserve l'ensemble des archives existantes relatives au domaine royal, ou aux terres qui en ont fait partie et contrôle l'activité du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*, dont les tâches sont plus limitées et les archives plus réduites. Seul le *dīwān al-ma'mūr* encaisse l'ensemble de ce qui est dû au roi.

Si l'on rejette définitivement l'équivalence entre *dīwān al-ma'mūr* et *Curia Regis*, le système administratif est donc réformé au cours des années 1130-1140, avant 1141 en tout état de cause, puisque la première attestation de l'activité du *dīwān al-ma'mūr* remonte à cette date. L'administration se complexifie avec le temps mais est centrée autour du *dīwān al-ma'mūr*, qui lève les revenus de l'État sicilien. Après 1145, est créée une subdivision du *dīwān al-ma'mūr*, le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*, mentionné pour la première fois en 1149. La matrice de cette évolution est d'inspiration islamique et les organes qui en découlent sont désignés par des expressions arabes. Distinct du souverain, auquel ils sont subordonnés, ils lui sont étroitement liés, d'autant que le pouvoir royal est très peu personnalisé dans les documents de nature administrative.

La question est de savoir si cette conception s'inspire de pratiques antérieures locales ou bien de réalités contemporaines extérieures à la Sicile.

Précédents byzantins ou islamiques ou bien création normande?

Jusqu'à récemment, la dimension islamique de l'administration sicilienne du XII^e siècle était analysée comme l'indice d'une continuité administrative avec les pratiques de la période antérieure. Même si certaines études évoquaient une réorganisation administrative advenue au cours des années 1140, elles plaçaient l'origine des pratiques du *dīwān al-ma'mūr* au début de la période normande, voire à la fin de la domination musulmane. Un des apports majeurs de la recherche récente est d'avoir analysé les sources et la chronologie de l'émergence de cette dimension. On dispose désormais d'une synthèse sur les maigres données disponibles pour la période

⁶² Cf. Tableau 6.

islamique et d'un modèle d'explication qui rend raison de l'évolution administrative dans l'île sous la domination normande⁶³.

Quels sont les principaux éléments de la discussion? Jusqu'ici, deux textes étaient mis en avant pour illustrer la continuité des pratiques de délimitation foncière entre la domination islamique et le gouvernement des Hauteville. Le premier, un acte rédigé par le comte Roger en faveur du nouvel évêché de Messine, remonte à 1087⁶⁴. Toutefois, non seulement il ne suffit pas à prouver l'existence à cette date de *dafātīr al-ḥudūd* (registres des limites) à proprement parler, mais, en outre, l'authenticité du diplôme invoqué ne résiste pas à un examen serré⁶⁵.

Le second texte date de 1188 et renvoie à un *quaternus* des limites de Vicari qui aurait existé en 1123⁶⁶. Jeremy Johns a repoussé le document en arguant que la mention d'une *duana regia* est anachronique pour 1123. Cela ne fait aucun doute, mais n'empêche pas de penser que des registres pouvaient exister dans les années 1120. Que les deux enquêteurs utilisent en 1188 une expression anachronique ne signifie pas que l'organe administratif qu'ils évoquent n'existait pas en 1123 sous un autre nom. Il est possible que le document établi en 1123 ressemble tant à ceux élaborés ultérieurement par le *dīwān*

⁶³ Il s'agit de la synthèse de J. Johns. Pour résumer, sa position est la suivante : l'existence de concessions de vilains, et de listes afférentes, attestée à la fin du XI^e siècle, prouve que ce type de documentation était produite et conservée par l'administration royale dès cette date, mais rien ne permet de croire à l'aspect systématique de cette activité avant 1145 (cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 144-145). Quant aux *dafātīr al-ḥudūd* («registres de limites»), ils ne sont pas documentés avant 1145; jusque-là les terres sont délimitées au cas par cas et on ne peut donc parler de continuité avec la période islamique (*Ibid.*, p. 172-176). Enfin, les autres tâches assumées par le *dīwān* sicilien de manière certaine après 1130 ne font pas l'objet d'un développement à part, mais de l'ensemble du raisonnement on déduit qu'elles ne sont accomplies en arabe qu'à partir de 1130, date de l'accession à la royauté de Roger II, sous l'influence de Georges d'Antioche, son principal conseiller (*Ibid.*, p. 92-93).

⁶⁴ L'acte a été édité à partir d'une copie de A. Amico, dans Amico et Starraba, doc. 2. Il s'agit de la concession du casal de Butah, *casale sarracenorum*, dont les limites sont rappelées *secundum antiquas divisiones sarracenorum*. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 39-40.

⁶⁵ L'acte est un faux, car la première attestation authentique de la donation du casal date de 1142 (Cusa, p. 302 et sq.) : des *boni homines* sont alors réunis pour établir les limites de Regalbuto, sans qu'on fasse référence à des documents préexistants. Cf., sur ce point, J. Johns, *Arabic Administration*, p. 39-40.

⁶⁶ Il s'agit d'un acte établi par Geoffroi de Marturano et Jourdain de Calatahaly afin de délimiter les *magnas divisas* de Vicari. Il renvoie à un *quaternus* de 1123 (*contigit quod iuxta tenorem ejusdem quaterni duane Regie, qui factus fuerat olim per manus protonotarii curie transactis annis sexaginta et quinque, quem quaternum ex precepto Regio nobiscum pro ipsis divisas ferebamus*, White, doc. 38).

al-ma'mūr que ce terme soit celui qui s'impose sous leur plume. La description des limites de Vicari elle-même va dans ce sens si on la compare à une autre, établie en 1175. Déjà évoquée en introduction, elle établit les confins entre Huedmarram et Harse⁶⁷, à proximité de Vicari, et ne nous est parvenue qu'à travers une traduction exécutée en 1286. Or, il apparaît que certains des lieux mentionnés dans les deux actes de 1188 et 1286, encore habités en 1123, ne le sont plus en 1175⁶⁸. Il y a donc bien eu deux enquêtes, qui ne renvoient pas à la même réalité et ont été enregistrées à deux moments différents. Toutefois, la langue du document originel, daté de 1123, n'est pas indiquée dans l'acte de 1188. De deux choses l'une, soit il s'agit de l'arabe et la continuité des pratiques doit être supposée, ce qui ne contredit aucunement l'idée d'une réorganisation administrative postérieure à la date de 1123, soit la langue utilisée est le latin (ou le grec) et le *dīwān* conserve dans le temps des registres variés exécutés à des moments différents et l'arabisation de l'administration à partir des années 1130 n'entraîne pas nécessairement une traduction de l'ensemble des anciens cahiers, mais ne s'applique qu'aux nouveaux documents. Il est impossible de trancher mais, quelle que soit l'hypothèse retenue, si l'effort d'enregistrement des terres se concentre, comme on va le voir en détails, au cours des années 1140-1170, il débute toutefois auparavant.

Un troisième argument, avancé par Jeremy Johns pour critiquer l'idée d'une continuité entre les périodes islamique et normande, enfin, est linguistique. L'absence de document rédigé par la chancellerie, comtale puis royale, en arabe entre 1111 et 1132 impliquerait l'interruption de cette pratique faute de personnel formé pour ce faire et donc d'organes administratifs *ad hoc*⁶⁹.

Des pratiques de délimitation des terres sont donc attestées dès avant les années 1130 et elles donnaient lieu à une rédaction. Furent-elles introduites par les nouveaux conquérants? Le fait que ce type d'acte soit exclusivement rédigé en grec dans un premier temps pourrait aller dans ce sens et le choix de cette langue refléter les limites des connaissances linguistiques des nouveaux maîtres de la Sicile, devenus hellénophones après un long séjour dans le sud de l'Italie –

⁶⁷ Le document se trouve dans la partie du chartrier de la cathédrale de Cefalù conservée à l'ASP, n° 60. Pour son édition, cf. Spata, doc. n° 11, p. 451-456 et pour un commentaire cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 170-171.

⁶⁸ Deux passages du texte de 1175/1286 dispensent même de recourir à la comparaison : *perveniebatur ad quendam locum ubi dicebatur fuisse casale Sankegi* et *ad locum non longe existentem qui dicitur Beb Ramel*. Mais le texte de 1123/1188 mentionne également Haiar Mingel qui devient *vallonum* Megel en 1175/1286, or le terme *hajar* renvoie à un lieu habité, cf. chapitre 6, p. 419-420.

⁶⁹ Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 78-90.

mais il pourrait aussi refléter la nature des fonds conservés, provenant surtout de monastères grecs ou relatifs à des terres situées dans le Val Demone dont l'hellénisme est bien connu. On note une évolution dans leur mise en acte : les premières délimitations, à la fin du XI^e siècle, sont moins systématiques dans leur forme et aucun témoin n'y figure⁷⁰; à partir de la fin des années 1110, des *boni homines* sont cités, même s'il est peu probable que ce recours à des témoins soit une nouveauté⁷¹. On peut penser que cette manière d'opérer tient au fait que les limites qui sont fixées à partir de ce moment n'avaient pas encore été mises par écrit mais devaient être discutées sur le terrain ou révisées⁷². Rien à voir donc avec l'introduction d'une méthode « clé en main ». Cette conclusion est renforcée par les indices, peu nombreux mais incontestables, qui prouvent l'existence de cadastres et de listes de taxation pendant la période islamique⁷³. Cela ne signifie en aucun cas que ces pratiques sont restées inchangées à travers le temps ou que le cadastre insulaire était complet sous la domination islamique ou même qu'il le fut jamais par la suite. La question de la continuité administrative avec la période précédente demeure ouverte, mais doit être posée autrement.

On peut ainsi se demander si sous la domination musulmane des documents de délimitation territoriale (*periorismos* et *diachôrismos*⁷⁴) n'ont pas été rédigés en grec, même si rien ne l'atteste. Répondre de façon rigoureuse à la question de la continuité administrative en Sicile de part et d'autre de la conquête normande supposerait toutefois de mieux connaître la situation administrative de l'île au cours de la période précédente, en particulier dans le Val Demone. Des textes témoignent de la présence d'une population « grecque » en Sicile sous la domination musulmane, mais comment était-elle administrée ? On sait le temps qu'a requis l'arabisation de l'administration dans les pays conquis par les Arabo-musulmans, et la Sicile ne peut avoir échappé à cette lenteur, même si le système administratif islamique était plus développé au IX^e siècle, époque de

⁷⁰ Il s'agit d'actes émis pour la cathédrale de Troina et le monastère de S. Filippo de Fragalà.

⁷¹ Cf. les listes du chapitre 7.

⁷² Contrairement à ce que supposait la délimitation des diocèses (tous ceux de Sicile reprennent des limites plus anciennes) ou des monastères, surtout lorsque, comme dans le cas de S. Filippo de Fragalà, il s'agit d'un établissement dont l'existence a perduré sous la domination islamique.

⁷³ Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 22-30.

⁷⁴ Le *diachôrismos* et le *periorismos* sont deux formes de délimitation de terrains bien attestées dans le monde byzantin; cf. C. Rognoni, « I *diachorismo* del fondo greco Medinaceli (Sicilia, XI-XII secolo) », dans *Documenti medievali greci e latini*, p. 233-252.

la conquête sicilienne, qu'au VII^e siècle, début de l'essor de l'Islam. Selon toute probabilité, des documents ont continué d'être rédigés en grec sous la domination musulmane⁷⁵, sans qu'on puisse en dire plus à ce sujet. Toutefois, le cadastre byzantin n'a jamais été complet non plus, pas plus que sous les Normands⁷⁶. En outre, il est aussi possible qu'une partie de ces pratiques administratives aient été reprises de l'administration byzantine de l'Italie du sud.

Quelle que soit la réponse à cette question, convergent sous les Normands une tradition byzantine et des pratiques cadastrales islamiques, qui ont dû concerner une superficie plus vaste que ce qui apparaît aujourd'hui à travers la documentation lacunaire, même si elles n'avaient pas l'aspect systématique que l'on a parfois voulu leur prêter. La question n'est donc pas tant de savoir si la tradition reprise à l'époque normande est byzantine ou islamique⁷⁷, mais si l'on peut retracer quelques étapes de l'évolution administrative.

Si des doutes persistent quant aux délimitations foncières et si aucun acte ne fait expressément référence à un document antérieur à la conquête normande, les listes de vilains, ou *jarā'id*, remontent, en revanche, à une pratique qui date au moins de la domination musulmane. On en a conservé des exemplaires fort anciens, en arabe ou bilingues, qui semblent s'inscrire dans la continuité de recensements antérieurs⁷⁸, comme l'atteste un acte de 1095 rédigé pour la cathédrale de Palerme⁷⁹. Dans ce document, les ajouts de noms en grec suivent une liste en arabe. Un acte de 1095 rédigé pour la cathédrale de Catane précise que d'autres *jarā'id* ont été établies dès 1092-1093 à Mazara⁸⁰. Enfin, toutes les listes rédigées en 1145 se présentent

⁷⁵ Cette tradition pourrait expliquer l'emploi d'un scribe chrétien et grec par l'émir de Sicile en 976 (*Bios kai politeia tou hosiou patros hēmōn Neilou tou Néou*, éd. G. Giovanelli, Badia de Grottaferrata, 1972, p. 101, cité par G. Noyé dans «La Calabre entre Byzantins, Sarrasins et Normands», p. 92). La présence de groupes hellénophones dans la Sicile islamique est généralement sous-évaluée, en dépit des informations que livrent certaines sources arabes.

⁷⁶ Sur la difficulté qu'il y avait à établir un cadastre complet dans l'Empire byzantin et sur l'utilisation du *praktikon*, cf. N. Oikonomidès, *Fiscalité et exemption fiscale à Byzance (IX^e-XI^e siècles)*, Athènes, 1996, p. 61-63. La nature première du *praktikon* (procès-verbal dressé à la suite d'un litige portant sur des limites foncières et signé par des témoins) rappelle celle d'un certain nombre de documents grecs d'époque normande.

⁷⁷ Cf. L. Genuardi, «I defetari normanni», dans *Centenario della nascita di Michele Amari*, 1, p. 159-164. La position de cet auteur, qui assignait aux techniques d'élaboration de ces documents une origine byzantine, a été reprise par de nombreux autres.

⁷⁸ Nous reviendrons sur ce point plus en détail dans le chapitre 8.

⁷⁹ Cusa, p. 1.

⁸⁰ Cusa, p. 548-549.

comme les révisions de documents plus anciens. Il est donc vraisemblable de supposer l'existence de délimitations foncières et de listes de contribuables en arabe durant la domination musulmane⁸¹.

L'apparition du *dīwān al-ma'mūr* est donc, sans conteste, le résultat d'une réorganisation administrative. Toutefois, l'étude des permanences islamiques en Sicile ne peut être conduite sans tenir compte d'un probable apport byzantin. Il est malheureusement difficile de dépasser, de ce point de vue, le stade des généralités : si médiation il y a eu, nous en ignorons les modalités.

* * *

Aucun acte comtal ou royal rédigé en arabe ne nous est parvenu pour la période 1111-1132. Or, si, la conservation de la documentation de cette période ne permet pas d'affirmer que la rédaction de diplômes en arabe a été abandonnée durant deux décennies – même si la tentation est forte d'établir un lien entre la date du premier acte en arabe postérieur à 1111 (1132) et celle de l'avènement de Roger II (1130) –, cette absence totale n'en est pas moins notable. Les années 1130-1140 voient la réorganisation et la ré-arabisation de l'administration centrale en Sicile⁸².

L'administration sicilienne est, à partir des années 1140 (première attestation du *dīwān* en 1141), centralisée autour du *dīwān al-ma'mūr* qui gère la fiscalité insulaire; elle se caractérise alors par sa dénomination arabe et par les diplômes en arabe qu'elle produit. Il s'agit là de la première étape significative et, surtout, documentée, d'une élaboration qui a débuté dès l'arrivée des Hauteville en Sicile dans la continuité de la période islamique antérieure. Les fondations étaient en place, même si elles s'étaient probablement détériorées avec la disparition du gouvernement émiral centralisé et la conquête de la seconde moitié du XII^e siècle. Les besoins et les objectifs demeurent, les méthodes et les pratiques évoluent. Il s'agit donc d'un choix, d'une construction, qui s'inspire, d'une part, de ce que les Normands trouvent à leur arrivée en Sicile, comme ils le font partout ailleurs dans l'Italie méridionale, et, d'autre part, des pratiques contemporaines, en particulier fatimides⁸³.

⁸¹ Nous ne nous étendons pas sur ce point, définitivement réglé par J. Johns, cf. *Arabic Administration*, p. 144-145.

⁸² Notons que seuls quatorze actes comtaux et royaux concernant la Sicile nous sont parvenus sans compter les *deperdita* confirmés par des documents postérieurs qui ne mentionnent pas toujours la langue de rédaction originelle. Tout raisonnement général au sujet de l'éventuelle interruption de la rédaction des diplômes en arabe entre ces deux dates est donc sujet à caution.

⁸³ Nous ne reprenons pas ce point bien établi par J. Johns tout au long de son *Arabic Administration*.

Peut-on imaginer en effet que pendant vingt ans (1111-1132), la Sicile ait manqué d'officiers, ou de recrues potentielles, à même de rédiger des actes en arabe pour le souverain? Cela est difficilement pensable. Il s'agit donc soit d'un choix, soit d'un effet de source. Ce qui est indéniable, en revanche, est que jamais un *dīwān* n'est attesté avant 1141. Une décision a donc été prise au cours de ces trente années qui visait à mettre en place une administration centralisée, arabisée dans sa dénomination et dans une partie de sa production, à laquelle ont été agrégés des officiers qui avaient probablement continué d'exercer leurs fonctions, au moins au niveau local.

Cette évolution constante de l'administration centrale sicilienne suppose un fort intérêt pour cette dernière chez les gouvernants, qui la considèrent comme une des dimensions essentielles de l'autorité royale. Celle-ci est moins personnalisée que dans de nombreuses autres régions de l'Occident chrétien et s'efface derrière un État organisé. Ces pratiques administratives impliquent la mise en place d'archives, même si nous en ignorons la forme. Bien entendu, tous ces éléments ne présument pas de l'efficacité de cette administration que la documentation lacunaire ne permet pas d'évaluer, mais on peut douter que cette préoccupation ne soit pas entrée pour une part dans la décision de Roger II de réorganiser l'administration centrale⁸⁴.

En outre, l'évolution de l'administration sicilienne se poursuit dans la seconde moitié du XII^e siècle, démontrant, si nécessaire, qu'elle n'était pas seulement un conservatoire⁸⁵.

II. ÉVOLUTIONS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE SOUS GUILLAUME I^{er} ET GUILLAUME II

Après la mort de Roger II, l'administration centrale et locale se complexifie encore et leur trilinguisme ne facilite pas la tâche de l'historien qui tente de faire sens des nouvelles désignations, charges et organes administratifs. Hiroshi Takayama a eu le grand mérite, pour étudier chaque institution, de s'appuyer exclusivement sur les

⁸⁴ J. Johns est plus sensible à ce qu'il analyse comme une solution de continuité (*Arabic Administration*, p. 78-80) et justifie l'évolution de l'administration centrale par une conception du pouvoir visant à imposer symboliquement l'autorité du souverain à la population insulaire et en particulier aux grands latins (*ibid.*, p. 285 : «The role of the *dīwān* in the delicate political equilibrium upset by William's death was perhaps less that of administration, than what we would now call image manipulation, public relations, and spin») et p. 300.

⁸⁵ Pour une opinion contraire, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 257.

textes rédigés dans la langue où son nom apparaissait. Toutefois, comme d'autres avant lui, il a trop souvent cherché à établir des équivalences entre les différents termes ainsi documentés. Jeremy Johns, quant à lui, a rejeté cette approche, se limitant à la documentation arabe, ce qui comporte aussi des difficultés. Partant des institutions mentionnées sous Guillaume I^{er} et Guillaume II, nous les replacerons dans le contexte sicilien, mais aussi dans celui, plus large, des pratiques et conceptions administratives contemporaines, avant de nous interroger sur l'existence d'équivalences entre les organes administratifs désignés par des expressions distinctes dans les trois langues insulaires.

Deux tendances générales se dégagent : la latinisation et l'hellénisation partielles du nom des organes administratifs et l'introduction de nouvelles charges, pour la plupart d'origine latine, d'où découle une complexité croissante de l'administration.

Le règne de Guillaume I^{er}, court et surtout trop mal documenté, n'autorise pas à analyser dans le détail l'évolution de l'administration entre 1154 et 1166, même si certaines innovations importantes prennent alors place. La régence de Marguerite et le règne personnel de Guillaume II permettent, en revanche, de percevoir de multiples changements dans ce domaine

Latinisation et hellénisation de la nomenclature des organes administratifs dans la seconde moitié du XII^e siècle

À partir du milieu des années 1150, les documents emploient pour désigner tout ou partie de l'administration des termes latins et grecs inconnus auparavant. S'agit-il de l'invention de nouveaux équivalents pour traduire ou transcrire des termes arabes utilisés depuis les années 1130-1140? ou bien ces vocables et expressions sont-ils les indices d'une transformation plus profonde de l'administration, se soldant par l'apparition de nouveaux bureaux?

Au cours de la deuxième moitié du siècle, une série d'évolutions ont lieu. D'une part, un certain nombre d'offices (le camérier palatin en particulier) et de bureaux (*duana de secretis* et *duana baronum*) sont documentés pour la première fois. D'autre part, des organes administratifs sont attestés dont l'existence ne peut être prouvée antérieurement à cette date, mais qui, mentionnés une seule fois, pourraient bien ne pas être nouveaux.

Il convient toutefois de rappeler que l'utilisation de vocables latins et grecs n'est pas une innovation absolue. Certains d'entre eux avaient été utilisés au cours de la première moitié du XII^e siècle pour désigner non des organes administratifs mais des fonctions qui ont disparu par la suite.

Rapide retour sur les fonctions financières désignées en latin et en grec de la fin du XI^e siècle à la fin des années 1160

Dans le domaine de l'administration financière⁸⁶, deux offices sont cités dans l'entourage du comte Roger en Calabre : celui de *camerarius* ou *kapriliggas*⁸⁷, fonction assurée de 1090 à 1105 par un certain Nicolas de Mesai⁸⁸ et celui de logothète, pour lequel un certain Léon est mentionné entre 1086 et 1105⁸⁹. Nous ne savons rien des fonctions exactes qu'ils assumaient, même si le premier terme est emprunté à l'administration de l'Occident latin⁹⁰ et le second à l'administration byzantine⁹¹. Il n'y a pas trace au cours de cette première période d'une administration financière articulée et centralisée : quelques personnes, semble-t-il, concentrent les fonctions de cet ordre, tandis que le niveau local n'apparaît guère dans les sources.

Pour mieux comprendre les mutations auxquelles les Hauteville vont être contraints, il faut aussi rappeler brièvement les étapes de l'extension du *regnum* normand en Italie du Sud, dont les conséquences sur l'évolution de l'administration centrale sont évidentes. En 1113, Roger II commence son règne indépendant comme comte de Sicile et de Calabre. Il délaisse peu à peu son palais de Messine pour celui de Palerme, déplaçant ainsi le centre de gravité du territoire qu'il contrôle et renouant avec la tradition islamique qui avait fait de cette ville la capitale de l'île⁹². On sait que la mort du duc de

⁸⁶ Pour J. Johns, rien n'atteste la dimension financière de ces fonctions; cf. *Arabic Administration*, pour le *protonotarius*, p. 66 et pour le *camerarius*, p. 66-67. Cet excès de prudence ne semble pas justifié, mais il est vrai que ces charges, extrêmement polyvalentes, ne s'arrêtent pas au domaine financier et fiscal, qui n'est pas envisagé de manière autonome à cette date. En revanche, on ne peut que souscrire à la conclusion de J. Johns selon laquelle ces fonctions attestées également en Occident ou dans l'empire byzantin ont un sens spécifique dans le contexte sicilien et sont marquées par une grande fluidité.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 66. Jeremy Johns synthétise les références bibliographiques.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 66-67 et V. von Falkenhausen, «I funzionari greci», p. 131-134.

⁸⁹ Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 67-68 et V. von Falkenhausen, «I funzionari greci», p. 134-135.

⁹⁰ *Kapriliggas* résulte de l'hellénisation de l'ancien français *chamberlenc*. Sur le rôle de la *camera* comme organe financier central dans le duché de Normandie, cf. *ibid.* p. 66.

⁹¹ Faut-il y voir le prolongement du logothète du thème qui avait en charge les comptes du thème? Sur cette fonction, cf. V. von Falkenhausen, *La dominazione bizantina nell'Italia meridionale dal IX al XI sec.*, p. 123-124? Les logothètes étaient à la tête des différents services centraux à Constantinople, cf. désormais, V. von Falkenhausen, «I logoteti greci nel regno normanno. Uno studio prosopografico», dans *Dentro e fuori la Sicilia. Studi di Storia per Vincenzo D'Alessandro*, éd. P. Corrao et I. Mineo, Rome, 2009 (*I Libri di Viella*, 98), p. 101-123».

⁹² Rappelons que le choix de Palerme comme capitale n'allait pas de soi à la

Pouille au cours de la même année amène Roger II, malgré une première opposition du pontife romain, à reprendre ce titre en 1128, agrégeant ainsi à son domaine une partie du sud de la péninsule. Le 25 décembre 1130, il est couronné roi et sa titulature devient la suivante : « Roi de Sicile, du duché de Pouille et de la Principauté de Capoue ». La péninsule ne se soumet pas sans résistance et Roger II est contraint d'y mener une guerre entre 1127 et 1140. Il y gagne le contrôle indirect de la principauté de Capoue, à la tête de laquelle il place son fils Alphonse en 1135. Durant cette période d'instabilité, Georges d'Antioche renforce son pouvoir : désormais « émir des émirs », il dirige la marine et l'administration financière. Il est devenu le premier personnage du royaume après le roi.

Après la régence d'Adélaïde, on retrouve mentionnés de loin en loin les offices évoqués plus haut⁹³. En 1117, un acte évoque *Basilius thesaurarius*⁹⁴. En 1122, deux *kambrilligai* assistent l'émir Christodule en Calabre⁹⁵ : Philippe le logothète et Paenos. Le second est qualifié de *prôtokambrilligas* dans un acte rédigé pour la cathédrale de Catane en 1125⁹⁶, où il apparaît aux côtés de Philippe le logothète, cité fugitivement en 1132 pour la dernière fois⁹⁷.

On a vu l'origine de deux de ces termes; celui de *thesaurarius* correspond dans l'Occident latin au *camerarius* du palais. Durant cette période, le contenu des trois fonctions demeure flou. La disparition, puis la résurgence, aux côtés de l'*amiratus*, parfois sous une forme dédoublée, de la charge de *kambrilligas* montre le déclin de ses prérogatives par rapport à la fin du XI^e siècle, sans même parler du logothète, qui n'apparaît plus guère. Enfin, il est rare de trouver

fin de la conquête car l'île avait été longtemps divisée entre différents pôles régionaux (cf. Préambule).

⁹³ Pour un aperçu rapide, cf. désormais J. Johns, *Arabic Administration*, p. 65-69 et 72.

⁹⁴ L'acte est rédigé à Bagnara (Calabre), il est édité dans le *Cod. Dipl.*, doc. 5. V. von Falkenhausen, «I funzionari greci», p. 145-146 et «I logoteti greci nel regno normanno», p. 107.

⁹⁵ L.-R. Ménager, «Notes et documents sur quelques monastères de Calabre à l'époque normande», *Byzantinische Zeitschrift*, 50 (1957), p. 336.

⁹⁶ Mais il signe en tant que *Paenos kambrilligas*. Id., «Notes critiques sur quelques diplômes normands de l'Archivio Capitolare di Catania», *Bullettino dell'Archivio Paleografico Capitolare Italiano*, n. s., 2 et 3 (1956-1957), p. 145-174, spéc. p. 169-171, pour l'édition. L'acte est une copie. La dernière mention de cette fonction concerne un certain Jean, *kaprelligas*, cité en 1153 auprès du roi; cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 92.

⁹⁷ Sur ce personnage, cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 71 et V. von Falkenhausen, «I logoteti greci nel regno normanno», p. 107-109.

mention d'une fonction locale strictement financière, même dans les années qui suivent l'avènement de la royauté⁹⁸.

Ce n'est qu'à partir de 1140 environ que l'administration financière s'étoffe et qu'apparaît dans la péninsule la charge de camérier (*camerarius*) local⁹⁹. Que le mot et la fonction aient existé avant cette date est indéniable, mais la charge est nouvelle car réinvestie de compétences diverses et généralisée comme jamais auparavant. Le premier camérier local dont l'attestation est certaine est Ebulus de Magliano, rattaché à la principauté de Capoue de 1140 à 1149. Dans celle, voisine, de Salerne, un dénommé Hugues semble avoir été en poste dès avant 1144. Enfin, à Siponto, des attestations, épisodiques, sont postérieures à 1145. Cette fonction paraît être assurée de manière plus irrégulière que celle des justiciers¹⁰⁰. Il est probable qu'un certain nombre d'officiers locaux antérieurs ont continué d'assurer la levée des taxes après cette date.

La Sicile ne connaît pas la charge de camérier, mais sa diffusion en Italie méridionale correspond au moment où sont institués les *dīwān/s*. Ces derniers centralisent manifestement l'activité des camériers dans la péninsule et celle des fonctionnaires locaux dont on décrira la variété pour la Sicile plus bas. L'administration de la Calabre, quant à elle, reste mal connue.

Après les années 1140, on assiste donc à un double mouvement, complémentaire¹⁰¹ : d'une part, une centralisation au profit à la fois de l'*amiratus*, qui assume des fonctions variées, et des institutions nouvelles que sont les *dīwān/s*; d'autre part, un renforcement du maillage local, qui passe par la diffusion des camériers locaux dans la péninsule.

Qu'en est-il de la période postérieure à la mort de Roger II (1154) et donc à la réforme de l'administration centrale (introduction des *dīwān/s*)? De nouveaux équivalents latins et grecs de vocables arabes apparaissent en effet.

⁹⁸ Nous revenons sur l'administration locale et les raisons de cette absence plus bas.

⁹⁹ Hiroshi Takayama avance le contraire (*Thus, the institution of 'chamberlains and justiciars all over the whole land' in ca. 1140 expressed by Romuald of Salerno does not signify the creation of new offices of chamberlains and justiciar*, cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 78), en s'appuyant sur l'apparition dans la documentation de justiciers attachés aux régions péninsulaires dès les années 1130. Ce n'est, toutefois, pas le cas des camériers. Cf., pour la Pouille, J.-M. Martin, *La Pouille*, p. 811-813.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 80-81.

¹⁰¹ Il est retracé de manière synthétique par J.-M. Martin, «L'empreinte de Byzance dans l'Italie normande. Occupation du sol et institutions», *Annales. Economie, société, civilisation*, 60/4 (2005), p. 733-765.

De nouveaux équivalents grecs : *sekreton* et *mega sekreton*

À partir de 1141 et avant 1149, date de la première attestation du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*, *sekreton* désigne le *dīwān al-ma'mūr*¹⁰². Le terme grec *sekreton* est utilisé à Byzance depuis une période haute¹⁰³. Au XII^e siècle, il y a le sens de «bureau», «organe administratif», qui lui est donné en Sicile et on le retrouve également dans le Royaume de Jérusalem¹⁰⁴. Utilisé en Sicile au singulier, il renvoie à l'administration centrale, dont les dimensions financière et fiscale sont fondamentales.

Un texte bilingue grec et arabe de 1161 établit, pour la première fois, une équivalence entre le terme grec de *sekreton* et l'expression arabe de *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*¹⁰⁵. Le vocable grec ne distingue donc pas le *dīwān* et sa subdivision.

À partir de 1168, font leur apparition dans la documentation les deux nouvelles expressions équivalentes de *megalon sekreton*¹⁰⁶ et *to mega sekreton*¹⁰⁷ («le grand bureau»), de manière à distinguer le bureau ainsi désigné du *sekreton tōn apokopōn* (ou *duana baronum*, cf. *infra*), documenté pour la première fois autour de cette date. *Megalon sekreton* et *to mega sekreton* désignent donc le *dīwān al-ma'mūr*, sans en distinguer son «bras armé», le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*¹⁰⁸.

¹⁰² Des actes étaient déjà rédigés avant cette date en arabe; ils ne mentionnaient cependant pas le *dīwān*, mais le roi. Un diplôme encore inédit conservé dans les fonds du duc de Medinaceli qui ont accueilli à Tolède les archives confisquées à la ville de Messine pour la châtier de sa rébellion au XVII^e siècle, contient la première mention du terme *sekreton* et de l'expression *dīwān al-ma'mūr* côte-à-côte. Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 106 et p. 193. Cf. tableau 7, doc. 4.

¹⁰³ Cf. *Oxford Dictionary of Byzantium*, à ce mot.

¹⁰⁴ Sur la Secrète du royaume de Jérusalem et son origine byzantine, cf., par exemple, J. L. La Monte, *Feudal Monarchy in the Latin Kingdom of Jerusalem 1100-1291*, Cambridge (Mass.), 1932, p. 168.

¹⁰⁵ Cusa, p. 622. Un autre texte bilingue de 1172 fait de Geoffroi *ṣāhib al-dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* («le responsable du *dīwān* prospère de vérification») un *sekretikos*, ce qui confirme que les deux termes sont synonymes (Ménager, *Amiratus*, Appendice II, doc. 33, p. 214 et sq.).

¹⁰⁶ Cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 147 et «The Financial and Administrative Organization of the Norman Kingdom of Sicily», *Viator*, 16 (1985), p. 129-157 et J. Johns, *Arabic Administration*, p. 202.

¹⁰⁷ C. H. Haskins, «England and Sicily in the Twelfth Century», *English Historical Review*, 26 (1911), p. 650, n. 160. L'acte date de 1170.

¹⁰⁸ Pour une conclusion globalement équivalente, mais exprimée sous une forme interrogative, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 199, note 27. Un argument supplémentaire réside dans l'équivalence établie par la confirmation latine-grec d'un acte antérieur en 1175 qui traduit *megalon sekreton* par *duana de secretis*, expression qui est, on le verra plus bas, la traduction de *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*. Cf. p. 256.

D'autres organes dont la désignation est nouvelle dans la documentation de la seconde moitié du XII^e siècle portent un nom latin. Il s'agit, cette fois, non d'une traduction, mais bien de la création de nouveaux bureaux.

L'essor du camérier palatin

La première mention du *camerarius regalis (regii, regis) palatii* date de 1155; il faut toutefois attendre l'assassinat de Maïon en 1160, pour que la charge se stabilise. Il ne s'agit pas d'une coïncidence chronologique : l'*amiratus amiratorum* tout-puissant, tel qu'on le connaissait jusqu'alors, disparaît avec Maïon et le *camerarius regalis (regii, regis) palatii* devient un personnage-clé du gouvernement royal, ce qui ne préjuge pas pour autant de l'importance de sa charge à proprement parler. On a ainsi supposé que ce dernier n'avait la responsabilité que du trésor du palais¹⁰⁹, mais une rapide analyse prosopographique des camériers montre qu'ils se trouvaient en fait au sommet de la pyramide fiscale¹¹⁰.

En effet, les *camerarii regii palatii* sont souvent à la tête des *duanae*¹¹¹ et leurs connaissances en arabe suggèrent que leur rôle dépasse la simple gestion du trésor du palais. Ainsi, dans un document de 1180¹¹², Geoffroi de Modica, alors *palatinus camerarius et magister duane de secretis et duane baronum*, ordonne aux bayles et aux *portulani* de Sicile, de Calabre et de la principauté de Capoue de respecter les privilèges accordés par Roger II à la cathédrale de Cefalù, lesquels l'exemptent de taxes portuaires, de transit et de vente. Sa charge de *palatinus camerarius* va de pair avec ses deux autres fonctions, il est à la tête de l'édifice financier normand. Il s'agit

¹⁰⁹ J.-M. Martin, *Italie normandes*, p. 273.

¹¹⁰ Jeremy Johns arrive à la même conclusion, cf. *Arabic Administration*, p. 253. *Magister camerarius regii palatii, camerarius regii palatii et palatinus camerarius* sont des synonymes et le tableau de H. Takayama, *The Administration*, p. 137 montre bien que les personnages concernés sont les mêmes. En revanche, le *camerarius regii palatii* et le *camerarius domini regis* (Cusa, p. 83, 1187) ne le sont pas, même si H. Takayama le suppose dans le même tableau. Si Jean, *camerarius domini regis*, est autorisé par Richard (*licentia domini mei gayti Ricardi domini regis camerarii et magistri regie duane de secretis*) à prendre une terre à cens, c'est, comme l'explique le texte arabe, parce que Jean est le *fatā* de Richard, c'est-à-dire son esclave, ce que confirme sa désignation dans la version arabe écrite par Jean, comme *Juwanak* (« ton Jean ») et non en vertu de la fonction de Richard. La formule latine *camerarius domini regis*, utilisée dans ce document ne doit pas être prise au pied de la lettre. Pour un catalogue complet de ces fonctionnaires, cf. chapitre suivant, p. 334, note 139.

¹¹¹ Cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 137, tableau 10.

¹¹² Cusa, p. 447.

de centraliser toujours plus l'exercice des fonctions fiscales et financières, surtout à une date où l'édifice fiscal se complexifie et où il devient nécessaire d'établir un lien plus étroit entre la fiscalité de la péninsule et celle de la Sicile, alors même que chacune se fait plus spécifique.

Un acte grec de 1168, connu dans sa version latine, va dans le même sens :

(...) *et paterno amore nostro solito usi cessimus tuae petitioni et praecepimus Thesaurario et familiari nostro qui est super omnes secretos Caiti Riccardo renovare praedictum sigillum*¹¹³.

Thesaurarius vaut pour *camerarius regii palatii*¹¹⁴. Sinon, pourquoi Richard serait-il placé *super omnes secretos*, d'autant qu'il est désigné ailleurs comme *camerarius regii palatii*? Ce texte de 1168 indique clairement que le *camerarius regii palatii* dirige tous les *dīwān/s* ou *duanae*, même si le lien qui existe entre ces derniers reste à préciser.

La présence simultanée de deux *camerarii regis palatii*, ponctuelle et brève dans le temps¹¹⁵, a été relevée mais lui trouver une explication n'est guère aisé : existe-t-il une hiérarchie, un rapport de subordination entre les différents individus qui assument cette charge¹¹⁶? Rien ne vient confirmer cette hypothèse de manière définitive.

Apparition de la duana de secretis et de la duana baronum; compétences régionales des divers bureaux financiers

La duana de secretis

Aucune version bilingue arabe-latin datant du XII^e siècle ne permet d'affirmer que la *duana de secretis* a un équivalent grec ou arabe. Seule une traduction du XIII^e siècle, dont la fiabilité est limitée, va dans ce sens¹¹⁷.

¹¹³ Pirro, 2, p. 1017 (1170). Il s'agit du renouvellement pour la cathédrale de Catane de la concession du casal de Busenia qui avait été faite à l'archevêque de Troina.

¹¹⁴ Le terme ne désigne pas un simple *magister camerarius*, comme le pense Hiroshi Takayama. On ne peut, avec lui, rejeter ce texte et considérer que le *dīwān al-ma'mūr* est sous le contrôle des *camerarii regii palatii*, seulement parce qu'il est l'équivalent de la *Curia Regis*.

¹¹⁵ Cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 137, tableau 10.

¹¹⁶ Hiroshi Takayama l'a avancé, en reprenant une idée d'E. Jamison, cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 127-128.

¹¹⁷ Seul ce document établit une équivalence entre *dīwān al-ma'mūr* et *duana de secretis* : il s'agit de la délimitation de l'église S. Lorenzo à Cefalà, effectuée en 1242 sous le contrôle d'Obbertus Fallamonacha *imperialis doane de secretis et ques-*

Mais le diplôme de 1180 que nous venons de citer donne quelques indices sur la fonction de la *duana de secretis* qui permettent de la comparer aux autres bureaux. En effet, Geoffroi de Modica n'intervient pas dans le domaine commercial en vertu de sa qualité de *magister duanae baronum*, puisque cette administration ne s'occupe que de la péninsule, Calabre exceptée, et que le texte traite de Cefalù. Il intervient en tant que *magister* de la *duana de secretis*, qui a en charge non seulement la gestion de terres et de vilains, comme le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*, mais aussi le commerce, comme le *dīwān al-ma'mūr*. La *duana de secretis* équivaut donc à ce dernier bureau, ce que confirme le document bilingue de 1242.

La *duana baronum*

Récemment encore, on pensait que la création de la *duana baronum*, ou *sekreton tōn apokopōn*¹¹⁸, datait de 1174, on sait maintenant qu'elle était déjà à l'œuvre en 1168¹¹⁹. Richard, gayt et membre du *sekreton tōn apokopōn*, est mentionné dans un acte qui confirme la concession de l'église de S. Niccolò *tēs empellerēmontou* à San Salvatore de Messine¹²⁰. Or, on situe généralement cette église en Sicile¹²¹. Cette question n'est pas anodine puisque Hiroshi Takayama a démontré de manière convaincante que la *duana baronum* administrait les ressources de l'ensemble de l'Italie méridionale, Calabre exceptée¹²². Toutefois, cette dernière conclusion n'est pas remise en cause, dans la mesure où Richard n'agit pas en

torum magister, soit *ṣāhib al-dawāwīn al-ma'mūra wa-l-quwā'it* (pl. de *qā'id*); plus loin la requête présentée par le clerc de la chapelle palatine l'est à l'*imperialis doana*, soit au *dīwān al-ma'mūr* (Collura, doc. 63). Si l'on ne peut se prévaloir de ce texte qui reflète les effets de la réorganisation administrative advenue sous Frédéric II, notons tout de même qu'il est conforme à nos hypothèses et que ce développement ne serait que l'aboutissement d'une situation en vigueur sous les Normands.

¹¹⁸ Cette équivalence est attestée par un document bilingue grec et latin de 1180.

¹¹⁹ Le mérite en revient à H. Takayama, *The Administration*, p. 146-148. Il s'agit d'un texte édité par K. A. Kehr, *Die Urkunden der normannisch-sicilienischen Könige*, doc. 19, p. 438.

¹²⁰ Cod. Vat. Lat. 8201, f° 159.

¹²¹ Il s'agirait de S. Niccolò de Pellerà, près de Rocella di Val Demone. Cf. M. Scaduto, *Il monachesimo basiliano*, p. 146. H. Takayama ne propose pas d'identification et J. Johns a avancé une hypothèse concurrente qui la localise en Calabre, sans argumenter son choix : J. Johns, *Arabic Administration*, p. 206.

¹²² Cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 140-142 et 151-155. J. Johns remet donc cette lecture en cause en raison de son identification calabraise, mais il ne tranche pas le problème qui est extérieur à son approche, dans la mesure où rien n'assure que cet organe administratif ait émis des actes en arabe; cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 207.

tant que *magister* de cet organe : cet ajout n'est qu'une précision apportée à sa titulature.

Les tâches de la *duana baronum* et de la *duana de secretis* de Sicile étaient sensiblement identiques¹²³, mais chacune avait la gestion d'un domaine géographique propre. Les *magistri* de la *duana baronum* étaient installés à Salerne et toutes leurs activités se déroulaient dans la péninsule, à l'exclusion de la Calabre¹²⁴. Toutefois, les deux premiers personnages qui sont mentionnés comme ayant des relations avec cette *duana*, les *qā'id/s* Richard et Materacius, sont aussi connus comme membres de l'administration centrale sise à Palerme¹²⁵. Il est donc probable qu'une fois le bureau salernitain mis en place par les représentants de l'administration palermitaine, la centralisation initiale a laissé la place avec le temps à une autonomie de la *duana baronum* continentale.

La *duana baronum* ne développe d'activités ni en Sicile ni en Calabre et son intitulation insiste sur la dimension «féodale», au sens large, de ses charges par le biais du terme «baronum». Ces spécificités reflètent l'absence, en Sicile comme en Calabre, d'un socle proto-féodal, à la différence de la Pouille ou de la principauté de Capoue. Leur passé byzantin et l'histoire islamique insulaire contribuent, en outre, à expliquer l'instauration d'un système administratif particulier. Leur évolution n'est, certes, pas comparable en tous points : les comtés qui se sont constitués en Calabre sous les Normands¹²⁶ ne se retrouvent pas en Sicile¹²⁷, mais toutes deux ont fourni aux Hauteville leurs capitales successives et constituent le cœur de leur domaine italien à partir de 1130. La restriction géographique de l'activité du *dīwān al-ma'mūr* reflète une implantation contrastée de la féodalité et une distribution différenciée du pouvoir et des revenus économiques dans l'île et dans le sud de la péninsule¹²⁸. Les terres dont le pouvoir royal concède les revenus en

¹²³ H. Takayama, *The Administration*, p. 150-155.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 154-55 : *It is my conclusion that there was one office for the entire peninsula, save Calabria.*

¹²⁵ Sur ces deux personnages, cf., désormais, J. Johns, *Arabic Administration*, p. 228-233 et 243.

¹²⁶ Ainsi à Ajello (attesté en 1192), Catanzaro (fin du XI^e siècle, en 1132, 1140, 1143, 1160, 1167 et 1168), Chiaramonte (jusqu'en 1140), Sinopoli (milieu du XII^e siècle) et Squillace (attesté de 1155 à 1160 environ, puis en 1177). Cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 210 qui renvoie à la bibliographie. Mais il s'agit avant tout de la Calabre septentrionale, plus latine que la Calabre méridionale.

¹²⁷ Cf. *infra*.

¹²⁸ Cf. parties III et IV.

Sicile¹²⁹ ne sont, en effet, jamais considérées comme définitivement sorties du domaine royal et y sont bien plus contrôlées que sur le continent.

Cette réorganisation de l'administration centrale amène à s'interroger sur les relations qui existent entre les bureaux financiers et la *Camera* (trésor) royale.

Dīwān/s et *Camera* royale

Pour les prédécesseurs d'Enrico Mazzaresse Fardella, le trésor était distinct des *dīwān/s*¹³⁰. En fait, comme ce dernier l'a montré, il n'en constitue qu'une partie¹³¹, non pas parce qu'il faut traduire *dīwān al-ma'mūr* par «trésor» (Carlo Alberto Garufi pensait qu'*al-ma'mūr* signifiait «riche»¹³²), mais parce que le *dīwān al-ma'mūr* et le trésor ne sont jamais distingués en arabe. Or, un document bilingue de 1161, dont les versions grecque et arabe ont trop souvent été analysées séparément, permet d'établir ce point définitivement¹³³.

Dans cet acte, l'expression grecque *despotikon sugkellion* désigne l'organe qui encaisse le montant d'une vente, le Trésor. Or, la version arabe précise que la somme est encaissée par les *shuyūkh* du *dīwān* et qu'elle est inscrite dans les *dafātir al-iṣāl al-dīwāniyya*, c'est-à-dire dans «les registres de rentrées du *dīwān*». Ces deux opérations renvoient donc à un versement au trésor royal, ce qui est logique tant que le *dīwān al-ma'mūr* est le seul organe financier en Sicile.

On comprend mieux pourquoi les eunuques placés à la tête du *dīwān al-ma'mūr* occupent la fonction de *camerarius* après la mort de Roger : ils sont de fait à la tête de l'administration fiscale et donc de la *camera* du royaume. Le *dīwān* a simplement des attributions plus vastes.

Toutefois, au cours de cette reconstruction, nous avons volontairement laissé de côté un organe administratif : le *dīwān al-fawā'id*, qui est désigné uniquement en arabe, à la fin du XII^e siècle et qui n'apparaît qu'à une seule reprise.

¹²⁹ C'est aussi le cas des terres concédées par l'État dans les pays arabomusulmans.

¹³⁰ Ainsi E. Jamison (*Admiral Eugenius*, p. 34-35) soutient qu'à partir de Guillaume I^{er}, chacune des *duanae*, qu'elle considère comme séparées, dispose en outre d'un trésor propre.

¹³¹ E. Mazzaresse Fardella, *Aspetti dell'organizzazione amministrativa nello stato normanno e svevo*, p. 10-14.

¹³² C. A. Garufi, «Sull'ordinamento amministrativo», p. 259.

¹³³ Cf. Cusa, p. 622-626 et Johns, Appendice I, doc. 35.

Le *dīwān al-fawā'id*

Le *dīwān al-fawā'id* est mentionné en 1190¹³⁴. Son existence n'est pas attestée à l'extérieur de l'île et encore ne le voit-on intervenir en Sicile que cette unique fois dans le cadre de la vente d'une maison dont le prix doit servir à racheter sa propriétaire, une musulmane de Palerme prisonnière des *Rūm*, qui ne dispose pas de l'argent nécessaire. L'ordre de vente est donné par *al-mawlā al-nāṣir* («le seigneur protecteur»), désignation qui pourrait abrégé un titre plus long. Pour Jeremy Johns, le *dīwān al-fawā'id*, ou «*dīwān* des profits» serait chargé, entre autres, du rachat des captifs et le protecteur en question pourrait être Ibn Ḥammūd, un représentant des élites musulmanes de Sicile¹³⁵.

Toutefois, cette interprétation ne va pas sans soulever quelques doutes. En septembre 1190, après la crise de succession survenue à la mort de Guillaume II qui n'a pas d'héritier, Tancred est élu roi, tandis que le parti impérial s'oppose à sa promotion. Qu'Ibn Ḥammūd ait encore joué un rôle d'importance à la cour est peu probable. En outre, l'acheteur est *Niqūla Ashqar khādīm al-qaṣr al-ma'mūr*, soit «Nicolas Ashqar ("le blond") esclave du palais "prospère"». Ce dernier adjectif, à comprendre dans un sens métaphorique, qualifie, nous l'avons vu, de nombreux offices de l'administration centrale¹³⁶. Il désigne donc ici le palais royal. Si cet esclave du palais royal achète la maison, c'est probablement parce que l'ordre lui en a été donné par le souverain, qui pourrait bien être désigné par l'expression *al-mawlā al-nāṣir*.

Cette hypothèse expliquerait que l'acte ait été consigné dans les registres du *dīwān al-ma'mūr*, dont le *dīwān al-fawā'id* serait alors une subdivision. Si l'expression signifie «bureau des profits» ou «des bénéfices» pour la grande majorité des historiens qui en a traité¹³⁷, cette traduction est peu satisfaisante. Pourquoi, en effet, l'achat d'un bien immobilier en relèverait-il? Le sens paraît plus clair si l'on utilise une autre signification de la racine arabe *f.y.d*, celle qui renvoie à la générosité, à la grâce accordée par Dieu ou par un homme. Il faut donc l'entendre ici plutôt comme une sorte de «bureau des grâces», dont les actions dépassent probablement le cadre du rachat des captifs, ce qui expliquerait également la désignation utilisée pour le souverain.

¹³⁴ Cusa, p. 44 et sq. H. Takayama n'en dit rien dans son ouvrage. J. Johns donne sa lecture du document dans *Arabic Administration*, p. 204-206.

¹³⁵ Sur ce personnage, cf. *infra*, p. 324-326.

¹³⁶ Pour les valeurs multiples de ce terme, cf. le bon développement dans J. Johns, *Arabic Administration*, p. 195.

¹³⁷ Ils suivent la position de C. A. Garufi («Sull'ordinamento», p. 259).

Or, le chroniqueur Ibn al-Athīr évoque l'institution par Roger II d'un *dīwān al-mazālim*, qui désigne en islam une instance judiciaire fonctionnant comme une cour d'appel, que l'on ne voit jamais mentionné dans les sources documentaires siciliennes¹³⁸. Le *dīwān al-fawā'id* est-il sa désignation sicilienne et Ibn Jubayr s'est-il renseigné un peu vite? Il est peu probable que cette création ait été inventée de toutes pièces par l'auteur qui pourrait toutefois employer le vocable traditionnel, tandis que la cour normande a forgé l'expression nouvelle de *dīwān al-fawā'id*, pour désigner la fonction protectrice du souverain.

* * *

Reprenons nos conclusions :

1) Entre la fin du XI^e siècle et le milieu des années 1120, les fonctionnaires centraux en charge du fisc pour les Hauteville sont désignés par des termes d'origine latine et, surtout, byzantine (*camerarius*, *logothète*, *kapriliggas*). Leurs fonctions paraissent relativement polyvalentes. Parallèlement, on peut penser que les charges locales de fonctionnaires n'ont guère connu de transformations. À partir de 1125 environ, l'émir des émirs concentre l'essentiel des pouvoirs, y compris financiers, et les officiers centraux qui les exerçaient jusque-là disparaissent lentement.

2) Les années 1140 marquent un tournant : l'administration financière devient plus technique, centralisée, et connaît une arabisation marquée. Dans le même temps, le maillage administratif se fait plus dense sur le continent récemment intégré et reprend une tradition latine (camériers et justiciers).

3) Enfin, dans les années 1160, les termes désignant les offices (dont celui de camérier palatin) et les bureaux financiers se démultiplient au sommet de l'État. Une partie d'entre eux sont grecs ou latins exclusivement, ils accompagnent la création d'organes nouveaux dont les compétences se limitent à la péninsule, Calabre exceptée. D'autres termes, arabes, désignant des bureaux remontant aux années 1140 se voient, en revanche, attribuer des équivalents latins et grecs.

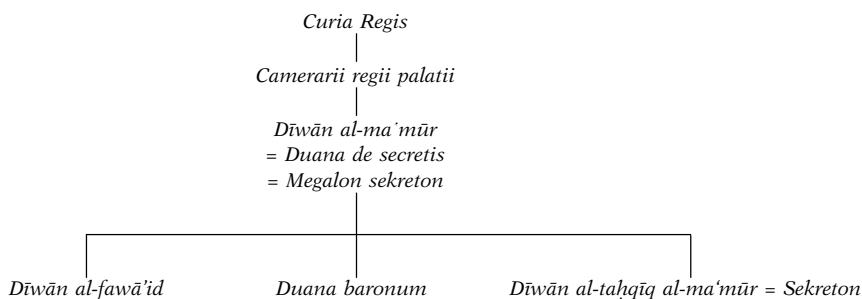
À une phase latine et surtout hellénophone, pendant laquelle l'administration est flexible et peu centralisée sous Roger I^{er} et

¹³⁸ Le chroniqueur met cette création à l'actif du souverain et l'énumère au sein d'une série de pratiques et fonctions que Roger II aurait empruntées aux Arabo-musulmans (cf. *BAS*, ar., 1, p. 320 et *BAS*, 1, p. 450). Traditionnellement, en Islam, une telle institution lutte contre les abus dont les administrés peuvent avoir à se plaindre (cf. *EI*).

Adélaïde et pendant la première partie du gouvernement de leur fils Roger, succède donc une période d'arabisation, ou plutôt de réarabisation, et de réorganisation de l'administration financière en Sicile. Elle fonctionne avec l'aide d'officiers hellénophones quand cela est nécessaire, tandis que les actes grecs conservent une certaine souplesse. La péninsule, elle, est placée sous la juridiction d'officiers latins, les camériers du roi. La centralisation croissante à laquelle on assiste procède donc par superposition et non par suppression de fonctions ou d'organes administratifs.

À la fin du XII^e siècle, le *dīwān al-ma'mūr* est l'équivalent de la *duana de secretis*¹³⁹ du point de vue des tâches accomplies, même si cette désignation n'apparaît que lorsque le *dīwān* établit un document en latin. Le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* et le *sekreton* désignent une seule et même institution, comprenant des officiers hellénophones et/ou arabophones qui interviennent au gré des besoins. Dans cette première strate institutionnelle, le cœur du système est le *dīwān al-ma'mūr*, dont le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* et la *duana baronum* sont des sous-sections. Enfin, le *camerarius regii palatii* contrôle l'ensemble du *dīwān al-ma'mūr* et donc des *dīwān/s* et *duanae* qui le composent.

TABLEAU 9 – L'administration siculo-normande à la fin de la période selon les nouvelles analyses



¹³⁹ L'intervention de cette dernière dans le domaine commercial est confirmée par d'autres actes : ainsi en 1198, Constance établit pour la cathédrale d'Agrigente un acte qui concerne les dîmes prélevées sur le trafic des ports de Girgenti (aujourd'hui Porto-Empedocle), de Sciacca et de Licata : *Iniungamus portulanis et baiulis tam presentibus quam futuris, ut de omnibus redditibus et proventibus supranominatorum portuum integram decimam prephate Ecclesie Agrigentine annuatim persolvant sine impedimento et occasione. Volumus etenim ut in doana nostra decime eorumdem portuum computentur (a) portulanis et baiulis prout alie decime solent computari. Ad huius autem nostre concessionis memoriam et perpetuam et inviolabilem firmitatem presens privilegium fieri...* (Collura, doc. 40).

Avec le temps, une plus grande place est donc ménagée aux spécificités régionales et aux traditions grecque et latine, aux côtés des apports islamiques, mais, parallèlement, la centralisation, palermitaine, de l'édifice est renforcée.

La terminologie administrative retenue dans ce cadre est tout à fait instructive. En grec, on trouve le terme *sekreton*. En revanche, l'expression latine *duana de secretis* mêle transcription de l'arabe et latin. Le néologisme souligne que la conception normande de l'administration fiscale est avant tout islamique, en dépit de l'invention d'une locution latine.

Les expressions forgées à la fin des années 1160 en latin et en grec sont encore plus révélatrices, comme le surprenant *sekreton tòn apokopôn*. La locution *tòn apokopôn* signifie « morceaux découpés », ce génitif renvoie au latin *baronum*, mais l'accent est mis en grec sur le foncier plutôt que sur les personnes. On a souligné que ce néologisme évoquait le vocable arabe d'*iqṭā'*, sur lequel on a beaucoup glosé¹⁴⁰. Ce *sekreton* serait donc une sorte de *dīwān al-iqṭā'at* (pl. d'*iqṭā'*), organe dont l'existence n'est pas attestée en Sicile. En revanche, l'expression latine *duana baronum* renvoie à la conception d'une féodalité (« baronum ») soumise au contrôle du pouvoir central (« duana »). La langue choisie pour désigner une institution importe certes, mais l'étymologie des vocables aussi. De toute évidence, ces choix tendaient à défendre, face aux grands, une idée de la féodalité qui faisait une large place au pouvoir central. La locution latine est un hybride entre latin et transcription de l'arabe, tandis que le grec innove et que l'arabe sert de matrice conceptuelle.

III. L'ADMINISTRATION LOCALE DANS LA SICILE NORMANDE : DES PRATIQUES ADMINISTRATIVES DISTINCTES EN FONCTION DES RÉGIONS ET DES GROUPES COMPOSANT LA POPULATION ?

La Sicile présente des caractéristiques que l'on ne retrouve nulle part dans la péninsule, à commencer par l'absence de comtés dans l'île durant toute la période normande¹⁴¹. On est donc en présence d'une administration centralisée dont certains agents exercent des prérogatives strictement locales, les rangs intermé-

¹⁴⁰ L'article *iqṭā'* de C. Cahen dans l'*EI* renvoie à son abondante bibliographie sur le sujet.

¹⁴¹ E. Mazzaresse Fardella, *I feudi comitali di Sicilia dai Normanni agli Aragonesi*, Milan, 1974.

diaires¹⁴² n'apparaissant guère, surtout dans un premier temps. Si un même individu peut, en effet, se voir concéder de vastes ensembles territoriaux¹⁴³, son pouvoir n'est pas justifié par la charge publique qu'il exercerait. Cela n'empêche pas que ces grands seigneurs puissent organiser la gestion de leur territoire sur le même modèle que le souverain.

L'administration locale de la Sicile présente aussi des spécificités, comme le montre une série de tableaux synthétisant les informations disponibles sur les charges locales les plus fréquemment mentionnées au XII^e siècle et les fonctions qui leur correspondent¹⁴⁴. On y retrouve des termes qui se rattachent aux trois traditions administratives islamique, byzantine et latine. Toute la question est de savoir si cette distinction est purement lexicale ou si elle recouvre des pratiques administratives différentes, et, dans cette dernière alternative, on peut se demander si l'on assiste à une homogénéisation progressive des pratiques administratives sous les Normands ou si, au contraire, des particularités se maintiennent, voire sont maintenues à dessein par les souverains.

Enrico Mazzaresse Fardella et Léon-Robert Ménager ont souligné la difficulté de définir précisément les fonctions locales de la Sicile normande¹⁴⁵. Notons, toutefois, que ce manque de précision comme l'existence de termes divers pour désigner des fonctions qui recouvrent à peu près les mêmes réalités sont des caractéristiques que l'on retrouve à la même époque en Italie méridionale, mais aussi en France ou ailleurs. Elles reflètent en général des pratiques ou un lexique régionaux ou bien sont le résultat d'une superposition termi-

¹⁴² Rien de semblable aux connétables de la Pouille par exemple, cf. J.-M. Martin, *La Pouille*, p. 796.

¹⁴³ Ainsi Tancrede, fils de Guillaume du Principat et petit-fils de Roger, hérite d'un vaste territoire autour de Syracuse en 1091 (E. Mazzaresse Fardella, *I feudi comitali*, p. 9); ainsi Geoffroi, fils de Roger, qui reçoit Raguse en partage (*ibid.*, p. 15) ou les Aleramici autour de Paternò (*ibid.*, p. 12-14; et, en dernier lieu, H. Bresc, «Gli Aleramici in Sicilia», qui renvoie à la bibliographie antérieure).

¹⁴⁴ Cf. Tableaux 10 à 15.

¹⁴⁵ L.-R. Ménager, «Introduction» à *Les Actes latins*, p. 27-42. E. Mazzaresse Fardella souligne la confusion des charges : *Si notano, nel tempo e nello spazio, tali diversità o tali coincidenze di compiti da far ritenere inopportuno un tentativo di descriverne le mansioni in tono riasuntivo* E. Mazzaresse Fardella, «La struttura amministrativa del regno normanno», dans *Atti del congresso internazionale di studi sulla Sicilia normanna*, Palerme, 1973, p. 213-224, p. 220) et il évoque la dimension linguistique du problème en rappelant que les correspondances entre les désignations dans les trois langues insulaires ne sont pas systématiques et qu'un même personnage peut ainsi se voir attribuer des fonctions que l'on pensait différentes dans un même texte (*ibid.*, p. 221). L.-R. Ménager, citant F.-C. Chalandon, affirme : «les titres de vicomtes, catépan, stratèges et bayles servent à désigner des fonctionnaires ayant des attributions analogues» (L.-R. Ménager, «Introduction», p. 35).

nologique advenue au cours du temps¹⁴⁶. On passera ici en revue la terminologie en fonction de la langue du vocable ou de son origine linguistique (car un certain nombre de termes sont transcrits ou adaptés) en suivant la chronologie des mentions qui reflète les choix linguistiques de la chancellerie dans cette première moitié du XII^e siècle (grec, latin, arabe).

La terminologie grecque ou d'origine grecque : stratêgos et exioustastês

Lorsqu'ils ne sont pas évoqués collectivement, comme une catégorie, les stratêgoi interviennent en Sicile¹⁴⁷ pour l'essentiel dans les délimitations de terres¹⁴⁸, et les litiges qu'elles entraînent, et dans la levée des taxes (cette tâche apparaît en négatif à travers les exemptions énumérées dans le tableau 10), soit deux activités qui relèvent du *dîwân*. Fait exception le stratigot de Messine qui exerce une fonction dont la longévité et l'exclusivité¹⁴⁹ suggèrent une continuité avec la période précédente. Ses compétences semblent s'étendre à toute la sphère civile – la dimension militaire du stratège, qui a donné son nom à la fonction, a complètement disparu –, ce qui peut donner lieu à des abus, comme à Messine en 1167-1168.

Le terme apparaît soit seul, accolé au nom de l'individu, soit, beaucoup plus rarement, accompagné d'un nom de lieu; dans ce cas, il s'agit de villes de dimension variable, mais le plus souvent importantes (Centuripe, Demenna, Messine et Syracuse). La mention en 1183 de deux *stratêgoi* de Centuripe suggère soit que le réseau des officiers locaux se densifie avec le temps¹⁵⁰, soit que l'on pouvait

¹⁴⁶ Pour la Pouille de la période normande, cf. J.-M. Martin, *La Pouille*, p. 820-821 et pour la France, R. Telliez, *Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIV^e siècle : per potentiam officii*, Paris, 2005, p. 212 qui évoque les «officiers polyvalents à compétences locales».

¹⁴⁷ Rien à voir avec le stratège byzantin tout puissant des IX^e-XI^e siècles, tel que le décrit H. Ahrweiler dans «Recherches sur l'administration de l'Empire byzantin aux IX^e-XI^e siècles», *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 84/1 (1960), p. 1-111, spéc. p. 36 et sq. On le retrouve ailleurs dans le sud de l'Italie avec des compétences réduites par rapport à la période précédente également. L.-R. Ménager replace cette évolution dans le cadre de l'Empire : catépans et stratêges voient leurs pouvoirs diminuer. Il suggère également que la multiplication des *upostratêgoi* a pu accélérer le mouvement. Il cite la phrase très révélatrice du Pseudo-Falcand : *stratigotes iique qui provinciis vel singulis oppidis preerant* («Introduction», p. 30-31 et 35). En Calabre, ils conserveraient des fonctions plutôt judiciaires, cf. J.-M. Martin, «L'empreinte de Byzance», p. 759.

¹⁴⁸ Tableau 10, doc. 5, 6, 7, 8, 9.

¹⁴⁹ L.-R. Ménager, «Introduction», p. 37.

¹⁵⁰ C'est le cas en Pouille notamment à la fin du XII^e siècle, cf. J.-M. Martin, *La Pouille*, p. 821.

conserver le titre même après sa sortie de charge, sans que l'on puisse trancher entre les deux hypothèses.

TABLEAU 10 – Les attestations de *stratègoi* en Sicile¹⁵¹

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DU DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE	SYNONYMES OU TRADUCTIONS DANS LE DOCUMENT
Stratègos	1. Déc. 1094, Ind. III. Doc. grec. Le comte Roger à l'archevêque de Catane. (Cusa, p. 389 et sq.).	Non précisées. La cathédrale de Catane se voit concéder une immunité : les <i>stratègoi</i> ne peuvent exercer leurs fonctions dans le diocèse.	Côte orientale de la Sicile (Catane)	Aucun apparemment, mais d'autres fonctionnaires locaux sont cités : les <i>beskômètai</i> et les <i>exousias-tai</i>
	2. 1101-1113? Doc. grec. La comtesse Adélaïde et son fils Roger à S. Filippo de Fragalà. (Cusa, p. 393 et sq.).	Renouvellement d'un acte (1099) de donation de 4 vilains avec leurs biens, auxquels l'acte ajoute 4 autres. Ils sont soustraits à l'autorité des représentants locaux du souverain.	Partie orientale de l'île.	Aucun, mais les <i>beskomètai</i> sont cités
	3. 1101. Octobre, Ind. X. Doc. grec. Les mêmes au même. (Cusa, p. 394).	Donation de 4 vilains avec leurs biens et définition de leur statut. Soustraction de ces hommes à l'autorité des fonctionnaires locaux.	Partie orientale de l'île.	Aucun, mais les <i>beskometai</i> et les <i>exousiastai</i> sont cités.
	4. 1112, novembre, ind. VI. Doc. grec. La comtesse Adélaïde au même. (Cusa, p. 409).	Donation de 5 vilains, soustraits à l'autorité des fonctionnaires royaux locaux.	Partie orientale de l'île.	Idem.
	5. 1121, août. Doc. grec. Règlement judiciaire. (Cusa, p. 418).	Rômanos o xena, stratège de Demenna, règle une dispute entre S. Teodoro de Mirto et S. Barbaro.	Partie orientale de l'île.	Aucun

(à suivre)

¹⁵¹ Seuls sont retenus les actes originaux ou dont la sincérité ne peut être mise en doute pour les aspects qui nous intéressent. En outre, dans ce tableau, ne figurent pas les stratèges de Messine dont L.-R. Ménager a dressé la liste (cf. « Introduction », p. 40-42). Le maintien du stratège de Messine jusqu'à la fin du Moyen Âge souligne qu'il s'agit d'une spécificité locale.

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DU DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE	SYNONYMES OU TRADUCTIONS DANS LE DOCUMENT
	6. 1132, avril, ind. X Doc. grec. Le roi Roger à l'évêque de Patti. (Cusa, p. 512).	Le <i>stratêgos notarios</i> Grégorios délimite les confins de Rachalt-zouchar donné en même temps que 30 vilains à l'évêque de Patti.	Partie orientale de l'île.	Aucun
	7. 1172, 20 février. Doc. bilingue grec-latin. Délimitation administrative d'un bien concédé par Guillaume II à S. Lucia de Cefalù. (Cusa, p. 487).	Une donation de terre avait été faite par Guillaume II à S. Lucia; Gaufridus Femma, stratège de Syracuse, la délimite.	Partie orientale de la Sicile.	En latin, <i>stratigotus</i> mais qui exerce dans le cadre d'une <i>baiulia</i> .
	8. 1173, juill., ind. VI Doc. Grec. Règlement d'un litige. (Cusa, p. 326).	Litige entre l'archevêque de Messine et un particulier à propos d'un fonds. Stéphane, <i>stratêgos</i> de Messine, enquête avec d'autres sur les lieux. Est présent également le <i>stratêgos</i> Nikolaos Okafanès.	Partie orientale de la Sicile.	Aucun.
	9. 1183, avril, ind. I. Doc. grec. Délimitation pour S. Filippo de Fragalà. (Cusa, p. 432).	Adam, <i>stratêgos</i> de Centuripe, délimite les biens d'un moine à la demande de S. Filippo de Fragalà auquel ils sont restitués contre un versement annuel. Témoin : Raimondos <i>stratêgos</i> de Centuripe.	Partie orientale de la Sicile.	Est dit <i>stratêgos</i> et <i>exousiastês</i> de Centuripe

Les *stratigoti* mentionnés dans les textes latins¹⁵² interviennent dans des contextes similaires, même si la plupart apparaissent avec la fonction de témoins, sans que l'on puisse savoir si *stratigotus* est un titre ou une fonction, surtout lorsqu'aucun nom de lieu n'accompagne le vocable (dans huit cas sur douze, les lieux cités étant : Castronovo, Collesano, Iato, Petralia).

¹⁵² Tableau 11.

TABLEAU 11 – Les attestations de *stratigoti* en Sicile

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE
<i>Stratigotus</i>	10. 1094, ind II,? Doc. latin, faux. Le comte Roger à Ambroise de Lipari (Pirro, 2, p. 770).	Donation de vilains habitant à proximité de la côte occidentale de la Sicile. Parmi les témoins : Toraldus <i>stratigotus</i> et Goffridus <i>stratigotus</i> .	Centre-nord de la Sicile.
	11. 1103, août, ind. XI. Doc. latin. Tancrede de Syracuse à l'évêque de Syracuse (Pirro, 2, p. 1242).	Donation de l'église de S. Lucia. Parmi les témoins : Ioannes <i>stratigotus</i> .	Sud-est de la Sicile.
	12. 1108, 7 mars. Doc. latin. Sur ordre de Roger pour S. Pietro près de Castrovano. (White, doc. n° 8, p. 392).	Sur l'ordre de Roger, Ioannes <i>stratigotus</i> <i>Castri-novi</i> et d'autres viennent délimiter les terres de l'église.	Centre-est de la Sicile.
	13. 1115 (1111?) Doc. latin. De l'évêque de Syracuse à S. Opolo de Milet (Ménager, <i>Les actes latins...</i> , doc.n° 3, p. 54-62).	Donation de l'église de S. Lucia en Sicile. Parmi les témoins : Ioannes <i>stratigotus</i> .	Idem.
	14. 1117. 7 juin. Doc. bilingue latin-grec. Le comte Roger à S. Filippo de Fragalà (Cusa, p. 383).	Confirmation d'une donation à Melitiro et immunité. Gofridus <i>stratigotus</i> parmi les témoins.	Partie orientale de la Sicile.
	15. 1126, décembre, ind. IV. Doc. latin. Du comte Roger à l'évêque de Catane (De Grossis, p. 79-81).	L'évêque demande à avoir la jouissance d'un pâturage. Nicolaus Ammiratus <i>stratigotus</i> est envoyé pour en tracer les limites.	Côte orientale de la Sicile.
	16. 1133, 26 fév. Doc. latin. Confirmation royale de la donation du casal de Mirto par Renaud Avenel (<i>Cod. Diplo.</i> , n° 24, p. 66).	Le casal avait été délimité lors de sa donation par des <i>boni homines</i> sous le contrôle de Georges d'Antioche alors <i>stratigotus</i> <i>latine</i> .	Partie occidentale de la Sicile (province de Palerme).

(à suivre)

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE
	17. 1159, 20 janvier, ind. VII. Doc. latin. Règlement d'un litige. (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , n° 34, p. 81-83).	Règlement d'un litige autour de limites territoriales dans la zone de Petralia par le grand justicier Renaud de Tusa. Parmi les témoins : Nicolaus <i>stratigotus Petralie</i> et Natalis <i>stratigotus Golsani</i> .	Centre-nord-est de la Sicile.
	Voir doc. 6, tableau 10.		
	18. 1172, ind. V. Doc. latin. Idem (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , n° 62, p. 152).	Règlement d'un litige à propos des limites de Cosentini. Parmi les témoins : Iohannes <i>stratigotus</i> et Bruno <i>stratigotus</i> .	Partie orientale de la Sicile.

L'exousiastês apparaît dans le contexte de l'Italie normande¹⁵³. La signification du terme est vague¹⁵⁴, comme l'a souligné André Guillou¹⁵⁵, et les textes grecs siciliens n'aident guère à la préciser. On considère en général qu'il traduit le latin *baiulus*, lui-même très divers, mais les versions bilingues qui permettent de l'affirmer sont peu nombreuses et tardives; cette équivalence est donc une conséquence de la latinisation progressive de l'administration locale¹⁵⁶. Le vocable grec est d'abord rendu par le terme *officialis*¹⁵⁷. Cette traduction, vague, semble aller de pair avec le fait que la signification d'*exousiastês* est très générale¹⁵⁸.

¹⁵³ Cf. Tableau 12, pour tous les renvois faits à des documents dans cette sous-partie.

¹⁵⁴ Dans la Septante, il signifie «maître», «qui a du pouvoir».

¹⁵⁵ Dans *Les actes grecs de Santa Maria di Messina*, il écrit : «Ce terme est le moins bien connu des termes institutionnels de l'administration normande» (p. 135). Pour une analyse de ce terme, *ibid.*, p. 135-136.

¹⁵⁶ Si cet équivalent est souvent avancé, notamment dans les analyses que Salvatore Cusa fait des actes qu'il édite, un seul document bilingue grec et latin le confirme (il date de 1154, concerne la Calabre et est édité dans F. Trincherà, *Syllabus graecarum membranarum*, Naples, 1865, p. 202).

¹⁵⁷ Ainsi, en 1143, dans un acte gréco-latin (*Cod. Diplo.* doc. 57) *exousiastês* est traduit par *officialis*. Qu'il ne soit rendu que tardivement par *baiulus* semble confirmé par un acte faux postérieur qui reprend le contenu de ce dernier et utilise le terme à la place d'*officialis* (*Cod. Diplo.* doc. 58).

¹⁵⁸ En 1094 (Cusa, p. 389 et svtes), le comte Roger exempte S. Filippo de Fragalà de tout devoir à l'égard des archevêques, des évêques, des barons, des forestiers, des stratèges, des vicomtes, et «tous kata tèn êmeran *exousiastai*», soit «tous ceux qui sont *exousiastai* à ce jour», suggérant la durée limitée de cette

Les occurrences postérieures du vocable datent des années 1140¹⁵⁹. Alors seulement la signification en devient-elle un peu plus claire : Roger parle de «ses» *exousiastai*¹⁶⁰. Enfin, en 1142 (Petralia), en 1183 (Centuripe) et en 1195 (Messine), trois personnages portent cette qualification accompagnée d'un nom de lieu¹⁶¹. Une première phase atteste le maintien de la généralité de leurs tâches et les *exousiastai* reçoivent des ordres qui sont toujours définis de manière négative («ne pas nuire», «ne pas interférer»). À la fin de la période, ils sont attachés à un lieu, au point que le mot *exousia* en vient tardivement à désigner la circonscription d'exercice de l'*exousiastês*¹⁶².

De ces diverses mentions se dégage l'évolution suivante : à l'origine, ces individus n'apparaissent qu'au sein de listes de fonctionnaires peu définis ; à partir de l'accession au trône de Roger II, leur rattachement à l'administration royale est affirmé plus nettement et les premières traductions latines d'*exousiastês* par *baiulus* sont attestées. Cette synonymie est donc moins le résultat d'une similitude parfaite de signification entre les deux termes que la conséquence du rapprochement des fonctions exercées par ces différents individus. L'imprécision et la généralité des tâches qu'ils accomplissaient n'ont fait que faciliter l'évolution. Leurs activités rappellent globalement celles des *stratêgoi*.

TABLEAU 12 – Les attestations d'*exousiastai* en Sicile

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE	SYNONYMES OU TRADUCTIONS DANS LE DOCUMENT
<i>Exousiastês</i>	Voir doc. 1, tableau 10.			
	Voir doc. 3, tableau 10.			

(à suivre)

charge (Cusa, p. 389). En 1101 (Cusa, p. 393 et sq), Adélaïde réitère ce privilège dans un acte de donation en interdisant à «pantas tous upo tèn chôran mou ôntas exousiastas strategous beskomêtas kai loipous...» («tous ceux qui sur mon territoire sont *exousiastai*, stratèges, vicomtes et autres...») d'imposer quoi que ce soit au monastère (Cusa, p. 394). L'*exousiastês* est encore cité dans un acte bilingue arabe et grec de 1109 (qui ne propose pas, à proprement parler, deux versions du même texte) et, une dernière fois, pour cette première phase, en 1112.

¹⁵⁹ Cf. Tableau 12.¹⁶⁰ 1144?, Cusa, p. 312. Ils étaient en litige avec l'évêque de Messine à propos d'une terre.¹⁶¹ Cusa, p. 310 et 432.¹⁶² 1195, cf. Tableau 12, doc. 23.

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	REGION D'EXERCICE	SYNONYMES OU TRADUCTIONS DANS LE DOCUMENT
	<p>19. 1109, 6 mars, ind. II. Doc. bilingue grec-arabe. La comtesse Adélaïde à tous les responsables de l'administration du territoire de Castrogiovanni. (Cusa, p. 402-403).</p>	<p>Pas de précision, mais appelle ces représentants du souverain à ne pas faire subir de vexation à S. Filippo de Demenna et à le protéger.</p>	<p>Partie orientale de la Sicile.</p>	<p>Le texte grec concerne les <i>exousiastai</i>, les <i>beskomitai</i> et les <i>kaites</i>. En arabe : les <i>quwwād</i> et les <i>'ummāl</i> «qui sont à notre service».</p>
	<p>Voir doc. 4, tableau 10.</p>			
	<p>20. 1142, 26 avril, ind. IV. Doc. grec. Sanction judiciaire. (Cusa, p. 310).</p>	<p>Terres domaniales retirées à l'abbé de S. Cosimo parce qu'elles lui avaient été attribuées sans autorisation par le <i>gayt</i> Maymūn quand il était <i>exousiastēs</i>.</p>	<p>Partie orientale de l'île.</p>	
	<p>21. 1144, ? Doc. grec. Règlement d'un litige. (Cusa, p. 312).</p>	<p>Litige entre l'évêque de Messine et des fonctionnaires royaux à propos d'une terre dont ces derniers n'auraient pas respecté l'immunité.</p>	<p>Partie orientale de l'île.</p>	
	<p>22. 1180 ? Acte bilingue grec-latin. Geoffroi <i>palatinus camerarius</i> à des officiers du roi. (Cusa, p. 489-490).</p>	<p>Rappel au respect de privilèges commerciaux accordés à l'évêque de Cefalù par Roger II : s'adresse à tous les <i>exousiastai</i>.</p>		<p>S'adresse aussi aux <i>parathalassitai</i> (en latin : <i>baiulis et portulanis</i>).</p>
	<p>Voir doc. 9, tableau 10.</p>			
	<p>23. 1195, 21 mars, ind. XIII. Doc. grec. Le <i>sekretikos</i> Eugène à un bourgeois de Messine. (Guillou, <i>Actes grecs de S. Maria di Messina</i>, p. 133-141).</p>	<p>Vente d'un moulin relevant du domaine qui était auparavant loué par un <i>exousiastēs</i> de Messine.</p>	<p>Partie orientale de Messine.</p>	<p>Le terme <i>exousia</i> est utilisé pour désigner une circonscription.</p>

Parmi les fonctionnaires locaux, les textes grecs évoquent aussi le *praktor*¹⁶³ qui, en Sicile, traduit *'āmil*¹⁶⁴, dont le sens exact est «percepteur». Les renseignements disponibles sur ces officiers sont trop peu nombreux pour qu'on puisse en dresser un tableau. Enfin, les autres fonctions désignées par un nom grec et mentionnées dans le sud de la péninsule sont plutôt rares en Sicile¹⁶⁵.

Si le grec prédomine, le latin n'est pas tout à fait absent dans ce domaine.

La terminologie latine ou d'origine latine

En latin, le vocable le plus fréquent est celui de *vicecomes* (pl. *vicecomites* ou *vicecomiti*)¹⁶⁶. Il est le seul à renvoyer à un contexte probablement normand et cette fonction est caractéristique de la

¹⁶³ 1142? Cusa, p. 310.

¹⁶⁴ Tableau 15, doc. 32; 1134, Cusa, p. 517.

¹⁶⁵ D'autres fonctions apparaissent fugitivement dans la documentation : les catépanes sont peu nombreux en Sicile, contrairement au Sud de la péninsule italienne, au point que L.-R. Ménager («Introduction», p. 35) a pensé qu'ils n'y existaient pas. On trouve néanmoins le *katapanēs Kōnstras Girekitanou* («le catépan Costas de Gerace») dont la fonction, locale, n'est pas claire (Cusa, p. 367, en 1095) ou *des katepanōn chōras tēs eusebestatēs Rēgeēs kai maistrōn foristeriōn toute Eufēmīou tēs Drainas kai Goliālmou Demouritzē* («les catépanes du territoire (domaine) du roi très-pieux, et les maîtres forestiers Eufemios de Troina et Guillaume de Mauritio (?)» Cusa, p. 484, en 1168); Georges d'Antioche est mentionné une fois comme assumant *tēn proedrian tou Giatou* («la proédie de Iato», Cusa, p. 115, acte de 1133) mais l'on peut penser avec L. R. Ménager (qui traduit l'expression ainsi : «lorsqu'il présidait aux destinées de Iato», *Amiratus*, append. II, p. 201) et V. Prigent («L'archonte Georges, prōtos ou émir?», *Revue d'études byzantines*, 59 (2001), p. 193-207), que le terme est utilisé ici moins pour désigner la charge de proède que pour souligner que Georges exerçait la plus haute fonction possible au niveau du district de Iato, d'autant qu'il est désigné également comme *stratigotus* et *vicecomes* dans différentes versions de l'acte. La fonction de *parathalassitai* (*portulani*) est attestée trois fois (cf. Tableau 15, doc. 32; en 1134, Cusa, p. 517 et en 1180, tableau 12, doc. 22; cf. V. von Falkenhausen, *La dominazione*, p. 141); enfin le tourmarque (*ibid.*, p. 117-120) n'apparaît que dans quelques documents (comme pour *Abdemele Senex filius Trumarchi*, cf. chapitre 12, doc. de 1159), mais sous la forme d'un nom de famille comme la plupart des fonctions qui se vident de leur signification.

¹⁶⁶ Cette fonction se retrouve dans la Normandie des X^e-XI^e siècles, cf. J. Yver, «Les premières institutions du duché de Normandie», dans *I Normanni e la loro espansione in Europa nell'alto medioevo*, Spolète, 1969 (XVI Settimana di Studi sull'Alto Medioevo), p. 299-367; on y rappelle que le *vicecomes* agit dans le cadre du *pagus* et qu'il exerce des fonctions financières, judiciaires et militaires (p. 325 et sq.). Cf. V. von Falkenhausen, «I ceti dirigenti prenormanici al tempo della costituzione degli stati normanni nell'Italia meridionale e in Sicilia», dans

Normandie jusqu'à la fin du Moyen-Âge¹⁶⁷. Elle se retrouve dans nombre d'autres régions et on peine à la définir clairement¹⁶⁸, mais ses caractéristiques siciliennes sont proches de celles du *vicecomes* du nord de la France¹⁶⁹. Il ne renvoie pas aux subdivisions de comtés, qui n'existent pas en Sicile, et il est rarement accompagné d'une référence géographique (trois mentions sur sept : Cefalù, Iato, Lentini)¹⁷⁰. Le plus souvent cités comme témoins, les vicomtes assument des tâches semblables à celles des *stratègoi*.

TABLEAU 13 – Les attestations de *vicecomites* en Sicile

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE
<i>Vicecomes</i> (et variantes)	24. 1114. Ind. VII. Doc. latin. Le comte Roger pour le monastère S. Bartolomeo de Patti. (Garufi, <i>Per la storia...</i> , p. 66-67).	Sur ordre du souverain, Georges <i>vicecomes</i> de Iato délimite Mirto pour S. Bartolomeo de Patti.	Partie orientale de l'île.
	Voir doc. 12 , tableau 11.	Parmi les témoins : Philippus <i>vicecomes de Lentina</i> .	
	25. 1133, 10 janv. Doc. latin. <i>Memoratum</i> rappelant le statut du monastère de Patti. (<i>Cod. Dipl.</i> n° 23, p. 62).	Parmi les témoins, un Iohannes <i>vicecomes</i> .	Partie orientale de l'île.

(à suivre)

Forme di potere e struttura sociale in Italia nel Medioevo, éd. G. Rossetti, Bologne, 1977, p. 321-379, spéc. p. 341.

¹⁶⁷ R. Telliez, *Les officiers devant la justice*, p. 245.

¹⁶⁸ On verra à ce sujet *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, éd. H. Débax, Toulouse, 2008.

¹⁶⁹ Cf., notamment, J.-F. Nieuws, «Vicomes et vicomtés dans le nord de la France (XI^e-XIII^e siècles) : un monde d'officiers au service du pouvoir princier», dans *Vicomtes et vicomtés*, p. 291-304.

¹⁷⁰ J. Yver rappelle («Les premières institutions», p. 325) que la situation est identique au tout début de l'histoire du duché de Normandie, mais l'apparition du *vicecomitatus* intervient assez rapidement, ce qui n'est pas le cas en Sicile.

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE
	26. 1140, confirmation d'un acte de 1111? Doc. latin. Adelia de Collesano pour S. Pietro de Collesano (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. n° 15, p. 38-40).	Donation d'un four et de 6 vilains. Parmi les témoins : Rainaldus <i>vicecomes</i> et Maurus <i>vicecomes</i> .	Centre-nord de la Sicile.
	Voir doc. 15 , tableau 11.	Parmi les témoins : Attardus <i>vicecomes</i> .	
	27. 1183, novembre, Ind. I. Doc. latin. Robert de Collesano pour la cathédrale de Cefalù. (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , n° 75, p. 186-188).	Robert de Collesano devient prêtre et offre ses biens à la cathédrale de Cefalù. Parmi les témoins : Iohannes de Pagano <i>vicecomes Cephaludi</i> .	Centre-nord de la Sicile.

Le terme *beskomês* est une des transcriptions grecques de vicomte¹⁷¹. On connaît neuf documents employant ce terme et sept individus sont qualifiés ainsi. Leurs fonctions sont semblables à celles du *vicecomes* et un nom de lieu accompagne régulièrement l'énoncé de leur fonction (quatre cas : Catane, Rametta, S. Marco, Syracuse).

TABLEAU 14 – Les attestations de *bêskômetai* en Sicile

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE	SYNONYMES ET TRADUCTIONS DANS LE DOCUMENT
<i>Beskômêtai</i> (et variantes)	Voir doc. 1 , tableau 10.			
	28. 1095, novembre, ind. IV. Doc. grec. Règlement d'un litige. (Cusa, p. 367).	Leon Katanagkis <i>biskoumos</i> de Rametta règle un litige portant sur des biens fonciers.	Partie orientale de l'île.	
	Voir doc. 2 , tableau 10.			

(à suivre)

¹⁷¹ Cf. Tableau 14.

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE	SYNONYMES ET TRADUCTIONS DANS LE DOCUMENT
	Voir doc. 3, tableau 10.			
	29. 1103, 20 mai, ind. XI. Doc. grec. Un évêque de Catane à la cathédrale de Catane. (Cusa, p. 552).	Donation d'un évêque à la cathédrale de Catane. Parmi les témoins, Goulielmos <i>bêskômês</i> de Catane.	Partie orientale de l'île.	
	30. 1109, 24 sept., ind. III. Doc. grec. Délimitation de biens. (Cusa, p. 403).	Les limites du monastère de S. Barbaro sont retracées avec l'aide du <i>beskomêtos</i> de S. Marco.	Partie orientale de l'île.	
	Voir doc. 4, tableau 10.			
	Voir doc. 7, tableau 10.	Apparaît parmi les témoins Iôannes Fouskos <i>beskomês</i> de Syracuse.		En latin, Iohannes de Fusco <i>tum vicecomes Siracuse</i> .
	31. 1172, oct., ind. VI. Acte bilingue grec-arabe. Geoffroy du <i>dîwân</i> pour S. Maria dell'Ammiraglio. (Ménager, <i>Amiratus</i> , doc. 33, p. 214 et sq.).	Geoffroy trace les limites du casal al-Sha'rânî, avec l'aide de Bū-l-Tayb qui fut <i>beskomês</i> , de Filippos <i>beskomês</i> et de Basilios Pbousa <i>beskomês</i> .	Partie occidentale de l'île.	En arabe, <i>beskomês</i> est rendu par <i>disqūmî</i> .

On rencontre, enfin, une transcription du terme en arabe sous la forme *disqūmî*¹⁷².

Outre cette présence non négligeable du vicomte que l'on ne retrouve pas partout en Italie méridionale¹⁷³, une autre caractéristique de la Sicile est la rareté du *baiulus*. L'office existe en Normandie dès la première moitié du XII^e siècle, mais dans un premier temps sa fonction exacte n'y est pas très claire¹⁷⁴. À la diffé-

¹⁷² Cf. Tableau 14, doc. 31.

¹⁷³ Et notamment pas en Pouille, cf. J.-M. Martin, *La Pouille*, p. 821.

¹⁷⁴ Cf. *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge. I. Institutions seigneuriales (les droits du Roi exercés par les grands vassaux)*, dir. F. Lot et R. Fawtier, Paris, 1957, p. 32-33 et p. 60. L'institution est introduite et généralisée dans le royaume capétien par Philippe Auguste, cf. J. Baldwin, *The Government of Philip Augustus. Foundations of French Royal Power in the Middle Ages*, Berkeley et Los Angeles, 1986, trad. fr. *Philippe Auguste*, Paris, 1991.

rence de l'Italie méridionale (le cas le mieux documenté est la Pouille¹⁷⁵), les bayles sont rarement mentionnés dans un cadre insulaire avant Guillaume II, et ils le sont à partir de cette date de manière très générique¹⁷⁶. Le développement du rôle joué par les *baiuli* sous son règne semble aller de pair avec la latinisation limitée de l'administration¹⁷⁷.

La terminologie arabe

La situation sicilienne est, en effet, d'autant plus complexe que les vocables arabes de *qā'id* (pl. *quwwād*) et de *āmil* (pl. *'ummāl*) y sont aussi utilisés. Si le second est bien connu dans un contexte islamique¹⁷⁸, le premier mérite que l'on s'y arrête¹⁷⁹, tant il est difficile à définir. Le *qā'id* se rencontre partout en Sicile. Il apparaît pour la première fois en 1095¹⁸⁰, puis en 1109 dans un document bilingue, malheureusement lacunaire¹⁸¹ : il s'agit d'un ordre donné aux *exousiastais beskomitois pasi te kai kaites tēs êmeteras chōras Kastroiōannou* («aux *exousiastai*, aux vicomtes, et à tous les *kaites* de notre territoire de Castrogiovanni»), en arabe *al-'ummāl wa-l-quwwād al-ladhīn humm fī khidmati-nā*, soit «les *'ummāl* et les *quwwād* qui sont à notre service»¹⁸².

Cette dernière précision est restrictive et ne vise pas à rappeler les *quwwād* à leur devoir. Certains travaillent pour la cour, d'autres

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 820-821.

¹⁷⁶ Voici les occurrences du terme en Sicile dans les actes royaux (mais aucun exemple antérieur à 1130 n'a été repéré) : sous Roger II, sur neuf occurrences, une seule renvoie à la Sicile et encore s'agit-il d'un faux (cf. *Cod. Diplo.*, doc. 58); sous Guillaume I^{er}, on relève une attestation dans un contexte relativement vague (cf. *Cod. Diplo.*, doc. 28, 1160); à partir de Guillaume II, les *baiuli* sont essentiellement cités dans les adresses générales de documents royaux, sous la forme «comitibus, baronibus, iustitiariis, camerariis, baiulis et universis fidelibus suis» (cf. le document 87 (1186) des *Doc. ined.* de Garufi), avec une exception en 1168 (*Doc. ined.*, doc. 44); de nombreux actes de Constance à la fin du siècle sont dans le même cas (*Cod. Diplo.*, doc. 24-26, 40 et 85). Tancred et Guillaume III poursuivent cette pratique. Les actes seigneuriaux seront examinés à part car un usage local peut se développer dans une famille immigrée plus ou moins récemment.

¹⁷⁷ Cf. *infra*.

¹⁷⁸ Si le terme désigne au départ le fonctionnaire qui lève les impôts, il renvoie vite au sens plus large de qui a en charge toute l'administration civile d'une zone, plus ou moins étendue.

¹⁷⁹ Précisons que les *quwwād al-rumāt (kaites tōn toxotōn)* ou «archers» ne sont mentionnés qu'en 1172 (cf. Tableau 14, doc. 31) et que nous en ignorons tout.

¹⁸⁰ Cusa, p. 541.

¹⁸¹ Cusa, p. 402.

¹⁸² Sur le terme *khidma*, on peut lire M. Meouak, «Notes historiques sur l'administration centrale, les charges et le recrutement des fonctionnaires dans l'Espagne musulmane (2^e/VIII^e-4^e/X^e s.)», *Hesperis Tamuda*, 30/1 (1992), p. 9-21.

pas. À l'origine, ce terme désigne en arabe une fonction de commandement militaire qui varie en importance et peut, aussi bien, renvoyer au responsable de la défense d'un point fortifié. Ces individus payés pour leur service par la concession d'*iqṭā's*, ou concessions fiscales, étaient souvent de fait à la tête d'une circonscription, plus ou moins vaste, dont ils avaient la gestion temporaire¹⁸³. Le document qui date de la régence d'Adélaïde renvoie, semble-t-il, à un groupe préexistant à l'arrivée des Normands en Sicile dont certains membres seraient entrés au service du comte. On retrouve par la suite sous une forme différente cette distinction, établie, cette fois, entre les *quwwād* cités parmi les *boni homines* des localités insulaires, et ceux qui sont des employés du *dīwān* par exemple. La traduction, ou plus exactement la simple juxtaposition de 1109, montre cette équivalence : dans chaque langue, on trouve un terme précis et un autre plus vague. Le vicomte et le '*āmil* exercent les mêmes fonctions civiles générales. En revanche, les deux autres catégories sont plus floues, au point que le grec rajoute « kaites », ce qui montre toute la difficulté de la traduction.

TABLEAU 15 – Les attestations de '*ummāl* en Sicile

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICE	SYNONYMES ET TRADUCTIONS DANS LE DOCUMENT
' <i>Āmil</i>	Voir doc. 19, tableau 12.			
	32. 1134, 20-31 janv., Ind. XII. Acte bilingue grec-arabe. Roger II à l'évêque de Lipari (Cusa, p. 517).	Le souverain accorde à l'évêque une exemption des droits sur l'exportation et l'importation de blé, beurre et fromage.	Partie orientale de l'île.	Apparaît aux côtés des <i>umanā' al-tujjār</i> et des <i>sarād.gha</i> (équivalent de <i>stratego</i>). Le terme grec est : <i>praktor</i> (sont cités aussi des <i>parathalassitai</i> ou <i>portulani</i>).
	33. Décembre 1149, ind. XIII. Doc. arabe. Roger II à S. Nicolo di Chùrchuro (Cusa, p. 28) et 34. Copie de 1154 (Cusa, p. 34).	Iṣṭafan ' <i>āmil</i> de Iato doit enquêter sur les limites de 4 charruées données par le roi à l'église.	Partie occidentale de la Sicile.	Le même est qualifié de <i>sar.d.-ghūs</i> , dans la suite du document, du grec <i>stratēgos</i> .

(à suivre)

¹⁸³ Cf. l'article de C. Cahen dans *l'EI* à *iqṭā'*.

NOMS DE FONCTIONS	DATE ET TYPE DE DOCUMENT	NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES	RÉGION D'EXERCICES	SYNONYMES ET TRADUCTIONS DANS LE DOCUMENT
	35. Juin 1169, ind. II. Doc. arabe. Guillaume II et Marguerite à l'Hôpital de <i>Khandaq al-Qay-rūz</i> . (Cusa, p. 37).	Concession de vilains à l'hôpital : ils lui doivent la même chose que ce qu'ils devaient aux <i>'ummāl</i> auparavant; les marins relèvent toujours de ces derniers.	Partie occidentale de la Sicile (près de Termini).	

Au-delà de la variété du lexique, une homogénéité marquée des fonctions

Si les termes employés pour désigner les fonctionnaires locaux sont variés, les tâches qu'ils accomplissent apparaissent, à la lecture des tableaux présentés en annexe, très similaires. Il s'agit essentiellement d'intervenir dans le cadre de concessions foncières par le roi (délimitation des terrains en particulier) ou de rendre un jugement portant sur des domaines fonciers (litige sur les limites, etc.), c'est-à-dire de tâches qui sont celles du *dīwān*. Ces officiers locaux sont donc les correspondants locaux des employés centraux du *dīwān* avec lesquels ils collaborent.

Le choix de tel ou tel vocable répond-il à une motivation autre que celle du contenu de la charge? Le nombre de documents dont on dispose n'est pas assez important pour tirer des conclusions précises sur la répartition géographique du lexique. Toutefois, certaines tendances générales attendues¹⁸⁴ se dessinent : l'emploi d'un vocabulaire majoritairement grec dans la partie orientale de l'île et arabe dans la Sicile occidentale (mais le nombre réduit de documents y est moins significatif), tandis que la terminologie d'origine latine est à peu près également répartie¹⁸⁵. En effet, les *stratēgoi* et les *exousiastai* sont exclusivement attestés dans l'Est¹⁸⁶ (réflétant, il est vrai, en grande partie la géographie de la rédaction des actes en

¹⁸⁴ Sur la répartition des langues en Sicile, cf. chapitre 6.

¹⁸⁵ On ne peut pas dire avec Vera von Falkenhausen qu'*una pletora di notai greci reclutati in loco che potevano avanzare fino al grado di vicecomes, stratega e giudice* («I gruppi etnici nel regno di Ruggero II e la loro partecipazione al potere», dans *Società e popolo nell'età di Ruggero II*, Bari, 1979, p. 133-156, spéc. p. 140) assumait ces fonctions en Sicile car, exceptés deux d'entre eux pour lesquels l'assertion se vérifie (Cusa, p. 419 et p. 514), on ignore le parcours des fonctionnaires grecs que l'on voit apparaître dans la documentation; en revanche, on ne peut que partager son observation selon laquelle on trouve plutôt les fonctionnaires grecs dans les régions de langue grecque et ceux de langue arabe ou arabisés dans les régions majoritairement arabophones (*ibid.*, p. 141).

¹⁸⁶ Cf. Tableaux 7 et 9.

langue grecque), tandis que les *'ummāl* et les *vicecomites* sont les seuls à être représentés dans l'Ouest, même si ces derniers y sont très peu mentionnés, et si, dans des versions bilingues ou grecques, les deux termes apparaissent dans des régions orientales. L'utilisation de la terminologie semble donc répondre à une logique grossièrement régionale, mais rarement exclusive.

Les mentions les plus nombreuses concernent les fonctions désignées par un terme grec ou d'origine grecque, en accord avec la moindre préservation des documents en arabe dans les chartriers et la moindre représentation du latin dans un premier temps. Cette répartition pourrait également renvoyer à l'organisation des communautés musulmanes au niveau local. Leurs représentants sont cités le plus souvent comme *boni homines* et désignés par le vocable de *quwwād*. Ils aident alors à la délimitation des terrains et des territoires, etc. mais en qualité de témoins plutôt que comme fonctionnaires locaux.

On ne peut déterminer l'appartenance culturelle des fonctionnaires cités par les sources dans la mesure où les seuls indices disponibles, et cette mention n'est jamais systématique, sont les toponymes accolés au nom des individus et/ou l'origine de ces noms personnels. Or, d'une part, les noms de lieux semblent renvoyer dans de nombreux cas à la localité d'exercice de la fonction et, d'autre part, il est hasardeux de tirer des conclusions d'un nom personnel, surtout lorsqu'il est peu caractéristique (cf. *Iohannes*). Notons simplement, sans que l'on puisse en tirer de conclusion univoque, que les noms d'origine grecque sont très majoritaires mais la forte proportion d'actes concernant les régions orientales et rédigés en grec suffit peut-être à expliquer ce trait.

Si les désignations de certaines fonctions sont insérées dans une tradition administrative propre (*stratêgoi*, *'ummāl*, etc.), d'autres ne sont que la transcription de termes en usage dans les deux autres idiomes présents dans l'île (*beskomês*, par exemple). L'interprétation de ces néologismes peut être double : soit les traditions administratives convergent difficilement et la traduction est malaisée, soit on est en présence d'une sorte de *lingua franca* administrative. Cette dernière lecture est plus satisfaisante car l'étanchéité éventuelle des pratiques administratives se solderait plutôt par le maintien du vocabulaire propre à chaque langue.

Pour conclure, au niveau local, la régionalisation des charges est tout à fait relative et la répartition des groupes culturels au sein de ces fonctions également, d'autant qu'en réalité ces dernières sont peu différenciées. Ce sont donc des logiques linguistiques qui semblent prévaloir.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE 4

Le tableau qui se dégage de cette analyse de l'administration et de son évolution en Sicile est donc à première vue contradictoire. Une réorganisation administrative est engagée, coïncidant avec l'avènement de la royauté, mais, dans le même temps, les continuités, au niveau local notamment, semblent fortes. Les vocables désignant les organes administratifs connaissent une latinisation et une hellénisation croissante au cours de la seconde moitié du XII^e siècle, mais la centralisation autour du *dīwān al-ma'mūr* se renforce dans le même temps.

À y regarder de plus près, et en dépit des lacunes de la documentation, les institutions de matrice islamique l'emportent au niveau central et l'intégration au *dīwān* des fonctions administratives locales de diverses origines et polyvalentes se développe, même si certaines sont créées dans l'Italie péninsulaire (Calabre exceptée).

On distingue trois étapes assez clairement. La période antérieure à 1130 est relativement mal connue, mais les fonctions centrales d'origine grecque ou latine marquent peu à peu le pas devant les émirs puis les émirs des émirs. Après 1130, et surtout 1140, la réorganisation d'une administration centralisée de matrice islamique a lieu. Parallèlement et selon des modalités variées, le maillage de l'administration judiciaire et fiscale royal est renforcé dans l'ensemble des territoires relevant de Roger II, limitant d'autant les prérogatives seigneuriales. Cette évolution trouve sa forme la plus achevée en Sicile et en Calabre, en raison de leur histoire, qu'elle soit byzantine ou islamique. Le règne de Guillaume I^{er} est marqué par une crise née de ces évolutions profondes, tandis que Guillaume II poursuit la centralisation et l'articulation au *dīwān* des organes administratifs spécifiques à l'espace extra-insulaire (dont la *duana baronum*).

Ce processus n'est pas exempt de crises ni d'à coups. L'efficacité de l'ensemble nous échappe en partie, même si cette préoccupation présidait nécessairement en partie aux décisions prises. Le cantonnement technique de la langue arabe, mis en lumière dans le chapitre 1, renforce cette idée et les résistances opposées à ces choix également. La souplesse du dispositif et ses importantes évolutions tout au long de la période sont néanmoins indéniables.

Une étude structurelle ne peut, à elle seule, rendre raison de l'ensemble des logiques à l'œuvre et les hommes promus sont indissociables de la construction, ou plutôt de la réorganisation, d'un État qui, plus que «moderne», est le fruit d'une adaptation à des situations régionales variées, d'une centralisation sicilienne, dans un contexte islamique à l'origine, et d'un positionnement par rapport à

un horizon méditerranéen large et encore fortement marqué par deux empires, byzantin et islamique. Au niveau local, le maintien et l'intégration progressive des élites en place semble avoir prévalu, bien qu'une immigration grecque du sud de l'Italie et latine ait été favorisée. La question est donc de savoir si la même politique fut menée au plus près du souverain et quelle place y fut accordée aux Arabo-musulmans.

CHAPITRE 5

LA SPHÈRE DE LA DOMINATION

LE SERVICE DU ROI ET LA COUR

L'utilisation des trois langues insulaires par l'administration sicilienne répond à des exigences en partie techniques¹ qui rendent indispensable la maîtrise de ces idiomes et, au moins partiellement, des pratiques administratives qui leur sont liées. Les effets de cette nécessité sont renforcés par l'évolution administrative mise en lumière dans le chapitre précédent : la construction de l'État en Sicile au cours du XII^e siècle a abouti à une multiplication et une superposition des fonctions et des organes administratifs, dont aucun n'a été supprimé. Au cœur de l'administration, en outre, les pratiques et les organes administratifs d'origine ou d'inspiration islamique, occupent une place toujours plus importante, surtout après l'avènement de Roger II à la royauté en 1130. Quel est, dès lors, l'impact de cette politique sur le recrutement des agents de l'administration sicilienne?

Sont-ils choisis de manière croissante parmi les Arabo-musulmans² et, si une telle évolution devait apparaître, s'agit-il d'individus originaires de Sicile ou des pays du *dār al-islām*? Deux possibilités sont en effet documentées au Moyen Âge dans des contextes similaires : la promotion et l'intégration d'élites locales ou bien la mise en place d'une élite provenant de l'extérieur, servile ou non. Ces

¹ Ces exigences tiennent à l'articulation entre administration locale, bien peu latine, et centrale. Il est plus aisé, à l'échelon local, d'établir les documents fiscaux ou fonciers dans les langues pratiquées (sans même prendre en compte l'existence d'archives locales sur lesquelles nous ne savons rien), mais ces derniers doivent ensuite être traités par l'administration centrale de manière efficace. Deux solutions sont donc promues : la centralisation accrue et le multilinguisme de l'administration.

² Rappelons que cette expression est dans l'emploi que nous en faisons «englobante» et non «exclusive» : en font partie des non-musulmans et des non-Arabs, de la même manière qu'ils étaient intégrés au monde islamique. Cf. introduction.

deux systèmes sont amplement attestés et le second particulièrement dans le monde islamique³, mais aussi à Byzance⁴.

Les transformations de l'administration, nettes entre la première et la seconde moitié du XII^e siècle, soulèvent deux ordres de problèmes. Le premier concerne les serviteurs de l'État : assiste-t-on à l'émergence (ou au renforcement) d'un milieu polyglotte au service du roi ou bien constate-t-on une segmentarisation croissante de l'administration ? Dans la mesure où la spécialisation fonctionnelle est fort réduite, qu'en est-il de la spécialisation culturelle et linguistique ? Ces questions ont une incidence concrète sur la formation du personnel administratif et influent également sur la nature de l'État sicilien.

Une autre incidence de cette évolution a partie liée avec la représentation de l'État et du roi et avec la sphère de la souveraineté. La mise en place d'une administration trilingue exige de faire appel à un personnel qui puisse la faire fonctionner. Parallèlement, le recours à des individus de culture islamique ou grecque construit aussi une image du pouvoir royal qui, surtout dans un premier temps⁵, se reflète éventuellement dans les costumes qu'ils portent⁶, certains aspects de leur mode de vie et dans le mécénat qu'ils développent⁷. Plus durablement, on l'a vu, la royauté intègre des

³ Les deux phénomènes y sont souvent liés. L'expression utilisée par Y. Raghib d'« esclave public » (« Les esclaves publics aux premiers siècles de l'Islam », dans *Figures de l'esclave au Moyen Âge et dans le monde moderne*, Paris, 1996, p. 7-30) a l'avantage de souligner le statut particulier de ces esclaves, serviteurs de l'État ; employés dans l'armée comme au cœur de l'État, ils étaient souvent Africains ou Turcs. Cf. pour une bibliographie récente, M. Méouak, *Şaḡāliba, eunuques et esclaves à la conquête du pouvoir. Géographie et histoire des élites politiques « marginales » dans l'Espagne umayyade*, Helsinki, 2004 ; pour une vision d'ensemble du phénomène : *Slave Elites in the Middle East and Africa. A Comparative Study*, éd. M. Toru et J. E. Philips, Londres-New York, 2000.

⁴ Sur le service de l'État assumé par des individus originaires de régions non-byzantines, cf. Ch. M. Brand, « The Turkish element in Byzantium » et Ch. Stavrakos, « Sceaux inédits d'Arabes au service de Byzance », *Graeco-Arabica*, 7-8 (1999-2000), p. 511-518.

⁵ Avec le temps, il est très probable que ces différences s'estompent dans le milieu de la cour et de l'administration.

⁶ Cf. la célèbre miniature du *Liber Augusti* de Pierre d'Eboli sur laquelle on voit tous les quartiers de Palerme manifester leur douleur à la mort de Guillaume II et où l'on distingue des costumes et des coiffures reflétant l'appartenance à tel ou tel groupe culturel, cf. Annexe I. Toutefois, et bien que cette illustration soit souvent interprétée dans ce sens, on peut se demander s'il ne s'agit pas de rendre visible par des *topoi* iconographiques ce qu'il était moins dans la réalité.

⁷ Nous ne rentrerons pas dans les détails ici, mais rappelons que l'église S. Maria dell'Ammiraglio, aussi appelée la Martorana, a été fondée et édifiée par Georges d'Antioche (cf. E. Kitzinger, *I mosaici di Santa Maria dell'Ammiraglio*) et que Maion de Bari décida, certainement en raison de la continuité qu'il tenait à afficher avec ce dernier, qu'il remplaça comme premier conseiller du souverain sici-

éléments variés dans les images et les lettres qui la chantent. Au-delà de l'efficacité administrative, on peut ainsi se demander si les souverains siciliens font le choix de donner à voir la diversité de la population insulaire au plus près de leur personne. On s'interrogera également sur la place et le rôle des Arabo-musulmans qui évoluent à la cour, sans pour autant faire partie de l'administration et même sans être siciliens.

Une telle analyse n'est pas aisée en raison de la nature inégale et hétérogène de la documentation, qui est plus abondante et plus variée pour la seconde moitié du siècle. Par ailleurs, la nature des informations n'est pas identique dans les actes administratifs, qui contiennent parfois des données prosopographiques limitées, et dans les chroniques ou les ouvrages littéraires. Enfin, les seuls textes qui nous renseignent sur l'effet produit par la présence de ces individus arabo-musulmans et sa mise en scène concrète sont les récits de voyageurs. Or, aucun ne date de la période rogérianne. Le tableau est donc loin d'être complet, mais il permet de soulever un certain nombre de questions.

I. AU SERVICE ET À LA COUR DU ROI : LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE

L'administration centrale et la cour palatine seront prises en examen tour à tour, afin de mettre en lumière la composition des élites⁸ et la présence éventuelle d'Arabo-musulmans dans leurs rangs, ainsi que les relations entre les groupes culturels au sein de l'aristocratie. Il est néanmoins nécessaire de revenir sur deux termes qui ont été utilisés dans un contexte sicilien pour qualifier la culture d'une partie des individus arabo-musulmans proches du pouvoir.

Melkites et mozarabes

Les vocables «melkite» et «mozarabe» ne sont pas utilisés dans les textes se rapportant à la Sicile du XII^e siècle. Leur emploi dans le

lien, d'édifier l'église S. Cataldo juste à côté de la fondation de Georges (cf. R. Di Liberto, «Il pavimento a tarsie marmoree della chiesa normanna di San Cataldo»). De même, Mathieu d'Aiello, on le verra, est à l'origine de plusieurs constructions : S. Maria del Cancelliere et l'église de la Magione en particulier. Toutes rivalisent de proesses artistiques, en partie empruntées au registre islamique.

⁸ On se limitera donc ici aux élites administratives et d'État, les élites urbaines seront abordées dans le chapitre suivant et les élites latines dotées par le souverain au chapitre 7.

contexte des études siciliennes s'inspire des exemples de la péninsule Ibérique et de l'Orient byzantin passé sous la domination islamique. Bien que suggestif, il ne va toutefois pas de soi et demande à être précisé.

Un «melkite» est un chrétien vivant sous domination islamique, mais qui, chalcédonien, relève du patriarche de Constantinople, quand bien même son degré d'islamisation est élevé⁹. Peut-on parler de «melkites siciliens» de la même manière, comme l'a proposé Henri Bresc? Sous la domination normande, certains individus ou groupes de culture grecque vivant en Sicile conservent ou renouent des liens religieux ou culturels avec l'Empire byzantin, mais ils ne vivent pas sous domination islamique et ne sont pas liés à l'église byzantine institutionnellement. Le terme a été utilisé, avec quelque justesse, en référence à Georges d'Antioche, originaire de Syrie et qui a vécu en Ifrīqiya islamique. La formation du principal conseiller de Roger II après l'avènement de la royauté peut justifier l'usage de ce qualificatif, mais la vertu heuristique de ce dernier est réduite s'il ne s'applique qu'à un individu¹⁰. Il est en effet difficile de mettre en lumière un véritable milieu «melkite»¹¹, même si cela ne signifie pas qu'il n'a pas existé et si ce vocable a eu le grand mérite de faire apparaître au grand jour des individus de culture à la fois grecque et arabo-musulmane.

Le terme de «mozarabe», dans le sens de chrétien «arabisé», a donc pu sembler plus adéquat pour qualifier les Siciliens de culture grecque, arabisés linguistiquement et islamisés culturellement¹². Son

⁹ Ce terme vient de *malik*, le «roi» en arabe et, plus précisément dans ce contexte, «l'empereur de Byzance». Il désigne les chrétiens de rite grec, rattachés à Constantinople, après la conquête arabo-musulmane des VII^e-VIII^e siècles. Cf. G. Troupeau, «Églises et chrétiens dans l'Orient musulman», dans *Histoire du christianisme*, dir. J.-M. Mayeur, Ch. et L. Pietri, A. Vauchez et M. Venard, IV. *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, dir. G. Dagron, P. Riché et A. Vauchez, Paris, 1993, p. 383-407.

¹⁰ Sans compter que le long séjour de Georges en Ifrīqiya pendant sa période de formation pourrait tout aussi bien justifier de le présenter comme un «mozarabe», même s'il est hellénophone.

¹¹ Cf. «De l'État de minorité à l'État de résistance», p. 333. Notons que l'auteur lui-même assortit ce qualificatif de limitations, lorsqu'il définit le milieu de l'«État melkite» : «J'appelle ce milieu grec, essentiellement palermitain, «melkite» en raison de l'origine syrienne de son plus brillant représentant, l'amiral Georges d'Antioche, qui résume bien les caractéristiques de cette élite administrative et intellectuelle : des Grecs de religion, arabes de langue, issus du pays sicilien ou immigrés de Syrie, chrétiens de famille ou de conversion, mozarabes donc, mais sur le versant byzantin, sans attache profonde envers Constantinople, mais dévoués au «roi», à l'idée abstraite de la souveraineté» (*ibid.*, p. 335). Les italiques sont miennes.

¹² La bibliographie sur le sujet est très abondante, mais on peut voir M. De

utilisation n'est pas attestée en Sicile, probablement parce qu'il n'était pas nécessaire d'y distinguer, comme dans la péninsule Ibérique, deux groupes de chrétiens latins intégrés au monde latin qui différaient par leur histoire. En outre, en Sicile, le rapport, qu'il soit réel, idéologique ou mythique, qu'entretiennent les conquérants avec le passé de la région est très éloigné de ce qu'il fut dans la péninsule Ibérique. Enfin, la multiplication des débats autour des « mozarabes », bien que peu pertinents pour l'histoire sicilienne, explique que nous évitions de recourir à cette désignation¹³.

Nous renoncerons donc à ces deux qualificatifs, dont l'introduction dans l'historiographie sicilienne a eu le grand mérite de mettre l'accent sur un point fondamental : l'impossibilité de définir les cultures en présence en Sicile de manière monolithique, comme l'a rappelé récemment Alex Metcalfe¹⁴, le revers de la médaille étant que ces vocables peuvent contribuer à figer cette complexité¹⁵.

Les grands administrateurs et la place des Arabo-musulmans au cœur de l'État : les lacunes de la documentation avant 1154

En Sicile, des autochtones se mêlent à des individus venus de l'extérieur, les plus nombreux semble-t-il au sommet de l'État. Leur répartition et leur éventuelle spécialisation reflètent les choix qui président à la conduite de l'État en Sicile. Toutefois, avant la mort de Roger II, la documentation lacunaire ne laisse entrevoir que quelques personnages exceptionnels. En outre, Jeremy Johns ayant récemment synthétisé ce que nous savons des individus d'origine arabo-musulmane entrés au service du roi, nous n'insisterons que sur les grandes lignes de l'évolution du personnel de l'administration royale.

La période antérieure à l'avènement de la royauté (1130)

Il s'agit de la période la plus mal connue. On constate tout de même l'essor de la fonction d'émir, à partir des années 1110-1120.

Elpaza, « Les Mozarabes. État de la question », *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée*, 63-64 (1992), p. 40-50; H. Bresc, « Arab Christians »; l'introduction méthodologique de C. Aillet à *¿Existe una identidad mozárabe?* et C. Aillet, *Les mozarabes*.

¹³ Nous en avons usé autrement dans un article consacré aux multiples indices concernant la culture des individus d'origine autochtone et arabisés et ayant conservé leur religion chrétienne; cf. A. Néf, « L'histoire des « mozarabes » de Sicile ».

¹⁴ Cf. A. Metcalfe, *Muslims and Christians*.

¹⁵ Tout le contraire de ce que fait l'introduction de C. Aillet à *¿Existe una identidad mozárabe?* (p. 1-8) dont le titre était volontairement provocateur.

Les officiers du gouvernement central avant 1130

Antérieurement à 1125 environ, les informations sur les grands officiers du royaume, bien que très ponctuelles, renvoient majoritairement à des individus de culture grecque, originaires du sud de l'Italie ou de la Sicile, et à quelques Latins¹⁶. Il faut toutefois nuancer cette observation car la culture de l'émir Christodule, attesté depuis 1105, est sans doute plus complexe¹⁷, tout comme celle de Georges d'Antioche qui va devenir le principal conseiller de Roger II à partir de 1125 environ et jusqu'en 1151. Une évolution se dessine donc relativement tôt, mais elle est renforcée à partir de la majorité de Roger II (1112).

Analyser la titulature de ces grands officiers du royaume aide à percevoir la conception du pouvoir qu'ils véhiculaient et incarnaient. Le matériel disponible pour mener cette étude se limite à un petit nombre de documents écrits et de sceaux. Pour cette première période, les documents conservés n'attestent pas l'existence d'un système de titulature cohérent pour les fonctionnaires royaux. La plupart des administrateurs dont on a donné le titre des fonctions dans le chapitre précédent sont désignés comme des *archôntes tês kortês* («archontes de la cour»)¹⁸. Il existait néanmoins des titres courants qui soulignaient l'importance d'un personnage sans plus de précision, tels en grec *endoxotatos*¹⁹ ou *kuros*. Le premier signifie «très glorieux» à la fin du IX^e siècle, et prend probablement un sens assez vague, mais honorifique, au XII^e siècle en Sicile; le second est l'équivalent de «seigneur».

Prémisse sur les émirs et les émirs des émirs : l'évolution jusqu'au milieu du XII^e siècle

Léon-Robert Ménager, dans le cadre d'une recherche sur les origines du terme «amiral» en Occident, a retracé l'évolution du terme «émir» dans la Sicile normande. Il a établi, avec justesse, qu'il ne signifie pas «chef de la flotte». Ici encore, les Hauteville se sont inspirés de l'Orient où, comme dans la Sicile aghlabide et kalbide²⁰,

¹⁶ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 65-69 et Takayama, *The Administration*, p. 32-35 pour Roger I^{er} et p. 43-46, pour Adélaïde.

¹⁷ Cf. *infra*.

¹⁸ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 65.

¹⁹ Cf. en 1105 (Cusa, p. 399-400) : *Nikolaou tou endoxotatou kapriligga et tou endoxotatou Leontos tou logothetou*.

²⁰ Cf. H. Takayama, «*Amiratus in the Norman Kingdom of Sicily. A Leading Office of Arabic Origin in the Royal Administration*», dans *Forschungen zur Reichs-, Papst- und Landesgeschichte (Peter Herde Zum 65. Geburtstag von Freunden, Schülern und Kollegen dargebracht)*, éd. K. Borchardt et E. Bünz, Stuttgart, 1998, 1, p. 133-144, p. 135.

amīr renvoie au responsable des armées et de l'administration civile, tout comme *amīr al-umarā'*, depuis 936²¹.

Bien que le terme «émir» vienne de l'arabe *amīr*, on ne trouve jamais ce dernier dans la titulature sicilienne en arabe, à l'inverse des vocables latins et grecs *ammiratus* et *amērās*, puis des expressions *ammiratus ammiratorum*²² et *amērās tōn amēradōn*²³. Ces derniers renvoyaient-ils à des dignités²⁴ ou à des charges sous les Normands? Il faut distinguer deux temps dans une évolution qui porte, à terme, à la dévaluation du simple émirat, qui devient une dignité héritée, ce qu'il n'était pas à l'origine. Les rôles assumés au début du XII^e siècle par les simples émirs, puis par l'émir des émirs, à la tête de l'administration du sud de l'Italie et de la Sicile sous domination normande, recouvrent un ensemble de charges variées. Il ne s'agit donc pas, dans un premier temps, d'une dignité mais bien d'une fonction polyvalente²⁵. L'expression «émir des émirs»²⁶ désigne une fonction qui cumule des charges militaires et un rôle de «premier ministre» du roi, ce qui explique l'unicité de la fonction²⁷. Il convient donc de ne pas projeter une réalité qui est celle de la fin du XII^e siècle sur l'ensemble de la période normande²⁸.

²¹ Cf. l'article *amīr* de l'*EI*, qui montre bien la multiplication des émirs dans l'empire arabo-musulman et l'évolution de leurs charges.

²² Sur ces titres, cf. L.-R. Ménager, *Amiratus, passim*. H. Takayama a proposé une syntèse récente sur l'évolution de la fonction au cours du XII^e siècle («*Amiratus in the Norman Kingdom of Sicily*»).

²³ Le premier à être désigné ainsi est Georges d'Antioche en 1133, cf. Ménager, *Amiratus*, p. 50; Maion de Bari portera le titre ensuite (doc. de 1154, *ibid.*, p. 56).

²⁴ Comme le pensait L.-R. Ménager. Sur les notions de dignités et de charges qui renvoient clairement à un système byzantin, que L.-R. Ménager connaissait fort bien, *Amiratus*, p. 86-89.

²⁵ La distinction entre titre et office n'apparaît pas dans le propos de J. Johns, *Arabic Administration*, p. 69-70. Mais il montre clairement l'omnicompétence des émirs, à cheval entre domaine civil et militaire, *ibid.*, p. 68-74.

²⁶ Notons qu'elle ne fit jamais partie de la titulature (suscription, souscription, sceau) de Georges d'Antioche (cf. Ménager, *Amiratus*, p. 50-51); seul Maion de Bari signe avec ce titre une fois, en 1154 : cf. J. Johns et A. Metcalfe, «The Mystery at Churchuro».

²⁷ Cf., notamment, ce qu'en dit le Pseudo-Falcand au sujet de Maion, à qui Guillaume I^{er} accorde la *maxima dignitas* de *magnus admiratus* : *Huic igitur maxima collata dignitate totiusque regni cura et administratione commissa*, Pseudo-Falcand, p. 8.

²⁸ L.-R. Ménager écrit ainsi : «Précisément, cette différenciation qui s'opère à la fin de l'époque normande entre les *amirati* et les *amirati stolii* nous paraît un argument irréversible pour assurer que le simple titre d'émir n'avait aucune relation avec une fonction déterminée à la cour panormitaine» (*Amiratus*, p. 89). Mais la création de *l'amiratus stolii* semble être, au contraire, une limitation tardive de la fonction d'émir, dont le domaine de compétence originel était immense, à la sphère civile.

Les émirs de la première moitié du XII^e siècle sont donc en général de culture grecque²⁹ et parfois également de culture arabo-musulmane, si l'on exclut les premiers individus à avoir porté le titre³⁰. Ces références culturelles à la fois grecques, chrétiennes et arabo-musulmane caractérisent Christodule comme Georges d'Antioche.

Les débuts d'un émirat puissant : Christodule

Christodule, appelé aussi Christophorus, fut entre 1105 et 1125 une figure-clé du gouvernement, au point qu'al-Maqrīzī va jusqu'à affirmer que Roger II partagea le pouvoir avec lui³¹. Michele Amari lui a attribué une culture arabo-musulmane³² car il apparaît dans les sources arabes sous les noms de 'Abd Allāh ou 'Abd al-Rahmān³³ (deux noms susceptibles de traduire Christodule) al-Naṣrānī («le Nazaréen», c'est-à-dire «le chrétien»). Léon-Robert Ménager voyait en lui un Grec originaire de Calabre, au regard de son activité en faveur de l'ordre basilien dans le sud de la péninsule, du titre de «protonobilissime» qui lui fut accordé en 1109 par Alexis Comnène et du rôle joué par la Calabre de l'époque, qui servait de pépinière d'administrateurs pour la cour normande³⁴. Vera von Falkenhausen, pour sa part, insiste sur ses liens avec la Sicile³⁵.

Or, ces deux dernières démonstrations remarquablement informées ne parviennent pas à convaincre de cette origine. On ne

²⁹ Les critères utilisés pour aboutir à cette affirmation ne sont pas absolument certains car la prosopographie est chose ardue au début de la période normande. Toutefois les éléments suivants convergent : l'anthroponymie, la langue des actes dans lesquels apparaissent ces personnages, la langue de leur signature et, parfois, la teneur de leurs actes privés (donations à des monastères grecs, etc.). Il en est ainsi de Jean, attesté entre 1117 et 1141 (Ménager, *Amiratus*, p. 59-61); de Nicolas, attesté en 1125 (*ibid.*, p. 61-62); de Théodore, en 1133 (*ibid.*, p. 63); de Basile, en 1140 (*ibid.*, p. 64); de Michel, fils de Georges, en 1143 (*ibid.*, p. 64). Jeremy Johns a établi, en outre, que le notaire Eugène n'avait été qualifié d'«émir» que longtemps après sa mort (cf., sur ce personnage, Ménager, *Amiratus*, p. 26-28 et J. Johns, *Arabic Administration*, p. 69). Attesté en 1091, d'origine calabraise ou sicilienne, ce personnage est mal connu, mais il donne naissance à une dynastie d'administrateurs.

³⁰ Les deux premiers émirs sont «émirs de Palerme» et assurent une fonction beaucoup plus réduite, dans la continuité de la période arabo-musulmane : il s'agit d'un chevalier normand anonyme et de Petrus Bido (1086), un Latin qualifié dans un acte grec inédit de *strategos Panormou*. Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 68-69.

³¹ Cf. al-Maqrīzī, *Kitāb al-Muqaffā*, 3, p. 19.

³² Cf. SMS, 3, p. 371.

³³ Ainsi dans la biographie de Georges d'Antioche par al-Maqrīzī, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 81.

³⁴ Cf. Ménager, *Amiratus*, p. 28-33.

³⁵ Pour une synthèse et la référence aux documents, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 69-71.

comprend pas en effet ce besoin de traduire le nom du personnage en arabe si celui-ci ne portait pas un double nom, à la manière des juifs dans les pays islamiques ou chrétiens. En outre, le qualificatif de *naṣrānī*, utilisé pour désigner Christodule dans des textes en arabe composés dans le *dār al-islām*, y est en général attribué à une personne de culture islamique et de religion chrétienne³⁶, contrairement à *Rūm* ou *rūmī*. Même si la prudence reste de mise, nous pencherions plutôt pour un Christodule de culture arabo-musulmane, chrétien et hellénophone, ce qui ne contredit pas l'hypothèse d'une naissance sicilienne ou calabraise.

Quels changements sont introduits par l'avènement de la royauté rogérienne, dont on a vu l'impact majeur du point de vue des évolutions administratives?

Le règne de Roger II

Roger II amorce un recul des officiers de culture grecque originaires de la région et sous son règne, au cours de la dernière décennie essentiellement, des individus d'origine arabo-musulmane connaissent même des promotions fulgurantes.

La transformation majeure de la royauté rogérienne réside, on l'a vu, dans la mise en place ou la réorganisation du *dīwān* sicilien³⁷. Pour désigner les fonctionnaires qui y travaillent et ne sont guère spécialisés, on trouve en arabe le vocable *qā'id* (*gaytus* et ses variantes) et en grec celui d'«archonte», qui avait servi de titre honorifique associé à diverses fonctions à Byzance³⁸, mais qui y était tombé en désuétude à cette date³⁹.

La fonction clé sous Roger II est celle d'émir, puis celle d'émir des émirs; elle est assumée sous son règne, après l'éviction de Christodule⁴⁰, par Georges d'Antioche.

Georges d'Antioche

Georges d'Antioche (1124-1151) a été présenté comme l'exemple parfait du «melkite» sicilien, au sens propre du terme, en raison de

³⁶ Cf. le texte arabe de la note 31 : Georges d'Antioche y est qualifié de *naṣārī* parce qu'il évolue dans un contexte islamique.

³⁷ Sur la question de la continuité avec la période antérieure, cf. le chapitre précédent.

³⁸ Cf. N. Oikonomides, *Les listes de préséance byzantines des IX^e et X^e siècles*, intr., texte, trad. et comm., Paris, 1972.

³⁹ J.-C. Cheynet, «Tathoul, archonte des archontes», *Revue des études byzantines*, 48 (1990), p. 233-242, spéc. p. 240.

⁴⁰ Cf. Épilogue, p. 587-588.

son origine orientale et syrienne. Sa biographie a été enrichie récemment grâce à la découverte d'un passage d'al-Maqrīzī ignoré jusqu'ici. Le savant égyptien livre des informations sur ses années byzantines, avant qu'il n'entre dans l'administration ziride⁴¹.

Que sait-on de la prime jeunesse de Georges d'Antioche? Il se trouve, selon toute vraisemblance, en Syrie dans les années 1080, si l'on s'appuie sur l'attribution posthume qui lui est faite de la *nisba* al-Anṭākī par les historiens arabes⁴² et sur la description très brève que fait de lui Romuald de Salerne (*Georgium virum utique maturum, sapientem et discretum, ab Antiochia abductum*⁴³). Que Georges ne porte pas cette *nisba* de son vivant confirme que cette dénomination souligne son origine et n'est pas un nom de famille. Or, Antioche, reconquise en 969 par Constantinople, est dans les années 1080, l'enjeu de luttes entre Arméniens, Turcs et Byzantins⁴⁴. C'est précisément en 1087 que la position de Byzance se détériore définitivement. Que la date donnée par al-Maqrīzī doive être prise

⁴¹ Cf. A. De Simone, «Il Mezzogiorno normanno-svevo», p. 276-279, et pour une traduction légèrement corrigée du passage, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 80. Nous proposons la traduction suivante du début de la biographie : «Georges fils de Michel d'Antioche, vizir de Roger roi des Francs de l'île de Sicile. Il faisait partie des chrétiens et il a travaillé avec sa famille pour le souverain de Constantinople pendant une période. Des bruits furent rapportés contre lui et contre les siens [ou : il y eut une agitation contre lui et les siens]. Le roi ordonna qu'il vienne auprès de lui avec sa famille et son père; ils furent rassemblés sur un bateau et partirent au nombre de quarante. La flotte du sultan Tamīm b. al-Mu'izz b. Bādīs, seigneur du Gharb, les croisa. Cela se déroula peu après 480 (1087-88) alors que le sultan revenait d'une expédition contre les îles de Constantinople. Il s'en empara et les porta à Mahdiyya en Ifrīqiya (...)» (*Jurjī b. Mikhā'il al-Anṭākī, wazīr Awjār malik al-Ifranj bi-jazīra Siqilliyya. Kāna min jumlat al-naṣārā, wa-'amala huwa wa-ahl bi-bayti-hi li-malik al-Qustantīniyya muddatan. Wa-rufī'a 'alay-hi wa-'alā ahli-hi, fa-amara al-malik bi-uṣūli-him ilay-hi bi-ahli wa-l-waladi, fa-jumī'u fī markabi wa-kharajū fī arba'in naṣān. Fa-laḡay-hum uṣūl al-sultān Tamīm b. al-Mu'izz b. Bādīs ṣāhib bilād al-ḡarb, wa-dhalik fī sanat nīf wa-thamānīn wa-arba'umā'ia, wa-huwa rāji' min ḡazzū jazā'ir al-Qustantīniyya, fa-akhadh-hum wa-utī bi-him ilā al-Mahdiyya min arḍ Ifrīqiya, al-Maqrīzī, al-Muqaffā, 3, p. 19).*

⁴² Georges n'est jamais qualifié ainsi dans la documentation qui nous est parvenue.

⁴³ *Romualdi Salernitani*, p. 233. Le terme «abductum» suggère qu'il quitta Antioche sous la contrainte.

⁴⁴ Nous renvoyons pour plus de précisions à F. C. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis I^{er} Comnène (1081-1118)*, Paris, 1900 (*Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes*, 4), p. 95-101. Au début des années 1080, la ville est aux mains de Philarète l'Arménien mais relève nominalement encore de Byzance. C'est la dernière ville importante de Syrie dans ce cas. Sulaymān s'en empara en décembre 1084. Il est éliminé par le maître de Damas, inquiet de l'essor qu'il prend, en 1085. Le sultan seljūkide Malik Shāh intervient en 1087 pour partager la Syrie entre ses différents émirs. Il confie Antioche à Yagy Siyan. Il est dès lors clair pour Byzance que la région lui échappe, d'autant qu'elle-même

au pied de la lettre n'est pas certain, mais l'intention de l'auteur est claire : il met en relation ce recul byzantin et le départ de la famille de Georges d'Antioche. Il suggère que, dans ce contexte instable, sa famille était en butte à l'hostilité locale et qu'Alexis Comnène l'avait rappelée probablement pour la châtier. Cela expliquerait l'animosité durable de Georges à l'égard des Byzantins et son choix d'une politique d'alliance avec les dynasties du *dār al-islām*⁴⁵. De ce point de vue, l'intervention des Zirides est assez étonnante, d'autant que Gorges d'Antioche et les siens ne semblent pas avoir été réduits en esclavage, mais bien chargés de hautes fonctions fiscales en Ifrīqiya. L'hypothèse d'Adalgisa De Simone selon laquelle, ils auraient pris langue avec les Zirides pour pouvoir échapper au sort qui les attendait, sans pouvoir être assise définitivement, donnerait un sens à cet événement⁴⁶, d'autant que Georges reproduisit ce type de coup monté par la suite⁴⁷.

Ce passage est également intéressant par la date, même approximative, qu'il met en avant (autour de 1087). Elle entraîne, en effet, une série de conséquences que personne n'a soulignées jusqu'à présent⁴⁸. Rappelons que Georges meurt en 1151 à un âge que l'on ignore. Si on lui prête une longévité honorable de 80 ans, il aurait eu 16 ans environ en 1087. Or, al-Maqrīzī, et d'autres sources⁴⁹, mentionnent que Georges travailla pour l'empereur, même s'il ne précise pas qu'il le fit dans le secteur fiscal, domaine qui devait être le sien en Ifrīqiya par la suite. L'expression employée par al-Maqrīzī est vague : «travailler pour» ou «travailler au service de» et son jeune âge ne semble guère compatible avec la maîtrise de mécanismes fiscaux complexes. En outre, il est difficile de l'imaginer, en 1149, en train de diriger les opérations navales devant Corfou pour le souverain normand s'il a travaillé pour l'empereur byzantin en Syrie : il aurait alors nécessairement plus de quatre-vingts ans⁵⁰! L'adjectif *maturus* qu'utilise Romuald de Salerne⁵¹ pour le qualifier

est occupée sur d'autres fronts. On connaît remarquablement, grâce aux sceaux, les ducs d'Antioche dans la seconde moitié du XI^e siècle, cf. J.-C. Cheynet, *Sceaux de la collection Zacos (Bibliothèque nationale de France) se rapportant aux provinces orientales de l'Empire byzantin*, Paris, 2001, p. 20-23.

⁴⁵ Cf. épilogue.

⁴⁶ A. De Simone, «Il Mezzogiorno normanno-svevo», p. 276, note 70.

⁴⁷ Cf. épilogue, p. 592.

⁴⁸ Même V. Prigent, le seul à avoir souligné cette difficulté chronologique, n'en tire pas toutes les conséquences, cf. «L'archonte Georges, prôtos ou émir?».

⁴⁹ Ibn Khaldūn et al-Tijānī, dont J. Johns a bien montré qu'ils proposent une version similaire qui découle d'une source unique aujourd'hui disparue (Abū l-Salt ou Ibn Shaddād, deux chroniqueurs de la dynastie ziride); cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 83-86.

⁵⁰ Cf. *Romualdi Salernitani*, p. 233.

⁵¹ *Ibid.*

dans cette circonstance indique, certes, un certain âge, mais plutôt que «d'âge mûr»⁵², il signifie «vieux», «mûri par l'expérience».

Il est donc probable que c'était le père de Georges, Michel, qui était au service de l'empereur dans le domaine fiscal, tandis que la formation de Georges fut, au moins en grande partie, ifrīqiyyenne. On comprend ainsi à la fois son hellénisme et sa bonne connaissance du monde arabo-musulman comme de la langue arabe⁵³, mais ces données ont aussi une autre conséquence : les modèles des pratiques administratives par Georges en Sicile sont probablement à chercher au Maghreb, et particulièrement dans l'Ifrīqiya post-fatimide.

L'historien égyptien fait de Georges, originaire d'une zone de frontière longtemps disputée et en contact incessant avec l'empire arabo-musulman, l'introducteur du cérémonial fatimide à la cour du roi Roger⁵⁴; ce choix politique éclaire nettement son appartenance à la communauté chrétienne et arabophone, mais aussi l'intérêt qu'il avait à rehausser la gloire d'un souverain au service duquel il travaillait. Al-Maqrīzī suggère qu'en éloignant Roger de ses sujets, Georges concentrait entre ses mains un pouvoir non négligeable. Il s'agit là d'une construction : Georges d'Antioche apparaît chez al-Maqrīzī comme l'agent d'une œuvre civilisatrice auprès d'un souverain occidental et chrétien. S'il est donc certain que le rôle de Georges dans l'islamisation de la pratique du pouvoir royal en Sicile fut important, il convient de redimensionner son apport personnel à cette élaboration⁵⁵, en tenant compte de la saveur hagiographique de cette biographie⁵⁶. Toutefois, il est vrai qu'après Georges d'Antioche peu nombreux furent les conseillers des souverains normands à concentrer autant de pouvoirs entre leurs mains.

⁵² Cf. V. Prigent, «L'archonte Georges, prōtos ou émīr?».

⁵³ Cf. *supra*.

⁵⁴ Cf. chapitre 2 et A. De Simone, «Il Mezzogiorno normanno-svevo», p. 278 : (...) *fece sì che (Roger) assumesse l'aspetto esteriore (dei sovrani) musulmani e che non si mostrasse a cavallo e non comparisse in pubblico se non in occasione delle feste, e davanti a lui (avanzavano allora) i cavalli bardati con selle d'oro e d'argento e con gualdrappe incrostate di pietre preziose e con portantine coperte, e (davanti a lui ancora) i vessilli dorati e il parasole e sul suo capo la corona.*

⁵⁵ D'autant que si la culture arabo-musulmane de Christodule est sujette à caution, on l'a vu, al-Maqrīzī avance que pour le remplacer Roger II avait d'abord pensé au chef de la chancellerie, Abū l-Ḍaw, dont on connaît des compositions poétiques en arabe. Ce premier choix suggère que le nombre d'Arabo-musulmans susceptibles de soutenir cette évolution au sommet de l'État était plus grand que les sources ne le laissent entrevoir. Cf. al-Maqrīzī, *Kitāb al-Muqaffā*, 3, p. 19.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 279 et J. Johns, *Arabic Administration*, p. 82-83.

Philippe de Mahdiya

Le dernier émir de la période rogérienne est un *hapax*. Il est le seul émir d'origine ifrīqiyenne, eunuque et converti, que connut la Sicile. Les renseignements sur sa vie sont très peu nombreux⁵⁷. Il cumulait comme les émirs précédents des charges civiles et militaires, puisqu'il est surtout connu pour son siège de Bône en 1153, un échec qui lui coûta la vie. Il fut en effet brûlé en place publique pour avoir trahi et apostasié à la fin de 1153⁵⁸.

Ce n'est sans doute pas un hasard, donc, si Abū l-Ḍaw, évoqué comme *kātib al-inshā'* au chapitre précédent, pressenti par Roger pour succéder à Christodule, laissa la place à Georges d'Antioche et si Philippe de Mahdiya connut une triste fin. La pression exercée sur le souverain en particulier par les grands latins – et les ecclésiastiques étaient nombreux parmi les conseillers du roi⁵⁹ –, devait être forte, surtout à la fin de sa vie.

Les Latins étaient donc peu présents au sommet de l'administration durant cette période et l'on peut se demander comment ils étaient intégrés aux élites, et notamment aux élites de gouvernement.

Les Latins au service et autour de Roger II

Alors que les hellénophones de culture grecque et les fonctions désignées en grec, reculent fortement après 1130⁶⁰, les Latins ne pouvaient, en effet, être totalement écartés de la sphère du gouvernement central sans risque excessif pour la stabilité de ce dernier. Sous Roger II, en dépit du manque d'informations, ils apparaissent essentiellement de trois manières différentes.

Les charges de *cancellarius* et de *notarius*, importantes, étaient toujours assumées par des Latins, pour d'évidentes questions de compétence linguistique. La chancellerie est réorganisée après 1130 et le rôle du chancelier mieux défini. Les Latins qui assumaient cette charge occupaient souvent également une fonction importante sur la Terre ferme⁶¹, mais leur place vient de leurs connaissances techniques, ce sont des «spécialistes» et rarement des nobles importants.

⁵⁷ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 215-219.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 216-217.

⁵⁹ Cf. *infra*.

⁶⁰ H. Takayama, *The Administration*, p. 71.

⁶¹ *Ibid.*, p. 67-71. Ainsi du chancelier Guarinus dont l'activité est attestée entre 1132 et 1137 et qui est le premier chancelier, au sens propre, du royaume. Il était jusque-là chapelain de Roger II. À partir de 1134, il est nommé également gouverneur de la Terra di Lavoro.

Roger II prenait soin de réunir régulièrement des assemblées composées de ceux que les textes désignent comme les *barones* ou les magnats, et de représentants de la plus haute hiérarchie ecclésiastique, ces deux catégories étant le plus souvent tout à fait distinctes. Ici, contrairement au cas que l'on vient d'évoquer, il s'agit de faire une place aux élites nobles et religieuses; leur place au sein de l'aristocratie ne tient pas aux charges qu'ils exercent, mais à leurs biens, à leur train de vie et à leur éventuelle noblesse, ou bien à leur charge d'évêque ou d'archevêque. Deux types de réunion, permettant de les faire participer de loin au gouvernement, en évitant de leur confier des charges trop importantes, nous sont connues.

Certaines présidaient à la promulgation de textes de lois nouveaux, elles réunissaient alors des représentants de l'ensemble du territoire soumis au souverain⁶², et se tenaient dans le sud de la péninsule. En Sicile, l'association des grands au gouvernement prend une autre forme. Ils sont convoqués lors du renouvellement des concessions dont ils bénéficient, mais leur soumission au souverain est alors encore plus clairement soulignée que lors des assemblées continentales. On ne rappellera pas ici les deux hypothèses en présence dans le détail : soit ils sont considérés dans ces occasions comme formant un *majlis* ou conseil, soit ils sont simplement présents pour être informés des décisions du souverain⁶³.

Les Latins interviennent, enfin, en tant que *familiares*⁶⁴, même s'ils sont mal connus pour la période de Roger et si ce rôle ne semble avoir été institutionnalisé qu'à partir de Guillaume I^{er} (cf. *infra*). Leur impact informel antérieur nous échappe.

Le rôle des Latins est donc relativement réduit d'un point de vue institutionnel. Il est très difficile de déterminer leur poids exact, en Sicile, dans la vie et la prise de décision politiques avant le milieu du XII^e siècle, faute de sources adéquates. De même, dans un premier temps, les titulatures des serviteurs de l'État ne font guère de place à l'apport latin.

Au-delà de la fonction : retour sur la titulature des grands fonctionnaires siciliens

La manière dont les plus hauts responsables de l'État – et l'on peut étendre en réalité le propos à l'ensemble de ses serviteurs – sont désignés et les titres qu'ils portent jouent un rôle non négligeable dans la représentation de l'autorité royale qui leur est déléguée.

⁶² C'est le cas des Assises qui se tiennent à Ariano en 1140.

⁶³ Cf. chapitre précédent, le passage sur le *majlis al-samīy*, cf. p. 252-255.

⁶⁴ H. Takayama, *The Administration*, p. 99, note 17.

Peut-on évoquer l'existence d'un système de titulature? de systèmes parallèles en fonction de la langue utilisée? On a vu que, pour les officiers du roi, même prestigieux, on ne peut parler dans un premier temps de règles articulées. Les titres sont rares, interchangeables et ne semblent pas être l'objet d'une élaboration poussée. Les évolutions postérieures à 1130 et l'œuvre de Georges d'Antioche dans ce domaine ont-elles changé cet état de fait?

Georges d'Antioche

La titulature de Georges d'Antioche, un fonctionnaire certainement conscient des enjeux de cet élément honorifique, offre un exemple éclairant. Situé au carrefour de deux cultures qu'il connaît bien, Georges combine leurs ressources. Les deux titres principaux qu'il a portés sont ceux d'«archonte des archontes»⁶⁵ et d'«émir» (*amêras*)⁶⁶. À cette date, l'usage du titre «archonte des archontes» est curieux si l'on se réfère à un contexte byzantin. Dans un cas analysé par Jean-Claude Cheynet, il a été concédé à un individu qui, tout en faisant obédience à l'empereur, jouissait, de fait, d'une totale autonomie⁶⁷; il s'agissait donc ainsi de récompenser cette fidélité et d'intégrer le personnage dans la hiérarchie byzantine, au sens large. Dans le cas de Georges d'Antioche, il est difficile de reprendre cette explication. Toutefois, il s'agit peut-être d'un titre élaboré par Georges lui-même et inspiré par les pratiques de la région d'Antioche.

Ces titres d'origine byzantine et islamique ne sont donc pas strictement équivalents : en grec, la titulature de Georges renvoie à une pratique périphérique, tandis qu'en arabe, sa désignation se réfère à une pratique très répandue dans le *dār al-islām* depuis le centre politique jusque dans les provinces. Quant à la multiplication des émirs au cours du XII^e siècle, le mouvement ne fait que refléter un processus que l'on repère également dans les pays arabo-musulmans.

Les sceaux de Georges d'Antioche que nous avons conservés illustrent bien ses choix. Ils portent toujours des inscriptions en grec, et sont ornés de représentations figurées : celui qui était attaché à l'acte de fondation de S. Maria dell'Ammiraglio⁶⁸ est illustré d'une Vierge orante avec l'enfant Jésus. Un autre porte un

⁶⁵ Cf. B. Lavagnini, «Giorgio di Antiochia e il titolo di «ARCHÔN TÔN ARCHONTÔN», dans *SUNALESMOS, Studi in onore di Rosario Anastasi*, Catane, 1994, 2, p. 215-220.

⁶⁶ Cf. L.-R. Ménager sur le titre d'*amiratus* / *amêras* (cf. *Amiratus*, p. 87-89).

⁶⁷ Cf., pour une attestation de ce titre dans le contexte byzantin, J.-C. Cheynet, «Tathoul, archonte des archontes»; l'auteur y analyse l'attribution d'un titre similaire au milieu du XI^e siècle à un Arménien de la région d'Antioche.

⁶⁸ Arthur Engel l'a édité au début du siècle dans ses *Recherches sur la numismatique*, p. 94

saint Georges, représenté avec une lance et un bouclier⁶⁹. Les références iconographiques et linguistiques sont donc clairement «grecques». Toutefois, les titres retranscrits sont en partie arabes puisque Georges est qualifié non seulement de *tôn archontôn archôn*, mais aussi d'*amêras*, transcription grecque d'*amîr*.

Les titres grecs courants de Georges le placent à la marge du système de titulatures byzantin, tandis que ses titres arabes sont beaucoup plus liés aux pratiques contemporaines des régions islamiques. De manière plus générale, toutefois, les titres siciliens, qui combinent les éléments disponibles en leur donnant un sens et un poids distincts de ce qu'ils étaient à Byzance ou en Islam, sont nettement en retrait par rapport à ces deux traditions et la différence apparaît clairement lorsqu'on compare les titres insulaires et ceux que l'empereur byzantin ou le calife fatimide ont concédés ou attribués à des fonctionnaires siciliens.

Les titres concédés par l'empereur de Byzance et les souverains islamiques aux grands fonctionnaires siciliens

Les byzantinistes s'accordent sur le fait que le titre de *panhypersebastos*, qualificatif attribué à Georges d'Antioche dans son épitaphe, est difficile à interpréter dans ce contexte⁷⁰. L'usage de cette titulature, anciennement réservée à l'empereur, s'est en effet élargi à ses parents à partir de la fin du XI^e siècle⁷¹. Or, Georges d'Antioche ne fait pas partie de la famille impériale. Le qualifier ainsi pourrait être une manière de lui conférer une noblesse équivalente à celle de Stéphane Contostephanos, beau-frère de Manuel I^{er} Comnène, qui mourut en 1149 lors de l'attaque de Corfou par une flotte normande que commandait Georges en personne⁷²; il

⁶⁹ Sceau conservé au Musée archéologique de Palerme et étudié par Vivien Prigent dans «L'archonte Georges». Saint Georges peut avoir été choisi par Georges d'Antioche pour des raisons à la fois «personnelles» (c'est son saint éponyme) et plus étroitement liées au contexte sicilien : on a vu que saint Georges est apprécié des Normands qu'il a aidés à Cerami (cf. préambule).

⁷⁰ Nous ne reprenons pas ici l'immense bibliographie qui traite de la hiérarchie des titulatures et de son évolution à Byzance. On en trouvera une, élaborée par un des spécialistes de la question, dans l'ouvrage de vulgarisation *Le Monde byzantin. II. L'empire byzantin (641-1204)*, dir. J.-C. Cheynet, Paris, 2006. Sur le titre en question, cf. A. Acconcia Longo, «Gli epitaffi giambici per Giorgio di Antiochia per la madre e par la moglie», *QFIAB*, 61 (1981), p. 25-59, spéc. p. 40-46.

⁷¹ Sur ce titre et son apparition, cf. L. Stiernon, «Notes de titulature et de prosopographie byzantine. Sébaste et Gambros», *Revue des Études byzantines*, 23 (1965), p. 222-244.

⁷² A. Acconcia Longo, «Gli epitaffi giambici».

s'agirait donc d'une invention poétique de l'auteur de l'épithaphe visant à mettre le conseiller de Roger sur le même pied que l'adversaire qu'il avait vaincu. Rien ne permet d'écarter définitivement cette lecture. Toutefois, l'attribution du titre de « protonobilissime » à Christodule et de *sebastos* au *kuros Basileios* cité dans un texte de 1136-1151⁷³, oblige à envisager que ce titre ait vraiment pu être concédé à Georges d'Antioche par l'empereur de Byzance. C'est ce que propose Vivien Prigent, qui considère qu'un tel geste serait imaginable dans le contexte d'inflation des titulatures byzantines au XII^e siècle.

On peut ajouter que, dès l'origine, ce titre important est accordé à des individus extérieurs à la famille impériale, et notamment à des étrangers ou aux représentants de groupes ethniques dans ou hors de l'Empire, au point qu'Hélène Ahrweiler a supposé qu'il pouvait désigner la fonction de « chef de groupe ethnique »⁷⁴. Quelle serait la motivation de l'attribution d'un tel titre à Georges d'Antioche ? Il faut probablement y voir le fruit d'une tentative de rapprochement entre Byzance et les Normands, dans un contexte où l'Empire peut difficilement se permettre de susciter l'hostilité des Hauteville⁷⁵, ainsi qu'une manière d'intégrer les hauts fonctionnaires siciliens dans la hiérarchie byzantine⁷⁶. La valeur réduite de ces titres n'échappe toutefois pas aux principaux intéressés qui utilisent fort peu, dans le contexte sicilien, la titulature byzantine qu'ils seraient en droit d'afficher, et préfèrent reprendre les titres qu'ils ont eux-mêmes forgés.

On le vérifie avec un autre titre byzantin célèbre, que l'on a évoqué, celui de *prôtonobellissimos*, décerné par l'empereur de Byzance à Christodule en 1109⁷⁷, mais aussi au notaire Bon, pour lequel il est attesté en 1110⁷⁸, et pour le camérier Nicolas dès avant 1099⁷⁹. Dérivé de *nobilissimus*, il apparaîtrait dans un contexte byzantin

⁷³ Cusa, p. 418.

⁷⁴ H. Ahrweiler, « Le sébaste, chef de groupes ethniques », dans *Polychronion. Festschrift Franz Dölger zum 75. Geburtstag*, éd. P. Wirth, Heidelberg, 1966, p. 34-39. Le titre est en particulier accordé au Normand Bohémond (*ibid.*, p. 34).

⁷⁵ On ne peut aller beaucoup plus loin et les circonstances précises de ces gestes impériaux nous échappent (Ménager, *Amiratus*, p. 41-44).

⁷⁶ Cette pratique était courante pour remercier les alliés de Byzance.

⁷⁷ Pour une édition et une datation correctes du diplôme impérial, cf. F. Dölger, « Der Kodikellos des Christodoulos in Palermo », *Archiv für Urkundenforschung*, 11 (1929), p. 1-65, rééd. dans *Byzantinische Diplomatie*, Munich, 1956, p. 1-74. Pour un commentaire, on peut lire Ménager, *Amiratus*, p. 36-38. Le cas de Christodule est le plus connu car le diplôme impérial, conservé dans le fonds de la Chapelle palatine de Palerme, a été l'objet de nombreuses études.

⁷⁸ Cf. Ménager, *Amiratus*, p. 40.

⁷⁹ Cf. *ibid.*, p. 39-40.

à la fin du XI^e siècle, pour disparaître à la fin du siècle suivant⁸⁰. Il est attribué assez tôt à des étrangers dans le cadre de la diplomatie impériale : Robert Guiscard en a bénéficié⁸¹, ainsi qu'une petite dizaine de personnages importants dans les villes d'Amalfi et Bari, au début du XII^e siècle toujours, à un moment où Byzance perd définitivement pied dans le sud de l'Italie. Sont donc combinés deux mouvements : l'un de soutien à des villes susceptibles de demeurer favorable à l'empire et l'autre qui ménage l'avenir à un moment où les Hauteville ne portent pas encore le titre royal, n'ont pas encore tranché en faveur de Palerme au détriment de Mileto et Messine, et regardent plus vers Byzance que vers l'Islam. Il est probable que Christodule doive à un semblable rapprochement ce signe de bonne volonté à l'égard de la monarchie normande de Sicile, sans que les circonstances exactes de ce mouvement diplomatique soient claires pour autant⁸². Or, le titre de *protonobellissime* n'accompagne jamais le nom de Christodule dans un contexte sicilien; par contraste, il suit ponctuellement⁸³ celui de deux autres membres de la cour comtale, Bon et Nicolas⁸⁴, tandis que les Amalfitains et les Barésans évoqués l'affichent fièrement.

Qu'en est-il par comparaison des titres attribués par les Arabomusulmans aux émirs siciliens? Le cas diffère de ce que nous avons vu jusqu'ici car il n'existe rien dans les pays islamiques d'aussi systématique que la hiérarchie des titulatures byzantines. On peut toutefois se demander si les titulatures siciliennes dépassent les limites insulaires et sont reconnues dans les chancelleries islamiques. Une lettre, déjà évoquée, adressée par le calife al-Ḥāfīz à Roger II en 1137 contient une série de louanges adressées à Georges d'Antioche. Il s'y voit attribuer une titulature proche de celle qu'on lui connaît dans la documentation sicilienne : *wazīr, al-sayyid al-ajall*⁸⁵. Mais il y est aussi désigné comme «l'émir, soutien et appui de l'État, force et

⁸⁰ Cf. N. Oikonomides, *Les listes*, p. 293.

⁸¹ Robert Guiscard se voit accorder le titre de *nobilissime* en 1074 dans le cadre d'un projet matrimonial et en échange de son soutien militaire. Cf. H. Bibicou, «Une page d'histoire diplomatique de Byzance au XI^e siècle : Michel VII Doukas, Robert Guiscard et la pension des dignitaires», *Byzantion*, 29-30 (1959-1960), p. 43-75.

⁸² Il faut probablement penser à la volonté d'encourager une réaction face aux menaces venues d'Orient et au désir manifesté par l'Occident d'intervenir dans la défense des lieux saints orientaux.

⁸³ cf. Ménager, *Amiratus*, p. 39-40.

⁸⁴ Même s'il faut rappeler que les actes comtaux de cette époque sont connus surtout sous des formes plus tardives et souvent interpolées, cf. Ménager, *Amiratus*, p. 39-40 et J. Becker, «Die griechischen und lateinischen Urkunden graf Rogers I. von Sizilien».

⁸⁵ Cf. M. Canard, «Une lettre», p. 131-132.

gloire du royaume, règle de l'autorité et émir des émirs»⁸⁶. On retrouve ces dernières qualifications, presque à l'identique, dans la biographie de Georges rédigée par Maqrīzī qui livre ce qu'il affirme être sa titulature⁸⁷. On a ici un bon exemple de ce que pourraient être dans un cadre islamique les titres d'un ministre de l'importance de Georges et leur relative simplicité en Sicile n'en est, par comparaison, que plus apparente.

On ne peut donc évoquer sous Roger II l'existence d'un système de titulatures articulé : ni hiérarchie claire, ni lien entre fonction et titre n'apparaissent dans la documentation. La titulature arabe des hauts fonctionnaires reste donc somme toute relativement simple et souligne qu'ils sont au service de l'administration royale. On peut se demander si l'expression «émir des émirs» n'a pas été empruntée à la chancellerie fatimide, sans être jamais intégrée à la titulature officielle de Georges. Les titres grecs, ou même précisément byzantins, sont caractérisés par un certain faste, mais un faste creux puisqu'ils correspondent soit à des pratiques marginales («archonte des archontes») soit sont dévalués (*panhupersebastos*), et ne figurent que rarement dans les documents. La langue arabe est donc plus fidèle aux titres contemporains islamiques, par comparaison avec le grec. Seul Georges d'Antioche tenta de marier des apports divers en leur conservant leur signification première.

Les titulatures propres à l'administration sicilienne suggèrent que, si l'élaboration de titres personnels bilingues ne peut dépendre que de personnalités exceptionnelles, ces titres renvoient à des modèles contemporains et sont signifiants pour ceux qui les connaissent, même si leur relative modestie suggère que l'administration est, là encore, conçue comme une réalité existant en dehors des individus qui la composent et vivent dans son ombre. Une telle conclusion ne présage pas de la magnificence du mode de vie de ces grands ou de leur puissance socio-économique, qui se donne à voir

⁸⁶ Al-Qalqashandī, *Subḥ*, 6, p. 459 : *Amīr ta'yīd al-dawla wa-aḍudu-hā*, 'izz al-mulk wa-fakhrū-hu, nizām al-rī'āsa, amīr al-umarā'. Les expressions *ta'yīd al-dawla wa-aḍudu-hā* renvoient à des titulatures utilisées par les califes (abbassides et fatimides) pour des dynasties périphériques. La mise au point la plus récente sur la titulature islamique de Georges d'Antioche est désormais A. De Simone, «Note sui titoli arabi di Giorgio di Antiochia», dans *Byzantino-Sicula V*, p. 284-308.

⁸⁷ A. De Simone, «Il Mezzogiorno normanno-svevo», p. 278, n. 78. Al-Maqrīzī, *Kitāb al-Muqaffā*, 3, p. 20 : *Al-sayyid al-ajall al-murtadā*, 'izz al-malik al-muzaffar, fakhr al-jalāl, nizām al-rī'āsa, za'īm al-juyūsh, sharaf al-wuzarā', amīr al-umarā' : «le très-illustre seigneur agréable (à Dieu), gloire du roi victorieux, lustre de la majesté, ordonnateur du commandement, chef des armées, noblesse des ministres, émirs des émirs».

notamment dans leur mécénat, mais elle reflète une conception du pouvoir. Enfin, la distance qui existe entre ces titres et la titulature royale renforce l'exaltation de l'idée de souveraineté.

Contrastant avec ces fonctions polyvalentes, fortement centralisées et individualisées, assumées par des personnages aux références culturelles multiples, qui prévalent dans un premier temps, du moins dans nos sources, il est des charges plus techniques et plus spécifiquement islamiques qui sont rendues indispensables par la présence d'une importante population musulmane. Constituant une élite au sein de cette dernière, mais aussi à l'échelle de la Sicile, ils côtoient d'autres personnages arabo-musulmans importants.

Une élite arabo-musulmane au milieu du XII^e siècle?

Au premier rang de ces fonctions techniques, figurent les charges judiciaires, en particulier celle de *qāḍī*, qui illustrent l'existence d'élites urbaines arabo-musulmanes siciliennes. Évoluent également autour de la cour, et en nombre plus important, de prestigieux personnages originaires du *dār al-islām*.

Les fonctions judiciaires : les *qāḍī/s* de Palerme

Il est logique, étant donné le principe de personnalité des lois appliqué en Sicile, que les individus chargés de faire respecter le droit musulman dans la communauté musulmane aient rempli la fonction de *qāḍī* et aient été des Arabo-musulmans⁸⁸. Tous les *qāḍī/s* de Palerme connus entre 1123 et 1161 appartiennent, en outre, à la même famille et se succèdent sur trois générations⁸⁹. Ce lignage est celui des Banū Rajā attesté à travers les *qāḍī/s* suivants : Abū l-Qāsim 'Abd al-Raḥman, cité en 1123 et 1137-38; son fils Abū l-Ḥasan 'Alī et son petit-fils Abū l-Faḍl Rajā, attesté en 1161.

Il est impossible d'assurer que dans ce domaine la continuité a prévalu entre les périodes pré-normande et normande, mais cela paraît probable. Ne sachant rien du système judiciaire ailleurs dans

⁸⁸ Citons également, en passant, le cas d'Ibn Zur'a, *faqīh*, sicilien qui affirme à Ibn Jubayr avoir été forcé à apostasier par des contraintes fiscales et qui serait devenu compétent dans les deux droits, musulman et romain, cf. Ibn Jubayr, *Relation de voyages*, p. 361.

⁸⁹ Pour une évocation de cette famille, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 88-90, qui reprend et prolonge les considérations d'A. De Simone dans «Alla corte di Ruggero II», p. 3-16 et dans «Il Mezzogiorno normanno-svevo», p. 277.

l'île, on ne peut dire si Palerme constitue un cas à part. De la même manière, on ne peut affirmer que le *qāḍī* de Palerme occupait une position prééminente dans le système judiciaire musulman insulaire, même si une occurrence semble aller dans ce sens⁹⁰.

Toutefois, l'éminence de ceux qui occupent cette fonction et leur proximité avec le souverain apparaissent clairement, notamment par le fait que l'un d'eux composa des vers pour pleurer la mort d'un des fils de Roger II⁹¹. Ils font partie des grands personnages musulmans qui évoluent autour de la cour palermitaine, mais ils ne sont pas les seuls.

Une aristocratie arabo-musulmane au plus près du souverain?

Nous ne nous arrêterons pas ici sur le contexte palatial décrit par plusieurs auteurs médiévaux (al-Idrīsī, Ibn Jubayr et le pseudo-Falcand principalement)⁹² et étudié par de nombreux historiens de l'architecture. Après l'aristocratie au service de l'État, c'est l'entourage du roi et, plus particulièrement, la place qu'y occupent les Arabo-musulmans qui nous retiendra, même si nous ne reviendrons pas sur les savants qui fréquentent la cour palermitaine⁹³. Les descriptions les plus intéressantes sont fournies par les auteurs arabo-musulmans de passage, en particulier Ibn Jubayr en 1185, qui repèrent à la cour de Sicile certains éléments propres aux cours islamiques. Cependant, elles concernent essentiellement la seconde moitié du siècle.

Les documents qui nous renseignent sur les fonctionnaires au service du souverain sicilien sont peu nombreux durant le règne de Roger II. Cette relative absence de sources suggère, certes, que le nombre de ces individus est réduit (même si la complexification de l'administration après la mort de Roger II ne peut qu'accroître les besoins dans ce domaine), mais surtout le fait qu'ils sont peu visibles dans les textes. Les officiers disparaissent derrière l'appareil administratif durant cette période et leur nom n'est pas toujours cité dans les documents. Mais tous les représentants des grandes familles d'origine arabo-musulmane ne sont pas des fonctionnaires.

⁹⁰ Le *qāḍī* de Palerme siège, en effet, en 1123 aux côtés de l'émir Christodule, plus haut personnage de l'État après le Comte de Sicile à cette date, au cours d'un procès qui voit s'affronter deux individus au sujet de la propriété d'un moulin. Toutefois, on ne peut être catégorique sur ce point, dans la mesure où le moulin se situait dans les environs de Caccamo, ce qui pourrait justifier la présence du *qāḍī* de Palerme. Les autres affaires dans lesquelles apparaît le *qāḍī* de Palerme concernent toutes des biens localisés dans la capitale, qui concentre l'essentiel de la documentation privée en arabe.

⁹¹ A. De Simone, «Alla corte di Ruggero II», p. 12.

⁹² Cf. *infra*.

⁹³ Cf. chapitre 3.

Le roi côtoie également les représentants de dynasties arabomusulmanes qui, parvenus en Sicile au gré de vicissitudes diverses, y compris à l'époque normande, évoluent à la cour⁹⁴. Un passage de la biographie de Georges d'Antioche par al-Maqrīzī, citée plus haut, suggère que nombreux furent les musulmans de l'Ifrīqiya qui se réfugièrent en Sicile dès la première moitié du XII^e siècle. Il avance qu'un tel mouvement était encouragé par une politique sciemment mise en œuvre par le souverain et son principal conseiller⁹⁵.

En général, ces grandes familles ne sont jamais très éloignées du service du prince, mais ne s'y limitent pas : le cas des Ḥammūdides est le mieux connu⁹⁶. Celui des Ḥammādides est tout aussi éclairant : une partie de cette dynastie fuit en Sicile après la prise de la capitale ḥammādide, la Qal'a Banī Ḥammād, par les Almohades en 1152⁹⁷. Al-Ḥarīth, qui tenait Bône avant sa fuite, aurait ensuite été rétabli à la tête de la ville par Roger, avant d'être défait et exécuté par les Almohades, si l'on suit Ibn Khaldūn⁹⁸. L'opération menée par Philippe de Mahdiya contre Bône pour le compte de Roger en 1153 doit être lue dans ce contexte politique⁹⁹.

Une branche des Ḥammūdides s'installa durablement en Sicile, celle des Banū l-Ḥajar. Jeremy Johns a bien retracé les grandes lignes du parcours d'un de ses représentants les plus illustres, Abū l-Qāsim Ibn Ḥammūd¹⁰⁰. Engagé en 1162 dans des activités commerciales avec Gênes¹⁰¹, il fait, quelques années plus tard, son apparition

⁹⁴ Ce phénomène n'est pas propre à la Sicile normande, cf. pour une période postérieure l'ouvrage de B. Alonso Acero, *Sultanes de Berberia en tierras de la cristiandad. Exilio musulmán, conversión y asimilación en la Monarquía hispanica (siglos XVI y XVII)*, Barcelone, 2006.

⁹⁵ *Fa-lammā waqa'a al-ḡalā' fī-l-maḡrib ma'a al-fitan, rahala ilay-hi min al-umarā' wa-l-quḍāt wa-l-ḡaḡāhā' wa-l-udabā' wa-l-shu'rā', fa-awsa'a-hum Jurjī wa-Rūjār rifda-humā wa-nzalā-hum 'inda-humā* (Quando sul Maghrib si abatterono carestia e torbidi, si recarono presso di lui molti fra principi, giudici, giuristi, letterati, poeti, e Giorgio e Ruggero furono con loro larghi di mezzi e li ospitarono [...]) (A. De Simone, «Il Mezzogiorno normanno-svevo», p. 278).

⁹⁶ Cf., en dernier lieu, A. Amara et A. Nef, «Nouvelles données biographiques».

⁹⁷ Sur cet épisode, voir al-Nuwayrī (*Nihāyat al-'arab*, éd. H. Naṣṣār et A.A. al-Ahwānī, Le Caire, 1983, 24, p. 303; le passage n'est pas cité dans la BAS); Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'Ibar* (BAS, ar., 2, p. 542-543 et BAS, 2, p. 211) et Ibn al-Athīr, *Kāmil* (BAS, ar., 1, p. 336-337 et BAS, 1, p. 477-478). Il s'agit d'al-Ḥarīth et de 'Abd Allāh qui quittent l'Ifrīqiya en 1152.

⁹⁸ Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'Ibar* (BAS, ar., 2, p. 542-543 et BAS, 2, p. 211-212).

⁹⁹ Cf. épilogue.

¹⁰⁰ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 234-242.

¹⁰¹ Cf. G. Pistarino, «Commercio e comunicazione tra Genova e il regno normanno svevo all'epoca dei due Guglielmi», dans *Potere, società e popolo*

sur la scène politique en montant la communauté arabo-musulmane de l'île contre Étienne du Perche à qui il reproche de lui préférer un de ses coreligionnaires¹⁰², ce qui reflète son rôle de premier plan à la cour; il est alors employé du *sekretion* et est cité dans un document datant de 1168¹⁰³. L'éloignement qu'il dénonce ne dure pas au-delà du départ d'Étienne du Perche, puisqu'il est à nouveau *magister duanae de secretis* en 1173, aux côtés de Geoffroi de Centorbi¹⁰⁴. Son activité pro-almohade lui aurait par la suite attiré les foudres du pouvoir¹⁰⁵, au contraire de son souhait de voir intervenir Saladin en Sicile, qui ne nous est connu que par le récit d'al-Harāwī¹⁰⁶. On peut toutefois se demander si les deux textes ne renvoient pas en fait au même épisode qu'Ibn Jubayr aurait attribué de manière erronée à du pro-almohadisme.

Des membres de la famille d'Abū l-Qāsim Ibn Ḥammūd – trois fils, un frère, un neveu et trois autres personnes non identifiées –, sont mentionnés par le poète égyptien Ibn Qalāqis que le *qā'id* a invité en Sicile en 1168-1169¹⁰⁷. Cette présence suggère que ce personnage était entouré d'un ample groupe de familiers et de proches. Ces indices ne donnent sans doute qu'une idée partielle non seulement du rayonnement d'Abū l-Qāsim en Sicile mais aussi des réseaux insulaires qui structuraient les activités commerciales, l'administration et le milieu politique et se recoupaient en partie. Ces réseaux étaient en effet indissociables de l'existence de relations de parenté et d'alliance entre les individus qui les composaient, une réalité documentée dans l'ensemble du monde médiéval contempo-

nell'età dei due Guglielmi, p. 261 et suiv. et D. Abulafia, *The two Italies. Economic Relations between the Norman Kingdom of Sicily and the Northern Communes*, Cambridge, 1977, p. 248 et suiv. Cf. également, J. Johns, «Arabic Contracts of Sea-Exchange from Norman Sicily», dans *Karissime Gotifride. Historical Essays to Godfrey Wettinger on His Seventieth Birthday*, éd. P. Xuereb, Malte, 1999, p. 55-78.

¹⁰² En 1167-1168, cf. *infra*.

¹⁰³ Cusa, p. 484-486.

¹⁰⁴ Cf. A. Bruel, *Chartes de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1894, 5, p. 600.

¹⁰⁵ L'épisode est connu : on lui aurait confisqué une partie de ses biens et infligé une lourde amende en raison de son rapprochement avec les Almohades, si l'on en croit Ibn Jubayr, qui visite la Sicile en 1185 (cf. A. De Simone, *Splendori e misteri di Sicilia*, p. 15-16). On peut se demander si cette présumée trahison n'était pas simplement un prétexte pour affaiblir Abū l-Qāsim, mais rien ne permet de l'affirmer.

¹⁰⁶ Al-Harāwī, *Kitāb al-ithārāt ilā ma'rifat al-ziyārāt*, éd. J. Sourdel, Damas, 1953, p. 55 et trad. frse : *Guide des lieux de pèlerinage*, trad. J. Sourdel, Damas, 1957, p. 126.

¹⁰⁷ Nous reparlerons plus longuement de cet auteur plus bas. Cf. A. De Simone, *Splendori e misteri di Sicilia*, qui contient une traduction du texte composé par Ibn Qalāqis en Sicile, dans l'ordre : p. 52, p. 101 (poème pour la naissance du fils du frère d'Abū l-Qāsim) et p. 68.

rain. Notons, enfin, que les Ḥammūdides n'ont pas disparu de Sicile avec la fin du XII^e siècle¹⁰⁸.

Si nous l'évoquons alors que l'essentiel des mentions qui concernent le *qā'id* sont postérieures au règne de Roger II, c'est parce qu'il n'est que le représentant le plus tardif de ce lignage. En effet, le géographe al-Idrīsī descendait de cette même dynastie des Ḥammūdides, et plus précisément de la branche qui a régné à Malaga, puisqu'il est le fils d'un de ses représentants arrivés en Sicile dès le XI^e siècle. Même si aucun lien précis ne peut être établi à l'heure actuelle entre cette première arrivée de Ḥammūdides et Abū l-Qāsim¹⁰⁹, il ne peut s'agir d'une coïncidence. Cette double présence est intéressante dans la mesure où, encore une fois, il s'agit d'une dynastie qui avait dû fuir son lieu d'établissement premier et trouver une « cour de refuge » en Sicile.

Certains convertis ont également connu un destin glorieux, moins soumis aux aléas politiques que celui des eunuques, que nous évoquerons plus loin. Parmi ces derniers, figure Roger/Aḥmad¹¹⁰ qui donne trois domaines situés dans l'Agrigentain à l'archevêque de Palerme en 1141¹¹¹; l'acte précise qu'ils lui avaient été concédés par le Comte Roger, son parrain. C'est là un exemple classique de conversion, qui entraîne l'adoption par le converti du nom de son parrain. On peut supposer qu'en cédant ces trois domaines de cette manière il ne se dépossédait pas de tout et que l'étendue de ses propriétés n'était donc pas négligeable. Pour une minorité d'Arabo-musulmans convertis, une intégration réelle au sein des élites fut donc possible, mais les souverains ne semblent pas l'avoir encouragée de manière systématique.

¹⁰⁸ Un document de 1289 mentionne *quondam Iohannem filium quondam gayti Philippi de Ibn Hammud civem Panormi* dont des terres sont achetées par un représentant des Abbate, lignage implanté à Trapani (L. Sciascia, «I cammelli e le rose. Gli Abbate di Trapani da Federico II a Martino il vecchio», dans *Mediterraneo medievale. Scritti in onore di Francesco Giunta*, Soveria Mannelli, 1989, 3, p. 1173-1230, spéc. p. 1179 et doc. 5, p. 1218); cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 242. Le nom est donc demeuré connu pour un temps encore, en dépit de la conversion au christianisme d'une partie des descendants de cette branche, à moins qu'il ne s'agisse de la branche convertie auparavant... Sur les Ḥammūdides, cf. Préambule.

¹⁰⁹ A. Amara et A. Nef, «Nouvelles données biographiques» et H. Bresc et A. Nef, «Introduction» à Idrīsī.

¹¹⁰ Jeremy Johns rappelle avec raison qu'il ne peut être confondu avec Hammūd de Castrogiovanni, ni avec Rogerius Hamutus. Les dates parlent d'elles-mêmes, un individu qui aurait vécu de 1091 (étant déjà d'âge mûr) à la fin du XII^e siècle aurait bénéficié d'une longévité vraiment exceptionnelle!

¹¹¹ Cusa, p. 16.

L'impression qui se dégage – et on ne peut guère aller plus loin étant donnée la maigreur des informations disponibles – est que Roger II a privilégié, pour les postes les plus importants, des individus originaires de l'extérieur de la Sicile, provenant de pays islamiques dans la plupart des cas, mais qui, par leur religion ou leur position délicate dans leur région d'origine, étaient susceptibles de s'identifier à leur protecteur sicilien. La culture à la fois helléno-phonie et islamique de Christodule et Georges d'Antioche évitait d'avoir à les former, à une époque où les cadres de cette formation étaient peut-être amoindris en Sicile. Par la suite on fera plutôt appel à des individus de statut servile, formés au palais, et eunuques¹¹². La solution retenue par Roger II est donc radicalement différente et la connaissance par ses grands officiers des deux cultures et langues qui co-existaient et interagissaient en Sicile à l'arrivée des Hauteville était de toute évidence un atout dans ce contexte. En revanche, les élites d'origine locale semblent rarement promues aux plus hautes positions et Roger/Aḥmad demeure une sorte d'hapax dans nos sources, tandis que parmi les courtisans figurent nombre de grands dont l'appartenance à l'aristocratie se rattache à leur position antérieure, le plus souvent hors du royaume. Ce trait n'est pas propre à la Sicile normande et Byzance¹¹³, comme les dynasties islamiques¹¹⁴, a intégré aux élites et au cérémonial du souverain de grands personnages contraints de fuir leur région d'origine, soulignant ainsi l'attractivité universelle de sa cour.

¹¹² Il convient toutefois de ne pas négliger le caractère lacunaire des sources : il est probable que cet appel aux eunuques ne commence pas à la toute fin de la période rogréenne, mais auparavant. Les sources manquent pour le confirmer définitivement.

¹¹³ On connaît à Byzance le thème du prince d'ascendance sassanide réfugié dans l'empire, pour le cas des Arabes, J.-C. Cheynet, «L'apport arabe à l'aristocratie byzantine des X^e-XI^e siècle», dans *Byzantino-Slavica*, 56/1 (1995), p. 137-146; p. 137 : «la tradition byzantine d'accueil des élites étrangères est bien connue»; cf. également A. P. Kazhdan et M. Mc Cormick, «The Social World of the Byzantine court», dans *Byzantine Court Culture from 829 to 1204*, éd. H. Maguire, Washington, 1997, p. 167-197, spéc. p. 177.

¹¹⁴ Ainsi les processions fatimides qui se déroulaient lors de la crue du Nil au Caire intégraient ces représentants de dynasties étrangères, si l'on en croit une description datant du XI^e siècle : «Il y avait aussi une troupe composée de fils des souverains et de princes des différents royaumes de la terre qui étaient venus en Égypte; ils n'étaient point considérés comme faisant partie de l'armée. Ces princes étaient originaires du Maghreb, du Yémen, du pays des Rûms, de celui des Slaves, de la Nubie et de l'Abysinie. Il y avait parmi eux les fils du Khosrau de Dehly, dont la mère s'était fixée au Caire avec eux, ceux des princes de Géorgie, des émirs daylamites et les enfants du Khaqan du Turkestan», Nassiri Khosrau, *Sefer Nameh (Relation de voyage)*, éd. et trad. Ch. Sheffer, Paris, 1881, rééd. dans la collection *Islamic Geography*, vol. 170, Francfort-sur-le-Main, 1994, p. 139.

Le cœur de l'État sicilien abrite donc les représentants de groupes variés mais originaires de pays islamiques, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, tandis que les individus d'origine locale n'apparaissent guère dans les sources, même si une partie d'entre eux semblent liés à des immigrations antérieures (ainsi des Hammūdides). Ces caractéristiques sont-elles également celles de la Sicile de la deuxième moitié du XII^e siècle?

II. LES ÉLITES ADMINISTRATIVES ET CURIALES SOUS LES DEUX GUILLAUME

Les éléments recueillis au cours des chapitres précédents pour la deuxième moitié du XII^e siècle pourraient apparaître contradictoires. D'une part, dans la sphère administrative se multiplient les termes latins et grecs; d'autre part, la cohérence grandissante de la titulature royale en arabe et d'autres éléments suggèrent un essor de l'arabisation et de la référence islamique. Dans ce contexte, qu'en est-il du recrutement des officiers de l'administration et de la place des individus arabo-musulmans à la cour palermitaine? Le paradoxe est que les historiens mettent en avant une reprise en main en faveur des Latins sous Guillaume I^{er} (Maion de Bari) et pendant la régence de Marguerite (Étienne du Perche), alors même que les Arabo-musulmans et les eunuques convertis sont documentés comme jamais auparavant. Faut-il y voir un effet de source?

Une latinisation marquée sous Guillaume I^{er} et Marguerite?

Les évolutions de la seconde moitié du XII^e siècle ne se bornent pas à redéfinir les bureaux administratifs et leurs compétences régionales, elles ont une incidence plus large, notamment sur les élites promues par les souverains au cœur de l'État. Les souverains pouvaient favoriser trois options dans ce domaine : l'intégration des élites locales à l'administration centrale, la promotion d'individus de statut servile et la nomination de personnages provenant de l'extérieur (Occident chrétien ou Orient). Ces trois méthodes ne sont pas exclusives l'une de l'autre et ont été utilisées parallèlement par les Hauteville. Toutefois, des tendances apparaissent en fonction des périodes. Qu'en est-il donc sous Guillaume I^{er} et Guillaume II?

La disparition des émirs siciliens

Jusqu'à la mort de Roger II, le personnel placé à la tête de l'administration, les plus éminents membres du groupe des émirs,

sont caractérisés par leur connaissance de la culture grecque et de la culture arabo-musulmane. Leur origine est toujours plus extra-insulaire, même si Roger II nomma également le seul émir musulman converti au christianisme et eunuque : Philippe de Mahdiya¹¹⁵. L'issue fatale de cette promotion pourrait bien avoir dissuadé les souverains postérieurs de recourir à cette solution. Après 1154, ce sont des Latins et des Grecs qui prennent la relève et cette évolution va de pair avec le déclin de la fonction d'émir, surtout après 1161.

Les derniers émirs importants sont les suivants. Maion de Bari (1151-1160), qui est le premier et dernier «émir des émirs»¹¹⁶, s'inscrit dans la continuité de Georges d'Antioche. Originaire du continent et, comme son nom l'indique, de la ville de Bari, il a bénéficié du contexte culturel qui caractérise la Pouille. Il connaît en effet la langue et la culture grecques. Il est attesté à partir de 1144 comme *scriniarius* (responsable des archives) de la chancellerie royale, et devient vice-chancelier en 1149 et chancelier en 1152. Il ne devient «émir des émirs» qu'après la mort de Roger II en février 1154¹¹⁷; mais il ne parvient pas à asseoir son autorité à la manière de Georges d'Antioche.

Désigné après l'assassinat de Maion, Henri Aristippe (1160-1162), archidiacre de Catane et helléniste de renom, évoqué plus haut, est un Latin. Le titre d'«émir» renvoie désormais à une dignité et rares sont les informations disponibles au sujet des quelques autres personnages qualifiés d'émirs¹¹⁸. Cette évolution reflète le déplacement du centre du pouvoir de la fonction d'émir à la tête du *dīwān* sicilien.

On assiste, en effet, à une sorte de dédoublement du centre politique entre la dimension financière, qui croît au cœur de l'administration et est assumée surtout par des Arabo-musulmans et des convertis, eunuques pour la plupart, et le conseil des *regis familiares*.

Les *regis familiares*

Au lendemain de la mort de Maion, Guillaume I^{er} fait appel à Henri Aristippe, qui porte à la fois le titre d'émir et celui de *regis familiaris*. À la suite des troubles palermitains anti-musulmans, en

¹¹⁵ Cf. chapitre suivant.

¹¹⁶ Il est le seul à en porter le titre, cf. Ménager, *Amiratus*, p. 55.

¹¹⁷ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 197-198.

¹¹⁸ Entre 1161 et 1177, aucun émir n'est évoqué dans les sources; ensuite, sont cités : Sanctorus entre 1187 et 1197 et «l'émir Eugène» sous Guillaume II. Il a été évoqué au sujet des traductions exécutées sous Guillaume II, dans le chapitre 3; il connaissait le grec, le latin et l'arabe. Cf. Ménager, *Amiratus*, p. 68-78. Avec le temps, la fonction devient entièrement honorifique.

mars 1161, un conseil de trois *regis familiares* est institutionnalisé; il ne peut s'agir d'un hasard. Dans un premier temps, il est composé du comte Silvestre de Marsico, de l'évêque de Syracuse Richard Palmer, d'origine anglaise, et d'Henri Aristippe, archidiacre de la cathédrale de Catane. On pourrait donc penser qu'il s'agit de promouvoir un nouvel équilibre interne, au centre du pouvoir. Toutefois, dès 1161, Henri Aristippe, suspect de pencher du côté des barons qui se sont révoltés, est arrêté et emprisonné, il est remplacé par Mathieu d'Aiello, bon arabisant, bon connaisseur de l'administration du *dīwān*¹¹⁹. À la mort de Silvestre de Marsico¹²⁰, l'eunuque Pierre le remplace¹²¹. Il apparaît donc qu'en 1166, le conseil, dont les attributions exactes et les modalités d'intervention nous échappent, n'est plus un contrepoids représentant les grands latins auprès du roi, si tant est qu'il l'ait jamais été, puisqu'ecclésiastiques et officiers du *dīwān* y sont toujours plus nombreux que les barons latins.

Guillaume I^{er} avait établi que cette configuration devait être maintenue après sa mort. Mais la reine Marguerite, régente jusqu'en 1171, en décida autrement. Elle nomma *magister camerarius regii palatii* l'eunuque Pierre et lui soumit les deux autres *familiares*, Mathieu d'Aiello et Richard Palmer, si l'on en croit le Pseudo-Falcand, chroniqueur contemporain des événements¹²². Un tel choix peut étonner mais s'explique probablement par la manumission de Pierre¹²³. Les barons latins se révoltent toutefois contre cette décision et poussent au premier plan le comte Gilbert de Gravina. La reine, plutôt que de le nommer à la place de l'eunuque Pierre, élargit le conseil à Richard de Mandra, comte de Molise, tandis que les pressions de Gilbert de Gravina suggèrent à Pierre de fuir en Ifrīqiya¹²⁴. Richard de Mandra le remplace, exerçant son autorité sur les autres *familiares*, et, peu après, les *qā'id/s* eunuques convertis Richard et Martin, tous deux officiers du *dīwān*, comme on le verra, sont nommés membres du conseil¹²⁵. À ce stade, on assiste donc à un renforcement du rôle du conseil qui s'élargit et intègre nombre de représentants de l'administration, en particulier des eunuques.

La situation évolue à l'automne 1166, avec l'arrivée d'Étienne du Perche. Appelé à Palerme par la reine, il est rapidement nommé chancelier et élu évêque de Palerme un an plus tard, en 1167. Il semble prendre la tête du conseil, sur lequel les informations sont

¹¹⁹ Sur ce personnage essentiel, cf. chapitre suivant.

¹²⁰ Son existence est attestée pour la dernière fois au printemps 1162.

¹²¹ Sur cette évolution, cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 98-101.

¹²² H. Takayama, *The Administration*, p. 115-116.

¹²³ Pseudo-Falcand, p. 100 et épilogue, p. 613.

¹²⁴ Cf. chapitre suivant.

¹²⁵ H. Takayama, *The Administration*, p. 116-117.

rare, ce qui reflète probablement son affaiblissement¹²⁶. La manière forte d'Étienne du Perche entraîne des résistances et, en butte à l'hostilité générale, il prend la fuite au printemps 1168.

Une nouvelle évolution se fait alors jour puisque le conseil des *familiares* compte désormais dix membres et que sous la pression armée de Richard, comte de Molise, il intègre une majorité nette de grands latins et d'ecclésiastiques (huit sur dix, dont cinq ecclésiastiques), dont cinq viennent de la Terre ferme. Continuent à faire partie du conseil Mathieu d'Aiello et le *qā'id* Richard¹²⁷. On voit néanmoins, qu'il ne s'agit pas là de la volonté de la reine, mais du résultat d'un rapport de force qui évolue en faveur des grands latins, durant la minorité de Guillaume II.

Les informations sont rares jusqu'en 1169, moment où le précepteur de Guillaume II, Gauthier, diacre de la cathédrale d'Agrigente, devient évêque de Palerme. Il prend alors la tête d'un conseil de *familiares* ramené à trois personnes dans un premier temps et au sein duquel il prédomine¹²⁸.

Le récit du Pseudo-Falcand s'interrompt, mais nous sommes ensuite renseignés par les diplômes royaux. Après la fuite d'Étienne du Perche, ces derniers sont en effet datés en fonction non plus du chancelier, dont le poste est laissé vacant jusqu'en 1190, mais des *regis familiares*. Cette évolution entérine le renforcement du rôle joué par ce conseil, qui est ensuite composé tout au long de l'année 1169 de six personnes¹²⁹.

À partir de 1170 et jusqu'en 1189, les *regis familiares* sont au nombre de trois (quatre entre 1184 et 1189) et ne comptent plus d'eunuques. L'archevêque de Palerme, Gauthier, est à la tête du conseil sans interruption, Mathieu d'Aiello, vice-chancelier, en fait partie sans solution de continuité, le troisième membre est toujours un ecclésiastique (ainsi que l'éventuel quatrième)¹³⁰. Cette promotion de *familiares*, membres de l'administration, mais latins, ou ecclésiastiques, semble s'être maintenue jusqu'en 1194¹³¹.

Un double mouvement caractérise donc le règne personnel de Guillaume II : le renforcement du rôle du conseil des *familiares*, qui s'accompagne de son rétrécissement, et le dédoublement des centres de décision. Aux *familiares* revient la politique générale du royaume,

¹²⁶ *Ibid.*, p. 117-118.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 118.

¹²⁸ Les deux autres membres en sont : l'évêque d'Agrigente et Mathieu d'Aiello; *ibid.*, p. 119.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 120.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 120-122.

¹³¹ *Ibid.*, p. 120-123.

tandis que le *dīwān* remplit des fonctions sur lesquelles il convient de s'interroger, mais arrêtons-nous d'abord sur un document exceptionnel qui évoque les *familiares* du roi en grec et en arabe.

Une convergence plus marquée au sein de la titulature : une tentative sans lendemain?

Tout au long de la deuxième moitié du XII^e siècle, la titulature et les épithètes qui qualifient les grandes fonctions du royaume demeurent relativement pauvres par contraste avec celles des souverains.

Un seul document bilingue grec-arabe, datant de 1172, évoque les *regis familiares*¹³². Même s'il est exceptionnel, les équivalences sont instructives : appelés «archontes de la *curia*» en grec, ils sont désignés par le terme de «vizirs» en arabe, ce qui souligne leur fonction de ministres du roi. Le terme «kuros» est traduit par *mawlā*, mais aussi par *qīr*, sa translittération arabe, titre donné par les chrétiens syriens arabophones aux évêques melkites¹³³.

Enfin, la notion de *familiaris regis* n'est pas rendue en arabe; l'accent est mis, au contraire, sur la distance qui sépare le souverain des membres de l'administration, même au plus haut niveau. Elle apparaît nettement dans la disproportion des titulatures. En revanche, le grec souligne la prééminence de Gauthier, qualifié de *profamiliaros*.

L'évolution des charges politiques est donc claire sous Guillaume II. La question est de savoir quel est le rôle du conseil par rapport au *dīwān*. Jeremy Johns attribue au triumvirat évoqué dans

¹³² Il s'agit du seul exemple bilingue de ce type de qualification qui accompagne la mise en place d'un triumvirat de familiers du roi intermédiaire entre l'administration et le souverain; cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 202. Le texte est le suivant (Cusa, p. 80, 1172) : *Tōn megalepifanestatōn kai theotimētōn archontōn tēs krataias kortēs, toute panagiōtatou kai paneulabestatou archiepiskopou poleus Panormou kuriou Galteriou tou protofamiliariou kai kuriou Matthaïou tou upertimou antikagkellariou kai kuriou Bartholomaiou tou timiōtatou kai theopilesta tou upopsēriou Agragantinēs chōras kai familiariou* (c'est-à-dire : «les archontes illustrissimes et très honorés de Dieu, qui étaient alors le très-saint et très pieux archevêque de la ville de Palerme, le seigneur Gauthier, premier des familiers, le seigneur Mathieu, vice-chancelier, le seigneur très-estimé Barthélémy, ami de Dieu, *electus* d'Agrigente et familier (du souverain)»; la version arabe donne : *Amr al-mawālī al-wuzarā' wa-hum hīna'idhin al-mawlā al-ajall al-arak al-qiddīs wa-l-mawlā al-ajall al-qīr jinsilīr wa-l-mawlā al-ajall al-mukhtār – Adāma Allāh su'udahum* (soit : «l'ordre des seigneurs vizirs, qui étaient alors le très sublime et saint archevêque, le seigneur très-sublime *kurios* chancelier et le seigneur très-sublime *electus* – Que Dieu fasse durer leur fortune!»). L.-R. Ménager a proposé une traduction de cet acte (*Amiratus*, p. 217 et sq.).

¹³³ Ménager, *Amiratus*, *ibid.*, p. 219, n. 1.

ce document une fonction d'intermédiaire entre ce dernier et le souverain¹³⁴. Une telle analyse repose sur l'idée que les trois personnages évoqués dans le document de 1172 composent un nouveau « bureau », qui diffère du conseil de *familiares*, tout en étant composé des mêmes membres... Il paraît plus logique qu'il s'agisse d'une traduction en grec et arabe d'une réalité contemporaine, celle du conseil des *familiares regis*, dont le rôle se renforce pendant le règne personnel de Guillaume II et qui joue probablement un rôle entre le souverain et le *dīwān*.

Il ne s'agit donc pas d'une innovation institutionnelle. Est-ce là le fruit d'une tentative pour renforcer la convergence entre les langues et les traditions administratives et l'intégration des élites politiques qui viennent d'entrer en conflit de manière forte pendant la régence de Marguerite? L'unicité du document empêche de trancher ce point.

Le renforcement du conseil des *familiares regis* signifie-t-il pour autant que le *dīwān* est moins présent ou que les eunuques et/ou les Arabo-musulmans sont marginalisés au sein de l'administration centrale?

Les officiers de l'administration centrale sous Guillaume I^{er} et Guillaume II

S'il revient à Roger II d'avoir mis en place le *dīwān*, à partir des règnes de Guillaume I^{er} et surtout de Guillaume II, les fonctions administratives centrales se multiplient. Cela évite de recourir à un ministre tout-puissant, dont la culture et la formation devraient répondre à des exigences difficiles à remplir, et permet de ne pas favoriser une trop grande concentration du pouvoir entre les mêmes mains¹³⁵.

¹³⁴ *At about the same time, or a little later, a small board of royal familiars was interposed between the ruler and the elders of the dīwān al-tahqīq, occupying the executive space left vacant since the death of Maio. In october 1172, when it first appears, this group of directors comprised archbishop Walter II of Palermo, the Vice-chancellor Matthew of Salerno, and Bartholomew, bishop-elect of Agrigento; the same triumvirate of royal familiars which comprised the king's closest council, J. Johns, Arabic Administration, p. 202.*

¹³⁵ Le dédoublement des charges entre *familiares regis* et *magistri camerarii palatii* est encore renforcé par l'émergence, difficilement datable avec précision de la fonction de *regii fortunati stolii admiratus* ou chef de la flotte. Le titre est attesté pour la première fois en 1177 (cf. Ménager, *Amiratus*, p. 94). Cette fonction est auparavant remplie, sans être distinguée, par les émirs, en plus de leurs autres charges, puis par les plus hauts fonctionnaires siciliens. Cette spécialisation progressive n'affecte que le sommet de la hiérarchie politico-administrative.

Au cœur de l'État : de l'émir au *camerarius*. Le règne des eunuques

À partir de la deuxième moitié du règne de Guillaume I^{er} et de l'assassinat de Maion de Bari (1160)¹³⁶, le personnel administratif le plus proche du souverain se compose en grande partie d'esclaves auliques¹³⁷, parmi lesquels on compte de nombreux eunuques¹³⁸. Il s'agit là d'une nouveauté si l'on excepte le court intermède constitué par l'émirat de Philippe de Mahdiya.

Ce sont en effet les eunuques qui occupent les plus hauts postes de l'administration financière. Ainsi, les *magistri camerarii palatii*, qui sont à la tête de l'appareil fiscal et du trésor royal, sont tous, sauf un, des eunuques d'origine arabo-musulmane convertis au christianisme¹³⁹. Ils connaissent probablement la culture grecque et latine, dans une mesure que nous ignorons. En Sicile, ils sont qualifiés de *qā'id*; c'est, dans le contexte normand, une manière honorable de nommer ces agents du pouvoir et de souligner leur origine arabo-musulmane. Un autre trait distinctif, onomastique, réside dans le fait que ces eunuques portent un nom unique et que leur dénomination ne contient jamais de nom de lieu. Les noms des camériers

¹³⁶ Cf. épilogue.

¹³⁷ H. Bresc, « Esclaves auliques et main d'œuvre servile agricole dans la Sicile des XII^e et XIII^e siècles », dans *Figures de l'esclave au Moyen Âge*, p. 97-115, spéc. p. 103-109.

¹³⁸ Pour un premier point sur le sujet, P. Corsi, « L'eunuco », dans *Condizione umana e ruoli sociali nel Medioevo normanno-svevo, (IX Giornate normanno-sveve, 17-20 oct. 1989)*, Bari, 1991, p. 251-279. Cf. aussi J. Johns, *Arabic Administration*, p. 248-251 et D. Ayalon, *Eunuchs, Caliphs and Sultans. A Study of Power Relationships*, Jérusalem, 1999, p. 300-315 et spéc. sur la Sicile, p. 312, qui montrent bien que les techniques de castration (complète) utilisées en Sicile sont islamiques.

¹³⁹ Nous ne nous étendrons pas sur ce personnel sur lequel H. Takayama a déjà synthétisé de nombreuses informations (cf. Tableau 6) et auquel J. Johns a consacré des biographies détaillées. Voici les noms qui nous sont parvenus : Atenufl (1155; J. Johns, *Arabic administration*, p. 219); le *Qā'id* Johar (1162; cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 128 et J. Johns, *Arabic administration*, p. 243), le *Qā'id* Pierre (cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 128 et J. Johns, *Arabic administration*, p. 222-228, cf. *infra*), le *Qā'id* Richard (en 1166 à 1169, puis en 1176 et en 1183, suggérant la continuité de la fonction, Richard est mentionné comme *magister camerarius regii palatii*; cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 128 et J. Johns, *Arabic administration*, p. 228-234), le *Qā'id* Martin (en 1167, 1169 et 1176, Martin est cité comme *magister camerarius regii palatii*; cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 128 et J. Johns, *Arabic administration*, p. 219-222), le *Qā'id* Materacius (1176; cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 128 et J. Johns, *Arabic administration*, p. 243), Geoffroi de Modica (1180; cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 128), le *fatā* (eunuque) Jean est cité dans un acte privé bilingue arabe-latin en 1187 (Cusa, p. 83-85 et H. Takayama, *The Administration*, p. 128).

palatins le démontrent amplement : ainsi de l'eunuque Iohar (Jawhar), de l'eunuque Pierre qui lui succède, du *qā'id* Richard, du *qā'id* Martin, du *qā'id* Materacius, par contraste, par exemple, avec Geoffroi de Modica cité en 1180¹⁴⁰.

Nous avons vu, en outre, que Richard et Martin, qui font preuve de la plus grande longévité, sont des personnages centraux du jeu politique sicilien¹⁴¹. Ils ne sont pas pour autant à l'abri des crispations politiques, puisque sur cinq eunuques connus, deux – Philippe de Mahdiya et Iohar – furent exécutés sous Roger II et Guillaume I^{er}, tandis qu'un troisième, le *gaytus Petrus* ou Aḥmad al-Ṣiqillī, prit la fuite de peur de subir le même sort¹⁴².

À propos de ce dernier, Jeremy Johns émet une hypothèse que l'on ne peut partager¹⁴³. À la suite de Michele Amari, il voit justement dans le *gaytus Petrus* sicilien le futur Aḥmad al-Ṣiqillī, revenu à l'islam après sa fuite de Sicile où il se sentait menacé. Mais il propose également de l'identifier à un certain Barrūn, officier du *dīwān* et qualifié de *qā'id* dans différents documents¹⁴⁴. Ce Barrūn serait, en outre, le même que celui qui est qualifié de '*abd al-ḥaḍrat al-malikiyya* («esclave de la majesté royale») dans une inscription retrouvée et conservée à Termini Imerese, au Museo Civico¹⁴⁵ qui

¹⁴⁰ On pourrait opposer à cela l'exemple d'Aténulf, au nom latin et lombard, mais unique. En réalité, ce qui frappe est moins la variété onomastique latine que la systématisme de la désignation des eunuques.

¹⁴¹ Cf. également chapitre suivant.

¹⁴² Cf. *ibid.* Sur cette dimension, cf. A. Nef, «Pluralisme religieux et État monarchique dans la Sicile des XII^e-XIII^e siècles», dans *Politique et religion en Méditerranée. Moyen Âge et époque contemporaine*, éd. H. Bresc, G. Dagher et C. Veauvy, Paris, 2008, p. 237-255.

¹⁴³ Elle est exposée par J. Johns, *Arabic Administration*, p. 222-228, et dans l'article qu'il a publié avec A. Metcalfe, «The Mystery at Chūrchuro», p. 231, n. 24.

¹⁴⁴ Il est cité dans trois actes, le premier, grec, date de 1141 et en fait un membre du *sekretion* (il est inédit et fait partie du fonds Medinaceli, cf. J. Johns, Appendice I, doc. 15); le second, arabe, de 1149, le rattache au *dīwān* (il a été édités dans Cusa, p. 28; cf. J. Johns, Appendice I, doc. 29); le troisième date de 1152 et porte sa '*alāma* (il est inédit et fait partie du fonds Medinaceli, cf. J. Johns, Appendice I, doc. 31).

¹⁴⁵ La lecture de M. Amari semble exacte après visite au Museo Civico de Termini (*Le epigrafi arabiche*, inscription n° VIII, p. 63 et sq et table V, 2; la réédition de cet ouvrage en 1971, à Palerme, revue par F. Gabrieli, ne reprend malheureusement pas la photo). Nous transcrivons le tout ici (M. Amari éditait déjà les trois textes, car il s'opposait à la thèse avancée par S. Cusa). Le texte arabe est le suivant : *Mimmā amara bi-binā hādhihi (...)* / '*abd al-ḥaḍrat al-malikiyya (...)* / *al-fatā Barrūn sanna sab' (...)* / *raḥima llāh man da'ā la- (...)* («La construction de ce (...) a été ordonnée (...) l'esclave de la majesté très-royale (...) / l'eunuque Barrūn l'année (il ne reste que la trace d'un 7 ou d'un chiffre en 70, ce qui pourrait correspondre, comme le souligne M. Amari, pour le XII^e siècle à 1123, 1132,

constitue l'élément qui établit le lien entre les trois noms. Comme Salvatore Cusa avant lui¹⁴⁶, Jeremy Johns appuie, en effet, son argumentation sur la découverte dans la même ville, parmi des matériaux de remploi, d'une autre inscription, bilingue en latin et en grec. Tous deux y voient une traduction du premier texte en arabe, en s'appuyant sur le fait qu'elles ont aussi été retrouvées à Termini Imerese. Pour Salvatore Cusa, suivi par Jeremy Johns, l'expression *'abd al-ḥaḍrat al-malikiyya* serait, en outre, traduite par celle de *servus palatii* en latin. Or, rien n'étaye cette supposition dont on ne trouve aucune confirmation par ailleurs. De plus, cumuler un nom d'origine et un patronyme lié à une conversion est plausible (Aḥmad et Petrus), mais la présence d'un troisième nom (Barrūn) paraît peu explicable. Jeremy Johns, après y avoir vu une référence ironique de la part des courtisans au mot «baron», suggère que ce nom renvoie à la forme diminutive de Pierre en français : «Perron»¹⁴⁷, alors même que le nom Barrūn est attesté en arabe¹⁴⁸. Ce dédoublement des noms Petrus (attesté par le Pseudo-Falcand pour la seconde partie du siècle) et Barrūn (attesté dans les documents du *dīwān* entre 1141 et 1152) paraît toutefois difficile à accepter, d'autant que la transcription sicilienne de *Petrus* en arabe est connue par un document privé datant de 1196 : *Bātrū*¹⁴⁹.

L'identification de Pierre et Aḥmad repose sur la concomitance entre la fuite du premier, tombé en disgrâce, et l'apparition au Maroc du second, dont on sait le passé sicilien¹⁵⁰, et il est possible que le texte grec-latin se réfère à lui. De même, le Barrūn des documents de 1141, 1149 et 1152 et le Barrūn de l'inscription¹⁵¹ sont peut-être une seule et même personne. En revanche, le lien entre les deux inscriptions paraît peu probable, tout comme celui entre Pierre Aḥmad et Barrūn.

Le cas des *camerarii* paraît donc clair et la fin du règne de Guil-

1142, 1152, 1161, 1171, 1181 ou à 1174-75, dans la deuxième hypothèse; pour les hypothèses de J. Johns sur ce point, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 223, note 41 (...) / Dieu soit clément avec celui qui prie pour [lui] (...)». En latin, on trouve : *Domino Rogerio (...) / Petrus servus palatii ejus regnantis feliciter (...)* et en grec : «En émerais Rogeriou (...) / autou (...)».

¹⁴⁶ S. Cusa, *Su di una iscrizione araba del Museo di Palermo*, Palerme, 1858.

¹⁴⁷ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 222.

¹⁴⁸ En effet, comme M. Amari l'a rappelé (*Le epigrafi arabiche*, p. 63), on en connaît d'autres occurrences en Sicile, où il est porté par des Arabo-musulmans, et il peut dériver également d'une racine arabe.

¹⁴⁹ Cusa, p. 499-501.

¹⁵⁰ Cf. M. Amari, *SMS*, 6, p. 505.

¹⁵¹ Qu'il faudrait peut-être rattacher plutôt à une œuvre de bienfaisance (construction d'un aménagement servant à la population) en raison du sens de la dernière expression déchiffrable Cf. *Ibid.*

laume II ne fait pas cesser ce type de recrutements¹⁵². Qu'en est-il des officiers du *dīwān*?

Les officiers du *dīwān*

Même si, contrairement à la fonction de *magister camerarius palatii*, celle d'officier du *dīwān* existe dès le règne de Roger II, la comparaison entre les deux périodes se révèle impossible. On a vu, en effet, que dans un premier temps, l'autorité royale est mise en avant, puis que le *dīwān* apparaît comme un organe administratif dont les représentants ne sont pas cités¹⁵³ (cf. chapitre précédent). Au-delà de la multiplication des sources littéraires, les actes émis par le *dīwān* eux-mêmes connaissent donc une évolution au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle, qui correspond à la fois à la multiplication des charges, clairement identifiées (*magister camerarius palatii*, *magister duanae de secretis*, *magister duanae baronum*), mais aussi à l'essor de leur rôle. Ceci explique que nous ne connaissions que très peu de noms des employés du *dīwān* sous le règne de celui qui l'a promu¹⁵⁴. Qu'en est-il donc pour la période suivante?

Certains *camerarii* cumulent cette fonction, ou ont été avant de devenir *magistri camerarii palatii*, officiers du *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr*, c'est-à-dire, *magistri duane de secretis*¹⁵⁵ : Martin est dans le premier cas¹⁵⁶, Richard¹⁵⁷ et Geoffroi de Modica en 1180¹⁵⁸ dans le second. D'autres officiers de ce *dīwān* sont documentés. Leur profil est plus varié : Mathieu d'Aiello apparaît en 1161¹⁵⁹, avant d'être

¹⁵² Les sources redeviennent plus minces, mais Tancredè nomme en 1191 'Abd al-Sayyid (Abdeserdu) *camerarius regii palatii et magister duanae baronum*, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 243.

¹⁵³ Cf. chapitre précédent.

¹⁵⁴ Hormis le Barrūn que nous venons d'évoquer, sont attestés un certain Jean et Boualê (Abū 'Alī) dans l'acte de 1152 (inédit, fonds Medinaceli, cf. Johns, Appendice I, doc. 31) et un scribe nommé 'Uthmān en 1149 (Cusa, p. 28; cf. Johns, Appendice I, doc. 29).

¹⁵⁵ Cf. Takayama, *The Administration*, p. 137, tableau 10. Des corrections y sont apportées dans les pages qui suivent.

¹⁵⁶ Il est attesté comme tel en 1161 et 1167, probablement l'est-il demeuré entre les deux dates, cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 137 et J. Johns, *Arabic Administration*, p. 219-222.

¹⁵⁷ Il est attesté avec cette fonction en 1168, 1170, 1183 et 1187, à chaque fois il assume aussi la charge de *magister camerarii palatii*, cf. *ibid.*

¹⁵⁸ Il intervient en tant que *palatinus camerarius et magister regie duane de secretis et duane baronum* dans un acte bilingue latin-arabe de 1180 qui confirme des droits commerciaux concédés en 1132 à Cefalù par un acte grec-arabe, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 203, spéc. note 48.

¹⁵⁹ Il est qualifié, de manière intéressante, de *qā'id*, ce qui renforce l'idée qu'il connaissait bien la culture arabo-musulmane. Sur ce personnage, cf. *supra* et épilogue et cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 137.

évoqué comme chancelier par la suite, Abū l-Qāsim en 1168 et 1173¹⁶⁰, un ou plusieurs Jean entre 1161 et 1183¹⁶¹, Geoffroi de Centorbi (Centuripe) entre 1172 et 1174¹⁶², Eugenios *tou Kalou* alias Abū l-Ṭayyib entre 1175 et 1195¹⁶³. Citons également Ḥamza b. Ḥamza, le contrôleur du *diwān al-tahqīq al-ma'mūr*¹⁶⁴. La variété est donc grande entre un Latin originaire d'Italie méridionale, mais excellent arabisant (Mathieu), un des grands musulmans de l'île (Abū l-Qāsim), un ou plusieurs Jean peu documentés, mais qui ne sont pas qualifiés de *qā'id*, ce qui tendrait à prouver leur peu de liens avec la culture islamique, d'autant qu'ils signent en grec; un Geoffroi de Centorbi qui n'est pas un eunuque du palais, signe les actes en grec, et est lié d'une manière ou d'une autre à Centuripe, localité sicilienne; un individu, Eugenios *tou Kalou* alias Abū l-Ṭayyib, dont le nom double suggère la conversion¹⁶⁵ et un Arabo-musulman dont nous ignorons tout (Ḥamza b. Ḥamza). En outre, les eunuques sont très minoritaires.

Dans ce cadre, la maîtrise linguistique doit primer, avec une petite place faite aux hellénophones puisque le *diwān* compose également des actes partiellement en grec, mais aussi, peut-être, aux Latins, avec Geoffroi de Modica. On ne décèle pas d'évolution chronologique en faveur d'un groupe ou d'un autre; semblent primer les compétences, en particulier linguistiques, même s'il est vrai que le seul Latin attesté avant les années 1170, Mathieu d'Aiello, était une sorte d'exception par l'étendue de ces connaissances en arabe. On ignore, à la vérité, ce qu'il en est pour Geoffroi.

Quant aux *magistri iusticiarii*, en charge de la justice royale, ce sont, comme on pouvait s'y attendre, plutôt des Latins¹⁶⁶. Ce

¹⁶⁰ Et probablement le demeure-t-il entre les deux dates. Sur ce musulman célèbre, cf. *infra* et cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 137.

¹⁶¹ Cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 137 qui mentionne des documents pour 1168 et 1183 et Johns, Appendice I, doc. 35 et 37.

¹⁶² Cf. Ménager, *Amiratus*, p. 214-224.

¹⁶³ Cf. H. Takayama, *The Administration*, p. 137 et J. Johns, *Arabic Administration*, p. 170. Entre autres attestations, Eugène apparaît en 1175, dans une délimitation d'Ottumarano, cf. Johns, Appendice I, doc. 41; en 1183 dans un document au sujet de Centuripe (Cusa, p. 432-434) et en 1195 (A. Guillou, *Les actes grecs*, doc. 40).

¹⁶⁴ Cf. chapitre précédent; il est cité une fois en 1161; Johns, Appendice I, doc. 35.

¹⁶⁵ Son surnom arabe équivaut au *tou kalou* grec : « fils de Kalos »? ou « fils du beau », mais le sens de l'arabe est littéralement « le père du bon » ou « le bon » puisque la *kunya* en Abū (« père de ») est une manière de former un surnom. Il s'agit probablement d'un converti, ce genre de double nom étant rare en Sicile, et jamais attesté au palais parmi les eunuques (il ne porte pas non plus le titre de *qā'id*).

¹⁶⁶ En voici une liste : Renaud de Tusa (1157-1159), Avenel de Petralia (1159),

«partage des tâches» repose sur les connaissances cultivées par chaque groupe, en particulier linguistiques, même si le Pseudo-Falcand met en scène Pierre l'eunuque prenant des décisions judiciaires contre des grands latins¹⁶⁷.

L'arabisation de l'administration et l'évolution du *dīwān* rendent l'emploi d'Arabo-musulmans indispensable, mais non exclusif. En revanche, le sommet de l'administration fiscale est confié à des camériers du palais royal très majoritairement arabophones et eunuques¹⁶⁸. À la tête de l'édifice administratif, ils doivent, en effet, être à même de gérer une administration normande qui utilise trois langues et, en Sicile, l'arabe. Confier, au plus haut niveau de l'État, les aspects techniques des finances à des eunuques de statut servile, est un bon moyen, en théorie, pour soustraire ces tâches aux soubresauts des luttes entre factions politiques. C'est une manière également d'intégrer ces eunuques aux élites palatiales. Ce qui pourrait donc apparaître comme un effort de latinisation du sommet de la hiérarchie administrative est en réalité plus complexe, d'autant qu'ils peuvent cumuler cette fonction avec celle de *regis familiaris*. Ces personnages conjuguent vulnérabilité et dépendance avec la maîtrise de savoirs irremplaçables et indispensables à la construction de la nouvelle souveraineté normande, nous y reviendrons. Toutefois, le règne personnel de Guillaume II les confine à nouveau à cette sphère administrative.

Organes administratifs et politiques ne sont toutefois pas les seuls espaces où se déploient les élites et leurs stratégies, non plus que la politique royale d'intégration, et dans certains cas, de construction, de ces mêmes élites.

Eunuques et Arabo-musulmans à la cour du souverain durant la seconde moitié du XII^e siècle

Si Roger II développe un cérémonial dont certains aspects s'inspirent de pratiques orientales, Guillaume I^{er} et Guillaume II se voient souvent attribuer une vie de cour, qui s'inspire de l'Orient islamique, entourée de nombre de serviteurs et de courtisans arabo-

Judex Tarentinus (1159-1168), Abdenagus (1168), Guillaume de Malconvenant (1183-1186), Sanctorus (1185-1187) et Geoffroi de Marturano (1186).

¹⁶⁷ Après la révolte des barons entre 1160-1162, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 224.

¹⁶⁸ Geoffroi lui-même apparaît en 1172 dans un acte bilingue grec et arabe, était-il trilingue? (cf. *supra*).

musulmans. Pourraient ainsi se déployer des réseaux, dont l'existence expliquerait qu'il n'ait pas été si facile pour les grands latins de s'imposer à la cour au détriment des eunuques et des grands arabomusulmans.

Les eunuques du palais : sens et portée de leur présence à la cour

La présence d'eunuques à la cour pouvait surprendre, dans une certaine mesure, des individus provenant de l'Occident latin, mais cette pratique était la norme dans le reste du monde connu à cette époque¹⁶⁹. Il convient donc de ne pas en exagérer la portée. Une question qui se pose, mais ne peut être résolue sur la base des sources disponibles, est de savoir si, en Sicile, elle se situe dans la continuité de pratiques antérieures. Nous connaissons en effet très mal la vie de la cour kalbide et manquons d'informations pour la première moitié du XII^e siècle.

Les points d'interrogation sont nombreux concernant les eunuques, et plus généralement les serviteurs de statut servile, du palais palermitain. Jeremy Johns a bien montré que nous n'en connaissons que la pointe émergée¹⁷⁰. Leur origine précise nous échappe le plus souvent¹⁷¹, ainsi que les voies de leur arrivée en Sicile. Toutefois, la description que dresse Ibn Jubayr de la cour palermitaine suggère que l'essentiel d'entre eux venaient de pays arabomusulmans, et étaient originellement arabophones et musulmans.

Nous ignorons où les eunuques étaient castrés. On peut toutefois supposer qu'ils ne l'étaient pas en Sicile car on imagine mal que le Pseudo-Falcand ne l'ait pas évoqué¹⁷². Logiquement, une partie de leur formation devait se dérouler dans les murs du palais, mais là non plus nous ne disposons d'aucune information.

Le terme *majābīb*¹⁷³, employé par Ibn Jubayr¹⁷⁴ pour qualifier les *fiṭyān* (pl. de *fatā*, esclaves, serviteurs ou eunuques) de la cour paler-

¹⁶⁹ Comme le résume parfaitement K.M. Ringrose : «Why Eunuchs? We should ask why not Eunuchs? – a question more logically directed toward Western Europe», dans *The Perfect Servant : Eunuchs and the social construction of gender in Byzantium*, Chicago, 2003, p. 9.

¹⁷⁰ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 243-244.

¹⁷¹ Philippe de Mahdiyya vient de la ville dont il porte le nom (J. Johns, *Arabic Administration*, p. 215-218) et l'eunuque Pierre vient de Jerba (*ibid.*, p. 222-228). Quant aux autres, nous ignorons leur provenance.

¹⁷² Les informations sur cette question sont réduites pour les eunuques en général. Cf. J. S. Hogendorn, «The location of the «Manufacture» of Eunuchs», dans *Slave Elites in the Middle East*, p. 41-70.

¹⁷³ Sur ce terme, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 249.

¹⁷⁴ D. Ayalon, *Eunuchs, Caliphs and Sultans*, p. 312

mitaine, désigne un individu qui a été soumis à une castration totale. Or celle-ci n'était pas pratiquée à Byzance, où cette méthode était qualifiée de «perse» afin d'en souligner l'origine. Elle relève donc d'une tradition islamique plutôt que byzantine et va de pair avec l'origine majoritaire de ces eunuques.

Les eunuques du palais étaient-ils toujours de statut servile? La question mérite d'être posée car, si en Islam ces deux qualités semblent aller de pair¹⁷⁵, ce n'est pas le cas à Byzance, par exemple. Trois arguments plaident en faveur de la servilité de ces serviteurs de l'État siciliens : la description qu'en fait Ibn Jubayr qui les qualifie de *fityān* (pl. de *fatā*), un terme qui implique souvent la servilité en arabe¹⁷⁶; la seule manumission qui nous soit connue atteste que l'eunuque Pierre, personnage dont on a pourtant vu l'importance à la cour, était un esclave¹⁷⁷; l'expression utilisée dans l'inscription de Termini au sujet de Barrūn (*'abd ḥaḍrat al-malikiyya*) peut être métaphorique mais elle pourrait également renvoyer au statut personnel de Barrūn¹⁷⁸. Tous sont supposés pourtant être convertis au christianisme, même si Ibn Jubayr nous assure de leurs pratiques crypto-musulmanes¹⁷⁹. La conjonction des quatre éléments qui les caractérisent – origine arabo-musulmane, castration, christianisme, servilité – est pourtant loin d'aller de soi, nous y reviendrons.

Certains de ces eunuques pouvaient parvenir à de très hautes positions, ce qui ne manqua pas de faire naître des récriminations. Leur présence à la cour a été soulignée tant pour son rôle dans l'administration qu'en raison de son poids dans les intrigues politiques qui se nouent dans la capitale. Il est probable qu'elle n'est pas une nouveauté au milieu du XII^e siècle, mais on ignore si l'on assiste à un essor du phénomène dans la mesure où les sources manquent pour la période rogérianne. On peut tout de même noter que le nombre important d'eunuques dans la seconde moitié du XII^e siècle suggère qu'ils ont été formés en partie sous Roger II.

Certains d'entre eux sont décrits par les contemporains comme riches et puissants (cf. *infra*), en accord avec ce que l'on connaît

¹⁷⁵ C. De la Puente, «Sin linaje, sin alcurnia, sin hogar : eunucos en al-Andalus en época omeya», dans *Identidades marginales*, éd. C. de la Puente, Madrid, 2003 (*Estudios onomásticos de al-Andalus*, XIII), p. 147-194, spéc. p. 185.

¹⁷⁶ Ibn Jubayr, *Riḥla*, p. 324-327, *passim* et M. Méouak, *Ṣaḡāliba*, p. 95-98, sur ce terme. L'auteur renvoie à l'exemple sicilien.

¹⁷⁷ Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 224 et chapitre suivant.

¹⁷⁸ À propos de cette inscription, cf. *supra* note 144.

¹⁷⁹ L'objectif de tout le passage qu'il consacre à l'entourage de Guillaume II est de montrer que la grandeur de Dieu se manifeste dans cette capacité des serviteurs du roi à préserver leur foi en cachette. Il convient donc peut-être de ne pas exagérer ce trait.

pour d'autres régions¹⁸⁰, ce qui soulève un autre problème. Ils jouissaient de revenus et de biens non négligeables : le devaient-ils à la faveur royale se déployant au coup par coup, ou bien étaient-ils rémunérés en fonction de leur charge? Rien ne permet de répondre à la question.

Ces convertis au service de la royauté en sont les représentants soumis et haïs¹⁸¹, puisque leur apostasie et la perte de leur virilité abolit leur honneur tant aux yeux des Arabo-musulmans qu'aux yeux des Latins. Il ne faut pas pour autant négliger qu'en Islam les eunuques développent également une relation forte au sacré¹⁸². Or, le palais royal de Palerme est considéré, dans une certaine mesure, comme un espace sacré (*haram*), nous l'avons vu¹⁸³. Ils participent donc de cette sacralisation du pouvoir, en dépit et en raison de leurs caractéristiques. Cela explique également que leur emploi administratif soit aussi très lié à la sphère palatine.

Dans le même temps, ils soulignent la splendeur de la majesté royale, une dimension que tant Byzance que les cours islamiques avaient intégrée¹⁸⁴. Il convient donc de ne pas accentuer l'«exotisme» de cette pratique.

Une cour islamique?

L'originalité de la cour normande de Sicile au regard des autres cours occidentales est bien perçue par les auteurs orientaux, qui la soulignent favorablement, tandis que les sources latines sont plus discrètes, ou critiquent certaines pratiques perçues comme excessives. Il convient de garder présent à l'esprit la fierté que tirent les

¹⁸⁰ Par exemple pour al-Andalus, C. de la Puente écrit dans «Sin linaje, sin alcurnia» : «Tal y como se ha visto muy someramente, algunos eunucos alcanzan enorme poder en el entorno de los gobernantes; llegan a acumular grandes sumas de dinero y disfrutan de paradisiacas almunias», p. 183.

¹⁸¹ G.M. Cantarella, *La Sicilia e i Normanni. Le fonti del mito*, Bologne, 1989, p. 70. L'auteur y souligne l'interdépendance entre ces agents fidèles et le pouvoir fort qui les protège.

¹⁸² Cette dimension est illustrée par l'utilisation d'eunuques depuis le XII^e siècle pour garder le tombeau du prophète de l'islam Muḥammad. Cf. sur ces questions, S. Marmon, *Eunuchs and Sacred Boundaries in Islamic Society*, Oxford-New York, 1995.

¹⁸³ Sur la conception de la royauté sacrée développée par les rois normands et le rôle que joue le palais dans sa construction, cf. chapitre précédent.

¹⁸⁴ C. De la Puente, «Sin linaje, sin alcurnia», p. 189 : «Los eunucos son parte imprescindible de las ceremonias palaciegas y ornamento de alcazar o de los hogares privilegiados; su posesion es un medio ostentoso de hacer alarde de poder y riqueza». Pour Byzance, l'existence d'une hiérarchie de dignités palatines réservées aux eunuques suffit à souligner leur intégration à la *taxis* palatine.

Arabo-musulmans de cette situation et aussi le fait que les pratiques islamiques maintenues par les serviteurs du palais sont pour Ibn Jubayr un indice de la grandeur de Dieu. Il n'est donc pas impossible que cela influe sur la description qu'il fait en 1185.

Ibn al-Athīr décrit ainsi l'entourage de Roger II, constitué de personnages multiples : le *ḥājib* (chambellan, dont la fonction première est de dévoiler le souverain aux personnes présentes), les *silāhī* (écuyers) et le *jandar* (garde du corps)¹⁸⁵. Ibn Jubayr, qui décrit *de visu* la cour royale, de son côté, souligne le grand nombre d'eunuques (*fityān*) à la cour, y compris dans le palais de Messine¹⁸⁶, mais aussi celui des *jawārī* (esclaves femmes). Si le Pseudo-Falcand offre parfois une image exacerbée de cet élément emprunté aux gouvernements islamiques, l'insertion de ces individus dans un ensemble arabo-musulman plus vaste et leur train de vie luxueux ne va pas sans conférer aussi de la grandeur au gouvernement normand¹⁸⁷. Ibn Jubayr précise qu'ils occupent des postes importants¹⁸⁸, sont intégrés à la hiérarchie palatine et au cérémonial¹⁸⁹, accumulent une fortune personnelle et développent des réseaux qui leur permettent d'influencer le jeu politique¹⁹⁰. Nombre d'entre eux

¹⁸⁵ Cf., *BAS*, ar., 1, p. 320 et *BAS*, 1, p. 450, Michele Amari traduit le dernier terme par porte-drapeau (*alfieri*). L'entrée de l'*EI* suggère la traduction que nous avons retenue. Insistons sur le fait que le vocable apparaît dans un contexte seljūqide ce qui renforce l'idée que des influences orientales se sont exercées sur la cour palermitaine et son cérémonial (Cf. chapitre 2).

¹⁸⁶ Il y évoque un eunuque du nom de 'Abd al-Masīh, converti et crypto-musulman selon lui; Ibn Jubayr, *Relation de voyages*, p. 347 pour le français et *Rihla*, p. 299 pour l'arabe.

¹⁸⁷ Cf. Épilogue.

¹⁸⁸ En latin, le vocabulaire employé pour désigner les eunuques est clair. Ce n'est pas le cas en arabe, nous ne nous attardons toutefois pas ici sur cette question, dans la mesure où Ibn Jubayr précise dès le départ qu'il évoque dans le cadre de la Sicile des eunuques « complets » (cf. *supra*, p. 340). *Wuzarā'-hu wa-h ujjābu-hu al-fityān* : « Ses vizirs et ses chambellans sont des eunuques » (Ibn Jubayr, *Relation de voyages*, p. 346 et *Rihla*, p. 298 pour l'arabe) et *Wa-ammā fityānu-hu al-ladhīna hum 'uyūn dawlati-hi wa-ahl 'imālati-hi fī mulki-hi fa-hum muslimūn* : « Les eunuques qui sont inspecteurs du gouvernement et employés de l'administration financière du royaume sont musulmans » (p. 347 et p. 299).

¹⁸⁹ « Il ressemble aux souverains musulmans : comme eux il plonge dans les délices du pouvoir, établit ses lois, règle ses modalités, répartit les dignités parmi ses hommes, exagère la pompe royale et l'étalage de son appareil » (p. 346 pour le français et p. 298 pour l'arabe).

¹⁹⁰ *Wa-'alay-him yatūh rawnaq mamlakati-hi, li-anna-hum muttasi'ūn fī malābis al-fākhira wa-l-marākib al-fāhira, wa-mā min-hum ilā man la-hu al-ḥāshiya wa-l-khawal wa-l-itibā'* : « En effet les musulmans portent des vêtements somptueux et ont de nombreuses montures fringantes. Il n'en est point qui n'ait sa cour, sa domesticité et sa suite » (p. 346 pour le français et p. 298 pour l'arabe). Nous verrons l'efficacité de ces réseaux dans l'épilogue.

ont ainsi eux-mêmes des eunuques à leur service¹⁹¹. Ibn Jubayr tire également de l'ombre l'employé du *tirāz* royal, Yaḥyā¹⁹². Ses propos concordent ainsi avec ceux du Pseudo-Falcand au sujet des jeux politiques autour du palais, où les eunuques savent se placer¹⁹³.

Les souverains normands disposent également de gardes rapprochées formées d'esclaves. Ibn Jubayr mentionne ainsi une garde d'esclaves noirs musulmans (*jumlat al-'abīd al-sūd al-muslimīn*) en 1185¹⁹⁴, autre trait commun aux gouvernements islamiques de l'époque, à la Sicile fatimide et à la Sicile normande¹⁹⁵.

Enfin, comme à la période précédente, les convertis de statut libre apparaissent peu dans les sources, même s'il faut faire une exception pour Rogerius Hamutus qui vécut à la fin du XII^e siècle. Il semble avoir été un descendant de la branche convertie des Ḥammūdides immigrés en Sicile¹⁹⁶.

Si les tenants d'une culture islamique jouent un rôle quotidien dans le cérémonial et la vie de cour, ils ne sont pas cantonnés à une fonction «décorative». Comme à la période antérieure, un certain nombre d'individus abandonnent pour un temps ou pour toujours leur région d'origine pour la cour palermitaine, reflétant ainsi son attractivité.

Les grands arabo-musulmans à la cour de 1154 à 1189 : Ibn Qalāqīs, un informateur privilégié

Ibn Qalāqīs, un poète égyptien déjà évoqué, fournit dans ses œuvres des informations sur quelques personnages de la vie culturelle et palatine palermitaine.

Certains apparaissent furtivement, tel al-Sadīd al-Ḥuṣrī, à qui Ibn Qalāqīs adresse une lettre¹⁹⁷. Il s'agit sans doute du Sedictus

¹⁹¹ Outre ce que l'on en a dit à la note précédente, c'est le cas de Philippe de Mahdiya, brûlé avec ses eunuques; 'Abd al-Masīḥ est également dans ce cas (p. 347 pour le français : le terme arabe utilisé est *khuddām*; pour l'arabe, p. 299).

¹⁹² *Ibid.*, p. 346, pour le français et p. 299 pour l'arabe.

¹⁹³ Cf. Épilogue.

¹⁹⁴ Ibn Jubayr, *Relation de voyages* : «Le roi possède une troupe d'esclaves noirs musulmans qui est commandée par l'un des leurs» (p. 346; *Riḥla*, p. 298 pour l'arabe).

¹⁹⁵ Cf. H. Bresc, «Esclaves auliques et main d'œuvre servile», p. 104.

¹⁹⁶ J. Johns a résumé ce que l'on sait de lui dans *Arabic Administration*, p. 238-239 : celui-ci est converti mais libre et devient *regius justiciarius* sous Guillaume II, fonction qui, on l'a vu, était en général réservée aux Latins.

¹⁹⁷ Lettre éditée dans le *Tarassul (Correspondance)* d'Ibn Qalāqīs (Riad, 1984, p. 77) et traduite dans A. De Simone, «Ibn Qalāqīs in Sicilia», dans *Yād-Nāma in*

ditissimus sarracenus que cite le Pseudo-Falcand dans sa chronique et dont la demeure palermitaine est un repère suffisamment important pour être citée dans l'*Epistola ad Petrum Panormitano Ecclesie Thesaurarium de calamitate Sicilie* attribuée au même auteur¹⁹⁸. Or, ce dernier décrit Sedictus prenant part en 1166-1167 à des intrigues à la cour contre certains de ses coreligionnaires, notamment Ibn Hajar¹⁹⁹.

Le poète égyptien adresse également une lettre à un certain *qā'id* Gharāt b. Jawshan, qualifié de membre de la *khāṣṣa* («courtisans») de Guillaume II²⁰⁰ et à Ibn Fātiḥ, juriste et lettré²⁰¹. Ibn Qalāqis, toujours, utilise comme intermédiaire dans ses rapports difficiles avec son mécène un poète sicilien, visiblement bien introduit, Abū l-Ḥasan 'Alī b. Abū-l-Faṭḥ b. Khalaf al-Umawī²⁰², qui est qualifié de *faqīh*. On ignore s'il faut prendre ce vocable («expert en droit musulman») comme l'indice de fonctions qu'il aurait assumées dans ce domaine, mais ce n'est pas impossible. Ibn Qalāqis cite par deux fois, de manière abrégée, un personnage que nous ne pouvons identifier, Abū l-Sayyid, qui le prend en charge à son arrivée dans l'île²⁰³, et ensuite lors de ses déplacements²⁰⁴, probablement sur l'ordre du

memoria di Alessandro Bausani, éd. B. Scarcia Amoretti et L. Rostagno, Rome, 1991, 2, p. 323-344, spéc. p. 341.

¹⁹⁸ Pour une étude et une présentation bilingue du texte, cf. *Lettera a un tesoriere di Palermo*. Le passage est situé p. 138 où le Cassaro de Palerme est décrit : *tertia [via] sane ab aula regia que palatio subest, per domum Sedicti sarraceni (...)*.

¹⁹⁹ Pseudo-Falcand, p. 119 : *Gaytus quoque Richardus illi cum caeteris Eunuchis infestissimus erat, eo quod Robertum Calatobojanensem contra voluntatem ejus damnaverat. Nec minus Bulcassem inter Sarracenos Siciliae nobilissimus ac praepotens multam illi Sarracenorum conflarat invidiam, cum eum ab initio plurimum dilexissent. Indignabatur enim quod Gaytum Sedictum ditissimum Sarracenorum, cum quo privatas habebat inimicitias, Cancellarius nimis familiariter admitteret, et ejus consilio multa facere videretur; et inde se, cum ei dona plurima contulisset, putabat contemni, nec ejus posse gratiam promereri, soit : «Le *gaytus* Richard était également très hostile à Étienne du Perche, comme les autres eunuques, car il avait condamné à mort Robert de Calatabiano contre sa volonté. Bulcassem, très-noble parmi les Sarrasins de Sicile et très-puissant, n'excitait pas moins l'envie des Sarrasins contre lui, même s'ils l'avaient beaucoup aimé au début. Il était indigné, en effet, que le Chancelier soit trop proche du *gaytus* Sedictus, Sarrasin très riche, car (entre eux) existait une inimitié personnelle, et qu'il tienne grand compte de ses conseils, alors que lui, qui lui avait offert de nombreux présents, il le trouvait méprisable et indigne de sa faveur».*

²⁰⁰ Le texte se trouve dans *Tarassul*, p. 53 et a été traduit dans A. De Simone, «Ibn Qalāqis», p. 340.

²⁰¹ *Tarassul*, p. 69 et A. De Simone, «Ibn Qalāqis», p. 341.

²⁰² *Splendori e misteri*, p. 72-73, 91, 104, 106, 109 et 122.

²⁰³ *Ibid.*, p. 70.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 85. Il précède l'auteur à Messine pour l'y accueillir.

roi et/ou d'Abū l-Qāsim Ibn Ḥajar. Il se pourrait donc qu'il ait été un employé du *dīwān*.

Enfin, la même œuvre mentionne Abū 'Amr 'Uthmān b. al-muhadhhib al-Judhamī, dont le nom indique l'appartenance (revendiquée) à l'une des tribus les plus anciennes et les plus respectées de la péninsule arabique, qui a été proche des Lakhmides, dont se réclame le poète. Or, Abū l-Qāsim Ibn Ḥajar demande à ce dernier de prendre soin d'Ibn Qalāqis et de lui donner accès aux facilités du *dīwān*²⁰⁵, ce qui suggère qu'il travaille pour l'administration royale. Une unique source permet donc d'entr'apercevoir autour des souverains siciliens un monde de courtisans d'origine arabo-musulmane qui n'apparaît pas autrement. Ceci laisse supposer une présence plus grande que l'on ne l'imagine de tels personnages à la cour.

Le témoignage unique que constituent les textes d'Ibn Qalāqis est renforcé par Ibn Jubayr. Comme sous Roger II, Guillaume II est décrit accueillant des savants arabo-musulmans de passage²⁰⁶, dont nous ne savons rien par ailleurs.

Nos connaissances sont encore plus limitées au sujet d'un autre rôle qui pouvait être assumé par les grands arabo-musulmans. On peut se demander en effet quelle était leur place au sein des troupes royales.

III. LE RÔLE DES ARABO-MUSULMANS DANS LES TROUPES COMTALES PUIS ROYALES AU XII^e SIÈCLE

Les sources dont nous disposons ne permettent pas de dégager des évolutions nettes entre l'ère rogérienne et la période guillelme; en revanche, elles ne laissent guère de doute sur l'importance des contingents arabo-musulmans dans les armées des Hauteville. Les souverains normands n'hésitaient pas en effet à appuyer leurs actions militaires, particulièrement dans le sud de l'Italie, sur des troupes arabo-musulmanes²⁰⁷. L'utilisation de combattants prove-

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 97.

²⁰⁶ «Il a des médecins et des astrologues, car il s'en préoccupe grandement et y tient tant que lorsqu'il apprend qu'un médecin ou un astrologue est de passage dans son royaume, il ordonne qu'on le retienne et le comble de tant de moyens d'existence qu'il en oublie sa patrie» (Ibn Jubayr, *Relation de voyages*, p. 346 et *Rihla*, p. 298). Notons que, comme son grand-père, Guillaume accueille dans son royaume des grands exilés d'autres cours, ainsi ce jeune Alexis, un Byzantin qui se fait passer pour Alexis II, fils de Manuel Comnène, lequel avait été exécuté par Andronic Comnène lorsque celui-ci usurpa le pouvoir en 1182 (p. 358-360 et p. 311-313).

²⁰⁷ V. von Falkenhausen a insisté sur la place des Grecs et des Arabo-musul-

nant de Sicile est décrite dès 1094 : à l'assaut de Castrovillari tenu par Guillaume de Grantmesnil, le comte Roger entraîne derrière lui une armée comprenant « plusieurs milliers de Sarrasins »²⁰⁸. En 1096, contre Amalfi, il est accompagné de 20 000 archers, aux dires de Romuald de Salerne²⁰⁹. Le même auteur cite leurs méfaits en 1129 à Tarente²¹⁰. Au moment de la rébellion générale qui secoue le sud de la péninsule en 1132-1133, ces troupes réapparaissent à Bénévent en 1132. Elles sont considérées comme le symbole d'un pouvoir détesté et de son extrême rigueur dans la répression²¹¹. Falcon les décrit l'année suivante traversant le détroit²¹². Elles sont aussi postées sur la Terre ferme, en garnison²¹³. Mais la responsabilité de leur cruauté n'épargne pas le monarque, accusé de leur interdire de se convertir pour être certain qu'ils continuent de considérer les chrétiens du sud de l'Italie comme des ennemis²¹⁴.

mans dans la marine et sur l'importance des mercenaires dans l'armée normande (cf. « I gruppi etnici », p. 153).

²⁰⁸ G.M., p. 100 : *Comes vero multa millia Sarracenorum a Sicilia et Calabria conducens (...)*.

²⁰⁹ Chiffre très exagéré bien entendu, mais qui suggère qu'il ne s'agit pas simplement de la garde personnelle du souverain. *Chronicon*, éd. C. A. Garufi, Città di Castello, 1909-1935, p. 200 (*RIS*, VII, 1).

²¹⁰ D. Clementi, « Historical Commentary on the "libellus" of Alessandro di Telese, previously known as "De rebus gestis Rogerii Siciliae regis" or as "Ystoria Rogerii regis Siciliae, Calabriae et Apuliae" », dans *Alexandri Telesini*, p. 175-336, à l'année 1129.

²¹¹ Cf. Falcon de Bénévent, *Chronicon Beneventanum, Città e feudi dell'Italia dei Normanni*, éd. et comm. de E. D'Angelo, Florence, 1998, cité ici en italien. En 1132, Bénévent prend parti contre Roger qui doit quitter la ville (C.-F. Chalandon, *Histoire de la domination*, II, p. 27). Raon de Fragneto le poursuit et *alla fine, Raone assali alcuni dei sarraceni che stavano nel seguito del re (« quosdam Sarracenorum regis »)*, e li prese prigionieri portandoli via con se, a uno però fece mozzare la testa e la inviò al principe in segno di gloria e il principe mandò la testa a Capua, perché aumentasse il suo prestigio. Il re per parte sua, venendo a sapere della strage e della cattura dei suoi Sarraceni (« sarracenorum suorum ») ne fu addoloratissimo (p. 133). Tous les éléments sont ici présents : la peur que ces troupes suscitent (d'où découle la gloire de l'acte accompli), la douleur du roi et les pronoms possessifs qui soulignent qu'il s'agit de sa garde rapprochée.

²¹² *Ibid.*, p. 151 : *E mentre stavano lì, ecco all'improvviso che re Ruggero attraversò lo Stretto, seguito da un esercito di sarraceni (« exercitu Sarracenorum congregato, Farum transivit »); dopodichè si portò molto velocemente in Puglia [...] Giuro su Dio che si acanì con tanta crudeltà contro quei Cristiani (« tanta crudelitate in Christianos illos exarsit ») quanto non si era mai sentito in precedenza!*

²¹³ Ainsi, après que Bari a été matée en 1132, on y place une garnison (C.-F. Chalandon, *Histoire de la domination*, 2, p. 17); lorsque la ville se soulève à nouveau : *Non nullos Sarracenorum quod ibi ad munitionis sue delegaverat, ira commoti necaverant (Alexandri Telesini, p. 39)*.

²¹⁴ Cf. le passage toujours cité de la *Vita Anselmi* d'Eadmer (éd. et trad. R.W. Southern, Oxford, 1962, Oxford Medieval Texts, p. 110-112) qui met en

On a suggéré que leur statut était servile²¹⁵. Si l'on ne peut qu'admettre que leur position était extrêmement dépendante du pouvoir et qu'une partie d'entre eux devaient être soumis à la servitude²¹⁶, il n'est pas certain que leur statut personnel reflète systématiquement cette infériorité, qu'il n'était sans doute pas nécessaire de souligner ou de renforcer²¹⁷. À l'image des marins arabo-musulmans employés dans la flotte royale²¹⁸, les troupes terrestres n'étaient probablement pas constituées exclusivement d'esclaves, mais étaient aussi alimentées sans doute par un service plus ou moins contraint.

Jusqu'ici, toutefois, il est vrai que l'on a affaire à des fantassins, ce qui pourrait constituer une limite du rôle militaire assumé par les Arabo-musulmans. Il ne serait donc pas lié à la constitution d'une aristocratie. Néanmoins, l'utilisation de contingents arabo-musulmans implique un commandement en arabe qui n'est pas nécessairement assumé par des esclaves. Nous ignorons comment cette difficulté était résolue, à moins que cette tâche n'ait été confiée aux eunuques du palais, souvent présents sur les terrains de bataille.

La présence de Sarrasins dans les troupes royales ne va pas sans soulever de difficultés dans un contexte politique tendu. Ainsi, en 1161, lorsqu'elles sont chargées de réprimer la révolte des localités lombardes en Sicile orientale. Piazza est détruite et «là, comme un conflit s'était développé entre les Sarrasins et les chrétiens de l'armée, un grand nombre de Sarrasins fut tué, car les chrétiens se lançaient contre eux avec force. Ni la peur ni les menaces du roi ne les arrêtaient, malgré le fait que le souverain eût envoyé ses connétables pour défendre les Sarrasins et interdire de les tuer»²¹⁹. Loin de constituer une partie minime de ces contingents, les Arabo-musulmans semblent y être nombreux, même s'ils ne le sont pas autant que les Latins.

Ces données contredisent l'idée admise d'un désarmement global de la population arabo-musulmane de Sicile, évoquée dans

scène Anselme du Bec devant les murs de Capoue tentant avec succès de proposer la conversion aux musulmans des troupes de Roger, qui ne franchissent néanmoins pas le pas, par peur du comte.

²¹⁵ H. Bresc, «Esclaves auliques et main d'œuvre servile», p. 104.

²¹⁶ Selon la tradition de l'esclavage militaire islamique? Cf. sur ce point, au-delà de la thèse générale de l'ouvrage qui soulève des problèmes, D. Pipes, *Slave Soldiers and Islam*, New Haven-Londres, 1981.

²¹⁷ Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

²¹⁸ Cf. *infra*.

²¹⁹ Pseudo-Falcand, p. 73 : *Ubi, cum inter Sarracenos et Christianos in exercitu orta fuisset seditio, plurima Sarracenorum multitudo cecidit, acriter in eos irruentibus Christianis, neque metu vel interminatione Regis cessantibus, cum et ipse, missis ad auxilium Sarracenorum Comestabulis, prohiberet eos occidi*. Le terme *seditio* indique bien que le conflit a lieu *au sein* de l'armée.

une rapide mention²²⁰. Le Pseudo-Falcand souligne, par exemple, qu'à Palerme, les Arabo-musulmans ne furent désarmés qu'en 1160, par Maion²²¹. En outre, les révoltes qui secouent la Sicile à la fin du XII^e siècle montrent bien que les armes ne font pas défaut. Il est donc probable qu'il s'agit d'un désarmement gradué visant à empêcher l'auto-défense et la rébellion des Arabo-musulmans, mais non leur participation aux expéditions militaires. De fait, lorsque des révoltes agitent la Terre ferme, le nombre de Latins disponibles sur l'île est insuffisant pour les mater, ce que les sources citées plus haut confirment. On fait alors appel aux Arabo-musulmans, essentiellement des fantassins, pour les réprimer.

Les souverains normands sont donc partout accompagnés d'au moins un petit nombre d'Arabo-musulmans ou de convertis qui sont à leur service et impressionnent les Latins. Mais il serait réducteur de présenter ce groupe de familiers du roi comme composé uniquement d'individus réduits à un état de dépendance peu glorieux.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE 5

Encore une fois, les Hauteville paraissent avoir, par les modalités d'agrégation des élites qu'ils ont promues, joué sur des registres et des traditions variées. Ils ont ainsi construit un milieu d'administrateurs et de cour qui, à l'origine, avait peu à voir avec la population insulaire et les élites antérieures, même si ce milieu a pu lui-même s'inspirer de pratiques antérieures. Ces nouvelles élites tendent avant tout à exalter l'État tel qu'il est réorganisé à partir des années 1130.

Les avantages d'un tel choix apparaissent aisément. Les pratiques administratives et connaissances culturelles des individus sont mobilisées de la manière la plus efficace possible au sein de l'administration et, au sommet de l'État, les plus grands fonctionnaires sont censés s'identifier au souverain. De ce point de vue, l'État sicilien se rapproche plus du modèle byzantin que des modèles de l'Occident latin²²².

²²⁰ Giraud le Cambrien suggère d'appliquer cette politique à l'Irlande (*Topographia Hibernica*, éd. J.F. Dimock, Londres, 1867, p. 399).

²²¹ Pseudo-Falcand, p. 57 : *Postea vero Sarraceni, perturbatione cognita, viribus se quidem ad resistendum impares arbitrari, cum eos praecedenti anno Admiratus omnia arma sua Curiae reddere coegisset (...)* (« Ensuite les Sarrasins, informés de l'émeute et estimant leur capacité de résistance insuffisante, parce que l'année précédente l'émir (Maion) les avait contraints à remettre toutes leurs armes à la Cour [...] »).

²²² La description que font A. P. Kazhdan et M. Mc Cormick de la vie de cour

Une telle politique s'accompagne d'évolutions qui reflètent à la fois les étapes de la construction, ou de la réorganisation, de l'État sicilien et le contexte historique changeant. Ainsi, la première période se caractérise par le recours à des individus de culture grecque et d'origine le plus souvent calabraise. Le déplacement de la capitale du comté de Messine à Palerme dans les années 1110 s'accompagne du recrutement d'individus extra-insulaires et maîtrisant à la fois des références islamiques et une culture grecque. De ce point de vue, le rôle de Georges d'Antioche apparaît fondamental, mais il dissimule la variété qui devait caractériser la situation des serviteurs de l'État. Il est probable que l'intégration d'eunuques d'origine arabo-musulmane et convertis, de statut servile, se développe dès Roger II, mais leur rôle n'apparaît au grand jour qu'au cours de la seconde moitié du XII^e siècle. Les Latins sont associés de manière variée au gouvernement et imposent leur représentation au sein du conseil des familiers du souverain sous Guillaume II, dans le cadre de ce qui apparaît comme une réaction au rôle grandissant des eunuques. Parallèlement, l'aristocratie de culture grecque marque le pas, sans pour autant disparaître, et l'aristocratie arabo-musulmane insulaire, mal connue, paraît tenue à distance du centre du pouvoir, même si les Arabo-musulmans venant de l'extérieur sont accueillis avec tous les égards, tant leur présence à la cour élargit l'horizon de cette dernière. Enfin, nous ignorons à peu près tout des serviteurs militaires arabo-musulmans des Hauteville, mais leur nombre paraît important et leur statut ne peut avoir été exclusivement servile.

La politique menée dans ce domaine par la dynastie sicilienne évite qu'aucun des différents groupes culturels qu'abrite l'île ne soit totalement et/ou exclusivement identifié à l'État. De ce point de vue, la promotion d'esclaves eunuques nés hors de Sicile se présente a priori comme la solution parfaite. Toutefois, les choix des Hauteville ne se limitent pas à cette promotion, pas plus qu'ils ne passent par une véritable synthèse. Dans l'administration, ils procèdent par superpositions et font appel à des systèmes concurrents et non exclusifs de désignation des officiers dans les différentes langues. La

byzantine jusqu'à la fin du XI^e siècle s'applique en grande partie à celle de la cour palermitaine : *Aristocracy in the strict, technical sense of the word was only in the making. The ruling class was constitutionally vague and not without features of meritocracy. Formed and recruited by its relation with the emperor, it wielded its authority via the machinery of the state, whereas those who possessed private or economic power stood often at the outskirts of the official ranking. The elite was unstable* («The Social world», p. 168); les auteurs distinguent de hauts militaires, des bureaucrates et des courtisans comme composantes principales de ces élites.

segmentarisation de l'administration centrale sicilienne et de l'État ne croît donc pas au cours du XII^e siècle, mais cette évolution bénéficie au groupe des eunuques, polyglotte et formé au palais.

La situation des eunuques mérite que l'on s'y arrête. Ils ont été définis dans d'autres contextes, islamiques, comme un groupe faisant partie des élites, mais marginal²²³. Or, ils occupent une place centrale au cœur de l'État sicilien et le concept de marginalité n'apparaît pas comme le plus adapté ici. Ils développent, en outre, des stratégies qui, pour s'inspirer des pratiques familiales et d'alliances du reste de l'aristocratie, n'en sont pas moins spécifiques. Elles s'appuient en effet sur la constitution de familles d'adoption et de *familiae* de proches et de serviteurs, ce qui leur confèrent une force armée non négligeable.

Les eunuques siciliens mêlent des traits qui s'inspirent de l'Islam et de Byzance mais qui sont en partie contradictoires. Ils sont d'origine arabo-musulmane, comme une partie de la population sicilienne. Or, une telle pratique serait mal vue en Islam comme à Byzance, où les eunuques ne sont pas, en théorie, identifiables à la population, mais viennent de l'extérieur, précisément pour éviter cette éventualité. En outre, les eunuques siciliens sont chrétiens et, à ce titre, ils ne devraient pas être soumis à un statut servile, si l'on se réfère aux règles en vigueur dans l'ensemble du monde chrétien²²⁴. Leur conversion est, en fait, autant un facteur d'inclusion que d'exclusion, ici comme ailleurs²²⁵ et il n'est pas étonnant qu'ils aient été soupçonnés de pratiques crypto-musulmanes. Les Hauteville ont donc inventé une nouvelle pratique de l'«eunuquat», dans la mesure où la situation des eunuques siciliens ne renvoie à aucun des systèmes susceptibles de servir de modèle aux acteurs du jeu politique insulaire. L'image de ces derniers n'en est que plus trouble et ambiguë.

²²³ Ainsi le volume consacré aux «identités marginales» cité à la note 175 comprend deux articles sur les eunuques.

²²⁴ Leur cas n'est pas unique, bien entendu, dans l'Occident médiéval, mais il est nettement plus «visible» que celui des esclaves domestiques de la fin du Moyen Âge, nombreux dans cette situation.

²²⁵ A. Echevarría Arsuaga dans «Biografías de conversos : historia de una doble exclusión», dans *Identidades marginales*, p. 215-244 cite à la page 215 une phrase de l'introduction de M. Garcia-Arenal à *Conversions islamiques. Identités religieuses en Islam méditerranéen*, Paris, 2002 : *La conversión como medio de franquear las fronteras es inseparable de los complejos procesos que realizan/ producen la integración y que, a la vez, incluyen fenómenos de exclusión y de estimatización por parte del grupo dominante. Elle résume parfaitement le problème.*

CONCLUSIONS DE LA DEUXIÈME PARTIE

La construction de l'État et l'agrégation d'une aristocratie qui lui est liée présentent en Sicile deux caractéristiques qui pourraient apparaître contradictoires : la souplesse et l'évolution constante des solutions promues, d'une part; la volonté de centralisation et le souci d'efficacité administrative, d'autre part. Il est probable que ce double trait explique les jugements tranchés que l'on a portés sur la réussite ou l'échec des Hauteville en la matière. Or, si l'on abandonne la conception téléologique selon laquelle l'État normand serait le prototype de l'État moderne, ce qui n'a guère de sens, il est possible de mettre en avant l'extraordinaire inventivité de cette élaboration dépendante d'une situation historique qui précisément à la fin du XII^e siècle touchait à son terme : une Méditerranée encore islamique, un empire byzantin qui connaît un redressement notable et qui demeure une référence politique et culturelle, une croissance de l'Occident latin qui porte ses représentants jusqu'en Orient dans le cadre d'expériences politiques inédites. De manière générale, la circulation des idées, des modèles et des hommes est caractérisée par une intensité et surtout une fluidité inégalée jusque-là. Ce contexte permet aux Hauteville de développer une conception et des pratiques qui empruntent consciemment aux uns et aux autres, tout en préservant un espace et des ambitions qui leur sont propres. Leur inventivité est d'autant plus grande qu'ils sont originaires d'un contexte latin, mais l'ont laissé depuis longtemps derrière eux, et qu'ils s'installent dans une Italie méridionale où se côtoient Lombards, Byzantins et Arabo-musulmans, autant de groupes qui ont connu une histoire propre au niveau régional. Sans tomber dans une sorte d'irénisme de la «tolérance», il faut reconnaître que ce contexte relativement exceptionnel explique en partie les réalisations des Hauteville.

Du point de vue de la construction de l'État comme de la composition des élites, si les crises existent et s'il est possible de distinguer clairement des étapes, les deux plus longs règnes de la période, celui de Roger II et celui de Guillaume II vont dans le même sens. Contrairement à ce que l'on pense souvent, le second intègre clairement références islamiques et serviteurs arabo-musul-

mans. En effet, d'autres changements, plus nets, que nous verrons par la suite, affectent notamment la politique extérieure et l'évolution de la population insulaire au cours de la seconde moitié du XII^e siècle.

Différentes étapes peuvent être retracées en tissant les évolutions structurelles de l'administration et celles qui affectent le recrutement et la formation des ses agents. Le règne du comte Roger I^{er} et la régence d'Adélaïde sont caractérisés par la mise en place de grandes charges administratives assumées par des individus qui sont majoritairement de culture grecque et d'origine calabraise, mais aussi latins. Il est assez difficile de savoir quelle était l'impact réel de ce gouvernement. Adélaïde, qui a eu à faire face à des révoltes longues et récurrentes de la part des grands tant en Italie méridionale qu'en Sicile, prend la décision du déplacement de la capitale de Messine à Palerme en 1112. Ce choix éloigne le pouvoir royal du continent italien, dont la partie méridionale est secouée par une guerre endémique pendant deux décennies encore, et il lui procure une stabilité que Roger II met à profit. Le premier roi de Sicile, couronné en 1130, avec l'aide de Georges d'Antioche, mais aussi de nombreux autres individus anonymes à même de maîtriser les références islamiques, réorganise l'administration et le gouvernement de la Sicile. Roger fait du *dīwān* sicilien le cœur de l'administration à partir des années 1140 au moins (première attestation 1141), tandis que parallèlement, il reprend en main les prérogatives régaliennes de la justice et du fisc sur le continent. La fin des années 1140 est marquée par le développement d'une sous-section du *dīwān*, le *dīwān al-tahqīq al-ma'mūr* qui tient à jour les données nécessaires à une fiscalité efficace.

Le règne de Guillaume I^{er}, précédé de la mort de Georges d'Antioche, est marqué par une forte instabilité et semble démontrer que les particularités du système mis en place ne sont pas compatibles, pour les barons latins du continent et de la Sicile, avec l'exercice par un Latin de pouvoirs aussi centralisés. Maïon de Bari, qui n'est apprécié ni par les grands latins ni par les Arabo-musulmans, en fait les frais. L'existence d'un pouvoir fort et centralisé est critiqué lorsqu'il est exercé par des esclaves plutôt que par des hommes libres, mais de fait la nature même de cet État semble incompatible, aux yeux de ceux qui le critiquent, avec un recrutement autre que celui d'esclaves. Les critiques semblent préférer une aristocratie d'État parallèle à l'aristocratie des magnats, mais tenue par des esclaves, à une aristocratie d'État qui renforcerait, ou donnerait naissance à, un groupe de magnats latins tout-puissants.

Guillaume II, quant à lui, poursuit l'élaboration administrative de son grand-père et s'appuie de manière croissante sur les eunuques d'origine arabo-musulmane pour gouverner. Latinisation

de la dénomination des parties du *dīwān* (*duana de secretis*) ou création d'organes administratifs pour gérer l'Italie continentale (*duana baronum*) ne doivent pas dissimuler la centralisation croissante de l'administration et son articulation grandissante.

Au niveau local aussi, même si en apparence les choses évoluent peu, le rattachement au *dīwān* des charges exercées se renforce. Paradoxalement, les élites administratives de la Sicile normande apparaissent relativement ouvertes. À l'heure où une aristocratie latine se met en place¹ et cherche à peser sur le jeu politique sans grand succès, une aristocratie administrative qui intègre des grands arabo-musulmans libres, des spécialistes latins issus d'élites urbaines et connaissant une promotion par le service du roi (Maion de Bari, Mathieu d'Aiello), et des eunuques, se développe, non sans à-coups. Une place, réduite certes et dont l'impact réel nous échappe, est même faite aux magnats et aux ecclésiastiques de premier plan. En découle une relative instabilité de ces élites qui s'oppose à la construction d'instruments et de représentations de la prééminence sociale en termes de noblesse, comme l'a bien souligné Igor Mineo².

Certains historiens ont suggéré que les Arabo-musulmans siciens étaient particulièrement maltraités par le souverain, mais ce serait oublier que celui qui s'oppose à la volonté royale est châtié impitoyablement, à quelque groupe culturel qu'il appartienne³. Il est probable que la fluidité de cette aristocratie, dont la promotion est soumise à la volonté royale, motive la résistance de Latins qui faisaient partie d'une noblesse continentale ou aspiraient à en développer une en Sicile. De ce point de vue, le dédoublement entre *dīwān* et conseil des *regis familiares* donne naissance à deux modes de promotion distincts, même si l'on a vu que le second est perméable à l'intégration de certains grands administrateurs, de plus en plus latins il est vrai. Il est également révélateur que cette construction ne semble choquer ni les dynasties arabo-musulmanes ni les Byzantins; elle était plus difficile à comprendre et à accepter pour les Latins.

On verra plus loin que des tensions, à peine évoquées dans ce chapitre, existent, mais il faut souligner que, jusqu'à la crise dynastique qui s'ouvre après la mort de Guillaume II, l'État ainsi mis en

¹ Nous en reparlerons dans le chapitre 7.

² I. Mineo, *Nobiltà di stato. Famiglie e identità aristocratiche nel tardo medioevo. La Sicilia*, Rome, 2001. L'ouvrage porte surtout sur la fin du Moyen Âge, mais remonte à la période normanno-souabe car elle explique en partie la difficulté de construire des lignages nobles et une mémoire stable de ces derniers.

³ Les grands latins poursuivis par les eunuques de la cour, la répression qui s'abat sur Mathieu Bonel, l'emprisonnement d'Henri Aristippe, mais aussi la confiscation des biens d'Ibn Hammūd l'attestent, parmi les événements évoqués plus haut. Cf. également l'épilogue.

place, et l'aristocratie qui l'accompagne, résistent remarquablement à des coups de boutoir répétés. Cela est d'autant plus vrai que cette aristocratie ouverte, non seulement à des *homines novi*, mais aussi à des personnages venus de l'extérieur – traits par lesquels elle évoque les élites de l'empire byzantin, mais aussi des États islamiques, par bien des aspects, et en dépit des différences que nous avons soulignées – ne disparaît pas avec la fin de la dynastie des Hauteville. La force et la solidité de la construction des Hauteville vient précisément de cette ouverture dont le cœur est le service de l'État.

Toutefois, il convient de ne pas relire l'histoire de cette expérience à l'aune de la seule évolution de l'État et de la cour palermitaine. Si l'on a commencé ici à aborder la sphère de la domination, on l'a fait depuis le « haut », en examinant une partie du monde des dominants et de leurs instruments, celle, toutefois, qui est la plus liée à la souveraineté. Il convient à présent d'éclairer quels étaient les fondements de cette construction et ses limites.

TROISIÈME PARTIE

LES FONDEMENTS DE LA DOMINATION :
ORGANISATION DU TERRITOIRE
ET STRUCTURATION DES ÉLITES
EN SICILE (XI^e ET XII^e SIÈCLES)

INTRODUCTION

Les premiers chapitres ont été consacrés à la sphère de la souveraineté, tandis que les deux derniers ont envisagé la question des instruments et des agents de la domination. Nous avons toutefois constaté qu'en Sicile, comme dans d'autres espaces au Moyen-Âge mais de manière peut-être plus systématique, l'aristocratie, en partie servile, qui gouverne, diffère pour l'essentiel de l'aristocratie latine et même grecque. Or, les Latins sont, pour une part, les conquérants qui ont accompagné les Hauteville, et, pour une autre, des immigrants postérieurs. Il est évident que la dynastie au pouvoir ne peut les exclure des formes d'agrégation des élites qu'elle développe : ce sera un des objectifs de la troisième partie que de comprendre comment elle le fait, ou tente de le faire. On ne parlera guère de noblesse ici pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons¹, mais il convient d'analyser plus étroitement l'articulation entre sphère de la souveraineté et sphère de la domination.

Parallèlement à leur participation à l'administration et au gouvernement, qui est limitée au niveau central dans le cadre sicilien, les magnats latins sont parvenus à s'imposer en partie par la mise en place d'un conseil des familiers du roi et dans les assemblées de barons, un des instruments les plus répandus afin de favoriser l'agrégation de l'aristocratie. Au-delà, le moyen privilégié de cette dernière réside dans la redistribution des revenus, essentiellement agricoles, qui est une des caractéristiques des sociétés médiévales. Celle-ci peut prendre la forme de concessions foncières ou fiscales, les premières n'étant pas exclusives des secondes².

Cette exigence doit être accordée, dans le cas sicilien, avec la construction ou la réorganisation d'un État centralisé qui veille aux rentrées fiscales et à la gestion du domaine royal, mais réserve également une partie, au moins, des concessions au bénéfice des magnats ou des simples *milites* latins qui s'installent en Sicile. L'état de la

¹ Et qui ont été en partie analysées par I. Mineo, *Nobiltà di Stato*.

² C. Wickham, *Framing the Middle Ages*.

documentation ne permet pas de savoir si cette organisation concerne l'ensemble du territoire insulaire. Il est probable que, comme ailleurs, revenus provenant des impôts et de la rente se combinent. La question est de savoir si l'on est fondé ou non à penser que le premier l'emporte sur le second.

Avant d'aborder cette question épineuse et d'analyser la solution promue par les Hauteville, il convient de rappeler qu'elle se révéla efficace. La dynastie a incontestablement construit un État riche dont les ressources ont permis de répondre à une série de dépenses importantes. Parmi ces dernières figurent l'entretien d'une capitale d'envergure et un programme de constructions qui la dépassait³; la mise en place d'une administration qui semble articulée et coûteuse, quelle que soit son efficacité; mais, surtout, une activité militaire impressionnante, qui se déploya à la fois sur le continent⁴, en direction de l'Ifrīqiya, puis de l'Égypte et du Levant⁵, mais aussi contre l'empire byzantin. De ce point de vue, l'appel final au saint empire romain germanique par Guillaume II ne doit pas être perçu comme l'aboutissement obligatoire d'une politique qui a échoué. Rappelons également que le comté, puis le royaume de Sicile ont suscité des convoitises : on en veut pour preuves le mariage d'Adélaïde avec Baudouin I^{er}, roi de Jérusalem, dont la motivation principale était les richesses du comté, et des alliances matrimoniales au plus haut niveau avec les dynasties de l'Occident latin (ainsi du mariage de Guillaume II avec Jeanne II de Plantagenêt). Enfin, la révolte des grands latins qui aboutit en 1161 à brûler les registres fiscaux à Palerme⁶ et la précipitation mise à les reconstituer par la suite, sous le contrôle de Mathieu d'Aiello, sont, au même titre que les éléments avancés jusqu'ici, autant d'indices de la réalité de cette administration aux yeux de ceux qui étaient soumis.

Les lacunes des sources siciliennes engendrent une véritable frustration. On aimerait savoir quelle part du domaine royal était exploitée directement⁷, quels revenus étaient tirés des monopoles

³ Rappelons en effet qu'à côté du palais royal de Palerme et des résidences de villégiature des souverains normands, l'aménagement de la cathédrale, de l'arsenal et des défenses de la ville, mais aussi la construction du palais de Messine et d'un certain nombre de cathédrales, notamment celles de Cefalù et de Monreale, figurent parmi les réalisations des Hauteville de Sicile.

⁴ Et somme toute avec succès dans un contexte où ne se privaient d'intervenir ni la papauté, ni l'empire d'Occident, ni Constantinople, au gré des événements.

⁵ Cette dimension sera abordée dans le dernier chapitre.

⁶ Cf. les deux derniers chapitres.

⁷ On sait que la conception commune veut que les terres relevant du domaine royal aient été très étendues, mais cette estimation, comme de nombreuses autres, semble surtout reposer sur des données postérieures, qui

royaux, quelle était la répartition de la propriété foncière au-delà des quelques aperçus que l'on en a et, en particulier, quelle était la place des grands propriétaires arabo-musulmans, notamment dans la partie occidentale et sud-occidentale de l'île, régions pour lesquelles les sources du XII^e siècle sont maigres. De manière plus générale, on aimerait connaître la part de la fiscalité sur le commerce dans les revenus de l'État ou dans ceux des bénéficiaires de concessions. De même, les voies d'approvisionnement des villes siciliennes et les transports internes sont fort mal connus⁸. Ces questions, auxquelles il est souvent impossible de répondre, doivent être rappelées afin de tenter de donner aux vestiges documentaires du XII^e siècle un sens qui ne soit ni tautologique ni le fruit d'extrapolations invérifiables.

L'intérêt du contexte sicilien est de mettre à la disposition des Hauteville deux grands modèles. Le premier est siculo-calabrais et fait une place prépondérante à la fiscalité et au rôle de l'État, le second est celui de la «féodalité», propre, sous des formes extrêmement variées, à l'Occident latin et à une partie de l'Italie méridionale. La dynastie dispose donc d'une certaine latitude pour déterminer les modalités d'agrégation d'une aristocratie importée, qu'elle veut encadrer mais dont elle ne peut, ni ne souhaite probablement, se passer complètement. En effet, se posent la question des ressources militaires du royaume, mais aussi celle du risque réel ou supposé de voir les élites arabo-musulmanes établir des relations avec les dynasties islamiques voisines. Le recours à des combattants qualifiés de «sarraceni» par les sources latines, notamment sur le continent italien, répond pour une part à la première de ces nécessités mais ne saurait être la seule solution retenue. Une manière de répondre à la seconde difficulté a consisté pour les Hauteville à donner un horizon en partie islamique à leur politique méditerranéenne.

Les historiens, surtout depuis une ou deux décennies il est vrai, ont insisté sur l'histoire distincte des différentes régions de l'Italie méridionale et mis en avant son impact sur l'organisation du territoire et la composition des élites⁹. Au-delà des modèles théoriques

datent de Frédéric II, c'est-à-dire d'une période où les casaux ruraux se vident sous l'effet de l'émigration des paysans arabo-musulmans. Pour un bon exposé de cette conception, cf. D. Abulafia, «The Crown and the Economy under Roger II and His successors», dans *Italy, Sicily and the Mediterranean*, Londres, 1987, (*Variorum Reprints*) et, pour le canevas général : *The two Italies*.

⁸ L. Arcifa, «*Facere fossa et victualia reponere*. La conservazione del grano nella Sicilia medievale», *MEFRM*, 120, 1 (2008), p. 39-54, spéc. p. 39-45.

⁹ Ce point est clairement exposé dans l'introduction à I. Mineo, *Nobiltà di stato*; pour des exemples méridionaux, on verra J.-M. Martin, *La Pouille* et L. Feller, L. Feller, *Les Abruzzes médiévales : territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XII^e siècles*, Rome, 1998 (*BEFAR*, 300).

qui opposent des systèmes tributaires à d'autres qui ne le sont pas¹⁰, une des variables importantes réside dans la richesse et l'organisation des communautés rurales, tout système étant susceptible d'évoluer en cas d'affaiblissement ou de renforcement de l'État ou des communautés rurales.

La question de la distribution des revenus en relation avec les modalités d'agrégation des élites et de l'organisation du territoire est essentielle parce que non seulement elle détermine en partie l'articulation entre État, souverain et élites mais aussi entre vainqueurs et vaincus, chacun de ces ensembles étant traversé par des tensions et des intérêts divergents, mais jouant un rôle dans l'évolution des institutions, de la répartition des revenus, etc. La politique menée par le souverain et par ses plus proches conseillers est le fruit d'un ajustement et d'une adaptation constants à cette situation fluide. Nous verrons, dans le livre IV, ce qu'il en est de l'organisation des communautés rurales siciliennes, mais il importe d'abord de se demander si la politique menée en Sicile suggère que les Arabo-musulmans ont le droit d'être riches, de jouir d'une protection, etc.

Ce sont ces tensions parfois contradictoires qui expliquent partiellement le «paradoxe» (quand il n'est pas interprété comme l'indice d'une duplicité politique des Hauteville) entre la «tolérance» manifestée au plus haut niveau à l'égard des Arabo-musulmans ou individus d'origine arabo-musulmane et la «soumission» qui caractériserait les communautés rurales locales, voire la violence que les Latins, et en particulier le souverain, exerceraient contre ces dernières. Nous avons montré que cette «tolérance» non seulement n'existait pas, mais n'avait aucune raison d'exister dans le contexte de la Sicile médiévale, il importera de s'interroger sur le second volet du «paradoxe». Il nous semble en effet que la situation est plus fluide et moins stable que l'on a souvent voulu le dire en mettant en avant des catégories juridiques censées avoir des effets structurants : le vilainage, la féodalité, etc.

Des inconnues pèsent sur l'analyse à mener. Elles concernent le degré d'islamisation de la fiscalité, les modalités d'accès des élites aux terres et à leurs revenus, en Sicile à la fin de la domination islamique, tout comme les conséquences de cette période sur l'organisation territoriale¹¹.

Si l'on ne peut mesurer exactement l'impact de l'islamisation de la population insulaire, on peut fournir deux types d'indices. La

¹⁰ Nous renvoyons ici aux développements de P. Guichard, *Les musulmans de Valence*.

¹¹ L'islamisation de la fiscalité a été souvent postulée plus que démontrée. L'organisation en districts (*iqṭīm/s*) centrés autour de chefs-lieux est également un des résultats attribués à la domination islamique.

toponymie d'époque normande ne peut nous renseigner sur l'organisation du territoire, mais permet de mesurer l'évolution linguistique de la population et de ses repères spatiaux. Or, ces deux données conditionnent en partie la mise en place d'une domination économique et sociale au niveau local, dans un contexte où bonne partie des conquérants n'utilisent pas la même langue que la majorité des habitants¹².

L'analyse toponymique est conçue comme le préambule à une enquête qui porte sur l'organisation du territoire sicilien aux XI^e-XII^e siècle (chapitre 6). Le deuxième volet de cette étude concerne les modalités de distribution du produit de la terre et des revenus fiscaux. On se demandera, en particulier, si le « féodalisme » (et la féodalité?), souvent associé à l'arrivée des Normands, s'est développé en Sicile, ou si des formes de continuité avec un système de domination antérieur peuvent être mises en lumière, les deux propositions n'étant pas exclusives (chapitre 7).

¹² La formule est volontairement floue car chacun des deux ensembles est caractérisé par son multilinguisme.

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE SICILIEN DE LA FIN DU XI^e À LA FIN DU XII^e SIÈCLE

Un des défis les plus sérieux que les Normands ont eu à affronter a été de s'assurer le contrôle d'un territoire dont la population avaient des pratiques linguistiques et administratives différentes des leurs et de ceux qui immigraient avec eux dans l'espace insulaire depuis les terres latines. Une telle situation imposait en effet de passer par des intermédiaires au moins dans un premier temps¹. Si le reste de l'Italie méridionale se caractérisait aussi par une grande hétérogénéité locale, seule l'île avait connu une longue domination islamique et une large diffusion de la langue arabe.

Il paraît utile de tracer un rapide tableau du territoire sur lequel les Hauteville ont exercé leur autorité². En effet, les données concernant la population insulaire, démographiques, linguistiques ou autres, font cruellement défaut. La toponymie apparaît donc comme un des instruments, à utiliser avec toutes les précautions nécessaires, permettant de pallier partiellement ce silence des sources. Elle donne une idée de la diffusion de l'arabe dans l'espace insulaire et des repères topographiques au sein desquels les nouveaux venus ont été amenés à évoluer.

La répartition des habitants dans l'île, en particulier dans les campagnes, constitue le second volet de cette description rapide³. Si l'habitat ouvert de la Sicile normande a retenu l'attention des historiens, c'est toujours en relation avec l'habitat fortifié⁴ et si certains

¹ Ce qu'A. Troadec a montré pour l'Orient latin dans «Les relations entre les chrétiens et les musulmans dans les campagnes du comté de Tripoli au XII^e siècle», dans *Chrétiens et musulmans en Méditerranée médiévale (VIII^e-XIII^e siècle). Échanges et contacts*, Poitiers, 2003, p. 115-122.

² Il est, sauf exception, impossible de retracer précisément l'évolution de ce cadre. On ne peut donc décrire la situation que les Normands découvrirent à leur arrivée, mais seulement les traits généraux du territoire sicilien durant le XII^e siècle, et encore, non sans mal.

³ Le milieu rural seul nous retiendra. Nos connaissances des grandes villes siciliennes (en particulier Palerme, Messine et Catane) progressent, mais il conviendrait de faire une synthèse de données très éparées.

⁴ M. Aymard et H. Bresc, «Problemi di storia dell'insediamento nella Sicilia medievale e moderna 1100-1800», *Quaderni Storici*, 24 (1973), p. 945-976.

d'entre eux poursuivent cette réflexion⁵, l'accent s'est peu à peu déplacé vers l'étude des fortifications elles-mêmes⁶. Cette évolution a lieu à un moment où les spécialistes de la péninsule Ibérique mettent à l'épreuve les hypothèses émises par Pierre Guichard⁷ et où une nouvelle lecture de l'évolution des campagnes dans le Royaume de Jérusalem est proposée⁸.

Dans les deux cas, l'apport de l'archéologie au débat est substantiel. Mais pour que cette discipline puisse renouveler ses approches en Sicile, il convient d'élaborer de nouvelles hypothèses de travail à partir de la documentation écrite. L'analyse des effets de la conquête et du changement de domination a souvent été posée uniquement en termes de rupture et de continuité. Toutefois, dans le prolongement de l'approche privilégiée jusqu'ici, ce sont les interprétations par les conquérants des réalités insulaires, déjà en place ou introduites par eux, qui retiendront d'abord notre attention. Elles permettent, en effet, de mettre en lumière les convergences, les malentendus ou, éventuellement, les tensions qui ont pu naître entre les conquérants et la population insulaire.

On a trop souvent cherché à dresser un tableau du territoire et de la féodalité (ou des statuts paysans) dans la Sicile normande en ayant recours à des catégories juridiques rigides et en utilisant indifféremment la documentation trilingue de l'île, sans tenir compte des phénomènes d'interprétation linguistique et culturelle qu'elle induisait. On s'efforcera donc de tresser deux fils – le premier est lexical et le second repose sur l'exploitation synthétique de la documentation et des données archéologiques – en deux temps : l'organisation

⁵ L. Arcifa, «Tra casale e feudo : dinamica insediative in epoca medievale. Le strutture dell'insediamento», dans *Contributi alla geografia storica dell'agro netino (Atti delle giornate di studio, Noto 29-31 mai 1998)*, éd. F. Balsamo et V. La Rosa, Noto, 2001, p. 159-199.

⁶ On verra la production de Ferdinando Maurici dans la bibliographie.

⁷ Nous revenons plus bas sur ces hypothèses, pour leur mise à l'épreuve, on peut voir S. Guttierrez Lloret, *La cora de Tudmîr de la antigüedad tardía al mundo islámico*, Madrid-Alicante, 1996 (*Collection de la Casa de Velázquez*, 57). Pour le Portugal, S. Boisselier a proposé une synthèse ample des apports de la recherche et surtout des questions qui demeurent, cf. S. Boisselier, *Naissance d'une identité portugaise. La vie rurale entre Tage et Guadiana de l'Islam à la Reconquête (X^e-XIV^e siècles)*, Paris, 1999.

⁸ L'apport de l'archéologie et le déplacement de l'intérêt des villes aux campagnes ont été souligné dans D. Springle, «The Archeology of the Crusader Kingdom of Jerusalem : a Review of Work, 1947-1997», *Journal of Medieval History*, 23/4 (1997), p. 389-408. Une critique de l'idée selon laquelle la société croisée est exclusivement urbaine dans le Royaume de Jérusalem est exposée dans R. Ellenblum, *Frankish Rural Settlement in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Cambridge, 1998.

du territoire au lendemain de la conquête, l'existence ou non d'une réalité féodale insulaire.

I. LES APPORTS DE LA TOPONYMIE

L'intérêt pour la toponymie insulaire n'est pas nouveau et Michele Amari a été le premier à systématiser le fruit de ces recherches afin de réaliser une carte de la Sicile du XII^e siècle, accompagnée d'une longue liste de noms de lieux⁹. Ce faisant, il s'inscrivait à la fois dans un mouvement qui visait à mieux connaître les pays arabo-musulmans où les Européens avaient toujours plus d'intérêts et dans une entreprise de cartographie de l'espace italien¹⁰. Depuis une trentaine d'années, la toponymie insulaire, comme l'anthroponymie, a fait l'objet de recherches plus systématiques, surtout de la part de philologues¹¹, mais aussi d'historiens¹² et

⁹ Dans sa *Carte comparée de la Sicile moderne avec la Sicile au XII^e siècle d'après Edrisi et d'autres géographes arabes*, publiée en collaboration avec H. Dufour en 1859 à Paris. Cette carte a été rééditée et la liste complétée sous le titre *Carta comparata della Sicilia moderna*, par L. Santagati, Palerme, 2004. Toutefois cette entreprise n'est pas exhaustive ni exempte d'erreurs.

¹⁰ Cf. A. Nef, «M. Amari ou l'histoire inventée de la Sicile islamique».

¹¹ Après les travaux de G. Alessio, «L'elemento greco nella toponomastica della Sicilia», *Bollettino del Centro di studi filologici e linguistici siciliani*, 1 (1953), p. 65-106, 3 (1955), p. 223-261 et 4 (1956), p. 310-356, quelques grands noms de la philologie italienne ont prolongé ces recherches. On ne citera que les ouvrages essentiels qui renvoient à la bibliographie : G. B. Pellegrini, *Gli arabismi nelle lingue neolatine qui s'intéresse tout particulièrement à la toponymie sicilienne* et Id., *Ricerche sugli arabismi italiani con particolare riguardo alla Sicilia*, Palerme, 1989 (*Centro di Studi filologici e linguistici siciliani, Supplementi al Bollettino*, 10). G. Caracausi, «L'elemento bizantino ed arabo», dans *Tre Millenni di storia linguistica della Sicilia*, éd. A. Quattordio Moreschini, Pise, 1984, p. 55-104 et «Toponomastica araba in Sicilia», *Zeitschrift für romanische Philologie*, 109, 3-4 (1993), p. 350-380. Le même auteur fait une place non négligeable à l'arabe et aux documents médiévaux dans *Lessico greco* et dans *Dizionario onomastico della Sicilia. Repertorio storico-etimologico di nomi di famiglia e di luogo*, Palerme, 1994.

¹² Les historiens ont aussi contribué à ces études et la bibliographie est abondante, cf. F. Maurici, *Castelli*; Id., «L'insediamento medievale nel territorio di Agrigento : inventario preliminare degli abitati (XI-XV secolo)», *Sicilia Archeologica*, 83 (1993), p. 7-71; Id., *L'insediamento medievale nel territorio della Provincia di Palermo. Inventario preliminare degli abitati attestati dalle fonti d'archivio (secoli XI-XVI)*, Palerme, 1998; Id., *Medioevo trapanese. Gli insediamenti nel territorio della provincia di Trapani dal tardo antico alle soglie dell'età moderna*, Palerme, 2002; cf. H. Bresc, «L'habitat médiéval en Sicile», dans *Atti del Convegno internazionale di archeologia medievale (Palerme-Erice, 20-22 sept. 1974)*, Palerme, 1976, p. 186-198 ou «Féodalité coloniale en terre d'Islam. La Sicile (1070-1240)», dans *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen : X^e-XIII^e siècles. Bilan et perspectives de recherches (Rome, 10-13 oct. 1978)*, Rome, 1980 (*CEFR*, 44), p. 631-647; rééd. dans *Politique et société en Sicile*; ce

d'archéologues¹³. Des toponymes précis ont également été le sujet d'études distinctes¹⁴.

L'approche retenue ici est moins linguistique, quoique cette dimension ne puisse être totalement négligée, qu'elle n'est destinée à donner une idée générale de la diffusion de la langue arabe dans le cadre insulaire à l'heure de la conquête. Les conclusions visées sont donc strictement historiques. Pour cette raison, n'ont été utilisées que les sources postérieures à la fin du XI^e siècle.

Problèmes de méthode

Il est admis que la partie occidentale de la Sicile est la plus arabisée et islamisée à l'époque normande, tandis que la partie orientale est davantage hellénophone, mais cette idée repose sur des textes dont on a vu les limites et ne permet d'atteindre qu'une impression très générale. Un indice supplémentaire autorise à détailler davantage cette description : la toponymie. Les obstacles inhérents à l'exploitation de ce type de données sont multiples, surtout à mesure qu'augmente le décalage entre la date d'apparition d'un toponyme dans les documents et l'époque à laquelle on fait remonter son origine. Deux difficultés méthodologiques doivent être envisagées : la première touche aux critères de la récolte et la seconde aux modalités de son exploitation. Mais il convient d'insister d'abord sur les limites des informations fournies par les noms de lieux.

Toponymie et peuplement

Pour un lieu donné, un toponyme d'origine arabe n'équivaut pas nécessairement à une population majoritairement arabo-musulmane. On pourrait discuter à l'infini sur le fait de savoir quel est le seuil à partir duquel une population donnée influe sur le toponyme qui désigne l'espace qu'elle habite. Toutefois, l'exemple de Taormine, une des dernières villes à tomber aux mains des Arabo-musul-

domaine est également un des plus souvent traités par des érudits locaux : cf. A. Cutaia, *L'itinerario arabo-normanno Sutera-Agrigento nel libro di Al Idrisi, il tracciato e gli abitati*, Catane, 2000.

¹³ Quelques archéologues, enfin, ont également développé systématiquement cet aspect : cf. S. Rizzo, *L'insediamento medievale nella Valle dei Platani*, Rome, 2004 (*Studi e materiali. Dipartimento di beni culturali, sezione archeologica, Università di Palermo*, 11).

¹⁴ B. Rocco, «S. Nicolo lo Gurguro» et «Le origini di Risalaimi», *Bollettino del centro di Studi filologici e linguistici siciliani*, 17 (1992), p. 239-241.

mans en 962, rebaptisée après sa reddition al-Mu'izziyya, en référence au nom du calife fatimide al-Mu'izz, incite à la prudence.

Si cet exemple est extrême – les choses sont probablement différentes en milieu rural et la ville de Taormine ne conserva pas son nom arabe –, la toponymie nous renseigne avant tout sur l'arabisation linguistique d'un espace (et sur la langue parlée par ceux qui forgèrent les noms de lieux)¹⁵. Elle reflète aussi son appropriation, au moins symbolique, par un groupe partageant la même langue (qu'elle soit maternelle ou apprise par la suite), car «les noms géographiques, en tant que noms propres, ne servent pas seulement à nommer, à désigner un simple phénomène ou une simple singularité physique, mais servent aussi à la perception, à la reconnaissance, à la distinction et à la communication : les noms ont une influence décisive sur le développement d'une identité groupale et territoriale»¹⁶.

D'importance égale sont de ce point de vue la microtoponymie et la macrotoponymie et la première a probablement encore plus de poids car elle se situe à l'échelle de l'espace vécu. À l'inverse, pour qu'advienne une évolution notable de la toponymie, il faut qu'elle se concrétise à cette échelle¹⁷. Pour comprendre à quel point les Latins étaient peu nombreux en Sicile au XII^e siècle, surtout dans les zones rurales, il suffit de considérer le peu d'influence qu'ils ont exercé sur la toponymie extra-urbaine. Cette appropriation par le biais de la dénomination devrait donc prendre fin lorsque le groupe disparaît ou change de langue; mais en réalité les noms de lieux peuvent se maintenir longtemps, sous des formes plus ou moins fidèles. La densité de toponymes de telle ou telle origine est donc un indice, délicat à manier mais incontestable, de la langue parlée par une population à la date de son apparition.

Avant même d'étudier les données, il faut déterminer les critères de leur sélection et les règles de leur analyse.

¹⁵ La constatation est identique à celle faite pour des régions plus nordiques par Elisabeth Zadora-Rio dans «Archéologie et toponymie : le divorce», dans *Les petits cahiers d'Anatole*, 8 (5/12/2001), www.univ-tours.fr/lat/Pages : «La toponymie permet de dresser des cartes de diffusion linguistique plus que d'établir une chronologie du peuplement».

¹⁶ H. Guillourel, «Toponymie et politique», dans *Noms et renoms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, éd. S. Akin, Rouen, 1999, p. 61-93, spéc. p. 63.

¹⁷ Cf. S. Boisselier, *Naissance d'une identité portugaise*. Relativisant l'impact de la conquête chrétienne sur le peuplement de la région, il constate : «La dense microtoponymie antérieure à la conquête (ou forgée par les colons en référence à l'organisation islamique) ne peut se maintenir sous colonisation chrétienne qu'à travers la présence physique des musulmans» (p. 89).

Les critères de la sélection

La disparition d'une proportion non négligeable des sources d'époque normande interdit de dresser un tableau qui puisse prétendre à une quelconque exhaustivité. La recherche doit donc intégrer une documentation postérieure. Le terme chronologique retenu ici est la fin du XIV^e siècle, pour des raisons à la fois linguistiques et historiques. En effet, à partir de 1392 commence la seconde conquête de la Sicile menée par la dynastie aragonaise qui aboutit, après six années de guerre, «pour la première fois, [à] une catalanisation durable de la féodalité sicilienne et de la haute administration»¹⁸. Cet événement ne fut pas sans retombées linguistiques, notamment pour la documentation issue de l'administration centrale, à un moment où le latin marquait le pas. Cette évolution culturelle générale n'a pas épargné la toponymie insulaire et surtout ses transcriptions, à partir desquelles il devient plus difficile de remonter à la dénomination originelle. Pour cette raison, la date un peu arbitraire de 1400 a été retenue comme terme de l'investigation dans les archives.

En outre, le dialecte sicilien a emprunté à la langue arabe nombre de mots que l'on peut identifier encore aujourd'hui. Nous ne partons donc pas non plus des toponymes actuels qui peuvent être trompeurs et renvoyer à une période ultérieure à celle qui nous intéresse¹⁹. Il serait certes possible d'analyser les noms de lieux qui se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui et de déterminer ceux qui remontent probablement à une période à laquelle l'arabe était parlé, mais, outre le fait que les noms de lieux respectent peu les règles de la phonétique historique²⁰, la typologie de l'espace ainsi dénommé apparaît également importante et n'est précisée que par les documents médiévaux. En effet, seuls les textes des XI^e et XII^e siècles permettent d'établir si les lieux mentionnés étaient peuplés à cette date ou simplement que le qualificatif utilisé ne peut pas l'exclure. Quant aux sources postérieures, elles permettent de déterminer les grandes lignes d'éventuelles prospections²¹.

Deux échelles seront distinguées : la première relativement large, pour laquelle n'ont été retenus que les toponymes renvoyant à

¹⁸ H. Besc, *Un monde méditerranéen*, p. 831.

¹⁹ Pour une critique de l'approche de l'arabe médiéval de Sicile à travers le dialecte sicilien médiéval et contemporain, cf. notre compte rendu de l'ouvrage de D. A. Agius, *Siculo Arabic*, dans *Arabica*, 45 (1998), p. 136-138, spéc. p. 137.

²⁰ Comme le rappelle E. Zadora-Rio, «Archéologie et toponymie».

²¹ Seulement les grandes lignes, en effet, dans la mesure où les noms de lieux se déplacent.

des espaces dont on peut supposer qu'ils ont été «structurants» (*pheudi*, casaux, *manāzil*, *terrae*, thonaires) en raison des activités qui s'y développaient et suscitaient la mise en place d'une viabilité, y compris mineure, la construction d'habitations, même peu durables, etc.²². Ces premiers éléments ont permis de dresser une carte générale de la toponymie d'origine arabe et de l'analyser. Dans un deuxième temps, on examinera la microtoponymie qui «n'apparaît que par îlots, les domaines des églises et leurs voisins immédiats»²³ pour l'époque normande et au-delà²⁴. Pour ce faire, un seul exemple, celui du territoire de la cathédrale de Monreale, particulièrement bien documenté, a été retenu. Il est, en effet, assez vite apparu qu'une étude exhaustive des données disponibles ne ferait que renforcer l'impression qui se dégage de son analyse, sans pour autant présenter un grand intérêt puisque la couverture de l'espace insulaire, surtout à cette échelle, est très incomplète.

L'identification des toponymes d'origine arabe ou arabisés à partir de documents majoritairement latins ne va pas sans difficulté, d'autant que les noms de lieux sont très perméables aux évolutions de la langue parlée sur lesquelles, pour le Moyen Âge, nos connaissances sont ténues. Seuls ont été retenus les toponymes qui contiennent plus d'un terme répandu, tels *burj* («tour»), *raḥal*²⁵ ou *bū* (un technonyme signifiant «le père de», mais qui sert également à former des surnoms); ces vocables ont pu, en effet, être réutilisés comme matrices toponymiques après le XII^e siècle. Il était donc plus sûr de ne sélectionner parmi les noms de lieux qui reprennent ces éléments que ceux qui combinent à ces derniers un mot clairement venu de l'arabe.

On pourrait, pour critiquer l'analyse, arguer des falsifications, bien connues aujourd'hui, qui entachent la documentation. L'authenticité des actes n'est toutefois pas un critère discriminant pour l'étude des toponymes. Le cadre spatial reporté dans un acte juridique ne peut guère être l'objet d'inventions qui n'auraient aucun intérêt pour leur auteur. Quant à penser que la date d'apparition d'un toponyme pourrait être postérieure à celle

²² Sont donc exclus de cette première catégorie les noms de cours d'eau et autres reliefs.

²³ H. Bresc, «L'habitat médiéval», p. 186.

²⁴ Si la connaissance du territoire est caractérisée par ses «trous», plus celle-ci augmente, plus les contrastes sont saisissants.

²⁵ On verra le sens exact du vocable *raḥal* plus bas.

retenue, le danger est limité par les critères philologiques de la sélection. On ne trouvera ici que des noms de lieux dont la nette arabisation fait penser qu'ils remontent, selon toute probabilité, aux époques arabo-musulmane ou normande, plutôt qu'à l'utilisation postérieure de racines arabes intégrées dans le dialecte sicilien. Il est simplement possible que leur forme ait évolué et qu'ils soient moins immédiatement reconnaissables. Certes, leur inclusion dans les tableaux établis en annexe en fonction de la date qui leur a été attribuée par les faussaires pourrait biaiser les calculs, mais l'impact de cette inexactitude est relatif dans la mesure où on ne retrace pas ici d'évolution sur le long terme et où ces élaborations ne touchent pas un val plus qu'un autre. L'inégale documentation selon les périodes et les lacunes qu'elle présente n'autorise en effet pas à documenter un quelconque recul de la toponymie d'origine arabe. Les toponymes issus d'actes faux, en petit nombre dans ces tableaux, ne seront donc pas redatés, mais apparaîtront avec la date qu'ils contiennent, suivis d'un astérisque. Nous nous contentons, pour le reste, de renvoyer à la bibliographie sur le sujet²⁶.

Une autre difficulté découle du déséquilibre numérique des sources qui, tout en devenant progressivement plus nombreuses, se caractérisent par des lacunes massives²⁷. Mais ce dernier point soulève la question des modalités d'exploitation des données.

²⁶ Les documents de l'époque normande ont parfois été édités par des érudits de la fin du XIX^e et du début XX^e siècle et il est nécessaire de se reporter à des travaux plus récents. La bibliographie est citée en note, dans la partie sur l'anthroponymie où les documents sont énumérés un par un (chapitre 9). Pour le premier document de la Magione, ou peut consulter K. Toomaspoeg, «Les Cisterciens de la Magione de Palerme»; pour le fonds de S. Maria di Valle Giosafat, cf. G. Bresc-Bautier, «Les possessions de Terre Sainte en Italie du Sud» et H. Bresc qui a proposé une nouvelle synthèse dans «Gli Aleramici in Sicilia». Pour les périodes postérieures, le document qui pose le plus de problèmes est la *Descriptio feudorum* attribuée à Frédéric III et datée de 1296. On la date aujourd'hui au premier tiers du XIV^e siècle, tout en reconnaissant que des éléments plus anciens peuvent y avoir été inclus. Là aussi, cependant, le doute porte plus sur ce que le document suggère à propos de la hiérarchie aristocratique que sur les toponymes. En dernier lieu, P. Corrao, *Governare un regno. Potere, società e istituzioni in Sicilia fra Trecento e Quattrocento*, Naples, 1991, p. 42 et suiv., qui renvoie à la bibliographie.

²⁷ On sait que les archives angevines ont été détruites en grande partie en 1943 et que le XIII^e siècle en général est donc pauvre en documentation. Pour les problèmes que pose la connaissance du territoire insulaire au XIV^e siècle, on peut voir l'introduction de L. Sciascia, à son édition des *Pergamene siciliane dell'Archivio della Corona d'Aragona (1188-1347)*, Palerme, 1994 (*Documenti per servire alla storia di Sicilia*, I, 32).

L'exploitation des données

Ces caractéristiques n'empêchent pas de dresser des tableaux relativement homogènes pour chaque tranche chronologique, en comparant les trois régions traditionnelles de l'espace insulaire²⁸ : le Val de Mazara dans la partie occidentale²⁹, le Val Demone dans le nord-est et le Val de Noto dans le sud-est; en effet, pour contourner cette difficulté, l'approche proportionnelle a été retenue. Si les documents en arabe ont certainement disparu en plus grand nombre que les documents grecs ou latins de la période normande – notamment, une fois qu'ils avaient été traduits en latin –, cette déperdition n'affecte pas nécessairement notre connaissance des toponymes d'origine arabe car on les retrouve dans les trois langues. Le problème se pose plutôt lorsque l'on compare des périodes distinctes puisque la désarabisation de la documentation et de l'île croît tout au long du Moyen Âge : la méthode statistique utilisée à l'échelle du siècle se justifie donc.

Pour chacune des régions, à la superficie plus ou moins équivalente, considérée, on a calculé le pourcentage de toponymes arabes, berbères ou arabisés par rapport aux noms de lieux d'origine grecque ou latine³⁰. Enfin, seule la première occurrence de chaque nom de lieu sera donnée puisque l'on ne cherche pas à retracer une histoire du territoire à travers le Moyen Âge mais bien à donner une idée des mutations linguistiques documentables entre le IX^e et la fin du XI^e siècle.

²⁸ Sur les espaces appelés « vaux », dont l'origine remonte à la période musulmane, mais qui sont institutionnalisés sous les Normands, cf. H. Bresc, « Limites internes de la Sicile médiévale », dans *Castrum IV. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge (Actes du colloque d'Erice-Trapani, du 18 au 25 sept. 1988)*, éd. J.-M. Poisson, Rome-Madrid, 1992 (CEFR, 105; *Coll. de la Casa de Velázquez*, 38), p. 321-330, spéc. p. 323-324 et V. Epifanio, *I valli della Sicilia nel Medio Evo e la loro importanza nella vita dello Stato*, Naples, 1938. Leur origine exacte n'est pas claire : on a avancé qu'il s'agissait de la latinisation du mot arabe *wilāya* (soit « délégation » de nature administrative), cf. G. B. Pellegrini, *Gli arabismi nelle lingue neolatine*, 1, p. 153. Toutefois, rien ne vient confirmer cette hypothèse et il pourrait simplement s'agir de l'introduction d'un terme attesté ailleurs dans l'Occident chrétien, notamment dans la France méridionale. Les limites de ces régions sont susceptibles de légères variations. Pour une délimitation géographique indicative, voir P. Corrao et V. D'Alessandro, « Geografia amministrativa e potere sul territorio nella Sicilia tardomedievale », dans *L'organizzazione del territorio in Italia e in Germania sec. XIII-XIV*, éd. G. Chittolini et D. Willoweit, Bologne, 1994, p. 395-444 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico*, 37).

²⁹ Nous remercions ici Ferdinando Maurici d'avoir bien voulu nous laisser consulter sa base de toponymes situés dans la province de Trapani alors qu'elle était encore inédite, afin que nous puissions la confronter avec nos propres données. Cf., désormais, F. Maurici, *Medioevo trapanese*.

³⁰ On ne les trouvera pas en annexe car ils ne concernent pas directement le sujet. Nous remercions Henri Bresc qui nous a permis de comparer nos données avec celles de son vaste fichier. De nouveaux toponymes sont susceptibles d'être découverts régulièrement, il s'agit donc de dégager de grandes tendances.

Replacer précisément ces toponymes sur une carte n'étant pas nécessaire ici, ils seront seulement situés dans un cadre large, par rapport à des localités actuelles susceptibles d'être repérées sans trop de difficulté³¹. En outre, d'un point de vue méthodologique, il n'est pas sûr qu'une reconstitution plus détaillée aurait grand sens. La recherche, souvent non systématique, à laquelle on se livre sur le terrain, du site correspondant à un toponyme médiéval induit en erreur plus qu'autre chose. La tendance naturelle pousse en effet tout un chacun à identifier le nom de lieu en question aux restes les plus imposants d'une structure ou aux traces les plus abondantes d'une occupation situés dans l'aire que suggèrent les cartes actuelles³². Or, rien n'empêche que le nom de lieu se soit déplacé et que le site originel ait été nettement plus modeste et de typologie totalement différente. Une démarche de ce genre ne donne de résultats que lorsque l'on cherche à identifier des structures d'une certaine importance et suffisamment « typées » : châteaux, bains, etc. Pour les habitats ouverts, il s'agit d'un contresens, sans même évoquer les problèmes posés par les lacunes des sources.

La signification donnée aux noms de lieux mentionnés dans les tableaux n'est qu'indicative : probablement des usages régionaux se sont-ils développés pour certains termes, tandis que l'ignorance du contexte initial dans lequel sont apparus ces toponymes rend leur interprétation difficile, sans même évoquer les problèmes posés par la polysémie des termes arabes identifiés. Parfois, la forme tardive du nom de lieu ou sa déformation empêchent de retrouver de manière certaine le vocable arabe qui se cache derrière celui-ci. Précisons, enfin, que nous ne traiterons pas de la toponymie urbaine, qui requiert une étude à part.

On a donc établi trois tableaux³³ de toponymes. Chacun est suivi de la date de sa première apparition dans la documentation, de la référence du premier document qui le mentionne, de son éventuelle traduction ou transcription dans une des autres langues insulaires, du vocable qui le définit dans le texte, de sa localisation approximative et de sa possible traduction. Des tableaux synthétiques en ont été tirés qui résument en chiffres les données qu'il convient à présent d'interpréter.

³¹ Dans les tableaux en annexe, « près de » exprime une proximité plus grande que « vers ».

³² Et que dire quand les cartes ont été établies par des techniciens originaires d'autres régions italiennes que la Sicile et qu'ils ont réinterprété les toponymes?...

³³ Cf. les listes de toponymes rangés par val (annexe IX, 1, 2 et 3) et les tableaux interprétatifs (annexe X).

Interprétation des tableaux

Ces tableaux permettent à la fois de confirmer et de nuancer ce que l'on sait confusément du cadre linguistique insulaire. Le val le mieux connu est celui de Mazara (703 toponymes), suivi de celui de Noto (avec 492 toponymes), puis du Val Demone (408). La répartition est inégale dans le temps : la situation au XII^e siècle est surtout connue pour le premier (plus d'un tiers des noms de lieux se rapportant au Val de Mazara date de ce siècle, contre un quart au plus pour les deux autres vaux).

Situation des trois vaux

Les contrastes entre les trois régions sont nets. Si l'on considère les toponymes d'origine arabe, le rapport entre le Val de Mazara (44% de toponymes arabes) et le Val de Noto (23%) est d'un tiers environ; entre le Val de Noto et le Val Demone (10%), il est de plus de la moitié. Le contraste est particulièrement saisissant au XII^e siècle car le rapport entre le Val de Mazara et les deux autres vaux est d'un huitième.

TABLEAU 16 – Les toponymes d'origine arabe dans les trois vaux siciliens

	Ensemble des toponymes	Toponymes d'origine arabe	% de toponymes d'origine arabe par rapport à l'ensemble
Val Demone XI ^e s.	27	6	22%
XII ^e s.	114	21	18%
XIII ^e s.	95	5	6%
XIV ^e s.	172	10	4%
Total Val Demone	408	42	10%
Val di Mazara XI ^e s.	37	10	29%
XII ^e s.	255	162	63%
XIII ^e s.	140	72	50%
XIV ^e s.	271	72	25%
Total Val de Mazara	703	316	44%
Val di Noto XI ^e s.	13	1	7%
XII ^e s.	97	27	27%
XIII ^e s.	149	49	33%
XIV ^e s.	233	35	18%
Total Val de Noto	492	112	23%

Si l'on compare la situation avec celle de l'Égypte, on peut émettre un certain nombre d'hypothèses. Sophia Björnesjö insiste sur le fait que l'arabisation des toponymes y est tardive, les listes fiscales du XIII^e siècle contenant encore une majorité de noms de lieux non-arabes³⁴. La Sicile paraît, par comparaison, fortement arabisée après seulement deux siècles de domination arabo-musulmane, mais la répartition de ces toponymes siciliens d'origine arabe devraient permettre d'avancer quelques hypothèses.

Si l'on excepte le document bilingue latin-arabe rédigé pour Monreale en 1182, que nous évoquerons à nouveau à propos de la microtoponymie, les noms de lieux, même lorsque cela ne présente pas d'obstacle particulier, ne sont en général pas traduits d'une langue à l'autre. Une des rares exceptions d'époque normande³⁵ est le casal de Belis dans le Val Demone. «Belis» est le synonyme d'«Iblīs», nom du Diable en arabe; le même lieu est appelé en latin en 1101 *casale Diavolium*, avec une erreur qui réside dans le passage du singulier au pluriel³⁶. Une autre est celle du *casale comitis* qui traduit «le rahal de l'émir» dans le Val Demone³⁷. Cette absence générale de traduction suggère non seulement que la population arabophone reste pour l'essentiel en place dans un premier temps, mais aussi soit que les Latins de l'île ne disposaient pas des connaissances linguistiques nécessaires à ce transfert, soit qu'une sorte de *lingua franca* toponymique s'est développée rapidement.

La région qui apparaît la plus largement arabisée est celle de Mazara, mais le Val de Noto, siège de la capitale byzantine (Syracuse) dont l'histoire est mal connue sous la domination musulmane et au début de la période normande, a visiblement été le cadre d'une arabisation non négligeable. En revanche, le Val Demone est

³⁴ Elle avance les chiffres de 10 à 21% de toponymes arabes ou 32 à 40% si l'on tient compte des compositions qui allient à un terme arabe un autre qui ne l'est pas (S. Björnesjö, «L'arabisation de l'Égypte : le témoignage papyrologique», dans *Les langues en Égypte*, p. 93-106, spéc. p. 101); Ead., «Quelques réflexions sur l'apport de l'arabe à la toponymie égyptienne», *Annales islamologiques*, 63-63/1-2 (1992), p. 40-50.

³⁵ Pour quatre exceptions, cf. A. Várvaro, *Lingua e storia*, p. 114. Deux autres sont incluses à l'intérieur de falsifications plus tardives : *mons de Rosis* pour *Geneleugrad (Jabal al-ward)* près d'Agrigente (1172, falsification du siècle suivant, Collura, doc. 72) et *in vallone que est pede montana Kybilam et sarraceni vocant timorem in lingua latina anguardia* [1114?, falsification du siècle suivant, Scaturro, «La contessa normanna Giulietta di Sciacca», *Archivio storico siciliano*, n. s. 43 (1921), p. 203-250].

³⁶ White, p. 386-387.

³⁷ Nous renvoyons au tableau des toponymes du Val Demone, annexe IX.

confirmé dans son rôle de conservatoire de la mémoire toponymique grecque qu'on lui attribue généralement, d'autant qu'un bon tiers des noms de lieux arabisés qui en relèvent sont situés sur ses marges occidentales, à la limite du Val de Mazara³⁸. Soulignons que ces toponymes d'origine arabe ne désignent pas nécessairement des sites apparus sous la domination musulmane et que la question de la continuité de vie des sites ne peut être réglée par le biais de leur étude. Toutefois, ces désignations témoignent de la présence plus ou moins durable d'une population arabophone non seulement sous la domination musulmane mais aussi au-delà.

Au sein du monde islamique, on a souvent distingué les villes, premier lieu d'installation des conquérants arabo-musulmans, et les zones rurales. On postule ainsi que l'arabisation progresse depuis les localités urbaines³⁹.

Urbanisation et arabisation

Certaines villes siciliennes anciennes ont acquis, après la conquête normande, un nouveau nom, arabe, telle Lilybée devenue Marsala (Marsā 'Alī, «le port de 'Alī»), mais le cas est relativement exceptionnel. Plus souvent, la dénomination de la ville devient la forme arabisée du toponyme d'origine : ainsi *Drepanum* transformée en Iṭrabani puis Trapani⁴⁰. Ces deux villes sont situées dans le Val de Mazara; dans la partie orientale de l'île, on assiste, en revanche, à des phénomènes plus complexes de réinterprétation, qui se produisent lorsque le sens premier ou le toponyme originel sont oubliés. Castrogiovanni, qui fut un centre musulman important, un des derniers à capituler devant les Normands, est dans ce cas : Qaṣr Yanna, est la version arabe de «château d'Enna» (*castrum Ennae*), interprété dès la période islamique ou après la conquête des Hauteville (ce point

³⁸ Amballut, Buluph, Burgitabis, Collesano, Gibilman, Racalbalata, Rachalburdu, Rachalcatuni, Rachalchammout, Rachaljohannis, Rachalkidep, Rahalbatal, Rassafica, Rasuctano et Roccella (Sahrat al-ḥadīd).

³⁹ La bibliographie est infinie, nous nous contentons de renvoyer à P. Cresier, «Urbanisation, arabisation, islamisation au Maroc du Nord : quelques remarques depuis l'archéologie» et B. Rosenberger, «Les villes et l'arabisation. Fonctions des centres urbains du Maghrib al-Aqṣā (VIII^e-XV^e s.)», dans *Peuplement et arabisation*, p. 27-39 et 39-53.

⁴⁰ Cf. F. Maurici, *Castelli*, p. 51-52. Ni Palerme, que la documentation latine médiévale continue à la désigner par *Panormus*, ni Agrigente (car Girgenti vient du latin et non de la forme arabisée du grec Akraganta *Kirk.nt.* Cf. G. B. Pellegrini, *Gli Arabismi nelle lingue neolatine*, 1, p. 243) ne semblent dans le même cas, malgré les dires de l'auteur.

n'est pas clair), comme «le château de Yanna», c'est-à-dire «de Jean», en raison de la proximité des deux noms Enna et Yanna, puis traduit en latin au XII^e siècle sous la forme *Castrogiovanni*⁴¹. De même, Caltanissetta (Caltanixet) du XII^e siècle, l'ancienne Nissa devenue Qal'at al-nisā' («la forteresse des femmes») à l'époque islamique, connut une nouvelle évolution jusqu'au toponyme normand qui est aussi le nom actuel de la ville. Tous ces noms de lieux correspondent à des localités arabo-musulmanes importantes et, peut-on penser, à des centres de l'arabisation de l'île, ce qu'un changement d'échelle confirme⁴². Toutefois, l'évolution de ces noms de lieux soulignent moins les liens entre arabisation et/ou islamisation et urbanisation, car ces localités existaient déjà avant la conquête arabo-musulmane, que le rôle culturel et linguistique d'une ville à l'échelle de son territoire⁴³.

Toutefois, l'arbre ne doit pas cacher la forêt : pour l'essentiel, les villes siciliennes se sont maintenues sous la domination islamique et avaient déjà une longue histoire. Elles ont conservé, dans l'immense majorité des cas leur nom d'origine. En revanche, la plus grande partie des toponymes arabes renvoie à des sites ruraux ou de moyenne importance. L'impression qui se dégage est la suivante : la Sicile fortement urbanisée à l'époque byzantine ne connaît pas de bouleversement de son maillage urbain sous la domination arabo-musulmane. S'insérant dans le cadre préexistant, les conquérants, au mieux, renforcent les pôles existants. L'arabisation non négligeable des toponymes ruraux, à défaut de témoigner d'un peuplement d'origine arabe intensif des campagnes, reflète la profondeur d'un processus linguistique qui fait naître une série d'interrogations complémentaires : qu'en est-il des sites ruraux ouverts et de la situation démographique avant la conquête arabo-musulmane ? La domination islamique entraîne-t-elle des transformations au sein des zones rurales ? Et si oui, lesquelles ? Qu'en est-il de la situation linguistique à la même époque ? Nous reviendrons sur les premiers points plus loin. Quant au dernier, on peut penser que l'hellénisation de l'île avait des racines encore peu profondes, mais que le latin, devenu la langue des couches sociales les moins éduquées était affaibli⁴⁴. Ce moment de transition pourrait bien avoir favorisé

⁴¹ G.B. Pellegrini expose également cette dérivation, mais il introduit une étape «sicilienne» entre le latin et l'arabe dont la nature n'est pas claire, *ibid.*, p. 244-245.

⁴² Cf. *infra*.

⁴³ Notons toutefois que, malheureusement, les informations sur ce point sont très peu nombreuses dans les dictionnaires biographiques arabes.

⁴⁴ Nous renvoyons ici à A. Várvaro, *Lingua e storia in Sicilia*, p. 60-80.

l'implantation de l'arabe. Cette hypothèse est néanmoins destinée à rester telle en raison du manque de sources.

Au-delà de ces grandes lignes, les types de toponymes relevés suggèrent plus de questions nouvelles sur l'organisation du territoire insulaire qu'ils ne peuvent fournir de réponses.

Typologie des toponymes recensés

L'analyse de cette typologie permet d'avancer des hypothèses de travail plutôt que des assertions définitives, en l'absence de connaissances archéologiques suffisantes sur la période.

Les toponymes «tribaux» sont peu nombreux⁴⁵ et les noms de lieux de type «clanique», étudiés par Pierre Guichard pour l'espace ibérique⁴⁶, ne le sont guère plus. De même, on ne peut tirer aucune conclusion quant au caractère berbère ou arabe du peuplement. Les toponymes formés à partir de mots qui désignent des types de localités ou d'édifices (*raḥal* ou «casal», *burj* ou «tour», *manzil* ou «village», *qal'a* ou «forteresse», *qaṣr* ou «château» principalement)⁴⁷ et de noms d'individus sont plus fréquents que ceux qui contiennent des éléments tribaux. Cette caractéristique pourrait renvoyer à une politique de peuplement différente de celle appliquée dans la Péninsule ibérique, mais il convient de rester prudent car le début de la conquête de la Sicile, en 827, a lieu plus d'un siècle après la traversée du détroit de Gibraltar, en 711 : l'organisation sociale des conquérants n'était donc pas la même.

Le grand nombre de noms de lieux contenant des *isms* ou des *tecnonymes* en *-bū* (qui servent à former des surnoms)⁴⁸ peut suggérer l'existence d'un contrôle qui repose moins sur des liens claniques que sur la délégation à une personne unique de l'administration locale de ces noyaux de peuplement. Évaluer la proportion

⁴⁵ Sur ce point, cf. A. Nef, «Premières réflexions sur l'emploi et la place de la *nisba* tribale dans les dénominations individuelles en Sicile (IX^e-XII^e siècles)», *Sources et Travaux Historiques*, 45-46 (1998), p. 71-78, spéc. p. 75. Ces toponymes sont plus présents dans la microtoponymie, tout en restant discrets.

⁴⁶ Cf. P. Guichard, *Structures sociales «orientales» et «occidentales» dans l'Espagne musulmane*, Paris-La Haye, 1977. Ils ont également été analysés par S. Boisselier pour le sud du Portugal, *Naissance d'une identité portugaise*, p. 185-205. Pour une critique équilibrée de cette lecture, cf. E. Manzano, *Conquistadores, emires y califas. Los Omeyas y la formación de al-Andalus*, Barcelone, 2006, p. 129-146.

⁴⁷ Pour la justification de ces traductions, cf. *infra*.

⁴⁸ Comme Henri Bresc et d'autres après lui l'ont déjà noté : H. Bresc, «Terre e castelli : le fortificazioni della Sicilia araba e normanna», dans *Castelli. Storia e archeologia (Convegno di Cuneo, 6-8 dec. 1981)*, éd. R. Comba et A. Settia, Turin, 1984, p. 73-87 et F. Maurici, *I castelli*, p. 70.

des toponymes contenant un nom de personne est difficile car tout terme en arabe est susceptible d'être un nom ou un surnom. Seuls les noms clairement reconnaissables et les toponymes en -bū ont donc été retenus. Il s'agit donc d'une évaluation minimale, étant entendu, en outre, que certains de ces noms de lieux peuvent parfaitement avoir une autre origine qu'une délégation de pouvoir et/ou de revenus fiscaux. Ces deux catégories représentent 30% des toponymes d'origine arabe du Val de Mazara (soit 94), 31% de ceux du Val de Noto (soit 34) et 29% pour le Val Demone (soit 12)⁴⁹. Le Val de Mazara vient en tête pour le nombre de toponymes, mais la proportion représentée par ces toponymes est donc à peu près égale à celles des autres vaux, elle est d'un tiers. Bien que ces formes de désignations soient les moins nombreuses dans le Val Demone, en proportion elles demeurent importantes, ce qui pourrait découler aussi bien d'une politique menée par l'État en vue de contrôler le val à travers des points clés que de concessions faites par les autorités locales à des réfugiés musulmans venus d'autres régions⁵⁰. Le Val de Noto présente un profil contrasté dont Lucia Arcifa a rendu compte pour la région de Noto, la mieux connue, en approfondissant des intuitions avancées par Henri Bresc⁵¹. Sur le plateau hybléen, ce type de toponymes est quasiment absent, alors qu'en plaine on les trouve en nombre, dessinant un espace dont la densité en établissements étonne⁵². Nous reviendrons sur ces données à une échelle plus réduite, mais il faut retenir, dès à présent, leur importance non négligeable dans l'ensemble de l'espace insulaire.

L'autre grande catégorie de toponymes insulaires regroupe les noms de lieux descriptifs ou sans motif clair. Elle inclut des toponymes proprement descriptifs qui insistent sur la typologie de la localité et ses caractéristiques (par exemple : «la tour blanche», «le casal de la vigne») et des noms de lieux qui renvoient à une fonction générale que l'on ne peut rattacher à une personne particulière mais

⁴⁹ Cf. les tableaux interprétatifs, annexe X. Pour le Val de Mazara, il faut prendre en compte les chiffres des évêchés de Mazara, Agrigente et Monreale; pour le Val Demone, ceux de l'évêché de Messine et pour le Val de Noto, les chiffres des deux derniers évêchés.

⁵⁰ Cf. *infra*, p. 520-521.

⁵¹ L. Arcifa, «Tra casale e feudo» et «Per una geografia amministrativa dell'altomedioevo in Sicilia. Nuove ipotesi di ricerca per un sito "bizantino": Citadella di Vindicari (SR)», dans *II Congresso nazionale di archeologia medievale (Brescia, 28 sept.-1 oct)*, éd. G. P. Brogiolo, Florence, 2000, p. 234-241, qui continue une réflexion lancée par H. Bresc dans «Il casale suburbano e la sua eredità: l'esempio di Noto», *Gruppo Ricerche di Archeologia Medievale*, 1972, p. 7-9.

⁵² Cf. *infra*.

plutôt, peut-être, à une activité («le casal du berger»). On ne peut, toutefois, en tirer de conclusion quant à l'économie locale, la flore ou la faune en raison de leur nature très générale.

Parmi les toponymes qui incluent des noms de personnes, il faut distinguer deux cas : ceux qui accolent des noms propres à un terme désignant un type de localité et ceux qui ne sont constitués que d'un nom de personne ou de fonction. Le *raḥal* ne manque pas d'intérêt de ce point de vue. Pierre Guichard a, en effet, émis l'hypothèse de son origine étatique dans la péninsule Ibérique, ce que confirmerait la présence fréquente d'un nom de fonction liée à l'État à la suite d'un toponyme en *raḥal*⁵³. On note le même phénomène en Sicile, même s'il est moins systématique⁵⁴, mais exclusivement dans la partie occidentale de l'île. L'absence de toponymes incluant des noms de fonctions islamiques ailleurs pourrait renforcer cette hypothèse. Ces deux traits conforteraient également l'idée d'une faible diffusion des formes de propriété foncière importées par les conquérants musulmans dans le Nord-Est, à l'exception de ses marges, et encore de manière limitée.

L'analyse régionale montre en outre que les toponymes contenant un nom de personne sont majoritairement en -bū dans les deux vaux orientaux, tandis que dans l'ouest, on trouve essentiellement des *raḥā'il* et des *manāzil*⁵⁵ suivis d'un nom de personne. Cette différence reflète-t-elle des diversités dans l'organisation du territoire et la répartition des prélèvements fiscaux qui pèsent sur la production agricole? On peut également se demander si le Val de Mazara ne faisait pas l'objet d'un contrôle étatique plus contraignant que le Val de Noto, ce qui expliquerait l'existence pour le premier de descriptions de domaines nettement plus précises qu'ailleurs et indubitablement d'origine arabo-musulmane⁵⁶. En revanche, dans l'est, l'organisation territoriale pourrait bien avoir pris d'autres formes sous la domination islamique⁵⁷. En outre, les décisions du centre politique s'y faisaient probablement moins sentir, que ces régions aient été moins islamisées (et n'aient donc pas dépendu aussi étroite-

⁵³ Cf. *infra*.

⁵⁴ Ainsi de Manzil al-Amīr, de Manzil Kātib Yūsuf («manzil du scribe Y.»), de Michitarari («manzil du terrier»), de Qal'at al-tīrāzī («forteresse de l'employé du *tīrāz*»), de Raḥal al-Qā'id («casal du chef militaire»), de Raḥalukyl («casal du préposé») et de Raḥal al-Wālī.

⁵⁵ Il suffit pour le vérifier de consulter les tableaux par vaux en suivant l'ordre alphabétique. Nous revenons sur ces notions dans la troisième partie.

⁵⁶ Cf. chapitre suivant.

⁵⁷ L. Arcifa émet très prudemment l'hypothèse qu'il s'agit de terres remises à des chefs militaires en paiement de leurs services durant la conquête arabo-musulmane (cf. «Tra casale e feudo», p. 17-18). En fait, tout dépend de ce que l'on met derrière le mot *raḥal*. Nous y reviendrons.

tement que d'autres de l'administration arabo-musulmane)⁵⁸ ou qu'il se soit agi de « zones-frontières » dont les habitants bénéficiaient de conditions d'installation favorables⁵⁹. Il est impossible de tirer des conclusions sûres de l'étude de la toponymie, mais la densité de noms de lieux fortement caractérisés qui ne se retrouvent que dans cette région suggère que l'accès à la terre pourrait y avoir connu des modalités spécifiques. La question demeure donc ouverte, mais cette hypothèse sort renforcée d'une analyse de la répartition des toponymes sur le territoire.

En effet, dans la partie orientale de l'île, les toponymes en *qal'a* et en *qaṣr* comprenant des noms de personnes ou de fonctions sont inexistant⁶⁰. Ils agrègent à cette racine un nom commun (Calatafaro, Calatxur, etc.). Cette situation, qui contraste avec celle de l'ouest de la Sicile, suggère que le contrôle des points fortifiés édifiés ou rebaptisés sous la domination musulmane était peut-être plus souvent confié à une personne dans cette dernière région que dans le val de Noto, où ils pourraient avoir joué d'autres rôles, notamment de refuge⁶¹. D'autant que, proportionnellement, le nombre de toponymes en *burj* rapporté à celui des toponymes en *cala* ou *cassar* et leurs dérivés est beaucoup plus élevé dans le Val de Noto qu'ailleurs. Ce trait pourrait être dû à une particularité linguistique régionale, mais on peut avancer comme hypothèse de travail, qui demanderait confirmation sur le terrain, qu'il reflète l'importance dans le Val de Noto de structures fortifiées simples, dont la fonction réside essentiellement dans la protection des populations locales et dont le maintien est peu probable après la conquête normande. À cette configuration, s'opposerait celle des points fortifiés du Val de Mazara, objets de délégations (ou d'une appropriation par des individus) plus nombreuses et destinés à assurer la défense du territoire environnant, et peut-être sa gestion administrative, plus qu'à la résidence d'individus qui leur donnaient leur nom.

On s'est contenté jusqu'à présent d'un tableau général, mais la répartition des informations en vaux, pour suggestive qu'elle soit, ne

⁵⁸ Cf. chez al-Dawūdī, l'exemple des musulmans d'Agrigente qui prennent la fuite chez les Rūm de l'île localisés dans le Val Demone (cf. chapitre 8, p. 520-521).

⁵⁹ Sur la frontière au Moyen Âge, nous renvoyons à *Castrum IV*. Cf., toujours chez al-Dawūdī, les groupes qui sont envoyés ou demandent à l'être pour défendre l'île contre d'éventuelles attaques chrétiennes dans des zones de contact.

⁶⁰ Il faut tenir présent à l'esprit que le maillage de fortifications sicilien ne se réduit pas à ces toponymes. Nombreuses sont bien entendu les localités fortifiées qui remontent à la période précédente et ont conservé un toponyme pré-arabo-musulman.

⁶¹ Cf. *infra*.

permet pas une perception assez fine de la diversité micro-régionale, échelle qui correspond mieux à l'espace vécu.

Changement d'échelle : les ensembles sub-régionaux

Les toponymes d'origine arabe replacés sur une carte générale de la Sicile, laissent apparaître des concentrations nettes : autour de Palerme et dans le Monréalais, autour d'Agrigente, de Mazara, de Noto et Syracuse, ainsi que des foyers de moindre importance : dans les Madonies, autour de Castrogiovanni et Caltanissetta, autour de Lentini, de Vizzini et de Caltagirone⁶². Arguer qu'une telle répartition reflète le degré de conservation de la documentation régionale serait trop rapide. En effet, les archives de la cathédrale de Patti, parmi les

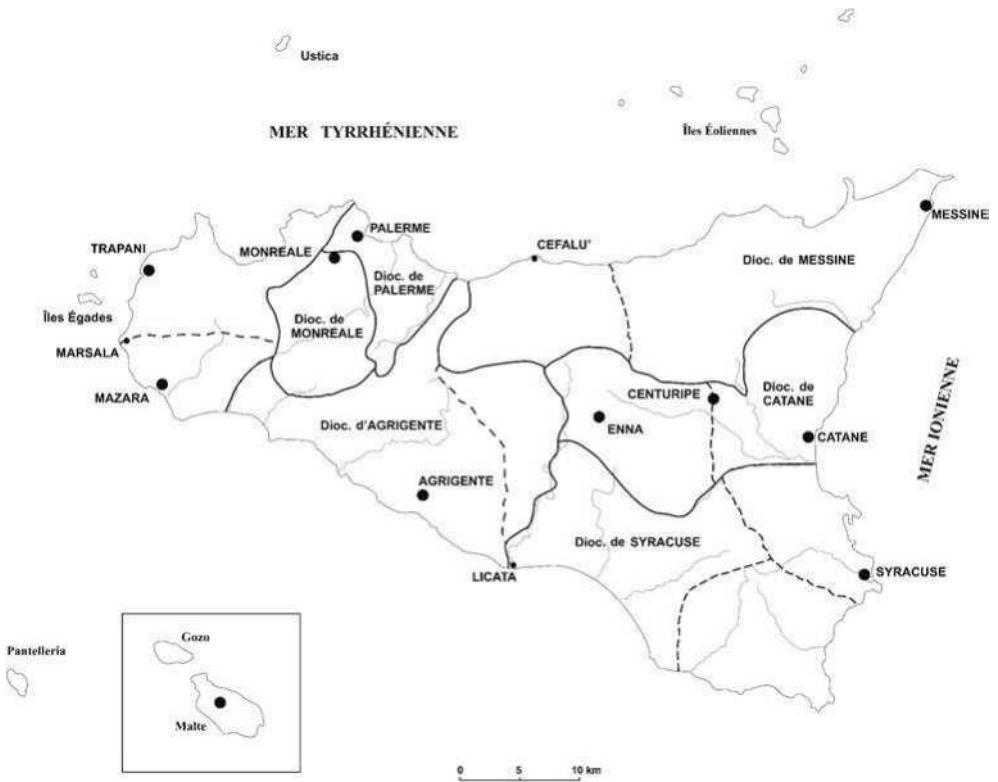


Fig. 5 – Les limites utilisées dans l'analyse des données toponymiques.

⁶² Cf. fig. 5.

plus importantes de Sicile pour l'époque normande, et celles de Cefalù, de Catane⁶³, ou de Messine, ne doivent pas être négligées. En outre, les documentations notariale et sénatoriale palermitaine, susceptibles d'introduire des déséquilibres au sein des données tirées des sources, ne fournissent qu'un nombre réduit de toponymes. Or, même en faisant abstraction des textes rédigés pour Monreale en 1182 et 1183, parce qu'ils sont «extra-ordinaires» au sens propre, la place de l'arrière-pays palermitain recule mais reste notable.

Les toponymes arabo-musulmans sont nombreux dans les *hinterland* des ports qui jouaient un rôle actif dans le trafic maritime avec le Maghreb : on les trouve ainsi autour de Palerme, de Trapani, de Mazara, d'Agrigente et de Syracuse, villes qui étaient également importantes sous la domination islamique. Les autres régions qui se caractérisent par une concentration toponymique similaire dessinent une sorte de «glacis» autour du Val Demone, qui s'appuie sur les Madonies, la région de Castrogiovanni et la zone qui s'étend au sud de l'Etna et de Catane. À l'époque normande, chacun de ces ensembles a pour centre une ou des localités fortifiées ou une ou des fortifications connues au moins depuis le XI^e siècle (Caltanissetta et Castrogiovanni; dans les Madonies : Castronovo, Cefalù, Collesano, Petralia et Polizzi; et dans le Val de Noto, Lentini et Vizzini)⁶⁴ à la tête d'un district administratif (*iqṭim*); elles sont citées dans les documents du XIII^e siècle comme points de référence⁶⁵. Or, ces localités constituent les points forts de la défense du territoire⁶⁶, même si celle-ci repose, par ailleurs, localement sur des fortifications plus modestes, disparues avec la conquête normande⁶⁷. Cette disparition pourrait s'expliquer par le fait qu'elles ne remplissent plus un rôle de refuge, contre les coups de main des *quwwād*⁶⁸ concurrents ou les éventuels renforts

⁶³ Les archives de la cathédrale ont disparu en grande partie, mais les fonds de la Biblioteca Ursino Recupero (chartriers de S. Nicolò dell'Arena et de S. Maria de Licodia) ou de S. Benedetto de Catane, récemment publiés (cf. S. Bened. di Catania), sont loin d'être négligeables.

⁶⁴ Pour toutes ces localités, nous renvoyons à F. Maurici, *Castelli, passim*.

⁶⁵ Exprimé par la notion de *territorium* ou par des termes marquant la proximité.

⁶⁶ Avec d'autres, documentés principalement lors de la conquête normande, comme Judica (détruite à cette occasion), Centuripe, Adrano, Paternò et, probablement déjà, Sant'Anastasia. Cf. le catalogue en annexe à F. Maurici, *Castelli*, et les références auxquelles il renvoie.

⁶⁷ Ainsi, pour le Val de Noto, de Calatafaro, Cassibile, Respensa entre autres et dans les Madonies de Gibilmanna ou de Ruqqa Basili. H. Besc a déjà émis cette hypothèse, avec d'autres exemples, tels Calatalcuerat, près d'Itala et Scopello et Baida étudiés par F. D'Angelo. Cf. H. Besc, «Terre e castelli», p. 74 et 76.

⁶⁸ Rappelons qu'à partir des années 1040, l'île se divise en cinq ensembles : une aire centrée sur Trapani, une autre sur Syracuse, une troisième sur Catane,

byzantins. Leur fonction principale pourrait avoir été en effet de défendre le territoire environnant et d'assurer un abri à des habitants résidant dans des zones considérées comme peu sûres⁶⁹.

L'absence de toponymes arabes ou arabisés dans certaines régions est étonnante, comme aux alentours de Catane, d'Aci⁷⁰, de Paternò et de Centuripe⁷¹, villes qui abritaient pourtant une population musulmane importante (Catane et Aci) ou qui ont résisté longtemps à la conquête normande. Dans l'état actuel des connaissances, aucune explication ne peut être avancée avec certitude.

Il apparaît profitable, après ce premier aperçu général, de réduire encore l'échelle de l'analyse pour tenter de mieux cerner la diversité de la toponymie au niveau local⁷². Aujourd'hui, il n'est plus envisageable d'élaborer des modèles relatifs à l'évolution des établissements humains valables à l'échelle insulaire ni même à celle d'un val, sans risquer de masquer de profondes différences locales. Les limites retenues ne sont donc pas celles des vaux, mais celles des évêchés normands qui reprennent pour l'essentiel des réalités politiques et administratives antérieures : celles des royaumes de taifas qui voient le jour au milieu du XI^e siècle⁷³. Dans les tableaux de

destinée à être absorbée par la précédente, une dernière, enfin, sur Agrigente et Castrogiovanni, tandis qu'à Palerme s'installe un conseil de *shuyūkh*.

⁶⁹ Taormine ou Rametta résistent jusqu'à la fin du X^e siècle et les entreprises de Maniace, comme celles des Normands, partent du Val Demone et butent précisément sur ces points et sur d'autres voisins.

⁷⁰ Le tableau réduit à l'évêché de Catane reflète bien ce trait, les toponymes sont essentiellement situés vers Castrogiovanni.

⁷¹ Nous écartons ici encore la microtoponymie qui répond à d'autres logiques.

⁷² Les catégories retenues pour les tableaux interprétatifs sont à entendre de la manière suivante : les noms de personnes comprennent *isms*, *nasabs* et *kunyas*, ceux qui intègrent des noms tribaux étant dénombrés à part; les noms de fonctions ne regroupent que les fonctions officielles; les toponymes descriptifs, en plus des éléments strictement descriptifs, comprennent tous les noms de lieux qui sont composés d'un nom de métier sans autre précision.

⁷³ Ainsi le diocèse de Troina (qui deviendra celui de Messine en 1096) équivaut au Val Demone défini plus haut. L'Etna en est exclu car il revient en 1091 au diocèse de Catane, qui reprend les domaines d'Ibn al-Maklātī et de Chamut (à Castrogiovanni), tandis que le diocèse de Syracuse reprend le territoire d'Ibn al-Thumna. Celui d'Agrigente correspond au domaine d'Ibn al-Hawwās, le diocèse de Mazara à celui d'Ibn Mankūd et celui de Palerme, probablement au territoire géré par la *shūra* (conseil) de Palerme au début du XI^e siècle. Les diocèses plus tardifs de Cefalù, Patti et Monreale répondent à d'autres logiques, mais ce dernier est important par le rôle de contrôle d'une zone fortement islamisée qui lui est confié. On peut voir, F. Maurici, «Le diocesi siciliane», et pour Mazara, F. D'Angelo, «Il territorio della Chiesa mazarese nell'età normanna», dans *L'organizzazione della Chiesa in Sicilia nell'età normanna*, Trapani, 1987, p. 151-170. Pour plus d'informations sur ce point, cf. chapitre suivant.

l'annexe XI, il n'a pas été tenu compte des évêchés de Patti et Cefalù dont l'origine n'est pas aussi directement liée à l'histoire du XI^e siècle. En revanche, l'évêché de Monreale figure dans ces calculs en raison du rôle d'encadrement du « refuge arabo-musulman » qui lui a été réservé à la fin du XII^e siècle. Chaque évêché a fait l'objet d'une division entre les zones d'influence des grands pôles qu'il regroupe⁷⁴.

Les régions qui comprennent le plus grand nombre de toponymes incluant des noms de personne sont celles d'Agrigente (38), ainsi que la partie nord de l'évêché de Monreale (30), située à proximité de Palerme. Cependant, ces résultats apparaissent sous un autre jour si l'on tient compte des proportions que ce type de toponyme représente au sein des noms de lieux de chaque région. Si l'on ne retient que les zones où ils constituent plus d'un tiers des toponymes d'origine arabe, ils regroupent, en ordre décroissant : la moitié des noms de lieux dans le sud de l'évêché de Monreale et la zone de Catane (mais celle-ci n'abritant que deux toponymes n'est pas vraiment significative); plus d'un sur trois dans la région de Noto (39%) et le nord de l'évêché de Corleone (36%); un sur trois dans la région de Messine (33%). Cela ne fait que renforcer l'impression exposée plus haut, et les observations à propos de la typologie toponymique sicilienne demeurent valables. On a donc le sentiment que la partie la plus orientale du Val Demone et la région de Noto ont été des régions dont le peuplement d'origine ou l'arabisation ont suivi des chemins propres, qui se ressemblent par leur manifestations, mais ont probablement connu des modalités distinctes.

⁷⁴ Si certaines divisions vont de soi (nord et sud de Corleone, évêché de Palerme), d'autres doivent être précisées : l'évêché de Mazara a été divisé le long d'une ligne qui passe au nord de Marsala afin de distinguer les zones d'influence de Trapani et de Mazara; celui d'Agrigente par une ligne Licata-Serradifalco-Cammarata qui sépare l'Agrigentini proprement dit et la zone d'influence de Caltanissetta regroupée un peu arbitrairement avec l'étroit prolongement de l'évêché au nord. L'évêché de Messine, a été divisé le long d'une ligne S. Stefano-Nicosia qui vise essentiellement à isoler la région de Cefalù et les Madonies qui constituent une entité à part, et celui de Catane par une ligne verticale au niveau de Centuripe qui entend séparer la plaine de Catane et les abords de l'Etna de la zone d'influence de Castrogiovanni. Le Val de Noto a été divisé en trois parties : selon une ligne Fontane Bianche (au S. de Syracuse) – Canicattini et Palazzolo Acreide (exclus de la zone de Syracuse) – Palagonia isolant plateaux et plaine de Syracuse de la montagne (monts hybléens), une autre Fontane Bianche – Palazzolo Acreide – Chiaramonte – Comiso – Camarina qui tente de délimiter la zone d'influence de Noto, enfin le reste de l'évêché (pour lequel les toponymes se situent essentiellement entre Caltagirone, Piazza et Vizzini) est regroupé un peu arbitrairement comme « région de Caltagirone ». On pourrait discuter la validité de ces divisions dans le détail, mais elles ont le mérite de permettre d'analyser, séparément, des ensembles que caractérisent une indéniable cohérence. Cf. fig. 5.

Les noms de fonctions, toujours très minoritaires, apparaissent exclusivement près de Mazara et d'Agrigente, dans la partie nord de l'évêché de Monreale (soit l'arrière-pays de Palerme) et près de Palerme, répartition qui souligne bien le rôle de capitales régionales de ces trois pôles. Les noms tribaux, peu nombreux, sont uniquement présents dans les mêmes zones. Cela confirme que les références tribales se maintiennent essentiellement dans et près des grandes villes, et doivent être entendues, à cette date, plus comme un symbole d'appartenance aux élites et de notabilité que comme le reflet d'une structure tribale que l'on ne repère pas en Sicile⁷⁵.

L'arabisation massive de la toponymie insulaire que l'on vient de mettre en évidence apparaît encore plus nettement au niveau de la microtoponymie : à cette échelle, le paysage et les noms de lieux semblent encore plus profondément arabisés.

La microtoponymie sicilienne médiévale : le cas du Monrealais

Ces microtoponymes sont connus par centaines, mais leur répartition, très inégale, est tributaire de l'état de la documentation de manière plus évidente encore que la macrotoponymie. En effet, toutes les sources qui rendent compte de la délimitation d'un terrain contiennent des toponymes d'origine arabe, mais ces descriptions ne sont pas systématiques pour toutes les régions : l'impression d'une connaissance du territoire en « taches de léopard » se renforce à une échelle réduite. Quand elle apparaît dans les documents, la toponymie est profondément arabisée dans le Val de Mazara ou le Val de Noto, et de manière beaucoup plus diffuse dans le Val Demone. Dresser une liste de tous les *contrade*, reliefs et fleuves, qui se sont vus attribuer un nom arabe ne changerait pas fondamentalement le tableau que nous pouvons dresser à partir d'un document exceptionnel de la fin du XII^e siècle.

On se concentrera donc sur la région la mieux connue : celle de l'évêché de Monreale décrite en 1182⁷⁶. Nous sont en effet parvenues la description des limites de Corleone et de ses sub-divisions internes, de Iato et de ses subdivisions et de Battalaro, dressées lors

⁷⁵ Nous revenons sur ce point dans le chapitre 9 ; cf. A. Nef, « La *nisba* tribale entre identification individuelle et catégorisation. Variations dans la Sicile des X^e-XII^e siècles », dans *L'identification des origines de l'islam au XIX^e siècle*, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 127 (2010/1), p. 45-58.

⁷⁶ Cf. Annexe XI.

de la fondation de l'archevêché de Monreale⁷⁷. Ce document unique a été l'objet d'études multiples⁷⁸, y compris de nature philologique⁷⁹. Le rouleau de parchemin contient 486 toponymes : si on laisse de côté 65 d'entre eux, dont le sens et/ou l'origine nous échappent⁸⁰, il est possible de distinguer six groupes différents :

- huit sont des noms de personne sans autre précision (exemple : Ibn Salam),
- dix correspondent à des noms communs qui ne renvoient pas à une particularité du paysage (exemple : «la potière»),
- 27 associent un mot qui caractérise la nature de l'endroit (ou l'habitat) et un nom de lieu (exemple : «Rahal Faṭāsina»),
- 33 sont des descriptifs du lieu (exemple : «l'observatoire»),
- 141 associent un vocable qui renvoie à la nature du lieu (*vallo*, *mandra*, *petra*, etc.) et un nom de personne,
- Enfin 202 autres précisent un mot qui souligne la typologie du lieu par un ou plusieurs termes qui ne sont ni des noms de personne, ni un toponyme (exemple : «le rahal des ânes»).

Ce document reflète la forte arabisation de la toponymie du Monrealais, où nombreux sont les montagnes, les fleuves, les vallons, mais aussi les grottes, les pierres ou les rochers qui portent un nom arabe⁸¹. Cette échelle révèle un espace vécu en arabe, comme on en rencontre dans la péninsule Ibérique⁸². Toutefois, quelques éléments sont à mettre en relation avec la présence normande contemporaine, tandis qu'une trentaine sont clairement antérieurs à la domination musulmane⁸³. À ce groupe, il faut ajouter

⁷⁷ Cf. Annexe XII, pour la localisation des *divisae*.

⁷⁸ La bibliographie est très abondante. Toutes les études traitant de la toponymie sicilienne citées plus haut lui font une place, en particulier G. B. Pellegrini, «Terminologia geografica araba in Sicilia», dans *Gli arabismi nelle lingue neolatine*, p. 237-333, spéc. p. 283-332. On peut voir aussi, pour une approche historique, le chapitre suivant, J. Johns, «Entella nelle fonti arabe. Il registro dei confini (*jarīda*) di S. Maria di Monreale, 1182 D. C.», dans *Alla ricerca di Entella*, éd. G. Nenci, Pise, 1993, p. 61-97 et les travaux d'A. Metcalfe cités dans les notes suivantes.

⁷⁹ A. Metcalfe, *Muslims and Christians*, p. 114-140 et Id., «*De saracenicis in latinum transferri : causes and effects of translation in the fiscal administration of Norman Sicily*», *al-Masāq*, 13 (2001), p. 43-86.

⁸⁰ La moitié de ces derniers est constituée de toponymes pré-arabo-musulmans.

⁸¹ Ces différents éléments du paysage sont utilisés comme autant de repères dans les délimitations.

⁸² Notons que les Libros de Repartimiento ibériques offrent des similitudes frappantes avec le document de Monreale du point de vue de la description de l'espace. Cf., notamment, J. Abellán Pérez, *Toponimia hispano-árabe y romance : fuentes para la historia medieval*, Cadix, 1999.

⁸³ Sur ces deux traits, nous nous contentons de renvoyer à G. Caracausi,

les noms des lieux les plus importants, qui datent tous, sans exception, d'avant la conquête arabo-musulmane⁸⁴. L'impact de la présence arabo-musulmane⁸⁵ dans la région se lit donc à nouveau surtout au niveau des sites fortifiés secondaires et en milieu rural. Cette constatation suggère que, dans cette région, les immigrants promurent ou favorisèrent au sein de la population locale une mise en valeur sédentaire du territoire et une exploitation de la terre dont les bases ont pu évoluer avec la conquête arabo-musulmane⁸⁶ et la construction ou le maintien de points fortifiés d'importance moyenne dont le rôle reste à déterminer.

Le document de Monreale est aussi particulièrement riche en raison de son bilinguisme. Or, jusqu'à présent, comme pour le reste de la documentation normande, on a surtout cherché à établir des équivalences entre les mots d'une langue et ses traductions dans les autres idiomes insulaires. Mais il paraît tout aussi important de souligner les lacunes et les incohérences de la traduction car elles reflètent les limites de la convergence linguistique entre les divers groupes de la population insulaire, atténuées, il est vrai, par l'inventivité linguistique que génère cet effort d'interprétation. Cette longue description semble se prêter particulièrement bien à ce genre d'analyse car il est le fruit d'une traduction élaborée par l'administration royale.

Certains termes ne sont pas traduits, comme s'ils prenaient en latin la valeur de toponymes dont le sens premier serait perdu, même lorsqu'ils sont purement descriptifs ou renvoient à des réalités qui sont traduites ailleurs (noms de métiers, végétaux, couleurs, etc.)⁸⁷. Même si l'on peut penser que la connotation forte-

«L'elemento bizantino ed arabo», p. 87-91 qui a fait le point. On trouvera dans les notes de la liste des toponymes en annexe (Annexe XI), les précisions nécessaires.

⁸⁴ Ainsi de Battaloro, Corleone, Ialci, Iatina, Iato, Partenico, Prizzi et Vicari.

⁸⁵ Que le vecteur principal en soit l'immigration ou l'acculturation reste une question ouverte, mais on ne peut nier qu'une acculturation aussi nette a dû nécessiter une immigration non négligeable.

⁸⁶ Cf. chapitre suivant.

⁸⁷ Nous ne tenons pas compte des noms communs sans article qui semblent être devenus des toponymes sans plus de référence à leur sens originel. Pour le sens de ces expressions, nous renvoyons aux notes de l'annexe XI. Ainsi de : al-anqarāt, 'ayn al-ḥiṣā, 'ayn al-zabbār, 'ayn al-shaḥm, al-'ayn al-zarqā, 'ayn al-zufayzafa, bāb al-bayzāra, bāb dardār 'Amrūn, dār Yāsīn, būr Tāhir, dhayl al-kurūshīn, dimna tusmā dimnat al-bayḍ, ḥajar al-surrāq, ḥandaq al-ḥanāwiya, ḥandaq al-khaṭṭāb, ḥandaq al-kaddār, ḥandaq al-karrām, al-ḥārik al-ma'rūf bi-l-sayālāt, al-ḥāyī al-jawn, ḥijār dawr al-kabbāsh, jabal al-kurrūshīn, jabal al-rāḥ, jurf Bū Karīm, kudia al-dabāgiyya, kudia al-majar, al-kudia al-ma'rūfa bi-ḥaddādīn B.riyāqa, al-kudia al-ma'rūfa bi-l-quṭniyya, al-majaz al-ma'rūf

ment islamique de certains (le prédicateur, la *zawiya*, etc.) freinent la traduction, l'exemple de l'expression «al-masjid al-bārid», «la mosquée froide», toponyme transcrit en latin («mesitamberdi»), montre que cette explication n'est pas suffisante. On note, en outre, des incohérences de traduction, certains termes étant parfois rendus en latin, et parfois non, sans que le contexte puisse justifier cette différence⁸⁸. Enfin, on peut relever des erreurs de traduction, il est vrai peu fréquentes⁸⁹. Même ce document bilingue exceptionnel illustre donc les limites de la convergence linguistique au plus haut niveau de l'administration sous les Normands, à moins qu'il faille voir là l'indice de l'existence d'une sorte de *lingua franca* comprise par l'ensemble des interlocuteurs.

Aussi imagine-t-on sans peine que les microtoponymes d'origine arabe ne sont jamais traduits ni expliqués dans les textes latins⁹⁰, ni dans les textes grecs, et qu'ils sont même souvent estropiés, ce qui prouve bien que l'on ne connaît pas leur sens, alors même que tous les documents qui contiennent des références à la microtoponymie montrent son arabisation profonde. Pour autant, les noms de lieux d'origine arabe ne sont pas latinisés au XII^e siècle. Ils seront «sicilianisés» plus tard, comme le montrent les actes du XIV^e siècle cités dans les tableaux de toponymes⁹¹. Mais cette évolution est peut-être

bi-walaja al-sha'ir, majrā 'ayn al-shamār, al-makān al-ma'rūf bi-l-ziwayāt, al-makhazin, marḥala tusmā marqad al-zayyāt, marj Qāsim, marqad mi'ād, al-masjid al-bārid, al-masqā, maṭhana al-dharū, maṭhana al-sayyālī, al-nāṭūr, nāṭūr al-ḡurāb, al-qadma, raba' al-mashshāṭ, raḥal al-farrūj, raḥal al-ḥumur, al-raḥal al-jadīd, raḥal al-jawz, raḥal al-thawr, raḥal al-wālī, raḥal al-waṭā, rā's al-qulayra, rā's al-qulla, ruqqa al-dīs, al-sidra, al-simārāt, wādī al-darja, wādī al-falū, wādī al-ḥajjām, wādī al-sibā'i.

⁸⁸ Pour les références au document, on verra l'annexe XI. La traduction y figure. Ainsi de «'ayn al-'ulayqa» (*fontis rubeti, fontis ullica, fontem rubbet*), de «bāb dardār 'Amrūn» où le second mot n'est pas traduit, tandis qu'il l'est dans «faḥṣ dardār» (*campum frascineti*), de «burj al-ḥijār» (*turris lapidum, turre hiyar, turre hiiar*), de «darja» traduit dans «darja B.riyāqa al-qadīma» (*scalam veteris Briace*) mais pas dans ses nombreuses autres occurrences, de «ḡār» («la grotte») qui est parfois traduit et parfois pas, de «ḥammām» qui n'est pas toujours traduit, de «al-jabal 'urifa al-safsāf» pour lequel le dernier mot n'est pas traduit, alors que «al-safsāf» l'est (*salices*), de «mudiq» traduit (*strictum*) ou pas (*modica, mudica*), de «raḥal al-būr» pour lequel le deuxième terme n'est pas traduit alors qu'il l'est dans «būr Ṭāhir».

⁸⁹ Elles peuvent venir d'une mauvaise lecture de l'arabe (cf. «ḥijār al-nafzī» ou «al-jabal al-ma'rūf bi-l-ḡ.r.nzī», ou encore «al-jabal al-ma'rūf bi-jabal Bū al-jarrāj» ou «ṣakhara Thawdur»), d'un oubli (cf. «kudia Laṭīfa») ou d'erreurs grammaticales (un pluriel à la place d'un singulier dans le cas de «kudia al-maṭmar»), cf. annexe XI.

⁹⁰ Alors même que leur traduction en 1182 montre bien que l'absence de traduction ne découle pas d'un respect du toponyme tel qu'il est connu localement.

⁹¹ Annexe IX.

liée au fait qu'à la fin du Moyen Âge, ils désignent essentiellement des fiefs, dont les noms sont régulièrement mis par écrit, beaucoup plus souvent, en tout état de cause, que les microtoponymes locaux. Ces derniers relèvent du domaine de l'oralité et ont massivement disparu avec le départ des communautés arabo-musulmanes de l'île, malgré la persistance jusqu'à aujourd'hui de toponymes d'origine arabe.

* * *

Bien qu'il soit difficile de se faire une idée du peuplement arabo-musulman et de l'islamisation de l'île, et que l'étendue de l'arabisation ne puisse être évaluée que très partiellement, on peut toutefois avancer des hypothèses s'appuyant sur les sources normandes et postérieures. L'élaboration de listes de toponymes d'origine arabe à partir de la documentation sicilienne des XI^e-XIV^e siècles permet de préciser un peu les choses pour la période normande.

Le Val de Mazara (O. de l'île) et le Val de Noto (S.E.) sont largement arabisés, le Val Demone (N.E.) est encore majoritairement hellénophone, même si la diffusion de l'arabe apparaît à sa périphérie. Cette arabisation notable est-elle le reflet d'une importante immigration arabo-musulmane ou l'indice d'une arabisation rapide des autochtones? Rien ne permet de l'établir.

La typologie que l'on peut dégager grâce à l'étude des noms de lieux siciliens, comportant peu de références tribales, suggère que l'organisation du territoire sous la domination islamique s'articule probablement moins en fonction de groupes tribaux que de concessions étatiques qui bénéficient à des individus. Cela ne signifie pas, pour autant, que la réalité tribale, ou la distinction entre Berbères et Arabes, furent inexistantes⁹², mais seulement qu'elles n'ont pas influencé la toponymie et n'étaient donc probablement pas une donnée structurante de l'organisation territoriale insulaire. Il est difficile d'interpréter cette particularité sicilienne que l'on ne retrouve pas, par exemple, dans la Péninsule ibérique⁹³.

Une série d'hypothèses de travail ont été avancées qui demanderaient à être confirmées par une recherche approfondie sur le

⁹² Pour des exemples de tensions aux IX^e et X^e siècles, cf. A. Nef, «Premières réflexions». Les chroniqueurs ne soulignent pas par exemple l'appartenance tribale des chefs locaux qui prennent le pouvoir au XI^e siècle.

⁹³ Au-delà des polémiques qu'a pu susciter l'accent mis sur les structures tribales en al-Andalus, il demeure que dans les sources cette réalité est plus documentée dans la péninsule Ibérique qu'en Sicile. Cf. P. Guichard, *Structures sociales «orientales» et «occidentales»* et C. Picard, *Le Portugal musulman (VIII^e-XIII^e siècle). L'Occident d'al-Andalus sous domination islamique*, Paris, 2000, p. 21-29.

terrain. Ainsi de l'hypothèse d'une organisation territoriale sicilienne hétérogène, marquée, à l'ouest, par le nombre de points fortifiés dont le nom suggère qu'ils ont été confiés à des individus probablement chargés de leur défense, tandis qu'à l'est, ce type de toponymes est quasiment absent.

Les limites de la toponymie comme indice de l'organisation du territoire et de la répartition typologique des établissements humains sont bien connues, il convient donc pour aborder ces deux points de manière moins hypothétique, de recourir à d'autres sources et analyses.

II. L'ORGANISATION DU TERRITOIRE SICILIEN SOUS LES NORMANDS

Afin de mieux comprendre dans quel cadre la nouvelle domination se met en place et est organisée, il convient de revenir sur la situation des campagnes insulaires, sur la typologie des établissements humains, ainsi que sur leur évolution. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à la définition du *casal* et du *rahal*.

L'organisation des espaces ruraux en Sicile⁹⁴ sous les Normands ne peut se comprendre qu'en dégageant les rôles respectifs joués par les sites fortifiés, dont il faut établir une typologie⁹⁵, et par les habitats ouverts, dont il importe de retracer l'évolution. Les objectifs d'une telle recherche ont été définis voilà plusieurs décennies⁹⁶ : quels sont les moments de rupture dans l'organisation du territoire de la fin de l'Antiquité jusqu'à la fin du Moyen Âge? Comment définir les types d'habitats ruraux de l'époque médiévale? Quelle est la place de la domination normande dans l'évolution qui aboutit à la concentration de la population sicilienne dans des habitats fortifiés aux XIV^e-XV^e siècles? En somme, quel fut l'impact de la conquête normande sur l'organisation du territoire? Ces questions sont

⁹⁴ L'étude des villes et de leur rôle, qui doit être entièrement revue pour la période, ne sera pas menée dans cet ouvrage.

⁹⁵ Sur la notion d'*incastellamento*, les applications et les discussions auxquelles elle a donné lieu, et afin d'éviter de détailler une bibliographie immense, cf. P. Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e à la fin du XII^e siècle*, Rome, 1973 (BEFAR, 1^{re} série, 221) et, plus récemment, *L'incastellamento (Actes des rencontres de Gérone, 26-27 nov. 1992 et Rome, 5-7 mai 1994)*, éd. M. Barcelò et P. Toubert, Rome, 1998 (CEFR, 241). La réalité de l'*incastellamento* a été relativisée, notamment par les archéologues, cf. É. Hubert, «Quelques considérations sur l'organisation de l'espace, la propriété foncière et la géographie du peuplement dans la vallée du Turano (XI-XIII^e siècles)», dans *Une région frontalière au Moyen Âge. Les vallées du Turano et du Salto entre Sabine et Abruzzes*, éd. É. Hubert, Rome, 2000 (CEFR, 263), p. 143-166.

⁹⁶ Cf. M. Aymard et H. Bresc, «Problemi di storia dell'insediamento».

restées fondamentalement inchangées jusqu'à aujourd'hui et l'état des connaissances n'a que peu progressé.

L'histoire des sites ruraux, dont la population est majoritairement arabo-musulmane lorsque sa composition est connue, s'est, dans un premier temps, concentrée sur la datation du début de leur désertion. Faut-il la situer à la fin du XII^e siècle-début du XIII^e siècle, quand éclatent des mouvements de violence contre les Arabo-musulmans, lorsque s'accélère le décampement des vilains et que se développent les révoltes musulmanes ou bien peut-on faire remonter leur détérioration plus tôt au cours du siècle? Même si les recherches récentes laissent plus de place à d'autres thématiques, ce questionnement demeure en filigrane, probablement parce qu'il est induit par l'importance des prospections par rapport aux fouilles archéologiques systématiques. Les prospections de surface tendent en effet, par nature, à mettre l'accent sur les changements radicaux, au détriment des évolutions sociales et économiques lentes.

Deux types de sources peuvent être utilisées pour tenter de dresser un tableau rapide de l'organisation du territoire sicilien au XII^e siècle : la documentation écrite, pour l'essentiel des XI^e-XII^e siècles, et les résultats des recherches archéologiques menées depuis plus de deux décennies. Or, les documents normands ne permettent pas d'évaluer l'impact de la conquête sur le territoire. En effet, l'absence de sources équivalentes pour la période antérieure empêche de dresser un tableau de la Sicile sous la domination islamique. Seules l'archéologie et les prospections, plus nombreuses, autorisent des hypothèses sur l'évolution des campagnes insulaires⁹⁷. Et encore faut-il se résoudre à n'avoir qu'une vision partielle de l'espace insulaire, favorable à la Sicile occidentale⁹⁸. Celle-ci a en effet davantage suscité l'intérêt des archéologues médiévistes que la partie orientale, au point que quelques exemples ont tendu à devenir la base de modèles explicatifs⁹⁹ qui ne font leur place ni aux évolutions intra-régionales ni aux réalités micro-régionales.

⁹⁷ Pour un tableau très synthétique de l'évolution des campagnes siciliennes entre Antiquité et Moyen Âge, pris entre la nécessité de tenir un discours général et le manque d'éléments le permettant, cf. O. Belvedere, «Dal medioevo alla tarda antichità : gli esiti di una ricerca», introduction à M. S. Rizzo, *L'insediamento medievale nella Valle dei Platani*, p. 1-12.

⁹⁸ La situation évolue toutefois, lentement. On verra ainsi S. Fiorilla, «Inse-diamenti e territorio nella Sicilia centromeridionale : primi dati», *MEFRM*, 116/1 (2004), p. 79-107. En outre, de vastes prospections sont menées dans plusieurs régions de la Sicile orientale (Morgantina et Troina notamment) et devraient aboutir à des publications.

⁹⁹ Sur ce point, voir les mises en garde dans L. Arcifa et A. Nef, «Les dynamiques entre villes et châteaux dans les territoires de Noto et Lentini (Val de Noto, Sicile sud-orientale)», dans *Castrum VIII. Le château et la ville, espaces et*

S'il paraît donc impossible de proposer un tableau d'ensemble à partir des enquêtes archéologiques, on peut cependant faire le point sur leurs apports et proposer une nouvelle lecture des documents écrits.

Présentation générale de l'état de la question et apport de l'archéologie

Les recherches les plus récentes ont montré que l'on ne peut parler d'un *incastellamento* normand. Les points et les localités fortifiées sont restés fondamentalement les mêmes depuis les époques byzantine et islamique. Leur localisation dans des sites naturellement forts explique, en partie au moins, leur permanence, même si l'on note un renforcement du tissu castral à l'époque byzantine, probablement en réponse aux attaques qui se multiplient depuis l'Afrique du Nord¹⁰⁰. En revanche, rien, pour l'instant, ne confirme de manière définitive que le désormais célèbre rescrit d'al-Mu'izz datant de 967 a donné le signal d'un renforcement du réseau castral et administratif systématique de l'île¹⁰¹. On doit donc parler, pour reprendre l'expression de Ferdinando Maurici, d'une «révolution castrale précoce».

Des châteaux sont toutefois édifiés par les Normands pendant et immédiatement après la conquête. Selon Ferdinando Maurici, qui appuie sa démonstration essentiellement sur la chronique de Malaterra, douze *castella* et/ou *castra* ont alors été construits¹⁰². Sans doute ce chiffre symbolique représente-t-il une estimation haute, car l'on peut douter, pour ne prendre qu'un exemple, du fait que Noto, qui résiste jusqu'en 1091, n'ait pas été doté de l'équivalent d'un *castrum* plus tôt. L'expression *castello munire*¹⁰³ utilisée par Malaterra dans ce cas renvoie manifestement à la construction d'un château distinct des fortifications préexistantes – ce qui permet de

réseaux, éd. P. Cressier, Madrid, 2008 (Collection Casa de Velázquez, 108), p. 109-133.

¹⁰⁰ Nous renvoyons aux conclusions de F. Maurici, *Castelli*.

¹⁰¹ Le débat est loin d'être clos comme le rappelle A. Molinari dans «La Sicilia islamica. Riflessioni sul passato e sul futuro della ricerca in campo archeologico», *MEFRM*, 116/1 (2004), p. 19-46, spéc. p. 37-38. Henri Bresc a été le premier à formaliser l'importance de ce texte : «État et habitat : l'exemple de la Sicile médiévale au miroir de l'archéologie», dans *L'État et la Méditerranée, Peuples méditerranéens*, 27-28 (1984), p. 157-172. Son impact a ensuite été relativisé, avant d'être à nouveau mis en avant à l'occasion de diverses fouilles, notamment celle de Ségeste; cf. A. Molinari, *Segesta II*, et plus particulièrement ses conclusions à propos de Calathamet, p. 269-270.

¹⁰² F. Maurici, *Castelli*, p. 90-101.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 93.

surveiller la localité, d'autant qu'il est souvent relativement isolé du tissu urbain.

Le nombre d'établissements nouveaux demeure réduit et ils sont toujours installés à proximité de villes ou de bourgs connus et anciens¹⁰⁴. La continuité topographique est donc la règle¹⁰⁵. Ces initiatives relèvent, en outre, de la volonté ducale ou comtale, et non de décisions prises par des *milités*. Les seules constructions de ce type entreprises par des *milités* (ou par des rebelles arabo-musulmans), le sont entre la fin de la domination normande, lorsque le pouvoir de Guillaume II est contesté¹⁰⁶, et la reprise en main de l'île par Frédéric II.

L'évolution des habitats ouverts et son interaction avec la dynamique qui affecte les sites fortifiés constitue la seconde dimension de cette question. Or, le nombre des établissements ouverts ne paraît pas avoir drastiquement diminué sous l'effet de la conquête normande, même si l'identification d'un marqueur céramologique pour cette période ne va pas de soi¹⁰⁷. Trois régions, plus particulièrement, ont bénéficié de prospections et de fouilles qui ont donné lieu à des publications concernant l'époque médiévale et dont les conclusions vont dans ce sens : les provinces de Palerme (zones de Termini Imerese, de Monte Iato et d'Entella)¹⁰⁸, d'Agrigente

¹⁰⁴ Les sites concernés sont les suivants : Agrigente (dont le château normand est situé sur une colline à 325 m. d'altitude, F. Maurici, *Castelli*, p. 325), Calascibetta (aucune information), Catane (*idem*), Mazara (le château est situé au sud de la ville, près de la mer, *ibid.*, p. 316), Messine (le château se trouve également près de la mer, *ibid.*, p. 318), Noto (le château surplombe la ville, *ibid.*, p. 336), Palerme (le palais royal normand est entouré d'une enceinte, *ibid.*, p. 339), Paternò (le château surplombe la ville, *ibid.*, p. 344), Petralia (le château est construit *extra muros*, au-dessus de la ville, *ibid.*, p. 346), San Marco (même cas, *ibid.*, p. 364), Syracuse (les informations sont peu sûres, cf. L. Dufour, *Siracusa, città e fortificazioni*, Palerme, 1987), Trapani (le château est au bord de la mer, F. Maurici, *Castelli*, p. 377). Notons que la moitié de ces sites sont des grandes villes, ce qui va dans le sens de notre remarque.

¹⁰⁵ L'absence de mottes en Sicile, contrairement à ce qui se passe dans le sud de la péninsule, n'en est qu'un exemple. Cf. H. Bresc, «Motta, Sala, Pietra : un incastellamento trecentesco in Sicilia», *Archeologia medievale*, 2 (1975), p. 428-432.

¹⁰⁶ Alessandra Molinari propose notamment que l'édification du «donjon» de Ségeste date de la période de contestation de Guillaume II, cf. *Segesta II*, p. 112-116.

¹⁰⁷ Cf. à propos d'Entella par exemple, A. Corretti, M. Gargini, C. Michelini et M. A. Vaggioli, «Tra Arabi, Berberi e Normanni», p. 154-156.

¹⁰⁸ Cf. J. Johns, pour une partie du territoire de Monreale, dans «Monreale Survey». Pour Entella, A. Corretti, M. Gargini, C. Michelini et M. A. Vaggioli, «Tra Arabi, Berberi e Normanni». Dans la zone de Termini Imerese, O. Belvedere fait le même constat pour le casal de Burgitabis situé entre le fleuve Imera et le Fiume Torto (*Himera III*, Palerme, 1988, p. 164 et suiv.).

(vallée du Belice et agrigentín)¹⁰⁹ et de Trapani (zones de Calathamet et Calatafimi)¹¹⁰. Ces données semblent confirmées par l'évolution de sites localisés dans d'autres régions siciliennes¹¹¹, mais les études systématiques sur le sujet sont encore trop peu nombreuses pour que l'on puisse être définitif et mettre en avant un modèle unique, d'autant que les progrès de la datation de la céramique pourrait amener à nuancer ces données.

Il ne faut pas non plus sous-estimer le travers méthodologique qui affecte la plupart de ces recherches. Elles sont, en effet, en général, suscitées par la documentation médiévale qui nous est parvenue. Cette démarche, qui semble tomber sous le sens, conduit, en réalité, à ignorer les sites qui ont pu disparaître entre les périodes islamique et normande, puisque l'on s'appuie sur des sources écrites à partir de la toute fin du XI^e siècle et surtout postérieures. Depuis une dizaine d'années, l'approche archéologique a évolué, mais seule la multiplication des prospections systématiques permettrait de nuancer la vision généralement admise.

Pour l'instant donc, on tend à situer la véritable évolution

¹⁰⁹ Ces données ont été confirmées pour la zone d'Agrigente, par des prospections : G. Castellana, «Appunti per una ricerca topografica degli insediamenti di età medioevale dal periodo arabo a quello svevo nel territorio di Palma di Montechiaro», *Sicilia archeologica*, 54-55 (1984), p. 125-37, et M. S. Rizzo, «Distribuzione degli insediamenti di età arabo-normanna da Agrigento al Belice», dans *Dagli scavi di Montevago e di Rocca di Entella un contributo di conoscenze per la storia dei Musulmani della Valle del Belice dal X al XIII secolo*, Agrigento, 1990, p. 179-189; Ead., «Insediamenti fortificati di età medievale nella valle del Platani», *Sicilia archeologica*, 73 (1990), p. 41-65; Ead., «Le dinamiche del popolamento rurale di età tardoantica e medievale nella Sicilia centro-meridionale», dans *II Congresso nazionale di archeologia medievale*, p. 249-253; F. Maurici, «L'insediamento medievale nel territorio di Agrigento». La fouille du casal de Caliatà renforce cette datation (G. Castellana, «Il casale di Caliatà presso Montevago», dans *Dagli scavi di Montevago e di Rocca di Entella*, p. 35-51) et l'analyse de la céramique trouvée sur le site du casal de Milocca dont la datation couvre tout le XII^e siècle ne contredit pas ces travaux, cf. V. La Rosa et L. Arcifa, «Per il casale di Milocca : ceramiche medievali dalla contrada Amorella», dans *L'Età di Federico II nella Sicilia centro-meridionale*, éd. S. Scuto, Agrigento, 1991, p. 199-206.

¹¹⁰ Pour les campagnes de prospection menées par M. Aprioso, F. Cambi et A. Molinari dans la zone de Ségeste, cf. Eid. «Il territorio di Segesta tra la tarda antichità ed i secoli centrali del medioevo», *I Congresso Nazionale di Archeologia medievale*, Pise, 1997, p. 187-193 et, désormais, A. Molinari et I. Neri, «Dall'età tardo-imperiale al XIII secolo. I risultati delle ricognizioni di superficie nel territorio di Calatafimi/Segesta (1995-1999)», *MEFRM*, 116, 1 (2004), p. 109-127 et spéc. p. 124 et 127.

¹¹¹ Enfin, dans la province de Raguse, l'habitat de S. Croce Camerina ne se déplace que dans un rayon réduit avant le milieu du XII^e siècle, peut-être en raison du tremblement de terre qui affecte alors la région, cf. G. Di Stefano et S. Fiorilla, «S. Croce Camerina (RG), saggi di scavo nel casale medievale, relazione preliminare», dans *II Congresso nazionale*, p. 242-248.

entre une répartition des habitats dans la continuité de l'Antiquité et celle qui se dessine à la fin du Moyen Âge lors du passage entre basse Antiquité et haut Moyen Âge (dont la datation varie en fonction des auteurs¹¹², mais est plutôt tardive)¹¹³. Toutefois, on peut se demander, et l'apport des documents est ici déterminant¹¹⁴, si le maintien des sites de la Sicile occidentale entre le X^e et le XII^e ou le XIII^e siècle ne s'explique pas par un mouvement de fuite vers le refuge que constitue cette zone pour les Arabo-musulmans à partir du milieu du XII^e siècle. L'apparente stabilité de l'occupation du sol pourrait bien, en effet, être le fruit de mouvements de population non négligeables¹¹⁵ et seule des fouilles permettraient d'aller plus loin.

Enfin, il est probable que vont se multiplier les cas micro-régionaux au gré des prospections, d'autant que la datation de la céramique devient de plus en plus précise et que l'on distingue toujours plus clairement la céramique d'époque normande de la production antérieure¹¹⁶. Le tableau devrait donc se préciser dans les années à venir.

On ne connaît pas au XII^e siècle d'exemples de villages ouverts qui auraient été défendus par des fortifications légères, une tour par exemple¹¹⁷. La fonction de défense du territoire et des communautés

¹¹² O. Belvedere date l'appauvrissement général des campagnes siciliennes du VIII^e siècle (cf. «Dal medioevo alla tarda antichità», p. 7).

¹¹³ Pour une vue large du problème, cf. O. Belvedere, «Organizzazione fondiaria e insediamenti nella Sicilia di età imperiale», *XLIII Corso di cultura sull'arte ravennate bizantina*, Bologne, 1997, p. 33-59, spéc. p. 52, où il utilise les données de Jeremy Johns; cf. également J. Johns, «Monreale Survey». Cette prospection, dont les résultats ne sont encore publiés que partiellement, concerne un territoire largement peuplé de communautés arabo-musulmanes sous les Normands. Elle ne montre pas de mutation drastique entre le X^e et le XII^e siècles et renforce donc, à sa manière, la position d'Oscar Belvedere.

¹¹⁴ Cf. *infra*.

¹¹⁵ Selon, le Pseudo-Falcand, lors des mouvements anti-musulmans qui prennent place en 1161 dans le sud-est de l'île, les Arabo-musulmans *in australem Siciliae partem ad tutiora Sarracenorum oppida confugerunt* (p. 70).

¹¹⁶ Cf. F. Ardizzzone, «Le anfore recuperate sopra le volte del palazzo della Zisa e la produzione di ceramica comune a Palermo tra la fine dell'XI ed il XII secolo», *MEFRM*, 111/1 (1999), p. 7-50, spéc. p. 32-35.

¹¹⁷ Cf., par exemple, H. Bresc et G. Bresc-Bautier, «L'habitat sicilien médiéval : prospection dans le territoire des Madonies», dans *Castrum II. Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays méditerranéens : méthodes et apports de l'archéologie extensive (Paris 12-15 nov. 1984)*, éd. G. Noyé, Rome-Madrid, 1988 (*CEFR*, 105; *Coll. de la Casa de Velázquez*, 9), p. 59-72. Mais le cas retenu, situé dans les Madonies, n'est rien moins que sûr, ce que les auteurs de l'article eux-mêmes sont les premiers à reconnaître. Pour un constat similaire dans l'agrigentin, cf. M. S. Rizzo, *L'insediamento medievale nella valle dei Platani*, p. 129.

paysannes était donc assurée par les sites fortifiés voisins. On a avancé que cette situation refléterait l'obligation faite aux musulmans, après la conquête de l'île, de quitter les bourgs fortifiés pour s'installer dans des localités ouvertes afin d'éviter rébellions et révoltes¹¹⁸. On peut toutefois mettre en doute la réalisation d'un tel projet¹¹⁹. Des Arabo-musulmans vivent, en effet, dans des bourgs fortifiés et des villes¹²⁰ pendant toute la période normande, et les localités majoritairement peuplées par d'autres groupes culturels le sont pour des raisons facilement explicables¹²¹. Le Pseudo-Falcand écrit qu'en 1161, dans le sud-est de l'île, les Arabo-musulmans *per diversa oppida Christianis erant admixti* ou bien *separatim habitantes, villas proprias possidebant*¹²². Cette phrase confirme que certains lieux fortifiés étaient peuplés indifféremment par des musulmans et par des chrétiens.

Des fortifications grossières ont, toutefois, été construites, peut-être aux XI^e et XII^e siècles dans des sites déjà défendus naturellement et dont les traces d'occupation peu importantes pourraient faire penser qu'il s'agissait de refuges occasionnels. Le perchement significatif de tel ou tel casal peut répondre au même besoin¹²³. En

¹¹⁸ Cette idée a été avancée par H. Bresc : «La réduction en vilainage des paysans musulmans s'est accompagnée de leur «decastellamento» vers les nouveaux *casalia* et de leur installation sur des tenures» [«Genèse du latifondo en Sicile médiévale», dans *Du latifundium au latifondo. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne? (Actes de la table-ronde internationale du C.N.R.S. organisée à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, les 17-19 déc. 1992)*, Paris, 1995, p. 273-288, spéc. p. 274]. L'auteur a depuis apporté des nuances à cette assertion, en admettant des exceptions à cette règle générale.

¹¹⁹ M. S. Rizzo marque le même scepticisme, en particulier pour l'agrigentin, cf. M. S. Rizzo, *L'insediamento medievale nella Valle dei Platani*, p. 17 et p. 131-142.

¹²⁰ Par exemple à Palerme, à Agrigente (*Libellus de successione pontificum Agrigenti*, dans Collura, p. 307), à Butera, localité dans laquelle des pogroms sont organisés contre les musulmans en 1161 (Pseudo-Falcand, p. 70 et Romuald de Salerne, p. 248-49), à Castrogiovanni en 1193 (Cusa, p. 496), à Cefalù en 1185 (d'après Ibn Jubayr, cf. chapitre 1), à Corleone et Calatrasi (Cusa, p. 134 et sq.), à Gagliano (Amico et Starraba, p. 302 et 388), à Messine en 1185 (d'après Ibn Jubayr, cf. chapitre 9), à Syracuse en 1185 (*ibid.*), à Termini en 1185 (*ibid.*), à Trapani en 1185 (*ibid.*), etc.

¹²¹ Ainsi les bourgs fortifiés du Val Demone sont principalement peuplés de communautés de culture hellénophone, tandis que d'autres abritent une forte proportion de «Lombards» (en fait, des Italiens venus de l'ensemble du nord de l'Italie), tels Nicosia, Randazzo, Vaccaria, Capizzi, Maniace, Piazza, Sperlinga, Castrogiovanni ou Aidone.

¹²² Certains «étaient mêlés aux chrétiens dans divers bourgs fortifiés», tandis que d'autres «habitaient à part et possédaient leurs propres *villae*» (p. 70). Ici, ce sont les types d'habitat qui sont distingués.

¹²³ Cf., par exemple, F. D'Angelo, «Insediamenti medievali in Sicilia : Scopello et Baida», *Sicilia Archeologica*, 44 (1981), p. 65-70, spéc. p. 67-68, le site

outre, on peut s'interroger sur le emploi comme refuges temporaires de structures plus anciennes, décrites comme des ruines à la fin du XI^e siècle, sous la domination musulmane et au moment de la conquête normande, notamment dans le Sud-Est de la Sicile¹²⁴. Enfin, des fouilles plus ou moins récentes¹²⁵ montrent l'existence d'un mouvement d'*incastellamento* spontané advenu à des rythmes différents, mais qui a concerné surtout la zone montagnaise au sud de Palerme aux XI^e-XII^e siècles. Un souci d'auto-protection aurait poussé les Arabo-musulmans de cette région à percher leurs habitats¹²⁶ ou, tout au moins, à construire en hauteur des structures qui pouvaient servir de protection en cas de danger. Cependant, seules des campagnes de prospection plus systématiques permettront de mesurer l'importance de ce phénomène.

Ce que l'on sait de la dynamique générale des formes et de la localisation des établissements humains insulaires à l'époque normande reste donc limité et les doutes demeurent nombreux. Il faut répéter ce constat pour les données archéologiques et architecturales relatives aux points fortifiés de la même époque. Faute de matériel, il est difficile de remonter très haut dans le temps. Dans le catalogue établi par Ferdinando Maurici (qui répertorie 136 sites rentrant dans la chronologie de l'ouvrage qui va des Byzantins aux Normands)¹²⁷, neuf points fortifiés seulement contiennent des parties ou des vestiges datant de l'époque normande¹²⁸, et seuls

n° 3, qui aurait été occupé surtout à partir de la seconde moitié du XI^e et jusqu'au milieu du XII^e siècle, soit précisément à l'époque de la mise en place du pouvoir normand dans l'île. On peut voir également de F. Maurici et S. Vassallo, «Due siti medievali nel territorio di Santa Maria la Nuova di Monreale (casale di sotto e casale di sopra)», *Sicilia archeologica*, 64 (1987), p. 13-29. L'hypothèse retenue est celle d'une occupation du site perché principalement au début du XIII^e siècle, mais rien ne permet d'affirmer qu'il n'a pas été fortifié grossièrement et utilisé auparavant, comme les auteurs eux-mêmes l'admettent. *Eid.*, «Pizzo di Casa», *Sicilia archeologica*, 65 (1987), p. 25-39 et F. Maurici et P. Lo Cascio, «Un insediamento medievale lungo il fiume Milicia : Pizzo S. Nicola», *Sicilia archeologica*, 76-77 (1992), p. 87-102.

¹²⁴ Ce pourrait être le cas de Citadella di Vindicari, cf. L. Arcifa, «Per una geografia amministrativa».

¹²⁵ Celle d'A. Molinari à Ségeste (*Segesta II*) et celle dirigée par J.-M. Pesez à Calathamet qui n'a pas encore été publiée, mais sur laquelle on peut lire, notamment, trois articles du même auteur : «Calathamet (Cne de Calatafimi, prov. de Trapani)», parus dans les *MEFRM*, 96/2 (1984), p. 948-958, 97/2 (1985), p. 888-892 et 98/2 (1986), p. 1181-1186.

¹²⁶ Cf. A. Molinari, *Segesta II*, p. 112.

¹²⁷ F. Maurici, *Castelli*, catalogue.

¹²⁸ Il s'agit d'Adrano, Belice, Butera, Calathamet, Calatubo, Caronia, Paternò, Partinico, Sant'Anastasia.

quatre d'entre eux sont bien conservés : Adrano, Caronia¹²⁹, Paternò et Sant'Anastasia. L'étude architecturale rigoureuse d'un édifice qui ne conserve apparemment que peu d'éléments d'une époque aussi lointaine peut permettre de s'en approcher, comme le montre l'enquête récente menée sur le château de Calatubo (prov. de Trapani), sans «*a priori* culturel» quelconque¹³⁰ et avec un succès qui a dépassé toutes les espérances. Rosa Di Liberto a, en effet, mis en évidence la phase islamique, en faisant émerger une morphologie qui rappelle tant les *ḥuṣūn* andalous que les grandes enceintes calabraises. La typologie des châteaux normands devrait assurément s'étoffer avec le développement de ce type d'études, encore trop peu nombreuses.

Les limites des recherches sur le terrain justifient d'autant plus l'approche lexicale. L'organisation du territoire insulaire sous les Normands, peut être appréhendée à travers le vocabulaire utilisé dans les documents écrits, afin de mettre en lumière la typologie des sites qui s'y côtoient.

Une étude lexicale renouvelée

Pour savoir si les vocables arabes, grecs et latins qui désignent les différents types d'établissements dans l'île sont équivalents ou s'ils renvoient à des réalités proches mais qu'il convient de distinguer, une étude terminologique, dont les résultats devront être confrontés à ceux des futures recherches archéologiques, est nécessaire.

¹²⁹ Sur ce site, cf. W. Krönig, *Il castello di Caronia in Sicilia. Un complesso normanno del XII secolo*, Palermo, 1977.

¹³⁰ Car le principal problème, comme l'a bien souligné R. Di Liberto («Il castello di Calatubo. Genesi e caratteri di un inedito impianto fortificato siciliano fra l'XI e il XII secolo», dans *La Sicile des émirs aux barons : châteaux et formes de pouvoir*, *MEFRM*, 110/2 (1998), p. 607-663), est que chacun cherche à travers l'étude de la castellologie sicilienne à mettre en avant la prédominance de telle ou telle tradition culturelle, au prix de rapprochements parfois hasardeux entre des morphologies architecturales qui ne sont que très vaguement comparables. En Sicile, à l'époque : *la prassi fortificatoria di matrice bizantino-araba era stata talmente resa propria dai nuovi dominatori dell'isola da permettere l'applicazione dei suoi principi nella costruzione di edifici militari inediti, non più islamici, né bizantini, né nordeuropei, ma più semplicemente ormai normanni* (p. 644). Cf. R. Di Liberto, *Il castello di Calatubo (Trapani) e l'architettura fortificata medievale siciliana (Tesi di Dottorato di ricerca in storia dell'architettura e conservazione dei beni architettonici, IX ciclo, Università degli studi di Palermo, Facoltà di architettura, février 1998)* et aussi «L'apporto dell'architettura normanna alla conoscenza dell'*ars fortificatoria* islamica in Sicilia : il contributo dell'analisi stratigrafica delle murature», *MEFRM*, 116/1 (2004), 319-350.

Retour sur les sources et questions de méthode

Il faut faire ici toute sa place à l'étude textuelle et la mener d'abord pour elle-même, car l'exemple ibérique montre qu'à vouloir assembler le spectre le plus large possible de sources, on aboutit à des résultats trop contradictoires ou trop flous pour être utilisables. Le problème est identique dès que l'on utilise des textes de même nature, certes, mais trop différents pour pouvoir être comparés, que la raison soit chronologique ou tienne à l'origine et à la formation de leur auteur. La définition suivante du mot *ḥiṣn*, ici concernant al-Andalus, est un bon exemple du genre d'impasses auxquelles conduit souvent l'analyse des textes géographiques en langue arabe, si l'on ne prend pas en considération ces prémisses méthodologiques :

Ḥiṣn, c'est le terme le plus fréquent : il ne donne aucun renseignement sur l'importance d'un édifice castral ou du peuplement (grand ou petit), mais désigne à la fois un territoire, le centre de celui-ci (souvent organisé comme élément défensif) ou l'ensemble des hameaux (*qurā*) disséminés dans l'espace. Le terme indique une protection, une défense : il dérive en effet du verbe *ḥaṣṣana* (même racine *ḥ.ṣ.n.*) signifiant 'fortifier, construire une enceinte', 'garnir une enceinte de défenseurs'¹³¹.

Cette définition est certainement juste, mais est-elle encore utile? Deux problèmes apparaissent ici. D'une part, la définition tente de concilier les apports de divers textes qui ne font pas tous nécessairement le même usage du terme *ḥiṣn*. D'autre part, son excessive prudence reflète les décalages rencontrés lors de la confrontation des sources documentaires et du terrain, qui ne devrait pas avoir sa place dans une approche purement textuelle¹³².

Il convient de considérer chaque texte en soi, comme un tout suivant des règles propres, notamment terminologiques, une approche facilitée par l'utilisation de l'outil informatique. Il est vrai que les types de sources concernés – chroniques, ouvrages géographiques et même documentation archivistique, surtout d'origine royale – pratiquent souvent la compilation de données plus

¹³¹ A. Bazzana, «Le *ḥiṣn* et les *ma'āqil* dans l'organisation du peuplement musulman d'al-Andalus», dans *Actes du Colloque International de Château Gailard*, Caen, 1992, p. 19-26, spéc. p. 20.

¹³² Cf. C. Mazzoli-Guintard, «*Ḥiṣn, qal'a, qaṣaba...* chez al-Idrīsī», *Qurtuba-Estudios andalusies*, 3 (1998), p. 95-111. L'auteur se concentre sur un seul auteur (et se limite à la péninsule Ibérique). Elle distingue rigoureusement analyse textuelle et approche archéologique (rapide).

anciennes, ce qui pourrait rendre vaine la recherche de règles terminologiques valant pour l'écriture de chaque document ou type de document. Il importe donc d'établir l'originalité des textes utilisés ou, au contraire, d'identifier leurs sources, en dégagant les normes auxquelles obéit la synthèse opérée. Enfin, le degré de variété du vocabulaire utilisé est essentiel. Si un texte n'emploie qu'un terme pour désigner toutes les fortifications mentionnées, on ne peut compter sur sa précision descriptive. À l'inverse, si sa diversité terminologique est grande, l'analyse du contexte doit permettre d'établir la portée de ces variations.

Dans le cadre sicilien, la situation est plus aisée qu'ailleurs. En effet, si les chroniques latines qui traitent de la Sicile s'inspirent de modèles antérieurs, les informations qu'elles contiennent ne peuvent guère être le fruit de compilations. Les ouvrages latins qui évoquent l'île durant la domination musulmane sont, en effet, peu nombreux et le début de la conquête ouvre une ère nouvelle pour l'île, qui va trouver en Malaterra, Guillaume de Pouille et même, dans une moindre mesure, Aimé du Mont-Cassin, ses premiers chantres latins depuis longtemps¹³³.

Pour les sources en langue arabe, nous disposons de la géographie d'al-Idrīsī, qui avait une connaissance précise du territoire¹³⁴ et fut le premier à parler dans cette langue de nombreux sites siciliens ignorés des géographes avant lui. En outre, son *Kitāb nuzhat al-mushtāq fī-khtirāq al-afāq* (*Livre pour le divertissement de celui qui désire parcourir le monde*), extrêmement systématique, utilise une terminologie qui, pour les pays que l'auteur connaît personnellement, suit des règles précises qui varient en fonction des zones traitées, des usages linguistiques locaux et des types de localités qui s'y trouvent¹³⁵. Cela ne signifie pas pour autant que toutes les informations qu'il fournit sont exactes.

Enfin, au sein de la documentation royale, une attention particulière doit être portée aux trois langues qui coexistent dans l'île et particulièrement aux documents bilingues ou traduits. L'évolution

¹³³ Pour une présentation générale des chroniques latines exploitées ici, nous renvoyons au préambule.

¹³⁴ Jusqu'à présent, on pensait que le géographe avait passé au moins quinze ans de sa vie en Sicile. Mais de nouvelles données biographiques lui conférant une ascendance sicilienne ont renforcé l'idée de sa familiarité avec le territoire insulaire. Cf. chapitre 3.

¹³⁵ Pour al-Andalus, quasiment tous les *huṣūn* renvoient à des bourgs fortifiés, presque toutes les *qarya/s* à des villages, les *qa'ā/s*, de manière générale, à des forteresses et toutes les *mudūn* à des villes. Pour l'Afrique du Nord (côte libyque exceptée), tous les *huṣūn* désignent des bourgs fortifiés et les *quṣūr* des villages fortifiés. Pour la Sicile, on verra le développement qui suit dans le texte.

chronologique de la terminologie employée qui fait croire à des usages plus homogènes au fur et à mesure que se précisent les pratiques et le vocabulaire de la chancellerie royale doit être retracée. La tradition philologique dont relèvent les différents termes, ainsi que les emplois proprement insulaires auxquels ils peuvent donner lieu, sont autant de paramètres dont il faudra tenir compte.

Le lexique des sites fortifiés siciliens au XII^e siècle

Commençons par les sites fortifiés siciliens pour lesquels la synthèse est la plus avancée. Chez Malaterra et dans la documentation royale en latin¹³⁶, les vocables employés sont *castrum* et *castellum*. Le premier renvoie, en général, à un habitat fortifié, le second à un lieu fortifié sans habitat. Mais, en réalité, ils semblent interchangeables. *Oppidum* apparaît, quelquefois, pour désigner aussi un habitat fortifié¹³⁷.

En grec, les termes *kastron* et *kastellion* semblent marqués par les mêmes double sens et interchangeabilité¹³⁸, tandis que *chôra* renvoie à un point fortifié et à la zone qu'il contrôle, alternativement ou simultanément¹³⁹.

En arabe, al-Idrīsī utilise trois termes : *ma'qil*, *ḥiṣn* et *qal'a*. Le premier désigne un lieu fortifié sans habitat. La présence de deux vocables semble, à première vue, réintroduire la même synonymie qu'en latin et en grec, mais l'utilisation d'un troisième est problématique car la variété lexicale apparaît ainsi plus grande en arabe que dans les deux autres langues et doit être expliquée. En outre, le passage d'un terme à l'autre est beaucoup moins souple. Sur le sujet, al-Idrīsī se montre le plus précis et le plus complet.

Dans ses descriptions, *ḥiṣn* désigne un bourg fortifié et *qal'a* une fortification isolée¹⁴⁰ ou un ouvrage fortifié qui mérite une mention distincte de l'habitat qui la jouxte, en raison de son ancienneté et/ou de son aspect remarquable¹⁴¹. Or, ce sens n'apparaît que si l'on tient

¹³⁶ Nous exposons les résultats de ces recherches de manière conjointe, mais l'analyse des différents textes ou types de textes a été menée de manière séparée en considérant chaque unité comme un ensemble en soi.

¹³⁷ Cf. F. Maurici, *Castelli*, p. 126.

¹³⁸ Cf. *ibid.*, p. 129.

¹³⁹ Cf. *ibid.*

¹⁴⁰ C'est le cas de Buscemi, Collesano, Mineo, Montalbano, Rametta et San Marco.

¹⁴¹ Un premier groupe de localités sont qualifiées à la fois de *ḥiṣn* et de *qal'a*, mais les deux aspects sont nettement distincts : ainsi à Caronia, Cefalù, Milazzo, Qal'at al-Qawārib (S. Stefano Vecchio) et Termini. Dans tous ces cas, les *qilā'*

compte du contexte de ces vocables et pas seulement d'une occurrence dont l'on tente ensuite, à partir de connaissances tirées de l'archéologie ou d'autres documents tardifs, de deviner le sens.

Les recoupements entre des sources dont la langue de composition et le statut diffèrent s'avèrent donc malaisés. L'existence de localités fortifiées, où se concentre une partie de la population, s'affirme nettement, mais quel rôle jouaient-elles par rapport aux campagnes environnantes? Doit-on projeter sur la réalité normande la notion de *terra* – localité, souvent fortifiée, exerçant un contrôle sur son territoire, entendu alors au sens large¹⁴² – qui se développe au bas Moyen Âge, en faisant du *castrum* / *castellum* le centre du pouvoir qui s'exerce sur le territoire environnant? Ou faut-il penser qu'à cette époque ce type d'établissement constituait plutôt un point de référence dont le rôle réel, notamment administratif, était bien plus épisodique qu'on pourrait l'imaginer?

La réponse à ces questions réside dans l'étude des sites ouverts non défendus et de leurs relations avec les localités fortifiées. Elle permettra, en outre, de compléter la typologie des sites habités insulaires, en prolongeant, dans un premier temps, l'enquête lexicale.

Le lexique des habitats ouverts en Sicile au XII^e siècle

On considère en général que quatre termes désignent indifféremment les habitats ouverts en Sicile : *casale*, *chôrion*, *raḥal* et *manzil*. Il convient toutefois de revenir sur leur sens car leur équivalence, souvent supposée plus que démontrée, ne va pas de soi.

Dans l'organisation du territoire sicilien médiéval, le *casal* est une réalité fondamentale autour de laquelle s'articule le peuplement rural des XII^e-XIII^e siècles. Le *raḥal*, défini le plus souvent comme un habitat ouvert, de petite taille et administrativement dépendant d'une localité plus importante, lui est couramment assimilé¹⁴³. Il

constituent l'élément le plus ancien et cette antiquité est soulignée. Sont en outre définis comme *qilā'* : Agrigente, Butera, Calathamet, al-Ḥazān, Lentini, Noto, Platani, Raguse et Scicli. Or, si l'on excepte al-Ḥazān, sur lequel on ne sait rien, toutes ces localités devaient présenter et/ou conservent encore aujourd'hui les restes de fortifications anciennes et, la plupart du temps, imposantes. Al-Idrīsī les décrit, en général, également comme des villes actives et anciennes.

¹⁴² Pour une définition de la *terra*, cf. I. Peri, *Uomini, città e campagne in Sicilia dall'XI al XIII secolo*, Rome-Bari, 1978, p. 33-41.

¹⁴³ Sur la transcription de ce terme, cf. p. IX. Ainsi H. Bresc et G. Bresc-Bautier écrivent : « C'est avec l'établissement du réseau de pouvoirs et des forteresses des conquérants normands, la création d'un monde étagé, le bourg fermé de murs réservé, sauf cas de capitulations particulières avec les vaincus, à la rési-

pouvait être défendu naturellement et Henri Bresc a souligné sa dimension administrative, comme sous-division de *l'iqṭīm/diakratēsis/divisio* à travers la description du rôle des *shuyūkh* (« anciens ») et des *quwwād*¹⁴⁴ locaux.

L'historiographie, néanmoins, a eu tendance à projeter trop systématiquement la définition du *casal* tel qu'on le connaît en Sicile surtout au milieu et à la fin du Moyen Âge¹⁴⁵ sur celle du *raḥal* (ou du *manzil*, considéré comme son synonyme) du XII^e siècle. On a aussi établi des parallèles avec l'île de Malte dont la majeure partie des toponymes contiennent le terme « *raḥal* » (sous la forme réduite de « Hal ») et correspondent, selon l'opinion établie, à des villages ouverts¹⁴⁶. En revanche, la comparaison avec le reste de l'Italie méridionales suggère que d'autres lectures sont possibles¹⁴⁷. Enfin, les travaux menés par Pierre Guichard sur al-Andalus ont inspiré plus récemment une interprétation du *raḥal* sicilien comme équivalent de la *qarya* valencienne telle qu'il l'a définie¹⁴⁸.

dence des vainqueurs, isolé en pays ennemi et le *casal* ouvert maintenu ou rétabli au centre du fief et destiné à la résidence des vaincus», dans « L'habitat sicilien médiéval », p. 60. Pour une présentation classique sur le sujet, cf. I. Peri, *Uomini, città e campagne* et F. Maurici, *Castelli*, p. 119-156. Cf. également, la position plus nuancée de M. S. Rizzo, *L'insediamento medievale nella Valle dei Platani*, p. 128-131.

¹⁴⁴ Sur ces derniers, cf. le chapitre 7, p. 464-470. Cf. H. Bresc, « De l'État de minorité à l'État de résistance », p. 341-342.

¹⁴⁵ M. S. Rizzo rappelle que nous en ignorons quasiment tout pour la période qui nous intéresse. Cf. M. S. Rizzo, *L'insediamento medievale nella Valle dei Platani*, p. 129.

¹⁴⁶ Mais il est difficile de s'appuyer sur l'exemple d'une île pour laquelle la documentation antérieure au XV^e siècle est quasi-inexistante, on y reviendra. Sur Malte au Moyen Âge, cf. A. T. Lutrell, « Approaches to Medieval Malta », dans *Medieval Malta : Studies on Malta before the Knights*, éd. A. T. Lutrell, Londres, 1975, p. 1-70. Plus précisément sur le point de toponymie ici traité, cf. G. Aquilina, « Influenze arabe sulla toponomia maltese », dans *VII Congresso internazionale di scienze onomastiche*, Florence, 1963, 2, p. 131-146 et spéc. p. 137-138.

¹⁴⁷ Le terme est utilisé dans des acceptions légèrement différentes dans les diverses régions du Midi italien et, bien entendu, selon les périodes. On peut voir, par exemple, L. Feller, *Les Abruzzes médiévales*, p. 131 : « Le *casal* est un territoire qui ne correspond donc à aucune subdivision politique, administrative ou économique. C'est d'abord et avant tout un moyen de se repérer dans une géographie de la vie quotidienne et une commodité de désignation » et Id., « L'organisation de l'espace abruzzais entre IX^e et XII^e siècles », dans *Une région frontalière au Moyen Âge*, p. 243-269 : « Ce [les *casalia*] sont des unités toponymiques et non pas des unités de peuplement (...) il [le *casal*] est la base de l'organisation territoriale, sans pour autant correspondre à la présence d'une communauté d'habitants », p. 254-255.

¹⁴⁸ La *qarya*, pour cet auteur, est une localité peu importante, souvent composée de hameaux, dont les habitants d'origine arabo-musulmane sont majoritairement propriétaires de leur terre et ne rendent de comptes qu'à l'État et à ses représentants. Cf. P. Guichard, « Paysans d'al-Andalus, XI^e-XIV^e siècle », dans

Or, faire du «casal» le synonyme de «raḥal» ou «manzil»¹⁴⁹ suppose de privilégier l'une ou l'autre de deux hypothèses qui s'excluent entre elles. La première suppose qu'une rupture nette ait affecté l'organisation du peuplement rural sicilien entre les périodes arabo-musulmane et normande. Dans cette hypothèse, la similarité phonétique de «raḥal» et «casal» aurait pu motiver le choix du mot «raḥal» pour désigner, dans les documents en langue arabe de la période normande, la nouvelle réalité à laquelle renvoyait celui de «casal» à partir de la fin du XI^e siècle en Sicile (mais pourquoi alors utiliser un deuxième mot, *manzil*?). Le *raḥal* et le *casal* ne seraient dans cette hypothèse qu'une seule et même réalité, datant de la fin des XI^e-XII^e siècles.

La seconde hypothèse suppose, au contraire, qu'une certaine continuité, non exclusive d'évolutions de vaste ampleur mais lentes, caractérise l'organisation du peuplement rural sicilien entre époques islamique et normande. Dans cette perspective, les termes de «raḥal» et «manzil» désignent au XII^e siècle deux réalités de l'organisation du territoire sicilien qui remontent, tout comme les deux vocables, à la période islamique. Les conquérants normands auraient utilisé celui de «casal» comme leur synonyme¹⁵⁰. Dans ce cas, il importe de déterminer les sens originels, peut-être distincts, de «raḥal» et «manzil», plutôt que de plaquer sur eux une définition du *casal* correspondant à une époque postérieure. Cette hypothèse n'exclut d'ailleurs pas que les réalités désignées par ces deux termes arabes aient aussi pu connaître une évolution au cours du siècle, dans un contexte renouvelé.

Même en négligeant la faible probabilité qu'une rupture de cette ampleur ait eu lieu si rapidement et l'absence d'indices archéologiques en ce sens, la dualité terminologique *raḥal* / *manzil* en arabe ne peut manquer de surprendre. En outre, à y regarder de plus près, l'équivalence entre *raḥal* et «casal» ne fonctionne pas

l'Histoire des Espagnols VI^e-XX^e siècle, dir. B. Benassar, Paris, 1985, spéc. p. 34-43. F. Maurici a repris cette analyse en l'appliquant au *raḥal*, suivant en cela H. Bresc auquel il renvoie : «Dans chaque *iqḷīm* le peuplement se répartit entre divers établissements, petits ou moyens, qui sont des unités de production et des unités fiscales, les *raḥā'il* siciliens et les *alquerias* ibériques» dans *La Sicilia di Federico II, città, castelli e casali*, Palerme, 1995, p. 11.

¹⁴⁹ Nous ne reprenons pas systématiquement le terme *manzil*, mais il est considéré par les historiens comme synonyme de *raḥal*.

¹⁵⁰ On sait que le *casal* en France désigne la tenure liée à la maison, (cf. B. Cursente, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale, XI^e-XV^e siècles*, Toulouse, 1998), mais le mot a été introduit dans le sud de l'Italie avec le sens de petit habitat groupé et ouvert, (cf. J.-M. Martin, *La Pouille*, p. 282-289), avant d'être utilisé en Sicile.

toujours. Il faut souligner en effet, en laissant provisoirement le *manzil* de côté, que certains établissements désignés par le terme de «casal» en latin ne le sont pas toujours par «raḥal» en arabe¹⁵¹. Il est donc peu probable que ce dernier soit une innovation d'époque normande visant à désigner la réalité nouvelle du casal dans le cadre insulaire. La question de sa signification qui, dans les textes médiévaux en arabe et le monde islamique médiéval – si l'on excepte, peut-être, Malte, pour laquelle il est impossible de trancher – n'est que rarement celle de «qarya» (telle que définie dans le contexte valencien), demeure cependant ouverte. Puisque dans certains cas *raḥal* et *casal* caractérisent le même toponyme dans deux textes distincts, le premier désigne, sans doute, un type d'établissement que le sens de «casal» ne rend qu'imparfaitement. On aurait là la juxtaposition de deux conceptions diverses d'une même réalité, ce qui n'est pas rare dans un milieu où se côtoient des langues différentes et correspond à ce que nous avons vu pour le vocabulaire des sites fortifiés.

Plus généralement, que l'on consulte les œuvres géographiques en arabe ou que l'on passe en revue les toponymes connus de cette époque, le terme est rare dans les autres régions du monde islamique, à l'exception d'al-Andalus et de Majorque, où les efforts pour le définir ont suscité des controverses animées¹⁵². Pour les uns¹⁵³, il s'agit de lieux d'élevage, tandis que d'autres¹⁵⁴ y voient des domaines privés, généralement munis d'enceintes, de grandes propriétés, dont l'origine paraît souvent, si l'on en croit les indications livrées par la toponymie, étatique. Toutefois, si l'on excepte ces deux régions¹⁵⁵, les occurrences du terme sont rares, y compris dans la péninsule

¹⁵¹ Dans le document décrivant les terres relevant du diocèse de Monreale, c'est le cas de Bufurere (Cusa, p. 183) pour Raḥal Bū Furayra (Cusa, p. 208) et de Lacamucka (Cusa, p. 188) pour Raḥal Laqamūqa (Cusa, p. 217).

¹⁵² Sur Majorque, voir J. Busquets Mulet, «El codice latino-arabigo del repartimiento de Mallorca (texto arabe)», dans *Homenaje a Millas Vallicrosa*, Barcelone, 1954, p. 243-300.

¹⁵³ Cf. M. Barcelo, A. Pinyol, J. Poveda, «Eren ramaders els rafals de Mayūrqa? Un exerci de simulacio historica», dans *V Jornades d'Estudis locals : les illes orientals d'al-Andalus*, Palma, 1987, p. 115 et suiv. Ces auteurs s'opposent aux chercheurs qui en font, contre les thèses avancées par P. Guichard, des lieux d'élevage comme M. J. Rubiera Mata, «Rafals y raales : ravals y arrabales; reals y reales», *Sharq al-Andalus*, 1 (1984), p. 117-122.

¹⁵⁴ Cf. P. Guichard, *Les musulmans de Valence*, p. 374-387.

¹⁵⁵ Pour Valence, voir P. Guichard, *ibid.* Les *qurā* constituent deux tiers des établissements de la région contre un tiers de toponymes en «raḥal». La superficie occupée par les premiers est cependant proportionnellement plus importante que le nombre de toponymes ne le laisserait penser.

Ibérique¹⁵⁶. Il faut donc s'interroger sur cette particularité sicilienne. Le débat espagnol n'a pas de sens dans le contexte sicilien¹⁵⁷, mais la question du lien entre les *raḥal/s* insulaire et ibérique reste entière, même si d'aucuns la tranchent rapidement¹⁵⁸.

Comme nombre de réalités de l'époque normande en Sicile, l'organisation des campagnes est donc l'objet d'une double lecture, celle des nouveaux venus et celle de la population arabo-musulmane de l'île. Chacune d'entre elles prend en considération une dimension de la réalité que l'autre ignore, et réciproquement. C'est ce décalage que l'on mettra en lumière pour le couple *raḥal* / *casal*.

III. POUR UNE NOUVELLE DÉFINITION DU RAḤAL SICILIEN

Des sources exceptionnelles permettent d'aborder le problème en combinant les points de vue. Les diplômes qui définissent les limites des terres relevant de la cathédrale de Monreale (1182; latin/arabe) et énumèrent les hommes qui y vivent (en 1178 et en 1183 arabe/grec)¹⁵⁹, présentent l'avantage d'être bilingues et sont, par ailleurs, parmi les plus précis dont nous disposons pour la période. Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue qu'ils ne concernent qu'une partie du territoire insulaire et sont relativement tardifs.

Dégager le sens du terme «*raḥal*» servira de fil conducteur à notre enquête, tandis que le *manzil* sera défini par rapport à lui¹⁶⁰. On indiquera seulement ce en quoi ils diffèrent¹⁶¹. Notons immé-

¹⁵⁶ Le point sur la question a été fait par V. Lagardère, *Campagnes et paysans d'al-Andalus VIII^e-XII^e siècles*, Paris, 1993, p. 58-64.

¹⁵⁷ Il ne s'agit pas de lieux d'élevage car, plus d'une fois, la surface cultivable est précisée à côté de celle des espaces consacrés au pâturage. Cf., par exemple, Cusa p. 184, à propos du *casal Helkcilei* (Raḥal al-Kilā'ī) : *Est seminatura quadraginta salmarum et tantundem est in pascuis* (p. 213 pour la version arabe).

¹⁵⁸ Ainsi T. F. Glick, en un paragraphe, en fait deux réalités identiques et assimile le *raḥal* sicilien à la *day'a*, ou exploitation agricole, en s'appuyant sur H. Bresc, qui, dans le texte auquel l'auteur renvoie, était nettement plus prudent (*From Muslim Fortress to Christian Castle. Social and Cultural Change in Medieval Spain*, Manchester, 1995, p. 25).

¹⁵⁹ Cusa, p. 179 à 244 pour le premier, p. 134 à 179 pour le second et p. 245 à 286.

¹⁶⁰ Le terme «*manzil*» en arabe a deux significations : celui de grand domaine foncier et celui de poste de repos sur une route (sens que partage le vocable «*raḥal*»). Nous traiterons plus bas du sens particulier de «*ville*» qu'il aurait dans l'Ifrīqiya médiévale selon M. Talbi; on ne peut le généraliser.

¹⁶¹ Ainsi tout ce qui sera dit au sujet du *raḥal* peut être étendu, sauf indication contraire, au *manzil* même si, pour éviter des lourdeurs, nous ne l'explicitons pas systématiquement.

diatement que «manzil» n'apparaît, dans ces textes, qu'en composition dans des toponymes.

Questions sur la nature des limites décrites dans le diplôme de 1182 pour Monreale

Ce document décrit et utilise comme repères les limites des principales subdivisions administratives¹⁶² : deux *magnae divisae* qui s'étendent chacune autour d'un point fortifié (Corleone et Iato) et deux *divisae* (Calatrasi et Battalaro) dont les centres sont également des établissements fortifiés. Ces dernières circonscriptions ne sont pas qualifiées de *magnae* et, contrairement aux deux autres, leurs limites ne contiennent pas de *raḥā'il*, dans la version arabe. On y trouve aussi le mot *iqḷīm*. Ce district administratif, qui s'étend autour d'une localité d'une certaine importance, est délimité par des *ḥudūd* (pl. de *ḥadd*, «limite») et correspond au *ḥawz* (territoire entourant un point donné). À l'intérieur des deux grandes circonscriptions de Corleone et Iato, des *divisae* (*raḥā'il* en arabe) sont définies. *Raḥal* a donc le sens de *divisa*, mais la question demeure de la nature de ces limites. Le préambule de l'acte de 1183 qui vise à énumérer certaines catégories d'hommes installés sur les terres relevant de l'autorité de la cathédrale de Monreale distingue clairement les *raḥā'il* des *bilād* («localités habitées»), il est donc probable qu'il ne s'agit pas de terroirs villageois¹⁶³.

La *jarīda* de 1182 rapporte des controverses à propos des limites décrites¹⁶⁴. La plupart opposent des paysans à un seigneur voisin dont ils ne relèvent pas¹⁶⁵. En cas de conflit, on fait appel à deux

¹⁶² Sur les casaux cités dans ce document, voir F. D'Angelo, «I casali di S. Maria di Monreale nei secoli XII-XV», *Bollettino del Centro di studi filologici e linguistici siciliani*, 21 (1973), p. 333-339 et, plus récemment «Insediamenti e abbandoni nel territorio del monastero di Monreale», dans *I Congresso nazionale di archeologia medievale*, p. 206-210. I. Bover Fonts a consacré une étude partielle au document : «L'*iqḷīm* di Corleone : studio del territorio e della sua popolazione durante l'epoca musulmana», *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli*, 56, 2 (1996), p. 255-265, mais l'analyse reste rapide.

¹⁶³ Sur ce préambule, cf. chapitre 8, pour le passage en question cf. Cusa, p. 246 et J. Johns, *Arabic Administration*, p. 166.

¹⁶⁴ Ainsi, par exemple de Sūminī (Cusa, p. 184-85), en latin : *Inter has divisas sunt terre que capiunt seminaturam octingentarum salmarum. Et continetur infra eam divisam de qua controversia est, casale quod dicitur cuttaie...* et, p. 210-11, en arabe : *wa-dākhil hadhā al-ḥadd al-mukhtalif fī-hi raḥal Qutaya.*

¹⁶⁵ Cf. *infra*.

figures d'autorité : les anciens du lieu et les *gayts* (ou *quwwād*) dont le statut exact n'est pas clair¹⁶⁶. On ne sait pas, par exemple, si le *gayt* *Ihie* (*Yaḥyā*)¹⁶⁷, cité dans la limite de Malvito, agit pour le compte du roi ou en tant que responsable de *Lacbat* (*al-Aqbāt*) à un titre ou à un autre, ni même quand exactement il intervient. On relève également des chevauchements qui ne sont pas propres à la Sicile. Parfois, le pouvoir d'un seigneur s'exerce sur une partie d'une terre voisine¹⁶⁸. Dans d'autres cas, ce sont les paysans qui travaillent des lopins relevant d'un autre *raḥal* que le leur, à proximité du premier¹⁶⁹. Ces limites sont donc foncières et/ou administratives et ne correspondent pas toujours à des terroirs de village et à la réalité vécue, autant de décalages soulignés par le texte. Dans les limites conservées, on trouve parfois mention du nom des exploitants d'une parcelle¹⁷⁰, mais le plus souvent les lopins ne sont pas distingués.

On retrouve ici des questions qui se posent dans d'autres contextes : a-t-on toujours à faire à des terroirs villageois ou bien à des domaines fonciers¹⁷¹? Trouve-t-on nécessairement une localité qui présente un minimum de stabilité au sein de ces limites? Et surtout qu'en est-il, dans le contexte sicilien, du *raḥal*?

Le problème du statut antérieur des terres concédées à Monreale est directement lié à ces questions. La description de 1182 et la continuité du fonds documentaire relatif à la cathédrale livrent

¹⁶⁶ Sur les *quwwād* siciliens, voir *infra*.

¹⁶⁷ Le contexte est celui d'une dispute entre les hommes de Iato et ceux de *Lacbat*. En latin : *et dixerunt homines Lacbat quod gaytus Yhie constituit eis divisas a loco qui dicitur Mactel usque ad Hancarat, vadit directe usque ad Beniarrak* (Cusa, p. 185) et en arabe : *fa ḥakara ahl al-Aqbāt anna al-qā'id Yaḥyā ḥadda la-humm al-maqtīl ilā al-anḥarāt yamḏī 'alā al-ustū' ilā Ibn al-Jarrāḥ* (Cusa, p. 212).

¹⁶⁸ Ainsi, dans la description de la *divisa Battallarīi*, on trouve : *duo molen-dina que sunt de casba; et hec casba cum omnibus divisis suis includitur infra divisas Corilionis, et est in dominio domini Battallarīi* (Cusa, p. 198).

¹⁶⁹ Ainsi, les hommes de *Permenīni* (*al-Barmānīn*) travaillent des terres qui relèvent de *Menzelsarcun* (*Manzil Zirqūn*), p. 187 et 215. De même, les hommes de *Benefati* (*Bū N.fāt*) travaillent sur des terres de la *duana* situées près de *Benefati*, p. 187 et 215 (le texte arabe ne mentionne même pas ce fait). Les hommes de *Corleone* ont également mis la main sur des terres qui font partie d'une *divisa* (*ḥadd*) située entre le *casal Maraus* (*Marāws*) et le *casal Buchinene* (*Bū Kināna*), qui n'a pas de nom et semble abandonnée, p. 189-90 et 220. De même, les hommes de *Partinico* travaillent des terres qui relèvent de *Mertu* (*Mārtū*) p. 190 et 221.

¹⁷⁰ Des coutures sont néanmoins citées aux limites, qui portent le nom d'une personne (cf. notamment H. Bresc, « Genèse du latifondo en Sicile médiévale », p. 274); cf. Cusa p. 183 et 209, dans les limites de *Raḥal al-Māya*.

¹⁷¹ Cf. les interrogations proches sur l'origine du village, par exemple dans C. Wickham, « Frontiere di villaggio in Toscana nel XII secolo », dans *Castrum IV*, p. 239-253.

un tableau précis de la situation et de son évolution. Si l'on excepte quelques cessions ou échanges qui dédommagent un grand ou un établissement ecclésiastique par des terres extérieures au territoire de Monreale¹⁷², des confiscations qui sanctionnent un manquement aux obligations qui accompagnaient des concessions¹⁷³, la mention de terres concédées à des laïcs ou à des ecclésiastiques¹⁷⁴ ou de domaines qualifiés de royaux¹⁷⁵, quel était le statut des autres terres? Celles qui, dans le passé, avaient été concédées par le souverain l'étaient désormais par l'archevêque de Monreale, mais, dans les documents, elles paraissent peu nombreuses au moment de la donation. À la fin du XII^e siècle, la majorité des terres avait donc sans doute été confiée à la gestion d'administrateurs royaux ou relevaient d'un type de concession spécifique.

Parmi ces dernières, on repère, en particulier, un type de concession caractérisé par sa dimension essentiellement fiscale. Il s'agit de listes d'individus, ce qui suggère que les taxes qui pèsent sur eux constituent les revenus du bénéficiaire¹⁷⁶. Le début du diplôme de 1178 indique ainsi que quatre des 259 (en réalité 260) habitants de Corleone mentionnés en tête, dont la liste est établie sur la base d'une autre plus ancienne comme le précise le texte¹⁷⁷, sont placés sous l'autorité du *qā'id* Yūsuf b. Jabar¹⁷⁸. Quatre autres paraissent être sous la tutelle d'un certain Bū Simāj¹⁷⁹, neuf sous celle d'un

¹⁷² Ainsi, entre autres, de l'échange qui a lieu, à l'initiative de Guillaume II, en 1178 entre Battalaro et l'église S. Gregorio, située hors des murs d'Agrigente, afin que la première localité puisse revenir à Monreale et non à la cathédrale d'Agrigente comme cela était le cas jusqu'alors (Collura, p. 78).

¹⁷³ Cf. I. Peri, *Campagne e città in Sicilia*, Palerme, 1953, 1, p. 201-227. Nous utilisons le vocabulaire féodal par commodité; nous montrerons, plus loin, les limites de sa pertinence.

¹⁷⁴ Quelques références à des seigneurs ont été relevées dans le corps du texte de 1182 ou dans de chartrier de S. Maria de Monreale. Cf. I. Peri, «Signorie feudali della Sicilia normanna», *Archivio storico italiano*, 110 (1952), p. 166-204. Toutefois, le *dominus* de Malvito n'est cité que pour une de ses actions passées (Cusa, p. 185). I. Peri cite, en outre, le *dominus Corilionis* comme le bénéficiaire de la concession de Raḥalbahari (p. 202). Or, il s'agit d'une erreur de la version latine (Cusa, p. 180). Selon le texte arabe (p. 202), c'est l'église sise non loin de celui-ci qui est entre les mains du *dominus Corilionis*, qui pourrait bien n'être, en réalité, que le châtelain de Corleone.

¹⁷⁵ Pour les terres royales, on peut citer l'exemple des *ribā' al-dīwāniyya* ou «champs du *dīwān*», (Cusa, p. 187 et 215).

¹⁷⁶ Cf. chapitre suivant et chapitre 8.

¹⁷⁷ Cusa, p. 143.

¹⁷⁸ *Al-jumla bi-arba'a rijāl li-l-qā'id Yūsuf b. Jabar* («un total de quatre hommes est à Y.»), Cusa, p. 143.

¹⁷⁹ *Wa-hāwlā ismā rijāl Bū Simāj 'alā shahr al-jarīda al-madhkūra* («Et ceux-ci sont les noms des hommes de B. d'après la *jarīda* mentionnée»), *ibid.*

dénommé Rujayr (Roger)¹⁸⁰. Cette lecture est renforcée par le fait que ces trois listes sont explicitement copiées de la même liste qui énumère la population dépendant de Corleone. Huit autres individus se trouvaient auparavant sous l'autorité de Rijārdh (Richard)¹⁸¹. Ce nom, comme celui de Roger, peut désigner un individu d'origine arabo-musulmane converti. Enfin, il est probable que deux autres listes de noms renvoient à une situation identique¹⁸².

Lorsque ces hommes sont placés sous le contrôle de Monreale, ces listes sont donc reprises de documents antérieurs, rédigés pour ces quatre individus, et on les intègre telles quelles à la description des biens de la nouvelle cathédrale. On a donc l'impression que des réalités socio-économiques antérieures subsistent au sein de cette concession à l'église de Monreale. Les revenus que Richard tirait des hommes énumérés après son nom pourraient lui avoir été retirés, ce qui expliquerait l'utilisation du passé. Mais les autres listes renvoient à un type de jouissance, fiscale, probablement encore en vigueur à la fin du XII^e siècle; elles ne sont pas désignées pour autant par un terme spécifique. Nous verrons que les *militēs* latins peuvent bénéficier de concessions similaires, ce qui amène à s'interroger sur leur origine et leur vraie nature.

Entre le début et la fin de la période normande, le sens du terme *raḥal* a été marqué par une polysémie croissante. Ainsi, dans l'introduction au texte arabe de 1182, qui traduit la version latine, il équivaut au latin *casale*, ou habitat ouvert, tandis que dans le texte lui-même sa signification est distincte et plus variée. La description des terres concédées qui suit le préambule reflète, en effet, une situation inscrite dans la longue durée. Les toponymes en «*raḥal*», bien moins fréquents que si ce dernier signifiait *casale*, renvoient sans doute à une organisation de l'espace antérieure à la reprise en main de la région à la fin du siècle et, peut-être, à la conquête normande.

¹⁸⁰ Cusa, p. 143. Cusa donne : *Riḥāl Rujayr* («les *raḥal*s de Roger»), ce qui n'a guère de sens, mais il s'inspire du grec qui traduit (mal) *chōrion Rogeriou*. Or, ce pluriel arabe n'est jamais utilisé en Sicile (au contraire du pluriel *raḥā'il*). Nous corrigeons en *rijāl* («les hommes»), ce qui implique un simple changement de signe diacritique, lequel n'est pas indiqué sur le parchemin.

¹⁸¹ *Ismā al-rijāl al-ladhīn kānū ilā Rijārdh* («les noms des hommes qui étaient à Richard»), Cusa, p. 150.

¹⁸² Tout au long du document c'est le terme *ahl* qui désigne la population d'un lieu ou la préposition *min* («de») qui marque son rattachement à une localité. Les seuls cas où l'on trouve le terme *rijāl* sont des cas où ce mot est suivi d'un nom de personne. Or, on le rencontre pour al-Ṭanabarī et Burliya qui pourraient, pour cette raison, être des noms de personnes plutôt que de lieux.

Dans les documents établis pour Monreale, le *raḥal* peut désigner, on l'a vu, l'unité (spatiale, économique, fiscale) qui va de pair avec les listes de contribuables versant leurs taxes non plus aux représentants de l'administration centrale, mais à un concessionnaire (qui en reverse probablement une partie à cette dernière). Dans ces cas, la continuité avec la période antérieure prime et le vocable *raḥal* semble renvoyer à un type de concession plutôt qu'à un établissement rural. La question est de savoir s'il s'agit là du sens originel de *raḥal* et s'il est encore en vigueur à la fin du XII^e siècle.

Cette hypothèse rapprocherait le *raḥal* sicilien du *raḥal* valencien tel que l'entrevoit Pierre Guichard, tandis que le terme «casal» mettrait l'accent sur l'habitat.

Le raḥal en Sicile au XII^e siècle

Au-delà d'une tentative pour mieux définir le *raḥal*, on se demandera si le vocable *casal*, qui désigne un habitat, ne traduit pas, en Sicile, certaines dimensions du *raḥal*¹⁸³.

Les toponymes en «*raḥal*» dans les documents arabes de 1178, 1182 et 1183

L'analyse des textes établis pour Monreale permet de dégager les grands principes de l'organisation territoriale du corléonais à la fin de la période normande et, en particulier, de préciser la nature du *raḥal*.

1) La superficie de nombreux *raḥā'il*¹⁸⁴ est au minimum cinq fois moins étendue que celle des autres espaces délimités et non qualifiés de *raḥal/s*¹⁸⁵. Elle varie de 40 à 600 salmes. Toutefois cette

¹⁸³ F. Maurici le suggère rapidement, *ibid.*, p. 120.

¹⁸⁴ Dans ce groupe, on trouve : Casale Helkcilei (40 salmes, p. 186), Casale Rahaluta (240 salmes, p. 187), Menzelsarcun (90 salmes, p. 187), Casale Benbark (120 salmes, p. 187), Rahalgidit (150 salmes, p. 188), Rahalamrun (52 pariccla, p. 188), Casale Balat (250 salmes, p. 190), Rahalmud (200 salmes, p. 190), Sykeki (300 salmes, p. 190). Deux autres ensembles ont des superficies équivalentes, mais ne sont pas qualifiés de *raḥal/s* : Hendulcini (250 salmes, p. 187) et les terres du *diwān* (600 salmes, p. 187).

¹⁸⁵ Maganuga (1000 salmes dont 970 cultivables, Cusa p. 181-82), Beluyn (1260 salmes, dont 300 non cultivables, p. 183), Magagi (1260 salmes, dont 300 *pascue*, p. 184), Summini (7000 salmes, dont 800 cultivées et 200 *pascue* p. 184), Malvitum (5000 salmes dont 600 cultivables, p. 185), Corubnis Inférieur (1000 salmes, p. 186), Corubnis superioris (900 salmes, p. 186). Trois exceptions : Rahalmia qui semble défini comme un domaine (*wa-huwa jinān Bin Kināna* : «il s'agit des jardins de Bin Kināna») comptant 5700 salmes, dont 500 pour Corleone, 200 pour Cefalà, 3000 pour Rahalmia et pour Bufurera, 2000 (p. 184);

hétérogénéité apparente contraste avec le fait que la surface des *rahā'il* semble résulter dans la plupart des cas de la multiplication d'une unité de référence, équivalente à 40-50 salmes (Menzelsarcun équivaut ainsi à deux Casale Helkcilei, Rahalgidit à trois Casale Rahaluta à cinq et Sykeki à six, etc.). Ces limites pourraient donc être le fruit du découpage plus ou moins systématique de concessions, en fonction d'un module de référence servant à évaluer leur revenu sous la domination islamique. À noter que les terres réellement cultivables tournent dans le second groupe autour de 1000 salmes.

Les superficies qui s'éloignent sensiblement des 40 à 600 salmes évoquées sont, au moins pour une part, le produit de découpages datant de l'époque normande¹⁸⁶. Si les mesures ne sont pas toujours précisées, les espaces non qualifiés de *rahā'il* présentent de ce point de vue une assez grande homogénéité. Un certain nombre d'indices laissent penser que ces terres, dont la plupart portent des toponymes non-arabes, ont été redélimitées après la conquête normande. En effet, souvent ces terres¹⁸⁷ sont concédées à des *militēs* (Lacamucka, Mirto et Malvito)¹⁸⁸ et leurs limites sont l'objet de conflit reflétant les tensions probablement nées de leur reconfiguration (Maganuga¹⁸⁹, Summini¹⁹⁰, Malvito)¹⁹¹.

Menzelsarcun (900 salmes, p. 187), qui est un *manzil*, et Lacamucka (1000 salmes, dont 40 *pascue*, 20 aux hommes de la duana, p. 188) et Martu (897 salmes, 273 salmes de bois et pâturages, p. 190), qualifié de *rahal*.

¹⁸⁶ À l'exception probablement de Rahalmia et Bufurera et de Lacamucka, qui correspondent à des ensembles atypiques (cf. *infra*, le deuxième point).

¹⁸⁷ Les seules exceptions sont Magagi et Corubnis Inférieur, sur lesquels on ne sait rien.

¹⁸⁸ Ainsi Martu (Mirto) est concédé aux Avenel avant 1111, quand Rinaldus en fait donation à l'abbaye de Lipari (Garufi, 1940, p. 74, cf. I. Peri, «Signorie feudali», p. 195), Lacamucka est concédée à Jean de Malconvenant en 1162 (Garufi, *Tabulario di S. Maria Nuova*, p. 161-163, I. Peri, *ibid.*, p. 198). Pour Malvito, cf. *infra*, le texte qui mentionne son *dominus*.

¹⁸⁹ Dans les limites de Maganuga, on trouve la mention suivante : *et in terra vallonis Lachasen est cultura quam dixerunt homines Iati esse quadraginta salmarum de terris Cumeyt (...) sunt ibi villani septuaginta* (Cusa, p. 182); l'arabe est un peu différent : *dhakarū ahl Jātū min ribā' al-Qumayt bi-dharhā arbā'in mudd min zāyida 'alā alf mudd* («les habitants de Iato ont rappelé que parmi les terres de Qumayt, figurent 40 mudd qui font partie des 1000 mudd», Cusa, p. 206), il n'est pas question des vilains. Si l'on suit Henri Bresc qui évalue le mudd à 1,75 ha, on a donc 70 ha pour 70 unités économiques, soit 1 ha chacune, mais rien ne nous dit que cela constitue l'ensemble des terres de Qumayt.

¹⁹⁰ Cusa, p. 184 : *Et continetur infra eam divisam de qua controversia est, casale quod dicitur Cuttaie* (version arabe, p. 210).

¹⁹¹ Cusa, p. 185 : *et in quatradingta salmarum seminatura est discordia inter homines Corilionis et homines Malviti. Dixerunt homines duane quod dominus Malviti invasit eis terram ad seminaturam ducentarum salmarum et fecit ibidem molendinum, que terra continetur infra supradictas divisas, et fuit divisum inter*

2) Il n'y a pas de correspondance systématique entre les limites d'un *raḥal* et celles des unités qui le composent parfois. Ainsi il n'y en a pas pour le Raḥal al-Māya/Rahalmia, présenté comme l'équivalent du Jinnān b. Kināna («les jardins d'Ibn Kināna»). Ce dernier comprend en effet, en plus des champs de Raḥal al-Māya, une partie du Raḥal Bū Furayra/Bufurera, *divisa* décrite dans le paragraphe précédant celle de Raḥal al-Māya, mais aussi des champs relevant de Corleone et de Jafala/Cefalà¹⁹². Il semble donc qu'un nouvel ensemble foncier ait été constitué, à une date inconnue, à partir de terres prélevées dans différents ensembles administratifs et/ou fonciers afin de créer une entité centrée autour d'un *casale* mentionné dans la version latine¹⁹³. Dans le texte arabe, il n'y a pas trace d'habitants et le *raḥal* est l'équivalent des «jardins d'Ibn Kināna». Les versions arabe et latine renvoient donc à deux facettes différentes d'une même réalité, non exclusives l'une de l'autre : le *raḥal* et le *casal*. Le Raḥal Laqamūqa/Lacamucka relève du même cas de figure¹⁹⁴.

De même, certaines limites concernent des terres pour lesquelles le toponyme donné ne renvoie pas à un lieu habité mais à l'identité des bénéficiaires antérieurs à la constitution du territoire de Monreale – qui le restent par la suite¹⁹⁵. Ainsi en est-il des *Ribā' al-dīwāniyya* («les champs du *dīwān*») ¹⁹⁶, qui comptent 600 salmes, dont 200 *pscue* et des *Ribā' bi-yadd rahbān kinisiya al-Hurhur* («les

Lacbat et terras Miselabdella; dixerunt veterani Iati quod divisa est a loco qui dicitur radix bengerrak, et orientalis pars ad pratum karank vadit ad eum locum qui dicitur proculus, escendit cum pede montis ad fontem frigidum; et dixerunt homines Lacbat quod gaytus Yhie constituit eis divisas a loco qui dicitur mactel usque ad hancarar, vadit directe usque ad beniarrak : effusio aque pertinet ad Lacbat; et de hoc fuit altercatio. Est seminata viginti salmarum, de quibus decem non valent ad laborandum. En bref, trois récriminations sont adressées au seigneur de Malvito : il a soustrait deux cents salmes aux hommes de Corleone, qui relèvent du domaine royal; les habitants de Iato réclament des terres et ceux de Lacbat également (20 salmes). Sur tous ces points, il est donné raison aux plaignants.

¹⁹² Cusa, p. 183-184 : *Est seminata divisa magna, sub qua continetur divisa Rahalmie, quinque millium et septingentarum salmarum. De his sunt infra terras Corilionis quingente salme, et in terris Cefala ducente, et intra Rahalmie tria milia salmarum et intra Bufurera duo millia salmarum.* Et p. 208-209 : sous le titre *Raḥal al-Māya wa-huwa jinān b. Kināna* («Raḥal al-Māya qui correspond aux Jardins de b. Kināna»).

¹⁹³ Cusa, p. 183.

¹⁹⁴ Cusa, p. 188 : *de iis pertinet ad homines duane terra viginti salmarum : et habet predicta Lacumucka apud Desisium et apud Mut terras octoginta trium salmarum.*

¹⁹⁵ Ces cas ne concernent que des établissements ecclésiastiques ou des terres royales.

¹⁹⁶ Cusa, p. 187 et 215.

champs des moines de l'église de Chürchuro»), soit 120 salmes *ad seminaturam*. Ces derniers font partie des terres du Raḥal al-Wazzān¹⁹⁷, à l'intérieur duquel il reste les traces d'un établissement humain du même nom, bien que le domaine dont les limites sont décrites ne porte pas ce nom et ne constitue qu'une partie du *raḥal* tombé dans le domaine royal à une date inconnue¹⁹⁸. Il en va de même pour *Ribā' Usbiṭāl Shantaḡnī* («les champs de l'Hôpital Sainte-Agnès»)¹⁹⁹, soit 80 salmes.

Les unités foncières semblent donc avoir servi de base à l'édification de limites administratives (*divisa* en latin, *ḥadd* en arabe) sans correspondre pour autant nécessairement, à l'origine, à un terroir villageois. Ce qui fait leur unité, c'est l'identité de leur bénéficiaire originel et l'unité fiscale constituée par les contribuables qui relèvent de l'espace en question.

3) Enfin, les toponymes en *raḥal* et *manzil* sont pour la plupart les fruits de l'adjonction à ces termes d'un nom de personne. Ce pourrait être le reflet de la concession de ces ensembles à des individus à une date non déterminée²⁰⁰.

Ces premières remarques sont renforcées par une analyse des documents qui permet d'étayer plus solidement les hypothèses exposées.

Le *raḥal* : une réalité foncière? Confrontation des documents et des transcriptions grecque et latine avec la version arabe

Une certaine perplexité naît de la confrontation des textes arabes de 1178, 1182 et 1183. Ces documents ne concernent pas exactement le même territoire. Celui de 1178 recense les *rijāl al-jarā'id*²⁰¹ (catégorie de paysans arabo-musulmans la plus répandue dans l'île) de Monreale en laissant de côté la *divisa* de Iato pour des raisons qui nous échappent. Celui de 1182 délimite les terres qui appartiennent au monastère ou, plus exactement, les divisions administratives qui en dépendent. En 1183, on retrouve à nouveau les terres de Monreale au complet, mais l'objectif du docu-

¹⁹⁷ Cusa, p. 194 et 229-30.

¹⁹⁸ Il n'est pas indifférent que le texte latin désigne les ruines de la localité comme des *edificia*, alors que les limites sont désignées comme celles du «casale Huzen». Cela indique que le *casale* n'est pas *stricto sensu* les *edificia*, mais dépasse la signification d'habitat ouvert.

¹⁹⁹ Cusa, p. 197 et 235.

²⁰⁰ Ainsi de Manzil 'Abd Allāh, Manzil 'Abd al-Raḥman, Manzil Zirqūn, Raḥal 'Amrūn, de Raḥal Ibn Sahl, de Raḥal al-Kilā'ī, de Raḥal Ibn Baraka.

²⁰¹ Cf. *infra*.

ment est de dresser la liste des *rijāl al-muls* et des *rijāl al-maḥallāt*²⁰² qui y vivent. Or, ces deux groupes de paysans, minoritaires, ne sont pas cités dans toutes les localités mentionnées. L'absence de certaines localités ne signifie donc pas que tel ou tel toponyme cité en 1182, mais pas en 1183, renvoie à un espace non habité, dans la mesure où ces catégories sont moins nombreuses. Il faut en chercher confirmation, lorsque cela est possible, dans le diplôme de 1178.

Si le *raḥal* est bien l'équivalent du casal et, éventuellement, le centre d'une unité administrative, pourquoi ne retrouve-t-on toutefois pas les mêmes toponymes dans les documents qui rendent compte de la population et dans ceux qui définissent ces limites administratives? Et qu'en est-il du *manzil*? Parmi les 49 toponymes du texte de 1182 qui font partie de la donation, 19 sont exclusivement mentionnés dans celui-ci, et dix d'entre eux sont des toponymes en *raḥal*, tandis qu'aucun nom de lieu en *manzil* n'apparaît²⁰³. Sur 57 toponymes cités en 1183, 17 ne figurent pas dans le document de 1182, parmi lesquels quatre comprennent le terme *manzil* et un seul celui de *raḥal*²⁰⁴. Même le diplôme de 1178, moins complet que les deux autres, compte, sur dix toponymes, trois noms de lieux qui ne se retrouvent dans aucun des deux autres documents et ne comportent pas les vocables *raḥal* ou *manzil*²⁰⁵. En d'autres termes, les toponymes qui ne figurent pas dans les listes de noms d'individus sont majoritairement forgés à partir de *raḥal* et inversement, tandis que les toponymes en *manzil* semblent souvent correspondre à un habitat.

On pourrait penser, cependant, avec quelque raison, que des casaux (ou *raḥā'il* selon la conception classique) sont contenus dans des limites administratives qui ne portent pas leur nom, les toponymes des premiers comme de ces dernières pouvant comporter le

²⁰² Sur la question des statuts paysans, cf. *infra*, chapitre 8.

²⁰³ Al-Aqbāt, al-Biluwīn, Ḥajar al-Zanātī, Iato, Qurubnīsh (mais Qurubnīsh inférieure l'est), Raba' al-dīwāniya, Raba' bi-yadd rahbān al-Hurhur, Raḥal al-jadīd (qui dépend de Iato, à moins qu'il ne s'agisse de celui qui dépend de Qal'at Ṭirazī dans le document de 1183), Raḥal al-Jawz, Raḥal al-Kilāī, Raḥal al-Māya, Raḥal al-Mudd, Raḥal al-waṭā, Raḥal 'Amrūn, Raḥal Bū Furayra, Raḥal Ibn Baraka, Raḥal Ibn Sahl, Raḥal Sāfi, Sūminī, si l'on pose que Jurf et Jurf Bū Karīm sont un seul et même toponyme, de même que Gār et Gār al-Sarafī.

²⁰⁴ Al-Darja, al-Ġāma, al-Khurāsānī, al-Lūqa, al-Muḍīq, al-Qiriyānī, al-Raqla, 'Ayn al-dāmūs, J.mriyya, Manzil Kharrāz, Manzil Najīta, Manzil Q.rṭ, Q.n.sh, Qubiyāna, R.bnūsha, Raḥal 'Ammār.

²⁰⁵ Al-Ṭānabarī, Burliya (si l'on ne tient pas compte de l'hypothèse émise plus haut à leur sujet, cf. note 182), et Sūq al-marrā'. Qaṣṣana est, quant à lui, cité en 1183.

mot *raḥal*²⁰⁶. Mais, on l'a vu, certains des *raḥā'il* mentionnés dans le document de 1182 ne se retrouvent pas en 1178 ou 1183. Il faut donc conclure que les *raḥā'il* de 1182 sont des unités foncières, dont les limites peuvent jouer un rôle administratif, mais ne renvoient pas nécessairement à un lieu habité qui porterait le même nom.

Cette hypothèse est corroborée par d'autres indices. Si l'on compare les versions latine et arabe du document de 1182, afin d'établir quelle est la transcription latine du terme *raḥal*, et que l'on confronte le résultat de cette analyse avec les données contenues dans le texte de 1183, on aboutit aux conclusions suivantes :

1) Aucun des sept toponymes en *raḥal* repris tels quels dans le texte latin de 1182²⁰⁷, ne figure parmi les sites peuplés en 1178 ou 1183. Toutefois, on ne peut en tirer de conclusions définitives car ils sont tous situés dans la *divisa* de Iato, absente du document de 1178, et ne sont pas nécessairement peuplés de *mul*s ou de *maḥallāt*, seuls recensés en 1183.

2) D'autres toponymes en *raḥal*, transcrits sans ce terme en latin en 1182, à l'image de Bufurera (Raḥal Bū Furayra), Sykeki (Raḥal as-Sakkāk), Lacamucka (Raḥal Laqamūqa) et Bicheni (Raḥal Bijānū), apparaissent sans le vocable *raḥal* dans le texte arabe de 1183. On a donc l'impression que ces localités portent le même nom que le *raḥal* dont elles relèvent, à moins qu'il ne s'agisse du contraire. Là encore, toutefois, ce terme ne désigne pas l'établissement humain lui-même, puisqu'il disparaît, au contraire, lorsque la population est mentionnée.

3) Les toponymes en *raḥal* qui sont peuplés en 1183 sont tous désignés par le terme latin *casale* en 1182²⁰⁸. Reste un certain nombre de *raḥā'il* mentionnés au fil de la description et traduits par *casale* en latin. Malheureusement, leur localisation à l'extérieur des limites de 1183 ne permet pas de savoir s'ils sont peuplés à cette date²⁰⁹.

²⁰⁶ Ainsi du casal Outaya, situé dans une zone qui est l'objet d'une controverse entre Sumīnī et Iato. Cusa, p. 184 et 210.

²⁰⁷ Rahalamrun, Rahalbahari, Rahalbensehel, Rahalgidit, Rahalmie, Rahalmud, Rahalygeus.

²⁰⁸ Ainsi de Casale Amarii, C. Balat, C. Benbark, C. Bucal (qui semble correspondre au Hajar Bukal cité dans les limites du *raḥal* et qui est le toponyme après lequel la population est énumérée en 1183), C. filii Goroc, C. Galid (même si l'on trouve parfois Raḥalgalid), C. Helkcilei, C. Metuy (pour Raḥal Minawī), C. Raḥaluta.

²⁰⁹ Il s'agit de casale Dichichi (raḥal al-dishishī), Cusa, p. 196; C. Dubel (raḥal al-Dūb.l), Cusa, p. 192; C. Maraus (Raḥal Maraws), Cusa, p. 189; C. Rahalumur ou Humur (raḥal al-Ḥumur), Cusa, p. 181; C. Sutoris (raḥal al-khayyāt), Cusa, p. 186; C. Ursine veteris (raḥal Ursīn al-qadīma), Cusa, p. 181; C. Veli (raḥal

4) Les noms de lieux en *manzil*, eux, sont rendus en latin par *menzel* ou *mezel* et sont peuplés en 1183. Il semble donc que le terme *manzil* est lié à la présence d'un habitat ouvert.

Le terme *casal* n'est donc pas l'équivalent systématique de *raḥal* mais il a été utilisé, dans le cadre d'une traduction mot à mot de l'arabe au latin, contemporaine de l'établissement de l'acte, pour indiquer les cas où un toponyme en *raḥal* désignait non seulement une unité fiscale et foncière, mais aussi un lieu habité. Le *raḥal* n'implique pas nécessairement la présence d'un habitat mais il l'accueille, voire le génère, tandis que le terme «casal», lui, le sous-entend.

Quant aux toponymes en *manzil*, ils renvoient systématiquement à un espace qui abrite un établissement humain appelé *manzil*, c'est-à-dire un centre d'exploitation agricole. C'est donc le vocable le plus fidèle au latin *casal* car il joint les dimensions foncière et humaine, d'autant que les toponymes en *mezel* et leurs dérivés ne sont pas rendus par le mot *casal* en latin. Il n'y a donc pas trace du dédoublement qui apparaît pour le mot *raḥal* entre le *raḥal* lui-même et le lieu habité.

La localité qui est parfois située à l'intérieur du *raḥal* peut donc porter un autre nom que ce dernier. Il est souvent pré-arabomusulman, tandis que le toponyme qui désigne le *raḥal* comprend plutôt un anthroponyme, fréquemment d'origine arabe. Ces caractéristiques expliqueraient également la disparition au fil du temps de la plupart des toponymes qui correspondent à des *raḥā'il*, le lieu habité prenant le pas sur l'unité fiscale et foncière.

Ces remarques peuvent, toutefois, susciter un certain nombre d'objections. Tout d'abord, les *raḥā'il* sont désignés en grec par le terme *chōrion* dans le document de 1183, mot qui désigne généralement un habitat ouvert, par opposition à *kastellion* et *kastron*. Le texte arabe contient, d'une part des toponymes qui n'emploient ni le terme de *raḥal* ni celui de *manzil* et sont le plus souvent d'origine non arabe²¹⁰ et, d'autre part, des noms généralement en *raḥal* ou *manzil*.

al-wālī), Cusa, p. 181. Les cas de C. Amrun (Raḥal 'Amrūn), Cusa, p. 190, C. Cuttaie (Raḥal Qutāya), Cusa, p. 184 et C. Rahalmie (Raḥal al-māya), Cusa, p. 183 que l'on ne retrouve pas en 1183 sont particuliers : C. Cuttaie est l'objet d'une controverse et peut ne pas figurer dans les registres pour cette raison, Rahalmie est situé sur les terres de Bū Furayra, qui apparaît en 1183. C. Amrun fait figure d'exception, mais il se peut qu'aucun *muls* ou *maḥallāt* n'y réside car sa superficie est fort réduite.

²¹⁰ Ainsi Jaṭīna (Cusa, p. 249-51), de Disīsa (p. 257-259), Jirmiya (p. 268-269), Rāya (p. 270-272) et Terrus (p. 285), al-Qabiyāna (p. 265-266) et Malbīt (p. 278-280), qui semblent pré-arabo-musulmans, à l'inverse d'al-Muḍīq (p. 275-276).

Le terme de *chôrion* n'est utilisé que pour rendre *raḥal*, *ḡār* (grotte) et *ḥajar* (pierre, rocher) inclus dans des toponymes arabes, tandis que *manzil* est transcrit systématiquement en grec.

Pourquoi cette exception est-elle faite pour *raḥal*, *ḡār* et *ḥajar*? Peut-être est-ce lié à la faiblesse démographique de la localité que désigne le toponyme, ce qui va souvent de pair avec une morphologie d'habitat ouvert. Cependant d'autres établissements, pas plus importants que ceux que nous avons mentionnés, ne sont pas pour autant qualifiés ainsi²¹¹. Le grec souligne donc plutôt le statut de localités dont les toponymes arabes pourraient prêter à confusion, parce que le sens premier de *raḥal*, *ḡār* ou *ḥajar* n'est pas celui de *chôrion*. Aucun de ces exemples ne montre de redondance entre l'un des termes arabes et *chôrion*. La traduction n'est pas littérale, elle apporte simplement une précision jugée nécessaire.

Une deuxième objection pourrait s'appuyer sur le fait que dans les trois documents cités, certains toponymes tantôt intègrent le terme de *raḥal*, tantôt ne le font pas, à l'image d'al-Maḡāḡī / Raḥal al-Maḡāḡī, al-Sakkāk / Raḥal al-Sakkāk. Mais on a vu que le second nom peut désigner le type de concession, tandis que le premier renvoie à l'habitat qui s'y est développé.

Les toponymes en *raḥal* qui correspondent à des lieux peuplés désignent des localités, plus ou moins importantes et plus ou moins stables, situées à l'intérieur de *raḥā'il*, ou grands ensembles fiscaux et fonciers, que les Hauteville avaient probablement pour une part laissé, dans un premier temps au moins, entre les mains des familles arabo-musulmanes qui en jouissaient jusque-là et qui portent souvent le nom de leurs concessionnaires. Manifestement, les limites contenues dans les documents de 1182 datent, pour la plupart, de la période pré-normande. Soit elles découpent un espace autour d'établissements importants dont les toponymes ont une origine pré-arabo-musulmane (Dasīsa, Jaṭīna, Jālišū, Faṭasīna, al-Randa²¹²), soit elles correspondent à des ensembles fonciers de l'époque islamique.

²¹¹ Ainsi al-Darja (Cusa p. 248-249), al-Qumayṭ (p. 252-253), Manzil Zamūr (p. 254-255), Manzil Kirashṭī (p. 255), Manzil Zirqūn (p. 259-260), Laqamūqa (p. 260), Raqla (*ibid.*), al-Jurf et al-Khurāsānī (p. 261), 'Ayn al-Damūs (*ibid.*), al-Randa (p. 273), al-Lūqa (*ibid.*), al-Sakkāk (p. 273-274), al-Andalusīn (p. 274-275), Manzil Najīṭa (p. 275), Manzil Kharrāz (p. 277), Ribnūsha (*ibid.*), al-Qiryānī (p. 280), Bijānū (p. 282), Maḡnūja (*ibid.*), Manzil Hindūn (p. 283), al-Duqqī (*ibid.*), Martū (*ibid.*), Qinish (p. 284) et Corubnis (*ibid.*).

²¹² Pour ce dernier, il est impossible d'être aussi affirmatif puisque l'on ne connaît pas le nombre de *rijāl* qui en dépendent.

L'inégalité qui caractérise les surfaces des différents territoires délimités interdit de penser que le *raḥal* est une entité administrative d'époque normande qui ne calquerait pas des unités définies antérieurement. En effet, s'il ne s'agissait que de circonscriptions administratives, pourquoi n'aurait-on pas intégré dans un espace plus vaste le Raḥal al-Jadīd²¹³ qui mesure 50 *mudd* (ou 25 salmes) cultivables, le reste étant constitué de bois? Il en est de même pour le Raḥal al-Kilāī, qui regroupe 80 *mudd* (ou 40 salmes) dont la moitié seulement est cultivable, et qui a une limite commune avec Qurūb-nish²¹⁴. Les exemples de ce type sont nombreux. S'il n'y eut pas, avant Frédéric II²¹⁵, de tentative d'uniformisation générale de l'unité qu'est le fief en Sicile²¹⁶, cela n'empêchait guère de constituer des unités administratives de superficie grossièrement homogène.

Il est possible de proposer une reconstruction vraisemblable de l'histoire du territoire de Monreale sous les Normands. Dans la continuité des *raḥā'il* de la période précédente, des terres ont vraisemblablement été, dans un premier temps, laissées par les souverains normands à des *quwwād* arabo-musulmans et/ou convertis. Nous ignorons toutefois quelles modalités suivit ce processus et à quelles obligations ces biens étaient soumis²¹⁷. Mais, le fait que leurs terres soient concédées à Monreale en 1176, afin de faire face au regroupement d'une partie de la population arabo-musulmane qui s'y était réfugiée à la suite des pogroms insulaires de 1161, montre qu'elles sont considérées comme faisant partie du domaine royal. Le *raḥal* serait donc, jusque sous Guillaume II, considéré, de fait, comme une concession essentiellement fiscale d'origine royale.

Enfin, l'impossibilité de superposer les différentes versions d'un texte dans les diverses langues en usage à l'époque normande apparaît clairement. Il faut étudier chacune séparément avant de les confronter. De ce point de vue, l'apport, en langue arabe, du géographe le plus important pour la connaissance de la Sicile du XII^e siècle doit être examiné avec une attention particulière.

²¹³ Cusa, p. 188 et 217.

²¹⁴ Cusa, p. 185-186 et p. 212-213.

²¹⁵ C'est l'opération des *reintegratores feudorum* frédériciens de 1247-1248, cf. *infra*.

²¹⁶ Même si, comme nous le verrons plus bas, des exemples nous sont parvenus de fiefs de chevaliers, dont la valeur fiscale est évaluée, comme sur le continent, en nombre de chevaliers dus par le bénéficiaire.

²¹⁷ L'obligation de se convertir qui s'applique aux hautes sphères palatiales n'était pas, jusqu'à preuve du contraire, une condition nécessaire pour bénéficier de ce type de délégations.

Al-Idrīsī et le *raḥal*

On aimerait confirmer ces conclusions par l'analyse d'œuvres géographiques arabes concernant la Sicile. Malheureusement, aucun ouvrage antérieur au XII^e siècle ne peut y aider. La Sicile y est souvent traitée fort rapidement et Ibn Ḥawqāl, qui se distingue par les pages qu'il lui consacre à la fin du X^e siècle, ne décrit que Palerme. Les œuvres d'al-Idrīsī²¹⁸ et d'Ibn Jubayr²¹⁹ sont donc nos sources principales et sont instructives tant par ce qu'elles disent que par ce qu'elles taisent.

Ibn Jubayr, qui ne fit que passer dans l'île, ne mentionne aucun *raḥal*, ce qui n'est guère surprenant : la réalité du *raḥal* n'est pas de l'ordre du visible et le terme n'est pas fréquent dans les récits de voyage. Al-Idrīsī, qui travaille pour Roger II, exalte la Sicile qu'il connaît bien. Il utilise les mots *manzil* et *raḥal*, même lorsque le toponyme, souvent d'origine antérieure à la conquête arabo-musulmane, ne le laisse pas attendre; il les emploie dans un sens proche pour désigner des espaces peuplés, parfois marqués par la présence d'un château²²⁰. Sa description de la Sicile est une des rares où sont utilisés ces deux vocables et la seule à les mentionner si souvent, ce qui suggère qu'ils y ont un sens précis.

En règle générale, al-Idrīsī est prolixe sur les terres et leur productivité, autant sinon plus que sur l'habitat, bien qu'il articule sa description autour de ce dernier. Dans son introduction à la section sicilienne de son ouvrage (IV,3), il précise que la Sicile contient «cent *balād* et trente *balād* entre ville (*madīna*) et forteresse (*qal'a*), sans compter les *adiyā'*, les *manāzil* et les *baqqār*»²²¹.

Tous ces mots posent des problèmes de définition, mais les trois derniers moins que les autres : *adiyā'* est le pluriel de *day'a* et désigne une exploitation agricole, tout comme les *manāzil* (pl. de *manzil*) dont la position entre ce dernier et *baqqār* révèlent clairement qu'ils ont aussi cette signification. Le vocable *baqqār*, lui, renvoie plus précisément à un domaine consacré à l'élevage, ce qui

²¹⁸ Idrīsī.

²¹⁹ Ibn Jubayr, «Relation de voyages».

²²⁰ Deux exemples de la connaissance d'un vocabulaire «italien» par al-Idrīsī, qui renforcent notre hypothèse d'une typologie des établissements humains proche de l'usage local, ont été soulignés. Le prouvent, d'une part, le nom de deux vents (*scilocco* et *libeccio*), cf. P. Gautier Dalché, *Carte marine et portulan au XII^e siècle. Le "Liber de existencia riveriarum et forma maris nostri Mediterranei" (Pise, circa 1200)*, Rome, 1995 (CEFR, 203), p. 51; d'autre part, le nom de deux mois, qui dérivent du grec, cf. J. Johns, «Arabic 'June' (*brutuyūn*) and 'July' (*iṣṭiryūn*) in Norman Sicily», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 64 (2001), p. 98-100.

²²¹ Idrīsī, p. 307.

en fait l'équivalent plus ou moins exact de *mandra* en latin. La variété des termes employés pour qualifier les localités est un gage de la précision que l'on retrouve dans toutes les descriptions du géographe²²². Le terme *raḥal* est donc absent de cette énumération.

Mais si on suit le géographe, les cent premiers *balād* regroupent les villes et des forteresses, auxquels s'ajoutent trente autres qui n'ont pas les mêmes caractéristiques. De toute évidence, les *raḥā'il* et les *manāzil* sont à ranger dans cette catégorie. Les *manāzil* évoqués en introduction entre les *baqqār* et les *adiyā'* ne sont pas ceux qu'il décrits dans le texte, de l'aveu même de l'auteur, même si cette homonymie n'est pas le fruit du hasard.

Hormis les villes et les forteresses, on décompte au fil du texte²²³ une occurrence de *balada*, deux de *balad*, quatre de *qarya*, puis dix-huit de *manāzil*²²⁴ et quatorze de *raḥal*²²⁵. Première constatation : dans ces deux derniers groupes, ne figurent pas les toponymes qualifiés ainsi dans la documentation normande; le géographe ne retient manifestement que les localités les plus importantes (et cent trente sites ne sont pas un faible nombre, si l'on compare avec d'autres régions²²⁶). Les *raḥā'il* et les *manāzil* dont on vient de parler sont pour lui des types de domaines agricoles (les *adiyā'*, les *manāzil* et les *baqqār* de l'introduction). Ces deux vocables ne semblent pas désigner dans sa description des réalités très différentes. Le terme *raḥal* ne renvoie pas à une localité compacte, mais plutôt à un espace de mise en valeur agricole dense. Ainsi Cassibile (*Qasabārī*) est décrit comme un « beau *raḥal* aux vastes terres labourables »²²⁷;

²²² Cf. *supra*.

²²³ On se base sur le premier terme utilisé pour caractériser chaque nom de lieu avancé. On peut retrouver plusieurs éléments dans une description (habitat, fortification, etc.), mais le premier terme désigne toujours les caractéristiques les plus remarquables du lieu.

²²⁴ C'est le cas d'Adrano (avec *ruqqa*), Alcamo, Buccheri, Castel di Mojo, Cerami, Cinisi, Garsiliato, Gardhuḡa, Isnello, Judica, Maljā' Khalīl, Manzil Sindi (non décrit), Manzil Yusūf (non décrit), Olivieri (avec *ḥiṣn*), Roccella (*id.*), Sperlinga, Sutura (Manzil Sutīr). Manzil al-Amīr est, en fait, un château à l'époque qui nous intéresse.

²²⁵ Il s'agit d'al-Aṣnām, Cammarata (avec un *ḥiṣn*, château, qui la surplombe), Huraqa, Khāṣū, Margana, Naro, Cassibile (*Qasabārī*), Qaṣr Ibn Mankūd (avec *rocca*), Raḥal al-Armal, Raḥal al-Marā', Raḥal al-Qayd, Rāya, Salemi [avec un *ḥiṣn* qui est aussi décrit comme un *ma'qil*, c'est-à-dire un point fortifié (cf. *supra*)].

²²⁶ Surtout si l'on considère qu'il avait accès aux archives du palais. Cf. l'introduction à Idrīsī.

²²⁷ La traduction proposée par M. Amari est révélatrice : « c'est un beau casal entouré de vastes terres à semer », le « entouré » n'est pas dans le texte mais, persuadé que le *raḥal* était un village, il l'introduit. Cette traduction est reprise dans le volume 6 de *Islamic Geography* publiée à Leyde, qui réunit des études consacrées à Idrīsī et cette traduction (p. 287).

pour al-Aṣnām, Rāya et Khāṣū, seule la production agricole est évoquée tandis que la population supposée est passée sous silence²²⁸. Or, Khāṣū est décrit dans un texte latin du milieu du XIII^e siècle comme un *mons* constituant un *tenimentum* regroupant plusieurs casaux²²⁹. L'écart chronologique empêche malheureusement de tirer des conclusions plus fermes, mais les traces archéologiques montrent que ce site était naturellement élevé et entouré d'habitats ouverts²³⁰. Ces exemples sont d'autant plus intéressants que, la plupart de temps, leurs toponymes ne sont pas en *raḥal* (ce qui pourrait renvoyer à des localités situées dans des *raḥā'il* dont ils auraient pris le nom). La présence d'un point fortifié est signalée en passant, s'il y a lieu, mais elle ne définit pas ce type d'espace.

La description des *manāzil* est souvent proche de celle du *raḥal*, mais ils se caractérisent par une densité minimale de population rassemblée dans un espace unique et abritent le plus souvent une localité qui peut même ressembler à une petite ville (cf. Adrano). Pour al-Idrīsī, les *manāzil* de l'introduction désignent donc plutôt en Sicile de grands domaines agricoles qui incluent un habitat groupé autour du centre d'exploitation agricole.

La définition du *manzil* en Ifrīqiya peut fournir un point de comparaison utile. Arrêtons-nous un moment sur la définition qu'en propose Mohamed Talbi²³¹ à partir de sources de natures différentes. Il s'agirait, pour lui, d'une ville ou d'un village²³². Dans le même temps, cependant, il montre que les toponymes en *manzil* sont toujours accompagnés du nom de leur propriétaire. Il est peu probable qu'une ville soit ainsi désignée dès l'origine. La présence d'une agglomération est, de toute évidence, le résultat du développement d'une localité moins importante dont le rapport avec le terroir qui l'entourait a été oublié. La conservation d'un toponyme en *manzil* ne peut donc servir à définir le *manzil* lui-même. En outre, la mention d'un nom de propriétaire s'accorde avec le sens que nous en avons proposé. Mohamed Talbi lui-même traduit par *hamlets* en anglais, c'est-à-dire «hameaux», les occurrences du mot dans les *Manāqib* d'Abū Ishāq al-Jabanyānī.

²²⁸ Le problème de traduction est le même qu'à la note précédente. Le texte arabe donne : «Il s'agit d'un *raḥal* aux nombreux champs ensemencés, de toutes sortes et excellents, et aux nombreux grains et denrées», ce que M. Amari renforce par un «dans le territoire duquel» qui n'est pas nécessaire.

²²⁹ Collura, p. 303.

²³⁰ F. Maurici et S. Vassallo : «Pizzo di Casa».

²³¹ M. Talbi, «Law and Economy in Ifrīqiya (Tunisia) in the IIIrd Islamic Century», dans *The Islamic Middle-East 700-1900*, éd. A.-L. Udovitch, Princeton, 1981, p. 209-251.

²³² *Ibid.*, p. 211 et 240.

La description d'al-Idrīsī est donc fort proche dans son utilisation des termes *raḥal* et *manzil* des conclusions tirées de l'analyse des sources arabo-normandes. Or sa familiarité avec la Sicile lui donne une autorité particulière en la matière. Est-il possible, pour autant, d'analyser, dans la documentation latine des XII^e-XIII^e siècles, les toponymes en *raḥal* et/ou ses dérivés latins comme autant de vestiges ou de reflets de la réalité d'origine arabo-musulmane que nous avons décrite?

Les documents latins des XII^e-XIII^e siècles²³³

Les toponymes en *raḥal* sont repris tels quels dans les documents latins, précédés du mot *casal*. Il serait donc étonnant que les deux mots signifient exactement la même chose. En outre, si *raḥal* avait le même sens que *qarya* en arabe, pourquoi le retrouverait-on employé dans de nombreux noms de lieux en arabe ou en transcription, ce qui ne se produit pas pour le terme *qarya* dans d'autres régions?

Dans les documents antérieurs à la déportation des communautés arabo-musulmanes à Lucera au XIII^e siècle, les occurrences de toponymes en *raḥal* et en *manzil* sont assez peu fréquentes. C'est dans le Val de Mazara que les mentions sont les plus nombreuses, mais elles proviennent en grande partie des documents arabes et d'al-Idrīsī. Ces différences régionales suggèrent que la partie occidentale, et plus particulièrement celle où l'autorité royale normande se fit le moins sentir, a bénéficié en priorité du maintien de cette forme de concession et, qu'à cette époque, le terme était réservé à une réalité précise. Nombre de ces noms de lieux sont en outre formés de l'adjonction d'un nom propre au vocable *raḥal* ou *manzil*²³⁴.

Les toponymes plus tardifs soulèvent un autre type de difficulté liée à la diffusion du terme *raḥal* (via les transcriptions latines précoces qui le reprennent et, certainement, les pratiques de l'oralité) et à son utilisation pour former de nouveaux noms de lieux jusqu'à la fin du Moyen Âge.

À la lecture des pages précédentes, on pourrait penser que le *raḥal* est un fief « première manière » mis en place à l'arrivée des Normands en Sicile. Mais le terme arabe peut aussi bien renvoyer à une forme de délégation administrative et fiscale perpétuée par les

²³³ Nous renvoyons aux listes commentées dans le chapitre premier.

²³⁴ Cf. *supra*.

souverains normands après la conquête, ce qui n'exclut pas que les traditions islamique et normande aient pu converger dans le cadre insulaire.

Les relations entre les sites fortifiés et les habitats ouverts en Sicile aux XI^e-XII^e siècles

Les liens entre les casaux, ou le *raḥal*, et les sites fortifiés décrits plus haut sont difficiles à saisir, mais al-Idrīsī en suggère quelques-uns : le bourg fortifié abrite, en effet, un marché²³⁵, de nombreux bains, la mosquée du vendredi ou l'église. La fonction de refuge des points fortifiés, confiés à des *milites castri* ou concédés à des bénéficiaires²³⁶, ne doit pas non plus être négligée.

D'un point de vue administratif, les liens entre les deux ensembles ne sont pas clairs. Les habitats ouverts relèvent à l'évidence de sites fortifiés situés à proximité. En latin, aucun terme ne désigne clairement l'espace qui dépend d'un point fortifié avant le XIII^e siècle, date à laquelle on utilise le mot *terra* qui recouvre deux réalités : le site fortifié et le territoire qui en dépend. Avant cette date, on trouve surtout employé le vocable de *pertinenciae*, à l'acception vague. En arabe, la documentation royale utilise indifféremment trois termes : *ḥawz*, qui a le sens d'espace, mais aussi de possession; *ḥadd*, qui signifie limite; *iqḷīm* qui désigne dans ce contexte une circonscription administrative (c'est le terme que l'on retrouve chez al-Idrīsī), mais il est fort peu utilisé²³⁷. Dans les documents rédigés en grec, la notion est rendue par *diakratēsis*²³⁸, tandis que *chōra* désigne à la fois le site fortifié et le territoire qui en relève²³⁹. Les termes, équivalents les uns aux autres, ne fournissent cependant pas de renseignements sur la nature exacte des liens qui existent entre le lieu prédominant et les habitats ouverts qui l'entourent.

Dans un certain nombre de cas, ces relations s'actualisent. Des litiges à propos des limites entre deux casaux sont ainsi réglés par des représentants locaux du roi venus du bourg important le plus proche : justiciers royaux, stratèges, ou envoyés du *dīwān*. Les exemples sont certes peu nombreux, mais ils montrent, néanmoins,

²³⁵ La mention d'un marché n'est pas automatiquement l'indice d'une localité importante. Mais al-Idrīsī fait la différence entre marchés épisodiques et structures permanentes.

²³⁶ Cf. chapitre suivant.

²³⁷ Les trois termes sont utilisés à la suite dans la description des limites du territoire dépendant de Iato (Cusa, p. 203).

²³⁸ Pour des exemples, cf. F. Maurici, *Castelli*, p. 122.

²³⁹ *Ibid.*, p. 129.

que même si le casal est concédé, c'est l'administration royale qui tranche en pareil cas et non le pouvoir seigneurial.

* * *

L'hypothèse qui fait du *raḥal* une unité fiscale et un espace foncier, à l'intérieur duquel peut se développer un habitat ouvert, plus ou moins stable (et non l'établissement lui-même) explique que des ensembles aussi divers qu'Olivieri et Manzil 'Abd al-Raḥman puissent relever d'une même catégorie chez al-Idrīsī. Elle rend compte de la formation des toponymes en «manzil» ou en «raḥal» auxquels sont adjoints les noms des personnes qui s'étaient vu confier à l'origine ces domaines. Les Normands reprennent ce système dans un souci de continuité qui autorise le maintien d'un contrôle des campagnes par le pouvoir central, sans qu'on puisse en tirer de conclusions précises quant à la nature première du *raḥal*.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE 6

À l'issue de cette analyse en deux volets, l'organisation territoriale et socio-économique de la Sicile normande apparaît beaucoup plus complexe qu'on ne l'a souvent écrit. Ont été mises en évidence, d'une part, les conséquences linguistiques non négligeables de la domination islamique, dont rien ne dit que les effets ont pris fin avec cette dernière; d'autre part, la superposition de pratiques dont le développement renvoie à une chronologie différenciée et qui continuent d'évoluer dans le temps, y compris sous la domination normande.

Si les transformations linguistiques qui ont affecté la toponymie insulaire peuvent difficilement être mises en relation avec l'organisation du territoire sicilien, elles suggèrent, de ce point de vue, l'existence de variations régionales que l'archéologie devrait permettre d'analyser plus en détail. À l'heure actuelle, enquêtes textuelles et matérielles, menées surtout à travers les prospections de surface, suggèrent que la domination des Hauteville n'est pas marquée par des transformations brutales ou l'introduction systématique de pratiques nouvelles. L'effet d'homogénéisation que l'on tend à lui attribuer n'est sans doute pas aussi clair que l'on a bien voulu le croire, d'autant que de vastes zones ne sont quasiment pas documentées, laissant à penser que la situation y demeurerait peut-être proche de ce qu'elle était sous la domination islamique.

Là où la documentation n'est pas complètement absente, se superposent plusieurs dimensions dont l'articulation nous échappe en partie : la nature des établissements humains et la mise en valeur

des terroirs villageois (*casale* latin, *manzil* arabe, *chôrion* grec); les circonscriptions administratives (*divisa*, *ḥawz*, *diakratêsis*); les modalités de répartition des revenus (*raḥal*).

La variété des situations, qui n'est pas une spécificité sicilienne, mais renvoie ici à des systèmes socio-économiques et des périodes de l'histoire insulaire distinctes, est illustrée aussi bien par l'étude des noms de lieux que par la mise en lumière de la diversité des modalités utilisées pour organiser les campagnes et la concession des ressources qui en sont tirées.

On s'est interrogé jusqu'à présent sur les indices de spécificités que l'on peut mettre en relation avec la domination islamique dans l'île, il convient de se pencher sur ce que l'on considère généralement comme le reflet de la féodalisation insulaire.

CHAPITRE 7

COMPOSITION ET STRUCTURATION DES ÉLITES SICILIENNES

RETOUR SUR LE FÉODALISME ET LA FÉODALITÉ

Peu de sujets ont été autant débattus par les historiens du Moyen Âge que ceux du féodalisme et de la féodalité, de leur définition et donc de leur extension géographique¹. Au XI^e siècle en Sicile, et plus largement en Italie méridionale, les relations au sein des élites et la redistribution des revenus liés aux activités rurales² sont redéfinies. L'origine normande des conquérants a d'abord favorisé une lecture «féodale» de ces derniers, mais l'Italie méridionale, comme l'Angleterre après la conquête normande³, a vu de nouvelles analyses, plus nuancées, se multiplier.

Toutefois, on a souligné depuis longtemps le peu d'attestations pour la période et la zone qui nous occupent de termes renvoyant aux relations féodo-vassaliques (prestations d'hommage, serments de fidélité⁴, mentions de fiefs), indices privilégiés de ce que l'histo-

¹ Nous renvoyons ici à la très claire introduction de S. Reynolds, *Fiefs and Vassals. The Medieval Evidence Reinterpreted*, Oxford, 1994.

² La réflexion sur la féodalité dans le sud de l'Italie suit les courants de l'historiographie générale : problèmes de datation, de continuité ou de rupture, de terminologie, elle n'a rien à envier aux débats mieux relayés dans le monde scientifique. Voir en dernier lieu, P. Skinner, «When was Southern Italy "feudal" ?», dans *Il feudalesimo nell'alto medioevo*, Spolète, 2000, 1, p. 309-340 (*XLVII Settimana di Studi sull'alto medioevo*), qui insiste sur l'adaptation des Normands à des réalités socio-économiques déjà en place et sur une évolution progressive plutôt que sur l'idée d'une rupture et d'un bouleversement drastique, même si sa connaissance de la Sicile reste limitée et, surtout G. Petralia, «La signoria nella Sicilia normanna e sveva : verso nuovi scenari?», dans *La signoria rurale in Italia nel medioevo (Atti del II Convegno di studi, Pise, 6-7 novembre 1998)*, Pise, 2004, p. 217-254.

³ On verra l'article stimulant de P. Bauduin sur ce point : «Les modèles anglo-normands en questions», dans *Nascita di un regno. Poteri signorili, istituzioni feudali e strutture sociali nel Mezzogiorno normanno (1130-1194) (Atti delle Diciassettesime Giornate normanno-sveve (Bari, 10-13 oct. 2006))*, Bari, 2008, p. 51-98, spéc. p. 61-69.

⁴ Parmi les exemples les plus connus, on peut citer les investitures données aux chefs de guerre, puis souverains, normands par les papes successifs, tout au long du XII^e siècle. Cf. G. Giordanengo, «Les féodalités italiennes», dans *Les*

riographie a défini comme la féodalité, même si cette absence ne constitue en rien une originalité locale⁵. Parallèlement, n'ont pas manqué les approches qui mettent en avant l'existence du féodalisme, comme mode de redistribution des revenus tirés de la production, avant tout agricole, et comme mode de domination de la population, même si les modalités de sa mise en œuvre en Sicile, nous le verrons, présentent des spécificités. La tradition historiographique italienne, quant à elle, a longtemps privilégié une approche juridique⁶, avant qu'une place ne soit faite à la « signoria rurale »⁷ au sein des études médiévales. Ces grandes lignes ne mettent d'ailleurs pas fin à l'analyse des déclinaisons infinies qui caractérisent ces deux domaines, en fonction de la place que jouent le souverain et l'administration, des hiérarchies qui existent au sein des élites et de leurs fondements, de la nature des concessions dont jouissent les bénéficiaires, etc.

Il importe donc d'analyser le contexte insulaire en privilégiant la question des instruments de structuration des élites siciliennes : qu'en est-il des relations féodo-vassaliques en Sicile ? Quels types de concession, au sens juridique du terme, y repère-t-on ? Quelles relations se mettent en place au sein des élites ? Qu'en est-il, enfin, des élites laïques par rapport aux ecclésiastiques et des nouveaux conquérants par rapport à l'aristocratie arabo-musulmane ? L'évaluation des changements induits dans ce domaine par l'installation des Normands en Sicile est importante si l'on veut analyser la rencontre entre des groupes qui se réfèrent à des systèmes socio-économiques et de domination dont les fondements sont à l'origine en partie distincts⁸. Dans ce premier volet, on reviendra sur la distri-

féodalités. Histoire générale des systèmes politiques, dir. J.-P. Poly et E. Bournazel, Paris, 1998, p. 211-263, spéc. p. 228. Mais on ne peut voir là un apport normand ; de même, l'héritage local sud-continental explique bien plus le développement de certains réalités « féodales » dans cette région au XII^e siècle que l'apport normand (*ibid.*, p. 229).

⁵ La situation est identique, notamment, dans les Abruzzes, en Pouille ou en Lombardie. Cf. *ibid.*, p. 211-243.

⁶ Tradition – reprise par la plupart des auteurs qui travaillent sur l'Italie – qui met l'accent sur la délégation des droits de justice et, globalement, des droits régaliens en faveur des féodaux. Sur cette nuance « italienne », cf. S. Reynolds, *Fiefs and Vassals*, introduction et G. Petralia, « La « signoria » nella Sicilia normanna », p. 217. Nous faisons nôtre la position de C. Wickham, « Le forme del feudalesimo », dans *Il feudalesimo nell'alto medioevo*, p. 15-46.

⁷ S. Carocci, « Signoria rurale, prelievo signorile e società contadina (sec. XI-XIII) : la ricerca italiana », dans *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales. Réalités et représentations paysannes*, éd. M. Bourin et P. Martinez Sopena, Paris, 2004, p. 63-82.

⁸ On a dernièrement remis en question la différence qui existe entre « système tributaire » et « féodalisme » en arguant qu'elle n'est pas sensible pour les paysans et en faisant de cette diversité une question regardant l'histoire de la

bution des revenus de la terre entre les différents groupes qui composent les élites siciliennes et on s'intéressera tant aux relations entre souverains et bénéficiaires laïcs et ecclésiastiques de ces concessions qu'à la composition de ces élites et à l'intégration éventuelle des élites vaincues en leur sein. Un second volet sera consacré, dans le chapitre suivant, à l'encadrement de la population, en particulier arabo-musulmane, par le biais de ces concessions.

On a souvent avancé que, dans ce domaine, les Hauteville auraient repris à leur compte des structures et des pratiques pré-existantes de manière à imposer une autorité monarchique forte à l'aristocratie qui se mettait en place dans les terres récemment conquises, particulièrement en Calabre et en Sicile dont le passé byzantin et islamique facilitait ce processus⁹. Il s'agirait donc d'un « régime féodal » spécifique et limité.

Nous nous proposons donc, en nous concentrant sur la documentation sicilienne, de reprendre le dossier, en poursuivant ainsi dans la voie qu'ont commencé d'ouvrir un certain nombre d'historiens. Il s'agit, entre autres, d'établir si, comme pour le lexique de l'organisation du territoire, celui de la féodalité a été adapté, traduit, ou surimposé à une autre réalité en Sicile ou bien si une pratique féodale a été introduite de manière plus ou moins systématique.

I. LA TERMINOLOGIE UTILISÉE EN ITALIE MÉRIDIONALE ET EN SICILE

Même si les mises en garde contre le fétichisme terminologique ont leur utilité¹⁰, nous sommes dépendants des mots que nous transmettent les textes médiévaux. Or, en Italie méridionale et dans la Sicile normandes, le lexique de la féodalité, le terme « vassal »¹¹ par

construction de l'État (cf. *ibid.*). Si l'organisation économique a le même but dans les deux cas (permettre à un groupe d'hommes de vivre des concessions qui leur ont été faites et de financer des activités militaires lorsque cela est nécessaire), les considérer comme équivalentes ne fait qu'évacuer la question d'une analyse plus fine des mécanismes mis en œuvre.

⁹ C. Cahen a défendu cette position de la manière la plus convaincante, en la mettant en rapport avec l'histoire pré-normande de la région : « Ce qui facilite cette maîtrise du pouvoir central est précisément le fait que la société qu'il régit est en grande partie non féodale. La notion d'État a ainsi dès l'origine une base matérielle, et la possibilité pour le prince de recruter des agents d'administration et surtout une armée en dehors des cadres féodaux réduit d'autant l'importance sociale et les moyens matériels d'indépendance des feudataires » (*Le régime féodal de l'Italie normande*, Paris, 1940, p. 41).

¹⁰ D. Barthélemy, *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles*, Paris, 1997, p. 110 et sq. par exemple.

¹¹ Sous Roger II (1130-1154), parmi les diplômes royaux latins conservés ayant trait à la Sicile (cf. *Cod. Diplo.*), on ne trouve jamais le terme *vassallus*, une

exemple, n'est utilisé massivement qu'après le XII^e siècle. Il apparaît dans un contexte où les types de concessions royales (ou non) dont bénéficient les individus qui composent les élites siciliennes et les droits qui en découlent ont sensiblement évolué par rapport au XII^e siècle. Dans l'ensemble, la région ne se caractérise pas par l'utilisation d'un vocabulaire féodo-vassalique classique, et ce jusqu'à la fin de la domination normande¹². Documents de la chancellerie et législation royale n'emploient pas cette terminologie, que l'on rencontre, très rarement, dans des actes privés¹³.

Qu'en est-il, au-delà des relations et de la hiérarchie qui structurent les élites, des concessions dont bénéficient leurs représentants et du vocable «fief»? Le terme *feudum* est quasi inexistant en Sicile et n'est guère plus fréquent dans le sud de l'Italie¹⁴. Seul le *Catalogus baronum*¹⁵ en fait un usage systématique. Bien qu'il ne concerne ni la Sicile ni la Calabre, on ne peut le négliger car on le considère, généralement, comme né du désir de Roger II de rationaliser la réalité féodale du royaume. Il pourrait, de ce fait, refléter l'organisation générale des nouveaux détenteurs du pouvoir, y compris en Sicile et en Calabre, même si l'on présente les relations entre le roi et les barons de ces deux régions comme plus pacifiques, en raison du contrôle étroit qu'y exerçaient les souverains sur les grands¹⁶.

Les travaux d'Evelyn Jamison et Errico Cuzzo font remonter la rédaction du *Catalogus baronum* aux années 1150-1168 et, pour les deux dernières parties du texte qui constituent deux entités

seule fois celui de *vavassor* dans une copie tardive et incomplète; une fois le terme *fidelis*. Pour les périodes qui suivent, on retrouve les mêmes caractéristiques, à la différence près que le terme *fidelis* devient plus présent.

¹² Les thèses d'histoire régionale de L. Feller, *Les Abruzzes médiévales* et J.-M. Martin, *La Pouille* sont sur ce point éclairantes.

¹³ E. Cuzzo, «La feudalità del 'Regnum' nell'età di Ruggero II», dans *Alle origini del costituzionalismo europeo. Le Assise di Ariano 1140-1990*, éd. O. Zecchino, Ariano Irpino, 1996 (*Centro europeo di studi normanni, Fonti e Studi*, 8), p. 153-167, spéc. p. 154.

¹⁴ On le retrouve par exemple, en 1121, dans un acte par lequel *Raul Cephaludi dominus* concède à Guiscardus : *in perpetuum per feudum ad utendum et fruendum villanos sex cum omni eorum patrimonio et hereditibus et recipi a te [hommagium] et quinquaginta tarenos et unum caballum*, Garufi, *Cens. e catast.*, doc. 1. Le contenu rappelle ce que l'on peut trouver ailleurs en Occident, même si le terme *hommagium* semble une invention de l'éditeur et n'est pas indispensable ici. Rappelons tout de même qu'il s'agit d'un *transumptum* de 1196 et que nous ne sommes pas à l'abri d'une opération de réécriture.

¹⁵ *Catalogus baronum*, éd. E. J. Jamison, Rome, 1972 (*F.S.I.*, 101).

¹⁶ Cette idée a une longue tradition, cf. notamment, J.-M. Martin, «Aristocraties et seigneuries en Italie méridionale aux XI^e et XII^e siècles : essai de typologie», *Journal des Savants*, (janv.-juin 1999), p. 227-260.

distinctes, respectivement à 1175 et 1239-1240¹⁷. Le seul manuscrit du texte conservé datait du XIV^e siècle et Evelyn Jamison a bien mis en évidence l'existence d'une copie intermédiaire d'époque souabe (vers 1250) qui aurait été utilisée pour mettre au point la transcription angevine¹⁸. Or, l'emploi systématique de *feudum* / *pseudum* pourrait correspondre plutôt à une réécriture souabe influencée par la réorganisation du royaume engagée par Frédéric II, même si, comme l'a montré Errico Cuozzo, la matière première du texte est certainement d'époque normande¹⁹. Il conviendrait donc de parler d'un « palimpseste ».

Au-delà du contraste de vocabulaire, d'autres éléments confirment cette hypothèse. La section du document que l'on fait remonter à 1175²⁰ et qui semble la plus proche du premier état du texte n'utilise pas ce lexique, si ce n'est dans les titres des paragraphes qui peuvent être le fruit d'une explicitation plus tardive. La conformation d'un document ancien à des préoccupations nouvelles n'a rien de surprenant pour qui connaît l'activité des *reintegratores feudorum* sous Frédéric II²¹. La similitude frappante entre la rédaction du passage dit d'origine normande et la dernière partie du manuscrit qui commence par *Hii sunt pseudatarii Justitiariatus Capitanate in primis*²², où l'on s'accorde pour voir un texte de facture souabe, n'est qu'un argument supplémentaire en faveur de l'hypothèse d'un remodelage du texte sous Frédéric II. En l'absence de manuscrit contemporain de la réécriture, cette hypothèse ne peut être confirmée ni écartée.

Toutefois, il existe suffisamment d'arguments allant dans ce sens pour limiter l'intérêt d'une analyse lexicale du catalogue qui viserait à étudier le vocabulaire féodal de l'époque normande, et ce d'autant que les documents royaux et autres de cette période

¹⁷ Cf. l'introduction d'E. Jamison à son édition du *Catalogus Baronum* et le commentaire d'Errico Cuozzo au texte : E. Cuozzo, *Catalogus Baronum, Commentario*, Rome, 1984.

¹⁸ E. Jamison, « Additional Work by E. Jamison on the *Catalogus Baronum* », *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 83 (1971) p. 1-65, spéc. p. 34-56.

¹⁹ *Ibid.* Soulignons que le terme n'apparaît pas dans le texte des Assises d'Ariano, cf. *Le Assise di Ariano*, éd. et trad. de O. Zecchino, Cava dei Tirreni, 1984. Le seul passage qui ait un lien avec cette question a trait à la *nova militia*. On a, en général, considéré qu'il en fermait l'accès à de nouveaux venus et définissait ainsi l'élite militaire du royaume (art. XIX du ms Vat. et 31 du ms Cas.). E. Cuozzo en a donné une interprétation dans « *Quei maledetti Normanni* ». *Cavallieri e organizzazione militare nel Mezzogiorno normanno*, Naples, 1989, p. 53.

²⁰ *Catalogus baronum*, du § 1263 au § 1373 (p. 264-276).

²¹ On les voit agir en 1247-1248. Cf. E. Winkelmann, *Acta Imperii inedita*, Innsbruck, 1880-1885, 1, p. 701.

²² *Catalogus Baronum*, p. 276 et sq.

contrastent avec ce qu'on peut y observer²³. À ces retouches postérieures, il est probable, en effet, que s'ajoute une systématisation des règles de concession et de contrôle du fief. Ces remarques ne signifient pas que toute réalité féodale était absente sous les Normands. Trois autres possibilités sont en effet envisageables : la féodalité était désignée en Sicile par un vocabulaire autre que celui considéré comme classique; ou le fief n'y était qu'un type de concession parmi d'autres; ou, enfin, sa réalité différait de ce que l'on connaît ailleurs. Aussi est-il nécessaire de s'interroger sur l'existence d'autres modalités d'accès aux revenus de la terre. Il est probable que l'objectif originel du *Catalogus* était de rendre plus efficace la levée des forces du *regnum*, mais rien ne nous dit que la démarche fut, dès le XII^e siècle, aussi systématique que le suggère la version éditée par Evelyn Jamison.

L'ensemble du sud de l'Italie voit donc la mise en place d'un pouvoir qui n'exprime pas la structuration des élites par des termes féodo-vassaliques classiques. Cette affirmation vaut aussi pour les documents qui concernent exclusivement des chevaliers d'origine française ou, plus largement, continentale, mais toujours originaires du Nord. Cette absence de terminologie spécifique reflète peut-être la nécessaire adaptation des *militēs* normands à un contexte dont tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère peu féodalisé²⁴, d'autant qu'en Sicile le *Catalogus Baronum* ne s'applique pas.

Cette caractéristique sicilienne a été attribuée à la politique de concession de terres et/ou revenus à l'aristocratie ou à l'Église développée par les souverains normands, décrite comme fortement centralisée et contrôlée²⁵. Cette vision a conduit à postuler la quasi-inexistence de la sous-inféodation. Dans un second temps, on a avancé, en nuanciant cette présentation, que les Hauteville auraient utilisé une pyramide féodale rigoureuse comme un instrument de pouvoir efficace²⁶. Une telle révision, qui continue à analyser le cas

²³ Pour la Pouille, J.-M. Martin a une analyse similaire, bien qu'il souligne la diffusion du mot *feudum* dans les actes de la pratique à partir du XII^e siècle, mais en notant la variété de ses significations. J.-M. Martin, *La Pouille*, p. 759-760.

²⁴ Cf. J.-M. Martin, «Aristocraties».

²⁵ Igor Mineo revient sur cette tradition historiographique au cours d'un développement très éclairant sur la formation des élites et le féodalisme en Sicile aux XII^e et XIII^e siècles, cf. *Nobiltà di Stato*, p. 28.

²⁶ Cf. H. Bresc, «Féodalité coloniale en terre d'Islam», p. 639. Cf. aussi E. Mazzaresse Fardella, «Osservazioni sul suffeudo in Sicilia», *Rivista di Storia del Diritto Italiano*, 34 (1961), p. 99-183. F. Maurici reprend ces idées dans *Castelli*, p. 107.

sicilien avec des catégories féodales, n'apparaît plus suffisante aujourd'hui.

Il importe, en premier lieu, de distinguer la Sicile – au cœur du royaume normand et caractérisée, au moment de sa conquête, par l'existence d'un système socio-économique islamique²⁷ – de la péninsule dont l'histoire et le mode de gouvernement diffèrent²⁸. Dans le sud du continent, la royauté fait, en effet, une plus grande place à la délégation de pouvoir et donc à une autonomie, même relative, des pouvoirs locaux²⁹. Pour la Sicile, le nœud du problème a été exposé par Henri Bresc :

«La réforme radicale de l'ordre normand, c'est le *casal*, *chôrion*, *rahal*, inspiré à la fois du village fiscal grec et musulman et de la *villa* post-carolingienne»³⁰.

Il souligne ainsi l'originalité de la forme que prend sous les Normands la concession des revenus tirés de la terre, articulée à une organisation territoriale particulière. Il convient d'évaluer, cependant, ce qui relève d'une «réforme radicale» et ce qui prolonge des pratiques antérieures afin de revenir sur la portée et les limites de cette spécificité. Les nouveaux conquérants ont-ils, en outre, utilisé divers types de distribution des revenus?

²⁷ En conclusion de son ouvrage, Igor Mineo rappelle ainsi : *Sembra strano, ma una della principali implicazioni di quella svolta* [le passage de la domination musulmane à celle des Normands] *e della costruzione di un nuovo regno di cultura latina e cattolica è stata davvero poco sottolineata dalla tradizione storiografica : e cioè che in Sicilia non si costituì il laboratorio signorile che, nei secoli centrali del medioevo, dal IX al XI, caratterizzò largamente, sia pure con forme ed esiti localmente differenziati, l'Europa postcarolingia, Italia meridionale compresa (Nobiltà di Stato, p. 295).*

²⁸ A. Sennis l'a bien montré pour la Marsica, dans «Potere centrale e forze locali in un territorio di frontiera : la Marsica tra i secoli VIII e XII», *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 99 (1994), p. 1-77. On pourrait citer de nombreuses autres études allant dans le même sens.

²⁹ Au terme de son analyse du système administratif normand dans le sud de l'Italie, H. Takayama parvient à la conclusion suivante : *The irregular administrative system explains the administrative difference between Sicily and Calabria, and the rest of the peninsula. The king had immediate control of inhabitants and lands by means of registers of lands and villeins in Sicily and Calabria. Vassals and churches were no obstacle to the royal administration. Here there existed a valid and stable administration. In the peninsular administration, however, the vassals were indispensable. The king could control and govern inhabitants and land only through vassals. The list of these vassals was the catalogus baronum (The Administration, p. 165).* En outre, la situation calabraise diffère de celle de la Sicile et présente deux visages différents au nord et au sud.

³⁰ Cf. H. Bresc, «Genèse du *latifondo*», p. 274.

Pour appréhender ce problème, l'analyse lexicale des sources qui nous renseignent sur la dimension institutionnelle et la conception royale ne suffit toutefois pas.

II. LA STRUCTURATION DES ÉLITES CONQUÉRANTES EN SICILE

Au sein de la documentation fragmentaire dont on dispose, différents types de concessions foncières et/ou de délégations de pouvoir, opérées en faveur de laïcs, coexistent en Sicile aux XI^e-XII^e siècles. Elles reflètent et assoient en grande partie la hiérarchie qui structure des élites conquérantes. Nous reviendrons sur la définition des simples *milites* et des grands, qualifiés parfois de barons. Si cette bipartition des bénéficiaires laïcs latins se retrouve ailleurs, la place occupée par les concessionnaires ecclésiastiques et par ceux qui tiennent leur position du fait qu'ils descendent des élites insulaires antérieures est propre à la Sicile. On débutera toutefois par le groupe qui devrait nous permettre de documenter le plus facilement l'éventuelle introduction de nouvelles pratiques dans la région.

Les milites siciliens et les barons royaux

Ce n'est pas le lieu ici de revenir sur les débats relatifs à la progressive évolution du mot «miles» en Occident entre le X^e et le XII^e siècle, de sa signification de «combattant armé» à celle de «chevalier», en passant par celle de «cavalier», sans oublier les périodes intermédiaires où ces divers sens coexistent dans le temps. Au début du XII^e siècle, la transformation du terme n'est nulle part achevée dans le sud de l'Italie et le mot est loin de toujours signifier «chevalier», de manière univoque³¹. Igor Mineo l'a parfaitement exposé³².

³¹ K. F. Werner propose des vues éclairantes dans *Naissance de la noblesse. L'essor des élites politiques en Europe*, Paris, 1998, p. 472-506. J. Flori traite plus précisément de notre sujet dans «Lexicologie et société : les dénominations des *milites* normands d'Italie chez Geoffroy Malaterra», dans *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X^e-XIII^e s.)*. Hommage à Pierre Bonnassie, Toulouse, 1999, p. 271-279. En Pouille, d'après J.-M. Martin (*La Pouille*, p. 751-754), c'est l'inconsistance du groupe qui frappe tout au long du XII^e siècle.

³² *Sembra evidente insomma che la condizione militare, ancora in pieno XII secolo, non ha perso una connotazione originaria di tipo professionale che la rende del tutto inadatta a definire formalmente i contorni di un ceto aristocratico* (I. Mineo, *Nobiltà di Stato*, p. 9). L'auteur montre bien que l'assise *De nova militia*

Si son utilisation pour désigner un individu n'est pas systématique, ce terme qualifie cependant un certain nombre de témoins ou les parties prenantes d'actes juridiques d'époque normande, en général des concessions en faveur d'établissements ecclésiastiques³³. Il renvoie à une situation sociale qui varie. Trois cas se dégagent : certains *militēs* sont attachés à un personnage plus important mais sans qualification précise, sans que l'on sache s'ils disposent de biens, ou s'ils sont logés et nourris par ce dernier³⁴; d'autres tiennent des revenus d'un personnage plus important, mais on ignore si ces derniers proviennent de la totalité d'un casal, ou seulement d'une partie³⁵. Ils peuvent adopter le nom de ce dernier³⁶. D'autres, enfin, sont dépositaires d'une autorité publique mal définie par les sources; responsables d'un *castrum*, ils sortent de l'anonymat³⁷.

des Assises d'Ariano ne détermine en aucun cas la fermeture d'un groupe chevaleresque. Comme souvent, la lecture de ce texte a été influencée par les sources souabes et particulièrement le *Liber augustalis* (*ibid.*, p. 11-13).

³³ Voici quelques exemples de *militēs* : en 1100-1101, Geoffroi Borrel fait une donation à l'évêque de Lipari; parmi les témoins Théodore *miles* est cité (White, Ap. IV, p. 247). Roger confirme un don fait par Renaud Avenel en 1133 à l'évêque de Patti et Lipari du casal de Mirto; Jean *miles de Parthenacio* est un des témoins (Pirro, 1, p. 773-74). De la même manière, lorsqu'en 1186, Baudouin, fils de feu Runinus de Noto, fait une donation au prieur de Bagnara; parmi les témoins, on note Roger *miles* et Lororius *miles* (White, n° 37, p. 279-280). Et l'on pourrait citer d'autres occurrences du terme qui ne diffèrent pas fondamentalement de celles-ci.

³⁴ En 1120, Geoffroi de Hauteville donne des terres situées à Raguse à l'évêque de Catane, parmi les témoins, sont cités : Serlon *miles*, son fils Robert de Gulsio et Renaud *miles magistri Bartholomei* (Pirro, 1, p. 525, col. 1). Dans ce cas, l'attachement à un personnage particulier, le châtelain, est souligné. En 1159, Renaud de Tusa, grand justicier, fixe pour les évêques de Cefalù et de Patti la limite qui sépare Petralia de Collesano; sont témoins de ce jugement : Jean Messanensis de Tusa *miles*, Philippe de Tusa *miles*, Guido fils de Robert *miles* et Richard de Sperlinga et *sui militēs* (*Doc. ined.*, n° 34, p. 81-83). Dans le dernier cas, l'attachement de *militēs* à un personnage est à nouveau affirmé, mais ils ne sont visiblement pas suffisamment importants pour que leurs noms soient détaillés.

³⁵ En 1130, une donation de 1111 est confirmée : Renaud Avenel donne un moulin et dix vilains à l'évêque de Cefalù; un certain Guarnerius *miles* donne également un vilain (Garufi, ASS, 1940, n° 11, p. 74).

³⁶ F. Maurici, *Castelli*, p. 107.

³⁷ Ainsi Eleazar Mauevrier est un *miles* relativement important : il fonde dès 1116 une église à Galati. Il est qualifié de *miles clarus* dans un acte de donation du milieu du XII^e siècle dont on a conservé la confirmation (Garufi, *Doc. ined.*, n° 29, p. 67-72). En 1140, un acte de 1111 est confirmé qui rappelle une donation d'Adelicia à S. Pietro de Collesano. En sont témoins Eleazar *miles* et Absalon *miles* (Garufi, *Doc. ined.*, n° 15, p. 38-40). On le retrouve, enfin, en 1144, avec le qualificatif de *miles* (*Cod. Diplo.*, doc. n° 63, p. 179-183).

Le premier cas regroupe ceux que l'on pourrait désigner par l'expression *milites castri*, par analogie avec d'autres situations en Occident, même si elle n'apparaît pas dans les textes siciliens. Les concessionnaires les plus importants s'entourent de *milites* pour répondre aux besoins militaires de défense du territoire et les rétribuent grâce à des concessions dont la nature demeure à préciser³⁸. La présence d'un *cognomen toponomasticum* n'est toutefois pas suffisante pour faire de ceux qui le portent des *milites castri* ou même des membres de «familles féodales»³⁹ locales. Ces *milites castri* semblent résider au moins une partie du temps dans le *castrum* à la défense duquel ils participent. Il est possible qu'une partie d'entre eux ne soient pas chasés⁴⁰.

Il arrive que des groupes de *milites* concèdent conjointement les revenus d'un ou plusieurs vilains à une église sous l'impulsion d'un *miles* plus important, qui semble être leur seigneur⁴¹. Cependant, le terme «vassal» n'est pas utilisé – ni aucun autre de même tonalité – et les différences de rang ne sont pas soulignées. On peut donc penser que ces divers *milites* se partagent la défense d'un point fortifié en échange des revenus d'un casal ou d'une portion de casal.

Apparaissent ainsi des relations non formalisées, de parenté, de patronage, de compagnonage militaire dessinant probablement une gamme variée sur lesquelles les sources siciliennes sont malheureusement très discrètes. Aucune étude lexicale n'est ici possible.

Dans ce cadre, que faut-il penser des individus qui sont désignés dans la documentation sicilienne par le terme *baro* ou *baronus* (suivi d'un nom de château)? Quel est leur lien avec les *milites*? Ils ont été définis comme des «chevalier(s) attaché(s) à la défense du château

³⁸ Au sein de la documentation relative à l'abbaye de Monreale, un document rappelle la concession en 1159 par Jean Malconvenant d'une terre à son fidèle (*fidelis*) Henri (cf. Garufi, *Doc. ined.* n° 35, p. 83-84). Voir aussi les documents cités plus bas et évoquant des *milites* qui concèdent une partie des revenus dont ils jouissent sous l'impulsion de leur seigneur.

³⁹ L'expression est de F. Maurici.

⁴⁰ Jean de Brucato est même désigné comme le *nutritus* d'Adelicia, fille du comte de Montescaglioso, qui, en 1156, concède à l'évêque Ardouin de Cefalù une église construite par ce même Jean, des terres et quatre vilains (Garufi, *Doc. ined.* n° 31, p. 76-77). Cf. pour les *milites* non chasés du sud continental, E. Cuzzo, '*Quei maledetti*', p. 59.

⁴¹ C'est le cas de l'acte de 1094 cité plus haut et de la donation du comte Henri d'Aleramici, seigneur de Paternò à S. Maria di Valle Giosafat, qui est suivie d'autres concessions faites par ses proches, et qui est confirmée en 1154 et 1166 (Garufi, *Doc. ined.*, n° 29, p. 67-72). De la même manière, Renaud Avenel fait une donation à l'évêque de Lipari entre 1111 et 1130, et il est imité par ses proches (Garufi, 1940, n° 11, p. 74). D'autres exemples pourraient être cités.

et muni(s) d'un fief»⁴². Mais *baro* et *baronus* pouvaient qualifier plusieurs personnes au sein d'un même territoire et ne renvoyaient manifestement pas au personnage auquel le *castrum*, dont dépend la zone concernée, aurait été confié⁴³. Au contraire, il s'agissait de châtelains de châteaux moins importants placés sous l'autorité de ce dernier⁴⁴. Ici aussi, les deux vocables renvoient au compagnonage. La structuration des élites conquérantes siciliennes est donc relativement vague et le vocabulaire peu précis.

Cette lecture et la terminologie employée portent à croire à l'existence de cours seigneuriales, à l'intérieur desquelles les rapports de supériorité ne sont pas formellement exprimés, sans doute pour des raisons variées et non exclusives les unes des autres. Tout d'abord, le besoin n'est peut-être pas ressenti d'exprimer de manière explicite des liens qui sont connus des différents protagonistes; ensuite, «la vassalité (...) paraît totalement occultée par la fidélité générale due au souverain»⁴⁵. Mais, plus encore, il est un autre facteur que l'on a tendance à négliger : le sentiment de forte proximité qui ne peut manquer de naître à l'intérieur d'un groupe très minoritaire numériquement au sein de la population. Il «écrase» en partie les hiérarchies : la distinction d'avec le reste de la population, linguistique, religieuse, soulignée visuellement par le costume, etc., rend peu utiles les instruments classiques de la distinction et prive d'une partie de son sens les logiques qui animent cette dernière.

Il reste toutefois à définir ceux que nous appellerons les «barons royaux»⁴⁶ et qui sont désignés dans les diplômes des Hauteville comme les *barones*⁴⁷. Ces grands, proches ou membres de la famille

⁴² H. Bresc, «Féodalité coloniale», p. 639.

⁴³ Cf. F. Maurici, *Castelli*, p. 106-107.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 107.

⁴⁵ H. Bresc, «Le fief en Sicile. Du don gratuit à la structuration de l'État», dans *Fiefs et féodalité dans l'Europe méridionale (Italie, France du Midi, Péninsule ibérique) du X^e au XIII^e siècle (Toulouse et Conques, les 6-8 juillet 1998)*, Toulouse, 2002, p. 75-92, p. 77.

⁴⁶ Eux-mêmes portent rarement ce qualificatif dans les actes siciliens. Un exemple, datant de 1171, est celui de *Anfusus Lucci filius Philippi de Lucci Dei gratia domini regis baronus et consanguineus* qui confirme une donation à la cathédrale de Patti (Garufi, *Per la storia*, 1913, doc. 2, p. 176).

⁴⁷ Le terme est générique, mais renvoie plutôt aux proches du roi, aux premiers rangs de l'aristocratie, cités aux côtés des évêques; il peut être distingué, rarement, de celui de *militēs*, pour souligner la supériorité des *barones* (Cf. *Cod. Diplo.*, Roger II, doc. 3, p. 8 : *cum multis nostrorum tam clericorum quam baronum quam militum residentes*).

royale⁴⁸, tiennent leurs terres directement du souverain. Nous ne nous attardons pas sur leurs vastes domaines et les cours qui les entourent car cet aspect a été bien étudié⁴⁹. Aucune charge institutionnelle n'est assumée par ces grands et aucun comte n'est attesté en Sicile, même après l'avènement de la royauté. Ces représentants les plus éminents de l'aristocratie latine de l'île ne portent, sauf exception, ni titres ni qualificatifs honorifiques individuels.

Pour terminer, il convient d'évoquer deux désignations collectives renvoyant aux *militēs* et aux barons royaux. Le vocable latin *terrarii*⁵⁰ (qui renvoie à l'ancien français *terriers*⁵¹), très rare en Sicile, est rendu par les néologismes *tarāriya*⁵² en arabe, beaucoup plus commun dans la documentation sicilienne, et *terreriōi* en grec⁵³. Ces termes désignent les bénéficiaires de revenus et/ou de terres relevant du domaine comtal puis royal surtout dans les préambules aux diplômes du *dīwān*. Il est utilisé le plus souvent comme un équivalent de *barones*, ou bien, dans les mêmes actes, aux côtés de *gamāmisa*⁵⁴, qui n'apparaît qu'en arabe et est censé traduire *comites*⁵⁵, réalité pourtant absente du cadre insulaire. Dans ce dernier cas, deux niveaux sont distingués. Ce décalage entre les langues est révélateur : le souverain évite l'institutionnalisation de

⁴⁸ F. Maurici, *Castelli*, p. 106.

⁴⁹ On peut citer les Hauteville dans la partie orientale de la Sicile essentiellement ou les Aleramici (Cf. H. Bresc, «Gli Aleramici in Sicilia»). La Sicile orientale et les Madonies sont les deux régions les plus concernées. Toutefois, on a souligné avec justesse que l'on ne perçoit pas la mise en place de stratégies familiales claires, ni même la formation de lignages à l'intérieur desquels seraient transmis les ensembles, parfois immenses, concédés (I. Mineo, *Nobiltà di Stato*, p. 28-31).

⁵⁰ En latin, on ne trouve le terme que dans deux documents qui définissent les droits de l'évêché d'Agrigente et des *terarii* du diocèse en matière de dîme. Datés respectivement de 1097, avec des réserves, et de 1139-1154, tous deux sont des copies du XII^e siècle et l'apparition isolée de ce terme pourrait amener à penser que ces actes sont le fruit d'une réécriture postérieure. Cf. Collura, doc. n° 4, p. 18 et sq et doc. n° 15, p. 40 et sq.

⁵¹ A. De Simone a avancé l'hypothèse d'une origine tardo-antique du vocable, cf. «Ancora sui "villani" di Sicilia», p. 475, n. 16.

⁵² Cusa, p. 246. Les occurrences du terme sont rares.

⁵³ Cf. Cusa, p. 290 (1096, concession à Troina dans laquelle les *terreriōi* du roi sont soumis à la cathédrale), p. 28 (1145, concession pour l'église de Palerme, dans laquelle on précise que les hommes concédés ne doivent pas faire partie des *platee* des *terreriōi*), entre autres références.

⁵⁴ On trouve également une fois le terme de *barūniya* pour désigner l'ensemble des concessionnaires laïcs insulaires dans le préambule de l'acte de 1183 pour Monreale (cf. trad. chapitre 8, p. 502, note 106).

⁵⁵ On le rencontre dans les préambules aux actes du *dīwān*, aux côtés des *tarāriya*, lorsque les grands sont convoqués lors des renouvellements de concessions en 1145 (Cusa, p. 127, p. 472 et p. 563)

la position des grands siciliens en latin, mais en arabe l'enjeu est moins explicite.

Dans chacune des langues, ces termes collectifs permettent toutefois d'éviter la personnalisation du pouvoir en renvoyant à des groupes égalitaires en théorie.

La structuration des élites qui servent le souverain militairement contre une compensation/rémunération provenant avant tout de la redistribution des revenus de la terre dépend également en partie de l'action du souverain et de l'État. On peut donc se demander quelle est la nature de ces revenus et quelles modalités de contrôle sont mises en place.

Les élites conquérantes et l'État en Sicile

Concessions, service militaire et délégation de l'autorité publique

Les *militēs* disposent donc, en général, des revenus tirés d'un casal ou d'un certain nombre de vilains⁵⁶. Il n'est pas rare qu'une concession ne porte que sur une partie des habitants d'un casal⁵⁷.

Pour désigner les biens fonciers sur la production desquels pèsent les taxes concédées, on trouve les vocables *tenimentum terrarum*⁵⁸ en latin, *raba'* («champ» ou «pièce de terre»)⁵⁹ en arabe et, en grec *chôrion* ou, dans un cas, *apokopê*⁶⁰ (mais ce néologisme forgé par l'administration centrale semble faire long feu). D'autres termes renvoient indifféremment aux dimensions fiscale et foncière de la concession : le latin *casale* et le grec *chôrion* sont dans ce cas ; tandis que l'arabe *raḥal*⁶¹ renvoie avant tout à la dimension fiscale.

⁵⁶ Comme le rappelle H. Bresc : « Ici le fief comprend les hommes, sans que la terre soit évoquée ; là, c'est la terre seule. La pluralité exclut dès l'abord un plan unique, un projet préalable » (« Le fief en Sicile », p. 76).

⁵⁷ Ainsi du faux (mais l'authenticité ici ne change rien au propos) daté de 1094 et qui regroupe des donations diverses faites à l'évêque de Lipari. Plusieurs personnes y participent qui détiennent notamment des vilains autour de S. Filippo sur le mont Argirus (White, p. 245). Ainsi du tiers de casal concédé par Constance de Thiron à S. Maria di Valle Giosafat entre 1154 et 1166, près de Paternò (Garufi, *Doc. ined.*, p. 67-72). D'autres exemples, dans H. Bresc, « Le fief en Sicile », p. 84-85.

⁵⁸ Pour des exemples des uns et des autres, cf. les tableaux de toponymes de l'annexe IX.

⁵⁹ Ainsi dans la concession faite aux moines de l'église de Chùrchuro en 1149 (Cusa, p. 28-30).

⁶⁰ Ce terme a donné son nom à une *duana apokopôn*, cf. chapitre 4 et H. Takayama, *The Administration*, p. 146.

⁶¹ Le terme a été défini à la fin du chapitre précédent. Ainsi dans la conces-

Jamais, en revanche, on ne rencontre en grec un terme plus proche de *feudum*, tel le *fion* calabrais⁶².

Le nombre de foyers fiscaux dont les revenus sont concédés est la mesure de la concession⁶³ et cette dernière est censée financer le service militaire dû au souverain par le bénéficiaire en retour⁶⁴. Ce service est toutefois rarement mentionné; il est sous-entendu, et ces concessions «implique[nt] une possession très large de la terre, héréditaire et sans liaison bien affirmée avec le service»⁶⁵. La plupart du temps, en effet, les terres cultivées par les paysans sont considérées comme la propriété du concessionnaire et de sa famille. La concession «suit longtemps les mêmes modèles, on n'ose pas dire le même droit, puisqu'il s'agit de donations pures»⁶⁶. À partir du milieu du XII^e siècle, il arrive qu'elle soit confisquée pour non-accomplissement des obligations qui lui sont liées⁶⁷, ce qui suppose en théorie un calcul mettant en péréquation ce qu'elles rapportent et le service militaire dû par le bénéficiaire⁶⁸, bien qu'il soit très rarement explicite⁶⁹. Cette situation, qui peut sembler paradoxale (droits larges exercés par le concessionnaire mais confiscation toujours possible), mais qui n'a rien d'exceptionnel, se comprend d'autant mieux dans un contexte où le service militaire s'identifie en partie à la défense du territoire insulaire contre les rébellions musulmanes ou leurs éventuels soutiens extérieurs⁷⁰.

sion de 'Ayn bi-l-lyān que fait Guillaume II en 1169 à l'Hôpital sis à Khandaq al-Qayrūz (Cusa, p. 37-39).

⁶² Pour des exemples d'occurrences, cf. G. Caracausi, *Lessico greco della Sicilia*.

⁶³ Cf. chapitre suivant.

⁶⁴ H. Besc, «Féodalité coloniale», p. 640.

⁶⁵ H. Besc, «Le fief en Sicile», p. 77.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 80.

⁶⁷ Cf. le cas de Jean Malconvenant en 1162 qui doit remettre le château de Calatrasi au roi car il n'a pu lui fournir les onze *milites* qu'il lui devait (Garufi, *Monreale*, doc. n° 7, p. 6-7).

⁶⁸ Ainsi de Brucato, fief de six *milites*, donné à la cathédrale de Palerme en 1157 (Mongitore, p. 37-39). Pour des tentatives d'évaluation, cf. H. Besc, «Le fief en Sicile», p. 84-85.

⁶⁹ Les deux notes précédentes contiennent les deux seuls exemples dont on dispose pour la Sicile normande.

⁷⁰ Ce qui la rapproche du cas catalan, pour lequel P. Bonnassie a souligné cette caractéristique : «Et chacun des membres de la parentèle, à quelque niveau qu'il se trouve, est responsable des mêmes missions, à savoir défendre la terre, la peupler et, face au redoutable voisin musulman, commander l'ost des hommes libres. L'obligation de loyauté et celle de service sont implicites» («Sur la genèse de la féodalité catalane : nouvelles approches», dans *Il feudalesimo nell'alto Medioevo*, p. 569-606, spéc. p. 579).

Plus généralement, l'hétérogénéité originelle qui caractérise la concession de revenus par le souverain en Sicile pourrait expliquer les opérations visant à son homogénéisation vers le milieu du siècle⁷¹. Toutefois, ce mouvement est surtout lisible dans les documents bilingues arabe et grec, et ne contient guère de référence à la concession évaluée en service militaire, si bien que l'on peut se demander si elle ne demeure pas minoritaire et peu articulée jusqu'à la fin de la période. Deux éléments pourraient expliquer une telle situation : le service du roi en cas de danger va de soi dans un contexte perçu comme potentiellement hostile et l'existence de contingents arabo-musulmans dans l'armée royale permet sans doute de limiter les besoins⁷².

Les « fiefs de *militēs* » n'apparaissent donc que de manière fugitive en Sicile. La situation sicilienne évoque plutôt la première phase de féodalisation en Catalogne et son « alleu féodal en terre fiscale »⁷³. Peut-on utiliser le mot « fief » pour des concessions de vilains – qui diffèrent des dons de terres (qui sont d'ailleurs rarement évoquées) – et ne faut-il pas distinguer divers types d'octrois au sein même du groupe des laïcs latins ? Nous préférons donc nous abstenir de l'utiliser en raison de ses ambiguïtés, afin de ne pas dissimuler la variété des concessions et le pragmatisme des souverains normands en Sicile. Ici comme pour l'administration, la fluidité prédomine, sans s'opposer pour autant à une centralisation de l'autorité par les Hauteville, nous y reviendrons.

Le degré de délégation de l'autorité royale qui découle de ce type de concession, enfin, n'est guère mieux connu. Qu'en est-il de l'exercice de la justice souvent pris comme un des critères majeurs de l'inféodation, aux côtés des aspects militaires ? Les souverains normands, qui prirent soin d'instituer des justiciers royaux ou de confier leurs tâches au *dīwān*, ne cédèrent que peu de prérogatives en la matière en Sicile, comme d'ailleurs sur le continent⁷⁴. Rien dans les textes n'indique que les concessions de casaux s'accompagnent d'une délégation de droits de justice, trait qui renforce sans doute le fait que les causes civiles relèvent d'un droit et de structures communautaires.

⁷¹ Cf. chapitre 4, mais on peut dire que la concession faite à Monreale à la fin du siècle relève de la même logique.

⁷² Cf. *supra*, chapitre 5.

⁷³ P. Bonnassie, « Sur la genèse de la féodalité catalane », p. 569-580.

⁷⁴ Cf. S. Carocci, « Giustizia signorile e potere regio nel regno normanno », dans *Puer Apuliae*, 1, p. 122-137.

Les concessionnaires latins et laïcs en Sicile bénéficient donc essentiellement d'un transfert de revenus fiscaux. Dans ce processus, le rôle des héritages byzantin et arabo-musulman doit être pris en compte⁷⁵, cependant, on ne peut négliger le rôle probable des ramifications post-carolingiennes de l'idée d'État, mais aussi de ses formes.

L'État et le contrôle des concessions

On connaît les thèses développées par les tenants d'une monarchie forte et à même de contrôler la « féodalité insulaire »⁷⁶, mais n'a-t-on pas exagéré le contrôle exercé par le pouvoir royal sur les concessions évoquées?

Quels sont les éléments qui attestent un contrôle monarchique étroit? Les souverains normands tentèrent, certes, de l'exercer, comme le montrent les deux grandes enquêtes menées en 1095 et en 1145 pour établir les limites des terres concédées, l'identité de leurs détenteurs et le nombre d'hommes qui en dépendaient. La technique utilisée est proche d'une vérification cadastrale comparable à des pratiques byzantines ou islamiques⁷⁷. Cinquante ans plus tard, la dynastie des Hauteville ne se livre plus à ce genre d'entreprise, suggérant qu'un contrôle régulier, ce qui ne signifie nullement parfait, a été progressivement établi, même si des situations spécifiques peuvent nécessiter ce genre d'actions⁷⁸. Ainsi, en toute logique, les conflits relatifs aux confins des casaux ou des territoires de *castra*, ou à la jouissance des revenus tirés d'un vilain, étaient réglés par des représentants de l'autorité royale⁷⁹.

En revanche, les concessions effectuées par un *miles*, en général au bénéfice d'une église, se font le plus souvent apparemment sans que le pouvoir royal en soit informé. Il peut intervenir a posteriori, néanmoins, par le biais de la confirmation royale de donations. De plus, un contrôle indirect du souverain est suggéré par la présence,

⁷⁵ Ce trait se retrouve ailleurs en Italie méridionale. J.-M. Martin écrit ainsi : « Aussi a-t-on l'impression que la « mutation féodale » se traduit ici par un changement des bénéficiaires des taxes publiques plus que par une transformation qualitative de celles-ci » (*La Pouille*, p. 695).

⁷⁶ On ne peut, bien entendu, établir un parallèle avec la péninsule. On sait que le contrôle royal, pour réel qu'il fût, n'y a jamais été obtenu que par la force utilisée de manière répétée. Il semble qu'ici encore la particularité de l'île dans le schéma général soit voulue et rendue possible par les souverains normands.

⁷⁷ Cf. sur le *dīwān al-tahqīq*, le chapitre 4.

⁷⁸ Ainsi les documents établis pour l'abbaye de Monreale entre 1178 et 1183 relèvent de la même logique. Ils concernent une aire géographique soumise probablement à des tensions à cette période. Cf. chapitre suivant.

⁷⁹ Cf. *supra*. Nous reviendrons sur le rôle joué par les *boni homines* dans le règlement de ces litiges.

dans les actes rédigés par des grands, de témoins qui assumaient des charges publiques. On rencontre ainsi des *vicecomites*⁸⁰, qui apparaissent très tôt dans l'administration locale normande.

Un autre instrument de contrôle concerne les alliances matrimoniales entre grands, soumises à l'approbation royale, et les plaintes dont le Pseudo-Falcand se fait l'écho montrent qu'il est utilisé de manière renforcée sous Guillaume I^{er} et Guillaume II⁸¹. Un acte royal de 1183 autorise ainsi une union, en échange de la restitution d'un casal au souverain, pour éviter la concentration d'un patrimoine trop important entre les mains du nouveau couple⁸².

Enfin, d'autres textes mettent en scène un individu qui demande à son seigneur l'autorisation d'effectuer une donation⁸³. Quoique la documentation soit lacunaire, ces mentions confirmeraient l'existence d'un contrôle, probablement peu systématique, de la circulation des revenus concédés.

La surveillance royale se concentre sur certains points, en particulier la conservation des limites territoriales et/ou administratives. De même, à plusieurs reprises, le roi se porte également garant du respect de la condition et du statut des hommes dont il concède les revenus des taxes⁸⁴. À l'intérieur de leurs domaines, et tout en ne contrevenant pas à un certain nombre de règles, les grands latins agissent toutefois à leur guise. En propriétaires et gestionnaires de leurs biens, ils établissent leur propre administration, sans toutefois

⁸⁰ Ils ont été évoqués dans le chapitre 4. Ainsi, par exemple, Philippe vicomte de Lentini apparaît dans un acte de Tancrede de Hauteville en faveur de l'évêque de Syracuse, Tancrede ayant en charge le territoire de la ville, dont faisait partie Lentini, en 1103 (Pirro, 2, p. 1242) ou de Nicolas *vicecomes* qui est témoin dans un acte de 1121 (Garufi, *Censimento et Catasto*, n° 1, p. 89-90). De même Maurus et Rainaldus, dans un acte de 1140, confirmation d'un autre de 1111 (Garufi, *Doc. ined.* n° 15, p. 38-40), ou encore Attard *vicecomes* qui est témoin dans un acte de 1159 (Garufi, *Doc. ined.*, n° 34, p. 81-83).

⁸¹ Cf. H. Bresc, «Le fief en Sicile», p. 83.

⁸² Cf. Pseudo-Falcand, p. 64. L'exemple de 1183 concerne le mariage de Roger de Tarsia et de Marie, fille de feu Robert de Malconvenant; le casal est celui de Bisacquino (Garufi, *Monreale*, n° 47). Cf. également B. Pio, *Guillelmo I d'Altavilla : gestione del potere e lotta politica nell'Italia normanna (1154-1169)*, Bologne, 1996.

⁸³ Ainsi dans un acte de 1111, Adélaïde fait une donation à S. Maria de Messine; dans le mouvement, Geraldus de Lentini donne à l'église trois bœufs, des terres et deux vilains, mais pour ce faire, il avance la permission que lui a donnée Tancrede de Syracuse (Ménager, *Les actes latins*, doc. n° 7, p. 53-62).

⁸⁴ Cf. Cusa, p. 37-38, la donation de 1167 en faveur de l'hôpital situé dans le Khandaq al-Qayrūz, dans laquelle Marguerite et Guillaume II rappellent que les hommes concédés doivent être régis par le *hukm* (statut) du *dīwān*, c'est-à-dire que leurs conditions, droits et obligations ne doivent pas subir de variation; cf. également l'acte de 1183 concernant les hommes relevant de l'abbaye de Monreale (chapitre suivant).

exercer la justice. Parmi leurs aides, dans les *castra*⁸⁵, on retrouve des fonctions qui figurent dans l'entourage du roi, telles celle de sénéchal⁸⁶, de chapelain⁸⁷ et de châtelain⁸⁸, mais leurs prérogatives n'empiètent pas sur celles des agents royaux.

La théorie politique ne suffit pas à établir les droits des souverains, surtout si, à l'image des Normands d'Italie, ils ne jouissent que d'une légitimité «en construction». Aussi les rois de Sicile ont-ils recours à des procédés plus réalistes pour s'assurer la soumission des barons royaux, les plus à mêmes d'ébranler leur autorité. Leur nombre est limité et il s'agit exclusivement de proches du roi; leurs biens sont restreints, dispersés et contrôlés par le pouvoir royal⁸⁹. Les «sous-inféodations», ou plus exactement les «sous-concessions», auxquelles les grands se livrent ne concernent que les revenus fiscaux.

* * *

Les liens féodo-vassaliques n'apparaissent pas comme un élément structurant des relations qui se nouent au sein de l'aristocratie latine installée en Sicile. Les liens informels de compagne militaire et les relations de parenté semblent plus importants, même si la documentation ne livre que peu d'éléments sur le sujet. De même, les logiques de distinction ne jouent guère, même si deux niveaux peuvent être différenciés : les barons royaux, peu nombreux, proches du souverain et contrôlés de près, dominent les simples *milites*, parfois qualifiés de barons. Les liens entre ces deux groupes ne sont pas documentés, probablement en partie parce que les *milites* sont surtout présents dans les actes privés qu'ils font

⁸⁵ H. Bresc l'a mis en lumière pour les Aleramici («Gli Aleramici», p. 157-158).

⁸⁶ Ainsi dans une donation de l'évêque de Cefalù à Guiscard fils de Baudouin, un certain Guido *senescalcus* apparaît comme témoin (C. A. Garufi, «Censimento e catasto della popolazione servile», n° 1, p. 89-90). Or, le contexte est celui d'une seigneurie épiscopale bénéficiant d'une très large immunité. De la même manière, lors d'une donation faite par le comte Henri de Paternò à S. Maria di Valle Giosaphat, parmi les témoins, on note la présence de Constantin *senescalcus* et de Burgondio *senescalcus* (Garufi, *Le donazioni*, p. 18-19).

⁸⁷ Ainsi, en 1171 Guillaume *cappellanus domini Anfusi* est témoin d'une donation faite par Amphoux de Lucy à l'évêque de Patti (Garufi, *Per la storia*, n° 2, p. 176-177).

⁸⁸ Dans le même acte, Gislibertus, châtelain de Petterana, est cité comme témoin. Or, Petterana est le centre de la zone concédée à Amphoux de Lucy.

⁸⁹ La meilleure preuve de cette efficacité est l'apparition désordonnée de comtes en Sicile au cours des années 1190, au moment où l'île traverse une crise dynastique sans précédent.

rédiger (donations, etc.), tandis que les *barones* sont mentionnés dans les diplômes royaux. Les quelques actes rédigés par ces derniers que nous avons conservés ne nous informent pas sur ce point précis.

Les *milites* jouissent de concessions d'inégale valeur, correspondant à la concession de revenus fiscaux levés sur des foyers dont nous préciserons le statut plus loin. Ils sont tous désignés de manière identique, reflétant un écrasement de la hiérarchie sociale dû à leur faible nombre et au contexte dans lequel ils évoluent. Si les barons royaux peuvent se voir confier des espaces relativement vastes, nombre de localités fortifiées et de grandes villes demeurent à l'époque normande sous contrôle royal direct⁹⁰. Les souverains se réservent l'exercice de la justice et ne concèdent que des droits de taxation que nous détaillerons dans le chapitre suivant. Le service militaire dû par les bénéficiaires de ces concessions est sous-entendu et constitue probablement une pression sur la monarchie d'autant plus limitée que les souverains ont recours à des *Sarraceni*, qui ne peuvent être *milites*, pour combattre.

Les Hauteville ont recours à deux autres types de concessions qui leur permettent, de la même manière, de déléguer une partie du contrôle des hommes, dans les limites rappelées, tout en s'efforçant de ne pas donner un pouvoir trop important aux aristocrates latins. Une des deux est la concession en faveur d'une institution ecclésiastique.

III. LES CONCESSIONS AU BÉNÉFICE DES INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES

Le statut particulier de la Sicile au regard des droits qu'y exerce Rome⁹¹, de la place des églises et monastères de langue grecque⁹² et,

⁹⁰ On peut voir sur ce sujet, F. Maurici, *Castelli et Castelli medievali di Sicilia. Guida agli itinerari castellani dell'isola*, publié par la Regione Siciliana, centro regionale per l'inventario e la catalogazione e la documentazione dei beni culturali e ambientali, sous la direction scientifique de F. Maurici, Palerme, 2001.

⁹¹ Nous reviendrons plus bas sur la *legazia apostolica*

⁹² Nous ne nous attarderons pas ici sur l'archimandritat de S. Salvatore de Messine, mais sa fondation par Roger II en 1131, qui en fait l'équivalent d'un monastère impérial dont l'archimandrite élu par les moines est confirmé par le roi et le place sous la juridiction de ce dernier et non sous celle de l'évêque de Messine. Il s'agit d'encadrer nombre des monastères de langue grecque du Val Demone en créant l'équivalent d'un évêché. Cf. V. von Falkenhausen, «L'archimandritato del S. Salvatore in lingua phari di Messina e il monachesimo italo-greco nel regno normanno-svevo (secoli XI-XIII)», dans *Messina. Il ritorno della memoria*, p. 41-52.

surtout, de la puissance temporelle concédée aux évêques, donne un relief particulier au choix des sièges épiscopaux. Quelles sont donc les motivations des souverains normands lorsqu'ils y refondent la géographie ecclésiastique? Si la constitution des évêchés siciliens au cours des XI^e-XII^e siècles contribua à conférer la légitimité chrétienne qui leur faisait défaut aux nouveaux maîtres de l'île et favorisa la christianisation de la population, est-ce là le seul rôle qui leur fut assigné? Ou bien le contrôle politique et économique étroit du territoire qui était confié aux premiers représentants du clergé était-il tout aussi important?

Retour sur la fondation des évêchés dans la Sicile des XI^e et XII^e siècles

Si les souverains normands ont repris les limites administratives en usage sous la domination musulmane qui, pour certaines, se calquaient sur des circonscriptions antérieures⁹³, il est un domaine pour lequel ils ne pouvaient en apparence guère imiter leurs prédécesseurs, c'est celui des limites épiscopales. La meilleure preuve de l'islamisation de l'île, qui est en règle générale bien difficile à mesurer, réside en effet dans la disparition des évêchés sous la domination musulmane.

De fait, deux possibilités s'offraient aux Normands : soit reprendre le découpage byzantin ou tardo-antique encore antérieur, soit imposer une nouvelle géographie ecclésiastique. Dans les listes établies entre le VII^e et le IX^e siècle⁹⁴, Syracuse est désignée comme l'évêché métropolitain dont dépendent Lentini, Catane, Taormine, Messine, Lipari, Tindari, Halaesa, Cefalù, Termini, Palerme, Trapani, Lilybée, Triocala, Agrigente et Malte. À l'époque de Grégoire le Grand, un évêché supplémentaire, à Carini, est mentionné⁹⁵. Ferdinando Maurici a suggéré que certains d'entre eux, dont celui de Trapani, devaient être de fondation récente. Il a souligné qu'il s'agissait des localités les plus importantes de la Sicile byzantine. Or, ces villes se maintiennent jusqu'à la conquête normande et conservent, pour les plus importantes d'entre elles, leur caractéristiques urbaines, même si

⁹³ Cf. chapitres 4 et 6.

⁹⁴ F. Maurici, «Le diocesi siciliane nei secoli XI-XII. Note di geografia ecclesiastica», dans *La Legazia apostolica. Chiesa, potere e società in Sicilia in età medievale e moderna*, Palerme, 2000, p. 69-88.

⁹⁵ Cf. fig. 6.

Halaesa se déplace à Tusa. En 1061, seul l'évêché de Palerme est encore en place, tenu par un grec du nom de Nicodème qui officie dans une église suburbaine. Il est fort probable qu'il a été considéré par les autorités islamiques comme le représentant des chrétiens insulaires. Face à cette situation assez dégradée, les Normands auraient pu envisager de rétablir les sièges épiscopaux antérieurs, ce qu'ils n'ont cependant pas fait.

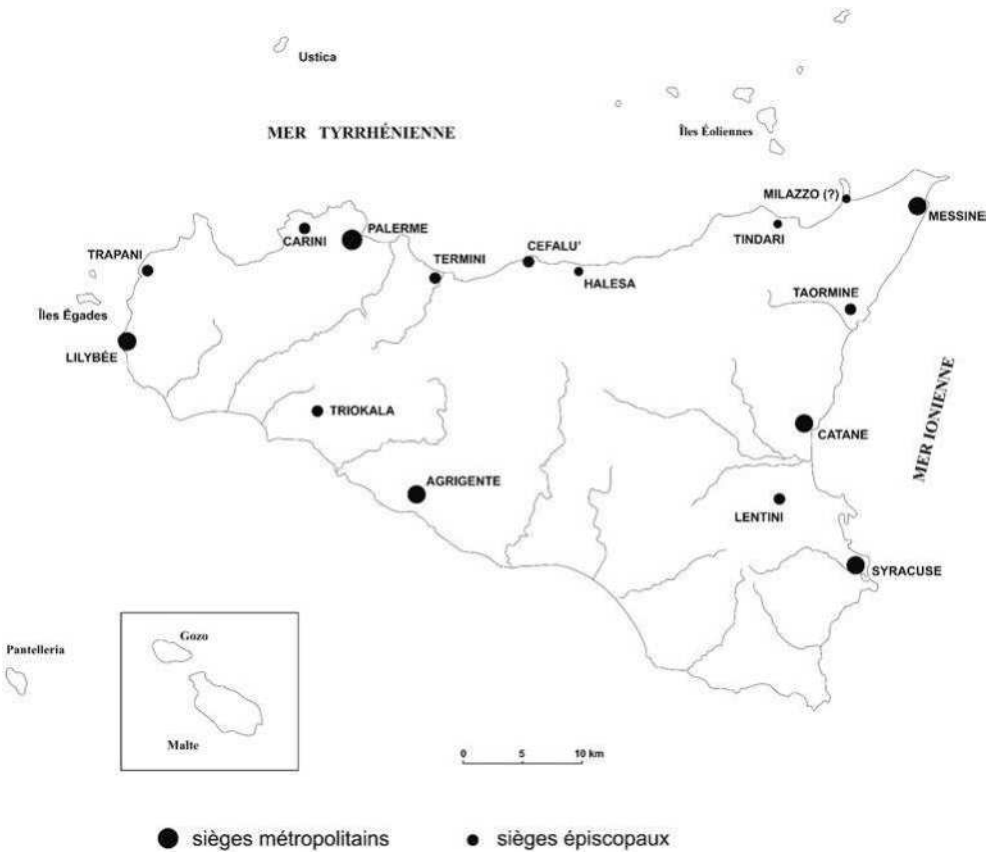


Fig. 6 – Les sièges épiscopaux de l'époque byzantine en Sicile (à partir de F. Maurici, «Le diocesi siciliane nei secoli XI-XII...»).

Soulignons que les préambules aux fondations des plus anciens évêchés normands sont le fruit de réélabormations datant du

XII^e siècle, même si les actes sont sincères⁹⁶. Ils nous renseignent, malgré tout, sur les conceptions générales présidant à leur fondation. Or, la géographie ecclésiastique de la Sicile tardo-antique n'y est jamais avancée comme argument de légitimation du choix d'un siège épiscopal, même lorsque celui-ci existait déjà au VI^e siècle⁹⁷. À l'inverse, les confirmations pontificales renouent explicitement avec la tradition antérieure au rattachement de l'île au patriarcat de Constantinople vers 730⁹⁸, réaffirmant ainsi les droits de Rome sur l'Église sicilienne, au moins dans trois cas. Pour Catane, dans un acte de 1092, Urbain II évoque Grégoire le Grand⁹⁹; dans deux diplômes de 1093 pour Syracuse et de 1098 pour Agrigente, il se contente de se référer de manière générale à la tradition qui veut que ces cités soient le siège d'évêchés¹⁰⁰. Ainsi, par son silence sur ce point et par ses choix de localisation, le grand comte, suivi en cela par ses successeurs, se présente comme l'auteur de fondations épiscopales.

La première création d'un siège épiscopal est située sur l'emplacement de la première « capitale » normande en Sicile, (la véritable

⁹⁶ R. Starraba avait proposé une synthèse dans « Contributo alla studio della diplomatica siciliana (1082-1093) », *Archivio Storico Siciliano*, 18 (1893), p. 30-106, qui est aujourd'hui dépassée sur certains points; il faut donc se reporter aux analyses concernant les différents fonds d'archives, tels Ménager, *Notes critiques*, hypercritique à tort, à compléter par P. Collura, « La polemica sui diplomi normanni dell'Archivio Capitolare di Catania », *Archivio storico per la Sicilia orientale*, 11-12 (1959), p. 131-139, G. Scalia, « Nuove considerazioni storiche e paleografiche sui documenti dell'Archivio Capitolare di Catania per il ristabilimento della sede vescovile nel 1091 », *Archivio storico per la Sicilia orientale*, ser. 4, 14 (1961), p. 5-54, avec une nouvelle édition des documents concernés et C. D. Fonseca, « Pontificali sede aptavit : la ricostituzione della Chiesa vescovile di Messina (secc. XI-XII) », dans *Messina. Il ritorno della memoria*, p. 35-40. Pour Agrigente, cf. Collura, p. 7-18.

⁹⁷ Rappelons que la mémoire de ces limites ne s'était probablement pas disparu et, en tout état de cause, elle fut ravivée par l'ouvrage de géographie ecclésiastique composé par Nil Doxapater (cf. chapitre 3, p. 198).

⁹⁸ On sait que ce rattachement va de pair avec le transfert à Byzance de la levée de la taxe foncière qui bénéficiait jusque-là à la papauté. Sur le premier point, cf. M. V. Anastos, « The transfer of Illyricum, Calabria and Sicily to the Jurisdiction of the Patriarchate of Constantinople in 732-733 », *Rivista dei studi bizantini e neoellenici*, 9 (1957), p. 14-31; sur le second, F. Marazzi, « Il conflitto fra Leone III Isaurico e il papato fra il 725 e il 733, e il "definitivo" inizio del Medioevo a Roma : un'ipotesi in discussione », *Papers of the British School at Rome*, 9 (1991), p. 231-255. V. Prigent, « Les empereurs isauriens et la confiscation des patrimoines pontificaux d'Italie du sud ».

⁹⁹ Pour tous ces actes, on renvoie à *Italia Pontificia sive Repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis pontificibus ante annum MCLXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum. X. Calabria. Insulae*, éd. D. Girgensohn, Zurich, 1975.

¹⁰⁰ Cf. H. Enzensberger, « Fondazione o « rifondazione » episcopali da Ruggero I a Guglielmo II ».



Fig. 7 – Les limites épiscopales de l'époque normande en Sicile (à partir de F. Maurici, «Le diocesi siciliane nei secoli XI-XII...»).

capitale des Hauteville se trouvait alors à Mileto en Calabre, avant de se déplacer à Messine). Il s'agit de Troina, qui ne fut jamais siège d'évêché avant cette date. Établies en 1080, ses limites comprennent tout le Val Demone, la partie grecque de l'île, sans doute d'une part pour ne pas donner d'entrée de jeu trop de puissance à Messine et, d'autre part, parce que ce port demeurerait vulnérable face aux attaques arabo-musulmanes. Elles s'étendaient au-delà de Cefalù. En 1096, le siège est déplacé à Messine, mais les limites demeurent identiques. On retrouve ici la délimitation d'un val¹⁰¹. Sous la domination musulmane, cette région fut toujours considérée comme un espace à part, une région de colonisation ponctuelle et un refuge pour les musulmans révoltés contre le pouvoir central¹⁰². Au cours

¹⁰¹ Sur les vaux siciliens, cf. le chapitre précédent.

¹⁰² Cf. Chapitre suivant.

de la période suivante, il est le lieu de troubles et de rébellions contre le pouvoir comtal, puis sous la régence d'Adélaïde, des soubresauts agitent la région jusque sous Roger II¹⁰³. Cela tend à confirmer son statut de relative autonomie pendant les siècles précédents, qui contraste avec son choix comme lieu d'installation du pouvoir comtal.

L'évêché de Catane, fondé en 1091, reprend des limites arabomusulmanes, ce que confirme le diplôme de fondation : *sicut Sarra-ceni eandem civitatem cum omnibus pertinentiis suis tenebant quando Northmanni primum transierunt in Siciliam*¹⁰⁴. Elles correspondent plus ou moins à la *taifa* d'al-Maklātī. Cet évêché fait la jonction entre le Val Demone, grec, et le Val de Noto plus islamisé et comprend une région (le Val de Castrogiovanni) où l'implantation lombarde sera importante. Henri Bresc a montré que la consolidation des limites de l'évêché passe par la diminution du pouvoir exercé par les grands laïcs : Tancrede de Syracuse, un neveu du comte Roger, et Geoffroi de Raguse, un de ses fils¹⁰⁵.

L'évêché de Syracuse, dont la fondation remonte probablement à 1092, s'étend de la pointe sud-orientale de l'île jusqu'au fleuve Salso et à Castrogiovanni¹⁰⁶. Il englobe d'anciens évêchés (Lentini entre autres) et comprend un territoire qui fit l'objet d'entreprises de colonisation menées par des groupes agissant à l'instigation du pouvoir islamique¹⁰⁷. La répartition des habitats et la toponymie gardent encore la mémoire de ces entreprises à l'époque normande, comme nous l'avons vu¹⁰⁸. Cet évêché correspond, lui aussi, à un *reino de taifa*, celui d'Ibn al-Thumna, responsable de l'arrivée des Normands en Sicile. Bien que son extension soit notable, son rôle est considérablement réduit par rapport à celui qui était le sien à l'époque byzantine. Que Syracuse ait été la capitale du thème de Sicile n'y est probablement pas étranger.

L'évêché d'Agrigente est fondé en 1093, entre le fleuve Salso, le

¹⁰³ Cf. P. Collura, «Appendice al regesto dei diplomi di Re Ruggero compilato da Erich Caspar», dans *Atti del Convegno internazionale di studi ruggierani*, 2, p. 545-625. L'auteur livre en annexe des pièces supplémentaires au dossier et revient sur que l'on en connaît (p. 609-614). Cf. A. Nef, «Les monts péloritains et les Nébroses orientales de la domination islamique à l'époque des Hauteville», dans *La valle d'Agrò. Un territorio, una storia, un destino (Convegno internazionale di Studi, Marina d'Agrò, 20-22 fév. 2004. I. L'età antica e medievale*, éd. C. Biondi, Palerme, 2005, p. 19-38.

¹⁰⁴ Pirro, 1, p. 520.

¹⁰⁵ H. Bresc, «Dominio feudale, consistenza patrimoniale e insediamento umano», dans *Chiesa e società in Sicilia*, 1, p. 91-109. Tancrede est le fils de Guillaume du Principat (m. vers 1080).

¹⁰⁶ Pirro, 1, p. 617-618.

¹⁰⁷ Cf. chapitre suivant.

¹⁰⁸ Cf. chapitre 6.

Belice et Corleone¹⁰⁹. Il reprend la zone d'influence des Hammūdides, qui s'étendait entre cette ville et Castrogiovanni. Agrigente est la dernière cité conquise. Notons que Castrogiovanni est séparée d'Agrigente, qui lui servait de port, et rattachée à Catane. Cette nouvelle délimitation empêche que se reconstitue un pouvoir musulman trop important dans la Sicile centro-méridionale, ce que le grand nombre de communautés arabo-musulmanes installées dans la région pouvait faire craindre.

L'évêché de Mazara fondé en 1093 englobe, quant à lui, tout l'Ouest de la Sicile¹¹⁰. Il remplace Lilybée (Marsala) et entérine le développement de la ville de Mazara sous la domination islamique. Durant la période normande, on ne sait pas grand-chose de cette région qui reste probablement très islamisée et qui correspondait au XI^e siècle au domaine d'Ibn Mankūd.

Aucune description de l'évêché de Palerme antérieure à 1122 ne nous est parvenue. À cette date, ses limites sont comprises dans une confirmation du pape Calixte II¹¹¹. Elles s'étendent de Misilmeri à Corleone et de Termini à Vicari. De faible envergure, elles correspondent plus ou moins la zone d'influence sur laquelle s'exerçait le pouvoir du conseil arabo-musulman qui gouvernait la capitale au moment de la conquête des Hauteville¹¹².

Au regard de ces nouvelles circonscriptions rapidement décrites, Roger I^{er} ne tient guère compte de la géographie ecclésiastique antérieure, d'époque byzantine¹¹³, ce qui s'explique aisément par sa volonté de promouvoir une Église latine. Mais il ne reprend pas pour autant la tradition de l'église de Rome plus ancienne encore. Il calque au contraire le nouveau cadre ecclésiastique sur la réalité administrative et démographique qu'il découvre et préfère, au besoin, se réclamer de circonscriptions datant de la domination islamique, tout en remodelant parfois les contours lorsqu'elles sont susceptibles de représenter une menace pour le nouveau pouvoir¹¹⁴.

¹⁰⁹ Collura, p. 7-18.

¹¹⁰ Pirro, 1, p. 842 et F. D'Angelo, «Il territorio della chiesa mazzarese nell'età normanna», dans *L'organizzazione della Chiesa in Sicilia nell'età normanna (atti del Congresso di Mazara del Vallo, 29-30 nov. 1985)*, éd. G. Di Stefano, Mazara-Trapani, 1987, p. 151-171.

¹¹¹ *Italia Pontificia*, p. 230.

¹¹² F. Maurici, «Le diocesi siciliane», p. 81.

¹¹³ Bien que le résultat final, qui contraste avec la prolifération de petits évêchés neufs dans le sud de l'Italie, puisse donner une impression contraire. Cf. J.-M. Martin, *Italiens normandes*, p. 216-220.

¹¹⁴ A. Nef, «Géographie religieuse et continuité temporelle dans la Sicile normande (XI^e-XII^e siècles) : le cas des évêchés», À la recherche de légitimités chrétiennes, p. 177-194.

Si ces choix ne l'empêchent pas de reprendre parfois des sièges épiscopaux plus anciens, il étend toutefois considérablement leur limites territoriales, comme si la figure de l'évêque devait se superposer à celles des *reguli* arabo-musulmans du milieu du XI^e siècle. Le Hauteville, sans tradition royale personnelle, mais sous l'influence de modèles de gouvernement byzantin et islamique, restaure ou bien plutôt crée une Église dont l'autonomie vis-à-vis de Rome est grande et à laquelle il confère des références et des repères spatiaux qui lui sont propres¹¹⁵ et qui suggèrent que les réalités historiques de la fin du XI^e siècle n'ont pas dû disparaître du jour au lendemain.

Roger II maintient le même cap. L'évêché de Cefalù, fondé en 1131 et dépendant de Messine, a été choisi comme lieu de sépulture par ce souverain en 1145. Mais la cathédrale, non encore consacrée à sa mort en 1154, ne recueillera jamais sa dépouille mortelle qui a été déposée dans la cathédrale de Palerme, où elle se trouve toujours. Les motivations de la création de ce nouvel évêché n'apparaissent pas immédiatement et ne sont pas livrées par les documents. Il ne s'agit manifestement pas de reprendre les limites de l'ancien évêché byzantin du même nom. En revanche, on peut interpréter cette fondation comme un relais dans le processus de christianisation de la région s'étendant de Messine à Palerme, comme une manière aussi de contrebalancer l'importance de ces deux villes et de leurs évêques et, enfin, comme un moyen d'affirmer plus fortement la présence de l'Église et du pouvoir royal à proximité d'une région, les Madonies, qui abrite une importante population arabisée.

L'ensemble de Patti-Lipari a une histoire complexe¹¹⁶ et sa reconnaissance comme évêché est d'abord le fait d'Anaclet II en 1131. En 1139, l'évêché perd son statut qu'il ne retrouve officiellement qu'en 1166, en raison de l'opposition pontificale, motivée par l'exiguïté de ce diocèse peu peuplé. De taille réduite sur le territoire insulaire, il comprend tout l'archipel éolien. Mais il jouit d'un patrimoine qui s'étend bien au-delà de ces limites et le contrôle qu'il exerce sur Naso, Fitalia et Panagia pourrait bien fournir une clé de lecture pour expliquer sa fondation dans une région troublée durant la régence d'Adélaïde et dans les décennies suivantes¹¹⁷. À l'image de

¹¹⁵ Cela n'empêche pas que la majorité des sièges épiscopaux ont des antécédents paléochrétiens; simplement ce critère n'est pas mis en avant par les Normands pour légitimer leurs choix.

¹¹⁶ C. A. Garufi, *Per la storia* (1912), p. 159-197 et White, p. 121-155. Cf., désormais, L. Catalioto, *Il vescovato di Lipari-Patti in età normanna (1088-1194). Politica, economia, società in una sede monastico-episcopale della Sicilia*, Messine, 2007.

¹¹⁷ Cf. *supra*.

Cefalù, ce siège est étroitement lié à la dynastie royale, puisque la dépouille d'Adélaïde y repose.

La fondation de ces deux évêchés, qu'on pourrait croire d'inspiration byzantine, n'intervient donc qu'après la promotion royale de Roger II. Rien dans la documentation officielle ne rappelle le passé ecclésiastique de ces sièges, mais faut-il y voir l'influence indirecte de l'ouvrage sur la géographie ecclésiastique de Nil Doxapater? Ils sont immédiatement inclus dans un ensemble à la gloire de la dynastie grâce à leur élection comme lieux de sépulture royale. La deuxième génération de fondations se concentre donc sur des évêchés peu étendus, mais dotés de sources de revenus non négligeables. Inclus dans des archevêchés préexistants ou créés pour l'occasion, ils développent et renforcent ce que l'on pourrait appeler, en référence à la pyramide féodale, la «pyramide épiscopale» sicilienne. Elle peut en effet servir de relais à la volonté royale, de telle manière qu'elle contrebalance le pouvoir des grands laïcs.

Si Guillaume I^{er} n'eut ni le temps ni le loisir de développer sa propre politique de fondations épiscopales, il revient à Guillaume II d'avoir créé le dernier évêché d'époque normande. Modification drastique de la géographie ecclésiastique insulaire, la constitution d'un évêché de 1200 km² au cœur de la Sicile est opérée à travers le transfert de terres relevant de ceux de Mazara, Agrigente et Palerme. Reconnu en 1183 par le pape et promu au rang d'archevêché, le diocèse de Monreale exerce son autorité sur Syracuse et Catane. Comme l'a souligné Ferdinando Maurici, cette fondation est originale et exceptionnelle. Elle n'emprunte ni à un siège ecclésiastique ancien ni à un royaume musulman; elle ne s'appuie sur aucune grande ville et est située, qui plus est, près de Palerme. Ces caractéristiques particulières s'expliquent par le triple objectif qui lui est assigné : célébrer Guillaume II, roi très chrétien, surveiller une région qui, devenue le «refuge» arabo-musulman de l'île au cours du XII^e siècle, sera le cœur du dernier royaume musulman au début du siècle suivant, alors que l'évêché d'Agrigente est dans une situation tout à fait minoritaire face à la population musulmane abondante qui le peuple, et contrebalancer le pouvoir des autres évêchés et particulièrement celui de l'archevêché de Palerme.

La fondation de Monreale n'est donc que l'aboutissement d'une politique dont les prémisses remontent au XI^e siècle. Constatons que Guillaume II renforce encore la «pyramide épiscopale», en conférant à un archevêché étroitement lié au pouvoir royal et à sa personne, un pouvoir immense au cœur du territoire sicilien.

Reste à évaluer la consistance politique et économique de ces pôles de la géographie ecclésiastique sicilienne et à définir leur rôle dans le contrôle du territoire insulaire.

Les évêchés : un instrument de contrôle économique et politique

Les pouvoirs conférés à ces entités ecclésiastiques peuvent être larges et variés, ce qui peut à priori surprendre, dans un royaume qui marque clairement son autonomie vis-à-vis du pontife romain. Ils s'expliquent cependant par la politique de contrôle étroit exercée par les souverains normands sur l'Église sicilienne.

Une ville peut être confiée à un évêque. La justice (exceptée pour les crimes de sang et de lèse-majesté et pour la justice civile des non Latins) également. La levée des taxes et des droits commerciaux, si importante dans la définition de l'autonomie urbaine, est également souvent de son ressort¹¹⁸. Dans le domaine économique, les privilèges concédés aux évêchés siciliens sont importants : exemption des droits sur le bois, le pâturage etc., mais aussi sur le commerce; droit d'exploitation de la pêche ou de salines et droit de constructions de moulins peuvent également leur être concédés¹¹⁹. Le premier évêché à bénéficier de ce transfert de droits publics étendus a été celui de Catane. Toutes les créations de la seconde et de la troisième générations relèvent du même cas de figure. Cefalù et Monreale, comme Catane, sont fondés dans des régions qui abritent une importante population arabo-musulmane, ce qui pourrait expliquer ce choix. Patti, en revanche, est situé au centre d'une région peu peuplée et la fonction qui lui est confiée est plutôt de veiller à sa colonisation. Dans des régions parfois fortement islamisées et pas toujours totalement pacifiées, l'autorité épiscopale n'est pas toujours bien assise, ce qui justifie la concession de pouvoirs extraordinaires. L'exercice de cette autorité ne va pas sans provoquer parfois la résistance de la population latine ou grecque, soucieuse d'obtenir une plus grande autonomie urbaine, comme à Cefalù ou à Librizzi contre Patti¹²⁰ et celle de la population arabo-musulmane, plus violente.

¹¹⁸ On sait que la dîme ecclésiastique était inconnue dans le sud de l'Italie; les souverains concédaient aux évêchés des revenus fiscaux, des dîmes royales. Cf. N. Kamp, «Der unteritalienische Episkopat im Spannungsfeld zwischen monarchischer Kontrolle und römischer «libertas» von der Reichsgründung bis zum Konkordat von Benevent», dans *Società, potere e popolo nell'età di Ruggero II*, p. 99-132, spéc. p. 105.

¹¹⁹ N. Kamp, *Kirche und Monarchie im staufischen Königreich Sizilien. I. Prosopographische Grundlegung : Bistümer und Bischöfe des Königreichs 1194-1266*, 3 : *Sizilien*, Munich, 1975 (*Müntersche Mittelalter-Schriften*, 10/I,3). Ce volume est centré sur la période souabe, mais chaque évêché fait l'objet d'un retour en arrière qui fait le point sur les origines et l'évolution de son patrimoine.

¹²⁰ Cf. *infra*.

Que le souverain sicilien, si jaloux de ses prérogatives, concède d'aussi larges pouvoirs aux évêques a de quoi surprendre. Mais ce choix s'explique précisément par les privilèges qui sont reconnus au roi, ou qu'il s'attribue, dans le domaine ecclésiastique. Les droits concédés à un évêché sont d'autant plus soumis à la volonté du souverain que celui-ci influe sur le choix des évêques. Nous ne reviendrons pas en détail sur la *legazia apostolica* et les débats bien connus¹²¹ qu'a suscités sa définition, ni sur le texte rédigé par Nil Doxapater pour Roger II¹²² qui vise à réaffirmer les droits du patriarcat constantinopolitain en Sicile. Mais il faut les garder présent à l'esprit, pour comprendre la grande liberté que s'attribuent les souverains normands dans la nomination des évêques¹²³ et, en général, par rapport au pape, dont ils se considèrent comme les légats-nés. Ce faisant, ils se placent à la fois dans une longue tradition normande et dans un cadre qui n'est pas sans rappeler la conception byzantine de la royauté et que souligne, par exemple, le rite de *proskynésis* imposé aux archevêques par le souverain¹²⁴.

Il est d'autres avantages à renforcer le pouvoir épiscopal par rapport à celui des grands lignages installés en Sicile. Non héréditaires, les concessions faites aux évêques permettent de ne pas céder trop aux grands laïcs, même si les deux groupes peuvent, bien

¹²¹ Cf. S. Fodale, *Comes et legatus Siciliae : sul privilegio di Urbano II e la pretesa apostolica legazia dei Normanni di sicilia*, Palermo, 1970 (*Università di Palermo, Istituto di Storia medievale*, 2) et «La Legazia Apostolica nella storia della Sicilia», dans *La Legazia Apostolica*, p. 11-23. Cf. également, E. Jordan, «La politique ecclésiastique de Roger I et les origines de la Légation sicilienne», *Le Moyen Âge*, ser. II, 24/2 (sept.-déc. 1922), p. 237-274 et 25/1 (janv.- sept. 1923), p. 32-65.

¹²² Cf. chapitre 3.

¹²³ L'indépendance prise par les Hauteville dans la nomination des évêques ne manqua pas de scandaliser les contemporains, Jean de Salisbury écrit ainsi : *Instead of allowing any freedom of elections (Roger) named in advance the candidate to be elected, so disposing of all ecclesiastic offices like palace appointments (Historia pontificalis*, éd. et trad. M. Chibnall, Londres, 1956 [*Oxford Medieval Texts*], p. 65) cité par G. A. Loud, «Royal Control of the Church in the XIIth Century Kingdom of Sicily», dans *Religion and National Identity (XIXth Summer Meeting and XXth Winter Meeting of the Ecclesiastical History Society)*, éd. S. Mews, Oxford, 1982, p. 147-161, spéc. p. 147. Même si G. Loud a récemment nuancé l'idée que les Hauteville aient pris autant de libertés qu'on pourrait le soupçonner avec les nominations d'évêques; cf. G. Loud, *Latin Church in Norman Italy*, Cambridge, 2007. On verra également A. Schlichte, «Chiesa e feudalesimo», dans *Nascita di un regno*, p. 143-176.

¹²⁴ Uguccio de Pise rapporte en 1178 que Guillaume II faisait *episcopos flectere coram se et adorare se* (cité par S. Bordonali, «Presenza normanna in Sicilia», p. 87.

entendu, dans certains cas, s'allier contre le pouvoir royal. Ces concessions de vaste ampleur ne peuvent toutefois pas se comprendre si l'on ne tient pas compte d'une de leurs motivations profondes : pour l'autorité royale, elles sont un instrument de contrôle du territoire. Le caractère *d'ecclēsię munitę* des cathédrales normandes a été souligné par de nombreux auteurs¹²⁵. Le texte le plus souvent cité à ce propos est tiré du *Libellus de Successione* de la cathédrale d'Agrigente. Lors de la constitution de l'évêché, Gerland, premier détenteur du siège, fit construire le palais épiscopal près du château *propter timorem innumerabilium Sarracenorum habitantium in Agrigento qui pauci christiani erant ibi usque ad mortem regis Guillelmi secundi*¹²⁶ et la fortification de cet édifice se poursuit jusqu'au début du XIII^e siècle. Le déplacement à Messine du siège de l'évêché originellement situé à Troina coïncide aussi avec le renforcement des fortifications de la ville (*undecumque terrarum artificiosis caementariis conductis, fundamenta castelli turesque apud Messanam jacens, aedificare coepi*). Toutes les autres cathédrales siciliennes sont construites à proximité du château de la ville et disposent d'un système de fortification propre. Que leur édification soit entreprise sous l'impulsion royale ou sous celle de l'évêque, le résultat est identique. Les revenus alloués aux évêchés les autorisent, en outre, à entretenir d'importants contingents d'hommes d'armes qui leur permettent, en théorie, de tenir le territoire. Seule la violence des révoltes qui visent expressément les évêques au début du XIII^e siècle¹²⁷ donne la mesure d'un pouvoir exercé d'une main de fer.

Si l'évêché ainsi fondé sert la politique normande de contrôle du territoire et de la population, fut-il aussi utilisé comme un instrument de christianisation en Sicile?

Les évêchés : des instruments de christianisation?

Bien que pourvus de richesses et des moyens de contrôler leur territoire, les évêchés n'ont paradoxalement que bien peu participé à la christianisation de la population et à la latinisation de la culture insulaire, sous les Normands. Les évêques nommés par le pouvoir royal étaient tous des Latins. Ils auraient dû, en bonne logique,

¹²⁵ F. Maurici, *Castelli*, p. 151-154. Voir également, G. Di Stefano, *Monumenti*.

¹²⁶ Collura, p. 307.

¹²⁷ Collura, p. 309.

promouvoir une politique religieuse et linguistique¹²⁸ en accord avec leurs origines. Or, force est de constater que tel ne fut pas le cas. Que leur politique linguistique, en accord avec la volonté royale, n'ait pas été plus agressive n'est guère étonnant; ce qui l'est plus est leur apparent manque de ferveur dans le domaine religieux.

De fait, ce dernier reflète les grandes lignes de la politique des souverains dans ce domaine. Un certain nombre d'indices empêchent de penser que les Hauteville ont développé une politique systématique de christianisation en Sicile, on l'a vu, mais un faisceau d'éléments supplémentaires vont dans le même sens. Si politique de christianisation il y a, elle passe obligatoirement par la conversion de lieux de culte musulmans en églises comme le montre l'exemple ibérique dans les territoires conquis par les chrétiens¹²⁹. Or, si l'on excepte un lieu de culte à Catane¹³⁰, seule la cathédrale de Palerme est explicitement présentée comme une mosquée regagnée à la vraie foi¹³¹, tandis que la mosquée du *Castello a mare* est mentionnée incidemment¹³². Ailleurs il s'agit de constructions nouvelles. En outre, les modifications apportées à la cathédrale de Palerme paraissent minimes. Al-Idrīsī la décrit comme la «grande mosquée de la ville» redevenue ce qu'elle était dans son passé musulman, et insiste sur les décorations de type islamique qui y sont préservées¹³³. Elle conserva cet aspect jusqu'à sa reconstruction par l'évêque Gauthier sous Guillaume II à la suite d'un tremblement de terre. C'est dire si cette conversion de lieux de culte musulmans au christianisme n'est pas considérée comme une priorité par les nouveaux souverains!

Les minces informations biographiques concernant les évêques de Sicile à l'époque normande ont été exploitées depuis longtemps par les historiens et Norbert Kamp a remis à jour les données dispo-

¹²⁸ Il ne s'agit pas ici de latinisation de la population, mais du développement d'une culture latine.

¹²⁹ Cf. P. Buresi, «Les conversions d'églises et de mosquées en Espagne» et Préambule, *supra*.

¹³⁰ Une mosquée y est transformée en église et dédiée à Saint Thomas de Canterbury (White, p. 179).

¹³¹ Idrīsī, p. 308.

¹³² Le *Castello a mare* à Palerme était chargé de la surveillance du port. À la fin des années 1160, Robert de Calatabiano, son châtelain, est accusé de pratiquer le culte musulman dans son enceinte (pour les détails cf. épilogue, p. 614 et 616-617) et *in castello maris antiquissimum Sarracenorum templum propriis sumptibus renovasse* (Pseudo-Falcand, p. 115 : «d'avoir restauré à ses frais le très ancien temple des Sarrasins sis dans le *Castello a mare*»). «Très ancien» renvoie ici à la période d'avant la conquête.

¹³³ Cf. chapitre 2.

nibles¹³⁴. Logiquement, la première génération provient de l'extérieur et a souvent immigré en même temps que les Normands dans le sud de l'Italie. À Troina, l'évêque Robert est normand et lié aux Hauteville; il est dit *italus*. À Syracuse, le premier évêque est provençal, mais une autre source le dit normand, ce qui n'est pas nécessairement contradictoire (cette identification reflète les étapes de la descente des Normands vers le sud de l'Italie). À Mazara, il s'agit d'un certain Étienne de Rouen, parent de Roger. À Catane, on trouve Anserius, un Breton passé par l'abbaye de Sant'Eufemia en Calabre; à Agrigente, Gerland, un Bourguignon, et à Palerme, un certain Alcherius. Après cette première génération, dont nous parle le chroniqueur Geoffroi Malaterra, les détails biographiques relatifs aux évêques se font plus rares, sauf pour le siège d'Agrigente¹³⁵. Sous Guillaume II, les candidats sont de plus en plus souvent des latins d'origine locale¹³⁶. Or, ces évêques latins ne semblent pas avoir développé une politique de latinisation et de christianisation particulièrement active. Probablement cette tâche, au plus près de la population, était-elle confiée aux monastères, richement dotés par les Hauteville¹³⁷. On assisterait ainsi à une sorte de dédoublement des tâches : aux évêques, le contrôle du territoire; aux monastères, la christianisation des populations.

Un autre indice est le caractère relativement tardif de la construction de cultes citadins autour de saints promus par les évêques. De telles pratiques ne sont en effet pas attestées dans les sources contemporaines. Seule la *translatio*, en 1126, des reliques de sainte Agathe, volées à Constantinople où elles avaient été rapportées par Maniace en 1040, donne lieu à la rédaction d'un texte – parvenu dans une copie tardive¹³⁸ – et suscite le développement d'un culte dépassant les murs de la cité¹³⁹. Palerme se dote d'une sainte dans les années 1170, sous l'impulsion de l'archevêque Gauthier qui fait construire une église-mausolée pour accueillir le corps de sainte Christine que son prédécesseur avait fait venir de

¹³⁴ Dans «I vescovi siciliani nel periodo normanno». Cf. également, E. Cuozzo, «Les évêques d'origine normande en Italie et en Sicile», dans *Les évêques normands du XI^e siècle (Colloque de Cerisy-la-Salle, 30 sept-3 oct. 1993)*, éd. P. Bouet et F. Neveux, Caen, 1995, p. 67-78.

¹³⁵ Un *Liber de successione pontificium* y a été conservé. Il a été édité dans Collura.

¹³⁶ A. Schlichte, «Chiesa e feudalesimo», p. 172 et svtes.

¹³⁷ On verra notamment la synthèse de White.

¹³⁸ *Translatio Sante Agate Virginis et martiris*, en appendice à G. Scalia, «La traslazione del corpo di S. Agata e il suo valore storico», *Archivio storico per la Sicilia orientale*, ser. 2, 3-4 (1927-1928), p. 149-153.

¹³⁹ E. Pispisa, «Il vescovo, la città e il regno», dans *Chiesa e Società*, 1, p. 144.

Toscane quelques années plus tôt¹⁴⁰. On peut se demander si ces initiatives, tardives dans la Sicile occidentale, et le relatif silence des sources, ne reflètent pas, là encore, un choix royal relayé par les évêques : éviter l'affirmation d'identités citadines chrétiennes trop nettes¹⁴¹. Plus généralement, les monastères latins et les *scriptoria* des cathédrales ne participèrent que peu à l'élaboration d'ouvrages latins au cours du XII^e siècle¹⁴².

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation paradoxale, à commencer par l'importance du monachisme grec comme vecteur de la conversion des Arabo-musulmans de l'île¹⁴³ et, parallèlement, celui du monachisme latin¹⁴⁴, qui se développe en très petites unités, stratégie payante si l'on en croit la documentation¹⁴⁵. En outre, les groupes les plus susceptibles de soutenir le christianisme latin, les Lombards appelés dans l'île par les Hauteville¹⁴⁶, ne se sont pas installés dans les villes épiscopales. Souvent les premiers à réclamer plus d'autonomie, ils suscitent la méfiance des souverains qui promeuvent à la fois les cultures islamique et hellénophone et le christianisme.

* * *

Les évêchés normands sont donc loin d'être des coquilles vides, mais leur ampleur géographique et leurs pouvoirs étendus laissaient attendre un rôle religieux plus perceptible. Tout se passe comme si leur capacité militaire considérable et leur soumission étroite à la politique royale en faisaient plus le relais de la politique temporelle des souverains – ou les acteurs de leur propre politique –, que les

¹⁴⁰ La publication d'un colloque sur le culte de sainte Christine est annoncé aux presses de l'École française de Rome. On peut consulter E. Cuzzo et J.-M. Martin éd., *Le pergamenne di Santa Cristina di Sepino (1143-1463)*, Rome, 1998 (*Sources et documents d'histoire du Moyen Âge*, 1), p. 59-63.

¹⁴¹ Les reliques de saint Castrense, vénéré à Capoue et abritées à Monreale, ont été offertes par l'évêque de Capoue à Guillaume II comme cadeau de noces en 1179-1180. Le saint est célébré dans une mosaïque située au-dessus de la porte principale. Mais il est ainsi rattaché à la dynastie royale et à une abbaye non urbaine. S. Brodbeck, *Les saints de la cathédrale de Monreale en Sicile*.

¹⁴² Cf. chapitre 3.

¹⁴³ Le sujet mériterait un nouvel examen, on trouve des informations dans H. Bresc, «Arab Christians».

¹⁴⁴ La bibliographie sur le sujet est importante, nous nous contentons de renvoyer à White.

¹⁴⁵ Cf. J. Johns, «The Greek Church and the Conversion of Muslims».

¹⁴⁶ Cf. *infra*.

instruments d'une christianisation promue par les Normands. D'un point de vue religieux, ils fournissent avant-tout des repères chrétiens à l'intérieur du territoire insulaire. Ils ne véhiculent pas la convergence entre monothéismes que semblent favoriser les Hauteville à la cour, même s'ils sont le cadre d'une forte exaltation royale. Les évêques jouent sans doute un rôle plus important dans l'affirmation du christianisme latin des grands et de leur entourage, dont les nombreuses concessions à des institutions ecclésiastiques mériteraient d'être étudiées plus systématiquement, qu'ils ne promeuvent une véritable politique de conversion¹⁴⁷.

Au total, leur fondation relève donc autant de l'histoire de la géographie administrative que de la géographie ecclésiastique, et les évêques siciliens semblent, au XII^e siècle, jouer le rôle que tiennent sur le continent les comtés, dont la création en Sicile ne fut pas souhaitée par les souverains normands. Cette situation spécifique explique que Pietro Corrao et Vincenzo d'Alessandro aient considéré la constitution de ces évêchés comme la première étape d'une étude des structures administratives médiévales dans l'île¹⁴⁸. Elle explique également le rôle politique et institutionnel qu'ils jouent de plus en plus nettement sous Guillaume II¹⁴⁹.

Les conséquences de ces caractéristiques sont notables. Le but et la nature des concessions dont les évêques sont les destinataires diffèrent des cas analysés précédemment, puisqu'il s'agit essentiellement, pour les souverains normands, de contrebalancer le pouvoir des grands laïcs par celui d'ecclésiastiques jugés plus dociles, du fait de leur dépendance institutionnelle à l'égard du roi, et moins susceptibles de développer des stratégies familiales. Leurs devoirs militaires et fiscaux ne sont pas évoqués, pas plus qu'ils ne le sont dans le cas des concessions à des laïcs. Mais, on l'a vu, certains diocèses, constitués comme des ensembles territoriaux, jouissent d'une immunité totale ou quasi totale. Si ce type de concession a rencontré la faveur des souverains normands, c'est, comme le rappelle Henri Bresc, parce qu'on ne peut considérer ces biens comme féodaux, «(la concessione) non essendo nè contrattuale nè ereditaria, ma perpetua e di natura pubblica»¹⁵⁰. Si la dimension contractuelle n'est pas complètement absente de la désignation d'un

¹⁴⁷ Cf., par exemple, les suggestions d'H. Bresc pour les Aleramici, dans «Gli Aleramici in Sicilia», p. 159.

¹⁴⁸ P. Corrao et V. D'Alessandro, «Geografia amministrativa e potere sul territorio nella Sicilia tardomedievale (secoli XIII-XIV)».

¹⁴⁹ A. Schlichte, «Chiesa e feudalesimo» et épilogue.

¹⁵⁰ H. Bresc, «Dominio feudale», p. 92 : «(la concessione) n'étant ni contractuelle ni héréditaire, mais perpétuelle et de nature publique».

évêque (il est entendu qu'un évêque ne peut ni fomenter de complots ni prendre les armes contre le roi), une véritable différence réside dans le caractère non-héréditaire des donations attribuées à ces ecclésiastiques – ce qui favorise le contrôle royal dans une région où les évêques sont désignés par le souverain – et dans la dimension publique de la seigneurie ecclésiastique.

Les évêques et les grands, auxquels sont octroyés de vastes territoires, sont pour l'essentiel d'origine normande, ou, à tout le moins, nord-européenne. Les eugoumènes de monastères grecs, eux-mêmes de culture grecque dans un premier temps, peuvent également bénéficier d'immunités¹⁵¹, bien qu'il n'y ait pas d'équivalence entre un évêché et un monastère, fût-il puissant. Les ecclésiastiques peuvent concéder, à leur tour, terres ou *castra*, mais semblent se livrer assez peu à cette pratique, si l'on en croit les archives conservées dans les chartriers des cathédrales.

Jusqu'ici, l'intégration des élites en place au moment de la conquête est inexistante, à la différence de la Pouille contemporaine, par exemple¹⁵², alors même que leur aide était appréciée dans l'administration et qu'elles faisaient partie de l'aristocratie¹⁵³. Toutefois, la documentation normande livre des informations sur les biens fonciers des *quwwād* arabo-musulmans dont il importe de clarifier la nature exacte.

IV. L'INTÉGRATION DES ARABO-MUSULMANS AUX ÉLITES SICILIENNES, LES *QUWWĀD* SICILIENS ET LE *RAḤAL*

Toute conquête pose la question du sort réservé aux élites en place à l'arrivée des conquérants. En Sicile, un certain nombre d'individus sont qualifiés de *quwwād*; ils sont souvent définis comme les représentants d'élites arabo-musulmanes à l'époque normande¹⁵⁴. Il convient donc de tenter de revenir sur la nature

¹⁵¹ Cf. *Byzantine Monastic Foundation Documents. A complete Translation of the Surviving Founders' Typika and Testaments*, éd. J. Thomas et A. Constantinides Hero, Dumbarton Oaks, 2000 (*Dumbarton Oaks Studies*, 35). Pour une présentation générale sur les monastères royaux et impériaux au XII^e siècle, voir vol. 2, p. 607-620, sur S. Filippo de Fragalà, p. 621-636 et sur S. Salvatore *in lingua phari*, p. 637-648. Les éditeurs retracent l'histoire des origines de ces deux établissements, les plus importants en Sicile, en mettant l'accent, entre autres, sur le point qui nous intéresse ici. On y trouvera la bibliographie utile.

¹⁵² J.-M. Martin, «Aristocraties et seigneuries».

¹⁵³ Cf. chapitre 5. Pour les grands personnages de culture grecque, nous renvoyons aux travaux de V. von Falkenhausen cités en bibliographie.

¹⁵⁴ H. Bresc, «De l'État de minorité à l'État de résistance».

exacte de ce groupe, si ces individus en constituent un, avant de pouvoir poser la question de leur rôle éventuel dans le contrôle des hommes et du territoire dans la Sicile normande.

En outre, d'autres individus arabo-musulmans, qui ne sont pas désignés comme des *quwwād* et dont on ne sait pas toujours s'ils se sont convertis au christianisme, apparaissent comme bénéficiaires de concessions foncières et/ou en mesure de mener un train de vie qui les rangent parmi les élites siciliennes.

Les quwwād dans la Sicile normande

On a vu que le titre de *qā'id*, transcrit sous la forme *gayt* ou *gaytus* en latin¹⁵⁵, était porté par les responsables de l'administration centrale d'origine arabo-musulmane, notamment eunuques, mais il est porté également par d'autres individus et derrière cette apparente similarité se laisse lire l'hétérogénéité des conditions sociales et économiques dont relèvent les personnes ainsi qualifiées¹⁵⁶. Nous laisserons de côté ici deux ensembles, dont le mode de vie est incontestablement celui de membres des élites, mais dont on ignore la relation exacte aux revenus de la terre. Le premier est celui des hauts fonctionnaires convertis de statut servile ou non¹⁵⁷; le second celui des grands arabo-musulmans qui fréquentent la cour, tel le *qā'id* Muḥammad b. Ḥammūd Ibn Ḥajar¹⁵⁸. Commençons donc par recenser l'ensemble des noms de *quwwād* qui nous sont parvenus et par préciser le contexte qui les voit intervenir.

¹⁵⁵ Nous donnerons dans ce passage toutes les occurrences de ce terme tant latines que grecques et arabes pour la période en Sicile. Dans les *jarā'id*, ou listes de noms sur la nature exacte desquelles nous revenons dans le prochain chapitre, on trouve neuf mentions : al-qā'id Makhlūf (Cusa, p. 155, col. 1); Yūsuf son neveu (p. 156, col. 2); al-qā'id Mujāhid (p. 157, col. 2, avec une famille de quatre personnes); al-qā'id Yūsuf qisīs (p. 265, col. 1; «le qā'id Yūsuf, prêtre»); 'Alī b. al-qā'id Abū Bakr (p. 477, col. 1), al-qā'id 'Umar (p. 478, col. 2); al-qā'id Yūsuf b. Ibn al-Qāsim (p. 477, col. 1, et son fils); al-qā'id 'Uthmān b. Khalq (p. 541, col. 2) et awlād al-qā'id Hammūd (p. 564, col. 1, «les enfants du qā'id Hammūd»).

¹⁵⁶ Devant la diversité des situations, H. Bresc a conclu à l'existence de trois groupes de *quwwād* : au sommet, on trouve des individus qui ressemblent fort aux «juifs de cour» que l'on rencontre sous d'autres cieux, le milieu intermédiaire composé des cadres de l'administration normande et, à la base, le «village, casal important (...) (où) apparaît enfin un troisième type de *gayt*, intermédiaire entre les grands seigneurs collaborateurs et les petits cadres de la noblesse paysanne», cf. H. Bresc, «De l'État de minorité à l'État de résistance», p. 340-341 et Bresc, 1995, p. 83-85.

¹⁵⁷ Cf. chapitre 5. Nous dirons ce que nous savons de leur fortune et des formes de patronage qu'ils développent en ville, dans l'épilogue.

¹⁵⁸ Cf. chapitre 5.

*Les quwwād dans les documents latins et grecs*¹⁵⁹

1. 1102 (Cusa, p. 551); grec

Tancrède fait une donation à la cathédrale de Catane

Parmi les témoins, figurent : Kaitos Abdesseitês («le qā'id 'Abd al-sayyid») et kaitos Nikolaos.

2. 1103 (Ménager, Notes critiques, doc. 4); grec.

L'évêque Jacques concède au monastère Sant'Agata de Catane le prieuré San Giovanni de Fiumefreddo

Parmi les témoins : kaitês Niel¹⁶⁰.

3. 1108 (White, doc. 8); latin

Délimitation de San Pietro (près de Castronuovo)

Parmi les individus convoqués, figure le gaytus Bula Mele (al-qā'id Bū-Allāh Mulā).

4. 1114 (Patti, Fond., I, 42-43 ou 81-82 et Girgensohn et Kamp, Urkunden, p. 65) et 1133; latin (1114) et grec (1133) et latin¹⁶¹ (1133)¹⁶²

*Le vicus de Mirto est délimité pour l'évêque de Patti en présence des boni homines des localités environnantes*¹⁶³. *Sont qualifiés de sarraceni :*

– Pour Iato, Gaytus Miherez de Iatino¹⁶⁴ [O kaitês Michriz tou Giatou, Gaytus Miheret de Iatino] («le qā'id Miḥriz de Iato»), Gaytus Bulcassin filius Aliis de Iatino¹⁶⁵ [O kaitês Boulkasimos Epen Allious, Gaitus Bulcassin filius Alus de Iatino] («le qā'id Bū-l-Qāsim b. 'Alī de Iato»), Gaytus Othemen filius Peleu de Iatino¹⁶⁶ [Outhmen Epen Chammout; même version que doc. de

¹⁵⁹ Nous laissons ici de côté les actes notariés en arabe qui seront évoqués dans le chapitre 9.

¹⁶⁰ Cusa lisait «Nikolaos» (Cusa, p. 552-554).

¹⁶¹ Cette version a pu être vérifiée grâce à la photographie sur verre exécutée par C.-A. Garufi et conservée à l'Université de Palerme. Ce dernier l'a éditée dans Garufi, *Per la storia* (1912), doc. 2.

¹⁶² Quatre documents sont pris en compte : un latin de 1114, un grec-arabe de 1133 (mais les noms ne figurent pas en arabe) et un latin de 1133. On citera entre crochets l'acte de 1133 (Cusa, p. 515 pour le grec et *Cod. Diplo.*, doc. 24 pour le latin). L.-R. Ménager a soulevé la question de l'authenticité de l'acte de 1114, dans Ménager, *Amiratus*, p. 46. Quoique P. Collura ne l'ait pas suspecté dans son regeste (Collura, *Reg.*, p. 561), nous le considérons comme un faux, pour les raisons avancées par Léon-Robert Ménager et soupçonnons que la liste de *boni homines* qu'il contient s'inspire de la confirmation de 1133. Jeremy Johns a établi définitivement ce point, cf. *Arabic Administration*, p. 94-101.

¹⁶³ À noter, J. Johns propose lui aussi une reconstruction des noms arabes, *ibid.*, p. 97-98.

¹⁶⁴ Garufi, *Per la storia* (1912), doc. 2 : Micherez de Jatino.

¹⁶⁵ *Ibid.* : Alus de Jatino.

¹⁶⁶ *Ibid.* : Jatino.

1114] (l'écart entre les deux versions est étrange : «le qā'id 'Uthman b. Peleu? de Iato», en latin et «le qā'id 'Uthman b. Ḥammūd de Iato», en grec), Boabdille filius Amor Iatinensis¹⁶⁷ [Bouabdille Epen Oumour, même version que doc. de 1114] («Bū 'Abd Allāh b. 'Umar de Iato»), Gaytus Boabdille filius Aliis de Iatino¹⁶⁸ [Bouabdille Epen Allious, Gaytus Boabdille filius Alus de Iatino] («al-qā'id Bū 'Abd Allāh b. 'Alī de Iato»), Gaytus¹⁶⁹ de Scaranis iatine Maumet de Iatino¹⁷⁰ (O kaitês tōn skararanōn tou Giatou Mouchoummout, Gaytus de ...nis¹⁷¹ iatine Mahumet de Iato] («le qā'id des soldats de Iato Muḥammad»), Bulcassin filius Miherez de Iatino¹⁷² [Boulkasim, Bulcassin filius Miheret de Iato] («Bū-l-Qāsim b. Miḥriz de Iato»), Bulhusseyn filius Ysaac de Iatino¹⁷³ [Boulchousen Epen Ischak, Bulhussein filius Ysaac de Iato] («Bū-l-Ḥusayn b. Ishāq de Iato»), Bulhassen filius Maluf de Iatino¹⁷⁴ [Bou... Epen Malouf, Bulhassen filius Maluf] («Bū-l-Ḥasan b. Makhluḥ de Iato»), Fichi Abelgafar (illis.) de Iatino¹⁷⁵ [Abdelgafar o fikês, Fichi Abdelgafar de Iato] («al-faqīh 'Abd al-Gaffār de Iato»); *et omnes maiores natus latinae*.

– Pour Mirto, Gaytus Myrte nomine Husseyn [O kaitês tou Murtou Chousein, Gaytus Myrte nomine Husseyn¹⁷⁶] («le qā'id de Mirto Ḥusayn»), Bulcassimus¹⁷⁷ myrtensis [Boulkasimos, Bulcassinus myrtensis] («Bū-l-Qāsim de Mirto»), Amut notarius mirtensis [Chammout o not..., Hamut notarius myrtensis] («Ḥammūd le notaire de Mirto»); *et omnes Saraceni Myrtenses*.

5. 1116-trad. latine de l'arabe en 1266. (Bresc, 1995)

Acte notarié; vente d'une terre dans les environs de Palerme

Philippus filius Gayti Phytien, chrétien, achète à Bin B[...] [a Charz]alla filio Abdelgani Ellahmi (Ibn? Ḥīrz Allāh b. 'Abd al-ḡanī al-Laḥmī¹⁷⁸) une terre près de Cefalà.

6. 1122-1124 (cf. doc. 24 des noms de vilains; chapitre 9); latin

Concession de vilains à Trablisin

Ils dépendaient auparavant du gayt Malahel [Mihahol] («al-qā'id M?») de Butera.

¹⁶⁷ *Ibid.* : Jatinensis.

¹⁶⁸ *Ibid.* : Alus de Jatino.

¹⁶⁹ *Ibid.* : Gaitus.

¹⁷⁰ *Ibid.* : de Jato.

¹⁷¹ Le document est troué à cet endroit.

¹⁷² *Ibid.* : de Iato.

¹⁷³ *Ibid.* : de Iato.

¹⁷⁴ *Ibid.* : Bulhassin filius Maluf de Jato.

¹⁷⁵ *Ibid.* : Abdelgasat de Jato.

¹⁷⁶ Johns, *Arabic Administration*, p. 97 : Husseyn.

¹⁷⁷ *Ibid.* : Bulcassinus.

¹⁷⁸ Nous restituons directement ce qui peut l'être sans hésitation.

7. 1123 (Cusa, p. 471); grec

Jugement de la cour convoquée par le comte Roger pour régler un litige qui oppose Boumadares fils de Petteranos et Muriel de Pettrana à propos d'un moulin localisé vers Cimmina

Est cité dans l'acte le *qā'id* Alê (gén.) ('Alī).

8. 1130 et trad. latine de l'arabe en 1255 (Bresc, 1995)

Vente d'un tenimentum terrarum (Rahalkarram).

Gualterius christianus cognitus de Seyda de Panormo, filius senis Mathei, achète à Bulhasen filius Gayti Karram Essaly (Bū l-ḥasan b. qā'id al-Karrām al-?) une terre.

9. 1132 (Spata, *Diplomi greci*, doc. 3, p. 423)¹⁷⁹; grec et latin

Confirmation par Roger II de donations (vilains et terres) faites à l'évêché de Cefalù, dont le Rahal Ray; ces biens sont délimités

Les *boni homines* comprennent douze Sarrasins : Gaitus Zicciri (al-qā'id Zakrī), Gaitus Bunfadal (al-qā'id Bū-l-faḍal), Othemm¹⁸⁰ ben Chiminie ('Uthman b.?), Bucher filius Rasun (Bū-l-khayr b. Rizzūn), Gaitus Gazi (al-qā'id Gāzī), Muhummet filius Chalef (Muḥammad b. Khalaf), Ossen filius Othemm (Ḥusayn b. 'Uthman), Assen de Messusina (Ḥasan?), Sallem filius Corray (Salam b.?), Abdelinume¹⁸¹ filius Mezic ('Abd al-mu'min b.?), Othemm¹⁸² filius Mesus ('Uthman b.?) et Cheteb Iuseph (al-Kātib? Yūsuf).

10. 1142 (Cusa, p. 302); grec

Dans le cadre du règlement d'un litige à propos des limites entre San Filippo d'Agira et Regalbuto, celles-ci sont redéfinies, en s'appuyant notamment sur le témoignage de boni homines

– Pour Castrogiovanni (*anthrōpoi*) : O kaitês Mouchametou (al-qā'id Muḥammad), Ketos Boulboutouch uios kaitou Oumouri (al-qā'id Bū-l-Futūh, b. al-qā'id 'Umar), Audelmenem Epinzêt ('Abd al-Mun'im b. Zayd), Kait Alês Epenmoumen (al-qā'id 'Alī b. Mu'min), Auderachame Epinbarnani ('Abd al-Raḥman b. al-Barnanī?), Chousin Epinlous (Ḥusayn b.'Alī).

– Pour Gagliano (*agarinoi*) : O kait Chilel (al-qā'id Hilāl), Ebrachem Epencheste (Ibrāhīm b.?), Soulême Epenmechetê (Sulaymān b.?), Tzproun o adelfos kait («Jabrūn le frère du qā'id»).

– Pour Aderno (*anthrōpoi*) : ketês Boulkasimos Epenmaouie (al-qā'id Bū-l-Qāsim b. Mu'awiya).

¹⁷⁹ Il existe de ce document une version grecque en lambeaux et une version latine.

¹⁸⁰ Spata, *Diplomi greci*, doc. 3 : Othemme.

¹⁸¹ *Ibid.* : Abdelmume.

¹⁸² *Ibid.* : Othemme.

11. 1142? (Cusa, p. 306); grec

Règlement d'un litige entre l'évêque de Messine et Gilbertus Perollus à propos du casal de Gagliano par des représentants du roi

Parmi les *boni homines* figure Maimounin (Maymūn).

12. 1154 (Cusa, p. 317); grec

Règlement d'un conflit à propos des limites de Gagliano, Milge et d'autres casaux

– Pour Adrano (*gerontes*) : Kaitês Boulkasimos (al-qā'id Bū-l-Qāsim), Kaitês Bofkeras vios Selmenê de San Filippo d'Agire (al-qā'id? b. Salmān), Kaitês Abdecharamen uios Chala (al-qā'id 'Abd al-Raḥman b.?), Aetês vios Chalkeôs ('Iyād b.?).

– Pour Gagliano (*gerontes*) : O kaitês Bolêmenos (al-qā'id Bū-l-Imān), kaitês Chilêdês uios Matzoezê (al-qā'id Khālid b.?).

13. 1154 (Cod. Diplo., doc. 4), trad. latine de l'arabe en 1258

Concession et délimitation de Haiarzeneti et Margana pour San Giovanni dei Lebbrosi

Dans les limites de la Margana, sont mentionnés : *planum Gayti Bugalibi* (al-qā'id Abū-l-Ġālib) et *terras filii Leonis qui sunt in manibus gayt Bugalibi* (idem).

14. 1154-1171 (Collura, doc. 25); latin

L'évêque d'Agrigente achète les casaux de Michalilfe, Muccarin, Misectus et Rahal Sulle (près d'Agrigente)

Ces derniers étaient la propriété du gayt Abdisalemo filius Abdiliabar (al-qā'id 'Abd al-Salām b. 'Abd al-Jabbār) et d'autres gayts non cités.

15. 1159 (Collura, doc. 17); latin

Achat par l'évêque d'Agrigente de terres situées à Mittino (non loin de la cathédrale d'Agrigente)

Elles étaient la propriété du gayt Abdilmule (al-qā'id 'Abd al-Mulā).

16. 1172 (Cusa, p. 487); bilingue latin-grec

*Donation d'une terre à Santa Lucia de Syracuse par Guillaume II aux chanoines de Cefalù; elle est délimitée et des boni homines sont cités*¹⁸³

– Pour Syracuse, *Sarraceni* : gaitus Maimon (al-qā'id Maymūn), Abderahamen gener suus («'Abd al-raḥman son gendre»)¹⁸⁴;

– Pour Agulia, *Sarraceni* : gaitus Hamar (al-qā'id 'Umar), Bocher

¹⁸³ La version grecque contient des noms supplémentaires; ils sont indiqués dans le dernier paragraphe.

¹⁸⁴ Version un peu différente en grec : O gambros tou notari Abderrachmen.

Binsarcus (Bū-l-khayr b. Zirqūn), gaitus Brahim (al-qā'id Ibrāhīm), Maimondus filius suus («Maymūn son fils»), Abdelali ('Abd al-'alī), et *multi alii*.

Noms supplémentaires dans la version grecque : Kait Abderrachmen ebên Mouchoummet (al-qā'id 'Abd al-Raḥman b. Muḥammad), Azouz epbên Chatdaïe ('Azzūz b.?), Ali epbên Metzêri ('Alī b. al-Māzarī), Phêttach epbên Mouse (Fatāh b. Mūsā).

17. 1175 (Spata, p. 451); bilingue arabe-grec, trad. latine de 1286 seule conservée

Des boni homines apparaissent dans le règlement d'un litige sur les limites entre Charsa et Ottumarano

– Pour Ottumarano : Gaytus Rahmun de Michiken (al-qā'id Raḥman de Michiken), senex Aly filius Ychie de Michiken (al-shaykh 'Alī b. Yahyā de Michiken), senex Chalif filius Humur de Michiken (al-shaykh Khālīf b. 'Umar de Michiken), gaytus Aly elbenifati de Gurfe (al-qā'id 'Alī al-Bū Nafāṭī = de Bū Nafāṭ, près d'Alcamo?, de Gurfa), frater eius Ahmed elbenifati de Gurfe («son frère Aḥmad al-Bū Nafāṭī» = de Bū Nafāṭ, près d'Alcamo?), gaytus Abdelgayti¹⁸⁵ filius Abdesselem de Gurfe (al-qā'id 'Abd al-? b. 'Abd al-Salam de Gurfa), Elbufonagius¹⁸⁶ filius Abdesellem affricanus¹⁸⁷ de Gurfe (? b. 'Abd al-Salam al-Ifrīqī = «l'Ifrīqiyen» de Gurfa).

– Pour le casal de Charsa : Bubiker filius Sittonis¹⁸⁸ de casali Yhale (Abū Bakr b. Zaydūn du casal Yhale), frater eius Hasen de casali Yhale («son frère Hasan du casal Yhale»), gaytus Chuseyn filius Abdelmuchsén de Cassari (al-qā'id Ḥusayn b. 'Abd al-muḥsin de Cassari), Brahyim filius Humur de Cassari (Ibrāhīm b. 'Umar de Cassari).

18. 1188 (Garufi, *Per la Storia*, doc. 6); latin

Costantino, miles, vend deux terres à l'abbé de Lipari et Patti près de Milazzo

Une des limites mentionne *terram filiorum gaiti Nemi et nepotum suorum*, une autre (pour la deuxième terre) évoque *terram eiusdem gaiti Nemi et nepotum suorum* («al-qā'id Ni'ma et ses petits-enfants»).

19.? – Mentionné dans un acte de 1208 (Winkelmann, 1, doc. 97); latin

Un acte de Frédéric II en faveur des chevaliers de Saint-Jean à Messine en mentionne un autre en faveur d'Eugenius de Calo : concession dans le Val de Milazzo de *terras laboratorias ac duo paricla que fuerant quondam gayti Aymar ('Umar) et idem dominus imperator felicis memorie Boccatyo quondam secreto concessit...*

¹⁸⁵ Spata : Abdelguayti.

¹⁸⁶ Spata : Elbufaragius.

¹⁸⁷ Spata : Africanus.

¹⁸⁸ Spata : *filius succentoris...*

Les *quwwād* ne semblent pas être liés à un contexte géographique déterminé : on en trouve cités dans toutes les régions insulaires. En outre, on entrevoit un double contexte d'utilisation du qualificatif «*qā'id*» : celui de propriétaires de biens fonciers dont on ignore les charges ou fonctions et celui de *boni homines*, individus respectables d'une communauté d'habitants¹⁸⁹, qui sont appelés à prendre part aux affaires collectives et à témoigner¹⁹⁰, mais dont on ignore tout du patrimoine. Dans les deux cas, toutefois, nous avons à faire à des élites au moins locales et leur mention reflète une diversité sociale de la population arabo-musulmane plus grande qu'on ne l'a souvent dit. Notons, enfin, que sont désignés ainsi tant des chrétiens que des musulmans¹⁹¹.

Le terme *qā'id* est donc distinctif mais vague. Il est la marque d'une origine arabo-musulmane et d'une prééminence sociale qui est relative au contexte d'utilisation et ne tient compte ni de la religion, ni du statut personnel (servile pour les hauts fonctionnaires, soumis à des statuts sur lesquels nous reviendrons pour ceux des *jarā'id*, propriétaires fonciers libres pour certains, enfin).

Les *quwwād* ne sont pas exclus de la propriété foncière et sont même le plus souvent évoqués dans les sources en tant que propriétaires, dans le cadre d'une vente en particulier, ou, peut-être, certaines mentions étant moins claires que d'autres, en tant qu'exploitant relevant d'un statut différent. La documentation témoigne surtout de l'érosion de leurs biens autour d'Agrigente¹⁹² ou de Palerme¹⁹³. Les *quwwād* jouissent de tous les droits sur ces terres, y compris du droit de les vendre. Ce privilège, comme d'autres de nature régaliennne (ceux qui sont exercés sur l'eau, par exemple)¹⁹⁴, apparentent le statut de ces terres à celui d'alleux¹⁹⁵, sans que l'on sache quelle est leur origine. On peut se demander s'il ne s'agit pas, pour une part, de *raḥā'il* que leurs bénéficiaires se seraient appropriés.

¹⁸⁹ On a indiqué les termes qui les désignent au fil de l'énumération : ils sont variés.

¹⁹⁰ Sur leur rôle dans les communautés rurales, cf. chapitre suivant, p. 507-508.

¹⁹¹ Nous avons indiqué dans la liste les qualifications de cette nature mentionnées dans les documents.

¹⁹² Ainsi (cf. liste *supra*) l'évêque d'Agrigente, Gentil, achète en 1159 des terres au *gaitus Abdilmule* et, entre 1154 et 1171, les casaux de Michalchilfe et Muccarin au *gait Abdilsalemo fils de Adiliabar* et ceux de Missectus (um?) et Rahal Sulle, ainsi que *multa alia casalia* situés dans les territoires d'Agrigente, Naro et Licata à divers autres *Sarraceni*.

¹⁹³ La traduction en 1266 d'un acte de 1116 fait apparaître un certain *Philippus christianus filius Gayti Phytien cognoscitur Bin (...)* qui achète une terre à *Charzalla filius Abdelgani Ellahini*, (Bresc, 1995, doc. 1).

¹⁹⁴ Cf. *supra*.

¹⁹⁵ Ce que confirme le maintien de grands domaines allodiaux dans l'ouest de la Sicile jusqu'au XV^e siècle (cf. H. Bresc, «La féodalité coloniale», p. 636).

Les *quwwād* ne sont pas les seuls individus arabo-musulmans à avoir accès aux revenus de la terre.

Biens fonciers et nature du patrimoine des grands arabo-musulmans siciliens

Aucun grand arabo-musulman ne se voit déléguer la charge d'un *castrum* ni les tâches et les privilèges qui en découlent, du moins dans les documents qui nous sont parvenus¹⁹⁶. En revanche, ils tirent bénéfice de casaux, de vilains, ou de *tenimenta terrarum*, sur lesquels les informations sont lacunaires.

Les exemples de concessions accordées par le souverain à un personnage important d'origine arabo-musulmane ayant vécu en Sicile sont rares. Cependant, on connaît le cas célèbre de Chamut. Lors de la chute de Castrogiovanni en 1086, ce descendant des Hammūdides ibériques, membre d'une famille princière, se voit attribuer des terres près de Mileto (en Calabre), alors centre du pouvoir normand en Italie du Sud¹⁹⁷. Lorsque leur résistance est réduite, les chefs de guerre musulmans qui se soumettent peuvent donc, exceptionnellement, obtenir des biens que la proximité du pouvoir central permet de surveiller. Chamut, ayant volontairement négocié sa reddition, ne peut perdre ses privilèges sans contrepartie, et dans les décennies ultérieures ses descendants, directs ou indirects, se verront souvent confier des charges importantes. Il s'est toutefois converti avant même d'obtenir les faveurs du souverain.

Ibn Ḥajar présente un cas encore différent. Ses biens lui furent confisqués lorsqu'il fut accusé d'avoir trahi au profit des Almohades¹⁹⁸, mais on ignore quelle part en était foncière et quelle était leur origine.

Certains Arabo-musulmans se sont vus concéder des revenus prélevés sur un groupe d'hommes ou ont conservé le bénéfice d'une

¹⁹⁶ Il n'y a ni conservation ni christianisation de la fonction. Cf., pour comparaison, P. Guichard et D. Menjot, «Les emprunts aux vaincus. Les conséquences de la «reconquête» sur l'organisation institutionnelle des États castillan et aragonais au Moyen Âge», dans *État et colonisation*, p. 379-396, spéc. p. 385-387. Le terme passe en latin dans la péninsule Ibérique pour désigner un châtelain.

¹⁹⁷ *Chamut autem (...) ne comiti, quasi aliquam fallaciam miscens, suspectus fieret, vel minus crederetur, apud Calabriam, in provincia Melitana a comite terram suis usibus sufficientem expetit* (G.M., p. 88, soit : «Chamut, cependant, comme il ne voulait pas être suspect d'une espèce de trahison ou inspirer moins de confiance au comte, demanda à celui-ci une terre qui fût suffisante à ses besoins dans la province de Mileto»).

¹⁹⁸ Cf. p. 325.

concession antérieure, nous l'avons vu dans le cadre de la description des biens revenant à l'abbaye de Monreale¹⁹⁹. La question est de savoir si l'on peut étendre ce modèle à toute la Sicile. Il faut également tenir compte de nombreuses régions sur lesquelles nous ne savons rien et qui étaient avant tout peuplées d'Arabo-musulmans. Peut-on considérer que leur situation ne fut pas profondément bouleversée par la conquête? D'une certaine manière le cas de l'Agrigentin, où l'on a vu que les Arabo-musulmans étaient très nombreux et sur lequel le chartier de la cathédrale d'Agrigente jette une lumière partielle, suggère qu'une évolution (par le rachat de terres appartenant à des Arabo-musulmans) se dessine à partir du milieu du siècle. Là aussi, toutefois, ce cas microrégional peut difficilement être généralisé sans plus de précaution.

* * *

On a donc affaire, pour ce que l'on peut en savoir, à des types de propriété foncière, ou de concessions fiscales, probablement ancrés, pour une part, dans une réalité antérieure à la conquête qui nous échappe²⁰⁰. Faut-il en effet penser que ces domaines avaient, à l'origine, été concédés comme une sorte de salaire pour services rendus (*iqṭā' al-istiglāl*), à travers la perception des impôts, et furent ensuite l'objet d'une appropriation, abusive en théorie, par leurs bénéficiaires dès la domination musulmane? Ou bien les Normands ont-ils maintenu un type de concession qui assurait au bénéficiaire une jouissance équivalente à la propriété en échange de l'acquittement d'impôts au pouvoir central (*iqṭā' al-tamlīk*)²⁰¹? Ou bien encore s'agissait-il de propriété pleine et entière dès le départ?

En réalité la situation est probablement très variée : le cas de Chamut diffère sans doute des concessions de quelques foyers fiscaux qui apparaissent dans les documents de Monreale, qui elles-mêmes ne sont pas identiques à la jouissance d'un domaine vendu grâce à l'établissement d'un acte notarié, même si la nature juridique de ces sources de revenus a peut-être évolué dans le temps. Rien ne permet de trancher, en l'absence d'informations supplé-

¹⁹⁹ Cf. chapitre précédent.

²⁰⁰ Pour une comparaison avec la péninsule Ibérique, on peut voir P. Chalmeta, «Concesiones territoriales en Al-Andalus», *Cuadernos de Historia*, 6 (1975), p. 1-91. L'auteur y montre comment on passa de concessions qui servaient à verser leurs soldes aux troupes au début de la conquête à une quasi-féodalisation.

²⁰¹ Sur ces distinctions, on peut voir, outre les articles de C. Cahen déjà cités, S. Tsugitaka, *State and Rural Society in Medieval Islam. Sultans, muqta's and Fallahun*, Leyde-New York-Cologne, 1997 (*Islam. History and Civilization. Studies and Texts*, 17), p. 1-10.

mentaires, notamment concernant les obligations des détenteurs de ces biens vis-à-vis du pouvoir royal au XII^e siècle. Il demeure, toutefois, que les nouveaux maîtres de l'île ne semblent ni avoir modifié drastiquement la situation qu'ils découvrirent à leur arrivée, ni fait quoi que ce soit par la suite pour la maintenir. Elle s'érode en effet progressivement à la fin de la période.

La consistance économique des concessions faites à de simples *militēs* et celle des biens appartenant aux *quwwād* se ressemblent. Une interrogation qui est destinée à demeurer telle en l'absence de documentation supplémentaire concerne le rôle joué par les *rahal/s* dans ce cadre. Ont-ils influencé les concessions attribuées aux *militēs* et l'attribution de revenus tirés de vilains²⁰²?

Sont-ce les seuls points communs entre ces différents représentants des élites? on peut en effet s'interroger sur l'éventuelle contrepartie militaire, outre la contrepartie fiscale, que tiraient les Hauteville des concessions faites à des Arabo-musulmans. À l'origine, en effet, dans le monde islamique en général, mais également en Sicile, le terme *qā'id* revêt une dimension militaire. On se rappelle le rôle des *quwwād* au moment de la conquête normande²⁰³. Cette dimension a-t-elle pu disparaître complètement avec la mise en place du nouveau pouvoir qui aurait imposé le désarmement des Arabo-musulmans insulaires²⁰⁴? Rien ne permet de l'affirmer. Le fait que tous les eunuques portent un tel titre et apparaissent aussi comme les membres d'une sorte de garde rapprochée des souverains, comme le grand nombre de Sarrazins évoqués dans les troupes, invitent à la prudence²⁰⁵. Si les éléments manquent pour répondre à cette question, il convient donc de ne pas écarter l'hypothèse trop rapidement.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE 7

La réalité féodale est donc extrêmement limitée dans le cadre insulaire, pour deux raisons principales. Les Hauteville semblent, d'une part, laisser en place une grande diversité de situations, qui reflète en partie les circonstances relativement pacifiques d'une

²⁰² Cf. *supra* le cas de la *jarīda* pour Monreale.

²⁰³ Cf. le préambule.

²⁰⁴ On verra la fin du chapitre 5, sur ce point.

²⁰⁵ Cf. chapitre 5. Rappelons que Iohar a participé aux guerres menées pour mater les rebelles dans la péninsule, que Pierre, après avoir fui, devient un homme de guerre. Nous verrons dans l'épilogue la capacité militaire de ces eunuques lorsqu'il s'agit de mettre fin au règne d'Étienne du Perche.

conquête qui s'est prolongée dans le temps. Il est indéniable, d'autre part, que la dynastie royale entend construire un État aussi centralisé que possible et contrôler les grands de l'île. Ces choix, contradictoires seulement en apparence, ont tous deux pour objectif de favoriser la rentrée de revenus fiscaux importants, permettant au souverain de mener une politique aussi ambitieuse que coûteuse.

Les *milités* d'origine occidentale sont les bénéficiaires de concessions, proches de donations sans condition, même si certains droits qu'ils pourraient exercer dans ce cadre sont limités, notamment l'exercice de la justice. Quant aux grands latins, ils sont contrôlés de près : aucun ne porte le titre comtal, la formation de grands ensembles territoriaux placés sous leur autorité est évitée autant que faire se peut, enfin leurs alliances matrimoniales et les conséquences patrimoniales de ces dernières sont soumis à des règles sévères.

En outre, l'éventuelle émergence d'ensembles territoriaux qui serviraient de fondements à la puissance des aristocrates est contrebalancée par les concessions faites par le souverain à l'archimandritat de San Salvatore ou aux évêchés, dont le découpage reflète la volonté comtale puis royale. Les évêchés se voient en effet confier une partie du contrôle du territoire insulaire. Le fait que leurs titulaires ne puissent transmettre leurs prérogatives héréditairement et qu'ils soient choisis sinon par le souverain, du moins avec son accord, les favorisent par rapport aux grands laïcs. Cette situation privilégiée est accentuée par le fait que la géographie ecclésiastique promue par les Normands calque les équilibres administratifs et politiques insulaires en place au moment de la conquête. Le rôle de ces évêques, dotés d'immenses territoires et de pouvoirs très étendus, est moins de christianiser la population que de la contrôler, au besoin par la force. Certains évêchés, peu documentés, sont peut-être dans une situation difficile qui n'est pas très éloignée de celle d'Agrigente (celui de Mazara notamment).

Quant aux élites arabo-musulmanes, elles sont très variées. Au niveau local, elles sont constituées tant de propriétaires que de bénéficiaires de concessions, de *boni homines* et autres individus de *bona fama*, autorisés à témoigner. Elles semblent toutefois connaître une érosion de leur pouvoir économique (et de leur rôle?) après le milieu du siècle.

À l'issue de cette analyse, apparaît clairement la grande variété de la composition des élites²⁰⁶ et de leurs sources de revenus.

²⁰⁶ Sur cet aspect, on verra la rapide mais suggestive mise au point de P. Corrao, «Gerarchie sociali e di potere nella Sicilia normanna. Questioni storiografiche e interpretative», dans *Señores, siervos, vasallos en la edad media (XXVIII Semana de estudios medievales. Estella 16-20 juillet 2001)*, Pampeloune, 2002, p. 459-482, spéc. p. 467 et 473.

CONCLUSIONS DE LA TROISIÈME PARTIE

L'étude de la toponymie insulaire a mis en lumière la forte arabisation des noms de lieux dans l'ensemble de l'île, même si la partie occidentale est la plus concernée. Une telle transformation ne peut être attribuée sans prudence à des mouvements migratoires dont nous ignorons tout. En revanche, elle révèle que, sous la domination islamique, une évolution linguistique profonde a eu lieu au sein de la population sicilienne, non exclusive de pratiques multilingues et de l'existence d'une *lingua franca*. Elle souligne ainsi une des conséquences de cette période, dont les effets sont par ailleurs difficiles à mesurer. Ce constat explique en partie la double nécessité de trouver dans la Sicile du XII^e siècle des agents locaux à même de servir d'intermédiaires entre les fonctionnaires royaux et la population et de développer une administration partiellement en langue arabe.

Cette toponymie d'origine arabo-musulmane n'est pas identique dans les trois vaux qui se partagent la Sicile. Cette diversité peut découler non seulement d'usages linguistiques régionaux, mais aussi de spécificités dans la mise en valeur des terres et dans leur encadrement administratif, même s'il est impossible de dépasser le stade des hypothèses.

La conquête normande ne semble pas bouleverser, dans la limite des connaissances actuelles, l'occupation du sol insulaire, ni le rapport entre lieux fortifiés et habitats ouverts, même si des ajustements sont susceptibles d'apparaître grâce à l'apport de l'archéologie, au fur et à mesure que la chronologie de la céramique des XI^e-XII^e siècle deviendra plus précise.

Pour mettre en place un maillage qui permette de contrôler le territoire insulaire, les Hauteville s'appuient sur des apports divers. L'héritage islamique est perceptible dans le maintien de *raḥal/s* qui sont la traduction foncière de concessions fiscales communes dans le monde arabo-musulman et non l'équivalent des casaux tels que définis jusqu'à présent par l'historiographie. Quant au Val Demone, caractérisé par la forte présence d'alleux, nous l'avons laissé de côté dans notre démonstration car il a été bien étudié.

De manière générale, les élites bénéficiaires de concessions royales sont d'une composition variée et leurs sources de revenus ne

le sont pas moins. Les liens féodo-vassaliques sont presque complètement absents des documents d'époque normande : cette modalité d'agrégation de l'aristocratie n'a pas été utilisée en Sicile.

On distingue deux niveaux au sein des élites conquérantes : celui des *milites*, qui défendent une partie des points fortifiés insulaires et participent aux expéditions militaires, constitue un groupe relativement égalitaire, probablement parce qu'il est minoritaire numériquement au sein de la population. Les grands, ou barons royaux, sont issus des familles proches des Hauteville ou des grandes familles normandes. Ils sont richement dotés mais étroitement contrôlés. Ils ne portent pas de titres nobiliaires qui les inséreraient dans une hiérarchie régionale, même s'ils peuvent être rattachés à des familles nobles extérieures à la Sicile (cf. les Aleramici). Les relations entre ces deux niveaux n'apparaissent pas clairement dans les sources. Tous bénéficient de ces concessions qui apparaissent comme des « alleux en terre fiscale ». Les délégations de l'autorité royale sont très limitées et la concession peut être retirée à tout moment, mais les conditions de son bénéfice sont peu définies dans les documents : le combat au service du souverain, éventuellement contre les musulmans, est sous-entendu.

Les évêques ou les archevêques jouent un rôle important dans le dispositif de contrôle du territoire et de la population, comparable à celui des comtes sur le continent. Cette situation tient à la fois au fait que le souverain jouit de la *legazia apostolica* et au fait que les ecclésiastiques ne donnent pas naissance à des lignages. Ils sont donc sous l'autorité du comte puis du roi.

L'aristocratie, outre les conquérants, intègre également des membres des élites en place à l'arrivée des Hauteville. Leur présence n'est documentée que ponctuellement (dans le Monréalais et l'Agri-geintin essentiellement). Arabo-musulmans, ils portent le qualificatif de *qā'id* et jouissent de revenus qui semblent être tirés d'alleux ou de concessions fiscales, les deux étant proches pour les *milites* également, comme nous l'avons vu. Mais de vastes parties du territoire échappent à notre observation et suggèrent la possibilité d'une variété plus grande encore.

Il convient à présent d'enquêter sur l'autre dimension de la question : qu'en est-il des modes de production et de redistribution, et en particulier peut-on parler en Sicile de ce que l'historiographie française désigne par le terme de « féodalisme » ? Pour ce faire, il est nécessaire d'éclairer le statut des hommes qui mettent en valeur les campagnes insulaires aux XI^e-XII^e siècle.

QUATRIÈME PARTIE

LA POPULATION ARABO-MUSULMANE
DANS LA SICILE DU XII^e SIÈCLE. STATUTS
JURIDIQUES ET CONDITIONS SOCIALES

INTRODUCTION

Le binôme vainqueurs/vaincus étant difficile à dépasser, la composition de la société sicilienne du XII^e siècle a rarement été abordée d'un point de vue autre qu'ethnique. Or, ce dernier aplatit d'autant plus les analyses qu'il est couplé avec une approche très juridique des sources et de la situation insulaire. S'il est des différences, y compris juridiques, qui calquent les distinctions ethniques (au sens où nous avons défini ce terme dans l'introduction générale), dans le même temps, l'adéquation entre les deux types de catégories est loin d'être simple et en particulier pour le groupe qui nous intéresse ici et constitue la majorité de la population au moins dans un premier temps : les Arabo-musulmans.

Depuis une dizaine d'années, une approche plus nuancée a enfoncé des coins dans cet ensemble de certitudes. Une série de données conditionnent en effet grandement l'évolution insulaire. Tout d'abord, les conquérants, et même les chrétiens, sont numériquement minoritaires, au moins au départ, en Sicile. Se pose donc la question d'un contrôle établi sur la population et les ressources que l'on peut en tirer qui ne soit pas seulement coercitif car les Hauteville et ceux qui les accompagnaient n'en avaient pas les moyens, mais aussi parce qu'il ne s'agissait pas de provoquer une fuite généralisée. La question se pose de manière prévalente pour l'immense majorité de la population qui vit de l'activité agricole.

Parallèlement, pour des raisons historiques évidentes, le monde chrétien de l'époque, à la différence de l'Islam, dernier arrivé des monothéismes, n'a pas élaboré de catégorie juridique qui permette de donner un statut, notamment fiscal, aux musulmans¹. On peut donc se demander, comment leur situation insulaire est pensée, en particulier du point de vue fondamental de la fiscalité, d'autant que sont susceptibles d'être mobilisés pour ce faire deux systèmes

¹ Sur ce point, on verra A. Nef, «Pluralisme religieux et État monarchique dans la Sicile des XII^e-XIII^e siècle» et «La déportation des musulmans siciliens par Frédéric II : précédents, modalités, signification et portée de la mesure», dans *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, éd. C. Moatti, W. Kaiser et C. Pébarthe, Bordeaux, 2009, p. 455-479.

sociaux-économiques, dont les catégories, s'exprimant dans des langues différentes, doivent être traduites et interprétées. Ici comme ailleurs, droit, système d'exploitation des ressources et contrôle des hommes sont difficiles à dissocier et doivent donc être pensés ensemble.

On assiste depuis maintenant deux décennies à une dé-juridicisation, si l'on peut dire, du système féodal, au profit notamment d'une attention majeure portée à la «seigneurie rurale»² et aux systèmes de prélèvement seigneurial³. Le statut des hommes bénéficie du même processus de réflexion. Également importante pour analyser les rapports de domination, surtout dans les campagnes qui abritent l'essentiel de la population à l'époque, est la question des communautés rurales. Comment sont-elles organisées? Quel est leur degré d'autonomie et leurs modalités d'interaction avec les agents seigneuriaux ou de l'État?

Enfin, à l'échelle de l'ensemble de la population on retrouve ce qui est apparu pour les élites, et qui est même nécessairement encore plus net à cette échelle : une grande diversité sociale. Il semble donc difficile d'imaginer un système qui effacerait totalement cette réalité et même un système dont l'objectif serait celui-là.

Les sources siciliennes du XII^e siècle ne permettent certes pas de dresser un tableau exhaustif sur ces questions, mais ces lacunes ne doivent pas favoriser l'inertie qui caractérise les analyses qui portent sur ce point. Deux interrogations seront donc développées, et en particulier au sujet de la population arabo-musulmane : la première porte sur les catégories juridiques et fiscales qui lui sont appliquées; la seconde sur la diversité sociale qui la caractérise. On tentera de voir si les premières reflètent en partie la seconde.

² G. Petralia, «La "signoria" nella Sicilia normanna».

³ Cf., par exemple, l'enquête collective publiée en deux volets : *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales. Réalités et représentations paysannes*, éd. M. Bourin et P. Martinez Sopena, Paris, 2004 et *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e s.). Les mots, les temps, les lieux (Colloque de Jaca, 5-9 juin 2002)*, éd. M. Bourin et P. Martinez Sopena, Paris, 2007.

CHAPITRE 8

LE CONTRÔLE DE LA POPULATION ARABO-MUSULMANE INSULAIRE

STATUTS ET FISCALITÉ

Tant que l'on a évité de penser la condition sociale et juridique des «vaincus» et, en particulier, celle des Arabo-musulmans vivant dans les villes, la question abordée ici s'est limitée à l'étude du «vilainage». Or, on l'a vu, si l'essentiel de la population vit dans le monde rural, les Arabo-musulmans sont présents à tous les niveaux de la société, à la cour, dans les villes et également dans les bourgs ou *terre* siciliennes. Il faut donc prendre garde de ne pas oublier cette dimension, d'autant que la réalité urbaine est plus développée dans la Sicile du XII^e siècle que dans nombre de régions de l'Occident chrétien contemporain.

Néanmoins, une fois encore, les sources disponibles ne nous aident guère : si les documents archéologiques comme les descriptions géographiques ne laissent pas de doute sur le dernier point avancé, ni sur le fait que le cadre urbain est encore très islamisé dans nombres de villes siciliennes, la société urbaine du XII^e siècle nous est mal connue, tout comme le statut de ses habitants. Il est probable, en outre, qu'une partie des conditions qui le définissaient avaient été fixées lors des négociations de reddition au moment de la conquête. Les citoyens n'apparaîtront donc que dans le chapitre suivant, et seulement pour insister sur la diversité sociale de la population arabo-musulmane.

Il convient toutefois de souligner¹ que les diplômes émis par le *dīwān* appelés *jarā'id*, qui contiennent des listes de noms, n'énumèrent pas seulement des paysans ni même des individus qui vivent dans des casaux, même si ces derniers fournissent la majorité de ces noms. Ce dernier trait explique que les statuts personnels, la fiscalité et les communautés villageoises dans le monde rural retiendront l'essentiel de notre attention. Les informations portent avant tout sur les Arabo-musulmans, même si des paysans de probable culture grecque sont attestés, nous le verrons. En

¹ Nous y revenons plus longuement dans le chapitre suivant.

revanche, dans l'état actuel de nos connaissances, il ne semble pas qu'un nombre significatif de Latins se soient installés au sein des communautés rurales en Sicile.

L'étude des statuts dont relèvent les individus et des communautés arabo-musulmanes, ainsi que de leur évolution sous la domination normande, permettra de compléter l'analyse des instruments de la domination développés par les Hauteville et en particulier celui de l'encadrement seigneurial et étatique des hommes. Or, dans ce domaine comme dans d'autres, la terminologie trilingue fait naître des interrogations quant à l'équivalence entre les différents vocables et à leurs éventuelles interactions.

I. TROIS STATUTS POUR LA POPULATION ARABO-MUSULMANE DE SICILE^{2?}

Les travaux sur la Sicile normande d'Illuminato Peri ont grandement contribué à fixer ce qui a longtemps été considéré comme une vulgate sur cette question³. Pour ce médiéviste sicilien, les paysans siciliens étaient répartis en trois groupes – définis dans les *Assises d'Ariano* et des *Constitutions Frédériciennes* – les *servi glebae* ou *intuitu personae*, les *servi ratione tenimenti* et les *burgenses*⁴, les deux premiers groupes relevant d'un régime seigneurial «classique»⁵. Cette terminologie trouvait des équivalences dans les termes employés dans les actes de la pratique siciliens en latin, grec et arabe.

Cependant, la pertinence de cette grille d'analyse et les parallèles établis entre les termes grecs, arabes et latins qui désignent les paysans doivent être réexaminés⁶. Il convient, en outre, de

² Ce développement reprend en partie, en le mettant à jour, le contenu d'un article paru dans *Les formes de la servitude : esclavages et servages de la fin de l'Antiquité au monde moderne (Actes de la table ronde de Nanterre, 12 et 13 décembre 1997)*, *MEFRM*, 112, 2 (2000), sous le titre «Conquêtes et reconquêtes médiévales : la Sicile normande est-elle une terre de réduction en servitude généralisée?», p. 579-607.

³ I. Peri, *Il villanaggio in Sicilia*, Palerme, 1965. Cité ici dans sa réédition de 1993, intégrée dans le volume *Villani e cavalieri nella Sicilia medievale*, Rome-Bari, 1993.

⁴ C'est-à-dire, pour l'auteur, les «propriétaires».

⁵ Pour un exposé dans le droit fil d'I. Peri, bien que plus nuancé, cf. P. Corrao, «Il servo», dans *Condizione umana e ruoli sociali nel Mezzogiorno*, p. 61-79, spéc. p. 70.

⁶ J. Johns et A. Metcalfe, dans «The Mystery at Chürchuro», manifestent un certain malaise devant les contradictions qu'ils décèlent entre ce que devrait être le statut théorique des cinq paysans arabo-musulmans de leurs documents si l'on suit la *doxa* et leur situation de fait telle qu'elle ressort des mêmes sources. Ils concluent ainsi : *In practice whatever the legal status of Muslim villeins, their*

mettre en lumière l'évolution qui eut lieu tout au long du XII^e siècle car les correspondances ainsi établies la gomme en grande partie.

La situation jusqu'au milieu du XI^e siècle

Dans son *Kitāb al-amwāl*, traité sur l'impôt foncier, al-Dawūdī (m. 1011)⁷ consacre un place importante à la Sicile pour une raison que nous ignorons dans l'état actuel des recherches, mais qui suggèrent l'existence d'un filon de transmission spécifique. Cet ouvrage de droit musulman traite des problèmes afférant à la fiscalité et à sa légalité dans les différentes régions de l'Occident islamique. Il aborde, plus précisément, le volet foncier de la question, thème qui a connu une grande diffusion au sein de la production juridique en Islam, du fait de l'extension croissante des terres relevant du droit musulman et de la nécessité de concilier ce dernier avec les divers systèmes juridiques et fiscaux en place⁸. Dans ce cadre, la Sicile est présentée par al-Dawūdī comme une région où la répartition et la taxation des terres ne respectent pas les règles du droit musulman⁹, ce qui est loin d'en faire une excep-

condition varied greatly from place to place and from time to time, and law tended to apply only when and where royal authority was strong enough to enforce it (p. 230).

⁷ Pour des informations sur la biographie de l'auteur, cf. l'introduction de H. H. Abdul Wahab et F. Dachraoui, «Le régime foncier en Sicile au Moyen Âge (IX^e et X^e siècle)» et A. Amara, «Texte méconnu sur deux groupes hérétiques du Maghreb médiéval», *Arabica*, 52/3 (2005), p. 348-372, spéc. p. 349-350. L'édition de H. H. Abdul Wahab et F. Dachraoui s'appuie sur le manuscrit de l'Escorial, tandis que l'édition de R. M. Sālim Shahāda (Rabat, 1986) utilise celui de Rabat. Les deux versions ne diffèrent guère pour ce qui concerne la Sicile; pour une présentation du contenu de l'ouvrage (à partir d'une étude du manuscrit de l'Escorial), cf. P. Chalmeta, «Una obra de materia economica : el *Kitāb fi'at al-amwāl* de al-Dāwūdī», dans *Actas del IV Coloquio Hispano-Tunecino (Palma de Mallorca, 1979)*, Madrid, 1983, p. 63-78.

⁸ Sur ce point, Claude Cahen écrivait dans son article *kharāj* de l'*EI* : «De cette continuité même résulte que, selon les régions, le régime fiscal de l'État musulman varie d'une façon que ne pourront jamais entièrement résorber ni les efforts conceptuels du *fiqh* ni les développements centralisateurs de l'administration abbasside. Il est d'autant plus nécessaire d'avoir présente à l'esprit cette vérité fondamentale que l'insuffisance de nos renseignements risque de nous faire imprudemment extrapoler des quelques régions à cet égard privilégiées, soit Irak et Égypte, aux autres parties du monde musulman, dont il faut au contraire essayer de déceler les originalités».

⁹ Rappelons qu'en théorie on distingue en droit musulman les terres qui se rendent et celles qu'il faut arracher de force à l'adversaire, les secondes jouissant d'un sort beaucoup moins enviable. En outre, on différencie, après toute conquête, les terres musulmanes qui doivent une dîme sur toutes les productions et les terres exploitées par des infidèles qui versent le *kharāj* dont le montant peut varier et qui, en général, maintient à l'identique les impôts précédemment versés.

tion dans le monde islamique médiéval. Le texte fournit en particulier des détails sur la région d'Agrigente, où les rivalités entre colons sont décrites comme particulièrement vives¹⁰.

Adalgisa De Simone a synthétisé les informations contenues dans ce texte concernant la fiscalité sicilienne¹¹. Deux limites du texte peuvent néanmoins être soulignées : la situation de l'Agrigentain diffère de celle du reste de l'île. Les rébellions qui y ont lieu durant la période normande suggèrent que l'installation des Arabomusulmans y fut plus massive qu'ailleurs en Sicile¹². On ne peut, donc, généraliser les informations fournies par al-Dawūdī pour cette zone géographique. En outre, contrairement aux passages qui se rapportent à l'Agrigentain, ou à d'autres régions expressément désignées, ou bien aux anecdotes datées, nombre de situations décrites par al-Dawūdī pourraient, comme souvent dans ce type de sources, figurer dans le texte au titre de cas d'école plutôt que comme des exemples réellement attestés en Sicile. Ces réserves faites, l'étude d'Adalgisa De Simone a l'avantage de faire la synthèse des nombreux renseignements que l'on peut tirer du *Kitāb al-amwāl*.

Les sources disponibles pour la période successive sont peu abondantes, mais une chronique semble confirmer les renseignements datés évoqués par al-Dawūdī. En 1019-1020, si l'on en croit al-Nuwayrī¹³, l'émir kalbide de Sicile al-Ja'far voulut remplacer l'impôt foncier invariable évalué par rapport à la *zawj* («paire» pour «paire de bœufs», équivalent de la charruée) par la dîme musulmane (*ushr*), qui n'était donc pas levée jusqu'alors. Cette tentative provoqua une révolte immédiate. L'introduction de la dîme aurait, en effet, pesé sur toutes les cultures et fait passer l'assiette de l'impôt de la terre à la production¹⁴. La Sicile semble donc avoir jusqu'à cette tentative, qui se solda par un échec, conservé certains principes fiscaux byzantins¹⁵.

¹⁰ Pour la traduction des passages concernés, cf. Annexe XIII.

¹¹ Cf. A. De Simone, «Ancora sui "villani" di Sicilia : alcune osservazioni lessicali», *MEFRM*, 116/1 (2004), p. 471-500, spéc. p. 472-480.

¹² Cf. chapitre 9, p. 520-521.

¹³ *BAS*, ar., 2, p. 496 et *BAS*, 2, p. 138. Cet encyclopédiste égyptien du XIV^e siècle (1279-1333) est d'autant plus intéressant qu'il a travaillé comme haut fonctionnaire, notamment à la gestion des revenus des provinces de l'empire islamique.

¹⁴ Même si l'on peut douter que le mode d'imposition se soit borné, pour la production agricole, au système, fort simple, décrit par al-Nuwayrī, on peut penser que cette taxe en a constitué la part prépondérante et que la fiscalité a bien subi cette double évolution.

¹⁵ Pour un autre exemple de ce type de continuités, cf. C. Cahen, «Aperçu sur

En revanche, rien n'atteste l'existence d'un prélèvement de type «seigneurial» ou de grands domaines avant la conquête. On ne les entrevoit qu'à travers les exemples de Chamut lorsqu'il livre Castrogiovanni et, peut-être, des *quwwād* que nous avons évoqués¹⁶.

La période normande

De nombreuses controverses se sont récemment développées autour des apports et des limites de l'analyse lexicologique pour l'histoire du Moyen Âge. On soupçonne qui s'y livre d'élaborer des constructions théoriques fort éloignées de l'époque étudiée. Deux domaines particulièrement concernés par cette remise en cause sont la féodalité et les statuts paysans¹⁷, une partie des rapports de domination donc. Certaines de ces critiques, inspirées de l'anthropologie anglo-saxonne, sont justifiées et l'analyse lexicologique doit être combinée avec une lecture non strictement juridique des sources. De ce point de vue, depuis une décennie environ, l'intérêt pour la partie rurale de la population, délaissée un temps, est revenue au premier rang des préoccupations de l'historiographie italienne, et notamment de celle qui porte sur l'Italie méridionale¹⁸.

Les sources législatives latines

Les sources juridiques latines ont longtemps fourni aux historiens une grille de lecture permettant de donner une signification à des termes arabes et grecs d'autant moins clairs qu'ils sont peu ou pas attestés hors de Sicile. Le texte connu sous le titre d'*Assises d'Ariano*¹⁹ (v. 1140)²⁰, considéré comme le premier texte législatif d'envergure promulgué par les souverains normands, nous est parvenu sous deux formes, dans le manuscrit Vat. lat. 8782 et dans

les impôts du sol en Syrie au Moyen Âge», *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, 1975 (18), p. 233-245.

¹⁶ Cf. *supra*.

¹⁷ D. Barthélemy, *La mutation de l'an mil* et S. Reynolds, *Fiefs and vassals*.

¹⁸ Deux articles importants ont pris acte de l'évolution historiographique récente, en particulier sous l'impulsion d'historiens français, G. Petralia, «La "signoria" nella Sicilia normanna e sveva» et S. Carocci, «Le libertà dei servi. Reinterpretare il villanaggio meridionale», *Storica*, 37 (2007), p. 51-94.

¹⁹ Sur lequel on verra en dernier lieu K. Pennington, «The Normans in Palermo. King Roger II's Legislation», *Haskins Society Journal. Studies in Medieval History*, 18 (2006), p. 140-167.

²⁰ *Le Assise di Ariano*. Pour une présentation générale et claire de l'essentiel des acquis de la recherche sur ce texte, on peut lire de H. Houben, *Ruggero II di Sicilia*, p. 172-188.

le *codex* Ms. Cass. 468²¹. Il ne consacre pas d'article à la définition des statuts paysans²² et l'on y trouve les termes, guère suprenants, de *rusticus* et de *villicus*.

Deux passages, les seuls du texte, font toutefois usage de vocables plus précis et établissent des équivalences entre eux, ce qui explique qu'ils servent de clé de lecture pour l'exégèse contemporaine des documents. Dans le premier, un article sur le droit d'asile que peut accorder une église, est exclu de cette clause le «*servus, aut colonus, aut servus glebe*» qui fuit son maître (VI Vat. et IV, 2 Cass.). Le second interdit aux *ascripticii* l'accès à la prêtrise (X Vat. ou VI Cass.); un *rescriptum* (XXXIX Cas.) qui le commente assimile ce statut à celui des *servi glebae*²³ et des *servi intuitu personae* et les oppose, en outre, aux *servi respectu tenimentorum* dont le statut n'est pas héréditaire, mais lié à celui de la terre qu'ils travaillent.

La datation de ce dernier passage et du *rescriptum* est donc essentielle. Celle du *rescriptum* peut être établie assez simplement. Si on attribue l'essentiel du texte connu sous le titre d'*Assises d'Ariano*²⁴ à l'entourage de Roger II, Ortensio Zecchino voit en Guillaume II (1166-1189) l'auteur du *rescriptum* (qui ne se trouve que dans le Ms. Cass.), tout comme des six derniers articles du texte²⁵. On s'accorde aujourd'hui, dans la continuité d'études antérieures, à considérer le *codex* cassinien comme une version altérée et abrégée des *Assises* rédigées à la fin du XII^e-début du XIII^e siècle. En outre, les sections en question sont les plus divergentes entre les deux manuscrits et parmi les articles ne figurant que dans le Ms Cass., il en est un qui évoque la nécessité de freiner l'hémorragie qui frappe les campagnes (XXXII Cass.). On peut donc penser que sur ce point précis, le manuscrit du Mont-Cassin reflète des préoccupations extérieures et postérieures à celles des *Assises*. Il n'est donc pas possible

²¹ On verra sur ces deux manuscrits et la datation du manuscrit Vat. Lat. 8762 au milieu du XII^e siècle K. Pennington, «The Normans in Palermo» et, très utile également, W. Stürner, *Die Konstitutionen Friedrichs II. Für das Königreich Sizilien*, Hanovre, 1996 (*M.G.H., Constitutiones et Acta Publica imperatorum et regum*, 2, *Supplementum*), p. 69-70. Nous revoyons en conséquence ce que nous avançons sur ce point en 2000 dans «Conquêtes et reconquêtes médiévales».

²² En revanche, dans l'Orient latin, fut rédigée une *Assise et établissement des vilains et des vilaines*, aujourd'hui disparue.

²³ Sur cette notion en Italie, cf. F. Panero, *Servi e rustici. Ricerche per una storia della servitù, del servaggio e della libera dipendenza rurale nell'Italia medievale*, Vercell, 1990, p. 93-94.

²⁴ K. Pennington critique l'idée que ces textes aient été proclamés lors d'*Assises* et le lien avec Ariano, cf. «The Normans in Palermo», p. 150.

²⁵ Cf. sur ce sujet, O. Zecchino, *Le assise di Ruggiero II. Problemi di storia delle fonti e di diritto penale*, Naples, 1980, p. 109 et suiv., et p. 117-118.

de prendre en compte comme renvoyant à une réalité sicilienne du XII^e siècle les expressions *servi intuitu personae* et *servi respectu tenimentorum*, aussi intéressantes soient-elles pour l'histoire du droit médiéval. Au-delà des problèmes posés par le *rescriptum*, l'état du texte cassinien conseille de concentrer l'analyse exclusivement sur le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, ce que nous ferons désormais.

Demeurent les termes *ascripticius* (X Vat) et *colonus* (VI Vat) et l'expression *servus glebae* (VI Vat). Un premier doute peut porter sur l'utilisation, a priori surprenante au milieu du XII^e siècle, du mot *ascripticius*, issu de la législation justinienne²⁶, et ce en dépit des acquis récents de la recherche qui a mis en évidence la diffusion de cette dernière en Occident, et particulièrement en Italie méridionale, plus précoce qu'on ne le soupçonnait jusqu'à présent²⁷. On a vu plus haut que des « cahiers de Justinien » étaient disponibles à Palerme au milieu du XII^e siècle²⁸, mais il ne s'agit que d'une partie du *corpus* et nous n'en savons rien de plus. En outre, le *Nómos geôrgikós*²⁹, texte byzantin dont nous avons vu qu'il était connu dans le sud de l'Italie ne contient aucun terme rappelant ceux-ci³⁰. Quant à la possible survivance régionale du terme dans la pratique commune, on n'en a aucune trace.

Toutefois, plus encore que le vocable *ascripticius*, c'est l'expression *servus glebae* qui pose problème. Elle ne se diffuse vraiment qu'à l'extrême fin du XII^e siècle dans les ouvrages des juristes de l'Occident latin³¹. Son utilisation si précoce dans un texte d'origine royale et rédigé dans le sud de l'Italie ne peut donc manquer

²⁶ Ennio Cortese parle du « puzzo di rimaneggiamenti » qui se dégage de ces Assises, dans *Il diritto nella storia medievale*, Rome, 1995, 2, p. 323 et G. Petralia de palimspete précisément à propos de passage, cf. G. Petralia, « La « signoria » nelle Sicilia normanna e sveva », p. 245 et svtes.

²⁷ Cf., notamment, G. Santini, « Problemi relativi alle Assise di Ariano : gli uomini di legge », dans *Alle origini delle costituzionalismo*, p. 81-115. Et avant lui les travaux de C. G. Mor réunis dans *Scritti di storia giuridica medievale*, Pise, 1977.

²⁸ Cf. chapitre 3, p. 221.

²⁹ On verra l'*Oxford Dictionary of Byzantium* à « Farmer's law » : cette compilation de texte des VI^e-VIII^e siècles se diffuse largement à partir du X^e siècle.

³⁰ Cf. L.-R. Ménager, *Notes sur les codifications byzantine*, p. 289 sur ce point précis.

³¹ Sur ces expressions, cf. M. Bloch, « Serf de la glèbe : histoire d'une expression toute faite », dans *Rois et serfs et autres écrits sur le servage*, textes réunis par D. Barthélemy, Paris, 1995, p. 257-277. La définition de *ascripticius* est, en effet, la suivante dans cette tradition bolonaise qui remonte à Irnerius : *Ascripticia enim condicio non est ea qua quis alieno subicitur dominio, sed glebe servus intelligitur, non principaliter persone* (p. 265).

d'étonner³². Or, Kenneth Pennington a avancé une série d'arguments qui lui permettent de proposer une datation du manuscrit Vat. Lat. 8762 entre les années 1140 et 1160³³.

Sans reprendre la thèse hypercritique de Léon-Robert Ménager³⁴, qui pêche par des faiblesses déjà soulignées³⁵, et tout en admettant avec Kenneth Pennington que le manuscrit Vat. Lat. 8762 est probablement plus homogène et moins tardif qu'avancé jusqu'ici, il est un élément qui rend néanmoins nécessaire une analyse plus approfondie. Les *Constitutions* de Frédéric II qui reprennent une partie des *Assises* le font sous une forme proche de la version vaticane. Or, le passage qui correspond au X Vat., le III.3 *De Hiis, qui debent accedere ad ordinem clericatus*, attribuée dans l'écrasante majorité des manuscrits ce passage à Guillaume II³⁶. Quant au VI Vat, il n'est pas repris dans les *Constitutions* Frédériciennes.

Dans l'attente de nouvelles recherches sur les *Assises d'Ariano*, nous considérons donc que ce lexique, non attesté dans les sources siciliennes et dont l'introduction dans la législation normande est datée de manière trop incertaine, ne peut servir de clé d'interprétation aux réalités que nous allons analyser, comme il l'a été jusqu'à il y a peu.

Il convient à présent de passer en revue le vocabulaire utilisé et les pratiques qui y sont attachées.

La terminologie trilingue employée dans les actes des XI^e et XII^e siècles

Une centaine d'actes royaux³⁷ et trois fois plus d'actes privés retiendront notre attention. Parmi eux, émerge un type de document spécifique, déjà évoqué³⁸, la *jarīda* (*giarida* en latin), liste écrite en arabe ou, plus souvent, en arabe et en grec qui rassemble les noms

³² E. Conte, *Servi medievali. Dinamiche del diritto comune*, Rome, 1996, p. 214-216. Celui-ci conseille la plus grande prudence.

³³ K. Pennington, «The Normans in Palermo», p. 143-144. L'auteur s'appuie à la fois sur le contenu des textes qui le composent et sur les spécificités paléographiques du manuscrit.

³⁴ Sur celle-ci, voir L.-R. Ménager, «La législation sud-italienne sous la domination normande», dans *I Normanni e la loro espansione in Europa nell'Alto Medioevo*, p. 439-496.

³⁵ Cf. G. Santini, «Problemi relativi alle Assise».

³⁶ Cf. W. Stürner, *Die Konstitutionen Friedrichs II*, à cette section.

³⁷ Cf. *supra*.

³⁸ Cf. chapitre 4.

de *rijāl* (littéralement : «hommes») qui peuvent relever de catégories différentes mais sont surtout qualifiés de *rijāl al-jarā'id* («hommes des registres»). Douze *jarā'id* ont été conservées et énumèrent plus de 3500 individus d'origine arabo-musulmane³⁹. Que ressort-il de cette documentation d'époque normande?

– En latin, on emploie de manière prépondérante le terme *villanus*⁴⁰, moins fréquemment *homo*⁴¹ et *rusticus*⁴², quelle que soit la période. Tous sont d'un usage courant dans l'Occident contemporain⁴³ et dans l'Orient latin⁴⁴. En revanche, les textes latins n'utilisent jamais le lexique des *Assises d'Ariano*.

– En grec, on trouve *anthrôpos*⁴⁵, *aner*⁴⁶, *bellanos*⁴⁷, *paroikos*⁴⁸, *exôgraphos* et *agarênos*. Ces vocables s'emploient rarement avec le même sens dans d'autres contextes. Le mot *paroikos*⁴⁹, peu fréquent en Sicile, ne l'est pas plus en Calabre. Les termes *anthrôpos* et, dans une moindre mesure, *bellanos*, qui copie le *villanus* latin, sont courants dans l'île et se rencontrent ailleurs en Italie méridionale⁵⁰. Celui d'*exôgraphos*, en revanche, n'apparaît que dans un diplôme bilingue en arabe et en grec datant de 1183, comme équivalent de *mul*s. Enfin, celui d'*entopios* traduit dans le même document le vocable *rajul al-mahallât*.

– En arabe, le vocabulaire est également varié : *al-rijāl* («les

³⁹ Ces documents ont été présentés dans les tableaux sur les langues utilisées dans les documents royaux (Annexe II).

⁴⁰ F. Menant a bien souligné que ce terme véhicule en Italie une notion de dépendance marquée (*Les campagnes lombardes au Moyen Âge*, Rome, 1993, p. 477-481).

⁴¹ Cf. Cusa, p. 512 (1111).

⁴² Cf. une donation à la cathédrale de Palerme en 1086 (Pirro, 1, p. 74-75) ou en 1179 le don d'un *rusticus* à la même église (Garufi, *doc. ined.*, doc. n° 70).

⁴³ Ils se retrouvent notamment dans le reste du Sud de l'Italie.

⁴⁴ En exploitant les documents édités par H.-F. Delaborde (*Chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat*, Paris, 1880), J. Delaville Le Roulx, (*Les archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*, Paris, 1883; Id., *Archives de l'Orient latin*, Paris, 1884), G. Bresc-Bautier (*Le Cartulaire du Chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, Paris, 1983), on trouve les termes *villani*, *coloni*, *rustici* et, dans le cas des possessions de Venise, *homliges*. On a l'impression qu'ils sont interchangeable et varient en fonction de l'origine des membres et des scribes des différentes congrégations. Or, ces paysans sont attachés à la terre et soumis au formariage.

⁴⁵ Cf. Cusa, p. 26 (1145), p. 130 (1151) et p. 393 (1101-1113).

⁴⁶ Cf. *ibid.*, p. 1 (1095).

⁴⁷ Cf. Cusa, p. 115 (1136).

⁴⁸ Cf. *ibid.*, p. 68 (1143) et p. 130 (1151).

⁴⁹ Même ce terme n'est pas employé dans le sens courant de parèque.

⁵⁰ Cf. G. Caracausi, *Lessico greco*, et, entre autres, F. Trincherà, *Syllabus*, pour les vocables *bellanos* (doc. 225) et *anthrôpos* (doc. 59, 60, 68, 69 et 139).

hommes», pl. de *rajul*)⁵¹, *rijāl al-jarā'id* («les hommes des documents») ⁵², *al-rijāl al-muls* («les hommes doux, lisses») ⁵³, *rijāl al-ma-ḥallāt* («les hommes des campements» ou «les hommes des villages») ⁵⁴, *al-rijāl al-gurabā'* («les hommes étrangers») ⁵⁵, *rijāl al-ḥursh* (littéralement «les hommes rudes») ⁵⁶. Tous ces vocables, spécifiques à l'île, ne sont pas employés dans le reste du monde islamique, y compris dans les régions passées sous domination latine. L'expression *'abd al-kanīsa* ⁵⁷ («esclave de l'église») n'est mentionnée qu'une seule fois. Elle semble traduire *servus ecclesiae* et n'aurait pas de sens dans un contexte arabo-musulman.

Cette récolte lexicale permet de soulever un certain nombre de problèmes :

– L'établissement d'une correspondance entre les termes employés dans les trois langues insulaires n'est pas aisé, d'autant que les mots arabes utilisés en Sicile ne le sont pas dans le monde islamique et qu'aucun texte trilingue ou même bilingue arabe et latin ne permet d'établir leur équivalence avec d'autres termes.

– Le contraste entre un vocabulaire latin peu varié et sa grande diversité en arabe et en grec pour désigner une même réalité est net et pourrait faire croire que la terminologie arabe et grecque est antérieure à la conquête normande. Cependant, le mot *ḡārib* (étranger) rappelle celui d'*hospes* et *ḥursh* semble traduire *rusticus*, ce qui suggère une chronologie différenciée ⁵⁸, que confirme l'analyse de la terminologie grecque. Si une partie du vocabulaire paraît précéder la conquête, le reste est né du contact de ces deux langues avec le latin. Mais les choses sont rendues plus complexes encore par le jeu de possibles survivances (notamment de *rusticus*, que l'on trouve chez Grégoire le Grand ⁵⁹ pour parler des paysans siciliens et qui pourrait avoir perduré malgré l'apparition du mot *ḥursh* en arabe).

⁵¹ Cf. Cusa, p. 1 (1095) et 131 (1151).

⁵² Cf. *ibid.*, p. 111 (1177).

⁵³ Cf. *ibid.*, p. 38 (1169), comme adjectif p. 28 (1149) et tout au long de la *jarīda* de 1183, p. 245-286.

⁵⁴ Cf. *ibid.*, tout au long de la *jarīda* de 1183, p. 245-286 et seulement là.

⁵⁵ Cf. *ibid.*, p. 38 (1169).

⁵⁶ Cf. *ibid.*, p. 38 (1169) : S. Cusa lit «al-ḥurshī», mais le texte comporte «al-ḥursh»; comme adjectif p. 28 (1149).

⁵⁷ Cf. *ibid.*, p. 583 (1145), ils sont au nombre de vingt-trois.

⁵⁸ Cette chronologie est toutefois d'établissement complexe, car ces termes peuvent renvoyer à des réalités pré-islamiques également.

⁵⁹ V. Recchia, *Gregorio Magno e la società agricola*, Rome, 1978, p. 57-75.

– La plupart des termes grecs semblent être utilisés indifféremment avec un sens identique⁶⁰.

– On a souvent affirmé qu'en arabe comme en grec, on distingue dans la Sicile normande les « inscrits » des « non-inscrits ». Mais l'équivalence entre *rijāl al-muls* et *exôgraphoi* n'est établie par un acte bilingue qu'en 1183. Ce vocable ne se trouve nulle part ailleurs. On considère qu'il s'oppose à *enapographoi*, un mot attesté de longue date dans le monde byzantin⁶¹ et dont on fait l'équivalent de *rijāl al-jarā'id*. Or, il n'est employé qu'au XIII^e siècle dans la version grecque des *Constitutions* Frédériciennes, pour rendre l'archaïsme latin de *villicus*⁶². Ce décalage chronologique s'explique par un renouveau philologico-juridique en Sicile. Mais a-t-on tiré de l'oubli le vocable d'*enapographoi* pour renvoyer à un statut paysan qui avait continué d'exister sous le terme arabe de *rajul al-jarā'id*? S'agit-il plutôt d'un archaïsme, ou l'expression reflète-t-elle la volonté de soumettre à un nouveau statut de dépendance une catégorie de paysans qui y échappait jusque-là?

En tenant compte de ces premières observations, de la chronologie et des diverses traditions philologiques, il est possible de poser de nouvelles questions sur l'histoire de la terminologie sicilienne des paysans dépendants.

L'expression *rijāl al-jarā'id*, inconnue du reste du monde arabo-musulman, est utilisée dès la fin du XI^e siècle, probablement dans la continuité de la période précédente. Calque-t-elle celle d'*enapographoi* qui pourrait avoir été en usage à l'époque byzantine, puis s'être effacée devant la locution arabe⁶³?

Avec le sens nouveau qu'ils ont pris en Sicile à l'époque normande, les termes d'*aner* et d'*anthrōpos* sont-ils liés à celui de *rijāl* ou aux *homines* latins? La fréquence de *rijāl* comparée à la relative rareté d'*homines* pourrait faire croire au développement de ce

⁶⁰ On a l'impression qu'hormis le mot *exôgraphoi*, fort spécifique, les autres vocables grecs n'ont plus de sens particulier. Pour preuve, les textes grecs dans lesquels deux ou trois termes sont employés pour désigner les mêmes individus (cf. en 1151, Cusa, p. 130-132, entre autres).

⁶¹ Cf. sur les origines de ce statut et les questions qu'elle soulève: J.-M. Carrié, «Un roman des origines: les généalogies du colonat du Bas-Empire», *Opus*, 2 (1983), p. 205-253. On peut voir également M. Kaplan, *Les hommes et la terre à Byzance du VI^e au XI^e siècle*, Paris, 1992, p. 159-161.

⁶² Cf. *De Pugnīs sublatīs* (II, 32), dans W. Stürmer, *Die Konstitutionen Friedrichs II*, p. 337-338 et version grecque dans T. von der Lieck-Buycken, *Die Konstitutionen Friedrichs II. von Hohenstaufen für Sein Königreich Sizilien: Ergänzungsband. I, Die griechische Text*, Cologne-Vienne, 1978 (*Studien und Quellen zur Welt Kaiser Friedrichs II*; 5,1).

⁶³ On ignore, en effet, si les documents rédigés par le *dīwān* pendant la période arabo-musulmane étaient bilingues ou non.

vocabulaire grec sous l'influence de l'arabe, mais la présence du terme dans le contexte moins arabisé des documents calabrais fait plutôt pencher en faveur de la deuxième hypothèse.

En résumé, les deux difficultés essentielles sont d'évaluer la part de l'héritage tardo-antique et byzantin dans la situation que découvrent les Normands au XI^e siècle⁶⁴ et d'identifier les «filtres» à travers lesquels nous devons lire la réalité rurale insulaire à l'époque normande. La tâche est d'autant plus ardue qu'entre le VI^e siècle et la fin du XI^e siècle les informations sur le sujet sont rares et que l'on a donc la tentation de croire à un improbable immobilisme des campagnes siciliennes pendant ces cinq siècles. En outre, à ne privilégier qu'une approche linguistique, on risquerait de projeter une réalité remontant à la fin de l'Antiquité sur le XII^e siècle sicilien⁶⁵.

On analysera, dans l'ordre, la situation des paysans d'origine arabo-musulmane ou assimilés, puis ceux de culture grecque. Ces derniers relèvent d'une autre logique : ils sont ainsi les seuls à être soumis à des prestations diverses⁶⁶ et à des corvées dont la teneur est précisée dans les documents⁶⁷. Leur statut, plus proche de celui qui se dégage dans d'autres régions de l'Occident médiéval que celui des paysans d'origine arabo-musulmane, a été mieux étudié, au point qu'on en a élargi les constats à tous les paysans de l'île.

II. LES TERMES ARABES : NOUVELLES LECTURES

La méthode qui consiste à rechercher les équivalences entre les termes utilisées dans les trois langues insulaires semble avoir donné tout ce qu'elle pouvait et conduire à une impasse. Est-il impossible d'en sortir en partant, comme l'ont fait Jeremy Johns et Adalgisa de Simone, de la terminologie arabe dont la plus grande variété est, peut-être, la garantie d'une description plus fidèle de la réalité et de son évolution?

⁶⁴ En faveur de cette continuité, non exempte d'évolutions aux yeux de l'auteur, cf. A. De Simone, «Ancora sui "villani" di Sicilia».

⁶⁵ F. Panero exprime les mêmes réserves sur ces différents points, mais il nous semble qu'il ne va pas assez loin et continue de mêler sources normandes et souabes comme si elles étaient identiques; de plus, il ne prend pas en compte l'ensemble de la documentation trilingue (cf. *Schiavi servi e villani nell'Italia medievale*, Turin, 1999, p. 295-303).

⁶⁶ Ceci peut s'expliquer par le fait que, souvent, ces vilains colonisent de nouveaux espaces, notamment pour des établissements ecclésiastiques de langue grecque dont Roger favorise la fondation ou la renaissance.

⁶⁷ En 1101 (Pirro, 2, p. 1046-47); en 1101 (Cusa, p. 394); en 1112 (*ibid.*, p. 409); en 1115 (Pirro, 2, p. 1039-40); en 1157 (Cusa, p. 315).

Les rijāl al-jarā'id

Les *rijāl al-jarā'id* sont attestés tout au long de la période normande (de 1095 à 1183) et sont les plus nombreux dans nos documents. L'expression signifie «homme des registres» et sa compréhension suppose que l'on définisse ce que sont lesdits registres⁶⁸. Les *jarā'id*, élaborés et conservés par l'administration centrale, sont des listes fiscales établies aussi bien pour le domaine royal qu'en vue de concessions à des bénéficiaires laïcs ou ecclésiastiques par le souverain. Elles supposent, de manière globale, que les individus énumérés sont considérés comme des propriétaires de leurs biens qui versent l'impôt à l'État ou à ceux qui bénéficient de ses concessions fiscales.

Deux documents permettent d'établir et de préciser, de manière très limitée, ce qu'il en est de la fiscalité normande dans ce contexte. Dans le premier, qui date de 1095, Roger concède soixante-quinze *rijāl* (et vingt «nouveaux mariés»), ainsi que onze bœufs à la cathédrale de Palerme⁶⁹. Les vilains mentionnés sont répartis sur trois lieux et, au début de l'acte de donation, figure en grec ce que les paysans doivent collectivement (*doma*), ce qui n'est jamais le cas par la suite dans les autres *jarā'id*. Sont conjugués versements en espèces et livraisons de céréales (750 taris, 150 *mudd* de blé et autant d'orge; ces versements ont lieu deux fois par an. Tout se passe donc comme si on avait concédé un montant plutôt que des hommes à l'origine, ce qui rappelle la conception islamique de la concession fiscale comme revenu. Ce diplôme semble donc réactualiser un document antérieur, en en faisant bénéficier la cathédrale de Palerme.

Le second document date de 1177 et concerne des *rijāl al-jarā'id* de Mezzoiuso⁷⁰ rattrapés après avoir fui. Il est de nature différente puisque sous une forme contractuelle, il rappelle, ou établit sur de

⁶⁸ Ils ont été longtemps considérés comme l'équivalent de vilains attachés à la terre, pour A. De Simone, il convient de donner un sens générique à l'expression, cf. A. De Simone, «Ancora sui «villani» di Sicilia», p. 483-484. Les principaux arguments avancés sont la désignation des groupes en question comme *ahl* («les gens») rattachés à des habitats et le fait que ces derniers regroupent y compris des *terre* et des villes (Catane). L'expression ne renvoie donc pas à un statut spécifique, mais au fait d'être inscrit dans les *jarā'id* quel que soit son statut. Pour J. Johns, il y a une équivalence entre les *rijāl al-jarā'id* et les *servi intuitu personae*, cette catégorie se subdivisant elle-même en deux groupes : celui des contribuables dont la taxation est établie par foyer et celui des contribuables taxés collectivement ou *rijāl al-maḥallāt* (J. Johns, *Arabic administration*, p. 145-146 et 148-149).

⁶⁹ Cusa, p. 1.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 111; J. Johns en a proposé une nouvelle édition dans «Sulla condizione dei musulmani di Corleone sotto il dominio normanno nel XII secolo»,

nouvelles bases, les obligations de trois frères qui, en échange, peuvent s'installer où ils l'entendent. Or, ces dernières ont la même forme que dans le document de 1095, mais il est en outre précisé que la somme en argent y est réclamée au titre de la *jiziya*⁷¹, maintenue après la conquête normande au détriment désormais des musulmans (et des juifs)⁷², et les céréales au titre du *qānūn*⁷³. La continuité avec la période arabo-musulmane, mâtinée d'éléments byzantins, est nette.

Laisant pour l'instant de côté la question de savoir si les *rijāl* sont toujours des paysans (ou bien font exploiter leurs terres, etc.), qu'est-il possible de dire de la fiscalité qui pèse sur eux? Ne peut manquer de surprendre le fait que n'existe aucun acte dans les chartriers ecclésiastiques, parfois loin d'être pauvres pour la période normande, ni en arabe, ni en aucune autre langue qui mentionne les taxes, ou éventuellement le cens, dont ces paysans étaient redevables, si l'on excepte les deux documents que nous venons de mentionner. Dans l'Occident chrétien, comme dans l'Empire byzantin⁷⁴ et en Islam, en général, les listes portaient également mention de ce que les paysans devaient verser, ou, tout au moins, de la valeur ou de la classification de leur exploitation. Les systèmes de prélèvement sur les revenus de la terre connus pour le Moyen Âge pouvaient varier selon des critères que l'on peut ramener grossièrement à quelques-uns : la superficie, la valeur productive des terres, la force de travail disponible pour une unité économique donnée⁷⁵. Les *jarā'id* ne mentionnent aucun de ces paramètres, lesquels auraient certes pu

dans *Byzantino-Sicula IV. Atti del I Congresso Internazionale di archeologia della Sicilia bizantina*, Palerme, 2002, p. 275-294, spéc. p. 287-294.

⁷¹ Le mot, s'il est précisé, peut désigner différentes taxes, mais employé seul, il renvoie à l'impôt personnel versé par les non-musulmans, juifs et chrétiens (les «Gens du Livre»), sous domination musulmane.

⁷² Cf. A. Nef, «Pluralisme religieux et État monarchique».

⁷³ Ce mot est utilisé dans le monde islamique médiéval avec le sens de cadastre fiscal; le sens en est ici différent et plutôt lié au passé byzantin de l'île. Il renvoie néanmoins aux revenus de la terre, par contraste avec la taxe de capitation qu'est la *jiziya* (cf. A. Nef, «Conquêtes et reconquêtes médiévales» et Cusa, p. 38, en 1169 et p. 402-403, en 1109).

⁷⁴ Voir V. Kravari, «L'enregistrement des paysans dans les praktika byzantins, XI^e-XV^e siècles», dans *Documenti medievali greci e latini*, p. 187-203. On verra la mise au point de J. Lefort, «L'économie rurale à Byzance (VII^e-XII^e siècle)», dans Id., *Société rurale et histoire du paysage à Byzance*, Paris, 2006, p. 395-478 et version anglaise dans *The Economic History of Byzantium from the Seventh through the Fifteenth Century*, éd. A. E. Laiou, Washington, 2002, p. 231-310.

⁷⁵ Ainsi de la distinction qui s'opère à Byzance en fonction du nombre de bêtes possédées.

être portés sur d'autres registres⁷⁶. Cependant, les *dafātir al-ḥudūd*, où figurent les limites des terres concédées, ne précisent pas celles des lopins (même si leur exploitant est nommé)⁷⁷, ni leur superficie et encore moins leur qualité. En outre, les actes latins de concession de vilains ne livrent pas non plus d'informations de ce type. Enfin, dans les deux actes où un montant figure, aux deux extrémités de la période qui nous occupe, il est collectif.

Les chiffres mentionnés dans les documents de 1095 et 1177 permettent peut-être d'expliquer que la mention d'une somme globale figure exceptionnellement dans la seule *jarīda* de 1095. En 1095, comme pour le paiement de la *jiziya* et le versement des céréales en 1177, le montant précisé est divisible par le nombre de personnes énumérées : 750 taris répartis sur 75 foyers fiscaux, à verser deux fois par an en août et en hiver⁷⁸, reviennent à vingt taris par foyer, et les 150 *mudd* de blé et d'orge, à verser une fois par an, se divisent également aisément en 75 (2 *mudd* de chaque); ce sont 30 taris au titre de la *jiziya*, 20 *mudd* de blé et 10 d'orge pour le *qānūn*, qui sont dus par les trois frères de Mezzoiuso, en 1177. Il peut difficilement s'agir d'un hasard. Les deux textes diffèrent par leur objet comme par leur date, mais les charges réclamées aux trois fugitifs portent le nom d'impôts et sont, comme en 1095, fixes et égales, dans la mesure où leur division par le nombre de contribuables concernés est évidente. Notons, enfin, que dans le premier document, il est impossible d'établir une relation entre le montant dû et le nombre de onze boeufs.

En outre, le montant de la somme en espèces, la *jiziya*, est dans les deux cas un multiple de 10 taris. En revanche, le nombre de *mudd* de céréales versés par foyer varient substantiellement, de 1 (2 × 2 *mudd* en 1095) à 2,5 (10 *mudd* en 1177), même si on tient compte

⁷⁶ On sait, en effet, que l'administration centrale conservait également des *dafātir al-ḥudūd* (ou « cahiers des limites »).

⁷⁷ Cf. entre autres, *ibid.*, pour Beluyn, p. 182 et 207, pour Rahalmia, p. 183-184 et 209 et pour Corubnis Superioris, p. 186 et 213.

⁷⁸ Parcourant la Sicile en 1185, Ibn Jubayr écrit alors qu'il se trouve près de Messine : « Mais [la Sicile] est mise en valeur par les adorateurs des croix, ils se déplacent sur ses collines et font paître leur bêtes dans ses campagnes. Et les musulmans vivent avec eux (*al-muslimūn ma'a-hum*) sur leurs propriétés et sur leurs domaines (*'alā amlāki-him wa-ḍiyā'i-him*) [ici « leurs » peut renvoyer aussi bien aux musulmans qu'aux chrétiens, nous suspectons que le premier renvoie aux musulmans et le second aux chrétiens à la lecture de la suite du passage], ils leur réservent un bon traitement (même si) ils les font travailler et produire pour eux. Ils leur ont imposé un tribut (*atāwa*) qu'ils versent deux fois par an (*faṣlayn min al-'ām yā'adduna-hā*) et ils les ont empêché de tirer profit de la terre qu'ils exploitaient (*wa-hālū bayna-hum wa-bayna sa'a fī-l-arḍ kānū yajiddūna-hā*) » (Ibn Jubayr, *Rihla*, p. 297); la taxe évoquée à la fin rappelle l'acte de 1095, mais la mention est toutefois trop vague pour qu'on puisse en tirer d'autres conclusions.

d'une possible variation locale du *mudd*⁷⁹. Il est très difficile de tirer des conclusions de ce rapprochement, mais il est possible de poser des questions. Faut-il y voir une dégradation de la condition des contribuables taxés sur les revenus de la terre? Ou bien cela n'est-il dû qu'à la fuite des individus en question qui en quelque sorte les sortirait du droit général? faut-il penser que les *rijāl* de Mezzoiuso sont de gros exploitants, d'où l'alourdissement de ce qui est dû en nature⁸⁰? Toutefois, le lieu d'installation des trois hommes étant libre, la relation entre taxe et terre disparaît et ce dernier argument est donc difficile à mettre en œuvre. En outre, cela n'expliquerait pas que la *jiziya* soit moins importante qu'en 1095 (elle ne semble soumise qu'à un versement) : il faut donc plutôt y voir le reflet de difficultés économiques et notamment du recul de la monétarisation de l'économie rurale, puisque parallèlement le montant en nature croît. Le fait même que les trois frères s'installent où ils l'entendent ne plaide pas en faveur d'un monde rural plein. Il n'est pas possible ici de trancher.

Si, comme on peut le supposer à partir de ces données, le montant des prélèvements était fixe et pesait de manière égale sur toutes les unités économiques, comment était-il donc évalué? Les modalités d'établissement des taxes qui pèsent sur les paysans arabo-musulmans ne peuvent s'expliquer que de deux manières, parfaitement conciliables dans certains cas : soit la terre cultivée par chaque famille est, réellement ou fictivement, de taille semblable pour tous les foyers fiscaux; soit la somme versée par chaque unité économique est fixe, quelle que soit son activité et/ou sa richesse.

Deux diplômes⁸¹ par lesquels le souverain sicilien fait une donation de paysans arabo-musulmans – qualifiés pour la plupart de *muls*, nous y reviendrons – à des établissements ecclésiastiques militent en faveur de la première hypothèse. Ils accordent, respectivement, à chaque homme une charruée et une charruée et 5 *mudd*. L'unité de calcul serait donc la charruée qui, dans les faits, peut varier en fonction de la qualité de la terre. Chaque paysan disposait donc d'un lopin (même si certains espaces pouvaient être utilisés collectivement), découpé ou évalué de manière à autoriser le prélè-

⁷⁹ Rappelons tout de même que les habitats dont il est question dans les deux documents sont fort proches et que rien ne pourrait donc justifier une variation aussi forte.

⁸⁰ C'est ce que pense J. Johns («Sulla condizione», p. 283) pour des raisons anthroponymiques (les trois hommes sont les neveux d'un individu portant une *nisba* tribale célèbre, tout comme les témoins, sur ce point, cf. chapitre suivant) et en raison de la légèreté de ce qui est exigé d'eux.

⁸¹ Cf. Cusa, p. 26 (1149) et p. 115 (1136).

vement d'une somme et/ou d'un volume de céréales, dans tous les cas équivalents et fixe. La charruée correspond, dans cette hypothèse, au manse, un cas de figure qui rappelle celui des États latins d'Orient⁸².

Selon la seconde hypothèse, la somme prélevée est fixe, et la superficie du lopin varie localement en fonction de la qualité de la terre. Selon toute probabilité, les deux hypothèses doivent être combinées et aboutissent, de fait, à la même conclusion. Le cas des trois frères qui, en 1177, demandent et obtiennent l'autorisation de s'installer où ils veulent sur le territoire de Mezzoiuso sans que cela influe sur les charges à verser illustre cette conception du manse comme assiette variable d'une imposition fixe. La taille de leur lot et sa valeur restent à leur discrétion, du moment qu'ils sont en mesure de payer l'impôt⁸³. On constatera que cette hypothèse correspond à ce que nous savons des grands traits de l'impôt foncier à l'époque islamique en Sicile. En outre, l'exploitation d'un lopin vaut droit de possession.

Il apparaît donc que le système d'imposition est relativement simple, reposant sur une forte autonomie des communautés rurales qui devaient répartir l'impôt dû globalement en fonction des départements et des hiérarchies internes éventuelles. L'objectif principal apparaît pour le souverain, comme pour les concessionnaires de se fournir en or, à une époque où il n'abonde pas dans l'Occident médiéval, même si, on le devine à travers l'acte de 1177, ces principes généraux devaient être adaptés lorsque la situation se dégradait.

La double taxe que l'on vient d'analyser pèse sur chaque foyer fiscal auquel renvoie le nom de l'individu énuméré, le plus souvent un homme. Néanmoins, si le chef de famille est une femme, son nom figure dans la *jarīda*⁸⁴. Souvent, à la suite d'un nom, sont

⁸² Cette absence de limites et de superficies qui caractérise aussi la Syrie-Palestine a donné lieu à une controverse qui a opposé J. Prawer à C. Cahen. Ce dernier l'interprétait comme la preuve de l'existence de pratiques culturelles collectives, tandis que le premier y voyait le reflet d'une fiscalité reposant sur la responsabilité collective de la communauté rurale et utilisant comme unité de calcul la «charruée» qui équivaut alors au manse. Nous pencherions plutôt en faveur de l'hypothèse de J. Prawer, ce qui n'exclut pas, par ailleurs, que des pratiques agricoles collectives se soient développées en Orient; cf. C. Cahen, «La communauté rurale dans le monde musulman médiéval», dans *Les communautés rurales*, Paris, 1982, (*Recueils de la Société Jean Bodin*, XLII), 3, p. 9-27, spéc. p. 23 et J. Prawer, «Palestinian Agriculture and the Crusader Rural System», dans *Crusader Institutions*, Oxford, 1980, p. 201-217.

⁸³ H. Bresc comprend également que les trois vilains pourraient s'installer où ils le désirent. Cf. H. Bresc, *Un monde méditerranéen*, p. 12.

⁸⁴ Seuls deux documents établis pour la cathédrale de Catane se caractérisent ainsi. Ainsi à Catane, les veuves sont citées à part. Cf. Cusa, p. 584-585.

mentionnés des fils ou des frères, qui forment une unité fiscale distincte. Les «nouveaux mariés» (*mutazawwijūn* en arabe et *neokamoi* en grec)⁸⁵, d'une part, et les fils et les frères d'individus cités dans la liste principale⁸⁶, de l'autre, sont parfois énumérés séparément, ce qui permet sans doute de distinguer la création de nouvelles unités économiques (bénéficiant d'un dégrèvement provisoire?)⁸⁷. Enfin, le prélèvement n'est pas le même pour tous. On distingue les chrétiens⁸⁸ et les juifs⁸⁹, comme dans la fiscalité islamique, que les Hauteville se sont contentés de retourner. Les veuves⁹⁰ et les aveugles apparaissent sur des listes annexes⁹¹ et bénéficient sans doute d'un allègement, dont le montant est inconnu, mais systématique.

Trois actes rédigés pour la cathédrale de Catane en 1095 et 1145⁹² confirment les hypothèses émises jusqu'ici. Dans les deux documents de 1145, les territoires de Catane et d'Acì sont considérés comme des entités. L'évêché de Catane se voit renouveler une sorte de dotation globale⁹³ qui ne tient pas compte de l'évolution réelle du nombre de personnes qui en relèvent⁹⁴. On joue donc sur une répartition collective des charges, mais c'est la mention du nombre d'unités familiales qui permet de retrouver la somme globale à

⁸⁵ Cf. *ibid.*, p. 3, 146-147, 150-151, 152, etc.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 144, et note 90 (on cite souvent ensemble les «nouveaux mariés» et leurs frères).

⁸⁷ Ainsi, le document de 1095 mentionne 20 «nouveaux mariés» sur une liste distincte, mais le montant des impôts est divisible par 75, soit le nombre de noms de la liste principale, et non par 95.

⁸⁸ Cf. Cusa, p. 134 et sq. Dans cette *jarīda* de 1178, les chrétiens de Corleone sont énumérés à part. Cf. sur ce point, J. Johns, «Sulla condizione».

⁸⁹ Cf. *ibid.*, pour la *jarīda* de Catane (1145), p. 583-584.

⁹⁰ Cf. *ibid.*, p. 584-585.

⁹¹ Acte concernant Acì en 1095; *ibid.*, p. 592-594.

⁹² Pour l'acte concernant Acì en 1095, cf. *ibid.*, p. 541-549; pour celui d'Acì en 1145, *ibid.*, p. 585-595 et pour Catane en 1145 toujours, *ibid.*, p. 563-585. L.-R. Ménager les considère comme des copies tardives du *dīwān* (Ménager, *Notes critiques*, p. 161-162), mais il n'a de toute évidence pas regardé les bons documents, car il en existe bien un en arabe, avec introduction en grec, qui date de 1095, d'une écriture antérieure à l'introduction du style *dīwānī*; en outre, un des deux documents de 1145, a une introduction qui correspond exactement à toutes celles de l'année 1145, il pourrait éventuellement s'agir d'une copie fidèle; quant à la deuxième, elle est acéphale!

⁹³ La présence de «enfants de» devant chaque nom rend la liste «fictive» au sens où il apparaît qu'aucune vérification n'a été faite.

⁹⁴ On peut évidemment s'interroger sur les motivations de ce choix. S'agit-il d'une vexation imposée aux habitants arabo-musulmans de cette région, plus vulnérables car moins nombreux que leurs homologues de la partie occidentale de l'île? Ou bien reflète-t-il les limites du contrôle exercé sur eux?

prélever. Elle devait être supportable pour qu'un tel renouvellement puisse être envisagé⁹⁵.

Si rien ne souligne le lien des *rijāl al-jarā'id* à la terre, dans les faits, la mention d'une somme globale à prélever et le fait qu'une telle concession équivale à un montant qui fait sa valeur explique que le nombre de noms énumérés soit essentiel : il figure donc toujours, permettant ainsi un rapide calcul, sauf conditions exceptionnelles (comme en 1177). Mais cela explique aussi que la solidarité collective devant l'impôt doive jouer à plein et que pour le *rajul al-jarā'id*, l'attache au lieu d'exploitation soit probablement devenue de fait une donnée de sa condition.

Les continuités avec la période arabo-musulmane et, en-deçà, avec le passé byzantin de l'île, qui caractérisent les modes d'imposition apparaissent clairement⁹⁶. On sait, en effet, qu'avant les réformes des IX^e-XI^e siècles, les impôts dans l'Empire conjuguèrent capitation et taxe foncière évaluée par rapport au *jugum* ou charruée⁹⁷. Ils faisaient théoriquement l'objet de révisions régulières, mais devenaient dans les faits souvent fixes et lourds. Ce qui est moins lisible dans la documentation ce sont les évolutions car nous manquons cruellement de précisions. Le remodelage normand entraîna le changement de nom de l'impôt de capitation, plus probablement qu'il ne l'introduisit, et maintint⁹⁸, ou renforça, l'obligation de résidence pour le contribuable à l'intérieur de la circonscription fiscale dont il relevait. La solidarité fiscale de la communauté rurale devait faire peser sur ceux qui restaient la part qu'auraient dû verser les fugitifs. Nous échappent les éventuelles incidences des concessions faites à des laïcs ou à des ecclésiastiques, notamment pour les redevances ou les sommes supplémentaires qu'ils se permirent peut-

⁹⁵ Un autre document latin du milieu du XII^e siècle confirme cette reconstruction. Il a été édité, avec des erreurs, par C. A. Garufi en appendice à son «Censimento e catasto della popolazione servile», p. 92-95. Pour les corrections, voir chapitre suivant. Pour son analyse, nous renvoyons à «Conquêtes et reconquêtes».

⁹⁶ On retrouve l'utilisation des *quaterni fiscales* en 1087 dans un document rédigé pour Cava dei Tirreni (F. Chalandon, *Histoire de la domination*, p. 649, en note). Mais il faut souligner en Sicile l'effet du «filtre arabo-musulman» et le fait que la fiscalité byzantine y a atteint au début du IX^e siècle un stade qui n'est pas celui de l'Italie méridionale du XI^e siècle.

⁹⁷ N. Oikonomidès, *Fiscalité*, p. 25. Le *jugum* pouvait représenter une superficie variable, dont la valeur productive était grossièrement équivalente (*ibid.*, p. 67).

⁹⁸ La solidarité devant l'impôt a les mêmes effets quel que soit l'espace concerné (Byzance et Islam compris) et quel que soit le statut des paysans, propriétaires ou non.

être de réclamer. Seul un pouvoir central fort pouvait garantir le respect des conditions originelles. En outre, la levée des impôts repose de toute évidence sur la répartition locale du montant total. Dans les cas analysés plus haut, la somme enregistrée est globale.

L'origine de ce statut est une question inséparable de l'évolution des grands domaines d'origine byzantine sous la domination islamique, puis normande et les sources sont peu loquaces sur ce point⁹⁹.

Aucun acte¹⁰⁰ concernant les paysans arabo-musulmans de l'île ne fait état de corvées seigneuriales, situation conforme à l'absence de réserve dans l'Empire byzantin et dans les régions arabo-musulmanes, mais aussi à la condition de propriétaires libres qui est manifestement celle des *rijāl al-jarā'id*, malgré leur obligation (fiscale) de résidence, d'autant qu'il est possible que tous n'aient pas travaillé eux-même la terre dont ils étaient propriétaires, on le verra. Il est probable qu'ils étaient rattachés à une communauté fiscale qui n'était pas nécessairement rurale. En revanche, on ne sait rien des corvées seigneuriales qui ont pu être réclamées aux paysans arabo-musulmans de manière extraordinaire et donc non documentée (ni d'ailleurs d'éventuelles corvées publiques). Ce silence rend compte des principales différences entre leur statut et celui des paysans dont on peut penser qu'ils sont de culture hellénophones¹⁰¹ et témoigne d'une seigneurialisation inachevée, voire d'une absence de seigneurialisation, qui vaut surtout pour les communautés arabo-musulmanes.

⁹⁹ En effet, si la conception amarienne, qui date de la conquête arabo-musulmane le démantèlement des *massae* de la fin de l'Antiquité et voit dans la domination normande le retour de la grande propriété, n'est plus recevable, (SMS, 2, p. 42), l'impact de la conquête arabo-musulmane a dû provoquer l'éclatement d'un certain nombre de grands domaines puisque disparaissaient deux éléments qui faisaient leur unité, l'Église romaine et une partie de l'aristocratie en place. Dans le même temps, s'installaient des combattants qui, en prenant part aux opérations militaires, avaient gagné le droit de disposer d'une propriété foncière. Ce qui n'exclut aucunement que les taxes d'un domaine foncier aient pu aller au bénéficiaire de la concession.

¹⁰⁰ On pourrait opposer à cela un texte du XIII^e siècle compilé par les soins de l'évêque de Cefalù (édité dans Garufi, *Censimento e catasto*, p. 98-100). Celui-ci énumère, en effet, après chaque vilain arabo-musulman un montant en *taris* et des *dietae* ou jours de corvées. Mais le préambule se réfère aux troubles du début du XIII^e siècle et le dernier paragraphe mentionne que les revenus que rapportaient les vilains en fuite ont été compensés par la concession de la dîme levée sur les juifs de la ville. Que les noms se réfèrent à un acte de Roger serait surprenant; les sommes et les *dietae* peuvent avoir été introduites plus tardivement. Il est donc préférable de ne pas utiliser ce document pour éclairer le XII^e siècle.

¹⁰¹ Des réserves ont dû être créées au moment de la reconquête dans certains lieux, notamment lorsqu'il s'agissait de reconstruire des monastères grecs et leur patrimoine ou de doter des établissements latins nouvellement fondés.

Le système fiscal de la période arabo-musulmane est maintenu et ses revenus concédés, sans que s'y ajoutent d'autres versements, et que cela provoque de bouleversements immédiats pour les membres de ces communautés. Les évolutions ont dû exister au cours du siècle mais ne sont pas radicales. Rien ne filtre en effet d'une éventuelle dégradation de la condition paysanne, hormis les fuites de vilains qui sont dénoncées.

*Les mul*s

Les *mul*s n'apparaissent pas dans les premières *jarā'id*; le terme grec qui les désigne (*exôgraphoi*) dans un document de 1183 signifie au sens propre qu'ils sont « inscrits à l'extérieur (des listes) ». Si les *jarā'id* énumèrent bien des contribuables, l'absence des *mul*s ne s'explique que parce qu'ils ne sont pas solidaires d'une communauté fiscale devant l'impôt. Ils ne figurent que sur les listes probablement établies par le propriétaire ou le concessionnaire de la terre qu'ils travaillent, et éventuellement par l'administration centrale s'ils sont installés sur les terres du domaine royal¹⁰². Exceptionnellement, et leurs noms nous sont ainsi parvenus, ils sont recensés par l'administration royale même lorsqu'ils sont installés sur une terre concédée à un grand lorsqu'il y a une enquête sur ses biens qui vise à établir si certains *mul*s n'ont pas quitté le domaine royal ou changé de catégorie sans autorisation¹⁰³.

Dans les textes les plus anciens¹⁰⁴, figurent les donations par le pouvoir royal de petits groupes de *mul*s avec la terre qu'ils travaillent. Toutefois, certains *mul*s sont cédés sans terre¹⁰⁵, mais ces concessions vont alors de pair avec une dotation foncière. Pour obtenir un lopin, les *mul*s rejoignent donc parfois des communautés rurales existantes ou en créent de nouvelles; ils sont soumis à des conditions que l'on ignore; la durée de leur engagement nous est inconnue. Le plus probable est qu'ils viennent prendre la place de *rijāl al-jarā'id* ayant fui la solidarité fiscale et versent au concessionnaire l'équivalent des taxes que ces derniers devaient, mais de manière contractuelle.

¹⁰² Ces paysans rappellent les *affidati* du sud de la péninsule italienne qui se soumettent volontairement à un seigneur (cf. J.-M. Martin, *Italie normandes*, p. 183), même si les concessions de *mul*s par le souverain suggèrent que leur liberté de mouvement était étroitement encadrée.

¹⁰³ Comme c'est le cas pour Monreale en 1183, cf. le préambule du diplôme *infra*.

¹⁰⁴ La première attestation du terme *mul*s date de 1141 (J. Johns, *Arabic Administration*, p. 107); puis on le retrouve en 1149 (comme adjectif, Cusa, p. 28), 1154 (Cusa, p. 34-36) et 1169 (Cusa, p. 38), et tout au long de la *jarīda* de 1183 (Cusa, p. 245-286).

¹⁰⁵ Cf. Cusa p. 28 et sq.

En 1183, les *mul*s sont recensés pour la première fois dans une *jarīda* et encore s'agit-il d'une exception au profit de Monreale. Le préambule explique que la liste sert autant à vérifier qu'aucun *rajul al-jarā'id*, relevant du domaine royal ou ayant été concédé à un autre grand, ne s'est glissé parmi les *rijāl al-jarā'id*, les *rijāl al-maḥallāt* ou les *mul*s relevant de l'autorité de Monreale qu'à établir la liste de ces derniers, en particulier *mul*s et *maḥallāt*. Le texte est le suivant¹⁰⁶ :

Au mois d'avril de l'année 6691 du monde, a été issu l'ordre très-haut et impérieux – Dieu accroisse sa grandeur, son efficacité, son élévation et sa durée! – (qui enjoint) que tous ceux qui font partie des hommes du *dīwān al-ma'mūr*, qu'ils soient rangés parmi les *jarā'id*, les *maḥallāt* ou les *mul*s, et résident dans les localités des saintes églises ou des baronies dans l'ensemble de la Sicile – que Dieu les protège! – retournent (d'où ils viennent) et soient déplacés de ces localités vers celles du *dīwān al-ma'mūr*. L'ordre a été donné par la majesté immense, régnante, royale, guillelme, splendide, puissante grâce à Dieu, soutenue par son pouvoir et aidée par sa force, qui règne sur l'Italie, la Lombardie, la Calabre et la Sicile, soutien du pape (*imām*) de Rome et aide de la religion chrétienne – puisse Dieu rendre son royaume et ses jours éternels, faire durer son règne et ses années, donner la victoire à ses épées et à ses bureaux¹⁰⁷! –; il concède

¹⁰⁶ Cf. *ibid.* p. 245-286. Le préambule en arabe est le suivant, nous intégrons les corrections que J. Johns (*Arabic Administration*, p. 166-167, n. 44) a apporté à Cusa (p. 245-246), sauf exceptions, précisées : *Lammā kāna bi-ta'rīkh shahr abril l-hawl l-awwal min sanat sitta ālaf wa-sittimi'at wa-aḥad wa-tis'in sanat li-ta'rīkh l-ālam 'inda khurūj al-amr al-ālī al-muṭā' zāda-hu Allāh 'ulūwan wa-maḍā'an wa-rtifā'an wa-baqā'an bi-rujū' jamī' man kāna sākinan min rijāl al-dīwan al-ma'mūr min al-jarā'id wa-l-maḥallāt wa-l-mul bi-bilād al-kanā'is al-muqaddasa wa-l-barūniya bi-sā'ir Siqilliya ḥamā-hā Allāh wa-ntiqāli-him min-hā ilā bilād al-dīwān al-ma'mūr kharaja amr al-ḥadra al-mu'azzama al-mālika al-malakiya al-ḡulyālimiyya al-bahiyya al-mustā'izza bi-Allāh al-mu'tadida bi-qudrati-hi al-mustanṣira bi-qūwati-hi mālika Itāliya wa-Nkabarda wa-Qalawriyya wa-Ṣiqilliyya mu'izza imām Rūmiyya al-nāšira [au lieu de *našira*, Cusa] li-l-milla [au lieu d'*al-milla*, Cusa] an-našrāniya khallada Allāh mamlakata-hā wa-ayyāma-hā wa-abbada duḥūra-hā wa-a'wāma-hā wa-našara juyūsha-hā wa-a'lāma-hā wa-ayyada suyūfa-hā wa-aqlāma-hā bi-l-in'ām 'alā kanāsiyya Ṣanta Māriyya bi-arkana Munt Riyāl al-muqaddasa bi-baqā' jamī' man kāna sākinan fi bilādi-hā wa-rahā'il al-kanā'is wa-l-tarrāriyya al-dākhila fi ḥudūdi-hā min rijāl al-maḥallāt wa-l-mul khāṣṣatan dūna rijāl al-jarā'id 'alā ḥāli-him wa-taslīmi-him ilay-hā wa-l-in'ām khāliṣan mu'abbadan wa-'atā'an sāliman mukhalladan lā talzamu-ha 'an-hu khidma wa-lā talḥaqu-hā li-ajli-hi ma'ūna [au lieu de *muwazzana*, Cusa] wa-lā kulfa bāqī mā tajaddada al-ayyām thābit mā takarrara l-shuhūr wa-l-a'wām li-wajhi Allāh subḥana-hu wa-btiḡā'a raḥmati-hi la-hā wa-li-arwāhi ābā'i-hā al-mulūk al-mu'azzama qaddasa Allāh arwāḥa-hum wa-matā zahara anna aḥadan min hā'ulā' al-rijāl al-mathbūtīn asmā'u-hum fi hadhihi al-jarīda min jarā'id siyyin [au lieu de *thanī*, Cusa] min al-bilād al-dīwāniyya aw aḥad [au lieu de *ukhidha*, Cusa] min al-tarrāriyya kāna khārijan 'an hādha l-in'ām wa rāji'an ilā makāni-hi...*

¹⁰⁷ *Aqlām*, pl. de *qalam*, c'est-à-dire de tout ce qui sert à écrire.

à l'église Sainte-Marie dont le siège est à Monreale (*Munt Riyāl*) que l'ensemble des habitants des localités (*bilād*) et des *rahā'il* relevant des églises et des terriers (dont les terres sont) incluses dans ses limites, s'il s'agit de *maḥallāt* ou de *mul*s exclusivement, et à l'exception des *rijāl al-jarā'id*, (puissent) rester là où ils sont et qu'ils lui soient cédés. Cette concession est totale et perpétuelle et la donation entière et éternelle, sans qu'on exige de l'église sur la donation (*lā talzamu-hā 'an-hu*)¹⁰⁸ de service [*khidma*] ni qu'on lui impose pour cette raison une charge¹⁰⁹ ou un versement [*kulfa*]¹¹⁰. Cela est valide tant que les jours se renouvellent, tant que se répètent les mois et les années, au nom de Dieu (qu'il soit loué!) et avec le désir (d'attirer) sa clémence sur eux et sur les âmes de leurs ancêtres, les rois vénérables (que Dieu sanctifie leurs âmes!). Lorsqu'il apparaîtra que l'un de ces hommes dont le nom figure dans cette *jarīda*, provient d'une autre *jarīda* recensant les localités du *dīwān*, ou qu'il vient (des listes) des terriers, il sera exclu de cette concession et retournera à son emplacement (*ilā makāni-hi*) (...).

Si l'objectif premier du document n'est donc pas de fixer les *mul*s en un lieu, le document de 1183 marque de fait un tournant, sans lendemain il est vrai pour ce que nous en savons, pour cette catégorie d'individus car il permet de les considérer comme des *rijāl al-jarā'id*, c'est-à-dire comme des «hommes des registres», en fait sinon en droit. Étaient-ils libres auparavant de quitter leur parcelle et de se fixer ailleurs au gré des accords passés comme le laisserait entendre leur absence dans les listes jusqu'à la fin du XII^e siècle? leur situation dépendait sans doute des conditions de leur installation. Jeremy Johns suggère que le souverain se réservait le privilège de les installer, sur le domaine royal ou hors de celui-ci et il est vrai que tous les documents en arabe ou bilingue arabe-grec dont nous disposons vont dans ce sens¹¹¹. On comprend donc que les juristes

¹⁰⁸ J. Johns comprend que *hu* renvoie aux hommes (*man kāna sākinan...*), mais ce masculin singulier renvoie à la donation (*in'ām*); *lā talzamu-hā* n'est pas une interdiction («for which no service will be imposed upon them...»), mais une exemption; cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 166. Le passage qui suit cette expression est de compréhension difficile en raison de notre ignorance du vocabulaire utilisé dans ce domaine en Sicile.

¹⁰⁹ On a indiqué les deux lectures divergentes de Cusa et J. Johns; dans le premier cas, le terme aurait le sens de «compensation», plus satisfaisant peut-être; dans le second, celui d'«approvisionnement», qui pourrait avoir un sens, si l'on prend *khidma* dans le sens de service militaire, le lexique latin étant souvent rendu approximativement. Le terme arabe est de lecture difficile et aucune des deux lectures n'emportent complètement l'adhésion.

¹¹⁰ Le terme *kulfa* ne va pas sans poser de problème : la racine renvoie tant au sens de «dépense» qu'à l'idée d'imposer un travail pénible (une corvée, publique en l'occurrence?).

¹¹¹ J. Johns, *Arabic Administration*, p. 61.

médiévaux, et à leur suite les historiens actuels, aient pu rapprocher ce statut de celui du *servus ratione tenimenti* et de *l'ascripticius*.

S'agit-il d'une catégorie nouvelle? Rien ne le confirme : leur apparition dans la documentation reflète surtout une évolution dans la manière de considérer ce groupe soumis à un régime qui n'était pas le sien à l'origine. Devant la mobilité grandissante des paysans arabo-musulmans et la tentative des *rijāl al-jarā'id* d'échapper aux conditions qu'on leur imposait ou au poids d'un impôt devenu trop lourd, il devint nécessaire de les recenser. Ce statut qui ressemblait parfois peut-être à celui du colon partiaire (ou *sharīk*), commun à Byzance et aux pays de l'Islam¹¹² fut donc progressivement soumis à une condition proche de celui du *rajāl al-jarā'id*.

Les rijāl al-maḥallāt

Dernière catégorie, les *rijāl al-maḥallāt* sont souvent identifiés aux *burgenses* latins par les auteurs actuels¹¹³, quoique rien ne justifie cette assimilation. En Sicile, on ne trouve de « bourgeois » arabo-musulmans, vendant et achetant leurs biens, de manière assurée, que dans les bourgs et les villes et leur périphérie¹¹⁴ et l'on a vu que les *rijāl al-jarā'id*, qui sont propriétaires, ce qui constitue une des critères de l'appartenance à la « bourgeoisie », seraient autant sinon plus indiqués pour en être l'équivalent. L'expression désigne donc un statut différent. Les *rijāl al-maḥallāt* ne sont énumérés que dans le document de 1183 longuement évoqué ci-dessus, aux côtés des *mul*s. Ils sont souvent moins nombreux que ces derniers et, de manière générale, sont peu nombreux.

La transcription de *rijāl al-maḥallāt* en grec donne le plus souvent *machallat*, hormis à trois reprises où le document de 1183 propose *oi entopoi* ou *entōpeioi*¹¹⁵ (c'est-à-dire « les gens du lieu », un mot déjà utilisé en grec ancien sous des formes proches, mais qui est rare dans cette région au XII^e siècle¹¹⁶). Les hésitations du grec et cette traduction pourraient suggérer l'antécédence du terme arabe,

¹¹² Pour l'Orient latin, cf. C. Cahen, *La Syrie du Nord*, p. 555. Pour al-Andalus et une synthèse sur le statut de *l'exaricus*, cf. R. I. Burns, *Muslims, Christians and Jews in the Crusader Kingdom of Valencia. Societies in Symbiosis*, Cambridge, 1984, p. 1-52 et spéc. p. 24-52.

¹¹³ A. De Simone fait exception en les rapprochant des *mansionarii*, cf. A. De Simone, « Ancora sui "villani" di Sicilia », p. 489 Pour J. Johns, ce sont des *coloni originales*, *Arabic Administration*, p. 148.

¹¹⁴ Nous les évoquons en même temps que les documents notariés en arabe dans le chapitre suivant.

¹¹⁵ Cf. Cusa, p. 255, p. 276 et p. 277.

¹¹⁶ On en trouve une attestation en 1120 en Calabre, cf. G. Robinson, *History and cartulary of the Greek monastery of St. Elias and St. Anastasius of Carbone*, Rome, 1928-1930 (*Orientalia Christiana Analecta* 44, 53), doc. 20.

d'autant qu'il existe un vocable grec d'origine latine pour désigner les *burgenses* dans le Sud de l'Italie : *bôrgêsioi*¹¹⁷.

Toutefois, on rencontre dans des textes péninsulaires d'époque normande et dans un autre, sicilien mais d'époque frédéricienne, le mot *antopius*, qui pourrait en être la transcription latine. On en trouve au moins quatre occurrences : en 1056, dans un texte relatif à Tarente¹¹⁸; en 1108 à Bari¹¹⁹ et en 1240 dans un document de Frédéric II¹²⁰. Il s'agit d'hommes libres de toutes taxes marquant leur dépendance, ils possèdent des biens et peuvent éventuellement combattre. Mais pourquoi les distingue-t-on en 1056? Dans chacun de ces cas, on aurait pu trouver un équivalent autre en latin pour rendre ces trois caractéristiques. Il semble toutefois que *antopius* soit originaire du lieu (par opposition aux *Graeci* de 1046 par exemple), ce que souligne la racine grecque du mot. Pourtant, on peut devenir *antopius* ce qui semble contradictoire. Quelles sont les informations supplémentaires fournies par nos documents?

Une autre piste peut être explorée¹²¹. Le terme *mahall*, pl. de *mahallât* est attesté par Ibn Ḥawqāl à la fin du X^e siècle. Il semble renvoyer à un domaine agricole où s'est éventuellement développé un habitat, même si l'équivalence avec *masseria* proposée récemment nous paraît encore trop peu assise et drainer avec lui tout un contexte frédéricien qui n'est pas en place en 1183¹²². Le terme grec *entopos* (ou *entopios*) pourrait ainsi souligner, plutôt que leur origine locale¹²³, l'installation de ces hommes en un lieu, une

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 536 (1143?).

¹¹⁸ Il s'agit d'un passage de *Anonymi Barensis Chronicon, Rerum Italicarum Scriptores*, 5, p. 145-156, spéc. p. 151, col. 2. L'événement rapporté se déroule en 1056 : *Perrexit Imp. Palatino in Taranto, et fecit proelium cum Normani et ciderunt Graeci, et multi Antopii per gladio, et in mare...*

¹¹⁹ *Le pergamene di San Nicola di Bari, periodo normanno (1075-1194)*, éd. F. Nitti Di Vitto, *Codice diplomatico barese*, 5, Bari, 1902, doc. n° 51, p. 93-94. *Aldebertus filius Giliberti*, résidant à Bari, rachète l'*affidatura publica* qu'il devait et devient *antopius*.

¹²⁰ Le passage fait partie d'un acte adressé à Guillelmus de Anglone, justicier de Sicile, qui traite d'affaires diverses : *De antopis Cathaniae qui morantur Auguste, qui cum habent ut scripsisti domos et vineas in Cathania, petunt licentiam eundi Cathaniam pro preparandis domibus et suis vineis excolendis, placet nobis et volumus ut in certo et competenti tempore et anno quolibet, cum necessarium esse videris, tribuas eis licentiam conferendi se ut familias suas habeant in Augusta et ipsi etiam habitationem Auguste non deserant, sed ibidem post predicta servitia revertantur* (H.B., 4, p. 772-773). Sur la fondation d'Augusta par Frédéric II, cf. F. Maurici, *Federico II e la Sicilia – I castelli dell'Imperatore*, Catane, 1997, p. 143-154, spéc. p. 148 pour ce document.

¹²¹ A. De Simone nous semble avoir ouvert la voie d'une nouvelle explication, plus satisfaisante (A. De Simone, «Ancora sui "villani" di Sicilia», p. 489).

¹²² *Ibid.*

¹²³ Le suffixe «en-» renvoie moins à l'origine ici qu'à la relation, forte certes,

exploitation agricole en l'occurrence, peut-être située matériellement en dehors des centres d'habitation, mais rattachés administrativement à ces derniers. Cela cadrerait avec la seule autre occurrence sicilienne frédéricienne de mise en valeur d'Augusta, même si demeure entier le problème des occurrences péninsulaires, il est vrai nettement plus anciennes, le terme pouvant avoir évolué entre les deux périodes. Il s'agirait donc d'exploitants intégrés et liés à un domaine agricole.

Si la définition de cette catégorie de paysans demeure problématique, rien n'autorise donc à les assimiler à des bourgeois ni à une catégorie présente dans les sources avant la fin de la période, l'expression semble en effet tout à fait spécifique. Le contexte de déclin démographique des zones rurales pourrait expliquer l'apparition et le développement de la catégorie des *rijāl al-maḥallāt* sous les Normands. Elle désignerait des paysans qui mettent en valeur des terres victimes d'une pénurie de main-d'œuvre à la fin du XII^e siècle et constituées en domaines. Entendus ainsi, les *rijāl al-maḥallāt* auraient constitué une entité distincte de la communauté villageoise, dont ils n'étaient solidaires en rien, même s'ils étaient installés sur le même terroir¹²⁴.

Les *muls* et les *maḥallāt* n'auraient donc pas tant un statut distinct qu'un cadre d'évolution différent. Les deux catégories sont «hors listes» fiscales et soumises à des conditions plus ou moins négociées, mais dans le premier cas ils viennent renforcer la communauté rurale, tandis que dans le second, ils mettent en valeur un grand domaine.

Les équivalences avec les autres termes arabes

Que le terme *hursh* («rude») s'oppose à celui de *muls* («doux», «lisse») paraît peu contestable. Il est donc probable que le premier désigne les *rijāl al-jarā'id*.

Le terme *ḡurabā'* qui apparaît dans un document de 1169¹²⁵ a souvent été distingué de celui de *muls*; il signifie «étrangers» et a été

à un lieu. Ainsi, E. Patlagean traduit *entopioi*, utilisé en Calabre en 1120, par des hommes «à demeure», cf. É. Patlagean, «Les "hommes" (*anthrōpoi*) dans les documents grecs du Mezzogiorno normand», dans *Puer Apuliae*, 2, p. 529-536, spéc. p. 535.

¹²⁴ On peut tout à fait penser en effet que les *muls* sont membres de la communauté rurale, mais non propriétaires et donc non contribuables (même s'ils versent l'équivalent du montant de l'impôt, cf. *supra*); les *maḥallāt* selon notre hypothèse ne relèvent en rien de la communauté rurale et constituent une entité à part au sein d'une exploitation rurale qui obéit à ses propres règles même si elle se trouve sur le terroir de la communauté.

¹²⁵ Cusa, p. 37-39.

rapproché de celui d'*hospites*. Si l'on relit le document en question, néanmoins, deux listes sont distinguées : celle des *rijāl al-ḥursh*, soit des *rijāl al-jarā'id* et celle des *ḡurabā wa-l-muls*. Une hypothèse qui cadrerait avec ce qui a été exposé jusqu'ici et expliquerait par ailleurs ni les *rijāl al-ḥursh* ni les *ḡhurabā'* ne réapparaissent par la suite dans les documents et que ces derniers soient désignés autrement. Nous avons avancé une équivalence avec les *rijāl al-maḥallāt*, mais nous serions tentée aujourd'hui de comprendre la conjonction *wa* («et») ou encore comme une équivalence (liste des «étrangers et muls», ou encore «des étrangers qui ont le statut de *muls*»)¹²⁶.

Les communautés rurales arabo-musulmanes en Sicile

Les *shuyūkh*¹²⁷, tout comme les *quwwād*¹²⁸, évoqués dans le chapitre précédent, sont souvent cités parmi les *boni homines*. On ne les voit pas agir dans d'autres circonstances, mais il fait peu de doute qu'ils sont chargés, comme à l'époque antérieure probablement, de l'administration interne des communautés rurales arabo-musulmanes.

On a suggéré plus haut que la responsabilité devant l'impôt est une affaire collective et que ce trait fait bonne partie de l'unité de la communauté rurale. Sa répartition et sa perception sont des opérations locales et sont vraisemblablement confiées à deux types de personnes qui comparaissent comme témoins dans le cadre de conflits sur les limites du terroir d'une localité : le *shaykh* et le *qā'id*. On ignore en revanche à quel niveau se situent les personnes qui interviennent dans cette opération : s'agit-il des élites de chaque habitat ou bien de celles du chef-lieu de l'*iqṭīm*? Tout ce que l'on peut dire est que dans les actes latins passés en revue dans le chapitre précédent, les deux niveaux apparaissent dans des affaires qui ont surtout à voir avec des délimitations : les bourgs ou les villes de Iato, Butera, Castrogiovanni, Gagliano, Adrano ou Syracuse figurent aux côtés des casaux de Mirto, Agulia, Ottumarano, Charsa, Michiken ou Gurfa. Ce type d'opération repose donc sur une collaboration entre les représentants de ces deux niveaux et les agents de l'administration centrale.

¹²⁶ L'équivalence entre les deux catégories est admise tant par A. De Simone, «Ancora sui villani...», p. 489 que par J. Johns, *Arabic Administration*, p. 148.

¹²⁷ On peut citer comme exemple *Abdemelec senex filius Trumarchi*, qui intervient dans le cadre d'un litige près de Petralia en 1159, *Doc. ined.* n° 34.

¹²⁸ À ce sujet, voir notamment H. Besc, «De l'État de minorité à l'État de résistance», p. 341. Pour les exemples, nous renvoyons au chapitre suivant.

De ce point de vue, les *quwwād* ressemblent aux *ru'as* (pl. de *rā'is*) du Levant¹²⁹ qui jouent le rôle d'intermédiaires entre les communautés rurales et les bénéficiaires latins de concessions. Toutefois, le nombre de *quwwād* mentionnés pour chaque acte sicilien suggère un fonctionnement plus collectif de ces intermédiaires en Sicile que ce n'était le cas dans l'Orient latin. Une autre question, destinée à demeurer telle, concerne les régions pour lesquelles les informations sont les plus lacunaires : doit-on penser que dans le sud et le sud-ouest de la Sicile les communautés rurales jouissaient d'une autonomie plus grande encore ?

La propriété et l'usage collectifs d'un certain nombre de biens et d'équipements caractérisent le statut des communautés rurales en al-Andalus et se maintiennent au-delà de la conquête latine¹³⁰. Rien ne semble refléter l'existence de telles réalités dans la Sicile normande¹³¹. Une assertion d'Ibn al-Athīr suggère même le contraire : « Roger (I^{er}) régna sur toute l'île; il y fit résider des *Rūm* et des Francs avec des musulmans, en ne laissant à aucun des habitants de bain, ni de boutique, ni de moulin, ni de four¹³² ». Or, cette phrase est en partie confirmée par les documents siciliens. Les cours d'eau, une fois quittée la périphérie de Palerme où leur usage est acheté et vendu par unités¹³³, sont de propriété royale¹³⁴. Ils peuvent être concédés en même temps que les terres qu'ils traversent¹³⁵, mais n'appartiennent pas aux communautés rurales arabo-musulmanes. Le statut des moulins¹³⁶ est logiquement lié à celui de l'eau : ils font partie des *regalia* qui peuvent être concédés, tout comme les bois; le

¹²⁹ Cf. A. Troadec, « Les relations entre les chrétiens et les musulmans dans les campagnes du comté de Tripoli au XII^e siècle ».

¹³⁰ Les études de P. Guichard comme de C. Cahen déjà citées le démontrent amplement.

¹³¹ Une exception, peut-être, serait constituée par des greniers collectifs. Une *kudiyat al-maṭāmīr* (« colline des silos ») est mentionnée dans le territoire de Raḥal Ġālīz, Cusa, p. 220; en latin : *monticulum fovearum*, *ibid.*, p. 189. Sur ce point, cf. L. Arcifa, « *Facere fossa et victualia reponere* », p. 46-54.

¹³² Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 320 et BAS, 1, p. 449.

¹³³ Cf. H. Bresc, « Les jardins de Palerme ».

¹³⁴ Cf. notamment V. von Falkenhausen, « I mulini della discordia sul Fiume-freddo », dans *Puer Apuliae*, 1, p. 225-238.

¹³⁵ Cf. H. Bresc, 1995.

¹³⁶ Sur les moulins à l'époque normande, cf. S. Tramontana, « Mulini ad acqua nella Sicilia normanna », *Cultura e società nell'Italia medievale. Studi per Paolo Brezzi*, Rome, 1988, p. 811-825. Cf. également, H. Bresc, « Moulins et paroires : l'équipement hydraulique de la Sicile (XII^e-XIII^e siècles) », dans *Oriente e Occidente tra Medioevo ed età moderna. Studi in onore di Geo Pistarino*, dir. L. Balletto, Gênes, 1997, p. 143-164; et, dernièrement, *Id.* et P. Di Salvo, *Mulini ad acqua in Sicilia. I mulini, i paratori, le cartiere e altre applicazioni*, Palerme, 2001.

bénéficiaire prélève les droits et éventuellement reverse un cens à l'administration centrale. Ainsi d'un moulin, visiblement acheté par les membres d'une communauté rurale, dont les revenus ont été concédés à un grand qui ne permet l'utilisation du moulin probablement que contre un cens en nature¹³⁷. Ces exemples, ainsi que l'appropriation de l'*incultum* par le pouvoir royal (pour l'usage desquels il perçoit un droit, tel l'*erbaticum*)¹³⁸, renforce l'hypothèse d'une gestion communautaire de ces espaces pendant la période précédente. Elle suggère également qu'une grande partie de ces structures ou espaces collectifs devinrent des *regalia* dont l'utilisation était soumise au versement de droits qui revenaient en partie au trésor royal.

Qu'en était-il, enfin, de la justice et de son exercice au niveau local? Si nous savons qu'était appliqué le principe de personnalité du droit, l'organisation concrète de la justice comme du notariat¹³⁹ nous échappe presque complètement hors de Palerme. Les seules indications disponibles sont d'ordre onomastique. Un *qādī*¹⁴⁰ et deux *faqīh*¹⁴¹ sont mentionnés dans les *jarā'id*. Notons que l'on n'a conservé aucun acte normand par lequel le souverain concéderait à un grand ou une institution ecclésiastique le droit de juger et de mettre à l'amende des paysans arabo-musulmans.

Une confirmation de la situation spécifique des Arabo-musulmans, à la fois soumis et forts de leur nombre et de leur caractère indispensable pour les ressources royales en particulier, peut être trouvée dans l'analyse de la situation des paysans chrétiens de culture hellénophone en Sicile.

¹³⁷ Cusa, p. 471 et sq. et propositions de corrections dans Ménager, *Amiratus*, p. 190-191 : en 1123, dans le règlement d'une controverse qui s'est nouée autour d'un moulin situé sur la Sulla entre Librizzi et Ciminna, Muriel met en avant un acte rédigé en arabe qui ne nous est pas parvenu et qui prouve l'achat par ses «hommes» (*anthrōpoi*) d'un moulin à Ibn Nasach de Palerme, acte lu par le *qādī* de Palerme. Or, l'authenticité de cet acte est reconnue et Muriel est donc libre d'exercer ses droits sur ce moulin... Sur l'histoire des Lucy et de leur concession à Petterana, on peut voir E. Merendino, «I de Luci e la signoria di Peterrana (XII sec.) nel territorio di Termini», *Schede medievali*, 28-29 (1995), p. 7-19.

¹³⁸ L'*incultum* relève de la gestion des *forestarii*, *foresta* signifiant *incultum* en Normandie.

¹³⁹ On a un seul exemple de notaire arabo-musulman en dehors des grandes villes : *Hamut notarius myrtensis* («de Mirto», 1133, *Cod. Diplo.*, n° 24).

¹⁴⁰ Cusa, p. 476, col. 1.

¹⁴¹ Cusa p. 268, col. 2 et p. 142, col. 2. Nous ne prenons pas en compte les *bin al-faqīh* («fils de...») ou *qādī*, pas plus que les *zawjat al-faqīh* («épouse de...») ou *al-qādī*.

Contrepoint : la situation des paysans non arabo-musulmans dans la Sicile du XII^e siècle

En Sicile¹⁴², les termes grecs qui désignent les individus dont les revenus sont concédés sont *anthrôpos*¹⁴³, *bêllanos*¹⁴⁴ et *paroikos*¹⁴⁵, employés, semble-t-il, indifféremment. Le dernier, le plus précis dans un contexte byzantin, est rare. Les deux autres reflètent bien l'usage arabe de *rijāl* et latin de *villanus*.

Des différences caractérisent et, pourrait-on dire, grèvent le statut des paysans de culture grecque, si on le compare à la description qui vient d'être faite. La documentation est lacunaire. Néanmoins, une des caractéristiques de leur condition consiste dans les corvées auxquelles ils sont, le plus souvent, assujettis. Elles sont, visiblement, d'instauration nouvelle. Ainsi, plusieurs actes, destinés à un des monastères basilien les plus importants de l'île, S. Filippo de Fragalà (ou de Demenna)¹⁴⁶, instituent et rappellent le droit qu'il a de faire payer *l'erbaticum* ou droit de pâture, d'imposer des corvées, de juger et de soumettre à amendes les vilains qui lui sont concédés par la famille royale¹⁴⁷. Les paysans concernés portent tous des noms grecs. Cette situation rappelle des réalités continentales¹⁴⁸.

Les plaintes des habitants de Librizzi, assujettis à des corvées par leur seigneur, l'évêque de Patti et Lipari, révèlent des pratiques auxquelles les habitants de l'île refusent de se soumettre, ce qui suggère qu'ils y sont peu habitués¹⁴⁹. De même, les Calabrais à qui l'on propose de fonder le casal de Mesepe en 1196, se voient réclamer trois fois trois jours de corvées dans l'année. Or, dans le premier et le dernier exemple, l'introduction de corvées est liée à la recolonisation de terres qui ont été abandonnées un temps. Deux autres documents sont, en revanche, plus délicats à interpréter. Celui de Patti, daté interrogativement par Carlo Alberto Garufi des années 1130-1148¹⁵⁰,

¹⁴² Pour un point de comparaison calabrais, cf. A. Peters-Custot, «*Brébion, kodex et plateae* : petite enquête sur les instruments de la propriété monastique dans la Calabre méridionale aux époques byzantine et normande», dans *Puer Apuliae*, 2, p. 537-552.

¹⁴³ Cf. Cusa, p. 513 et sq. (1132). Cf. E. Patlagean, «Les "hommes" (*anthrôpoi*)».

¹⁴⁴ Cusa, p. 115 (1136).

¹⁴⁵ Cusa, p. 68 et sq. (1143).

¹⁴⁶ M. Scaduto, *Il monachesimo basiliano nella Sicilia medievale*, p. 102 et sq.

¹⁴⁷ Cusa, p. 394 et sq. (1101), p. 409 et sq. (1112) et p. 383 et sq. (1117).

¹⁴⁸ J.-M. Martin, *Italiens normandes*, p. 150-153.

¹⁴⁹ Cusa, p. 512 et sq. En 1117, ils obtiennent de l'abbé de S. Bartolomeo à Lipari de ne plus devoir qu'une semaine de corvées par mois, à laquelle s'ajoutent quarante jours de semailles, un jour de moisson et trois jours de soins donnés à la vigne par an, ce qui est très lourd.

¹⁵⁰ Cf. C. A. Garufi, *Censimento e catasto*. Il met surtout en avant l'écriture du

semble plus tardif; il doit avoir été rédigé afin de remplacer des documents disparus. Il ne porte pas traces des corvées réclamées à des vilains grecs, mais elles ont pu être rachetées¹⁵¹.

Faut-il en conclure qu'un traitement différencié avait été mis en place en fonction du groupe culturel auquel appartenait les paysans et que la condition la plus dure n'était donc pas celle des paysans arabo-musulmans, malgré l'imposition de la *jiziya* qui ne concernait pas les «Grecs»? Pour répondre à cette question, il faut souligner que la différence de traitement semble plutôt refléter la situation concrète desdits paysans : les conditions les plus défavorables sont imposées à de petits groupes, visiblement isolés, de communautés rurales plus larges et articulées. En outre, les paysans du document de 1196 sont des immigrants calabrais et l'acte est tardif, reflétant une situation qui s'était sans doute dégradée.

Quant aux Latins que nous entrevoyons dans la documentation, ils habitent les bourgs et ne représentent qu'une infime minorité; leur condition n'est pas clairement exprimée. Elle semble, en général, favorable car elle repose sur le droit de propriété¹⁵².

CONCLUSIONS DU CHAPITRE 8

Il convient, en tout premier lieu, de ne pas oublier que les documents que nous avons analysés sont exceptionnels et ont à juste titre fait couler beaucoup d'encre. Toutefois, ils sont loin de nous renseigner sur les conditions faites à l'ensemble de la population rurale insulaire. Il est de vastes régions non documentées où la situation pourrait bien avoir été plus longtemps favorable aux exploitants agricoles et à l'autonomie des communautés rurales, mais aussi d'autres où tel n'a pas été le cas.

Le tableau qui se dégage d'une relecture des documents siciliens d'époque normande, et en particulier en langue arabe, une relecture engagée par les historiens depuis une décennie, diffère donc sensiblement à la fois d'une conception juridique fondée sur le droit

document qui, daterait, selon lui, du début XII^e siècle, ce qui n'est pas assuré; en outre, on ne peut prendre pour argent comptant ce qu'en disent les livres de *Fondations* de l'église qui résument l'histoire de l'établissement en y intégrant des copies d'actes. Cette date a été reprise dans Kamp et Girgensohn, *Urkunden*.

¹⁵¹ L'hypothèse est formulée par I. Peri dans *Villanaggio in Sicilia*, p. 35. Mais, un tel rachat daterait le texte d'une époque plus récente puisqu'il suggère une évolution radicale depuis le document de 1117 concernant les vilains de Librizzi que nous retrouvons dans cette liste.

¹⁵² Cf. I. Peri, *Uomini, città e campagna*, p. 97-99.

romain et de l'idée d'une servitude généralisée des Arabo-musulmans, en particulier paysans. Nous verrons dans le chapitre suivant que la diversité sociale de la population sicilienne est plus grande que ne le laisserait entendre une catégorisation ethnique reflétant le binôme vainqueurs/vaincus. Toutefois, il faut éviter l'excès en sens inverse. L'essentiel de la population travaille la terre, si l'on rajoute les propriétaires qui ne la travaillent pas directement mais en vivent, la quasi-totalité de la population a un lien avec ce type d'activités. Or, de fait, en Sicile, les *milites* et autres grands latins, sont dans une position de domination par rapport aux exploitants agricoles et vivent des revenus d'une terre qu'ils ne cultivent pas, tandis que les paysans et autres petits propriétaires terriens, sont majoritairement Arabo-musulmans et, en partie, de culture grecque¹⁵³. Il est probable que des Arabo-musulmans partagent, pour une part, cette position de domination avec les Latins, mais ces derniers présentent une plus grande homogénéité.

Une telle situation reflète aussi un choix : celui de ne pas favoriser une colonisation rurale par des immigrants d'origine latine ou grecque venus de l'extérieur (on verra en revanche qu'une immigration arabo-musulmane est accueillie, voire encouragée). L'extrême minorité des Latins explique en partie qu'aucun bouleversement majeur ne soit introduit. Les évolutions se font sur le long terme. Mais ce choix n'est pas seulement celui de la facilité, cette souplesse voulue vise à préserver l'essentiel : les rentrées fiscales en or, qui sont un des fondements de la puissance des Hauteville et de ceux qui les suivent dans leurs aventures siciliennes. Elle vise à les préserver dans un contexte qui n'est pas, démographiquement parlant, celui d'un « monde plein », ce que la tendance des « hommes des registres » à déguerpir illustre.

Les listes de *rijāl al-jarā'id*, catégorie de propriétaires la plus représentée dans nos documents, reprennent le principe des anciens rôles de taxation, qui énuméraient les noms de ceux qui versaient leurs impôts directement à l'État ou, après concession fiscale, à son bénéficiaire. Si les détails de l'évolution antérieure nous échappent, la situation insulaire sous les Normands se caractérise par le nombre non négligeable de propriétaires fonciers arabo-musulmans. Le terme *hursh*, apparu plus tardivement, est l'équivalent de cette première expression et semble être une adaptation arabe du vocable *rusticus*. Les *mul*s, attestés à partir des années 1140, leur sont opposés : ils ne sont pas propriétaires, ne

¹⁵³ P. Corrao écrit ainsi que : « l'asse delle divisioni sociali più nette è indubbiamente sovrapposto a quello delle distinzioni di fede e di etnia » (cf. P. Corrao, « Gerarchie sociali », p. 465).

versent pas l'impôt directement à l'État et ne sont donc pas inscrits sur les *jara id* dans un premier temps. Ils viennent se joindre à des communautés rurales qui manquent d'exploitants, bien qu'ils n'en soient pas solidaires fiscalement. Ils sont aussi désignés par le terme de *guraba* («étrangers»). Les *rijal al-mahallat*, évoqués seulement en 1183, partagent ces caractéristiques avec les *muls*, mais l'expression qui les qualifie souligne leur installation dans le cadre de *mahallat*, ou domaines agricoles, qui les rend sans doute plus fortement dépendants du propriétaire de leur terre et extérieurs à la communauté rurale. Cette apparition tardive pourrait aller de pair avec une dégradation des conditions économiques et démographiques générales. L'acte de Mezzoiuso en 1177 et la libre installation des trois frères reflètent cette situation.

En effet, si l'on en croit le document de 1183 pour Monreale, la pression qui s'exerce sur les contribuables, soumis à un système moins souple, les révisions étant moins aisées que dans le cadre de contrats, semble provoquer des départs nombreux vers d'autres statuts et surtout d'autres conditions d'exploitation de la terre. Il est probable que le besoin d'or explique le raidissement des souverains. Les exploitants semblent toutefois préférer une condition de dépendance majeure (*muls*, *mahallat*), dont on a souligné dans d'autres contextes qu'elle peut être plus favorable dans les faits que la liberté parfois lourde fiscalement, du contribuable (*rajul al-jara id*). Ainsi se met en place un cercle vicieux qui affaiblissant la solidarité fiscale des communautés rurales la rend insupportable à ceux qui continuent d'y être assujettis.

À cette première évolution, il nous semble que l'on peut en ajouter une deuxième. À la fin de la période, et le document de 1183 le reflète, toutes les catégories, sont soumises à une attache à la terre de fait qui ne se justifie plus par la solidarité collective devant l'impôt mais par le risque que ferait courir aux rentrées fiscales une quête généralisée et permanente de meilleures conditions de vie par les paysans.

Ces tensions contradictoires sont sans doute à l'origine d'une profusion terminologique toujours plus grande. On peut en effet douter que toutes les catégories énumérées aient existé tout au long du siècle et il semble que le système souple mis en place dans un premier temps se soit grippé au cours de la seconde moitié du siècle : l'autonomie des communautés rurales aurait alors été volontairement limitée et de nouvelles catégories créées.

À leur arrivée, les Latins se sont simplement substitués aux anciens bénéficiaires de l'impôt et seuls les *rijal al-jara id* sont cités dans les diplômes. L'absence totale de documentation relative aux

deux catégories de non contribuables suggère deux hypothèses exclusives. Soit, comme l'a avancé Jeremy Johns, les *muls*, attestés depuis 1141, étaient concédés et installés dans un premier temps seulement par l'administration centrale et le souverain sur des terres domaniales, ce qui explique qu'on ne les voit apparaître qu'à partir du milieu du siècle. Soit, cette catégorie est créée dans les années 1140 pour répondre à un phénomène de décampement. Quoi qu'il en soit, il est probable que leur condition était relativement proche de celle des *rijāl al-jarā'id* (absence de corvées, de redevances en nature supplémentaires, etc.), tout en les déchargeant de toute responsabilité fiscale. L'acte de 1177, pas si éloigné dans le temps de l'acte de 1183, suggère les modalités de ce type d'accord : d'une certaine manière les fugitifs cessent d'être des *rijāl al-jarā'id*. Quant aux *rijāl al-maḥallāt*, leur situation nous échappe complètement, mais il est vrai que leur nombre semble fort réduit. Ils ne sont documentés qu'en 1183.

Cette évolution explique tout de même pourquoi il fut donné de ces catégories, en fonction du droit romain, l'interprétation tardive que l'on retrouve dans les *Assises d'Ariano*, même si elle manque de justesse pour la situation sicilienne, comme pour les autres régions sous domination normande d'ailleurs. Les *rijāl al-jarā'id* transmettent héréditairement (*intuitu personae*) leur statut de contribuable solidaire de leur communauté fiscale, à moins d'être capables de trouver qui peut prendre leur place; les *muls* et les *maḥallāt* sont régis par les conditions qui vont avec le lopin qu'ils cultivent (*intuitu tenimenti*).

Dans ces expressions tardives, le terme *servus* revêt une valeur générique, un peu comme le *villanus* omniprésent dans les documents latins siciliens; tous deux soulignent la soumission des vaincus, symbolisée par le versement la *jiziya*. La langue arabe apparaît en revanche plus variée et le lieu d'inventions lexicales, tandis que le latin, plus encore que le grec pour lequel se dessine la même tendance, utilise une terminologie réduite qui se limite, de fait, au seul mot *villanus*. Dans cette dichotomie lexicale se reflètent assez bien les deux dimensions de la domination normande en Sicile : les Latins sont certes les maîtres du sol et des ressources, mais les modalités d'organisation de la domination sont plus complexes que cette situation de fait ne pourrait le laisser attendre. Il est vrai toutefois que la fin de la période, marquée par une dégradation des différents statuts, fait des termes latins des expressions de plus en plus fidèles de la réalité sociale.

Cette complexité est d'autant plus grande que la domination des uns ne s'exerce jamais sur la complète passivité des autres. Le risque de déguerpissement des paysans est réel, comme l'illustrent les

enquêtes régulières, et les souverains normands ménagent ce qui s'apparente à un véritable «trésor royal»¹⁵⁴. Si, indirectement, la réaction des Arabo-musulmans, paysans ou non, apparaît, en revanche, le rôle des grands laïcs et ecclésiastiques dans l'évolution générale est moins clair. De même, on peine, et les deux points sont liés, à mesurer l'efficacité de la garantie des statuts et des conditions faites aux paysans. En théorie, en effet, le souverain est celui qui les fait respecter, mais encore faut-il qu'il soit en capacité de le faire.

L'autonomie des communautés rurales d'origine arabo-musulmane est relative : lorsqu'elle est un gage de rentrée des impôts, elle apparaît comme la solution la plus simple. En revanche, des droits publics, éventuellement concédés aux bénéficiaires de revenus fiscaux, pèsent désormais sur des équipements et des biens qui étaient, peut-on penser, utilisés de manière communautaire auparavant.

La situation des paysans, et des propriétaires fonciers, arabo-musulmans était donc très variée : en fonction de leur position par rapport à l'État, mais aussi probablement de leur localisation géographique. Si les conditions et les statuts des groupes documentés semblent se dégrader peu à peu sous la pression des concessionnaires latins, et aussi sans doute de la conjoncture économique, ils n'ont rien à envier aux paysans de culture grecque qui, probablement parce qu'ils sont souvent des immigrants et ne bénéficient pas de pratiques et coutumes pré-existantes, sont soumis à des conditions plus difficiles.

¹⁵⁴ Expression employée par J. Boswell, *The Royal Treasure : Muslim communities under the Crown of Aragon in the 14th century*, New Haven-Londres, 1977.

CHAPITRE 9

POPULATION DES VILLES, POPULATION DES CHAMPS

STATUTS ET CONDITIONS SOCIALES DANS LA SICILE DU XII^e SIÈCLE

La richesse des listes des différentes catégories d'individus que nous venons de passer en revue a souvent été soulignée. Elles contiennent plusieurs milliers de noms, auxquelles s'ajoutent des listes en latin et grec. Un nouvel examen du dossier peut, en premier lieu, permettre de synthétiser l'ensemble des données et d'en éliminer, autant que possible, les erreurs de lecture. Mais ces sources permettent surtout d'avancer, en prenant les précautions méthodologiques de rigueur, quelques éléments sur la composition sociale des groupes ainsi énumérés.

Ces inventaires, même partiels, reflètent le degré d'arabisation onomastique de ces groupes. Il s'agit d'un indice non négligeable, en raison de la rareté des sources qui nous renseignent sur les mouvements de population sous la domination islamique. Ces dénominations révèlent une évolution culturelle, tout au moins linguistique, qui n'exclut pas le plurilinguisme des individus. Les noms de personnes ne permettent toutefois pas de réfléchir sur la cartographie du phénomène comme nous l'avons fait à partir de la toponymie car les listes d'individus sont beaucoup plus ponctuelles et inégalement réparties au sein du territoire insulaire¹.

¹ Il existe une bibliographie abondante qui a tenté d'évaluer au moins proportionnellement les différents groupes. On en trouvera un condensé dans A. Várvaro, *Lingua e Storia in Sicilia*, p. 174 et sq. Diverses méthodes ont été adoptées : du calcul de la proportion d'actes conservés dans les différentes langues [A. Guillou, «Inchiesta sulla popolazione greca della Sicilia e della Calabria nel Medio Evo», *Rivista storica italiana*, 75 (1963), p. 53-68, mais aussi de manière plus aboutie, V. von Falkenhausen, «The Greek Presence in Norman Sicily : The Contribution of Archival Material», dans *The Society of Norman Italy*, éd. G. A. Loud et A. Metcalfe, Leyde-Boston-Cologne, Brill, 2002 (*The Medieval Mediterranean. Peoples, Economies and Cultures, 400-1500*, 38), p. 253-289] à l'étude systématique des documents d'époque normande dans I. Peri, *Città e campagna in Sicilia*, qui conclut à la présence de «Grecs», selon sa terminologie, dans toutes les localités de l'île et, de manière plus marquée, dans le val Demone.

Nous tenterons surtout d'éclairer la composition sociale de la population ainsi documentée. Celle-ci est mal connue, mais il est possible de nuancer encore une fois l'idée d'une population soumise, dont la hiérarchie sociale serait en quelque sorte «écrasée» par la conquête et la domination. Les communautés arabo-musulmanes² semblent en effet se maintenir et préserver une relative autonomie. Nous tenterons de mettre en avant des éléments d'explication de cette situation à partir des informations livrées par ces listes. L'exploitation systématique du stock d'anthroponymes connus, entreprise délicate, permet en effet d'affiner la vision générale que l'on a de la population insulaire aux XI^e-XII^e siècles, surtout si l'on renouvelle le questionnement auquel il est soumis.

I. LA POPULATION SICILIENNE : LES LACUNES DES SOURCES ARABES

Les informations qui permettent de dépasser les généralités sur les caractéristiques linguistiques et culturelles de la population sicilienne sont rares. Les travaux qui traitent de ces aspects sont surtout consacrés aux groupes censés constituer des ensembles à part; ont fait l'objet d'enquêtes : les «Grecs»³, sans que la multiplication récente des travaux permette de répondre à des interrogations fondamentales⁴; mais aussi les Latins, et en particulier les

² Cette expression est utilisée dans le sens large défini en introduction. Avec cette signification, elle s'applique à l'essentiel de la population sicilienne si l'on exclut les immigrants de fraîche date.

³ Cf. F. Giunta, *Bizantini e bizantinismo nella Sicilia normanna*, Palerme, 1974. On dispose également d'informations plus tardives sur les fondations de monastères de langue grecque d'époque normande. Cf. H. Bresc, *Un monde méditerranéen*, qui mesure le recul de cette culture au XIV^e siècle. On peut en effet utiliser les listes de dîmes siciliennes du XIV^e siècle qui précisent quelles églises sont *de grecis* (il est peu probable qu'elles le soient devenues avec le temps). Néanmoins, cette documentation est biaisée par le fait que dès l'époque normande, le rite et la langue grecs servent de «sas» vers la latinisation et le rite latin pour les musulmans. Elle ne reflète donc pas la consistance des groupes en présence, mais plutôt le rôle confié à ces monastères. Le sujet a été renouvelé récemment, cf., en particulier, V. von Falkenhausen, «The Greek Presence in Norman Sicily» et la mise au point de M. Re sur Palerme : «La sottoscrizione del *Vat. Gr.* 2294 (ff. 68-106) : il copista Matteo sacerdote e la chiesa di S. Giorgio *de Balatis* (Palermo, 1260/1261)».

⁴ Ainsi, on aimerait connaître, avec plus de certitude, la proportion de chrétiens hellénophones qui ont quitté la Calabre pour la Sicile afin de suivre les Normands, mais les documents ne le permettent pas. La Sicile du VII^e siècle est hellénisée et le grec s'y est imposé dans la liturgie; il n'y eut pas de départ en masse depuis la Sicile vers l'Italie méridionale lors de la conquête arabo-musulmane, seule une partie des élites s'y réfugia. En outre, un mouvement eut probablement lieu de l'ensemble de l'île en direction du val Demone au même moment. Cf. A. Várvaro, *Lingua e Storia*, p. 100 et sq.

Normands⁵ et les Lombards venus s'installer dans le Val Demone et le Val de Noto⁶. De fait, ce sont là les groupes et individus les plus faciles à repérer, puisqu'ils sont, en partie, nouveaux venus. On a donc tendance à juxtaposer les «groupes culturels» alors qu'il faut probablement concevoir une population arabo-musulmane très diverse et des petits groupes de nouveaux venus dont l'évolution culturelle et linguistique nous échappe en très grande partie.

Mais l'essentiel de la population est encore plus mal connue, d'autant que les liens des individus ou groupes hellénophones ne sont pas documentés dans leur totalité : pratiquaient-ils d'autres langues? quelle était la teneur exacte de leur culture? les transformations qu'a connues la population insulaire sous la domination islamique sont donc peu claires. Nous savons que la langue grecque et une partie de la culture qui s'y rapporte se sont maintenues, mais qu'en est-il de l'arabisation? de l'islamisation de la population?

Sans prétendre répondre exhaustivement à cette question, nous exposerons les éléments disponibles. Les sources en langue arabe ne sont guère disertes sur les mouvements de population avant le XII^e siècle et l'essentiel de nos informations datent de l'époque normande.

Les maigres apports des sources de la période islamique

Les effectifs des troupes passées d'Ifrīqiya en Sicile en 827 sont répétés d'ouvrage en ouvrage sans qu'il soit possible de s'y fier : les chroniqueurs arabes avancent généralement les chiffres de 70 bateaux, 700 cavaliers et 1000 fantassins⁷. Seul Yaqūt met en avant

⁵ Le principal indice de l'immigration normande dans le sud de l'Italie est onomastique. Il a fait l'objet d'une estimation serrée par L.-R. Ménager dans «Pesanteur et étologie de la colonisation normande de l'Italie» et «Inventaire des familles normandes et franques émigrées en Italie méridionale et en Sicile (XI^e-XII^e siècles)», rééd. dans *Hommes et institutions de l'Italie normande*, Londres, 1981, p. 203-229 et p. 280-410 (*Variorum Reprints*). Les critères retenus dans ces études sont le qualificatif de *Normannus*, la documentation d'une origine normande, les noms scandinaves attestés dans le duché de Normandie, les surnoms dérivés de toponymes normands et, enfin, l'appartenance à une lignée normande identifiable. A. Várvaro, «Les Normands en Sicile aux XI^e et XII^e siècles. Présence effective dans l'île des hommes d'origine normande ou gallo-romane», *Cahiers de Civilisation médiévale*, 23, (1980), p. 199-213, a voulu élargir les critères pris en compte, mais ceux qu'il retient manquent de rigueur. La vérité se situe donc quelque part entre les deux évaluations et l'on peut avancer le chiffre probable de quelques milliers d'immigrés «français» et normands aux XI^e et XII^e siècles pour toute l'Italie méridionale, une partie demeurant sur la Terre ferme et une autre poursuivant son aventure vers la Terre Sainte.

⁶ Cf. Préambule.

⁷ Ainsi d'Ibn 'Idhārī (*BAS*, 2, p. 5 et *BAS ar.*, 1, p. 408) et d'al-Nuwayrī (*BAS*, 2, p. 116 et *BAS ar.*, 2, p. 484).

ceux, vraisemblablement exagérés, de 900 cavaliers et 10 000 fantasins⁸. À défaut de données précises, se dégage néanmoins l'idée d'un contingent non négligeable. En 829-830, 300 bateaux venus de la péninsule Ibérique et de l'Ifrīqiya auraient apporté leur aide à la conquête⁹. Mais ces données sont d'autant moins significatives qu'au début de cette entreprise militaire, les envois de troupes depuis les côtes tunisiennes sont renouvelés chaque été; elles varient donc d'une année à l'autre.

S'il faut renoncer à compter, il existe néanmoins une source arabe qui nous renseigne sur certains mouvements de population durant la domination islamique. Le *Kitāb al-Amwāl* d'al-Dawūdī (m. 1011), déjà mentionné¹⁰, est unique par les informations qu'il fournit. Or, il n'a jusqu'à présent guère été mis à profit¹¹, même si la partie concernant la Sicile a été traduite il y a déjà longtemps¹². Les *compendia* juridiques de ce type, bien qu'ayant une visée théorique, exposent des cas particuliers afin d'appuyer leur démonstration; ils peuvent donc contenir des informations datables portant sur certains points.

Ainsi, le passage consacré à la Sicile souligne la spécificité du Val Demone, considéré comme «la terre des chrétiens» jusque fort tard. La première allusion qui y est faite, quoique non datée, renvoie au début de la conquête. Des chrétiens, opprimés par leurs nouveaux maîtres, se seraient réfugiés à *Damashnū*¹³. Ce toponyme renvoie à la ville de Demenna (act. San Marco)¹⁴, mais il désigne probablement tout le val qui en relève et auquel elle a donné son nom, le Val Demone, plutôt que la localité à proprement parler, d'autant que les fuyards gagnent aussi d'autres villes, vraisemblablement situées dans la même région. On comprend que ce val ait pu

⁸ *BAS*, 1, p. 202 et *BAS ar.*, 1, p. 124.

⁹ Ibn al-Athīr (*BAS*, 1, p. 368-369 et *BAS ar.*, 1, p. 272).

¹⁰ Cf. le chapitre 8, p. 483-484.

¹¹ Et quand il l'est, c'est essentiellement pour les quelques informations qu'il contient sur la fiscalité; cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 25.

¹² H. H. Abdul Wahab et F. Dachraoui, «Le régime foncier».

¹³ *Ibid.*, p. 432. Les auteurs renoncent à identifier le toponyme. La traduction donne : «Une partie des habitants de ces forteresses furent : les musulmans leur avaient fait subir meurtres et pendaisons (?), à tel point qu'ils s'étaient enfuis vers Demenna et d'autres villes» (p. 412); éd. Rabat, p. 72 (avec la version *Dimashq*, soit Damas au lieu de Demenna!...).

¹⁴ Comme cela a été définitivement établi dans E. Kislinger, *Regionalgeschichte als Quellenproblem : die Chronik von Monembasia und das sizilianische Demenna : eine historisch-topographische Studie*, Vienne, 2001 (*Veröffentlichungen der Kommission für die Tabula Imperii Byzantini*, 8. *Denkschriften-Österreichische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse*, 294).

servir de zone de repli au début de la domination islamique, car il échappe au contrôle arabo-musulman jusqu'au milieu du X^e siècle.

Ce val est cité à plusieurs reprises dans un autre passage qui évoque des événements datables des années 930¹⁵ et qui montre surtout la forte implantation arabo-musulmane à Agrigente. Ce texte met en scène des Agrigentins qui, ayant déserté lors d'une opération en territoire ennemi, sont punis et contraints de s'installer à Taormine, Rametta et Aci, «à proximité du territoire difficile»¹⁶. Cet établissement forcé pourrait s'être déroulé entre 905 et 965, date de la réduction définitive Rametta par les musulmans. Enfin, «l'ancienne génération des habitants d'Agrigente», évincée de ses droits, réclame d'être regroupée à Syracuse et de défendre la région en échange de terres¹⁷. Or, ces attaques sont susceptibles de venir aussi bien de la mer que du nord de l'île.

Ce texte confirme non seulement ce que d'autres sources laissaient déjà entrevoir du Val Demone sous la domination musulmane¹⁸, mais il apporte également un éclairage sur les modalités de colonisation du territoire et les modes de dévolution foncière variés sur lesquels on ne sait quasiment rien par ailleurs.

À ces quelques informations viennent s'ajouter celles que l'on peut glaner dans les textes de la période normande.

Les sources arabes du XII^e siècle et la composition de la population sicilienne

On aurait pu penser que la géographie d'al-Idrīsī (v. 1154)¹⁹ serait sur ce point de quelque utilité. Mais, du fait de l'intention qui préside à sa réalisation, elle n'est d'aucun secours. Il ne s'agit en effet pas pour le géographe de chanter la Sicile arabo-musulmane, ou même une Sicile multiculturelle. Sa présentation de l'île a pour fin

¹⁵ H. H. Abdul Wahab et F. Dachraoui, «Le régime foncier», p. 436-438; éd. Rabat, p. 75-77. La traduction en est reproduite dans l'annexe XIII. Sur ce texte, cf. A. Nef, «La fiscalité en Sicile sous la domination islamique».

¹⁶ *Ibid.*, p. 438 : «Une armée de musulmans partit en expédition contre les Rūm et un groupe de soldats venant de cette forteresse (Agrigente) déserta avec d'autres. Le pouvoir central les punit en les installant à Taormine, Rametta et Aci qui sont des forteresses montagneuses près du territoire des ennemis et ils y habitèrent par la volonté de Dieu»; éd. Rabat, p. 76.

¹⁷ *Ibid.*, p. 438 : «Un groupe des anciens habitants d'Agrigente se rendit auprès du pouvoir central et dit : "Nous sommes des gens endurcis. Installe-nous dans une même région. Si un malheur doit arriver, ils nous frappera nous". Il les rassembla alors à Syracuse et il contraignit tous leurs proches, les anciens (d'Agrigente) à habiter à Syracuse»; éd. Rabat, p. 76.

¹⁸ Par exemple, en dernier lieu, F. Maurici, *Castelli*, p. 48-55.

¹⁹ Sur cet ouvrage, cf. chapitre 3.

l'exaltation de ses richesses et de la dynastie normande. Toute précision sur les groupes culturels qui composent la population des localités ou des régions décrites est donc absente.

Seul le récit du *Voyage* en Sicile d'Ibn Jubayr (1184-1185) se révèle relativement riche sur la question. Le pèlerin ne revient pas sur les conditions, réelles ou fictives, de l'installation des Arabo-musulmans en Sicile, mais il décrit la situation des musulmans au sein d'une Sicile redevenue chrétienne. Ce thème motive sa description et le résultat en est donc très différent.

Dans son récit, Messine, la ville où il débarque après une tempête, apparaît comme vide d'habitants musulmans²⁰. Toutefois, son voyage jusqu'à Trapani lui réserve, fort heureusement, quelques surprises agréables : Cefalù est peuplée d'«un certain nombre de musulmans»²¹; à Termini, ils vivent en très grand nombre²², de même qu'à Palerme²³; à Alcamo «tous les habitants sont musulmans»²⁴ et Trapani apparaît comme la deuxième capitale de cette Sicile musulmane que cherche le voyageur²⁵. Ce parcours, qui dévoile progressivement la situation peu enviable des musulmans sous la domination normande, depuis le sauvetage des naufragés et l'accueil que leur prodigue Guillaume II à Messine jusqu'au destin, qui s'annonce tragique, de Ibn al-Ḥajar à Trapani, s'accompagne de la description de localités toujours plus musulmanes, jusqu'à Trapani si proche de la côte africaine, comme le souligne Ibn Jubayr. Ce témoignage précieux se limite cependant surtout à la partie nord-ouest de l'île et on peine à distinguer la réalité (une île qui se fait plus musulmane d'est en ouest?) de la construction littéraire visant à exalter la supériorité de l'Islam. C'est là tout l'apport des sources littéraires.

Il est donc nécessaire de prendre en examen les archives conservées en Sicile, peu nombreuses pour les XI^e-XII^e siècles. À défaut de tracer un tableau complet de la population insulaire, il est néanmoins possible d'utiliser plus systématiquement la documentation latine et grecque disponible.

²⁰ Ibn Jubayr, «Relation de voyages», p. 345 : «À Messine ne vit qu'un petit nombre de musulmans qui sont artisans».

²¹ *Ibid.*, p. 349 : «Une communauté de musulmans y réside».

²² *Ibid.* : «Les musulmans y occupent un vaste faubourg où sont érigées des mosquées».

²³ *Ibid.*, p. 345 : «C'est là que les musulmans citadins résident».

²⁴ *Ibid.*, p. 355 : «Les habitants de cette ville ainsi que ceux des villages situés sur cette route sont tous musulmans».

²⁵ *Ibid.*, p. 356 : «Les habitants musulmans et chrétiens ont leurs mosquées et leurs églises».

II. LES NOMS ARABES DANS LES DOCUMENTS GRECS ET LATINS D'ÉPOQUE NORMANDE

On se penchera ici sur les listes de vilains²⁶ contenues dans les documents grecs et latins. Celles, fort longues, incluses dans les documents arabes seront analysées dans un second temps afin d'enquêter sur la composition sociale des communautés arabo-musulmanes, même si on les mentionnera ici afin d'évaluer le nombre d'individus qu'elles recensent. La documentation latine a d'autant plus à nous apprendre dans ce domaine qu'elle a été négligée au profit des actes grecs et arabes, souvent étudiés en parallèle.

Les chartes et autres diplômes siciliens sont susceptibles de fournir deux types d'informations : en premier lieu, ils permettent de faire ressortir les caractéristiques des noms énumérés (grecs, latins ou arabes, ou mêlant plusieurs langues; éléments de dénomination, etc.). On verra qu'ils suggèrent que les contacts entre les différents groupes culturels étaient multiples puisque l'onomastique puise régulièrement dans des stocks variés. En outre, ils autorisent une réflexion sur l'usage des langues dans ce type de documentation, ainsi que sur les modalités de passage de l'une à l'autre (traduction, transcription, etc.). De ce point de vue, les noms transcrits en latin et en grec n'ont pas retenu toute l'attention qu'ils méritaient, en dépit de la masse d'informations qu'ils contiennent quant à la situation linguistique insulaire. Les quelques exemples de documents bilingues latin/arabe sont particulièrement instructifs de ce point de vue. Mais, il convient, tout d'abord, d'exposer synthétiquement les données qui, jusqu'ici, n'ont jamais été réunies de manière globale, en corrigeant les éventuelles erreurs des éditions antérieures.

L'anthroponymie arabe dans les documents latins et grecs

Les diplômes au moins partiellement rédigés en arabe seront analysés à part car les informations qu'ils fournissent diffèrent de celles que l'on tire des documents grecs et latins²⁷. Pour ce qui concerne les anthroponymes grecs, seuls leur nombre sera retenu. Le *corpus* d'actes exploités ici s'étend de la fin du XI^e siècle à la fin du siècle suivant. Il s'agit, pour l'essentiel, de donations ou de

²⁶ Sur les statuts paysans dans la Sicile normande, cf. chap. 8. En réalité, si l'essentiel des ensembles considérés sont ruraux, il est des exceptions, nous y reviendrons.

²⁷ En effet, la transcription en latin ou en grec ne permet pas toujours de retrouver le nom arabo-musulman ainsi translittéré; en outre, la dénomination individuelle est rarement aussi détaillée dans ces langues qu'en arabe.

concessions qui contiennent avant tout les noms des individus dont on concède le revenu des taxes²⁸.

Indiquons quelques limites des listes qui suivent. Tout d'abord, la restitution du nom arabe qui est transcrit en grec ou en latin (restitution que l'on fera figurer entre parenthèses à la suite du nom tel qu'il figure dans le document) n'est pas toujours possible. Lorsque les noms individuels sont agrémentés de noms de métier, de surnoms ou autres éléments du même genre, les mots arabes que l'on peut identifier sont parfois polysémiques. Certaines des traductions proposées, toujours entre parenthèses, sont donc avant tout des hypothèses. En outre, les noms arabes sont systématiquement restitués sous leur forme classique, même si la transcription en latin ou en grec suggère une forme dialectale ou régionale. En effet, dans la mesure où la transposition de l'arabe dans ces deux langues ne suivait pas de règle précise, il n'est pas possible de se livrer sans risque d'erreurs à des analyses portant sur les variantes des noms ici rencontrées. Enfin, nous n'entrerons pas dans des considérations sur l'authenticité des documents car, si falsification il y a, elle ne porte pas sur le nom des individus en tant que dénomination.

Les noms arabo-musulmans dans les sources latines et grecques

1. 1091 (Pirro, 1, p. 521, col. 1); latin

*Quatre villani dont deux Sarrasins résidant à Messine sont concédés avec leurs enfants à la cathédrale de Catane par le Comte Roger*²⁹.

2. 1092 (Pirro, 1, p. 522); latin

Le Comte Roger affirme que les Sarrasins qui ont fui la ville lors de sa prise par les Normands relèvent de l'autorité de l'évêque de Catane.

3. 1092, *transumptum* de 1416 (Garufi, *Doc. ined.*, doc. 2); latin

Le Comte Roger concède quatre agareni de Taormine, avec leur épouse et leurs enfants, au monastère San Salvatore de Messine.

Machamuti (Muḥammad), Alm³⁰ Michias (?), Suabone *vel monoculum* (Sū' bi-l-'uyūn = «qui a un défaut aux yeux», «borgne», comme le suggère le latin?), Sulfigut (?).

²⁸ Les noms des *quwwād* ont été passés en revue dans le chapitre 7; la troisième liste *infra* donne les noms cités dans les délimitations foncières.

²⁹ Les qualifications des individus que nous indiquons ici sont celles des documents et non celles que nous tirons de l'onomastique.

³⁰ Un tilde surmonte la dernière lettre.

4. 1095? (Cusa, p. 1); grec³¹

Le Comte Roger concède à la cathédrale de Palerme soixante-quinze agarenoi/rijāl (liste en arabe) et leurs vingt enfants (liste en grec)³², qui résident dans les régions de Corleone et Iato

O Ises adelphos Iôb («'Isā le frère d'Ayūb»), Othoumen epin Liskar ('Uthmān b. al-'askar = «U. le fils du soldat»), Achmet epin Mboudikêr (Aḥmad b. Bū-l-dhikr), Othoumen epin Othoumen ('Uthmān b. 'Uthmān), Boulfadl adelphos autou («Bū-l-faḍl son frère»), Chasen exadelphos autou («Ḥasan son cousin»), Brachimos epin Gergenti (Ibrāhīm b. al-Jirjantī = «l'Agrigentin»), Othoumen adelphos Mellek («'Uthmān frère de Malik»), Chêlfe epin Sellem (Ḥilfa b. Salām), O agzimos (al-'ajmī = «l'étranger»), Abderrachmen vios Achmet ('Abd al-Raḥman b. Aḥmad), Mbousemex epin Maimoun (Bū Simāj b. Maymūn), Azouz ebiloutit ('Azūz b. al-?), Chammout epin Thoumen (Ḥammūd b. 'Uthmān), Mouses adelphos Iôsêph («Mūsā frère de Yūsuf»), Mouchammout epin Nnigziar (Muḥammad b. al-najjār = «M. le fils du charpentier»), Omout epin Bouabdilla (Ḥammūd b. Bū 'Abd Allāh), Chaleph epin Iousêph (Ḥālif b. Yūsuf), Mbouabdilla (Bū 'Abd Allāh) et O epin Siakra (Ibn al-Saqqā? = «le fils du porteur d'eau?»).

5. 1096 (Cusa, p. 289); grec

Le Comte Roger concède à l'église de Troina des terres et «cent Agarènes à Olivieri»³³.

6. 1100-1101 (White, doc. 4); trad. du grec en latin en 1270

Geoffroi Borrel concède le Casal Diavolium, près de Milazzo, au monastère San Bartolomeo de Lipari, avec quatre agareni

Epinaly (Ibn 'Alī) et ses enfants, Aptolganus ('Abd al-Ghanī) et ses enfants, Omorus ('Umar) et ses enfants, Omorssus ('Umar) et ses enfants.

7. 1102 (Cusa, p. 549); grec

Donation de Tancrede à la cathédrale de Catane, dont deux anthrôpoi

Un à Lentini, Chalil (Khalīl), et un à Syracuse, Sourourên (Surūr).

8. 1105 et 1130 (White, doc. 6); trad. du grec en latin en 1130

Achinus de Vizzini donne à l'abbé de Lipari-Patti des terres sises à Licodia et cinq villani

³¹ Sur ce document, cf. Johns, Appendice I, doc. 2.

³² Seule cette dernière est ici détaillée.

³³ Même si le chiffre de cent n'est pas à prendre au pied de la lettre, Roger estime qu'il y a suffisamment d'Arabo-musulmans dans la zone pour que l'église de Troina en convainque un nombre non négligeable d'accepter son contrôle. Sur ce type de donations, cf. l'analyse des données *infra*.

Maaluf (Makhlūf), Bulcasem (Bū-l-Qāsim), Soliman (Sulaymān), Azez ('Azīz), Ali...sten ('Alī?) et ses enfants.

9. 1108 (Collura, p. 25); latin

Robert Malconvenant concède à Santa Margherita d'Agrigente cinq villani

Alibithumen ('Alī b. 'Uthmān), Hben el-Chassar (Ibn al-Ḥaṣṣār = «le fils du tisserand»), Sellem Eblis (Salām Iblīs), Miniarapip Abdelacai (Minia rabīb 'Abd al-Ḥayy), Maimon Bincuiden (Maymūn b.?).

10. 1111 (Garufi, 1940, doc. 3); latin

Renaud Avenel, ses frères et son épouse concèdent à San Bartolomeo de Lipari une terre sise à Mensidusto (Val de Mazara) et dix villani

Omarusis ('Umar), Sellemenus filius Saccomis (Sulaymān b.?), Muhamutis filius Aysset (Muḥammad b. 'Aysha ou 'Isā), Otacheris (?), Abdelalim filius Baydune ('Abd al-'Alīm b.?), Abdelas filius Lumbi ('Abd al-'Allāh b.?), Alis filius Omeri ('Alī b. 'Umar), Hissennis (Ḥasan ou Ḥusayn) son fils, Obumuse filius Aly (Abū Mūsā b. 'Alī), Elumcampa filius Barcameth (? b.?).

11. 1111 (Garufi, Doc. ined., doc. 15); confirmation de 1140; latin

Concession à San Pietro de Collesano de terres et de quatre villani résidant à Collesano par Adélaïde

Abraam eben Chayhar (Ibrāhīm b.?), Filippus eben Muheres (nom latin b. Mihriz), Abdisseid eben Bussid ('Abd al-Sayd b. Bū-l-Sayd), Seidun eben Essaba eben Ettavil (Saydūn b. al-sabbāgh b. al-ṭawīl = «S. fils du teinturier fils du "Grand" »).

12. 1115 (Garufi, Doc. ined., doc. 107); latin

Le Comte Roger concède des villani saraceni près de Sicaminò à Gautier dictus Gavarrecta

Villanum unum saracenum cum filiis eius («un vilain sarrazin avec ses fils»)

13. 1121, transumptus 1196 (C. A. Garufi, «Censimento e catasto», doc. 1); latin

Raul, dominus de Cefalù, concède à Guiscard fils de Bauduin six villani (dont cinq au nom arabe) résidant dans le lieu-dit Furnus, sur le Mont Gibelusta

Ali filius Bucher ('Alī b. Bū-l-khayr), Bucher filius Saba? (Bū-l-khayr b.?), Bueni filius Bufadat (Bū-l-Ġānī b. Bū-l-fiḍā), Ali ('Alī), Bulaber? (Bū-l-?).

14. 1122-1124 et 1132³⁴ (Garufi, *Le donazioni*, p. 18-19 et 22-23; corrigé)³⁵; latin

Henri fils de Manfred concède des *villani* à Santa Maria di Valle Giosafat

– *Concession de quatorze villani à Hainhemesep [Ham Hiusep]³⁶ (près de Piazza Armerina)*

Chalil³⁷ [Chalil] (Khalīl), Isanigrum [Isinigrum] ('Isā al-Sūdān? = «I. le Noir?»), Iseg El Causceri³⁸ [Iseg Elcauseeri] ('Isā al-Qawsārī = «I. de Pantelleria»), Hamet Ebene Thachan³⁹ [Ahmet ebene Tahanom] (Aḥmad b. al-ṭahhān = «Aḥmad fils du meunier»), Caçem⁴⁰ filium sororis [Cazem] («Qāsim fils de sa sœur»), Amor Elabellu⁴¹ [Amore Isabellu!] ('Umar al-?), Buchabar [Bucabar] (Bū-l-ḥabar = «le père la joie?»), Caleph Buile [Caleph Lehile] (Khalīf Bī-Allāh), Amor [Amor] ('Umar), Catenhel Amemie⁴² [Cate el hamemis] (Khātīm al-ḥamāmī = «H. le pigeonnier»), Clehiz⁴³ (Iesin) [Yāsin], Hamut ebene Cassar [Hamut Ebbenechascar] (Ḥammūd b. al-khaṣṣār = «Ḥammūd le fils du tisserand»), Hamet fratrem eius [idem] («Ḥammād son frère»), Hali⁴⁴ ragel ebene ellubi [Haliragel ebene Ellulu] ('Alī rājil Ibn al-Lū'lū' = «'Alī l'esclave du "fils de la perle"»), Machomet el Fartas [Mahomet el fartase] (Muḥammad al-Farṭās = «Muḥammad le? : nombreuses possibilités»).

– *Concession de six autres villani sans localisation*

Hamor Ebbenecheteb [idem] ('Umar b. al-khāṭīb = «'Umar le fils du marieur»), fratrem eius Isam («son frère 'Isā»), Machluf Ebbenecheteb [Mechluf Ebbenecheteb] (Makhlūf b. al-khāṭīb = «Makhlūf le fils du marieur»), Hali fratrem eius («'Alī son frère»), Fetha⁴⁵ Ebbenedadi [Fetah Ebbenedadi] (Fath b.?), Hamut Ebbenedari (Ḥammūd b. al-Naṣārī? = «Ḥammūd le fils du chrétien?»).

– *Auxquels s'ajoutent six villani à Trablisin (même région)*

Amor ('Umar), Zeug elgazire (Zawj al-Jazīra = «le mari de "l'île"»), Isa ('Isā), Abdessalem ('Abd al-Salām), Celmem [Chelinem] (Salmān), Hameth frater eius [Hamet frater eius] («Ḥammād son frère»).

³⁴ Il s'agit d'un groupe de faux; on donnera d'abord la version de 1122-1124, puis entre crochets celle de 1132.

³⁵ Les documents sont conservés à Catane, dans le *Tabulario dei monasteri di S. Nicolo l'Arena di Catania e di S. Maria de Licodia*, dans les Biblioteche riunite civica e A. Ursino Recupero, pergamina 4 pour les corrections.

³⁶ Garufi, *Le donazioni*, p. 22-23 : Hamhemesep.

³⁷ *Ibid.*, p. 18-19 : Bhalil.

³⁸ *Ibid.* : elcauseri.

³⁹ *Ibid.* : Thacan.

⁴⁰ *Ibid.* : Gazem.

⁴¹ *Ibid.* : Elabella.

⁴² *Ibid.* : Catemhel Amenis.

⁴³ *Ibid.* : Elebiz.

⁴⁴ *Ibid.* : Halil.

⁴⁵ *Ibid.* : Jetha.

15. 1124 (Confirmation en 1145. Faux. Grégoire, p. 82-85)⁴⁶; grec

Le Comte Roger concède à San Michele de Mazara dix paroikoi de la platea de Mazara

O Michipês sun tôn autou paidôn («Muhhib et ses enfants»), O Chetim meta tôn paidôn autou («Khāṭim et ses enfants»), Mosouout sun tou adelphou autou («Mas'ūd et son frère»), O Abdelmoula sun tôn paidôn autou («'Abd al-mawlā et ses enfants»), O Abdelselem sun tôn adelphôn autou («'Abd al-Salam et ses frères»), Omour o agkar sun tôn adelphôn autou ('Umar al-'aqqār = «U. le droguiste et ses frères»), O Bouabdalla sun tôn adelphôn autou («Bū 'Abd Allāh et ses frères»), O Sittechlou vios epen Souttene sun tôn paidôn (Sitt al-Hulw? = «la Dame de la douceur fils⁴⁷ de Ibn Sūdān et ses enfants»), Omour epen Erazoun sun tôn paidôn autou («'Umar b. Rizzūn et ses enfants»), Oi paides tou Martoup («les enfants de Martūb?»), O Abdella kai o adelphos («'Abd Allāh et son frère»); sont concédés pour la pêche : Tous paidas Alē tou Tararch sun pantōn autois tōn prosontōn («les enfants de 'Alī b. Ṭarīq et tous leurs descendants»).

16. 1125 (White, doc. 11 et Catalioto, 23); latin

Richard Bubli concède à Santa Maria de Butera, une église sur le territoire de Comicino et trois villani

Abdelagit ('Abd al-ajwādd), Mocatel (Muqātil), Zeytone (Zaydūn).

17. 1127, traduction de 1427 (Garufi, Doc. ined., doc. 7); latin

Le Comte Roger concède à Ansaldus, vicomte d'Arri, trente-deux hommes résidant dans le casal de Nassari (Val Demone)

Bucherius filius Vecule (Bū-l-khayr b. Wakīl?), filii Cupi (les fils de?), Metus Epinimoin (Ḥammād ou Aḥmad b. Imān), Muses (Mūsā) leur frère, Chusenis et Pensinius (Ḥusayn et Ibn?), Yse ('Isā) son frère, Ioseph Epinsi-muni (Yūsuf b. Simūn), Abderratin ('Abd al-Rādī) et Mīocus (?) son frère, Binarin Sopen (?), Hebrien Chalesepe (?), Ychie ('Isā) ab deviacmenti (?), una Cueyen (?), Aly Epensalem ('Alī b. Salām), Muchisii Epensalem (? b. Salām), Uthumennis filius Muchamut ('Uthman b. Muḥammad), Sensius Amichamutus (? 'amm Ḥammūd = «? l'oncle maternel de H»), Chanerii (Khānir), Ioseph Chayrepiy (Yūsuf?), Echepotry Culusii (?), Omaltis (O Maltēs?, al-Malṭī = «le Maltais?»), Graferius de Muchonilies (Ja'far?), Aly

⁴⁶ H. Grégoire, «Diplômes de Mazzara (Sicile), *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientale*, (1932-1933), p. 82-90; voir aussi Id., «Documents grecs de Mazara», *Accadémie royale de Belgique, Bulletin de la classe de Lettres et des Sciences morales et politiques*, sér. V, 18 (1932), p. 50-53. Pour une critique de ce document, cf., entre autres, C. A. Garufi, «Tre nuove pergamene del monastero di S. Michele di Mazara», *Archivio Storico Siciliano*, 52 (1933), p. 219-224. Cf., enfin, Johns, Appendice I, doc. 9.

⁴⁷ Peut-être faut-il entendre ici que le terme renvoie de manière générique à la filiation, à moins que le premier terme soit un surnom.

Charenus ('Alī?), Abdacan Chennis ('Abd al-kā'in Ḥānī), Varlies filius Maymuni (Bū Ilyās? b. Maymūn), Cayde Liviri (le Qā'id d'Oliverio?), Bulcrey Epenugamis (Bū-l-Khayr b. al-'ajamī?), Selemardo (?).

Fugitifs : Ioseph et Epenchasim filii Supi (Yūsuf et Ibn Qāsim b. Subhī).

18. 1131 (Cod. Diplo., doc. 16); latin

Roger II concède à l'abbaye de la Cava l'église de Sant'Archangelo près de Petralia avec les villani qui en dépendent.

Villanos tam christianos... : Nicolaus filius Aftas («N. fils d'al-Aftās» = «nez plat?»), Fadalis et frater eius (Faḍl), Fadalis Epenfurmi (Faḍl b.?), Fadalis Epenfassat (Faḍl b.?), vidua Aftas («la veuve d'al-Aftās : «nez plat?»);

... *quam Sarracenos* : Meimun Epansanca (Maymūn b.?), Muse Epansanca (Mūsā b.?), Umur Epenfarme ('Umar b.?), Muchamut Epenrumie (Muḥammad b. al-Rūmiyya = «M. le fils de la Grecque»), Ioseph Epenrumie (Yusūf b. al-Rūmiyya = «Yusūf le fils de la Grecque»), Munsur (Manšūr), Yales (?), Alis notarius («'Alī notaire»), Pulchusenis (Bū-l-Ḥusayn), Giuad Epensacca (Jawwād b. al-saqqā = «le porteur d'eau?»).

19. 1131-1148 (C. A. Garufi, «Censimento e catasto», doc. 3 et Catalioto, doc. 52); latin

*Compilation par le monastère San Bartolomeo de Lipari d'une liste de ses villani résidant à Naso, Fitalia, Panagia et Librizi (sur 344, 53 sont des Sarraceni)*⁴⁸

– *Première colonne* : Viliasis [Abut est filius suus] (Bū Ilyās; «'Abbūd est son fils»), Jafaris (Sceken est filius suus) (Ja'far; «S. est son fils»), Salimen⁴⁹ [obiit cum filiis suis] (Salmān ou Salīmān; «il est mort avec ses fils»), Vulcasimos⁵⁰ [addit filius eius] (Bū-l-Qāsim; «son fils est parti»), Amuras⁵¹ [Camuk filius eius] ('Umar; «? son fils»), Vuckeris⁵² [Abderrakmen filius eius] (Bū-l-khayr et «'Abd al-Raḥman son fils»), Abdessetis⁵³ [cum filiis] ('Abd al-Sayd; «avec ses enfants»), Abdlemakis adelfos Abderisiac [addit cum filiis] («'Abd al-mākin frère de 'Abd al-Razzāq»; il est parti avec ses enfants»), Vuttachiris ios Viliasi [obiit omnino] (Bū-l-khayr b. Bū Ilyās; «il est mort tout entier»), Solimen Ageros [obiit omnino] (Sulaymān?), Alifus [obiit omnino] (Khālif; «il est mort tout entier»).

– *Deuxième colonne* : Gasenis [Ricagmet eius nepos] (Ḥasan; «? son petit-fils»), Otthomenis [Maimun eius nepos est] ('Uthmān; «Maymūn est son petit-fils»), Muse [Ali eius filius] (Mūsā; «'Alī son fils»), Abdenfrac

⁴⁸ Sont indiqués entre crochets les ajouts postérieurs.

⁴⁹ C. A. Garufi, «Censimento e catasto», doc. 3 et Catalioto, doc. 52 : Solimen.

⁵⁰ *Ibid.*, doc. 3 : Ualcasimos; Catalioto, doc. 52 : Valcasimos.

⁵¹ *Ibid.*, doc. 3 et Catalioto, doc. 52 : Amitis.

⁵² *Ibid.* : Vucheris.

⁵³ *Ibid.* : Abdesseris.

[anima et corpore obiit cum filiis] ('Abd al-Faraj; «il est mort corps et âme avec ses enfants»), Amaris [Ali behilus eius filius] ('Ammār et «'Alī Bi-Allāh son fils»), Redoanos [anima et corpore obiit cum filiis] (Riḍwān; «il est mort corps et âme avec ses fils»), Abdellas [anima et corpore obiit cum filiis] ('Abd Allāh; «il est mort corps et âme avec ses fils»), Gasenis [eius filius Fimit] (Hasan; «son fils?»), Brachimos⁵⁴ [Macaluf eius filius] (Ibrāhīm; «Makhlūf son fils»), Omoris⁵⁵ anepsios Aptu [Ahmet eius filius] ('Umar cousin de 'Abdūn; «Aḥmad son fils»), Amaris [Garie filius eius] ('Umar; «? son fils»).

– *Troisième colonne* : Vulgaris [Aehis⁵⁶ eius filius] (Bū-l-?;?), Iossiphos ios Fitali [Mahuluf Fitali eius filius] (Yūsuf b. al-Fitalī = «de Fitalia»; «Makhlūf al-Fitalī son fils»), Alis Asuestas [Hamut est eius nepus] ('Alī?; «Ḥammūd est son petit-fils»), Abdelhamitis [nescimus qui sit] ('Abd al-Ḥāmid; «nous ignorons qui il est»), Oerethis [nescimus] (Wārith; «inconnu»), Omuris [Hamiti ejus filius]⁵⁷ ('Umar; «Ḥāmid son fils»), Abdelcherimi [? eius nepos]⁵⁸ ('Abd al-Karīm; «? son petit-fils»), Omuris tu Africhi [Bufirat filius eius] ('Umar al-Ifrīqī; «Bū? son fils»), Obdaon ['Abdūn], Mahumet⁵⁹ [filius eius Leu Sancti, omnes qui vivunt] (Muḥammad; «son fils Leu Sancti, tous vivants»), Alis [tu uu... rigel] ('Alī; «illis., esclave»), Iohannis Gaitanis [..Gaitanis nepos] (Iohannis Gaitanis; «.. Gaitanis, son petit-fils»).

– *Quatrième colonne* : Alis ('Alī), Gusenis [Hamet et Simali eius filii] (Ḥusayn; «Ḥammād et? ses fils»), Mugulufis [Bulcit eius filius] (Makhlūf; «Bū-l-Sayd son fils»), Osurutis [anima et corpore cum filiis obiit] (?; «il est mort corps et âme avec ses fils»), Gusen Mungeberis [Halen Begibre eius nepos] (Ḥusayn?;? Bū?, son petit-fils»), Bulfituh⁶⁰ [anima et corpore cum progenie obiit] (Bū-l-Futūh; «il est mort corps et âme avec ses descendants»), Mugamutis ios Athmeni [ignoramus] (Mujammid ou Muḥammad b. 'Uthman; «inconnu»), Vukeris Ocimpulas⁶¹ [... eius filius] (Bū-l-khayr?; «? son fils»), Gamutis [Bucher Hamut Abilelmut] (Ḥammūd; «Bū-l-khayr Ḥammūd 'Abū al-mudd?»), Yses [filii eius fugerunt] ('Isā; «ses fils ont fui»), Bulfituh [fugit be...] (Bū-l-Futūh; «il a fui...»).

– *Cinquième colonne* : Vukeris [cum progenie mortus est] (Bū-l-khayr; «il est mort avec ses descendants»), Abdellas [nescitur] ('Abd Allāh; «inconnu»), Alis Thelenis [Fulet eius filius] ('Alī?; «? son fils»), Vukeris ios africhi [Abdelcherir eius filius] (Bū-l-khayr b. al-Ifrīqī et «'Abd al-?, son

⁵⁴ *Ibid.* : Brachinos.

⁵⁵ *Ibid.*, doc. 3 : Amoris.

⁵⁶ Catalioto, doc. 52 : Achis.

⁵⁷ C. A. Garufi, «Censimento e catasto», doc. 3 : Oubli de Garufi.

⁵⁸ Garufi reporte ce qui est suscrit à la ligne précédente : Hamut filius eius (C. A. Garufi, «Censimento e catasto», doc. 3).

⁵⁹ Catalioto, doc. 52 : Muhamet.

⁶⁰ Erreur de Garufi et Catalioto qui reprennent Gusen Mungeberis (C. A. Garufi, «Censimento e catasto», doc. 3 et Catalioto, doc. 52).

⁶¹ C. A. Garufi, «Censimento e catasto», doc. 3 : Ucheris Ocupulis.

filis»), Vrachimos⁶² ios Musatifu [nescitur] (Ibrāhīm b. Muṣṭafā; «inconnu»), Abdeluakis⁶³ [Ouhumit eius filius fugiit] ('Abd al-bāqī et? «son fils; il a fui»), Vualis tu Vurruchelli [pro villano cambiatus leviter] (Bū 'Alī?), Mugulufis tu Asestuari [Otrement Maratu nepos] (Makhlūf? et «'Uthman?, son petit-fils»), Iosiph ios tu Vukeri (Yūsuf b. Bū-l-khayr).

– *En marge : cambium de duobus sarracenis quos habebamus apud Messanum (sic)*⁶⁴ *pro quibus dedit nobis comes Rogerius Vasilius niger et Iohannes frater*⁶⁵, *Vasilius Singim tu Chaliopullu*⁶⁶ *cum filiis ac filiastris.*

20. 1132 (Cusa, p. 513); grec

Roger II concède à l'évêque de Patti le casal de Rahalzuchar, près de Patti, avec trente anthrôpoi (et trente-cinq enfants non détaillés)

Abdelchamêt ('Abd al-Hāmid), Chammoutês adelfos Abdelchamêt («Ḥammūd frère de 'Abd al-Hāmid»), Abderrachmen uios Abderrêda ('Abd al-Raḥman b. 'Abd al-Riḍā), Boulchousein uios Chalioufou (Bū-l-Ḥusayn b. Khalūf), Boulfoutouch epen Chaïat (Bū-l-Futūḥ b. al-khayyāt = «B. le fils du tailleur»), Abderrachmen epen Ise ('Abd al-Raḥman b. 'Isā), Alês epen Iousef ('Alī b. Yūsuf), Oumour epen Sourour ('Umar b. Surūr), Boupkerês uios Poullêtou (Bū Bakr b. Bū?), Boupkerês adelfos Abderrêda (Bū Bakr frère de 'Abd al-Riḍā), Boulfoutouch epen Amer (Bū-l-Futūḥ b. Amīr), Achmet epen Farsach (Aḥmad b.?), Mouchammout epen Mellek (Muḥammad b. Malik), Maimoun epen Seref (Maymūn b. Sharīf), Alês adelfos Abdelchamêt ('Alī frère de 'Abd al-Hāmid), Alês uios Abderrêda ('Alī b. 'Abd al-Riḍā), Chalioufês epen Nitzar (Khālīf b. al-najjār = «H. le fils du bûcheron»), Abderrachmen epen Chaïat ('Abd al-Raḥman b. al-khayyāt = «A le fils du tailleur»), Bouabdêlle epen Chaïat (Bū 'Abd Allāh b. al-khayyāt = «B. le fils du tailleur»), Poussit epen Iousef (Bū-l-Sayd b. Yūsuf), Bouabdêlla Elgourap (Bū 'Abd Allāh al-?), Abderrachmen Poullêtou ('Abd al-Raḥman Bū?), Allelou epen Sourour (? b. Sūrūr), Machlouf Santêt (Makhlūf?), Oumour Elfellious ('Umar al-?), Bouabdêlla epen Gatzene (Bū 'Abd Allāh b. Ḥasan), Alê epen Mellek ('Alī b. Malik), Boulfaratz epen Tourrê (Bū-l-Faraj b.?), Alê epen Seref ('Alī b. Sharīf).

21. 1133 (Ménager, *Les actes latins*, doc. 5); latin

Concession par Galgana de Sperlinga de quatorze villani résidant à Messine à l'église Santa Maria de Messine

Bubecder et uxor eius («Bū-? et son épouse»), Imbelchair (Umm Bū-l-khayr), Sitilaide Eben (Sitt al-'ayd b. [oubli?]), et frater eius Abdilgelil («et 'Abd al-jalīl son frère»), Hied ('Iyād), Hesmael (Ismā'īl), Eben Laharas (Ibn

⁶² *Ibid.* : Umchinos.

⁶³ *Ibid.* : Abdelnakis.

⁶⁴ Catalioto, doc. 52 : Messanam. Probablement, toutefois, faut-il penser à identifier un nom de lieu qui n'est pas Messine.

⁶⁵ Catalioto, doc. 52 : fretres.

⁶⁶ C. A. Garufi, «Censimento e catasto», doc. 3 et Catalioto, doc. 52 : Chilio-pullu.

al-kharrāz = «le fils du savetier»), Cusen (Ḥusayn), Dahab et uxor eius («Dhahab et son épouse»), Jhaher et uxor eius («Jawhar et son épouse»), Here-damus et filii eius («? et ses fils», Nechadem et filios suos («? et ses enfants»).

22. 1136 (Garufi, *Doc. ined.*, doc. 11; corrigé)⁶⁷; latin

Échange de villani entre l'église de la Santa Trinità de Mileto et la cathédrale de Cefalù qui se voit attribuer des villani dans le territoire de Cefalù et à Rocella

– *Des chrétiens* : Nicholaus Delomocheti, Ioseph filius Ianuarii, Nicholaus filius Leonis, Philippus filius Buscit⁶⁸ (fils de Bū-l-Sayd), Philippus filius Calochiri frater Ioseph.

– *Des Sarrasins* : Abdelcherin filius Yse ('Abd al-Karīm b. 'Isā), Hamor filius Abdelcherin ('Umar b. 'Abd al-Karīm), Sidi filius ejusdem Abdelcherin («Sayd fils du même 'Abd al-Karīm»), Mehib filius Abdelcherin (Muhīb b. 'Abd al-Karīm), Machalub filius Abdelcherin (Makhlūf b. 'Abd al-Karīm), Samuehl filius Yse frater Abdelcherin (Shamwāl b. 'Isā frère de 'Abd al-Karīm), Moyses filius Ali (Mūsā b. 'Alī), Hasen filius Moysi (Ḥasan b. Mūsā), Hali filius Moysi ('Alī b. Mūsā), Hasen filius Amut et frater suus («Ḥasan b. Ḥammūd et son frère»), Hali strambus filius Ioseph ('Alī «le tordu» b. Yūsuf), Hali Loiel ('Alī?), Abdella stultus ('Abd Allāh «le stupide»), Bucher filius Rboabdel (Bū-l-khayr b. Bū 'Abd Allāh).

– *À Rocella, des chrétiens* : Theodorus filius Gafuri, Basilius filius Leonis, Basilius filius Babe, Jafar filius Capre (Ja'far b. Khibra), Robertus filius Guarini.

– *Des Sarrasins* : Ali filius Grisopolli ('Alī b. al-Khrisubūlī), Moyses frater eius («Mūsā son frère»), Abdesseit frater eius («'Abd al-Sayd son frère»), Othoman filius Busen ('Uthman b. Bū-l-Ḥasan), Bucher frater eius («Bū-l-khayr son frère»), Hamor frater eius («'Umar son frère»), Zaydon⁶⁹ filius Cafey (Zaydūn b. Kāfī), Hasen filius Poson⁷⁰ (Ḥasan b. Boson), Hamuth frater eius («Ḥammūd son frère»), Abdelchamīth ('Abd al-Ḥamid), Muchuluf (Makhlūf), Hamor et fratres eius filii Marturine («'Umar et ses frères, fils de?»).

23. 1136 et 1145 (Garufi, *Doc. ined.*, doc. 12 et Cusa, p. 115)⁷¹; grec et trad. latine

Roger II concède cinq villani résidant près de Vicari à Adelina, sa nourrice

Muse bin Suleymen [Mouses uios Sôlimen] (Mūsā b. Sulaymān), Nemes [Nemes adelfos autou] («Ni'ma son frère»), Hyse [Ises adelfos autôn]

⁶⁷ Les archives de la cathédrale de Cefalù sont aujourd'hui inaccessibles; en revanche l'Université de Palerme conserve les photographies sur verre d'un certain nombre de documents que C.-A. Garufi fit faire au début du XX^e siècle. Nous remercions le Prof. D. Cicarelli, enseignant de paléographie latine à l'Université de Palerme, de nous avoir donné accès à ces témoins de grande valeur et de nous avoir permis de les reproduire.

⁶⁸ Garufi, *Doc. ined.*, doc. 11 : Buseit.

⁶⁹ *Ibid.* : Taydus.

⁷⁰ *Ibid.* : Boson.

⁷¹ On citera le document grec de 1136 (Cusa, p. 115) entre crochets.

(«'Isā leur frère»), Bulhasen [Mouleasen adelfos autôn] («Bū-l-Ḥasan leur frère»), Muhumud⁷² filius Abderrahmen⁷³ Buliste [Mouchammout uios Abderrachmen Boulêptis] (Muḥammad b. 'Abd al-Raḥman Bū al-Labdi? = «M. fils de A., père de l'originaire de Leptis?») <1145 : *pro quo habitur Buabdille Muuden*⁷⁴ = «en échange duquel Bū 'Abd Allāh al-muadhhdhin (le muezzin)»>.

24. 1141 [P. Collura, «Frammenti di platee arabe dell'epoca normanna», *Atti dell'Accademia di Scienze, Lettere ed Arti di Palermo*, ser. 4, 30 (1969-1970), partie II, p. 255-260]. Date de la traduction inconnue⁷⁵; latin

Roger II confirme des privilèges à San Giorgio de Triocala et en particulier des donations de viri (cent et quinze autres résidant dans la région de CaltaBellotta, dont le nom est porté sur une liste distincte)

– Viri de Tarnacollesi : Ali Annassuar ['Alī al-nashshār] («A. le bûcheron»), senioris Abdilcarim [al-shaykh 'Abd al-Karīm], Oman filius fratris ['Umar b. akhī-hi] («le fils de son frère 'Uthman»), Abuabdalla filius fratris illius [Abū 'Abd Allāh b. akhī-hi] («le fils de son frère Abū 'Abd Allāh»), Mahamad... [Muḥammad...⁷⁶ b. akhī-hi], («le fils de son frère Muḥammad»), Maimun cognatus Abdilcarim [Maymūn ṣihr 'Abd al-Karīm] («Maymūn gendre de 'Abd al-Karīm»), Ali cognatus Annasiccar ['Alī ṣihr al-nashshār] («'Alī gendre du bûcheron»), Jasin filius Nibat [Yāsīn b. Nībat] (Yāsīn le fils de Nībat), senior Giaafar [al-shaykh Ja'far], Omar filius illius ['Umar waladu-hu] («'Umar son fils»), ... [...ia] (trou dans le document), Atic Almanahbed ['Atīq al-mū'addib] (A. «le maître» ou «le lettré»), Rogia frater illius [Rajā akhū-hu] («son frère Rajā»), Abdullalim filius Labban ['Abd al-Khalīm b. Labān]⁷⁷, Abubacher filius Abilcassem [Abū Bakr b. Abū-l-Qāsim], Jiuseph filius Asemun [Yūsuf b. Hashmūn], Abubacher filius Almuaddeb [Abū Bakr b. al-mū'addib] («Abū Bakr fils du «maître» ou du

⁷² Garufi, *Doc. ined.*, doc. 12 : Muhamud.

⁷³ *Ibid.* : Abderrahem.

⁷⁴ *Ibid.* : Munden.

⁷⁵ Le texte est connu dans la version copiée par Antonio Amico (m. 1641) au XVII^e siècle, mais la traduction est antérieure; celle-ci est meilleure que les traductions plus tardives car elle restitue assez exactement les noms et pourrait être contemporaine de la version arabe ou légèrement postérieure. Les seules erreurs tiennent à la ponctuation fautive introduite ultérieurement. En outre, la version arabe de cette liste a été retrouvée à Medinaceli, ce qui rend ce document particulièrement intéressant puisqu'il peut être confronté à l'original arabe, c'est pourquoi il figure dans cette liste. Pour l'édition, cf. M. E. Galvez, «Noticia sobre los documentos arabes de Sicilia del archivo ducal de Medinaceli», dans *Del nuovo sulla Sicilia musulmana*, p. 167-182. On indiquera l'arabe entre crochets; lorsque notre lecture diffère de celle proposée par M. E. Galvez, nous indiquons cette dernière en note. Notre lecture s'appuie sur les microfilms des archives de Medinaceli conservés à l'ASP (bobine 3, perg. 1119). Cf. Johns, Appendice I, doc. 18.

⁷⁶ Le document est trouvé à cet endroit.

⁷⁷ La lecture de l'arabe est très incertaine.

«lettré»), Omar filius Jalin [ʿUmar Bū Salīq], Abubacher filius Algiangiani [Abū Bakr b. al-Janjānī], Omar Hhtacu [ʿUmar Ḥatāfū] («Umar ils sont morts») ⁷⁸, Ali filius Ahamsa frater illius [ʿAlī b. Ḥamān ⁷⁹ akhū-hu] («ʿAlī fils de? son frère»), Othman filius Abud [ʿUthmān b. ʿAbūd], Ali Alacar [ʿAlī al-ʿaqqār] («ʿAlī le droguiste»), Abubacher filius Charuba [Abū Bakr Bū Kharūba] ⁸⁰, Gazi [Ghāzī], Taman filius illius [Tamām ⁸¹ waladu-hu] («Tamām son fils»), Neema [Niʿma], Omar filius Sciaraf [ʿUmar b. Sharaf], Abdulcassem [ʿAbd al-Ḥasan], Hhamid [Ḥāmīd], Maymun Alcartasi [Maymūn al-qarttās] («M. le fabricant de papier?»), Ayyub Alhariry [Ayyūb al-ḥarīrī] («Ayyūb le soyeux»), Hhamad cognatus illius [Ḥammūd ṣihru-hu] («Ḥammūd son gendre»), Hhasa Alhariry [Ḥasan al-ḥarīrī] («Hasan le soyeux»), Abulphotuh filius Lucoph [Abū-l-Futūḥ b. Bū K.f.] ⁸², Frater illius Mocatel [Akhū-hu Muqātil] («son frère Muqātil»), Abdulmonem filius Abdissalam [ʿAbd al-? ⁸³ b. ʿAbd al-Salām], Alluse [?] ⁸⁴, Ahhamad filius Nibat Almesrati [Aḥmad b. Bint al-Miṣrātī] («Aḥmad fils de la fille du Miṣrātī» i.e. nom de tribu berbère), Abulphotuth Assan hagi [Abū-l-Futūḥ al-Ṣanhājī] («Abū-l-Futūḥ le Sanhāja» i. e. nom de tribu), Abdussalam filius Natuvayho [ʿAbd al-Salām b. Naṣra], Ali filius Ali [ʿAlī b. ʿAlī], Joseph cognatus illius [Yūsuf ṣihru-hu] («Yūsuf son gendre»), Omar Alhauari [ʿUmar al-Hawwārī], Abubacher filius Abdilcarim [Abū Bakr b. ʿAbd al-Karīm], Chalil Alabassi [Khalīl al-ʿAbbāsī], Juseph [Yūsuf], Hhanaa [Ḥaddās], Hosaym filius Nibo Ramsam [Ḥusayn b. Bint Ramaḍān] («Ḥusayn fils de la fille de Ramaḍān»).

– Villani *de Rahlilbasal* : Aman ⁸⁵ filius Chalat [ʿUmar b. Khalat], filius illius Hasayn [Walad Ḥusayn] («le fils de Ḥusayn») ⁸⁶, senior Abdulummen [al-shaykh ʿAbd al-muʿmin], Abdu Addalla Almesrati [ʿAbd Allāh ⁸⁷ al-Miṣrātī], senior Oman [al-shaykh ʿUthmān], Audo filius Abdilla [ʿAwḍ b. ʿAbd Allāh], Ali filius Haddab [ʿAlī Bū Ḥaddād], [ʿAbd al-Bāqī] ⁸⁸, Emram filius Halyma [ʿImrān b. Ḥalīma], Omar filius Alargia [ʿUmar b. al-ʿArja], Mosapheer [Musāfir], Hasuem [Hāshim], Reduan filius Raymun [Riḍwān b. Raymūn], Abdurrahman filius Almnaddem [ʿAbd al-Raḥman b. al-mūʿadhdhin] («ʿAbd al-Raḥman fils du muezzin»), Hasan frater illius [Ḥasan akhū-hu] («Ḥasan son frère»), Abdussalam Belala [ʿAbd al-Salām Bilāla], Abdunnur filius illius [ʿAbd al-Nūr waladu-hu] («ʿAbd al-Nūr son fils»), Emran cognatus illius [ʿImrān ṣihru-hu] («ʿImrān son gendre»), Alex

⁷⁸ On ne voit pas à qui s’applique cette mention par ailleurs classique dans ce type de listes.

⁷⁹ L’arabe est incertain.

⁸⁰ L’arabe est très incertain.

⁸¹ M. E. Galvez, «Noticia» : Tamān.

⁸² *Ibid.* : Bū K.f.

⁸³ Erreur du traducteur, mais l’arabe est incertain. Nous lisons : ʿAbd al-muʿamim; *ibid.* : ʿAbd al-m.ʿm.ʿm.

⁸⁴ Erreur du traducteur. L’arabe peut se lire ʿAlwī (*ibid.*) ou ʿAlūn.

⁸⁵ Erreur de lecture du traducteur qui a confondu un *rā* avec un *nūn*.

⁸⁶ Erreur du traducteur.

⁸⁷ M. E. Galvez, «Noticia» : Abū Bakr ʿAbd Allāh.

⁸⁸ Manque dans le texte latin.

Attalea [‘Alī al-ṭāla’a], Abdussalam Almaaz [‘Abd al-Salām al-ma‘āz] («‘Abd al-Salām le berger»), Almachiani [al-Jinyānī], Radaman Alhariri [Ramaḍān al-ḥarīrī] («Ramaḍān le soyeux»), Abduluahad [‘Abd al-wāḥid], Chalil filius Albaycari [Khalīl b. al-Bayqarī], Hasan filius Burchie [Ḥasan b. Bū Raqīq]⁸⁹, Abdulgaphpher [‘Abd al-ḡaffār], Juseph Almuadeb [Yūsuf al-mū‘addib], («Yūsuf «le maître», le «lettré»), Mazallesi (?)⁹⁰, Abdalla filius Alballuti [‘Abd al-Salam⁹¹ b. al-Ballūṭī], Abdulgaphphar frater illius [‘Abd al-ḡaffār akhū-hu] («‘Abd al-ḡaffār son frère»), Abubacher filius Emram [Abū Bakr b. ‘Imrān], Ebrahim Attauy [Ibrāhīm al-ṭawīl] («Ibrāhīm le grand»), Almnaddeb filius Alchamar [al-mū‘addib b. al-ḥammār] («le «maître» ou le «lettré», fils de l’ânier»), Samudo [Šamūd], Jaacub filius Raymun [Ya‘qūb b. Raymūn]⁹², Mahamad filius Alcalu [Muḥammad b. al-Ghalū?], Almnaded Abdalla [al-mū‘addib ‘Abd Allāh], Maymun filius Raymun [Maymūn b. Raymūn]⁹³, Abdurradi cognatus illius [‘Abd al-raḍī šihru-hu] («‘Abd al-raḍī son genre»), Jhaher [Tāhir]⁹⁴, Cayed [Qā‘id], Algianasci [al-j.n.shī], Abulcayr [Bū-l-khayr], Hosayn Alanduse [Ḥusayn al-Ḥandūsh=?]⁹⁵, Abdulmaghit [‘Abd al-muḡīth], Cainan filius Aud [Fityān⁹⁶ b. ‘Awd], Ebrahim Alasecar [Ibrāhīm al-ashqar] («Ibrāhīm le blond»), Sadaca [Šadaqa], Dahhaman [Daḥmān]⁹⁷, Baccar [Bakkār].

– *Villani* ajoutés : Ahaan Assaphachesi [Ḥasan al-safāqsī] («Hasan de Sfax»), Abdulmanla frater illius [‘Abd al-mawlā akhū-hu] («‘Abd al-mawlā son frère»), Omar filius Alcalesi [‘Umar b. al-qalānsī], Jsa Alaphuchi [‘Isā al-Ifrīqī] («‘Isā l’Ifrīqiyen»), Abulcasem Alcabesi [Abū-l-Qāsim al-qābisī] («Abū-l-qāsim de Gabès»), Ali Attrinesi [‘Alī al-Tūnisī] («‘Alī de Tunis»), Maymun Alafrichi [Maymūn al-Ifrīqī] («Maymūn l’Ifrīqiyen»), Ahmad Alatrabelesī [Aḥmad al-ṭarābulusī] («Aḥmad le Tripoliteain»), Abdulalim Alatrabelesī [‘Abd al-‘Alīm al-ṭarābulusī] («‘Abd al-‘Alīm le Tripoliteain»), Abubacher Sciaychi Alafuchi [Abū Bakr shayfī al-Ifrīqī] («Abū Bakr? l’Ifrīqiyen»), Omar Luscea Alafrichi [‘Umar shaffa? al-Ifrīqī] = («‘Umar? l’Ifrīqiyen»), Gasli Jamr Alafrichi [Ghaznī tarūd? al-Ifrīqī] («Gaznī? l’Ifrīqiyen»), Musa Alafrichi [Mūsā al-Ifrīqī] («Mūsā l’Ifrīqiyen»), Azsauari [al-Zawwārī], Helado [Hilāl].

25. 1143 (Cusa, p. 524-525 et trad. Ménager, *Amiratus*, p. 207); grec

Georges d’Antioche donne à la cathédrale de Patti un bellanos et une famille en échange des bellanoi qu’il a reçus

Il a accepté : tous paidas Chaseni tou mazariôtou (Hasan al-Māzarī) et Ammarin et son frère (‘Umar); il a refusé Alu Lagê (‘Alī?); parmi ceux qu’il donne, figure ... Epen Oaud (... b. ‘Awd).

⁸⁹ M. E. Galvez, «Noticia» : Bū Raqīu.

⁹⁰ L’arabe n’est d’aucune aide.

⁹¹ Erreur de lecture ou plutôt d’inattention du traducteur.

⁹² M. E. Galvez, «Noticia» : Maymūn.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Erreur de lecture du traducteur.

⁹⁵ M. E. Galvez, «Noticia» : ‘Andūsh.

⁹⁶ Erreur de lecture du traducteur; M. E. Galvez, «Noticia» : Finyān.

⁹⁷ M. E. Galvez, «Noticia» : Raḥmān.

26. 1154 (Garufi, *Gli Aleramici*, doc. IX); latin

Manfred, fils du Comte Simon, concède à Santa Maria de Mazzarino une terre, des villani et des privilèges

Au sud de la terre concédée, les limites mentionnent *pratum et terra quam Sarraceni laborant*. Concession d'une famille *unius Sarraceni villani de Mazarino qui iam mortuus et eius nomen fuit Aseph (Yūsuf?) de quo sunt quatuor filii nomen primi Alii ('Alī), nomen secundi Bucker (Bū-l-khayr), nomen tertii Agmet (Aḥmad), nomen quartii Hiechie (Yahyā)*.

27. 1154 (Cod. Diplo., doc. 4); trad. de l'arabe en latin en 1258

Délimitation de Haiarzeneti et de la Margana, concédés par Guillaume I^{er} à San Giovanni dei Lebbrosi. Sont concédés des homines, probablement arabo-musulmans, dont les noms ne sont pas précisés : vingt-trois pour Haiarzeneti et trente pour la Margana.

28. 1158 (Ménager, *Les actes latins*, doc. 7); latin

Règlement par trois maîtres justiciers d'un litige entre Gisolf de Scicli et Robert le Breton autour de deux villani qui se trouvent à Bessana mais pourraient appartenir à Scicli

Hahamut eben Chasin (Ḥammūd b. Ḥusayn) et Machlubf eben Chasin (Makhlūf b. Ḥusayn).

29. 1171 (Battaglia, doc. 7); latin

Procès au sujet d'une terre près de Vicari

Le règlement prévoit une compensation de deux *villani* : Benune (?) et ses enfants et les enfants de Eben Asce (Ibn 'Isā).

30. 1173 (Byzantino-Sicula II, p. 165); traduction latine de 1375

Guillaume II concède à Santa Maria dei Latini le casal de Corubrichi (près de Calatras), où résident trente villani

Tait(us) (?), Machaluf bin Abdelgani et frater eius («Makhlūf b. 'Abd al-Ghanī et son frère»), filius Jahfar (Ibn Ja'far), Machaluf(u)s bin Michamat (Makhlūf b. Muḥammad), Filii Alimed («les enfants de Aḥmad»), Mucabil bin Chassi(m) (pour Mucatil⁹⁸? Muqātil b. Qāsim), Filii Machamet il Murabid («les enfants de Muḥammad al-murābiṭ»), Musahé bin Chassim (Mūsā b. Qāsim), Filii Casium («les enfants de Qāsim»), Ysac bin Am(m)az (Ishāq b. al-ma'āz : «Ishāq le fils du berger»), Filii Bulfichiuch bin me Amar («les enfants de Bū-l-Futūḥ b. 'Amar»), Vimar viū Iusuff (? b. Yūsuf), Filii

⁹⁸ Il semble que le traducteur ait travaillé à partir d'un document arabe et ait commis des erreurs dans la restitution des points diacritiques qui ne sont pas nécessairement indiqués en arabe.

Obichir («les enfants d'Abī-l-khayr»), Chassur byn Obilibin (? b. Abī-l-?), Filii el Acces («les enfants d'al-ḥājjī?»), Elohad Abdemadimion (al-ḥājj 'Abd al-?), Filii Marrayb («les enfants de?»), Filii Machaluff («les enfants de Makhlūf»), Minchaniad bin Laccabuz (? b.?), Filii Bibirin («les enfants de?»), Elu Abddalla byn Chil Fesses ('Alī 'Abd Allāh b. Khalīl? al-Fāsī = «de Fès»), Filii Bul Ficus Bieluimes (lire Fitus? «les enfants de Bū-l-Futūh b.?»), Bul Fecus bin el Hacin (lire Fetus? Bū-l-Futūh b. al-ḥājjī), Filii Elbifochaze Scum July («les enfants de?»), Elcanin bin Guamit el Hapacar (al-? b. Ḥāmid al-baqqār = «? fils de Ḥāmid le vacher»), Hilel bin el Busus Elubiu (Hilāl b. al-? al-?), Machus bin Mei(...).h (lire Mathus? Aḥmad b.?), Dachus bin Humar (? b. 'Umar), El Hadi Ebul (al-Hādī?), Fuchi byn Macaluff (? b. Makhlūf).

31. 1183 (Garufi, *Doc. ined.*, doc. 75); latin⁹⁹

Robert de Collesano concède à la cathédrale de Cefalù dix villani

– Des chrétiens : Iohannes filius Delgandi, Philippus filius Bulfadar (P. b. Bū-l-Faḍal), Basilius filius Abdesseid (B. b. 'Abd al-Sayd)

– Et des *saraceni* : Hasen filius Themen (Ḥasan b. 'Uthmān), Omor filius Dahamen ('Umar b. Daḥman), Oseim filius Bufel (Ḥusayn b. Bū Faḍl?), Omorach filius fratris ipsius Oseim ('Umar al-shaykh fils du frère du même).

– Trois sont morts, mais leurs enfants sont vivants : Bulfadal Sale (Bū-l-Faḍal Ṣāliḥ), Abdesseid et Omor eben Tuluctet ('Abd al-Sayd et 'Umar b.?).

32. 1186 (White, doc. 37); latin

Baudouin de Noto concède à Santa Lucia de Montaneis des terres près de Noto (Pantanus) et des villani

Machadet (?) et les enfants de sa sœur Queffure (?) et Abdille ('Abd Allāh).

33. 1202 (Girgensohn et Kamp, *Urkunden*, doc. 4); latin

Iacobus fils de feu Raon de Naples, son épouse et ses enfants concèdent à la cathédrale de Patti six villani sarraceni qui relevaient de feu la sœur de Raon

Casem videlicet Bencacchun («Qāsim ou Ibn Ḥasan?»), Brahem et Ise *fratres eius* («Ibrāhīm et 'Isā ses frères»), Abdelreda ben Garyb ('Abd al-Riḍā b. Garīb), Hasen et Ihya *fratres eius* («Ḥasan et Yaḥyā, ses frères»).

34. Mi-XIII^e (White, doc. 49); latin

Concession de Refesio à des moines venus de Syrie et de San Michele de Prizzi à des moniales de même origine : de nombreux vilains sarrasins y résidaient auparavant.

⁹⁹ Pour d'autres transcriptions, cf. A. Metcalfe, *Muslims and Christians*, p. 87.

Le nombre de *rijāl al-jarā'id*, *mul*s et *rijāl al-maḥallāt* dans les listes arabes

1095? (Cusa, p. 1)¹⁰⁰

Concession par le Comte Roger de 75 *rijāl/agarênoi* à la cathédrale de Palerme (région de Corleone et Iato).

1095 (Cusa, p. 541)¹⁰¹

Le Comte Roger concède 398 *agarinoi/ahl* (*Liyāj*) résidant à Aci à la cathédrale de Catane.

1111 (Guillou, Actes grecs de S. Maria di Messina, doc. 2)¹⁰²

Liste de 8 *rijāl/anthrôpoi* donnés par le Comte Roger au chevalier Julianus dans la région de Messine.

1141 (M. E. Galvez, «Noticia», 1995)¹⁰³

Renouvellement d'une liste de 115 *rijāl* relevant du monastère San Giorgio de Triocala sur l'ordre de Roger II.

1143 (Cusa, p. 68)¹⁰⁴

Concession de 10 *rijāl/anthrôpoi* résidant vers Misilmeri à Santa Maria dell'Ammiraglio par Georges d'Antioche.

1144 (Cusa, p. 614)

Liste de 24 vilains (pas de terme spécifique) concédés par Roger II à la cathédrale de Palerme. Le document est endommagé, la localisation manque.

1145 (Cusa, p. 472)¹⁰⁵

Renouvellement d'une concession de 225 *rijāl/andres* à la cathédrale de Cefalù, dans la région de Cefalù, sur ordre de Roger II.

1145 (Cusa, p. 586)¹⁰⁶

Renouvellement de la liste de 390 vilains concédés à Aci sur ordre de Roger II. Acéphale.

¹⁰⁰ Cf. Johns, Appendice I, doc. 2.

¹⁰¹ *Ibid.*, doc. 4.

¹⁰² Pour les corrections à apporter à l'édition d'A. Guillou, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 75-78 et Johns, Appendice I, doc. 8.

¹⁰³ Cf. Johns, Appendice I, doc. 18.

¹⁰⁴ *Ibid.*, doc. 20.

¹⁰⁵ *Ibid.*, doc. 24.

¹⁰⁶ *Ibid.*, doc. 22.

1145 (Cusa, p. 127)¹⁰⁷

Renouvellement d'une liste de 35 *rijāl* concédés par Roger II à Gauthier Forestal autour de Corleone.

1145 (Cusa, p. 563)¹⁰⁸

Renouvellement, sur l'ordre de Roger II, d'une liste (*ahl Qatāniya*) relevant de l'autorité et du territoire de la cathédrale de Catane, comptant 675 noms.

1149 (Cusa, p. 28)¹⁰⁹

Cinq *rijāl* résidant près de Iato sont concédés à San Nicolo de Chur-churò par Roger II.

1151 (Cusa, p. 130)¹¹⁰

Roger II fait établir pour Santa Maria Maddalena de Corleone une liste de ses 30 *rijāl/anthrôpoi* à Terrus (près de Sciacca) et de 20 autres à Fantasina dans la même région.

1169 (Cusa, p. 37)¹¹¹

Concession par Guillaume II de 14 *rijāl al-khurshī, muls* et *rijāl al-ğurabā'* résidant autour de Termini à l'hôpital de Khandaq al-Qayrūz.

1178 (Cusa, p. 134)¹¹²

Liste de *rijāl/anthrôpoi* localisés sur les territoires de Calatrasi et Corleone relevant de la cathédrale de Monreale : 259 noms.

1183 (Cusa, p. 245)¹¹³

Liste de 729 *muls, rijāl al-maḥallāt/exôgraphoi, machallet, entopoi* relevant de l'abbaye de Monreale dans la région de Corleone.

Noms d'Arabo-musulmans ni concédés ni qualifiés de *quwwād* dans les documents latins et grecs¹¹⁴

1. 1091 (Cusa, p. 385); grec

Concession faite par le Comte Roger à San Filippo de Fragalà

Comprend *ta chôrafia Bentagia* = «les champs de Bint al-Ḥajja?».

¹⁰⁷ *Ibid.*, doc. 25.

¹⁰⁸ *Ibid.*, doc. 21.

¹⁰⁹ *Ibid.*, doc. 28.

¹¹⁰ *Ibid.*, doc. 30.

¹¹¹ *Ibid.*, doc. 38.

¹¹² *Ibid.*, doc. 43.

¹¹³ *Ibid.*, doc. 45.

¹¹⁴ Les documents notariés en arabe, presque exclusivement palermitains, seront passés en revue plus bas.

2. 1121 (C. A. Garufi, «Censimento e Catasto», doc. 1, cf. doc. 13 de la liste 1 *supra*); latin

Délimitation de Furnus (mons Gibelusta)

Mention des *pirros que fuerunt Ammeset* («poiriers qui étaient à?») et de la *vinea que fuit Alchale* («la vigne qui était à?»).

3. 1122-1124 (cf. doc. 24 de la liste 1 *supra*); latin

Concession de vilains à Trablisin

Ils dépendaient auparavant du *gayt Malahel* [Mihahol] («al-qā'id M?»).

4. 1123 (Cusa, p. 471); grec

Jugement de la cour convoquée par le comte Roger à propos d'un litige qui oppose Boumadares fils de Petteranos et Muriel de Peterrana au sujet d'un moulin localisé vers Cimmina

Sont cités dans l'acte : Abdelkêrim ('Abd al-karīm) et le qā'id Alê (gén.) ('Alī), puis Boudiker Epen Scotên (Abū Dhikr b. Sūdān) et son cousin.

5. 1124 (cf. doc. 15 de la liste 1 *supra*); grec

Concession de paroikoi à Mazara

Sont cités dans l'acte les «quatre canaux de Tzeper», probablement Jābir.

6. 1154 (Garufi, *Gli Aleramici*, doc. IX); latin

Délimitation d'une terre à Mazzarino

Le texte mentionne dans les limites la *terra de Omar Chage* ('Umar al-Ḥajj).

7. 1159 (Garufi, *Doc. ined.*, doc. 34); latin

Le justicier de la Curia règle un litige entre les évêques de Patti et Cefalù autour des terres de Petralia; des boni homines sont cités

– Pour Petralia : Harif ben el-cadah ('Arif b. al-qāḍī = «A. le fils du juge»).

– Pour Collesano : Mohabup filius de Areo (Mahbūb b.?), Abdemele filius Trumarchi ('Abd al-Mulā fils de T.) et Benireb ben Aret (?).

8. 1188 (Garufi, *Per la Storia*, doc. 6); latin

Costantino, miles, vend deux terres à l'abbé de Lipari et Patti près de Milazzo

Une des limites mentionne *terram filiorum gaiti Nemi et nepotum suorum*, une autre (pour la deuxième terre) évoque *terram eiusdem gaiti Nemi et nepotum suorum* («leqā'id Nī'ma et ses petits-enfants»).

9. 1189 (White, doc. 39); latin

Les limites des casaux de Charσα et de Ottumarano sont établies : des exploitants sarrasins sont évoqués dans les deux, sans être nommés.

10. 1194 (Garufi, Doc. ined, doc. 107); latin

Un terrain et un jardin sont achetés près de Palerme à Isaach sarracenus («Ishāq le musulman»).

11. 1200 (Collura, doc. 44); latin

L'évêque d'Agrigente achète des terres

Description : *terras quasdam extra Agrigentum, ubi fuit mahadinum Bincachen (Ibn Ḥasan) iuxta terras Ecclesie agrigentine.*

12. 1242 (Collura, doc. 63); latin et arabe

Délimitation bilingue, sur le territoire de Cefalà, sont citées : fines vinee Chichi [ḥudūd jannān Yaḥyā] («les limites de la vigne de Yaḥyā»).

Tentative d'interprétation

Il est impossible de tirer de cette documentation des informations qui permettent de dresser un tableau général ou une cartographie précise¹¹⁵. Il convient toutefois, avant d'analyser ces données de revenir brièvement sur la variante sicilienne de l'arabe.

Considérations générales sur le moyen-arabe de Sicile

Si notre connaissance de l'arabe de Sicile a beaucoup gagné en précision depuis quelques années, les questions qui intéressent plus directement les historiens, tels le processus d'arabisation et ses liens avec le peuplement arabophone restent toujours aussi mal connus, faute de sources, mais aussi, peut-être en raison du peu d'intérêt suscité par ces thèmes.

Les travaux portant sur le moyen-arabe de Sicile sont nombreux et une synthèse récente a permis de regrouper les apports d'une

¹¹⁵ Illuminato Peri s'y est essayé, sans éviter certains écueils. Il a sous-estimé le rôle des églises de langue grecque dans la conversion des Arabo-musulmans et a donc déduit trop systématiquement de leur présence l'existence de «communautés grecques» importantes. Il analyse en outre les listes de chrétiens portant des noms arabes dressées à Corleone et Calatrasi comme autant de listes de «Grecs». Enfin, il tire de la documentation plus qu'elle ne peut prouver, car les listes de noms ne permettent pas de trancher en faveur de la présence majoritaire de tel ou tel groupe, tout comme l'absence de mention d'un groupe dans la documentation n'autorise pas à conclure à son absence dans les faits. Cf. I. Peri, *Città e Campagna in Sicilia*, p. 147 et suiv.

bibliographie jusqu'alors dispersée¹¹⁶. Il est aujourd'hui établi que, dans ses grandes lignes, l'arabe employé dans la documentation sicilienne est proche du moyen-arabe maghrébin¹¹⁷ de la même époque¹¹⁸, mais il est difficile, en raison de l'exiguïté du corpus disponible, d'aller beaucoup plus loin¹¹⁹. En outre, le seul témoignage de la langue pratiquée pendant la période proprement islamique de la Sicile qui nous soit parvenu est un ouvrage rédigé par Ibn Makkī au XI^e siècle visant à corriger les «erreurs» de l'arabe insulaire. Dans les faits, toutefois, il se concentre surtout sur la langue telle qu'elle est utilisée par les élites¹²⁰ et ne donne donc qu'une idée très partielle des caractéristiques de l'arabe sicilien.

Comme l'a montré Dionisius A. Agius, diverses variantes de l'arabe se côtoyaient en Sicile : la langue des documents royaux est la plus proche d'une variante classique, même si des traits dialectaux peuvent y être repérés, tandis que les actes notariés témoignent de manière plus claire des dialectalismes siciliens. La langue parlée demeure inaccessible et l'étude du sicilien médiéval ou postérieur ne permet pas de pallier véritablement ce manque, même si elle montre l'apport substantiel de l'arabe à un certain nombre de sphères d'activités (artisanat¹²¹, agriculture¹²², pêche et

¹¹⁶ D. A. Agius, *Siculo Arabic*.

¹¹⁷ On conçoit aujourd'hui les variantes de l'arabe sous la forme d'un spectre continu allant de la plus dialectale à la plus classique. Chacune d'entre elles est susceptible d'interagir avec les autres en fonction du degré d'instruction de l'interlocuteur. C'est au Moyen Âge qu'apparaît ce que l'on désigne comme l'«arabe moyen», dont les caractéristiques dialectales et les traits morphologiques le distinguent de l'arabe classique.

¹¹⁸ Un article, abondamment critiqué depuis, rapprochait l'arabe de Sicile du dialecte égyptien : R. Di Pietro et G. Selim, «The Language Situation in Arab Sicily», dans *Linguistic Studies in Memory of R. S. Harrel*, éd. D. G. Stuart, Washington, 1967, p. 19-34. Parmi les critiques, on peut voir J. Wansbrough, «Diplomatica siciliana», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 47 (1984), p. 10-21.

¹¹⁹ Notons toutefois la naissance du GIRAS (Groupe international de recherche sur l'arabe de Sicile) en 2005 autour de M. Cassarino et M. Moriggi, cf. J. Lentini, «Sur quelques spécificités du Moyen arabe de Sicile», dans M. Moriggi éd., *XII Incontro italiano di linguistica camito-semitica (afroasiatica)*, Soveria Mannelli, 2007, p. 45-54, spéc. p. 45, n. 3. Dans le même volume, cf. les articles de M. Cassarino, D. Agius et J. Grand'Henry.

¹²⁰ Cf. A. Nef, «L'analyse du *Tathqif al-lisān* d'Ibn Makkī et son intérêt pour la connaissance de la variante sicilienne de l'arabe : problèmes méthodologiques», *Oriente moderno*, 77/1 (1997), p. 1-17.

¹²¹ Par exemple, dans le domaine de la construction, cf. H. Bresc et G. Bresc-Bautier, «Maramma. I mestieri della costruzione nella Sicilia medievale», dans *I mestieri (Atti del secondo congresso internazionale di studi antropologici siciliani)*, Palermo, 1983, p. 145-160.

¹²² Cf. D. A. Agius, «Arab Expertise in Cultivation as reflected in the Siculo-Arabic Agricultural Terminology», *Le Muséon*, 103 (1990), p. 167-176.

activités maritimes¹²³, etc.). La variante (ou, plutôt, les variantes) pratiquée par les Siciliens arabophones ne pouvait, toutefois, manquer de témoigner d'interférences linguistiques (avec, entre autres, le grec)¹²⁴.

On aimerait penser que le maltais ou la langue parlée à Pantelleria peuvent aider les linguistes dans cette reconstruction¹²⁵. Toutefois, l'histoire de la Sicile diffère tant de celle de ces deux îles que cela rend difficile tout rapprochement linguistique au-delà d'un certain nombre de généralités¹²⁶. En outre, l'absence de toute documentation antérieure au XV^e siècle qui puisse nous renseigner sur Pantelleria ou Malte n'aide guère à la comparaison. Si les toponymes récoltés systématiquement par Geoffrey Wettinger pour Malte et Gozo sont parfois proches de ceux que l'on connaît pour la Sicile du XII^e siècle, la ressemblance demeure très générale¹²⁷.

Plus largement, les sources disponibles ne permettent pas d'éclairer un certain nombre de questions fondamentales.

Questions ouvertes

Il est des phénomènes qui sont souvent mis en relation : le peuplement arabophone, l'arabisation et l'islamisation. Pour les aborder, la collaboration entre linguistes et historiens est considérée, à juste titre, comme indispensable. Mais la diversité des méthodes adoptées et les lacunes de la documentation condamnent, la plupart du temps, cette considération à ne demeurer qu'un vœu pieux. Si l'on peut noter une tendance au rapprochement des disciplines, elle est encore trop timide¹²⁸. Les difficultés tiennent aussi au

¹²³ G. B. Pellegrini, «Voci marinesche siciliane di origine araba», *Bollettino dell'Atlante linguistico mediterraneo*, 16-17 (1974-1975), p. 143-159.

¹²⁴ Une question sur laquelle se sont penchés, entre autres auteurs, tant A. De Simone, «Gli antroponimi arabo-greci ed il vocalismo dell'arabo di Sicilia», dans *Onomastica e trasmissione del sapere nell'islam medievale, Studi Orientali*, 12 (1992), p. 59-90, qu'A. Metcalfe, *Muslims and Christians*, p. 141-174. Leur constat est toutefois peu encourageant : les résultats que l'on peut tirer d'une analyse des documents du XII^e siècle de ce point de vue sont limités.

¹²⁵ Pour une comparaison entre les deux îles, cf. J. M. Brincat, «Malta e Pantelleria : affinità e diversità storico-linguistiche», www.pantelleria-isl.it/Joseph-BRINCAT.htm.

¹²⁶ J. M. Brincat, *Malta 870-1054 : al-Himyari's Account and its Linguistic Implications*, Malte, 1995.

¹²⁷ G. Wettinger, *Place-names of the Maltese Islands ca. 1300-1800*, Malte, 2000. On y trouvera toute la bibliographie utile sur la toponymie de Malte et de Gozo.

¹²⁸ Quelques exemples récents de collaboration : *Peuplement et arabisation au Maghreb occidental*. ; le dossier *Les langues en Égypte* de la revue *Égypte. Monde arabe*, 27-28/3-4 (1996), p. 7-287; *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, dir. J. Dakhliia, Paris, 2004.

fait que, le plus souvent, aucune des deux approches ne peut apporter les certitudes qui font défaut à l'autre.

Commençons donc par sérier les questions en prenant la Sicile pour objet. S'il est impossible de se faire une idée précise du processus d'islamisation de l'île, l'arabisation de la population, ses modalités et ses degrés échappent aussi en grande partie à l'historien. Les sources qui permettraient de poser les bases d'une analyse rigoureuse n'existent pas pour la période islamique. On ne peut donc que recourir à celles d'époque normande et postérieures. Ce n'est pas tant le processus d'arabisation qui apparaît alors que son résultat, et encore ne perçoit-on que la partie émergée de l'iceberg. En outre, les liens entre arabisation et peuplement arabophone sont difficiles à établir. L'immigration de groupes arabophones nous échappe presque totalement et l'arabisation des noms de personnes et de lieux ne donne qu'une idée très partielle du phénomène.

Une dernière question, enfin, a trait à l'apport linguistique berbère en Sicile dont on peut espérer qu'elle sera abordée dans les années à venir. Pour le moment, son impact semble réduit, même s'il importerait de le mesurer plus exactement¹²⁹. La situation n'est pas sans rappeler le Maghreb avant le XI^e siècle : les Berbères sont quasiment absents des sources et ne sont attestés que par l'onomastique.

Les données de l'anthroponymie

Les chiffres disponibles, en laissant de côté les groupes dont le nombre n'est pas précisé et les cent vilains d'Oliveri qui sont « théoriques »¹³⁰, mais aussi les noms qui apparaissent accolés à des lopins dans les délimitations foncières, car rien ne permet de penser que les individus qui les avaient portés étaient encore en vie au moment de la rédaction de l'acte, ne sont que très partiels puisque la population urbaine n'y figure pas. Ils ne sont toutefois pas négligeables : 571¹³¹ individus font l'objet d'un décompte précis et sont éventuellement nommés dans les documents latins et grecs, et ils sont souvent à la tête d'une unité familiale; auxquels s'ajoutent 2612 unités fiscales mentionnées dans les actes en langue arabe¹³².

Toutefois, outre l'Ouest du Val de Mazara dont l'arabisation est établie¹³³, ils montrent que les campagnes de la Sicile orientale ont

¹²⁹ Cf. Alex Metcalfe, *Muslims and Christians*, p. 62-67.

¹³⁰ Nous y revenons plus bas.

¹³¹ Nous ne comptons les vilains de Triocala et Rahlilbasal et ceux de la liste de 1095 pour Palerme qu'une seule fois, au titre des listes en langue arabe.

¹³² Nous proposerons plus loin une évaluation plus précise, prenant en compte le nombre de membres du foyer fiscal lorsqu'il est mentionné.

¹³³ Cf. les données toponymiques chapitre 6.

connu une arabisation notable, en particulier dans le Val de Noto, et que des petits noyaux arabo-musulmans se sont formés dans le Val Demone, même si les modalités de cette évolution culturelle nous échappent.

Paradoxalement, la meilleure preuve de la forte hellénisation du Val Demone jusqu'à la période normande est négative : c'est la seule région où l'on rencontre des noms gréco-latins qui ne reflètent aucune arabisation¹³⁴. En revanche, à une ou deux exceptions près, pour la partie occidentale de l'île ou le Val de Noto, tous les noms de vilains, que la documentation est cependant loin de toujours fournir et qui proviennent essentiellement de textes en langue arabe, sont arabes ou fortement arabisés, y compris lorsqu'il s'agit de chrétiens¹³⁵.

Nous avons souligné la permanence dans l'ouest de l'île d'une réalité foncière plus islamisée. Or, – et les lacunes de la documentation ne peuvent à elles seules expliquer ce trait –¹³⁶ très rares sont les actes provenant du val de Mazara qui concernent la concession de vilains cités par leur nom¹³⁷. Il se pourrait que cette spécificité reflète

¹³⁴ Des noms grecs sont contenus en 1082 dans une donation à la cathédrale de Troina (dix hommes), à S. Teodoro, S. Maria Frigani et S. Barbaro en 1097 (quatre) et à nouveau en 1102, à S. Filippo de Fragalà en 1101 (quatre, Cusa, p. 394), au même monastère entre 1101 et 1113 (huit, Cusa, p. 393), au même en 1112 (cinq, dont un Calabrais, Cusa, p. 409), à l'église de Galati en 1116 (un, Cusa, p. 411). En 1117, dans un accord passé entre S. Bartolomeo de Lipari et les vilains de Librizzi, huit d'entre eux sont désignés pour accomplir les corvées requises, tous ont un nom grec. D'autres apparaissent à S. Filippo de Fragalà en 1124 (huit), à Rocella et dans le territoire de Cefalù en 1136 (cf. *supra*), à Gala en 1136 [Medinaceli, 1417 S 641, C. Rognoni, *La liberté dans la norme : le discours des actes de la pratique juridique grecque de l'Italie méridionale. Le fonds Medinaceli (XI^e-XIV^e siècle)*, thèse de l'E.H.E.S.S., dir. A. Guillou, 1998, 2, doc. 20) et maintenant C. Rognoni, «Le fonds d'archives "Messine" de l'Archivio de Medinaceli (Toledo). Regestes des actes privés grecs», *Byzantion*, 72/2 (2002), p. 497-554, doc. 24], à Naso, Fitalia, Librizzi et Panagia en 1131-1148 (au nombre de 289). En outre, on trouve des *boni homines* portant des noms grecs en 1142 (cf. *supra*) à Centuripe, à Castrogiovanni et à Adrano, en 1154 à Troina, à S. Filippo d'Agira et à Adrano (dont un Calabrais).

¹³⁵ La question des chrétiens arabophones sera traitée plus bas.

¹³⁶ Nous disposons des archives de certaines institutions ecclésiastiques possessionnées dans le palermitain (celles des cathédrales de Palerme, de Monreale plus tardivement, de Cefalù qui y possède des biens; les archives de la Martorana), dans l'Agrigentain (l'abondant chartrier de la cathédrale d'Agrigente, mais aussi le fonds de S. Maria della Giummare de Sciacca) et dans la région de Mazara (S. Maria della Grotta et S. Maria dell'Ammiraglio).

¹³⁷ Les exceptions sont les documents 4, 10, 15 et 24 de la liste donnée aux p. 524-537. Notons que le premier est un acte de concession de soixante-quinze «hommes» en faveur de la cathédrale de Palerme datant de 1095 (et son renouvellement en 1144). Ces «hommes» résident à Iato, Corleone et Limina, mais leur

précisément le maintien d'une réalité foncière distincte. Il s'agit le plus souvent soit de la donation d'un domaine foncier¹³⁸ (et ce jusqu'à la fondation de Monreale à la fin de la période), soit de cessions de «cent vilains»¹³⁹, presque exclusivement à des cathédrales. Ces concessions constituaient une sorte d'unité de calcul fiscal ou bien laissaient, de fait, les mains libres aux institutions bénéficiaires pour installer sur leurs terres des paysans à des conditions non déterminées (et qui sont donc probablement négociées) dans tel ou tel lieu, même si des actes similaires concernent également l'est (Patti, Oliveri).

Enfin, le Val Demone, entendu comme l'espace insulaire qui fut le moins perméable à l'arabisation et à l'islamisation, doit être redéfini. Certes, la partie la plus hellénisée de l'île demeure la région des Nébroses, à l'Ouest de Messine, de S. Marco à Taormine. Mais la région à l'intérieur de laquelle se vérifie l'acculturation de communautés arabophones à un hellénisme dominant est plus vaste. Elle correspond au Val Demone tel qu'il était entendu à l'époque normande et s'étend des Madonies à Messine et à la région d'Agira, Aci et Catane exclues. Ces deux localités sont mal connues pendant les périodes islamique¹⁴⁰ et normande, mais on y note la présence de nombreux musulmans au XII^e siècle. La constitution de l'évêché de Catane à la fin du XI^e siècle souligne le rôle de «tampon» qui était réservé à cet espace insulaire avant la conquête normande et au-delà, puisque cette région, qui se situe entre la zone d'implantation lombarde de Castrogiovanni et les possessions des Aleramici, demeure dense en fortifications¹⁴¹.

Ces données onomastiques sont susceptibles de documenter non seulement d'éventuels mouvements de population mais aussi l'arabisation de l'anthroponymie, qui connaît des variations locales. Il est cependant impossible de faire la part de ces deux processus à partir des informations exploitées ici. Ces dernières reflètent les contacts qui se sont développés aussi bien sous la domination islamique qu'aux cours des XI^e-XII^e siècles. La complexité de ces évolu-

répartition géographique n'est pas détaillée (cf. chapitre précédent). Notons toutefois qu'il s'agit d'une concession de presque 100 vilains (75 + 20 «nouveaux mariés» = 95). Le document 24 contient 115 noms.

¹³⁸ Cf. chapitre 7.

¹³⁹ Ainsi de la concession de 100 vilains, sans précision, à Bizir pour la cathédrale de Mazara en 1093 (Pirro, p. 842-843) et de 100 autres à Cathal pour la cathédrale d'Agrigente en 1094 (Collura, p. 15-18). Cf. également note 137.

¹⁴⁰ On se rappelle tout de même que Catane, comme Syracuse, est une des capitales de royaume de *tayfa* à la fin de la période islamique.

¹⁴¹ Cf. H. Bresc, «Dominio feudale, consistenza patrimoniale e insediamento umano», p. 76 et suiv.

tions et des indices des interactions linguistiques sont également repérables au sein des données onomastiques.

Interférences linguistiques

Les listes de vilains énumèrent parfois des noms grecs à côté d'autres qui sont arabes. Le phénomène est connu et évident dans les listes citées *supra*¹⁴². Les listes en latin et en grec détaillées plus haut révèlent, en revanche, des interactions plus discrètes mais non moins importantes, entre les langues insulaires. On citera : les terminaisons en -is (pour -ês) ou en -as (pour -as) des noms arabes retranscrits en grec dans les documents se rapportant au Val Demone¹⁴³; l'hellénisation des noms ou leur déclinaison suivant des cas qui sont ceux du grec; l'introduction d'articles transformant certains noms propres arabes en noms communs grecs¹⁴⁴. Certes, ces documents ont pu être traduits du grec, mais ces hellénismes ne sont pas systématiques dans l'onomastique arabe transcrite dans les documents grecs d'époque normande. Cette explication n'est donc pas suffisante.

Les noms arabo-musulmans transcrits en latin ne reflètent pas un processus de latinisation similaire. Souvent peu compréhensibles, ils révèlent le peu de familiarité des nouveaux arrivants avec l'arabe, en dépit de l'existence d'un milieu de cour qui le connaît. On ne trouve jamais en latin de nom arabe traduit, totalement ou partiellement, comme cela arrive en grec¹⁴⁵.

En outre, ces listes se caractérisent également par des mélanges onomastiques; ainsi, des individus venus de Sicile orientale se dénomment Basile, sans être pour autant chrétiens et/ou convertis

¹⁴² En outre, Alex Metcalfe y est revenu récemment, cf. A. Metcalfe, *Muslims and Christians*, p. 85-98.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 150-153.

¹⁴⁴ Ainsi à Mensidusto en 1111, à Naso, Fitalia, Panagia ou Librizzi en 1131-1148 ou à Rocella et Cefalù en 1136 (cf. *supra*). Même si Jeremy Johns suggère, peut-être avec quelque raison, que le document de 1131-1148 est traduit du grec (Cf. «The Greek Church», p. 148 : «The Latin register is clearly (!) based upon an earlier Greek version of an Arabic original», on ne voit pas très bien quels sont les indices qui attestent l'existence d'un original arabe; le document peut avoir été entièrement rédigé en grec en raison de la prédominance de noms grecs ou bien avoir été bilingue grec-arabe. Toutefois, même dans les listes bilingues, les noms arabes rendus en grec ne sont jamais aussi «hellénisés».

¹⁴⁵ Cf. G. Caracausi, «Un hapax medievale greco in veste arabo-sicula», *Bollettino del Centro di studi filologici e linguistici siciliani*, 16 (1990), p. 5-18, spéc. p. 12-14. Ce type de traductions se retrouvent surtout dans les actes bilingues arabe/grec.

puisqu'ils sont échangés contre des musulmans¹⁴⁶. Ces éléments suggèrent l'adaptation d'une population d'origine arabo-musulmane minoritaire à l'hellénisme dominant dans la région – qui apparaît nettement par ricochet. Ce processus a pu être renforcé par le fait qu'une partie de ces individus étaient en rupture avec leurs coreligionnaires d'origine, si l'on en croit al-Dawūdī (cf. *supra*).

En Sicile, les désignations individuelles arabes renvoient à un stock onomastique porteur d'une tradition islamique. Pour la période 1090-1190, dans les documents grecs et latins, la proportion des dénominations individuelles qui incluent le nom d'un des quatre premiers califes, des descendants de 'Alī ou un théophore est supérieure au tiers, et ne connaît aucun fléchissement lorsqu'on avance dans le temps.

TABLEAU 17 (1) – Les noms à connotation musulmane dans les actes arabes de l'administration comtale et royale¹⁴⁷

	Palerme (1095)	Aci (1095)	Messine (1111)	Triocala (1141)	Misilmeri (1143)
Muḥammad	5/74, 7%	14/343, 4%	1/7, 14%	1/97, 1%	
4 premiers califes	11/74, 15%	78/343, 23%		10/97, 10%	4/9, 44%
Ḥasan et Ḥusayn	3/74, 4%	19/343, 6%		5/97, 5%	
Théophores	13/74, 18%	27/343, 8%	3/7, 43%	5/97, 5%	2/9, 22%

	Palerme (1144)	Forestal (1145)	Catane (1145)	Aci (1145)	Cefalù (1145)	Churchurò (1149)
Muḥammad	1/21, 5%		42/611, 7%	8/229, 3%	7/212, 3%	
4 premiers califes	1/21, 5%	4/34, 12%	121/611, 20%	58/229, 25%	44/212, 21%	4/9, 44%
Ḥasan et Ḥusayn	1/21, 5%	1/34, 3%	41/611, 7%	10/229, 4%	14/212, 7%	
Théophores	2/21, 10%	5/34, 15%	99/611, 16%	20/229, 8%	25/212, 12%	2/9, 22%

¹⁴⁶ Ce qui n'aurait pas de sens d'un point de vue fiscal s'ils n'étaient pas musulmans. Cf. 1131-1148, *supra*.

¹⁴⁷ Les actes en arabe ou bilingues analysés pour établir les tableaux 17, 1 et 2, sont ceux qui sont énumérés plus haut p. 538-539, on trouvera dans l'inventaire toutes les précisions utiles.

	Corleone (1151)	Ain Allien (1169)	Monreale (1178)	Monreale (1183)
Muḥammad	1/50, 2%		50/1140, 4%	14/690, 2%
4 premiers califes	10/50, 20%	5/14, 36%	194/1140, 17%	86/690, 12%
Ḥasan et Ḥusayn		3/50, 6%	56/1140, 5%	56/690, 4%
Théophores	11/50, 22%	3/14, 21%	193/1140, 17%	101/690, 15%

TABLEAU 17 (2) – Les noms à connotation musulmane
dans les actes latins et grecs (1090-1190)

		1090-1130	1130-1160	1160-1190
<i>Latin</i>	Muḥammad	4/104, 4%	1/133, 1%	2/35, 4%
	4 premiers califes	17/104, 16%	23/133, 17%	3/35, 9%
	Ḥasan et Ḥusayn	3/104, 3%	10/133, 8%	3/35, 9%
	Théophores	9/104, 9%	21/133, 23%	3/35, 9%
	TOTAL	33/104, 32%	55/133, 41%	11/35, 31%
<i>Grec</i>	Muḥammad	1/22, 5%	2/35, 6%	
	4 premiers califes	5/22, 23%	7/35, 20%	
	Ḥasan et Ḥusayn	1/22, 5%	1/35, 3%	
	Théophores	3/22, 14%	14/35, 40%	
	TOTAL	9/22, 41%	24/35, 69%	

Si l'anthroponymie arabo-musulmane, dans les documents grecs et latins fournit des éléments d'information sur l'arabisation de la population, la déformation des mots arabes y est importante et ne permet pas vraiment de tenter une analyse de la diversité sociale des groupes concernés, les incertitudes des transcriptions se révélant trop grandes. En revanche, les documents en langue arabe et bilingues arabe et grec l'autorisent, avec les précautions nécessaires.

III. ENQUÊTE ANTHROPONYMIQUE DANS LES *JARĀ'ID* ET LES ACTES NOTARIÉS ARABES DE SICILE

Si les chiffres disponibles concernant la population arabo-musulmane sont insuffisants pour dresser un tableau qui puisse prétendre à une quelconque exhaustivité, la Sicile des Hauteville a

donné naissance à deux catégories de documents exceptionnels. D'une part, les *jarā'id* ou listes fiscales de noms¹⁴⁸, composées le plus souvent en arabe ou bien en arabe et en grec (la version grecque étant transcrite dans un second temps); d'autre part, les documents notariés en langue arabe conservés dans les archives siciliennes.

Ces deux types d'actes contiennent de nombreux noms renvoyant tant au milieu rural qu'au milieu urbain. Ils nous autorisent des réflexions complémentaires sur les communautés arabo-musulmanes de Sicile. L'anthroponymie expose à des écueils similaires à ceux qui caractérisent l'usage de la toponymie, mais elle procure une série d'informations non négligeables.

Les actes notariés grecs, quant à eux, fourniront un point de comparaison car ils nous informent sur un milieu urbain où se côtoient chrétiens et musulmans, arabophones et hellénophones. Ils contiennent en effet soit des noms arabes transcrits en grec, soit des signatures en arabe. Ils ont été étudiés en détail par Henri Bresc¹⁴⁹ et nous ne les utiliserons, sur un mode comparatif, que pour en tirer quelques conclusions.

Rappels

Rappelons quelques règles de l'anthroponymie arabe¹⁵⁰. La filiation de l'individu y est soulignée par la structure *X bin Y*, soit «X fils de Y», l'élément «bin Y» est appelé *nasab*, étant entendu qu'un autre type de relation parentale peut, éventuellement, prendre sa place. L'*ism* (le X de notre exemple) correspond plus ou moins à notre prénom; c'est la partie la plus personnelle, mais aussi la plus vulnérable de la dénomination individuelle. Il peut être précédé d'une *kunya*, c'est-à-dire d'un tecnonyme en *Abū* («père de») ou en *Umm* («mère de»). Cette indication, qui peut correspondre à une filiation réelle ou être la forme que prend le surnom de l'individu, est, en général, considérée comme honorable. Peuvent s'ajouter divers éléments identifiants : nom de métier; *laqab* ou surnom; *nisba* (adjectif de relation qui se termine en -ī ou en -anī), qui renvoie à un lieu géographique, à une entité tribale, ou éventuellement à une activité.

La principale difficulté méthodologique réside dans le statut des éléments qui ne sont pas introduits par un mot marquant une relation de parenté. En effet, certains d'entre eux peuvent être hérités; ils ne qualifient alors pas l'individu qui le porte, mais renvoient à ses ancêtres, plus ou moins lointains. Ainsi, qui est dit «de Cordoue» (*al-Qurṭūbī*) peut être en réalité aussi bien le descendant, à plusieurs

¹⁴⁸ Cf. chapitre précédent.

¹⁴⁹ H. Bresc et A. Néf, «Les mozarabes de Sicile (1100-1300)».

¹⁵⁰ Voir à ce sujet, J. Sublet, *Le voile du nom*, Paris, 1991.

générations de distance, d'un Cordouan qu'un immigré cordouan de fraîche date, ou avoir simplement passé une partie de sa vie à Cordoue. Cette indétermination n'est pas sans poser de problème pour qui veut mener une étude socio-économique, ou même culturelle, à partir des données anthroponymiques livrées par ces dénominations individuelles¹⁵¹. En outre, le nombre et l'ordre des *nasabs* ne permettent pas, pour la même raison, de « remonter » de génération en génération.

Toutefois, ces précautions, maintes fois répétées à juste titre en ouverture des études de nature anthroponymique, sont en général rappelées pour un type de sources communément exploitées dans ce domaine, les dictionnaires biographiques (*ṭabaqāt*) arabo-musulmans. Or, si ces derniers présentent des caractéristiques particulières en raison de leur rôle de « bases de données » pour l'identification d'individus remarquables¹⁵², la finalité radicalement distincte des listes de vilains siciliennes suggèrent que les modalités de compilation des informations et, donc, de leur exploitation, sont différentes.

Les deux types de documents pris en compte – *jarā'id* et actes notariés – apparaissent en effet immédiatement comme exceptionnels puisqu'ils contiennent des informations sur des groupes qui ne figurent jamais dans les dictionnaires biographiques : des paysans et des citadins qui ne se distinguent pas particulièrement par leur culture ou par leur fonction¹⁵³. Ils ne sont pas nécessairement membres des élites et requièrent un traitement différencié. Les seconds relèvent d'une société urbaine, presque exclusivement palermitaine, dont les individus sont au moins capables de signer un document et qui, souvent, revendiquent leur appartenance à un

¹⁵¹ Tâche que s'était fixé H. J. Cohen, « The Economic Background of Muslim Jurisprudents and Traditionists in the Classical Period of Islam (until the Middle of the XIth Century », *Journal of Economic and Social History of Orient*, 13 (1970), p. 16-88 à partir d'ouvrages de *ṭabaqāt*.

¹⁵² Divers projets ont vu le jour autour de leur exploitation, ainsi de l'*Onomasticon Arabicum*, gigantesque base de données lancée dans les années 1970 par la Section arabe de l'I.R.H.T., dans le cadre duquel sont parus irrégulièrement des *Cahiers d'onomastique arabe*. Mais l'entreprise la plus féconde jusqu'à présent est espagnole : il s'agit de la collection d'*Estudios onomástico-biográficos de al-Andalus*. Enfin, de nombreux ouvrages portant sur les élites arabo-musulmanes se sont appuyés sur ce type de sources.

¹⁵³ D'autres documents notariés en arabe provenant du monde islamique médiéval ont été conservés, mais ils sont bien moins nombreux que les actes du même type dans l'Occident latin; cf. sur ce point, cf. E. Manzano, « Introduction », dans *From al-Andalus to Khurasan*, p. XVII-XXVIII. En revanche, aucune liste de paysans en arabe comparable à celles qui nous sont parvenues pour la Sicile du XII^e siècle n'est connue.

lignage prestigieux. Les *jarā'id*, quant à eux, contiennent les noms d'individus évoluant surtout dans le monde rural, même si certains sont rattachés à des bourgs et s'il est possible de distinguer diverses conditions sociales. Les pratiques onomastiques repérables dans les uns et les autres ne peuvent donc être identiques et nous aborderons l'étude de ces sources en deux temps.

Les jarā'id

L'exploitation des données contenues dans les *jarā'id* siciliens posent deux types de problèmes différents. Le premier tient, on l'a vu, aux règles de l'onomastique arabe; le second aux conditions d'établissement de ces listes¹⁵⁴. À propos des polyptiques rédigés ailleurs en Occident, que les listes siciliennes évoquent, on a en effet émis l'hypothèse qu'ils formataient les noms énumérés en fonction de leurs objectifs et du rapport de domination exercé par leurs rédacteurs sur les personnes énumérées¹⁵⁵.

En prémice, rappelons que, d'une part, les polyptiques occidentaux, liés à l'exploitation des grands domaines, diffèrent des listes fiscales siciliennes qui recensent des propriétaires (les *mul*s et les *maḥallāt* représentent une très faible part du total). D'autre part, le processus d'identification, dont l'onomastique n'est qu'un aspect, vise précisément à pouvoir identifier les personnes. Si la fidélité à la forme quotidienne du nom n'est pas assurée, les éléments retenus doivent pouvoir être utiles, notamment en matière de fiscalité. Or, ce ne sont pas tant les pratiques onomastiques qui nous intéressent ici que les indices à même de nous renseigner sur la composition sociale des groupes listés.

Toutefois, pour répondre à ces deux objections, il convenait de mener une étude systématique des documents. C'est pourquoi nous avons établi une fiche par nom¹⁵⁶, en excluant des listes ceux qui contenaient des éléments non identifiés. Ce sont donc quelque trois

¹⁵⁴ Cf. A. Nef, «Anthroponymie et *jarā'id* de Sicile : une approche renouvelée de la structure sociale des communautés arabo-musulmanes de l'île sous les Normands», dans *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes médiévaux méditerranéens*, éd. M. Bourin, J.-M. Martin et F. Menant, Rome, 1996, p. 123-142.

¹⁵⁵ Ainsi M. Bourin, par exemple, affirme : «C'est ainsi que l'organisme seigneurial assujettit le vilain. La nouvelle anthroponymie appartient à ce processus de normalisation» («Bilan de l'enquête : de la Picardie au Portugal, l'apparition du système anthroponymique à deux éléments et ses nuances régionales», dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, 1990, p. 243).

¹⁵⁶ Il y a donc parfois plusieurs fiches par foyer fiscal, d'où la différence avec le nombre de foyers fiscaux livré plus haut.

mille cinq cent cinquante-sept dénominations qui ont été prises en compte. Chaque fiche se présente de manière identique¹⁵⁷.

J'ai montré ailleurs, à partir de cette base de données, que la variété qui marque la composition des noms figurant dans ces listes limite le risque que constituerait la présence d'un trop grand nombre d'éléments «morts»¹⁵⁸ et hérités. Elle suggère, au contraire, que les noms portés dans les registres sont ceux que la communauté de référence elle-même attribue aux individus qui la composent et par lesquels ils sont désignés couramment en son sein. Cette lecture est renforcée par le rôle que nous avons attribué aux communautés villageoises dans l'établissement des listes et de la perception des taxes. Par ailleurs, plus la restitution du nom individuel est fidèle, plus le contrôle des hommes en est facilité, puisque le registre devient instrument d'identification¹⁵⁹.

En comparant les noms de vilains contenus dans les documents latins et grecs et ceux des listes en arabe ou grec-arabe¹⁶⁰, il apparaît que la structure des dénominations énumérées dans les premiers relève pour l'essentiel de deux types : il s'agit soit d'un élément seul, soit d'une forme composée simple du type «X bin Y». Les formulations arabes sont beaucoup plus variées et les catégories retenues dans nos tableaux ne les épuisent pas toutes, loin de là.

TABLEAU 18 – La composition des dénominations individuelles dans les documents siciliens¹⁶¹

	Élément seul	X bin Y	Ism et nom de métier ou surnom	Nom tribal ou géographique seul
Latin	127/287, soit 44%	131/287, soit 46%	8/287, soit 3%	4/287, soit 1%
Grec	6/57, soit 10%	43/57, soit 75%	6/57, soit 10%	0
Arabe	604/3557, soit 16%	721/3557, soit 20%	373/3557, soit 10%	259/3557, soit 7%

¹⁵⁷ La première rubrique donne la structure globale du nom (par exemple : *ism*, *nasab* d'*ism* et nom de métier), suivent différentes entrées qui correspondent aux éléments susceptibles d'être contenus dans la dénomination (statut personnel, éléments honorifiques – soit *nisba* tribale, *al-hājj*, *al-shaykh*, *al-qā'id* – *nisba* géographique, nom de métier, *nasab*, *ism*, surnom, lien familial, numéro de classement, corrections, observations).

¹⁵⁸ Cf. A. Nef, «Anthroponymie et *jarā'id* de Sicile».

¹⁵⁹ Étant donné les multiples choix fournis par la dénomination individuelle arabo-musulmane, disparaître serait un jeu d'enfant si le nom donné ne permettait pas l'identification.

¹⁶⁰ Cf. Tableau 18.

¹⁶¹ Comme pour le tableau 17, les données exploitées sont détaillées dans les listes figurant plus haut dans le chapitre.

Il semble donc que le contrôle socio-économique exercé par les concessionnaires de vilains se manifeste dans les documents en latin et en grec, tantôt par la simplification du nom (élément seul), tantôt par son inscription à l'intérieur d'une famille considérée comme la propriété d'un concessionnaire («X bin Y»). La différence tient probablement à la fonction du document qui ne sert pas pour la levée des taxes¹⁶². On ne peut pas exclure non plus que les formes occidentales de dénomination aient influencé la transcription des dénominations islamiques.

Certains éléments onomastiques figurant dans les *jarā'id* sont donc hérités, ou l'équivalent de surnoms, mais une étude systématique autorise néanmoins à tirer quelques conclusions quant à la diversité sociale de la population arabo-musulmane ainsi énumérée.

L'attestation par certains éléments anthroponymiques du maintien d'une diversité sociale forte tout au long de la période pourrait fournir un premier indice du maintien des structures sociales des communautés arabo-musulmanes. Or, les *jarā'id* reflètent non seulement la diversité sociale et religieuse des communautés rurales, mais aussi une mobilité interne certaine, ainsi que l'installation en Sicile d'individus arabo-musulmans venus de l'extérieur.

La diversité sociale des communautés arabo-musulmanes

Commençons par rappeler que les *rijāl al-jarā'id* énumérés ne sont probablement pas tous installés dans des zones rurales ni coupés du monde urbain. En effet, les listes de Catane, ou de localités moins importantes mais urbaines, telles Aci, Corleone ou Iato, font partie des documents analysés. En outre, les documents de 1178, 1182 et 1183 pour Monreale soulignent bien le lien qui existe entre le chef-lieu d'un district administratif ou *iqlīm* et les habitats ruraux qui l'entourent. Les habitants d'un bourg sont susceptibles de posséder une terre dans son territoire et de la faire cultiver.

Des études récentes ont insisté sur la diversité intrinsèque des listes prises en examen ici¹⁶³, rompant avec une approche traditionnelle plus sensible aux statuts, considérés qui plus est comme déprimés.

Si on évalue la proportion des noms constitués d'un élément unique dans les trois grands groupes des *rijāl*, *muls* et *maḥallāt*, on

¹⁶² Cf. chapitre précédent.

¹⁶³ G. Petralia, «La «signoria» nella Sicilia normanna», p. 228-229 et A. De Simone, «Ancora sui «villani» di Sicilia», p. 492-495.

obtient une proportion qui évolue autour de 15%¹⁶⁴. Les modes de désignation sont plus ou moins complexes¹⁶⁵ : ainsi, 14% des *rijāl* portent une *kunya*¹⁶⁶, élément honorifique, soit à peu près autant que les *maḥallāt* et un peu plus que les *mul*s (10%).

Mais ce sont surtout les activités pratiquées qui révèlent la diversité interne notable des listes. On dénombre deux cent soixante-dix-huit mentions de noms de métier, auxquelles s'ajoutent quatre-vingt-treize autres en position de *nasab*. Ces indications se distribuent en au moins quatre-vingt-onze occupations différentes qui se recoupent parfois, mais demeurent très variées¹⁶⁷. Il faut également y ajouter les données des listes latines et grecques¹⁶⁸.

Certaines listes présentent des spécificités liées aux caractéristiques de la localité dont elles enregistrent la population. Ainsi, la proximité de la ville de Catane se fait sentir dans les activités figurant dans les *jarā'id* établies pour son évêque : nombreuses sont les professions liées à la vente, de même que des métiers spécialisés tels le travail du cuivre, du goudron, de calfatage, ou encore la taille de la pierre. Cette région concentre presque exclusivement le travail de la forge. Enfin, la présence dans ces mêmes listes de veuves explique que certaines professions y soient déclinées au féminin et que d'autres, exclusivement féminines – comme les laveuses ou les sages-femmes – y soient mentionnées¹⁶⁹.

Les terres relevant de Monreale, quant à elles, abritent une activité induite par la proximité de la capitale. On y produit en effet de la soie et du coton et on y tisse bien plus qu'ailleurs¹⁷⁰. Or, de telles productions nécessitent des débouchés¹⁷¹ et Palerme abrite un arti-

¹⁶⁴ Ainsi 17% des *rijāl* (491/2836), 18% des *mul*s (95/527) et 11% des *maḥallāt* (18/159) sont désignés par un élément unique.

¹⁶⁵ Cf. Tableau 18.

¹⁶⁶ Sur les *kunyas* en Sicile, on peut voir A. De Simone, «La *kunya*h negli antroponimi arabi di Sicilia tra metafora e ambiguità», dans *Studi linguistici e filologici offerti a Girolamo Caracausi*, Palerme, 1992, p. 77-98.

¹⁶⁷ Cf. Annexe XIV.

¹⁶⁸ On y trouve : deux *nasabs* en *najjār* («menuisier», cf. *supra*, doc. 1095 et 1132), deux en *ḥaṣṣār* («tisserand», *ibid.*, doc. 1108 et 1122-1124), un en *ṭahḥān* («meunier»), un en *sāqqā* («porteur d'eau», *ibid.*, doc. 1122), un en *kharrāz* («cordonnier», *ibid.*, doc. 1133), trois en *khayyāt* («tailleur», *ibid.*, doc. 1132), un *ḥamāmī* («éleveur/vendeur de pigeons», *ibid.*, doc. 1122) et un *kātib* («scribe, notaire», *ibid.*, doc. 1131). Les mentions sont donc peu nombreuses et souvent héritées.

¹⁶⁹ Cf. Annexe XIV.

¹⁷⁰ Pour une présentation générale des types d'activités mentionnées dans les documents concernant la région de Monreale, cf. H. Bercher, A. Courteaux et J. Mouton, «Une abbaye latine dans la société musulmane : Monreale au XII^e siècle», *Annales. Économie, Sociétés, Civilisation*, 34 (1979), p. 525-547.

¹⁷¹ On note dans cette région les présences d'un *naffāsh* («cardeur»), d'un

sanat textile de haut niveau. Ces mentions confirment donc la présence de différentes activités liées au textile autour de la capitale.

D'autres activités, en revanche, sont pratiquées dans toute l'île, sans restriction géographique. Liées les unes aux autres, elles peuvent s'articuler de manière complexe, depuis la production des denrées jusqu'à leur vente, en passant par leur transformation. Ainsi, par exemple, de la culture du blé qui est ensuite commercialisé, transformé en farine, transporté ou vendu sous cette forme, avant d'être travaillé par les fourniers et les boulangers, qui en font du pain. L'artisanat et le commerce, tels qu'ils sont reflétés par la documentation, sont pour l'essentiel tournés vers la consommation locale de produits courants¹⁷². Les marchands plus importants (*tujjār*, pl. de *tājir*) n'apparaissent quasiment jamais¹⁷³.

À côté des activités marchandes, les listes fournissent des informations sur certaines fonctions plus «institutionnelles», tel le *mū'adhhdhin* indispensable pour l'appel à la prière et le *mū'addib*, dont le rôle n'est pas clair («savant» local? «instituteur»?), mais qui, par son savoir, est en mesure de transmettre des éléments de la culture islamique, ou encore les personnes chargées de la surveillance des marchés et de la moralité¹⁷⁴. Des fonctions propres aux sociétés islamiques sont donc repérables dans les *jarā'id*.

La diversité sociale des listes se reflète aussi dans les mentions d'esclaves. Elles attestent en effet à la fois l'existence d'un esclavage rural et d'une servitude dont la dimension est plutôt urbaine. Elles confirment le maintien d'une pyramide sociale fortement hiérarchisée¹⁷⁵, que révèle le vocabulaire qui se rapporte au statut servile¹⁷⁶ : *'abīd* et *rājil* renvoient à des esclaves; *gūlām* désigne souvent des eunuques, mais il est probablement employé ici dans

b. al-tarrāz («fils du brodeur»), de *qaṭṭān* («fabricant de toile de coton»), de *ḥarīrī* («soyeux»), de *khayyāṭ* («tailleur»), de *ḥaṣṣār* («tisserand»), cf. Annexe XIV.

¹⁷² Sont cités, par exemple, des artisans qui fabriquent des vêtements non luxueux (*qawālibī*, *labbād*), ou un type de plat populaire (*tābūnī*, *faṭār'irī*, *jarā'idīqī*, *qasaṭī*, etc.), ou encore qui répondent à une demande de type courant à l'époque (fabricant de selles, de tamis, de bâts, etc.), cf. Annexe XIV.

¹⁷³ Sur six mentions de *tājir* («marchand»), cinq sont en position de *nasab*. En revanche, de petits vendeurs d'un produit spécifique apparaissent; cf. Annexe XIV.

¹⁷⁴ Sont mentionnés un *mutaqabbil al-sūq* (Monreale, 1183) et un *ṣāhib al-sūq* (Catane, 1145); cf. Annexe XIV.

¹⁷⁵ H. Bresc, «Esclaves auliques et main d'œuvre servile», p. 102.

¹⁷⁶ Les données sont les suivantes : un *'abīd* (Monreale 1178, Calatrasi), six *rājil* [Monreale 1178, Calatrasi (1), Qabayāna (2), Corleone (1) et Monreale 1183, Qaṣṭana (2)], sept *gūlām/s* [Monreale 1178, Calatrasi (3), Catane 1145 (4)].

un sens plus générique¹⁷⁷. Notons, également, un esclave dans un texte latin, près de Patti¹⁷⁸. Le vocable de *khadīm(a)*, que l'on retrouve essentiellement à Catane et dans ses environs, laisse soupçonner, quant à lui, la présence d'un service domestique important, qu'explique la proximité de la ville¹⁷⁹. Les *'abīd al-kanīsa* (c'est-à-dire, les *servi ecclesiae*) de la cathédrale de Catane¹⁸⁰ ne sont pas attestés ailleurs en Sicile. La notion est inconnue dans un contexte islamique et rien ne permet de déterminer leur origine.

On a pu penser que ces références renvoyaient avant tout à une servitude qui se serait développée en milieu rural. Or, aux premiers rangs des lieux concernés, on trouve Catane, mais aussi Calatrasi, la localité la plus peuplée à l'intérieur des terres de l'archevêché de Monreale¹⁸¹. Il est donc possible qu'une partie au moins des esclaves rattachés à ce bourg soient des esclaves domestiques, comme à Catane. La présence de ces esclaves et serviteurs souligne aussi qu'en Sicile, certains contribuables énumérés dans les *jarā'id* peuvent se permettre de les acheter et de les entretenir. En outre, en dépit de l'interdiction faite aux musulmans de détenir des esclaves professant la même religion qu'eux, tous ceux qui sont mentionnés dans les listes siciliennes portent des noms arabo-musulmans. Le changement du nom de l'individu réduit en esclavage par ses nouveaux maîtres est certes une pratique commune, mais le doute peut être permis.

Les professions mentionnées au fil de ces textes ne représentent toutefois pas la totalité de celles qui sont exercées, puisque d'autres éléments d'identification individuelle peuvent être préférés au nom de métier. D'autres indices illustrent la variété sociale des registres, tels les éléments honorifiques : on compte ainsi onze *ḥājj* (et onze en position de *nasab/s*), vingt-six *shaykh/s* (et sept *nasab/s*), six *qā'id/s* (et trois *nasab/s*) et un *sharīf*, soit au total soixante-cinq éléments honorifiques de natures différentes. Le premier, référence reli-

¹⁷⁷ Sur le vocabulaire de la servitude et du service, cf. M. Méouak, *Ṣaḡāliba, eunuques et esclaves à la conquête du pouvoir*.

¹⁷⁸ Cf. le *rigel* de la liste de 1130-1148, cf. *supra*.

¹⁷⁹ On en rencontre à Aci en 1095 (3) et en 1145 (2) et à Catane en 1145 (1).

¹⁸⁰ Cf. Cusa, p. 563. Il s'agit de vingt-deux ou vingt-trois personnes dont H. Besc a souligné que le nom pourrait être celui de libres. Il a conclu que l'esclavage était plus familial à Catane que dans le reste de l'île. H. Besc, «Esclaves auliques et main d'œuvre servile», p. 102, n. 1.

¹⁸¹ Rappelons en outre, après J. Johns (*The Muslims*, p. 301) que les foyers de cette localité, au nombre de 424, sont énumérés en bloc, sans que soient distingués les habitats voisins plus petits comme c'est le cas pour Corleone. Faut-il penser que la densité de population du district était plus grande et ressemblait à celle d'une ville de taille non négligeable?

gieuse, qualifie celui qui a accompli le pèlerinage à la Mecque. Les autres soulignent une supériorité sociale qui peut tenir au lignage, à l'âge et à l'expérience ou, enfin, à la fonction assumée au sein de la communauté rurale. Toutes n'ont de sens que dans le cadre d'une société musulmane structurée.

L'intégration de nouveaux individus au sein des communautés d'habitants favorise également le maintien de leur diversité et leur renouvellement.

Déplacements internes et intégration de nouveaux venus

Les tableaux¹⁸² mettent en lumière une situation contrastée. Les premières listes mentionnent rarement la provenance des individus et lorsqu'elles le font, cette origine est, en général, « locale »¹⁸³. À l'exception notable des vilains ajoutés à la liste de Triocala en 1141 dont la *nisba* géographique, portée comme un qualificatif personnel, renvoie au Maghreb. Cette présence atteste l'existence d'une émigration depuis l'Ifrīqiya sous les Normands, certainement provoquée par l'instabilité politique et les crises économiques à répétition que connaît la région au XII^e siècle¹⁸⁴. De même, l'importance du nombre de Tripolitains et d'individus originaires de Bône témoigne des liens qui existent entre ces villes et la Sicile¹⁸⁵.

Les diplômes établis pour Catane et Aci, dont les listes présentent des singularités¹⁸⁶, contiennent peu de *nisba/s* géographiques. Dans la première, les Siciliens sont, pour l'essentiel, originaires de la région¹⁸⁷. En revanche, Aci attire des individus venus de plus loin¹⁸⁸. Cette particularité découle probablement de la plus

¹⁸² Cf. Annexe XV.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Cf. R. H. Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides du X^e au XII^e siècle*; cf. D. Abulafia, «The Norman Kingdom of Africa and the Norman Expedition to Majorca and the Muslim Mediterranean», dans *Anglo-Norman Studies*, 7, (*Proceedings of the Battle Conference*, 1984), Woodbridge, 1985, p. 26-49, rééd. dans *Italy, Sicily and the Mediterranean*, Londres, 1987 (*Variorum Reprints*), p. 27 : des famines frappent la région en 1141-1142, 1142-1143 et 1147-1148.

¹⁸⁵ Sur la politique africaine de la monarchie normande, cf. Épilogue.

¹⁸⁶ Cf. chapitre précédent.

¹⁸⁷ À propos des listes de Catane et Aci, cf. A. De Simone, «Catania nelle fonti arabe», dans *Chiesa e Società in Sicilia*, 2, p. 109-137, spéc. p. 125-128. Elle y relève la présence d'individus originaires d'Aci, de Darja, de Judica, de Raguse, de Sant'Anastasia, de Syracuse, de Tavi.

¹⁸⁸ Comparées aux documents établis pour Catane, les listes de Monreale en 1178 énumèrent des individus originaires de lieux plus éloignés en Sicile (Celso, Iato, Palerme), du Maghreb (Barca, Masila, Milila, Nabeul, Sousse), de Calabre (? Sabuto), d'Égypte ou d'Orient (al-Salūqī), cf. Annexe XV.

grande proximité des Ifrīqiyens avec la partie occidentale de l'île, mais aussi du rôle de centre régional que joue Catane. Son attractivité est inférieure à celle de Palerme et son rayon d'influence reste cantonné à la partie sud-est de l'île. En effet, le Val Demone n'est pas représenté dans les *nisba/s* siciliennes de la ville, ce qui concorde en tous points avec le tableau dressé dans le chapitre 6.

Les différences entre ces listes et celles de l'archevêché de Monreale en 1178 sont nettes. La majorité des *nisba/s* géographiques renvoient dans ce cas à un contexte sicilien relativement large¹⁸⁹. Les conséquences de la fuite des vilains soumis à une pression croissante et leur déplacement vers une région qui est le cœur du foyer de la rébellion arabo-musulmane au début du XIII^e siècle s'y lisent déjà. La région est considérée comme un «refuge». En revanche, les *nisba/s* ne renvoyant pas au domaine insulaire sont quasiment toujours en position de *nasab* et héritées.

Le contraste avec les documents concernant la même région en 1183 est frappant. Ils recensent, il est vrai, des *mul*s et des *maḥallāt*. Or, au moins une partie des bénéficiaires de ces conditions contractuelles d'installation sont originaires de l'Ifrīqiya. Dans tous les cas, ils constituent la majorité des porteurs de *nisba/s* géographiques¹⁹⁰, à l'image des hommes ajoutés en 1141 à la liste de Triocala¹⁹¹. Les immigrants siciliens proviennent d'une aire géographique large, comme en 1178¹⁹². Les listes latines et grecques offrent peu de renseignements sur ce point, mais les rares origines mentionnées y sont comparables¹⁹³.

Dans un autre contexte, les listes de «nouveaux mariés» (*mutazawwijūn*)¹⁹⁴ ajoutées à la suite des listes principales dans certaines *jarā'id* pourraient être l'indice d'arrivées récentes en raison de l'exogamie qui caractérise une partie des unions matrimoniales, mais dans la société arabo-musulmane, le mariage entre deux cousins est

¹⁸⁹ On trouve dans la *jarīda* de 1178 des individus originaires de Burgio, Castrogiovanni, Demone, Palerme, Malte, Mineo, Petralia, Polizzi, Rametta, Sciacca, Termini ou Trapani pour les lieux les plus lointains, et Bonifato, Celso, Disisa, Marineo, Partinico, pour les plus proches; cf. Annexe XV.

¹⁹⁰ Une partie des *mul*s et des *maḥallāt* proviennent de Bishār, Bône, Fès, de l'Ifrīqiya plus génériquement, de Jerba, Mahdia, Sousse ou Tripoli; cf. Annexe XV.

¹⁹¹ La liste de Triocala (1141) énumère des individus venant de Gabès, d'Ifrīqiya, de Sfax, de Tripoli et de Tunis, cf. *ibid*.

¹⁹² Les «Siciliens» énumérés en 1183 sont originaires d'Agrigente, de Caltabellotta, de Cinisi, de Grotte, de Palerme, de Malte, de Mazara, de Modica, de Pantelleria, de Sciacca et de Trapani, cf. *ibid*.

¹⁹³ On rencontre dans les listes latines et grecques un Agrigentain (1095), un Maltais (1127), deux *nasabs* en Ifrīqī (1130-1148) et deux Fitalī («de Fitalia»), mais à proximité du lieu, 1130-1148); cf. *supra*.

¹⁹⁴ Cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 127-128, p. 154-155 et p. 157-158.

possible¹⁹⁵. Nous ne savons pas ce qu'il en était en Sicile mais les listes ne renvoient donc pas nécessairement à des nouveaux venus dans la communauté d'habitants concernée.

Les communautés arabo-musulmanes insulaires connaissent donc un renouvellement de leurs membres par un apport extérieur. En revanche, le groupement par origine régionale commune ne semble pas jouer un rôle essentiel dans l'organisation des groupes arabo-musulmans en Sicile. L'élément tribal jouait-il ce rôle, comme cela a été soutenu, non sans débat, pour al-Andalus¹⁹⁶?

L'élément tribal

Ce type d'indication est minoritaire : on ne relève que quarante-trois *nisba/s* tribales dans l'ensemble des *jarā'id*¹⁹⁷. En outre, elles sont localisées, pour l'essentiel, autour de Catane. Cette particularité s'explique peut-être par les modalités d'installation des Arabo-musulmans dans la région, dont on a suggéré qu'elles pourraient avoir été différentes de celles du reste de l'île sans que l'on puisse en dire davantage. Dans le cas de Triocala, l'élément tribal qualifie surtout les individus ajoutés à la liste dans un deuxième temps, dont les liens avec le milieu d'origine sont donc encore forts (un seul *nasab*).

La majorité des *nisba/s* renvoient à des tribus ou à des confédérations tribales berbères : l'appartenance à ces ensembles peut donc être un motif de fierté. Mais il n'existe pas de concentration d'individus portant une *nisba* particulière, pas plus qu'on ne discerne une répartition régionale nette des *nisba/s* tribales berbères et arabes. On peut donc penser que dans la Sicile du XII^e siècle, l'élément tribal ne constitue pas la structure référentielle de base pour l'individu, conclusion que renforce l'étude d'une documentation plus vaste passée en revue ailleurs¹⁹⁸. Plus largement, et par contraste avec le Ġarb al-Andalūs et le Sharq al-Andalūs¹⁹⁹, ces constats

¹⁹⁵ Cf. *Épouser au plus proche : inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, dir. P. Bonte, Paris, 1994 (EHESS, *Civilisations et sociétés*, 89).

¹⁹⁶ Cf., pour une exploitation de ce type de données telles que les sources médiévales les livrent, P. Guichard, *Structures sociales « orientales » et « occidentales »* et pour un bilan plus nuancé, E. Manzano, *Conquistadores, emires y califas*, p. 129-146.

¹⁹⁷ Cf. Annexe XVI.

¹⁹⁸ A. Nef, « Premières réflexions sur l'emploi et place de la *nisba* tribale dans les dénominations individuelles en Sicile (IX^e-XII^e siècles) », *Sources. Travaux historiques*, 45-46 (1996), p. 71-78.

¹⁹⁹ Voir par exemple, P. Guichard, *Les musulmans de Valence*; pour le Portugal, S. Boissellier, *Naissance d'une identité portugaise* et C. Picard, *Le Portugal musulman (VIII^e-XIII^e siècle)*.

suggèrent des modalités différentes de conquêtes ou la disparition rapide de la spécificité tribale.

En l'absence de diffusion de l'élément tribal dans l'onomastique arabo-musulmane de Sicile, quelles étaient donc les structures de référence au sein des communautés arabo-musulmanes?

Le *dār*

Si la cellule familiale est la structure sociale de base, le rôle de la famille élargie, ou *dār*, pour reprendre le terme employé dans la liste de Catane établie en 1145²⁰⁰, mérite d'être souligné. Nous avons pris comme indice de cette réalité la mention de deux individus apparentés à l'intérieur d'une même unité économique²⁰¹. Dans les *jarā'id*, sont en effet cités des frères²⁰², des fils²⁰³, des neveux, des gendres (*ṣihr*, *rabīb*²⁰⁴), à côté de leurs référents. Ils sont donc inclus dans le même espace symbolique et, probablement, physique (la maison), que ces derniers, sauf quand ils sont cités à part, dans des listes particulières (de «nouveaux mariés», par exemple).

Nos tableaux²⁰⁵ ne prennent pas en compte les documents rédigés pour Catane en 1145, qui ne sont que la copie de listes antérieures (la mention *awlād*, «les enfants de», placée devant chaque nom fausserait le calcul). Ils révèlent une situation contrastée. Le *dār* est mieux conservé dans le cadre de donations (Misilmeri, 1143),

²⁰⁰ On trouve, en effet, *al-'amiyyā dār bin al-Hawwārī* («les aveugles de la maisonnée B. al-H.»), Cusa, p. 581, col. 2.

²⁰¹ Les *jarā'id* se présentent un peu comme des tableaux divisés en quatre ou cinq colonnes nettement séparées, et elle-mêmes composées de lignes. L'unité économique correspond à une «case», c'est-à-dire au croisement d'une ligne et d'une colonne.

²⁰² Ces liens familiaux peuvent être exprimés sous deux formes. Soit on énumère un nom, puis ses frères aux lignes suivantes, comme dans les cas suivants à Calatrasi : *awlād* Su'diyya 'Abd al-Sayd et 'Abd al-Salām et 'Abd al-Muḥsin, *awlād* 'Amrūn 'Umar *wa aḥwatu-hu ithnīn* («les enfants de A., U. et ses deux frères», Cusa, p. 165) ou Muqātil ḡulam Ḥammūd et, ligne suivante, *akhwatu-hu* Mū'affiq et Fityān («M. esclave de H.; ses frères M. et F.», Cusa, p. 166); soit on ne détaille pas : *awlād* b. Bū 'Allāl *thalātha* («les trois enfants de B. A.», Cusa, p. 166).

²⁰³ Par exemple : 'Abd al-Mun'im b. al-shaqrūniyya et, ligne suivante, 'Abd al-A'lī *ṣihru-hu* («A. son gendre») (Cusa, p. 147, Celso) ou Muḥammad b. Bādīs *wa-rabā'ibu-hu* («M. et ses brues», Cusa, p. 474).

²⁰⁴ J. Johns a bien montré que le scribe qui a rédigé le document de 1178 pour Monreale a compilé plusieurs listes (comme dans la plupart des *jarā'id*) : ainsi des *rabīb/s* (beaux-fils) que l'on trouve p. 162 de Cusa. Cette liste sans titre énumère les gendres d'individus cités plus haut dans le document. Il suggère également qu'il pourrait s'agir de clients, mais aucune certitude ne peut être atteinte ici; cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 159-162.

²⁰⁵ Cf. Annexe XVII.

comprenant notamment des immigrés récents (Triocala, 1141). Dans la *jarīda* de Monreale établie en 1183, qui énumère, on l'a vu, des groupes installés récemment et où les immigrés de fraîche date sont donc proportionnellement bien représentés, les *dār/s* sont nombreux. Dans celle de Monreale de 1178, les *dār/s* que l'on peut reconstruire sont concentrés, pour l'essentiel, dans le territoire de Calatrasi. Mais dans toutes les listes, ils sont mieux documentés que la dimension tribale. Les listes latines et grecques révèlent des caractéristiques similaires et même une accentuation du phénomène dans le cadre de donations²⁰⁶.

Si la diversité interne des communautés arabo-musulmanes insulaires apparaît déjà clairement, cette caractéristique se retrouve dans le domaine religieux. Toutefois, les éléments disponibles sont interprétés de manières diverses : comme autant d'indices de conversion rampante tout au long de la période normande ou bien comme la preuve de la présence de groupes chrétiens au sein des communautés arabo-musulmanes.

La diversité religieuse

Les listes de *rijāl* comprennent des informations diverses sur ce sujet²⁰⁷. Il faut distinguer, d'un côté, les chrétiens de culture islamique («mozarabes») et, de l'autre, les convertis. Les premiers se rencontrent par exemple à Corleone en 1178²⁰⁸. Des quarante-sept individus de la première génération et des six de la seconde, très peu portent un nom qui indique une hellénisation ou une christianisation récente²⁰⁹. Au contraire, le mouvement est inverse et l'arabisation semble se renforcer avec le temps, comme le montre la comparaison des deux listes²¹⁰. En outre, l'onomastique déjà

²⁰⁶ Quinze vilains sont dits «frères» d'un autre vilain, un «cousin», trente-sept «enfants» et dix «neveux».

²⁰⁷ Pour quelques indications rapides, on peut voir A. Messina, «Gli Arabi cristiani della Sicilia normanna», *Rivista di Storia della Chiesa in Italia*, 46 (1992), p. 483-488.

²⁰⁸ J. Johns a analysé ces noms dans «The Greek Church». S'il envisage l'hypothèse mozarabe sans employer le terme, il ne semble pas considérer que ces chrétiens puissent l'être depuis longtemps.

²⁰⁹ Les noms suivants, exclusivement contenus dans la liste de la première génération, reflètent peut-être une christianisation ou une hellénisation récentes : Filib (Filippos), Nijafūr b. Makhūna (Nikéforos epin Macoune), Ibn Qālī (epin Kalê), Akhū Raqlī (O adelfos tou Raklê), Branqāt (Prankathos), Quzmān (O kosman), Niqūlat al-Qaṣīr (Nikolaos o kondos), Thawdur al-wakīl (Theodōros o kouratōr), Ibn Basīlī (epin Basiliou) soit neuf noms sur quarante-sept.

²¹⁰ Comme l'indiquent les noms suivants : 1) Première génération : Bū-l-Sayd b. al-Tarmāsh (Bousêt epin eltermês = «de Termini»), akhū-hu (o adelphos...),

arabisée des chrétiens arabo-musulmans, dont les patronymes pourraient être ceux de musulmans, ne connaît pas d'évolution. Cette liste révèle donc la diversité interne des communautés arabo-musulmanes et n'indique en rien un recul de l'arabisation ou un progrès de la christianisation dans les communautés de Corleone.

Le cas de Collesano analysé par Jeremy Johns reflète peut-être un mouvement de conversions qui n'aboutirait, toutefois, qu'à la fin de la période et ne concernerait qu'une poignée d'individus, d'autant plus perméables au changement culturel que Collesano est déplacée et qu'une église latine est fondée sur le nouveau site²¹¹.

Maymūn al-Batralī (Maimounê tês Petralias = «de Petralia»), Yūsuf al-Bāz (Iôsêph elpaz), Yusūf al-ḥarrāth (Iôsêph epin elcharath), akhū-hu (o adelphos ...), Ibn Abī al-ḥarrāth (Epin Epi elcharath), Maymūn al-Thawfil (Maimounês epin Theophil), Ibn al-Bāqūshī (epin ebekoush) Abū-l-khayr b. Māga (Ebou echaër epin Maga), Ja'far al-raḥḥāl (Tzafar erachal), Ibn Zaytūn (Epin zentoun), 'Abd Allāh b. Abī Hubza (Audella epin Epi choupousa), Ibn Wārith (Epin Oueriq), Hammūd b. Abī Ḥajar (Chamoud epin epi Chatzar), Riḍwān al-ḥarrāz (Radouan echaraz), Muḥammad al-jannān (Mouchmet eltzennen), Muḥammad al-ḥarīrī (Mouchmet elchariri), Ibn al-Majnūna (Epin elmoutznoune), Ni'ma (Nigmes), al-raffās (o reffesês), Khalīl b. al-shim (Chalil epin elsēm), Ibn al-qassāṭī (Epin elkassati), ṣihr al-'amsha (o suggenês tou gamêsê), Ibn Rātiba (Epin Ratêpe), Abū-l-'ajīn (Ebou elgatzin), Abū-l-rijāl (Ebou elritzel), Bū-l-khayr al-ḥabbāt (Bou elchaër elchatap), Ibn Bū Ḥila (Epin bou chile), al-Ḥāfūzī (o chafousês), 'Alī b. Misilla (Alis epin Misêlle), Ibn al-rabīb (Epin elrapêp) Maymūn rabīb Raqlī (Maimoun progōnos Raktlê), al-Sabu' al-naṣrānī (o sepas o cristianos), Sulaymān al-khanzārī (Solomôn o choiroboskos), Bū ḡalīb al-khanzārī (Bougalip o choiroboskos), Khilfa b. Bārūn (Chilfe epin peroun), Ibn al-fawwāl (Epin elfeouel).

2) Seconde génération : Khilfat akhū Maymūn b. Thawfil (Chilfe adelfos Maimoun epi Theofil), Khilfa b. Nijafūr b. Makhūna (Chalfe epin Nikêforou epin Macoune), Abū ḡalīb b. Nijafūr b. Makhūna (Ebou Galip epin Nikêforou epin Macoune), Yūsuf akhū b. l-khayr b. Māga (Iôsêf adelfos Boulcaër epin Magou), Aḥmad b. Hammūd b. Abī Ḥajar (Achmet epin Chamout epin Epi Chatzar) et Ja'far akhū Ibn Bāsīlī (Tzafar adelfos epin Basiliou).

²¹¹ J. Johns, «The Greek Church», p. 146-147. Quatre textes fournissent des informations : le premier, donation d'Adelicia de Collesano à la cathédrale de Cefalù en 1140 (Garufi, *Doc. ined.*, n° 7) ne contient que des noms arabes, sauf *Philippus eben Muheres*, qui peut ne refléter que l'adoption d'un prénom. En revanche, celui de 1182, restitution de biens usurpés par Robert de San Giovanni à la même église ne contient que des noms grecs. Mais ces vilains sont installés à Qal'at al-Širāt, l'ancien site de Collesano, déplacé par Roger II. Or, il est probable que ce déplacement forcé se soit accompagné de l'arrivée de personnes nouvelles sur le nouveau site. Il est donc difficile d'être affirmatif. Deux autres documents, gréco-arabe et latin, de 1145 (Cusa, p. 472-480 et White, p. 194, tableau 1 de J. Johns, «The Greek Church») contiennent le nom de cinq chrétiens, quatre noms grecs et un Filīb b. Bū Sayyid qui ne me semble pas déterminant, dans un contexte fortement arabisé (quatorze musulmans sont concédés en même temps). Il pourrait s'agir d'un chrétien de culture islamique. En 1183, en revanche, comme le souligne J. Johns, trois des huit noms que portent les vilains donnés par Robert de Collesano à la cathédrale de Cefalù reflètent au moins l'hellénisation croissante des chrétiens de culture islamique de la région,

Le dernier exemple qu'il étudie provient de la liste latine de Lipari-Patti établie dans les années 1130-1148²¹². Il suggère la présence de convertis de l'islam au christianisme dans les listes de chrétiens²¹³. Mais certains éléments ne peuvent être l'indice d'une conversion²¹⁴. D'autres posent problème car ils pourraient bien être plutôt des surnoms dont ces individus auraient été affublés par leurs voisins arabophones (tel *kāfir*, le « mécréant ») ou des emprunts à l'arabe (tel *ḥarīrī*, « le soyeux »). Nous avons dit plus haut que cette liste paraît plutôt refléter une convergence culturelle particulière, propre à un contexte hellénisé, mais où la présence d'une forte minorité arabo-musulmane explique de nombreux emprunts réciproques.

La situation est donc loin d'être simple à analyser dans l'ignorance où nous sommes de l'évolution linguistique précise de la région sous les Normands. Si l'on accepte, comme pour Collesano, l'hypothèse de conversions, les indices n'en restent pas moins infimes.

D'autres éléments ont pu toutefois donner l'impression d'une perméabilité grandissante des communautés arabo-musulmanes, peu à peu assimilées, au contexte gréco-latin.

Le reflet d'interactions culturelles?

Nous avons vu que, dans les listes en grec, il est des noms qui laissent supposer l'acculturation d'Arabo-musulmans à l'hellénisme dominant de la Sicile orientale. Plus généralement, l'absence de

sinon leur conversion récente (Johannes f. Delegandi pour 'Abd al-ḡanī (?), Philippus f. Bulfadar, Basilius f. Abdesseid). Mais, là encore, le premier groupe de documents concerne l'ancien site, tandis que le dernier texte doit concerner le nouveau Collesano auquel est rattaché le donataire et dans lequel l'acculturation, linguistique et/ou religieuse devait être plus forte. Toutefois, le fait que les noms adoptés soient grecs et non latins (alors que le peuplement latin s'y développe) montre que l'on reste à l'intérieur de la logique décrite plus haut.

²¹² Cf. *supra*.

²¹³ Nous donnons ici la liste établie par J. Johns et les traductions qu'il propose : Maymunis Ihas Nicholai Cafiris (Maymūn akhū Niqūlat al-kāfir), Nicholaos Cafiris (Niqūlat al-kāfir), Maimunus Lecos (Maymūn al-Lākiz), Nicholaos Arcudi (Niqūlat al-qādī), Filadelfos Cafiris (Filadalfus? al-kāfir), Omuris ('Umar), Bucheris adelfos aptu (Abū-l-khayr akhū...), Filipos Chareris (Filib al-ḥarīrī), Chamitis (Muḥammad ou Aḥmad), Maria tu Maimuni (Maryam bint Maymūn), Georgius Vulcharis (Jurgis al-Murābiṭ), Iohannis Morabitos (Yaḥya al-Murābiṭ), Leon Gaitanis (Lāw al-qā'id), et Leo Morabito (Lāw al-Murābiṭ).

²¹⁴ Tels Nicholaos Arcudi (Niqūlat al-qādī) – Arcudi est fréquent dans l'onomatistique grecque du sud de l'Italie et dérive d'*arkoudion* (Caracausi, *Lessico greco*) – ou Léon Gaitanis (Lāw al-qā'id) qui transcrit le nom grec *Gaitanês* (*ibid.*). Georgius Vulcharis est mal traduit (Bū-l-khayr) et Chamitis doit plutôt renvoyer à Aḥmad ou Ḥammūd.

transcriptions standardisées et la difficulté qu'il y a à retrouver derrière le latin les noms arabes contrastent avec la relative fidélité des transcriptions grecques. Plus encore, certaines d'entre elles, par leur systématisme ou la présence de formes données évoquent des influences linguistiques réciproques qui se seraient exercées entre les différents groupes culturels dans la partie occidentale de la Sicile²¹⁵.

Ainsi, certains noms arabes sont quasiment rendus d'une seule manière en grec²¹⁶. En outre, certaines transformations qui affectent une partie des mots arabes lors de leur passage en grec suggèrent leur hellénisation car la transcription n'en propose pas un simple calque, mais leur confère des caractéristiques propres à la langue grecque. Ainsi, les terminaisons en -ês rendent le -ī final arabe, car dans l'une et l'autre langue, elles sont souvent la marque de noms de métier ou de noms indiquant une origine géographique²¹⁷. Enfin, certains termes fréquents en arabe sont traduits ou transcrits systématiquement : c'est le cas d'*al-shaykh* rendu par «gerôn» ou «geron», d'*al-qā'id* toujours transcrit «kait», mais aussi des liens familiaux qui sont souvent traduits. Ces quelques indices reflètent une convergence qui atteste de l'existence d'une koiné linguistique insulaire sur laquelle on ne dispose pas par ailleurs d'informations supplémentaires. Ils montrent aussi que certains mots d'origine arabe ont été adoptés en grec et hellénisés. Remarquons néanmoins que ces phénomènes, attestés à la fin de la période, ne le sont pas dans les listes de vilains de la fin du XI^e siècle. Ils témoignent donc peut-être d'une évolution qui advient sous la domination normande.

Des preuves plus évidentes de cette interaction quotidienne ont été exploitées par Adalgisa De Simone et Girolamo Caracausi²¹⁸.

²¹⁵ Mentionnons aussi dans les actes latins et grecs la présence de noms provenant de noms de métiers ou de qualificatifs arabes fossilisés, cf. H. Bresc et A. Nef, «Les Mozarabes», p. 146.

²¹⁶ Ainsi des *isms* Mouses pour Mūsā et Jises pour 'isā ou Oumourès pour 'Umar, Outhmenes pour 'Uthmān, Tzfarès pour Ja'far, Abdellas pour 'Abd Allāh, Radounos pour Riḍwān, Alès pour 'Alī (*passim*), etc.

²¹⁷ Une catégorie est constituée par les *nisba/s* géographiques : *maltès* pour *mālītī* («maltais», *passim*), *fesès* pour *fāsī* («de Fès», Cusa, p. 263, col. 1), *endoulsès* pour *andalūsī* («d'al-Andalus», *passim*), *kausirès* pour *qawsirī* («de Pantelleria», *passim*), *gaoutisès* pour *gāudisī* («de Gozo», *passim*), *rogousès* pour *ragūsī* («ragusain», *passim*), *moudikanos* pour *mūdiqānī* («de Modica», Cusa, p. 269, col. 1). Enfin un autre groupe est celui des *nisba/s* de métiers : *catzemès* pour *ḥajjām* («barbier», Cusa, p. 141, col. 1), *tzaggarès* pour *jazzār* («boucher», Cusa, p. 139, col. 1), *carirès* et variantes pour *ḥarīrī* («soyeux», *passim*).

²¹⁸ G. Caracausi le fait dans les articles déjà cités : «L'elemento bizantino e arabo» et «Un hapax», A. De Simone, *Spoglio antroponomico delle giaride (jarā'id) arabo-greche dei diplomi editi da Salvatore Cusa*, 1^{re} partie, Rome, 1979, p. 63-66. Les notations de cette dernière sont plus fiables.

Ainsi, dans les listes gréco-arabes, le grec traduit parfois l'arabe au lieu de le transcrire²¹⁹; plus révélateur, des mots d'origine latine ou grecque sont «arabisés»²²⁰. Là encore, toutefois, ils ne se rencontrent, pour l'essentiel, que dans les listes de la fin du XII^e siècle, et non dans les documents plus anciens et ils restent, somme toute, relativement marginaux. Les indices de la perméabilité du grec à la langue arabe sont finalement plus nombreux que l'inverse.

En outre, on a souligné ailleurs l'absence d'article devant certains mots arabes et la juxtaposition de noms qui en découle. Elle pourrait être le reflet d'une évolution de la structure onomastique arabo-musulmane vers une composition plus «latine»²²¹. Mais cette réalité est circonscrite.

Ce tableau, qui montre nettement le maintien de la diversité interne de la société arabo-musulmane, vaut surtout pour les zones rurales, même si la proximité d'une ville peut s'y faire sentir avec plus ou moins de force. La situation proprement urbaine est documentée, quant à elle, par les actes notariés.

Les élites urbaines dans les actes notariés en arabe

Le nombre limité des actes notariés d'époque médiévale conservés dans le monde islamique, surtout pour des périodes aussi hautes que le XII^e siècle, souligne toute la valeur des documents siciliens pris en examen ci-dessous. Ils livrent des informations auxquelles aucun autre support ne donne accès, exceptées les traductions tardives d'actes en arabe en latin. Ce corpus présente toutefois quelques limites : la première réside dans le nombre réduit de ces documents, d'autant que si tout cas individuel peut revêtir une signification générale, il faudrait pour le documenter disposer d'un «dossier» de plusieurs actes se rapportant à un même personnage ou à une même famille. Or, cela n'est pas le cas pour ces actes notariés conservés dans les chartiers ecclésiastiques²²².

²¹⁹ Ainsi, par exemple, de *doulos* pour *gūlām* («esclave», Cusa, p. 166), de *bourdonaros* pour *ḥammār* («ânier», p. 285) ou de *kondos* pour *qaṣīr* («petit», p. 146).

²²⁰ Tels *al-furnānī* de *fournanī*, le «fournier» (Cusa, p. 169), *Quzmān* pour *Kosmas* (Cusa, p. 146) et *al-iṣṭranbū* pour *strambus* («stupide», p. 479).

²²¹ Cf. A. Nef, «Anthroponymie et *jarā'id* de Sicile», p. 139-141.

²²² Une nouvelle édition des actes privés est en préparation par J. Johns et son épouse N. Jamil.

Cette documentation permet, toutefois, d'éclairer un des « trous noirs » de l'histoire de la Sicile normande : sa population urbaine, en particulier arabo-musulmane. La deuxième limite de ce corpus tient néanmoins à ce que la quasi totalité de ces actes concerne Palerme. On peut élargir un peu la perspective en ayant recours à des actes notariés en grec, qui nous renseignent de manière partielle sur les chrétiens de culture islamique, mais là aussi, ils sont surtout palermitains. Enfin, troisième limite, propre à la plupart des actes notariés, ces derniers renvoient à un milieu plutôt aisé et qui a recours, précisément, aux notaires.

Prémisse sur les actes notariés arabes en Sicile

Les treize documents notariés siciliens en langue arabe, dont un bilingue arabe et latin, comptent neuf contrats de vente (trois de biens fonciers et six de biens immobiliers)²²³, un contrat d'échange de tours d'eau entre deux propriétaires musulmans²²⁴, un accensement²²⁵, le brouillon d'un contrat commercial²²⁶ et, enfin, une reconnaissance d'obligations par des paysans à l'égard du concessionnaire de leurs revenus fiscaux²²⁷. Les données onomastiques y sont riches car les notaires siciliens, sans respecter à la lettre la règle édictée par les rédacteurs de formulaires notariaux islamiques ou les auteurs de traités juridiques qui enjoint de mentionner le nom complet des parties prenantes²²⁸, en donnent toutefois une forme plus développée que celles que l'on rencontre le plus souvent dans des documents de nature différente²²⁹.

Avant d'étudier en détail les données onomastiques de cette documentation, il convient d'éclairer le statut de l'acte notarié en

²²³ Johns, Appendice II, 2 (1112), 6 (1137), 9 (1161), 18 (1180), 19 (1183), 26 (1190), 27 (1193), 29 (1196), et 1 (s.d.)

²²⁴ Johns, Appendice II, 5 (1132)

²²⁵ Johns, Appendice II, 23 (1187).

²²⁶ Johns, Appendice II, 8 (? 1130-1160). Il a été réédité par J. Johns dans « Arabic Contracts of Sea-Exchange from Norman Sicily ».

²²⁷ Johns, Appendice II, 16 (1177).

²²⁸ Sur ce sujet, on peut voir M. Gronke, « La rédaction des actes privés dans le monde musulman médiéval : théorie et pratique », *Studia Islamica*, 59 (1984), p. 159-174; et, pour se faire une idée des éléments qui devraient, en théorie, figurer sur un acte notarial en arabe, Ibn al-'Attār, *Formulario notarial hispano-àrabe por el alfaqat y notario cordobés Ibn al-'Attār (s. X)*, éd. P. Chalmeta et F. Corriente, Madrid, 1983. Cf. M. Tillier, « L'identification en justice à l'époque abbasside », dans *L'identification des origines de l'islam au XIX^e siècle*, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 127 (2010/1), p. 97-112.

²²⁹ Nous avons développé ce point dans « La nisba tribale entre identification individuelle et catégorisation. Variations dans la Sicile des X^e-XII^e siècle ».

droit islamique, ainsi que les règles qui le régissent. Les actes siciliens du XII^e siècle nous renseignent en effet sur le maintien du droit islamique et sur le respect de ses principes sous la domination normande. Ils contribuent aussi à lever un coin du voile sur l'organisation judiciaire des communautés arabo-musulmanes urbaines²³⁰.

Le statut de l'acte écrit dans le droit musulman a fait couler beaucoup d'encre²³¹ : en général, on considère qu'au Moyen Âge il ne constituait pas une preuve²³². Cette assertion a été nuancée, puis invalidée pour le droit hanéfite du XI^e siècle²³³. Si, dans l'Occident malikite, cette évolution n'a pas eu lieu au même moment, l'écrit concentre assez tôt l'essentiel des procédures judiciaires en Islam. En outre, le «document témoigné» – c'est ainsi que Robert Brunschvig désigne un acte dont deux personnes au moins témoignent de la validité *a posteriori* – a toujours eu une place à part, qui lui était déjà reconnue dans le Coran : le témoignage lui donne sa valeur juridique. Dans la Sicile du XII^e siècle, comme ailleurs, les actes notariés sont donc plus que de simples aides-mémoire, mais dans le cadre d'un procès leur valeur de preuve doit être établie par un témoignage oral. Dans le cas présent, ils mettent souvent en contact des chrétiens et des musulmans et ont été conservés dans des archives ecclésiastiques; dans ce nouveau contexte politique et juridique, ils assumaient probablement un statut différent dans l'esprit des deux parties. Reste que le rôle des témoins est essentiel et que leur sélection était censée suivre des critères sévères²³⁴.

A priori, le juge²³⁵ n'a pas de raison d'intervenir dans ces actes. De fait, on ne le mentionne que lorsque des garants représentent un mineur ou une femme non mariée, car l'établissement de ce droit de représentation requiert une action judiciaire particulière. Ce cas ne

²³⁰ Cet aspect ne sera pas traité en détails ici car il sera l'objet d'une étude à part.

²³¹ É. Tyan, *Le notariat et le régime de la preuve par écrit dans la pratique du droit musulman*, 2nde éd., Beyrouth, 1959. Pour le statut et les caractéristiques de l'acte notarié en Islam on verra Y. Ragib, *Actes de vente d'esclaves et d'animaux d'Égypte médiévale*, 2, Le Caire, 2006 et la bibliographie de l'ouvrage.

²³² Cf. l'entrée *bayyina* («preuve») dans l'*EI* rédigée par R. Brunschvig.

²³³ Pour une révision sous l'angle hanéfite, B. Johansen, «Formes de langage et fonctions publiques : stéréotypes, témoins et offices dans la preuve par l'écrit en droit musulman», *Arabica*, 44 (1997), p. 333-376.

²³⁴ Cf. C. Cahen, «À propos des *shuhūd*», *Studia Islamica*, 31 (1970), p. 71-79.

²³⁵ Nous avons rappelé plus haut l'existence d'une véritable dynastie de juges musulmans palermitains, cf. chapitre 5, p. 322-323. Nous ne nous attardons pas ici sur les documents en question d'un point de vue juridique car nous en menons une étude de prochaine publication.

se présente qu'à deux reprises²³⁶. Il est toutefois une exception à cette règle sicilienne qui suit les préceptes du droit islamique : dans l'acte de 1116 traduit en latin en 1266 (doc. 2), l'Arcadius, c'est-à-dire le *qāḍī*, a apposé sa signature au début de l'acte. Dans les deux documents plus tardifs, le *qāḍī* est dit *qāḍī Ṣiqilliyā*, c'est-à-dire de Palerme, tandis qu'en 1116, aucune précision n'est donnée. Or, l'organisation judiciaire en Islam prévoit, en théorie, l'unicité de la magistrature, qui fait ensuite l'objet de délégations multiples²³⁷. On peut donc penser qu'à la fin du XI^e siècle, plusieurs *qāḍī/s* exerçaient à Palerme, comme dans d'autres grandes villes du monde islamique à l'époque. Les indices sont minces, mais reflètent peut-être une réorganisation de l'institution, centralisée entre 1116 et 1137, soit après l'avènement de Roger II, dans le cadre des mesures qu'il prit dans le domaine judiciaire.

Les actes notariés en arabe sont, en Sicile, régis par le droit malikite²³⁸, notamment en matière d'héritage. Ils reprennent les différents points indispensables pour établir la validité des actes notariés en Islam²³⁹. Les diverses parties de ces textes rappellent, assez logiquement, les documents similaires rédigés en latin. S'y succèdent, dans l'ordre : la *bism Allāh* (invocation), la présentation des protagonistes, le contenu de l'acte (notification), la description

²³⁶ En 1137 et en 1161 (doc. 5 et 7 *infra*).

²³⁷ É. Tyan, *Histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam*, Leyde, 1960, deux. éd. revue, p. 86-99. Sur la fonction du *qāḍī* en Islam à la période haute, on verra désormais, M. Tillier, *Les cadis d'Iraq et l'État abbasside (132/750-334/945)*, Damas, 2009.

²³⁸ Sur le droit malikite, la bibliographie est immense. On peut toutefois voir D. Santillana, *Istituzioni di diritto musulmano malichita con riguardo anche al sistema sciafiita*, 1, Rome, 1938, 2nd éd. et vol. 2, Rome, 1943. Sur la diffusion du droit malikite en Ifrīqiya, on trouvera des vues intéressantes dans S. Ghrab, *Ibn 'Arafa et le malikisme en Ifrīqiya au VIII^e-XIV^e siècles*, 1, Tunis, 1992 (Faculté des Lettres de la Manouba, série Lettres, XII). Ce premier volume retrace le développement de l'école en Ifrīqiya.

²³⁹ Une étude systématique a été proposée par A. d'Emilia dans «Diplomi arabi siciliani di compravendita del secolo VI Egira e loro raffronto con documenti egiziani dei secoli III-V Egira», dans *Scritti in onore di Laura Vecchia Vaglieri, Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, n. s. 14 (1964), 1, p. 83-109, maintenant dans Id., *Scritti di diritto islamico*, éd. F. Castro, 1976, Rome (*Pubblicazioni dell'Istituto per l'Oriente*, 70), p. 385-412. Ce dernier n'a pris en compte que huit actes de vente, mais les autres documents de même nature et celui qui concerne l'échange de tours d'eau suivent les mêmes règles. On peut voir également, toujours pour une étude partielle (huit actes) O. R. Constable, «Cross-Cultural Contracts : Sales of Land between Christians and Muslims in XIIth Century Palermo», *Studia Islamica*, 85/1 (1997), p. 67-84, avec des erreurs. Cf. également H. Bresc et A. Nef, «Les actes en arabe dans la Sicile d'époque normande», dans *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident) (XXXIX^e Congrès de la SHMESP, Le Caire, 30 avril-5 mai 2008)*, Paris, 2009, p. 73-87.

des biens et leur délimitation, l'énoncé des conséquences juridiques de l'acte, la précision que le paiement est advenu, la mention de la remise effective des biens, de la relecture de l'acte et de l'accord des parties, puis de leur séparation, enfin la garantie de leur identité et de leur intégrité physique et intellectuelle, qui précède la date et la signature des témoins.

En théorie, deux témoins suffisent, mais dans les actes siciliens, leur nombre varie de quelques individus jusqu'à une dizaine de personnes²⁴⁰. On ignore s'il s'agit de témoins professionnels (*'udūl*), comme le suggère l'évolution de l'organisation judiciaire en Islam depuis le VIII^e siècle; cependant, aucun nom ne revient deux fois dans les documents et il est impossible d'établir entre eux des liens familiaux²⁴¹. Leurs noms, comme ceux des parties qui contractent les actes, donnent un aperçu limité sur les élites arabo-musulmanes de Palerme.

Les noms des protagonistes dans les actes notariés en arabe de Sicile

Les noms qui suivent sont donnés dans l'ordre chronologique de leur apparition. En plus des documents en arabe, nous intégrons à ce tableau trois actes notariés arabes traduits en latin au XIII^e siècle²⁴² :

1. 1112, proximité de Palerme (Cusa, p. 610)

Vendeur : al-kātib Argīsa al-mu'allim (b.?) 'Abd al-Raḥmān al-Qurashī et sa mère 'Ayka bint al-kātib Aḥmad b. [...] al-Tamīmī.

Acheteur : Zakarī al-naṣrānī b. al-shaykh Sulaymān al-'aṭṭār, représentant du qā'id Gafūr b. al-shaykh al-Arūṭū.

Noms contenus dans les limites : 'Abd al-Ḥamīd al-'Alālī et S.dūs.

Témoins : Muḥāhid b. Ḥusayn al-Kindī, Muḥammad [...] b. Muḥammad al-Qaysī, 'Alī b. Abī al-Faṭḥ b. [...], Muḥammad b. Abī al-Faṭḥ b.?

Objet : vente d'une terre.

2. 1116 (trad. 1266), Cefalà (Bresc, 1995)

Vendeur : Charzalla filius Abdelgani Ellahmi [Ḥīrz Allāh b. 'Abd al-ḡanī al-Laḥmī²⁴³].

Acheteur : Philippus filius Gayti Phytien [al-qā'id Fityān], chrétien.

²⁴⁰ Cf. la liste *infra*.

²⁴¹ Contrairement à ce que pense pouvoir faire O. R. Constable («Cross-Cultural Contracts», p. 83).

²⁴² Il a été possible de vérifier la lecture de l'ensemble des actes (pour les références archivistiques desquelles, cf. Cusa; Johns, Appendice II et Bresc, 1995), excepté le premier, datant de 1112, qui avait disparu et vient d'être retrouvé à Termini Imerese; son édition a été confiée à Giuseppe Mandalà.

²⁴³ Nous restituons directement ce qui peut l'être sans hésitation.

Témoins : Abdelgani filius Jusuph Hegueri [‘Abd al-ġanī b. Yūsuf al-Hawwārī], Ahmed filius Abraham Timimi [Aḥmad b. Ibrāhīm al-Tamīmī], Habdeleauy filius Gebyr Elensari [‘Abd al-ḥayy b. Jābir al-Anṣārī], Bulcassim filius Habelssamed Elkaysi [Bū-l-Qāsim b. ‘Abd al-Ṣamad al-Qaysī], Habelkerim filius Bubiker Elinsari [‘Abd al-Karīm b. Abī Bakr al-Anṣārī], Abraham filius Seuden Ettimimi [Ibrāhīm b. Sawdān al-Tamīmī], Jusuph filius Abdelnur Ettemmichi [Yūsuf b. ‘Abd al-Nūr al-(?)], Chamze filius Haly Ellegueri [Ḥamza b. ‘Alī al-Hawwārī], Uthmen filius Habdalle Elkaysi [‘Uthmān b. ‘Abd Allāh al-Qaysī], Senex Uthmen filius Haly Ettimimi [al-shaykh ‘Uthmān b. ‘Alī al-Tamīmī].

Objet : vente d'une terre.

3. 1130 (trad. 1255), près de Palerme (Bresc, 1995)

Vendeur : Bulhasen filius Gayti Karram Essaly [Bū l-ḥasan b. al-qā'id Karrām al-(?)].

Acheteur : Gualterius de Sayda, fils du vieux [shaykh] Matheus, chrétien.

Témoins : Abderahmen filius Ali Elcurasy [‘Abd al-Raḥman b. ‘Alī al-Qurashī], Humur Buabdille [‘Umar Bū ‘Abd Allāh], Hythie filius Abderahmen Elhesin [Yaḥyā b. ‘Abd al-Raḥman al-Ḥusayn], Aly byn Ebielhasyn Sekilli [‘Alī b. Abī l-Ḥusayn al-Ṣiqillī], Aly filius Abdelmelek [‘Alī b. ‘Abd al-Mālik], Ebusaad filius Hyse [Abū Sa’d b. Isā] et Aly filius Casi Ettimimni [‘Alī b. (?) al-Tamīmī].

Objet : vente d'une terre.

4. 1132, Ouest de Palerme (Cusa, p. 6)

Échangeurs : (al-ḥājj) ‘Abd al-Raḥman b. ‘Umar b. Abī al-Samrā al-Lawātī et Ḥusayn b. ‘Alī al-Kindī al-ma'rūf bi Ibn Alikhandrū.

Témoins : ‘Abd al-‘Azīz al-mū'adhdhin (ou al-mu'addib?) b. al-Sab' b. Abī al-Qāsim al-Hawwārī, Ḥusayn b. Yūsuf al-Lawātī et Aḥmad b. Ḥusayn b. Yūsuf al-Lawātī.

Objet : échange de tours d'eau²⁴⁴.

5. 1137, Palerme (Cusa, p. 61)

Vendeur : ‘Alī b. Abī al-Qāsim b. ‘Abd Allāh al-‘Aṭṭār al-ma'rūf Ibn al-bārūqī et sa mère Sayyida b. Yūsuf al-Qaysī, qui représente ses enfants ‘Abd Allāh al-murāhiq («l'adolescent») et B.lb.la al-bikr («la vierge»), enfants d'Abū al-Qāsim.

Qāḍī : al-shaykh al-faḥīh al-qāḍī Abū al-Qāsim ‘Abd al-Raḥmān b. Rajā.

Acheteur : Gauthier fils de Gauthier, évêque de Messine.

Noms contenus dans les limites : Banū al-Barūqī (maison qui appartient aujourd'hui à Lāw al-naṣrānī), Ibn R.qābū.

²⁴⁴ Le volume d'eau échangé est évalué en temps de jouissance. Ce procédé perdurera en Sicile pendant tout le Moyen Âge, cf. H. Bresc, «Les jardins de Palerme (1290-1460)», *MEFRM*, 84 (1972), p. 55-127, rééd. dans *Politique et société en Sicile*, spéc. p. 55-127.

Garants : 'Alī b. Nafiyya b. 'Alī b. Nafiyya al-Laḥmī, Mujāhid b. Ḥusayn al-Kindī et Yūsuf b. Muḥammad b. 'Abd al-Qāhir al-Lawātī.

Témoins : 'Abd al-Raḥmān b. Abī al-Qāsim al-Anṣārī, 'Umar b. Muḥammad al-Qaysī, Muḥammad b. Ḥusayn al-Qaysī, 'Adhar b. Muḥammad al-Tamīmī, 'Umar b. 'Isā al-Zanātī, Abū 'Abd Allāh b. Abī al-Faḍl b. 'Alī al-Qurashī, 'Abd Allāh b. Abī Bakr al-Hawwārī, Ḥusayn b. 'Atīq al-Tamīmī, Abū Bakr b. 'Umar al-Qurashī, Muḥammad b. 'Umar b. Muḥammad al-Qaysī, 'Abd Allāh b. Abī al-Qāsim al-Anṣārī et Muḥammad b. Muḥammad al-Lawātī.

Objet : Vente d'une maison.

6. 1130-1160, Cefalù (rééd. J. Johns, «Arabic Contracts»)

Emprunteurs : Maymūn, son fils 'Alī et sa sœur Ṣadaqa, Bū 'Abd Allāh, Ḥasan neveu de Maymūn, Salām, Bū-l-Futūḥ, Muḥammad b. al-ḥājj b. Khālīd de Corleone, al-ḥājj 'Uthmān.

Prêteur : Sire Guillaume.

Témoins : (outre les nom latins) Muḥammad b. al-ḥājj b. Khālīd de Corleone, Bū 'Abd Allāh de Termini, al-ḥājj 'Uthmān, Maymūn, Ṣadaqa et Salām et Bū 'Abd Allāh, Ḥasan; Yaḥyā al-Ṭarāb.n.sī, Muḥammad de Corleone, 'Abd al-Raḥmān, Muḥammad de Sciacca et al-ḥājj de Termini.

Objet : contrats maritimes entre ces individus arabo-musulmans et sire Guillaume.

7. 1161, Palerme (Cusa, p. 101)

Vendeurs : Abū Bakr b. 'Umar al-Azdī, dabbāg (tanneur), Aḥmad b. 'Umar al-Azdī, dabbāg, 'Umar b. 'Atīq al-Qaysī 'urifa bi Ibn al-M.h.rīqa, qui représente Manjūma b. 'Umar al-Azdī, son épouse, et Amr al-Khayr b. 'Umar, non mariée, représentée par les vendeurs, ses frères.

Témoins qui garantissent l'identité des vendeurs : al-shaykh al-faqīh Abū al-Qasim 'Abd al-Raḥman b. N.khūr²⁴⁵ b. Jabar al-Buyūṭī²⁴⁶ et al-shaykh al-faqīh Abū l-ḥasan 'Alī b. Qūqū al-Buyūṭī²⁴⁷.

Acheteur : le prêtre de la Chapelle palatine.

Qāḍī : al-shaykh al-faqīh al-qāḍī Abū l-Faḍl Rajā b. al-shaykh al-faqīh al-qāḍī Abī l-Ḥasan 'Alī b. al-shaykh al-faqīh al-qāḍī Abī al-Qāsim 'Abd al-Raḥman b. Rajā.

Témoins : Muḥammad b. 'Alī b. 'Abd al-Raḥman b. Rajā' Allāh²⁴⁸, 'Abd al-Raḥman b. Maymūn b. al-Lathīq²⁴⁹, Ḥasan b. Yūsuf b. Muḥammad b. Gālfān²⁵⁰ al-Lawātī, Hibat Allāh (?)²⁵¹ b. Muḥammad b. 'Alī al-Anṣārī²⁵², 'Abd

²⁴⁵ J. Johns propose Maḥmūd (Johns, Appendice II, doc. 9, p. 318); le doute persiste après vérification.

²⁴⁶ J. Johns propose al-Tanūkhī (*Ibid.*); le doute persiste après vérification.

²⁴⁷ J. Johns propose «b. Qarqar al-Tanūkhī» (*Ibid.*); le doute persiste après vérification.

²⁴⁸ Cusa, p. 101 et Johns, Appendice II, doc. 9, p. 318 : al-L....

²⁴⁹ Lecture tout à fait incertaine.

²⁵⁰ Si la lecture de Cusa n'est pas satisfaisante, celle de J. Johns ['ādiyā' (?)] est impossible (Johns, Appendice II, doc. 9, p. 318).

²⁵¹ Proposition de J. Johns qui ne va pas de soi, *ibid.*

²⁵² Cusa ne propose rien et J. Johns : al-naṣrānī(?), *ibid.*

al-Raḥman b. Muḥammad b. 'Atīq al-Ḥamrī²⁵³, Ḥasan b. Abī al-Qasim al-Qurashī, Ḥusayn b. 'Atīq al-Tamīmī et 'Alī Ibn Mu'āsh²⁵⁴ b. Abī al-Qasim al-Rabī'ī²⁵⁵.

Objet : vente d'une maison.

8. 1177-1179, Palerme (rééd. J. Johns, «Sulla condizione dei musulmani», p. 288-294)²⁵⁶

Concessionnaire des revenus des cultivateurs : Donatus, abbé de S. Giovanni degli Eremiti.

Cultivateurs : Jabrūn, Ibrāhīm et 'Abd al-Raḥman, tous fils de Mūsā.

Témoins : Abū-l-Faraj b. Salām al-Laḥmī, leur oncle maternel, Aḥmad b. Abī-l-Qāsim al-Qaysī, Abū Jum'a b. Muḥammad al-Qurashī, 'Alī b. Ya'la al-Qurashī et Abū...

Objet : trois *rijāl al-jarā'id* de Manzil Yusūf, en fuite, reconnaissent leur statut et reviennent dans le lieu où ils étaient cultivateurs en se soumettant à des conditions explicitées dans le texte.

9. 1180, territoire de Palerme (Cusa, p. 39)

Vendeurs : al-shaykh Abū al-'Abbās Aḥmad 'Abd al-Nūr al-Tamīmī et al-shaykh al-muqri' al-ḥājj Abū al-Faḍl b. Aḥmad al-Judhāmī²⁵⁷.

Acheteur : Basile pour le compte de l'archevêque de Palerme.

Noms contenus dans les limites : Muḥammad b. Abī al-Mālik et al-qā'id Jawhar.

Témoins : Abū al-Faḍl b. 'Abd al-Wāḥid al-Burjī, 'Alī b. 'Umar b. 'Atīq al-Rabī'ī²⁵⁸, 'Uthmān b. 'Abd al-Wāḥid al-Ḥaḍramī, 'Alī b. Abī al-Fataḥ b. al-Ḥ.l.fīsi (?) et Ahmad b. Khalīfa al-Azdī.

Objet : vente d'une plantation de canne à sucre.

10. 1183, faubourg de Palerme (Cusa, p. 491)

Vendeur : Mas'ūd b. Tāmir al-Qurashī et son fils 'Abd al-Salām.

Acheteur : dame Marguerite, chrétienne.

Noms contenus dans les limites : maison partagée entre Bint al-Masīnī et al-Ġarābiyya.

Témoins : 'Alī b. Abī l-Faḍl al-Tamīmī, Abū l-Qāsim b. 'Abd al-Salām al-Arj(ouḥ ou kh)ī, Abū l-Qāsim b. Abī 'Abd Allāh al-Tamīmī, Aḥmad b. Abī l-Qasim al-Qaysī, 'Uthmān b. 'Alī al-Hawwārī, 'Alī al-ḥājj b. 'Uthmān al-Anṣārī, Aḥmad b. 'Abd Allāh al-ḥājj al-Hawwārī, 'Umar b. Abī l-Khayr al-Qurashī, Makhlūf b. Makhlūf al-Qaysī et 'Abd Allāh b. 'Uthmān al-'Afirī.

Objet : vente d'une maison.

²⁵³ J. Johns : al-ḥarīrī, *ibid.*

²⁵⁴ J. Johns lit Ibn Mu'āsh là où Cusa lisait Muwāthir (*ibid.*).

²⁵⁵ Plutôt qu'al-Raygī chez Cusa et al-Tanūkhī chez Johns (Johns, Appendice II, doc. 9, p. 318).

²⁵⁶ Sans être directement en prise avec le monde urbain (quoique l'on puisse penser que les trois fugitifs n'habitent pas forcément eux-mêmes hors de la ville), cet acte est un acte privé notarié et en suit les règles.

²⁵⁷ Plutôt que al-Khudāmī chez Cusa, p. 39.

²⁵⁸ Cusa, p. 39 et Johns (Johns, Appendice II, doc. 18) : al-R.y.gī (?).

11. 1187, Territoire de Vicari (Bresc, 1995)

Vendeur : Ebraym filius Sebeun connu comme Atrami [Ibrāhīm b. Sab'ūn] al-ma'rūf bi Atrami (?).

Acheteur : Ebu Suleyman b. Scaleri [Abū Sulaymān b. (?)] chrétien.

Témoins : Aly filius Abdalle Elhegueri ['Alī b. 'Abd Allāh al-Hawwārī], Ebubeker filius Abderrahmen Elhegueri [Abū Bakr b. 'Abd al-Raḥmān al-Hawwārī], Aly ibin Abderrahmen Ettimimi ['Alī b. 'Abd al-Raḥmān al-Tamīmī] et Ebrahym ibin Nasar Ellachmi [Ibrāhīm b. Naṣr al-Laḥmī].

Objet : vente d'une terre.

12. 1190, Palerme (Cusa, p. 44)

Vendeur : Zaynab b. 'Abd Allāh al-Ansārī, *in absentia*, car elle est prisonnière des Rūm; l'ordre est donné par le *dīwān al-fawā'id*.

Acheteur : Niqūla Ashqar, serviteur du palais royal.

Noms contenus dans les limites : Aḥmad al-qā'id Sam'ūn, Ibn al-Muwāz.nī et Ibn Mujāhid 'Atiq.

Témoins : Abū l-Qāsim b. Muḥammad al-Tamīmī, Ḥasan b. Abī l-Qāsim b. Muḥammad al-Qurashī, al-Sab' b. 'Isā b. al-Sab' b. 'Isā al-Lawātī, Muḥammad b. al-Salām b. 'Abd Allāh al-Ḥ.mrī et Muḥammad b. 'Umar b. Ḥasan al-Tā?

Objet : réunir le montant de la rançon pour libérer Zaynab. La vente est achevée au retour de Zaynab.

13. 1193, Castrogiovanni (Cusa, p. 496)

Vendeur : Ibrāhīm b. Muḥammad al-Qurashī.

Acheteur : le chrétien Jilwa.

Noms contenus dans les limites : les héritiers d'Ibn Falāḥ, les héritiers du shaykh 'Umar b. al-Būyūzī, le notaire, connu anciennement comme 'Alī malik al-ḡalūl et aujourd'hui maison de Junwa, Yaḥyā b. Muḥammad, Rīs, les héritiers de Muḥammad al-kharrāz et al-mū'adhhdhin Aḥmad b. al-Qunfudh.

Témoins : Makhlūf b. Abī l-Futūḥ al-Tamīmī, Aḥmad b. 'Abd al-Raḥman al-Tamīmī, Abū Bakr b. 'Abd al-Mālik al-Hawwārī, 'Abd al-Mun'im b. 'Abd al-Kāfī al-Zanātī, 'Umar b. 'Abd al-Muḥsin al-Qurashī, Aḥmad b. 'Abd al-Karīm al-Hawwārī et Yaḥyā b. 'Abd al-Kāfī al-Zanātī.

Objet : vente d'une maison.

14. 1196, faubourg de Palerme (Cusa, p. 499)

Vendeur : 'Uthmān b. Yūsuf al-Hawwārī.

Acheteur : le prêtre Pierre prêtre du sire Geoffroi Di Armana (?).

Noms contenus dans les limites : (ruine de la maison de) 'Abd al-Jabbār al-sharāk, Aḥmad b. al-ḥājī.

Témoins : 'Abd Allāh b. Muḥammad al-Būnī, 'Alī b. Abī Bakr al-Tamīmī, Abū al-Ṭāhir b. 'Umar al-N.būjī (?) et Ṭāhir b. 'Abd al-Raḥmān al-Qurashī.

Objet : vente d'une maison.

15. 1100-120? (Cusa, p. 505)

Vendeur : 'Umar b. Ḥusayn al-Tamīmī yu'raf bi Ibn Šāfi.

Acheteur : Eugoumène Abū Gālib b. al-qīsīs (« fils du prêtre ») du monastère de Bardālī.

Témoins : 'Abd al-Ġanī b. Ibrāhīm al-Lawātī, al-shaykh Maymūn b. Ḥasan al-Tamīmī et Yūsuf b. Abū (*sic.*) Bakr al-Hawwārī, Abū l-Faraj b. Ḥusayn al-Kutāmī, 'Alī b. Ḥusayn al-Lawātī et Bū Jum'a b. Yūsuf al-Rabī'ī²⁵⁹.

Objet : vente d'une terre.

Les informations livrées par l'anthroponymie des actes notariés

Les quinze actes²⁶⁰ contiennent un total de cent soixante-quatre noms dans un contexte, pour l'essentiel, palermitain. Au sein des *isms*, les théophores sont nombreux et variés²⁶¹, de même que les noms du prophète et des premiers califes²⁶² (quatre-vingt-onze); les descendants de 'Alī, Ḥasan et Ḥusayn sont également bien représentés²⁶³.

Au-delà de ces généralités, les modalités d'identification sont très différentes de celles mises en évidence jusqu'ici dans les *jarā'id*. Le nom des vendeurs, acheteurs, témoins ou juges est plus développé que ceux des propriétaires cités au sein des limites de biens vendus. On dénombre, en outre, avec une très forte concentration dans le premier groupe, et en particulier parmi les témoins, cent quatorze *nisba/s*, dont quatorze restent non-identifiées et neuf sont géographiques²⁶⁴; toutes les autres sont des *nisba/s* tribales, ce qui apparaît là aussi exceptionnel.

Les *nisba/s* tribales arabes²⁶⁵ et berbères²⁶⁶ cohabitent dans les actes sans qu'en apparence, il y ait séparation en groupes distincts. Soulignons néanmoins que les deux seules alliances matrimoniales

²⁵⁹ Plutôt que le al-Rabī'ī de Cusa.

²⁶⁰ Par rapport à A. Nef, « La *nisba* tribale », on inclut en outre les actes traduits en latin plus tardivement et l'acte de 1177-1179 (doc. 8).

²⁶¹ Nous ne considérons pas leur position dans la dénomination. Les quarante-cinq noms sont les suivants : 'Abd Allāh (13), 'Abd al-Raḥmān (15), 'Abd al-Ġanī (3), 'Abd al-Mālik (2), 'Abd al-Wāḥid (2), 'Abd al-Kāfi (2), 'Abd al-Karīm (2), 'Abd al-Muḥsin (1), 'Abd al-Ḥamīd (1), 'Abd al-'Azīz (1), 'Abd al-Salām (1), 'Abd al-Mun'im (1), 'Abd al-Šamad (1), 'Abd al-Nūr (1), 'Abd al-Qāhir (1).

²⁶² Les noms du prophète de l'islam et des califes sont ainsi représentés : Muḥammad (21) et Abū l-Qāsim, qui en est l'équivalent [14], 'Alī (25), 'Umar (17), Abū Bakr (8), 'Uthmān (8).

²⁶³ Quant aux fils de 'Alī, on relève 9 Ḥasan et 11 Ḥusayn.

²⁶⁴ Un al-Būnī (de Bône), un al-Burjī, un al-Ḥadrāmī, un al-Masīnī (de Messine), un al-Shāqī (de Sciacca), un al-Šiqillī, un al-Ṭarāb.n.sī (de Trapani) et deux al-Thirmī (de Termini).

²⁶⁵ On rencontre des Anšārī (6), des Azdī (4), des Kindī (3), des Laḥmī (2), des Qaysī (13), des Qurashī (12), des Rabī'ī (3), des Tamīmī (12).

²⁶⁶ On trouve des Hawwārī (11), un Judhāmī, un Kutāmī, des Lawātī (9), des Zanātī (3).

attestées sont nouées entre un Azdī et un Qaysī (doc. de 1161) et entre un Qurashī et un Tamīmī (doc. de 1113). Aucun document ne mentionne d'union matrimoniale entre Arabes et Berbères. Toutefois, la présence au sein des groupes de témoins de représentants des deux origines est tellement systématique que l'on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une règle tacite de leur sélection. Les *nisba/s* berbères constituent le tiers du total, soit la moitié des *nisba/s* arabes. Si ces dernières conservent donc plus de valeur à Palerme, les Berbères sont toutefois bien représentés et ne dissimulent en rien leur origine.

De ce point de vue, on ne décèle aucune évolution majeure au cours du siècle. Les paramètres de l'identification des citadins ne varient guère, mais ils reflètent surtout l'exigence de *bona fama* des témoins, symbolisée par des *nisba/s* tribales qui renvoient quasiment toutes à des tribus très célèbres, tandis que cet élément du nom est absent, on l'a vu, des *jarā'id*. Comme nous l'avons suggéré ailleurs²⁶⁷, la *nisba* tribale, sans doute virtuelle dans la vie quotidienne, ne s'actualise que dans un contexte urbain et particulièrement dans l'acte notarié, précision motivée par le souci de donner son nom complet et d'affirmer son idonéité avec la fonction de témoin, mais elle n'est pas une référence «vécue» au quotidien. Un acte de 1180 en fournit la preuve : le nom des deux vendeurs apparaît d'abord en tête de l'acte sous sa forme usuelle, tandis que dans la suite du texte il est développé²⁶⁸. Cette configuration variable du nom est confirmée également par les différences qui distinguent les noms des individus qui contractent les actes de ceux qui sont mentionnés dans les limites des biens immobiliers et fonciers décrits. La *nisba* tribale est également rare dans les épitaphes funéraires des X^e-XII^e siècles retrouvées en Sicile²⁶⁹. Même si elles sont parfois incomplètes, seules cinq sur trente-quatre contiennent des *nisba/s* tribales²⁷⁰. Un tel usage confirme le caractère éminemment surrétrogatoire de cet élément.

²⁶⁷ A. Nef, «Premières réflexions sur l'emploi et la place de la *nisba* tribale», p. 76-78.

²⁶⁸ Doc. 9. Al-shaykh Abū l-'Abbās Aḥmad (p. 39) devient al-shaykh Abū l-'Abbās Aḥmad b. 'Abd al-nūr al-Tamīmī (p. 40); tandis qu'al-shaykh al-muqrī Abū al-Faḍl (p. 39) devient al-ḥājj Abū al-Faḍl b. Aḥmad al-Judhāmī (p. 40).

²⁶⁹ M. Amari, *Le epigrafi arabiche di Sicilia* et V. Grassi, «Iscrizioni del V-VI secolo dell'Egira nel Museo Pepoli di Trapani», *Anaquel de Estudios Arabes*, 8 (1997), p. 129-140. L'origine des cinq stèles funéraires inédites évoquées dans ce dernier article est inconnue. Certaines ne sont peut-être pas siciliennes, mais elles n'en confirment pas moins toutes les caractéristiques que nous soulignons.

²⁷⁰ Stèle III (M. Amari, *Le epigrafi arabiche*, p. 152), il s'agit d'un Rabī'ī, d'un Ru'aynī (*ibid.*, IV, p. 154), d'un Aḥwālī (*ibid.*, V, p. 170), d'un Azdī (XVI, p. 181) et d'un S.l.fī (XVII, p. 183).

Cette documentation livre très peu d'informations supplémentaires, mais elle confirme l'existence d'une hiérarchie subtile entre les différents individus. Ainsi, certains sont appelés *shaykh*²⁷¹. D'autres sont qualifiés de *hājj*, motif d'orgueil et de *bona fama*. Or, les individus qui ont accompli le pèlerinage à la Mecque figurent presque tous dans un seul acte²⁷², un contrat commercial maritime. Faut-il penser que seuls les commerçants pouvaient se permettre ce voyage et qu'ils avaient plus de facilités, techniques, à l'accomplir? Rares sont les activités évoquées, si l'on excepte deux fils de tanneurs et deux fils de droguiste²⁷³. Enfin, quelques représentants de la culture lettrée et de la religion musulmane apparaissent aussi : un notaire ou un scribe²⁷⁴, un *mu'adhdhin*²⁷⁵, un lecteur²⁷⁶ et deux juristes²⁷⁷. Un seul cas dessine une sorte de dynastie professionnelle, en l'occurrence un notaire ou un scribe, dont la mère était elle-même fille de notaire ou de scribe²⁷⁸.

Aux côtés de ces actes arabes, sources de première main sur la société urbaine, spécialement palermitaine, des documents en langue grecque nous informent sur un autre milieu déjà bien étudié par ailleurs : le groupe des chrétiens arabophones insulaires, là aussi majoritairement palermitain.

Les noms arabo-musulmans dans les actes notariés en langue grecque se rapportant aux villes

Henri Bresc a consacré une série d'articles à ce groupe, qualifié de «mozarabe», car il s'agit avant tout de chrétiens²⁷⁹. Résidant pour l'essentiel à Palerme et à Mazara, ils sont évoqués dans des documents en langue grecque, mais leur onomastique allie noms grecs et arabes et ils signent parfois en arabe. Nous ne reviendrons pas sur les données anthroponymiques analysées ailleurs.

À dire la vérité, les origines des «mozarabes» de Sicile ne sont pas très claires et les informations à leur sujet sont peu nombreuses.

²⁷¹ Doc. 1 et 9, nous ne prenons pas en compte les *qāḍī/s* qui sont tous dans ce cas.

²⁷² Doc. 6.

²⁷³ Doc. 1, 5 et 7.

²⁷⁴ Doc. 1.

²⁷⁵ Doc. 4.

²⁷⁶ Doc. 9 (*muqrī*).

²⁷⁷ Ils apparaissent comme garants, dans le doc. 7.

²⁷⁸ Doc. 1.

²⁷⁹ H. Bresc, «Arab Christians» et *Id.* et A. Nef, «Les Mozarabes». On verra également sur ce sujet les prolongements suivants : P. Degni, «Le sottoscrizioni testimoniali nei documenti italogreci : uno studio sull'alfabetismo nella Sicilia normanna», *Bizantinistica*, II, 4 (2002), p. 107-154 et G. Mandalà et M. Moscone, «Tra Latini, Greci e 'Arabici' : ricerche su scrittura e cultura a Palermo tra XII e XIII secolo», *Segno e testo*, 7 (2009), p. 143-238.

En font partie probablement à la fois des descendants d'habitants insulaires arabisés mais restés chrétiens, des convertis musulmans au christianisme ayant appris le grec pour des raisons à la fois liturgiques et sociales (pour faciliter leur intégration au groupe) et, peut-être, des melkites orientaux.

Dans les actes, ils ne sont jamais cités en compagnie de musulmans et tandis que les documents notariés arabes reflètent l'érosion de la propriété musulmane en Sicile au profit des Latins, la majorité des actes grecs enregistrent au contraire des ventes qui assurent le maintien des biens à l'intérieur du même groupe. Leurs rangs ne s'ouvrent qu'à des individus déjà chrétiens²⁸⁰ ou qui se convertissent. Ces caractéristiques et la relative homogénéité du groupe laissent supposer que ses membres ont développé un fort sentiment d'appartenance à ce dernier.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE 9

Si les sources datant des époques islamique et normande sont peu loquaces sur l'immigration de groupes arabo-musulmans en Sicile, aux XI^e-XII^e siècles, la documentation insulaire combine deux éléments exceptionnels qui permettent d'en savoir un peu plus. L'administration mise en place par les Hauteville a établi une partie de ses documents en arabe et produit de nombreuses listes fiscales, d'une part, et les archives ecclésiastiques ont conservé un petit nombre d'actes notariés en arabe, d'autre part. Ces deux types de sources sont rares dans les pays islamiques et découlent tant de la situation culturelle insulaire que de la politique menée par la dynastie des Hauteville.

Les données onomastiques que contiennent ces actes sans équivalent – regroupant plusieurs milliers de noms – permettent de jeter une lumière partielle sur la société sicilienne, arabo-musulmane, multilingue et multi-religieuse, et soumise, en outre, à des évolutions qui tiennent à la nouvelle domination latine. Cette société apparaît, même si la documentation est partielle, arabisée et islamisée, mais aussi nettement plus variée que l'analyse des statuts personnels des soumis ne l'a longtemps suggéré. Diversités religieuse, linguistique, sociale sont ainsi documentées. La référence tribale n'apparaît guère importante; elle est essentiellement utilisée comme un indice de la *bona fama* des témoins dans les actes notariés en arabe. Elle conserve donc une signification sans être structurante pour autant. De ce point de vue, le *dār*, famille élargie, est plus présent.

²⁸⁰ Pour les Latins immigrés, cf. H. Bressi et A. Nef, «Les Mozarabes», p. 148.

Les documents grecs, et surtout latins, enfin, fournissent des indications moins précises certes, mais qui ne sont pas contradictoires avec ce que l'on peut tirer des actes en arabe. Ils sont également révélateurs d'interactions culturelles et linguistiques.

La société sicilienne ainsi mise en lumière est donc complexe et structurée. Ce point confirme la lecture des statuts personnels proposée dans le chapitre précédent. Ces catégories ne regroupent pas que des cultivateurs ou des habitants des zones rurales.

Néanmoins, de même que les *jarā'id* documentent l'attache de plus en plus étroite des individus à leur communauté fiscale, les documents notariés reflètent l'érosion du patrimoine des Arabo-musulmans au profit de chrétiens latins ou latinisés.

CONCLUSIONS DE LA QUATRIÈME PARTIE

L'opposition simplificatrice entre vaincus et vainqueurs ne résiste guère à l'analyse. Rappelons, en premier lieu, qu'il est toute une partie de la population dont le statut et les conditions de vie ne sont pas documentés. Des zones entières, en particulier celles qui sont probablement les plus islamisées, échappent à toute possibilité d'enquête. Au-delà des aléas de la conservation des archives, les informations dont nous disposons nous renseignent sur les régions les plus encadrées et les plus contrôlées par l'administration royale et les institutions ecclésiastiques, dont les chartriers fournissent l'essentiel des éléments exposés ici. Qu'en est-il, toutefois, de la population insulaire telle que reflétée dans ces actes?

D'une part, les statuts dont relèvent l'essentiel de la population sicilienne, largement arabisée linguistiquement et islamisée culturellement si l'on en croit les nombreux indices toponymiques et anthroponymiques disponibles et en l'absence d'éléments plus précis, ne ressemblent guère à ce que l'on a longtemps décrit. Il importe à la fois de dé-juridiciser le lexique, en laissant de côté ses équivalents latins, et de repenser l'évolution chronologique des statuts. Dans un premier temps, une catégorie très englobante est mise en place : celle des propriétaires contribuables qui versent leurs taxes à l'État (*rijāl al-jarā'id*). Le revenu de ces dernières peut être concédé à des membres des élites. Plusieurs autres catégories sont attestées par la suite, dont deux paraissent les plus importantes : les *muls* et les *maḥallāt*. Elles regroupent des cultivateurs, intégrés à une communauté d'habitants dont ils ne sont pas solidaires fiscalement (*muls*) ou installés sur un grand domaine foncier (*maḥallāt*). L'évolution tout au long du XII^e siècle reflètent une dégradation de ces statuts, due selon toute probabilité à la mobilité des exploitants. Ces derniers fuient des charges fiscales devenues trop lourdes, tandis que tout est fait pour limiter le plus possible leurs déplacements à la recherche d'une condition meilleure.

La seigneurialisation des campagnes est réduite et on la perçoit surtout pour des groupes de paysans de culture grecque. Pour une part, ces derniers étaient des nouveaux venus, mais, surtout, ils étaient

soumis à l'autorité de monastères de langue grecque¹ dont les responsables venaient souvent de l'extérieur de l'île dans un premier temps. Ils se proposaient sans doute d'y appliquer des règles assez différentes de celles en vigueur à la période antérieure en Sicile, mais proches de celles mises en œuvre dans les régions dont ils venaient. Quelques exemples de tensions et de conflits entre la population locale et tel ou tel représentant d'une institution ecclésiastique renforcent cette hypothèse.

D'autre part, l'analyse des données anthroponymiques contenues dans les listes (*jarā'id*) dressées en fonction des catégories évoquées plus haut, par les représentants de l'administration centrale, mais à partir de données rassemblées localement par les communautés d'habitants, permet de nuancer l'idée d'une population arabo-musulmane écrasée par la domination chrétienne et peu diversifiée. À l'inverse, ces catalogues contiennent les noms de propriétaires et de non-propriétaires, d'habitants des zones rurales, majoritairement, mais aussi des bourgs et des villes. Ces inventaires reflètent à la fois une islamisation des références sociales (présence de certaines fonctions, islamisation des noms), une hiérarchie sociale assez étendue (de l'esclave au propriétaire) et une diversité linguistique et religieuse, fréquente dans le *dār al-islām* de l'époque. En revanche, la dimension tribale y apparaît peu structurante.

La variété des termes désignant les statuts personnels en arabe et la diversité sociale interne de la population qui relève de ces derniers contrastent fortement avec le vocabulaire réduit des actes latins qui utilisent presque exclusivement le vocable *villanus*. En outre, il est probable que si une partie des droits dus aux souverains normands (taxes sur la pêche, sur le commerce, sur la poix, etc.) se sont inspirés de taxes antérieures², certaines mesures ont affaibli l'autonomie des communautés rurales. Ainsi en fut-il, sans doute, des droits qui pesaient sur l'*incultum*, mais aussi sur les moulins, les fours et autres installations qui devaient être au moins en partie collectives à l'époque antérieure. Les modalités de leur déléation à tel ou tel concessionnaire sont mal connues : elle n'apparaît que dans un cadre épiscopal ou dans le cas de monastères richement dotés, en particulier de langue grecque. La tension entre une réalité sociale

¹ Ce sont leurs fonds qui fournissent l'essentiel des actes pour la période la plus haute, mais aussi les séries les plus continues.

² Il n'est que de considérer, par exemple, les taxes énumérées par Ibn Hawqal dans sa description de la Sicile; cf. Ibn Hawqal, *Kitāb šurat al-arḍ*, éd. J. H. Kramers, Beyrouth, 1964 et rééd. 2001, p. 134 et trad. frse : *Configuration de la terre*, trad. J. H. Kramers et G. Wiet, Beyrouth, 1964 (*Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Série arabe*), p. 129.

diversifiée et la dégradation progressive des statuts personnels, liés en partie aux conditions de vie, a pu tendre la situation toujours plus jusqu'aux révoltes de la fin du siècle.

D'une certaine manière, les actes notariés en arabe, exceptionnels pour l'époque, même s'ils se réfèrent essentiellement à Palerme, reflètent une réalité similaire. Ils documentent en effet le maintien du droit musulman, malikite, dans l'île, mais aussi celui d'élites urbaines aux références islamiques, au sein desquelles la *bona fama* est établie par des critères qui n'ont guère varié depuis la période antérieure. Parallèlement, toutes les ventes soulignent le recul de la propriété arabo-musulmane, au profit des Latins notamment, même si ce trait découle en partie des modalités de conservation de cette documentation unique, qui provient des fonds ecclésiastiques. Ces tensions contradictoires ne sont donc pas propres aux campagnes.

ÉPILOGUE

UN PRÉCIPITÉ DU XII^e SIÈCLE SICILIEN

L'ÉVOLUTION INTÉRIEURE ET L'HORIZON DU *DĀR AL-ISLĀM*

Les chapitres précédents ont permis de mieux délimiter le projet des Hauteville et les méthodes utilisées pour le réaliser. Toutefois, des tensions pouvaient découler de mesures contradictoires : entre nécessité de s'appuyer en partie sur une élite conquérante et volonté de limiter son pouvoir; entre besoin d'or et nécessité de ménager la population arabo-musulmane, entre volonté de mettre sur pied une administration efficace et dangers réels ou supposés de la dépendance vis-à-vis de techniciens qui maîtrisent des langues et des pratiques dont le contrôle échappe à une partie des conquérants, etc. Si les sources exploitées jusqu'ici, laissent entrevoir ces difficultés, d'autres les mettent violemment en lumière, en particulier les chroniques. Or, nous avons la chance de disposer pour la Sicile de quelques textes tout à fait instructifs de ce point de vue.

Un autre problème est lié aux groupes qu'ils nous a semblé voir apparaître au cœur de l'administration royale. On l'a vu, au sein de la population, aucun groupe ne semble vraiment se distinguer, dès lors que l'on quitte les élites et les nouveaux venus, latins essentiellement, dont l'intégration au sein de la société est difficile à retracer. Le chapitre 5 suggérait l'existence de rivalités dans l'exercice du pouvoir qui à la fois rendait la tâche des Hauteville complexe et leur permettait, en les instrumentalisant, d'asseoir leur autorité en instaurant un État distant et majestueux.

Il est un dernier volet de l'évolution historique que ne permet pas d'atteindre la documentation prise en considération jusqu'ici : la politique extérieure des souverains siciliens, en particulier vis-à-vis du *dār al-islām*. Or, cette dimension du contexte est décisive pour notre compréhension des événements et de la politique mise en œuvre par les Hauteville.

L'analyse des structures administratives et les grandes lignes de l'étude du personnel administratif suggèrent des modalités de fonctionnement qui font leur place à la superposition et à une instrumentalisation des groupes culturels, engagés dans la construction d'un État qui s'est poursuivie tout au long du XII^e siècle. Pour prolonger la réflexion, on peut aborder trois points, distingués par

commodité mais étroitement liés en réalité. Tout d'abord, quel est le rapport de ces groupes culturels à l'État? le service du souverain les amène-t-il à converger, au-delà de leur spécialisation linguistique et administrative relative, ou bien des conflits apparaissent-ils, dictés par la lutte pour le contrôle de l'administration centrale? Deuxième point : quels sont les liens entre les représentants de ces groupes culturels, peu nombreux, œuvrant au sommet de l'État, et la société qui les entoure? Peut-on montrer l'existence de réseaux entre la cour et la société environnante ou bien est-on condamné à la supposer? Enfin, quels sont les indices de tensions entre des logiques de domination contradictoires repérables dans les chroniques, tant en Sicile que dans les relations du comté, puis du royaume, avec le *dār al-islām*?

Les sources ne permettent pas de répondre complètement à ces interrogations essentielles. Les chroniques siciliennes lèvent un voile sur les logiques politiques et sociales à l'œuvre, mais, d'une part, elles se concentrent sur la seconde moitié du XII^e siècle, et, d'autre part, elles développent une conception de l'histoire sicilienne qu'il est difficile de mettre en perspective grâce à d'autres sources. Dans le même temps, le parti pris clairement affiché de leurs auteurs fait beaucoup de leur intérêt. Quant à la politique vis-à-vis du *dār al-islām*, les sources en langue arabe la mettent partiellement en lumière.

I. UNE ROYAUTÉ ŒCUMÉNIQUE NON EXEMPTÉ DE TENSIONS SOUS ROGER II

Mal informés sur les souverains, nous ne disposons en outre que de peu d'éléments concernant la biographie des grands qui évoluent à la cour, en particulier durant le règne de Roger II, les principales chroniques étant toutes postérieures à cette date. Cela n'empêche toutefois pas de tenter de reconstituer et d'interpréter les grandes lignes des affrontements politiques qui se déroulent pendant la première partie du siècle. Or, les dissensions politiques les plus apparentes dans les sources tiennent précisément à la conception qu'ont les différents acteurs des modalités de contacts entre les groupes culturels insulaires et des liens entre ces groupes et les orientations de la diplomatie sicilienne.

Tensions internes

Deux épisodes qui se déroulent sous le règne de Roger II échappent au silence à peu près total des sources concernant l'évolution politique interne de la première moitié du siècle : l'élimination

de Christodule par Georges d'Antioche et l'exécution de Philippe de Mahdiya à son retour de l'expédition de Bône (1153).

Georges d'Antioche contre Christodule

La biographie de Georges d'Antioche par al-Maqrīzī suggère qu'une rivalité l'opposait à Christodule et qu'il l'aurait éliminé de la scène politique :

Lorsque [la famille de Georges d'Antioche] se présenta devant ['Abd al-Raḥmān = Christodule], il les accueillit avec bienveillance et les fit travailler pour les *dīwāns* de Sicile; eux feignirent la sincérité et il leur accorda une haute position auprès de lui. Devenu adulte, Roger gouverna avec le vizir 'Abd al-Raḥmān auquel il concéda des pouvoirs absolus. Georges d'Antioche se rapprocha (de Roger) en exauçant tous ses désirs et celui-ci l'envoya de nombreuses fois comme ambassadeur en Égypte. Georges ne cessa d'œuvrer contre le sultan 'Abd al-Raḥmān jusqu'à ce que Roger le mette dans une cage de fer et le fasse exécuter¹.

Reste à comprendre les raisons de cette inimitié. La politique que mène Georges d'Antioche par la suite pourrait fournir une clé de lecture. Alors que jusqu'à son accession au pouvoir, l'essentiel des actes royaux était rédigé en grec, Georges lance une politique d'arabisation de l'administration et d'orientalisation de la représentation royale. Cette orientation nouvelle coïncide avec l'éloignement de Christodule. Probablement au service de Roger I^{er}, avant de sortir de l'ombre sous Adélaïde vers 1105, ce dernier est proche du pouvoir royal lorsque l'île devient le centre de l'ensemble italien sous domination normande et Palerme le cœur de la Sicile, une évolution sanctionnée par le déplacement de la capitale de Messine à Palerme avant 1112. Or, les liens de Christodule avec Byzance sont nombreux², tandis que la famille de Georges d'Antioche a dû fuir l'ire de l'empereur et que lui-même a passé bonne partie de sa vie en Ifrīqiya³.

Entre 1110 et 1125, le choix se fait plus pressant : faut-il poursuivre les orientations hellénophone du gouvernement et byzantine de la politique extérieure ou bien lui en donner une autre? C'est alors que Georges d'Antioche débute sa carrière : il mène une acti-

¹ Al-Maqrīzī, *Al-Muqaffā*, 3, p. 19-20 : *Fa-lammā qadamū 'alay-hi aḥsana ilay-him wa-wallā-hum al-dawāwīn bi-Ṣiqilliyya fa-aharū al-nuṣḥ fa-šāra la-hum 'indahū manzila. Wa-shabba al-malik Aūjār wa-shārik 'Abd al-Raḥmān al-wazīr fī-l-amr wa-l-nahī. Fa-taqarraba ilay-hi Jurjī bi-kull mā yuwāfiqū-ha. Fa-ba'atha Jurjī rasūlān ilā Miṣr karātin muta'addadatin. Wa-lam yazal Jurjī yas'ā bi-l-sultān 'Abd al-Raḥmān wa-ja'ala-hu fī qafaṣ ḥadīd wa-qatala-hu.*

² V. von Falkenhausen, «I funzionari greci nel regno», p. 141-144.

³ Cf. chapitre 5, p. 311-315.

tivité diplomatique importante en Égypte qui suggère un resserrement des liens avec les dynastes du *dār al-islām* les plus proches. Il est donc probable que les raisons de l'éloignement de Christodule résident en partie dans ce changement de politique générale. Si l'on ne peut être certain de l'interprétation des événements rapportés, la solution apparaît en revanche clairement. Elle réside dans une personnalisation renforcée du pouvoir. La royauté est bicéphale, Roger II et Georges d'Antioche se partageant l'essentiel de l'autorité souveraine. Avec cette machination, qui eut pour conséquence la mise à l'écart et la disparition de Christodule, le règne incontesté de Georges d'Antioche sur la politique sicilienne commence véritablement. Lorsqu'il meurt en 1151, il est remplacé par Philippe de Mahdiya⁴. On a souvent souligné que la condamnation et l'exécution de ce dernier manifestaient l'avènement de nouvelles tensions.

L'exécution de Philippe de Mahdiya (1153)

Cet eunuque converti – deux caractéristiques qui en font le premier représentant d'une longue série dont l'existence est documentée – est, là encore, assez mal connu malgré les informations que livrent Ibn al-Athīr⁵ et Romuald de Salerne⁶, surtout sur l'issue de sa vie, il est vrai. Ce chroniqueur latin relate son exécution en 1153⁷ : Philippe de Mahdiya est accusé d'être demeuré musulman en dépit de sa conversion au christianisme. Carlo Alberto Garufi a montré qu'il s'agissait d'une interpolation du XIII^e siècle destinée à exalter a posteriori la foi chrétienne de Roger II⁸. Toutefois, Ibn al-Athīr, qui s'intéresse lui aussi exclusivement à la séquence finale de la vie de Philippe de Mahdiya, explique également cette condamnation par des motivations religieuses. Or, on ne peut penser que le chroniqueur arabe (1160-1233) s'est inspiré du récit de Romuald de Salerne.

Toutefois, Ibn al-Athīr fournit des indications supplémentaires qui permettent de ne pas attribuer cette condamnation aux seules crispations d'une fin de règne. Philippe était probablement un

⁴ Sur ce personnage, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 215-219.

⁵ Cf. *BAS*, ar., 1, p. 337 et sq. et *BAS*, 1, p. 479 et sq.

⁶ Romuald de Salerne, *Chronicon*, p. 234-236.

⁷ A. Metcalfe évoque cet épisode pour critiquer l'idée qu'il pourrait s'agir d'un élément d'une politique de conversions forcées menée par Roger II à la fin de sa vie. Il y a voit toutefois le révélateur d'une dégradation générale de la situation des musulmans dans l'île. Cf. A. Metcalfe, «The Muslims of Sicily under Christian rule», p. 305-306. Cf., également, J. Johns, *Arabic Administration*, p. 215-218; l'auteur rappelle les versions en présence sans proposer d'interprétation des événements.

⁸ *Ibid.*

proche de Georges d'Antioche, auprès duquel il devait avoir fait ses classes d'*amiratus stolii* et qu'il remplace dès sa disparition.

Lorsque les Almohades⁹ défont les Ḥammādides en 1153 et qu'une partie de cette dynastie se réfugie en Sicile¹⁰, une riposte se prépare, conduite par les tribus arabes qui évoluent dans le Maghreb central¹¹. Roger II approche alors cette coalition en proposant son aide à ses chefs (Ibn al-Athīr avance le chiffre extraordinaire de 5000 cavaliers). Le refus ne se fait guère attendre : les tribus ne peuvent accepter un soutien chrétien¹². Cette réponse, au moins rhétorique, se justifie par le terrain sur lequel se placent les Almohades : celui d'un mahdisme affirmé, d'une reconquête de la péninsule Ibérique et du Maghreb au nom de l'islam. Dans ce contexte, il est difficile de faire appel à des « ennemis de la foi » pour s'opposer à la nouvelle dynastie berbère. Cette fin de non-recevoir n'empêche pas le souverain sicilien d'envoyer Philippe de Mahdiya à Bône, probablement à la suite d'un accord avec les Ḥammādides réfugiés à sa cour. Or, une fois sur place, l'eunuque se sert « des Arabes comme d'auxiliaires »¹³ et finit par s'emparer de la ville en octobre. Il s'en retourne ensuite vers Palerme, les vaisseaux lourds de prisonniers et de biens. C'est alors qu'il aurait été accusé d'une trop grande bienveillance envers les savants musulmans de la cité (il faut comprendre « les élites », du moins celles qui étaient encore dans la ville) et d'être demeuré musulman de cœur en dépit de sa conversion.

Cet épisode ne cadre pas avec la politique rogérienne pour deux raisons principales : d'une part, parce que les crypto-musulmans étaient foison à la cour, si l'on en croit Ibn Jubayr qui écrit bien plus tard, et qu'ils étaient donc tolérés; d'autre part, parce que le souverain ne décapitait pas les élites des villes maghrébines qu'il conquérait, il les utilisait, dans la pire des hypothèses, en prélevant des otages qu'il emmenait à Palerme¹⁴. L'issue de l'affaire souligne la nouveauté de l'attitude de Roger II, puisque Philippe n'hésite pas à rentrer à Palerme.

Il est probable que l'on reproche surtout à Philippe de Mahdiya son alliance avec les Arabes et sa popularité à Bône. Cette bienveil-

⁹ Sur cette entreprise almohade, on verra D. Valérian, *Bougie, port maghrébin, 1067-1510*, Rome, 2006 (BEFAR, 328), p. 48-49.

¹⁰ Cf. *supra* à propos des Ḥammādides et Ibn al-Athīr, *Kāmil*, dans BAS, ar., 1, p. 336-337 et BAS, 1, p. 478.

¹¹ *Ibid.* Le vocable « arabes » désigne ici des tribus qui revendiquent une origine arabe et qui, quittant l'Égypte, se sont installées en Ifrīqiya à partir du milieu du XI^e siècle.

¹² *Ibid.*, p. 479.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Sur la politique de Roger II en Ifrīqiya, cf. *infra*.

lance éventuelle est donc plus un symptôme, un indice, que le motif réel de la fureur du souverain. Philippe de Mahdiya dispose pour son entreprise de forces navales non négligeables, dont les troupes étaient formées en partie d'Arabo-musulmans. Il traite avec les tribus arabes du Maghreb et doit avoir acquis à Bône comme à Palerme une certaine popularité à la suite de sa victoire, à un moment où, en revanche, le pouvoir royal est affaibli par la dégradation de la santé de Roger II. Georges d'Antioche disparu, lui qui jouissait de la complète confiance de Roger parce qu'à la fois hellénophone, arabophone et chrétien et donc peu susceptible d'être tenté par un modèle islamique et musulman en dépit de son hostilité à l'égard de Byzance, Philippe apparaît, en revanche, comme un danger pour la stabilité du royaume.

La politique extérieure du royaume sicilien détermine donc une partie de l'évolution interne sicilienne et il convient de revenir sur les choix de Roger II dans ce domaine.

Roger II et le dār al-islām

La position géographique de la Sicile, sans conditionner en rien sa politique vis-à-vis du *dār al-islām*, suppose néanmoins qu'elle adopte une politique à l'égard de ses voisins arabo-musulmans (essentiellement l'Ifrīqiya) et, éventuellement, des autres entités politiques islamiques (Maghreb occidental ou Égypte), d'autant que l'évolution de la partie méridionale du bassin méditerranéen est complexe et conflictuelle tout au long du XII^e siècle, laissant peu de possibilités de neutralité au souverain sicilien.

Il est, en effet, un élément du contexte général qui doit être souligné dès l'abord car il conditionne bonne partie du jeu diplomatique entre la Sicile et l'Ifrīqiya : la situation politique au Maghreb et en Méditerranée. Roger II fait face en Ifrīqiya à une situation similaire à celle que son père et Robert Guiscard avaient découvert en Sicile et dont les conséquences sont relativement semblables. On assiste en effet, en ce début du XII^e siècle, après la rupture entre les Zirides et les Fatimides et l'installation d'un certain nombre de tribus arabes dans la région, à une recomposition qui passe par la fragmentation des entités politiques et un jeu d'alliances complexes, mais aussi par l'intervention des Hauteville. Dans ce contexte en constante évolution, en effet, le souverain sicilien, au même titre que les Fatimides ou les Almoravides, mais sans la légitimité islamique qui le transformerait en rival, apparaît comme un soutien de poids possible pour les dynasties locales¹⁵, à la fois face à des rivaux locaux

¹⁵ Sur le contexte général, cf. M. Brett, « Muslim Justice under Infidel Rule. The Normans in Ifriqiya 517-555 H./1123-1160 AD », dans *Le Maghreb et les pays de*

et comme contrepoids éventuel aux deux principales dynasties régionales. Les Hauteville font montre d'une grande prudence et conjuguent trêves renouvelées régulièrement avec les Zirides et interventions ponctuelles à la demande des acteurs locaux¹⁶, en se gardant autant que possible de provoquer l'ire des Almoravides et des Fatimides. Cette politique explique, par ailleurs, que l'image de Roger II ne soit pas particulièrement glorieuse dans les sources en langue arabe¹⁷.

Nous reviendrons d'abord sur la politique pré-rogérienne, avant de mettre en lumière l'évolution engagée par Roger II. Toutefois, dans la mesure où la trame événementielle est bien assise, nous nous contenterons de faire ressortir les lignes de force de l'évolution générale.

Avant Georges

Jusqu'en 1123, la politique extérieure de la Sicile est conditionnée par trois éléments qui expliquent une relative prudence par rapport au *dār al-islām*. Le premier est son ancrage plus continental qu'insulaire, d'où découlent des relations intenses entre les Hauteville et l'empire byzantin. Pour conflictuelles qu'elles soient, elles dissimulent mal une aspiration à la reconnaissance impériale de la part des Normands.

Le deuxième est l'abstention normande dans le cadre des croisades. Si l'on en croit Ibn al-Athīr – même si l'anecdote qu'il rapporte était fautive, qu'il le fasse n'en serait pas moins significatif –, Roger I^{er} aurait clairement motivé sa position par sa préoccupation pour l'avenir de la Sicile¹⁸. Son fils ne revint pas sur cette

la Méditerranée : échanges et contacts (Actes du V^e Congrès d'histoire et de civilisation du Maghreb, 1989), Cahiers de Tunisie, 44 / 155-156 (1991), p. 325-368 et H. Bresc, «Le royaume normand d'Afrique et l'archevêché de Mahdiyya», p. 351.

¹⁶ Ainsi entre 1117 et 1121, les tensions sont récurrentes entre Roger et les émirs zirides, eux-mêmes en conflit avec le gouverneur de Gabès qui fait appel aux Hauteville, tandis que les Zirides font appel aux Almoravides. Roger alterne les alliances, mais préserve l'existence de ces accords jusqu'en 1121, date à laquelle l'émir ziride 'Alī meurt laissant derrière lui un héritier fort jeune, al-Ḥasan. Cf. Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 322-323 et BAS, 1, p. 454-456; al-Nuwayrī, *Al-Nihāyat*, BAS, ar., 2, p. 540-541 et BAS, 2, p. 155-156 et Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'Ibar*, BAS, ar., 2, p. 540-541 et BAS, 2, p. 207-209.

¹⁷ A. De Simone, «Il Mezzogiorno normanno-svevo», p. 271-274.

¹⁸ Dans le contexte de l'avancée chrétienne générale (en Sicile, en Syrie et en Espagne...), le futur Baudouin I^{er}, aurait contacté le comte Roger pour lui proposer de combattre contre les musulmans en Afrique. Malgré l'enthousiasme de ses conseillers, Roger aurait répondu par un *pet* et une série de critiques : il aurait dû se ruiner pour fournir une flotte et le reste de l'équipement nécessaire, tandis que Baudouin et ses proches auraient mis la main sur le commerce avec l'Ifrīqiya; en outre, une telle action aurait mis fin à la trêve qui existait entre lui et Tamīm, l'émir

position, on peut simplement noter que Baudouin épousa brièvement Adélaïde, la mère de Roger II, alimentant de cette manière les caisses de son royaume¹⁹.

Enfin, la Sicile est prise dans un jeu à trois qui tient à la rivalité entre Byzance et les Fatimides et qui va la forcer à un positionnement, même si ce dernier fluctue jusqu'en 1123.

L'ascension de Georges d'Antioche en Sicile semble ne pas être sans effet sur la politique du souverain sicilien à l'égard de l'Ifrīqiya.

Les nouvelles orientations de la politique rogérienne vis-à-vis du *dār al-islām* après 1123

Rappelons que Georges d'Antioche appela Roger à la rescousse en 1108²⁰, à la mort de l'émir ziride Tamīm, lors de l'avènement de Yaḥyā, qui lui était hostile et avait fait exécuter le frère de Georges. Un ambassadeur envoyé de Palerme «exfiltra» toute la famille. Cet épisode souligne l'intensité des liens entre la Sicile et les Zirides et la bonne connaissance qu'avaient les Siciliens, dès une période haute, non seulement du terrain, mais probablement aussi de Georges lui-même, intermédiaire parfait pour les relations diplomatiques entre l'île et l'Ifrīqiya. Il explique aussi l'intérêt de Georges pour ce versant de la Méditerranée plus que pour Byzance, même si l'histoire de sa famille explique en partie sa position²¹. L'orientation de la politique ifrīqiyenne du comté normand ne change toutefois clairement qu'une fois que Georges s'est imposé contre Christodule, vers 1123 probablement puisque telle est la date à laquelle on voit apparaître Georges dans les documents siciliens²². Ce changement de stratégie n'est néanmoins pas immédiatement couronné de succès.

En effet, à la suite d'une attaque almoravide contre le territoire des Hauteville (en Sicile ou en Calabre²³), Roger persuadé que

ziride. Il aurait suggéré, pour conclure, d'attendre que la Sicile soit en mesure de conquérir l'Ifrīqiya elle-même et aurait donc envoyé Baudouin conquérir Jérusalem... Cf. Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 320-321 et BAS, 1, p. 451-452.

¹⁹ Cf. H. Houben, *Ruggero II di Sicilia*, p. 38-39. L'auteur rappelle que Guillaume de Tyr attribue à la manière humiliante dont Adélaïde fut traitée par Baudouin, la haine tenace de son fils à l'égard du Royaume de Jérusalem et son refus de participer aux activités militaires menées dans le Levant.

²⁰ Faut-il comprendre qu'il fait appel à la régente Adélaïde à cette date ou bien faut-il repousser cet appel à une date plus tardive? Sur cet épisode, cf. Ménager, *Amiratus*, p. 45-46. L'auteur suggère qu'il faudrait reculer la date de cette fuite au moins jusqu'en 1112, date de la majorité de Roger II.

²¹ Cf. chapitre 5, p. 311-315.

²² Ménager, *Amiratus*, p. 46-47.

²³ Cf. Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 323 et BAS, 1, p. 456.

l'émir ziride, al-Ḥasan, y est pour quelque chose décide d'attaquer Mahdiyya en 1123. Il subit alors une défaite sans appel, symbolisée par le massacre de la garnison d'al-Dīmās chantée par de nombreux poètes de langue arabe et en particulier dans un poème de l'émir ziride lui-même²⁴.

Ce premier échec est suivi d'une révision de la politique comtale vis-à-vis de l'Ifrīqiya qui, là encore, pourrait bien s'inspirer de l'expérience sicilienne des Hauteville.

Après 1130 : l'Ifrīqiya des Hauteville et les relations avec les Fatimides

Cette révision s'accompagne d'un renforcement de l'intérêt pour la région et de sa meilleure connaissance, mais commençons par rappeler les principales étapes de la « construction rogérienne », à partir des années 1130. Roger, devenu roi, a alors les mains plus libres pour mettre en œuvre cette réorientation, car il a achevé la « conquête » du midi péninsulaire.

En 1134-1135, Mahdiyya, attaquée par les Ḥammādides, est défendue par la flotte de Roger II qui se rapproche donc des Zirides²⁵, au moins momentanément. La même année, Jerba est conquise et sa population réduite en esclavage²⁶. En 1142-1143, Roger intervient contre la ville de Tripoli dont la population refuse de reconnaître l'émir ziride al-Ḥasan et a porté les Banū Matrūḥ au pouvoir, mais sa flotte est repoussée. Les Siciliens attaquent alors Gigel sur la côte nord-est du Maghreb central et y provoque des dommages, au nombre desquels figure la destruction du palais de Yaḥyā b. al-'Azīz, émir ḥammādide, avant de réduire une partie de la population en esclavage.

En 1144-1145, le domaine ḥammādide est à nouveau visé et Barask attaqué; les captifs sont vendus aux musulmans. L'année suivante, l'armée de Roger occupe les Kerkenna qui relèvent théoriquement du domaine ziride. Parallèlement, et les deux affaires sont peut-être liées, à la suite de dissensions internes qui entraînent famine et fuite de la population, Georges d'Antioche intervient à Tripoli, avec mansuétude précise al-Tijānī, parce qu'il envisageait de conquérir d'autres points de la côte. Il y remet au pouvoir les Banū Matrūḥ, tribu arabe qui avait été chassée par des Berbères, sous la protection d'une armée sicilienne formée de chrétiens et de musul-

²⁴ A. De Simone, « Il Mezzogiorno normanno-svevo », p. 272-273.

²⁵ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 325-326 et BAS, 1, p. 459-460 et et Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'Ibar*, BAS, ar., 2, p. 540 et BAS, 2, p. 207.

²⁶ Sur Jerba : Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 327 et BAS, 1, p. 461.

mans; il y désigne un certain Yūsuf b. Zirī comme juge pour les musulmans²⁷. En 1146-1147, la population de Tripoli fait cependant appel aux Almoravides contre les Banū Matrūḥ. Les Hauteville interviennent alors à nouveau en faveur de ces derniers et reprennent la cité en main²⁸.

En 1147/1148, Gabès est au centre des préoccupations normandes : Rashīd, qui tenait la ville, meurt. Un de ses *mawālī*, Yūsuf, prend le pouvoir et y place un de ses plus jeunes fils, mais il fait face à l'hostilité des fils de Rashīd. Ces derniers font appel aux Zirides, tandis que Yūsuf se tourne vers Roger, à qui il propose d'être son représentant (*wālī*). La population se rebelle et décide de confier la ville à al-Ḥasan, l'émir ziride. Se déroule alors à un épisode révélateur des effets de la politique rogéenne : al-Ḥasan et Yūsuf se seraient retrouvés en même temps à Palerme pour solliciter Roger l'un contre l'autre²⁹. L'année suivante, les armes ne résolvant pas la question, une négociation est entamée, Roger désirant réinstaller Muḥammad b. Rashīd au pouvoir³⁰.

En 1148, dans un contexte de famine qui ravage la région depuis quelques années déjà, les Siciliens entendent pousser leur avantage et al-Ḥasan fuit, en abandonnant Mahdiyya qui tombe aux mains des troupes menées par Georges d'Antioche³¹. De son côté, al-Ḥasan qui cherche à rejoindre le Caire par mer en est empêché par Georges; il se met donc en route en direction des Almohades, non sans demander la permission aux Ḥammādides mais Yahyā b. al-'Azīz le fait placer sous surveillance à Alger jusqu'à l'arrivée des Almohades³². Les Siciliens profitent de cette situation pour envoyer des soldats à Sfax et à Sousse, deux cités gouvernées par des fils d'al-Ḥasan, qui acceptent une reddition immédiate à l'été 1148³³. Selon Ibn al-Athīr, seule une discorde entre Roger et l'empereur byzantin aurait alors évité à l'Ifriqiya de tomber toute entière sous le contrôle des Normands³⁴.

²⁷ Al-Tijānī, *Riḥla*, BAS, ar., 2, p. 444 et BAS, 2, p. 60. Cela suggère qu'une partie de la population n'est pas musulmane, ce qui pose la question de la dimension religieuse du projet normand, sur laquelle on reviendra. S'agit-il de se poser en protecteur de communautés chrétiennes, y compris peu importantes numériquement, ou de favoriser l'immigration de chrétiens, voire de Latins, et la restauration d'un cadre épiscopal bien mal en point au XII^e siècle?

²⁸ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 329-330 et BAS, 1, p. 465-466.

²⁹ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 330-332 et BAS, 1, p. 466-469.

³⁰ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 332 et sq. et BAS, 1, p. 469 et sq.

³¹ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 333-334 et BAS, 1, p. 470-472.

³² Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 335 et BAS, 1, p. 474.

³³ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 335-336 et BAS, 1, p. 475.

³⁴ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 336 et BAS, 1, p. 476-477.

Quels sont les principes de la politique rogérienne qui ressortent de ce rappel, au-delà de la première impression de grande volatilité des événements? Les préoccupations stratégiques sont évidentes et expliquent en partie que seules les cités côtières intéressent les Hauteville. Le rôle central du contrôle des détroits dans son élaboration, que l'on retrouve également pour le versant adriatique, a déjà été bien souligné³⁵.

Un autre volet de cette politique concerne les règles de domination mises en œuvre : elles rappellent là aussi étonnamment la situation sicilienne. Elles conjuguent l'autonomie des différents gouverneurs, qui bénéficient d'une délégation de l'autorité royale³⁶, et la reconnaissance symbolique par la population locale de sa soumission aux Hauteville. Cette dernière passe par le versement de la *jiziya*³⁷ en échange de l'*amān* (protection) accordé par les souverains³⁸, selon le principe du renversement de la *dhimma*, appliqué aussi en Sicile.

Il est clair que ces choix répondent aussi à des motivations économiques, même si cette dimension n'apparaît guère dans les chroniques : le royaume normand a besoin d'or et vend son blé pour se le procurer, à un moment où l'Ifrīqiya traverse des difficultés récurrentes (famines, etc.). Il s'agit également de contrebalancer le rôle grandissant des communes septentrionales en Méditerranée et en Sicile en faisant fonctionner des réseaux commerciaux qui n'ont pas encore disparu³⁹.

Un autre point commun avec la situation sicilienne et qui va de pair avec la levée d'une *jiziya*, tient à ce que le christianisme est une

³⁵ H. Bresc, «Du ribât au presidio, les enjeux et les contrôles des Détroits siciliens», dans *Controllo degli Stretti e insediamenti militari nel Mediterraneo (Colloque de Spolète, 3-4 sept. 1997)*, Rome, 2002, p. 97-127.

³⁶ Ainsi à Gabès, en 1147-1148, Yūsuf réclame le vêtement et le diplôme qui feraient de lui un *wālī* et l'égal des Banū Matrūh à Tripoli; Roger les lui fait parvenir et Yūsuf, ayant endossé le premier, fait une lecture publique du second à la population. Cf. Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 331 et sq. et BAS, 1, p. 467.

³⁷ En 1148, Roger impose la *jiziya* à la population de Mahdiya, cf. Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'Ibar*, BAS, ar., 2, p. 540 et BAS, 2, p. 207.

³⁸ À la suite de la reddition de Sfax le 12 juillet 1148, la ville se voit imposer les mêmes conditions que Mahdiya et Sousse. Roger envoie à l'ensemble de la région des lettres d'*amān* par lesquelles il accorde sa protection à la population. Cf. Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 335-336 et sq. et BAS, 1, p. 475.

³⁹ Ces enjeux sont en partie exposés dans les travaux de D. Abulafia, «L'attività commerciale genovese nell'Africa normanna : la città di Tripoli», dans *Commerce and Conquest in the Mediterranean, 1100-1500*, Aldershot, 1993 (*Variorum Reprints*), mais aussi Id., «The Norman Kingdom of Africa» et *The Two Italies*. Pour les réseaux existants, les *fatwās* ifrīqiyyennes sont une source de premier ordre, elles sont l'objet d'une étude à venir.

des dimensions mises en avant par les Hauteville dans leur construction ifrîqiyenne. Elle a été bien mise en lumière pour l'évêché de Mahdiya, dont le rôle a été moins symbolique qu'on ne l'avait pensé dans un premier temps. Le soutien apporté au christianisme dans ce contexte, même s'il correspond à une réalité régionale assez ténue, permet à Roger II de revendiquer sa politique et la domination de l'Ifrîqiya aux yeux des deux ensembles chrétiens de l'époque; elle justifie son action. De ce point de vue, on peut se demander, et l'on n'a pas manqué de le faire dans le passé, quelle est la nature du pouvoir que Roger II revendique d'exercer sur l'Ifrîqiya.

Il y a deux décennies environ, la discussion a porté sur la question de la titulature de Roger II qui se serait défini comme *malik Ifrîqiya* («souverain de l'Ifrîqiya»). Les éléments mis en avant dans le débat sont les suivants : la frappe monétaire d'époque normande à Mahdiya⁴⁰, la stèle funéraire élaborée par Grisantus⁴¹, quelques actes privés⁴² et une épée de Roger sur laquelle aurait été gravé ce titre et qui est évoquée dans une série de sources variées⁴³. Or, aucun de ces éléments n'est décisif : la monnaie frappée à Mahdiya porte le simple titre de *malik*, sans référence aucune au christianisme, qu'il s'agisse de Roger ou de Guillaume I^{er}; les actes invoqués, comme la stèle dont le texte a été rédigé par Grisantus, relèvent de la sphère du privé et ne sauraient donc constituer un indice certain de l'élabora-

⁴⁰ Le dossier a été repris dans J. Johns, «*Malik Ifrîqiya : The Norman Kingdom of Africa and the Fatimids*», *Libyan Studies*, 18 (1987), p. 89-101. Pour le dinar daté de 1149 (Roger II), les légendes sont les suivantes : au droit, *Duriba bi-amr al-malik al-mu'azzam Rujâr al-mu'tazz bi-llâh bi-madînat al-Mahdiyya sannat thalath arba'in khamsumâ'ia* (marge extérieure : «A été frappé sur l'ordre du roi vénérable Roger, puissant par Dieu, dans la ville de Mahdiya, l'année 543»); *al-ḥamdu li-llâh ḥaqq ḥamdu-hu wa-kamâ huwa ahlu-hu wa-mustahiq* (marge intérieure : «Gloire à Dieu, il est juste de le louer et, en vérité, il est digne et mérite d'être loué»); *al-malik Rujâr* (centre : «le roi Roger»). Au revers, les deux marges sont identiques à celles du droit; au centre : *al-mu'tazz bi-llâh* («puissant par Dieu»).

Pour le dinar daté de 1155 (Guillaume I^{er}), les légendes sont les suivantes : au droit, *Duriba bi-amr al-hādī bi-amr Allāh al-malik Guliyālm bi-madînat al-Mahdiyya sanna tis' arba'in khamsumâ'ia* (marge extérieure : «A été frappé sur l'ordre de celui qui guide par l'ordre de Dieu, le roi Guillaume, dans la ville de Mahdiya, l'année 549»); la marge intérieure est identique à celle du dinar rogérien; *al-malik Guliyālm* (centre : «le roi Guillaume»). Au revers, les deux marges sont identiques à celles du droit; au centre : *al-hādī bi-amr Allāh* («celui qui guide par l'ordre de Dieu»).

⁴¹ Cf. *supra*, chapitre 1, p. 106-108; la locution en question est la suivante : *al-ḥadra [...] mālika Inṭāliya wa-Ankabarda wa-Qulawriya wa-Siqilliyya wa-Ifrîqiya...*

⁴² Cf. Abulafia, «The Norman Kingdom of Africa», p. 41.

⁴³ Cf. *ibid*, le développement le plus complet à ce sujet, p. 41 et appendice p. 48-49. La légende aurait été la suivante : *Apulus et Calaber, Siculus mihi servit et Afer*.

tion royale. Quant à l'épée, on hésite à penser qu'elle a existé⁴⁴. Tout semble en effet découler d'un texte normand qui chante Rouen et ceux qui en sont issus, dont Roger II :

*Ex te progenitus, Normanno sanguine clarus,
Regnat Rogerus victor, sapiens opulentus.
Te Rogere potens, tu maxima gloria regum;
Subditur Ytalia et Siculus, tibi subditur Afer;
Grecia te timet et Syria et te Persa veretur;
Ethiopes albi germania nigra requirunt
Te dominante sibi, te protectore tueri.
Vera fides et larga manus tibi septa dedere;
Te dignum imperio solum diiudicat orbis⁴⁵*

Ce texte qui aurait été rédigé entre 1147 et 1151 semble fournir la substance du vers qui aurait orné l'épée. Il n'est guère étonnant que cet aspect soit retenu en faveur des Normands⁴⁶, même si, l'intérêt réel de la papauté pour les chrétiens en terre d'Islam et pour l'évangélisation est un peu plus tardif.

Le fait que l'autorité des souverains normands ne soit jamais définie officiellement comme chrétienne s'explique certainement par le fait qu'elle aurait fait voler en éclats la *pax fatimida*. Les Fati-mides laissent les mains libres aux Hauteville en Ifrīqiya car ils y sont un facteur de stabilité, mais l'expression de leur pouvoir suit des règles islamiques, l'humiliation de la *jizīya* en sus.

L'horizon africain joue donc un rôle fondamental dans la construction du projet rogérien. Non seulement il procure au comté puis au royaume des ressources supplémentaires, mais, en outre, il permet de mettre fin au statut exceptionnel de la Sicile : cette domination chrétienne minoritaire numériquement qui s'exerce sur une population arabo-musulmane n'est plus une exception insulaire. Il autorise également la Sicile à développer des ambitions de nature impériale sur le même plan que d'autres ensembles politiques, à justifier le refus de la croisade orientale et à traiter sur un pied, sinon d'égalité du moins de respect mutuel, avec les Fati-mides.

⁴⁴ D. Abulafia avançait la même hypothèse (*ibid.*, p. 48).

⁴⁵ M. Richard, « Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen », *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1845*, Rouen, 1846, p. 127-182, spéc. p. 163.

⁴⁶ Cf. H. Bresc, sur l'écho de ce rétablissement dans le monde latin, « Le royaume normand d'Afrique », p. 349, n. 9.

La mort des deux principaux protagonistes de cette élaboration, Roger II et Georges d'Antioche ne pouvait pas ne pas avoir de conséquences ou, au moins, reposer la question de l'intérêt de cette politique.

II. LE RÈGNE DES DEUX GUILLAUME OU L'ÂGE DES TURBULENCES

La mort de Roger II clôt une première moitié de siècle qui a connu, surtout sous ce souverain, une stabilité relative et une expansion notable. Cette impression tient sans doute en partie au fait, il est vrai, que nous ne connaissons guère le détail de la trame événementielle, en particulier pour l'histoire de la Sicile elle-même. La disparition du premier roi Hauteville (1154) a été précédée de celle de son plus fidèle conseiller, Georges d'Antioche, en 1151. Guillaume I^{er}, Marguerite pendant sa régence et Guillaume II⁴⁷ ont promu des choix différents dans un contexte qui évoluait; ce dernier, en particulier, a bénéficié d'un long règne, quasiment aussi long que celui de Roger II (plus de deux décennies). Ce sont donc ces transformations que nous mettrons ici en lumière en illustrant les moyens mis en œuvre afin de faire face aux fragilités institutionnelles révélées par les tensions qui se font jour dans le royaume.

L'analyse de l'évolution politique interne de la Sicile au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle ne peut s'appuyer que sur trois sources, mais elles sont exceptionnelles; il s'agit des deux ouvrages du Pseudo-Falcand⁴⁸ et du *Liber ad honorem Augusti* de Pierre d'Eboli⁴⁹. Ces trois textes sont polémiques, souvent à la limite du pamphlet. La chronique intitulée *Liber de Regno Sicilie* relate l'évolution politique du royaume normand de 1154 (mort de Roger II) à 1169 (exil d'Étienne du Perche et mise en place d'un *triumvirat* de conseillers sous Guillaume II). Les deux autres textes, la *Lettre au Trésorier de Palerme* et le *De Rebus Siculis Carmen* de Pierre d'Eboli, sont à replacer dans un contexte légèrement plus tardif, au moment de la crise dynastique qui met aux prises Tancrède⁵⁰ et Henri VI

⁴⁷ De ce point de vue, les derniers roi normands n'ont guère laissé de traces.

⁴⁸ Pseudo-Falcand, *Liber de regno Sicilie* et S. Tramontana, *Lettera a un tesoriere*.

⁴⁹ Pour Pierre d'Eboli, voir la dernière édition, sous le titre *Liber ad honorem Augusti sive De rebus siculis*.

⁵⁰ Sur ce personnage, cf. *Tancredi : conte di Lecce, re di Sicilia (Atti del Convegno internazionale di studio, Lecce, 19-21 febbraio 1998)*, éd. H. Houben et B. Vetere, Lecce, 2004 (Saggi e Testi, 16).

après la mort sans héritier de Guillaume II en 1189. Dans ce cadre, le Pseudo-Falcand soutient résolument Tancrède, tandis que Pierre d'Eboli est farouchement favorable à l'empereur.

L'anonymat du *Liber de regno Sicilie*, autrement intitulé *De tyrannide Sicularum*, et de la *Lettre* a donné naissance à des hypothèses diverses⁵¹ et si, finalement, on a renoncé à en identifier l'auteur (que l'on pense être unique), on a tenté de le replacer dans le panorama politique général de la Sicile. Ainsi, Jean-Marie Martin voit en lui un représentant de la noblesse d'origine française, favorable à un gouvernement royal fort mais qui fasse une place, réduite certes, à la noblesse latine⁵². Toutefois, une nouvelle tentative d'identification a été proposée récemment⁵³. Son auteur revient sur l'ancienne attribution des deux œuvres à Hugues Foucaud (Fulcaudus), abbé de Saint-Denis de 1186 à 1197. Elle avait été avancée à la suite de la première édition des deux ouvrages en 1550 par Gervais de Tournay à qui Mathieu de Longuejume, évêque de Soissons, avait confié un *codex* en mauvais état qui portait un nom que l'éditeur avait déchiffré comme étant celui d'Hugo Falcandus; la *Lettre* y faisait office de préface. Les arguments, qui ne se réduisent pas à cette mention aujourd'hui invérifiable en raison de la disparition de ce manuscrit, sont assez convaincants. Nous les énumérons rapidement : deux lettres de Pierre de Blois adressées à l'abbé de Saint-Denis évoquent leur passé sicilien commun⁵⁴, Hugues Foucaud est de formation probablement sicilienne⁵⁵ et une comparaison entre le lexique le moins usuel des chartes attribuables à l'abbé de Saint-Denis et celui des deux œuvres siciliennes considérées comme anonymes montre des similitudes dans le choix de vocables rares. Toutes trois ont en commun en effet l'utilisation d'un lexique peu commun dans les textes latins du XII^e siècle⁵⁶.

⁵¹ Cf. la synthèse de A. De Lellis, «Il "*Liber de Regno Sicilie*" e la "*Epistola ad Petrum*" del cosiddetto Ugo Falcando. Stato degli studi». Cf. également l'introduction de G. Loud à *The History of the tyrants of Sicily*, p. 28-42.

⁵² J.-M. Martin, *Italiens normandes*, p. 270.

⁵³ G. E. Hood, «Falcandus and Fulcaudus, *Epistola ad Petrum*, *Liber de Regno Sicilie*. Literary Form and Author's Identity», *Studi Medievali*, 40/1 (1999), p. 1-43.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 7-8. Dans la première (PL 131), Pierre de Blois avance que le pape actuel et l'abbé de Saint-Denis peuvent attester qu'il a été *sigillator* («gardien des sceaux royaux») en Sicile entre 1166 et 1168. Dans la lettre 116, il s'adresse à un abbé H. de Saint-Denis en lui proposant d'échanger leurs œuvres et se dit particulièrement intéressé par un traité que l'abbé a écrit sur les événements de Sicile (mais la fin de la lettre a pu faire penser qu'il s'agissait d'un autre Hugues, successeur de Foucaud, car Pierre indique que «le roi», sans autre précision, est irrité contre lui et il pourrait s'agir de Philippe Auguste).

⁵⁵ *Ibid.*, p. 12.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 32-35.

S'il n'est pas possible de trancher définitivement en faveur de cette hypothèse⁵⁷, raison pour laquelle nous continuerons à désigner l'auteur par l'expression «Pseudo-Falcand», elle cadre bien cependant avec un certain nombre des caractéristiques de cette œuvre. La solide culture de l'auteur en littérature latine classique suggère qu'il était probablement clerc⁵⁸. Hugues Foucaud a pu assurer pendant son séjour une fonction à la cour comme d'autres lettrés occidentaux (de Jean de Salisbury à Pierre de Blois) et l'auteur fait montre d'une remarquable connaissance du milieu de cour palermitain. La lettre au trésorier Pierre est rédigée par un homme qui quitte la Sicile, ce qui ne contredit pas la biographie de Hugues Foucaud. Enfin, la conservation d'un manuscrit des deux œuvres en France au XVI^e siècle et de trois manuscrits aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France vont dans le même sens⁵⁹.

Si l'on connaît l'identité de l'auteur du *De rebus siculis Carmen*, la vie de Pierre d'Eboli nous échappe en grande partie⁶⁰. Un seul manuscrit de son œuvre a été conservé, mais les éditions en sont nombreuses, motivées autant par les liens de Pierre avec l'Empereur que par la richesse des miniatures qui ornent l'ouvrage⁶¹.

Des résistances locales peuvent se faire jour, les grands de la Terre ferme se rebeller, des communautés urbaines ou paysannes manifester leur hostilité face à la dégradation de leurs conditions de vie ou de leur statut juridique, mais le jeu politique, surtout dans le contexte de la centralisation voulue par les souverains siciliens, se déroule avant tout à la cour et c'est à Palerme que l'on vient manifester son mécontentement. Jusque dans les années 1190, les œuvres

⁵⁷ Sans jamais citer G. E. Hood, S. Tramontana s'oppose à sa révision dans : «La lettera dello pseudo Ugo falcando : una lettura filologica», dans *Nobiles Officinae*, 2, p. 81-90.

⁵⁸ Comme le rappellent, après d'autres, S. Tramontana dans *Lettera a un tesoriere di Palermo*, p. 69-70 et G.M. Cantarella dans «Ripensare Falcando».

⁵⁹ G. E. Hood, «Falcandus and Fulcaudus», p. 3; *The History of the tyrants of Sicily*, p. 50-51. Deux datent du XIV^e siècle et le troisième de la fin du XIII^e siècle, c'est aussi le plus complet et le moins fautif. Il faut toutefois noter qu'un manuscrit, de 1230 environ, est conservé à la Bibliothèque apostolique du Vatican. On trouvera une description des manuscrits dans S. Tramontana, «La lettera dello pseudo Ugo Falcando».

⁶⁰ C. Frugoni, «"Fortuna Tancredi". Temi e immagini di polemica antinormanna in Pietro da Eboli», dans *Studi su Pietro da Eboli*, Rome, 1978, p. 147-166 (*Studi Storici dell'Istituto Storico Italiano per il Medioevo*, 103-105).

⁶¹ Cf. Petri Ansolini De Ebulo, *De Rebus Siculis Carmen*, éd. E. Rotta, 1904, Città di Castello (*RIS*, 31/1-3) et Pietro da Eboli, *Liber ad honorem Augusti (FSI)*, 39), éd. G. B. Siragusa, Rome, 1906. Pour les miniatures, on verra *Liber ad honorem augusti sive De rebus Siculis : codex 120 II der Burgerbibliothek Bern. Eine Bilderchronik der Stauferzeit*, éd. T. Kölzer, M. Stähli et G. Becht-Jördens, Sigmaringen, 1994.

siciliennes conservées se focalisent en effet sur les événements palermitains, les autres régions du *regnum* apparaissant périphériques.

Le règne de Guillaume I^{er} (1154-1166) ou la manifestation des tensions

Nous n'entendons ni dresser un tableau de la situation réelle de la cour palermitaine dans les années 1150-1160 ni faire un portrait de Maion de Bari à partir du Pseudo-Falcand⁶². Mais celui-ci propose dans la *Lettre au Trésorier* une lecture des causes de la fin de la dynastie normande en Sicile, partielle et partielle, qui ne manque pas d'intérêt en raison de sa cohérence et parce qu'elle met bien en relief à la fois le type de politique royale qui pouvait être portée par une partie des élites siciliennes et les tensions entre les divers groupes culturels qui s'affrontent à la cour. Il est probable que ces dernières apparaissent d'autant plus nettement sous Guillaume I^{er} que les informations sur ce règne nous sont fournies précisément par le *Liber de regno Sicilie*. Mais il est indéniable que la royauté normande traverse une crise pendant la première moitié du règne de Guillaume I^{er} (1154-1166)⁶³. Toutefois, moins que les faits retracés ou la critique de la présentation qu'en fait le Pseudo-Falcand, c'est la pensée politique de l'auteur qui nous retiendra.

Tyrannie et projet sicilien

Que le Pseudo-Falcand soit de parti pris est incontestable, mais c'est précisément ce qui fait l'intérêt de sa chronique intitulée, rappelons-le, *De tyrannide Siculorum* (qu'il conviendrait de traduire « À propos de la tyrannie des Siciliens »). Comme l'a souligné Ovidio Capitani⁶⁴, l'auteur prend position sur un sujet qui fait partie des clichés qui circulent depuis longtemps au sujet de la Sicile. Au XII^e siècle encore, le thème est repris par Jean de Salisbury et d'autres⁶⁵, ce que le Pseudo-Falcand ne pouvait ignorer. À l'opposé de ce que l'on avance souvent⁶⁶, il déconstruit, toutefois, le mythe de

⁶² Pour une critique de l'histoire telle que le Pseudo-Falcand la retrace, cf. l'introduction de *The History of the Tyrants*.

⁶³ Une des premières synthèses documentées sur Guillaume I^{er} est celle de G. B. Siragusa, très favorable à Maion, qu'il allait identifier à la fin de sa vie au *Duce* qu'il admirait : *Il Regno di Guglielmo I in Sicilia illustrato con nuovi documenti*, Palerme, 1, 1885 et 2, 1886.

⁶⁴ O. Capitani, « Motivazioni peculiari e linee costanti della cronachistica normanna dell'Italia meridionale : secc. XI-XII », *Atti dell'Accademia delle Scienze dell'Istituto di Bologna, Classe di scienze morali. Rendiconti*, 65/1 (1976-1977), p. 59-91, spéc. p. 88.

⁶⁵ H. Wieruszowski, « Roger II of Sicily, "Rex-Tyrannus" ».

⁶⁶ Le titre et l'introduction de *The History of the Tyrants of Sicily* l'illustre parfaitement.

la Sicile-terre de tyrannie; il le réinterprète. Pour ce faire, il exalte Roger II souvent critiqué de ce point de vue et insiste sur les divisions internes de la cour sous Guillaume I^{er}. Il montre, chemin faisant, qu'elles découlent de la faiblesse de ce roi et résultent de son abandon du modèle politique érigé par Roger II. La Sicile ne génère pas les tyrans, mais sa situation culturelle unique requiert une politique ferme, sans quoi ce paradis devient un enfer.

L'utilisation que le Pseudo-Falcand fait du mot «tyrannie» dans sa chronique le place en général dans un contexte d'expression partisane et inconstante; on soupçonne l'autre de tyrannie, on l'en accuse; il ne s'agit qu'exceptionnellement du résultat d'une analyse politique: en général, ce sont des récriminations mises dans la bouche de tel ou tel individu qui critique un adversaire⁶⁷. L'auteur n'utilise qu'une fois le vocable en exprimant son sentiment sur le sujet, au sein d'une expli-

⁶⁷ – La première occurrence du terme, après le préambule, vise à critiquer son utilisation pour qualifier la politique de Roger II : *Porro quod quidam pleraque ejus opera tyrannidi dant, eumque vocant inhumanum, eo quod multis poenas graviores et legibus incognitas irrogaverit, ego si existimo virum utique prudentem et in omnibus circumspectum in novitate regni ex industria sic egisse, ut neque flagitiosi quilibet de scelerum sibi possent impunitate blandiri, neque benemeritos nimia severitas absterret, quibus ita mitem se prebuit, ne tamen ex nimia mansuetudine locus superesset contemptui*, Pseudo-Falcand, p. 6 («En outre, concernant le fait que certains disent que nombre de ses actions sont tyranniques et le qualifie d'inhumain parce qu'il a imposé à beaucoup des châtiements sévères et non prescrits par les lois, je considère que comme un homme prudent et circonspect en toutes choses, il a agi de la sorte au début de son règne par habileté, afin que les méchants ne puissent jouir d'aucune sorte d'impunité pour leurs crimes; et pour ne pas décourager ceux qui agissaient bien, envers qui il se montrait bienveillant, par une trop grande sévérité, sans toutefois que d'une excessive douceur puisse naître le mépris.»). Cette notation est particulièrement intéressante parce qu'elle suppose qu'une tolérance consciente était pratiquée et qu'elle ne satisfaisait pas tous les groupes.

– Il apparaît ensuite dans le contexte d'une machination ourdie par Maion. Celui-ci persuade le roi de confisquer le château de Noto dont jouit Geoffroi, comte de Montescaglioso, avant de convaincre ce dernier que ce geste est le seul fait du roi *praeterea tyrannum hunc verius, quam Regem, nescio quid sceleris in animo gerere (...)* (p. 15-16, «sans qu'il puisse facilement savoir quels actes scélérats étaient nés dans l'esprit de ce tyran plutôt que roi (...»). Le mot revient à la page suivante, repris par le comte convaincu.

– De même, des grands qui complotent contre le roi avec Maion, accusent Guillaume I^{er} de tyrannie à plusieurs reprises, mais leur usage du mot est présenté comme abusif par le chroniqueur (*ibid.*, p. 16-18).

– Toujours dans le cadre des manipulations de Maion, celui-ci fait semblant de refuser d'exécuter des ordres cruels qu'il attribue à Guillaume I^{er} pour se poser en défenseur de la liberté contre la tyrannie (*ibid.*, p. 24-25).

– Une autre occurrence suit la mort de Guillaume I^{er}; les grands pleurent la mort de celui qu'ils avaient considéré jusque-là comme un très grand tyran, en constatant que la Cour est le lieu de toutes les intrigues (p. 90).

cation d'ordre général⁶⁸. Mais il faut remettre le passage dans son contexte : le début du paragraphe annonce l'énumération des graves conséquences qui découlent du bref mouvement de rébellion qui a agité Palerme en 1161. Au cours de ces événements, nombre d'hommes valeureux ont été tués, des trésors ont été détruits et le duc Roger, fils de Guillaume I^{er}, est mort accidentellement. Le préambule de l'ouvrage avait expliqué que la Sicile, plutôt que terre de tyrans, était un lieu où la Fortune tourne rapidement⁶⁹, le passage en question le démontre. Le sujet de la phrase est l'île (« Pour que cette île ne manque jamais de tyrans »), c'est-à-dire ses habitants, inconstants et influençables. Guillaume n'est critiqué que pour sa faiblesse, qui explique ses réactions d'une extrême violence lorsqu'il se décide enfin à agir.

La population sicilienne est soumise, malgré elle, à la tyrannie, en raison des coups de la Fortune. Son seul vrai tort est de ne pas chercher à s'en prémunir – qu'ils prennent la forme de divisions ou d'alliances entre les divers groupes culturels insulaires – par une conduite raisonnée et conforme à l'éthique (notamment de respect de l'autorité souveraine). La personnalité morale de certains individus, dont l'action est décisive en raison de la position qu'ils occupent y est en effet pour beaucoup. L'explication en termes de factions et de morale personnelle est systématiquement privilégiée contre une vision ancienne et monolithique de l'île comme mère de tyrannie. Ces deux facteurs convergent pour provoquer la désunion des Siciliens et donc leur faiblesse face à l'ennemi extérieur.

On a souvent insisté sur le fait que le Pseudo-Falcand avait loué Roger pour son mode de gouvernement qui ménageait les Normands et faisait une place aux grands du royaume⁷⁰. Mais, plus encore, c'est

⁶⁸ Le passage se place pendant l'assaut donné au palais en 1161, au moment de la mort accidentelle du fils de Guillaume I^{er}, Roger, dont d'aucuns accusent le roi : *Verum haec insula ne tyrannis quandoque careat, eam sibi circa Regum filios consuetudinem vindicavit, ut morti meliores primum objiciat, eos sibi reges constituens, per quos in ea perpetuae possit tyrannidis privilegium conservari* (p. 324, « Toutefois, pour que cette île ne manque jamais de tyrans, elle revendique cette coutume regardant les fils de rois : exposant les meilleurs à la mort, elle fait rois ceux qui lui permettent de conserver perpétuellement le privilège de la tyrannie »). À la suite de quoi, l'auteur donne en exemple Roger, duc de Pouille et fils de Roger II, mort en 1149, en laissant la place, dans l'ordre d'accession au trône, au cruel Guillaume I^{er}.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 3-4.

⁷⁰ Le passage utilisé est le suivant : *Transalpinos maxime, cum ab Northmannis originem duceret, sciretque Francorum gentem belli gloria caeteris omnibus anteferrere, plurimum diligendos elegerat, et propensius honorandos* (p. 6, « Comme il tirait ses origines des Normands et savait que les Francs surpassaient par la gloire des armes tous les autres, il avait retenu comme dignes d'être appréciés par-dessus tous les Transalpins qu'il honorait plus naturellement »).

la manière dont il rend compte de la construction rogérienne et fait siennes les intentions qui y président qui frappe le lecteur, d'autant que cette position est en totale adéquation avec celle exprimée dans la *Lettre au trésorier*, dont il serait également l'auteur. En effet, on présente souvent la phrase du préambule qui souligne l'honneur dans lequel le roi tient les Français comme une synthèse de la pensée politique de l'auteur. Toutefois, son contexte immédiat suggère une autre lecture : dans les lignes qui la précèdent, le Pseudo-Falcand chante la construction d'un empire⁷¹ et la capacité qu'avait Roger II d'intégrer des apports divers dans l'édification de son royaume⁷², sans qu'il y ait de solution de continuité entre les deux éloges. En revanche, la phrase concernée, incluse dans le paragraphe suivant, semble simplement contrebalancer ce qui pourrait passer pour un oubli des origines : le souverain est, aussi, fier d'être normand. Cette notation n'est donc là que pour rétablir un équilibre et éviter la critique d'une politique trop « philo-islamique » menée par Roger : sa politique prend en compte toutes les composantes de la population du *regnum* sans exception. On n'entendra d'ailleurs plus parler des Normands jusqu'à la fin du récit. Ce portrait finit sur la justification du gouvernement fort, et parfois cruel, mis en place par ce souverain. Ce tableau se caractérise donc par la cohérence de l'action rogérienne.

Par contraste, Guillaume I^{er} apparaît incapable de réunir autour de lui les différents groupes qui composent les élites siciliennes, parce qu'il n'a pas l'autorité nécessaire. Mais, plus encore que le roi, c'est l'émir Maion de Bari, le ministre le plus important du roi de 1154 à 1160, qui reçoit les coups de plumes du Pseudo-Falcand.

Le parcours politique sinueux de Maion de Bari sous Guillaume I^{er}

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails de l'évolution politique sicilienne, bien connue⁷³, mais nous arrêterons plutôt sur les conceptions générales défendues par la chronique du Pseudo-

⁷¹ *Idque curabat, ut non magis viribus quam prudentia et hostes contereret et Regnum suum productis finibus ampliaret; Tripolin namque Barbariae, Africam, Faxum, Capsiam, aliasque plurimas Barbarorum civitates multis sibi laboribus ac periculis subjugavit* (p. 5-6 : « Il veillait à combattre ses ennemis plus par la prudence que par la force et à étendre les limites de son royaume; il soumit, à travers beaucoup d'épreuves et de dangers, Tripoli de Barbarie, l'Afrique [Mahdiya], Sfax, Gabès et beaucoup de cités barbares »).

⁷² *Ibid.* : *Aliorum quoque regum ac gentium consuetudines diligentissime fecit inquiri, ut quod in eis pulcherrimum aut utile videbatur, sibi transumeret* (p. 6, « Il fit chercher, avec beaucoup de zèle, les coutumes des autres règnes et peuples afin d'en prendre ce qui lui paraissait le plus utile et le plus beau »).

⁷³ Cf. S. Tramontana, *La monarchia normanna e sveva*, dans *Storia dell'Italia*, 3, Milan, 1986, puis rééd. séparée à Milan, 1994, p. 182-202.

Falcand. Le portrait de Guillaume I^{er} y apparaît contrasté. Ce que lui reproche, en premier lieu, le chroniqueur ce sont l'éloignement des ministres de son père et la désignation comme principal conseiller de Maion de Bari⁷⁴, individu originaire de la ville dont il porte le nom, de la Terre ferme donc, et d'humble extraction selon lui, qui aspire à la grandeur personnelle bien plus qu'au service efficace du souverain. Il gouverne seul et dans son seul intérêt, erreur impardonnable dans un contexte qui requiert un partage équitable des tâches entre les différents groupes culturels et un fort sens de l'intérêt du royaume.

Immédiatement après sa nomination, Maion fomente un complot et ne cesse par la suite d'œuvrer contre les intérêts du roi tout en se rendant indispensable. Le ministre est un homme *novus* en politique et sans morale, deux caractéristiques qui vont de pair. Le véritable problème paraît toutefois moins social que politique : Maion manœuvre pour que la Pouille se rebelle⁷⁵ et surtout pour que la Sicile perde le contrôle de Mahdiya⁷⁶. Il mène sa politique en fonction du continent et non de l'embryon d'empire que Roger a édifié. Maion, non seulement ne réalise donc pas le manque à gagner que provoque cette perte, mais il remplace en outre les enjeux méditerranéens par des enjeux qui vont causer la ruine de la Sicile.

L'importance que revêt la perte de Mahdiya en 1160 pour le Pseudo-Falcand est a priori surprenante, surtout parce que son récit laisse supposer que ce retournement eut des répercussions sur l'état d'esprit général et que cet horizon lié au *dār al-islām* n'était donc pas sans importance pour la population, au moins palermitaine⁷⁷. Une telle constatation suggère à la fois que les victoires ifrīqiyennes des souverains devaient être célébrées avec faste et que des bénéfices importants étaient tirés des rapports entre l'île et la ville ifrīqiyenne⁷⁸,

⁷⁴ Pour des informations nouvelles sur l'ascension de Maion après la mort de Georges d'Antioche, du vivant de Roger II, cf. J. Johns, *Arabic Administration*, p. 197-198 et 201.

⁷⁵ Pseudo-Falcand, p. 18-20.

⁷⁶ Contrairement à ce qu'avance S. Tramontana, *La monarchia normanna e sveva*, p. 192-193. Le problème est moins le fait que Maion est un « homme nouveau » que le contenu de sa politique.

⁷⁷ Le Pseudo-Falcand soupçonne même Maion d'avoir favorisé la perte de Mahdiya afin de monter la plèbe contre le roi (Pseudo-Falcand, p. 25)

⁷⁸ Ce qui est confirmé quelques pages plus loin, lorsque Maion fait courir le bruit que le roi voit plus la ville comme une charge que comme une source de profits : *Hoc autem ab Admirato, sicut dictum est, eo fiebat animo, ut insani capitis esse Regem ostenderet, qui nobilissimae civitatis amissione Regnum suum mutilari jacturam non duceret (...)* (*ibid.*, p. 27, « Tout ceci fut fait par l'Émir, comme on l'a dit, avec dans l'esprit de faire voir que le roi était fou puisqu'il ne pensait pas que la perte de cette très noble cité, mutilant son royaume, était un dommage »).

mais aussi que se trouvaient à la cour un certain nombre de personnes directement affectées par cette défaite. Cette dernière est attribuée, d'une part, à la trahison du *gayt* Pierre – aucune raison précise n'est avancée si ce n'est le fait que, comme tous les eunuques du palais, à en croire l'auteur, Pierre était demeuré musulman malgré sa conversion – et, d'autre part et surtout, à la manœuvre de Maion qui convainc Guillaume que les assiégés ont assez de vivres pour poursuivre le combat alors qu'ils meurent de faim. La naïveté du roi démontre qu'il ne comprend pas plus que son conseiller l'œuvre de son père.

Les deux années qui vont de 1158 à l'assassinat de Maion par Mathieu Bonel, représentant de la noblesse latine insulaire, en novembre 1160, sont caractérisées par une recomposition du spectre politique. Mathieu d'Aiello (*Notarius Matthaeus*), qui apparaîtra par la suite comme l'un des partisans les plus fervents d'une monarchie forte et efficace en même temps que chrétienne, se rapproche de Maion. Un tel mouvement reflète le regroupement du parti « administratif » autour de l'émir⁷⁹, ce que confirme le soutien apporté à Maion par un certain nombre d'eunuques⁸⁰. Une fois excité contre lui l'ire d'une partie des nobles du royaume, qui l'accusent de confisquer l'exercice du pouvoir, Maion s'allie donc aux fonctionnaires d'origine arabo-musulmane, dont le soutien apparaît comme indispensable. Il est donc clair que les logiques des alliances qui se nouent au palais sont nettement plus complexes que si elles étaient guidées seulement par des éléments culturels ou linguistiques. Le chroniqueur, quant à lui, leur reproche de travailler à leur propre enrichissement, et à celui de leur maître, plus qu'au service du royaume et du roi, ce qui pousse les eunuques à conspirer ensuite

⁷⁹ Entre autres passages qui soulignent ce lien, celui-ci qui suit la mort de Maion : *Eodem ergo die capti sunt Stephanus Majonis filius, ejusdemque frater Stephanus, uterque Admiratus, cum Notario Matthaeo, qui plurimum illi familiaris extiterat (ibid., p. 45 : « Mais le même jour, furent faits prisonniers Étienne fils de Maion et Étienne le frère du même, tous deux Émirs, en même temps que Matthieu le Notaire car il avait été un de ses très proches familiers »).*

⁸⁰ Après la mort de Maion, *Thesauris autem ejus quotquot inveniri potuerunt ad Curiam sine dilatione translatis, cum Andreas eunuchus ac plerique alii tortoribus traditi cogenterent indicare quicquid de rebus Majonis scirent, vel alicubi secretius occultatum, vel apud amicos depositum, multaque eorum indicio fuissent inventa (...), (ibid., p. 45 : « Et tous les trésors qu'ils purent trouver chez lui furent transférés sans attendre à la Cour, tandis que l'eunuque André et de nombreux autres étaient soumis à la torture pour les forcer à indiquer tout ce qu'ils savaient des biens de Maion, ou de ce qui était caché ailleurs, ou encore de ce qui était déposé chez ses amis. Et beaucoup de choses ayant été retrouvées selon leurs indications, ... »).*

auprès du roi contre Mathieu Bonel, qui tente de s'opposer à cette concentration du pouvoir entre quelques mains⁸¹.

La mort de Maion ne pouvait donc manquer d'entraîner une nouvelle recomposition du champ politique à la cour.

La crise des années 1160-1162 et l'irrésistible ascension de Mathieu d'Aiello

Une fois un calme précaire revenu, le souverain appelle au gouvernement Henri Aristippe, érudit spécialiste de textes grecs, Richard Palmer, évêque de Syracuse, et Silvestre, comte de Marsico. Surtout, Mathieu d'Aiello est tiré de prison, où il avait été jeté pour complaire au parti «boneliste», parce qu'il est le seul à pouvoir reconstituer les *defetarii* (*dafātir al-ḥudūd*), les cahiers qui contiennent les limites des concessions et des domaines royaux, brûlés lors de l'assaut contre le palais royal⁸². On peut donc supposer que les eunuques qui auraient pu contribuer à cette réélaboration ont été en partie éliminés ou bien qu'on ne leur accordait plus la même confiance. Cette solution souligne en outre l'ascension d'individus latins à même de remplir des tâches administratives en arabe. Il n'en reste pas moins surprenant que Mathieu, considéré par tous les historiens comme un latin de Salerne très chrétien, connaisse aussi bien l'arabe et l'administration financière du royaume : il est probable qu'il a été formé pour cette fonction à dessein, même si nous ignorons dans quel cadre.

De fait, Mathieu d'Aiello n'est pas un personnage ordinaire. Homme politique redoutable, à l'étonnante longévité dans un contexte aussi troublé (il reste au sommet du pouvoir au moins une trentaine d'années), les sources en livrent deux portraits contradic-

⁸¹ *Ibid.*, p. 47 et 50.

⁸² *Ibid.*, p. 69 : *Cum autem eis terrarum, feudorumque distinctiones, ritusque et instituta Curiae prorsus essent incognita, neque libri consuetudinum, quos defetarios appellant, potuissent post captum palatium inveniri, placuit Regi, visumque esse necessarium, ut Mattheum Notarium eductum de carcere in pristinum officium revocaret : qui, cum, in Curia diutissime Notarius extitisset, Majonisque semper adhaesisset lateri, consuetudinum totius Regni plenam sibi vindicabat peritium, ut ad componendum novos defetarios eadem prioribus continentes putaretur sufficere* («Et comme ils ignoraient tout des distinctions des terres et des fiefs, des rites et des usages de la Cour, et comme ils n'avaient pu, après la prise du Palais, trouver les livres de coutumes, que l'on appelle *Defetarii*, il plut au Roi, à qui cela était apparu nécessaire, que Mathieu le Notaire, une fois tiré de prison, soit rappelé à remplir son office. Il était resté très longtemps au service de la *Curia*, toujours aux côtés de Maion, démontrant sa parfaite connaissance des coutumes du *regnum* entier, si bien qu'on le pensa compétent pour composer de nouveaux *defetarii* contenant les mêmes informations que les précédents»).

toires. Arabophone, taxé de *bigamus*⁸³ par Pierre d'Eboli qui le déteste, il est, en outre, dépeint par ce dernier prenant des bains de pied dans le sang d'enfants égorgés⁸⁴. Les chartes siciliennes illustrent, quant à elles, les nombreuses fondations d'églises que lui doit la ville de Palerme et, notamment, celle d'un lieu de culte qui deviendra la Magione teutonique, dont il décore le plafond de motifs islamisants⁸⁵. Sa très longue carrière politique, retracée en grande partie par le Pseudo-Falcand, suggère qu'il est l'une des figures-clés de la paix au sein du Palais royal en raison de ses liens avec l'élément arabo-musulman sur lequel il exerce un ascendant certain⁸⁶. Il n'est pas sans évoquer certains traits de la personnalité de Georges d'Antioche, mais il doit composer avec une administration plus articulée et une noblesse latine plus structurée et frondeuse. Son pouvoir est nettement moins personnalisé et il semble agir depuis les coulisses plutôt qu'il ne se place au premier plan.

Lorsque Mathieu Bonel, qui était mêlé au meurtre de Maion, après avoir été appelé à la cour est menacé par les eunuques, il contre-attaque en complotant de remplacer le roi par son fils Roger, emprisonne le roi et pille le palais avec ses soutiens⁸⁷. Les eunuques et les Sarrasins de Palerme, fournissent leur lot de victimes aux massacres organisés par les hommes d'armes qui appuient le rebelle⁸⁸. Toutefois, Mathieu Bonel et ses troupes sont acculés par les Palermitains à faire marche arrière et contraints de relâcher le souverain. Mais la rébellion gronde au centre de la Sicile et, avant d'y mettre fin, Guillaume I^{er} fait aveugler et emprisonner Mathieu Bonel.

Les événements de l'année 1161 ont en effet des répercussions ailleurs en Sicile. Les événements palermitains entraînent ainsi des massacres de musulmans, orchestrés par les Lombards contre les Sarrasins du Val de Noto⁸⁹. Les révoltés qui s'y livrent sont présentés comme des partisans de Mathieu Bonel.

Les conséquences de cette dégradation de la situation des eunuques palatiaux sont variées mais montrent que leur position est encore forte et qu'ils sont au cœur de réseaux étendus. Ainsi Iohar,

⁸³ Parce qu'il était aussi marié à une musulmane?

⁸⁴ Nous remercions Elena Pezzini d'avoir attiré notre attention sur cette illustration. Cf. Annexe XVIII.

⁸⁵ Cf. chapitre 3.

⁸⁶ Ses relations avec les eunuques sont mentionnées à plusieurs reprises Cf. *infra*.

⁸⁷ Pseudo-Falcand, p. 48-49.

⁸⁸ Le passage est connu, Pseudo-Falcand, p. 69-70.

⁸⁹ *Ibid*, p. 73.

qui exerce d'importantes fonctions dans l'administration fiscale⁹⁰, parti sur la Terre ferme avec le roi pour y remettre de l'ordre, se plaint de vexations subies dans l'armée et s'enfuit avec les sceaux royaux pour rejoindre les rebelles. Rattrapé, il est mis à mort sur l'ordre de Guillaume. Dans le même temps, le gayt Martin, un eunuque du palais royal, qui avait perdu un frère dans les mouvements anti-arabo-musulmans de Palerme, profite de l'absence du roi dans la capitale pour y faire régner la terreur. Il y torture à sa discrétion un grand nombre de chrétiens⁹¹, aidé en cela par Robert de Calatabiano⁹², châtelain du *Castello a mare*⁹³. Ensemble, ils mettent en coupe réglée la Sicile, imités par les fonctionnaires locaux⁹⁴, mais aussi la Pouille et la Terre de Labour, par le biais de la taxe de rédemption que devaient verser les cités qui s'étaient rebellées contre le souverain.

Après cette crise sanglante qui fait apparaître pour la première fois au grand jour des logiques de groupes, définies de manière en partie culturelle, mais reflétant ou répondant surtout à des logiques partisans de domination et de pouvoir, le calme est rétabli et les années qui suivent (de 1161 à la mort de Guillaume en mai 1166) s'écoulent dans une relative tranquillité, qui explique le silence du chroniqueur.

Il est toutefois significatif que ce moment de tensions maximales corresponde à une nouvelle évolution de la politique extérieure, retenue par le Pseudo-Falcand contre Guillaume I^{er}.

Abandonner l'Ifriqiya? Réticences ifriqiyennes, nouveaux choix politiques et nouveaux ennemis

Guillaume I^{er} doit se positionner par rapport à un contexte qui évolue à la fin de la période rogérienne en raison de la pression militaire croissante des Almohades. En 1152-1153, on l'a vu⁹⁵, les

⁹⁰ Cf. *infra*.

⁹¹ Les deux informations sont données dans Pseudo-Falcand, p. 79.

⁹² *Ibid.*, p. 85-86.

⁹³ Fortification située au nord de la ville de Palerme, au bord de la mer.

⁹⁴ Pseudo-Falcand, p. 86-87 : *Sed et Bartholomeus Parisinus, aliique iustitiarum, stratigoti, camerarii, catapani, gayti Petri patrociniis innitentes, innumeris plebem rapinis et injuriis atterebant; hoc in omnibus judiciis precipuum attendentes, ut ab utralibet partium vel ab utraque, si fieri posset, pecuniam extorquerent* («Mais Barthélémy de Paris, et d'autres justiciers, stratigots, camériers, catéfans, forts de la protection du gayt Pierre, affaiblissaient la plèbe par d'innombrables rapines et vexations, ceci surtout dans tous les jugements qu'ils rendaient de manière à extorquer à l'une des parties, ou aux deux à la fois, si cela était possible, de l'argent»).

⁹⁵ Cf. p. 324.

Ḥammādides, malgré une proximité très relative avec le souverain sicilien, ne peuvent que se réfugier à Palerme et les Hauteville constater leur impuissance à freiner l'avancée des Almohades. La région de la Qal'a, Bougie, Constantine et Bône est inexorablement conquise et le fait de représenter localement l'autorité sicilienne n'est d'aucun secours pour les émirs en place, comme le montre le sort d'al-Ḥārith à Bône⁹⁶.

Or, ces revers siciliens ne sont pas sans effet sur l'Ifrīqiya : ainsi, la population de Jerba se soulève en 1153-1154 contre la domination sicilienne, subissant en retour une violente répression⁹⁷. Il est probable toutefois que la nouvelle donne maghrébine se conjugue aux informations qui arrivent de Sicile au sujet de l'affaiblissement du pouvoir royal et des rébellions qui éclatent tant en Sicile que sur la Terre ferme. Parallèlement, on a souligné les maladresses politiques de Guillaume I^{er} qui, par sa politique autoritaire, réussit à dresser contre lui Sfax et Tripoli⁹⁸. En 1158-1159, la sortie de Tripoli de l'orbite sicilienne est l'aboutissement de cette évolution⁹⁹.

Quant à Mahdiya, l'existence d'un *dīnār* frappé au nom de Guillaume I^{er}, semblable en tous points à celui de son père, souligne une volonté de continuité politique, mais la remise en cause de l'autorité sicilienne par la population n'autorise pas le souverain à maintenir cette orientation. L'abandon de Mahdiya en 1160, comme le laisse entendre le Pseudo-Falcand, équivaut à celui de l'Afrique, dont la ville porte souvent le nom éponyme dans les sources latines¹⁰⁰. La chute de la ville se solde par le retour à Palerme des trésors de la cathédrale et de l'église Saint-Nicolas de Mahdiya. Apparaît ainsi au grand jour la fragilité du renouveau chrétien voulu par Roger II¹⁰¹.

L'horizon islamique de la politique sicilienne disparaît-il pour autant? L'unique écho d'une réorientation de la politique de Guillaume I^{er} réside dans l'attaque, qu'il mène en 1155, de Damiette, Tinnīs, Rashīd et Alexandrie en Égypte¹⁰².

⁹⁶ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 336-337 et BAS, 1, p. 477-478 et Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'Ibar*, BAS, ar., 2, p. 553 et BAS, 2, p. 229.

⁹⁷ Al-Tijānī, *Rihla*, BAS, ar., 2, p. 440-441 et BAS, 2, p. 55-56.

⁹⁸ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 339 et BAS, 1, p. 480-482 et A. De Simone, «Il mezzogiorno normanno-svevo», p. 286.

⁹⁹ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 339-340 et BAS, 1, p. 482-483.

¹⁰⁰ Pseudo-Falcand, p. 25.

¹⁰¹ H. Bresc, «Le royaume normand d'Afrique».

¹⁰² A. De Simone, «Il mezzogiorno normanno-svevo», p. 287.

III. LA RÉGENTE MARGUERITE, GUILLAUME II ET LEURS CONSEILLERS : TENSIONS ET LUTTES POLITIQUES

Guillaume I^{er} voyant sa fin approcher, prend des dispositions concernant l'organisation du gouvernement après sa disparition. L'évêque de Syracuse, Richard Palmer, le gayt Pierre et Mathieu d'Aiello sont désignés comme familiers du jeune héritier Guillaume, alors âgé de douze ans, tandis que Marguerite de Navarre, la reine, doit assurer la régence¹⁰³. La période qui suit renoue avec les soubresauts politiques, dans un contexte méditerranéen profondément transformé.

Les grandes lignes de l'évolution interne

La régence de Marguerite (1166-1171)

Un certain nombre de mesures qui visent, notamment, à desserrer la pression fiscale, sont immédiatement prises et les instructions du défunt roi sont respectées, même si l'évêque de Syracuse et Mathieu voient leur activité soumise à l'autorité du gayt Pierre. Le Pseudo-Falcand décrit ce dernier comme un homme digne de respect, si l'on excepte l'hostilité qu'il manifeste à l'égard des chrétiens. Sous le règne de Guillaume I^{er} un fossé s'est donc manifestement creusé entre les divers groupes qui gravitent autour du pouvoir royal. Toutefois, la solution choisie par le roi est nouvelle à plus d'un titre : Richard Palmer, évêque de Syracuse, est un « Transalpin » anglais, Mathieu d'Aiello un Lombard arabophone, Henri Aristippe est un Latin, hellénisant de renom, et Pierre, enfin, un eunuque converti élevé à la cour. Il pourrait donc sembler que tous les groupes insulaires sont ainsi expressément représentés au plus haut niveau de l'État, sur un même pied. Néanmoins, dans le même temps, les caractéristiques culturelles de chacun de ses personnages soulignent à quel point cette analyse en termes de groupes culturels est insuffisante : comptent les compétences linguistiques et administratives, et non l'origine des individus.

Les dissensions n'en demeurent pas moins exacerbées; pour preuve, la constitution immédiate d'un parti mené par des évêques siciliens et continentaux, flattant les soldats qui protestent contre les abus fiscaux commis par ceux qui ont autorité dans le domaine, mais surtout complotant contre l'élu de Syracuse, Richard Palmer. Son origine anglaise est prise pour cible et Mathieu d'Aiello rejoint en secret ses opposants. Le Pseudo-Falcand critique cet anti-« transalpi-

¹⁰³ Pseudo-Falcand, p. 88.

nisme»¹⁰⁴, exprimant ainsi le fond de sa position : le désespoir que fait naître en lui l'incapacité de tous à dépasser les logiques d'alliances et de réseaux, en partie culturels¹⁰⁵, pour le bien du royaume. Les tensions opposent ici les nouveaux venus qui arrivent régulièrement et les Siciliens, présents de longue date dans l'île. Le Pseudo-Falcand ne prend pas la défense de Richard Palmer, mais suggère que ce complot n'a de motivations que personnelles. Tous agissent sur le même mode. Le fait que les factieux se mettent aussitôt à courtiser l'eunuque Pierre (qui, par contraste, n'apparaît pas comme un étranger) est éclairant de la part d'individus dont une partie est hostile à une monarchie « bureaucratique »¹⁰⁶. Ils convainquent Pierre que l'évêque complotait pour le faire assassiner et qu'il doit prendre les devants. La cour qui se forme autour de l'eunuque, cour d'évêques rappelons-le, montre à la fois que les lignes de partage ne sont pas toujours là où on les attendrait, qu'elles se recomposent, en outre, sans cesse, et que le pouvoir du *gayt* est immense.

Alors que tout ce petit monde s'apprête à supprimer l'évêque Richard Palmer, Gilbert, comte de Gravina, cousin de Marguerite et représentant de la haute noblesse latine de Terre ferme, vient à Palerme pour conseiller à la reine de revenir sur les mesures prises par Guillaume sur son lit de mort. Il reproche à Marguerite de confier le royaume à un « esclave efféminé », en l'opposant explicitement aux « comtes » du royaume, c'est-à-dire aux représentants les plus éminents de l'aristocratie de Terre ferme¹⁰⁷. La riposte de Pierre est

¹⁰⁴ *Ibid.* : *Ajebant enim Transalpinae gentis superbiam, quae hactenus potestate praedita Curiae, fretaque Regum amicitia, Longobardos impune multis exacerbasset injuriis, deinceps a Curia penitus excludendam, si prius Electum amoveri contigerit. Eo* (l'évêque de Syracuse) *namque semel expulso, nec ejus gentis quempiam in Curia remansurum, ipsumque Regem, cum ad aetatem discretam pervenerit, eos habiturum familiares, inter quos nutritus fuerit, et quos eum usus longaevus, consuetudoque docuerit, neque peregrinis et advenis, quorum mores ut ignotos abhorreat, dignitates Curiae collaturum* (p. 93, « Ils disaient, en effet, que la superbe des Transalpins, dont le pouvoir était encore grand à la Cour et qui s'appuyait sur l'amitié du roi, accablait les Lombards par de multiples vexations en toute impunité et qu'elle devait donc être exclue de la Cour, l'élu devant être le premier à partir. Celui-ci à peine chassé, aucun représentant de son peuple ne devait rester à la Cour, et le Roi lui-même, qui était parvenu à l'âge du discernement, ne devait avoir d'autres conseillers qu'eux-mêmes, au milieu desquels il avait grandi et auxquels il était habitué depuis longtemps; par leur fréquentation, il apprendrait à ne conférer les dignités de la Cour ni à des étrangers ni à des mercenaires, dont il devait abhorrer les mœurs comme inconnues »).

¹⁰⁵ Ou plus exactement construits comme tels, mais complexes et toujours fluides.

¹⁰⁶ Pseudo-Falcand, p. 93-94.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 97. Il lui confie que : *Jam enim universos Proceres indignari, quod, omissis Comitibus, aliisque viris prudentibus, quorum oportebat consilio Curiam regi, toti Regno servum effoeminatum praefecerit.* (« Déjà tous les Grands étaient

immédiate. Face à l'hostilité de la majorité des grands, il obtient de la reine le comté de Molise pour Richard de Mandra, connétable sur la Terre ferme, afin de susciter un autre candidat latin face à ses opposants qui soutiennent le comte de Gravina. Puis il rassemble ses troupes et élargit son réseau de soutiens à Palerme¹⁰⁸, mais, effrayé par la menace que représente le comte de Gravina, demeuré dans la capitale, il fuit finalement vers l'Afrique¹⁰⁹. Cet épisode illustre la richesse et la puissance des eunuques de la cour les plus importants, l'étendue de leurs réseaux et leur intégration au sein de la ville.

Suit une scène tout à fait significative : le comte de Gravina critique en public la légèreté de la reine durant cette crise car, avance-t-il, Pierre aurait pu trahir et faire appel aux souverains musulmans. Mais le nouveau comte de Molise prend la défense de l'eunuque en rappelant qu'il a été émancipé par Guillaume I^{er}, geste confirmé par son épouse et son fils¹¹⁰. On peut donc se demander si l'opposition d'une partie des grands latins ne vise pas aussi cette innovation qui tend à faire d'esclaves au service de la monarchie ses serviteurs libres et donc à promouvoir ce qui pourrait devenir une nouvelle noblesse, d'origine arabo-musulmane et convertie.

L'arrivée d'Étienne des Retrous, comte du Perche, autre cousin de Marguerite, appelé à la cour par la reine en 1166 afin de tenter de

indignés qu'elle ait placé à la tête de l'ensemble du royaume un esclave efféminé, tandis qu'avaient été négligés les comtes et d'autres hommes sages, grâce au conseil desquels la Cour devait être gouvernée»).

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 98 : *Coepit interea Gaytus Petrus frequenter cum ingenti multitudine militum, hostiariisque, sagitariisque praecedentibus equitare, universis ad se confluentibus multa largiri, et sibi quos poterat sacramentis astringere* («Pendant ce temps, le *gayt* Pierre commença à monter souvent à cheval, accompagné d'une multitude de *milites*, précédé d'hostiaires et d'archers, et à distribuer des présents largement à tous ceux qui venaient le soutenir, et il lia à lui ceux qu'il pouvait par des serments»).

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 99 : *Cumque thesauros suos fecisset illuc sub noctis silentio comportari, sequenti die post occasum solis fingens se novum adire velle palatium, quod in ea parte civitatis, quae vocatur Kemonia, nuper construxerat, cum paucis Eunuchis, quos secum decreverat abducendos, ad mare perrexit (...)* («Lorsqu'il eût fait porter ses trésors là-bas de nuit et en silence, le jour suivant, après le coucher du soleil, feignant de vouloir se rendre dans un nouveau palais qu'il s'était fait construire récemment dans cette partie de la ville que l'on appelle Kemonia, il se rendit au bord de la mer avec quelques eunuques qu'il avait décidé d'emmener avec lui (...)»).

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 100 : (...) *Ricardus comes Molisii, respondit gaytum Petrum servum quidem, ut aiebat, fuisse, sed in testamento Regis solenniter manumissum, eamque libertatis dationem novi quoque Regis et Reginae privilegio roboratam* («Richard, comte de Molise, répondit que le *gayt* Pierre, comme il l'avait dit, avait été esclave, mais que dans son testament, le Roi l'avait émancipé, et que la liberté concédée avait été confirmée par un nouveau privilège du Roi et de la Reine»).

soustraire la politique du royaume au jeu des factions, ouvre une nouvelle, mais brève, période. Nommé chancelier et fait archevêque de Palerme, il tente de mettre fin aux abus de certains fonctionnaires et se rend ainsi populaire auprès des Palermitains qui, spontanément, viennent dénoncer des crypto-musulmans, parmi lesquels, le féroce Robert de Calatabiano. Accusé d'avoir fait aménager une mosquée dans le *Castello a mare*, et malgré sa défense par les eunuques du palais, il y est emprisonné et meurt dans ses geôles¹¹¹. L'arrivée du Français fait espérer aux Latins un recul du «parti administratif». Aussi Étienne du Perche est-il fervemment soutenu par les Lombards¹¹².

Se dressent alors contre lui les eunuques d'origine arabo-musulmane, notamment le gayt Richard, *magister camerarius palatii*, et une partie des élites musulmanes, dont Abū l-Qāsim, le Hammūdide¹¹³. Après moult rebondissements, qui illustrent des tensions extrêmement fortes entre les factions, Étienne obtient l'emprisonnement de Mathieu d'Aiello qui conspirait contre lui, mais pas celui du gayt Richard, protégé par la reine¹¹⁴. Il faut dire que les eunuques du palais présentent l'avantage, à la différence des nobles et des évêques, d'être l'ombre portée du pouvoir royal.

Assez rapidement, toutefois, Mathieu parvient à corrompre son geôlier et obtient le soutien des eunuques du palais, que le Pseudo-Falcand dénombre à quatre cents¹¹⁵. Manœuvrant cette troupe

¹¹¹ *Ibid.*, p. 118.

¹¹² *Ibid.*, p. 133.

¹¹³ *Ibid.*, p. 119.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 145.

¹¹⁵ *Ibid.*, *Matthaeus autem Notarius cum in palatio clausus teneretur, audiens quod Messanae gestum fuerat, simulque videns Ansaldum Castellanicum Cancellarii in superiore parte palatii valetudine detineri, ex illius absentia datam sibi perpetrandi quod optabat opportunitatem agnovit, et Constantinum ejus socium, penes quem solum custodiendi palatii cura tunc erat, multis persuasionibus eo impulit, ut universos palatii servos, qui fere quadringenti erant, jurare faceret quod die tertia, quam eis praefixerat, Cancellarium ad Curiam venientem, et cum eo Joannem de Lavardino, et Rogerium Avellini Comitum inter primam ac secundam portam interficerent* (p. 157-158, «Mais Mathieu d'Aiello, qui était détenu dans le palais, ayant eu vent des événements de Messine et, dans le même temps, voyant qu'Ansaldus le Châtelain, proche du Chancelier, était retenu par la maladie dans la partie supérieure du palais, il comprit qu'en l'absence de celui-ci, il avait l'opportunité de mettre à exécution son plan. Par de nombreux discours, il convainquit Constantin, compagnon d'Ansaldus qui avait seul la charge de garder le palais à ce moment-là, de faire jurer à tous les esclaves du palais, qui étaient presque quatre cents, que trois jours plus tard, moment qu'il avait fixé pour eux, lorsque le Chancelier se rendrait à la Cour avec Jean de Lavardino et le comte Roger d'Avellino, ils les assassinaient entre la première et la deuxième porte»). Ce passage est impressionnant car il met en scène une lutte frontale entre le Palais et les grands latins qui tentent de s'y imposer.

énorme, il attise une révolte née de la convergence de plusieurs mouvements de protestation et Étienne du Perche est contraint à l'exil en Syrie en 1168¹¹⁶. Dix familiers sont nommés après le départ du chancelier, parmi lesquels des comtes, des évêques et l'eunuque Richard. Cette évolution manifeste la volonté d'élargir le cercle du gouvernement et de l'ouvrir aux grands latins. Étienne du Perche meurt peu après en Terre Sainte. Mais le dernier mot revient à Gauthier, archevêque de Palerme, qui, aidé de Mathieu d'Aiello et de Gentil, évêque d'Agrigente, prend en main le pouvoir, au point que le chroniqueur suggère qu'il gouverne à la place du roi¹¹⁷. Cette dernière notation n'est pas anodine et souligne la tendance de Guillaume II à se tenir à l'écart des affaires politiques.

Le Pseudo-Falcand livre une version personnelle des événements. Sa présentation est le fruit d'une analyse politique et de son adhésion à un idéal de gouvernement que l'on peut qualifier de rogérien. La limite de son analyse réside dans le fait qu'il n'a probablement pas connu la période qu'il pose en modèle : le règne de Roger II. Guillaume I^{er} apparaît victime des attentes de tous, désireux qu'il redresse les torts dont ils s'estiment les victimes. Le chroniqueur montre très finement que l'empire africain de la Sicile constitue un horizon de puissance nécessaire à la paix sociale et politique intérieure. Dans ces circonstances, que Mathieu d'Aiello survive à tous les retournements politiques est compréhensible : il est le plus à même de comprendre les attentes des différents groupes de pression et de se faire comprendre de tous ; il est indispensable.

Que la chronique s'interrompe brusquement avec la mise en place du gouvernement de Gauthier en 1169 ne peut être un hasard. Cet événement politique suit la description du tremblement de terre qui frappe la Sicile orientale en 1168, interprété comme le signe de tous les dangers (par exemple, le retour d'Étienne du Perche et/ou du comte de Gravina¹¹⁸). Or, le premier meurt et du second on ne saura plus rien. Le tremblement de terre apparaît donc moins comme une annonce de malheurs à venir que comme la fin d'un cycle. La période d'instabilité peut cesser¹¹⁹ car le triumvirat est à

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 162.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 165.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 164.

¹¹⁹ G. E. Hood pense également que le récit est achevé mais, pour elle, le cercle est clos parce que Guillaume II est soumis à Gauthier comme son père l'était à Maion («Falcandus and Fulcandus», p. 43). Une telle analyse n'est toutefois pas compatible avec le jugement positif que le Pseudo-Falcand porte sur Guillaume II dans la lettre à Pierre (cf. tout le préambule du texte).

même d'imposer le retour à l'ordre. Ses membres connaissent suffisamment la Sicile pour ne pas apparaître comme des étrangers et sont conscients que la Cour ne peut être la caisse de résonance des tensions inter-culturelles.

Les conceptions défendues par le Pseudo-Falcand sont relativement claires et la représentation qu'il propose de l'élément arabo-musulman à la cour devrait s'accorder avec elles. On analysera donc cette dernière, avant de s'interroger sur la politique menée par Guillaume II vis-à-vis du *dār al-islām*.

L'élément arabo-musulman au cœur du royaume normand : lecture transversale du Pseudo-Falcand

La chronique du Pseudo-Falcand est la dernière qui mette Palerme au cœur des affaires du royaume; le reste du territoire (Sicile orientale et Terre ferme) apparaît en effet périphérique. Qui veut protester se rend à la capitale. Or, l'élément le plus important numériquement à Palerme est arabo-musulman, la capitale étant structurée par des réseaux qui n'apparaissent qu'imparfaitement dans les sources. On comprend aussi par là l'importance de la perte de Mahdiya : c'est un indéniable coup d'envoi au déplacement du centre de gravité politique de la Sicile vers l'Europe, que le mariage de Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, et Constance, fille de Roger II entérine en 1186¹²⁰. Tancredè représente, quant à lui, le parti «sicilien», qui sera soutenu par Mathieu d'Aiello.

À plusieurs reprises, les eunuques du palais prennent l'initiative d'une action politique décisive sous Guillaume I^{er}. En 1160-61, ils s'opposent à la politique de Mathieu Bonel¹²¹. En 1167, lorsque des accusations sont portées contre Robert de Calatabiano, on dénonce à nouveau les eunuques qui le protègent auprès du roi¹²². De fait, ces

¹²⁰ Cf. H. Houben, «La politica estera di Guglielmo II tra vocazione mediterranea e destino europeo», dans *Unità politica e differenze regionali nel Regno di Sicilia (Atti del convegno internazionale in occasione dell'VIII Centenario della morte di re Guglielmo II di Sicilia, Lecce-Potenza, 19-22 avr. 1989)*, éd. C. D. Fonseca, H. Houben et B. Vetere, Galatina, 1992 (*Università degli Studi di Lecce, Pubblicazioni del Dipartimento di Studi storici dal Medioevo all'Età contemporanea*, 21), rééd. dans *Mezzogiorno normanno-svevo. Monasteri e castelli, ebrei e musulmani*, Naples, 1996 (*Nuovo Medioevo*, 52), p. 145-157 et W. Frohlich, «The Marriage of Henry VI and Constance of Sicily : Prelude and Consequences», dans *Anglo-Norman Studies. XV*, p. 99-117.

¹²¹ *Ibid.*, p. 50.

¹²² Pseudo-Falcand, p. 115 : *Panormitani (...) multos apud eum accusaverunt apostatas, de Christianis Sarracenos effectos, qui sub Eunuchorum protectionem*

derniers prennent sa défense, accusant Pierre qui s'est déjà enfui de tous les méfaits reprochés au châtelain du *Castello a mare*¹²³. Les crimes imputés à Robert sont pourtant énormes : apostasie, vol, prostitution de chrétiennes au bénéfice des musulmans, meurtres... On lui fait de toute évidence payer la terreur qu'il a fait régner dans la capitale quelques années plus tôt¹²⁴. La défense des eunuques est habile : ils reportent la faute sur l'ex-protégé de la reine dont le départ au Maghreb interdit tout procès. Mais, pour la régente, l'occasion se présente à la fois de remettre au pas l'élément arabo-musulman et de se laver de la trahison de Pierre qu'elle avait promu au gouvernement. La condamnation de Robert signe la fin d'Étienne du Perche : alors qu'il n'est pas soutenu par les grands qui voient en lui un rival qui doit tout à la reine, les eunuques le lâchent aussi¹²⁵.

Lors de l'emprisonnement de Mathieu d'Aiello sur l'ordre d'Étienne du Perche, on a vu que Marguerite protégeait le *gayt* Richard, véritable tête pensante du complot contre le cousin de la reine. On perçoit le difficile équilibre que, là encore, Marguerite doit ménager : livrer une partie de l'ensemble arabo-musulman à la vindicte générale, tout en limitant les conséquences d'un acte, qui ne manqueront pas de se faire sentir en retour. Le calcul est juste mais le geste encore trop téméraire. Le prisonnier arrive en effet à rallier quatre cents esclaves du palais à sa cause afin qu'ils tendent un piège à Étienne du Perche à l'intérieur même du palais royal¹²⁶. Le complot est certes déjoué de justesse, mais cet échec n'arrête pas le processus : la bataille se livre dans les rues de Palerme. Des

diu latuerant («Les Palermitains (...) dénoncèrent au (Chancelier, i.e. Étienne du Perche) de nombreux apostats, qui de Chrétiens s'étaient faits Sarrasins et depuis longtemps se cachaient sous la protection des eunuques»).

¹²³ *Ibid.*, p. 116 : *At illi Regis Reginaeque pedibus provoluti, cum lachrymis eos exorant, ne patiantur virum Regno pernecessarium, qui Curiae semper fidelissime servire studuerit, condemnari (...) Rapinas enim, et homicidia, quae fecisse dicatur, non ei, sed Gayto Pietro, cujus ea jussu fecerit, imputanda.* («Mais ceux-ci (i.e. : les eunuques du palais) prosternés aux pieds du roi et de la reine, les supplient en larmes, de ne pas souffrir qu'un homme très nécessaire au royaume, qui s'était toujours efforcé de servir la Cour très fidèlement, soit condamné (...). En effet, les rapines et les assassinats qu'on lui attribuait, devaient être imputés non à lui, mais au *gayt* Pierre, sur l'ordre duquel il avait agi»).

¹²⁴ Cf. *supra*, p. 609.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 119 : *Gaytus quoque Richardus illi cum caeteris Eunuchis infestissimus erat, eo quod Robertum Calatabojanensem contra voluntatem ejus damnaverat* («Le *gayt* Richard était aussi très ennemi (d'Étienne du Perche) comme tous les autres eunuques, car il avait, contre sa volonté, condamné Robert de Calatabiano»).

¹²⁶ *Ibid.*, p. 156-157.

eunuques, connus de la population, sont placés aux points stratégiques et appellent les Palermitains à donner l'assaut à la demeure du chancelier¹²⁷. Le groupe des eunuques du palais représente donc le principal soutien de Mathieu d'Aiello, mais aussi, plus largement, une donnée décisive dans le jeu politique palermitain, grâce à leurs clientèles. Étienne tombe pour avoir voulu les ignorer et Marguerite échoue dans son intention de les diviser. Il apparaît, par contraste, que les eunuques sont en situation de mobiliser plusieurs centaines de personnes dans la capitale. De même, on a vu plus haut que l'eunuque Pierre avait été à même de mobiliser des *militēs* et des hommes en armes.

Au fond, le Pseudo-Falcand reproche à Guillaume et à Marguerite de n'avoir ni su promouvoir les Latins qui partageaient le projet rogérien avant 1168 ni su défendre leurs représentants (Richard Palmer par exemple), même quand ils les avaient choisis comme collaborateurs. Ils ont préféré appeler à leur cour des étrangers qui méconnaissaient la Sicile (Maion de Bari, la Pouille étant une région périphérique, Étienne de Blois, Étienne du Perche et ses proches, entre autres) en ignorant, on le devine, les bonnes volontés comme celle de l'auteur. Ce faisant, ils ont exacerbé les tensions et creusé un fossé qui ne sera plus comblé.

Le règne de Guillaume II, souvent rapproché de celui de Roger II et opposé à celui de son père en raison de sa bonté, est mal connu¹²⁸. Selon le Pseudo-Falcand, ce souverain est un des grands rois siciliens parce qu'il promet des aristocrates favorables à un pouvoir royal fort, qui constituent un groupe plus idéologique que culturel et/ou ethnique.

En arrière-plan, il faut également tenir compte de l'évolution de la politique extérieure de Guillaume II pour comprendre les choix

¹²⁷ *Ibid.*, p. 157 : *Constantinus* (qui remplace le châtelain du *Castello a mare* malade) *itaque castellanus, ubi spem et opinionem suam elusam animadvertit, mittens plerosque palatii servientes, quos civibus notissimos esse cognoverat, per singulas urbis regiones distribuit, jussitque clamare ut universi cives ad arma concurrerent, et domum Cancellarii, qui paratis jam navibus cum thesauris regiis fugere decreverat, obsiderent* : «C'est pourquoi, le châtelain Constantin, lorsqu'il réalisa que ses espoirs et son plan étaient réduits à néant, envoya de nombreux serviteurs du palais, qu'il savait être très connus des habitants de la ville. Il les répartit dans les différentes zones de la ville et leur ordonna de lancer un appel pour que l'ensemble des habitants prennent les armes et assiègent la maison du Chancelier, lequel, après avoir préparé des bateaux, avait résolu de fuir avec les trésors du roi».

¹²⁸ On peut voir à présent A. Schlichte, *Der 'gute' König. Wilhelm II. Von Sizilien (1166-1189)*, Tübingen, 2005 (*Bibliothek des deutschen historischen Instituts in Rom*, 110).

promus, liés aux transformations du contexte méditerranéen et à l'absence de descendance du couple royal.

La politique extérieure de Marguerite et Guillaume II

Deux évolutions majeures infléchissent la politique sicilienne vis-à-vis du *dār al-islām* pendant le règne de Guillaume II. La première est le rapprochement du royaume avec les Almohades, probablement difficile à mettre en œuvre pour Guillaume I^{er} qui les avait combattus. Les Almohades ne tenant pas l'Ifrīqiya aussi étroitement que le Maghreb al-Aqṣā ou al-Andalus, avaient tout intérêt à ne pas créer un front supplémentaire. Dans ce contexte, le calife Abū Ya'qūb Yūsuf (1163-1184), après la conquête de Gafsa en 1179-1180, semble avoir prêté une oreille favorable à la tentative de rapprochement sicilienne. Le souverain de Palerme lui aurait en effet envoyé une ambassade portant un don en argent¹²⁹ et des présents, dont un rubis de grosse taille¹³⁰. Un traité fut passé pour dix ans¹³¹. Ce geste démontre l'importance économique des relations avec l'Ifrīqiya : politiquement, les Hauteville ne pouvaient guère espérer y rétablir la situation antérieure de domination, même indirecte. En revanche, ils tentaient de sauvegarder la possibilité d'y commercer.

Dans le même temps, pour compenser cette perte de contrôle de la région, une politique vis-à-vis de l'Orient islamique est mise en œuvre. Les relations de Guillaume II avec l'Égypte fatimide peuvent illustrer cette évolution. Des opérations militaires sont lancées par les Hauteville à partir de 1169-1170 contre l'Égypte, à un moment où l'autorité de la dynastie fatimide est pour le moins vacillante. Les sources précisent que ces interventions visaient à aider les souverains latins d'Orient ou à remettre les Fatimides en selle au détriment des Ayyoubides¹³², mais elles pourraient bien avoir eu un autre objectif. La première intervention, en 1169, est menée à la fois par les Francs de Syrie et par le souverain sicilien dont les troupes débarquent à Damiette¹³³. La seconde, contre Alexandrie, en 1173-1174¹³⁴, engage les seuls Siciliens¹³⁵. Les deux années qui suivent sont

¹²⁹ Le sens du terme *itāwa* n'est pas très clair.

¹³⁰ Al-Marrakushī, *Kitāb al-Mu'jib*, BAS, ar., 1, p. 359 et BAS, 1, p. 514.

¹³¹ Ibn 'Idhārī, *Bayān*, BAS, ar., 1, p. 428 et BAS, 2, p. 160.

¹³² A. De Simone, «Il Mezzogiorno normanno-svevo», p. 288. Sur le contexte de ces événements, cf. M. Chamberlain, «The crusader era and the Ayyūbid dynasty», dans *The Cambridge History of Egypt. I. Islamic Egypt (640-1517)*, éd. C. F. Petry, Cambridge, 1998, p. 211-241, spéc. p. 213-216.

¹³³ Les sources principales sont Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 345-346 et BAS, 1, p. 491-492.

¹³⁴ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 346-347 et BAS, 1, p. 493-495 pour le complot déjoué par Saladin.

¹³⁵ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 347-349 et BAS, 1, p. 495-499.

également scandées par des attaques¹³⁶. Ces épisodes ont été mis en relation avec la présence probable en Sicile d'exilés pro-Fatimides avant et à la suite de ces événements¹³⁷. Toutefois, on peut se demander si les Hauteville n'ont pas caressé l'idée soit d'un califat fatimide, certes affaibli, sous protectorat sicilien, soit d'une Égypte, au moins côtière, sous contrôle sicilien, à la manière de l'Ifrīqiya jusqu'en 1160, soit même d'une prise de contrôle plus directe dans la région. Tant la politique rogérienne que celle des États latins d'Orient proposaient des exemples en ce sens et le contexte de crise intérieure en Égypte favorisait un tel projet.

Guillaume II et ses conseillers : la Lettre au Trésorier de la Chapelle palatine

Les deux plus anciens chroniqueurs qui aient écrit sur le règne de Guillaume II sont, encore une fois, le Pseudo-Falcand et Richard de San Germano¹³⁸. Il n'est pas sans importance que le premier, visiblement sur le départ, dédie une lettre à Pierre, identifié comme Pierre Indulsi, mentionné comme trésorier de la Chapelle palatine de Palerme dans un acte de 1167¹³⁹. La Chapelle palatine est en effet le symbole et le cœur du dispositif rogérien. Quant à la famille des Indulsi, d'origine arabo-andalouse, elle est une excellente représentante du milieu que l'auteur aimerait voir figurer aux premiers rangs de la cour.

La missive du Pseudo-Falcand est toute entière placée sous le signe du deuil, deuil pour la mort du roi, mais aussi pour la fin d'une Sicile qui a duré un siècle et dont l'auteur annonce la disparition programmée. Aussi concise et ouvragée que profonde dans l'analyse politique qu'elle propose, la lettre au Trésorier est une source de premier ordre pour saisir les enjeux politiques de la fin du siècle. Le malheur qui s'apprête à frapper l'île prend les traits de la barbarie¹⁴⁰.

¹³⁶ Ibn al-Athīr, *Kāmil*, BAS, ar., 1, p. 347-349 et BAS, 1, p. 495-499

¹³⁷ A. De Simone, « Il Mezzogiorno normanno-svevo », p. 288.

¹³⁸ Richard de San Germano, *Chronica*. On sait peu de choses de l'auteur (cf. l'introduction de C.A. Garufi à l'édition).

¹³⁹ Cf. *Lettera*, p. 12. Sur la famille des Indulsi et leur origine, cf. B. Rocco, « Andalusi in Sicilia », *Archivio storico siciliano*, ser. III, 19 (1970), p. 267-273. L'auteur n'évoque pas Pierre, mais souligne que Jean Indulsi était trésorier de la cathédrale de Palerme en 1186. Comme le rappelle B. Rocco, l'église San Michele, dans laquelle Grisantus apposa les épitaphes multilingues célébrant la mémoire de ses parents (cf. chapitre 1, p. 106-109), était désignée comme San Michele des Andalous, le milieu est donc bien celui des serviteurs arabophones de l'État et de l'Église à Palerme.

¹⁴⁰ *Lettera*, p. 122-124 : *Intueri michi iam videor turbulentas barbarorum acies eo quo feruntur impetu irruentes, civitates opulentas et loca diuturna pace florentia*

Le chant lugubre se déroule en vagues concentriques : de la Pouille vers Palerme. La première est traître dans l'âme¹⁴¹, et déjà la chronique des années de règne de Guillaume I^{er} le disait. La seconde est la capitale de la Sicile et la fierté des Siciliens; c'est elle dont il faut pleurer la perte.

Le Pseudo-Falcand met l'accent sur l'incapacité de la population à s'unir face à l'étranger prêt à imposer ses lois barbares (*vel omnino peregrinarum legum barbarie conturbari*)¹⁴². Le nœud fondamental de cet échec réside dans la désunion entre Sarrasins et Chrétiens¹⁴³. Or, si ces derniers oppriment les musulmans, c'est que le souverain n'est plus là pour les en empêcher¹⁴⁴. Seule l'autorité d'un roi puissant peut maintenir la prospérité sicilienne ou le consensus entre les différents groupes culturels de l'île, mais les deux ont disparu. La fin célèbre du texte propose la description d'un paradis déjà perdu : Palerme et la Conque d'or, plaine fertile où s'étale une ville de toute beauté, dont le cœur est le palais royal et plus exactement la Chapelle palatine¹⁴⁵. Si le *Liber de Regno* offrait donc une image nuancée de la situation à la cour, celle de la fin de la période l'est

metu concutere, cede vastare, rapinis atterere et fedare luxuria («J'ai l'impression de voir déjà les troupes turbulentes de barbares faire irruption, portées par leur élan, frapper de peur les cités opulentes et les localités florissantes grâce à une longue paix, les dévaster par le meurtre, les terroriser par les vols et les souiller par la luxure».

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 124.

¹⁴² *Ibid.*, p. 126.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 127 : *Nunc michi velim edisseras : ad quem intelligis finem rem in tanto discrimine perventuram, quove putas Siculos usuros consilio? utrumne regem sibi creandum existiment et collectis viribus contra barbaros dimicandum? (...) Certe si regem sibi non dubie virtutis elegerint nec a Christianis Sarraceni dissentiant, poterit rex creatus rebus licet quasi desperatis et fere perditis subvenire et incursum hostium, si prudenter egerit, propulsare* («Je voudrais maintenant que tu m'éclaires : à quel résultat penses-tu qu'aboutira la situation parvenue à un point aussi critique et quel conseil penses-tu serait utile aux Siciliens? Décideront-ils de se donner un roi et, ayant rassemblé leurs forces, de combattre les barbares [...] Certainement, s'ils élaient un roi d'une vertu inattaquable et si Chrétiens et Sarrazins étaient d'accord entre eux, celui qui serait fait roi pourrait résoudre une situation quasiment désespérée et presque perdue, et agissant avec prudence, il pourrait repousser l'invasion des ennemis»).

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 128 : *At vero quia difficile est Christianos in tanto rerum turbine, sublato regis timore, Sarracenos non opprimere, si Sarraceni multis illorum iniuriis fatigati ab eis ceperint dissidere et castella forte maritima vel montanas munitiones occupaverint (...)* [«Mais puisqu'il est difficile que dans un tel chaos, la peur du souverain ayant diminué, les Chrétiens n'oppriment pas les Sarrazins, si les Sarrazins, fatigués des multiples offenses subies, commençaient à se rebeller et occupaient les fortifications maritimes et les forteresses de montagne (...)].

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 136-142. Toutes les images développées tendent à souligner les relations entre les différents groupes culturels.

nettement moins, mais la faute en est rejetée sur les chrétiens latins qui poussent la population insulaire à la révolte.

La boucle est bouclée, la démonstration impeccable du Pseudo-Falcand ne peut être qu'un réquisitoire contre la population insulaire incapable de tirer profit des héritages qui sont les siens. Le cri désespéré de l'auteur est un symptôme qui devrait le conduire vers un diagnostic qu'il évite : les intellectuels, les clercs qui partageaient son point de vue ne sont pas parvenus à convaincre les membres des élites du bien fondé de leur position.

Richard de San Germano, qui écrit aux marges du royaume, veut, quant à lui, renouer le lien rompu en louant Guillaume II. Il le fait en des termes presque excessifs, ouvrant ainsi le chemin à une longue tradition. Mais il souligne, comme le Pseudo-Falcand, que derrière l'apparent immobilisme du roi, se cache un homme soucieux du royaume et qui n'a laissé régner Gauthier et Mathieu d'Aiello que pour préserver la paix et redonner à la Sicile une politique d'expansion¹⁴⁶.

* * *

Il est possible de tirer plusieurs conclusions de nature historique de l'analyse de ces chroniques et de cette *Epistula*, même si leurs auteurs défendent une conception de ce que doit être la monarchie sicilienne et lisent son échec à l'aune de leurs attentes.

Tout d'abord, on ne peut parler ici seulement de mise en scène du pouvoir, et en particulier de manipulation de la dimension islamique¹⁴⁷. En premier lieu, on l'a dit (chapitre 4), le royaume sicilien est à même d'engager des dépenses qui supposent que son administration fiscale n'est pas totalement inefficace. Ensuite, l'administration centrale et la cour voient évoluer des eunuques d'origine

¹⁴⁶ Richard de San Germano, *Chronica : Tempore, quo rex ille christianissimus, cui nullus in orbe secundus, regni hujus moderabatur habenas, qui inter omnes principes princeps sublimis, et abundens in omnibus opibus erat, stirpe clarus, fortuna elegans, virtute potens, sensu pollens, divitiis opulentus. Erat flos Regum, corona Principum, Quiritum speculum* (...), (p. 4, « À cette époque, ce roi très chrétien, qui n'était le second de personne sur la terre, tenait les rênes de son royaume avec modération, prince sublime entre tous les princes, très capable, d'extraction noble, doté de bon goût par la fortune, puissant par son courage, d'une intelligence profonde, très riche en toutes choses. Il était la fleur des Rois, la couronne des princes, le miroir des chevaliers »), et plus loin, il ajoute : *Legis et justitiae cultus tempore suo vigeat in Regno* (« En son temps, le culte de la Loi et de la justice régnait dans le royaume »).

¹⁴⁷ C'est la conclusion de l'ouvrage de J. Johns, *Arabic Administration*, p. 284-300, qui conclut à l'inefficacité de l'administration sicilienne en langue arabe et au contraste entre l'intégration d'éléments islamiques dans le cérémonial et l'administration et le traitement réel des musulmans en Sicile.

arabo-musulmane dont le rôle politique va nettement au-delà de la simple représentation, d'autant que nous ne percevons que la partie émergée de l'iceberg administratif et palatial. Déterminants dans les moments de crise, riches, puissants en raison des réseaux palermitains qu'ils peuvent mobiliser, ils sont loin d'être seulement l'ombre portée et soumise du souverain. En outre, tous ceux qui tentent d'influer sur la politique générale du royaume se rendent à Palerme, ce qui n'aurait aucun sens si l'administration royale était inefficace et les souverains sans pouvoir. Confirme ce trait, le fait qu'aucun contre-pouvoir sub-régional structuré ne s'affirme en Sicile. Les seuls épisodes de contestation du contrôle exercé par le souverain dans le cadre insulaire prennent la forme d'émeutes ou de rébellions¹⁴⁸.

Après la mort de Roger II, et le phénomène est d'autant plus apparent que les chroniques se multiplient il est vrai, la contestation de la politique des Hauteville par l'aristocratie latine se fait plus vive, mais elle se heurte à une véritable résistance des grands administrateurs. Dans le même temps, les souverains se révèlent capables de faire évoluer les pratiques politiques au centre du royaume sans céder sur l'essentiel. En effet, après les événements qui se déroulent dans les années 1160-1162 et qui montrent que la détestation d'un pouvoir lointain et sacralisé peut déboucher sur le massacre d'Arabo-musulmans, notamment dans la capitale, des mesures sont prises pour éviter semblables tensions. Il faut souligner, toutefois, que les affrontements de 1161 entre chrétiens et musulmans ont lieu dans deux espaces privilégiés : d'une part, dans la capitale, où, de fait, les eunuques recrutent une partie de leurs soutiens parmi les Arabo-musulmans et, d'autre part, dans le Val de Noto, où ils sont relayés au sein de l'armée royale chargée de réprimer les Lombards rebelles¹⁴⁹. Cette dernière compte en effet dans ses rangs des Sarrasins et des chrétiens qui, en cette occasion, s'affrontent.

Notre connaissance de l'évolution au plus près du souverain est tributaire de deux sources exceptionnelles, mais probablement dues au même auteur. *Le Liber de Regno Sicilie* expose le point de vue d'un clerc qui assiste, désolé, au gouvernement de deux rois incapables à ses yeux de maintenir une unité minimale et indispensable. Toutefois, de ces pages se dégage l'impression que le problème, aux yeux de l'aristocratie latine frondeuse elle-même, ne tient pas tant à la dimension islamique du pouvoir qu'à l'inflation de la sphère

¹⁴⁸ Ainsi de la rébellion de Mathieu Bonel qui entraîne des émeutes accompagnées de massacres d'Arabo-musulmans à Palerme et dans le Val de Noto.

¹⁴⁹ Cf. chapitre 5, p. 348.

administrative, de plus en plus spécialisée et technique. Cette tendance est d'autant plus dénoncée que les postes politiques sont confiés de manière croissante à des personnages issus de l'administration, voire à des eunuques, qui jouent un rôle essentiel au sein de cette dernière (Mathieu d'Aiello, Pierre l'eunuque, puis Martin). En outre, les spécificités de la cour palermitaine (présence servile importante, nombre d'individus d'origine arabo-musulmane...) peuvent créer des tensions car elles donnent une assise non négligeable aux eunuques notamment.

La tentative de Marguerite de donner un coup d'arrêt à ce processus en appelant auprès d'elle Étienne du Perche n'est guère couronnée de succès. Le parti adverse est organisé et, surtout, constitue le soutien le plus fervent d'une conception du pouvoir propre aux souverains normands de Sicile depuis Roger II, mais qui est reprise par ses successeurs. Ce projet politique n'est défendu, pour des raisons qui peuvent varier d'un individu à l'autre, que par un milieu palermitain palatial qui excite d'autant plus l'hostilité des Latins dont la position est périphérique par rapport à la cour, que ces derniers évoluent sur la Terre ferme ou dans d'autres régions siciliennes.

Paradoxalement, ce sont donc les choix des Hauteville, en particulier l'arabisation et l'islamisation d'une partie du cérémonial et de la pratique administrative, qui semblent durcir, au sommet de l'État, les limites entre groupes et leurs luttes pour le pouvoir. Le paradoxe est d'autant plus grand qu'en réalité les grands administrateurs du royaume ne sont jamais les représentants d'un groupe culturel tel qu'on l'imagine souvent. La consistance et les limites de ces groupes, dont l'existence est postulée plus que démontrée, n'étaient guère claires non seulement au sein de la population sicilienne, si l'on en croit les analyses toponymiques et anthroponymiques exposées plus haut, mais aussi au centre du royaume. Ainsi Mathieu d'Aiello ou, de manière quasi emblématique, les eunuques de la cour ne peuvent être identifiés à aucun groupe culturel, et ils ne sont pas les seuls dans ce cas... De fait, plus généralement, les alliances politiques qui se nouent à la cour ne suivent jamais des logiques ethniques ou culturelles.

On peut donc se demander quel est le statut de la *Lettera* par rapport au *Liber de Regno Siciliae*. En effet, le premier décrit des tensions, certes, mais n'évoque jamais d'oppositions en termes culturels à la cour; tandis que le second insiste sur la désunion entre musulmans et chrétiens en Sicile. Comment articuler ces deux analyses? D'une certaine manière, ce sont moins les intrigues de la cour que leurs répercussions dans le cadre insulaire qui posent problème. Ces tensions ont en effet débouché sur des massacres qui, ajoutés à la dégradation de la situation dans les campagnes

(cf. chapitre 8), doivent former un mélange explosif, justifiant le départ d'une partie des communautés arabo-musulmanes vers la montagne. La *Lettera* est très claire sur ce point¹⁵⁰.

Dernière conclusion, enfin, la trame événementielle intérieure est étroitement liée au contexte méditerranéen et à la place qu'y occupe la Sicile. Les victoires des souverains les renforcent, à l'inverse de leurs défaites. Cette règle politique qui se vérifie souvent, est d'autant plus cruciale dans le cas sicilien, que l'existence ou l'inexistence d'un horizon méditerranéen est déterminante pour l'évolution intérieure du royaume. En effet, en dépend la localisation de son centre de gravité, qui elle-même a un impact sur les choix en matière de politique extérieure. Lorsque le *dār al-islām* constitue l'horizon sicilien majeur, les choix des Hauteville en termes d'arabisation et d'islamisation se justifient d'autant plus facilement; lorsque, à l'inverse, cet horizon disparaît, l'Italie continentale pèse plus lourd au sein de l'ensemble italo-normand et l'option impériale germanique s'en trouve également renforcée.

¹⁵⁰ Cf. *supra*, p. 621, note 145.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Confrontés à une population très majoritairement arabo-musulmane, dans un contexte où les Latins chrétiens étaient, au départ, très minoritaires numériquement, les Hauteville et leurs conseillers ont élaboré des solutions novatrices et souples. Ces choix soulignent leur capacité¹ à comprendre, tout en les réinterprétant et en se les appropriant, les modèles, les cultures et les pratiques politiques et administratives de ceux qui les avaient précédés en Sicile. Au-delà de cet héritage, ils s'inspirèrent également des pratiques gouvernementales des grands ensembles politiques de leur temps, califats islamiques et empire byzantin. Cette simple constatation suffit à montrer l'inanité d'une conception selon laquelle les entités culturelles seraient closes sur elles-mêmes et suggère, surtout, que les Hauteville et leurs contemporains ne les percevaient pas ainsi. Ce que nous analysons *a posteriori* comme des emprunts aux deux grands empires méditerranéens ne fut probablement pas considéré ainsi aux XI^e-XII^e siècles et illustre l'existence de nombreux points communs et points de contact entre ces différentes unités politiques.

Au-delà de la question de la légitimation – d'autant plus aiguë que les monarchies du temps mettaient en question la légitimité des Hauteville –, qui donna naissance à une élaboration idéologique consciente se déclinant en de multiples domaines, le gouvernement de la Sicile exigeait la mise en œuvre d'une politique à même d'asseoir l'autorité des conquérants. Pour ce faire, les souverains ont développé des méthodes de gouvernement, d'administration, de prélèvement et de redistribution des ressources, qui leur ont permis d'asseoir un consensus fragile, plus tacite qu'enthousiaste, toujours susceptible d'être remis en cause. L'adhésion du Pseudo-Falcand et d'une partie des élites de la cour à la construction des Hauteville ne constitue en effet qu'une dimension de la Sicile du temps, non exclusive d'autres². Il s'agit pour le souverain de faire durer et

¹ Il convient en effet d'abandonner définitivement l'idée de l'isolement de quelques individus décidant de tout, qui va de pair avec l'idée de la fermeture culturelle des différents groupes qui composent la société.

² Il est évident que la position des grands serviteurs de la dynastie est ambiguë : éminemment fragiles et très puissants, leur position est susceptible de

évoluer dans le temps une construction qui se transforme en même temps et est secouée par les mêmes crises que la société sicilienne. Pour ce faire, la dynastie récupère une partie du système en place à son arrivée, en modifie certains aspects et introduit également de nouveaux éléments.

Quels sont donc les traits saillants du bricolage³ auxquels se livrent les «Normands de Sicile» en l'absence d'un cadre juridique et politique pré-établi dans l'Occident latin chrétien qui leur aurait permis de faire face à la situation qu'ils découvrent en Sicile? Il est impossible de les énumérer tous, mais certains sont particulièrement représentatifs de l'inventivité de la dynastie et de son positionnement par rapport aux groupes culturels. En matière religieuse, deux points surtout méritent d'être soulignés. En premier lieu, il est difficile de nier l'œcuménisme des souverains siciliens qui affirment la supériorité du christianisme sur les autres monothéismes présents en Sicile, tout en exprimant une partie de la sacralité de leur autorité en arabe. Dans le même temps, ils n'hésitent pas à mêler culture islamique et christianisme, tout en encourageant le monachisme grec. En second lieu, la *jiziya* est certes imposée aux musulmans et aux juifs insulaires, mais dans la conception islamique de ce principe fiscal, l'infériorité religieuse du *dhimmī* peut cesser dès lors qu'il se convertit. Or, on peut douter que la population sicilienne, ou les Ifrīqiyens qui ont été soumis à une taxe identique, l'aient ignoré. La conversion au christianisme parfois superficielle des individus qui fréquentent la cour, si l'on en croit Ibn Jubayr, souligne cette position souple qui va de pair avec l'existence d'un éventail assez large de situations religieuses individuelles. Cela n'empêche nullement par ailleurs que l'aspiration ultime des souverains soit la conversion au christianisme de la population tout entière et le triomphe de la vraie foi.

Trois autres points sont liés, quant à eux, à la politique intérieure et extérieure du comté puis du royaume. L'arabisation et l'islamisation de l'administration fiscale, ainsi que l'utilisation de l'eunuquat afin de constituer un groupe d'administrateurs formés au palais, compétents et dévoués à la monarchie, révèlent, elles aussi, la maîtrise par les Hauteville et leurs proches de règles propres à des systèmes politiques distincts de ceux de l'Occident latin. Enfin, le déploiement d'une idéologie que l'on peut qualifier d'impériale et dont un des horizons constitutifs est le *dār al-islām*, est également

se retourner, comme nous l'avons vu. Ce n'est pas un hasard si Roger II fait venir des représentants des dynasties ifrīqiyennes comme otages à Palerme.

³ Il faut en effet à la fois renoncer à exalter comme à critiquer la modernité et l'efficacité de la Sicile normande, et insister sur l'évolution chronologique et les discontinuités, trop souvent gommées pour l'histoire de la Sicile.

un choix cohérent avec ceux que nous venons de rappeler. L'ensemble de cette politique reflète l'existence au XII^e siècle d'une *koiné* culturelle et politique partagée, ce qui n'exclut aucunement les affrontements extérieurs et les crispations intérieures.

Cette élaboration ne résulte pas de la mise en œuvre d'un projet conçu dès l'origine, mais elle s'inscrit dans un temps long et évolue en fonction des possibilités qui s'offrent aux conquérants latins. L'analyse de ces transformations, qui résultent d'interactions⁴ constantes entre la population soumise et les conquérants, rend nécessaire de renoncer à deux conceptions opposées, qui ont toutes deux été soutenues au sujet de la Sicile du XII^e siècle. L'État qui y est construit n'est ni un État modèle et « moderne », a-féodal et efficace⁵, ni un État fictif, théâtral, déconnecté de la société sicilienne et qui disparaîtrait derrière une mise en scène qui en épuiserait la signification⁶. Rappelons que la notion d'efficacité administrative, fiscale ou politique, est à la fois très récente et non historicisée. Elle n'est donc pas utilisable en raison de sa dimension téléologique pour le Moyen Âge : pour l'appliquer à la Sicile, il faudrait avoir une idée des objectifs de la dynastie et des moyens qu'elle se donnait pour ce faire⁷. Or, les sources sont inexistantes sur ce point. Il est néanmoins indéniable que la royauté sicilienne est parvenue à mettre en place une administration et une centralité politique à même de mobiliser les ressources indispensables à une politique ambitieuse, sans pressurer pour autant la population⁸. Là résident probablement les fondements de l'allégeance, en grande partie tacite, aux pratiques et principes mis en œuvre par les souverains. Toutefois, si cette acceptation de fait caractérise l'essentiel de la population, elle est susceptible d'être remise en cause en cas d'évolutions ou de tensions.

Au fil de l'étude, il est apparu en effet que l'adhésion ou le rejet de cette construction « normande » ne répondaient pas à des lignes que l'on pourrait qualifier de culturelles. La fluidité et la diversité de la société sicilienne s'y opposent. Les élites, comme le reste de la société, sont composites, y compris culturellement et religieusement, ce qui rapproche le cas sicilien davantage de ce que l'on peut

⁴ Interactions non formalisées, non négociées.

⁵ Nous renvoyons pour le courant qui s'est développé en ce sens à l'introduction générale.

⁶ C'est là la conclusion de J. Johns à son *Arabic Administration*.

⁷ À moins de penser que le Moyen Âge échappe aux principes de la rationalité...

⁸ La dégradation de la situation dans les campagnes à la fin de la période, que nous avons évoquée plus haut, a probablement des causes multiples.

rencontrer dans le *dār al-islām* que de l'Occident chrétien latin. Les oppositions et les soutiens, actifs et exprimés comme tels, s'articulent autour de questions liées de très près aux lieux d'inventivité majeure des Hauteville. Ils se manifestent au sujet de la politique extérieure de la monarchie (politique ifrāqiyenne), de la conception de l'État et des élites centrales (eunuquat, islamisation et arabisation d'une partie de l'administration) et de la politique religieuse (critique d'un trop grand laxisme ou, au contraire, d'une fermeture excessive). Les thèmes des confrontations politiques expliquent toutefois que ces affrontements puissent être lus par les acteurs en partie comme une confrontation entre groupes culturels. Cela permet de comprendre l'étonnant déplacement de 1161, depuis les luttes de faction à la cour jusqu'aux massacres de musulmans dans l'île, lesquels sont déclenchés par les membres des élites et trouvent un écho au sein des troupes royales.

Les factions politiques qui émergent à la cour selon une géométrie variable sont toutes dans une relation de dépendance plus ou moins grande par rapport au roi. De ce point de vue, on a néanmoins montré que la haute administration, et en particulier les eunuques, étaient bien moins coupés de l'ensemble de la société et soumis au seul bon vouloir des souverains, qu'on ne l'a longtemps cru. Il est toutefois impossible de retracer les réseaux de chaque parti, en raison des lacunes des sources.

Au-delà de la cour, se met en place une société de conquête qui tend à gommer et aplatiser les distinctions qui caractérisent la société sicilienne fortement arabisée et islamisée, ce qui ne va pas sans créer de tensions. Les documents privilégient en latin le mot *villanus*, en grec ceux d'*anthrôpos* et de *bellanos*, là où l'arabe désigne par une variété de catégories les statuts personnels auxquels est soumise la population. La concession des taxes levées sur cette dernière aux représentants des élites génère une solidarité fiscale entre contribuables qui tend à se transformer en une attache des individus à leur lieu d'activité.

Il est aussi un horizon extra-sicilien que l'on ne peut négliger. L'opposition des factions politiques dans la capitale peut alimenter des crispations qui aboutissent à réactiver des relations en partie factices avec des ensembles politiques extérieurs. Ainsi de Pierre l'eunuque qui, en butte à l'hostilité de la cour, rejoint les Almohades.

Cette complexité rend donc nécessaire de distinguer plusieurs niveaux d'analyse. La principale difficulté réside toutefois dans le fait que l'on restitue à travers la documentation différents aspects de la situation générale (la vie de la cour, la situation rurale, l'évolution de l'aristocratie latine, l'évolution du monachisme grec,...) mais que les relations entre ces derniers nous échappent en raison de la nature de la documentation, sauf cas exceptionnel. Il serait hasar-

deux toutefois d'en conclure qu'ils ne communiquent pas, comme de généraliser ce que l'on constate dans un domaine à l'ensemble de la société sicilienne.

À l'issue de cette analyse, toutefois, les affrontements postérieurs à la mort de Guillaume II apparaissent moins motivés par l'opposition de principe que manifesterait la population à l'égard de ses nouveaux maîtres que par la dégradation économique et le gauchissement progressif des modalités de domination sous la pression des concessionnaires de revenus fiscaux, tandis que l'administration royale ne parvient plus à en garantir l'application. De ce point de vue, la création à la fin des années 1170 du très vaste archevêché de Monreale, près de Palerme, marque une évolution vers un durcissement de la situation et une soumission plus grande de la population qui s'est réfugiée dans la région après les mouvements anti-musulmans de 1161.

Rien, dans le même temps, ne permet de savoir comment évoluait la situation dans les régions pour lesquelles la documentation est moins abondante. Mais ce contraste suggère que dans ces dernières, la société, majoritairement arabo-musulmane rappelons-le, jouissait d'une autonomie qui était la condition nécessaire de la paix intérieure. Ailleurs, la pression de plus en plus grande qui s'exerçait sur cette même population généra un mécontentement qui déboucha sur les affrontements de la fin du siècle.

On sait en effet qu'après 1189 et la mort de Guillaume II, la Sicile entre dans une période de troubles internes. Il serait toutefois trop simplificateur de ne retenir que cet échec final. La période qui va du milieu du XI^e siècle à la fin du XII^e siècle montre, au-delà des réalisations artistiques et savantes souvent considérées comme les symboles d'une politique «tolérante» des Hauteville, que si la tolérance n'est pas un concept médiéval, les souverains développent des pratiques qui suggèrent que, pour eux, la société sicilienne était autre chose qu'un conglomérat de communautés ou de groupes juxtaposés. L'édification d'un tel royaume, unique à bien des égards au sein de la chrétienté latine de l'époque, n'a pu être menée à bien par les Hauteville et leur entourage que parce que ces derniers considéraient les habitants de l'île, hellénophones et chrétiens, mais aussi arabophones et musulmans comme des sujets à part entière et non comme les représentants d'une altérité radicale.

Nul ne sait ce qui ce serait passé si Guillaume II avait eu une descendance à même de lui succéder, mais l'instabilité politique croissante à partir de 1189 et la multiplication des comtés en Sicile, tout comme l'opposition des musulmans à l'avènement de Tancredè, qui avait participé aux mouvements de 1161, suggèrent une tension

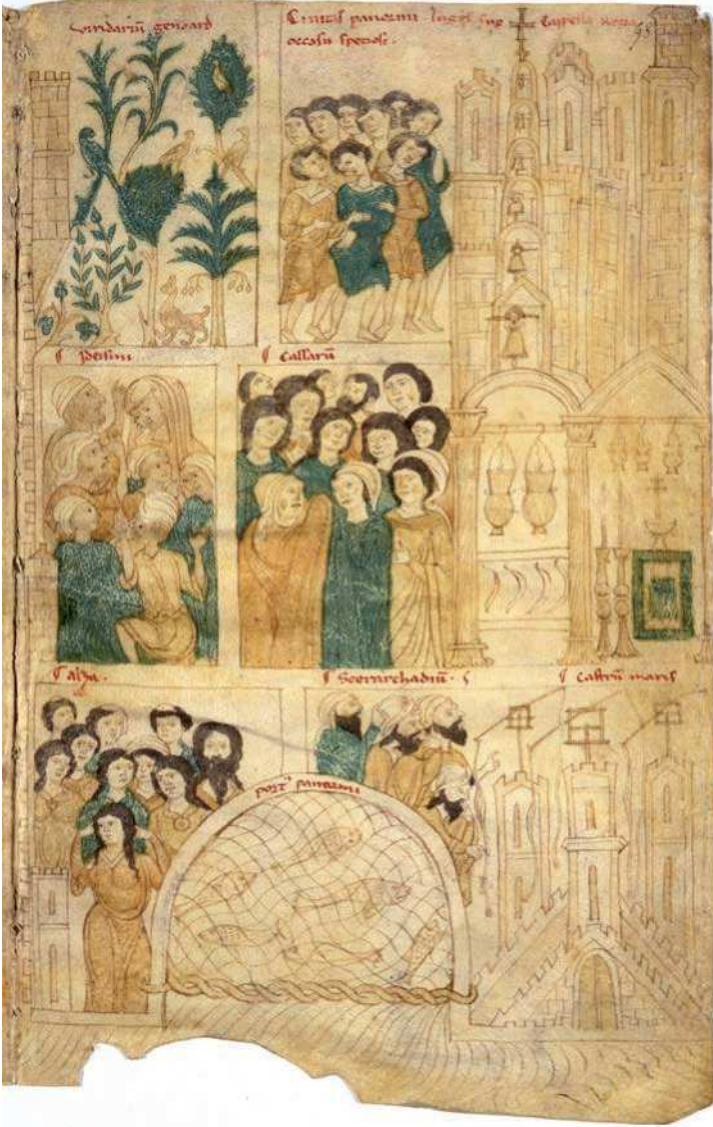
entre le modèle royal des Hauteville et une conception de la domination politique, sociale et économique défendue par une partie des conquérants latins, dans un contexte social dégradé. Moins favorable à l'autonomie de fait de la population sicilienne, cette dernière devait renforcer la domination des élites latines. La réaction des communautés arabo-musulmanes ne se fit pas attendre : une large révolte se développa. Frédéric II renonça à la mesure la plus originale de la politique des Hauteville, qui consistait à concéder aux musulmans le statut de *dhimmī* dans un contexte chrétien, pour innover à son tour juridiquement il est vrai, en même temps qu'il déportait une partie de la population musulmane à Lucera⁹.

⁹ A. Nef, «La déportation des musulmans siciliens par Frédéric II».

ANNEXE I

URBS DOTATA TRILINGUIS

(Pierre d'Eboli, *Liber ad honorem Augusti*,
Burgerbibliothek, Berne, Codex 120 II, F^o 98 R.)



ANNEXE II

**LES LANGUES DANS LA DOCUMENTATION
COMTALE ET ROYALE EN SICILE AU XII^e SIÈCLE**

TABLEAU 1 – Les actes latins concernant la Sicile d'Adélaïde à Guillaume III

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
ACTES D'ADÉLAÏDE (1101-1112)		
1107 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 1)	Abbé de S. Bartolomeo de Lipari	Concession de la dîme des juifs résidant à Termini
ACTES DE ROGER II (1112-1154)		
1112 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 3)	Évêque de Palerme	Confirmation de privilèges antérieurs
1116 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 4)	S. Pietro de Palerme	Unification avec S. Maria de Bagnara et concessions foncières.
1118 (White, avec datation de 1108, p. 250)	Ordre donné aux officiers royaux	Délimitation des terres de S. Pietro de Castronuovo
1126 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 7)	S. Maria de Latina à Agira	Met S. Filippo d'Agira sous sa dépendance
1131 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 17)	Barons du souverain	Répartition des dîmes de l'Agrigentain
1132 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 19)	<i>Burgenses</i> de Cefalù	Concession de droits et de privilèges variés
1133a (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 23)	Évêque de Patti-Lipari	Détail des règles applicables aux habitants de Patti
1133b (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 24)	<i>Idem</i>	Confirmation de la concession du casal de Mirto
1134 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 36)	<i>Idem</i>	Confirmation de l'ensemble des biens
1140 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 48)	Chapelle palatine	Donation de l'église S. Giorgio
1145 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 68)	Évêque de Cefalù	Confirmation de privilèges accordés et mesures concernant les sarcophages royaux

(à suivre)

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
1148 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 75)	Évêques de Messine et de Lipari-Patti	Répartition de droits dans la Sicile orientale
ACTES DE GUILLAUME I^{ER} (1154-1166)		
1156 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 16)	Évêque de Lipari-Patti	S. Croce à Paternò, qui avait été usurpée, est rendue à l'évêque
1157 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 22)	Évêque de Palerme	Concession du casal de Brucato
1159a (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 25)	Évêque de Messine	Concession d'une maison à Palerme
1159b (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 26)	Église de Troina	Institution d'un chapelain
1159c (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 27)	Évêque de Palerme	Concession d'une maison à Messine
1160 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 29)	Habitants de Caltagirone	Vente de Fatanasinum et Iudica
ACTES DE GUILLAUME II (1166-1189; avec sa mère Marguerite, régente jusqu'en 1171)		
1168a (<i>Doc. ined.</i> , doc. 44)	S. Maria delle Scale à Messine	Concession d'un casal proche
1168b (<i>Messina, il ritorno della memoria</i> , doc. 37)	S. Salvatore de Messine	Concession de bois à Agrò
1169a (<i>Doc. ined.</i> , doc. 47)	Matheus notarius (Mathieu d'Aiello)	Concession du droit de construire un monastère à Palerme
1169b (<i>Doc. ined.</i> , doc. 48)	S. Salvatore de Messine	Confirmation d'un privilège concédé par l'évêque de Catane
1170 (<i>Doc. ined.</i> , doc. 54)	Ermite Stefanus	Concession d'un casal près de Paternò
1171 (<i>Collura</i> , doc. 22)	Évêque d'Agrigente	Concession du droit de réédifier un moulin
1176a (<i>Garufi, Monreale</i> , rég. 15)	Évêque de Monreale	Fondation de l'abbaye
1176b (<i>Messina, il ritorno della memoria</i> , doc. 39)	S. Maria de Novara	Confirmation d'un privilège de 1171

(à suivre)

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
1177 (Collura, doc. 28)	Évêque de Monreale	Compensation de dîmes auxquelles il doit renoncer par un versement annuel
1178a (Garufi, <i>Monreale</i> , rég. 24)	<i>Idem</i>	Concession de tous les biens ayant appartenu à Geoffroi de Battalaro
1178b (Collura, doc. 32)	<i>Idem</i>	Compensation de biens par l'église S. Gregorio près d'Agrigente
1180 (<i>Doc. ined.</i> , doc. 71)	<i>Idem</i>	Concession d'une église à Brindisi
1182a (<i>Doc. ined.</i> , doc. 73)	<i>Idem</i>	Confirmation de l'acte de fondation de 1176
1182b (Garufi, <i>Monreale</i> , doc. 33)	<i>Idem</i>	Concession de l'église du S. Sepolcro à Messine et d'autres biens à Palerme
1182c (Garufi, <i>Monreale</i> , doc. 35)	<i>Idem</i>	Exemption de taxes lors de la traversée du détroit
1182d (Garufi, <i>Monreale</i> , doc. 36)	<i>Idem</i>	Confirmation de l'acte de 1176
1182e (Garufi, <i>Monreale</i> , doc. 37)	<i>Idem</i>	Autre confirmation de l'acte de 1176
1183 (Garufi, <i>Monreale</i> , doc. 47)	Roger de Tarsia	Autorisation de contracter mariage et obligation de renoncer à Bisacquino qui revient à Monreale
1184a (Garufi, <i>Monreale</i> , doc. 50)	Évêque de Monreale	Concession du casal de Rendicella
1184b (Garufi, <i>Monreale</i> , doc. 51)	<i>Idem</i>	Concession des casaux de Terrus et Fantasina et église S. Maddalena de Corleone
1185 (<i>Doc. ined.</i> , doc. 82)	S. Maria di Valle Giosafat	Confirmation d'un acte détruit
1186 (<i>Doc. ined.</i> , doc. 87)	Officiers royaux	Information de concession de privilèges sur le transit de marchandises
1188 (<i>Cod. Diplo.</i> doc. DI, 95)	S. Maria de Ligno	Confirmation de biens

(à suivre)

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
ACTES DE TANCRÈDE (1190-1194)		
1191a (<i>Cod. Diplo.</i> doc. 13)	S. Maria della Grotta	Concession de terres
1191b (<i>Cod. Diplo.</i> doc. 14)	S. Giorgio de Grateri	Concession du casal d'Amballut
ACTES DE GUILLAUME III (1194)		
1194a (<i>Cod. Diplo.</i> doc. 3)	Aloysia épouse de Geoffroi	Vente d'une maison à Palerme
1194b (<i>Cod. Diplo.</i> doc. 6)	Évêque de Palerme	Concession pour rembourser un emprunt
1194c (<i>Cod. Diplo.</i> doc. 7)	S. Maria la Nuova	Confirmation de la fondation

TABLEAU 2 – Les actes grecs concernant la Sicile d'Adélaïde à Guillaume III

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
ACTES D'ADÉLAÏDE		
1101 (Cusa, p. 394)	Abbé de S. Filippo de Fragalà	Concession de 4 vilains et de terres
1109 (Cusa, p. 403)	S. Barbaro (près de S. Marco)	Remise par écrit des limites et exemption de l'autorité des officiers royaux
1110a (Regentschaft, 16)	S. Elia d'Ambula	Concession d'une terre à l'abbé
1110b (Cusa, p. 405)	S. Filippo de Fragalà	Confirmation de concessions de terres
1110c (Cusa, p. 393, avec erreur de date)	<i>Idem</i>	Confirmation de concession de terres et de vilains et nouvelles donations
1111 (Collura, <i>Reg.</i> , append., doc. 1)	Gervais de Aich.t.s	Autorisation de mariage et de tenir les biens en commun
1112a (Cusa, p. 407)	S. Filippo de Fragalà	Confirmation de terres concédées

(à suivre)

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
1112b (Cusa, p. 409)	<i>Idem</i>	Concession de 5 vilains à S. Marco et divers privilèges
ACTES DE ROGER II		
1116a (Pirro, p. 1039); trad. lat.	S. Pietro e Paolo d'Agrò	Concession de terres, services dus par les paysans et privilèges fiscaux
1116b (Cusa, p. 359)	Ogerius, consul de Gênes à Messine et son ami Amicus	Concession d'une terre près de Messine et de privilèges commerciaux
1123 (Cusa, p. 471 et corr. dans Ménager, <i>Amiratus</i> , append. II, 15).	Pour Bumadari, fils de Petteranos, et ses neveux	Règlement après litige au sujet d'un moulin
1125a (Garufi, <i>Doc. ined.</i> doc. 4, avec erreur de date); trad. lat. du XV ^e	Gauthier Guavarecta	Concession du casal de Sicamino, près de Milazzo
1125 b (Cusa, p. 554)	Evêque de Catane	Donation de terres près de Lentini et privilèges fiscaux
1127 (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 7); trad. lat. du XV ^e	Ansaldus de Arri	Concession du casal de Nassari avec vilains et droits
1128 (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 10); trad. lat. de 1273	S. Maria della Grotta	Concession du casal de Farchina
1130 (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 8); trad. lat. tard.	Bertrand de Noto	Nommé à la tête de l'église de Militello
1131 (Cusa, p. 292)	S. Salvatore de Messine	L'élève au rang de monastère principal des Grecs et lui concède des privilèges
1132 (Spata, p. 423)	Evêque de Cefalù	Confirmation de concessions foncières et vilains
1132 (Cusa, p. 513)	Évêque de Patti	Concession du casal de Rachaltzuchar
1134a (Cusa, p. 92)	S. Maria de Campogrosso	Concession de terres près de Palerme
1134b (Caspar, <i>Reg.</i> , 95)	S. Salvatore de Messine	Concessions de privilèges et de biens

(à suivre)

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
1134c (Cusa, p. 519)	Évêque de Lipari	Confirmation du règlement d'un litige trouvé par l'évêque avec Gauthier de Garres
1134d (Caspar, <i>Reg.</i> , 98)	S. Salvatore de Messine	Confirmation de différents privilèges et versement d'argent
1136 (Caspar, <i>Reg.</i> , 108)	<i>Idem</i>	Lui soumet S. Nicola de Droso (Calabre) et terres en Sicile
1140 (Cusa, p. 117)	S. Maria dell'Amiraglio	Vente d'un lopin de terres à Palerme
1141 (Cusa, p. 16)	Roger Achmet	L'autorise à donner trois casaux à l'évêque de Palerme
1142a (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 17); trad. lat. tardive	S. Maria de Marsala	Concession de terres
1142b (Collura, <i>Reg.</i> , append, doc. 4)	Contre Algerius de Ficarra	Tente de résoudre problème d'usurpation de pouvoir à Focerò
1142c (Cusa, p. 302)	Ordre donné au protonotaire Philippe	Résout une controverse sur des limites vers Traina
1142d (Cusa, p. 145)	Ordre donné à Simon, son neveu	Règlement d'un litige foncier entre évêque de Messine et un particulier
1142e (Cusa, p. 525)	Évêque de Patti	Confirmation de la donation de Focerò et délimitation
1143a (Cusa, p. 536)	Abbé de Lipari	Concession de Meliuso
1143b (Caspar, <i>Reg.</i> , 155)	S. Salvatore de Messine	Règlement d'un conflit avec l'évêque de Catane
1144a (Cusa, p. 24)	Évêque de Palerme	Confirmation des donations de Roger Achmet
1144b (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 18); trad. lat. 1309	Citoyens vénitiens	Droit de reconstruire une église à Palerme
1144c (Caspar, <i>Reg.</i> , 179); trad. lat. 1510	S. Elia d'Ambula et S. Teofilo	Confirmation d'un diplôme de la fin du XI ^e siècle

(à suivre)

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
1144d (Caspar, <i>Reg.</i> , 181)	Nicolas Patricius	Confirmation de 3 diplômes fin XI ^e -déb. XII ^e s.
1144e (Collura, <i>Reg.</i> , 63)	Gervais Ruffus	Concession de terres près de Sciacca
1144f (Collura, <i>Reg.</i> , append., doc. 5); trad. lat. tard.	Abbé de S. Nicola la Fico	Confirmation d'un diplôme de 1101
1145a (Caspar, <i>Reg.</i> , 189)	S. Angelo de Brolo	Confirmation d'un acte de Roger I ^{er}
1145b (Spata, p. 379)	S. Filippo de Fragalà	<i>Idem</i> mais plusieurs actes
1145c (Cusa, p. 26)	Évêque de Palerme	Confirmation de vilains
1145d (Caspar, <i>Reg.</i> , 196); trad. lat. tardive	Abbé de S. Filippo Grande près de Messine	Confirmation de privilèges et nouvelles concessions
1145e (Caspar, <i>Reg.</i> , 197)	S. Maria della Grotta (Marsala)	Renouvelle des concessions dont celles de Georges d'Antioche
1145f (Caspar, <i>Reg.</i> , 201)	Nicolas logothète et son frère	Confirmation de diplômes antérieurs (terres près de Messine)
1147 (Caspar, <i>Reg.</i> , 209)	S. Salvatore de Messine	Concession de terres en échange d'autres et privilèges commerciaux
1149 (Caspar, <i>Reg.</i> , 219)	<i>Idem</i>	Confirmation de droits dans le cadre de litiges avec des officiers royaux
1153 (Caspar, <i>Reg.</i> , 232)	S. Maria Latina	Confirmation de tous ses biens
ACTES DE GUILLAUME I^{er}		
1155 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 9)	S. Giorgio de Grateri	Donation de terres près de Gangi
1157 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 21); trad. lat. 1240	Stratèges de Messine et bayles de Milazzo	Règlement autour de versements à S. Maria de Messine
ACTES DE GUILLAUME II		
1168 (Cusa, p. 484)	Ordre donné à officiers royaux	Concession à S. Salvatore de Capizzi de terres

(à suivre)

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
1171 (Cusa, p. 421)	S. Filippo de Fragalà	Exemption de l'autorité des officiers royaux
1172? (Cusa, p. 321)	Ordre donné au <i>sekreton</i>	Concession de l'autonomie à évêque de Messine
1183 (Cusa, p. 432)	Ordre donné à officiers royaux	Délimitation d'un casal près de Centuripe
ACTES DE TANCRÈDE		
1192 (Cusa, p. 438)	S. Filippo de Fragalà	Exemption de l'autorité des officiers royaux

TABLEAU 3 – Les actes arabes concernant la Sicile d'Adélaïde à Guillaume III

	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
ACTES DE ROGER II		
1141 (Galvez, p. 173-179)	S. Giorgio de Triocala	Concession de vilains
1149 (Cusa, p. 28)	Ordre au <i>dīwān</i> pour S. Nicolo de Chūr-churo	Concession du casal de Wazan et de vilains
1154 (Cusa, p. 34)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
ACTES DE GUILLAUME I^{er}		
1154 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 4); trad. lat. de 1258	S. Giovanni dei Lebbrosi	Concession de la Margana et de Haiarzaneti
1161 (Cusa, p. 622)	Exécution d'un ordre royal par le <i>dīwān</i>	Vente à un juif de biens à Palerme
ACTES DE TANCRÈDE		
1190 (Cusa, p. 44)	Ordre donné à un esclave du palais royal	Achat d'une maison appartenant à une Sicilienne prisonnière des <i>Rūm/s</i> afin de payer sa rançon

TABLEAU 4 – Les actes bilingues concernant la Sicile d'Adélaïde à Guillaume III

	RÉPARTITION DES LANGUES	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
ACTES D'ADÉLAÏDE			
1109 (Cusa, p. 402)	Acte grec-arabe parfaitement bilingue (mandat)	Officiers royaux	Exempte S. Filippo de Fragalà de leur autorité et les obligent à le protéger
1111 (Guillou, doc. 3)	Acte en grec et liste de vilains en arabe	Le chevalier Julien	Concession de 8 vilains près de Messine
1117 (Cusa, p. 383)	Acte grec résumé en latin	S. Filippo de Fragalà	Confirmation d'un acte de Roger I ^{er}
ACTES DE ROGER II			
1132 (Spata, p. 423-428)	Acte grec? avec liste de vilains en grec et arabe. Mention dans un acte grec.	Evêque de Cefalù	Concession des vilains de Mutata à la cathédrale de Cefalù par Roger II
1133 (Cusa, p. 515)	Acte en grec et limites foncières brièvement données en arabe	Évêque Lipari-Patti	Confirmation de la concession du casal de Mirto et délimitation
1134 (Cusa, p. 517)	Acte en grec et résumé en arabe dans ses grandes lignes	Officiers royaux	Privilèges commerciaux pour l'évêque de Lipari-Patti
1136 (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , p. 27-33); trad. latine de 1290	Acte contenant limites en grec et en arabe et liste de vilains bilingue	Adelina, nourrice de Henri, fils de Roger II	Concession de terres et de 5 vilains à Vicari.
1141a (<i>Messina, il ritorno della memoria</i> , doc. 30)	Acte grec et brève description de limites foncières en arabe	S. Giorgio de Triocala	Confirmation de biens
1141b (<i>Ibid.</i> , doc. 31)	Acte grec et brève description de limites foncières en arabe	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> ; et ajout de 3 lignes en arabe à la suite d'un conflit sur les limites
1141c (<i>Ibid.</i> , doc. 32)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> ; et ajout du droit de tirer de l'eau les moines où voudront
1142a (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 9); trad. lat. de 1437	Acte en grec; description limites foncières en grec et arabe	S. Maria de Gala	Concession de terres vers Mineo
1142b (Cusa, p. 525 pour le grec)	Acte grec résumé en latin	Évêque de Lipari-Patti	Confirmation de la concession du casal de Focerò

(à suivre)

	RÉPARTITION DES LANGUES	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
1143a (<i>Cod. Dipl.</i> , doc. 57)	Acte parfaitement bilingue grec puis latin	Évêque de Messine	Règle un conflit qui opposait ce dernier aux officiers royaux à propos d'une forêt
1143b (Cusa, p. 68)	Acte grec, liste de vilains bilingue arabe-grec et confirmation de Roger en arabe	S. Maria dell'Ammiraglio	Dotation de l'église
1145? (Cusa, p. 614)	Acte grec et liste de vilains arabe et grec	Évêque de Palerme	Concession de vilains (ou confirmation?; lacunaire)
1145a (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 21); trad. lat. 1290	Acte arabe, liste arabe et grec	Adelina, nourrice du fils de Roger, Henri	Concession vilains et terres près de Vicari
1145b (Cusa, p. 472)	Acte arabe et liste de vilains arabe et grec	Évêque de Cefalù	Vérification liste de vilains
1145c (Cusa, p. 563) <i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Évêque de Catane	<i>Idem</i>
1145d (Cusa, p. 586)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> pour Aci
1145e (Cusa, p. 127)	<i>Idem</i>	Gauthier Forestal	<i>Idem</i>
1151 (Cusa, p. 130)	Acte grec et liste de vilains arabe et grec	S. Maddalena de Corleone	Établissement de la liste de vilains dont manquait S. Maddalena
1152 (<i>Messina, il ritorno della memoria</i> , doc. 33)	Copie d'un acte de 1141 (<i>Messina, il ritorno della memoria</i> , doc. 32)		
ACTES DE GUILLAUME I^{er}			
1161 (Cusa, p. 622)	Acte parfaitement bilingue, grec puis arabe.	Ya'qūb b. Faḍlūn b. Šāliḥ	Vente par le <i>dīwān</i> d'une terre à un particulier
1164 (<i>Cod. Dipl.</i> , doc. 32)	Acte grec résumé en arabe	S. Maria al-Gadir	Concession de terres
ACTES DE GUILLAUME II			
1167 (<i>Messina, il ritorno della memoria</i> , doc. 36)	Acte arabe-grec parfaitement bilingue	Évêque de Messine	Confirmation de l'archidiaconat
1169 (Cusa, p. 37)	Acte arabe et liste de vilains en grec et arabe	Hôpital	Concession de terres et de vilains près de Termini

(à suivre)

	RÉPARTITION DES LANGUES	DESTINATAIRE	OBJET DE L'ACTE
1172 (Cusa, p. 80)	Acte bilingue (grec puis arabe) et délimitation bilingue	S. Maria dell'Ammiraglio	Délimitation d'al-Sha'rānī, concédé par Georges d'Antioche
1172 (Cusa, p. 487)	Acte latin-grec	Chanoines de la cathédrale de Cefalù	Concession d'une terre à Syracuse sur ordre du roi
1178 (Cusa, p. 134)	Acte arabe et liste de vilains en arabe et en grec	S. Maria de Monreale	Vérification des listes de vilains
1180? (Cusa, p. 489)	Acte latin puis grec, parfaitement bilingue	Ordre donné aux <i>duanae</i>	Lettre à tous les officiers royaux pour faire respecter privilèges commerciaux de Cefalù
1182 (Cusa, p. 179)	Acte latin et arabe, parfaitement bilingue	S. Maria de Monreale	Description des limites du diocèse
1183 (Cusa, p. 245)	Acte arabe et liste de vilains arabe et grec	<i>Idem</i>	Vérification liste de vilains
ACTES DE TANCRÈDE			
1192 (<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 30)	Acte latin et grec parfaitement bilingue	S. Filippo de Fragalà	Exemption de l'autorité des officiers royaux

ANNEXE III

LA TITULATURE ROYALE DES SOUVERAINS NORMANDS DE SICILE (1085-1194) : LES SOURCES NUMISMATIQUES¹

DATE	TITULATURE	ATELIER MONÉTAIRE	TYPE DE PIÈCE
ROGER I^{er} 1. Sans date (Johns n° 9)	<i>Sulṭān Ṣiqillīyya</i> («le Sulṭān de Sicile»)	Palerme?	Tari (or)
2. 1077-1087 (Johns n° 5)	<i>Al-qūmis al-ajall Ajjār</i> («le très grand comte Roger»)	Palerme	Tari (or)
3. 1088-1089 (Johns n° 7)	<i>Rujār al-qūmis bi-Ṣiqillīyya</i> («Roger, comte de Sicile»)	Palerme	Tari (or)
4. 1097-1098 Cf. 3			
5. 1097-1098 (Johns n° 8)	<i>Al-imām Rujār malik Ṣiqillīyya</i> («l'imam Roger roi de Sicile»)	Agrigente	Tari (or)
ROGER II 6. Sans date (Johns n° 16)	<i>Rujār al-thānī</i> («Roger II»)	?	Tari (or)
7. Sans date (Johns n° 17)	<i>Rujār al-thānī... ṣulṭān...</i> («Roger II... sultan...»)	Palerme?	Tari (or)
8. Sans date (Johns n° 18)	<i>Rujār al-malik</i> («Roger le roi»)	?	Tari (or)
9. Sans date (Johns n° 23)	<i>Al-mu'tazz bi-llāh al-malik ... Rujār al-thānī</i> («le puissant par Dieu, le roi ... Roger II»)	?	Tari (or)
10. Sans date (Johns n° 24)	<i>Al-mu'tazz bi-llāh Rujār malik Ṣiqillīyya</i> («le puissant par Dieu Roger roi de Sicile»)	Palerme	Tari (or)
11. Sans date (Johns n° 26)	<i>Al-malik Rujār al-mu'tazz bi-llāh</i> («le roi Roger puissant par Dieu»)	Palerme	Tari (or)
12. Sans date (Johns n° 27)	<i>Al-malik Rujār nāṣir al-naṣrānīyya</i> («le roi Roger protecteur du christianisme»)	Salerno	Tari (or)
13. 1109-1110 (Johns n° 15)	<i>Al-imām sulṭān Ṣiqillīyya Rujār</i> («l'imam Roger sultan de Sicile»)	Agrigente	Tari (or)

(à suivre)

¹ Chaque titulature peut correspondre à plusieurs exemplaires.

DATE	TITULATURE	ATELIER MONÉTAIRE	TYPE DE PIÈCE
14. 1131-1132 (Johns n° 19)	<i>Al-mu'tazz bi-llāh al-malik Rujār al-mu'azzam</i> («le Roi Roger puissant par Dieu, le vénérable»)	Palerme et Messine	Tarì (or)
15. 1138-1139 (Johns n° 20)	<i>Al-malik al-mu'azzam Rujār al-mu'tazz bi-llāh</i> («le roi sublime Roger, puissant par Dieu»)	Messine	Follis (Cu)
16. 1139-1140 (Johns n° 21)	<i>Al-mu'tazz bi-llāh al-malik Rujār</i> («le roi puissant par Dieu Roger»)	?	Quart de dirham (Ag)
17. 1141-1142	Cf. 16	Palerme et Messine	Tarì (or)
18. 1141-1142 (Johns n° 25)	<i>Bi-l-amr al-mālikī</i> («par l'ordre très royal»)	Messine	Follis (Cu)
19. 1135-1145	Cf. 16	?	Demi-follis (Cu)
20. 1141-1145	Cf. 14.	Palerme et Messine	
21. 1145-1146 (Johns n° 22)	<i>Al-malik Rujār al-mu'azzam</i> («le roi Roger le vénérable»)	Messine	Fraction de follis (Cu)
22. 1150-1151	Cf. 16	Palerme et Messine	
23. 1152-1153	Cf. 16	?	Demi-follis (Cu)
GUILLAUME I^{er} 24. 1154 (Johns n° 39)	<i>Al-malik Ġulyālim al-hādī bi-amr Allāh</i> («le roi Guillaume qui guide selon l'ordre de Dieu»)	Palerme et Messine	Tarì (or)
25. 1154-1155	Cf. 24		
26. 1157-1158	Cf. 24		
27. 1158-1160 (Johns n° 40)	<i>Al-malik Ġulyālim al-mu'azzam</i> («le roi Guillaume le vénérable»)	Palerme?	Fraction de dirham (Ag)
28. 1155-1165	Cf. 27	?	Follis (Cu)
GUILLAUME II 29. Sans date (Johns n° 41)	<i>Al-malik Ġulyālim al-thānī al-musta'izz bi-llāh</i> («le roi Guillaume II puissant par Dieu»)	Messine	Tarì (or)
30. Sans date (Johns n° 43)	<i>Al-malik Ġulyālim al-thānī nāšir al-našrāniyya</i> («le roi Guillaume II protecteur du christianisme»)	Salerne	Tarì (or)
31. Sans date (Johns, n° 44)	<i>Al-malik Ġulyālim al-thānī</i> («le roi Guillaume II»)	?	<i>Tertius apulien-sis</i> (Ag)

(à suivre)

DATE	TITULATURE	ATELIER MONÉTAIRE	TYPE DE PIÈCE
32. Sans date	Cf. 31		<i>Sextus apulien-sis (medius ter-cenarius)</i> (Ag)
33. Sans date	Cf. 31		Follis et frac-tions (Cu)
34. Sans date (Johns n° 45)	<i>Al malik Ġulyālim al-mu'azzam bi-llāh al-musta'izz</i> («le roi Guillaume le vénérable, puissant par Dieu»)	?	Fraction de dir-ham (Ag)
35. Sans date	Cf. 34	?	Follis (Cu)
36. Sans date (Johns n° 46)	<i>Al-malik Ġulyālim al-thānī... al malik al-mu'azzam al-musta'izz bi-llāh</i> («le roi Guil-laume II le roi vénérable, puissant par Dieu»)	Messine	Demi follaris (Cu)
37. 1167-1168	Cf. 36	Amalfi	Tari (or)
38. 1168-1190 (Johns n° 42)	<i>Al-malik Ġulyālim al-musta'izz bi-llāh</i> («le roi Guillaume puissant par Dieu»)	Messine et Palerme	Tari et multiple (or)
TANCREDE 39. Sans date (Johns n° 58)	<i>Al-malik Tanqrīr al-mu'azzam nāšir al-našrā-niyya</i> («le roi Tancrede le vénérable, soutien du christianisme»)	Salerne	Tari (or)
40. Sans date (Johns n° 59)	<i>Al-malik Tanqrīr al-mu'azzam khalada llāh mulka-hu</i> («le roi Tancrede le vénérable que Dieu rende son règne éternel»)	?	<i>Medius tercenarius</i> (Ag)
41. Sans date (Johns n° 60)	<i>Tanqrīr malik Šiqillīyya</i> («Tancrede roi de Sicile»)	?	Quart de <i>terce-narius</i> (Ag)
42. Sans date (Johns n° 61)	<i>Al-malik Tanqrīr al-mu'azzam bi-llāh al-man-šūr</i> («le roi Tancrede le vénérable, porté à la victoire par Dieu»)	?	Fraction de dir-ham (Ag)
43. 1189-1190 (Johns n° 55)	<i>Al-malik Tanqrīr al-mu'azzam</i> («le roi Tancrede le vénérable»)	?	Tari et multiples (or)
44. 1189-1190 (Johns n° 57)	<i>Al-malik Tanqrīr al-mu'azzam al-manšūr bi-llāh</i> («le roi Tancrede le vénérable, le victorieux par Dieu»)	Amalfi	Tari (or)
45. 1189-1193 (Johns n° 56)	<i>Al-malik Tanqrīr al-manšūr bi-llāh</i> («le roi Tancrede, le victorieux par Dieu»)	Messine et Palerme	Tari et multiples (or)
46. 1193? (Johns n° 62)	<i>Al-malik Tanqrīr</i> («le roi Tancrede»)	?	Follis et multi-ples (Cu)
GUILLAUME III 47.1194 (Johns, n° 63)	<i>Al-malik Ġulyālim al-mu'tazz bi-llāh</i> («le roi Guillaume rendu puissant par Dieu»)	Palerme et Messine (?)	Tari et multiples (or)

ANNEXE IV

LES STÈLES TRILINGUE ET QUADRILINGUE
DE GRISANTUS

IV a. Stèle trilingue de Grisantus, 1153 (M. Amari, *Epigrafi arabiche*,
tav. IX, fig. 1)



IV b. Stèle quadrilingue de Grisantus,
1148 (M. Amari, *Epigrafi arabiche*, tav. IX, fig. 2)

ANNEXE V

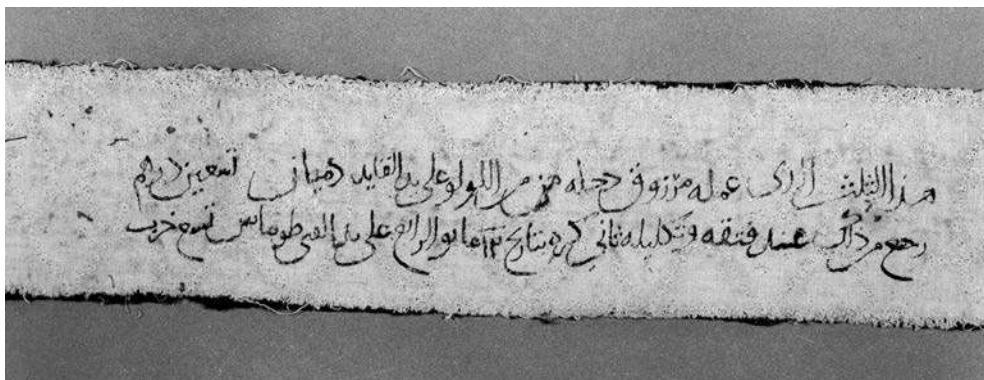
L'ENTRÉE DE TANCRÈDE À PALERME

(Pierre d'Eboli, *Liber ad honorem Augusti*,
Burgerbibliothek, Berne, Codex 120 II, F° 102 R.)



DEUX DES INSCRIPTIONS DE L'AUBE ROYALE

(Vienne, Kunsthistorisches Museum, Weltliche
Schatzkammer, Inv. Nr. XIII/7)



De haut en bas : a) inscription sur le lin localisé sous le galon supérieur de la manche droite de l'aube royale au niveau d'une restauration; b) inscription au dos de l'extrémité de la manche droite en partie restaurée.

ANNEXE VII

LES INSCRIPTIONS PROVENANT DU PALAIS ROYAL
DE PALERME

(Palerme, Galleria Regionale della Sicilia)



a. Inv. 5104



b. Inv. 5105

ANNEXE VIII

PANÉGYRIQUE D'IBN QALĀQIS À LA GLOIRE
DE GUILLAUME II

Il a prononcé le poème suivant pour louer le Franc qui règne sur la Sicile – que Dieu l'abandonne – le 18 *shawwal* de l'an 563² :

1. *Le roi Guillaume, fils de Guillaume, est établi fermement dans son règne par Salomon et dans son jugement par David*
2. *Les astres lui portent chance dans l'affrontement et il s'abat (sur ses ennemis) avec une épée de foudre ou une lance d'étoile*
3. *Quelle lune nouvelle n'est pas comme l'arc qui projette une étoile filante, transperçant [lacune] comme la flèche?*
4. *Il n'y a de victoire que celle de son armée, où qu'elle passe, sur les lignes de front terrestres comme sur la vaste surface de la mer*
5. *Il a aussi bien des chevaux de race que la pensée peine à se représenter que des navires qui dépassent l'imagination*
6. *Ses deux armées³ sont comme des nuages mouvants toujours tempétueux en temps de guerre et toujours porteurs de pluie [bienfaitrices] en temps de paix.*
7. *Il mène jusqu'à ses ennemis tout ce qui se déplace rapidement, nuées sombres de purs-sangs ou nuées sombres d'embarcations*
8. *Il guide ceux qui ressemblent à des lions mais ne sont motivés que par un roi puissant*
9. *Les régions du monde tremblent à leur rugissement qui précipite la beauté de la prospérité dans la désolation*
10. *Ils mettent du zèle à s'emparer des marches frontières de sorte que leurs défenses apparaissent au matin comme des bouches sous les coups*
11. *Les souverains se soumettent à lui jusqu'à ressembler à de minuscules étoiles face à la lune pleine*
12. *Qu'est-ce que la souveraineté sinon ce qui revient à celui dont les contrées disent : «Il est pluie abondante lorsqu'il pleut et lion lorsqu'il protège»?*
13. *Combien de malades du cœur sa volonté a-t-elle guéris? Et combien d'esprits effrayés n'a-t-il pas rétablis dans leur corps?*
14. *Il a vaincu grâce à la lumière du Seigneur qui guide dans la voie droite. Il ressuscite pour nous les morts et libère de la maladie*
15. *Il ajoute aux réalisations du Messie ce que lui a enseigné le fil du sabre dans l'action de trancher*

² Ibn Qalāqis, *Dīwān*, p. 145-147. La date correspond au 26 juillet de l'année 1168. On se situe donc au début du voyage qu'Ibn Qalāqis a entrepris en Sicile le 11 mai 1168, au cours d'une période pendant laquelle il profite des lieux de villégiature palermitains. Cf. A. De Simone, *Introduction à Splendori e misteri di Sicilia in un'opera di Ibn Qalāqis* où ce séjour est retracé.

³ Terrestre et maritime.

16. *Il y a eu un temps où il ne partageait avec aucun ami proche ce que le Seigneur lui avait enseigné⁴*
17. *Oh roi du monde, qui gouvernes ses habitants en exerçant un pouvoir qui n'a pas été pris par la force!*
18. *Ce fait⁵ enseigne à l'épée la résolution dans la guerre et (l'épée) conserve dans la poursuite de son but une pensée ferme*
19. *Mais tes ancêtres ont vu reconnaître leur pouvoir et les premiers des rois en témoignent en connaissance de cause*
20. *On leur exprime, à l'est comme à l'ouest, de la vénération et ils sont à l'abri de l'injustice de l'obscurité comme de la tyrannie*
21. *Tu leur as donné la sécurité totale en échange de la peur, la justice en échange de l'hostilité et le gain en échange de la perte*
22. *Par ton action, tu as embelli la couronne (tāj) du pouvoir de ta gloire et, devant elle, la couronne (tāj) du temps est contrainte de se prosterner*
23. *Tu as fait tressaillir de joie les flancs du trône, et, au matin, il s'est élevé avec légèreté sous un gouvernement ferme et indulgent*
24. *Tu as orné les plus beaux palais des joyaux du bienfait et de la grâce, suivant une belle ordonnance.*
25. *Mais qui peut rendre le sourire aux étoiles brillantes? Tu les honores en leur tendant ta main pour qu'elles la baisent*
26. *Et elles se prosternent lorsqu'apparaît ton visage dans la veille⁶ comme les étoiles se sont prosternées jadis devant Yusuf dans le rêve⁷*
27. *De ces astres, tu fais s'élever des étoiles de la fortune dans les périodes d'unité et tu envoies des étoiles filantes dans les guerres*
28. *Tu soumets les destins à tes désirs et ils accourent pour accomplir tes projets selon tes desseins*
29. *J'affirme que les vicissitudes du sort t'ont rendu maître de leur gouvernement et qu'elles ont prêté ce serment : «on ne peut se soustraire à ce gouvernement»*
30. *Il agit sur elles avec justice de manière expérimentée avec la clairvoyance du cours des choses, en frère de l'entendement*
31. *Lorsque ses pensées se mettent à briller sur un coup du sort, après que la gaieté (est apparue), le sourire revient sur son visage renfrogné*
32. *Et tu découvres que ses pensées sont des chevaux de race qui – défendus d'abord par les lances – sont semblables à une protection*
33. *Ils galopent, plus experts au combat que l'agressivité, et ils ne ceignent d'autre protection que la ferme résolution*
34. *Et la noirceur des vaisseaux rend leurs corps semblables à des serpents venimeux qui peuvent nous vomir leur poison*

⁴ «Lui» renvoie à Guillaume II.

⁵ Le fait d'exercer un pouvoir légitimement acquis.

⁶ *Yaqzatan* s'oppose ici à *fī-l-hulmi*. Ce qui se réalise pour Joseph en songe, se déroule dans la réalité pour Guillaume.

⁷ Il s'agit d'une référence au *Coran*, XII («Joseph»), 4 : «Quand Joseph dit à son père : «Cher père! j'ai vu [en songe] onze étoiles ainsi que le soleil et la lune devant moi se prosternant» (trad. R. Blachère, *Le Coran*, Paris, 1956, rééd. 1980). Le songe annonce la destinée de Joseph.

35. *Lorsque [les vaisseaux] saluent au matin la frontière, la victoire se lève jurant que du butin leur reviendra la part la plus abondante*
36. *C'est ainsi que doit être la détermination des rois, mais rarement tu vois un roi aussi bien doté que toi en détermination.*
37. *Je t'ai loué, certain que tu seras celui qui, de la gloire, me feras revêtir ce qui me sauvera des coups du blâme*
38. *Et les coups du sort deviennent mes serviteurs par leur obéissance alors qu'ils m'apparaissaient jusque-là comme l'opposition d'un adversaire*

ANNEXE IX

LES TOPONYMES D'ORIGINE ARABE EN SICILE (XI^e-XIV^e SIÈCLES)TABLEAU 1 – Les toponymes d'origine arabe dans le Val Demone (XI^e-XIV^e siècles)

TOPONYMES DU VAL DEMONE	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS DU MOT ARABE
Acharet ou Alcara (lat.)	1082	Pirro, 1, p. 495		<i>To kastellion tês Acharês</i> (Cusa, p. 290, 1116)		Castrum	Près de S. Fratello, Al- cara li Fusi	<i>Al-qāra</i> = la colline
Aly (lat.)	1309	<i>Rat. Dec.</i> , p. 49				Casale	Près de Messine, Ali	Prénom ('Alī); autre poss. autour de 'ālī = haut
Amballut (lat.)	1157?*	<i>Cod. Diplo.</i> , p. 34-36				Casale	Près de Gratteri, Buon- fornello?	' <i>Ayn al-ballūt</i> = la fon- taine du chêne
Buluph (lat.)	1211	Pirro, 1, p. 136				Non précisé	Près de Petralia, Bluffi	Surnom?
Burgitabis (lat.)	1198	Battaglia, p. 123-124				Casale	Près de Collesano, vers Cerde	<i>Burj 'Abbās</i> = la tour de A., mais aussi <i>al-'ābis</i> = le lion, mult. poss.
Busenia (lat.)	1169	Pirro, 2, p. 1016				Casale	Près de Troina	Surnom. <i>Bū Sammiyya</i> = le père de S.?

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DEMONE	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS DU MOT ARABE
Busii (lat.) (génitif)	1308	<i>Rat. Dec.</i> , p. 66				Casale	?	?
Butah (lat.)	1087*	Amico et Starraba, doc. 2	<i>Rachalbouta</i> (Cusa, p. 302, 1142)			Casale	Regalbuto	Surnom
Buzzanedi (lat.)	1275	<i>RCA</i> , 13, p. 28				Casale	Près de Scillato?	<i>Bū-l-Zanātī</i> = le père du Zénète
Calacelcuerat (lat.)	1093	Pirro, 2, p. 1034				Aya	Près de Messine, vers Itala	<i>Qal'at al-qurra</i> = la forte- resse du froid? Mais aussi <i>al-quwāra</i> = rond; <i>qawara</i> = silo souter- rain; <i>qūrā'</i> = demeure spacieuse, etc.
Calatabiet (lat.)	1131	Pirro, 2, p. 974				Église S. Ho- nofrium de Calatabiet	Près de Messine, Calata- biano	<i>Qal'at al-?</i> = la forte- resse du? Mult. poss.
Calatelmoz (lat.)	1196	<i>Cod. Diplo.</i> , p. 69		<i>Tou kalou tea- motê</i> (Cusa, p. 294)		Non précisé	Entre Forza d'Agrò et Li- mina	<i>Idem</i>
Casal de belis (lat.)	1116	<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 4	= <i>casal diavo- lii</i> (White, doc. 4, 1101)			Casale	Près de Milazzo, vers Gualtieri Sicaminò	<i>Raḥal al-balīs</i> = le r. du diable (Iblis)
Catamurfo (lat.)	1271	<i>RCA</i> , 8, p. 72				Casale	Près de Milazzo	?

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DEMONE	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS DU MOT ARABE
Elmucep (lat.)	1093	Pirro, 2, p. 1034				Casale	Près d'Itala	<i>Al-mushshib</i> = le jeune homme?
Gibilman (lat.)	1082	Pirro, 1, p 495				Castrum	Près de Cefalù, Gibilmanna	<i>Jabal al-mann</i> = la montagne du don? ou de <i>magna</i> , lat.?
Ġirān al-daḡīq (ar.)	1154	Idrīsī, p. 336				Qarya (village)	Castel Maniace	Les grottes du mince? de la farine?
Gurafi (lat.)	1273	RCA, 10, p. 69				Casale	Près de Barcellona	Mult. poss.
Miltze Abdella (grec)	1154	Cusa, p. 317				Non précisé	Près de Troina vers Gagliano	<i>Maljā 'Abd Allāh</i> = le refuge de 'A.
Miltzes (grec)	1096	Cusa, p. 289				<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Maljā'</i> = le refuge
Al-Mudd (ar.)	1154	Idrīsī, p. 336				Ḥiṣn	Moio Alcantara	Le modion
Qal'at al-qa-wārib (ar.)	1154	Idrīsī, p 310				Qal'a	S. Stefano Vecchio	La forteresse des barques
Qal'at al-ṣirāṭ (ar.)	1145	Cusa, p. 472	<i>Golisanum</i> (Malaterra fin XI ^e , II, 35)			Qal'a	Collesano	La forteresse des routes
Racalbalata (lat.)	1274	RCA, 13, p. 29				Casale	Près de Caltavuturo	Le r. des dalles
Rachalbuach (lat.)	1102	De Grossis, p. 61-62				Casale	Sous Sant' Anastasia	<i>Rahal Bū-Akhī</i> = le r. du père du frère, ou 'q.q.

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DEMONE	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS DU MOT ARABE
Rachalburdu (lat.)	1388	Borgese, p. 192 et 193				Tenimentum terrae	Près de Polizzi	Mult. poss.
Rachalcatuni (lat.)	1321	Tab. Cef., doc. 95				Casale	Près de Petralia	<i>Raḥal</i> ? = r.?
Rachalcham- mout (grec)	1178	Cusa, p. 657				Non précisé	Près de Petralia	<i>Raḥal Ḥammūd</i> = le r. de Ḥammūd
Rachalemelum Rameth (lat.)	1168	Garufi, <i>Doc. Ined.</i> , doc. 44	Ou : <i>casale comitis</i>			Casale	Plaine de Milazzo	<i>Raḥal</i> de M. de Ramet- ta ? = le r. de M. de Rametta
Rachalfar- choun (grec)	1154	Cusa, p. 317				Non précisé	Près de Demenna	<i>Raḥal Farḥūn</i> = Le r. de F.
Rachali (lat.)	1397	P.R., 11, f° 142R- 145R				Feudum	Près de Rametta	<i>Raḥal</i>
Rachaljoannis (lat.)	1195	Belmonte, p. 6				Casale	Regiovanni	Le r. de Jean
Rachalkidep ou Rachilebbi (lat.)	1307	Magione, doc. 476				Feudum	Entre Polizzi et Petralia Sup.	<i>Raḥal al-kadhḥāb</i> = R. du menteur; <i>al-kitāb</i> = r. du livre; <i>al-kilāb</i> = r. des chiens
Rachalma (lat.)	1396	R.C., 25, f° 142				Non précisé	Près de Paternò	<i>Raḥal al-mā'</i> = le r. de l'eau
Rachaltzou- char (grec)	1132	Cusa, p. 513				Non précisé	Près de Patti	<i>Raḥal al-?</i> = le r. du?

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DEMONE	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS DU MOT ARABE
Rachamemi (lat.)	1392	R.C., 21, f° 165				Feudum	Près de Militello	<i>Raḥal al-ḥamāmī</i> = le r. du pigeonnier
R a g i c u d i (lat.)	1271	RCA, 8, p. 69				Casale	?	<i>Raḥal al-kudīa</i> = le r. du rocher?
Rahalbatal (lat.)	1145	Garufi, <i>Doc. Ined.</i> , doc. 24				Casale	Près de Cefalù	Mult. poss. (nom commun)
Rahalminge- ri (lat.)	1195	Garufi, <i>Per la Storia</i> , p. 123				Grotte-Man- dra	Près de S. Filippo d'Agira	?
Rassafica (lat.)	1326	Borgese, p. 221				Feudum	Près de Cefalù, vers Tusa	<i>Rā's al-?</i> = la pointe de? Mult. poss.
Rasuctano Rasuptani, Ralsuptani (lat.)	1360	Barberi, 2, p. 222				Feudum	Resuttana	Mult. poss., nom commun ou <i>nīsba</i>
Rochal Elme- rim (lat.)	1168	Pirro, 1, p. 448	<i>Casale Comi- t i s</i> (m ê m e acte)			Casale	Près de Messine	<i>Raḥal al-amīr</i> = Le r. de l'émir
Saḥrat al- ḥadīd (ar.)	1145	Cusa, p. 479	<i>Roccella</i> (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , p. 25- 26)			Non précisé	Près de Cefalù	Le rocher de fer
Thalāth al- kanā'is (ar.)	1154	Idrīsī, p. 340				Non précisé	Tremestieri, près de Mes- sine	Les trois églises

TABLEAU 2 – Les toponymes d’origine arabe dans le Val de Mazara (XI^e-XIV^e siècles)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Abbdelua- chate (lat.)	1111	Garufi, 1940, p. 75	Cusa, p. 511			Casale	?	' <i>Abd al-waḥad</i> = nom théoph.
Abdellale (lat.)	1182	Cusa, p. 191			' <i>Abd al-A'lā</i> (Cusa, p. 223)	Casale	Près de Camporeale	Nom théoph.
Ainramil (lat.)	1266	Collura, doc. 84				Non précisé	Évêché d'Agrigente	' <i>Ayn al-āmil</i> = La source du perceuteur
Alleli (lat.)	1271	RCA, 8, p. 75				Non précisé	?	<i>Al-'Alī</i> = Le haut
Alqama (ar.)	1154	Idrīsī, p. 325				Manzil	Alcamo	Coloquinthe
Amarii (lat.)	1182	Cusa, p. 183			<i>Raḥal 'Amār</i> (Cusa, p. 208)	Casale	Près de Godrano	Le r. de 'Amār
Ambayda (lat.)	1337	Barberi, 3, p. 407				Tenimentum terrarum	Près de Caltabellotta	<i>Al-'ayn al-bayḍā</i> = la source blanche
Amrum (lat.)	1182	Cusa, p. 190			' <i>Amrūn</i> (Cusa, p. 222)	Casale	Près de Gibellina	Nom
Arcudachi (lat.)	1239	H.B., 5, p. 502.				Casale	Près de Trapani, vers Buseto Palizzolo	?
Al-aṣnām (ar.)	1154	Idrīsī, p. 338				Raḥal	Sélinonte	Les idoles
Axarchal Sel- lem (lat.)	1128	QqE14, f° 25				Mandra	Près de Marsala	<i>Raḥal Salam</i> = Le r. de S.

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
'Ayn al-dā-mūs (ar.)	1183	Cusa, p. 261	<i>Aindemous</i> (Cusa, p. 261)			Non précisé	Près de Camporeale?	La source de la cave
'Ayn bi-l-Layān (ar.)	1169	Cusa, p. 37				Raḥal	Près de Termini	La source accessible? tortueuse?
Aynamaran (lat.)	1365	R.C., 4, f° 145				Tenimentum terrarum	Près de Licata	<i>Al-'ayn al-marīn</i> = la source accessible
Aynichaseni (lat.)	1300	Barberi, 1, p. 364				Casale	Près de Caltanissetta	<i>Al-'ayn al-ḥasan</i> = la source exquise
Aynichucafa (lat.)	1305	QqH6, f° 532-533				Casale	Près d'Agrigente	'Ayn + mult. poss.
Aynimura (lat.)	1364	S. Maria del Bosco, doc. 372				Tenimentum terrarum		<i>Al-'ayn al-murra</i> = la source amère
Aynirbuna (lat.)	1366	Barberi, 3, p. 200				Terrarum tenimentum	Près d'Agrigente, vers Naro	'Ayn + mult. poss.
Aynuma (lat.)	1365	R.C., 4, f° 145				Tenimentum terrarum	Près de Naro	'Ayn + mult. poss.
Baiada (lat.)	1145*	Grégoire, p. 83				Non précisé	Près de Partanna	<i>Al-bayḍā</i> = la blanche
Balat (lat.)	1182.	Cusa, p. 190.				<i>Raḥal al-balāt</i> (Cusa, p. 221)	Près de Camporeale	Le casal de la route
Baida (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 469				Castrum	Près de Castellamare, castello di Baida	<i>Al-bayḍā</i> = La blanche

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Bayda (lat.)	1177	Pirro, 1, col. 108				Casale	Près de Palerme, Baida	<i>Al-bayḍā</i> = La blanche
Begyn (lat.)	1114*	Scaturro, p. 246				Casallinus	Près de Sciacca	Mult. poss.
Belich (lat.)	1093	Pirro, 2, p. 842			<i>Raḥal al-baliḥ</i> (Cusa, p. 203)	Casale	Près de Calatrasi	Brillance
Benbark (lat.)	1182	Cusa, p. 187			<i>Raḥal Ibn Ba- raka</i> (Cusa, p. 216)	Casale	Près de S. Giuseppe Iato	Le r. d'Ibn Baraka
Berzena (lat.)	1145*	Grégoire, p. 84				Non précisé	À Mazara	De <i>razn</i> = Plat où l'eau peut stagner?
Benefatum (lat.)	1182	Cusa, p. 187			<i>Raḥal Bū Nafāḥ</i> (Cusa, p. 215)	Casale	Évêché de Monreale, près d'Alcamo	Surnom
Bizir (lat.)	1093	Pirro, 2, p. 843				Casale	Près de Mazara	<i>Bizr</i> = Graine
Bonamuro- nis (lat.)	1213	Pirro, 1, p. 703				Église	Près d'Agrigente	<i>Bū 'Amrūn</i> . Surnom
Brucatum (lat.)	Fin XI ^e	Malaterra, II, 35			<i>Bū Raqqād</i> (Idrīsī, p. 310)	Pas précisé	Près de Termini	Le pionneur?
Buagimi (lat.)	Fin XI ^e	Malaterra, II, 36	<i>Boalgini</i> , 1271; <i>RCA</i> , 8, p. 71				S. de Raffadali, Bua- gimi	<i>Bū al-jinn</i> = mult. sens
Bū al-luqam (arabe)	1183	Cusa, p. 278	<i>Boullokom</i> (Cusa, p. 278)			Casale	Territ. de Monreale, près de Camporeale	Surnom. Sens pré- cis?
Buchinene (lat.)	1182	Cusa, p. 189			<i>Bū Kināna</i> (Cusa, p. 220)	Casale	Près de Corleone	<i>Kināna</i> = tribu arabe

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Buchubze (lat.)	1136	Garufi, <i>Doc. ined.</i> , n° 27				Casale	Près de Prizzi	Le type du pain
Budermi (lat.)	1295	Maurici, <i>Agr.</i>				Casale	Contrada Butermi (Rizzo)	?
Bugsarabagi (lat.)	1114*	Scaturro, p. 244				Casallinus	Près de Sciacca	?
Bulcaduso (lat.)	XIII ^e	Collura, p. 311				Casale	Près de Contessa Entellina	<i>Bū-l-qādūs</i> = Le père de la conduite d'eau
Bulchar (lat.)	1176	Garufi, <i>Monreale</i> , doc. 15				Casale	Près de Monreale	<i>Bū al-kharr</i> = Celui qui a chaud?
Buligia (lat.)	1172*	Collura, p. 56				Casale	Agrigente	?
Bulkachini (lat.)	1308-1310	<i>Rat. Dec.</i> , p. 5				Casale	Territ. de Monreale	<i>Bū-l-khashīn</i> = Le rude
Burgectum (lat.)	1130	Bresc, p. 93				Casale	Près de Palerme, Borgetto	<i>Burj</i> = Tour
Burgenissema (lat.)	1141	Pirro, 1, p. 85		<i>Bourginêsem</i> (Cusa, p. 16)		Casale	Entre Naro et Agrigente	Idem et nom (var. de <i>nissim</i>)
Burgesarrage (lat.)	1211	Pirro, 1, p. 134				Casale	?	<i>Burj</i> + mult. poss.
Burgifeleth (lat.)	1170	Garufi, <i>Per la storia</i> , p. 100				Casale	Près de Termini, vers Roccapalumba	<i>Burj al-falat</i> = la tour de la fuite

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Burgilamoni (lat.)	1339	Pirro, 2, p. 944				Feudum	Près d'Agrigente	<i>Burj al-laymūn</i> = la tour du citron
Burgimillusi (lat.)	1264	Collura, doc. 83				Casale	Près de Castelvetro, vers Menfi	<i>Burj al-</i> ?
Burgisileti (lat.)	1396	R.C., 25, f° 142-143				Feudum	Territoire d'Agrigente	Mult. poss.
Burgium (lat.)	1278	Collura, p. 237				Casale	Près d'Agrigente, vers Milena	<i>Burj</i> = La tour
Burraydi (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 468				Casale	Près d'Agrigente	<i>Bū al-raythī</i> = le lent, le paresseux
Busackinum (lat.)	1182	Cusa, p. 198			<i>Bū Zāqī</i> (Cusa, p. 237)	Casale	Bisacquino	Nom (<i>kunya</i>)
Busit (lat.)	1241	N.D., reg. 846, 1/10/1445				Casale	Busetto Palizzolo	<i>Bū Sayd</i> (nom)
Bussuneni (lat.)	1271	RCA, 8, p. 70				Casale	Près d'Agrigente	Mult. poss.
Butarturum (lat.)	1240	Collura, p. 306				Casale	Près d'Agrigente, vers Villalba	Surnom. Diverses poss.
Buttiyusu (lat.)	1358	Cosentino, p. 450				Feudum	Près de Sutera	<i>Bū-l-tuyūs</i> = Celui des boucs
Calata Anneth (lat.)	1131	White, p. 396				Non précisé	Près de Palerme, vers Cefalà?	<i>Qal'a al-anāth</i> = le mou; <i>al-anāth</i> = la femme

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Calatabar- beri (lat.)	1293	ASA, 1, doc. 276				Non précisé	Près de Ségeste	<i>Qal'at al-barbarī</i> = la forteresse du ber- bère
Calataburi (lat.)	1277- 1278	RCA, 11, p. 20				Castrum	Sicilia Ultra	<i>Qal'at al-būrī</i> = type de poisson ou ro- seau?
Calataly (lat.)	1182	Cusa, p. 198			<i>Qal'at 'Alī</i> (Cusa, p. 237)	Non précisé	Évêché de Monreale, près de Gibellina, vers Poggioreale	La forteresse de Ali
Calatamet (lat.)	1144	<i>Cod. Diplo.</i> , doc. 63			<i>Al-ḥamma</i> (Idrīsi, p. 319, 1154)	Non précisé	Évêché de Monreale, près de Ségeste	<i>Qal'at al-ḥamma</i> = la forteresse de la source chaude
Calatanisetta (lat.)	Fin XI ^e	Malaterra, IV, 5			<i>Qal'at al-nisā'</i> (Idrīsi, p. 328, 1154)	Non précisé	Caltanissetta	La forteresse des femmes
Caltasuldemi (lat.)	1295	Maurici, <i>Agr.</i>				Casale	Près de Comitini	<i>Qal'at al-sudānī</i> = la forteresse du noir
Calathaczaruth (lat.)	1093*	Pirro, 2, p. 843				Non précisé	Evêché de Mazara	La forteresse de?
Calicabilie et Calacabilla (lat.)	1369	Barberi, 3, p. 208 et R.C., 9, f ^o 313				Non précisé	Entre Naro et Licata	<i>Qal'a al-qabīla</i> = la forteresse de la frac- tion de tribu

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Cantara (lat.)	1240	Collura, p. 311				Casale	Près de Castronuovo	<i>Qanṭara</i> = pont
Carabo Sancti Bartholomei (lat.)	1388	Barberi, 3, p. 233				Casale sive feudum	Près d'Agrigente, vers Sciacca	De <i>kharaba</i> = Ruine
Casale filii Goroc (lat.)	1182	Cusa, p. 202			<i>Raḥal Ibn 'Uruk</i> (Cusa, p. 243)	Casale	Évêché de Monreale, entre Calatrasi et Entella	Le r. d'Ibn 'Uruk
Casba (lat.)	1182	Cusa, p. 198			<i>Al-qasba</i> (Cusa, p. 237)	Non précisé	Près de Bisacquino	La citadelle
Cassarum (lat.)	1175	Spata, p. 451				Non précisé	Près Caltavuturo, vers Sclafani Bagni	Le château
Catta (lat.)	1093	Collura, p. 17				Casale	Vers Canicatti	Mult. poss.
Cazarabuti (lat.)	1271	RCA, 8, p. 71				Casale	Sutera	Mult. poss.
Chabica (lat.)	1320	Maurici, Agr.				Casale	Vers Casteltermini	De <i>ḥabaka</i> = tisser
Chamemi (lat.)	1295	Maurici, Agr.				Casale?	Non localisé	Mult. poss.
Chammet tou agarinou (grec)	1141	Cusa, p. 118				Grotte	Près de Naro	Nom d'individu: Aḥmad le Sarrasin

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Chanzeria (lat.) Chanzeria?	1320	Sciascia, doc. 67				Casale seu tenimentum terrarum	Territ. d'Agrigente, Favara (Rizzo)	Porcherie
Charbuchi (lat.)	1180	ASA, 1, doc. 15				Tenimentum terrarum	Près de Naro	De <i>kharbasha</i> = gâter
Lo Cheuz (sicil.)	1296	Barberi, 3, p. 165				Territorium seu feudum	Près de Calatabellotta	<i>hawz</i> = limite; <i>jawz</i> = amande
Cudia (La) (lat.)	1399	Barberi, 3, p. 15				Feudum	Près de Trapani, vers Castello di Baida	<i>Al-kudia</i> = Le rocher
Cutema (lat.)	XIII ^e	Collura, p. 303				Casale	Guddemi, sur le Busambra	<i>Al-Kutāmī?</i> : nom de tribu berbère.
Cuttaia (lat.)	1145*	Grégoire, p. 84				Casale	Près de Mazara	?
Cuttaia (lat.)	1182	Cusa, p. 184			<i>Raḥal Quttaya</i> (Cusa, p. 210)	Casale	N.O. Corleone	?
Damisa (lat.)	1334	Sciascia, p. 155				Tenimentum terrarum	Près de Naro	<i>Dāmisa</i> = sombre
Desyse (lat.)	1182	Cusa, p. 186			<i>Dasīsa</i> (Cusa, p. 213)	Casale	Près de San Cipirello	?
Dichichi (lat.)	1182	Cusa, p. 196			<i>Dashīshī</i> (Cusa, p. 234)	Casale	Près de Prizzi	Fabricant de bouillie de blé

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Ebinsines (lat.)	1108	Collura, doc. 8				Tour	Près d'Agrigente	Ibn?
Fabaria (lat.)	1271	RCA, 8, p. 69				Casale	Près d'Agrigente, vers Favara	<i>F a w w ā r a</i> = L a source
Fabaria (lat.)	1272	RCA, 9, p. 43				Non précisé	Près de Vicari Idem	
Farchina (lat.)	1128	QqE14, f° 25				Casale	Près de Marsala	?
Fatuma (lat.)	1305	QqH6, f° 220				Casale	Près d'Agrigente	Nom. <i>Fāṭima</i>
Favarotta (lat.)	1296*	Gregorio, Biblio- teca, 2, p. 468				Feudum	Près de Licata, entre L et Campobello di L	<i>F a w w ā r a</i> = L a source
Galid (lat.)	1182	Cusa, p. 186			<i>Raḥal al-ḡalīz</i> (Cusa, p. 214)	Casale	Près de Camporeale	Le casal du gros
Gar orientalis (lat.)	1182	Cusa, p. 193			<i>Ġār</i> (Cusa, p. 228)	Casale	Près de Piana degli Albanesi	La grotte
Ġār al-Ṣarfī (arabe)	1183	Cusa, p. 247		<i>Sirifē</i> (Cusa, p. 247)		Casale	? Province de Pa- lerme	La grotte?
Garancifuni (lat.)	1270	Collura, p. 214				Casale	Près de Naro	<i>Ġār 'Ayn?</i> = la grotte de la source de?
Garbincauli (lat.)	1274	Magione, doc. 266				Casale	Près de Polizzi Gene- rosa	<i>Ġār bin?</i> = la grotte du fils de?

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Gargaluso (lat.)	1337	Barberi, 3, p. 407				Tenimentum terrarum	Près de Caltabellotta	?
Garkinienai (grec)	1097	Cusa, p. 5				Non précisé	Près de Godrano	<i>Ġār al-Kināniyyīn</i> = la grotte + nom de tribu arabe (pl.)
Garsuayb (lat.)	1182	Cusa, p. 192			<i>Ġār al-shu'ayb</i> (Cusa, p. 280)	Casale	Près de Camporeale	La grotte de Shu'ayb
Gayti (lat.)	1393	D'Angelo, 1973, p. 11				Non précisé	? Territ. de Mon- reale	Le gayt
Gebelmauri (lat.)	1398	R.C., 33, f° 110R-115R				Terra	Près de Naduri	<i>Jabal</i> = la montagne + mult. poss.
Gebilaterusu (lat.)	XIII ^e	Collura, p. 311				Terras in te- nimento	Près d'Agrigente, vers Naro	<i>Jabal al-ṭurūs</i> = La montagne des feuilles
Gebbia (lat.)	1261	Collura, p.				Casale	Près de Rifesi	<i>Jābiya</i> = bassin
Gennina (lat.)	1280	Collura, doc. 107				Casale	Près de Sciacca, vers Caltabellotta	De <i>janna</i> = Jardin
Gibilcari (lat.)	1369	Barberi, 3, p. 208				Terras (R.C., 9, f° 1313)	Entre Naro et Licata	Mult. poss.
Gibilichaleph (lat.)	1310	Barberi, 3, p. 364				Casale	Près de Salemi, vers Castello Mokarta	<i>Jabal Khalaf</i> = La montagne de H.

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Gibilfindini (lat.)	1320	Sciascia, doc. 67				Casale seu tenimentum terrarum	Territoire d'Agrigente, vers Favara	<i>Jabal?</i> = La montagne de?
Gibillinis (lat.)	1358	Cosentino, p. 451				Castellum	Près de Sutera	Mult. poss.
Gibilvasili (lat.)	1396	Barberi, 3, p. 365				Tenimentum terrarum	? Territoire de Mazara	<i>Jabal Basilī</i> = La montagne de Basile
Al-Ġudrān (ar.)	1154	Idrīsī, p. 323				?	Godrano	Les étangs
Gurfe (lat.)	1150*	M o n g i t o r e , p. 186				Casale	Près d'Alia, grottes de la Gulfa	<i>Al-jurf</i> = Le précipice
Haiarbulbahar (lat.)	XIII ^e	Collura, p. 311				Casale	Évêché d'Agrigente	<i>Ḥajar Bū-baḥr</i> = le rocher du «Père la mer»
Haiarzaneti (lat.)	1182	Cusa, p. 180			<i>Ḥajar al-Zanātī</i> (Cusa, p. 203)	Casale	Giardinello, vers Godrano	La pierre du Zénète
Al-ḥammār (ar.)	1154	Idrīsī, p. 335				Qarya	Isnello	L'ânier
Handirluara (lat.)	1241*	Adragna, p. 168				Casale	Près de Trapani, vers Erice	<i>Khandaq?</i> = Le valon de?
Helbur (lat.)	1182	Cusa, p. 198			<i>Raḥal al-Būr</i> (Cusa, p. 237)	Casale	Près de Bisacquino	Les terres incultes

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Helkcilei (lat.)	1182	Cusa, p. 186			<i>Al-Kilāṭ</i> (Cusa, p. 215)	Casale	Près de Camporeale	Nom de tribu arabe
Hendulcini (lat.)	1182	Cusa, p. 187			<i>Al-Andalusīn</i> (Cusa, p. 214)	Casale	Près d'Alcamo	Les Andalous
Hiyar (lat.)	1182	Cusa, p. 194			<i>Burj al-ḥajar</i> (Cusa, p. 229)	Turis	Entre Marineo et Corleone, vers Fi- cuzza	La tour de la pierre
Huedmarram (lat.)	1189	White, doc. 39				Casale	Près de Cammarata, Tumarano	<i>Wādī al-marrā'</i> = le val (ou cours d'eau) de la femme
Humur (lat.)	1182	Cusa, p. 189			<i>Raḥal al-ḥumur</i> (Cusa, p. 220)	Casale	Près de S. Cipirello	La rougeur
Jamriyya (ar.)	1183	Cusa, p. 267		<i>Tzimrie</i> (Cusa, p. 267)		Non défini	Vers Corleone?	Boutefeu?
Al-Jurf (ar.)	1183	Cusa, p. 261		<i>Tzourf</i> (Cusa, p. 261)		Non défini	Vers Bisacquino?	Le précipice
Jurfibuckerin (lat.)	1182	Cusa, p. 192			<i>Jurf Bū Karīm</i> (Cusa, p. 225)	Non défini	Territoire de Mon- reale	Le précipice de Bū Karīm
Kalabusamara (lat.)	1182	Cusa, p. 196			<i>Qal'at Bū Samra</i> (Cusa, p. 232)	Non précisé	Près de Godrano	La forteresse du «Père de la brune»

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Khalmuti (lat.)	Entre 1130 e t 1154	Pirro, 1, p. 727				Casale	Près d'Agrigente, vers Racalmuto	<i>Raḥal al-mudd</i> = Le r. du modion
Al-Khazzān (a.)	1154	Idrīsī, p. 321-322				Ḥiṣn	Près de Marineo, vers Rocca Busambra	Le réservoir
Al-khurāsānī (ar.)	1183	Cusa, p. 261		<i>Chourasanē</i> (Cusa, p. 261)		Non défini	? Évêché de Mon- reale	Le Khurāsānien
Kouttaias (grec)	1145*	Grégoire, p. 84				Diakratisis	Près de Mazara	?
Lacbat (lat.)	1182	Cusa, p. 185			<i>Al-Aqbāṭ</i> (Cusa, p. 212)	Casale	Près de Corleone	Les coptes
La Chaluā (lat.)	1336	QqH6, f° 531				Casale	Près d'Agrigente	<i>Al-khalwa</i> = La dou- ceur
Machalub (lat.)	XIII ^e	Collura, p. 311				Casale	Près d'Agrigente, vers Vulcanelli di Maca- lubo	Makhlūb = polysé- mique
Al-madārij (ar.)	1154	Idrīsī, p. 319	<i>Castellamare</i> (1271, <i>RCA</i> , 8, p. 64)			Marsā + ḥiṣn	Castellamare	Les degrés ou la ma- drague (thonaire)
Magagi (lat.)	1182	Cusa, p. 184			<i>Al-Maḡāḡī</i> (Cusa, p. 209)	Casal	Près de Corleone	Tribu berbère

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Mahagale (lat.)	1172*	Collura, doc. 23				Feudum	Près d'Agrigente	<i>Mahqala</i> = Champ ensemencé
Mandrion tou kait Meimoun epin Roch (grec)	1141	Cusa, p. 18				Mandra	Entre Naro et Licata	= La m. du qā'id Maymūn b. Rūḥ
Manzil Qurṭ (ar.)	1183	Cusa, p. 262	<i>Misilcurti</i> (Del Giudice, p. 99, 1305)	<i>Chōrion Kort</i> (Cusa, p. 262)		Manzil	Près de Corleone	Le m. de?, nbses poss.
Manzil Sindī (arabe)	1154	Idrīsī, p. 326				Manzil	Près de S. Marghe- rita Belice	Le m. de l'originaire du Sind?
Manzil Yūsuf (ar.)	1177?	Cusa, p. 111	<i>Rahalketeb Io- seph</i> (Cusa, p. 183)			Manzil.	Mezzoiuso	Le m. du notaire (ou scribe) Y.
Margidiram (lat.)	1305	Collura, p. 262				Casale	Près d'Agrigente	Marj? = le marécage de?
Marginacali (lat.)	1369	Barberi, 3, p. 208				Feudum	Entre Naro et Licata	Marj al-nakhhāl = le marécage de l'api- culteur
Marsā 'Alī (ar.)	1154	Idrīsī, p. 318	Marsala (?)			Madīna	Marsala	Le port de 'Alī
Marsā al-tīn (ar.)	1154	Idrīsī, p. 338				Marsā	Près de Palerme, vers Mondello	Le port de la boue

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Marzaharon (lat.)	1252	Collura, doc. 74				Locum aptum	Entre Agrigente et Licata	<i>Marsā Harūn</i> = Le port de H.
Mazallacar (lat.)	1230	Barberi, 3, p. 346				Feudum	Près de Sciacca	Mult. poss.
Meczulabidusa (lat.)	1354	Maurici, <i>Trap.</i>				Non déter- miné	Près de Marsala	Manzil?
Mêlgia (grec)	1141	Cusa, p. 18				Non précisé	Entre Naro et Licata	<i>Al-maljā'</i> = le refuge
Melguna (lat.)	1271	RCA, 8, p. 70				Casale	Près d'Agrigente	?
Menselgresti (lat.)	1182	Cusa, p. 191			<i>Manzil K.r.sh.tī</i> (Cusa, p. 223)	Manzil	Près de S. Cipirello	Le m. du vendeur d'estomacs d'ani- maux
Mêntzêlchou- seein (grec)	1124 /1145*	Grégoire, p. 82-85				Chôrion	Près de Mazara	Le m. de Ḥusayn
Menzel Abdella (lat.)	1182	Cusa, p. 191			<i>Manzil Abd Al- lā h</i> (Cusa, p. 224)	Manzil	Entre Camporeale et S. Cipirello	Le m. de Abd Allāh
Menzelabder- ramen (lat.)	1182	Cusa, p. 193			<i>Manzil Abd al- Raḥman</i> (Cusa, p. 226)	Manzil	Entre Camporeale et Piana degli Albanesi	Le m. de 'Abd al- Raḥman

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Menzelcharres (lat.)	1182	Cusa, p. 186			<i>Manzil al-kharraz</i> (Cusa, p. 224)	Manzil	Près de Camporeale	Le m. du savetier
Menzelleuleu (lat.)	1182	Cusa, p. 186			<i>Manzil Lu'lu'</i> (Cusa p. 213)	Manzil	Près de Camporeale	Le m. de Lu'lu'
Menzelnusayr (lat.)	1182	Cusa, p. 193			<i>Manzil Naşr</i> (Cusa, p. 228)	Manzil	Près de Piana degli Albanesi	Le m. de Naşr
Menzelsalah (lat.)	1182	Cusa, p. 183			<i>Manzil Şālih</i> (Cusa, p. 208)	Manzil	Près de Corleone	Le m. de Şālih
Menzelsarcun (lat.)	1182	Cusa, p. 187			<i>Manzil Zirqūn</i> (Cusa, p. 215)	Manzil	Près d'Alcamo	Le m. de Zirqūn
Mezelarmet (lat.)	1155*	Mongitore p. 186-189				Manzil	Près de Gibellina	Manzil al-? = Le m. de?
Mêzelboul- chaër (grec)	1124/ 1145*	Grégoire, p. 82-85				Chôrion	Près de Mazara	Le m. de Bū-l-khayr
Mezelchal (lat.)	1121	White, doc. 9				Vicus	Près de Vicari	Manzil al-? = Le m. de?
Mezelhendum (lat.)	1182	Cusa, p. 180			<i>Manzil Hin- dūn</i> (Cusa, p. 203)	Manzil	Près de Monreale	Le m. de Hindūn

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Mezelzamur (lat.)	1182	Cusa, p. 191			<i>Manzil Zamūr</i> (Cusa, p. 223)	Manzil	Près de Camporeale	Le m. de Zamūr
Menzenkassem (lat.)	1182	Cusa, p. 195			<i>Manzil Qāsim</i> (Cusa, p. 231)	Manzil	?, près de Corleone	Le m. de Qāsim
Micalsini (lat.)	1293	ASA, I, doc. 145				Non précisé	Près de Sciacca	?
Michalchilfe (lat.)	1154- 1171	Collura, doc. 25				Manzil	Territoire d'Agri- gente	<i>Manzil al-khilfa</i> = Le m. de l'héritier
Michilcarrati (lat.)	1343?	R.C., 5, f° 237- 239				Manzil	Près de Trapani, vers Birgi	Manzil? = Le m. du?
Michilfaraci (lat.)	1393	R.C., 19, f° 129				Pheudum	Près de Trapani, vers Birgi	<i>Manzil Faraḥ</i> = Le m. de F.
Michilissimi (lat.)	1343?	R.C., 5, f° 237- 239				Pheudum	Près de Trapani, vers Birgi	Manzil? = M.?
Michinesi (lat.)	1271	RCA, 8, p. 71				Casale	Près de Mussomeli, vers Acquaviva	Miknāsa = tribu ber- bère
Miligi (Li) (lat.)	1366	Barberi, 3, p. 195				Alleu	Près de Trapani	<i>Al-maljā'</i> = le refuge
Minaha (lat.)	1295	Maurici, Agr.				Casale	Périphérie d'Agri- gente	Mult. poss.
Al-minshār (ar.)	1154	Idrīsī, p. 327				Non défini	Près de Caltanis- setta, entre Serradi- falco et S. Cataldo	La scie

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Minsiarii (lat.)	1200	Collura, doc. 45				Castellum		<i>Minshār?</i>
Mintini (lat.) Mintina	XIII ^e	Collura, p. 311				Casale	Près d'Agrigente, vers Raffadali	<i>Al-mintina</i> = La fête- de
Minzari (lat.)	1306	Del Giudice p. 109				Casale	? Évêché de Monreale	Déformation de manzil?
Minzel (lat.)	1200	Collura, doc. 45				Casal	Territoire d'Agrigente, contrada Mizzaro (Rizzo)	Idem?
Mirja (ar.)	1154	Idrīsī, p. 325				Hiṣn	Près d'Alcamo	?
Mischeti (lat.)	1392	R.C., 19, f° 75				Casale	Territoire d'Agrigente	<i>Masjid?</i> = mosquée
Misecti (lat.)	1154- 1171	Collura, doc. 25				Casale	Près d'Agrigente, vers Naro	<i>Idem</i>
Miselsemi (lat.)	1311	<i>ACFUP</i> , 1, p. 33				Casale	Près de Trapani, vers Paceco	<i>Manzil al-Sāmīy</i> = le m. du Très-Haut
Miserella (lat.)	1206	Magione, doc. 15				Non précisé	Près de Marineo	?
Misicali (lat.)	1194	Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 107				Locum	Territoire de Palerme	Mult. poss.

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Misidacabri (lat.) = Misi- delcubayt?	1170	Pirro, 1, p. 699				Ager	Près de Naro, dans fiumara de Naro	<i>Masjid al-qabr</i> = la mosquée du tom- beau
Misidelcubayt (lat.)	1240	Collura, p. 310				Non précisé, mais cité par- mi des ca- saux	<i>Idem</i>	<i>Masjid al-qubayt</i> = La mosquée de la pe- tite coupole
Misilabes (lat.)	1282-85	La Mantia, 1, p. 223				Casale	Près de Sciacca, vers S. Margherita di Be- lice	<i>Manzil 'Abbas</i> = Le m. de A.
Misilcassini (lat.)	1296*	Gregorio, Biblio- teca, 2, p. 468				Feudum	Près d'Agrigente?	<i>Manzil al-Qāsim</i> = Le m. de Q.
Misilcura (lat.)	9/91337	N.D., I, vol. 1				Feudum	Près de Corleone	<i>Manzil al-kurra</i> = Le m. du globe ou du vi- vier
Misilini (lat.)	1296*	Gregorio, Biblio- teca, 2, p. 468				Feudum	Près d'Agrigente	?
Misilmemi (lat.)	1396	Barberi, 3, p. 261					Val de Mazara	?
Misilmeri (lat.)	1086	Mongitore, p. 4		<i>Minzēllimēr</i> (Cusa, 1143, p. 68)	<i>Manzil al-amīr</i> (Cusa, 1143, p. 68)	Casale/Man- zil	Misilmeri	Le m. de l'émir
Misilmueli (lat.)	1256	Maurici, <i>Trap.</i>				Casale	Près de Salemi	<i>Manzil al-mawlā</i> = le m. du seigneur

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Misilmyon (lat.)	1282-85	La Mantia, 1, p. 223				Casale	Près de Sciacca, vers S. Margherita di Be- lice	?
Misilsteria (lat.)	1271	RCA, 8, p. 69				Casale	? Près de Trapani	?
Missiljafre (lat.)	1358	Cosentino, p. 434				Feudum	Près de Trapani, vers Paceco	<i>Manzil Ja'far</i> = le m. de J.
Missinale (lat.)	1271	RCA, 8, p. 74				Casale	? Près de Palerme	?
Mizelbou- khair (lat.)	1093	Pirro, 2, p. 873				Casale	Près de Mazara	<i>Manzil Bū khayr</i> = Le m. de B. Kh.
Muccarin (lat.)	1 1 5 4 - 1171	Collura, doc. 25				Casale	Près d'Agrigente, vers Naro	le loueur de bêtes de somme
Mukateri (lat.)	1171	Magione, n° 4				Tour	Près Vicari	le locataire?
Muloc ou Mi- loc (lat.)	1271	RCA, 8, p. 71				Casale	Près d'Agrigente, vers Milena	?
Munkyuleyb (lat.)	1130	Bresc, p. 93				Non précisé	Près de Palerme, Montelepre	Mélange entre mons et <i>kilāb</i> ?
Musuleu (lat.)	1131	Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 10				Casale	Près de Marsala, vers Baglio Chitarra	?

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Naduri (lat.)	1328	Barberi, 3, p. 216				Feudum	Près de Sciacca (Rocca Nadore?)	Racine n.d.r. = observer, surveiller
Odesver (lat.)	1198	Tab. Cef., doc. 34				Casale	Près de Termini, vers Buonformello	<i>Wādī al-Sawārī</i> = le fleuve des colonnes
Pastoris (ca-sale) (lat.)	1182	Cusa, p. 189			<i>Raḥal al-rā'ī</i> (Cusa, p. 220)	Casale	Près de Camporeale	Le c. du berger
Qal'at Abī Thawr (ar.)	X ^e	Al-Muqaddāsī, BAS, ar., 1, p. 23	<i>Calatavulturum</i> (?)			Madīna	Caltavuturo	la forteresse du taureau
Qal'at al-bal-lūṭ (ar.)	1154	Idrīsī, p. 318				Ḥiṣn	Caltabellotta	la forteresse des chênes
Qal'at al-Ṭarīq (ar.)	1154	Idrīsī, p. 322				Qal'a	Près de Corleone	la forteresse de la route
Qal'at al-ṭirāzī (ar.)	1154	Idrīsī, p. 324	<i>Kalatrasi</i> (1182, Cusa, p. 204)			Ḥiṣn	Près de Camporeale	la forteresse de l'employé du ṭirāz
Qal'at Awbī (ar.)	1154	Idrīsī, p. 320				Ḥiṣn	Calatubo	la forteresse des deux côtés?
Qal'at Fīmī (ar.)	1154	Idrīsī, p. 325	<i>Kalatefīm</i> (Cusa, 1182, p. 181)			Ḥiṣn	Calatafimi	la forteresse de Fīmī
Qal'at Mawrū (ar.)	1154	Idrīsī, p. 326				Qal'a	Près de Contessa Entellina, Calatamauro	la forteresse de?

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Qaṣr Ibn Mankūd (ar.)	1154	Idrīsī, p. 326				Non précisé	Castelvetrano	Le château d'I. M.
Raabchativo (lat.)	1114*	Scaturro, p. 248				Non précisé	Près de Sciacca	<i>Rab' al-kātib</i> ou <i>khātib</i> = Le champ du scribe ou du marieur
Raabenamuth	1114*	Scaturro, p. 244				Non précisé	Près de Sciacca	<i>Rab' Ibn Ḥammūd</i> = Le champ de I.H.
Raabfila (lat.)	1114*	Scaturro, p. 247				Non précisé	Près de Sciacca	<i>Rab' al-fīl</i> = Le champ de l'éléphant
Raabmaymon (lat.)	1114*	Scaturro, p. 249				Non précisé	Près de Sciacca	<i>Rab' Maymūn</i> = Le champ de M.
Raalfala (lat.)	1308	<i>Rat. Dec.</i> , p. 111				Église S. Leonardus de Raalfala	Territoire d'Agri- gente	<i>Rab' al-falaḥ</i> = Le champ du paysan
Raalginet (lat.)	1150*	Magione, doc. 1				Casale	Près de Mezzoiuso, Giardinello	<i>Raḥal al-janna</i> = Le r. du jardin
Raalgur (lat.)	1282	Magione doc. 153				Contrata	Près de Vicari	<i>Raḥal?</i> = Le r. du? Mult. poss.
Raalsulle (lat.)	1154- 1171	Collura, doc. 25				Casale	?	<i>Raḥal?</i> = Le r. du?
Racalbalata (lat.)	1274	RCA, 13, p. 29				Casale	Près de Caltavuturo	<i>Raḥal al-balaṭa</i> = Le r. de la dalle

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rachab (lat.)	1305	QqH6, f° 532				Casale	Près d'Agrigente	<i>Raḥab</i> = La vastitude
Rachabillitum (lat.)	1315	Tab. S. Martino, doc. 82.				Tenimentum terrarum	Près de Mazara	?
Rachademi (lat.)	1279	Magione, doc. 145.				Feudum	Près de Calatrasi (<i>supra</i>)	<i>Raḥal?</i> = Le r. du?
Rachalbes (grec)	1141	Cusa, p. 16				Non précisé	Près de Naro, vers Gibbesi?	Mult. poss.
Rachalbesi (lat.)	1241	N.D., reg. 846, f° 34 et Adragna, p. 168				Casale	Près de Trapani, vers Dattilo	Mult. poss.
Rachalbuni (lat.)	1392	R.C., 20, f° 116 V				Non déter- miné	Près de Licata	<i>Raḥal?</i> = Le r. du?
Rachalbusal (lat.)	1134	Pirro, 2, p. 1008				Casale	Territoire d'Agri- gente	<i>Raḥal al-baṣal</i> = le r. de l'oignon
Rachalcaguar (lat.)	1317	<i>ACFUP</i> , 1, p. 183				Contrata	Près de Vicari	?
Rachalchamut (lat.)	1271	<i>RCA</i> , 8, p. 65				Casale	Près d'Agrigente	<i>Raḥal Ḥammūd</i> = Le r. de Ḥammūd
Rachalchirachi (lat.)	1296*	Gregorio, Biblio- teca, 2, p. 468				Casale	Près d'Agrigente?	Mult. poss autour du monde végétal
Rachalculei (lat.)	1241	N.D., reg. 846, f° 34 et Adragna, p. 168				Casale	Près de Trapani	<i>Raḥal qulay'a</i> = Le r. de la petite forte- resse

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rachalcumen (lat.)	1338	Tab. S. Martino, doc. 88.				Tenimentum terraram	Près de Mazara	Mult. poss.
Rachalexames (grec)	1136	Cusa, p. 115	<i>Rahal Kerains</i> (Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 12)			Casale	Près de Vicari	<i>Raḥal al-karrām</i> = Le r. du vigneron
Rachalgididi (lat.)	1271	RCA, 8, p. 65				Casale	Près d'Agrigente	<i>Raḥal al-jadīd</i> = Le nouveau r.
Rachalgidit (lat.)	1182	Cusa, p. 188			<i>Raḥal al-jadīd</i> (Cusa, p. 217)	Casale	Près de Partinico	Le nouveau r.
Rachalgimir (lat.)	1241	Adragna, p. 168				Casale	Près de Trapani, vers Erice	Le r. de?
Rachalguni (lat.)	1241	N.D., reg. 846, f° 34				Casale	Près de Trapani, vers Valderice	?
Rachaliofolo (lat.)	1398	Barberi, 3, p. 271				Feudum	Près de Vicari, Re- galgioffoli	<i>Raḥal?</i> = Le r. du?
Rachalkassès (grec)	1141	Cusa, p. 16				Casale	Entre Naro et Licata	<i>Raḥal al-qīsīs</i> = Le r. du prêtre
Rachallas (lat.)	1241*	Adragna, p. 168				Casale	Près de Trapani, vers Erice	Le r.?
Rachalmallano (lat.). Probablement identique au suivant	1296*	Gregorio, Bi- blioteca, 2, p. 469				Feudum	Près de Licata	?

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rachalmallimum (lat.) Probablement identique au précédent	1359	R. C., 7, f° 366-368				Non précisé	Près de Licata	<i>Raḥal al-mu'allim</i> = Le r. du maître
Rachalmali (lat.)	1296	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 468				Feodum	Territoire d'Agrigente, contrada Rachalmare (Rizzo)	<i>Raḥ al 'Ammār</i> = Le r. de A.
Rachalmaymuni (lat.)	1296	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 468				Casale	Près de Calatabellotta	<i>Raḥal de May-mūn</i> = le r. de Maymūn
Rachalmingera (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 468				Feodum	Près d'Agrigente?	<i>Raḥal al-minshar</i> = Le r. de la scie
Rachalmingili (lat.)	1271	RCA, 8, p. 72.				Feodum	Près de Castronovo, c. Regalmici	<i>Al-raḥal al-minjal</i> = Le r. luxuriant
Rachalminusa (lat.)	1336	Magione, doc. 615				Feodum	? Val d'Agrigente	<i>Raḥal</i> = Le r. de?
Rachalmirum (lat.)	1269	Garufi, <i>Mon-reale</i> , doc. 17				Casale	Près de Calatrasi	<i>Raḥal al-amīr</i> = Le r. de l'émir
Rachalob (lat.)	1241	Maurici, <i>Trap.</i>				Casal abandonné	Près de Trapani, vers Buseto	<i>Raḥal</i> = Le r. de?
Rachalsalem (grec)	1141	Cusa, p. 16				Casale	Entre Naro et Licata. Rocca Salemi	<i>Raḥal Salam</i> = Le r. de S.

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rachalsayd (lat.)	1320	Sciascia, doc. 67				Casale seu te- nimentum terrarium	Près d'Agrigente	<i>Raḥal Sayd</i> = Le r. de S.
Rachalsilfe (lat.)	1154- 1171	Collura, doc. 25				Casale	A S. Biagio d'Agri- gente	<i>Raḥal al-silf</i> ou <i>al- silfa</i> : Le r. du beau- frère ou de la belle- sœur
Rachaltucho (lat.)	1397	Barberi, 3, p. 253				Feudum	Près d'Agrigente	?
Rachalyob (lat.)	1141	Mongitore, p. 85		<i>Rachaliôb</i> (Cusa, p. 16)			Entre Naro et Agri- gente	<i>Raḥal Ayüb?</i> = Le r. d'A.?
Rachalzafi (lat.)	1300	Magione, doc. 337				Casale	Près de Castronuovo	<i>Raḥal al-ṣāfī</i> = Le r. du pur?
Raghalfida (lat.)	1271	RCA, 8, p. 71				Casale	Près de Sutera	<i>Raḥal Fiḍā</i> = Le r. de F.
Rahab (lat.)	1305	QqH6, f° 220				Non précisé	Près d'Agrigente	Mult. poss.
Rahalabdella (lat.)	1182	Cusa, p. 194			<i>Raḥal 'Abd Al- lāh</i> (Cusa, p. 230).	Casale	Près de Camporeale	Le r. de 'Abd Allāh
Raḥal al-ar- mal (ar.)	1154	Idrīsī, p. 326				Casale	Près de Salemi, vers Gibellina	Le r. du veuf

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
R a ḥ a l a l - marā' (ar.)	1154	Idrīsī, p. 324				Casale	? Entre Partinico et Camporeale	Le r. de la femme
Raḥal al-qā'id (ar.)	1154	Idrīsī, p. 325				Non précisé	Entre Salemi et Séli- nonte	Le r. du chef mili- taire
R a ḥ a l a l - sha'rānī (ar.)	1143	Cusa, p. 68	?			Casale	Près de Palerme, vers Misilmeri	Le r. du poilu
Rahalallum (lat.)	1182	Cusa, p. 194			<i>Raḥal 'Allūn</i> (Cusa, p. 230)	Casale	Près de Corleone	Le r. de 'Allūn
Raḥal 'Ammār (ar.)	1183	Cusa, p. 285	<i>Chôrion Ammar</i> (Cusa, p. 285)			Casale	Près de Corleone	Le r. de 'Ammār
Rahalamrum (lat.)	1182	Cusa, p. 188			<i>Raḥal 'Amrūn</i> (Cusa, p. 217)	Casale	Près de Camporeale	Le r. de 'Amrūn
Rahalbahari (lat.)	1182	Cusa, p. 180			<i>Raḥal Baḥrī</i> (Cusa, p. 203)	Casale	Entre Corleone et Calatrasi	Le r. de? Mult. poss.
Rahalbiat (lat.)	Fin XIII ^e	Collura, p. 305				Casale	Près de Castronuovo	<i>Raḥal al-abyād</i> = Le r. blanc
Rahalbukal (lat.)	1182	Cusa, p. 189			<i>Raḥal būqāl</i> (Cusa, p. 218)	Casale	Près de Piana degli Albanesi, Arcivocale	<i>Raḥal</i> + racine lat.
Rahalcarrael (lat.)	1170	Collura, doc. 21				Casale	Territoire d'Agri- gente	<i>Raḥal</i> ? = R. du?

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rahalduni (lat.)	1365	R.C., 9, f° 46				Terras	Près de Naro	<i>Raḥal?</i> = Le r. du?
Rahaleceya (lat.)	1130	Bresc, p. 94				Casale	Près de Palerme, vers Montelepre	<i>Raḥal?</i> = Le r. du?
Rahalfadala (lat.)	1271	RCA, 8, p. 71				Casale	Raffadali	<i>Raḥal faḍala</i> = Le r. de F.
Rahalfarrug (lat.)	1182	Cusa, p. 191			<i>Raḥal al-farrūj</i> (Cusa, p. 223)	Casale	Entre Camporeale et S. Cipirello	Le r. des poulets
Rahalgebar (lat.)	XIII ^e	Collura, p. 311				Casale	Près d'Agrigente, sur la route qui va à Grotte	<i>Raḥal al-Jabbār</i> = le r. des géants
Rahalgebel (lat.)	Fin XIII ^e	Collura, p. 311				Casale	Territoire d'Agrigente	<i>Raḥal al-jabal</i> = le r. de la montagne
Raḥal Ibn Sahl (ar.)	1154	Cusa, p. 35	<i>Casale Bensehel</i> (Cusa, p. 192, 1182)			Casale	Près de Camporeale	Le r. d'Ibn Sahl
Rahaljunta (lat.)	1300	Magione, doc. 337				Casale	Près de Lercara Friddi	<i>Raḥal al-jund</i> = Le r. de l'armée?
Rahalkarram (lat.)	1130	Bresc, p. 92				Tenimentum terrarum	Près de Palerme, vers Montelepre	<i>Raḥal al-karrām</i> = Le r. du vigneron
Rahalmia (lat.)	1182	Cusa, p. 183			<i>Raḥal al-maya</i> (Cusa, p. 208)	Casale	Entre Corleone et S. Cipirello	Le r. de l'eau

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rahalmisson (lat.)	1207	Kehr, p. 175				Casale	Près de Carini	<i>Raḥal</i> ? = Le r. du?
Rahalmud (lat.)	1182	Cusa, p. 188			<i>Raḥal al-mudd</i> (Cusa, p. 221)	Casale	Près de Camporeale	Le r. du mudd
Rahalnicola (lat.)	1172*	Collura, doc. 23				Casale	Près de Bisacquino, vers Palazzo Adriano	Le r. de Nicolas ou de S. Nicola
Rahal Ray (lat.)	1132	Spata, <i>Dipl. greci</i> , p. 423				Casale	Près de Castronuovo, vers Regalsciacca	<i>Raḥal al-rāṭ</i> = Le r. du berger
Rahalsidici (lat.)	XIIIe	Collura, p 311				Casale	Près d'Agrigente	<i>Raḥal Ṣidiq</i> = Le r. de S.
Rahalsif (lat.)	1305	Pirro, 1, p. 707				Casale	Non localisé	<i>Raḥal al-sayf</i> = Le r. de l'été ou de l'épée
Rahalsitukyr (lat.)	1308	<i>Rat. Dec.</i> , p. 117				Beneficium	? Évêché de Mazara	<i>Raḥal Sitt al-wakr</i> = r. de la dame de la maison
Rahalstephani (lat.)	1195	Mongitore p. 86				Casale	Près de Vicari, vers Roccapalumba	Le r. de Stéphane
Rahalsyutu (lat.)	1346	Spezz. 294 N (15/9)				Casale	Près de Castronuovo	Soit racine <i>s.w.d.</i> , soit <i>ṣ.w.t.</i>
Rahaltavilla (lat.)	1141 (faux)	White, doc. 16				Casale	Près de Cammarata, Realtavilla	<i>Raḥal al-ṭawīl</i> = Le r. du grand

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rahaltor (lat.)	1182	Cusa, p. 195			<i>Raḥal al-thawr</i> (Cusa, p. 230)	Casale	Près de Corleone	Le r. du taureau
Rahalukyl (lat.)	1131	Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 10				Casale	Près de Marsala	<i>Raḥal al-wakīl</i> = Le r. de l'agent
Rahaluta (lat.)	1182	Cusa, p. 186			<i>Raḥal al-waṭā</i> (Cusa, p. 214)	Casale	Près de Camporeale	<i>Raḥal al-waṭā</i> = Le r. de la plaine
Rahalygeus (lat.)	1182	Cusa, p. 193			<i>Raḥal al-jawz</i> (Cusa, p. 228)	Casale	Près de Monreale, Regalicelsi	Le r. de l'amande
Raisi ou Rab- bichi (lat.)	1300	Barberi, 3, p. 297				Feudum	Près de Salemi	?
Ralbuchici (ti?) (lat.)	1372	P.R., 3, f° 114-116				Territorium	Près d'Agrigente	?
Ralchura (lat.)	1396	R.C., 25, f° 143				Feudum	Près d'Agrigente	Mult. poss.
Raldichiti (lat.)	1373	R.C., 13, f° 282				Territorium	Territoire d'Agrigente	?
Ramelia (lat.)	1122*	Grégoire, p. 100				Casale	Près de Mazara	<i>Al-ramliyya</i> = La sablonneuse
Ramelia (lat.)	1189	Garufi, <i>Doc. ined.</i> , p. 231.				Non précisé	Près d'Agrigente, vers Délia (Ramilia)	<i>Idem</i>
Raschabi (lat.)	1399	S. Bened. di Catania, p. 355-358				Feudum	Près d'Agrigente	?

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
<i>Rasgaden</i> (lat.)	1141	Mongitore, p. 85		<i>Rasgaden</i> (Cusa, p. 16)		Casale	Entre Naro et Licata	<i>Al-rā's al-ḡadān</i> = La pointe luxuriante
Rassuali (lat.)	1398	R.C., 33, f° 65V-67R				Feudum	Près de Murra	<i>Rā's 'Alī</i> = La pointe de A.
Rasylme (lat.)	1130	Bresc, p. 93				Non précisé	Près de Montelepre	<i>Rā's al-mā'</i> = La pointe de l'eau
Rāya (ar.)	1154	Idrīsī, p. 323				Casale	Près de Bisacquino, vers Palazzo Adriano	Le drapeau
Raydali (lat.)	1173	Pirro, 1, p. 741				Non précisé	Près de Licata	<i>Raḥal 'Alī</i> = Le r. de A.
Raysichelbi (lat)	1321	Belmonte, doc. 16				Thonnaire	Près de Pollina, Punta di Raisigerbi	<i>Rā's al-kalb</i> = la pointe du chien
Reabularge (lat.)	1114*	Scaturro, p. 244				Non précisé	Près de Sciacca	<i>Raḥal Bā-l-arjā'</i> = Le r. de B.
Regalbesi (lat.)	1241	Maurici, <i>Trap.</i>				Casal abandonné	Près d'Erice, vers Dattilo	<i>Raḥal 'Abbās</i> = Le r. de 'A.
Regusecta (lat.)	1398	Barberi, 3, p. 172				Feudum sive tenimentum terrarum	Près de Licata	?
Risalaimi (lat.)	1295	Magione, doc. 277				Casale	Près de Marineo	<i>Rā's al-'ayn</i> = La pointe de la source

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Risilriben (lat.)	1271	RCA, 8, p. 72				Casale	Près de Catalvuturo	<i>Rā's al-rahbān</i> = La pointe du moine
Rissalaimi (lat.)	1173	Pirro, 1, p. 741				Non précisé	Près de Licata	<i>Rā's al-'ayn</i> = La pointe de la source
Royxhulbemi (lat.)	1173	Pirro, 1, p. 741				Non précisé	Près de Licata	?
Saccalbi (lat.)	1280	Collura, doc. 107				Casale	Près d'Agrigente	<i>Al-ṣaqāliba</i> = Les es- clavons
Safi (casale) (lat.)	1182	Cusa, p. 181			<i>Raḥal al-Ṣāfī</i> (Cusa, p. 204)	Casale	Près de Calatrasi (cf. supra)	Le casal du Pur
Sanagia (lat.)	1398	Barberi, 3, p. 256				Feudum	Près de Salemi	De Ṣanhāja, tribu berbère?
Al-Ṣanam (ar.)	1154	Idrīsī, p. 324				Qal'a	Salemi	Les colonnes
Sankegi (lat.)	1188	White, doc. 38				Casale	Près de Cammarata, vers Valle lunga?	<i>Al-Ṣanhājī</i> = De la tribu des Sanhaja
Sapsap (lat.)	Fin XIII ^e	Collura, p. 311			<i>Jabal 'urifa bi-l- ṣafṣāf</i> (Cusa, 1182, p. 181)	Casale	Près de Mezzoiuso	Saules
Sutoris (ca- sale) (lat.)	1182	Cusa, p. 186			<i>Raḥal al-khayāt</i> (Cusa, p. 213)	Casale	Près de Camporeale	Le r. du tailleur

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE MAZARA	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Sykeki (lat.)	1182	Cusa, p. 190			<i>Raḥal al-sik- kāk</i> (Cusa, p. 222)	Non précisé	Près de Camporeale	Les fosses profondes
Al-Ṭanābarī (ar.)	1178	Cusa, p. 149		<i>Tanabēri</i> (Cusa, p. 149)		Non précisé mais parmi <i>raḥal/s</i>	?	?
Taya (lat.)	1337	Barberi, 3, p. 407				Tenimentum terrarum	Près de Caltabellotta	?
Veli (Casale) (lat.)	1182	Cusa, p. 181			<i>Raḥal al-Wāli</i> (Cusa, p. 204)	Casale	Près de Ségeste	Le casal du wālī
Al-Wazzān (ar.)	1149	Cusa, p. 28	<i>Casale Usen</i> (Cusa, p. 192)			Casale	Près de S. Cipirello	Le casal du peseur
Xabbani (lat.)	1180	ASA, 1, doc. 15				Tenimentum terrarum	Près de Naro	<i>Shabbān</i> = gros
Yhale (lat.)		Spata, p. 451				Casale	Près de Cammarata, vers Ottumurano	?
Yssabbara (lat.)	1334	Sciascia, p. 249				Tenimentum terrarum	Près de Naro	?
Zanagia (lat.)	1398	R.C., 33, f° 37V-39V				Feudum	Près de Salemi	
Zeyet (lat.)	1175	Spata, p. 451				Casale	Près de Cammarata, vers Ottumurano (supra)	<i>Al-zayt</i> = l'huile d'olive ou <i>al-zayyāt</i> = le fabricant, mar- chand d'huile d'olive

TABLEAU 3 – Les toponymes d'origine arabe dans le Val de Noto (XI^e-XIV^e siècles)

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Almichili (lat.)	1375	Sipione				Feudum	Près de Scicli	<i>Al-maġġā'</i> = Le refuge
Bacabaca (ou Rupe Arpe) (lat.)	1323	Sciascia, doc. 69				Tenimentum terrarum	Près de Castrogiovanni	<i>Baqbaq</i> = Glouglou
Balbigini (lat.)	1271	RCA, 8, p. 72				Casale	S. de Piazza, Rabbugino	<i>Bū al-?</i> = surnom
Benari (lat.)	1375	P.R., 3, f° 112-114				Feudum	Dans territ. de Noto	<i>Ibn 'Alī?</i>
Bindari (lat.)	1335	Sciascia, p. 273				Contrata	Territ. Pettineo?	<i>Ibn?</i>
Binuini (lat.)	1362	R.C., 8, f° 56				Pheudum	Dans territoire de Noto, Benuini Idem	
Boali (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 465				Feudum	Près de Noto	<i>Bū 'Alī</i>
Buchachemi (lat.)	1212	Pirro, 2, p. 1312				Casale	Près de Noto, Buchachemi	<i>Bū-l-ḥākim</i> = surnom
Buchalca (lat.)	1228	Barberi, 1, p. 244				Feudum	Près de Militello, Bugiarca	<i>Bū-l-ḥalqa</i> = surnom, mult. poss.
Buchalefi (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 466				Feudum	Près de Noto, Buffaleffi	Surnom. <i>Bū Khalaf</i> = le père de Kh.? mult. poss.
Bufala (lat.)	1308	Rat. Dec., p. 77				Casale	Près de Calascibetta	Surnom. <i>Bū-?</i>
Bufati (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 465				Feudum	Près de Noto	Surnom. <i>Bū-l-fatī</i> = le père du jeune

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Bugubel (lat.)	1169	Pirro, 1, p. 622				Casale	Près de Syracuse	Surnom. Mult. poss.
Buhulesy (lat.)	1288	La Mantia, 1, p. 404				Casale	Près de Pachino, vers Maccari	<i>Idem</i>
Bulazu (lat.)	1378	ASA, 1, doc. 88				Terras	Territoire de Vizzini	<i>Idem</i>
Bulchansif (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 465				Feudum	Près de Noto, vers Rosolini	<i>Idem</i>
Bulfassina (lat.)	1342	ASA, 1, doc. 3				Casale	Près de Vizzini, vers Buccheri	<i>Idem</i>
Bulfida (lat.)	1283	Sciascia, doc. 7				Casale	Près de Lentini, Francofonte	<i>Bū-l-fīdā</i> = surnom
Bulfita seu Bulphal (lat.)	1212	Pirro, 2, p. 1311				Casale	Près de Noto	<i>Idem</i> . Double nom curieux (<i>Bū-l-fāl</i> = Le faible)
Bulgarano (lat.)	1229	Pirro, 2, p. 936-937				Feudum	Près de Lentini, Bulgherano	Surnom. Mult. poss.
Bulgifers (lat.)	1271	RCA, 8, p. 71				Feudum	Près de Scicli, Bulgiferse	<i>Idem</i>
Bullichel (lat.)	1159	Pirro, 1, p. 594				Casale	Près de Syracuse	<i>Idem</i>
Bumfalla (lat.)	1293	ASA, 1, doc. 241				Casale	Près de Noto, vers Eoro	<i>Idem</i>
Burgillusi (lat.)	1271	RCA, 8, p. 72				Casale	Près de Scicli	<i>Burj al-lawz</i> = La tour de l'amande

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Burgitelli (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 467				Feudum	Près de Caltagirone	<i>Burj al-tall</i> = La tour de la colline; <i>Burj al-ṭill</i> ; <i>al-ṭall</i> = La t. du serpent
Burgium (lat.)	1288	La Mantia, 1, p. 404				Casale	Près de Pachino, Burgio	<i>Burj</i> = tour
Burgium (lat.)	1399	Barberi, 3, p. 470				Feudum	Près de Butera, Burgio	<i>Burj</i> = tour
Bū Shama (ar.)	1154?	Idrīsī, p. 330				Qal'a	Buscemi	Surnom
Calatxur (lat.)	1294	ASA, 2, doc. 41				Casale	Près de Palagonia	Mult. poss.
Cassaba (lat.)	1271	RCA, 8, p. 168				Casale	Près de Castrogiovanni	<i>Qaṣba</i> = Citadelle
Cassarum (lat.)	1397	Barberi, 1, p. 64				Feudum	Près de Syracuse, vers Sortino, Cassaro	<i>Qaṣr</i> = château
Calata Elphar (lat.)	1093	S. Maria de Malfino, p. 4				Non précisé	Entre Palagonia et Mineo, Caltafaro	<i>Qal'at al-fār</i> = La forteresse du rat
Canicattini (lat.)	1212	Pirro, 2, p. 1311				Casale	Près de Noto, vers Canicattini Bagni	<i>Khandaq at-tīm</i> = Le valon de la boue (ou de l'argile)
Chadara (lat.)	1273	RCA, 11, p. 80				Casale	?	<i>Khadrā</i> = verte?
Chadara (lat.)	1347	Sciascia, p. 304				Casale	Près de Lentini, vers Francofonte	<i>Khadrā</i> = Verte? Mult. poss.

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Chamat (lat.)	1330	Sciascia, p. 226				Tenimentum terrarum	Territoire d'Augusta	Très nb ses poss.
Chamemi (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 467				Feudum	Entre Caltagirone et Piazza, Camemi	<i>Al-ḥamāmī</i> = le pigeonier ou <i>al-ḥammāmī</i> = le responsable des bains
Chamopetram	1142	Von Falkenhansen 2000, doc. 1				Non précisé	Près de Palagonia	<i>Petra</i> + <i>Ḥammūd</i> ?
Chamuti (lat.)	1377	S. Bened. di Catania, doc. 81				Tenimentum	Près de Castrogiovanni	Ḥammūd ou al-Ḥammūdī = H. ou le hammudide
Chanzeria (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 466				Feudum	Près de Caltagirone, vers S. Michele di Ganzaria	De <i>khinzīr</i> = porc, sanglier
Chiridia (lat.)	1297	Barberi, 3, p. 322				Feudum	Dans territ. de Syracuse, Florida	De la racine ḥ.r.z.?
Dardarii (lat.)	1278	RCA, 21, p. 321				Casale	?	<i>Dardāra</i> = Ormeaux
Fabaria (lat.)	1105	White, doc. 6				Non précisé	Près de Vizzini, vers Licodia.	<i>Fawwāra</i> = source
Favaria (lat.)	1197	Barberi, 1, p. 36				Non précisé	Près de Caltagirone	<i>Idem</i>
Favarotta (lat.)	1363	P.R., 1, f° 107				Feudum	Près de Raguse	<i>Idem</i>
Gibilseni (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 466				Feudum	Près de Butera, vers M. Gibliscemi	<i>Al-jabal al-saniy</i> = La montagne élevée ou magnifique

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Gilebi (lat.)	1292	La Mantia, 2, doc. 90				Casale	Près de Lentini	Mult. poss.
Gisira (La) (lat.)	1330	Sciascia, p. 226				Tenimentum terrarum	Près d'Augusta	<i>Al-jazīra</i> = L'île
Gissire	1296	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 464				Feudum	Près de Ragusa, vers Gisira Pagana	<i>Idem</i>
Hahalbaranis (lat.)	1103	Pirro, 2, p. 1242				Non précisé	Territoire de Syracuse	<i>Raḥal al-barānis</i> = Le r. des burnous
Hainhelmesep (lat.)	1122*	Garufi, <i>Le donaz.</i> , p. 18				Casale	Entre Pietraperzia et Piazza	<i>'Ayn al-miṣabb</i> = La source de l'embouchure
Ḥajar al-mathqūb (ar.)	1154.	Idrīsī, p. 329				Ḥiṣn	Pietraperzia	La pierre percée
Handicalfur (lat.)	1271	RCA, 8, p. 68				Casale	Territoire de Raguse	<i>Khandaq al-?</i> = Le vallon de?, mult. poss.
Harrabilii (lat.)	1271	RCA, 8, p. 68				Casale	?	?
Hasen (lat.)	1370		Ou <i>Lu Monacu</i>			Casale	Près de Butera	Prénom ou adj. (<i>al-ḥasan</i> = le beau)
Herbenaleph (lat.)	1103	Pirro, 2, p. 1242				Casale	Territoire de Syracuse	<i>Khārb Ibn Ḥalif</i> = la ruine de I.?
Jurfi (lat.)	1375	P.R., 3, f° 112-114				Casale	Près de Vizzini, vers Licodia	<i>Jurf</i> = précipice

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Manzil Maljā Khalīl (ar.)	1154	Idrīsī, p. 331				Manzil	Entre Vizzini et Caltagirone	Le manzil du Refuge de Kh.
Marsā al-ḥamām (ar.)	1154	Idrīsī, p. 339				Non précisé	Marzamemi	Le port de la colombe
Menduliti (lat.)	1212	Pirro, 2, p. 1311				Casale	?	?
Mensulini (lat.)	1212	Pirro, 2, p. 1311				Casale	Près de Bucachemi?	?
Misilindini (lat.)	1340.	R.C., 4, f° 89.				Non précisé	Entre Noto et Palazzo Acreide	<i>Manzil al-Sindī</i> ou <i>Hindūn</i>
Misilino (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 465.				Feudum	Près de Noto, vers Rosolini	<i>Manzil</i> et diminut. lat.
Mussumusi (lat.)	1212	Pirro, 2, p. 1311				Tenimentum	Près de Lentini	Div. poss.
Qal'at al-khanzaria (ar.)	1154	Idrīsī, p. 330				Ḥiṣn	Caltagirone	La forteresse de la porcherie
Raalbudifer (lat.)	1169	Pirro, 1, p. 622-623				Casale	Près de Noto, Bondife	<i>Raḥal Bū</i> + Poss. mult. Surnom
Raalchindin (lat.)	1169	Pirro, 1, p. 622-623				Casale	Près de Noto	Mult. poss. = <i>Raḥal al-?</i>
Raalmelelini (lat.)	1197	Barberi, 1, p. 35				Casale	Près de Caltagirone	<i>Raḥal al-?</i>
Raalsenem (lat.)	1169	Pirro, 1, p. 622-623				Casale	Près de Noto	<i>Raḥal al-shaykh</i> = Le r. du shaykh
Rabascen (lat.)	1308-1310	<i>Rat. Dec.</i> , p. 94				Non précisé	Près de Caltagirone	<i>Rab' Ḥasan</i> = Le champ de H.

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rabiato (lat.)	1360	Barberi, 1, p. 494				Feudum	Près de Piazza	<i>Al-raḥal al-abyād</i> = le r. blanc
Racagliusi (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 464				Feudum	Près de Lentini	<i>Raḥal al-lawz</i> = Le r. de l'amande
Racalcachi (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 466				Feudum	Près de Noto	<i>Raḥal al-?</i>
Racalgia (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 465				Feudum	Près de Syracuse	<i>Raḥal al-jī'a</i> = Le r. de la mare stagnante
Racalveti (lat.)	1375	Barberi, 1, p. 107				Feudum	Territoire de Noto	<i>Raḥal al-wādī</i> = Le r. du fleuve
Rachalcari (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 465				Feudum	Près de Syracuse	Mult. poss. : <i>qarī</i> = ruisseau; <i>qārī</i> = villageois et <i>karī</i> = loueur
Rachalgibili alias Rachalbigini (lat.)	1288	Barberi, 1, p. 427				Feudum	Près de Syracuse	<i>Raḥal al-jabal</i> = Le r. de la montagne
Rachalgidid <i>seu Fontana de Mortille</i> (lat.)	1370	R.C., 6, f° 78				Feudum	Dans territoire de Noto	<i>Raḥal al-jadīd</i> = Le nouveau r.
Rachali (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 466				Feudum	Près de Butera	Mult. poss.
Rachalinci (lat.)	1396	R.C., 25, f° 142				Feudum	Près de Lentini	<i>Raḥal al-?</i>
Rachalmedica (lat.)	1375	Barberi, 1, p. 192				Feudum	Près de Syracuse, Frammeduca	<i>Raḥal al-maḍīq</i> = R. du passage étroit

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rachalmisuri (lat.)?	1367	R.C., 9, f° 167-169				Feudum	Près de Piazza	<i>Raḥal al-?</i>
Rachalmuni (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 466				Feudum	?	<i>Raḥal al-?</i>
Rachalpuchi (lat.)	1393	R.C., 19, f° 90				Feudum	Près de Lentini	<i>Raḥal al-?</i>
Rachalsaim ou sem (lat.)	1197	Barberi, 1, p. 36				Feudum	Près de Caltagirone, Regalsemi	<i>Raḥal</i> et nom (mult. poss)
Rachalucti (lat.)	1375	P.R., 3, f° 112-114				Feudum	Près de Vizzini, vers Licodia	<i>Raḥal al-wādī</i> = Le r. du fleuve
Rachamemi (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 464				Feudum	Près de Caltagirone, vers Grammichele	<i>Raḥal al-ḥamāmī</i> = le r. du pigeonier
Rachulmet (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 466				Feudum	?	<i>Raḥal al-?</i>
Raelcarem (lat.)	1177	Pirro, 2, p. 1290				Casale	Près de Mineo	<i>Raḥal al-karrām</i> = Le r. du vigneron
Rahalbarois (lat.)	1103	Pirro, 2, p. 1242				Casale	Près de Palazzolo Acreide	<i>Raḥal al-?</i>
Rahalbasil (lat.)	1210	H.B., 1, p. 178.				Casale	Près de Castrogiovanni	<i>Raḥal Bāsīlī</i> = Le r. de Basile
Rahalhadet (lat.)	1169	Pirro, 1, p. 623				Casale	Près de Noto, vers Eloro	<i>Raḥal al-ḥaddād</i> = Le r. du forgeron
Rahallabalat (lat.)	1186	White, doc. 37				Casale	Près de Syracuse	<i>Raḥal al-balāt</i> = Le r. de la route

(à suivre)

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rahalbiatum (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 464				Feudum	Près de Lentini, Labiata?	<i>Raḥal al-abyād</i> = Le r. blanc
Rahalmasoris (lat.)	1145	Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 23				Casale	Près de Lentini, S. Leonardo	Plus tard : <i>Rahalmasar</i> ¹⁰ = <i>Raḥal Ma'sara</i> = Le r. du pressoir
Rahalsenec (lat.)	1170	Garufi, <i>Doc. ined.</i> , doc. 54				Casale	Près de Lentini	<i>Raḥal al-shaykh</i> = Le r. du shaykh
Rahalsisa (lat.)	1305	Picone, doc. 12				Casale	Près de Piazza	<i>Raḥal al-'azzīza</i> = Le r. de la splendide
Rahalsisera (lat.)	1288	La Mantia, 1, p. 404				Casale	Près de Noto, vers Tour de Vindicari	<i>Raḥal al-?</i>
Rahalsura (lat.)	1195	Garufi, <i>Per la Storia</i> , V, p. 361				Feudum	Assaro?	Mult. poss.
Ralginegi (lat.)	1343?	R.C., 5, f° 240				Feudum	Territ. de Caltagirone	<i>Raḥal al-?</i>
Ralmichi (lat.)	1361	P.R., 2, f° 287-291				Feudum et terra	Territoire de Lentini	<i>Raḥal al-?</i>
Rasalcuni (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 467				Feudum	Près de Caltagirone, vers Mirabella (M. Rasalgone)	<i>Rā's al-kūnī</i> = La pointe du très vieux
Rascalifi (lat.)	1373	R.C., 13, f° 79				Feudum	Près de Noto, vers Casale Maccari	<i>Rā's Khalifa</i> = La pointe de Kh.
Rauhuzir	1124	Pirro, 1, p. 526				Cava	Près de Catane?	?

(à suivre)

¹⁰ Pirro, 2 p. 936-937 (1229).

TOPONYMES DU VAL DE NOTO	DATE	SOURCE	LATIN	GREC	ARABE	VOCABLE UTILISÉ	LOCALISATION	SENS ARABE POSSIBLE
Rechalena	1136	Pirro, 2, p. 1156				Locus (doté de mandra et cisterna)	Vers Mongibello	<i>Raḥal al-?</i> = Le r. du?
Rendetgrebin (lat.)	1169	Pirro, 1, p. 622-623				Casale	Près de Raguse	<i>Randat?</i> = Le laurier des?
Reuphilecca (lat.)	1362	R.C., 8, f° 56				Feudum	? Près de Noto	Mult. poss.
Risicalla (lat.)	1296*	Gregorio, Biblioteca, 2, p. 465				Feudum	Vers Castrogiovanni	<i>Rizq Allāh</i> = Bénédiction de Dieu
Riskillia (lat.)	1323	Sciascia, p. 188				Feudum	Vers Caltanissetta	<i>Idem</i>
Rohalmidar (lat.)	1271	RCA, 8, p. 73				Casale	?	<i>Raḥal Miḍār</i> = Le r. de M.
S. Crux de Rasacambra (lat.)	1191	Pirro, 2, p. 1132				Casale	Près de Scicli, vers S. Croce Camerina	<i>Rā's al-kharam</i> (cap voisin = Scaramia ou Scambri) = La pointe du lieu sacré
Trablisin (lat.)	1122*	Garufi, <i>Le donaz</i> , p. 18				Casale	Entre Pietraperzia et Piazza	<i>Al-trābulusīn</i> = Les Tripolitains
Xilem (lat.)	1396	P.R., 9, f° 106R-108V				Feudum	Près de Noto	?
Zarca (lat.)	1229	P.R., 3, f° 44V				Feudum	Limite Buchalca	Mult. poss.
Zaytanini (lat.)	1398	R.C., 30, f° 158 V				Feudum	Près de Bonfallura	<i>Zayt al-?</i>

ANNEXE X

INTERPRÉTATION DES TOPONYMES D'ORIGINE ARABE EN SICILE (XI^e-XIV^e SIÈCLES)

Le Val de Mazara [8 toponymes non localisés]

Évêché de Mazara	Noms de personne	Noms de fonction	Toponymes descriptifs	Noms tribaux	Toponymes peu clairs	Total par siècle
<i>Vers Mazara</i>						
XI ^e	2		1			3
XII ^e	3	3	7		2	15
XIII ^e	1					1
XIV ^e	2			1	5	8
Total Mazara	8	3	8	1	7	27
<i>Vers Trapani</i>						
XI ^e					1	1
XII ^e	1		4			5
XIII ^e	3		3		9	15
XIV ^e	3	1	2			6
Total Trapani	7	1	9		10	27
Total évêché de M.	15	4	17	1	17	54

Évêché d'Agrigente	Noms de personne	Noms defonction	Toponymes descriptifs	Noms tribaux	Toponymes peu clairs	Total par siècle
<i>Vers Agrigente</i>						
XI ^e	1				1	2
XII ^e	12	1	18	1	5	37
XIII ^e	15		17		8	40
XIV ^e	9		21		16	46
Total Agrigente	37	1	56	1	30	125

(à suivre)

Évêché d'Agrigente	Noms de personne	Noms de fonction	Toponymes descriptifs	Noms tribaux	Toponymes peu clairs	Total par siècle
<i>Nord de l'évêché</i>						
XI ^e			1			1
XII ^e			3	1		4
XIII ^e			4	2		6
XIV ^e			2		4	6
Total N. de l'évêché			10	3	4	17
Total évêché d'A.	37	1	66	4	34	142

Évêché de Monreale	Noms de personne	Noms de fonction	Toponymes descriptifs	Nom tribaux	Toponymes peu clairs	Total par siècle
<i>Au nord de Corleone</i>						
XI ^e			1			1
XII ^e	29	2	33	4	3	71
XIII ^e			2		5	7
XIV ^e	1	1			1	3
Total n. de Corleone	30	3	36	4	9	82
<i>Au sud de Corleone</i>						
XI ^e						
XII ^e	6		5			11
XIII ^e						
XIV ^e					1	1
Total s. de Corleone	6		5		1	12
Total évêché de M.	36	3	41	4	10	94

Évêché de Palerme	Noms de personne	Noms de fonction	Toponymes descriptifs	Noms tribaux	Toponymes peu clairs	Total par siècle
XI ^e		1		1		2
XII ^e	2		12		3	17
XIII ^e					3	3
XIV ^e						
Total Palerme	2	1	12	1	6	22

Le Val Demone [3 toponymes non localisés]

Évêché de Messine	Noms de personne	Noms de fonction	Toponymes descriptifs	Noms tribaux	Toponymes peu clairs	Total par siècle
<i>Vers Messine</i>						
XI ^e			4			4
XII ^e	6		7			13
XIII ^e		1	1		1	3
XIV ^e	1		1		1	3
Total Messine	7	1	13		2	23
<i>Vers Cefalù</i>						
XI ^e			2			2
XII ^e	2		6		2	10
XIII ^e	1		3			4
XIV ^e			2		4	6
Total Cefalù	3		13		6	22
Total évêché de M.	10	1	26		8	45

Val de Noto [8 toponymes non localisés]

Évêché de Syracuse	Noms de personne	Noms de fonction	Toponymes descriptifs	Noms tribaux	Toponymes peu clairs	Total par siècle
<i>Vers Syracuse</i>						
XI ^e			1			1
XII ^e	3		5		2	10
XIII ^e	3		6		2	11
XIV ^e	1		4		3	8
Total Syracuse	7		16		7	30
<i>Vers Noto</i>						
XI ^e						
XII ^e	1		4		2	7
XIII ^e	9		6		4	19
XIV ^e	3		3		4	10
Total Noto	13		13		10	36
<i>Vers Caltagirone</i>						
XI ^e						
XII ^e	4		5		2	11
XIII ^e	2		7			9
XIV ^e	5		6		3	14

(à suivre)

Évêché de Syracuse	Noms de personne	Noms de fonction	Toponymes descriptifs	Noms tribaux	Toponymes peu clairs	Total par siècle
Total Caltagirone	11		18		5	34
Total évêché de Syracuse	31		47		22	100

Évêché de Catane	Noms de personne	Noms de fonction	Toponymes descriptifs	Noms tribaux	Toponymes peu clairs	Total par siècle
<i>Vers Catane</i>						
XI ^e	1					1
XII ^e					2	2
XIII ^e						
XIV ^e			1			1
Total Catane	1		1		2	4
<i>Vers Castrogiovanni</i>						
XI ^e						
XII ^e	1				1	2
XIII ^e	1		2			3
XIV ^e	3		2			5
Total Castrogiovanni	5		4		1	10
Total évêché de Catane	6		5		3	14

ANNEXE XI

MICROTOPYNOMIE SICILIENNE :
LE TERRITOIRE DE MONREALE (1182)

[Dans les notes, figure entre guillemets la traduction du nom. Toute la pagination, sauf indication contraire, renvoie à Cusa; # introduit le casal dont relève le toponyme; lat. donne l'équivalent du nom de lieu dans la version latine]

A-B

An.ṣ.liya ¹	Andar Yāna ¹⁰
Adhriyūs ²	Al-anjāša ¹¹
'Alāb.qū ³	Al-ankarāt ¹²
Al-andalusīn ⁴	Al-aqbāt ¹³
Al-andar ⁵	'Aqida al-khinzīr ¹⁴
Andar Bū Zukra ⁶	Aq.rīn.sh ¹⁵
Andar al-ḥarīr ⁷	Al-arḍ al-ṣafrā ¹⁶
Andar Ḥusayn b. al-qara'a ⁸	Ashjār j.jū ¹⁷
Andar Ibn Ḥiliya ⁹	Ashjār sābūq ¹⁸

¹ ? p. 205, # Iato; lat. : *ansalia*, p. 181.

² Orig. pré-arabo-musulmane, p. 205, # Iato; lat. : *Adrius*, p. 181.

³ Orig. pré-arabo-musulmane?, p. 226, # Raḥal B.jānū; lat. : *alebaccu*, p. 192.

⁴ «Les Andalous», p. 214, # Id; lat. : *Hendulcini*, p. 187. Id., p. 223 et 191, # *Dasīsa*, *Hendulsin*.

⁵ «Aire à battre le blé» [Malte : *Anejdir*, *Anieder*, *Andar*; cf. Wettinger], p. 207, # Beluyn; lat. : *aream*, p. 183.

⁶ Surnom aux sens mult., p. 218, # Raḥal 'Amrūn; lat. : *aream buzucra*, p. 188.

⁷ «L'aire du soyeux», p. 233, # Ḥajar al-zanātī; lat. : *aream textoris*, p. 196.

⁸ «L'aire de H.», p. 231, # Corleone; lat. : *aream benkaraha*, p. 195.

⁹ «L'aire de I.», p. 231, # Corleone; lat. : *aream behhuleye*, p. 195.

¹⁰ «L'aire de Jean», p. 207, # Beluyn; lat. : *area Johannis*, p. 183.

¹¹ «La plus fétide», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *pirerium* p. 187. Cf. p. 190 et 221 : *anhāša* («poirier»); probable erreur.

¹² ? p. 212, # Malvitum; lat. : *hancarar*, p. 185.

¹³ «Les coptes», p. 212, # Malvitum; lat. : *lacbat*, p. 185. Id. dans ses limites, p. 194 et 229.

¹⁴ «L'aire du cochon sauvage», p. 234, # F.tās.na; lat. : *densitudinem porcorum*, p. 197.

¹⁵ Carini, p. 215, # terres du *diwān*; lat. : *karinum* p. 187.

¹⁶ «La terre jaune», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *terra citrina*, p. 188.

¹⁷ «Les arbres de?», p. 223, # Manzil k.r.sh.tī; lat. : *lapidibus iuiu*, p. 191. Erreur du traducteur.

¹⁸ «Sureau» en latin (*sabucum*), p. 206, # Duqī; lat. : *arbores sabuci*, p. 182.

Al-ashqaf ¹⁹	'Ayn al-ḥaṣā ³²
Aṣl Ibn al-jarrāḥ ²⁰	'Ayn Ḥasan ³³
Asqrājū ²¹	'Ayn Ibn al-laqqāf ³⁴
'Ayn 'ābbas ²²	'Ayn 'Isā ³⁵
'Ayn 'Abd al-kāfir ²³	'Ayn al-j.lāq.n ³⁶
'Ayn al-'amm al-kabīra ²⁴	'Ayn Jamā'a ³⁷
'Ayn al-anḥāṣa ²⁵	'Ayn K.n.dūr ³⁸
'Ayn al-ashjār ²⁶	'Ayn karākir ³⁹
'Ayn al-bāṭān ²⁷	'Ayn al-khurūq ⁴⁰
'Ayn Bin al-Z.būjī ²⁸	'Ayn kudia Bātrū ⁴¹
'Ayn al-birdhāwūn ²⁹	Al-'ayn al-ma'rūfa bi-'ayn al-karāfis
'Ayn D.n.k.r ³⁰	wa-tusmā bi-l-'ayn al-muntuna ⁴²
'Ayn F.r.sh.j. ³¹	'Ayn al-Māzarīn ⁴³

¹⁹ ? p. 208, # Bū Furayra; lat. : *bufureram...*, p. 183.

²⁰ «Racine de I.», p. 212, # Malvitum; lat. : *locum qui dicitur radix bengerrak*, p. 185 (plus bas : *beniarrak*).

²¹ Pré-arabo-musulman? p. 221, # Mirto; lat. : *scaragium*, p. 190.

²² «La source de A.», p. 237, # Battaloro; lat. : *fontes albesi*, p. 198.

²³ Idem, p. 217, # Lacamucka; lat. : *fontem abdelekefi*, p. 188.

²⁴ «La grande source de l'oncle maternel», p. 206, # Duqī; lat. : *fontem elam magnum*, p. 182.

²⁵ «La source du poirier», p. 232, # Corleone; lat. : *fontem pিরerii*, p. 195.

²⁶ «La source des arbres», p. 227, # Jaṭīna; lat. : *fontem elislar*, p. 193.

²⁷ «La source de?», p. 237, # Battaloro; lat. : *fontem qui vocatur fons luti*, p. 237.

²⁸ «La source d'I.», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *fontem filii zebugi*, p. 183.

²⁹ «La source des chevaux», p. 231, # Corleone; lat. : *fonte caballi*, p. 195.

³⁰ «La source de D.», p. 229, # Al-aqbāt; lat. : *fons dunkar*, p. 194.

³¹ «La source de F.», p. 232, # Corleone; lat. : *fontem fersa*, p. 195.

³² «La source des cailloux», p. 227, # Jaṭīna; lat. : *fontem hasa*, p. 193. Id. # al-Gār, p. 228 et 193 : *fonte hisa*.

³³ «La source de H.», p. 206, # Duqī; lat. : *fons hassen*, p. 182.

³⁴ «La source du fils de "celui qui ramasse"», p. 215, # Manzil Zirqūn; lat. : *fontem filii lakaf*, p. 187

³⁵ «La source de I.», p. 215, # Manzil Zirqūn; lat. : *fontem yse*, p. 187 et *ibid. hayse*.

³⁶ «La source de?», p. 240, # Battaloro; lat. : *aynelgelakan*, p. 200.

³⁷ «La source de J.», p. 212, # Corubnis; lat. : *fons gemaa*, p. 186.

³⁸ «La source de l'encens»? (nom?), p. 212, # Corubnis; lat. : *fontem kcendur*, p. 185.

³⁹ «La source de la foule»? p. 229, # Al-aqbāt; lat. : *fontem karacher*, p. 194.

⁴⁰ «La source du vent froid»? p. 228, # Al-randa; lat. : *fonte uruc*, p. 193.

⁴¹ «La source de la colline de Pierre», p. 206, # Duqī; lat. : *fontem monticuli petri*, p. 182.

⁴² «La source connue comme la source des abeilles et qui est appelée la source fétide», p. 233, # Ḥajar al-Zanātī; lat. : *fontem apii qui etiam vocatur fons fetidus*, p. 196.

⁴³ «La source des habitants de Mazara», p. 234, # Jālišū; lat. : *fontem Mazariensium*, p. 196.

'Ayn mintina (ou muntuna) ⁴⁴	Al-bābiya ⁵⁷
'Ayn al-nusūr ⁴⁵	Bāb al-bi'r ⁵⁸
'Ayn al-shaḥm ⁴⁶	Bāb al-bayāzira ⁵⁹
'Ayn al-tuffāḥa ⁴⁷	Bāb Bin Qays ⁶⁰
'Ayn al-'ulayqa ⁴⁸	Bāb dardār 'Amrūn ⁶¹
'Ayn al-zabbār ⁴⁹	Bāb al-dhukkāra ⁶²
'Ayn al-zarqā ⁵⁰	Bāb Shant Bātrū ⁶³
'Ayn al-zufayzafa ⁵¹	Balāt astūl. ⁶⁴
	Balāt Gānim ⁶⁵
B.luwīn ⁵²	Bīqū ⁶⁶
Al-b.r.mānīn ⁵³	Bi'r Bū ḥajar ⁶⁷
B.r.ṭ.nīq ⁵⁴	Bi'r al-ḥammāmī ⁶⁸
B.r.zū ⁵⁵	Bi'r Ibn 'Aṭīq ⁶⁹
B.t.lārū ⁵⁶	Bi'r Ibn Yūsuf ⁷⁰

⁴⁴ «La source fétide», p. 210, # Summini; lat. : *fontem fetidum*, p. 184.

⁴⁵ «La source des vautours», p. 227, # Jaṭīna; lat. : *fontem vulturum*, p. 193.

⁴⁶ «La source de la graisse», p. 230, # Corleone; lat. : *fontem sahan*, p. 194.

⁴⁷ «La source du pommier», p. 240, # Battaloro; lat. : *fontem pomerii*, p. 200.

⁴⁸ «La source des ronces», p. 219, # Raḥal al-būqāl; lat. : *fontis rubeti*, p. 189.

Id. # Corleone, p. 232 et 195 : *fontis ullica*.

⁴⁹ «La source du traditionniste?», p. 226, # Raḥal B.jānū; lat. : *fontem zabar*, p. 192.

⁵⁰ «La source du vin», p. 221, # Mirto; lat. : *fontem zarca*, p. 190.

⁵¹ «La source du jujubier rouge», p. 231, # Corleone; lat. : *fontes zufeizefe*, p. 195.

⁵² Orig.? p. 207, # Duqī; lat. : *beluinum*, p. 182. Limites = Cusa p. 207 et 182-83.

⁵³ Pré-arabo-musulman, p. 215, # Manzil Zirqūn; lat. : *Permenino*, p. 187.

⁵⁴ Pré-arabo-musulman (auj. Partinico), p. 205, # Iato; lat. : *partenicus*, p. 181.

⁵⁵ Pré-arabo-musulman (auj. Prizzi), p. 195, # Corleone; lat. : *perisio*, p. 230.

⁵⁶ Latin, nom de personne, p. 236, # ibid; lat. : *Battallarii*, p. 198.

⁵⁷ ?, p. 203, # Iato; lat. : *babia*, p. 180.

⁵⁸ «La porte du puits», p. 203, # Iato, lat. : *porta putei*, p. 180.

⁵⁹ «La porte des fauconniers», p. 229, # Al-aqbāt; lat. : *portam biezere*, p. 194.

⁶⁰ «La porte d'I.», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *porta benkays*, p. 183.

⁶¹ «La porte de l'ormeau de A.», p. 230, # Corleone; lat. : *portam dardaram-brun*, p. 194.

⁶² «La porte du figuier sauvage» Cusa p. 240, # Battaloro; lat. : *portam caprificus*, p. 200.

⁶³ «La porte de Saint-Pierre», p. 234, # Jālišū; lat. : *portam sancti Petri*, p. 196.

⁶⁴ Orig. grecque, p. 231, # Corleone; lat. : *balatam stiles*, p. 195.

⁶⁵ «La route de G.», p. 226, # raḥal B.jānū; lat. : *balatam ganemi*, p. 192.

⁶⁶ Pré-arabo-musulman (auj. Vicari), p. 208, # Bū Furayra; lat. : *biccarum*, p. 183.

⁶⁷ «Le puits de B.», p. 239, # Battaloro; lat. : *puteum bahagar*, p. 199.

⁶⁸ «Le puits du tenancier de bain», p. 218, # Raḥal 'Amrūn; lat. : *puteum balneatoris*, p. 188.

⁶⁹ «Le puits d'I.», p. 241, # Calatrasi; lat. *puteum filii Eatik*, p. 201.

⁷⁰ «Le puits d'I.», p. 220, # Raḥal al-gālīz; lat. : *putei filii Ioseph*, p. 189.

Bi'r al-shārif ⁷¹	Bū Zāqī ⁷⁸
Bi'r al-zuqāq ⁷²	Burj al-ḥaṭāl ⁷⁹
Br.q.lūs ⁷³	Burj al-Fārṣ ⁸⁰
Bū ḥabba ⁷⁴	Burj al-ḥijār ⁸¹
Bū Kināna ⁷⁵	Burj al-marrā ⁸²
Bū al-marū ⁷⁶	Burj Raqla ⁸³
Bū nafāt ⁷⁷	

D-G

Dār Yāsīn ⁸⁴	Dhayl al-kurūshīn (?) ⁹⁰
Al-darja ⁸⁵	Dhriyāna ⁹¹
Darja 'ayn al-bārīda ⁸⁶	Dimna Jarīda ⁹²
Darja B.rīyāqa al-qadīma ⁸⁷	Dimna tūsmā dimna al-bayd ⁹³
Dasīsa ⁸⁸	Al-duqī ⁹⁴
Dhanab al-kabsh ⁸⁹	Faḥṣ al-dardār ⁹⁵

⁷¹ «Le puits du sharif», p. 206, # Duqī; lat. : *puteum elseref*, p. 182.

⁷² «Le puits du chemin», p. 235 # F.tās.na; lat. : *puteum zucaki*, p. 197.

⁷³ Pré-arabo-musulman, p. 212, # Malvitum; lat. : *proculus*, p. 185.

⁷⁴ Surnom, p. 227, # Jaṭīna; lat. : *buchaben*, p. 193.

⁷⁵ Nom de tribu arabe, p. 220, # id; lat. : *casale buchinese*, p. 189.

⁷⁶ Surnom, p. 234, # Jālišū; lat. : *bulmarru*, p. 197.

⁷⁷ Surnom, interprète un topo. pré-arabo-musulman? p. 215, # Manzil Zirqūn; lat. : *benefatum*, p. 187. Limites = p. 215 et 187.

⁷⁸ Surnom, p. 236, # Battaloro; lat. : *Busackinum*, p. 198.

⁷⁹ «La tour du héros», p. 213, # Corupnis infer; lat. : *sella*, p. 186; erreur avec topo. *infra*.

⁸⁰ «La tour du Perse», # Iato, p. 203; lat. : *turris elfersi*, p. 180.

⁸¹ «La tour des pierres», p. 203, # Iato; lat. : *turris lapidum*, p. 180. Et *turre hiyar*, p. 194 et 229, # al-Aqbāt.

⁸² «La tour de la femme», p. 241, # Calatrasi; lat. : *turrim mulieris*, p. 201.

⁸³ «La tour d'Hercule», p. 220, # Mirto; lat. : *turri Herculis*, p. 190.

⁸⁴ «La demeure de Y.», p. 205, # Iato; lat. : *daryesin*, p. 181.

⁸⁵ «Le degré», p. 203; lat. : *darge*, p. 180.

⁸⁶ «Le degré de la source froide», p. 229, # al-Aqbāt; lat. : *dargen fontis frigidi*, p. 194.

⁸⁷ «Le degré de l'ancienne B», p. 231, # Corleone; lat. : *scalam veteris briace*, p. 195.

⁸⁸ ? p. 213, # Corubnis; lat. : *desyse*, p. 186. Limites p. 222 et 190.

⁸⁹ «La queue de bélier», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *cauda arietis*, p. 216.

⁹⁰ «La queue des?», p. 223, # Dasīsa; lat. : *deylelcurrusyn*, p. 191.

⁹¹ Pré-arabo-musulman, p. 230, # Corleone; lat. : *Adrianus*, p. 194.

⁹² «La petite maison et nom?» ou «la petite ruine», p. 240, # Battaloro; lat. : *finem girrayde*, p. 200.

⁹³ «La ruine (ou la maison) de l'œuf», p. 236, # Hospital San Agnese; lat. : *demnetelbaid*, p. 197.

⁹⁴ ? p. 205, # Iato; lat. : *ducki*, p. 182. Limites, p. 206 et 182.

⁹⁵ «Le champ d'ormeaux», p. 230, # Corleone; lat. : *campum frascineti*, p. 194.

Fawwāra Raqla ⁹⁶	Ġār baqqa ¹⁰⁶
Fawwāra al-ṭabari ⁹⁷	Ġār Bū 'fū ¹⁰⁷
Ġadīr Halīma ⁹⁸	Ġār Bū jarrād ¹⁰⁸
Ġadīr al-kattān ⁹⁹	Ġār Khalaf ¹⁰⁹
Ġadīr al-sa'dī ¹⁰⁰	Ġār Ibn al-'ajūz ¹¹⁰
Ġadīr Shatāt ¹⁰¹	Ġār Jābir ¹¹¹
Ġadīr al-Z.ġandī ¹⁰²	Ġār al-s.kāt.ra ¹¹²
Ġānim ¹⁰³	Ġār Shu'ayb ¹¹³
Al-ġār ¹⁰⁴	Ġār al-ṭafī ¹¹⁴
Ġār al-aswad ¹⁰⁵	

H-L

Ḥafra Ibn Rajā ¹¹⁵	Ḥajar bāb shurb al-laban ¹¹⁸
Al-ḥā'it al-jawn ¹¹⁶	Ḥajar al-barmīlī ¹¹⁹
Ḥajar al-arāk ¹¹⁷	Ḥajar al-baydā ¹²⁰

⁹⁶ Pré-arabo-musulman («la source d'Hercule»), p. 205, # Iato; lat. : *favaria Heraclii*, p. 181.

⁹⁷ «La source du T. (*nisba* géographique)», p. 203, # Iato; lat. : *favara tabri*, p. 180.

⁹⁸ «L'étang de H.», p. 213, # Corubnis; lat. : *lacum halime*, p. 186.

⁹⁹ Point d'eau où rouissage lin? p. 218, # Raḥal 'Amrūn; lat. : *lacum lini*, p. 188.

¹⁰⁰ «L'étang du cyprès», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *lacum ciperi*, p. 183.

¹⁰¹ «L'étang de S?», p. 242, # Calatrasi; lat. : *gadīr seitet*, p. 201.

¹⁰² «L'étang de? (*nisba*)», p. 239, # Battaloro; lat. : *lacum zagandi*, p. 199.

¹⁰³ ?, p. 226, # Raḥal B.jānū; lat. : *ganimo*, p. 192.

¹⁰⁴ «La grotte», p. 228, # id; lat. : *gar*, p. 193.

¹⁰⁵ «La grotte du noir», p. 205, # Iato; lat. : *speluncam nigri*, p. 181.

¹⁰⁶ «La grotte de?», p. 231, # Corleone; lat. : *spelunca backie*, p. 195.

¹⁰⁷ «La grotte de B.», p. 234, # Jālīšū; lat. : *speluncam buhafu*, p. 196.

¹⁰⁸ «La grotte de B.», p. 232, # Corleone; lat. : *garbuietat*, p. 195.

¹⁰⁹ Mult. poss., p. 227, # al-Qumayt; lat. : *garchalef*, p. 193.

¹¹⁰ «La grotte du fils de la vieille», p. 238, # Battaloro; lat. : *speluncam filii veterane*, p. 199.

¹¹¹ «La grotte de J.», p. 209, # Maġāġī; lat. : *speluncam ieber*, p. 184.

¹¹² Le latin renvoie à *scutiferi* : soldats; l'arabe à *skoutarios* en grec : même sens, p. 238, # Battaloro; lat. : *spelunca scutiferorum*, p. 199.

¹¹³ «La grotte de S.», p. 192, # id.; lat. : *garsuayb*, p. 224. Id., # Calatrasi, p. 201 et 241, *garsuhaybe*.

¹¹⁴ «La grotte de l'argile», p. 242, # Calatrasi; lat. : *speluncam crete*, p. 201.

¹¹⁵ «La fosse d'I.», p. 228, # Randa; lat. : *foveam Benkage*, p. 193.

¹¹⁶ «Le mur rouge foncé, noir ou blanc», p. 229, # Raḥal al-jawz; lat. : *murum iuni*, p. 193.

¹¹⁷ «La pierre du cāprier», p. 209, # Maġāġī; lat. : *petra edere*, p. 184.

¹¹⁸ «La pierre de la boisson au lait», p. 234, # Jālīšū; lat. : *haiar bibentis lac*, p. 197.

¹¹⁹ «La pierre du barril», p. 211, # Malvitum; lat. : *lapis barilis*, p. 185.

¹²⁰ «La pierre blanche», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *petram albam*, p. 183.

Ḥajar al-būqāl ¹²¹	Ḥajar Ibn 'Ajayna ¹³⁵
Ḥajar Ibn Liyāna ¹²²	Ḥajar šafrā khafifa ¹³⁶
Ḥajar Ibn N.j.fūr ¹²³	Al-ḥammām ¹³⁷
Ḥajar Jarrād ¹²⁴	Ḥammām Anṭala ¹³⁸
Al-ḥajar al-kabīra ¹²⁵	Ḥārik 'Amrūn ¹³⁹
Ḥajar Maymūn ¹²⁶	Ḥārik al-ballūt ¹⁴⁰
Ḥajar Ni'ma ¹²⁷	Ḥārik bi'r al-ḥannāsh ¹⁴¹
Ḥajar Salāma ¹²⁸	Ḥārik Bū Maṣūr ¹⁴²
Ḥajar al-šalīb ¹²⁹	Ḥārik al-burj ¹⁴³
Ḥajar al-shabbāt ¹³⁰	Ḥārik Ibn Ḥamza ¹⁴⁴
Ḥajar al-surrāq ¹³¹	Ḥārik al-kabīr ¹⁴⁵
Al-ḥajar al-thābita ¹³²	Ḥārik al-khayyāṭ ¹⁴⁶
Ḥajar al-'uqqāb ¹³³	Al-ḥārik al-ma'rūf al-ballūṭa ¹⁴⁷
Ḥajar al-Zanāṭī ¹³⁴	Al-ḥārik al- ma'rūf bi-l-sayālāt ¹⁴⁸

¹²¹ «La pierre de?», p. 219, # Raḥal al-būqāl; lat. : *hagiarbucal*, p. 189.

¹²² «La pierre d'I.», p. 232, # Corleone; lat. : *petram billienem*, p. 195.

¹²³ «La pierre du fils de Nicéphore», p. 227, # al-Qumayṭ.; lat. : *petram filii Nichiforii*, p. 193.

¹²⁴ «La pierre de J.?», p. 204, # Iato; lat. : *petram Ieras*, p. 181.

¹²⁵ «La grande pierre», p. 231, # Corleone; lat. : *petra magna*, p. 195.

¹²⁶ «La pierre de M.», p. 211, # Malvitum; lat. : *petra Maymoni*, p. 185.

¹²⁷ «La pierre de N.», p. 220, # Raḥalgalid; lat. : *petra Neme*, p. 189.

¹²⁸ «La pierre de S.», p. 212, # Corubnis; lat. : *lapidem Sellem* p. 186.

¹²⁹ «La pierre de la croix», p. 206, # Duqī; lat. : *petram crucis*, p. 182.

¹³⁰ «La pierre de?», p. 207, # B.luwīn; lat. : *petra sabat*, p. 183.

¹³¹ «La pierre des voleurs», p. 207, # Būluwīn; lat. : *lapis surraki*, p. 183.

¹³² «La pierre ferme», p. 206, # Duqī; lat. : *lapis plantatus*, p. 182.

¹³³ «La pierre des aigles», p. 212, # Id; lat. : *petra aquile*, p. 185.

¹³⁴ «La pierre du Zénète», p. 203, # Iato; lat. *haiarzeneti*, p. 180. Ses limites, p. 232 et 196.

¹³⁵ «La pierre d'I.», p. 323, # Corleone; lat. : *petram Ebiagine*, p. 195.

¹³⁶ «La pierre jaune légère», p. 236, # Hospital S. Agnese; lat. : *lapidem citrinum levem*, p. 197.

¹³⁷ «Le bain», p. 237, # Battaloro; lat. : *hamem*, p. 198.

¹³⁸ «Le bain d'Entella», p. 243, # Calatrasi, lat. : *balneum Hantella*, p. 202.

¹³⁹ «Le talus de A.», p. 218, # Raḥal 'Amrūn; lat. : *terterum amruni*, p. 188.

¹⁴⁰ «Le talus du chêne», p. 232, # Corleone; lat. : *montem ballot*, p. 195.

¹⁴¹ «Le talus du puits des serpents», p. 213, # Corubnis; lat. : *terterum putei serpentum*, p. 186.

¹⁴² «Le talus de B.», p. 231, # Corleone; lat. : *terterum bumensur*, p. 195.

¹⁴³ «Le talus de la tour», p. 220, # casale Maraus et Buchinene; lat. : *terterum turris*, p. 189.

¹⁴⁴ «Le talus de B.», p. 207, # al-Duqī; lat. : *alteram benhamse*, p. 182.

¹⁴⁵ «Le grand talus», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *terterum magnum*, p. 183.

¹⁴⁶ «Le talus du tailleur», p. 213, # Corubnis; lat. : *terterum sutoris*, p. 186.

¹⁴⁷ «Le talus du chêne», p. 220, # casale Maraus et Buchinene; lat. : *terterum quod vocatur ballota*, p. 189.

¹⁴⁸ «Le talus de la noix de galle?», p. 220, # casale Maraus et Buchinene; lat. : *terterum quod vocatur seyhelel*, p. 189.

Hārik al-maṭāmīr ¹⁴⁹	Hijār Yāq.nū ¹⁶³
Hāṣū ¹⁵⁰	Hiṣṣa awlād al-fatīla ¹⁶⁴
Hawz al-mabānī ¹⁵¹	Hiṣṣa al-fuwīriya ¹⁶⁵
Al-ḥijār al-bayd ¹⁵²	Hiṣṣa al-n.līj ¹⁶⁶
Hijār dawr al-akbāsh ¹⁵³	Hiṣṣa al-narjisiya ¹⁶⁷
Al-ḥijār al-ḥamar ¹⁵⁴	Hiṣṣa al-t.l.b.j. ¹⁶⁸
Hijār al-nakhl ¹⁵⁵	Hiṣṣa Ibn al-randī ¹⁶⁹
Hijār al-Nafzī ¹⁵⁶	
Hijār Qaṭāniya ¹⁵⁷	Ibn al-armal ¹⁷⁰
Hijār al-rāʾī ¹⁵⁸	Ibn Furayra ¹⁷¹
Hijār al-rājil ¹⁵⁹	
Al-ḥijār al-sigār ʿurifū bi-ḥijār qaṭāniya ¹⁶⁰	Jaṭīna ¹⁷²
Hijār Sālim ¹⁶¹	Al-jabal al-kabīr al-maʿrūf bi-jabal Z.rāra ¹⁷³
Al-ḥijār al-thābita ¹⁶²	Jabal al-kurūshīn ¹⁷⁴

¹⁴⁹ «Le talus des silos», p. 207, # B.luwīn; lat. : *terterum fossarum*, p. 183.

¹⁵⁰ «H.», p. 232, # Corleone; lat. : *Chasum*, p. 195.

¹⁵¹ «La limite des édifices», p. 203, # Iato; lat. : *murum parci*, p. 180.

¹⁵² «Les pierres blanches», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *lapides albos*, p. 188.

¹⁵³ «Les pierres du cercle des béliers», p. 227, # al-Qumayṭ; lat. : *petras que sunt in loco qui dicitur durhelchibes*, p. 193.

¹⁵⁴ «Les pierres rouges», p. 203; lat. : *petras rubeas*, p. 180.

¹⁵⁵ «Les pierres des abeilles», p. 227, # Jaṭīna; lat. : *petras apium*, p. 193.

¹⁵⁶ «Les pierres du N. (nom tribal berbère)», p. 226, # Raḥal B.jānū; lat. : *lapidibus nefzi*, p. 192.

¹⁵⁷ «Les pierres de Q. (sans litt. : légumineux)», p. 225, # Jurf Bū Karīm; lat. : *petras Cathanie*, p. 192.

¹⁵⁸ «Les pierres du berger», p. 219, # Raḥal al-galīz; lat. : *lapidibus pastoris*, p. 189.

¹⁵⁹ «Les pierres de l'homme», p. 238, # Battaloro; lat. : *lapides masculi*, p. 199.

¹⁶⁰ «Les petites pierres connues comme les pierres de Q. (sans litt. : légumineux)», p. 219, # Raḥal al-būqāl; lat. : *petras parvas que vocantur petre cathanie*, p. 189.

¹⁶¹ «Les pierres de S.», p. 227, # al-Qumayṭ; lat. : *petras Sel*, p. 193.

¹⁶² «Les pierres fermes», p. 209, # Magagi; lat. : *petram plantatam*, p. 184.

¹⁶³ «Les pierres de Y.», p. 235, # Hospital San Agnese; lat. : *lapidum iohannis*, p. 197.

¹⁶⁴ «Le champ des fils de F.», p. 203; lat. : *cultura filiorum phitile*, p. 180.

¹⁶⁵ «Le champ de?», p. 210, # Summini; lat. : *culture helcarcubie*, p. 184.

¹⁶⁶ «Le champ de?», p. 210, # Summini; lat. : *cultura nilig*, p. 184.

¹⁶⁷ «Le champ de narcisse», p. 211, # Malvitum; lat. : *cultura narcisia*, p. 185.

¹⁶⁸ «Le champ de?», p. 211, # Malvitum; lat. : *cultura teblengi*, p. 185.

¹⁶⁹ «Le champ d'I.», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *cultura filii randi*, p. 187.

¹⁷⁰ «Le fils du veuf», p. 218, # Raḥal al-būqāl; lat. : *que vocabantur benlarmel*, p. 189.

¹⁷¹ Iatina, p. 207, # Beluyn; lat. : *Benfurire*, p. 183.

¹⁷² Pré-arabo-musulman, p. 222, # Daṣīsa; lat. : *Yatina*, p. 191. Ses limites, p. 227-28 et 193.

¹⁷³ «La grande montagne connue comme la montagne de?», p. 220, # Raḥal Marāwus et Bū Kināna; lat. : *montis magni qui vocatur gebelzurara*, p. 189.

¹⁷⁴ «La montagne des?», p. 214, # al-Andalusīn; lat. : *locum qui dicitur kcer-rusin*, p. 187.

Jabal Ibn R.b.‘ūn ¹⁷⁵	Janān ‘arab ¹⁸⁸
Jabal al-ma‘z ¹⁷⁶	Janān Bin Ḥammūd ¹⁸⁹
Al-jabal al-ma‘rūf bi-l-ġ.r.nzī ¹⁷⁷	Janān al-kātib Leonis ¹⁹⁰
Al-jabal al-ma‘rūf bi-jabal Bū al-jarrāj ¹⁷⁸	Janān qal‘at ‘Alī ¹⁹¹
Al-jabal al-ma‘rūf bi-jabal al-Mājinī ¹⁷⁹	Al-jurayfa ¹⁹²
Jabal al-rāḥ ¹⁸⁰	Al-jurf ¹⁹³
Al-jabal ‘urifa al-ṣafṣāf ¹⁸¹	Jurf Bū Karīm ¹⁹⁴
Al-jabal ‘urifa bi-Raḥal Balīj ¹⁸²	Jurf al-Q.riyānī ¹⁹⁵
Jābir ¹⁸³	Kh.b.q.līn ¹⁹⁶
Jafala ¹⁸⁴	Khandaq al-aḥsan ¹⁹⁷
Jališū ¹⁸⁵	Khandaq b.l.n.bū ¹⁹⁸
Janiyāna ¹⁸⁶	Khandaq al-b.luwīn ¹⁹⁹
Jātū ¹⁸⁷	Khandaq al-batrā ²⁰⁰

¹⁷⁵ «La montagne d'I.», p. 215, # al-Andalusīn; lat. : *montem Benrabaun*, p. 187.

¹⁷⁶ «La montagne des chèvres», p. 205, # Iato; lat. : *mons caprarum*, p. 180 et 181.

¹⁷⁷ «La montagne qu'on appelle? (nisba)», p. 233, # Ḥajar al-Zanātī; lat. : *montem qui vocatur Benaranzi*, p. 196.

¹⁷⁸ «La montagne qu'on appelle montagne de B.», p. 229, # al-Aqbāt; lat. : *monte qui vocatur Buliarraha*, p. 194. Et p. 229. # Raḥal al-jawz; lat. : *montem qui vocatur Iarrath*, p. 193.

¹⁷⁹ «La montagne connue comme la montagne de? (nisba)», p. 205, # Iato; lat. : *mons elmegini*, p. 181.

¹⁸⁰ «La montagne de la joie», p. 234, # Jālišū; lat. : *monte errah*, p. 197.

¹⁸¹ «La montagne dite du saule», p. 205, # Iato; lat. : *monte qui dicitur safsaf*, p. 181.

¹⁸² «La montagne dite R. Balīj », p. 225, # Ġār shu‘ayb; lat. : *rahalbeligi*, p. 192.

¹⁸³ «J.», p. 218, # Raḥal al-būqāl; lat. : *vocantur modo geber*, p. 189.

¹⁸⁴ ?, Cefalà, p. 203, # Iato; lat. : *Chefala*, p. 180.

¹⁸⁵ Pré-arabo-musulman, p. 234, # id.; lat. : *Ialcii*, p. 196. Et *qal'a*, p. 234 et *calatiai*, p. 196.

¹⁸⁶ ? p. 240, # Battalaro; lat. : *Ciniana*, p. 200.

¹⁸⁷ Pré-arabo-musulman, p. 203; lat. : *Iato*, p. 180.

¹⁸⁸ «Le jardin de A.», p. 229, # Lacbat.; lat. : *vineam arab*, p. 194.

¹⁸⁹ «Le jardin de B.», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *vineam Benhamut*, p. 183.

¹⁹⁰ «Le jardin du notaire L.», p. 234, # Jālišū; lat. : *vineam notarii Leonis*, p. 196.

¹⁹¹ «Le jardin de la forteresse de ‘Alī», p. 242, # Calatrasi; lat. : *vineam Kalat-tahali*, p. 201.

¹⁹² «Petit précipice», p. 206, # Duqī; lat. : *hurife*, p. 182. Erreur du traducteur.

¹⁹³ «Le précipice», p. 203, # Iato; lat. : *Iurfus*, p. 180.

¹⁹⁴ «Le précipice de B.», p. 225, # id.; lat. : *iurfibuckerin*, p. 192.

¹⁹⁵ «Le rocher de Q. (nisba)», p. 211, # Malvitum; lat. : *rupis Karieni*, p. 185.

¹⁹⁶ ? p. 214, # al-Andalusīn; lat. : *chapkalini*, p. 187. Explication suit : *sunt petre magne plantate insimul*.

¹⁹⁷ «Le vallon du meilleur», p. 206, # Maġnūja; lat. : *vallonis Iachasen*, p. 182.

¹⁹⁸ «Le vallon de» et pré-arabo-musulman (de *palumbus*), p. 231, # Corleone; lat. : *vallonis palumbu*, p. 195.

¹⁹⁹ «Le vallon de B.», p. 209, # Magagi; lat. : *vallo Beluyini*, p. 184.

²⁰⁰ «Le vallon de?», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *vallonis qui dicitur pera*, p. 187.

Khandaq al-balāt ²⁰¹	Khandaq al-k.ndār ²¹⁵
Khandaq Bū Šadaqa ²⁰²	Al-khandaq al-kabīr ²¹⁶
Khandaq al-dāliya ²⁰³	Khandaq karrām ²¹⁷
Khandaq al-f.rmā ²⁰⁴	Khandaq al-kātīb al-ma'rūf bi-khandaq karrām ²¹⁸
Khandaq al-farrāsh ²⁰⁵	Khandaq al-lubb ²¹⁹
Khandaq al-fūlayāt ²⁰⁶	Khandaq al-Mār.tū ²²⁰
Khandaq al-ğarīq ²⁰⁷	Khandaq al-qašab ²²¹
Khandaq al-ğ.r.nzī ²⁰⁸	Khandaq al-qatīl ²²²
Khandaq al-ğulām ²⁰⁹	Al-khandaq al-raqīq ²²³
Khandaq al-ḥ.nāwiya ²¹⁰	Khandaq al-Rūmī ²²⁴
Khandaq al-ḥaṭṭāb ²¹¹	Al-khandaq al-šağīr ²²⁵
Khandaq Ibn al-aḥsan ²¹²	Khandaq al-šalāḥ ²²⁶
Khandaq Ibn Ḥawwās ²¹³	Khandaq Sharaf ²²⁷
Khandaq Jafala ²¹⁴	

²⁰¹ «Le vallon de la route», p. 205, # Iato; lat. *vallonem balate*, p. 181.

²⁰² «Le vallon de B.», p. 226, # Manzil 'Abd al-Raḥman; lat. : *vallone bussadaca*, p. 192.

²⁰³ «Le vallon du sarment», p. 217, # Raḥal al-jadīd; lat. : *vallonem vitis*, p. 188.

²⁰⁴ Pré-arabo-musulman? p. 212, # Corubnis; lat. : *vallonem forme*, p. 18

²⁰⁵ Sens mult., p. 213, # Corupnis infer; lat. : *vallonem cadaverum*, p. 186.

²⁰⁶ «Le vallon des petites fèves», p. 207, # Duqī; lat. : *vallonis fuliet*, p. 182.

²⁰⁷ «Le vallon du noyé», p. 203, # Iato; lat. : *vallonis elgaric*.

²⁰⁸ «Le vallon de (nisba)?», p. 209, # Mağāğī; lat. : *vallem granzi*, p. 184.

²⁰⁹ «Le vallon de l'esclave», p. 239, # Battaloro; lat. : *vallonem servi*, p. 200.

²¹⁰ «Le vallon de?», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *vallonem hanneuye*, p. 188.

²¹¹ «Le vallon du bûcheron», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *vallonem chatab*, p. 183.

²¹² «Le vallon d'I.», p. 206, # Duqī; lat. : *vallis filii Iahacssen*, p. 182.

²¹³ «Le vallon d'I.», p. 205, # Mağnūja; lat. : *vallonem qui dicitur Ebenhaves*, p. 181.

²¹⁴ «Le vallon de Cefalà», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *vallone cephalo*, p. 183.

²¹⁵ «Le grand vallon», p. 211, # Malvitum; lat. : *vallonem magnum*, p. 185.

²¹⁶ «Le vallon de?», p. 235, # Hospital San Agnese; lat. : *vallo gindar*, p. 197.

²¹⁷ «Le vallon du vigneron», p. 203; lat. : *Vallis karram*, p. 180.

²¹⁸ «Le vallon du notaire connu comme le vallon du vigneron», p. 205, # Iato; lat. : *vallonem notarii qui dicitur chandackerram*, p. 181.

²¹⁹ «Le vallon du loup», p. 205, # Iato; lat. : *vallonem lupi*, p. 181

²²⁰ «Le vallon de Mirto», p. 221, # Mertu; lat. : *vallonem mertu*, p. 190.

²²¹ «Le vallon des roseaux», p. 218, # Raḥal 'Amrūn; lat. : *vallonem cannarum*, p. 188.

²²² «Le vallon du mort», p. 218, # Raḥal al-jadīd; lat. : *vallonem occisi*, p. 188.

²²³ «Le vallon étroit», p. 239, # Battaloro; lat. : *vallonem subtilem*, p. 199.

²²⁴ «Le vallon du chrétien», p. 205, # Iato; lat. : *vallonem qui dicitur rumi*, p. 181.

²²⁵ «Le petit vallon», p. 237, # Battaloro; lat. : *vallonem parvum*, p. 198.

²²⁶ «Le vallon de ?», p. 238, # Battaloro; lat. : *vallone sellha*, p. 199.

²²⁷ «Le vallon de S.», p. 229, # Raḥal al-jawz; lat. : *vallonem saraf*, p. 194.

Khandaq al-shaykh ²²⁸	Kinīsiya Bātrū ²³⁸
Khandaq al-ṭarfā' ²²⁹	Al-kudia al-'āliya ²³⁹
Khandaq al-tīn ²³⁰	Kudia Bātrū ²⁴⁰
Khandaq al-yahūd ²³¹	Kudia Bin qallāla ²⁴¹
Khandaq 'urifa bi-l-qallāla ²³²	Kudia al-dabāgiyya ²⁴²
Kharb ḥarat al-ḡafla ²³³	Kudia al-ḥājji ²⁴³
Al-kharb al-ladhī kāna raḡal ilā Bayān d.ḡ.r.j ²³⁴	Kudia H.nād ²⁴⁴
Al-kharb al-ma'rūfa bi-al-qaṣr ²³⁵	Kudia al-ḥannāsh ²⁴⁵
Khaṭūṭ al-raqlī ²³⁶	Kudia Ibn S.lūmwā ²⁴⁶
	Al-kudia al-kabīra ²⁴⁷
	Kudia Khurd ²⁴⁸
Al-kinīsiya al-lattī bi-l-qurb min bāb Ḡār Ibn Zaydūn ²³⁷	Kudia Laṭīfa ²⁴⁹
	Al-kudia al-laṭīfa ²⁵⁰

²²⁸ «Le vallon de l'ancien», p. 237, # Battaloro; lat. : *vallonem veterani*, p. 198.

²²⁹ «Le vallon du tamarisc», p. 219, # Raḡal al-ḡalīz; lat. : *vallonem tamarici*, p. 189.

²³⁰ «Le vallon de la figue», p. 240, # Battaloro; lat. : *vallonem ficus*, p. 200.

²³¹ «Le vallon des juifs», p. 229, # al-Aqbāt; lat. : *vallonem iudeorum*, p. 194.

²³² «Le vallon connu comme celui de la potière», p. 227, # al-Qumayt; lat. : *vallonem qui vocatur callele*, p. 193.

²³³ «La ruine du quartier de ?», p; 238, # Battaloro; lat. : *edificia diruta hare-telgafla*, p. 199.

²³⁴ «La ruine qui formait le r. de B.», p. 242, # Calatrasi; lat. : *domos dirutas ubi erat casale pagani de gorgia*, p. 201.

²³⁵ «Les ruines appelées 'le château'», p. 206, # Duqī; lat. : *edificia que dicuntur helcasar*, p. 182.

²³⁶ «Le pas d'Hercule», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *gressus herculis*, p. 183.

²³⁷ «L'église qui est près de la porte de la grotte d'I.», p. 233, # Ḥajar al-Zanātī; lat. : *ecclesiam que est prope a porta gar filii Zedun*, p. 196.

²³⁸ «L'église de Pierre», p. 206, # Duqī; lat. : *ecclesia Petri*, p. 182.

²³⁹ «La haute colline», p. 210, # Summini; lat. : *monticulum altum*, p. 184.

²⁴⁰ «La colline de Pierre», p. 205, # Iato; lat. : *monticulum Petri*, p. 182.

²⁴¹ «La colline du fils de la potière», p. 212, # Corubnis; lat. : *monticulum Eben kallele*, p. 186

²⁴² «La colline de la tanneuse», p. 217, # Lacamucka; lat. : *monticulum dabackie*, p. 188.

²⁴³ «La colline du pèlerin», p. 215, # Manzil Zirqūn; lat. : *monticulum chagi*, p. 187.

²⁴⁴ «La colline de H.», p. 206, # Maḡnūja; lat. : *monticulum Hened*, p. 182.

²⁴⁵ «La colline des serpents», p. 203, # Iato; lat. : *monticellum serpentum*, p. 180.

²⁴⁶ «La colline du fils de S», p. 205, # id.; lat. : *monticellum filii Salumi*, p. 181.

²⁴⁷ «La grande colline», p. 209, # Magagi; lat. : *monticello grandiori*, p. 184.

²⁴⁸ «La colline de Kh.», p. 214, # al-Andalusīn; lat. : *monticulum Chuit*, p. 187.

²⁴⁹ «La colline de L.», p. 207, # Beluyn. Sans équivalent latin p. 182 (*monticulus*).

²⁵⁰ «La petite colline», p. 236, # Hospital S. Agnese; lat. : *monticulum parvum*, p. 197.

Kudia al-lubūb ²⁵¹	Kudia mudawwar ²⁵⁷
Kudia al-majar ²⁵²	Kudia al-nusūr ²⁵⁸
Al-kudia al-ma'rūfa bi-ḥaddādīn b.riyāqa ²⁵³	Kudia al-ramal ²⁵⁹
Al-kudia al-ma'rūfa bi-l-quṭniyya ²⁵⁴	Al-kudia al-sag'ira ²⁶⁰
Kudia al-maṭāmir ²⁵⁵	Kudia al-salāba ²⁶¹
Kudia al-maṭmar ²⁵⁶	Laqamūqa ²⁶²

M-Q

Al-Magāgī ²⁶³	Al-majāz al-ma'rūf bi-walaja al-sha'ir ²⁶⁷
Magnūja ²⁶⁴	Majāz al-qinnab ²⁶⁸
Majāz gādīr al-kattān ²⁶⁵	Al-mājina ²⁶⁹
Al-makhāzin ²⁶⁶	Majrā 'ayn al-shamār ²⁷⁰

²⁵¹ «La colline des loups», p. 231, # Corleone; lat. : *monticulum luporum*, p. 195. Mot d'orig. latine.

²⁵² «Le rocher de la trace», p. 224, # Manzil 'Abd Allah; lat. : *cuḍyet elmayar*, p. 191.

²⁵³ «La colline appelée colline des forgerons de Briaca», p. 231, # Corleone; lat. : *monticulum qui vocatur haddedin Briace*, p. 195.

²⁵⁴ «La colline du blé sarrasin (ou de la toile de coton)», p. 219, # Rahalgaldid; lat. : *caput monticuli qui vocatur cutunie*, p. 189.

²⁵⁵ «La colline des silos», p. 183, # Duqī; lat. : *monticulum fossarum*, p. 207.

²⁵⁶ «La colline du grenier», p. 220, # Rahalgaldid; lat. : *monticulum fovearum*, p. 189.

²⁵⁷ «La colline circulaire» (sans accord), p. 240, # Battalero; lat. : *alteram que vocatur helmudaugar*, p. 200.

²⁵⁸ «La colline des vautours», p. 203, # Iato; lat. : *monticellum vulturum*, p. 180.

²⁵⁹ «La colline de sable», p. 237, # Battalero; lat. : *alteram arene*, p. 198.

²⁶⁰ «La petite colline», p. 210, # Summini; lat. : *monticulum minorem*, p. 184.

²⁶¹ «La colline des voleurs», p. 230, # Corleone; lat. : *monticulum sellebe*, p. 194 et 237, # Battalero; lat. : *alteram latronum*, p. 198.

²⁶² ?, p. 217, # Raḥal L.q.mūqa; lat. : *Lacamucka*, p. 188.

²⁶³ Nom de tribu berbère, p. 207, # Beluyn; lat. : *Magagi*, p. 183. Limites = p. 184 et 209.

²⁶⁴ Rac. polysémique, p. 203, # Iato; lat. : *magnuge*, p. 180; p. 205 et 181, limites.

²⁶⁵ «Le gué de l'étang du lin», p. 218, # Raḥal 'Amrūn; lat. : *vadum laci lini* p. 188.

²⁶⁶ «Les greniers», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *machazen*, p. 187.

²⁶⁷ «Le gué connu comme la sinuosité de l'orge», p. 205, # Iato; lat. : *locum qui dicitur ulizeseyr*, p. 181.

²⁶⁸ «Le gué du chanvre», p. 217, # Raḥal al-jadīd; lat. : *vadum cannabi*, p. 188.

²⁶⁹ «L'insolente»? , p. 213, # Corubnis; lat. : *meginem*, p. 186.

²⁷⁰ «Le cours d'eau de la source du fenouil» [Migra et dérivés en maltais, Wettinger], p. 239, # Battalero; lat. : *rivum fontis simar*, p. 200.

Majrā al-mā' al-ladhī yu'raf bi-ġānim ²⁷¹	Manzil Qāsim ²⁸⁵
Al-makān al-ma'rūf bi-l-ziwāyāt ²⁷²	Manzil Šāliḥ ²⁸⁶
Malbīṭ ²⁷³	Manzil Shandā
Mālis ²⁷⁴	Manzil Zamūr ²⁸⁷
Al-maljā ²⁷⁵	Manzil Zirqūn ²⁸⁸
Al-manāqi' ²⁷⁶	Maqtal ²⁸⁹
Manzil 'qār ²⁷⁷	Marḥala 'Azzāz ²⁹⁰
Manzil 'Abd Allāh ²⁷⁸	Marḥala Bin Jabar ²⁹¹
Manzil 'Abd al-Raḥman ²⁷⁹	Marḥala Ġuliyālm ²⁹²
Manzil dā'irā ²⁸⁰	Marḥalat Ibn al-armal ²⁹³
Manzil H.n.dūn ²⁸¹	Al-marḥalat al-lattī tasmā hijār
Manzil kirashtī ²⁸²	Ya'qūb ²⁹⁴
Manzil al-kharrāz ²⁸³	Marḥalat al-Šiqillī ²⁹⁵
Manzil Naṣr ²⁸⁴	Marḥala tasmā marqad al-zayyāt ²⁹⁶

²⁷¹ «Le cours d'eau appelé Ġ.», p. 224, # Manzil 'Abd Allāh; lat. : *cursum aque qui vocatur Ganem*, p. 191.

²⁷² «Le lieu connu comme celui des z.», p. 209, # Raḥal al-māya; lat. : *locum qui vocatur zeuyet*, p. 183.

²⁷³ Latin, p. 210. # Summini; lat. : *malvitum*, p. 184. Limites, p. 211 et 185.

²⁷⁴ ?, p. 230, # Corleone; lat. : *meles*, p. 195.

²⁷⁵ Pour *miljā'* = «refuge»? , p. 205, # Iato; lat. : *milge*, p. 181.

²⁷⁶ «Lieu de rouissage du lin», p. 207, # Duqī; lat. : *menaka scilicet ubi mollicatur linum*, p. 182.

²⁷⁷ «Le manzil de '», p. 241, # Battalaro; lat. : *mizelhackal*, p. 201.

²⁷⁸ «Le manzil de A», p. 224, # id; lat. : *menzelabdella*, p. 191. Id., # Calatrasi, p. 201, *meselabdella*.

²⁷⁹ Idem, p. 226, # id; lat. : *mezalabderramen*, p. 192.

²⁸⁰ «Le manzil de?», p. 215, # al-Andalusīn. Pas en latin.

²⁸¹ «Le manzil de H.», p. 203; lat. : *mezelhendun*, p. 180, # iqlīm Palerme.

²⁸² «Le manzil du vendeur de tripes»? , p. 223 # Manzil Zamūr.; lat. : *mensel-gresti*, p. 191 et p. 255, «k.r.sh.t.»

²⁸³ «Le manzil du savetier», p. 224 # Menselgresti; lat. : *menzelcharres*, p. 191.

²⁸⁴ «Le m. de N.», p. 228, # al-Gār; lat. : *menzelnusayr*, p. 193.

²⁸⁵ «Le manzil de Q», p. 232, # Corleone; lat. : *mezenkasem*, p. 195.

²⁸⁶ «Le manzil de S.», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *menzelsalah*, p. 183.

²⁸⁷ «Le manzil de Z.», p. 223, # *Id* ; lat. : *mezelzamor*, p. 191.

²⁸⁸ «Le manzil de Z.», p. 215, # *Id* ; lat. : *menzelsarcun*, p. 187. Et Cusa, p. 259.

²⁸⁹ «L'abattoir»? , p. 212, # Malvito; lat. : *locum qui dicitur mactel*, p. 185.

²⁹⁰ «Le lieu d'élevage de A.», p. 224, # Manzil 'Abd Allāh; lat. : *mandra ases*, p. 191.

²⁹¹ «Le lieu d'élevage de B.», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *mandra beniabar*, p. 183.

²⁹² «Le lieu d'élevage de Ġ.», p. 211, # Malvito; lat. : *mandram guillelmi*, p. 185.

²⁹³ «Le lieu d'élevage du fils du veuf», p. 211, # Malvito; lat. : *mandra ebenlarmel*, p. 185.

²⁹⁴ «Le lieu d'élevage appelé les pierres de Y.», p. 236, # Hospital S. Agnese; lat. : *mandre que vocatur petre iacob*, p. 197.

²⁹⁵ «Le lieu d'élevage du Sicilien (ou du Palermitain)», p. 211, # Malvito; lat. : *mandra siculi*, p. 185.

²⁹⁶ «Le lieu d'élevage appelé Mausolée du marchand d'huile d'olive», p. 236, # Hospital S. Agnese; lat. : *mandra vocatur marcahezeyet*, p. 197.

Marj ‘Abd Allāh ²⁹⁷	Maṭḥana Manzil Hindūn ³¹⁰
Marj al-jidyān ²⁹⁸	Maṭḥana Qal‘at al-‘Alī ³¹¹
Marj al-karank ²⁹⁹	Maṭḥana al-sayyālī ³¹²
Al-marj al-ladhī fī-hi al-ṭarfā wa-l-samār ³⁰⁰	Mashtātāb sha‘īra ³¹³
Marj Qāsim ³⁰¹	Mizāb al-sābūqa ³¹⁴
Marj qallāla ³⁰²	Muḍīq ³¹⁵
Marqad Ma‘ād ³⁰³	Muḍīq Ibn Rizq Allāh ³¹⁶
Mārtū ³⁰⁴	Muḍīq ‘Iyād ³¹⁷
Al-masjid al-bārid ³⁰⁵	Al-muḍīq al-ladhī fī-hi al-sayyālī ³¹⁸
Al-masqā ³⁰⁶	Muḍīq Manzil Lū‘ū ³¹⁹
Maṭāḥin ³⁰⁷	Muḍīq al-saqālība ³²⁰
Maṭḥana al-dharū ³⁰⁸	Muḍīq Yalbis ³²¹
Maṭḥana Andriya ³⁰⁹	Al-murrat al-lattī bi-rā’s al-jabal wa-huwa al-musmā bi-khārik al-rīḥ ³²²

²⁹⁷ «Le pré de A.», p. 213, # Corupnis infer; lat. : *pratum abdella*, p. 186.

²⁹⁸ «Le pré des chevreux», p. 211, # Malvito; lat. : *pratum hedorum*, p. 185.

²⁹⁹ «Le pré de?», p. 212, # Malvito; lat. : *pratum karanc*, p. 185.

³⁰⁰ «Le pré dans lequel il y a un tamarisc et du jonc», p. 242, # Calatrasi; lat. : *margi ubi est tamaricus et symar*, p. 201.

³⁰¹ «Le pré de Q.», p. 229, # Raḥal al-jawz; lat. : *margikasimi*, p. 193.

³⁰² «Le pré de la potière? (nom?)», p. 212, # Corubnis; lat. : *pratum kallele*, p. 186.

³⁰³ «Le réservoir de M.» [«tal-maqghad» à Malte, Wettinger], p. 232, # Corleone; lat. : *marcadmahad*, p. 195.

³⁰⁴ Pré-arabo-musulman (Mirto), p. 205, # Iato; lat. : *Mertu*, p. 181.

³⁰⁵ «La mosquée froide», p. 231, # Corleone; lat. : *mesitamberdī*, p. 195.

³⁰⁶ «Le réservoir, la citerne», p. 212, # Corubnis; lat. : *mesca*, p. 186.

³⁰⁷ «Les moulins», p. 227, # Jāṭīna; lat. : *molendina usen*, p. 193.

³⁰⁸ «Le moulin du vannage?», p. 231, # Corleone; lat. : *molendinum deru*, p. 195.

³⁰⁹ «Le moulin d’Andreas», p. 232, # Ḥajar al-Zanātī; lat. : *molendinum andree*, p. 196.

³¹⁰ «Le moulin du M. de H.», p. 229, # Raḥal al-jawz; lat. : *molendinum menzelhendun*, p. 193.

³¹¹ «Le moulin de Q.», p. 242, # Calatrasi; lat. : *molendini kalatahali*, p. 201.

³¹² «Le moulin du cours d’eau puissant?», p. 233, # Ḥajar al-Zanātī; lat. : *molendinum syeli*, p. 196.

³¹³ «L’autel du sacrifice?», forme non attestée de la racine arabe, p. 205, # Iato; lat. : *Mestetabseyru*, p. 181.

³¹⁴ «Le canal du sureau», p. 234, # Jālišū; lat. : *canale sabuci*, p. 197.

³¹⁵ «Le passage étroit» [la vocalisation classique de ce terme est «maḍīq», mais le latin le vocalise systématiquement comme s’il était prononcé «muḍīq» en Sicile], p. 223, # Disisa; lat. : *modica*, p. 191.

³¹⁶ «Le passage d’I.», p. 214, # Raḥal al-waṭā; lat. : *strictum quod dicitur rescalla*, p. 186.

³¹⁷ «Le passage d’I.», p. 231, # Corleone; lat. : *mudica yad*, p. 195.

³¹⁸ «Le passage où coule le torrent puissant», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *mudica ubi stillat aqua*, p. 187-88. Décalage.

³¹⁹ «Le passage du M. de L.», p. 186, # Corupnis infer; lat. : *strictum menzel-leuleu*, p. 186.

³²⁰ «Le passage des esclavons», p. 231, # Corleone; lat. : *mudicam sicalbe*, p. 195.

³²¹ «Le passage de Y.», p. 231, # Corleone; lat. : *modicam yelbes*, p. 195.

³²² «La myrrhe qui est en haut de la montagne que l’on appelle le vallon du

Al-naṭūr ³²³	Al-qallāla ³³⁵
Nāzūr al-ḡurāb ³²⁴	Al-qaṣārī ³³⁶
	Al-qaṣārī al-ma'rūf bi-l-b.j.r.dī ³³⁷
Q.m.ja ³²⁵	Qaṣṭana ³³⁸
Q.n.sh ³²⁶	Al-qisba ³³⁹
Q.r.būsiya ³²⁷	Al-qulayra ³⁴⁰
Q.riyānī ³²⁸	Al-qumayṭ ³⁴¹
Al-qadīma ³²⁹	Al-qunzara ³⁴²
Qal'at 'Alī ³³⁰	Qurlūn (?) ³⁴³
Qal'at Bū Samra ³³¹	Qurūbnish ³⁴⁴
Qal'at Fimī ³³²	Qurūbnish al-safalī ³⁴⁵
Qal'at Mawrū ³³³	Qutṭaya ³⁴⁶
Qal'at al-tirāzī ³³⁴	

vent», p. 240, # Battalaro; lat. : *murram que est in capite montis qui nominatur mons venti*, p. 200.

³²³ «Le poste de surveillance», p. 227, # al-Qumayṭ; lat. : *locum qui dicitur nadur*, p. 193.

³²⁴ «Le poste de surveillance du corbeau», p. 232, # Corleone; lat. : *nadurel-gurab*, p. 195.

³²⁵ Pré-arabo-musulman, p. 240, # Battalaro; lat. : *comiziam*, p. 200.

³²⁶ Idem, p. 238, # *ibid*; lat. : *cannes*, p. 199.

³²⁷ La racine, d'orig. grecque, existe en arabe, et se retrouve dans des topo. berbères (Dozy), p. 210, # Summini; lat. : *Carbustia*, p. 184.

³²⁸ Nisba?, p. 204, # id; lat. : *karienum*, p. 180.

³²⁹ «L'ancienne», p. 205, # Iato; lat. : *locum qui dicitur cadime*, p. 181.

³³⁰ «La forteresse de 'A.», p. 237, # Battalaro; lat. : *Kalatahali*, p. 198.

³³¹ «La forteresse de B.», p. 232, # Corleone; lat. : *Kalabusamara*, p. 196.

³³² «La forteresse de F.», p. 204, # Iato; lat. : *Kalatefim*, p. 181.

³³³ «La forteresse de M.», p. 240, # Battalaro; lat. : *Kalatamauru*, p. 200.

³³⁴ «La forteresse de l'employé du tirāz», p. 204, # Iato; lat. : *Kalatrasi*, p. 180.

³³⁵ «La potière», p. 205, # Magnūja; lat. : *mons qui dicitur kallele*, p. 182.

³³⁶ Pré-arabo-musulman. En Sicile, renvoie à la fromagerie (cf *infra*), p. 231, # Corleone; lat. : *cassarum*, p. 195.

³³⁷ Idem. «La fromagerie que l'on appelle fromagerie de ?», p. 220, # Raḥal maraus et Buchinene; lat. : *casearium quod vocatur beiardi*, p. 189-190.

³³⁸ Dozy rattache cette forme à l'Orient et *qaṣṭala* à l'Occident. Mais, le mot a dû subir l'influence du latin *castanea* = «châtaignier» en Sicile, p. 234, # Jālīṣū; lat. : *castane*, p. 197.

³³⁹ «La zone abondante en roseaux», p. 237, # Battalaro; lat. : *casba*, p. 198.

³⁴⁰ ?, p. 217, # Raḥal L.q.mūqa; lat. : *culeia*, p. 188.

³⁴¹ ?, p. 227, # id; lat. : *elcumeit*, p. 193.

³⁴² Dozy suggère que vient du sicilien «*cunzarru*» = «butte formée d'un tas de pierres». Influence plutôt inverse, mais la définition est la bonne : *hiya al-ḥijār al-thābīta*, p. 203, # Iato; lat. : *petras plantatas*, p. 180.

³⁴³ Pré-arabo-musulman, p. 203, # Iato; lat. : Corleone, p. 180. Ses limites, p. 230 et 194.

³⁴⁴ Corubnis, p. 212, # Id; lat. : Corubnis, p. 185, p. 223 et 191.

³⁴⁵ «Corubnis inférieure», p. 213.

³⁴⁶ «La petite», p. 219, # Raḥal al-būqāl; lat. : *cuttie*, p. 189.

R

Al-R.kūshī ³⁴⁷	Raḥal 'Alūn ³⁵⁹
Rab' awlād 'Abd Allāh ³⁴⁸	Raḥal 'Ammār ³⁶⁰
Rab' Bū 'Ajīna ³⁴⁹	Raḥal 'Amrūn ³⁶¹
Rab' Ibn 'uqāba ³⁵⁰	Raḥal B.jānū ³⁶²
Rab' al-Januwī ³⁵¹	Raḥal B.lmīḥ ³⁶³
Al-rab' al-ladhī bayn rahbān kinīsiya al-hurhur ³⁵²	Raḥal Baḥrī ³⁶⁴
Rab' al-mashshāt ³⁵³	Raḥal al-balāt ³⁶⁵
Rab' Qusanṭīn ³⁵⁴	Raḥal balīj ³⁶⁶
Rabā' ahl Manzil 'Abd Allāh ³⁵⁵	Raḥal Bū Furayra ³⁶⁷
Rabā' Sāg.nū ³⁵⁶	Raḥal al-būqāl ³⁶⁸
Raḥal 'Abd al-a'lā ³⁵⁷	Raḥal al-būr ³⁶⁹
Raḥal 'Abd Allāh ³⁵⁸	Raḥal dashīshī ³⁷⁰
	Raḥal al-dūb.l ³⁷¹

³⁴⁷ ?, p. 237, # Battalario; lat. : *rucusi et herricus* p. 198.

³⁴⁸ «Le champ des fils d'A.», p. 203; lat. : *terra filiorum Abdella*, p. 180.

³⁴⁹ «Le champ de B.», p. 231, # Corleone; lat. : *culturam Buagine*, p. 195.

³⁵⁰ «Le champ d'I.», p. 231, # Corleone; lat. : *terra Benhukcabe*, p. 195.

³⁵¹ «Le champ du Génois», p. 210, # Summini; lat. : *cultura Ianuensis*, p. 184.

³⁵² «Le champ des moines de l'église de Churchurchurò», p. 229, # id.; lat. : *terrae laboratoriae que date sunt regio precepto monasterio sancti nicolai de churchuro*, p. 194.

³⁵³ «Le champ du cardeur», p. 214, # Corupnis infer; lat. : *terra massat*, p. 186.

³⁵⁴ «Le champ de C.» p. 203, # Iato; lat. : *terra Costantini*, p. 180.

³⁵⁵ «Les champs des habitants de M», p. 212, # Malvito; lat. : *terras miselab-della*, p. 185.

³⁵⁶ «Les champs de Saganum (topo. d'orig. grecque)», p. 205, # Iato; lat. : *terras sagani*, p. 181.

³⁵⁷ Pour la vocalisation de ce terme, cf. p. IX «Le r. de A.», p. 223, # Disisa; lat. : *casale Abdellale*, p. 191.

³⁵⁸ «Le r. de A.», p. 230, # Corleone; lat. : *Rahalabdella*, p. 194.

³⁵⁹ «Le r. de A.», p. 230, # Corleone; lat. : *rahalallum*, p. 194.

³⁶⁰ «Le r. de A.», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *casale Amarii*, p. 183.

³⁶¹ «Le r. de A.», p. 217, # *ibid* ; lat. : *rahalamrun*, p. 188.

³⁶² Orig. grecque, p. 226, # id; lat. : *bicheni*, p. 192.

³⁶³ ?, p. 242, # Calatrasi; lat. : *casale palamiz*, p. 201.

³⁶⁴ «Le r. du marin, ou septentrional», p. 203, # Iato; lat. : *rahalbahari*, p. 180.

³⁶⁵ «Le r. de la route», p. 221, # Mertu; lat. : *casalis balat*, p. 190.

³⁶⁶ «Le casal étendu», p. 203, # Iato; lat. : *casale belich*, p. 180.

³⁶⁷ «Le r. de B», p. 208, # beluyn; lat. : *bufurere*.

³⁶⁸ Pré-arabo-musulman. «le r. de? (orig.; lat.)», p. 226, # Raḥal B.jānū; lat. : *casale bucal*, p. 192.

³⁶⁹ «Le r. des terres en jachère», p. 237, # Battalario; lat. : *casali helbur*, p. 198.

³⁷⁰ «Le r. du vendeur de *dashīsh*», p. 234, # Raḥal Jālišū; lat. : *casale dichichi*, p. 196.

³⁷¹ ?, p. 224, # Ġār Shu'ayb; lat. : *casale dubel*, p. 192.

Raḥal al-farrūj ³⁷²	Raḥal al-māya wa-huwa jinnān Bin Kināna ³⁸⁷
Raḥal Faṭāsina ³⁷³	Raḥal al-Mināwī ³⁸⁸
Raḥal ḡalī ³⁷⁴	Raḥal al-mudd ³⁸⁹
Raḥal al-ḥumur ³⁷⁵	Raḥal al-rāī ³⁹⁰
Raḥal Ibn Baraka ³⁷⁶	Raḥal al-rand ³⁹¹
Raḥal Ibn Sahl ³⁷⁷	Raḥal al-ṣāfi ³⁹²
Raḥal Ibn 'Uruk ³⁷⁸	Raḥal al-thawr ³⁹³
Al-Raḥal al-jadīd ³⁷⁹	Raḥal Ursīn al-qadīma ³⁹⁴
Raḥal al-jawz ³⁸⁰	Raḥal al-wālī ³⁹⁵
Raḥal al-kātib Yūsuf ³⁸¹	Raḥalal-waṭā ³⁹⁶
Raḥal al-khayyā ³⁸²	Randa ³⁹⁷
Raḥal al-Kilāī ³⁸³	Riqba al-janān ³⁹⁸
Raḥal M.rāwūs ³⁸⁴	Rā's Arnawū ³⁹⁹
Raḥal al-ma'z ³⁸⁵	Rā's al-balā ⁴⁰⁰
Raḥal al-matāwī ³⁸⁶	

- ³⁷² «Le r. des poulets», p. 223, # Manzil Zamūr; lat. : *rahalfarrug*, p. 191.
- ³⁷³ Pré-arabo-musulman, p. 234, # *ibid* ; lat. : *casale fantasine*, p. 197.
- ³⁷⁴ «Le gros r. ou le r. du gros», p. 214, # Corupnis infer.; lat. : *casalis galid*, p. 186. Ses lim. = p. 189 et 219.
- ³⁷⁵ «Le r. des ânes», p. 220, # Rahalgald; lat. : *casali humur*, p. 189.
- ³⁷⁶ «Le r. de I.», p. 216, # *Ibid* ; lat. : *casalis Benbark*, p. 187.
- ³⁷⁷ «Le r. d'I.», p. 224, # Manzil 'Abd Allāh; lat. : *casalis Bensyel*. Ses limites, p. 225 et 192.
- ³⁷⁸ «Le r. d'I.», p. 243, # Calatrasi; lat. : *casale filii goroc*, p. 202.
- ³⁷⁹ «Le nouveau r.», p. 217, # *Id* ; lat. : *rahalgidit*, p. 188.
- ³⁸⁰ «Le r. de l'amande», p. 228, # *Id.*; lat. : *rahalgeus*, p. 193 et *rahalieus*, p. 194.
- ³⁸¹ «Le r. du scribe Y.», p. 208, # Bū Furayra; lat. *rahalketeb ioseph*, p. 183.
- ³⁸² «Le r. du tailleur», p. 213, # Corubnis; lat. : *casale sutoris*, p. 186.
- ³⁸³ «Le r. de K. (nisba tribale arabe)», p. 213, # *Id.*; lat. : *helkcilei*, p. 186.
- ³⁸⁴ Pré-arabo-musulman : «le r. de M.»?, p. 220, # *Ibid.*; lat. : *casale maraus*, p. 189.
- ³⁸⁵ «Le r. des chèvres», p. 203. # Iato; lat. : *montis caprarum*, p. 181.
- ³⁸⁶ ?, p. 234, # Jālišū; lat. : *casale meteuy*, p. 197.
- ³⁸⁷ ? «Le r. de l'eau qui est le jardin d'I.», p. 208, # ses limites; lat. : *rahalmie*, p. 183.
- ³⁸⁸ «Le r. de l'originaire de Mineo», p. 264.
- ³⁸⁹ «Le r. du modion», p. 221, # ses limites; lat. : *rahalmud*, p. 190.
- ³⁹⁰ «Le r. du berger», p. 229, # rahalgald; lat. : *casalis pastoris*, p. 189.
- ³⁹¹ «Le r. du myrte»?, p. 228, # Raḥal al-jawz; lat. : *casale rande*, p. 193.
- ³⁹² «Le r. du pur», p. 204, # Iato; lat. : *casale safi*, p. 180.
- ³⁹³ Polysémie : «le r. du taureau»?, p. 230, # Corleone; lat. : *rahaltor*, p. 194.
- ³⁹⁴ Pré-arabo-musulman, p. 204, # Iato; lat. : *casale ursine veteris*, p. 181.
- ³⁹⁵ «Le r. du gouverneur», p. 204, # Iato; lat. : *casale veli*, p. 181.
- ³⁹⁶ «Le r. de la plaine» Cusa, p. 221, # Merty; lat. : *rahaluta*, p. 190.
- ³⁹⁷ Nom d'unité de *rand* (cf. Raḥal al-rand), p. 203, # Iato; lat. : *Rande*, p. 180.
- ³⁹⁸ «Le point de surveillance du jardin». p. 233, # Ḥajar al-Zanāī; lat. : *vinea*, p. 196.
- ³⁹⁹ «La pointe de?», p. 234, # Jālišū; lat. : *capite herneu*, p. 196.
- ⁴⁰⁰ «Le sommet de la route», p. 233, # Ḥajar al-Zanāī; lat. : *caput balate*, p. 196.

Rā's Bū L.bāda ⁴⁰¹	Rā's al-qulla ⁴¹³
Rā's Bū al-rakhū ⁴⁰²	Rā's al-ṣalab ⁴¹⁴
Rā's al-ḥārik al-ḥijār ⁴⁰³	Rā's al-sawākh ⁴¹⁵
Rā's ḥiṣṣat al-'arābī ⁴⁰⁴	Rā's Shalanda ⁴¹⁶
Rā's al-jabal al-ma'rūf bi-l-marsūs ⁴⁰⁵	Rā's siyāj al-janān ⁴¹⁷
Rā's al-jabal al-ma'rūf bi-qāl.bū ⁴⁰⁶	Rā's walaja 'Abd al-wāhid ⁴¹⁸
Rā's al-kamīn ⁴⁰⁷	Rā's al-watā ⁴¹⁹
Rā's al-kudia al-lattī bihā qabr al-qatīl ⁴⁰⁸	Rāyā ⁴²⁰
Rā's al-m.d.q ⁴⁰⁹	Raynūn karrān ⁴²¹
Rā's marj lāb.lū ⁴¹⁰	Al-rudaynī ⁴²²
Rā's al-mukīb ⁴¹¹	Ruq'a al-askāliya ⁴²³
Rā's al-qulayra ⁴¹²	Ruqqa Anṭala ⁴²⁴
	Ruqqa al-dīs ⁴²⁵

⁴⁰¹ «Le sommet de B.», p. 211, # Malvito; lat. : *caput Bulebede*, p. 185.

⁴⁰² «Le sommet de B.», p. 234, # Ialci; lat. : *caput Burrachu*, p. 197.

⁴⁰³ «Le sommet du vallon de pierres», p. 218, # Raḥal al-būqāl; lat. : *capis terteri petrarum*, p. 189.

⁴⁰⁴ «Le sommet du champ de A.», p. 213, # Corubnis; lat. : *caput culture arabis*, p. 186.

⁴⁰⁵ «Le sommet appelé le sommet de l'enterré (ou de Mars)», p. 227, # Jaṭīna; lat. : *caput montis qui vocatur marsus*, p. 193.

⁴⁰⁶ Pré-arabo-musulman, p. 236, # Battalero; lat. : *capite montis qui vocatur calvus*, p. 198.

⁴⁰⁷ «Le sommet de?», p. 239, # Battalero; lat. : *capite ghemi*, p. 199 et *chemino et elchemin*.

⁴⁰⁸ «Le sommet de la colline où est situé le tombeau de l'assassiné», p. 235, # Hospital S. Agnes; lat. : *monticuli ubi est sepultura occisi*, p. 197.

⁴⁰⁹ «Le sommet de?», p. 212, # Corubnis; lat. : *caput medach*, p. 186.

⁴¹⁰ «Le sommet du pré de? (pré-arabo-musulman?)», p. 231, # Corleone; lat. : *caput margilebuli*, p. 195.

⁴¹¹ «Le sommet de M.», p. 221, # Mertu; lat. : *caput muheyb*, p. 190.

⁴¹² «Le sommet de?», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *caput coleya*, p. 188.

⁴¹³ «Le sommet de la colline», p. 213, # Corubnis; lat. : *capite culle*, p. 213.

⁴¹⁴ «Le sommet de la croix», p. 235, # Hospital S. Agnes; lat. : *caput criste*, p. 197.

⁴¹⁵ «Le sommet du boubier», p. 233, # Ḥajar al-Zanāti; lat. : *caput diroitii*, p. 196.

⁴¹⁶ «Le sommet de la shalandā» (*kelandion* grec), p. 225, # Ġār Shu'ayb; lat. : *caput selende*, p. 192.

⁴¹⁷ «Le sommet de la haie du jardin», p. 242, # Calatrasi; lat. : *caput fossati vinee*, p. 201.

⁴¹⁸ «Le sommet de la plaine de A.», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *capud planicie que dicitur planicies abdeluehet*, p. 183.

⁴¹⁹ «Le sommet de la plaine», p. 214, # Raḥal al-watā; lat. : *capitis planicie*, p. 186.

⁴²⁰ «Le drapeau?», p. 231, # Corleone; lat. : *raya*, p. 195.

⁴²¹ ?, p. 242, # Calatrasi; lat. : *raynonis kerram*, p. 201.

⁴²² «La lance?», p. 241, # Battalero; lat. : *rudeinu*, p. 200.

⁴²³ «Champ d'épeautre», p. 211, # Malvito; lat. : *mandra que dicitur cultura spelti*, p. 185.

⁴²⁴ «La rocca d'E.», p. 239, # *ibid* ; lat. : *castellum hantella*, p. 199.

⁴²⁵ «La rocca du dēs [Ampelodesma tenax]», p. 228, # al-Ġār; lat. : *roccam eddis*, p. 193.

S-Z

Al-sakkāk ⁴²⁶	Sūm.nī ⁴³⁹
Al-ṣāfṣāf ⁴²⁷	Taraf sha'rā Ibn D.k.n ⁴⁴⁰
Sāgānū ⁴²⁸	Ṭarīq al-b.r.mānīn ⁴⁴¹
Sakhra Thawdur ⁴²⁹	Ṭarīq Bū al-l.q.m ⁴⁴²
Ṣalab al-shārif ⁴³⁰	
Sanawirī ⁴³¹	Al-'ulayq ⁴⁴³
Shantaġnī ⁴³²	Usbitāl Shantaġnī ⁴⁴⁴
Sāqiya Sūm.nī ⁴³³	'Uyūn al-ajrāf ⁴⁴⁵
Sha'riya ⁴³⁴	'Uyūn Khabīth ⁴⁴⁶
Sharaf ġadīr al-sūdān ⁴³⁵	'Uyūn 'Iyāsh ⁴⁴⁷
Al-sawākha ⁴³⁶	'Uyūn al-rayḥān ⁴⁴⁸
Al-sidra ⁴³⁷	
Al-simārāt ⁴³⁸	Wādī Anṭala ⁴⁴⁹

⁴²⁶ «Les fosses», p. 221, # Raḥal al-balāt; lat. : *sickeki*, p. 190 et *sykeki*.
Limites, p. 222 et 190.

⁴²⁷ «Les saules», p. 221, # Mertu; lat. : *salices*, p. 190.

⁴²⁸ Grec, p. 203; lat. : *Saganum* p. 180

⁴²⁹ «La pierre de Théodore», p. 205, # Iato; lat. : *petram budre*, p. 181 (erreur de lecture du trad. *bā* pour *thā*)

⁴³⁰ «La croix d'al-S.», p. 206, # Duqī; lat. : *crista elseref*, p. 182.

⁴³¹ «L'armure»? , p. 238, # Battalaro; lat. : *senurio*, p. 199.

⁴³² «Sainte Agnès», p. 203, # Iato; lat. : *Santagnes*, p. 180.

⁴³³ «Le canal de S.», p. 209, # Maġāġī; lat. : *rivulum summini*, p. 184.

⁴³⁴ Polysémique, p. 231, # Corleone; lat. : *saariam*, p. 195.

⁴³⁵ «La hauteur de l'étang du noir», p. 221, # Mertu; lat. : *alteram gadyr seuden*, p. 190.

⁴³⁶ ?, p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *dirroytum*, p. 187. Id., # Calatrasi, *suwākḥ*, p. 242 et 201.

⁴³⁷ Diverses formations végétales, p. 203, # Iato; lat. : *sedra*, p. 180.

⁴³⁸ «Les joncs»? , p. 201, # Calatrasi; lat. : *simarat*, p. 201.

⁴³⁹ Pré-arabo-musulman?, p. 210, # Summini; lat. : *Summini*, p. 184.

⁴⁴⁰ «L'extrémité de la forêt d'I.», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *caput silve filii dicken*, p. 188.

⁴⁴¹ «La route de B.», p. 204, # Iato; lat. : *via permenin*, p. 181.

⁴⁴² «La route de B.», p. 212, # Corubnis; lat. : *via bulluchum*, p. 186.

⁴⁴³ «Les ronces», p. 240, # Battalaro; lat. : *rubus*, p. 200.

⁴⁴⁴ «L'hôpital Sainte Agnes», p. 235, # *ibid* ; lat. : *hospitalis sancte agnes*, p. 197.

⁴⁴⁵ Pour *jurūf* = «les sources des pierres», p. 231, # Corleone; lat. : *fontes rupium*, p. 195.

⁴⁴⁶ «Les sources de Kh.», p. 224, # Manzil 'Abd Allāh; lat. : *fontes kabith*, p. 192.

⁴⁴⁷ «Les sources de I.», p. 230, # Corleone; lat. : *fontes hayes*, p. 194.

⁴⁴⁸ «Les sources du basilic», p. 205, # Iato; lat. : *fontes mortille*, p. 181.

⁴⁴⁹ «Le fleuve d'Entella», p. 243, # Calatrasi; lat. : *flumen quod vocatur Hantalla*, p. 243.

Wādī ashjār ⁴⁵⁰	Wādī Magnūja ⁴⁶³
Wādī al-bārid ⁴⁵¹	Wādī Malbiṭ ⁴⁶⁴
Wādī barqūq ⁴⁵²	Wādī Mūmin ⁴⁶⁵
Wādī Bin Ḥammūd ⁴⁵³	Wādī Nijifūr ⁴⁶⁶
Wādī Bū Khabīth ⁴⁵⁴	Wādī q.b.r. ⁴⁶⁷
Wādī al-darja ⁴⁵⁵	Wādī Qurūbnish ⁴⁶⁸
Wādī al-falū ⁴⁵⁶	Wādī Qurlūn ⁴⁶⁹
Wādī ḥajar al-Zanātī ⁴⁵⁷	Wādī al-qaṣṣār ⁴⁷⁰
Wādī al-ḥajjām ⁴⁵⁸	Wādī Rabi ⁴⁷¹
Wādī Hijāj ⁴⁵⁹	Wādī Raḥal al-waṭā ⁴⁷²
Wādī Ibn Muḥsin ⁴⁶⁰	Wādī al-sibā'i ⁴⁷³
Wādī Ibn Zūra ⁴⁶¹	Wādī al-s.lla ⁴⁷⁴
Wādī al-jūb.riya ⁴⁶²	Wādī Shantaḡni ⁴⁷⁵

⁴⁵⁰ «Le fleuve des arbres», Cusa, p. 225, # Raḥal Ibn Sahl; lat.: *flumine quod vocatur esiaragin*, p. 192.

⁴⁵¹ «Le fleuve froid», p. 204, # Iato; lat. : *flumen frigidus*, p. 181.

⁴⁵² «Le fleuve de la prune», p. 204, # Iato; lat. : *flumen barcoc*.

⁴⁵³ «Le fleuve de B.», p. 208, # Bū Furayra; lat. : *flumen Benhamut*, p. 183.

⁴⁵⁴ «Le fleuve de B.», p. 205, # Iato; lat. : *flumen buchabith*, p. 181. *flumen buchabid* p. 188 et 216, # Raḥal Ibn Baraka.

⁴⁵⁵ «Le fleuve du degré», p. 228, # al-Gār; lat. : *flumen darge*, p. 193.

⁴⁵⁶ «Le fleuve du poulain», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *flumen felu*, p. 187.

⁴⁵⁷ «Le fleuve de H.», p. 233, # Ḥajar al-Zanātī; lat. : *flumen iarzeneti*, p. 196.

⁴⁵⁸ «Le fleuve du barbier», # Iato, p. 203; lat. : *vallis hagem*, p. 180.

⁴⁵⁹ «Le fleuve de H.», p. 215, # Manzil Zirqūn; lat. : *fluvium chagi*, p. 187.

⁴⁶⁰ «Le fleuve de I.», p. 224, # Manzil 'Abd Allāh; lat. : *flumine Belmuhsen*, p. 191 et p. 192 et 224, *Benmuksen*, # Gār Shu'ayb; et p. 226 et 192, *Benmuchsens*, # Jurf Bū Karīm.

⁴⁶¹ «Le fleuve de B.», p. 203, # Iato; lat. : *flumen Benzurra*, p. 180.

⁴⁶² ?, p. 224, # Manzil 'Abd Allāh; lat. : *flumen iuberie*, p. 191.

⁴⁶³ «Le fleuve de M.», p. 227, # al-Qumayṭ; lat. : *flumen magnuge*, p. 193.

⁴⁶⁴ «Le fleuve de M.», p. 192, # Garsuayb; lat. : *flumen malviti*, p. 225.

⁴⁶⁵ «Le fleuve de M.», p. 228, # Raḥal al-jawz; lat. : *flumine mumen*, p. 193.

⁴⁶⁶ «Le fleuve de N. (nom grec)», p. 215, # Manzil Zirqūn; lat. : *flumen Nichifori*, p. 187.

⁴⁶⁷ ?, p. 239, # Battaloro; lat. : *flumen capres*, p. 199.

⁴⁶⁸ «Le fleuve de Q.», p. 214, *Corupnis infer*; lat. : *flumen corubnis*, p. 186.

⁴⁶⁹ «Le fleuve de Corleone», p. 243, # Calatrasi; lat. : *flumen corilionis*, p. 202.

⁴⁷⁰ «Le fleuve du dégraisseur», p. 228, # Randa; lat. : *flumine fullonis*, p. 193.

⁴⁷¹ «Le fleuve de R.», p. 238, # Battaloro; lat. : *fluvium quod vocatur rahabi*, p. 199.

⁴⁷² «Le fleuve du casal de la plaine», p. 214, # *Corupnis infer*.; lat. : *flumen rahaluta*, p. 186.

⁴⁷³ «Le fleuve du prisonnier», p. 194, # Corleone; lat. : *flumen sabei*, p. 230.

⁴⁷⁴ Pré-arabo-musulman, polysém., p. 232, # Corleone; lat. : *flumen sulle*, p. 195.

⁴⁷⁵ «Le fleuve de Sainte Agnes», p. 230, # Corleone; lat. : *sanctagni*, p. 194.

Wādī ṭūṭ⁴⁷⁶Al-wazzān⁴⁷⁹Wādī al-wazzān⁴⁷⁷Walaja Ibn al-dayd.mī⁴⁷⁸Zalāzil Anṭala⁴⁸⁰

⁴⁷⁶ «Le fleuve de la mûre», p. 238, # Battalaro; lat. : *flumen thut*, p. 199.

⁴⁷⁷ «Le fleuve du peseur», p. 216, # Raḥal Ibn Baraka; lat. : *flumen uzen*, p. 187 et 194.

⁴⁷⁸ «La plaine de I. (nisba)», p. 232, # Corleone; lat. : *plano filii Deidami*, p. 195.

⁴⁷⁹ «Le peseur», p. 227, # Jaṭīna; lat. : *usen*, p. 193.

⁴⁸⁰ «Les ruines d'Entella», p. 238, # Battalaro; lat. : *dirroiti de hantalla*, p. 198.

ANNEXE XII

CARTE DU TERRITOIRE
DE L'ABBAYE S. MARIA DE MONREALE
(Carte inspirée de F. d'Angelo)



ANNEXE XIII

TRADUCTION DU PASSAGE D'AL-DAWŪDĪ
SUR L'AGRIGENTIN

Al-Dawūdī, *Kitāb al-amwāl*, p. 75-76 (trad. A. Nef)

Une forteresse s'élevait à trois milles de la mer. Elle était en ruines lors de la conquête et les musulmans s'efforcèrent avec succès d'en faire une ville prospère. Un groupe de personnes s'y rendit et s'y attribua des pâturages sans bénéficier (pour cela) de concessions (*qiṭā'*) du pouvoir central (*sulṭān*). Ils y vécurent un certain temps, puis un autre groupe arriva (à son tour), s'y empara de pâturages qui étaient aux gens de la ville et chassa ceux qui étaient installés là. Ils délimitèrent des portions de terre dans cet endroit (pour chacun d'eux) et s'y établirent. Mais un combat eut lieu entre eux à ce propos et ceux qui s'étaient installés en premier tuèrent quelques-uns de ceux qui les avaient chassés. Ces derniers se plaignirent auprès du pouvoir central et une armée fut envoyée. Elle tua la plus grande partie de ceux qui avaient été dans la forteresse (les premiers) et en avaient été chassés. (Ce premier groupe) abandonna (les terres) qui demeurèrent aux mains de ceux qui les avaient évincés, sans que le pouvoir central l'autorise ou l'interdise.

Ils y restèrent installés longtemps, les émirs succédant aux émirs, et on les ignora jusqu'à ce qu'un émir les chargeât de couper du bois pour (construire) des bateaux destinés au *jihād*. Ils refusèrent de le couper et dirent : « Si le *jihād* est de notre devoir, nous n'avons pas à couper le bois ». Les troupes furent envoyées plusieurs fois contre eux jusqu'à ce qu'ils se soient appauvris et que le siège ait duré longtemps. Ils appelèrent les chrétiens à leur secours et un certain nombre d'entre eux se réfugia auprès de ces derniers. Mais, n'ayant reçu aucune aide, ils furent anéantis et la forteresse fut complètement désertée. Ensuite, le pouvoir central ordonna que l'on mette à nouveau en valeur cette forteresse et y transféra des gens venant de partout qu'il contraignit à habiter là, en leur faisant des concessions et en leur attribuant des maisons. De nombreux descendants du premier groupe (qui s'étaient installés dans la forteresse) habitaient avec eux, et un autre groupe venu d'Ifrīqiya s'y installa avec eux. Certains, parmi ces derniers, jouissaient d'une richesse non négligeable, d'autres non.

Plus tard, les fils des Agrigentins qui avaient dû partir et les survivants des Agrigentins eux-mêmes s'adressèrent au pouvoir central et dirent : « Cette localité est à nous » ; ils lui demandèrent de déplacer les autres habitants. Le pouvoir central dit alors : « Comment se fait-il que cette localité soit à vous ? » Quelques *shuyūkh* répondirent : « Nous [l']avons achetée à un certain al-*Tufīlī* auquel le souverain (*sulṭān*) de cette époque avait ordonné de la vendre à qui le souhaiterait » D'autres s'opposèrent (à cette version) : « Nous l'a-

vons achetée à Ibrāhīm b. Aḥmad, avec qui nous avons attaqué Taormine¹, car nous étaiens revenus 6000 dinars de butin (*fay'*) avec lesquels nous l'avons achetée». Le pouvoir central demanda : «Avez-vous un rescrit (*sijill*) ou un document officiel (*wathīqa*) [le prouvant]?». Ils dirent : «Le temps a détruit [ce document], nous n'avons plus rien [de cet ordre]». À quoi, le pouvoir rétorqua : «Cette terre est donc à tous les musulmans, je ne vous l'attribue pas sur votre parole». Le pouvoir central interrogea sur cette affaire certains des *shuyūkh* les plus âgés de Sicile qu'il avait fait venir. L'un d'entre eux répondit : «Tous les registres du fisc (*dawāwīn*) étaient sous le contrôle de mon père qui était le préposé au quint et à l'impôt foncier de la ville et devait les lever. Or, j'ai lu (dans ces registres) : «Cette forteresse est inscrite dans les registres fiscaux (*dawāwīn*); tous les hommes y sont soumis à un impôt annuel et tous les biens fonciers y sont soumis à une taxe et cela est la propriété du trésor de la communauté musulmane. Mais les registres ont été brûlés du temps de Khalīl b. al-Ward²».

Les Banū 'Abd al-Samad dirent [à leur tour] : «Nous sommes venus avec Ibrāhīm b. Aḥmad et nous lui avons dit : "Vends-nous cette forteresse contre ces 6000 dinars"; il accepta sans conclure l'affaire et nous ne lui avons pas donné l'argent et les choses sont allées de la sorte jusqu'à aujourd'hui» [...].

L'émir renvoie tout le monde dos à dos.

¹ En 902. Il s'agit d'Ibrāhīm II, émir aghlabide d'Ifrīqiya.

² Vers 935.

ANNEXE XIV

**LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
MENTIONNÉES DANS LES *JARĀ'ID* SICILIENS**

[Dans les tableaux qui suivent, toutes les références renvoient aux listes de noms inventoriées dans le chapitre 9]

	NOMS DE MÉTIERS	OCCURRENCES
AGRICULTURE	apiculteur ('assāl)	1
	apiculteur (naḥḥāl)	3
	berger (ġannām)	2 (et 3 nasabs)
	berger (rā'ī)	6 (et 1 nasab), surtout Monreale
	charbonnier (faḥḥām)	1
	chasseur (ṣayyād)	8
	chevrier (ma"āz)	1
	qui bat les grains sur l'aire (darrāsiyya)	1 nasab
	qui cultive et/ou vend des fèves (fawwāl)	4
	qui produit et/ou vend cultures maraîchères et fruitières (jannān)	6 (et 5 nasabs), surtout Monreale
	qui produit et/ou vend cultures maraîchères et fruitières (jannānī)	3 (et 1 nasab)
	meunier (taḥḥān)	9
	qui produit du sumac (sumāqī)	1
	qui produit et/ou vend du blé (qamaḥī)	1 (et 4 nasabs à Monreale)
	qui produit et/ou vend de la farine (daq-qāq)	1 (et 4 nasabs); surtout Catane et Aci
	qui produit et/ou vend de l'huile (zayyāt)	1 nasab
	qui tond les animaux (jazzāz)	1
	trayeur (ḥallāb)	2 (et 1 nasab)

(à suivre)

	NOMS DE MÉTIERS	OCCURRENCES
	vacher (baqqārī)	6 (et 1 nasab)
	vacher (rammāk)	2
	wakīl	3 (et 2 nasabs), surtout Monreale
ARTISANAT	calfat (qalfātī)	1 (Catane)
	cordier (fattāl)	1
	cordonnier (ḥarrāz)	5 (et 1 nasab)
	fabricant de bassines (bajilāwr)	1
	fabricant de bâts (barādīʿ)	4 (et 1 nasab, Monreale)
	fabricant de clés (qaffāl)	1 nasab
	fabricant de jarres (balāṣṣiyya)	2 nasabs (Catane)
	fabr. de matelas ou de chapeau de laine (labbād)	1
	fabricant de sabots (qawālib)	1
	fabricant de selles (sarrāj)	2 (et 1 nasab)
	fabricant de tamis (ḡarābilī)	1
	fabricant de tuiles (qarāmadi)	1 (et 2 nasabs)
	forgeron	17 (Catane et 4 nasabs à Monreale)
	ivoirier (ʿawwājī)	1 (et 1 nasab)
	maçon (bannā)	3 (et 1 nasab)
	marbrier (rakhkhām)	2
	orfèvre (ṣāʿig)	1 (Catane)
	potier (qallāl)	4 (et 2 nasabs)
	sculpteur (naqqāshsh)	1 (Catane)
	tailleur de pierres (qattāʿ)	1 (Catane)
	teinturier (dabbāḡ)	1 (Monreale)
	qui travaille le cuivre (ṣaffār)	1 (Catane)
	qui travaille le goudron (qaṭrānī)	1 nasab (Catane)
	vitrier (zajjāj)	1
BOIS	menuisier (najjār)	14
	scieur (nashshār)	6

(à suivre)

	NOMS DE MÉTIERS	OCCURRENCES
COMMERCE	boucher (jazzār)	4 (2 nasabs)
	boucher (‘aqqār)	2 (et 1 nasab)
	boucher (quddār)	1 (1 nasab)
	boulangier (khabbāz)	1
	fournier (farrān)	5 (Monreale)
	fournier (furnānī)	1 (Monreale)
	marchand (tājir)	2 (4 nasabs)
	qui cuisine sur un four portatif (ṭābūnī)	1
	qui vend des épices (‘aṭṭār)	1 (Catane)
	qui vend des faṭā’ir	1
	qui vend de la harīsa	1
	qui vend des jarādiq	1 nasab
	qui vend des qasāṭa	2 (et 2 nasabs)
	vendeuse au détail (bayyā’a)	2 (1 nasab; Catane et Aci)
	INSTITUTIONS	juge (qāḍī)
juriste (faqīh)		6 (et 1 nasab)
mū’adhdhīn		7 (et 5 nasabs)
mū’addib		23 (et 11 nasabs; surtout Monreale)
notaire (kātīb)		3 (et 2 nasabs)
qui s’occupe du marché (‘awn)		2
qui surveille le marché (ṣāḥib al-sūq)		1 (Catane)
qui surveille le marché (mutaqabbil al-sūq)		1 (Monreale)
SERVICES	barbier (ḥajjām)	23 (et 1 nasab)
	chirurgien (fāṣid)	1
	chirurgien qui applique les ventouses (maṣṣās)	1 nasab
	fabricant d’amulettes (kharā’izī)	1 (et 1 nasab)
	laveuse (ġassāla)	3 (Catane)

(à suivre)

	NOMS DE MÉTIERS	OCCURRENCES
	peigneuse (mashshāt)	2 (et 1 nasab)
	sage-femme (qābila)	4 (et 1 nasab; Catane)
	tenancier de bains (ḥammāmī)	4
TEXTILE	brodeur (ṭarrāz)	1 nasab (Monreale)
	cardeur (naffāsh)	1 (Monreale)
	fabricant de couvre-chefs (qalānsī)	1 (et 1 nasab)
	fabricant de coton (qattān)	14 (et 3 nasabs; nombreux à Monreale)
	fabricant de petites jarres (dakākīj)	1 nasab
	soyeux (ḥarīrī)	35 (et 5 nasabs; surtout Monreale)
	tailleur (khayyāt)	11 (et 6 nasabs; surtout Monreale)
	tisserand (ḥaṣṣār)	8 (1 nasab; Monreale et Catane)
	tisseuse (munayira)	1 (Monreale)
	qui travaille le lin (kattān)	1 nasab
TRANSPORT	ânier (ḥammār)	4 (et 3 nasabs)
	ânier (burdunānī)	1 (et 2 nasabs)
	chamelier (raḥḥāl)	11 (et 1 nasab; surtout Monreale)
	porteur (ḥammāl)	4 (et 2 nasabs; Catane)
	porteur d'eau (sāqqā)	5

ANNEXE XV

**LES NISBA/S GÉOGRAPHIQUES
DANS LES JARĀ'ID SICILIENS**

[Dans les tableaux qui suivent, toutes les références renvoient aux listes de noms inventoriées dans le chapitre 9]

Localisation	<i>Nisba/s</i> géographiques	Occurren- ces
PALERME (1095)	Agrigente (al-Kirkantī)	1
	Iato (al-Jāṭī)	1
CEFALU (1145)	Bougie (al-Bijāwī)	1
	Burgio (al-Burjī)	1
	Malte (al-Māliṭī)	1
TRIOCALA (1141)	Caltabellotta (al-Ballūṭī)	1
	Cinnisi (al-Jinnishī)	1
	Gabès (al-Qābisī)	1
	Ifriqiya (al-Ifriqī)	4
	Sfax (al-Isfāqsī)	1
	Tripoli (al-Ṭarābulṣī)	1 (et 1 nasab)
	Tunis (al-Tūnisī)	1
MISILMERI (1143)	Jerba (al-Jarbī)	1 nasab
FORESTAL (1145)	Amalfi (al-Malfī)	1 nasab
ACI (1095 et 1145)	Barca (al-Barqī)	1 nasab
	Celso (al-Jālišī)	2 (et 2 nasabs)
	Iato (al-Jāṭī)	3 nasabs
	Médine ou Palerme (al-Madīnī)	1 nasab

Localisation	<i>Nisba/s</i> géographiques	Occurren- ces
	Masila (al-Masīlī)	2 nasabs
	Milila (al-Milīlī)	1 nasab
	al-Miṣrī	2 nasabs
	Nabeul (al-Nābūlī)	5 nasabs
	Nisoria (al-Nisūrī)	1
	Sabuto (al-Shabūṭī)	2 (et 2 nasabs)
	al-Salūqī	1 (et 1 nasab)
	Sicile ou Palerme (al-Ṣiqillī)	1 (et 1 nasab)
	Sousse (al-Sūsī)	1 nasab
CATANE (1145)	Aci (al-Liyājī)	1 nasab
	Al-Andalus (al-Andalusī)	1 nasab
	Catane (al-Qaṭānī)	1 nasab
	Darja (al-Darjī)	1 nasab
	al-Ġāfiqī	2 nasabs
	Ḥijāz (al-Ḥijāzī)	1 nasab
	Jerba (al-Jarbī)	1 nasab
	Judica (al-Zudāqī)	1 nasab
	Malte (al-Māliṭī)	1 (et 1 nasab)

(à suivre)

Localisation	<i>Nisba/s</i> géographiques	Occurren- ces
	Masila (al-Masīlī)	2 nasabs
	Ragusa (al-Raġūsi)	3 nasabs
	S. Anastasia (al-Nasṭāsī)	1 nasab
	al-Šiqillī	1 nasab
	Syracuse (al-Saraqūsi)	1
	Tavi (al-Ṭābisī)	1 nasab
	Tunis (al-Tūnisi)	1 nasab
MONREALE (1178)	Al-Andalus (al-Andalusī)	1 nasab
	Barca (al-Barqī)	1 nasab
	Beja (al-Bāji)	1 nasab
	Bône (al-Būnī)	1 nasab
	Bū Nafāt (al-Būnafāṭī)	1 nasab
	Burgio (al-Burjī)	8 (et 4 nasabs)
	Castrogiovanni (al-Qaṣṭyānī)	1 nasab
	Celso (al-Jālīšī)	2 (et 1 nasab)
	Corleone (al-Qurlūnī)	1 (et 2 nasabs)
	Dasisa (al-Dasīsi)	1 nasab
	Demone (al-Damnīshī)	1
	Al-Ġarb (al-Ġarbī)	1 (et 1 na- sab)
	Ifrīqiya (al-Ifrīqī)	5
	Leptis (al-Labdī)	1 nasab
	Médine ou Paler- me (al-Madīnī)	1
	Malte (al-Mālīṭī)	1 nasab
	Marineo (al-Marināwī)	2 (et 1 na- sab)

Localisation	<i>Nisba/s</i> géographiques	Occurren- ces
	Mineo (al-Mināwī)	1 (et 2 nasabs)
	Partinico (al-Bartīnīqī)	2
	Petralia (al-Baṭralī)	1
	Polizzi (al-Būlisī)	1 nasab
	Rametta (al-Ramṭī)	2 nasabs
	Sciacca (al-Shāqī)	1
	al-Simātī	2
	Sicile ou Palerme (al-Šiqillī)	2
	Termini (al-Thirmī)	1
	Trapani (al-Ṭarābanīshī)	1 nasab
MONREALE (1183)	Agrigente (al-Kirkāntī)	1 nasab
	Al-Andalus (al-Andalusī)	5 (et 1 nasab)
	Bishār (sud de Sfax) [al-Bīshāri]	3 nasabs
	Bône (al-Būnī)	5 (et 1 nasab)
	Burgio? (al-Burjī)	1 nasab
	Caltabellotta (al-Ballūṭī)	1
	Cinisi (al-Jinnīshī)	1
	Fès (al-Fāsī)	1
	Gozo (al-Ġūdisī)	1
	Grotte (al-Ġarḍūṭī)	1
	Ifrīqiya (Ifrīqī)	4 (et 3 nasabs)

(à suivre)

Localisation	<i>Nisba/s</i> géographiques	Occurren- ces
	Jerba (al-Jarbī)	1 nasab
	Médine ou Palerme (al-Madīnī)	3 nasabs
	Mahdia (al-Mahdāwī)	2 nasabs
	Malte (al-Māliṭī)	1 (et 2 nasabs)
	Mazara (al-Māzārī)	2 (et 2 nasabs)
	Modica (al-Mūdiqānī)	1
	Oran (al-Wahrānī)	1 nasab
	Pantelleria (al-Qawṣarī)	1 nasab

Localisation	<i>Nisba/s</i> géographiques	Occurren- ces
	Sciacca (al-Shāqī)	1
	Sousse (al-Sūsī)	1
	Tripoli (al-Ṭarābulṣī)	4 (et 1 nasab)
	Sicile ou Palerme (al-Ṣiqillī)	2
	Sousse (al-Sūsī)	1
	Trapani (al-Ṭarābanishī)	1
	Tripoli (al-Ṭarābulṣī)	4 (et 1 nasab)
	Waddānī	2 nasabs

ANNEXE XVI

LES *NISBA/S* TRIBALES DANS LES *JARĀ'ID* SICILIENS

[Dans les tableaux qui suivent, toutes les références renvoient aux listes de noms inventoriées dans le chapitre 9]

Localisation	<i>Nisba/s</i> tribales	Occurrences
ACI (1095)	al-Kirmāmī	2 (et 1 nasab)
	al-Zuġbī	1 nasab
TRIOCALA (1141)	al-'Abbāsī	1
	al-Hawwārī	1
	al-Miṣrātī	1 (et 1 nasab)
	al-Ṣanhājī	1
ACI ET CATANE (1145)	al-'Ajīsī	2 nasabs
	al-Baġwāfī	2 nasabs
	al-Hawwārī	3 nasabs
	al-Kirmānī	1
	al-Maklātī	1 nasab
	al-Masimārī	2 nasabs
	al-Maslātī	1 nasab

Localisation	<i>Nisba/s</i> tribales	Occurrences
	al-Nafuzāwī	1 nasab
	al-Qaysī	1 nasab
	al-Zuġbī	1 nasab
CORLEONE (1151)	al-Lawātī	1
MONREALE (1178)	al-Bakrī	1 (et 1 nasab)
	al-Fihri	2 nasabs
	al-Kutāmī	3
	al-Lawātī	1
	al-Qaysī	2 nasabs
MONREALE (1183)	al-Maṣmūdī	1 nasab
	al-Ṣanhājī	1 (et 1 nasab)
	al-Zuġbī	1

ANNEXE XVII

LES *DĀR/S* DANS LES *JARĀ'ID* SICILIENS

[Dans les tableaux qui suivent, toutes les références renvoient aux listes de noms inventoriées dans le chapitre 9]

Localisation	Lien familial	Occurences
PALERME (1095)	frère	1
ACI (1095)	enfants	10
Total : 11/343, soit 3%	sœur	1
TRIOCALA (1141)	enfants	3
Total : 12/97, soit 12%	frères	2
	alliés	3
	neveux	4
MISILMERI (1143)	enfants	5
Total : 6/9, soit 67%	frères	1
ACI (1145, femmes)	sœurs	4
Total : 21/299, soit 9%	enfants	17
CORLEONE (1145)	enfants	2

Localisation	Lien familial	Occurences
Total : 21/212, soit 10%	frères	8
	alliés	1
FORESTAL (1145)	enfants	1
MONREALE (1178)	enfants	23
Total : 68/1140, soit 6%	frères	40
	neveux	2
	alliés	3
MONREALE (1183)	enfants	39
Total : 102/690, soit 15%	frères	59
	neveux	1
	alliés	3

ANNEXE XVIII

REPRÉSENTATION DE MATHIEU D'AIELLO

(Pierre d'Eboli, *Liber ad honorem Augusti*, Burgerbibliothek
Burgerbibliothek, Berne, Codex 120 II, F° 127 R.)



SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

LES FONDS D'ARCHIVES ET LES MANUSCRITS CONSULTÉS

ARCHIVIO DI STATO DI PALERMO (CATENA)

Organes de l'administration centrale

Real Cancellaria : vol. 1, 2, 3-11 et 17-37, seuls concernés d'un point de vue chronologique.

Protonotaro del Regno : Privilegi e Investiture, vol. 1-13.

Varia

Miscellanea – Serie II

– 44 : Gian Luca Barberi, *Liber privilegiorum archiepiscopatus Panormi et ejus majoris ecclesiae*.

– 46-47 : Id., *Beneficia ecclesiastica*.

– 48 : Id., *Liber de secretiis*, de 1506.

– 49-50 : Id., *Magnum Capibrevium et comitatum, terrarum et villarum Regni Siciliae*.

– 51-53 : Id., *Capibrevia*, pour le val de Mazara (51), le val Demone (52) et le val de Noto (53).

– 54-55 : Giuliano Castellano, *Liber Prelatie regni*.

– 127 a et b : registre du notaire Bartolomeo di Citella (1308-1309);

– 127 c : registre du notaire Adamo di Citella.

Pergamene varie.

Fonds Medinaceli microfilmé.

Chartriers ecclésiastiques

Tabulario della cattedrale di Cefalù et *Miscellanea archivistica ser. II, vol. 3-5* : copies de documents pour la cathédrale de Cefalù; les deux premiers datent du XIII^e siècle et le dernier du XIV^e siècle¹.

¹ Il a été édité sous le titre de *Rollus Rubeus* (cf. sources éditées).

Tabulario di S. Maria della Grotta.
Tabulario di S. Maria la Nuova detta la Nuova.

ARCHIVIO DI STATO DI PALERMO (GANCIA)

Chartriers ecclésiastiques

Tabulario di S. Maria Maddalena di Valle Giosafat.
Tabulario della Magione.
Tabulario di S. Martino delle Scale.
Tabulario di S. Maria del bosco di Calatamauro.
Tabulario di S. Maria della Giummare de Sciacca.
Tabulario di S. Maria di Malfinò.
Tabulario di S. Marguerita di Polizzi.

***Sources notariales*²**

Notai Defunti Stanza I, vol. 117-133, vol. 303-305, vol. 333 et vol. 416-417.
Notai Defunti Stanza V, vol. 1-10, qui regroupent des registres de notaires corléonais.
Spezzoni 1N-342 N, fragments de registres du XIV^e siècle, qui vont de quelques pages à une centaine de pages.

BIBLIOTECA REGIONALE DE PALERME

Tabulario di S. Maria di Monreale.

BIBLIOTECA COMUNALE DE PALERME

Ms Qq F 69 : Diplomata, privilegia, fundationes, litterae, chartae principum, pontificum aliarumque personarum ab anno 1040 ad 1670 ad ius et historiam Siciliae pertinentia, vol. 1, XVII^e siècle.
Ms Qq H 6 : Diplomata, litterae, etc. ad episcopalem ecclesiam Agrigentanam pertinentia, XVIII^e siècle.
Ms Qq H 7 : D. Schiavo, Diplomata, litterae, etc. ad episopalem ecclesiam Cephaludensem pertinentia, pars I, XVIII^e siècle.

² On trouvera une présentation plus détaillée de ces sources dans l'introduction de H. Bresc, *Un monde méditerranéen*. Il conviendrait de regrouper les *spezzoni* qui appartiennent au même registre ou composés par un même notaire; établir un regeste précis serait également nécessaire car il n'existe ni description du fond, ni inventaire exhaustif. Une bonne introduction est B. Pasciuta, *I notai a Palermo nel XIV secolo. Uno studio prosopografico*, Soveria Mannelli, 1995 (*Materiali per una storia delle istituzioni giuridiche e politiche medievali, moderne e contemporanee*, Strumenti, 3).

- Ms Qq H 9* : A. Amico, *Diplomata, conventiones, etc. ad Archimandratum Messanensem, ad coenobium S. Johannis heremitanem Panormi ad monasteria S. Mariae de Admirato et ad abbatiam S. Marie de Crypta Pan. Pertinentia*, XVII-XVIII^e siècles.
- Ms 4 Qq D 54* : G. M. Amato, *Basilianae abbatiae S. Mariae de Crypta Panormi monumenta greca, latina, sicula, italica, hispanica, ex privatis, publicis, regiisque tabulis collecta*, XVIII^e siècle.
- Ms Qq E 14* : Copie du précédent datant du XVIII^e siècle.

CHAPELLE PALATINE

Tabulario della Capella palatina.

CATHÉDRALE DE PALERME

Tabulario della Cattedrale di Palermo.

CATHÉDRALE DE PATTI

Tabulario della cattedrale de Patti (les actes sont ordonnés en fonction de trois volumes manuscrits : les *Fondazioni I et II* et le *Fego di S. Pietro la Fiumara seu Poracaria nel territorio di Castronuovo*, rédigés au XVII^e siècle).

CATHÉDRALE DE CATANE

Tabulario della cattedrale di Catania.

BIBLIOTHÈQUE URSINO RECUPERO

Tabulario di S. Nicolò dell'Arena e di S. Maria di Licodia.

CATHÉDRALE D'AGRIGENTE

Tabulario della cattedrale di Agrigento.

BIBLIOTECA APOSTOLICA VATICANA

- Cod. Vat. lat. 8201 : *Bolle e diplomi di ogni genere latini e greci per l'archimandritato di Messina dell'ordine di San Basilio dal secolo XI all'anno 1536*, XVII^e siècle.
- Cod. Vat. lat. 3880 : *Privilegia ecclesiae Montisregalis ab Arnaldo archiepicopo eiusdem ecclesiae compilata in partes quatuor divisa*, XV^e siècle.

SOURCES ÉDITÉES

*Les sources arabes*³

Sources diplomatiques

- S. Cusa, *I diplomi greci ed arabi di Sicilia pubblicati nel testo originale*, 1, Palerme, 1868-1882, rééd. par A. Noth, Cologne-Vienne, 1982.
- J. Johns, «Arabic Contracts of Sea-Exchange from Norman Sicily», dans *Karissime Gotfride. Historical Essays to Godfrey Wettinger on His Seventieth Birthday*, éd. P. Xuereb, Malte, 1999, p. 55-78.
- , «Sulla condizione dei musulmani di Corleone sotto il dominio normanno nel XII secolo», dans *Byzantino-Sicula IV. Atti del I Congresso Internazionale di archeologia della Sicilia bizantina*, Palerme, 2002, p. 275-294.
- S. M. Stern, *Fāṭimid Decrees. Original documents from the Fāṭimid Chancery*, Londres, 1964 (*All Soul Studies*, 3).

Recueils de sources

- M. Amari éd., *Biblioteca arabo-sicula, versione italiana*, Rome-Turin, 1880-1881, rééd. anastat. Catane, 1982.
- Biblioteca arabo-sicula*, version arabe, rééd. revue par Umberto Rizzitano, Palerme, 1988 (*Edizione nazionale delle opere di Michele Amari. Serie arabistica*).

Ouvrages littéraires

- Ibn Ḥamdīs, *Il Canzoniere nella traduzione di Celestino Schiaparelli*, éd. S. E. Carnemolla, Palerme, 1998.
- Ibn al-Muqaffā', *Le livre de Kalila et Dimna*, trad. A. Miquel, Paris, 1957.
- Ibn Qalāqis, *Dīwān*, éd. S. al-Frayh, Koweit, 1982.
- , *Tarassul*, éd. A. Ibn Nāṣir al-Mānī', Riad, 1984.
- , *Al-Zahr al-bāsim wa-l-'arf al-nāsim fī madīḥ al-ajall Abī-l-Qāsim*, éd. A. Ibn Nāṣir al-Mānī', Riad, 1984.
- , *Splendori e misteri di Sicilia in un'opera di Ibn Qalāqis*, trad. de *Al-Zahr al-bāsim wa-l-'arf al-nāsim fī madīḥ al-ajall Abī-l-Qāsim* par A. De Simone, Soveria Mannelli, 1996.

³ Par commodité, nous renvoyons aux recueils de M. Amari dont la version arabe a été revue à partir des éditions les plus récentes. Les textes qui ne figurent pas dans *Biblioteca arabo-sicula* ou qui contiennent des passages non cités par M. Amari sont mentionnés en tant que tel dans l'inventaire des sources, tout comme les sources les plus souvent citées. En outre, notons que, même s'il ne le souligne pas, J. Johns propose souvent des lectures nouvelles des diplômes et actes notariés siciliens en arabe : il faut donc repérer les variantes introduites mais non indiquées dans les notes de son *Arabic Administration*.

- Ibn Zafar, *Sulwān al-Mutā' fī 'udwān al-atbā'*, éd. A. A. b. A. b. 'Abd al-Majid, Le Caire, 1978 et celle de M. A. Damaj, Beyrouth, 1995.
- Ibn Zafer, *Sulwān al-Mutā' ossiano Conforti politici*, trad. M. Amari, revue par P. Minganti, Palerme, 1973.
- The just Prince. A Manual of leadership including authoritative English translation of the Sulwān al-Mutā' fī 'Udwān al-Atbā'*, trad. J.A. Kechichian et R. Hrair Dekmejian, Londres, 2003.

Dictionnaires biographiques

- Al-Dāwudī, *Ṭabaqāt al-musaffirīn*, éd. 'A. M. 'Umar, Le Caire, 1972.
- Al-Iṣfāhānī, 'Imād ad-dīn, *Kharīdat al-qaṣr wa-jarīdat al-'asr*, éd. M. al-'A. al-Matwī, M. al-Marzūqī et Ibn al-Ḥājj Yaḥyā, Tunis, 1986 (parties sur le Maghreb et al-Andalus).
- Al-Maqrīzī, *Kitāb al-Muqaffā*, éd. M. Yalaoui, Beyrouth-Casablanca, 1991, vol. 3.
- Al-Ṣafādī, *Kitāb al-wāfī bi-l-wafayāt*, éd. M. Youssef Najm, 8, Wiesbaden, 1981.

Ouvrages géographiques, récits de voyage et traités de botanique

- Al-Harāwī, *Kitāb al-ishārāt fī ma'rifat al-ziyārāt*, éd. J. Sourdél-Thomine, Damas, 1953.
- , *Guide aux lieux de pèlerinage*, trad. J. Sourdél-Thomine Damas, 1957.
- Ibn Hawqal, *Kitāb ṣurat al-arḍ*, éd. J. H. Kramers, Beyrouth, 1964 et rééd. 2001.
- , trad. frse : *Configuration de la terre*, trad. J. H. Kramers et G. Wiet, Beyrouth, 1964 (*Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Série arabe*).
- Al-Idrīsī, *Compendium of the properties of diverse plants and various kinds of simple drugs*, éd. fac. sim. F. Sezgin et alii, Francfort, 1995.
- *Kitāb nuzhat al-mushtaḡ fī ikhtirāq al-afāq (Opus geograficum)*, Rome, 1970-1976.
- , *L'Italia descritta nel «Libro di Re Ruggero» compilato da Edrisi*, éd. et trad. de M. Amari et C. Schiaparelli, Rome, 1883.
- , *Los caminos de al-Andalus en el siglo XII*, éd. et trad. espagnole de la partie du *Uns al-Muhaj* consacrée à al-Andalus J. A. Mizal, Madrid, 1989.
- , *La première géographie de l'Occident*, prés. et trad. de H. Bresc et A. Nef, Paris, 1999.
- , *Uns al-muḥaj*, éd. fac. sim. F. Sezgin, Francfort, 1984.
- , *Uns al-muḥaj wa-rawḍ al-furaj : qism shamāl al-Ifriqiya wa-l-Bilād al-Sūdān*, éd. Nūḥī al-Wāfī, 2007, Rabat.
- , *L'Afrique dans le Uns al-Muhaj wa-rawḍ al-furaj d'al-Idrīsī*, éd., trad. et comm. J.-Ch. Ducène, Louvain, 2010.
- Ibn Jubayr, *Riḥla (The travels of Ibn Jubayr)*, rééd. révisée par De Goeje, Leyde, 1907.
- , «Relation de voyages», trad. frse P. Charles-Dominique, dans *Voyageurs arabes. Ibn Fadlān, Ibn Jubayr, Ibn Battūta et un auteur anonyme*, Paris, 1995.

Nassiri Khosrau, *Sefer Nameh (Relation de voyage)*, éd. et trad. Ch. Sheffer, Paris, 1881, rééd. Francfort-sur-le-Main, 1994 (*Islamic Geography*, 170).

Chroniques

Ibn al-Athīr, *Kitāb al-kāmil fī-l-tā'rīkh*, éd. Tornberg, Leyde, 1851-1876.

Ibn Ḥammūd, *Histoire des rois obaïdides*, éd. et trad. M. Vonderheyden, Alger-Paris, 1927.

Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'Ibār*, 1967, Beyrouth.

Al-Nuwayrī, *Nihāyat al-'arab fī funūn al-adab*, éd. variés, Le Caire, 193?-1998.

Ouvrages de droit et de chancellerie

Al-Dawūdī, *Kitāb al-amwāl*, éd. R. M. Sālim Shahāda, Rabat, 1986, édition du manuscrit de Rabat.

—, dans H. H. Abdul Wahab et F. Dachraoui, «Le régime foncier en Sicile au Moyen Âge (IX^e et X^e siècle)», dans *Études d'orientalisme dédiées à la mémoire de E. Levi-Provençal*, Paris, 1962, p. 401-444. Éd. et trad. frse de la partie consacrée à la Sicile, à partir du manuscrit de l'Escorial.

Ibn al-'Aṭṭār, *Formulario notarial hispano-árabe por el alfaquí y notario cordobés Ibn al-'Aṭṭār (s. X)*, éd. P. Chalmeta et F. Corriente, Madrid, 1983.

Al-Qalqashandī, *Subḥ al-a'shā fī sinā'at al-inshā'*, éd. M. A. Ibrahim, 7 vol., Le Caire, 1913-1920.

Sources de la Gheniza

S. Simonsohn, *The Jews in Sicily. I. 383-1300*, Leyde-New York-Cologne, 1997, (*Studia Post-Biblica*, 48, 1).

Sources numismatiques et épigraphiques

M. Amari, *Le epigrafi arabiche di Sicilia, trascritte, tradotte e illustrate*, Palerme, 1875, rééd. revue par F. Gabrieli, Palerme, 1971.

A. M. De Luca, *Le monete con leggenda araba della Biblioteca Comunale di Palermo*, Parte 1, Palerme, 1998.

Répertoire chronologique d'épigraphie arabe, vol. 1- (1931-).

Les sources grecques

Sources documentaires

Byzantine Monastic Foundation Documents. A complete Translation of the Surviving Founders' Typika and Testaments, éd. J. Thomas et A. Constanti- nides Hero, Washington, 2000 (*Dumbarton Oaks Studies*, 35).

S. Cusa, *I diplomi greci ed arabi di Sicilia pubblicati nel testo originale*, 1, Palerme, 1868-1882, rééd. par A. Noth, Cologne-Vienne, 1982.

- J. Darrouzès, *Notitia episcopatum Ecclesiae Constantinopolitanae*, Paris, 1981.
- F. Dolger, «Der Kodikellos des Christodoulos in Palermo», *Archiv für Urkundenforschung*, 11 (1929), p. 1-65, rééd. dans *Byzantinische Diplomatie*, Munich, 1956, p. 1-74.
- V. von Falkenhausen, «Nuovi contributi documentari sul monastero greco di S. Maria di Gala (Sicilia orientale) in epoca normanna», dans *Medioevo Mezzogiorno Mediterraneo. Studi in onore di Mario Del Treppo*, éd. G. Rossetti et G. Vitolo, Pise, 2000, 1, p. 111-131.
- H. Grégoire, «Diplômes de Mazara (Sicile)», *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire de l'Université de Bruxelles*, 1 (1932), p. 79-107.
- , «Documents grecs de Mazara», *Accadémie royale de Belgique, Bulletin de la classe de Lettres et des Sciences morales et politiques*, sér. 5, 18 (1932), p. 50-53.
- A. Guillou, *Les actes grecs de Santa Maria di Messina. Enquête sur les populations grecques d'Italie du sud et de Sicile (XI^e-XIV^e siècles)*, Palerme, 1963, (ISBBN, Testi, 8).
- A. Guillou, «Les archives de S. Maria di Bordonaro (Sicile)», dans *Mélanges G. Ostrogorsky*, Belgrade, 1963, 1, p. 135-148.
- M.-H. Laurent et A. Guillou, *Le 'liber visitationis' d'Athanase Chalkéopoulos (1457-1458). Contribution à l'histoire du monachisme grec en Italie méridionale*, Cité du Vatican, 1960 (*Studi e Testi*, 206).
- G. Spata, *Le pergamene greche esistenti nel grande archivio di Palermo*, Palerme, 1862.
- , *Diplomi greci ricavati da alcuni manoscritti della Biblioteca Comunale di Palermo*, Turin, 1870.
- F. Trinchera, *Syllabus graecarum membranarum*, Naples, 1865.

Œuvres littéraires et religieuses

- Bios kai politeia tou hosiou patros hêmôn Neilou tou Néou*, éd. G. Giovanelli, Badia de Grottaferrata, 1972.
- Constantin Porphyrogénète, *Le livre des cérémonies*, éd. et trad. A. Vogt, Paris, 1935.
- Eugenius Panormitanus, *Versus Iambici*, éd. M. Gigante, Palerme, 1964 (ISSBN, Testi, 10).
- Nil Doxapater, *Taxis tôn patriarchôn thronôn*, éd. Migne (*Patrologia Graeca*, 132), col. 1083-1114, Paris, 1864, et rééd. anastat. Turnhout, 1984 et G. Parthey, *Hieroclis synecdemus et notitiae graecae episcopatum*, Berlin, 1866, rééd. Amsterdam, 1967, p. 265-308.
- N. Oikonomidès, *Les listes de préséance byzantines des IX^e et X^e siècles*, intr., texte, trad. et comm., Paris, 1972.
- Philagète de Cerami, *Omèlie per i vangeli domenicali e le feste di tutto l'anno*, éd. Giuseppe Rossi Taibbi, 1, Palerme, 1969 (ISSBN, Testi, 11).
- , dans : B. Lavagnini, «Profilo di Filagato da Cerami con traduzione della Omelia XXVII pronunziata dal pulpito della Cappella Palatina in Palermo», *Bollettino della Badia greca di Grottaferrata*, 44 (1990), p. 231-235.

Épigraphie

A. Guillou, *Recueil des inscriptions grecques médiévales d'Italie*, Rome, 1996 (CEFR, 222).

Corpus juridiques

T. von der Lieck-Buycken, *Die Konstitutionen Friedrichs II. von Hohens-
taufen für Sein Königreich Sizilien : Ergänzungsband. 1, Die griechische
Text*, Cologne-Vienne, 1978 (*Studien und Quellen zur Welt Kaiser Frie-
drichs II*; 5,1).

Les sources latines

Regestes et catalogues

P. Burgarella, «Le pergamene del monastero della Martorana», *Archivio sto-
rico siciliano*, s. IV, 4 (1978), p. 55-110.

E. Caspar, regeste en annexe à *Roger II (1101-1154) und die Gründung der
normannisch-sicilischen Monarchie*, Innsbruck, 1904; trad. ital. *Rug-
gero II e la fondazione della monarchia normanna di Sicilia*, Rome-Bari,
1999.

D. Clementi, «Calendar of the Diplomas of the Hohenstaufen Emperor
Henry VI concerning the Kingdom of Sicily», *QFIAB*, 35 (1955),
p. 86-225.

P. Collura, «Appendice al regesto dei diplomi di Re Ruggero compilato da
Erich Caspar», dans *VIII centenario della morte di Ruggero II. Atti del
Convegno Internazionale di Studi Ruggeriani*, Palermo, 1954, 2, Palermo,
1955, p. 545-627.

C. A. Garufi, *Catalogo illustrato del tabulario di S. Maria la Nuova di Mon-
reale*, Palermo, 1902 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*,
1^{ère} sér., 19).

Messina, il ritorno della memoria (Exposition Messine, 1^{er} mars-28 avr. 1994),
Palermo, 1994.

A. Mongitore, *Monumenta historica Sacrae Domus Mansionis SS. Trinitatis
Militaris Ordinis Theutonicorum Urbis Panormi*, Palermo, 1721.

P. Sinopoli Di Giunta, «Tabulario di S. Maria Latina di Agira», *Archivio sto-
rico per la Sicilia orientale*, 22 (1926), p. 135-190.

Sources documentaires éditées

Acta Curie felicis urbis Panormi, 1-11, Palermo, 1982-1994.

Acta Siculo-Aragonensia, I, 1, éd. F. Giuffrida, N. Giordano, M. Scarlata et
L. Sciascia, *Documenti sulla luogotenenza di Federico d'Aragona*,
Palermo, 1972 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 27).

Acta Siculo-Aragonensia, I, 2, éd. M. Scarlata et L. Sciascia, *Documenti sulla
luogotenenza di Federico d'Aragona*, Palermo, 1978 (*Fonti per la Storia di
Sicilia*).

- V. Adragna, «Di alcuni documenti del «*Liber Privilegiorum*» della città di Erice», *Archivio storico siciliano*, ser. III, 10 (1959), p. 149-180.
- A. Amico, *I Diplomi della cattedrale di Messina raccolti da-, pubblicati e illustrati da Raffaele Starraba*, Palermo, 1888 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 1).
- G. L. Barberi, *Beni ecclesiastici, vescovadi e abbazie*, éd. I. Peri, 1, Palermo, 1962; 2, Palermo, 1963 (*Istituto di storia dell'Università di Palermo, Testi e documenti*).
- , *I Capibrevi*, éd. G. Silvestri, I. *I Feudi del Val di Noto*, Palermo, 1879; II. *I Feudi del Val Demone*, Palermo, 1886; III. *I Feudi del Val di Mazara*, Palermo, 1888 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 3, 8 et 13).
- , *Liber de secretiis*, éd. E. Mazzaresse Fardella, Milan, 1966 (*Acta Italica*, 11).
- G. Battaglia, *I diplomi inediti relativi all'ordinamento della proprietà fondiaria in Sicilia sotto i Normanni e i Svevi*, Palermo, 1895 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 16).
- C. Biondi et H. Bresc éd., *Ad trinam pulsacionem campanelle. Il tabulario dei monasteri di Santa Chiara e della Santa Trinità in Lentini (mostra documentaria, Noto, 16 juin-16 juillet 2007)*, Palermo, 2008.
- G. Bresc-Bautier, *Le Cartulaire du Chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, Paris, 1983.
- A. Bruel, *Chartes de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1894, 5.
- C. Brühl, *Rogarii II. Regis Diplomata latina*, Cologne, 1987 (*Codex diplomaticus regni Siciliae, Series prima : Diplomata et principum regum et gente normannorum*, II, 1).
- P. Burgarella, *Le imbreviature del notaio Adamo de Citella a Palermo (1^o registro : 1286-87)*, Rome, 1982 (*Fonti e studi del Corpus Membranarum Italicarum*, ser. III, 1).
- D. Ciccarelli, *Il Tabulario di S. Maria di Malfino*, 1, 1093-1302, Messine, 1986.
- P. Collura, «Frammenti di platee arabe dell'epoca normanna», *Atti dell'Accademia di Scienze, Lettere ed Arti di Palermo*, ser. 4, 30 (1969-1970), parte II, p. 255-260.
- , *Le più antiche carte dell'archivio capitolare di Agrigento*, Palermo, 1960 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 25).
- G. Cosentino, *Codice diplomatico di Federico III Aragonese (1355-1377)*, Palermo, 1885 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 9).
- J. B. De Grossis, *Catana Sacra*, Catane, 1654.
- H.-F., Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat*, Paris, 1880 (*BEFAR*, 19).
- J. Delaville Le Roulx, *Archives de l'Orient latin*, Paris, 1884.
- , *Les archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*, Paris, 1883.
- P. De Luca, *Documenta pactensia. 2. I-II. L'età sveva e angioina*, Messine, 2005.
- L. Duchesne et P. Fabre, *Liber Censuum de l'Église Romaine*, Paris, 1905 (*BEFAR*, ser. 2, 6).
- R. Filangeri, *I Registri della cancelleria angioina ricostruiti con la collaborazione degli archivisti napoletani*, I-, 1950-.
- M.-L. Gangemi, *Il tabulario del monastero San Benedetto di Catania (1299-*

- 1633), Palerme, 1999 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 34).
- L. Garofalo, *Tabularium regiae ac imperialis cappellae collegiatae divi Petri in regio panormitano palatio*, Palerme, 1835.
- C. A. Garufi, *Documenti inediti dell'epoca normanna in Sicilia*, Palerme, 1899 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 18).
- , «Le donazioni del Conte Enrico di Paternò al monastero di S. Maria di Valle Giosafat», *Revue de l'Orient latin*, 9 (1902), p. 206-230.
- , «Per la storia dei monasteri di Sicilia nel tempo normanno», *Archivio storico per la Sicilia*, 6 (1940), p. 1-96.
- , «Per la storia dei secoli XI e XII. Miscellanea diplomatica. 1 : Le isole Eolie a proposito del *Constitutum* dell'Abate Ambrogio del 1095. Studi e ricerche», *Archivio storico per la Sicilia orientale*, 9 (1912), p. 159-197.
- , «Per la storia dei secoli XI e XII. Miscellanea diplomatica. 2 : I conti di Montescaglioso», *Archivio storico per la Sicilia orientale*, 9 (1912), p. 324-365.
- , «Per la storia dei secoli XI e XII. Miscellanea diplomatica. 3 : La contea di Paternò e i De Luci», *Archivio storico per la Sicilia orientale*, 10 (1913), p. 160-180.
- S. Giambruno, *Il tabulario del Monastero di Santa Margherita di Polizzi*, Palerme, 1909 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 20).
- D. Girgensohn, *Italia Pontificia sive Repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis pontificibus ante annum MCLXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum*, vol. 10 : Calabria – Insulae, Zurich, 1975.
- et N. Kamp, «Urkunden und Inquisitionen des 12. und 13 Jahrhunderts aus Patti», *Quellen und Forschungen*, 45 (1965), p. 1-240.
- R. Gregorio, *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum imperio retulere*, 1, Palerme, 1791 et 2, Palerme, 1792.
- M. S. Guccione, *Le imbreviature del notaio Bartolomeo de Alamanna a Palermo (1332-33)*, Rome, 1982 (*Fonti e studi del Corpus Membranarum Italicarum*, ser. III, 3).
- P. Gulotta, *Le imbreviature del notaio Adamo de Citella a Palermo (2^{ndo} registro : 1298-99)*, Rome, 1982 (*Fonti e studi del Corpus Membranarum Italicarum*, ser. III, 2).
- W. Holtzmann (W.), «Papst-, Kaiser-, und Normannenurkunden aus Unteritalien. I. S. Filippo – S. Maria in Agira», *Quellen und Forschungen*, 35 (1955), p. 46-85.
- , *Historia diplomatica Friderici Secundi*, Paris, 1859-1861.
- E. Jamison, *Catalogus baronum*, Rome, 1972 (*FSI*, 101).
- K. A. Kehr, *Die Urkunden der normannisch-sicilienischen Könige – eine diplomatische Untersuchung*, Innsbruck, 1902.
- T. Kölzer, *Constantiae imperatricis et reginae Siciliae diplomata*, Cologne, 1983 (*Codex diplomaticus regni Siciliae, Series secunda : Diplomata regum et gente Suevorum*, I, 2).
- B. et G. Lagumina, *Codice diplomatico dei Giudei in Sicilia*, Palerme, 1884 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 6); Palerme, 1888 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 12); Palerme, 1895 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ere} sér., 17).

- G. La Mantia, *Codice diplomatico dei Re aragonesi di Sicilia. I. 1282-1290*, Palerme, 1917 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 23); II. 1290-1292, éd. A. De Stefano et F. Giunta, Palerme, 1956 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 24).
- E. Mazzaresse Fardella, *Il Tabulario Belmonte*, Palerme, 1983 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 30).
- L.-R. Ménager, *Les actes latins de S. Maria di Messina (1103-1250)*, Palerme, 1963 (ISSBN, Testi, 9).
- , *Amiratus-Amêras. L'Émirat et les origines de l'Amirauté (XI^e-XII^e siècles)*, Paris, 1960.
- , «Notes critiques sur quelques diplômes normands de l'Archivio Capitolare di Catania», *Bullettino dell'Archivio Paleografico Capitolare Italiano*, n. s., 2 et 3 (1956-1957), p. 145-174.
- , «Notes et documents sur quelques monastères de Calabre à l'époque normande», *Byzantinische Zeitschrift*, 50 (1957), p. 7-30 et p. 321-361.
- , *Recueil des actes des ducs normands d'Italie (1046-1127). I. Les premiers ducs (1046-1087)*, Bari, 1981 (*Documenti e Monografie*, 45).
- I. Mirazita, *Documenti relativi all'epoca del Vespro tratti dai manoscritti di Domenico Schiavo della Biblioteca Comunale di Palermo*, Palerme, 1983.
- C. Mirto, *Rollus Rubeus. Privilegia Ecclesie Cephaeditane, a diversis regibus et imperatoribus concessa, recollecta et in hoc volumine scripta*, Palerme, 1972 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 29).
- A. Mongitore, *Bullae, privilegia et instrumenta Panormitanae Ecclesiae*, Palerme, 1734.
- F. Nitti Di Vitto, *Le pergamene di San Nicola di Bari, periodo normanno (1075-1194)*, Bari, 1902 (*Codice diplomatico barese*, 5).
- H. Penet, *Le chartrier de S. Maria di Messina. I. 1250-1429*, Messine, 1998 (*Biblioteca dell'Archivio storico messinese*, 26).
- , *Le chartrier de S. Maria di Messina. Il tabulario di S. Maria di Messina (1250-1500). II. Essai de reconstruction raisonnée du chartrier, des origines à 1500*, Messine, 2005 (*Biblioteca dell'Archivio storico messinese*, 38).
- R. Pirro, *Sicilia Sacra disquisitionibus et notitiis illustrata*, Palerme, 1733.
- I. Scaturro (I.), «La contessa normanna Giulietta di Sciacca», *Archivio Storico Siciliano*, n.s. 43 (1921), p. 203-250.
- G. C. Sciacca, *Patti e l'amministrazione del comune nel medioevo*, Palerme, 1907 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 2^e ser., 6).
- L. Sciascia, *Pergamene siciliane dell'archivio delle Corona d'Aragona (1188-1347)*, Palerme, 1994 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 33).
- P. Sella, *Rationes Decimarum Italiae nei secoli XIII e XIV. Sicilia*, Cité du Vatican, 1944.
- G. Silvestri, *De Rebus regni Siciliae (9 settembre 1282-26 agosto 1283). Documenti inediti estratti dell'Archivio della Corona di Aragona*, Palerme, 1882 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{ère} sér., 5).
- E. Sipione, «Diplomi normanni e svevi a S. Nicolo dell'Arena», dans *Miscellanea in memoria di G. Cencetti*, Turin, 1973, p. 475-491.
- A. Sparti, *Il registro del notaio ericino Giovanni Maiorana, 1297-1300*, Palerme, 1982.

- G. Stalteri Ragusa, *Il «Magnum capribrevium» dei feudi maggiori*, Palerme, 1993 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{re} sér., 32).
- G. Travali, *I Diplomi angioini dello Archivio di Stato di Palermo*, Palerme, 1886 (*Documenti per servire alla storia della Sicilia*, 1^{re} sér., 7).
- E. Winkelmann, *Acta Imperii inedita saeculi XIII et XIV*, Innsbruck, 1880-1885, rééd. 1964 (*Urkunden und Briefe zur Geschichte des Kaiserreichs und des Krönigreichs Sicilien in den Jahren 1198-1273*).
- H. Zielinski, *Tankredi et Willelmi III regum diplomata*, Cologne, 1982 (*Codex diplomaticus regni Siciliae, Series prima : Diplomata et principum regum et gente normannorum*, V).

Chroniques

- Adémar de Chabannes, *Chronicon*, éd. J. Chavanon, Paris, 1897.
- Aimé du Mont-Cassin, *Ystoire de li Normant (Storia dei Normanni)*, éd. V. De Bartholomeis, Rome, 1935.
- Alexandri Telesiani Abbatis Ystoria Rogerii Regis Sicilie Calabrie atque Apulie*, trad. L. De Nava et commentaire de D. Clementi, Rome, 1991 (*Fonti per la storia d'Italia*, 112).
- Anonymi Barenensis Chronicon*, éd. Muratori, 1724 (*Rerum Italicarum Scriptores*, 5) p. 145-156.
- Anonymi Vaticani Historia Sicula*, éd. Muratori, 1726 (*Rerum Italicarum Scriptores*, 8), p. 740-780.
- Croisades et Pélerinages*, dir. D. Regnier Bohler, Paris, 1997.
- Falcon de Bénévent, *Chronicon Beneventanum, Città e feudi dell'Italia dei Normanni*, éd. et commentaire de E. D'Angelo, Florence, 1998.
- Geoffroi Malaterra, *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae Comitis et Roberti Guiscardi ducis fratris eius*, éd. E. Pontieri, Bologne, 1927-1928 (*RIS*, 5 / 1).
- , *Imprese del Conte Ruggero e del fratello Roberto il Guiscardo*, trad. ital. E. Spinnato et intr. V. d'Alessandro, Palerme, 2000.
- Giraud le Cambrien, *Topographia Hibernica*, éd. J. F. Dimock, Londres, 1867.
- Guillaume de Jumièges, *Gesta Normanorum Ducum, The Gesta Normanorum ducum of William of Jumièges*, éd. et trad. E. M. C. Van Houts, Oxford, 1992-1995 (*Oxford Medieval Texts*).
- Guillaume de Pouille, *Gesta Roberti Wiscardi*, éd. et trad. M. Mathieu, Palerme, 1961, (*ISSBN, Testi e Monumenti, Testi*, 4).
- Jean de Salisbury, *Historia pontificalis*, éd. et trad. M. Chibnall, Londres, 1956 (*Oxford Medieval Texts*).
- Léon d'Ostie (ou Leo Marsicanus) et Pierre Diacre, *Chronica monasterii Casinensis*, éd. H. Hoffmann, Hanovre, 1980 (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, 34).
- Ludolph de Suchem, *De Itinere Terrae Sanctae*, éd. F. Deycks, Stuttgart, 1851.
- Orderic Vital, *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, éd. et trad. M. Chinball, Oxford, 1969-1980.
- Pierre d'Eboli, *De Rebus Siculis Carmen : Petri Ansolini De Ebulo, De Rebus Siculis Carmen*, éd. E. Rota, 1904-1910 (*RIS*, 31/1-3).

- , *Liber ad honorem Augusti*, éd. G. B. Siragusa, Rome, 1906 (*FSI*, 39).
- , *Liber ad honorem augusti sive De rebus Siculis : codex 120 II der Burgerbibliothek Bern. Eine Bilderchronik der Stauferzeit*, éd. T. Kölzer, M. Stähli et G. Becht-Jördens, Sigmaringen, 1994.
- Pseudo-Falcand, *Liber de regno Siciliae*, éd. G. B. Siragusa, Rome, 1897 (*FSI*, 22).
- , *The History of the Tyrants of Sicily by 'Hugo Falcandus' 1154-1169*, trad. G. A. Loud et T. Wiedemann, Manchester-New York, 1998.
- Raoul de Caen, *Gesta Tancredi*, Paris, 1866 (*Recueil des Historiens de la Croisade*, 3).
- Raoul Glaber, *Les Cinq livres de ses histoires*, éd. M. Prou, Paris, 1887.
- Riccardo de San Germano, *Chronica*, éd. C. A. Garufi (*RIS*, VII, 2), Bologne, 1938.
- Richard le Poitevin, *Chronique universelle*, éd. G. Waitz, Hanovre, 1882 (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, 26)
- Romuald de Salerne (Romuald Guarna), *Chronicon sive Annales*, éd. C. A. Garufi, Città di Castello, 1909-1935, (*RIS*, 7 / 1).
- , *Chronicon*, trad. italienne C. Bonnetti, Cava de' Tirreni, 2001 (*Schola Salernitana, Studi e Testi*, 6).

Corpus juridiques

- W. Stürmer, *Die Konstitutionen Friedrichs II. für das Königreich Sizilien*, Hanovre, 1996 (*MGH, Constitutiones et Acta Publica imperatorum et regum*, 2, *Supplementum*).
- O. Zecchino, *Le Assise di Ariano*, Cava dei Tirreni, 1984.

Sources littéraires

- Bernard de Clairvaux, *Epistolae*, éd. Migne, Paris, 1854 et rééd. anastat. Turnhout, 1983 (*PL*, 185).
- Les deux rédactions en vers du Moniage Guillaume, chanson de geste du XII^e siècle*, éd. W. Cloetta, Paris, vol. 1, 1906 et, vol. 2, 1911.
- Eadmer, *Vita Anselmi : the Life of St Anselm, archbishop of Canterbury*, éd. et trad. R. W. Southern, Oxford, 1962 (*Oxford Medieval Texts*).
- Gervais de Tilbury, *Le livre des merveilles. Divertissement pour un Empereur (Troisième partie)*, trad. A. Duchesne, Paris, 1992.
- Guillaume de Palerne*, éd. A. Micha, Genève, 1990.
- Laborans, *De iustitia et iusto*, dans *Laborantis cardinalis opuscula*, éd. A. Landgraf, Bonn, 1932 (*Florilegium Patristicum*, 22), p. 6-42.
- A. Lejeune, *L'Optique de Claude Ptolémée dans la version latine depuis l'arabe de l'émir Eugène de Sicile*, Louvain, 1956.
- A. Lejeune, *L'Optique de Claude Ptolémée dans la version latine depuis l'arabe de l'émir Eugène de Sicile : édition critique et exégétique augmentée d'une traduction française et de compléments*, Leyde, 1989.
- Lettera a un tesoriere di Palermo*, Palerme, 1988 (éd. et trad. par S. Tramontana de l'*Epistola ad Petrum Panormitane ecclesie thesaurarium de calamitate Siciliae* attribuée au Pseudo-Falcand).

- Maion de Bari, *Prologus et expositio orationis dominicae*, éd. P. B. Liacentini en annexe à O. Hartwigh, «Re Guglielmo I e il suo grande ammiraglio Majone di Bari», *Archivio storico per le province napoletane*, 8 / 1 (1883), p. 397-485, spéc. p. 464-485.
- Meno interprete Henrico Aristippo, éd. V. Kordeuter, Londres, 1940 (*Plato Latinus*, I).
- Phaedo interprete Henrico Aristippo, éd. L. Minio-Paluello, Londres, 1950 (*Plato Latinus*, II).
- Pierre de Blois, *Opera omnia (Patrologia Latina, 207)*, Paris, 1855; rééd. anastat. Turnhout, 1992.
- Richard FitzNigel, *Dialogus de Scaccario : De Necessariis Observantiis Scaccarii Dialogus, qui dicitur Dialogus de Scaccario*, éd. et trad. C. Johnson, Londres, 1950.
- Suger, *Epistolae*, éd. Migne, Paris, 1854 et rééd. anastat. Turnhout, 1993, (*PL*, 186).
- Urbain II, *Urbani II papae epistolae et privilegia*, éd. Migne, (*PL*, 151, c. 283-558).

OUTILS

- AMARI (M.) et DUFOUR (A. H.), *Carte comparée de la Sicile moderne avec la Sicile du XII^e siècle d'après Edrisi et d'autres géographes arabes*, Paris, 1859.
- AMICO (V.), *Dizionario topografico della Sicilia*, trad. et annoté par G. Di Marzo, Palerme, 1855-1856.
- Bibliothecae Divi Marci Venetiarum codices graeci manuscripti*, vol. 1 : *The-saurus Antiquuus. Codices 1-299*, Rome, 1981.
- BURGARELLA (P.), *Nozioni di diplomatica siciliana*, rééd. Palerme, 1991.
- CARACAUSI (G.), *Dizionario onomastico della Sicilia. Repertorio storico-etimologico di nomi di famiglia e di luogo*, Palerme, 1994 (*Centro di studi filologici e linguistici siciliani, Lessici Siciliani*, 7).
- , *Lessico greco della Sicilia e dell'Italia meridionale*, Palerme, 1990 (*Centro di studi filologici e linguistici siciliani, Lessici Siciliani*, 6).
- A Catalogue of the Harleian Manuscripts, in the British Museum*, Londres, III, 1808
- Catalogus codicum graecorum Bibliothecae Nationalis Neapolitanae (Indici e cataloghi, n. s. VIII)*, I, 1, éd. E. Mioni, Rome 1992.
- CORRIENTE (F.), *A grammatical Sketch of the Spanish Arabic dialect*, Madrid, 1977.
- DE SIMONE (A.), *Spoglio antroponomico delle giaride (jarā'id) arabo-greche dei diplomi editi da Salvatore Cusa*, 1^{re} partie, Rome, 1979.
- DOZY (R.), *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leyde, 1866, rééd. Beyrouth, 1968.
- FURLAN (I.), *Codici greci illustrati della Biblioteca marciana*, IV, Milan, 1981.
- KAZIMIRSKI DE BIBERSTEIN (A.), *Dictionnaire Arabe-Français*, Paris, 1860, rééd. Beyrouth, s. d.
- Manuscripts enluminés de la Bibliothèque Nationale. Manuscripts d'origine italienne. I : VI^e-XII^e siècles*, éd. F. Avril et Y. Zaluska, Paris, 1980.

- PELLEGRIN (A.), *Essai sur les noms de lieux d'Algérie et de Tunisie*, Tunis, 1949.
- SCHIAPARELLI (C.), *Vocabulista in arabico*, Florence, 1871.
- STEIGER (A.), *Contribución a la fonetica del hispano-arabe y los arabismos en el ibero-romanico y el siciliano*, rééd. Madrid, 1982.
- WATSON (A. G.), *Catalogue of Dated and Datable Manuscripts c. 700-1600 in The Department of Manuscripts : The British Library*, Londres, 1979.
- WETTINGER (G.), *Place-names of the Maltese Islands ca. 1300-1800*, Malte, 2000.

ÉTUDES

- ABBÈS (M.), *Islam et politique à l'âge classique*, Paris, 2009.
- ABULAFIA (D.), «L'attività commerciale genovese nell'Africa normanna : la città di Tripoli», dans Id., *Commerce and Conquest in the Mediterranean, 1100-1500*, Aldershot, 1993 (*Variorum Reprints*).
- , «The Crown and the Economy under Roger II and His successors», dans Id., *Italy, Sicily and the Mediterranean*.
- , *Italy, Sicily and the Mediterranean*, Londres, 1987 (*Variorum Reprints*).
- , «Maometto e Carlo Magno : le due aree monetarie italiane dell'oro e dell'argento», dans Id., *Italy, Sicily and the Mediterranean*.
- , «The Norman Kingdom of Africa and the Norman Expedition to Majorca and the Muslim Mediterranean», dans *Anglo-Norman Studies, VII, Proceedings of the Battle Conference, 1984*, Woodbridge, 1985, p. 26-49 et dans Id., *Italy, Sicily and the Mediterranean*.
- , *The two Italies. Economic Relations between the Norman Kingdom of Sicily and the Northern Communes*, Cambridge, 1977.
- ACCONCIA LONGO (A.), «Gli epitaffi giambici per Giorgio di Antiochia per la madre e per la moglie», *QFIAB*, 61 (1981), p. 25-59.
- AGIUS (A.G.), «Arab Expertise in Cultivation as reflected in the Siculo-Arabic Agricultural Terminology», *Le Muséon*, 103 (1990), p. 167-176.
- , *Siculo Arabic*, Londres-New York, 1996.
- AHRWEILER (H.), «Recherches sur l'administration de l'Empire byzantin aux IX^e-XI^e siècles», *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 84/1 (1960), p. 1-111.
- , «Le sébaste, chef de groupes ethniques», dans *Polychronion. Festschrift Franz Dölger zum 75. Geburtstag*, éd. P. Wirth, Heidelberg, 1966, p. 34-39.
- AILLET (C.), *Les Mozarabes : christianisme, islamisation et arabisation en péninsule Ibérique (IX^e-XII^e siècle)*, Madrid, 2010 (*Bibliothèque de la Casa de Velázquez*, 45).
- AL-AZMEH (A.), *Muslim Kingship. Power and sacred in Muslim, Christian and Pagan Politics*, Londres-New York, 1997.
- AL-IMAD (L. S.), *The Fatimid Vizierate, 969-1172*, Berlin, 1990 (*Islamkundliche Untersuchungen*, 133).
- AL SAMMAN (T.), «Arabische Inschriften auf den Krönungsgewändern des Heiligen Römischen Reiches», *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen in Wien*, 78 (1982), p. 7-34.

- À la recherche de légitimités chrétiennes. Représentations de l'espace et du temps dans l'Espagne médiévale (IX^e-XIII^e siècle) (colloque Casa de Velázquez, 26-27 avril 2001), dir. P. Henriët, Lyon-Madrid, 2003 (Annexes des Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales, 15).
- ALESSIO (G.), «L'elemento greco nella toponomastica della Sicilia», *Bollettino del Centro di studi filologici e linguistici siciliani*, 1 (1953), p. 65-106; 3 (1955), p. 223-261; 4 (1956), p. 310-356.
- ALLARD (M.), *Le Problème des attributs divins dans la doctrine d'al-Ash'arī et de ses premiers grands disciples*, Beyrouth, 1965.
- Alle origini del costituzionalismo europeo. Le Assise di Ariano 1140-1990*, éd. O. Zecchino, Ariano Irpino, 1996 (Centro europeo di studi normanni, Fonti e Studi 8).
- ALONSO ACERO (B.), *Sultanes de Berbería en tierras de la cristiandad. Exilio musulmán, conversión y asimilación en la Monarquía hispánica (siglos XVI y XVII)*, Barcelone, 2006.
- ALPHANDÉRY (P.) et DUPRONT (A.), *La chrétienté et l'idée de croisade*, Paris, rééd. 1995.
- AMARA (A.), «Texte méconnu sur deux groupes hérétiques du Maghreb médiéval», *Arabica*, 52/3 (2005), p. 348-372.
- et NEF (A.), «Al-Idrīsī et les Hammūdites de Sicile : nouvelles données biographiques sur l'auteur du *Livre de Roger*», *Arabica*, 48 / 1 (2001), p. 121-127.
- AMARI (M.), *Storia dei Musulmani di Sicilia*, rééd. et révision C.A. Nallino, Catane 1933-1939; rééd. anastat. Catane, 1991.
- et DUFOUR (H.), *Carte comparée de la Sicile moderne avec la Sicile au XII^e siècle d'après Edrisi et d'autres géographes arabes*, Paris, 1859.
- AMIR-MOEZZI (M. A.), *Le guide divin dans le shi'isme originel*, éd. revue, Paris, 2007.
- ANASTOS (M. V.), «The Transfer of Illyricum, Calabria and Sicily to the Jurisdiction of the Patriarcate of Constantinople in 732-733», *Rivista dei studi bizantini e neoellenici*, 9 (1957), p. 14-31.
- ANDALORO (M.), «La Chapelle palatine de Palerme et l'horizon méditerranéen», dans *La Méditerranée des Croisades*, dir. R. Casanelli, Paris, 2000, p. 236-256.
- , «I mosaici siciliani», dans *I Normanni. Popolo d'Europa 1030-1200*, p. 255-263.
- APRIOSO (M.), CAMBI (F.) et MOLINARI (A.), «Il territorio di Segesta tra la tarda antichità ed i secoli centrali del medioevo», *Primo Congresso Nazionale di Archeologia medievale (Pise, mai 1997)*, Florence, 1997, p. 187-193.
- AQUILINA (G.), «Influenze arabe sulla toponomia maltese», dans *VII^o Congresso Internazionale di scienze onomastiche*, 2, Florence, 1963, p. 131-146.
- ARCIFA (L.), «Dinamiche insediative nel territorio di Mineo tra tardoantico e bassomedioevo. Il castrum di Monte Catalfaro», *MEFRM*, 113/1 (2001), p. 269-311.
- , «Facere fossa et victualia reponere. La conservazione del grano nella Sicilia medievale», *MEFRM*, 120/1 (2008), p. 39-54.
- , «Per una geografia amministrativa dell'altomedioevo in Sicilia. Nuove

- ipotesi di ricerca per un sito bizantino : Cittadella di Vindicari (SR)», dans *II Congresso nazionale di archeologia medievale (Brescia, 28 sept.-1 oct.)*, éd. G.P. Brogiolo, Florence, 2000, p. 234-241.
- , «Tra casale e feudo : dinamiche insediative in epoca medievale. Le strutture dell'insediamento», dans *Contributi alla geografia storica dell'agro netino (Atti delle giornate di studio, Noto 29-31 mai 1998)*, éd. F. Balsamo et V. La Rosa, Noto, 2001, p. 159-199.
- , «Vie di comunicazione e potere in Sicilia (sec. XI-XIII). Insediamenti monastici e controllo del territorio», *Primo congresso nazionale di archeologia medievale (Pise, mai 1997), Pretiragi*, éd. S. Gelichi, Florence, 1997, p. 181-186.
- et LA ROSA (V.), «Per il casale di Milocca : ceramiche medievali dalla contrada Amorella», dans *L'Età di Federico II nella Sicilia centro-meridionale*, éd. S. Scuto, Agrigente, 1991, p. 199-206.
- et NEF (A.), «Les dynamiques entre villes et châteaux dans les territoires de Noto et Lentini (val de Noto, Sicile sud-orientale)», dans *Castrum VIII. Le château et la ville, espaces et réseaux*, éd. P. Cressier, Madrid, 2008, (Collection Casa de Velazquez, 108), p. 109-133.
- ARDIZZONE (F.), «Le anfore recuperate sopra le volte del palazzo della Zisa e la produzione di ceramica comune a Palermo tra la fine dell'XI ed il XII secolo», *MEFRM*, 111/1 (1999), p. 7-50.
- , «Palermo. Villa Napoli : Scavi 1998. Notizie preliminari», *Kokalos*, 43-44 (1997-1998), II, 2, p. 600-605.
- Art and Form in Norman Sicily (Proceedings of an International Conference, Rome, 6-7 déc. 2002)*, éd. D. Knipp, Munich, 2005 (*Sonderbruck aus römisches Jahrbuch der Bibliotheca hertziana*, 35, 2003/2004).
- L'arte siculo-normanna. La cultura islamica nella Sicilia medievale*, Palerme, 2007 (*Ciclo Internazionale di Mostre Museo Senza Frontiere. L'arte islamica nel Mediterraneo*).
- Atti del Congresso internazionale sulla Sicilia normanna (Palerme, 4-8 déc. 1972)*, Palerme, 1973.
- ATTIYA (H. M.), «Knowledge of Arabic in the Crusader States in the Twelfth and Thirteenth Centuries», *Journal of Medieval History*, 25/3 (1999), p. 203-213.
- AURIGEMMA (M. G.), *Il cielo stellato di Ruggero II. Il soffitto dipinto della cattedrale di Cefalù*, Milan, 2004.
- AYALON (D.), *Eunuchs, Caliphs and Sultans. A Study of Power Relationships*, Jérusalem, 1999.
- AYMARD (M.) et BRESCH (H.), «Problemi di storia dell'insediamento nella Sicilia medievale e moderna 1100-1800», *Quaderni Storici*, 24 (1973), p. 945-976.
- BALAGUER (A. M.), «The Influence of the Moslem Coinages upon the Monetary Systems of the Medieval Iberian Kingdoms», dans *Problems of Medieval Coinage in the Iberian Area (Symposio Instituto politécnico de Santarém, 6-10 mai 1984)*, éd. M. Gomes Marques, Santarem, 1984, p. 307-334.
- BALDWIN (J.), *The Government of Philip Augustus. Foundations of French Royal Power in the Middle Ages*, Berkeley et Los Angeles, 1986, trad. fr. *Philippe Auguste*, Paris, 1991.

- BALOG (P.), «Dated Aghlabid lead and copper Seals from Sicily», *Studi Magrebini*, 11 (1979), p. 125-133.
- BARCELO (M.), PINYOL (A.), POVEDA (J.), «Eren ramaders els rafals de Mayûrqa? Un exerci de simulacio historica», dans *V Jornades d'Estudis locals : les ills orientals d'al-Andalus*, Palma, 1987, p. 115 et sq.
- BARTHELEMY (D.), *Les deux âges de la seigneurie banale : pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy, milieu XI^e-milieu XII^e siècle*, Paris, 1984 (*Publications de la Sorbonne. Série Histoire ancienne et médiévale*, 12).
- , *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu? Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles*, Paris, 1997.
- BARTLETT (R.), *The Making of Europe. Conquest, Colonization and Cultural Change 950-1350*, Londres, 1993.
- BATES (M. L.) et METCALF (D. M.), «Crusader Coinage with Arabic Inscriptions», dans *A History of the Crusades*, dir. K. M. Setton, VI. *The Impact of the Crusades on Europe*, dir. H. W. Hazard et N. P. Zacour, Madison-Londres, 1989, p. 421-482.
- BAUDUIN (P.), «Les modèles anglo-normands en questions», dans *Nascita di un regno*, p. 51-98.
- BAUER (R.), «Alba di Guglielmo II», dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 55-59.
- , «Manto di Ruggero II», dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 45-49.
- , «Il manto di Ruggero II», dans *I Normanni. Popolo d'Europa 1030-1200*, p. 279-287.
- , «Il manto di Ruggero II e le vesti reggie», dans *Nobiles Officinae*, 2, p. 171-181.
- BAVIERA ALBANESE (A.), «L'istituzione dell'ufficio di Conservatore del real Patrimonio e gli organi finanziari del Regno di Sicilia nel secolo XV», *Il Circolo Giuridico L. Sampolo*, (29) 1958, p. 227-381.
- BAZZANA (A.), «Le *hişn* et les *ma'āqil* dans l'organisation du peuplement musulman d'al-Andalus», dans *XV^e Colloque International de Château Gaillard : études de castellologie médiévale (Colloque tenu à Komburg-bei-Schwäbisch Hall, Allemagne, 26 août-1 sept.)*, Caen, 1992, p. 19-26.
- BECKER (J.), «Die griechischen und lateinischen Urkunden Grafs Rogers I. von Sizilien», *QFIB*, 84 (2004), p. 1-37.
- , *Graf Roger I. von Sizilien. Wegbereiter des normannischen Königreichs*, Tübingen, 2008 (*Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom*, 117).
- BEHRENS-ABOUSEIF (D.), «The Missing Link in the Evolution of Cairene Architecture», dans *Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, éd. U. Vermeulen et D. De Smet, Louvain, 1995, p. 285-313 (*Orientalia Lovaniensia Analecta* 73).
- BELLAFIORE (G.), *Giardini e parchi della Palermo normanna*, Palerme, 1996.
- BELVEDERE (O.), «Dal medioevo alla tarda antichità : gli esiti di una ricerca», introduction à M. S. Rizzo, *L'insediamento medievale nelle Valle dei Platani*, p. 1-12.
- , «Dalla città romana alla città medievale», dans *Termini Imerese. Ricerche di topografia e di archeologia urbana*, éd. O. Belvedere et alii, Palerme, 1993, p. 283-291.
- *et alii*, *Himera III*, Palerme, 1988.

- , «Organizzazione fondiaria e insediamenti nella Sicilia di età imperiale», *XLIII Corso di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, Bologne, 1997, p. 33-59.
- BERCHER (H.), COURTEAUX (A.) et MOUTON (J.), «Une abbaye latine dans la société musulmane : Monreale au XII^e siècle», *Annales. Économie, Sociétés, Civilisation*, 34 (1979), p. 525-547.
- BERNARDINI (M.), «Circa i Normanni e i Grandi Selgiuchidi ai tempi della Prima Crociata», dans *Scritti in onore di Giovanni M. D'Erme*, p. 125-146.
- BERSCHIN (W.), *Medioevo greco-latino. Da Girolamo a Niccolò Cusano*, Naples, 1989.
- Bianca Lancia d'Agliano. Fra il Piemonte e il Regno di Sicilia (Atti del Convegno, Asti-Agliano, 28-29 avr. 1990)*, éd. R. Bordone, Alessandria, 1992 (*Ricerca di Storia locale*, 4).
- BIBICOU (H.), «Une page d'histoire diplomatique de Byzance au XI^e siècle : Michel VII Doukas, Robert Guiscard et la pension des dignitaires», *Byzantion*, 29-30 (1959-1960), p. 43-75.
- BIERMAN (I.A.), *Writing Signs. The Fatimid Public Text*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1998.
- BJORNESJO (S.), «L'arabisation de l'Égypte : le témoignage papyrologique», *Les langues en Égypte*, numéro spécial de *Égypte - Monde arabe*, 27-28/3-4 (1996), p. 93-106.
- , «Quelques réflexions sur l'apport de l'arabe à la toponymie égyptienne», *Annales islamologiques*, 63-63/1-2 (1992), p. 40-50.
- BLOCH (M.), «Serf de la glèbe : histoire d'une expression toute faite», dans *Rois et serfs et autres écrits sur le servage*, textes réunis par D. Barthélemy, Paris, 1995, p. 257-277.
- BOISSELIER (S.), *Naissance d'une identité portugaise. La vie rurale entre Tage et Guadiana de l'Islam à la Reconquête (X^e-XIV^e siècles)*, Paris, 1999.
- BONNASSIE (P.), *La Catalogne au tournant de l'an mil*, Paris, 1990.
- , «Sur la genèse de la féodalité catalane : nouvelles approches», *Il feudalesimo nell'alto medioevo*, Spolète, 2000, 1, p. 569-606.
- BORDONALI (S.), «Presenza normanna in Sicilia : note sulla Legazia apostolica», dans *La cattedrale di Palermo*, p. 85-92.
- BORSOOK (E.), *Messages in Mosaic. The Royal Programmes of Norman Sicily 1130-1187*, Oxford, 1990.
- , «Messaggi in mosaico nella Cappella Palatina di Palermo», *Arte medievale*, 2^e ser., 5 (1991), p. 31-47.
- BOSWELL (J.), *The Royal Treasure. Muslim communities under the Crown of Aragon in the 14th century*, New Haven-Londres, 1977.
- BOUET (P.), «Les Normands, le nouveau peuple élu», dans *Les Normands et la Méditerranée (Colloque de Cerisy-la-Salle, sept. 1992)*, Caen, 1994, p. 239-253.
- BOUGARD (F.), «Trésors et mobiliers italiens du haut Moyen Âge», dans *Les trésors de sanctuaires de l'Antiquité à l'époque romane*, éd. J.-P. Caillet et P. Bazin, Nanterre, 1996, p. 161-197.
- BOURIN (M.), «Bilan de l'enquête : de la Picardie au Portugal, l'apparition du système anthroponymique à deux éléments et ses nuances régionales», dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne (Études d'anthropo-*

- nymie médiévale, I^e et II^e Rencontres d'Azay-le-Ferron, 1986-1987*), Tours, 1990, p. 233-246.
- BOVER FONTS (I.), «L'*iq̄līm* di Corleone : studio del territorio e della sua popolazione durante l'epoca musulmana», *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli*, 56, 2 (1996), p. 255-265.
- BRANCATO (P.), *Storiografia e politica nella Sicilia dell'Ottocento*, Palerme, 1973 (*Collana di saggi e monografie*, n. s. 33).
- BRAND (M. Ch.), «The Turkish element in Byzantium, Eleventh-Twelfth centuries», *Dumbarton Oaks Papers*, 43 (1989), p. 1-25.
- BRENK (B.), «La parete occidentale della Cappella Palatina a Palermo», *Arte medievale*, 2^e ser., 2 (1990), p. 135-150.
- BRESC (H.), «Gli Aleramici in Sicilia : alcune nuove prospettive», dans *Bianca Lancina d'Agliano. Fra il Piemonte e il Regno di Sicilia*, p. 147-165.
- , *Arabes de langue, juifs de religion. L'évolution du judaïsme sicilien dans l'environnement latin XII^e-XV^e siècles*, Paris, 2001.
- , «Arab Christians in the Western Mediterranean (XIth-XIIIth c.)», *Library of Mediterranean History*, 1 (1994), p. 3-45.
- , «Il casale suburbano e la sua eredità : l'esempio di Noto», *Gruppo Ricerche di Archeologia Medievale*, 1972, p. 7-9.
- , «Le choc des reconquêtes et de la Croisade», dans *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval X^e-XV^e siècle. I. L'évolution politique et sociale*, dir. J.-Cl. Garcin, Paris, 1995, p. 173-203.
- , «De l'abbé Vella à l'histoire romantique : Sicile de synthèse et Islam imaginaire», dans *Maghreb-Italie, des passeurs médiévaux à l'orientalisme moderne (XIII^e-milieu XIX^e siècle)*, éd. B. Grévin, Rome, 2010, (CEFR, 439), p. 235-263.
- , «De l'État de minorité à l'État de résistance : le cas de la Sicile normande», dans *État et colonisation au Moyen Âge et à la Renaissance*, p. 331-347.
- , «Dominio feudale, consistenza patrimoniale e insediamento umano», dans *Chiesa e società in Sicilia. I. L'età normanna*, p. 91-109.
- , «Les entrées royales des Mamlûks. Essai d'approche comparative», dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historiques et anthropologiques des pratiques et des représentations*, p. 81-96.
- , «Esclaves auliques et main d'œuvre servile agricole dans la Sicile des XII^e et XIII^e siècles», dans *Figures de l'esclave au Moyen-Âge et dans le monde moderne*, Paris, 1996, p. 97-115.
- , «État et habitat : l'exemple de la Sicile médiévale au miroir de l'archéologie», dans *L'État et la Méditerranée, Peuples méditerranéens*, 27-28 (1984), p. 157-172.
- , «Excalibur en sicile», *Medievalia*, 7, 1987, p. 7-21.
- , «Féodalité coloniale en terre d'Islam. La Sicile (1070-1240)», dans *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen : X^e-XIII^e siècles. Bilan et perspectives de recherches (Rome, 10-13 oct. 1978)*, Rome, 1980 (CEFR, 44), p. 631-647; rééd. dans *Politique et société en Sicile*.
- , «Le fief en Sicile. Du don gratuit à la structuration de l'État», dans *Fiefs et féodalité dans l'Europe méridionale (Italie, France du Midi, Péninsule*

- ibérique) du X^e au XIII^e siècle (Toulouse et Conques, les 6-8 juillet 1998), Toulouse, 2002, p. 75-92.*
- , «Genèse du latifondo en Sicile médiévale», dans *Du latifundium au latifondo. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne? (Actes de la table-ronde internationale du C.N.R.S. organisée à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, les 17-19 déc. 1992)*, Paris, 1995, p. 273-288.
- , «L'habitat médiéval en Sicile», dans *Atti del Convegno internazionale di archeologia medievale (Palerme-Erice, 20-22 sept. 1974)*, Palerme, 1976, p. 186-198.
- , «Les historiens de la Croisade. Guerre sainte, justice et paix», *MEFRM*, 115/2 (2003), p. 727-753.
- , «Les jardins de Palerme (1290-1460)», *MEFRM*, 84 (1972), p. 55-127, rééd. dans *Politique et société en Sicile*.
- , «Limites internes de la Sicile médiévale», dans *Castrum IV. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, p. 321-330.
- , *Livre et société en Sicile (1299-1499)*, Palerme, 1971 (*Centro di studi filologici e linguistici siciliani. Supplementi al Bollettino*, 3).
- , «Le marchand, le marché et le Palais dans la Sicile des X^e-XII^e siècles», dans *Mercati e mercanti nell'Alto medioevo : l'area euroasiatica e l'area mediterranea (23-29 avril 1992, XL Settimana di studi del Centro Italiano di studi sull'Alto medioevo)*, Spolète, 1993, p. 291-298.
- , *Un monde méditerranéen. Économie et société en Sicile 1300-1450*, Rome, 1986 (*CEFR*, 262).
- , «Motta, Sala, Pietra : un incastellamento trecentesco in Sicilia», *Archeologia medievale*, 2 (1975), p. 428-432.
- , «Moulins et paroires : l'équipement hydraulique de la Sicile (XII^e-XIII^e siècles)», dans *Oriente e Occidente tra Medioevo ed età moderna. Studi in onore di Geo Pistarino*, dir. L. Balletto, Gênes, 1997, p. 143-164.
- , «Paradis et enfer du monde européen», dans *Palerme 1070-1492*, p. 195-204.
- , *Politique et société en Sicile XII^e-XV^e siècle*, Londres, 1990 (*Variorum Reprints*).
- , «La propriété foncière des musulmans dans la Sicile du XII^e siècle», dans *Del nuovo sulla Sicilia musulmana*, p. 69-97.
- , «Du ribât au presidio, les enjeux et les contrôles des Détroits siciliens», dans *Controllo degli Stretti e insediamenti militari nel Mediterraneo (Colloque de Spolète, 3-4 sept. 1997)*, Rome, 2002, p. 97-127.
- , «Le royaume normand d'Afrique et l'archevêché de Mahdiyya», dans *Le Partage du monde. Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, sous la dir. de M. Balard et A. Ducellier, Paris, 1998, p. 347-361, rééd. dans *Les relations des pays d'Islam avec le monde latin du milieu du X^e siècle au milieu du XIII^e siècle*, éd. F. Micheau, Paris, 2000, p. 264-283.
- , «Spazio e potere nella Palermo medievale», dans *Palermo medievale, testi del'VIII Colloquio Medievale*, éd. C. Roccaro, Palerme, 1998, *Schede Medievali*, 30-31 (1996), p. 7-18.
- , «Stratégies navales et présides dans les mers étroites de Sicile (XIV^e-XV^e siècles)», dans *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e siècle*, éd. G. Le Bouëdec et F. Chappé, Rennes, 2000, p. 191-203.

- , «Terre e castelli : le fortificazioni nella Sicilia araba e normanna», dans *Castelli. Storia e archeologia (Convegno di Cuneo, 6-8 dec. 1981)*, éd. R. Comba et A. Settia, Turin, 1984, p. 73-87.
- et BRESCH-BAUTIER (G.), «L'habitat sicilien médiéval : prospection dans le territoire des Madonies», dans *Castrum II. Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays méditerranéens : méthodes et apports de l'archéologie extensive (Paris 12-15 nov. 1984)*, éd. G. Noyé, Rome-Madrid, 1988 (CEFR, 105; *Casa de Velázquez*, 9), p. 59-72.
- et BRESCH-BAUTIER (G.), «Maramma. I mestieri della costruzione nella Sicilia medievale», dans *I mestieri. Atti del secondo congresso internazionale di studi antropologici*, Palerme, 1983, p. 145-160.
- et DI SALVO (P.) *Mulini ad acqua in Sicilia. I mulini, i paratori, le cartiere e altre applicazioni*, Palerme, 2001.
- et NEF (A.), «Les actes en arabe dans la Sicile d'époque normande», dans *L'autorité de l'écrit au Moyen-Âge (Orient-Occident) (XXXIX^e Congrès de la SHMESP, Le Caire, 30 avril-5 mai 2008)*, Paris, 2009, p. 73-87.
- , «Les mozarabes de Sicile (1100-1300)», dans *Cavalieri alla conquista del Sud*, p. 134-156.
- BRESCH-BAUTIER (G.), «Les possessions de Terre Sainte en Italie du Sud (Pouille, Calabre, Sicile)», dans *Roberto il Guiscardo e il suo tempo (Prime Giornate Normanno-Sveve, Bari, 28-29 mai 1973)*, Rome, 1975 (*Fonti e Studi del Corpus membranarum Italicarum*, XI), p. 13-34.
- BRETT (M.), «Muslim Justice under Infidel Rule. The Normans in Ifriqiya 517-555 H. / 1123-1160 AD», dans *Le Maghreb et les pays de la Méditerranée : échanges et contacts (Actes du V^e Congrès d'histoire et de civilisation du Maghreb, 1989)*, *Cahiers de Tunisie*, 44 / 155-156 (1991), p. 325-368.
- BRODBECK (S.), «Les relations artistiques entre la Sicile et les territoires Plantagenêt à la fin du XII^e siècle», dans *Puer Apuliae*, I, p. 89-103.
- , *Les saints de la cathédrale de Monreale en Sicile : iconographie, hagiographie et pouvoir royal à la fin du XII^e siècle*, Rome, 2011 (CEFR, 432).
- BRÜHL (C.), *Urkunden und Kanzlei König Rogers II. Von Sizilien (mit einem Beitrag : Die arabischen Dokumente Rogers II. Von Albrecht Noth)*, Cologne-Vienne, 1978 (*Studien zu den normannisch-staufischen Herrscherurkunden Siziliens*, 1).
- BUC (Ph.), *Dangereux rituel. De l'histoire médiévale aux sciences sociales*, Paris, 2003.
- BUCHTAL (H.), «The Beginnings of Manuscript Illumination in Norman Sicily», dans *Studies in Medieval History presented to Miss E. M. Jamison, Papers of the British School at Rome*, 24, n.s. 11 (1956), p. 78-85 et rééd. dans *Art of the Mediterranean World AD 100 to 1400*, Washington, 1983, p. 88-98.
- , *Miniature Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Oxford, 1957.
- , «A school of Miniature painting in Norman Sicily», dans *Late classical and Medieval Studies in Honor of Albert Mathias Friend, jr.*, éd. K. Weitzmann et alii, Princeton, 1955, p. 312-339 et rééd. dans *Art of the Mediterranean World AD 100 to 1400*, Washington, 1983, p. 59-88.

- BURESI (P.), «Les conversions d'églises et de mosquées en Espagne aux XI^e-XIII^e siècles», dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget*, Paris, 2000, p. 333-351 (*Publications de la Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale*, 60).
- BURNETT (Ch.), «Antioch as a Link between Arabic and Latin Culture in the Twelfth and Thirteenth Centuries», dans *Occident et Proche-Orient : Contacts scientifiques au temps des Croisades (Actes du Colloque de Louvain-la-Neuve 24-25 mars 1997)*, éd. I. Draelants, A. Tihon et B. Van den Abeele, Louvain, 2000 (*Réminiscences*, 5), p. 1-77.
- , «Indian Numerals in the Mediterranean Basin in the Twelfth Century, with Special Reference to the 'Eastern Forms'», dans *From China to Paris : 2000 Years Transmission of Mathematical Ideas*, éd. Y. Dold-Samplonius et alii, Stuttgart, 2002, p. 237-288.
- , «The Transmission of Arabic Astronomy via Antioch and Pisa in the second quarter of the XIIIth century», dans *The Enterprise of Science in Islam. New Perspectives*, éd. J. P. Hogendijk et A. I. Sabra, Cambridge-Londres, 2003, p. 23-52.
- , «The use of Arabic Numerals among the three language cultures of Norman Sicily», dans *Art and Form in Norman Sicily*, p. 37-48.
- BURNS (R. I.), *Muslims, Christians and Jews in the Crusader Kingdom of Valencia. Societies in Symbiosis*, Cambridge, 1984.
- , et CHEVEDDEN (P. E.), *Negotiating Cultures. Bilingual Surrender Treaties in the Muslim-Crusader Spain*, Leyde-Boston-Cologne, 1999.
- BUSARD (H. L. L.), «Der Traktat *De Isoperimetris*, der unmittelbar aus dem Griechischen ins Lateinische übersetzt worden ist», *Mediaeval Studies*, 42 (1980), p. 61-88.
- , *The Mediaeval Latin Translation of Euclid's Elements*, Stuttgart, 1987.
- BUSQUETS MULET (J.), «El codice latino-arabigo del repartimiento de Mallorca (texto arabe)», dans *Homenaje a Millas Vallicrosa*, Barcelone, 1954, p. 243-300.
- Byzantine Court Culture from 829 to 1204*, éd. H. Maguire, Washington, 1997.
- Byzantino-Sicula V. Giorgio di Antiochia : l'arte della politica in Sicilia nel XII secolo tra Bisanzio e l'Islam. Atti del Convegno Internazionale (Palermo, 19-20 aprile)*, éd. M. Re et C. Rognoni, Palerme, 2009 (ISSBN, Quaderni, 17).
- CAHEN (C.), «Aperçu sur les impôts du sol en Syrie au Moyen Âge», *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, 1975 (18), p. 233-245.
- , «À propos des *shuhūd*», *Studia Islamica*, 31 (1970), p. 71-79.
- , «La communauté rurale dans le monde musulman médiéval», dans *Les communautés rurales*, Paris, 1982, 3, p. 9-27 (*Recueils de la Société Jean Bodin*, XLII).
- , «Considérations sur l'utilisation des ouvrages de droit musulman par l'historien», dans *Atti del III Congresso di studi arabi e islamici (Ravello, 1966)*, Naples, 1967, p. 239-247, rééd. dans *Les peuples musulmans dans l'histoire médiévale*, Damas, 1977, p. 81-89.
- , «Notes sur l'histoire des croisades et de l'Orient latin. II : Le régime rural syrien au temps de la domination franque», *Bulletin de la faculté des Lettres de Strasbourg*, 29 (avr. 1951), p. 286-311, rééd. dans *Turcobyzantina et Oriens Christianus*, Londres, 1974 (*Variorum Reprints*).

- , *Le régime féodal de l'Italie normande*, Paris, 1940.
- , *La Syrie du Nord à l'époque des croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, 1940.
- CAIOZZO (A.), *Images du ciel d'Orient au Moyen Âge*, Paris, 2003.
- CAMERON (A.), «The Construction of Court Ritual : the Byzantine Book of Ceremonies», dans *Rituals and Royalty. Power and Ceremonial in traditional Societies*, éd. D. Cannadine et S. Price, Cambridge, 1987, p. 106-136.
- CANARD (M.), «Le cérémonial fatimide et le cérémonial byzantin. Essai de comparaison», *Byzantion*, 21 (1951), p. 355-420.
- , «L'impérialisme des Fatimides et leur propagande», *Annales de l'Institut des Études orientales*, 6 (1942-1947), p. 156-193.
- , «Une lettre du calife fāṭimite al-Hāfiz (524-544 / 1130-1149) à Roger II», dans *VIII Centenario della morte di Ruggero II. Atti del Convegno Internazionale di Studi Ruggeriani (Palermo, 1954)*, Palermo, 1955, 1, p. 125-146, rééd. dans *Miscellanea Orientalia*, Londres, 1973 (*Variorum Reprints*).
- CANART (P.) et LEROY (J.), «Les manuscrits en style de Reggio. Étude paléographique et codicologique», dans *La paléographie grecque et byzantine (Paris, 21-25 octobre 1974)*, Paris, 1977 (*Colloques internationaux du CNRS*, 559), p. 241-261.
- CANTARELLA (G. M.), «Ripensare Falcando», *Studi Medievali*, 34/2 (1994), p. 823-841.
- , *La Sicilia e i Normanni. Le fonti del mito*, Bologne, 1989.
- CAPITANI (O.), «Motivazioni peculiari e linee costanti della chronachistica normanna dell'Italia meridionale : secc. XI-XII», *Atti dell'Accademia delle Scienze dell'Istituto di Bologna, Classe di scienze morali. Rendiconti*, 65/1 (1976-1977), p. 59-91.
- CARACAUSI (G.), «L'elemento bizantino ed arabo», dans *Tre Millenni di storia linguistica della Sicilia*, éd. A. Quattordio Moreschini, Pise, 1984, p. 55-104.
- , «Un hapax médiéval grec en veste arabo-sicula», *Bollettino del Centro di studi filologici e linguistici siciliani*, 16 (1990), p. 5-18.
- , «Toponomastica araba in Sicilia», *Zeitschrift für romanische Philologie*, 109 (1993), p. 350-380.
- I caratteri originari della conquista normanna. Diversità e identità nel Mezzogiorno (1030-1130) (Atti delle sedicesime giornate normanno-sveve, Bari 5-8 oct. 2004)*, éd. R. Licinio et F. Violante, Bari, 2006.
- CARAVALE (M.), «Gli Uffici finanziari nel regno di Sicilia durante il periodo normanno», *Annali di storia del diritto*, 8 (1964), p. 177-223.
- , *Il regno normanno di Sicilia*, Varese, 1966, 2^e éd., Rome, 1984.
- CAROCCI (S.), «Giustizia signorile e potere regio nel regno normanno», dans *Puer Apuliae*, 1, p. 122-137.
- , «Le lexique du prélèvement seigneurial : note sur les sources italiennes», dans *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e s.). Les mots, les temps, les lieux (Colloque de Jaca, 5-9 juin 2002)*, éd. M. Bourin et P. Martinez Sopena, Paris, 2007, p. 137-160.
- , «Le libertà dei servi. Reinterpretare il villanaggio meridionale», *Storica*, 37 (2007), p. 51-94.

- , «Signoria rurale, prelievo signorile e società contadina (sec. XI-XIII) : la ricerca italiana», dans *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales. Réalités et représentations paysannes*, éd. M. Bourin et P. Martinez Sopena, Paris, 2004, p. 63-82.
- CARRIÉ (J.-M.), «Un roman des origines : les généalogies du colonat du Bas-Empire», *Opus*, 2 (1983), p. 205-253.
- CARUSO (S.), «Sull'autore del *Bios* di S. Filareto il Giovane : Nilo Doxapatres?» dans *Epetêris Etaireias Bizantinôn Spodôn*, 41 (1979-1980), p. 293-304.
- Caspar (E.), *Ruggero II e la fondazione della monarchia normanna di Sicilia*, Rome-Bari, 1999 (*Centro europeo di studi normanni, Testi e Studi*, 7), trad. de *Roger II (1101-1154) und die Gründung der normannisch-sicilischen Monarchie*, Innsbruck, 1904.
- CASTELLANA (G.), «Appunti per una ricerca topografica degli insediamenti di età medioevale dal periodo arabo a quello svevo nel territorio di Palma di Montechiaro», *Sicilia archeologica*, 54-55 (1984), p. 125-137.
- , «Il casale di Caliateda presso Montevago», *Sicilia archeologica*, 83 (1993), p. 35-51.
- Castelli medievali di Sicilia. Guida agli itinerari castellani dell'isola*, sous la dir. de F. Maurici, Palerme, 2001.
- Castrum IV. *Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge (Actes du colloque d'Erice, 18-25 sept. 1988)*, éd. J.-M. Poisson, Rome, 1992 (*CEFR*, 105/4).
- CATALIOTO (L.), *Il Vescovato di Lipari-Patti in età normanna (1088-1194). Politica, economia società in una sede monastico-episcopale della Sicilia*, Messine, 2007.
- La cattedrale di Palermo*, éd. L. Urbani, Palerme, 1993.
- CATLOS (B.A.), *The Victors and the Vanquished. Christians and Muslims of Catalonia and Aragon, 1050-1300*, New York, 2004.
- Cavalieri alla conquista del Sud. Studi sull'Italia normanna in memoria di Léon-Robert Ménager*, éd. E. Cuzzo et J.-M. Martin, Rome-Bari, 1998 (*Centro europeo di studi normanni, Studi e Testi*, 4).
- CAVALLO (G.), «La cultura italo-greca nella produzione libraria», dans *I Bizantini in Italia*, Milan, 1982, p. 497-612.
- , «La trasmissione scritta della cultura greca antica in Calabria e in Sicilia tra i secoli X-XV, consistenza, tipologia, fruizione», *Scrittura e civiltà*, 4 (1980), p. 157-246.
- et MAGISTRALE (F.), «Mezzogiorno normanno e scritture esposte», dans *Epigrafia medievale greca e latina. Ideologia e funzione (Atti del seminario di Erice, 12-18 sept. 1991)*, éd. G. Cavallo et C. Mango, Spolète, 1995, p. 295-297.
- Centenario della nascita di Michele Amari*, Palerme, 1910.
- CERONE (F.), *L'opera politica e militare di Ruggero II in Africa ed in Oriente*, Catane, 1913.
- CHALANDON (F.), «La diplomatie des Normands de Sicile et de l'Italie méridionale», *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 20 (1900), p. 155-197.
- , *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène (1081-1118)*, Paris, 1900 (*Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes*, 4).

- , *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1907, rééd. New York, 1960.
- CHALMETA (P.), «Concessiones territoriales en Al-Andalus», *Cuadernos de Historia*, 6 (1975), p. 1-91.
- , «Una obra de materia economica : el *Kitāb fī'at al-amwāl* de al-Dāwūdī», dans *Actas del IV Coloquio Hispano-Tunecino (Palma de Mallorca, 1979)*, Madrid, 1983, p. 63-78.
- CHAMBERLAIN (M.), «The crusader era and the Ayyūbid dynasty», dans *The Cambridge History of Egypt. I. Islamic Egypt (640-1517)*, éd. C. F. Petry, Cambridge, 1998, p. 211-241.
- CHEYNET (J.-C.), «L'apport arabe à l'aristocratie byzantine des X^e-XI^e siècle», dans *Byzantino-Slavica*, 56/1 (1995), p. 137-146.
- , «L'aristocratie byzantine (VIII^e-XIII^e siècles)», *Journal des Savants*, juill.-déc. 2000, p. 281-322.
- , «Tathoul, archonte des archontes», *Revue des Études byzantines*, 48 (1990), p. 233-242.
- Chiesa e società in Sicilia. I. L'età normanna (Atti del I Convegno internazionale organizzato dall'arcidiocesi di Catania, 25-27 nov. 1992)*, éd. G. Zito, Turin, 1995
- CHIFFOLEAU (J.), «Le crime de lèse-majesté médiéval», dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historiques et anthropologiques des pratiques et des représentations*, p. 183-213.
- CIOTTA (G.), *La cultura architettonica in Sicilia*, Messine, 1993.
- CLANCHY (M. T.), *England and its Rulers 1066-1272. Foreign Lordship and National Identity*, Oxford, 1983.
- , *From memory to Written Record. England 1066-1307*, 2^e éd., Londres, 1993.
- CLÉMENT (F.), *Pouvoir et légitimité en Espagne musulmane à l'époque des taifas (V^e-XI^e siècle). L'imam fictif*, Paris, 1997.
- COHEN (H. J.), «The Economic Background of Muslim Jurisprudents and Traditionists in the Classical Period of Islam until the Middle of the XIth Century», *Journal of Economic and Social History of Orient*, 13 (1970), p. 16-88.
- COHEN (M. R.), *Under Crescent and Cross. The Jews in the Middle Ages*, Princeton, 1994.
- COLLURA (P.), «La polemica sui diplomi normanni dell'Archivio Capitolare di Catania», *Archivio storico per la Sicilia orientale*, 11-12 (1959), p. 131-139.
- La Colonna Traiana*, sous la dir. de S. Settis avec la collaboration d'A. La Regina, G. Agosti et V. Farinella, Turin, 1988.
- Condizione umana e ruoli sociali nel Medioevo normanno-svevo, (IX Giornate normanno-sveve, 17-20 oct. 1989)*, Bari, 1991.
- CONSTABLE (O. R.), «Cross-Cultural Contracts : Sales of Land between Christians and Muslims in XIIth Century Palermo», *Studia Islamica*, 85/1 (1997), p. 67-84.
- CONTE (E.), *Servi medievali. Dinamiche del diritto comune*, Rome, 1996 (*Ius Nostrum*, 21).
- , *Tre Libri Codicis. La riscoperta del testo e l'esegesi scolastica prima di Accursio*, Francfort-sur-le-Main, 1990.

- CORNU (G.), «Les tissus dans le monde arabo-islamique oriental jusqu'à l'époque mamlûke», dans *Tissus d'Égypte. Témoins du monde arabe VIII^e-XV^e siècle (Collection Bouvier)*, Paris, 1993, p. 22-28.
- CORRAO (P.), «Gerarchie sociali e di potere nella Sicilia normanna. Questioni storiografiche e interpretative», dans *Señores, siervos, vasallos en la edad media (XXVIII Semana de estudios medievales. Estella 16-20 juillet 2001)*, Pampeloune, 2002, p. 459-482.
- , *Governare un regno. Potere, società e istituzioni in Sicilia fra Trecento e Quattrocento*, Naples, 1991.
- , «Il servo», dans *Condizione umana e ruoli sociali nel Medioevo normanno-svevo*, Bari, 1991, p. 61-79.
- et D'ALESSANDRO (V.), «Geografia amministrativa e potere sul territorio nella Sicilia tardomedievale», dans *L'organizzazione del territorio in Italia e in Germania sec. XIII-XIV*, éd. G. Chittolini et D. Willoweit, Bologne, 1994, p. 395-444 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico*, 37).
- CORRETTI (A.), GARGINI (M.), MICHELINI (M.) ET VAGGIOLI (M. A.), «Tra Arabi, Berberi e Normanni : Entella ed il suo territorio dalla tarda Antichità alla fine dell'epoca sveva», *MEFRM*, 116/1 (2004), p. 145-190.
- CORSI (P.), «L'eunuco», dans *Condizione umana e ruoli sociali nel Medioevo normanno-svevo*, p. 251-279.
- CORTESE (E.), *Il diritto nella storia medievale*, Rome, 1995.
- COULET (N.), «Les entrées solennelles en Provence au XIV^e siècle. Aperçus nouveaux sur les entrées royales françaises au bas Moyen Âge», *Ethnologie française*, 7/1 (1977), p. 63-83.
- COWDREY (H. E. J.), *The Age of Abbot Desiderius. Montecassino, the Papacy and the Normans in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Oxford, 1983.
- CRESSIER (P.), «Urbanisation, arabisation, islamisation au Maroc du Nord : quelques remarques depuis l'archéologie», dans *Peuplement et arabisation au Maghreb occidental*, p. 27-39.
- CRUSAFONT I SABATER (M.), *Numismatica de la Corona catalano-aragonesa medieval (785-1516)*, Madrid, 1982.
- CUOZZO (E.), *Catalogus Baronum, Commentario*, Rome, 1984 (*FSI*, 101 / 2).
- , «Les évêques d'origine normande en Italie et en Sicile», dans *Les évêques normands du XI^e siècle (Colloque de Cerisy-la-Salle, 30 sept-3 oct. 1993)*, éd. P. Bouet et F. Neveux, Caen, 1995, p. 67-78.
- , «La feudalità del *Regnum* nell'età di Ruggero II», dans *Alle origini del costituzionalismo europeo. Le Assise di Ariano 1140-1990*, éd. O. Zecchino, Ariano Irpino, 1996 (*Centro europeo di studi normanni, Fonti e Studi* 8), p. 153-167.
- , «*Quei maledetti Normanni*». *Cavalieri e organizzazione militare nel Mezzogiorno normanno*, Naples, 1989.
- et MARTIN (J.-M.), «Introduction», dans *Le pergamene di Santa Cristina di Sepino (1143-1463)*, Rome, 1998 (*Sources et documents d'histoire du Moyen Âge*, 1).
- CURCIC (S.), «Some Palatine Aspects of the Cappella Palatina in Palermo», dans *Studies on Art and Archeology in Honor of E. Kitzinger on His Seventy-Fifth Birthday*, éd. W. Tronzo et I. Lavin, *Dumbarton Oaks Papers*, 41 (1987), p. 125-144.

- CURSENTE (B.), *Des maisons et des hommes : La Gascogne médiévale, XI-XV^e siècles*, Toulouse, 1998.
- CUSA (S.), *Su di una iscrizione araba del Museo di Palermo*, Palermo, 1858.
- CUTAIA (A.), *L'itinerario arabo-normanno Sutura-Agrigento nel libro di Al-Idrisi, il tracciato e gli abitati*, Catane, 2000.
- D'ALESSANDRO (V.), «*Fidelitas Normannorum*. Note sulla fondazione dello Stato normanno e sui rapporti col papato», dans *Storiografia e politica nell'Italia normanna*, Naples, 1978, p. 99-221.
- , «Lettura di Amato di Montecassino», dans *Storiografia e politica nell'Italia normanna*, Naples, 1978, p. 51-99.
- D'ANGELO (F.), «I casali di S. Maria di Monreale nei secoli XII-XV», *Bollettino del Centro di studi filologici e linguistici siciliani*, 21 (1973), p. 333-339.
- , «Insediamenti e abbandoni nel territorio del monastero di Monreale», dans *Primo Congresso Nazionale di Archeologia medievale (Pise, mai 1997)*, *Pretraggi*, éd. S. Gelichi, Florence, 1997, p. 206-210.
- , «Insediamenti medievali in Sicilia : Scopello e Baida», *Sicilia archeologica*, 44 (1981), p. 65-70.
- , «Il territorio della Chiesa mazarese in età normanna», dans *L'organizzazione della Chiesa in Sicilia nell'età normanna (Atti del Congresso di Mazara del Vallo, 29-30 nov. 1985)*, éd. G. Di Stefano, Mazara-Trapani, 1987, p. 151-170.
- D'EMILIA (A.), «Diplomi arabi siciliani di compravendita del secolo VI Egira e loro raffronto con documenti egiziani dei secoli III-V Egira», dans *Scritti in onore di Laura Veccia Vaglieri, Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, n. s. 14 (1964), 1, p. 83-109, maintenant dans Id., *Scritti di diritto islamico*, éd. F. Castro, 1976, Rome (*Pubblicazioni dell'Istituto per l'Oriente*, 70), p. 385-412.
- D'ERME (G.), «Contesto architettonico e aspetti culturali dei dipinti del soffitto della Cappella Palatina di Palermo», *Bollettino d'Arte*, 92 (1995), p. 1-33.
- Dagli scavi di Montevago e di Rocca di Entella un contributo di conoscenze per la storia dei Musulmani della Valle del Belice dal X al XIII secolo*, Agrigente, 1990.
- DAGRON (G.), *Empereur et prêtre. Étude sur le «césaropapisme byzantin»*, Paris, 1996.
- DAKHLIA (J.), *Le divan des rois. Le politique et le religieux dans l'islam*, Paris, 1998.
- , *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Arles, 2008.
- DE ELPAZA (M.), «Les Mozarabes. État de la question», *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée*, 63-64 (1992), p. 40-50.
- DÉER (J.), *Der Kaiserornat Friedrichs II*, Berne, 1952.
- DEGNI (P.), «Le sottoscrizioni testimoniali nei documenti italogreci : un studio sull'alfabetismo nella Sicilia normanna», *Bizantinistica*, II, 4 (2002), p. 107-154.
- DE LA PUENTE (C.), «Sin linaje, sin alcurnia, sin hogar : eunucos en al-Andalus en época omeya», dans *Identidades marginales*, éd. C. de la Puente, Madrid, 2003 (*Estudios onomásticos-biográficos de al-Andalus*, XIII), p. 147-194.

- DELBIANCO (P.), «Studi di Adolphe Noël des Vergers sulla dominazione normanna nell'Italia meridionale e sulla convivenza arabo-normanna in Sicilia», dans *Adolphe Noël des Vergers (1804-1867). Un classicista eclettico e la sua dimora a Rimini*, éd. R. Copioli, Rimini, 1996, p. 161-179.
- DE LELLIS (A.), «Il *Liber de regno Sicilie* e la *Epistola ad Petrum* del cosidetto Ugo Falcando. Stato degli studi», *Archivio storico siciliano*, ser. 4, 33 (1974), p. 491-572.
- DEL GIUDICE (M.), *Notizie dello stato antico e moderno dell'arcivescovado di Monreale*, Palerme, 1849.
- Del nuovo sulla Sicilia musulmana (Giornata di studio dell'Accademia nazionale dei Lincei, Rome, 3 mai 1993)*, Rome, 1995 (Accademia Nazionale dei Lincei, Fondazione Leone Caetani, 26).
- DELOGU (P.), «Idee sulla regalità : l'eredità normanna», dans *Potere, società e popolo tra età normanna e età sveva (1189-1210)*, (V Giornate normanno-sveve, Bari-Conversano, 1981), Rome-Bari, 1983, p. 185-214.
- , «La militia christi nelle fonti normanne dell'Italia meridionale», dans «Militia Christi» e crociata nei secoli XI-XIII, Milan, 1992 (*Miscellanea del Centro di studi medioevali*, 13), p. 145-165.
- DE LUCA (M. A.), «Una proposta di rilettura dell'iscrizione araba della Cuba», dans *Rassegna siciliana di storia e cultura*, 9 (2000), p. 59-74.
- , «L'uso della lingua araba nelle iscrizioni edili e nelle monete normanne», dans *Storia di Palermo. III*, p. 241-262.
- DEMMA (M. P.), «Il grande cofano con avori incrostati e iscrizione in caratteri naskhi», dans *Federico e la Sicilia. Dalla terra alla corona*, 2, p. 168-170.
- DERENZINI (G.), «All'origine della tradizione di opere scientifiche classiche : vicende di testi e di codici tra Bisanzio e Palermo», *Physis*, 18 (1976), p. 87-103.
- DE SIMONE (A.), «Alla corte di Ruggero II tra poesia e politica», dans *Nella Sicilia «araba» tra storia e filologia*, Palerme, 1999, p. 3-16.
- , «Ancora sui «villani» di Sicilia : alcune osservazioni lessicali», *MEFRM*, 116/1 (2004), p. 471-500.
- , «Catania nelle fonti arabe», dans *Chiesa e società in Sicilia*, 1, p. 109-137.
- , «Ibn Qalāqis in Sicilia», dans *Yād-Nāma in memoria di Alessandro Bausani*, éd. B. Scarcia Amoretti et L. Rostagno, 2, Rome, 1991, p. 323-344.
- , «La kunyah negli antroponimi arabi di Sicilia tra metafora e ambiguità», dans *Studi linguistici e filologici offerti a Girolamo Caracausi*, Palerme, 1992, p. 77-98 (*Centro di studi filologici e linguistici siciliani, Supplementi al Bollettino*, 112).
- , «Lingua, finalità, ambiente del documento della Palatina : considerazioni di un'arabista» dans F. Martino et A. De Simone, «Un documento in arabo e il diritto comune alla corte di Ruggero II», *Rivista Internazionale di Diritto Comune*, 19 (2008), p. 93-136.
- , «I luoghi della cultura arabo-islamica», dans *Centri di produzione della cultura nel Mezzogiorno normanno-svevo (XII Giornate normanno-sveve, Bari, 17-20 oct. 1995)*, éd. G. Musca, Bari, 1997, p. 55-87.
- , «Il Mezzogiorno normanno-svevo visto dall'Islam africano», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo visto dall'Europa e dal mondo mediterraneo*, p. 261-293.

- , «Note sui titoli arabi di Giorgio di Antiochia», dans *Byzantino-Sicula V*, p. 284-308.
- DE SMOOR (P.), «'Umâra's odes describing the Imâm», *Annales Islamologiques*, 35/1, 2001, p. 549-626.
- DE STEFANO (A.), *La cultura in Sicilia nel periodo normanno*, Bologne, 1954.
- DEVREESSE (R.), *Les manuscrits grecs de l'Italie méridionale*, Cité du Vatican, 1955 (*Studi e Testi*, 183).
- DI BARTOLO (B.), «Les minorités gallo-italiennes en Sicile à l'époque normanno-suève», *Studi Medievali*, 35/2 (1994), p. 797-816.
- DI GIOVANNI (V.), *La topografia antica di Palermo al sec. X al XV*, Palerme, 1882, rééd. anastat., Palerme, 1995.
- DI LIBERTO (R.), «L'apporto dell'architettura normanna alla conoscenza dell'ars fortificatoria islamica in Sicilia : il contributo dell'analisi stratigrafica delle murature», *MEFRM*, 116/1 (2004), 319-350.
- , *Il castello di Calatubo (Trapani) e l'architettura fortificata medievale siciliana (Tesi di Dottorato di ricerca in storia dell'architettura e conservazione dei beni architettonici, IX ciclo, Università degli studi di Palermo, Facoltà di architettura, février 1998)*.
- , «Il castello di Calatubo. Genesi e caratteri di un inedito impianto fortificato siciliano fra l'XI e il XII secolo», dans *La Sicile des émirs aux barons : châteaux et formes de pouvoir*, *MEFRM*, 110/2 (1998), p. 607-663.
- , «La chiesa normanna di S. Cataldo a Palermo», *Palladio*, n.s. IX, 17 (1996), p. 17-32.
- , «Il pavimento a tarsie marmoree della chiesa normanna di San Cataldo in Palermo», dans *Atti del IV Colloquio dell'Associazione Italiana per lo Studio e la Conservazione del Mosaico (Palerme, 9-13 décembre 1996)*, Ravenne, 1997, p. 343-364.
- DI NATALE (M. C.), «I codici latini», dans *Federico e la Sicilia. Dalla terra alla corona*, 2, p. 357-362.
- , «La miniatura a Palermo nell'età tardo-normanna», dans *Federico e la Sicilia. Dalla terra alla corona*, 2, p. 385-386.
- DI PIETRO (R.) et SELIM (G.), «The Language Situation in Arab Sicily», dans *Linguistic. Studies in Memory of R. S. Harrel*, éd. D. G. Stuart, Washington, 1967, p. 19-34.
- DI STEFANO (G.), *Monumenti della Sicilia normanna*, Palerme, 1955 et éd. revue par W. Krönig, Palerme, 1979.
- DI STEFANO (G.) et FIORILLA (S.), «S. Croce Camerina (RG), saggi di scavo nel casale medievale, relazione preliminare», dans *II Congresso nazionale di archeologia medievale (Brescia, 28 sept.-1 oct.)*, éd. G. P. Brogiolo, Florence, 2000, p. 242-248.
- DITTELBACH (T.) et SACK (D.), *La chiesa inferiore della Cappella Palatina a Palermo : contesti-progetti-rilievi*, Palerme, 2005.
- DUPRE THESEIDER (E.), «Sugli inizi dello stanziamento cistercense nel regno di Sicilia», dans *Studi medievali in onore di Antonino de Stefano*, Palerme, 1956, p. 203-218.
- Documenti medievali greci e latini. Studi comparativi*, éd. G. De Gregorio et O. Kresten, Spolète, 1998.
- DUFOUR (L.), *Siracusa, città e fortificazioni*, Palerme, 1987.

- DURLING (J.), «The Anonymous Translation of Aristotle *De generatione et corruptione*», *Traditio*, 49 (1994), p. 220-230.
- ECHÉVARRÍA (A.), «La transformación del espacio islámico (siglos XI-XIII)», dans *À la recherche de légitimités chrétiennes*, p. 53-80.
- ELLENBLUM (R.), *Frankish Rural Settlement in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Cambridge, 1998.
- ELZE (R.), «Le insegne del potere», dans *Strumenti, tempi e luoghi di comunicazione nel Mezzogiorno normanno-svevo, (XI Giornate normanno-sveve, Bari, 26-29 oct. 1993)*, éd. G. Musca et V. Sivo, Bari, 1995, p. 113-131.
- , «The *Ordo* for the Coronation of King Roger II of Sicily : An Example of the Dating from Internal Evidence», dans *Coronations. Medieval and Modern Monarchic Ritual*, éd. J. M. Bak, Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1990, p. 165-178.
- , «Tre ordines per l'incoronazione di un re e di una regina del regno normanno di Sicilia», dans *Atti del Congresso internazionale sulla Sicilia normanna (Palerme, 4-8 déc. 1972)*, 2, Palerme, 1973, p. 438-459.
- ENGEL (A.), *Recherches sur la numismatique et la sigillographie des Normands de Sicile et d'Italie*, Paris, 1882.
- ENZENSBERGER (H.), «La cancelleria normanno-sveva tra unità monarchica e tendenze regionali», dans *Unità politica e differenze regionali nel regno di Sicilia*, éd. C. D. Fonseca, H. Houben, B. Vetere, Lecce, 1992, p. 105-119.
- , «Le cancellerie normanne : materiali per la storia della Sicilia musulmana», dans *Del nuovo sulla Sicilia musulmana*, p. 51-69.
- , «Fondazione o «rifondazione»? Alcune osservazioni sulla politica ecclesiastica del Conte Ruggero», dans *Chiesa e società in Sicilia*, 1, p. 21-51.
- EPIFANIO (V.) *I valli della Sicilia nel Medio Evo e la loro importanza nella vita dello Stato*, Naples, 1938.
- Épouser au plus proche : incestes, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, dir. P. Bonte, Paris, 1994 (*École des Hautes Études en Sciences sociales, Civilisations et sociétés*, 89).
- EPSTEIN (S. R.), *An Island for itself. Economic Development and Social Change in Late Medieval Sicily*, Cambridge, 1992.
- ERDMANN (C.), *The Origin of the Idea of Crusade*, Princeton, 1977.
- Esclavage et dépendances serviles. Histoire comparée*, éd. M. Cottias, A. Stella et B. Vincent, Paris, 2006, p. 9-23.
- L'età normanna e sveva in Sicilia* (Chapelle Palatine, nov.-déc. 1994), catalogue d'exposition, Palerme, 1994.
- État et colonisation au Moyen Âge et à la Renaissance*, dir. M. Balard, Lyon, 1989.
- ETTINGHAUSEN (R.), *La peinture arabe*, Genève, 1962 et rééd., Genève, 1977.
- Études d'orientalisme dédiées à la mémoire de E. Levi-Provençal*, Paris, 1962.
- EUGENIA GALVEZ (M.), «Noticia sobre los documentos arabes de Sicilia del archivo ducal de Medinaceli», dans *Del nuovo sulla Sicilia musulmana*, p. 167-182.
- VON FALKENHAUSEN (V.), «L'archimandritato del S. Salvatore in lingua phari di Messina e il monachesimo italo-greco nel regno normanno-svevo (secoli XI-XIII)», dans *Messina. Il ritorno della memoria*, p. 41-53.

- , «I ceti dirigenti prenormanni al tempo della costituzione degli stati normanni nell'Italia meridionale e in Sicilia», dans *Forme di potere e struttura sociale in Italia nel Medioevo*, éd. G. Rossetti, Bologne, 1977, p. 321-379.
- , «La circolazione monetaria nell'Italia meridionale e nella Sicilia in epoca normanna secondo la documentazione di archivio», *Bollettino di numismatica italiana*, vol. 6-7 (1986), p. 55-79.
- , «I diplomi dei re normanni in lingua greca», *Documenti medievali greci e latini. Studi comparativi*, éd. G. De Gregorio et O. Kresten, Spolète, 1998, p. 253-309.
- , *La dominazione bizantina nell'Italia meridionale dal IX all'XI sec.*, Bari, 1978, trad. de Wiesberden *Untersuchungen über die byzantinische Herrschaft vom 9. bis ins 11 Jahrhundert*, Wiesbaden, 1967.
- , «Friedrich II. und die Griechen im Königreich Sizilien», dans *Federico II. Convegno Internazionale dell'Istituto Storico Germanico di Roma nell'VIII centenario della nascita*, éd. A. Esch et N. Kamp, Tübingen, 1996, p. 235-262.
- , «I funzionari greci nel regno normanno», dans *Byzantino-Sicula V*, p. 127-163.
- , «The Greek Presence in Norman Sicily : The Contribution of Archival Material», dans *The Society of Norman Italy*, éd. G. Loud et A. Metcalfe, Leyde, 2002 (*The Medieval Mediterranean*, 38), p. 253-288.
- , «I gruppi etnici nel regno di Ruggero II e la loro partecipazione al potere», dans *Società, potere e popolo nell'età di Ruggero II (III giornate normanne-sveve, Bari, 23-25 mai 1977)*, Bari, 1979, p. 133-156.
- , «I logoteti greci nel regno normanno. Uno studio prosopografico», dans *Dentro e fuori la Sicilia. Studi di Storia per Vincenzo D'Alessandro*, éd. P. Corrao et I. Mineo, Rome, 2009 (*I Libri di Viella*, 98), p. 101-123.
- , «I mulini della discordia sul Fiumefreddo», dans *Puer Apuliae*, 1, p. 225-238.
- , «Zur Regentschaft der Gräfin Adelasia del Vasto in Kalabrien und Sizilien (1101-1112)», dans *AETOS Studies in honour of Cyril Mango presented to him on April 14, 1998*, Stuttgart-Leipzig, p. 87-115.
- FASOLI (G.), *Cronache medievali di Sicilia. Note d'orientamento*, Catane, 1950.
- Federico e la Sicilia. Dalla terra alla corona. II. Arti figurative e sontuarie*, éd. M. Andaloro, Palerme, 1995.
- FELLER (L.), *Les Abruzzes médiévales : territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XII^e siècles*, Rome, 1998 (*BEFAR*, 300).
- , «L'organisation de l'espace abruzzais entre IX^e et XII^e siècles», dans *Une région frontalière au Moyen Âge. Les vallées du Turano et du Salto entre Sabine et Abruzzes*, éd. É. Hubert, Rome, 2000 (*CEFR*, 263), p. 243-269.
- Il feudalesimo nell'alto medioevo (XLVII Settimana di Studi sull'alto medioevo)*, Spolète, 2000.
- FIERRO (M.), «The qādī as ruler», dans *Saber religioso y poder político en el Islam. Actas del Simposio Internacional (Grenade 15-18 octubre 1991)*, Madrid, 1994, p. 71-116.
- FIORILLA (S.), «Insediamenti e territorio nella Sicilia centromeridionale : primi dati», *MEFRM*, 116/1 (2004), p. 79-107.

- , «Percorsi viari medievali nella Sicilia sudorientale», *Sicilia Archeologica*, 98 (2000), p. 247-257.
- FLORI (J.), *Croisade et chevalerie. XI^e-XII^e siècle*, Paris-Bruxelles, 1998.
- , *La guerre sainte. La formation de l'idée de croisade dans l'Occident chrétien*, Paris, 2001.
- , «Guerre sainte et rétributions spirituelles dans la deuxième moitié du XI^e siècle (Lutte contre l'Islam ou pour la papauté?)», *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 85 (1990), p. 617-650.
- , «Lexicologie et société : les dénominations des *milites* normands d'Italie chez Geoffroy Malaterra», dans *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X^e-XIII^e s.). Hommage à Pierre Bonassie*, Toulouse, 1999, p. 271-279.
- , *Pierre l'Ermite et la première croisade*, Paris, 1999.
- , «Réforme, reconquista, croisade (l'idée de reconquête dans la correspondance pontificale d'Alexandre II à Urbain II)», *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 40 (1997), p. 317-335.
- FOBELLI (M. L.), «La vitalità dei motivi ornamentali dello *scriptorium* di Palermo e un inedito disegno tardo-normanno», dans *La cattedrale di Palermo*, p. 221-231.
- FODALE (S.), *L'apostolica legazia e altri studi su Stato e Chiesa*, Messine, 1991 (*Historica*, 5).
- , *Comes et legatus Siciliae : sul privilegio di Urbano II e la pretesa apostolica legazia dei Normanni di Sicilia*, Palerme, 1970 (*Università di Palermo, Istituto di Storia medievale*, 2).
- , «Fondazione e rifondazioni episcopali da Ruggero I a Guglielmo II», dans *Chiesa e società in Sicilia*, 1, p. 51-63.
- , «La Legazia Apostolica nella storia della Sicilia», dans *La legazia apostolica. Chiesa, potere e società in Sicilia in età medievale e moderna*, éd. S. Vacca, Caltanissetta-Rome, 2000, p. 11-23.
- , «La Sicilia tra crociata e convivenza», dans *Verso Gerusalemme. Il convegno internazionale nel IX Centenario della Prima Crociata (1099-1999)*, Bari 11-13 janv. 1999, éd. F. Cardini, M. Belloli et B. Vetere, Martina Franca, 1999, p. 47-55.
- FOLLIERI (E.), «I santi dell'Italia greca», *Rivista di Studi Bizantini e Neoellenici*, n.s. 34 (1997), p. 3-36.
- FONKIC (B. L.), «Sull'origine del manoscritto dello Scilitze de Madrid», *Erytheia*, 28 (2007), p. 67-89.
- FONSECA (C. D.), «Pontificali sede aptavit : la ricostituzione della Chiesa vescovile di Messina (secc. XI-XII)», dans *Messina. Il ritorno della memoria*, p. 35-40.
- FONTANA (M. V.), «Byzantine Mediation of Epigraphic Characters of Islamic Derivation in the Wall Paintings of Some Churches in Southern Italy», dans *Islam and the Italian Renaissance*, éd. Ch. Burnett et A. Contadini, Londres, 1999, p. 61-75.
- , «Un itinerario italiano sulle tracce dello pseudo-cufico», *Grafica* 10-11 (1991), p. 67-84.
- FOTI (M. B.), «Il Vangelo miniato di Parma e la Biblioteca del monastero in lingua phari», *Koinônia*, 16 (1992), p. 82-83.
- FROHLICH (W.), «The Marriage of Henry VI and Constance of Sicily : Pre-

- lude and Consequences», dans *Anglo-Norman Studies. XV : Proceedings of the Battle Conference 1992 and XI Colloquio of the Officina di Studi medievali*, Woodbridge, 1993, p. 99-117.
- From al-Andalus to Khurasan. Documents from the Medieval Muslim World*, éd. P.M. Sijpesteijn, L. Sundelin, S. Torallas Tovar et A. Zomeño, Leyde-Boston, 2007.
- FOUCAULT (M.), «*Il faut défendre la société*». *Cours au Collège de France (1975-1976)*, dir. F. Ewald et A. Fontana, Paris, 1997.
- FRUGONI (C.), «*Fortuna Tancredi*. Temi e immagini di polemica anti-normanna in Pietro da Eboli», dans *Studi su Pietro da Eboli*, Rome, 1978, p. 147-166 (*Studi Storici dell'Istituto Storico Italiano per il Medioevo*, 103-105).
- GABRIELI (F.), «*Il palazzo hammadita di Bijaya descritto da Ibn Hamdis*», dans *Aus der Welt der Islamischen Kunst-festschrift für Ernst Kühnel zum 75. Geburtstag am 26.10.57*, Berlin, 1959, p. 54-58.
- , «*Pisa e i Sarraceni nell'XI-XII secolo*», dans *Il Uomo e la civiltà pisana del suo tempo*, éd. F. Gabrieli et alii, Pise, 1986, p. 9-16.
- GALASSO (G.), «*Considerazioni intorno alla storia del Mezzogiorno in Italia*», dans Id., *Mezzogiorno medievale e moderno*, Turin, 1975, p. 15-59.
- GALLINA (M.), «*La «precrociata» di Roberto il Guiscardo : un'ambigua definizione*», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo e le Crociate*, p. 29-48.
- GARCIA-ARENAL (M.), «*Introduction*», dans *Conversions islamiques. Identités religieuses en Islam méditerranéen*, Paris, 2002.
- , *Messianism and Puritanical Reform. Mahdīs of the Muslim West*, Leyde-Boston, 2006.
- GARUFI (C. A.), «*Adelaide nipote di Bonifazio del Vasto e Goffredo figliuolo del gran Conte Ruggiero*», *Rendiconti e memorie della reale Accademia degli Zelanti di Acireale*, ser. III, 4 (1904-1905), p. 185-216.
- , «*Gli Aleramici e i Normanni in Sicilia e nelle Puglie*», dans *Centenario della nascita di Michele Amari*, 1, p. 47-83.
- , «*Censimento e catasto della popolazione servile. Nuovi studi e ricerche sull'ordinamento amministrativo dei Normanni in Sicilia nei secoli XI e XII*», *Archivio storico siciliano*, 49 (1928), p. 1-100.
- , «*Sull'ordinamento amministrativo Normanno in Sicilia, Exhiquier o diwan? Studi storico-diplomatici*», *Archivio Storico Italiano*, 27 (1901), p. 225-263.
- , «*Tre nuove pergamene del monastero di S. Michele di Mazara*», *Archivio Storico Siciliano*, 52 (1933), p. 219-224.
- GAUTIER DALCHÉ (P.), *Carte marine et portulan au XII^e siècle. Le «Liber de existencia riveriarum et forma maris nostri Mediterranei» (Pise, circa 1200)*, Rome, 1995 (CEFR, 203).
- , *Du Yorkshire à l'Inde. Une géographie urbaine et maritime de la fin du XII^e siècle (Roger de Howden?)*, Genève, 2005 (E.P.H.E., Hautes études médiévales et modernes, 89).
- GEHIN (P.), «*Un manuscrit bilingue grec-arabe, BnF, Supplément grec 911 (année 1043)*», dans *Scribes et manuscrits du Moyen-Orient*, dir. F. Déroche et F. Richard, Paris, 1997 (BnF, Études et recherches), p. 161-175.

- Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne (Études d'anthroponymie médiévale 1^{re} et 2^e rencontres, Azay-le-Ferron, 1986 et 1987)*, Tours, 1989.
- Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historiques et anthropologiques des pratiques et des représentations (Actes des tables-rondes internationales tenues à Paris les 24-26 septembre 1987 et 18-19 mars 1988)*, Rome, 1993 (CEFR, 168),
- GENUARDI (L.), «I defetari normanni», dans *Centenario della nascita di Michele Amari*, Palerme, 1910, I, p. 159-164.
- Gens de passage dans les villes méditerranéennes, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, éd. W. Kaiser et C. Moatti, Paris, 2007.
- GERSEN-JØRGENSEN (M.), *Medieval Islamic Symbolism and the Islamic Paintings in the Cefalù Cathedral*, Leyde, 1986.
- GHRAB (S.), *Ibn 'Arafa et le malikisme en Ifriqiya au VIII^e-XIV^e siècle*, 1, Tunis, 1992 (*Faculté des Lettres de la Manouba, série Lettres*, XII).
- Il giardino islamico*, éd. L. Zangheri, B. Lorenzi et N. M. Rahmati, Città di Castello, 2006 (*Giardini e Paesaggio*, 15).
- GIL (M.), «Sicily 827-1072, in Light of the Geniza Documents and Parallel Sources», dans *Gli ebrei in Sicilia sino all'espulsione del 1492 (Atti del V Convegno internazionale Italia Judaica, Palerme, 15-19 juin 1992)*, Rome, 1995 (*Pubblicazioni degli Archivi di Stato, Saggi*, 32), p. 96-171.
- GIMARET (D.), *La doctrine d'al-Ash'arī*, Paris, 1990.
- , *Les noms divins en Islam. Exégèse lexicographique et théologique*, Paris, 1988.
- Giordanengo (G.), «Les féodalités italiennes», dans *Les féodalités. Histoire générale des systèmes politiques*, dir. J.-P. Poly et E. Bournazel, Paris, 1998, p. 211-263.
- GIUNTA (F.) et RIZZITANO (U.), *Terra senza crociata*, Palerme, 1967.
- GLICK (T. F.), *From Muslim Fortress to Christian Castle. Social and Cultural Change in Medieval Spain*, Manchester, 1995.
- GOLVIN (L.), «Les plafonds à muqarnas de la Qal'a des Banū Hammād et leur influence possible sur l'art de la Sicile à la période normande», *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 17 (1974), p. 63-69.
- GOUSSET (M.-T.), «Le *Liber de locis stellarum fixarum* d'al-Sūfī, ms. 1036 de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris : une réattribution», *Arte Medievale*, 2 (1985), p. 93-106.
- GRABAR (A.), «Une couronne du début du XIII^e siècle et les coiffures d'apparat féminine», *Cahiers archéologiques*, 8 (1956), p. 265-273.
- , «Image d'une église chrétienne parmi les peintures musulmanes de la Chapelle Palatine de Palerme», dans *Aus der Welt der islamischen Kunst. Festschrift für Ernst Kühnel*, éd. R. Ettinghausen, Berlin, 1959, p. 226-233.
- GRABAR (A.) et MANOUSSACAS (M.), *L'illustration du manuscrit de Skylitzès de la Bibliothèque Nationale de Madrid*, Venise, 1979 (*Bibliothèque de l'Institut hellénique d'études byzantines et post-byzantines de Venise*, 10).
- GRABAR (O.), *Ceremonial and Art at the Umayyad Court*, Ph. D., Princeton, 1954.
- , *The Mediation of Ornament*, Princeton, 1992 (*The A. W. Mellon Lectures in the Fine Arts*, 1989, *Bollingen Series XXXV*. 38).

- , «The Shared Culture of Objects», dans *Byzantine Court Culture*, p. 115-129.
- GRABAR (O. et A.), «L'essor des arts inspirés par les cours princières à la fin du premier millénaire : princes musulmans et princes chrétiens», dans *L'Occidente e l'Islam nell'alto Medioevo (XII Settimana di Studio del centro italiano di Studi sull'Alto Medioevo, 2-8 avril 1964)*, Spolète, 1965, p. 845-892.
- GRANT (E.), «Henricus Aristippus, William of Moerbeke and Two alleged Medieval Translations of Hero's Pneumatica», *Speculum*, 46/4 (1971), p. 656-669.
- GRASSI (V.), «Iscrizioni del V-VI secolo dell'Egira nel Museo Pepoli di Trapani», *Anaquel de Estudios Arabes*, 8 (1997), p. 129-140.
- , «Le iscrizioni normanne in caratteri arabi in Sicilia», *Studi Magrebini*, 24 (1992), p. 29-38.
- GRÉVIN (B.), «L'historien face au problème des contacts entre latin et langues vulgaires au bas Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle) : espace ouvert à la recherche. L'exemple de l'application de la notion de diglossie», dans *La résistible ascension des vulgaires. Contacts entre latin et langues vulgaires au bas Moyen Âge. Problèmes pour l'historien*, MEFRM, 117/2 (2005), p. 447-469.
- GRIERSON (P.) et ODDY (W. A.), «Le titre du tari sicilien du milieu du XI^e siècle à 1278», *Revue de Numismatique*, sér. 7, 16 (1974), p. 123-134.
- GROHMANN (A.), *Arabische Paläographie, II. Teil*, Vienne, 1971 (*Österreichische Akademie der Wissenschaften philosophisch-historische Klasse Denkschriften*, 94 Band, 2 Abhandlung).
- GRONKE (M.), «La rédaction des actes privés dans le monde musulman médiéval : théorie et pratique», *Studia Islamica*, 59 (1984), p. 159-174.
- GRUBE (E. J.) et JOHNS (J.), *The painted Ceilings of the Cappella Palatina*, Gênes-New York, 2005 (*Supplement to Islamic Art*, I).
- GRUZINSKI (S.) et ROUVERET (R.), «Ellos son como niños. Histoire et acculturation dans le Mexique colonial et l'Italie méridionale avant la romanisation», *MEFRA*, 88/1 (1976), p. 159-219.
- GUASTELLA (C.), «Il corredo funerario di Costanza d'Aragona e di Enrico VI. Vicende storiche e testimonianze documentarie», dans *Federico e la Sicilia. Dalla terra alla corona*, 2, p. 59-74.
- , «Per l'edizione critica della corona di Costanza», dans *La cattedrale di Palermo*, p. 265-287.
- GUICHARD (P.), «Combattants de l'Occident chrétien et de l'Islam. Quelques remarques sur leurs images réciproques (fin X^e-XII^es.)», dans *Identidad y representación de la frontera en la España medieval (siglos XI-XIV)*, éd. C. de Ayala Martínez, P. Buresi et P. Jossierand, Madrid, 2001 (*Collection de la Casa de Velázquez*, 75), p. 223-251.
- , *Les musulmans de Valence et la reconquête du XI^e-XIII^e siècles*, Damas, 1990-1991.
- , «Paysans d'al-Andalus, XI^e-XIV^e siècle», dans *L'Histoire des Espagnols VI^e-XX^e siècle*, dir. B. Benassar, Paris, 1985, p. 127-159.
- , *Structures sociales «orientales» et «occidentales» dans l'Espagne musulmane*, Paris-La Haye, 1977.
- et MENJOT (D.), «Les emprunts aux vaincus. Les conséquences de la

- «reconquête» sur l'organisation institutionnelle des États castillan et aragonais au Moyen Âge», dans *État et colonisation*, dir. M. Balard, Lyon, 1989, p. 379-396.
- GUILLOREL (H.), «Toponymie et politique», dans *Noms et renoms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, éd. S. Akin, Rouen, 1999, p. 61-93.
- GULLOU (A.), «Inchiesta sulla popolazione greca della Sicilia e della Calabria nel Medio Evo», *Rivista storica italiana*, 75 (1963), p. 53-68.
- GUTTIEREZ LLORET (S.), *La cora de Tudm̄r de la antigüedad tardía al mundo islámico*, Madrid-Alicante, 1996 (*Collection de la Casa de Velázquez*, 57).
- GUYOTJEANNIN (O.), «L'Italie méridionale vue du royaume de France», *Il Mezzogiorno normanno-svevo visto dall'Europa e dal mondo mediterraneo*, p. 143-175.
- HADJADJI (H.), *Ibn al-Labbāna : le poète d'al-Mu'tamid, prince de Séville ou le symbole de l'amitié*, Paris, 1997.
- HARBOUN (H.), *Les voyageurs juifs du XII^e siècle*, Aix-en-Provence, 1986.
- HARTWIG (O.), «Su la data degli sponsali di Arrigo VI con la Costanza erede del trono di Sicilia, e su i *divani* dell'azienda normanna in Palermo. Lettera del dottor O. Hartwig e Memoria del socio Amari lette nella seduta del 28 aprile 1878», *Atti della Reale Accademia dei Lincei*, 275 (1877-1878), ser. 3, *Memoria classe scienze morali*, 2, p. 409-417.
- , «Re Guglielmo I e il suo grande ammiraglio Majone di Bari», *Archivio Storico per le province napoletane*, 8/1 (1883), p. 397-485.
- HASKINS (C. H.), «England and Sicily in the Twelfth Century», *English Historical Review*, 26 (1911), p. 443-447 et 641-665.
- , *The Normans in European History*, New York, 1935.
- , «The Sicilian Translators of the Twelfth Century», dans *Studies in the History of Medieval Science*, Cambridge (Mass.), 1924, p. 155-193.
- HENRIET (P.), «L'idéologie de guerre sainte dans le Haut Moyen Âge hispanique», *Francia. Moyen Âge*, Bd 29, 1 (2002), p. 171-220, à propos du livre d'A. P. Bronisch, *Reconquista und Heiliger Krieg. Die Deutung des Krieges im christlichen Spanien von den Westgoten bis ins frühe 12. Jahrhundert*, Münster (*Spanische Forschungen der Görresgesellschaft, zweite Reihe*, 35).
- HERKLOTZ (I.), «Sepulcra» e «monumenta» *del Medioevo*, Rome, 1985.
- HILEY (D.), «Quanto c'è di normanno nei tropari siculo-normanni?», *Rivista italiana di Musicologia*, 18 (1983), p. 3-28.
- , «The Norman Chant Traditions. Normandy, Britain, Sicily», *Proceedings of the Royal Musical Association*, 107 (1980-1981), p. 1-33.
- Histoire des institutions françaises au Moyen-Âge*, dir. F. Lot et R. Fawtier, Paris, 1957.
- Histoire et culture dans l'Italie byzantine. Acquis et nouvelles recherches*, éd. A. Jacob, J.-M. Martin et G. Noyé, Rome, 2006 (*CEFR*, 363).
- HOGENDORN (J. S.), «The location of the «Manufacture» of Eunuchs», dans *Slave Elites in the Middle East*, p. 41-70.
- HOOD (G. E.), «Falcandus and Falcaudus, *Epistola ad Petrum, Liber de Regno Sicilie*. Literary Form and Author's Identity», *Studi Medievali*, 40/1 (1999), p. 1-43.
- HOUBEN (H.), «Adelaide del Vasto nella storia del regno di Sicilia», dans *Bianca Lancia d'Agliano. Fra il Piemonte e il Regno di Sicilia*, p. 121-147.

- , «Gli ebrei nell'Italia meridionale tra la metà dell'XI e l'inizio del XIII secolo», dans *L'Ebraismo dell'Italia meridionale peninsulare dalle origini al 1541 : società, economia, cultura (IX Congresso internazionale dell'Associazione italiana per lo studio del giudaismo, Potenza, 20-24 sept. 1992)*, éd. C.D. Fonseca, M. Luzzati, G. Tamani et C. Colafemmina, Galatina, 1996 (*Università degli Studi della Basilicata. Potenza, Atti e memorie*, 17), p. 49-65, rééd. dans Id., *Mezzogiorno normanno-svevo*, p. 193-212.
- , *Mezzogiorno normanno-svevo. Monasteri e castelli, ebrei e musulmani*, Naples, 1996 (*Nuovo Medioevo*, 52).
- , «Möglichkeiten und Grenzen religiöser Toleranz im normannisch-staufischen Königreich Sizilien», *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 50 (1994), p. 159-198, trad. : «Possibilità e limiti della tolleranza religiosa nel Mezzogiorno normanno-svevo», dans *Mezzogiorno normanno-svevo*, p. 213-243.
- , «La politica estera di Guglielmo II tra vocazione mediterranea e destino europeo», dans *Unità politica e differenze regionali nel Regno di Sicilia (Atti del convegno internazionale in occasione dell'VIII centenario della morte di re Guglielmo II di Sicilia, Lecce-Potenza, 19-22 avr. 1989)*, éd. C. D. Fonseca, H. Houben et B. Vetere, Galatina, 1992 (*Università degli Studi di Lecce, Pubblicazioni del Dipartimento di Studi storici dal Medioevo all'Età contemporanea*, 21) et rééd. dans Id., *Mezzogiorno normanno-svevo*, p. 145-157.
- , *Ruggero II di Sicilia. Un sovrano tra Oriente e Occidente*, Rome-Bari, 1999 (*Centro europeo di studi normanni, Testi e Studi*, 8), trad. de Roger II. Von Sizilien. *Herrscher zwischen Orient und Okzident*, Darmstadt, 1997.
- HUBERT (E.), «Quelques considérations sur l'organisation de l'espace, la propriété foncière et la géographie du peuplement dans la vallée du Turano (XI^e-XIII^e siècles)», dans *Une région frontalière au Moyen Âge. Les vallées du Turano et du Salto entre Sabine et Abruzzes*, éd. É. Hubert, Rome, 2000 (*CEFR*, 263), p. 143-166.
- HUNT (L.-A.), «Comnenian Aristocratic Palace Decoration : Description and Islamic Connections», dans *The Byzantine Aristocracy IX to XIII Centuries*, Oxford, 1984 (*BAR, International Series*, 221), p. 138-170; rééd. dans *Byzantium, Eastern Christendom and Islam. Art at the Crossroads of the Medieval Mediterranean*, Londres, 1998, 1, p. 29-60.
- L'identité*, dir. C. Lévi-Strauss, Paris, 1981.
- IDRIS (R. H.), *La Berbérie orientale sous les Zirides du X^e au XII^e siècle*, Paris, 1962.
- IFRAH (G.), *Histoire universelle des chiffres*, Paris, 1981.
- IRIGOIN (J.), «Manuscripts italiotes et traductions latines de traités scientifiques et techniques : quelques exemples», dans *La cultura scientifica e tecnica nell'Italia meridionale bizantina. Atti della sesta Giornata di studi bizantini (Arcavacata di Rende, 8-9 febbraio 2000)*, éd. F. Burgarella et A. M. Ieraci Bio, Soveria Mannelli, 2006, p. 125-136.
- , «L'apport de l'Italie méridionale à la transmission des textes classiques», dans *Histoire et culture dans l'Italie byzantine*, p. 5-20.
- The Islamic Garden*, éd. R. Ettinghausen et E.B. McDougall, Washington, 1976.

- ITO (S.), *The Medieval Translation of the Data of Euclid*, Tokyo, 1980.
- JACOB (A.), «Épigraphie et poésie dans l'Italie méridionale hellénophone», dans *L'épistolographie et la poésie épigrammatique (Actes de la 16^e Table ronde du XX^e Congrès International des Études byzantines)*, Paris, 2003 (*Dossiers byzantins*, 3), p. 161-176.
- JACOBY (D.), «Seta e tessuti in seta nella Sicilia araba e normanna : il contesto economico», dans *Nobiles Officinae*, 2, p. 133-144.
- JAMIL (N.) et JOHNS (J.), «Signs of the Times : Arabic Signatures as a Measure of Acculturation in Norman Sicily», *Muqarnas*, 21 (2004), p. 180-192.
- JAMISON (E.), «Additional Work by E. Jamison on the *Catalogus Baronum*», *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 83 (1971) p. 1-65.
- , *Admiral Eugenius, His life and Work and the Authorship of the «Epistola ad Petrum» and the «Historia Hugonis Falcandi siculi»*, Londres, 1957.
- , «The Sicilian Norman Kingdom in the Mind of Anglo-Norman Contemporaries», rééd. dans Ead., *Studies on the History of Medieval Sicily and South Italy*, éd. D. Clementi et T. Kölzer, Darmstadt, 1992, p. 159-207.
- , «Some Notes on the *Anonymi Gesta Francorum*, with Special Reference to the Norman Contingent from South Italy and Sicily in the First Crusade», rééd. dans Ead., *Studies on the History of Medieval Sicily and South Italy*, éd. D. Clementi et T. Kölzer, Darmstadt, 1992, p. 275-300.
- JESUS RUBIERA MATA (M.), «Rafals y raales : ravals y arrabales; reals y reales», *Sharq al-Andalus*, 1 (1984), p. 117-122.
- JOHANSEN (B.), «Formes de langage et fonctions publiques : stéréotypes, témoins et offices dans la preuve par l'écrit en droit musulman», *Arabica*, 44 (1997), p. 333-376.
- JOHNS (J.), *Arabic Administration in Norman Sicily. The Royal Dīwān*, Cambridge, 2002.
- , «Arabic Contracts of Sea-Exchange from Norman Sicily», dans *Karisissime Gotifride. Historical Essays to Godfrey Wettinger on His Seventieth Birthday*, éd. P. Xuereb, Malte, 1999, p. 55-78.
- , «Arabic June (*brutuyūn*) and July (*istiriyūn*) in Norman Sicily», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 64 (2001), p. 98-100.
- , «Entella nelle fonti arabe. Il registro dei confini (*jarīda*) di S. Maria di Monreale, 1182 d. C.», dans *Alla ricerca di Entella*, éd. G. Nenci, Pise, 1993, p. 61-97.
- , «The Greek Church and the Conversion of Muslims in Norman Sicily?», *Byzantinische Forschungen*, 21 (1995), p. 133-157.
- , «Le iscrizioni e le epigrafi in arabo. Una rilettura», dans *Nobiles Officinae*, 2, p. 47-68.
- , «Lapidi sepolcrali in memoria di Anna e Drogo, genitori di Grisanto», *Nobiles Officinae*, 1, VIII.7, p. 520-522.
- , «*Malik Ifriqiya* : The Norman Kingdom of Africa and the Fatimids», *Libyan Studies*, 18 (1987), p. 89-101.
- , «Monreale Survey. L'insediamento umano nell'alto Belice dall'età paleolitica al 1250 d. C.», dans *Giornate internazionali di Studi sull'area elima. Atti*, Pise-Gibellina, 1992, 1, p. 407-421.
- , *The Muslims of Norman Sicily c. 1060-c. 1194*, Ph.D. Thesis, Faculty of Modern History, University of Oxford, 1983.

- , «I re normanni e i califfi fatimiti. Nuove prospettive su vecchi materiali», dans *Del nuovo sulla Sicilia musulmana*, p. 9-50.
- , «Sulla condizione dei musulmani di Corleone sotto il dominio normanno nel XII secolo», dans *Byzantino-Sicula IV. Atti del I Congresso Internazionale di archeologia della Sicilia bizantina*, Palerme, 2002, p. 275-294 et version angl. : «The boys from Mezzoiuso : Muslim jizya-payers in Christian Sicily», dans *Islamic Reflections, Arabic Musings : studies in honour of Professor Alan Jones*, éd. R. Hoyland et P. Kennedy, Oxford, 2003, p. 243-256.
- , «I titoli arabi dei sovrani normanni di Sicilia», *Bollettino di numismatica*, 6-7 (1986), p. 11-54.
- , «Tre lastre frammentarie con iscrizioni arabe in lode di Ruggero II dal Palazzo di Palermo», dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 499-501.
- et METCALFE (A.), «The Mystery at Chùrchuro : Conspiracy or Incompetence in the Twelfth-Century Sicily?», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 62, 1999, p. 226-259.
- JORDAN (E.), «La politique ecclésiastique de Roger I et les origines de la Légation sicilienne», *Le Moyen Âge*, ser. II, 24 / 2 (sept.-déc. 1922), p. 237-274 et 25 / 1 (janv.- sept. 1923), p. 32-65.
- JOUHAUD (C.), «Pouvoir, souveraineté, domination», *Critique*, 660 (2002), p. 368-380.
- KAMP (N.), *Kirche und Monarchie im staufischen Königreich Sizilien. I. Prosopographische Grundlegung : Bistümer und Bischöfe des Königreichs 1194-1266. 3. Sizilien*, Munich, 1975 (*Münstersche Mittelalter-Schriften*, Band 10/I,3).
- , «Der unteritalienische Episkopat im Spannungsfeld zwischen monarchischer Kontrolle und römischer *libertas* von der Reichsgründung bis zum Konkordat von Benevent», dans *Società, potere e popolo nell'età di Ruggero II (III giornate normanne-sveve, Bari, 23-25 mai 1977)*, Bari, 1979, p. 99-132.
- , «I vescovi siciliani nel periodo normanno : origine sociale e formazioni spirituali», dans *Chiesa e società in Sicilia*, 1, p. 63-91.
- KANTOROWICZ (E. H.), *Laudes Regiae. Une étude des acclamations liturgiques et du culte du souverain au Moyen Âge*, trad. frse., Paris, 2004.
- KAPITAIKIN (L.), «The Paintings of the Aisle-ceilings of the Cappella palatina, Palermo», dans *Art and Form in Norman Sicily*, p. 115-147.
- KAPLAN (M.), *Les hommes et la terre à Byzance du VI^e au XI^e siècle*, Paris, 1992.
- KAZHDAN (A. P.) et Mc CORMICK (M.), «The Social World of the Byzantine court», dans *Byzantine Court Culture*, p. 167-197.
- KISLINGER (E.), *Regionalgeschichte als Quellenproblem : die Chronik von Monembasia und das sizilianische Demenna : eine historisch-topographische Studie*, Vienne, 2001 (*Veröffentlichungen der Kommission für die Tabula Imperii Byzantini*, 8; *Denkschriften-Österreichische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse*, 294).
- et MAURICI (F.), «Ritrovamenti bizantini nell'area di Ventimiglia di Sicilia (PA)», *Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik*, 49 (1999).
- KITZINGER (E.), «The Date of Philagathos' Homily for the Feast of Sts Peter and Paul», dans *Byzantino-Sicula II : Miscellanea di scritti in memoria di Giuseppe Rossi Taibbi*, Palerme, 1975, p. 301-306.

- , *I mosaici di Santa Maria dell'Ammiraglio a Palermo*, Palerme, 1990 (ISSBN, Palermo, Monumenti, 3).
- , «The Mosaics of the Cappella Palatina in Palermo : An Essay on the Choice and Arrangement of the Subjects», *Art Bulletin*, 31 (1949), p. 269-292.
- , «On the Portrait of Roger II in the Martorana in Palermo», *Proporzioni*, 3 (1950), p. 30-35, rééd. dans *The Art of Byzantium and the Medieval West : Selected Studies*, éd. W. E. Kleinbauer, Bloomington-Londres, 1976, p. 320-326.
- KNIPP (D.), «Some aspects of Style and Heritage in the Norman Stanza», dans *Art and Form in Norman Sicily*, p. 173-207.
- KÖLZER (T.), «Magna Imperialis Curia», dans *Federico II e la Sicilia*, éd. P. Toubert et A. Paravicini Bagliani, Palerme, 1998, p. 46-62.
- KRAVARI (V.) «L'enregistrement des paysans dans les praktika byzantins, XI^e-XV^e siècles», *Documenti medievali greci e latini. Studi comparativi*, éd. G. De Gregorio et O. Kresten, Spolète, 1998, p. 187-203.
- KRIEGEL (M.), *Les juifs à la fin du Moyen Âge dans l'Europe méditerranéenne*, Paris, 1979, rééd. Paris, 1994.
- KRÖNIG (W.), «Der viersprachige Grabstein von 1148 in Palermo», *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, 52 (1989), p. 550-558.
- , *Il castello di Caronia in Sicilia. Un complesso normanno del XII secolo*, Palerme, 1977.
- , *The Cathedral of Monreale and Norman Architecture in Sicily*, Palerme, 1965.
- KUNITZSCH (P.), «The Astronomer Abū l-Ḥusayn al-Ṣūfī and his Book on the Constellations», *Zeitschrift für Geschichte der Arabisch-Islamischen Wissenschaften*, 3 (1986), p. 56-81.
- LABANDE (E.-R.), «La Sicile dans les sources narratives de la France de l'Ouest aux XI^e et XII^e siècles», dans *Atti del Congresso internazionale sulla Sicilia normanna (Palerme, 4-8 déc. 1972)*, Palerme, 1973, p. 146-161.
- LA DUCA (R.), *Il palazzo dei Normanni*, Palerme, 1997.
- LAGARDÈRE (V.), *Campagnes et paysans d'al-Andalus VIII^e-XII^e siècles*, Paris, 1993.
- LA LUMIA (I.), *Guglielmo II (detto il Buono). La Sicilia sotto il suo regno*, rééd. anast., Palerme, 2000.
- LAMBTON (A. K.), «Islamic Mirror for Princes», dans Ead., *Theory and Practice in Medieval Persian Government*, Londres, 1980, texte VI.
- LAVAGNINI (B.), «Cultura bizantina in Sicilia sotto i Normanni. Epigrammi greci a Palermo e a Messina», *Bollettino della Badia greca di Grottaferrata*, n. s. 36 (1982), p. 81-93.
- , «L'epigramma e il commitente», *Dumbarton Oaks Papers*, 41 (1987), p. 339-350.
- , «L'epitaffio in Palermo di donna Irene consorte di Giorgio l'Ammiraglio», dans *Studi in onore di Francesco Gabrieli nel suo ottantesimo compleanno*, éd. R. Traini, Rome, 1984, 2, p. 435-442.
- , «Filippo-Filagato promotore degli studi di greco in Calabria», *Bollettino della badia greca di Grottaferrata*, n. s. 28 (1974), p. 3-12.
- , «Giorgio di Antiochia e il titolo di ARCWN TWN ARCONTWN», dans

- SUNALESMOS, *Studi in onore di Rosario Anastasi*, 2, Catane, 1994, p. 215-220.
- , «Profilo di Filagato da Cerami con traduzione della Omelia XXVII pronunziata dal pulpito della Cappella Palatina in Palermo», *Bollettino della Badia greca di Grottaferrata*, n.s. 44 (1990), p. 231-235.
- , «Versi dal carcere da un anonimo poeta italo-bizantino di età normanna (1135-1151)», *Miscellanea Agostino Pertusi*, dans *Rivista di studi bizantini e slavi*, 2 (1982), p. 323-331.
- LEFORT (J.), «L'économie rurale à Byzance (VII^e-XII^e siècle)», dans Id., *Société rurale et histoire du paysage à Byzance*, Paris, 2006, p. 395-478 et version anglaise dans *The Economic History of Byzantium from the Seventh through the Fifteenth Century*, éd. A. E. Laiou, Washington, 2002, p. 231-310.
- La legazia apostolica. Chiesa, potere e società in Sicilia in età medievale e moderna*, éd. S. Vacca, Caltanissetta-Rome, 2000.
- LEJEUNE (R.), «La Sicile et la littérature française du XI^e au XIII^e», dans *Dai trovatori arabo-siculi alla poesia d'oggi (Atti del Congresso Internazionale di poesia e di filologia per il VII centenario della poesia e della lingua italiana)*, Palerme, 1953, p. 85-107.
- LEMAY (R.), «De la scolastique à l'histoire par le truchement de la philologie», dans *La diffusione delle scienze islamiche nel medio evo europeo*, éd. B. Scarcia Amoretti, Rome, 1987, p. 399-535.
- LENTIN (J.), «Sur quelques spécificités du Moyen arabe de Sicile», dans *XII Incontro italiano di linguistica camito-semitica (afroasiatica)*, éd. M. Moriggi, Soveria Mannelli, 2007, p. 45-54.
- L'incastellamento (Actes des rencontres de Gérone, 26-27 nov. 1992 et Rome, 5-7 mai 1994)*, éd. M. Barcelò et P. Toubert, Rome, 1998 (CEFR, 241).
- LORENZI (B.), «Parchi e verzieri nella Sicilia islamica e normanna», dans *Il giardino islamico*, p. 206-275.
- LOUD (G. A.), *Latin Church in Norman Italy*, Cambridge, 2007.
- , «Il regno normanno-svevo visto dal regno d'Inghilterra», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo visto dall'Europa e dal mondo mediterraneo*, p. 175-196.
- , «Royal Control of the Church in the XIIth Century Kingdom of Sicily», dans *Religion and National Identity (XIXth Summer Meeting and XXth Winter Meeting of the Ecclesiastical History Society)*, éd. S. Mews, Oxford, 1982, p. 147-161.
- LOWICK (N.), «Un ripostiglio di monete d'oro islamiche e normanne da Agrigento», *Bollettino di Numismatica Italiana*, 6-7 (1986), p. 145-167.
- LUCÀ (S.), «Dalle collezioni manoscritte di Spagna : libri originari o provenienti dall'Italia greca meridionale», dans *Ricordo di Lidia Perria III, Rivista di Studi bizantini e neoellenici*, 44 (2007), p. 39-96.
- , «I Normanni e la 'rinascita' del sec. XII», *Archivio Storico per la Calabria e la Lucania*, 60 (1993), p. 1-91.
- LUCAS-AVENEL (M.-A.), «Les populations de Sicile et les conquérants normands vus par Geoffroi Malaterra», dans *De la Normandie à la Sicile : Réalités, représentations, mythes*, éd. Ead. et M. Colin, Saint-Lô, 2004, p. 49-67.

- LUSIGNAN (S.), *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, 2004.
- LUTRELL (A. T.), «Approaches to Medieval Malta», dans *Medieval Malta : Studies on Malta before the Knights*, éd. A. T. Lutrell, Londres, 1975, p. 1-70.
- MAHFÜDH (F.), «Bayn al-Mahdiya wa-Şiqilliyya, tahlil li-mashhad manhüt» («Mahdiya et la Sicile. Analyse d'une scène sculptée», *Africa*, 20 (2004), p. 5-33.
- MANDALÀ (G.), «Il Prologo delle Risposte alle questioni siciliane di Ibn Sab'in come fonte storica. Politica mediterranea e culture arabo-islamica nell'età di Federico II», *Schede medievali*, 45 (2007), p. 25-94.
- et MOSCONE (M.), «Tra Latini, Greci e 'Arabici' : ricerche su scrittura e cultura aPalermo tra XII e XIII secolo», *Segno e testo*, 7 (2009), p. 143-238.
- MANZANO (E.), *Conquistadores, emires y califas. Los Omeyyas y la formacion de al-Andalus*, Barcelone, 2006.
- , «Introduction», dans *From al-Andalus to Khurasan*, p. XVII-XXVIII.
- MARAZZI (F.), «Il conflitto fra Leone III Isaurico e il papato fra il 725 e il 733, e il definitivo inizio del Medioevo a Roma : un'ipotesi in discussione», *Papers of the British School at Rome*, 9 (1991), p. 231-255.
- MARMON (S.), *Eunuchs and Sacred Boundaries in Islamic Society*, Oxford-New York, 1995.
- MARONGIU (A.), «A Model State in the Middle Ages : The Norman and Swabian Kingdom of Sicily», *Comparative Studies in Society and History*, 6/3 (avr. 1964), p. 307-320.
- , «Concezione della sovranità di Ruggero II», dans *VIII Centenario della morte di Ruggero II. Atti del Convegno Internazionale di Studi Ruggariani, Palermo, 1954*, Palermo, 1955, 1, p. 213-233.
- MARTIN (J.-M.), «Aristocraties et seigneuries en Italie méridionale aux XI^e et XII^e siècles : essai de typologie», *Journal des Savants*, janv.-juin 1999, p. 227-260.
- , «L'empreinte de Byzance dans l'Italie normande. Occupation du sol et institutions», *Annales. Economie, société, civilisation*, 60/4 (2005), p. 733-765.
- , «Une «histoire» peu connue de Robert Guiscard», *Archivio storico pugliese*, 31 (1978), p. 47-67.
- , «Les institutions politico-administratives liées à la conquête. Le duché», dans *I caratteri originari della conquista normanna*, p. 305-333.
- , *Italie normandes*, Paris, 1994.
- , *La Pouille du VI^e au XII^e siècle*, Rome, 1993 (CEFR, 179).
- , «Les structures féodales normanno-souabes et la Terre Sainte», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo e le Crociate*, p. 225-250.
- , «Le travail agricole : rythmes, corvées, outillage», dans *Terra e uomini nel Mezzogiorno normanno-svevo (VII Giornate normanne-sveve, 15-17 oct. 1985)*, Bari, 1987, p. 113-157.
- MARTINEZ-GROS (G.), «La division du monde selon Idrîsî», dans *Le Partage du monde. Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, dir. M. Ballard et A. Ducellier, Paris, 1998, p. 315-334.
- , *L'identité andalouse*, Paris, 1997.

- , *L'idéologie omeyyade. La construction de la légitimité du Califat de Cordoue : X^e-XI^e siècles*, Madrid (Collection de la Casa de Velázquez, 8).
- MATTHEW (D.), «Maio of Bari's Commentary on the Lord's Prayer», dans *Intellectual Life in the Middle Ages. Essays presented to Margaret Gibson*, éd. L. Smith et B. Ward, Londres et Rio Grande, 1992, p. 119-144.
- MAURICI (F.), *Breve storia degli Arabi di Sicilia*, Palerme, 1995.
- , *Castelli medievali in Sicilia. Dai Bizantini ai Normanni*, Palerme, 1992.
- , «Le diocesi siciliane nei secoli XI-XII. Note di geografia ecclesiastica», dans *La legazia apostolica. Chiesa, potere e società in Sicilia in età medievale e moderna*, éd. S. Vacca, Caltanissetta-Rome, 2000, p. 69-89.
- , *L'emirato sulle montagne. Note per una storia della resistenza musulmana in Sicilia nell'età di Federico II di Svevia*, Palerme, 1987.
- , *Federico II e la Sicilia. I castelli dell'Imperatore*, Catane, 1997.
- , *L'insediamento medievale nel territorio della Provincia di Palermo. Inventario preliminare degli abitati attestati dalle fonti d'archivio (secoli XI-XVI)*, Palerme, 1998.
- , «L'insediamento medievale nel territorio di Agrigento : inventario preliminare degli abitati», *Sicilia archeologica*, 83 (1993), p. 7-71.
- , *Medioevo trapanese. Gli insediamenti nel territorio della provincia di Trapani dal tardo antico alle soglie dell'età moderna*, Palerme, 2002.
- , *La Sicilia di Federico II, città, castelli e casali*, Palerme, 1995.
- et LO CASCIO (P.), «Un insediamento medievale lungo il fiume Milicia : Pizzo S. Nicola», *Sicilia archeologica*, 76-77 (1992), p. 87-102.
- et VASSALLO (S.), «Due siti medievali nel territorio Santa Maria la Nuova di Monreale (casale di sotto e casale di sopra)», *Sicilia archeologica*, 64 (1987), p. 13-29.
- , «Pizzo di Casa», *Sicilia archeologica*, 65 (1987), p. 25-39.
- MAZZARESE FARDELLA (E.), *Aspetti dell'organizzazione amministrativa nello stato normanno e svevo*, Milan, 1966.
- , *I feudi comitali di Sicilia dai Normanni agli Aragonesi*, Milan, 1974.
- , «Osservazioni sul suffeudo in Sicilia», *Rivista di Storia del Diritto Italiano*, 34 (1961), p. 99-183.
- , «La struttura amministrativa del regno normanno», dans *Atti del congresso internazionale di studi sulla Sicilia normanna (Palerme, 4-8 déc. 1972)*, Palerme, 1973, p. 213-224.
- MAZZOLI-GUINTARD (C.), «*Hiṣn, qal'a, qaṣaba...* chez al-Idrīsī», *Qurtuba- Estudios andalusies*, 3 (1998), p. 95-111.
- MCCORMICK (M.), «Analyzing imperial Ceremonies», *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*, 35 (1985), p. 1-20.
- MELI (G.) et ROTOLO (M.) éd., *Clastrum significat Paradisum. Il chiostro della Cattedrale di Cefalù, un luogo tra la terra e il cielo*, Palerme, 2006.
- MÉNAGER (L.-R.), *Amiratus-Amêras. L'Émirat et les origines de l'Amirauté (XI^e-XII^e siècles)*, Paris, 1960.
- , *Hommes et institutions de l'Italie normande*, Londres, 1981 (*Variorum Reprints*).
- , «L'institution monarchique dans les États normands d'Italie. Contribution à l'étude du pouvoir royal dans les principautés occidentales aux XI^e-XII^e siècles», *Cahiers de Civilisation médiévale*, 2 (1959), p. 303-331 et 445-468, rééd. dans Id., *Hommes et institutions de l'Italie normande*.

- , «Inventaire des familles normandes et franques émigrées en Italie méridionale et en Sicile (XI^e-XII^e siècles)», *Roberto il Guiscardo e il suo tempo (Prime Giornate Normanno-Sveve, Bari, 28-29 mai 1973)*, Rome, 1975 (*Fonti e Studi del Corpus membranarum Italicarum*, XI), p. 260-390, rééd. dans Id., *Hommes et institutions de l'Italie normande*.
- , «La législation sud-italienne sous la domination normande», dans *I Normanni e la loro espansione in Europa nell'Alto Medioevo*, Spolète, 1969 (*XVI Settimana di Studio del Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo di Spoleto*), p. 439-496.
- , *Notes sur les codifications byzantines et l'Occident*, dans Id., *Varia, études de droit romain*, Paris, 1958 (*Institut de droit romain de l'Université de Paris*, 16), 3, p. 239-303.
- , «Pesanteur et étiologie de la colonisation normande de l'Italie» dans *Roberto il Guiscardo e il suo tempo (Prime Giornate Normanno-Sveve, Bari, 28-29 mai 1973)*, Rome, 1975 (*Fonti e Studi del Corpus membranarum Italicarum*, XI), p. 189-215, rééd. dans Id., *Hommes et institutions de l'Italie normande*.
- MENANT (F.), *Les campagnes lombardes au Moyen Âge*, Rome, 1993 (*CEFR*, 281).
- MENNA (M. R.), «I codici della Biblioteca Nazionale di Madrid», dans *Federico e la Sicilia. Dalla terra alla corona*, 2, p. 363-372.
- MEOUAK (M.), «Notes historiques sur l'administration centrale, les charges et le recrutement des fonctionnaires dans l'Espagne musulmane (2^e/VIII^e-4^e/X^e s.)», *Hesperis Tamuda*, 30/1 (1992), p. 9-21.
- , *Şaḡāliba, eunuques et esclaves à la conquête du pouvoir. Géographie et histoire des élites politiques «marginales» dans l'Espagne umayyade*, Helsinki, 2004.
- MERENDINO (E.), «I de Luci e la signoria di Peterrana (XII sec.) nel territorio di Termini», *Schede medievali*, 28-29 (1995), p. 7-19.
- METCALFE (A.), *Muslims and Christians in Norman Sicily. Arabic speakers and the end of Islam*, Londres, 2003.
- , «The Muslims of Sicily under Christian rule», dans *The Society of Norman Italy*, éd. G. Loud et A. Metcalfe, Leyde, 2002 (*The Medieval Mediterranean*, 38), p. 289-318.
- , «Trusting the text as far as we can throw the scribe : further notes on reading a bilingual *jarīdat al-ḥudūd* from the royal *dīwān* of Norman Sicily», dans *From al-Andalus to Khurasan*, p. 81-98.
- MEYERHOF (M.), «Über die Pharmakalogie und Botanik des arabischen Geographen Edrisi», *Archiv für Geschichte der Mathematik, der Naturwissenschaften und der Technik*, 12 (1930), p. 45-53 et 225-236.
- Messina. *Il ritorno della memoria*, catalogue d'exposition (Messine, 1994), Palerme, 1994.
- MESSINA (A.), «Gli Arabi cristiani della Sicilia normanna», *Rivista di storia della chiesa in Italia*, 46 (1992), p. 483-488.
- , *Le chiese rupestri del Val Demone e del Val di Mazara*, Palerme, 2001 (*ISSBN, Monumenti*, 7).
- , «Onomastica lombarda nelle carte normanne di Sicilia», *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 94/1 (1996), p. 313-331.

- Il Mezzogiorno normanno-svevo e le Crociate (XIV Giornate normanno-sveve, Bari, 17-20 oct. 2000)*, éd. G. Musca, Bari, 2002.
- Il Mezzogiorno normanno-svevo visto dall'Europa e dal mondo mediterraneo (XIII Giornate normanno-sveve, Bari, 21-24 oct. 1997)*, Bari, 1999.
- MICHEAU (F.), «La transmission à l'Occident chrétien : les traductions médiévales de l'arabe au latin», dans *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval, X^e-XV^e siècles. II. Sociétés et cultures*, éd. J.-Cl. Garcin, Paris, 2000 (*Nouvelle Clio*), p. 399-421.
- Michele Amari storico e politico (Atti del seminario di studi Palermo 27-30 novembre 1989)*, *Archivio storico siciliano*, ser. IV, 16 (1990).
- MILLER (K.), *Guardians of Islam*, New York, 2008.
- MINEO (I.), *Nobiltà di Stato. Famiglie e identità aristocratiche nel tardo medioevo. La Sicilia*, Rome, 2001.
- MINIO-PALUELLO (L.), «Henri Aristippe, Guillaume de Moerbeke et les traductions latines des *Météorologiques* et du *De generatione et corruptione* d'Aristote», rééd. dans Id., *Opuscula. The Latin Aristotle*, Amsterdam, 1972, p. 62-71.
- La mobilità des personnes en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, éd. C. Moatti, Rome, 2004 (*CEFR*, 341).
- MOLINARI (A.), *Segesta II. Il castello e la moschea (scavi 1989-1995)*, *Ricerche storico-archeologiche*, Palermo, 1997.
- , «La Sicilia islamica. Riflessioni sul passato e sul futuro della ricerca in campo archeologico», *MEFRM*, 116/1 (2004), p. 19-46.
- et NERI (I.), «Dall'età tardo-imperiale al XIII secolo. I risultati delle ricognizioni di superficie nel territorio di Calatafimi/Segesta (1995-1999)», *MEFRM*, 116/1 (2004), p. 109-127.
- MONFERER-SALA (J. P.), «Descripción lingüística de la columna árabe del Suppl. grec 911 BnF (año 1043)», *Colectanea cristiana orientalia*, 2 (2005), p. 93-139.
- MONNERET DE VILLARD (U.), *Le pitture musulmane al soffitto della Capella Palatina in Palermo*, Rome, 1950.
- , «La tessitura palermitana sotto i Normanni e i suoi rapporti con l'arte bizantina», dans *Miscellanea G. Mercati. III. Letteratura e storia bizantina*, Cité du Vatican, 1946 (*Studi e Testi*, 123), p. 464-489.
- MOR (C. G.), *Scritti di storia giuridica medievale*, Pise, 1977.
- MUNK OLSEN (B.), «Le biblioteche del XII secolo negli inventari dell'epoca», dans *Le biblioteche nel mondo antico e medievale*, éd. G. Cavallo, Rome-Bari, 1998, p. 137-163.
- MURDOCH (J. E.), «Euclides graeco-latinus : a hitherto Unknown Medieval Latin Translation of the *Elements* made directly from the Greek», *Harvard Studies in Classical Philology*, 71 (1966), p. 249-302.
- MUTHESIUS (A.), *Byzantine Silk Weaving*, Vienne, 1997.
- NANIA (G.), *Toponomastica e topografia storica nelle valli del Belice e dello Jato*, Palermo, 1995.
- Nascita di un regno. Poteri signorili, istituzioni feudali e strutture sociali nel mezzogiorno normanno (1130-1194) (Atti delle diciassettesime giornate normanno-sveve (Bari, 10-13 oct. 2006)*, Bari, 2008.
- NEF (A.), «Al-Idrīsī : un complément d'enquête biographique», dans *Géo-*

- graphes et voyageurs au Moyen Âge*, éd. H. Bresc et E. Tixier du Mesnil, 2010, Nanterre, p. 53-64.
- , «L'analyse du *Tathqif al-Lisān* d'Ibn Makkī et son intérêt pour la connaissance de la variante sicilienne de l'arabe : problèmes méthodologiques», *Oriente moderno*, 77/1 (1997), p. 1-17.
 - , «Anthroponymie et *jarā'id* de Sicile : une approche renouvelée de la structure sociale des communautés arabo-musulmanes de l'île sous les Normands», dans *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes médiévaux méditerranéens*, éd. M. Bourin, J.-M. Martin et F. Menant, Rome, 1996, p. 123-142.
 - , «Compte-rendu de AGIUS (A. G.), *Siculo Arabic*», *Arabica*, 45 (1998), p. 136-138.
 - , «Conquêtes et reconquêtes médiévales : la Sicile normande est-elle une terre de réduction en servitude généralisée?», *Les formes de la servitude : esclavages et servages de la fin de l'Antiquité au monde moderne (Actes de la table ronde de Nanterre, 12 et 13 décembre 1997)*, *MEFRM*, 112/2 (2000), p. 579-607.
 - , «La déportation des musulmans siciliens par Frédéric II : précédents, modalités, signification et portée de la mesure», dans *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, éd. C. Moatti, W. Kaiser et C. Pébarthe, Bordeaux, 2009, p. 455-479.
 - , «La désignation des groupes ethniques de la Sicile islamique dans les chroniques en langue arabe : source d'information ou *topos*?», dans *Annales islamologiques*, 42 (2008), p. 57-72.
 - , «La fiscalité en Sicile sous la domination islamique», dans *La Sicile byzantine et islamique : nouvelles sources et nouvelles questions*, éd. A. Nef et V. Prigent, Paris, 2010, p. 131-156.
 - , «Géographie religieuse et continuité temporelle dans la Sicile normande (XI^e-XII^e siècles) : le cas des évêchés», dans *À la recherche de légitimités chrétiennes*, p. 177-194.
 - , «L'histoire des «mozarabes» de Sicile. Bilan provisoire et nouveaux matériaux», dans *¿Existe una identidad mozárabe? Historia, lengua y cultura de los cristianos de al-Andalus (siglos IX-XII)*, éd. C. Aillet, M. Penelas et Ph. Roisse, Madrid, 2008 (*Collection de la Casa de Velázquez*, 101), p. 255-286.
 - , «Michele Amari ou l'histoire inventée de la Sicile islamique : réflexions sur la *Storia dei Musulmani di Sicilia*», dans *Maghreb-Italie : des passeurs médiévaux à l'orientalisme moderne (XIII^e-milieu XX^e siècle)*, éd. B. Grévin, Rome, 2010 (*CEFR*, 439) p. 285-306.
 - , «Les monts péloritains et les Nébroses orientales de la domination islamique à l'époque des Hauteville», dans *La valle d'Agrò. Un territorio, una storia, un destino (Convegno internazionale di Studi, Marina d'Agrò, 20-22 fév. 2004. I. L'età antica e medievale)*, éd. C. Biondi, 2005, p. 19-38.
 - , «La *nisba* tribale entre identification individuelle et catégorisation. Variations dans la Sicile des X^e-XII^e siècle», dans *L'identification des origines de l'islam au XIX^e siècle*, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 127 (2010/1), p. 45-58.
 - , «Peut-on parler de 'politique linguistique' dans la Sicile du XII^e siècle?

- Quelques réflexions préliminaires», dans J. Dakhli dir., *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Paris, 2004, p. 41-58.
- , «Pluralisme religieux et État monarchique dans la Sicile des XII^e-XIII^e siècles», dans *Politique et religion en Méditerranée. Moyen Âge et époque contemporaine*, éd. H. Bresc, G. Dagher et C. Veauvy, Paris, 2008, p. 237-255.
- , «Un poème d'Ibn Qalāqis à la gloire de Guillaume II», dans A. Nef, B. Grévin et E. Tixier, *Chrétiens, juifs et musulmans dans la Méditerranée médiévale*, Paris, 2008, p. 33-43.
- , «Premières réflexions sur l'emploi et place de la *nisba* tribale dans les dénominations individuelles en Sicile (IX^e-XII^e siècles)», *Sources. Travaux historiques*, 45-46 (1996), p. 71-78.
- , «Les souverains normands et les communautés culturelles en Sicile» dans les actes du séminaire *Pouvoirs et communautés dans le Maghreb et en Italie. Moyen Âge et Temps Modernes (Rome, 26-27 oct. 2001)*, *MEFRM*, 115 (2003), p. 611-623.
- , «Sur les saints de la Sicile normande : à propos du martyrologe Ms 2 Qq E2 de la Biblioteca Comunale de Palerme», dans *Puer Apuliae*, 2, p. 477-490.
- , «Venti blocchi frammentari con iscrizioni arabe in lode di Ruggero II dal Palazzo di Messina», dans *Nobiles Officinae*, 1, p. 503-510.
- et PRIGENT (V.), «Per una nuova storia dell'alto medioevo siciliano», *Storica*, anno XII, 2006 (publié en 2008), p. 9-64.
- NICKLIES (C. E.), «The church of the Cuba near Castiglione di Sicilia and its cultural context», *Muqarnas*, 11 (1994), p. 12-30.
- NIEUS (J.-F.), «Vicomes et vicomtés dans le nord de la France (XI^e-XIII^e siècles) : un monde d'officiers au service du pouvoir princier», dans *Vicomes et vicomtés*, p. 291-304.
- NIRENBERG (D.), *Violence et minorités au Moyen Âge*, Paris, 2001.
- Nobiles Officinae. *Perle, filigrane e trame di seta dal Palazzo Reale di Palermo. I. Catalogo*, éd. M. Andaloro, Catane, 2006.
- Nobiles Officinae. *Perle, filigrane e trame di seta dal Palazzo Reale di Palermo. II. Saggi*, éd. M. Andaloro, Catane, 2006
- NOEL DES VERGERS (A.), «Lettre à M. Caussin de Perceval sur les diplômes arabes conservés dans les archives de la Sicile», *Journal asiatique*, oct. 1845, cité dans le tiré à part.
- I Normanni. Popolo d'Europa 1030-1200*, catalogue d'exposition, Rome, 1994.
- NOTH (A.), cf. BRÜHL (C.), *Urkunden und Kanzlei König Rogers II. Von Sizilien (mit einem Beitrag : Die arabischen Dokumente Rogers II. Von Albrecht Noth)*, Cologne-Vienne, 1978 (*Studien zu den normannisch-staufischen Herrscherurkunden Siziliens*, 1).
- NOYE (G.), «La Calabre entre Byzantins, Sarrasins et Normands», dans *Cavalieri alla conquista del Sud*, p. 90-117.
- , «Le château de Scribla et les fortifications normandes du bassin du Crati de 1044 à 1139», dans *Società, potere e popolo nell'età di Ruggero II, (III Giornate normanne-sveve, Bari, 23-25 mai 1977)*, Bari, 1979, p. 207-224.
- Occident et Proche-Orient : Contacts scientifiques au temps des Croisades*

- (*Actes du Colloque de Louvain-la-Neuve 24-25 mars 1997*), éd. I. Draelants, A. Tihon et B. Van den Abeele, Louvain, 2000 (*Réminiscences*, 5).
- OIKONOMIDES (N.), *Fiscalité et exemption fiscale à Byzance (IX^e-XI^e siècles)*, Athènes, 1996.
- OMAN (G.), «Osservazioni sulle notizie biografiche comunemente diffuse sullo scrittore arabo al-Sharīf al-Idrīsī (VI-XII sec.)», *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, 30 [20] (1970), p. 209-239.
- OROFINO (G.) et PACE (V.), «La miniatura», dans *I Normanni*, p. 263-271.
- PALAZZO (É.), *Le Moyen Âge, des origines au XIII^e siècle*, Paris, 1993.
- Palerme 1070-1492. Mosaïque de peuples, nation rebelle : la naissance violente de l'identité sicilienne*, dir. H. Bresc et G. Bresc-Bautier, Paris, 1993 (*Autrement. Série Mémoires*, 21).
- PANERO (F.), *Schiavi servi e villani nell'Italia medievale*, Turin, 1999.
- , *Servi e rustici. Ricerche per una storia della servitù, del servaggio e della libera dipendenza rurale nell'Italia medievale*, Verceil, 1990.
- Le Partage du monde. Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, dir. M. Balard et A. Ducellier, Paris, 1998.
- PARTHEY (G.), *Hieroclis synecdemus et notitiae graecae episcopatum*, Berlin, 1866, rééd. Amsterdam, 1967.
- PASCIUTA (B.), *I notai a Palermo nel XIV secolo. Uno studio prosopografico*, Soveria Mannelli, 1995 (*Materiali per una storia delle istituzioni giuridiche e politiche medievali, moderne e contemporanee, Strumenti*, 3).
- PATLAGEAN (E.), «Les «hommes» (*anthrōpoi*) dans les documents grecs du Mezzogiorno normand», dans *Puer Apuliae*, 2, p. 529-536.
- PAVLOVSKIJ (A.), «Décorations des plafonds de la Chapelle palatine», *Bizantische Zeitschrift*, 2 (1893), p. 361-412.
- PELLEGRINI (G. B.), *Gli arabismi nelle lingue neolatine con speciale riguardo all'Italia*, Brescia, 1972.
- , *Ricerche sugli arabismi italiani con particolare riguardo alla Sicilia*, Palerme, 1989 (*Centro di studi filologici e linguistici siciliani, Supplementi al Bollettino*, 10).
- , «Voci marinaresche siciliane di origine araba», *Bollettino dell'atlante linguistico mediterraneo*, 16-17 (1974-1975), p. 143-159.
- PENNINGTON (K.), «The Normans in Palermo. King Roger II's Legislation», *Haskins Society Journal. Studies in Medieval History*, 18 (2006), p. 140-167.
- PERI (I.), *Città e campagna in Sicilia. I. Dominazione normanna*, Palerme, 1953-1956 (*Atti dell'Accademia di Scienze Lettere e Arti di Palermo*, ser. IV, 13, 2^e partie).
- , *Michele Amari*, Naples, 1976.
- , «La questione delle colonie lombarde in Sicilia», *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 57 (1959), p. 253-280.
- , «Signorie feudali della Sicilia normanna», *Archivio Storico Italiano*, 110 (1952), p. 166-204.
- , *Uomini, città e campagne in Sicilia dall'XI al XIII secolo*, Rome-Bari, 1978.
- , *Il villanaggio in Sicilia*, Palerme, 1965, rééd. dans *Villani e cavaliere nella Sicilia medievale*, Rome-Bari, 1993.
- PESEZ (J.-M.), «Calathamet (Cne de Calatafimi, prov. de Trapani)», *MEFRM*,

- 96/2 (1984), p. 948-958; 97/2 (1985), p. 888-892; 98/2 (1986), p. 1181-1186.
- PETERS-CUSTOT (A.), «*Brébion, kodex et plateae* : petite enquête sur les instruments de la propriété monastique dans la Calabre méridionale aux époques byzantine et normande», dans *Puer Apuliae*, 2, p. 537-552.
- , *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine (IX^e-XIV^e siècles). Une acculturation en douceur*, Rome, 2009 (CEFR, 420).
- PETRALIA (G.), «La «signoria» nella Sicilia normanna e sveva : verso nuovi scenari?», dans *La signoria rurale in Italia nel medioevo (Atti del II Convegno di studi, Pise, 6-7 novembre 1998)*, Pise, 2004, p. 217-254.
- Peuplement et arabisation au Maghreb occidental. Dialectologie et histoire*, éd. J. Aguadé, P. Cressier et A. Vicente, Madrid-Saragosse, 1998.
- PEZZINI (E.), «Problemi di topografia», dans Ead. et A. Bagnera, «I cimiteri di rito musulmano nella Sicilia medievale. Dati e problemi», p. 231-302, *MEFRM*, 116/1 (2004), p. 234-259
- PIAZZA (R. V.), «La produzione di manufatti tessili nel palazzo reale di Palermo : «tiraz» o «ergasterion»?», dans *I Normanni*, p. 288-291.
- PICARD (C.), *L'océan atlantique musulman. De la conquête arabe à l'époque almohade. Navigation et mise en valeur des côtes d'al-Andalus et du Maghreb occidental (Portugal-Espagne-Maroc)*, Paris, 1997.
- , *Le Portugal musulman (VIII^e-XIII^e siècle). L'Occident d'al-Andalus sous domination islamique*, Paris, 2000.
- PICONE (G.), *Memorie agrigentine*, Agrigente, 1886, rééd. anastat., Agrigente, 1986.
- PIEMONTESE (A.-M.), «Codici greco-latino-arabi in Italia fra XI e XV secolo», dans *Libri, documenti, epigrafi medievali : possibilità di studi comparativi*, éd. F. Magistrale, C. Drago et P. Fioretti, Spolète, 2002, p. 445-466.
- PILTZ (E.), *Kamelaukion et mitra. Insignes byzantins impériaux et ecclésiastiques*, Stockholm, 1977.
- PIO (B.), *Guglielmo I d'Altavilla : gestione del potere e lotta politica nell'Italia normanna (1154-1169)*, Bologne, 1996.
- PIPES (D.), *Slave Soldiers and Islam*, New Haven-Londres, 1981.
- PISPISA (E.), «Il vescovo, la città e il regno», dans *Chiesa e società in Sicilia*, 1, p. 137-154.
- PISTARINO (G.), «Commercio e comunicazioni tra Genova e il regno normanno-svevo all'epoca dei due Guglielmi», dans *Potere, società e popolo nell'età dei due Guglielmi (IV Giornate normanno-sveve, Bari-Gioia de Colle, 8-10 oct. 1979)*, Bari, 1981, p. 231-290.
- POMARICI (F.), «L'oreficeria», dans *I Normanni*, p. 273-277.
- PRAWER (J.), *The Crusader's Kingdom, European Colonialism in the Middle Ages*, Jérusalem, 1972.
- , «Palestinian Agriculture and the Crusader Rural System», dans *Crusader Institutions*, Oxford, 1980, p. 201-217.
- PRIGENT (V.), «L'archonte Georges, prôtos ou émir?», *Revue d'études byzantines*, 59 (2001), p. 193-207.
- , «La carrière du tourmarque Euphémios, *basileus* des Romains», dans *Histoire et culture dans l'Italie byzantine*, p. 279-317.
- , «Les empereurs isauriens et la confiscation des patrimoines pontificaux d'Italie du sud», *MEFRM*, 116/2 (2004), p. 557-594.

- PREVOST (V.), «Les itinéraires d'al-Idrīsī dans le Sud tunisien : deux versions bien différentes», *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 157/2, 2007, p. 353-365.
- PUCCIA (M.), «L'anonimo *Carme di supplica a Giorgio di Antiochia* e l'elaborazione dell'idea imperiale alla corte di Ruggero II», dans *Byzantino-Sicula V*, p. 231-262.
- Puer Apuliae. *Mélanges offerts à Jean-Marie Martin*, éd. E. Cuozzo, V. Déroche, A. Peters-Custot et V. Prigent, Paris, 2008 (*Centre de recherche et d'histoire et de civilisation de Byzance, Monographies*, 30).
- RAGIB (Y.), *Actes de vente d'esclaves et d'animaux d'Égypte médiévale*, 2, Le Caire, 2006.
- , «Les esclaves publics au premiers siècles de l'Islam», dans *Figures de l'esclave au Moyen-Âge et dans le monde moderne*, Paris, 1996, p. 7-30.
- RASHED (R.), «Les traducteurs» dans *Palerme 1070-1492*, p. 110-117.
- RE (M.), «A proposito dello 'Skylitzes' di Madrid», *La Memoria, Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Palermo*, 3 (1984), p. 329-341.
- , «Postilla ad un articolo (sul perduto mosaico della chiesa palermitana di S. Giorgio de Balatis)», *Rivista di studi bizantini e neoellenici*, n.s. 43 (2006), p. 165-175.
- , «La sottoscrizione del Vat. Gr. 2294 (ff. 68-106) : il copista Matteo sacerdote e la chiesa di S. Giorgio de Balatis (Palermo, 1260/1261) con una nota sulla presenza greca nella Palermo del Duecento», *Rivista di Studi bizantini e neoellenici*, n.s. 42 (2005), p. 163-201.
- , «Lo stile di Reggio vent'anni dopo», dans *L'Ellenismo italiota dal VII al XII secolo. Alla memoria di Nikos Panagiotakis (Venezia, 13-16 novembre 1997)*, Athènes, 2001 (*Fondazione Nazionale Ellenica delle Ricerche. Istituto di Ricerche Bizantine. Convegno Internazionale*, 8), p. 99-124.
- , «Il *typikon* del S. Salvatore de *Lingua Phari* come fonte per la storia della biblioteca del monastero», dans *Byzantino-Sicula III. Miscellanea di scritti in memoria di Bruno Lavagnini*, Palerme, 2000 (*ISSBN. Quaderni*, 14), p. 249-278.
- RECCHIA (V.), *Gregorio Magno e la società agricola*, Rome, 1978.
- REINERT (S. W.), «The Muslim Presence in Constantinople 9th-15th Centuries. Some preliminary observations», dans *Studies on the Internal diaspora of the Byzantine Empire*, éd. H. Ahrweiler et A. E. Laiou, Washington, 1998, p. 125-150.
- REUTER (T.), «Vom Parvenü zum Bündnispartner : das Königreich Sizilien in der abendländischen Politik des 12. Jahrhunderts», dans *Die Staufer im Süden. Sizilien und das Reich*, éd. T. Kölzer, Sigmaringen, 1996, p. 43-56.
- REYNOLDS (S.), *Fiefs and Vassals. The Medieval Evidence Reinterpreted*, Oxford, 1994.
- RICHARD (J.), «Le Midi italien vu par les pèlerins et les chroniqueurs de la Terre Sainte», dans *Il Mezzogiorno normanno-svevo visto dall'Europa e dal mondo mediterraneo*, p. 341-359.
- RICHARD (M.), «Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen», *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1845*, Rouen, 1846, p. 127-182.

- RILEY SMITH (J.), *The First Crusade and the Idea of Crusading*, Londres, 1986.
- , «The Idea of Crusading in the Charters of Early Crusaders, 1095-1102», dans *Le Concile de Clermont de 1095 et l'appel à la croisade*, Rome, 1997, p. 155-166 (CEFR, 236).
- RILL (B.), *Sizilien im Mittelalter. Das Reich der Araber, Normannen und Stauffer*, Stuttgart-Zurich, 1995.
- RINGROSE (K. M.), *The Perfect Servant : Eunuchs and the social construction of gender in Byzantium*, Chicago, 2003.
- RIZZITANO (U.), «Ibn al-Qattā' : un Siciliano illustre», dans *Storia e cultura nella Sicilia sarracena*, Palerme, 1975 (*Biblioteca di lettere e di storia. Saggi e testi*, 5).
- RIZZO (M. S.), «Le dinamiche del popolamento rurale di età tardoantica e medievale nella Sicilia centromeridionale», dans *II° Congresso nazionale di archeologia medievale (Musei Civici, Chiesa S. Giulia, Brescia, 28 sept-1^{er} oct. 2000)*, Florence, 2000, p. 249-253.
- , «Distribuzione degli insediamenti di età arabo-normanna da Agrigento al Belice», dans *Dagli scavi di Montevago e di Rocca di Entella*, p. 179-189.
- , «Insediamenti fortificati di età medievale nella valle del Platani», *Sicilia archeologica*, 73 (1990), p. 41-65.
- , *L'insediamento medievale nella Valle dei Platani*, Rome, 2004 (*Studi e materiali. Dipartimento di beni culturali, sezione archeologica, Università di Palermo*, 11).
- , «Un modello dell'insediamento rurale nell'Agrigentino. Raffadali e il suo territorio nel basso medioevo», *Quaderni medievali*, 48 (déc. 1999), p. 63-87.
- Roberto il Guiscardo e il suo tempo (Prime Giornate Normanno-Sveve, Bari, 28-29 mai 1973)*, Rome, 1975 (*Fonti e Studi del Corpus membranarum Italicarum*, XI).
- ROBINSON (G.), *History and cartulary of the Greek monastery of St. Elias and St. Anastasius of Carbone*, Rome, 1928-1930 (*Orientalia Christiana Analecta*, 44, 53).
- ROCCO (B.), «Altro tema religioso con iscrizione araba fra le pitture musulmane della Cappella Palatina di Palermo», *Ho Theologos. Rivista della Facoltà teologica di Sicilia*, 18/1 (2000), p. 128-133.
- , «Andalusi in Sicilia», *Archivio storico siciliano*, 3^e sér., 19 (1970), p. 267-273.
- , «Le origini di Risalaimi», *Bollettino del centro di Studi filologici e linguistici siciliani*, 17 (1992), p. 239-241.
- , «S. Nicolo lo Gurguro», *Archivio Storico Siciliano*, sér. 3, 21-22 (1971-1972), p. 29-40.
- , «Il tabulario della Capella Palatina di Palermo e il Martirologio di epoca ruggierana», *Ho Theologos. Rivista della Facoltà teologica di Sicilia*, 14 (1977), p. 140-144.
- ROGNONI (C.), «Au pied de la lettre? Réflexions à propos du témoignage de Théodose moine et *grammatikos*, sur la prise de Syracuse en 878», dans *La Sicile de Byzance à l'Islam*, éd. A. Nef et V. Prigent, Paris, 2010, p. 205-228.
- , «I *diachorismoi* del fondo greco Medinaceli (Sicilia, XI-XII secolo)», dans *Documenti medievali greci e latini. Studi comparativi*, éd. G. De Gregorio et O. Kresten, Spolète, 1998, p. 233-252.

- , «Le fonds d'archives «Messine» de l'Archivio de Medinaceli (Toledo). Regestes des actes privés grecs», *Byzantion*, 72/2 (2002), p. 497-554.
- , *La liberté dans la norme : le discours des actes de la pratique juridique grecque de l'Italie méridionale. Le fonds Medinaceli (XI^e-XIV^e siècle)*, thèse de l'E.H.E.S.S., sous la direction d'A. Guillou, 1998.
- ROISSÉ (Ph.), «La circulation du savoir des Arabes chrétiens en Méditerranée médiévale. Approche des sources manuscrites», *Collectanea Christiana Orientalia*, 1, 2003, p. 185-231.
- ROSENBERGER (B.), «Les villes et l'arabisation. Fonctions des centres urbains du Magrib al-Aqṣā (VIII^e-XV^e s.)», dans *Peuplement et arabisation au Maghreb occidental*, p. 39-53.
- ROSSI TAIBBI (G.), *Sulla tradizione manoscritta dell'omiliario di Filagato da Cerami*, Palerme, 1965 (ISSBN, Quaderni, 1).
- RUGGLES (D. F.), *Islamic Garden and Landscapes*, Philadelphie, 2007.
- SANDERS (P.), *Ritual, Politics and the City in Fatimid Cairo*, Albany, 1994.
- SANTILLANA (D.), *Istituzioni di diritto musulmano malichita con riguardo anche al sistema sciafiita*, 1, Rome, 1938, 2nde éd. et 2, Rome, 1943.
- SANTINI (G.), «Problemi relativi alle Assise di Ariano : gli uomini di legge», dans *Alle origini del costituzionalismo europeo*, p. 81-115.
- SAYYID (A. F.), *Al-dawlat al-fatimiyya fī Miṣr. Tafsiṛ jadīd (Les Fatimides en Égypte. Nouvelle interprétation)*, Le Caire, 1992.
- SCADUTO (M.), *Il monachesimo basiliano nella Sicilia medievale. Rinascita e decadenza*, sec. XI-XIV, rééd., Rome, 1947 (*Storia e letteratura*, 18), rééd., Rome, 1982.
- SCALIA (G.), «Nuove considerazioni storiche e paleografiche sui documenti dell'Archivio Capitolare di Catania per il ristabilimento della sede vescovile nel 1091», *Archivio storico per la Sicilia orientale*, ser. 4, 14 (1961), p. 5-54.
- , «La traslazione del corpo di S. Agata e il suo valore storico», *Archivio storico per la Sicilia orientale*, ser. 2, 3-4 (1927-1928), p. 149-153.
- SCATTURO (I.), «La contessa normanna Giulietta di Sciacca», *Archivio storico siciliano*, 43 (1921), p. 203-250.
- SCERRATO (U.), «Arte islamica in Italia», dans *Gli Arabi in Italia. Cultura, contatti e tradizioni*, éd. F. Gabrieli et U. Scerrato, Milan, 1979 (*Antica Madre*), p. 275-541.
- , «Arte normanna e archeologia islamica in Sicilia», dans *I Normanni*, p. 339-349.
- SCHLUMBERGER (G.), *Numismatique de l'Orient latin*, Paris, 1878.
- SCHLICHTE (A.), «Chiesa e feudalesimo», dans *Nascita di un regno*, p. 143-176.
- , *Der 'gute' König. Wilhelm II. Von Sizilien (1166-1189)*, Tübingen, 2005 (*Bibliothek des deutschen historischen Instituts in Rom*, 110).
- SCHMINCK (C. U.), «Crimen laesae maiestatis». *Das politische Strafrecht Siziliens nach den Assisen von Ariano (1140) und den Konstitutionen von Melfi (1231)*, Aalen, 1970 (*Untersuchungen zur deutschen Rechtsgeschichte*, N. F., 14).
- SCHNEIDER (H.), «Ein unbekannter *Ordo ad principem consecrandum* aus dem süditalianischen Normannenreich», *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 60-61 (2004), 53-95.

- SCIASCIA (L.), «I cammelli e le rose. Gli Abbate di Trapani da Federico II a Martino il vecchio», dans *Mediterraneo medievale. Scritti in onore di Francesco Giunta*, Soveria Mannelli, 1989, 3, p. 1173-1230.
- Scritti in onore di Giovanni M. D'Erme*, éd. M. Bernardini et N. L. Tornesello, Naples, 2005 (*Università degli Studi di Napoli «l'Orientale», Dipartimento di Studi Asiatici, Series Minor, LXVIII*).
- SENNIS (A.), «Potere centrale e forze locali in un territorio di frontiera : la Marsica tra i secoli VIII e XII», *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 99 (1994), p. 1-77.
- SETTON (K. M.), «The Byzantine background to the Italian Renaissance», *Proceedings of the American Philosophical Society*, 100/1 (1956), p. 1-76.
- SHALEM (A.), *Islam christianized. Islamic portable Objects in the Medieval Church Treasuries of the Latin West*, Fancfort-sur-le-Main, 1996.
- SINDING-LARSEN (S.), «Plura ordinantur ad unum. Some perspectives regarding the Arab-Islamic Ceiling of the Cappella Palatina at Palermo (1132-1143)», *Institutum Romanum Novergiae. Acta ad archeologiam et artium historiam pertinentia. Series altera in 8°*, 7 (1989), p. 55-96.
- SIRAGUSA (G. B.), *Il Regno di Guglielmo I in Sicilia illustrato con nuovi documenti*, 1, Palerme, 1885 et 2, Palerme, 1886.
- SKINNER (P.), «When was Southern Italy feudal?», dans *Il feudalesimo nell'alto medioevo*, 1, p. 309-340.
- Slave Elites in the Middle East and Africa. A Comparative Study*, éd. M. Toru et J. E. Philips, Londres et New York, 2000.
- Società, potere e popolo nell'età di Ruggero II (III Giornate normanne-sveve, Bari, 23-25 mai 1977)*, Bari, 1979.
- SOURDEL-THOMINE (J.), «Le style des inscriptions arabo-siciliennes à l'époque des rois normands», dans *Études d'orientalisme dédiées à la mémoire de E. Levi-Provençal*, Paris, 1962, p. 307-317.
- SPITERIS (I.), *La critica bizantina del primato romano nel secolo XII*, Rome, 1979 (*Pontificium Institutum Orientalium Studiorum, Orientalia Christiana Analecta*, 208).
- SPRINGLE (D.), «The Archeology of the Crusader Kingdom of Jerusalem : a Review of Work, 1947-1997», *Journal of Medieval History*, 23 / 4 (1997), p. 389-408.
- STAACKE (U.), *Un palazzo normanno a Palermo : la Zisa. La cultura musulmana negli edifici dei Re*, Palerme, 1991.
- STARRABA (R.), «Contributo alla studio della diplomatica siciliana (1082-1093)», *Archivio Storico Siciliano*, 18 (1893), p. 30-106.
- STAVRAKOS (Ch.), «Sceaux inédits d'Arabes au service de Byzance», *Graeco-Arabica*, 7-8 (1999-2000), p. 511-518.
- STERN (S.M.), «Tari», *Studi Medievali*, ser. 3, 11/1 (1970), p. 177-207.
- STIERNON (L.), «Notes de titulature et de prosopographie byzantine. Sébaste et Gambros», *Revue des études byzantines*, 23 (1965), p. 222-244.
- Storia di Palermo. III. Dai Normanni ai Vespri*, dir. R. La Duca, Palerme, 2003.
- SUBLET (J.), *Le voile du nom*, Paris, 1991.
- SUMBERG (L. A. M.), «Au confluent de l'histoire et du mythe : la Chanson d'Antioche, chronique en vers de la première croisade», dans *Les épopées de la Croisade (Premier colloque international, Trèves, 6-11 août*

- 1984), éd. K. H. Bender, Stuttgart, 1987, p. 58-66 (*Zeitschrift für französische Sprache und Literatur. Beihefte. Neue Folge*, 11).
- TAKAHASHI (K.), MORI (T.) et KIKUCHIHARA (Y.), «A Paraphrased Latin version of Euclid's *Optica* : a text 'De Visu' in Ms Add. 17368, British Library, London», *Sciamus*, 3 (2002), p. 127-92.
- TAKAYAMA (H.), *The Administration of the Norman Kingdom of Sicily*, Leyde, 1993.
- , «*Amiratus* in the Norman Kingdom of Sicily. A leading Office of Arabic Origin in the Royal Administration», dans *Forschungen zur Reichs-, Papst- und Landesgeschichte (Peter Herde Zum 65. Geburtstag von Freunden, Schülern und Kollegen dargebracht)*, éd. K. Borchardt et E. Bünz, Stuttgart, 1998, 1, p. 133-144.
- , «The Financial and Administrative Organization of the Norman Kingdom of Sicily», *Viator. Medieval and Renaissance Studies*, 16 (1985), p. 129-157.
- , «The Great Administrative office of the Normann Kingdom of Sicily», *Papers of the British School at Rome*, 58 (1990), p. 317-335.
- TALBI (M.), «Law and Economy in Ifrīqiyya (Tunisia) in the IIIrd Islamic Century», dans *The Islamic Middle-East 700-1900*, éd. A.L. Udovitch, Princeton, 1981, p. 209-251.
- Tancredi : conte di Lecce, re di Sicilia (Atti del Convegno internazionale di studio, Lecce, 19-21 febbraio 1998)*, éd. H. Houben et B. Vetere, Lecce, 2004 (*Saggi e Testi*, 16).
- TAVIANI CAROZZI (H.), «Le mythe des origines de la conquête normande en Italie», dans *Cavalieri alla conquista del Sud*, p. 57-89.
- , *La terreur du monde. Robert Guiscard et la conquête normande en Italie*, Paris, 1996.
- TAYLOR (C.), «Reevaluating the Shi'i Role in the Development of Monumental Islamic Funerary Architecture : the Case of Egypt», *Muqarnas*, 9 (1992), p. 1-10.
- TELLIEZ (R.), *Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIV^e siècle : per potentiam officii*, Paris, 2005.
- TILLIER (M.), *Les cadis d'Iraq et l'État abbasside (132/750-334/945)*, Damas, 2009.
- , «L'identification en justice à l'époque abbasside», dans *L'identification des origines de l'islam au XIX^e siècle, Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 127 (2010/1), p. 97-112.
- Tissus d'Égypte. Témoins du monde arabe VIII^e-XV^e siècle (Collection Bouvier)*, Paris, 1993.
- TOOMASPOEG (K.), «Les Cisterciens de la Magione de Palerme : un essai de reconstruction des origines du monastère de la Sainte Trinité», *Archivio storico per la Sicilia orientale*, 92 (1996), p. 7-21.
- , *Les Teutoniques en Sicile (1197-1492)*, Rome, 2003 (*CEFR*, 321).
- TORRÒ (J.), «Jérusalem ou Valence : la première colonie d'Occident», dans *Annales. E.S.C.*, 55/5 (sept.-oct. 2000), p. 983-1009.
- TOTTOLI (R.), «Muslim Attitudes towards Prostration (*sujūd*)», *Studia Islamica*, 88 (1998), p. 5-34.
- TOUBERT (P.), «La première historiographie de la conquête normande de l'Italie méridionale (XI^e siècle)», dans R. Licinio et F. Violante (éd.), *I caratteri originari della conquista normanna*, p. 15-50.

- , *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e à la fin du XII^e siècle*, Rome, 1973, (BEFAR, 1^{ère} série, 221).
- TRAMONTANA (S.), «La lettera dello pseudo Ugo Falcando : una lettura filologica», dans *Nobiles Officinae*, 2, p. 81-90.
- , *La monarchia normanna e sveva*, dans *Storia d'Italia*, éd. G. Galasso, Turin, 1983, III, p. 435-810, puis séparé Turin, 1986.
- , «Mulini ad acqua nella Sicilia normanna», dans *Cultura e società nell'Italia medievale. Studi per Paolo Brezzi*, Rome, 1988, p. 811-825.
- , *Vestirsi e trasvertirsi in Sicilia. Abbigliamento, feste e spettacoli nel Medioevo*, Palerme, 1993.
- TRASSELLI (C.), *Da Ferdinando il Cattolico a Carlo V. L'esperienza siciliana 1475-1525*, Soveria Mannelli, 1982.
- , «Les routes siciliennes du Moyen Âge au XIX^e siècle», *Revue Historique*, 251 (1974), p. 27-44.
- TRAVAINI (L.), *La monetazione nell'Italia normanna*, Rome, 1995.
- TRISTANO (C.), «Famuli, famulae. Segni di autorità femminile nel sacramentario dell'ASDPa, ms. 3», dans *Storia e arte nella scrittura. L'archivio storico diocesano di Palermo a 10 anni dalla riapertura al pubblico (1997-2007)*, Palerme, 2008, p. 371-391.
- TROADEC (A.), «Les relations entre les chrétiens et les musulmans dans les campagnes du comté de Tripoli au XII^e siècle», dans *Chrétiens et musulmans en Méditerranée médiévale (VIII^e-XIII^e siècle). Échanges et contacts*, Poitiers, 2003, p. 115-122.
- TRONZO (W.), *The Cultures of His Kingdom. Roger II and the Cappella Palatina in Palermo*, Princeton, 1997.
- , «Il manto di Ruggero II. Le parti e il tutto», dans *Nobiles Officinae*, 2, p. 257-263.
- TROUPEAU (G.), «Églises et chrétiens dans l'Orient musulman», dans *Histoire du christianisme*, dir. J.-M. Mayeur, Ch. et L. Pietri, A. Vauchez et M. Venard, IV. *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, dir. G. Dagron, P. Riché et A. Vauchez, Paris, 1993, p. 383-407.
- TSAMAKDA (V.), *The illustrated Chronicle of Ioannes Skylitzes in Madrid*, Leyde, 2002.
- TSOLAKIS (T.), «Agnôsta erga Italobuzantinou poiêtê tou 12ou aiôna», *Ellenikà*, 26 (1973), p. 46-66.
- TSUGITAKA (S.), *State and Rural Society in Medieval Islam. Sultans, muqta's and Fallahun*, Leyde-New York-Cologne, 1997 (*Islam. History and Civilization. Studies and Texts*, 17).
- TYAN (E.), *Histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam*, Leyde, 1960, deux. éd. revue.
- , «Le notariat et le régime de la preuve par écrit dans la pratique du droit musulman», *Annales de l'École française de Droit de Beyrouth*, 2 (1945), p. 3-99.
- , *Le notariat et le régime de la preuve par écrit dans la pratique du droit musulman*, 2^{nde} éd., Beyrouth, 1959.
- UGGERI (G.), «Itinerari e strade, rotte, porti e scali della Sicilia tardoantica», dans *IX Congresso internazionale sulla Sicilia antica : Ruolo mediterraneo della Sicilia nella tarda antichità*, Kokalos, 43-44 (1997-1998), I, 1, p. 299-364.

- , «Il sistema viario in Sicilia e le sopravvivenze medioevali», dans *La Sicilia rupestre nel contesto della Civiltà mediterranea*, éd. C.D. Fonseca, Galatina, 1986, p. 85-112.
- , *Sull'«Itinerarium per maritima loca» da Agrigento a Siracusa*, Florence, 1970.
- , «Viabilità antica e viabilità medievale. Un esempio di persistenza nella lunga durata, la via Palermo-Agrigento», dans *Società multiculturali nei sec. V-IX. Scontri, convivenza, integrazione nel Mediterraneo occidentale (Atti delle VII Giornate di studio sull'età romano-barbarica (Benevento, 31 maggio-2 giugno 1999))*, éd. M. Rotoli, Naples, 2001, p. 321-336.
- URBÁN (A.), «Los intercambios vocálicos en un manuscrito greco-árabe inédito del Evangelio de Lucas (BnF Suppl. gr. 911, s. XI), *Collectanea cristiana orientalia*, 2 (2005), p. 245-272.
- , «An Unpublished Greek-arabic Ms of Luke's Gospel (BnF Suppl. grec. 911, A.D. 1043) : A report», dans *Eastern Crossroads. Essays on medieval Christian Legacy*, éd. J.-P. Monferrer-Sala, Piscataway, 2007, p. 83-95.
- L'urbanisme dans l'Occident musulman au Moyen Âge. Aspects juridiques*, éd. P. Cressier, M. Fierro et J.-P. Van Staëvel, Madrid, 2000.
- Usages de la tradition*, numéro spécial de *Enquête*, 2 (1995).
- VALENSI (L.), «La Tour de Babel. Groupes et relations ethniques au Moyen Orient et en Afrique du Nord», *Annales. E.S.C.*, 41/4 (juill.-août 1986), p. 817-839.
- VALENZIANO (M. et C.), «La supplique des chanoines de la cathédrale de Cefalù pour la sépulture du roi Roger», *Cahiers de civilisation médiévale*, 21/1 (janv.-mars 1978), p. 3-30 et 137-150.
- VALÉRIAN (D.), *Bougie, port maghrébin, 1067-1510*, Rome, 2006 (BEFAR, 328).
- VAN RENTERGHEM (V.), «Introduction» au dossier *Groupes sociaux et catégorisation sociale dans le dār al-islām médiéval (VII^e-XV^e siècles)*, *Annales islamologiques*, 42 (2008), p. XXIX-LI.
- VARVARO (A.), *Lingua e storia in Sicilia. Dalle guerre puniche alla conquista normanna*, 1, Palerme, 1981.
- , «Les Normands en Sicile aux XI^e et XII^e siècles. Présence effective dans l'île des hommes d'origine normande ou gallo-romane», *Cahiers de Civilisation médiévale*, 23 (1980), p. 199-213.
- VEYNE (P.), *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, 1976.
- Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, éd. H. Débax, Toulouse, 2008.
- VOGEL (C.) et ELZE (R.), *Le pontifical romano-germanique du X^e siècle*, Cité du Vatican, 1963-1972.
- WANSBROUGH (J.), «Diplomatica siciliana», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 47 (1984), p. 10-21.
- WARREN (W. L.), «The Myth of Norman administrative efficiency», *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e sér., 34 (1984), p. 113-132.
- WASSERSTEIN (D.), *The Caliphate in the West. An Islamic Political Institution in the Iberian Peninsula*, Oxford, 1993.
- WATSON (A. G.), *Catalogue of Dated and Datable Manuscripts c. 700-1600 in The Department of Manuscripts : The British Library*, Londres, 1979.

- WERNER (K. F.), *Naissance de la noblesse. L'essor des élites politiques en Europe*, Paris, 1998.
- WHITE (L. T.), *Latin Monasticism in Norman Sicily* Cambridge (Mass.), 1938 (*The Medieval Academy of America, Monographs 13, Publication 31*); trad. ital., *Il monachesimo latino nella Sicilia normanna*, Catane, 1984.
- WICKHAM (C.), «Le forme del feudalesimo», dans *Il feudalesimo nell'Alto Medioevo*, 1, p. 15-46.
- , *Framing the Middle Ages. Europe and the Mediterranean 400-800*, Oxford, 2005.
- , «Frontiere di villaggio in Toscana nel XII secolo», dans *Castrum IV. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, p. 239-253.
- WIERUSZOWSKI (H.), «Roger II of Sicily, «Rex-Tyrannus» in Twelfth Century Political Thought», *Speculum*, 38 (1963), p. 46-78.
- WILLIAMS (C.), «The Cult of 'Alid Saints in Fatimid Monuments of Cairo», *Muqarnas*, 1 (1983), p. 37-52 et 3 (1985), p. 39-60.
- WIRTH (J.), *L'image à l'époque romane*, Paris, 1999.
- , *L'image médiévale. Naissance et développements (VI^e-XV^e siècle)*, Paris, 1989.
- YALAOUI (M.), *Un poète chiite d'Occident au IV^e-X^e siècle. Ibn Hāni' al-Andalusī*, Tunis, 1976.
- YVER (Y.), «Les premières institutions du duché de Normandie», dans *I Normanni e la loro espansione in Europa nell'Alto Medioevo (XVI Settimana di Studi sull'Alto Medioevo)*, Spolète, 1969, p. 299-366.
- ZABBIA (M.), «Romualdo Guarna arcivescovo di Salerno e la sua cronaca», dans *Salerno nel XII secolo. Istituzioni, società, cultura (Atti del Convegno internazionale Raito di Vietri sul Mare 16-20 juin 1999)*, éd. P. Delogu et P. Peduto, Salerne, 2004, p. 380-398.
- ZACCAGNI (G.), «Il bios di s. Bartolomeo da Sieri (BHG 235)», *Rivista di studi bizantini e neoellenici* n.s. 33 (1996), p. 3-21
- , «Considerazioni sulla paternità del bios di s. Bartolomeo da Sieri», dans *Liturgia e agiografia tra Roma e Costantinopoli (Atti del I e del II Seminario di Studio, Rome-Grottaferrata 2000-2001)*, éd. K. Stantchev et S. Parenti, Grottaferrata, 2007 (*Analecta Kryptoferris*, 5), p. 33-44.
- ZECCHINO (O.), *Le assise di Ruggero II. Problemi di storia delle fonti e di diritto penale*, Naples, 1980.
- ZORIC (V.), «*Arx praeclara quam palatium regale appellant*. Le sue origini e la prima Cappella della corte normanna», dans *Contrade e chiese nella Palermo medievale*, Palerme, 1999, p. 31-141 (*Officina di Studi medievali*).
- , «Il cantiere della cattedrale di Cefalù ed i suoi costruttori», dans *La basilica cattedrale di Cefalù. Materiali per la conoscenza storica e il restauro*, Palerme, 1989, p. 95-340.
- , «Le porte bronzee della Cappella Palatina», dans *Nobiles Officinae*, 2, p. 33-46.
- , «Sulle tecniche costruttive islamiche in Sicilia : il soffitto della Cappella palatina di Palermo», dans *Scritti in onore di Giovanni M. D'Erme*, p. 1281-1352.

LISTE DES ILLUSTRATIONS ET DES TABLEAUX

ILLUSTRATIONS

	Page
Fig. 1 – Les mouvements militaires liés à la conquête de la Sicile par les Normands	31
Fig. 2 – Les réseaux viaires dans la Sicile du XII ^e siècle	43
Fig. 3 – Plan de Palerme au XII ^e siècle	125
Fig. 4 – Plan de la Chapelle palatine de Palerme	146
Fig. 5 – Les limites utilisées dans l'analyse des données toponymiques	383
Fig. 6 – Les sièges épiscopaux de l'époque byzantine en Sicile ...	449
Fig. 7 – Les limites épiscopales de l'époque normande en Sicile	451

TABLEAUX

Tableau 1 – Nombre d'actes comtaux et royaux concernant la Sicile dans les différentes langues d'Adélaïde à Guillaume III	77
Tableau 2 – Proportion d'actes comtaux et royaux concernant la Sicile dans les différentes langues d'Adélaïde à Guillaume III	78
Tableau 3 – L'administration siculo-normande selon C. A. Garufi	246
Tableau 4 – L'administration siculo-normande selon E. Jamison	247
Tableau 5 – L'administration siculo-normande selon H. Takayama	250
Tableau 6 – Composition et rôles du <i>dīwān al-majlis</i>	253
Tableau 7 – Composition et rôles du <i>dīwān al-ma'mūr</i>	258
Tableau 8 – Composition et rôles du <i>dīwān al-tahqīq al-ma'mūr</i> ..	260
Tableau 9 – L'administration siculo-normande selon les nouvelles analyses	282
Tableau 10 – Les attestations de <i>stratēgoi</i> en Sicile	286
Tableau 11 – Les attestations de <i>stratigoti</i> en Sicile	288
Tableau 12 – Les attestations de <i>exousiastai</i> en Sicile	290
Tableau 13 – Les attestations de <i>vicecomites</i> en Sicile	293
Tableau 14 – Les attestations de <i>bēskōmetai</i> en Sicile	294
Tableau 15 – Les attestations de <i>'ummāl</i> en Sicile	297
Tableau 16 – Les toponymes d'origine arabe dans les trois vaux siciliens	375
Tableaux 17, 1-2 – Les noms à connotation musulmane dans les actes latins et grecs (1090-1190) et dans les actes arabes	548-549
Tableau 18 – La composition des dénominations individuelles dans les documents siciliens	553

LISTE DES ANNEXES

	Page
Annexe I – <i>Urbs dotata trilinguis</i>	633
Annexe II – Les langues dans la documentation comtale et royale en Sicile au XII ^e siècle	634
Annexe III – La titulature royale des souverains normands de Sicile (1085-1194) : les sources numismatiques	645
Annexe IV, 1-2 – Les stèles trilingue et quadrilingue de Grisantus	648
Annexe V – L’entrée de Tancrède à Palerme	649
Annexe VI – Deux des inscriptions de l’aube royale	650
Annexe VII – Les inscriptions provenant du palais royal de Palerme	651
Annexe VIII – Panégyrique d’Ibn Qalāqis à la gloire de Guillaume II	652
Annexe IX – Les toponymes d’origine arabe en Sicile (XI ^e - XIV ^e siècles)	655
Annexe X – Interprétation des toponymes d’origine arabe en Sicile (XI ^e -XIV ^e siècles)	703
Annexe XI – Microtoponymie sicilienne : le territoire de Monreale (1182)	707
Annexe XII – Carte du territoire de l’abbaye S. Maria de Monreale	727
Annexe XIII – Traduction du passage d’al-Dawūdi sur l’agrigentin	728
Annexe XIV – Les activités professionnelles dans les <i>jarā'id</i> sici- liens	730
Annexe XV – Les <i>nisba/s</i> géographiques dans les <i>jarā'id</i> siciliens .	734
Annexe XVI – Les <i>nisba/s</i> tribales dans les <i>jarā'id</i> siciliens	737
Annexe XVII – Les <i>dār/s</i> dans les <i>jarā'id</i> siciliens	738
Annexe XVIII – Représentation de Mathieu d’Aiello	739

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- 'Abd Allāh Ibn al-Faḍl (diacre antio-
 chénien), 216
 'Abd al-Raḥmān b. Muḥammad b.
 'Umar al-Buthīrī, 181, 187
 Abū 'Amr 'Uthmān b. al-muhadhhib
 al-Judhāmī, 346
 Abū Bakr (Bechus, de Castronovo), 35
 Abū l-Faḍl Rajā, 322, 572
 Abū l-Hasan 'Alī b. Rajā, 322, 571
 Abū l-Hasan 'Alī b. Abū l-Faḥ b. Kha-
 laf al-Umawī, 345
 Abū l-Qāsim 'Abd al-Raḥman b. Rajā,
 322, 571
 Abū l-Qāsim 'Alī b. Ḥammūd (Chamu-
 tus), 26, 30, 101, 453, 471
 Abū l-Sayyid, 345
 Abū Ya'qūb Yūsuf (calife almohade),
 619
 Adélaïde, 76-78, 114, 116, 170-171,
 240, 282, 286, 290-291, 297, 354,
 360, 445, 452, 454-455, 526, 587, 592
 Adémar de Chabannes, 57
 Aghlabides, 123, 308
 Aḥmad al-Ṣiqillī (cf. Pierre, *gaytus*),
 335-337
 Aimé du Mont-Cassin, 24, 26-27, 33,
 38-39, 50, 52, 60-61, 402
 Al-Akhal (émir kalbide de Sicile), 26-27
 Alcherius (évêque de Palerme), 460
 Aleramici, 44, 284, 438, 440, 535, 546
 Alexandre II (pape), 51-53
 Alexandre de Telese, p. 193
 'Alī b. Yaḥyā (émir ziride), 591
 Aliénor d'Aquitaine, 59
 Almohades, 169, 175, 324-325, 471,
 589, 594, 609-610, 619, 630
 Alphonse (fils de Roger II), 272
 Anaclet II (pape), 454
 Ansgarius (évêque de Catane), 460
 Aristote, 223
 Ayyoubides, 619

 Banū Matrūh, 593-595
 Banū Rajā, 322, 571, 572
 Barrūn (inscription Termini Imerese),
 335-336, 339, 341
 Barrūn (*qā'id*), 335-336
Basilius thesaurarius, 272

 Baudouin 1^{er} (roi de Jérusalem), 360,
 591-592
 Bechus (Cf. Abū Bakr)
 Benavert (cf. Ibn 'Abbad), 30, 35
 Benoît VIII (pape), 58
 Bernard de Clairvaux, 162-163
 Bohémond, 56-57, 319
 Bon, 319-320
 Bouyides, 186, 252
 Brachiem (Castrogiovanni), 35
 Bū Simāj, 411
 Al-Buthīrī (cf. 'Abd al-Raḥmān b. Mu-
 ḥammad b. 'Umar al-Buthīrī)

 Calixte II (pape), 453
 Chamutus (cf. Abū l-Qāsim 'Alī b.
 Ḥammūd)
 Christodule (émir), 272, 308, 310-311,
 314-315, 319-320, 324, 327, 587-588,
 592
 Constance (reine de Sicile), 128, 282,
 296, 616

 Al-Dawūdī, 382, 483-484, 520-521,
 728-729
 Diogène Laërce, 201, 223

 Elias Cartomensis, 36
 Étienne (fils de Maion), 195
 Étienne de Rouen (évêque de Mazara),
 460
 Étienne du Perche, 241, 325, 330-331,
 345, 613-615, 617-618, 624
 Euclide, 224, 227
 Eugène de Palerme (Eugène de Sicile),
 178, 185, 187, 189-190, 199, 225, 329
 Eugenios *tu kalou* (Abū l-Ṭayyib) 256,
 291, 338

 Falcon de Bénévent, 347
 Fatimides, 25-27, 32, 34-35, 61, 91, 97,
 101, 103-104, 106, 109-110, 111, 123-
 124, 127, 135-137, 140-143, 153, 168-
 171, 175-176, 231, 245, 268, 314, 318,
 321, 327, 344, 369, 590-592, 619-620
 Frédéric II, 42, 45, 49, 128, 227, 361,
 421, 433, 469, 482, 488, 491, 505,
 632

- Galgana de Sperlinga, 531
 Gauthier (évêque de Palerme), 197, 331-332, 459-460, 615, 622
 Gauthier Forestal, 539
 Geoffroi de Centorbi, 255, 274, 325, 338
 Geoffroi de Modica, 275, 277, 291, 334-335, 337-338
 Geoffroi de Montescaglioso, 602
 Geoffroi de Raguse (fils de Roger), 284, 437, 452
 Geoffroi Malaterra, 24, 26-27, 33, 38, 48, 51-52, 54, 57, 59, 62-63, 402, 460
 Georges (saint), 52, 54, 57, 166
 Georges d'Antioche, 88, 90-92, 105-106, 122-123, 161, 170, 178, 200, 206, 264, 272, 288, 292-293, 304-306, 308-315, 317-321, 324, 327, 329, 350, 535, 538, 587-590, 592-594, 598, 608, 640, 644
 Gerland (évêque d'Agrigente), 458, 460
 Gervais de Tilbury, 194
 Gervais de Tournay, 599
 Gharāt b. Jawshan (*qā'id*), 345
 Gilbert de Gravina, 330, 612-613, 615
 Gisolf de Scicli, 536
 Graindor de Brie, 192
 Grégoire de Naziance, 223
 Grégoire le Grand, 220
 Grisantus, 107-111, 222, 596, 620, 648
 Guillaume (duc de Pouille), 24, 55, 58, 60-61, 192, 240
 Guillaume I^{er}, 73, 77-78, 103, 111, 114, 117, 133, 148, 176, 185, 187, 195, 205, 210, 223, 241, 243, 247, 257, 296, 316, 328-330, 333-335, 339, 354, 445, 455, 536, 596, 598, 601-606, 608-613, 615-616, 621, 635, 640-641, 643, 646
 Guillaume II, 69, 73, 77-78, 82-83, 102-103, 110-111, 114, 116-117, 123, 128, 131, 133-135, 176, 181, 185, 187, 194-195, 201, 205, 212, 225-226, 230, 232, 241, 243, 247-248, 261, 280, 287, 296, 298, 300, 304, 329, 331, 333, 339, 345-346, 350, 353-354, 395, 411, 442, 445, 455, 457, 460-462, 468, 488, 522, 536, 539, 598-599, 615, 618-620, 622, 631, 635-636, 641-644, 646-647, 652-654
 Guillaume III, 77-78, 296, 637
 Guillaume de Grantmesnil, 347
 Guillaume de Pouille, 24, 58-59, 192, 402
 Guillaume Malconvenant, 94, 339
 Al-Hāfiz (calife fatimide), 91-92, 109, 135, 320
 Ḥammādides, 168-169, 172, 324, 589, 593-594, 610
 Ḥammūdides, 27, 30, 101, 203, 324, 326, 328, 344, 453, 471
 Ḥamza b. Ḥamza, 262, 338
 Al-Harāwī, 325
 Al-Ḥarīth (émir ḥammādide), 324
 Al-Ḥasan (émir ziride), 591, 593-594
 Henri II Plantagenêt, 59
 Henri VI (empereur), 598, 616
 Henri Aristippe, 223-225, 329-330, 355, 607, 611
 Héron d'Alexandrie, 225
 Hugues Foucauld (cf. Pseudo-Falcand), 193, 599-600
 Ibn 'Abbad (cf. Benavert)
 Ibn al-Ba'bā', 29, 34
 Ibn Fāṭih (*faqīh*), 345
 Ibn Ḥajar (Abū l-Qāsim), 205, 208-209, 324, 345-346, 464, 471
 Ibn Ḥamdīs, 182, 189
 Ibn Ḥammūd Abū l-Qāsim (cf. Ibn Ḥajar)
 Ibn Hāni', 140-141
 Ibn Ḥawqāl, 141, 422, 505, 582
 Ibn al-Hawwās, 25-26, 29, 385
 Ibn Jubayr, 45, 69, 133, 141, 149, 323, 325, 340-341, 343-344, 346, 422, 495, 522, 589, 628
 Ibn Makkī, 542
 Ibn Mankūd, 26, 385, 453
 Ibn Qalāqīs, 181, 184-188, 190-191, 205-206, 211-212, 325, 344-346, 652-654
 Ibn al-Qaṭṭā', 181
 Ibn al-Thumna, 25-28, 385, 452
 Ibn Zafar, 207-210
 Ibn Zur'a, 322
 Al-Idrīsī, 110, 179-180, 185, 187-188, 197, 203-205, 207, 212, 323, 326, 402-403, 422, 424-426
 Iohar (*gaytus*), 335, 473, 608-609
 Al-İşfahānī, 181, 204-206
 Al-Ja'far (émir kalbide), 484
 Jean (notaire), 201
 Jean de Lavardino, 614
 Jean de Salisbury, 227, 457, 600-601
 Jean Malconvenant, 414, 438, 442
 Jean Skylitzès, 201
 Jeanne d'Angleterre, 59, 360
 Jourdain (fils de Roger), 37

- Kalbides, 25-27, 141, 308, 340, 484
 Laborante, 220
 Lakhmides, 182, 346
 Léon (logothète), 271
 Léon IX (pape), 49
 Léon d'Ostie, 24, 50

 Maion de Bari, 88-89, 171, 195-196, 210, 219-221, 241, 275, 304-305, 309, 328-329, 334, 349, 354-355, 602, 604-608, 615
 Al-Maklātī, 26, 385, 452
 Maniace, 385, 460
 Al-Maqrīzī, 122, 124, 126-127, 129, 135, 206, 310, 312-314, 324, 587
 Marguerite de Navarre (reine de Sicile), 111, 257, 270, 328, 330, 333, 445, 598, 611-613, 617-618, 624, 635
 Martin (*gaytus*), 330, 334-335, 337, 609, 624
 Materacius (*gaytus*), 278, 334-335
 Mathieu Bonel, 355, 606-608, 616, 623
 Mathieu d'Aiello, 160-161, 305, 330-331, 337-338, 355, 360, 606-607, 611, 614-618, 624, 635, 739
 Mathieu de Longuejume, 599
 Mathilde (comtesse), 193
 Muḥammad b. Ḥammūd Abū l-Qāsim (cf. Ibn Ḥajar)
 Muḥammad b. Rashīd (fils du gouverneur de Gabès), 594

 Natoli Luigi, 1, 5
 Nicodème (évêque de Palerme), 449
 Nicolas II (pape), 50
 Nicolas de Mesai (camérier), 271, 319-320
 Nil Doxapater, 198, 212, 225, 450, 455, 457

 Onofrius (archimandrite du Saint-Sauveur), 201
 Othon (empereur), 194

 Philagète de Cerami, 147, 162, 173, 178, 180, 199, 217
 Philippe de Mahdiya, 315, 324, 329, 334-335, 340, 344, 587-590
 Philippe le logothète, 199, 272
 Philippus filius Gregorii patricii, 37
 Pierre (diacre), 37
 Pierre (*gaytus*), 330, 334-337, 339-341, 473, 599, 606, 608-609, 611-613, 617-618, 624, 630

 Pierre d'Eboli, 69, 124, 304, 598-600, 633, 649, 739
 Pierre de Blois, 230, 330, 599
 Pierre Indulsi, 600, 620
 Pierre le Vénérable, 58
 Platon, 223
 Proclus, 224
 Pseudo-Falcand (cf. Hugues Foucauld), 34, 130-131, 133, 149, 193-194, 598-605, 609-611, 615-616, 618, 620-622, 627
 Ptolémée, 203, 223, 225, 229

 Raoul Glaber, 58
 Rashīd (gouverneur de Gabès), 594
 Richard (document de Monreale, 1182), 412
 Richard (*gaytus*), 181, 205, 275-278, 330, 334-335, 337, 345, 614-615, 617
 Richard de Mandra, comte de Molise, 330-331, 613
 Richard de San Germano, 620, 622
 Richard le Poitevin, 59, 188
 Richard Palmer, 197, 230, 330, 607, 611-612, 618
 Robert (évêque de Troina), 460
 Robert de Calatabiano, 345, 459, 609, 614, 616-617
 Robert de Collesano, 294, 537
 Robert le Breton, 536
 Robert Malconvenant, 526
 Robert Guiscard, 23-24, 33, 37, 41, 49-50, 53, 57, 59, 102, 188, 320, 590
 Roger (document de Monreale, 1182), 412
 Roger (le comte), 24, 26, 30, 33, 35, 37, 39, 41, 51, 53, 56, 73, 79, 96-97, 99-100, 105, 117, 240, 243, 264, 271, 284, 286, 288-289, 326, 347, 354, 453, 467, 493, 508, 524-525, 538-539, 591, 645
 Roger (duc de Pouille), 603
 Roger/Aḥmad, 326
 Roger II, 58, 73, 85, 77-78, 82, 91-93, 96-98, 100-106, 109-110, 113-115, 117, 119, 122, 126-129, 131, 133-135, 139, 142-143, 148, 155-156, 161-162, 168, 175, 178, 182, 184-186, 188, 196, 198, 201, 203, 206-207, 211, 212, 229, 240-241, 243, 246-247, 258, 264, 268-269, 271-272, 275, 287-288, 293, 297, 308, 310-311, 314-316, 320, 323-324, 327, 329, 333, 335-336, 339, 341, 343, 347, 350, 354, 432, 437, 447, 454-455, 467, 486, 526, 528-529,

- 531-533, 538-540, 563, 587-589, 590-598, 602, 604-605, 610, 615, 634, 638-643, 645-646
- Roger Borsa, 24
- Roger d'Avellino, 614
- Roger de Howden, 195
- Rogierius Hamutus, 344
- Romuald Guarna (Romuald de Salerne), 24, 194
- Roussel de Bailleul, 55, 62
- Sadīd al-Ḥuṣṣrī (Sedictus), 344-345
- Ṣafī al-dīn Abū l-Riḍā Aḥmad b. Qur-nāṣ, 208
- Saint Georges (Cerami), 52, 54, 57
- Sainte Agathe (Catane), 460
- Sainte Christine (Palerme), 460
- Saladin, 325, 619
- Sanctorus, 329, 339
- Sanson (bayle d'Ottumarano), 256
- Sedictus (cf. Sadīd al-Ḥuṣṣrī)
- Seljūkides, 154, 170, 312
- Silvestre (comte de Marsico), 330, 607
- Siméon Seth, 225
- Al-Ṣūfī, 225-226
- Suger, 162-163
- Tancredi (comte de Lecce, roi de Sicile), 77-78, 102, 111, 124, 280, 296, 337, 598-599, 616, 631
- Tamīm b. al-Mu'izz (émir ziride), 28-30, 35-36, 312, 592
- Tancredi de Hauteville, 56-57
- Tancredi de Syracuse, 284, 288, 445, 452, 465, 525
- Théodore d'Antioche, 90
- Teutoniques, 18, 42, 160
- Urbain II (pape), 24, 48, 52-53, 55, 450
- Yaḥyā b. al-'Azīz (émir ḥammāvide), 593-594
- Yaḥyā b. Tamīm (émir ziride), 592
- Yolande (fille de Baudouin IV, comte de Hainaut), 194
- Yūsuf (*mawlā* de Rashīd et gouverneur de Gabès), 594-595
- Yūsuf b. Jabar (*qā'id*, document de Monreale), 411
- Yūsuf b. Zīrī (*qāḍī* de Tripoli), 594
- Zénodore, 225
- Zirides, 25-29, 35, 168, 312-313, 590-594

INDEX DES NOMS DE LIEUX

(ne figurent pas dans l'index les noms de lieux mentionnés une seule fois en note)

- Aci, 385, 497, 521, 538, 546, 548, 555, 557-558
Adrano, 384, 399-400, 423-424, 467-468, 507, 545
Agira, 19, 79, 467, 545-546
Agrigente, 16, 26, 28-30, 34-35, 41-42, 100, 282, 376-377, 382-387, 395, 397-398, 404, 411, 440, 448, 450, 452-453, 455, 458, 460, 468, 470, 472, 474, 484, 521, 526, 541, 546, 559
Agulia, 468, 507
Aidone, 398
Alcamo, 46, 423, 522
Alexandrie (d'Égypte), 91, 610, 619
Alger, 594
Amalfi, 92, 109, 320, 347
Al-Andalus, 40, 175, 203, 391, 401-402, 405, 407, 508, 619
Angleterre, 59-60, 70, 89, 195, 429
Antilio, 28
Al-Aqbāt (Lacbat), 410, 415, 672, 707
Antioche, 123, 170, 216, 224, 312, 317
- Baida, 384
Barask, 593
Bari, 210, 320, 347, 505
Battalaro, 387, 389, 409, 411
Belice (vallée du), 396, 453
Belis, casal, 376
Bénévent, 347
Bensehel (Raḥal Ibn Sahl), 88-90, 416-417, 722
Bessana, 536
Bicheni (Raḥal Bijānū), 418, 420, 721
Bône, 169, 315, 324, 558-559, 575, 587, 589, 590, 610
Bougie, 182, 610
Brucato, 29, 442
Bufurera (Bū Furayra), 407, 413-415, 417-419, 721
Bugamum, 29
Burgitabis, 377, 395
Buscemi, 403
Butera, 30, 181, 398-399, 404, 466, 507, 528
Byzance, 33, 48, 59, 68, 71, 97, 117, 126, 134, 139, 142-143, 175, 211, 228, 274, 304, 311-312, 318-320, 327, 341-342, 351, 450, 494, 499, 504, 587, 590, 592
- Calabre, 29, 35, 38, 49-50, 57, 112, 211, 215, 240, 248-249, 271-273, 275, 277-278, 281, 285, 300, 310, 431-432, 451, 460, 471, 489, 504, 506, 518, 558, 592
Calascibetta, 29
Calatafaro, 384
Calatacuera, 384
Calathamet, 394, 396, 399, 404
Calatrasi, 398, 409, 442, 536, 539, 541, 556-557, 561-562
Calatubo, 399-400
Calatxur, 382
Caliata, 396
Caltabellotta, 45
Caltagirone, 383, 386
Caltanissetta, 378, 383-384, 386
Caltavuturo, 29
Capizzi, 398
Capoue, 272-273, 275, 278, 348, 461
Carini, 448
Caronia, 399, 400, 403
Cassibile (Qasabārī), 384, 423
Castrogiovanni, 26-27, 29-30, 35-36, 39, 296, 378, 383-386, 398, 452-453, 467, 471, 507, 545-546, 559, 574
Castronovo, 30, 33, 35, 39, 287, 384
Castrovillari, 347
Catane, 19, 26, 29-30, 41-42, 253, 267, 272, 276, 286, 288, 294-295, 384-386, 395, 437, 448, 450, 452-453, 455-456, 459-460, 465, 493, 497-498, 524-525, 538-539, 546, 548, 554-557, 559-561
Cefalà (Jafala), 276-277, 413, 415, 466, 541, 570, 714
Cefalù, 16-17, 19, 29, 82, 128, 159, 163, 253, 256, 275, 277, 287, 291, 293-294, 337, 360, 384-385, 398, 403, 437, 446, 448, 451, 454-455, 457, 467-468, 500, 522, 526, 532, 537-538, 540, 545, 547-548, 563, 572

- Centuripe, 41, 285, 287, 290, 338, 384, 386, 545
 Cerami, 28, 40, 51-52, 54-55, 62, 318, 423
 Chapelle palatine de Palerme, 120-121, 127, 136-139, 145-150, 151-154, 156-159, 161-168, 170-175, 178-180, 184, 189, 191, 196-197, 199, 217-218, 220-222, 232, 319, 572, 620-621
 Charsa, 256, 469, 507, 541
 Cimmina, 509
 Cinisi, 30, 423, 559
 Collesano, 29, 287, 294, 377, 384, 403, 437, 526, 537, 540, 563-564
 Comicino, 528
 Constantine, 610
 Constantinople, 58, 172, 175, 187, 198, 223, 226, 271, 306, 312, 450, 460
 Corleone, 42, 386-387, 389, 398, 409-413, 415, 453, 498, 525, 538-539, 541, 545, 549, 554, 556-557, 562-563, 572
 Corubnis (Qurūbnish), 413-414, 417, 420, 495
 Corubrichi, 536
 Ctésiphon, 182, 187
 Cuba (Palerme), 180, 183, 186-187

 Damiette, 610, 619
 Dasīsa (Disisa ou Desysa), 559, 710
 Demenna, 285-286, 520
 Al-Dīmās, 189, 593
 Disisa ou Desysa (cf. Dasīsa)

 Égypte, 32, 100, 109, 129, 143, 168-169, 171-172, 208, 216, 327, 360, 376, 483, 558, 587-590, 610, 620
Emmelesium, 28
 Enna, 41-42, 377-378
 Entella, 28, 396
 Espagne, 18, 62, 591
 Etna, 194, 384-386

 Fantasina (Faṭāsina), 388, 636, 722
 Favara, 183
 Fitalia, 454, 529-530, 545, 547, 559
 Frazzanò, 28

 Gabès, 134, 535, 559, 591, 594-595, 604
 Gafsa, 619
 Gagliano, 398, 467-468, 507
 Genoard, 183
 Gibilmanna, 384
 Gigel, 593

 Gozo, 30, 543, 565
 Guastanella, 30
 Gurfa, 469, 507

 Haiarzeneti (Hajar al-Zanātī), 468, 536, 712
 Hainhemesep, 527
 Hajar al-Zanātī (cf. Haiarzeneti)
 Halaesa, 448-449
 Al-Hazān, 404
 Helkcilei, Casale (Raḥal al-Kilāī), 408, 413-414, 416-418, 421, 722

 Ialci (Jališū), 420, 714
 Iato, 30, 35, 42, 260, 287, 292-293, 297, 387, 389, 395, 409-410, 414-418, 426, 465-466, 507, 525, 538-539, 545, 554, 558, 714
 Ifrīqiya, 6, 25-26, 28, 30, 35, 113, 143, 169, 306, 312-314, 324, 330, 360, 408, 424, 519-520, 558-559, 569, 587, 589-590, 592-593, 594-597, 607, 609-610, 619
 Itala, 384
 Italie du Sud (péninsulaire), 1, 5-6, 22, 29, 38, 50, 52, 56, 58, 60, 62, 94, 96, 99, 112, 139, 144, 170-172, 198, 202, 210-211, 214, 216-217, 221, 240, 244, 248-249, 267, 271-273, 278, 285, 292, 295-296, 301, 308, 310, 316, 320, 346-347, 353-354, 361, 365, 406, 429-432, 434-436, 438, 444, 453, 456, 460, 471, 487, 489, 499, 501, 505, 518-519, 564
 Iatina (Jaṭīna), 288, 389, 713

 Jafala (cf. Cefalà)
 Jališū (cf. Ialci)
 Jaṭīna (cf. Iatina)
 Jerba, 91, 340, 559, 593, 610
 Jérusalem, 44, 53-54, 60, 170, 171, 197, 213-214, 274, 366, 592
 Judica, 30, 384, 423, 558

 Ka'ba, 140-141, 143
 Les Kerkenna, 593
 Khandaq al-Qayrūz (hôpital de), 442, 445, 539
 Khāšū, 423-424
 Khawarnaq, 181-182

 Lacamucka (Laqamūqa), 407, 414, 418, 717
 Lacbat (cf. al-Aqbāt)
 Laqamūqa (cf. Lacamucka)

- Le Caire, 25, 27, 91, 126, 141, 171, 327, 594
 Lentini, 293, 383-384, 393, 404, 445, 448, 452, 525
 Librizzi, 457, 509-511, 545, 547
 Licata, 30, 282, 386, 470
 Lilybée, 377, 448, 453
 Lipari, 288, 297, 414, 437-438, 441, 448, 454, 469, 510, 525-526, 529, 540, 545, 564

 Madonies, 383-384, 386, 397, 440, 454, 546
 Magagi (Al-Magāḡi), 413-414
 Maganuga (Maḡnūja), 413, 414
 Magione (église, Palerme), 18, 160-161, 305, 372, 608
 Mahdiya, 30, 35, 127, 140, 218, 312, 593, 594-596, 604-605, 610, 616
 Malaga, 30, 45, 326
 Malte, 30, 106, 200, 405, 407, 448, 543, 559
 Malvito, 410-411, 413-415
 Maniace, 398
 Manzil 'Abd al-Raḡman (Mezelabder-rahmen), 416, 427
 Manzil Zirqūn (Menzelsarcun), 410, 416
 Margana, 423, 468
 Marsala (Marsā 'Alī), 17, 42, 377, 387, 453
 Martorana (église, Palerme), 17, 127, 161, 304, 545
 Mārtū (Mirto), 286, 288, 293, 414, 437, 465-466, 507, 509
 Mazara, 26, 29-30, 41-42, 267, 383-387, 395, 453, 455, 460, 474, 528, 540, 546, 559, 577
 Mazzarino, 540
 Melfi, 39, 50
 Mensidusto, 526, 547
 Menzelsarcun (cf. Manzil Zirqūn)
 Mesepe, 510
 Messine, 18-20, 28, 40-42, 46, 82, 97-98, 138-139, 180-182, 186, 197, 201-202, 211, 230, 240, 260-261, 264, 271, 274, 285, 286-287, 290-291, 320, 343, 345, 350, 354, 365, 384-386, 395, 398, 445, 447-448, 451, 454, 458, 468-469, 495, 522, 524, 531, 538, 546, 548, 575, 587, 614
 Mezelabderrahmen (cf. Manzil 'Abd al-Raḡman)
 Mezzoiuso, 493, 495-497, 513
 Michalilfe, 468, 471
 Michiken, 469, 507
 Milazzo, 403, 469, 525, 540
 Milge, 468
 Milocca, 396
 Mineo, 403, 559
 Mirto (cf. Mārtū)
 Misectus, 468
 Misilmeri, 29, 453, 538, 548, 561
 Missar, 30
 Mittino, 468
 Mocluse, 31
 Monreale, 19, 81-82, 88, 128, 151, 159, 163, 176, 253, 259, 261, 371, 376, 380, 384, 385-389, 407-409, 410-413, 415-416, 421, 438, 440, 455-456, 461, 472, 501-503, 513, 539, 546, 549, 554-559, 561-562, 631
 Mont-Cassin, 171, 486-487
 Monte Iato, 395
 Mouchroutas (palais, Constantinople), 172
 Muccarin, 468, 471

 Naro, 30, 370, 423
 Naso, 454, 529, 545, 547
 Nébrodes, 42, 452, 546
 Nicosia, 386, 398
 Nicotera, 29, 35
 Noto, 26, 30, 42, 383, 394-395, 404, 537, 602

 Olivieri, 423, 427, 524
 Ottumarano, 339, 469, 507, 541

 Palais de Messine, 138, 180-181, 187, 211, 271, 343, 360
 Palais des Normands (Palerme), 120-121, 136, 139, 140-141, 145, 148, 160-161, 180, 183-184, 191, 195, 342, 360, 395, 603, 607-608, 617, 621
 Palerme, 26, 28-29, 33-34, 37, 39-42, 53, 55, 62, 122, 124-125, 160, 169, 174, 177, 179, 183, 196, 200-201, 204, 220, 224, 226, 262, 278, 288, 304, 310, 322-323, 345, 349-350, 365, 377, 383-387, 396, 398, 422, 448-449, 453-454, 456, 459-460, 466, 470, 487, 509, 522, 525, 538, 541, 544, 548, 555, 558-559, 569-574, 576-577, 587, 589, 594, 600, 603, 608, 610, 612-613, 616-617, 621, 623
 Palestine, 170-171, 497
 Panagia, 454, 529, 545, 547
 Pantelleria, 543, 559, 565
 Paternò, 28-29, 284, 384-385, 395, 399-400, 438, 441

- Patti, 16, 19, 287, 293, 385, 437, 454, 456, 465, 469, 510, 525, 531, 535, 537, 540, 546, 557, 564
 Péninsule Ibérique, 2, 26, 40, 44, 48-49, 59, 62, 95, 306-307, 366, 379, 381, 388, 391, 401, 408, 459, 471-472, 520
 Petralia, 28-29, 39, 41, 287, 289-290, 384, 395, 437, 507, 529, 540, 559, 563
 Piazza Armerina, 42, 348, 386, 398, 527
 Pise, 62, 228
 Platani (fleuve), 404
 Platano, 30
 Polizzi, 384, 559
 Pouille, 49-50, 112, 272-273, 278, 284-285, 295-296, 430, 434, 436, 463, 605, 609, 618, 621

 Qaf'a des Banū Ḥammād, 169, 324, 619
 Qaṣr Sa'd, 45
 Qurūbnish (cf. Corubnis)

 Raguse, 284, 397, 404, 437, 558
 Raḥal Bijānū (Bicheni)
 Raḥalgidit (Raḥal al-jadīd), 413-414, 417-418, 421, 722
 Raḥal Ibn Sahl (cf. Bensehel)
 Raḥalkarram, 467
 Raḥal al-Kilā'ī (cf. Casale Helkcilei)
 Raḥalmia (Raḥal Māya), 413-415, 419, 495
 Raḥal Ray, 467
 Raḥal Sulle, 468, 470
 Raḥaluta (Raḥal al-Waṭā), 413-414, 417-418, 729
 Raḥal al-wazzān (cf. Usen)
 Raḥalzuchar, 531
 Rametta, 28, 39, 294, 385, 403, 521, 559
 Al-Randa, 420
 Randazzo, 398
Rasalinum, 37
 Raselbifar, 30
 Rashīd, 610
 Ravanusa, 30
 Refesio, 537
 Regalbuto, 264, 467
 Reggio, 39
 Respensa, 384
 Roccella, 377, 423
 Rouen, 597
 Ruqqa Basīlī, 384
 Sadīr, 181-182
 Al-Sakkāk (Sykeki), 413-414, 418
 Salerne, 60, 92, 101, 110, 224, 273, 278, 607
 Salso (fleuve), 452
 San Barbaro (monastère), 79, 286, 295, 545
 San Bartolomeo de Lipari (monastère), 293, 510, 525-526, 529, 545
 San Filippo d'Agira, 441, 468, 545
 San Filippo de Fragalà (ou de Demenna, monastère), 17, 79, 266, 288-289, 291, 463, 467, 510, 539, 545
 San Giacomo la Mazara (église, Palerme), 160-161
 San Giorgio de Triocala, 82, 258, 533, 538
 San Giovanni dei Lebbrosi (Palerme), 468, 536
 San Marco, 41, 294, 296, 395, 403, 520, 546
 San Michele de Mazara, 528
 San Michele de Prizzi, 537
 San Michele de Troina (monastère), 216
 San Michele des Andalous (église, Palerme), 107, 620
 San Nicolò de Chùrchuro (église, palermitain), 87-88, 260-261, 297
 San Niccolò *tès empellerêmontou* (église), 277
 San Salvatore de Messine (archimandritat), 79, 201, 215-216, 258, 277, 447, 474, 524
 Sant'Anastasia, 384, 399-400, 558
 Sant'Angelo de Brolo (monastère), 79
 Sant'Archangelo (église, près de Petralia), 529
 Santa Croce Camerina, 396
 Santa Lucia de Cefalù, 287
 Santa Lucia de Montaneis, 537
 Santa Lucia de Syracuse, 288, 468
 Santa Margherita d'Agrigente, 526
 Santa Maria de Butera, 528
 Santa Maria de Mazzarino, 536
 Santa Maria de Messine, 20, 445, 531
 Santa Maria de Monreale (cf. Monreale)
 Santa Maria dell'Ammiraglio (cf. aussi Martorana), 17, 160-161, 200, 295, 304, 317
 Santa Maria della Grotta, 17, 79, 260
 Santa Maria Maddalena di Valle Gio-safat, 18, 89, 372, 438, 441, 446, 527

- Santa Maria Maddalena de Corleone, 539
 Santa Trinità de Mileto, 532
 Santo Stefano, 386, 403
 Scibene (Palerme), 180
 Scicli, 405, 536
 Scopello, 384
 Scribla, 29
 Sfax, 535, 559, 594-595, 604, 610
 Sicamino, 526
 Sousse, 558-559, 594-595
 Sperlinga, 45, 398, 531
 Summini, 413-414, 418
 Sutura, 30, 423
 Sykeki (Al-Sakkāk)
 Syracuse, 26, 30, 35, 37, 42, 226, 284-285, 287-288, 294-295, 383-386, 395, 398, 445, 448, 450, 452, 455, 460, 468, 507, 521, 525, 545, 558
 Syrie, 139, 170-171, 208-210, 306, 310, 313, 497, 537, 591, 615, 619

 Taormine, 30, 35-36, 42, 369, 385, 448, 521, 524, 546
 Tarente, 347, 505
 Termini (Imerese), 42, 45, 298, 335-336, 341, 395, 398, 403, 448, 453, 522, 539, 559, 562, 575
 Terre de Labour, 609
 Terrus, 419
 Tindari, 448

 Tinnīs, 610
 Trablisin, 466, 527, 540
 Trapani, 26, 30, 42, 46, 326, 377, 384, 386, 395-396, 398, 400, 448, 522, 559, 575
 Triocala, 448, 544, 548, 558-560, 562
 Tripi, 28
 Tripoli, 134, 535, 559, 593-595, 604, 610
 Troina, 28-29, 33, 35, 39, 54, 199, 385, 393, 440, 451, 458, 460, 545
 Tusa, 449

 Usen (cf. Raḥal al-wazzān), 88-90, 416, 726

 Vaccaria, 398
 Val Demone, 28, 33, 39, 230, 266, 277, 373, 375-376, 380, 382, 384-386, 387, 391, 398, 447, 451-452, 475, 517, 518-521, 528, 545-547, 559
 Val de Mazara, 373, 375-377, 380-382, 387, 391, 425, 526, 544-545
 Val de Noto, 42, 373, 375-376, 380, 382, 384, 386-387, 391, 452, 519, 545, 608, 623
 Vicari, 264-265, 389, 453, 532, 536, 574
 Vizzini, 383-384, 386

 Zisa (Palerme), 180, 183, 184, 187

INDEX DES MANUSCRITS ET DES TITRES D'OUVRAGES CITÉS SANS LE NOM DE LEUR AUTEUR

- Anonymi Gesta Francorum*, 56
Anonymi Vaticani Historia Sicula, 24, 39, 55
Assises d'Ariano, 105, 221, 316, 433, 437, 482, 485-486, 487-489, 514
 Archivio Storico Diocesano di Monreale, ms. 8, 196
 Archivio Storico Diocesano di Palermo, ms. 1, 196
 Archivio Storico Diocesano di Palermo, ms. 10, 196
- Biblioteca Ambrosiana, A 92 Inf., 196
 Biblioteca Bodleiana, Laud. Misc. 57, 196
 Biblioteca Comunale di Palermo, 2 Qq E2, 197
 Biblioteca Marciana (Venise), ms. 539, 216
 Biblioteca Marciana (Venise), gr. 172, 201
 Biblioteca Nacional de Madrid, ms. 288, 196
 Biblioteca Nacional de Madrid, ms. 289, 196
 Biblioteca Nacional de Madrid, ms. 19421, 196
 Biblioteca Nacional de Madrid, Vitr. 20-4, 196
 Biblioteca di Napoli, III B 29, 201
 Biblioteca di Napoli, gr. 20, 214
 Biblioteca Regionale di Palermo, XIV.F.16, 196
 Biblioteca vaticana, gr. 300, 202
 Biblioteca vaticana, Pal. lat. 1371, 224, 229
 Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 1036, 225-226
 Bibliothèque nationale de France, lat. 245, 220
- Bibliothèque nationale de France, nouv. acq. lat. 1772, 195, 220
 Bibliothèque nationale de France, suppl. gr. 911, 213-214
 British Library, Harley 5786, 215, 228
- Catalogus baronum*, 432, 434
Chanson d'Antioche, 57
Constitutions Frédériciennes, 482, 488, 491
- Epistola ad Petrum Panormitane ecclesie thesaurarium de calamitate Sicilie* (Pseudo-Falcand), 193, 345, 598-600-601, 604, 615, 620, 624-625
- Hystoria Rotberti Guischarði* (Richard le Poitevin), 59, 188
- Kalila et Dimna*, 208, 225
- Liber de Regno Sicilie*, 193, 598-599, 601, 621, 623-624
- Moniage Guillaume*, 192
- Nomos geörgikos*, 201
- Roman de Guillaume de Palerne*, 194
- Stephanites et Ichneutes*, 225
- Tractatus Margariti ducis piratarum*, 195
Translatio Sante Agate Virginis et Martiris, 460
- Vaticinium Sibyllae Erithrae*, 225

INDEX RERUM

- Ad'īya*, 114, 155-156
'Amil, 257, 292, 296-297
Amiratus, voir *émir*, 272-273, 275, 317, 589
Aner, 489, 491
Anthrôpos, 489, 491, 510, 630
Ascripticius, 487, 504
Aula regis, 149
- Baiulus*, bayle, 289, 275, 284, 291, 295-296
Baro, *baronus*, 79, 86, 253, 296, 316, 438-440, 447
Bellanos, 489, 535, 630
Beskomês, 294-295, 299
Boni homines, 265-266, 288, 297, 299, 444, 465, 467-470, 474, 507, 549, 545
Burgenses, 79, 482, 504, 505
- Camerarius*, camérier, 271, 273, 281
Camerarius palatinus, regii palatii, 247, 270, 275-276, 281-282, 330, 334-335, 337, 339, 614
Casalis, casal, 258-259, 264, 278, 288, 295, 393, 404-408, 412-413, 415-419, 423, 425, 428, 435, 437-438, 441, 464
Castellum, 403-404
Castrum, 394, 403-404, 437-439, 471
Chôra, 290, 296, 403, 426
Chôrion, 404, 412, 419-420, 428, 435, 441
Colonus, 486-487
Croisade, 7, 22-23, 46-49, 51-62, 597
Curia, 246-247, 249-252, 255, 260, 262, 276, 282, 540, 606-607, 614, 617
- Dafâtir al-hudûd*, 250, 259, 261, 264, 495, 607
Day'a (diyâ'), 408, 422
Diakratêsis, 426, 428
Disqûmî, 86, 295
Dîwân, 249, 355
Dîwân al-fawâ'id, 245-246, 255, 279-282
Al-dîwân al-ma'mûr, 245-246, 249-252, 255-265, 268, 274, 276-280, 282, 300, 502
Dîwân al-maẓâlim, 281
- Dîwân al-tahqîq al-ma'mûr*, 245-247, 249-250, 255-257, 259-263, 274, 277, 282, 337-338, 354
Duana baronum, 199, 245-247, 248-251, 270, 274-278, 282-283, 300, 337, 355
Duana de secretis, 245-248, 249-250, 255-256, 270, 274-278, 282-283, 325, 337, 355
- Émir* (titre sicilien), voir *amiratus*, 199, 272, 281, 300, 307-311, 315, 317, 320-321, 328-329, 333-334
Enapographos, 491
Entopios, 489, 505
Erbaticum, 509-510
Eunuques, 86, 132-133, 144, 174, 279, 315, 321, 327, 328-330, 333-335, 338-345, 348, 350-351, 354-355, 464, 473, 556, 588, 606-609, 611-614, 616-618, 622-624, 630
Exousiastês, 286-287, 289-291, 296, 298
Exôgraphos, 489
- Familiaris Regis*, 255, 276, 316, 329-333, 339, 355, 606, 612
Follis, 97-98, 229
- Gheniza*, 20, 23
- Hadd*, 409-410, 416, 426
Hawz, 409, 426, 428
Hişn, 401-404
- Imâm* (titulature), 99-100, 111, 186, 188
Iqlîm, 362, 384, 405-406, 409, 426, 507, 554
- Jarîda (jarâ'id)*, 250, 253, 258-259, 267, 409, 411, 464, 481, 488-489, 493-495, 497, 501, 503, 509, 513, 550-552, 554-557, 559, 561, 582
Jîziya, 13, 35, 40-41, 494-496, 511, 514, 595, 597, 628
- Kapriliggas/kambrilligas*, 271-272, 281

- Kastellion*, 403, 419
Kastron, 403, 419
Kharruba, 96-97
Khizānat, 129-130, 133-134, 344

 Logothète, 199, 271, 281

Magister justiciarius, 273, 281, 344, 426, 443, 536, 609
Al-majlis al-samīy, 252-255, 316
Malik (titulature), 92-93, 101-105, 107, 109, 111, 134-135, 184, 186-187, 209, 232, 254, 596
Manzil, 379, 404-409, 414, 416-417, 419-420, 422, 424-425, 427-428
Mega sekreton (*megalon sekreton*), 250, 274, 282
Miles (*milites*), 359, 395, 412, 414, 426, 434, 436-444, 446-447, 473-474, 476, 512, 613
Muqarnas, 147-148, 152-153, 159, 169, 172, 180
Mutazawwij (*Neokamoi*), 498

Officialis, 289

Parathalassitai, 291-292, 297
Parasol (*Mizalla*), 122, 124, 135-136, 143
Paroikos, 489, 510
Praktor, 292, 297
Proskynésis, 121, 123, 142, 457

Qādī, 39-40, 322-323, 540, 564, 568-569, 571-572, 594
Qā'id (*quwwād*), *gayt* ou *gaytus*, 39-40, 132, 262, 291, 296-297, 299, 311, 326, 345, 405, 410, 415, 421, 463-470, 473, 485, 507-508, 540, 564-565, 570-571, 573
Qal'a, 379, 382, 402-404, 422

Qasr, 379, 382, 402
Qarya, 402, 405, 407, 423, 425
Al-rajul al-gārib, 490, 506-507, 513
Al-rajul al-ḥursh, 490, 506-507, 513

Rajul al-jarā'id, 416, 489-491, 493-504, 506, 510, 512-514, 525, 538-539, 554-555, 562, 573, 581
Rajul al-mahallāt, 417, 489-490, 502-506, 513-514, 538-539, 554-555, 581
Al-rajul al-muls, 417, 490-491, 501-504, 513-514, 538-539, 554-555, 581
Rubā'ī, 97
Rusticus, 486, 489-490, 512

Sekreton, 247, 249-250, 274, 282-283
Sekreton tōn apokopōn, 245-247, 277, 283
Servi glebae, 482, 486-487
Servi intuitu personae, 482, 486-487, 493, 514
Servi ratione tenimenti, 482, 486-487, 514
Shaykh (*shuyūkh*), 38-39, 249, 258, 261, 279, 385, 405, 469, 507, 533-534, 537, 553, 557, 565, 570-574, 575-577
Stratēgos, 86, 285-287, 290, 293, 297-299, 310
Stratigotus, 86, 287-289, 292
Sultān (titulature), 99-100, 180, 186

Tari, 96, 98, 100, 114, 232, 495
Ṭirāz (cf. *Khizānat*)

Umanā' al-tujjār, 257, 297, 556
'Ushr, 484

Vexillum Sancti Petri, 51-52, 54-55
Vicecomes, 86, 292-295, 298
Villicus, 486, 491

TABLE DES MATIÈRES

	Page
REMERCIEMENTS	VII
TRANSCRIPTION DES LETTRES ARABES	IX
LISTE DES ABRÉVIATIONS	IX
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
Bilan historiographique	4
L'histoire de la Sicile normande : une recherche en plein renouveau	9
En finir avec l'histoire des «dominations» de la Sicile	11
Limites et interstices	13
Description des sources	16

PRÉAMBULE

LA CONQUÊTE DE L'ESPACE INSULAIRE PAR LES HAUTEVILLE : LES FAITS ET LA GESTE

I. Une conquête de trente ans : rythmes et modalités	22
Un petit nombre de sources	23
L'avancée normande : un tableau récapitulatif	25
Retour sur les causes de la conquête	27
Les étapes de la conquête	32
Figures de conquis : un éventail d'attitudes variées, de l'accueil enthousiaste au refus	32
La collaboration de certains chefs musulmans et des «Grecs» insulaires	32
La résistance à la conquête normande	34
Interprètes et espions arabophones	36
La reddition des localités siciliennes	38

	Page
Profondeur de la conquête et conversion de l'espace insulaire	41
La profondeur relative de la conquête	41
Approche de l'espace musulman par les Normands	44
II. L'«esprit de croisade» des Normands durant la conquête	46
Une croisade avant la lettre? Les termes du débat	47
La dimension institutionnelle	49
La conquête de la Sicile : une entreprise portée par un mouvement spirituel?	53
Les Normands, peuple élu investi d'une mission?	60

PREMIÈRE PARTIE

LA CONCEPTION ŒCUMÉNIQUE DE LA ROYAUTÉ NORMANDE DE SICILE : MYTHES ET RÉALITÉS

Introduction	67
Chapitre 1 – LA SPHÈRE DE LA SOUVERAINETÉ : LES LANGUES DU ROI	73
I. La langue arabe dans la production de la chancellerie sicilienne	74
La place des actes en arabe dans les diplômes des Hauteville concernant la Sicile entre 1105 et 1194	75
Les critères de l'analyse	76
Les motivations du choix linguistique	79
Les actes bilingues : une réelle convergence linguistique?	80
Choix linguistiques et efficacité administrative	83
Retour sur la politique linguistique des Hauteville : maintien de l'arabe ou ré-arabisation?	83
Un choix technique et idéologique	84
Cloisonnement ou convergence linguistique?	86
Peut-on parler de l'«incompétence linguistique» de l'administration sicilienne?	87
La correspondance en arabe des souverains de Sicile ..	91

	Page
II. Langue et souveraineté : la titulature et la conception du pouvoir en Sicile, l'apport islamique	94
La titulature des souverains siciliens sur les monnaies	95
La titulature des deux Roger	96
L'adaptation de la monnaie au contexte local : le cas de la Sicile, p. 96; La titulature de Roger I ^{er} et Roger II sur les pièces de monnaie : évolutions, p. 99.	
Les titulatures royales monétaires sous les deux Guillaume	102
La titulature royale dans les diplômes de la chancellerie sicilienne	103
Roger II	103
Traits généraux de la titulature de Roger II, p. 104; – La racine q.d.s. et ses dérivés, p. 104; Un apport spécifique du milieu chrétien arabophone de Sicile?, p. 106.	
L'évolution de la mort de Roger II à celle de Guillaume II	110
Inflation et personnalisation de la titulature après la mort de Roger II, p. 110; Les titres territoriaux des souverains siciliens, p. 111; L'élément chrétien dans les diplômes et la titulature arabes des rois de Sicile, p. 113; Les sceaux des souverains normands, p. 115.	
Conclusions du Chapitre 1	117
Chapitre 2 – LA SPHÈRE DE LA SOUVERAINETÉ : LES IMAGES DU ROI	119
I. Le cérémonial royal dans la Sicile du XII ^e siècle : un cérémonial «oriental»?	121
Nouveaux éléments concernant le cérémonial royal :	
insignes, costumes et processions	121
Nouvelles données sur la <i>proskynésis</i> en Sicile	122
Les processions dans la ville	124
Le costume des souverains siciliens : la couronne	127
Un costume islamique?	129
Trois inscriptions arabes en marbre du palais normand :	
apport pour l'étude du cérémonial	136
Présentation des inscriptions : déchiffrement, technique et emplacement	137
Signification des deux inscriptions et liens avec le cérémonial royal	140

	Page
II. Retour sur la Chapelle palatine de Palerme : une exalta- tion du pouvoir royal?	145
Données générales sur la Chapelle palatine de Palerme	145
Quelles approches pour le plafond de la Chapelle pala- tine?	148
La place du plafond de tradition islamique dans la Chapelle palatine : un pôle religieux et un pôle royal?	150
Le plafond de la Chapelle palatine : description générale et principales lectures	152
Programme royal ou décoration d'un édifice reli- gieux?	157
Le plafond de la Chapelle palatine : l'effet général recherché	162
Le plafond de la Chapelle palatine : une lecture rap- prochée	163
Quelques pistes concernant les origines des registres artistiques et des techniques mobilisés dans la réali- sation du plafond de la Chapelle palatine	167
Conclusions du Chapitre 2	174
 Chapitre 3 – DES PRÉTENTIONS UNIVERSELLES RELAYÉES PAR UN MÉCENAT ARCHITECTURAL ET LITTÉRAIRE	 177
I. Les rois de Sicile en rois-bâisseurs et en souverains univer- sels : architecture et poésie dans la Sicile du XII ^e siècle	178
Constructeur et ordonnateur du monde : le pouvoir démurgique du souverain	179
Le roi-architecte	179
Le souverain ordonnateur du monde	182
Un souverain universel	186
Des images anciennes puisées dans un fond com- mun : le <i>malik</i> sicilien	186
La royauté universelle : thèmes et symboles	187
II. Le mécénat des Hauteville dans le domaine de la produc- tion écrite	191
Une répartition linguistique des genres	192
Les ouvrages en latin et en ancien français	192
Les ouvrages grecs	198

	Page
Les ouvrages arabes	202
La géographie d'al-Idrīsī, p. 203; La poésie en langue arabe, p. 204; Biographies royales et miroirs des princes, p. 206.	
Une convergence limitée?	212
Les ouvrages multilingues : le monopole des textes scripturaires	212
L'inventaire arabe du XII ^e siècle conservé dans le trésor de la Chapelle palatine	217
Un petit nombre de traducteurs	222
Une image tronquée? Le cas des chiffres indo-arabes en Sicile	228
Conclusions du Chapitre 3	229
Conclusions de la Première partie	231

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT, ADMINISTRATION ET SERVICE DU ROI DANS LA SICILE
DES XI^e-XII^e SIÈCLES

Introduction	237
Préambule : une construction marquée par des tensions politiques	239
Chapitre 4 – ÉTAT ET ADMINISTRATION DANS LA SICILE NORMANDE	243
Un bilan historiographique	243
Les études classiques	244
Les apports de l'historiographie récente	248
I. L'administration centrale de la Sicile normande dans la première moitié du XII ^e siècle	251
Les relations entre les organes centraux de l'administration et le souverain	251
Redéfinir les tâches de l'administration centrale (le <i>diwān al-ma'mūr</i> et le <i>diwān al-taḥqūq al-ma'mūr</i>).	255

	Page
Nouvelle définition du <i>dīwān al-ma'mūr</i>	256
Le <i>diwān al-tahqīq al-ma'mūr</i> : nouvelle définition et relations avec le <i>dīwān al-ma'mūr</i>	259
Précédents byzantins ou islamiques ou bien création normande?	263
II. Évolutions de l'administration centrale sous Guillaume I ^{er} et Guillaume II	269
Latinisation et hellénisation de la nomenclature des organes administratifs dans la seconde moitié du XII ^e siècle	270
Rapide retour sur les fonctions financières désignées en latin et en grec de la fin du XI ^e siècle à la fin des années 1160	271
De nouveaux équivalents grecs : <i>sekreton</i> et <i>mega sekreton</i>	274
L'essor du camérier palatin	275
Apparition de la <i>duana de secretis</i> et de la <i>duana baronum</i> ; compétences régionales des divers bureaux financiers	276
La <i>duana de secretis</i>	276
La <i>duana baronum</i>	277
<i>Dīwān/s</i> et <i>Camera</i> royale	279
Le <i>dīwān al-fawā'id</i>	280
III. L'administration locale dans la Sicile normande : des pratiques administratives distinctes en fonction des régions et des groupes composant la population?	283
La terminologie grecque ou d'origine grecque : <i>stratēgos</i> et <i>exousiastēs</i>	285
La terminologie latine ou d'origine latine	292
La terminologie arabe	296
Au-delà de la variété du lexique, une homogénéité marquée des fonctions	298
Conclusions du Chapitre 4	300
Chapitre 5 – LA SPHÈRE DE LA DOMINATION : LE SERVICE DU ROI ET LA COUR	303
I. Au service et à la cour du roi : la première moitié du XII ^e siècle	305
Melkites et mozarabes	305

	Page
Les grands administrateurs et la place des Arabo-musulmans au cœur de l'État : les lacunes de la documentation avant 1154	307
La période antérieure à l'avènement de la royauté (1130)	307
Les officiers du gouvernement central avant 1130, p. 308; Prémisses sur les émirs et les émirs des émirs : l'évolution jusqu'au milieu du XII ^e siècle, p. 308; Les débuts d'un émirat puissant : Christodule, p. 310.	
Le règne de Roger II	311
Georges d'Antioche, p. 311; Philippe de Mahdiya, p. 315; Les Latins au service et autour de Roger II, p. 315.	
Au-delà de la fonction : retour sur la titulature des grands fonctionnaires siciliens	316
Georges d'Antioche, p. 317; Les titres concédés par l'empereur de Byzance et les souverains islamiques aux grands fonctionnaires siciliens, p. 318.	
Une élite arabo-musulmane au milieu du XII ^e siècle? ..	322
Les fonctions judiciaires : les <i>qāḍīs</i> de Palerme ...	322
Une aristocratie arabo-musulmane au plus près du souverain?	323
II. Les élites administratives et curiales sous les deux Guillaume	328
Une latinisation marquée sous Guillaume I ^{er} et Marguerite?	328
La disparition des émirs siciliens	328
Les <i>regis familiares</i>	329
Une convergence plus marquée au sein de la titulature : une tentative sans lendemain?	332
Les officiers de l'administration centrale sous Guillaume I ^{er} et Guillaume II	333
Au cœur de l'État : de l'émir au <i>camerarius</i> . Le règne des eunuques	334
Les officiers du <i>dīwān</i>	337
Eunuques et Arabo-musulmans à la cour du souverain durant la seconde moitié du XII ^e siècle	339
Les eunuques du palais : sens et portée de leur présence à la cour	340
Une cour islamique?	342

	Page
Les grands arabo-musulmans à la cour de 1154 à 1189 : Ibn Qalāqis, informateur privilégié	344
III. Le rôle des Arabo-musulmans dans les troupes comtales, puis royales au XII ^e siècle	346
Conclusions du chapitre 5	349
Conclusions de la Deuxième partie	353

TROISIÈME PARTIE

LES FONDEMENTS DE LA DOMINATION : ORGANISATION DU TERRITOIRE ET STRUCTURATION DES ÉLITES EN SICILE (XI^e ET XII^e SIÈCLES)

Introduction	359
Chapitre 6 – L'ORGANISATION DU TERRITOIRE SICILIEN DE LA FIN DU XI ^e À LA FIN DU XII ^e SIÈCLE	365
I. Les apports de la toponymie	367
Problèmes de méthode	368
Toponymie et peuplement	368
Les critères de la sélection	370
L'exploitation des données	373
Interprétation des tableaux	375
Situation des trois vaux	375
Urbanisation et arabisation	377
Typologie des toponymes recensés	379
Changement d'échelle : les ensembles sub-régionaux	383
La microtoponymie sicilienne médiévale : le cas du Monreale	387
II. L'organisation du territoire sicilien sous les Normands ..	392
Présentation générale de l'état de la question et apport de l'archéologie	394
Une étude lexicale renouvelée	400
Retour sur les sources et questions de méthode ...	401
Le lexique des sites fortifiés siciliens au XII ^e siècle	403
Le lexique des habitats ouverts en Sicile au XII ^e siècle	404

	Page
III. Pour une nouvelle définition du <i>raḥal</i> sicilien	408
Questions sur la nature des limites décrites dans le diplôme de 1182 pour Monreale	409
Le <i>raḥal</i> en Sicile au XII ^e siècle	413
Les toponymes en « <i>raḥal</i> » dans les documents arabes de 1178, 1182 et 1183	413
Le <i>raḥal</i> : une réalité foncière? Confrontation des documents et des transcriptions grecques et latines avec la version arabe	416
Al-Idrīsī et le <i>raḥal</i>	422
Les documents latins des XII ^e -XIII ^e siècles	425
Les relations entre les sites fortifiés et les habitats ouverts en Sicile aux XI ^e -XII ^e siècles	426
Conclusions du Chapitre 6	427
Chapitre 7 – COMPOSITION ET STRUCTURATION DES ÉLITES SICILIENNES : RETOUR SUR LE FÉODALISME ET LA FÉODALITÉ	429
I. La terminologie utilisée en Italie méridionale et en Sicile	431
II. La structuration des élites conquérantes en Sicile	436
Les <i>milites</i> siciliens et les barons royaux	436
Les élites conquérantes et l'État en Sicile	441
Concessions, service militaire et délégation de l'auto- rité publique	441
L'État et le contrôle des concessions	444
III. Les concessions au bénéfice des institutions ecclésiastiques	447
Retour sur la fondation des évêchés dans la Sicile des XI ^e -XII ^e siècle	448
Les évêchés : un instrument de contrôle économique et politique	456
Les évêchés : des instruments de christianisation?	458
IV. L'intégration des Arabo-musulmans aux élites siciliennes : les <i>quwwād</i> siciliens et le <i>raḥal</i>	463
Les <i>quwwād</i> dans la Sicile normande	464
Les <i>quwwād</i> dans les documents latins et grecs	465

	Page
Biens fonciers et nature du patrimoine des <i>quwwād</i> siciliens	471
Conclusions du Chapitre 7	473
Conclusions de la Troisième partie	475

QUATRIÈME PARTIE

LA POPULATION ARABO-MUSULMANE DANS LA SICILE DU XII^e SIÈCLE. STATUTS JURIDIQUES ET CONDITIONS SOCIALES

Introduction	479
Chapitre 8 – LE CONTRÔLE DE LA POPULATION ARABO-MUSULMANE INSULAIRE : STATUTS ET FISCALITÉ	481
I. Trois statuts pour la population arabo-musulmane de Sicile?	482
La situation jusqu'au milieu du XI ^e siècle	483
La période normande	485
Les sources législatives latines	485
La terminologie trilingue employée dans les actes des XI ^e et XII ^e siècles	488
II. Les termes arabes : nouvelles lectures	492
Les <i>rijāl al-jarā'id</i>	493
Les <i>mul</i> s	501
Les <i>rijāl al-maḥallāt</i>	504
Les équivalences avec les autres termes arabes	506
Les communautés rurales arabo-musulmanes en Sicile	507
Contrepoint : la situation des paysans non arabo-musulmans dans la Sicile du XII ^e siècle	510
Conclusions du Chapitre 8	511
Chapitre 9 – POPULATION DES VILLES, POPULATION DES CHAMPS : STATUTS ET CONDITIONS SOCIALES DANS LA SICILE DU XII ^e SIÈCLE	517
I. La population sicilienne : les lacunes des sources arabes	518
Les maigres apports des sources de la période islamique	519

	Page
II. Les noms arabes dans les documents grecs et latins d'époque normande	523
L'anthroponymie arabe dans les documents latins et grecs	523
Les noms arabo-musulmans dans les sources latines et grecques	524
Le nombre de <i>rijāl al-jarā'id</i> , <i>mul</i> s et <i>rijāl al-maḥallāt</i> dans les listes arabes	538
Noms d'Arabo-musulmans ni <i>villani</i> ni <i>quwwād</i> dans les documents latins et grecs	539
Tentative d'interprétation	541
Considérations générales sur le moyen-arabe de Sicile	541
Questions ouvertes	543
Les données de l'anthroponymie	544
Interférences linguistiques	547
III. Enquête anthroponymique dans les <i>jarā'id</i> et les actes notariés arabes de Sicile	549
Rappels	550
Les <i>jarā'id</i>	551
La diversité sociale des communautés arabo-musulmanes	554
Déplacements internes et intégration de nouveaux venus	558
L'élément tribal	560
Le <i>dār</i>	561
La diversité religieuse	562
Le reflet d'interactions culturelles?	564
Les élites urbaines dans les actes notariés en arabe	566
Prémisse sur les actes notariés arabes en Sicile et sur le <i>qādī</i> de Palerme	567
Les noms des protagonistes dans les actes notariés en arabe de Sicile	570
Les informations livrées par l'anthroponymie des actes notariés	575
Les noms arabo-musulmans dans les actes notariés en langue grecque se rapportant aux villes	577
Conclusions du Chapitre 9	578
Conclusions de la Quatrième partie	581

ÉPILOGUE

UN PRÉCIPITÉ DU XII^e SIÈCLE SICILIEN :
L'ÉVOLUTION INTÉRIEURE ET L'HORIZON DU *DĀR AL-ISLĀM*

I. Une royauté œcuménique non exempte de tensions sous	
Roger II	586
Tensions internes	586
Georges d'Antioche contre Christodule	587
L'exécution de Philippe de Mahdia (1153)	588
Roger II et le <i>dār al-islām</i>	590
Avant Georges	591
Les nouvelles orientations de la politique rogérienne vis-à-vis du <i>dār al-islām</i> après 1123	592
Après 1130 : l'Ifrīqiya des Hauteville et les relations avec les Fatimides	593
II. Le règne des deux Guillaume ou l'âge des turbulences ..	598
Le règne de Guillaume I ^{er} (1154-1166) ou la manifesta- tion des tensions	601
Tyrannie et projet sicilien	601
Le parcours politique sinueux de Maïon de Bari sous Guillaume I ^{er}	604
La crise des années 1160-1162 et l'irrésistible ascen- sion de Mathieu d'Aiello	607
Abandonner l'Ifrīqiya? Réticences ifrīqiyennes, nou- veaux choix politiques et nouveaux ennemis	609
III. La régente Marguerite, Guillaume II et leurs conseillers :	
tensions et luttes politiques	611
Les grandes lignes de l'évolution interne	611
La régence de Marguerite (1166-1171)	611
L'élément arabo-musulman au cœur du royaume normand : lecture transversale du Pseudo- Falcand	616
La politique extérieure de Marguerite et de Guillaume II	619
Guillaume II et ses conseillers : la <i>Lettre au Trésorier de la Chapelle palatine</i>	620
CONCLUSION GÉNÉRALE	627
ANNEXES	633
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	741

	Page
LISTE DES ILLUSTRATIONS ET DES TABLEAUX	799
LISTE DES ANNEXES	801
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	803
INDEX DES NOMS DE LIEUX	807
INDEX DES MANUSCRITS ET DES TITRES D'OUVRAGES CITÉS SANS LE NOM DE LEUR AUTEUR	813
INDEX RERUM	815
TABLE DES MATIÈRES	817

Achévé d'imprimer
en juin 2011
sur les presses de la
Scuola Tipografica S. Pio X
Via degli Etruschi, 7
00185 Roma